MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME IV

(20 NOVEMBRE 1936-19 FÉVRIER 1937)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1967



DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME IV

[illegible]

[illegible]

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE
2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Tél. : VAUgirard 79.90 et BLOmet 69.70
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :
13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME IV

(20 NOVEMBRE 1936-19 FÉVRIER 1937)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE (1936-1939)

TOME IV

(20 NOVEMBRE 1936-19 FÉVRIER 1937)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1967

a A

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. RENOUVIN, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. WOLFROM, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. Julien CAIN, membre de l'Institut, directeur général honoraire des Bibliothèques de France.

M. CASTELLAN, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines à l'Université de Poitiers.

M. CHAMSON, de l'Académie française, directeur général des Archives de France.

M. DUROSELLE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. le Capitaine de vaisseau FLICHE, chef du Service historique de la Marine.

M. le Général FOURNIER, chef du Service historique de l'Armée.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le Colonel HAYEZ, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. LABROUSSE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon, doyen honoraire de cette faculté.

M. LE ROY, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. DE RIBIER, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume,
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT et Pierre RENOUVIN :

M. Pierre MANDOUL, agrégé de l'Université.

M. le Colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris.

M. Yvon LACAZE, archiviste paléographe.

AVERTISSEMENT

La période étudiée au tome IV de la 2e série des Documents diplomatiques français a pour point de départ le 20 novembre 1936, au moment où aboutissent les négociations germano-nippones et où va être signé le pacte anti-Komintern. Elle se termine le 19 février 1937, date du décret français qui interdit le passage des volontaires en Espagne.

C'est le problème espagnol qui reste la toile de fond de toute l'activité diplomatique. L'essentiel de cette activité se déroule à Londres, au Comité de non-intervention où se heurtent sans cesse l'Allemagne, l'Italie et l'U.R.S.S.

La Commission, lorsqu'elle a examiné les volumineux dossiers de la guerre civile espagnole, a écarté la plupart des pièces concernant les opérations militaires, à l'exception de quelques rapports de l'attaché militaire français, le lieutenant-colonel Morel, qui donnent une vue d'ensemble. Elle s'est préoccupée, par contre, de publier les documents qui permettent de connaître les divergences d'intérêts entre les grandes puissances, et les répercussions internationales du conflit.

En marge de l'affaire espagnole, mais en liaison étroite avec elle, la Grande-Bretagne fait une tentative de rapprochement avec l'Italie. Mussolini accepte la signature d'un accord méditerranéen, le 2 janvier 1937; mais la France n'est pas invitée à y participer.

* * *

Au-delà de la question espagnole, cette période n'est pas marquée par des initiatives importantes.

Dans les relations entre la France et l'Allemagne, les positions prises par le président du Conseil français (discours de Lyon, 24 janvier) et le chancelier allemand (discours de Berlin, 30 janvier; entretien avec l'ambassadeur de France, 4 février) n'apportent pas d'élément nouveau.

Les rapports entre la France et la Belgique restent dominés par le discours où le roi Léopold III a annoncé, en octobre, un retour vers la politique de neutralité. Les échanges de vues qui ont pour but de déterminer la portée exacte des déclarations du Roi se poursuivent pendant tout l'hiver.

L'U.R.S.S. traverse à ce moment une crise intérieure, dont le second procès des trotskystes et la révocation du maréchal Toukhatchevsky, prélude de sa

condamnation, sont les principales manifestations. Le nouvel ambassadeur de France à Moscou envoie des rapports nombreux et importants sur les tendances de la politique extérieure russe et sur les relations franco-russes.

Enfin, la politique française se préoccupe, mais en vain, de consolider ses positions dans l'Europe danubienne; elle étudie un projet de pacte d'assistance mutuelle avec les états de la Petite Entente; l'attitude du gouvernement yougoslave est la cause directe de l'échec.

Au Moyen-Orient, la situation particulière du sandjak d'Alexandrette provoque une certaine tension entre la France, qui défend les intérêts de la Syrie (sous mandat français), et la Turquie. La bonne volonté d'Ataturk et du président du Conseil français permet de sauver l'amitié des deux pays tout en accordant au Sandjak un statut d'autonomie.

En Extrême-Orient, la signature de l'accord germano-nippon du 26 novembre 1936 provoque la méfiance de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne, qui se sentent particulièrement visées par l'impérialisme japonais.

Le gouvernement américain garde une attitude prudente en Asie. A l'égard de l'Europe et particulièrement de la France, malgré les prises de position hostiles aux dictatures du président Roosevelt réélu en novembre et ses déclarations amicales à l'égard des démocraties, la politique extérieure reste résolument isolationniste. Et le problème des dettes interdit tout rapprochement entre le créancier américain et les débiteurs européens.

En définitive, le contraste s'accentue entre démocraties et états fascistes.

*
* *

Comme dans les volumes précédents, la Commission ne s'est pas bornée à examiner les documents existant dans les archives du ministère des Affaires étrangères (1).

Les papiers personnels de M. Massigli, qui ont été remis à ce ministère, ont contribué, ainsi que les archives de l'ambassade de France à Prague et celles des services historiques de la Guerre et de la Marine, à fournir une importante documentation. Enfin, un fond de documents réunis à partir de 1940 par M. Francis Lacoste, alors agent de l'administration centrale, a donné quelques indications intéressantes.

(1) A savoir les séries « classiques », ainsi que les archives rapatriées des postes de Berlin, Rome et Moscou.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant (1).

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques générales qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

(1) Les lettres D., L., N., T., CR., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
10 janv.	Tétouan à Paris....	Exposé de la situation au Maroc espagnol par le lieutenant-colonel Beigbeder, haut-commissaire intérimaire.	D.	273
13	Ciboure à Paris....	Attitude du général Franco devant les puissances étrangères.	T.	287
20	*Idem*............	Un discours du général Franco insiste sur le caractère « national » de son mouvement.	T.	323
23	M. Massigli à M. Léger.	Situation générale en Espagne selon M. de Azcarate.	L. (et N.)	342
28	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Opinion d'un Américain « sérieux, objectif et doté d'une certaine expérience » sur la situation en Espagne.	D.	365
5 fév.	Ciboure à Paris....	Situation politique en Espagne.........	T.	403
13	M. Araquistain à M. Blum.	Mémorandum du gouvernement espagnol du 9 février relatif aux affaires d'Espagne.	L. (et N)	441
19	Saint - Sébastien à Paris.	Situation militaire en Espagne.........	T.	471

b. L'ATTITUDE DE LA FRANCE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 nov.	Paris à Londres....	Quelles sont les intentions de Londres concernant les opérations militaires auxquelles les ports espagnols sont exposés?	T.	8
20	Paris (É.-M. g^al^ de la Marine).	Complications possibles de la guerre d'Espagne.	N.	10
23	Londres à Paris....	Prochaine déclaration britannique au sujet des affaires d'Espagne.	T.	21
23	Paris (É.-M. g^al^ de la Marine).	Conversation avec l'attaché naval britannique à Paris sur les affaires d'Espagne.	N.	23
24	Saint - Sébastien à Paris.	Communications britanniques adressées par l'ambassadeur d'Angleterre au gouvernement de Burgos. Contraste existant entre la position anglaise et celle de la France.	T.	28
24	Londres à Paris....	Directives de la politique anglaise à l'égard des événements d'Espagne.	D.	29

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
18 fév.	Paris à Londres...	Interdiction aux ressortissants français de prendre du service dans les forces armées en Espagne.	T.	463
19	Circulaire.........	Dispositions du gouvernement français en vue de l'application de l'accord concernant les volontaires.	T.	469

c. L'accord anglo-italien du 2 janvier 1937

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
24 nov.	Londres à Paris...	L'attention du gouvernement britannique attirée sur les appréhensions françaises relatives à un accord bilatéral anglo-italien.	D.	30
26	*Idem*............	M. Corbin a rappelé à M. Eden que la France est intéressée à un accord anglo-italien concernant la Méditerranée.	T.	41
28	Rome à Paris.....	L'introduction de la France dans l'accord anglo-italien risquerait de compliquer la négociation en cours.	T.	59
3 déc.	Londres à Paris...	Réponse anglaise au mémorandum français sur le pacte méditerranéen du 22 juillet 1936.	D.	87
6	Rome à Paris.....	Il y a peu de chances à voir la France associée à l'accord anglo-italien en perspective.	T.	106
9	Londres à Paris...	Le gouvernement français sera tenu au courant du développement des négociations anglo-italiennes.	T.	121
12	Paris............	Entretien entre le Ministre et l'ambassadeur de Grande-Bretagne sur les pourparlers anglo-italiens au sujet de la Méditerranée.	N.	139
18	Paris à Londres...	Londres devrait indiquer publiquement que le gouvernement français est tenu au courant de la négociation.	T.	170
19	Rome (S. S.) à Paris	Les négociations italo-anglaises approcheraient de leur conclusion. La France pourra en tirer éventuellement quelque profit.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		f. L'ATTITUDE DES AUTRES PUISSANCES		
1936				
20 nov.	Lisbonne à Paris..	Le gouvernement portugais n'entend pas imiter l'attitude du Reich et de l'Italie dans la reconnaissance du gouvernement Franco.	T.	7
5 déc.	Washington à Paris	La première réaction des États-Unis est favorable à la tentative de médiation franco-anglaise.	T.	101
10	*Idem*............	Le gouvernement des États-Unis est sensible aux souffrances provoquées par la guerre d'Espagne, mais entend ne pas dévier de sa politique de non-intervention.	T.	127
12	Lisbonne à Paris..	Réponse portugaise à la proposition franco-britannique de médiation du 4 décembre.	T.	134
27	*Idem*............	Pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement portugais montrera peu d'empressement à adopter les mesures préconisées.	T.	214
1937				
5 janv.	*Idem*............	Réponse portugaise à la note britannique relative aux volontaires.	T.	238
14	*Idem*............	*Idem*............................	T.	293
29	Londres à Paris...	Réticence portugaise dans la question du contrôle des frontières espagnoles.	T.	366
2 fév.	Lisbonne à Paris..	Objections et réserves de Lisbonne relatives au contrôle des passagers et des transports en Espagne.	T.	385
6	*Idem*............	Réponse négative du gouvernement portugais au sujet du contrôle international sur la frontière terrestre du Portugal.	T.	406
11	*Idem*............	Au sujet du contrôle des frontières terrestres du Portugal.	T.	429
12	Londres à Paris...	Manœuvres portugaises au comité de Londres.	T.	434
18	Lisbonne à Paris..	Bruits fantaisistes courant à Lisbonne au sujet des marins de l'escadre de l'Atlantique.	T.	462

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		g. L'ATTITUDE DU COMITÉ		
1936				
20 nov.	Madrid à Paris....	Les membres du corps diplomatique de Madrid souhaitent une intervention auprès de Genève.	T.	1
26	Moscou à Paris...	M. Litvinov est défavorable à un recours de l'Espagne à la S.D.N.	T.	35
23 déc.	Londres à Paris...	Travaux du Comité de non-intervention (question des volontaires, etc.).	T.	198
1937				
5 janv.	*Idem*............	Étude par le Comité de non-intervention des mesures à prendre pour interdire recrutement et passage des volontaires.	T.	241
9	*Idem*...........	Principales dispositions prévues par le Comité en ce qui concerne les volontaires et l'assistance financière.	D.	269
11	*Idem*............	La question du contrôle des volontaires devant le Comité.	T.	279
12	*Idem*............	Les questions du contrôle, de l'extension de l'accord de non-intervention et de l'assistance financière devant le Comité.	T.	283
18	*Idem*............	Discussion des divers problèmes espagnols devant le Comité sans grands résultats.	T.	312
20	*Idem*............	Étude par le Comité d'un plan de contrôle à établir hors du territoire espagnol.	T.	322
26	*Idem*............	Mise au point par le Comité d'un projet de contrôle fonctionnant hors d'Espagne.	T.	352
27	*Idem*............	Comment aboutir à un accord pratique sur la question des volontaires au Comité de non-intervention?	T.	357
28	*Idem*............	Les difficultés concernant l'organisation du contrôle des côtes d'Espagne.	T.	362
29	Ciboure à Paris...	Au sujet du contrôle des transports à destination de l'Espagne selon le projet du Comité.	T.	370
2 fév.	Londres à Paris...	La question de la surveillance des côtes espagnoles devant le Comité.	T.	384

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
3 fév.	Londres à Paris...	Débats au Comité sur le contrôle naval des côtes espagnoles.	T.	390
10	*Idem*.............	Examen par le Comité des réponses faites par les puissances au questionnaire du 28 janvier.	T.	419
11	*Idem*.............	Suite de cet examen.	T.	428
16	*Idem*.............	Discussion générale au Comité de Londres sur les mesures à prendre pour le contrôle des frontières espagnoles.	T.	449
16	*Idem*.............	Séance du Comité plénier pour prendre connaissance de l'accord réalisé la veille par le sous-Comité.	T.	453
19	*Idem*.............	Séance du Comité de contrôle. Propositions relatives au contrôle de la frontière hispano-portugaise.	T.	468

II. LA FRANCE DEVANT LA POLITIQUE DES ÉTATS EUROPÉENS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
1er fév.	Londres à Paris....	Réactions de la presse britannique devant le discours d'Hitler.	T.	380
3	*Idem*............	Position de M. Eden devant ce discours.	T.	389
4	*Idem*............	Réactions anglaises devant le discours du ministre français de la Marine et les intentions navales du Reich.	T.	396
6	*Idem*............	Entretien avec M. Eden après le retour à Londres de M. von Ribbentrop.	T.	405
12	*Idem*............	Ce qu'a été l'entretien Ribbentrop-Halifax.	T.	435
12	*Idem*............	*Idem*............................	T.	436
12	*Idem*............	Message du gouvernement britannique relatif à la stabilité monétaire.	N.	437
15	Paris............	Tour d'horizon politique effectué en compagnie de l'ambassadeur de Grande-Bretagne.	N.	446
17	Paris à Londres....	Réponse du gouvernement français au message de Londres sur la stabilité monétaire.	N.	458
19	Londres à Paris....	Au sujet de la situation financière et de la stabilité monétaire.	N.	473

Voir également la rubrique : LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE.

b. BELGIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 nov.	Bruxelles à Paris...	Comment M. Vandervelde interprète les rapports franco-belges.	D.	12
30	Londres à Paris....	Les lignes essentielles de la politique belge d'après les entretiens Eden-Van Zeeland.	T.	63
1er déc.	Bruxelles à Paris...	Impressions rapportées de Londres par M. Van Zeeland.	T.	68
3	*Idem*............	Dans son attitude, M. Van Zeeland désire ménager les Flamands.	T.	84
3	*Idem*............	Pourquoi et en quoi le discours du Roi a choqué le Foreign Office.	T.	85

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
8 déc.	Bruxelles à Paris...	Le gouvernement belge s'intéresse à la position du Luxembourg.	T.	114
9	*Idem*.............	Entretien avec M. Van Langenhove sur les rapports entre la Belgique et le Luxembourg.	D.	124
19	Londres à Paris....	Attitude de la Grande-Bretagne devant le problème belge.	T.	173
24	Paris (Aff. étr. à Amb. de Belgique).	Réponse française à l'aide-mémoire belge du 12 novembre sur le futur statut de la Belgique.	N.	207
1937				
5 janv.	Bruxelles à Paris...	Commentaire sur les propos tenus par M. Spaak et relatifs à la politique de la Belgique.	D.	246
7	M. Laroche à M. Delbos.	Politique militaire belge..............	L.	255
14	Bruxelles à Paris...	La Belgique et sa neutralité...........	D.	301
6 fév.	Berlin à Paris.....	Quelle sera la portée pratique de l'offre faite par Hitler de garantir l'intégrité et la neutralité de la Belgique?	T.	407
12	Bruxelles à Paris...	Note du gouvernement belge au gouvernement britannique sur le projet de pacte occidental.	T.	432
12	*Idem*.............	Au sujet des contacts d'état-major franco-belges.	T.	438
16	*Idem*.............	La Belgique n'entend pas revenir à un statut de neutralité garantie.	T.	451
17	*Idem*.............	Au sujet des communications de renseignements militaires entre France et Belgique et vice-versa.	D.	459

Voir également la rubrique : La guerre civile d'Espagne

c. Allemagne

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
23 nov.	Berlin à Paris.....	Revue des divers aspects de la situation politique par M. von Neurath.	T.	20
28	*Idem*.............	La propagande et la politique allemandes renseignées par les indiscrétions de la presse française.	T.	55

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
28 nov.	Berlin à Paris......	Inquiétude de l'opinion publique allemande devant le plan de quatre ans et l'accord germano-nippon.	T.	56
28	Circulaire.........	Procédure de protestation contre la dénonciation par le Reich des clauses fluviales du traité de Versailles.	T.	58
1er déc.	Berlin à Paris.....	Les dirigeants du Reich préoccupés par l'évolution de la situation extérieure.	T.	66
2	Madrid à Paris....	L'Allemagne d'Hitler pense trop à la Russie. Il pourrait lui en coûter.	T.	79
2	Prague à Paris.....	Selon MM. Benès et Krofta, l'Allemagne n'a pas de mauvaises intentions à l'égard de la Tchécoslovaquie.	T.	82
3	Berlin à Paris.....	Hitler songerait à une guerre contre l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie.	T.	86
3	*Idem*............	La « ligue des Alsaciens-Lorrains du Reich » redouble de zèle.	D.	91
7	*Idem*............	Berlin regrette l'abdication du roi d'Angleterre.	T.	108
8	*Idem*............	Situation économique du IIIe Reich.....	D.	118
8	*Idem*............	L'Allemagne, les États-Unis et la conférence panaméricaine.	D.	119
11	*Idem*............	Selon l'aide de camp de M. Goering, dans dix-huit mois, l'armée allemande sera la plus forte du monde.	T.	132
12	*Idem*............	L'Allemagne et l'abdication d'Édouard VIII.	D.	140
16	Tallinn à Paris....	Les militaires allemands espèrent voir bientôt les militaires soviétiques aux postes de commande de l'U.R.S.S. et s'opérer un rapprochement germano-soviétique.	T.	154
16	Berlin à Paris.....	Selon l'ambassadeur d'Italie à Berlin, il conviendrait d'orienter le IIIe Reich vers l'exploitation d'un domaine colonial.	T.	159
17	*Idem*............	L'action allemande dans les états limitrophes de l'U.R.S.S.	D.	166
17	Berne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La situation militaire en Allemagne.....	D.	167

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
18 déc.	Berlin à Paris.....	Mesures de restrictions alimentaires et de récupération des objets en métal léger.	T.	169
21	Londres à Paris....	Le ministère de la Reichswehr critique vivement le pacte franco-soviétique. Peut-être songe-t-il à un rapprochement entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.	T.	181
21	Berlin à Paris......	Propos alarmants de M. Goering au cours d'une réunion de personnalités allemandes.	T.	183
21	*Idem*	Revendications coloniales de l'Allemagne.	D.	187
22	*Idem*.............	Le discours du 18 décembre de M. Beck et l'opinion allemande. Les autorités allemandes désirent ne gêner M. Beck en rien.	D.	194
22	*Idem*.............	L'Allemagne, la conférence panaméricaine et les démocraties occidentales.	D.	195
23	Tallinn à Paris....	Projets de coups de force allemands dans quelques mois.	T.	199
31	Berlin à Paris......	Bilan de l'année 1936 pour l'Allemagne.	D.	233
1937				
3 janv.	*Idem*.............	La presse allemande présente la situation française en Afrique du Nord comme critique.	T.	236
5	*Idem*.............	Situation économique de l'Allemagne...	D.	243
5	*Idem*.............	L'Allemagne et l'accord italo-britannique du 2 janvier.	D.	245
7	*Idem*.............	Au sujet des stocks de matières premières en Allemagne.	T.	251
8	*Idem*	L'Allemagne accueille avec soulagement la nouvelle des dispositions de neutralité prévues par les États-Unis en cas de conflit international.	T.	263
11	*Idem*.............	Campagne de presse allemande contre la France.	T.	274
13	Berlin (att. de l'Air) à Paris (Air).	Développement de l'armée de l'Air allemande en 1936.	D.	292
14	Berlin à Paris.....	Reprise de la campagne de presse contre la France, représentée comme soviétisée.	T.	294

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
14 janv.	Berlin à Paris.....	Situation économique de l'Allemagne...	D.	297
16	*Idem*............	La presse allemande devient moins violente à l'égard de la France.	T.	305
16	*Idem*............	Les généraux allemands seraient de tendance pacifiste et les chefs du parti nazi divisés.	T.	307
17	*Idem*............	Conversation avec M. von Neurath. Son optimisme.	T.	310
19	M. Delbos à M. Blum.	Les fabrications d'armements en Allemagne.	L. (et N)	317
19	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Les véritables buts du voyage de Goering à Rome.	D.	319
21	Berlin à Paris.....	Au sujet d'un accord commercial germano-portugais.	T.	331
21	*Idem*............	Quels sont les résultats du voyage de Goering à Rome?	D.	335
21	*Idem*............	La politique allemande au lendemain de l'incident du Maroc espagnol.	D.	336
21	*Idem*............	L'Allemagne et les états baltes.........	D.	337
25	*Idem*............	Le discours du président Blum à Lyon regardé à Berlin comme étant « de bon augure ».	T.	346
25	*Idem*............	Conversation avec M. Goebbels sur le discours du président Blum.	T.	347
26	Londres à Paris....	M. Hitler serait tiraillé entre les tendances opposées du national-socialisme et de la Reichswehr.	T.	350
26	Berlin à Paris.....	Deux tendances existent dans les milieux nazis : exaltée et modérée. Que pense Hitler?	T.	351
27	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Les possibilités actuelles de l'armée allemande.	D.	360
28	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. von Neurath. Le prochain discours d'Hitler serait pacifique et sans conséquences politiques immédiates.	T.	361
29	*Idem*............	Commentaires allemands sur le récent accord colonial anglo-italien.	T.	367

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
16 fév.	Copenhague à Paris.	Les susceptibilités germaniques soigneusement ménagées par le projet de loi sur la défense nationale soumis au Parlement danois.	D.	455
18	Varsovie à Paris...	Propos tenus par M. Goering durant son séjour en Pologne.	T.	461
18	Berlin à Paris......	Le dernier discours du Führer est un discours d'attente.	D.	465

Voir également les rubriques : La guerre civile d'Espagne; l'Europe danubienne et balkanique; la Pologne.

d. Italie

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 nov.	Rome à Paris......	Tendances contradictoires de la politique italienne.	D.	11
26	Londres à Paris....	Position de l'Italie vis-à-vis de Genève...	T.	42
30	Rome (S.S.) à Paris.	Que ferait l'Italie en cas de conflit entre l'Allemagne et la France?	D.	65
9 déc.	Paris (E.-M. de l'Armée).	Le gouvernement italien s'inquiète des fortifications françaises entreprises à sa frontières.	N.	123
16	Budapest à Paris...	Selon M. de Kanya qui revient de Rome, M. Mussolini croit à la paix et la veut.	D.	162
19	Paris à Rome......	Paris désireux de remplacer sa légation d'Addis-Abéba par un consulat général.	T.	175
21	Rome à Paris......	Entretien avec le comte Ciano sur la reconnaissance *de facto* du gouvernement italien en Éthiopie.	T.	182
29	*Idem*............	Problème des relations franco-italiennes.	D.	222
1937				
17 janv.	M. Delbos à M. Blum.	Les fabrications d'armements en Italie..	L. (et N.)	317
20	Rome à Paris......	Relations italo-yougoslaves............	D.	326
30	*Idem*............	Relations franco-italiennes............	D.	376
11 fév.	*Idem*............	Tour d'horizon diplomatique avec le comte Ciano.	D.	431

Voir également les rubriques : La guerre civile d'Espagne; l'Europe danubienne et balkanique.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		e. L'U.R.S.S.		
1936				
25 nov.	Moscou à Paris....	Au sujet des rapports germano-soviétiques.	T.	32
25	Tokyo à Paris.....	L'ambassadeur d'U.R.S.S. à Tokyo s'inquiète des clauses secrètes du pacte germano-japonais.	T.	36
27	Moscou à Paris....	M. Litvinov redoute l'isolement de l'U.R.S.S.	T.	49
28	*Idem*............	Entretien avec M. Litvinov sur la situation politique européenne.	D.	60
23 déc.	*Idem*............	Position de l'U.R.S.S. dans les négociations navales en cours.	T.	201
28	*Idem*............	Staline a ramené à un cadre national la révolution communiste et sa position est forte.	D.	217
28	*Idem*............	L'U.R.S.S. et la Pologne.............	D.	218
1937				
12 janv.	*Idem*............	Tour d'horizon diplomatique fait par M. Litvinov.......................	T.	284
26	*Idem*............	Le deuxième procès des trotskystes.....	D.	353
26	*Idem*............	Le budget de l'U.R.S.S...............	D.	354
30	*Idem*	Condamnation des inculpés du deuxième procès trotskyste.	T.	372
7 fév.	*Idem*............	L'U.R.S.S. et le nationalisme russe......	D.	412
8	*Idem*............	Le procès des trotskystes et la situation politique en Russie.	D.	413
10	*Idem*............	Disgrâce du maréchal Toukhatchevsky..	D.	420
17	Paris (Présidence du conseil.)	Entretien de M. L. Blum avec l'ambassadeur d'U.R.S.S. sur l'éventuelle aide militaire soviétique.	C R	457

Voir également les rubriques : La guerre civile d'Espagne; l'Europe danubienne et balkanique; la Pologne; l'Extrême-Orient.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		f. Autres puissances		
1936				
3 déc.	Guerre à Aff. étr..	Au sujet des fortifications de Huningue..	D.	88
3	Berne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Berne verrait avec satisfaction prolonger la ligne Maginot jusqu'à la frontière suisse.	D.	93
15 (reçu le)	Bruxelles à Paris...	M. Bech souhaite pour le Luxembourg la garantie anglaise comme pour la Belgique.	T.	151
18	Luxembourg à Paris.	Le nouveau ministre d'Allemagne à Luxembourg préoccupé de connaître le résultat des pourparlers de M. Bech à Paris et Bruxelles.	D.	172
21	Aff. étr. à Guerre..	Au sujet des fortifications de Huningue..	D.	186
22	Berne à Paris......	Premières impressions de Suisse, où « on aime moins l'Allemagne qu'on ne la craint ».	D.	196
1937				
14 janv.	Berne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le problème de Huningue et l'opinion suisse.	D.	296
10 fév.	Berlin à Paris......	Attitude néerlandaise devant l'offre allemande de garantie.	T.	418

IV. L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
17 fév.	Budapest à Paris...	La situation en Autriche vue par le gouvernement hongrois.	T.	456
18	Berlin à Paris.....	Détérioration des rapports entre Vienne et Berlin.	D.	464
19	Vienne à Paris.....	Attitude de l'Allemagne et de l'Italie à l'égard de l'Autriche.	T.	472

b. La Hongrie

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
26 nov.	Rome (S.S.) à Paris.	Position de l'Italie à l'égard des revendications hongroises.	D.	47
3 déc.	Berlin à Paris.....	Allemagne, Hongrie et Italie...........	D.	89
21	Prague à Paris.....	Comment, selon M. Krofta, pourrait être conclu un accord sur l'égalité des droits en faveur de la Hongrie.	T.	184
1937				
7 janv.	Budapest à Paris...	Les rapports entre Hongrie et Tchécoslovaquie.	D.	257
7	*Idem*.............	Les possibilités d'une restauration monarchique en Hongrie.	D.	258
23	Prague à Paris.....	Rapports entre Hongrie et Petite Entente.	T.	341
10 fév.	*Idem*.............	La Hongrie souhaiterait pouvoir se rapprocher de la Petite Entente.	T.	422
10	Rome à Paris......	Rapports hungaro-italiens.............	D.	424
15	Budapest à Paris...	Entretien avec le Régent. Comment il voit l'Europe.	D.	448
17	*Idem*.............	Le gouvernement hongrois ne tient pas à une recrudescence de la propagande monarchiste en Hongrie.	T.	456

c. Les États de la Petite entente

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 nov.	Paris.............	Observations sur le projet de traité entre la France et la Petite Entente.	N.	9

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
27 nov.	Prague à Paris.....	Au sujet des négociations commerciales entre la France et la Tchécoslovaquie.	T.	48
28	Belgrade à Paris...	Situation de la Petite Entente.........	T.	57
1er déc.	Prague à Paris.....	M. Hodza songe à améliorer les rapports de son gouvernement avec la minorité allemande.	T.	72
2	*Idem*............	Au sujet du pacte d'assistance mutuelle à conclure entre la France et la Petite Entente. Les avis de MM. Benès et Krofta sur la situation.	T.	81
8	*Idem*............	Conversation avec M. Hodza. Ses vues sur la situation politique présente. Ses inquiétudes.	T.	116
14	Belgrade à Paris...	Attitude présente de la Yougoslavie sur la scène internationale.	T.	148
16	*Idem*............	Objections de M. Stoyadinovitch contre les pactes d'assistance entre les membres de la Petite Entente et ce groupement et la France.	T.	156
20 (après le)	....	Rapport sur un voyage en Yougoslavie et en Tchécoslovaquie et sur les conversations entretenues avec diverses personnalités de ces deux pays.	N.	180
23	Londres à Paris...	M. Eden se félicite des négociations en cours du côté de la Petite Entente et « continue à considérer la Tchécoslovaquie comme le point le plus vulnérable de l'Europe ».	D.	203
25	Prague (Mission mil.) à Paris (Guerre).	Entretien du général Faucher avec le président Benès. Ce dernier est très monté contre la Pologne et M. Beck.	N.	209
26	Prague à Paris....	Entretien avec M. Krofta relatif à l'accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente et le pacte d'assistance mutuelle entre France et Petite Entente.	T.	213
1937				
11 janv.	Paris à Prague....	Observations appelées par le projet de traité d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente.	D.	281
13	Prague à Paris....	Au sujet de ce projet d'assistance.	T.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
4 fév. (reçu le)	Prague à Paris....	Nouvel entretien avec M. Benès (politique allemande, alliance avec la France, minorités allemandes en Tchécoslovaquie).	T.	393
4	Belgrade à Paris..	Négociations prochaines entre Italie et Yougoslavie. Conseils de prudence donnés à M. Stoyadinovitch.	T.	395
5	*Idem*............	Déclaration de M. Stoyadinovitch sur la politique pacifiste de la Yougoslavie.	T.	400
5	Paris à Bucarest...	La France et la Petite Entente.........	T.	401
6	Londres à Paris...	Point de vue britannique au sujet du pacte d'assistance entre la France et la Petite Entente.	T.	404
10	Prague à Paris....	Conversation avec le ministre de Yougoslavie sur la position politique de son pays.	D.	421
13	*Idem*............	Orientation de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie.	D.	442
17	Belgrade (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le ministre de la Guerre yougoslave fait un exposé de la politique extérieure de son pays.	D.	460
19	Londres à Paris...	La question des rapports entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne inquiète les milieux politiques anglais.	D.	474

d. Les États balkaniques

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
13 déc.	Paris à Belgrade..	Le gouvernement français serait heureux de voir la conclusion du pacte d'amitié bulgaro-yougoslave.	T.	143
17	Paris............	Entretien du ministre des Affaires étrangères et du ministre de Yougoslavie relatif au projet de pacte d'amitié bulgaro-yougoslave.	N.	165 (I)
18	Sofia à Paris......	Considérations sur le pacte bulgaro-yougoslave en préparation.	T.	171
22	Prague à Paris....	La Roumanie aurait abandonné ses objections à la conclusion de ce pacte.	T.	192
31	Belgrade à Paris..	Rien ne s'oppose plus à la conclusion du pacte.	T.	228

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
2 janv.	Berlin à Paris.....	Les milieux politiques allemands voient d'un œil favorable la conclusion d'un pacte d'amitié entre la Bulgarie et la Yougoslavie.	T.	235
4	Athènes à Paris...	Relations commerciales entre la Grèce et l'Allemagne.	T.	237
5	Bucarest à Paris...	L'Allemagne pousse à un pacte entre la Roumanie et la Bulgarie.	T.	240
21	Prague à Paris....	Conversation avec M. Benès sur le pacte bulgaro-yougoslave dont il se déclare satisfait.	T.	333
26	Belgrade à Paris...	Le traité d'amitié bulgaro-yougoslave...	D.	355

V. LA POLOGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
22 nov.	Varsovie à Paris...	Les rapports polono-allemands........	D.	18
24	Bucarest à Paris...	Les rapports entre la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Pologne.	T.	25
1er déc.	Paris à Varsovie...	Il convient de rappeler à M. Beck que l'existence de la S.D.N. ne saurait être oubliée.	T.	67
2	Berlin à Paris.....	La visite de M. Antonesco à Varsovie et l'opinion allemande.	D.	83
4	Varsovie à Paris...	Les rêves d'expansion de la Pologne et les réalités présentes.	D.	96
4	*Idem*.............	L'attitude de M. Beck devant le problème de la collaboration avec Genève.	D.	97
1937				
9 janv.	*Idem*.............	« L'emprunt français » produit en Pologne un effet considérable.	T.	266
13	*Idem*.............	Le vote de l'emprunt français et l'opinion polonaise.	D.	290
9 fév.	Moscou à Paris...	Selon M. Litvinov, M. Beck s'efforcerait de dissocier la Petite Entente.	T.	416

Voir également les rubriques : L'U.R.S.S. DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE; L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE.

VI. LE PROCHE ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 nov.	Ankara à Paris....	Position du gouvernement turc dans l'affaire d'Alexandrette.	T.	3
25	*Idem*............	Le gouvernement turc accepte la procédure du recours à Genève dans l'affaire d'Alexandrette.	T.	31
5 déc.	*Idem*............	Entretien avec Ismet Inonu relatif à cette affaire.	T.	103
8	*Idem*............	Entretien avec Ataturk relatif au Sandjak. Celui-ci, démilitarisé, et placé sous condominium franco-turc, recevrait le régime économique de la « porte ouverte ».	T.	112
8	Circulaire.........	Intentions françaises concernant le Sandjak.	T.	115
11	*Idem*............	Entretien avec Ataturk sur l'amitié franco-turque.	T.	131
22	Paris à Ankara....	Positions française et turque sur l'affaire du Sandjak.	T.	191
1937				
6 janv.	Ankara à Paris....	Doléances du ministre des Affaires étrangères turc relatives au Sandjak.	T.	247
8	Paris à Ankara, Beyrouth.	Aide-mémoire français sur cette question.	T.	260
9	Ankara à Paris....	Détente provoquée en Turquie par l'aide-mémoire français.	T.	268
14	Berlin à Paris.....	Le Reich s'intéresse beaucoup à la Turquie et à la question d'Alexandrette.	D.	298
15	Ankara à Paris....	Le gouvernement turc accepterait qu'un lien confédéral rattachât Alexandrette à la Syrie.	T.	303
16	Paris à Ankara....	La Turquie et le Sandjak............	T.	308
19	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique désire temporiser dans l'affaire du Sandjak.	T.	314
6 fév.	Belgrade à Paris...	Entretien avec M. Rustu Aras de passage à Belgrade. Cordialité des rapports entre Yougoslavie et Turquie.	T.	402

VII. L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
20 nov.	Tokyo à Paris....	Les répercussions probables de l'accord germano-nippon.	T.	2
21	Moscou à Paris...	Le traité germano-nippon paraphé récemment contiendrait des clauses secrètes.	T.	14
23	Tokyo à Paris....	Ce que serait l'accord germano-nippon..	T.	19
24	*Idem*.............	Explications sur ce pacte données par le vice-ministre des Affaires étrangères.	T.	24
25	Berlin à Paris.....	Communication du texte du traité germano-nippon par M. von Neurath.	T.	33
25	Paris à Tokyo....	Existe-t-il des clauses secrètes dans ce pacte?	T.	34
26	Berlin à Paris.....	Il est difficile d'admettre que le pacte n'ait ni clauses secrètes ni caractère militaire.	T.	37
26	Londres à Paris...	La signature du traité germano-nippon a produit une impression fâcheuse en Grande-Bretagne.	T.	38
26	*Idem*.............	Le Foreign Office et l'accord germano-nippon.	D.	44
28	Berlin à Paris.....	Cet accord a été voulu par Tokyo. Il faut compter sur la collaboration militaire des deux états-majors.	T.	54
1er déc.	Changhaï à Paris..	La Chine et le communisme. Accord germano-nippon et « front populaire ».	D.	73
2	Tokyo à Paris....	Explications de M. Arita, relatives à l'accord germano-japonais.	T.	75
3	Berlin à Paris.....	Cet accord vu de Berlin.	D.	90
6	Tokyo à Paris....	L'accord germano-nippon doit se doubler de conversations d'états-majors. Il aura des conséquences importantes en Extrême-Orient et en Europe.	T.	105
9	Circulaire.........	Le gouvernement chinois souhaite une déclaration des puissances pacifiques contrebalançant l'accord germano-japonais. Position de la France.	T.	120
13	Tokyo à Paris....	Les diverses interprétations de la capture de Tchang-Kaï-Chek à Sian-fou le 12 décembre.	T.	144

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
14 déc.	Nankin à Paris....	Le coup d'État de Sian-fou............	T.	146
14	Tokyo à Paris....	Situation politique en Extrême-Orient. Diminution de l'influence française. Les raisons de cette diminution.	D.	150
16	Nankin à Paris....	Explications données à Nankin sur l'arrestation de Tchang-Kaï-Chek.	T.	155
17	Tokyo à Paris....	Attitude du gouvernement japonais devant le coup d'État chinois.	T.	163
17	Moscou à Paris...	Le coup d'État chinois vu de Moscou...	T.	164
21	Paris.............	La France doit observer avec attention les événements d'Extrême-Orient sans prendre parti, en s'efforçant de défendre ses intérêts.	N.	185
26	Nankin à Paris...	Tchang-Kaï-Chek est arrivé à Nankin. Sa capture n'aurait-elle été qu'un malentendu?	T.	210
29	Moscou à Paris...	La politique soviétique en Chine. Explication probable du coup d'État récent.	D.	224
1937				
13 janv.	Pékin à Paris.....	Le coup d'État de Sian-fou. Attitude du Japon, de l'Allemagne et de l'Italie.	D.	291
11 fév.	Nankin à Paris....	Règlement de l'affaire de Sian-fou.	T.	425
11	Tokyo à Paris....	Entretien avec le président du Conseil japonais. Ses déclarations rassurantes sur l'accord germano-nippon.	T.	426

VIII. L'AMÉRIQUE

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME IV

1

M. Neuville, Consul de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 172, 173. *Madrid, 20 novembre 1936, 5 h.*

(*Reçu :* 6 h. 30.)

Dans une réunion, les membres du corps diplomatique, tenant compte des événements graves qui se succèdent en Espagne et particulièrement dans la capitale bombardée, détruisant de vastes quartiers, ont convenu à l'unanimité de s'adresser à leurs gouvernements respectifs pour que ceux-ci interviennent auprès de la Société des Nations afin d'éviter ou d'atténuer les malheurs de la population civile.

Le communiqué suivant a été adressé à la presse de Madrid :

« Le corps diplomatique s'est réuni sous la présidence de l'ambassadeur du Chili, qui en est le doyen, pour délibérer au sujet des tragiques événements qui ensanglantent la capitale de l'Espagne.

A l'unanimité, on est arrivé à la conclusion que la lutte fratricide a atteint un degré de haine et de tragédie qui fait penser qu'on méprise les pratiques humanitaires qui doivent être conservées dans les luttes passionnées.

« En conséquence, il désire exprimer clairement et énergiquement sa répulsion, en voyant qu'on n'observe pas les préceptes ou normes universellement adoptés pour éviter des cas comme celui des bombardements aériens qui causent de nombreuses victimes sans défense parmi la population civile, dont tant de femmes et d'enfants.

« Conséquemment avec ces préceptes (*sic*), l'accord a été pris (*sic*) d'envoyer cette note à la presse, le corps diplomatique déplorant ne pas avoir d'autres moyens à sa portée, grâce auxquels il pourrait remédier à ces lamentables

contingences (*sic*). Toutefois, il ne cessera pas dans sa tâche d'ordre moral et humanitaire pour le bien de la population civile de Madrid. »

Mes collègues estiment unanimement que les rebelles, trop engagés, ne tiendront le cas échéant aucun compte de l'intervention de la Société des Nations.

2

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 400,401. *Tokyo, 20 novembre 1936, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 50, 16 h. 10.)

Il y a toutes chances que l'accord germano-japonais qui fait l'objet de mon télégramme no 394 [1] soit conclu, au moins initialement, et approuvé en Conseil privé. Dans une conversation du 16 avec l'ambassadeur des Soviets, le ministre des Affaires étrangères, tout en démentant la conclusion d'un accord dirigé contre l'U.R.S.S. et en affirmant son intention de maintenir de bonnes relations avec cette dernière, a admis que des négociations (qui ne seraient pas de nature à affecter les relations russo-japonaises) se poursuivent avec une troisième puissance en vue de la constitution d'un bloc contre le communisme.

Mon collègue des Soviets a répondu avec assez de vivacité, m'a-t-il dit, que cet accord ne pourrait pas ne pas avoir des répercussions sérieuses sur les rapports des deux pays.

Il ne pourrait pas, d'après lui, nonobstant toute déclaration contraire, ne pas comporter de clauses secrètes en vue d'une action soit de l'Allemagne, soit du Japon au cas d'une guerre d'une de ces deux puissances contre une troisième. Tel est le sens des informations qu'il envoie à Moscou. Mais M. Arita dit de son côté que l'harmonie de fait qui existe entre l'Allemagne et le Japon sur tous les terrains ne comporte pas la conclusion d'accords militaires proprement dits, et la presse marque peu d'enthousiasme pour une alliance avec l'Allemagne.

Il se peut que la conclusion du nouvel accord, dont l'initiative paraît revenir à l'Allemagne, ne change pas grand-chose à la situation actuelle en Extrême-Orient. Mais, même limité à des déclarations de principe, ce pacte aura des répercussions sur les rapports anglo-japonais. Ses conséquences, tout à l'avantage de l'Allemagne, seront plutôt de portée européenne. A cet égard, il n'est pas sans donner une fois de plus le sentiment d'un succès de cette puissance, donc indirectement contre nous. Il augmente encore le sentiment pénible de notre isolement, que la presse ici relève avec assez de malignité depuis plusieurs semaines.

[1] Du 13 novembre, non reproduit. Il annonçait la signature très prochaine d'un accord germano-japonais.

3

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 455 à 457. *Ankara, 20 novembre 1936, 14 h 57, 14 h 55, 14 h 53.*

(*Reçu :* 18 h. 40, 17 h. 30, 17 h.).

J'ai eu, hier soir 19 novembre, un long entretien avec le président du Conseil. Pendant plus de deux heures, Ismet Pacha a voulu définir une fois de plus, et avec la plus grande force, la position de son gouvernement dans l'affaire d'Alexandrette [1], insistant sur la nécessité d'un règlement très rapide.

Exprimant la crainte que le gouvernement français n'ait pas encore été pleinement averti du sérieux de cette affaire, de la place qu'elle occupe dans l'opinion publique et du bien-fondé de la demande turque, il souhaiterait qu'une décision intervienne dans les dix jours, puisqu'aussi bien le règlement libanais n'a pas exigé davantage.

Or, c'est le même régime [d'indépendance] qui est dû à Alexandrette, en vertu des traités. Si des objections sont faites, quelles sont les contrepropositions françaises?

Il faut à tout prix éviter que la situation ne s'envenime, alors que des élections sont en cours de réalisation présentement, qui sont sans objet, car elles signifieraient le rattachement à la Syrie.

Le souci de n'être pas gagné de vitesse par Damas est extrême chez mes interlocuteurs, et tout serait mis en œuvre pour éviter le fait accompli d'un rattachement qui serait l'origine de grandes difficultés.

En la présence du [président du Conseil], l'affaire a été exposée le 17 novembre par M. Aras devant le parti du peuple qui réunissait en commission parlementaire plus de deux cents députés. La publication des nouveaux documents a été différée de quelques jours.

Comme je pressais le ministre des Affaires étrangères de ne rien faire qui ait la saveur d'une rupture, il m'a dit qu'il voulait au contraire en la réponse

[1] Le sandjak d'Alexandrette fut rattaché en 1922 à l'État syrien, tout en conservant, en vertu du traité franco-turc du 20 octobre 1921, un régime administratif spécial. A la suite des accords franco-syriens du 9 septembre 1936, définissant les bases des rapports de la France avec une Syrie souveraine et indépendante dans un proche avenir, le délégué turc au Conseil de Genève faisait état le 26 de son espoir de voir la population du Sandjak admise à régler elle-même ses affaires et réclamait des négociations avec Paris. Le 9 octobre, une note turque affirmait : « L'indépendance octroyée à la Syrie et au Liban, après la tutelle à laquelle ils étaient soumis, doit être reconnue à Alexandrette après la large autonomie dont cette région était conventionnellement bénéficiaire », thèse reprise plus en détail dans une autre note d'Ankara, du 17 novembre. Le 10 novembre, dans une note responsive, Paris refusait de contrevenir aux stipulations de l'acte de mandat et de distraire de l'ensemble libano-syrien un troisième état.

turque dissiper nos malentendus que le silence tendrait à accréditer : celui que la Turquie poursuit une révision territoriale et celui que la Turquie est hostile au rapprochement.

La netteté de la position turque sur ces deux points éclairera l'opinion publique française et l'opinion publique syrienne. Quoi qu'il arrive, a-t-il conclu, nos réserves sont faites; si le gouvernement français passe outre, il aura lui-même dénoncé nos accords.

Communiqué à Beyrouth sous les nos 49 à 51 (1).

4

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2288, 2289. *Londres, 20 novembre 1936, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 22 h.)

Dans un discours prononcé cet après-midi à Leamington, M. Eden a défini de la manière suivante les obligations militaires de la Grande-Bretagne.

Le secrétaire d'État a déclaré que ses compatriotes pouvaient se demander en vue de quelle éventualité leur pays complétait ses armements. « Assurément, a-t-il ajouté, pas en vue d'une guerre d'expansion ou dans un but incompatible avec le covenant ou le pacte de Paris.

« Mais nous pourrions et devrions, si les circonstances l'exigeaient, utiliser nos armes pour notre propre défense et pour celle de l'Empire britannique, considéré comme une nation.

« Nos armes pourraient, et si les circonstances l'exigeaient, seraient utilisées pour défendre la France et la Belgique contre une agression non provoquée et conformément à nos obligations présentes.

« Nos armes pourraient, et si un nouvel accord concernant l'Europe occidentale était conclu, seraient utilisées pour défendre l'Allemagne dans le cas où cette puissance serait la victime d'une agression non provoquée de la part d'un des signataires de cet accord.

(1) Par T. nos 527-533, du lendemain, le Département faisait connaître à l'ambassadeur de France son sentiment sur la note turque du 17 novembre. Il repoussait l'hypothèse de la conclusion avec le Sandjak d'un traité analogue aux traités franco-syrien et franco-libanais, en raison d'une impossibilité de fait (détachement de la Syrie d'un territoire statutairement rattaché à Damas depuis 1922) et de droit (obligations du mandat). La position de la France était la suivante : si le gouvernement turc n'insistait pas pour soulever la question de l'allégeance politique syrienne du Sandjak, Paris se déclarait prêt à examiner avec lui les garanties nécessaires pour la protection de la minorité turque; s'il voulait au contraire « voir reconnaître au Sandjak une vocation internationale », le conseil de la Société des Nations était seul compétent pour interpréter l'acte de mandat et formuler un avis qui s'imposât aux parties.

Le T. nos 544-457 de Paris, du 21 novembre également, prenait acte des assurances fournies par le ministre turc des Affaires étrangères (et reproduits dans le T. no 455 d'Ankara ci-dessus publié), tout en rappelant les deux procédures suggérées par le T. nos 527-533.

« Ces cas, ainsi que dans nos traités d'alliance avec l'Irak[1] et celui que nous nous proposons de signer avec l'Égypte[2], définissent nos obligations. En outre, nos armements pourraient nous permettre de secourir une nation victime d'une agression, en toutes les circonstances où, selon notre jugement, le pacte de la Société des Nations nous ferait un devoir d'agir ainsi.

« Je me sers délibérément du mot « pourraient », parce qu'en pareil cas, il n'existe aucune obligation absolue de recourir à l'action militaire. On ne saurait s'attendre à voir les nations accepter des obligations aussi impératives, sauf en ce qui concerne les régions affectant leurs intérêts vitaux. »

5

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2283. *Londres, 20 novembre 1936, 19 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nº 22 [72][3].

Sir Robert Vansittart vient de m'adresser une lettre pour m'indiquer qu'en me remettant hier le nouveau mémorandum britannique[4], il avait oublié d'attirer mon attention sur le fait que toute allusion à la proposition faite par la Belgique de ne pas être puissance garante dans le nouveau traité[5] avait été intentionnellement omise du document britannique. Le Foreign Office estime en effet que la question est si délicate et présente pour les deux gouvernements français et britannique un intérêt si direct qu'il convient de la réserver pour le moment, afin de la discuter ultérieurement de vive voix. A la fin de sa lettre, sir Robert Vansittart ajoute que le gouvernement britannique espère que nous observerons le même silence et ne mentionnerons pas davantage la question dans notre propre mémorandum.

(1) Du 30 juin 1930.
(2) Traité ratifié par la Chambre des Communes le 24 novembre.
(3) Dont la reproduction n'a pas paru nécessaire
(4) Reproduit au tome III de la présente série sous le nº 513.
(5) Effectuée notamment dans le mémorandum de Bruxelles du 23 octobre, reproduit au tome susdit sous le nº 397 (annexe).

6

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3767 à 3770. *Berlin, 20 novembre 1936, 20 h. 46, 20 h. 47, 20 h. 48.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

Le bruit a couru à Berlin cet après-midi que l'Allemagne aurait dès samedi dernier, 14 novembre, jour du fameux conciliabule militaire à la chancellerie du Reich [1], envoyé en Espagne un contingent de trois mille hommes qui ne tarderait pas à faire son apparition sur le front de combat espagnol. Les milieux officieux ont déclaré que cette nouvelle était inexacte en ce sens qu'aucun envoi de ce genre n'était en cours d'exécution.

On voit que le démenti réserve entièrement l'avenir et l'on est en droit de supposer que le geste qui n'aurait pas encore été accompli pourrait l'être d'un jour à l'autre.

Si le Reich a précipité la reconnaissance du gouvernement du général Franco [2], c'est évidemment pour se faciliter les moyens de lui fournir un secours efficace. Les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse continuent d'ailleurs de répondre, à ceux qui s'inquiètent des intentions du Reich, que l'Allemagne est décidée à agir en Espagne dans la même mesure et au même rythme que la Russie des Soviets.

Avec une insistance frappante, la presse berlinoise a relaté hier et aujourd'hui, en s'appuyant sur le témoignage de certains journaux français, que 3 000 Français venaient de passer la frontière en convoi à destination de l'Espagne. Cette même presse a souligné avec empressement la déclaration de M. Eden aux Communes [3], par laquelle le secrétaire d'État a dénoncé les responsabilités des Soviets.

Ce sont là autant de signes qui semblent indiquer le désir de justifier une intervention éventuelle.

Depuis quelques jours, les milieux dirigeants du Reich sont devenus au surplus secrets, distants, évasifs, comme s'ils portaient en eux une résolution qu'ils ne voudraient pas encore faire connaître.

Ne pouvant le rencontrer pendant le séjour à Berlin de M. Guido Schmidt [4], j'ai demandé à M. von Neurath de me recevoir demain. Il a ajourné mon audience jusqu'à lundi [5].

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 480.
(2) Voir, audit tome, le n° 510.
(3) Lors du débat aux Communes du 19 novembre, le secrétaire d'Etat notait que l'attitude britannique n'était nullement modifiée par la reconnaissance du gouvernement Franco par Rome et Berlin, et qu'en ce qui concernait les violations de l'accord de non-intervention, il existait « d'autres gouvernements qui sont plus à blâmer que ceux de l'Allemagne et de l'Italie ».
(4) Sur le séjour du ministre autrichien à Berlin, du 18 au 21 novembre, voir ci-dessous le télégramme 3776-3779 de Berlin du 21, reproduit sous le n° 13.
(5) C'est-à-dire le 23 novembre. Voir ci-dessous n° 20.

7

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 352. *Lisbonne, 20 novembre 1936, 19 h.*

(*Reçu :* 21 h.40).

Contrairement à l'opinion de l'ambassadeur d'Angleterre dont j'ai fait part à Votre Excellence par mon télégramme nº 349 [1], un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, particulièrement bien placé pour connaître l'opinion du président Salazar, vient de m'assurer confidentiellement que celui-ci n'entend pas marquer une simultanéité d'attitude avec les gouvernements allemand et italien en ce qui concerne la reconnaissance du gouvernement du général Franco. Une décision dans ce sens ne sera prise que s'il se produisait un fait nouveau important tel que la chute de Madrid ou encore une entente possible avec les gouvernements sud-américains.

8

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2575 à 2579. Réservé *Paris, 20 novembre 1936, 23 h.*

Les incertitudes que peuvent créer dans l'opinion internationale la reconnaissance par les gouvernements allemand et italien, comme gouvernement de l'Espagne, des autorités de Burgos [2], et l'annonce faite par celles-ci d'une action militaire contre Barcelone rendent particulièrement nécessaire l'étroite entente qui s'est constamment affirmée entre les gouvernements français et anglais en présence des événements d'Espagne.

Je ne doute pas que le gouvernement britannique ne soit entièrement d'accord avec nous pour considérer ces deux faits comme ne pouvant entraîner de changement à la position commune que nous avons adoptée.

Le principe de non-intervention dont, par l'interdiction des fournitures d'armes, nous avons pu faire reconnaître la conséquence la plus directe [3],

(1) D'après lequel l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne croyait savoir que M. Salazar allait d'un moment à l'autre reconnaître le gouvernement du général Franco.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le nº 510.
(3) Voir, audit tome, les nos 33, 59, 83 (annexe), 150 (annexes), 176.

doit plus que jamais être maintenu quelque décision que, sur un plan différent de celui des engagements du mois d'août, d'autres gouvernements puissent prendre en ce qui concerne leurs relations diplomatiques avec l'Espagne.

Le rôle du comité de Londres apparaît plus important encore dans les circonstances actuelles aussi bien en raison du frein qu'il a mis aux opérations illicites que du contact étroit qu'il a imposé à tous les gouvernements. Il importe que son autorité soit entièrement sauvegardée et si possible renforcée, que les règles et méthodes qu'il a mises en œuvre reçoivent une application plus stricte. Le gouvernement français, qui a déjà donné au Comité le concours le plus actif pour l'accomplissement de sa mission, souhaite vivement voir entrer en application le mécanisme de contrôle actuellement proposé.

Du point de vue le plus général, les accords du mois d'août ayant pour objet d'éviter une scission de l'Europe grosse des plus graves conséquences pour la paix internationale, il importe avant tout de maintenir l'ensemble des gouvernements dans le cadre de collaboration que ces accords ont créé. Le gouvernement français ne doute pas que le gouvernement britannique n'estime comme lui qu'aucun effort ne doit être ménagé, pour retenir dans la continuité de la politique suivie jusqu'à ce jour ceux des gouvernements que leurs tendances propres pourraient porter à s'en écarter. Dans les circonstances présentes, les gouvernements allemand et italien sont de ceux dont il serait à craindre qu'ils s'écartent de cette ligne commune. L'entente étroite des gouvernements de Paris et de Londres peut seule parer à ce danger.

Dans l'ordre le plus immédiat, l'intention annoncée par les autorités de Burgos de procéder au bombardement du port de Barcelone[1] soulève des problèmes dont le débat d'hier, à la Chambre des Communes [2], montre que le secrétaire d'État britannique s'est comme moi-même aussitôt préoccupé.

Les deux gouvernements ont déjà eu l'occasion de faire connaître qu'ils ne considéraient pas les troubles intérieurs de l'Espagne comme permettant à aucune autorité espagnole de revendiquer le droit de blocus non plus que les droits de belligérants en haute mer. Le gouvernement français croit pouvoir interpréter les paroles prononcées par le secrétaire d'État comme marquant que si une telle éventualité se présentait, la position du gouvernement britannique demeurerait la même.

En ce qui concerne les opérations militaires auxquelles les ports espagnols sont dès maintenant exposés, j'aimerais à connaître le plus tôt possible les intentions du gouvernement de Londres. Comme nous-mêmes il a des intérêts propres à sauvegarder, notamment l'existence de ses nationaux et la liberté de leur commerce. S'il n'envisage pas d'user de la force sur le territoire ou les eaux territoriales de l'Espagne, envisage-t-il la possibilité, en pratique, d'obtenir sur les côtes que certaines zones, d'où seraient exclues les opérations militaires, procurent aux étrangers une protection que, dans l'intérieur des terres et notamment à Madrid, l'intervention du corps diplomatique n'est pas parvenue à leur assurer? [3]

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 501.
[2] Voir ci-dessus n° 6 (note).
[3] Voir ci-dessus n° 1.

Je vous serai obligé d'exposer d'urgence au secrétaire d'État les préoccupations dont vous fait part le présent télégramme et de le prier de nous faire connaître le plus tôt possible son sentiment à leur endroit.

9

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [1]

Projet de traité entre la France et la Petite Entente

Paris, 20 novembre 1936.

Le projet de traité entre la France et la Petite Entente préparé par M. Krofta, et communiqué à la date du 12 novembre par notre ministre à Prague [2], appelle les observations suivantes :

1. Le traité se présente comme un traité d'assistance mutuelle entre la France d'une part, et les états de la Petite Entente d'autre part; il ne contient cependant aucune référence à un accord tendant à un resserrement des liens unissant entre eux les membres de celle-ci; rien ne subordonne à l'exécution par les états de la Petite Entente des engagements entre eux l'exécution par la France des engagements qu'elle contracterait, et qu'on nous a dit cependant être politiquement nécessaires pour décider Bucarest et Belgrade à resserrer leurs liens avec Prague. Il suit de là que si, un état de la Petite Entente étant attaqué par un état tiers, les deux autres ou l'un d'entre eux ne venaient pas à son secours, la France n'en serait pas moins tenue de prêter son assistance. Nous nous trouverions ainsi avoir assumé des charges nouvelles sans que celles-ci aient leur contrepartie dans une plus grande cohésion des trois états amis.

Ce n'est pas là l'objet que nous avions en vue.

2. Le projet reproduit presque littéralement les termes du traité franco-soviétique [3], encore que de l'article 2, un membre de phrase important (« malgré les intentions sincèrement pacifiques des deux pays ») ait disparu. Il y a là une erreur politique et psychologique tant sur le plan extérieur que du point de vue de la politique intérieure française.

Sur le plan extérieur, il est impossible de ne pas tenir compte de l'atmosphère que, grâce aux événements d'Espagne, la propagande allemande a su créer autour du pacte franco-soviétique et qui affecte l'attitude politique de nombre de pays à notre égard. Si, dans ces conditions, intervient entre la France et la Petite Entente un traité presque identique dans la forme à ceux qui existent, d'un côté entre la France et l'U.R.S.S., de l'autre entre l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie, une grande partie de l'opinion internationale interprétera le nouvel accord comme un moyen détourné de créer un vaste groupe-

(1) Extraite des papiers Massigli.
(2) Voir, au tome III de la présente série, le n° 467.
(3) Traité d'assistance mutuelle de mai 1935.

ment politique : U.R.S.S., France, Petite Entente; dans l'état actuel de l'opinion européenne, ce groupement n'aurait pas « très bonne presse ». Un nouveau prétexte sera fourni à l'Allemagne pour dénoncer les liens de la Tchécoslovaquie et, d'une manière générale, ceux de la France et de ses amis avec l'U.R.S.S. M. Goebbels ne manquera pas d'en profiter.

Du point de vue intérieur français, il est permis de se demander si la ressemblance entre le nouveau traité et un instrument diplomatique qui soulève l'opposition d'une partie de notre opinion est propre à créer autour du nouveau traité l'unanimité d'opinion indispensable, à la fois pour donner confiance à nos amis de l'Europe centrale et pour convaincre l'Allemagne qu'il est vain de chercher à s'attaquer à l'accord France-Petite Entente, comme elle l'a fait à l'accord France-U.R.S.S.

3. La conclusion du traité sera certainement interprétée dans une grande partie de l'Europe comme marquant la constitution d'un bloc opposé au bloc en formation italo-allemand, dont la cristallisation se trouverait ainsi hâtée. A Rome, en particulier, la réaction peut être immédiate. Nous n'avons point à la redouter; encore convient-il, pour éviter tout malentendu à Londres, de faire apparaître qu'il ne s'agit pas de notre part d'une initiative récente et que c'est seulement faute d'avoir pu réaliser des conceptions plus larges entre un plus grand nombre d'états que nous en sommes venus à cette formule.

En d'autres termes, il faut que le traité apparaisse comme la suite et, en quelque manière, le résidu des efforts vainement poursuivis par nous l'an dernier pour donner une base plus large à la paix de l'Europe danubienne. Dans le même esprit et de même que l'Italie, dans les protocoles de Rome [1], a eu grand soin de faire apparaître le bloc italo-austro-hongrois comme ouvert à l'accession d'autres pays, il convient de marquer que le nouveau traité n'est pas pour nous une fin en soi, que nous souhaitons, au contraire, qu'il ait un caractère provisoire, en ce sens qu'une entente plus large, englobant un plus grand nombre d'états, devrait à tout moment pouvoir y être substituée.

4. Si le bien-fondé de ces diverses considérations est admis, on doit chercher à donner au renforcement des liens entre la France et la Petite Entente une forme autre que celle qui a été imaginée à Prague.

C'est pour assurer un resserrement des liens entre les trois états que nous envisageons de leur promettre un appui français. Ce résultat sera atteint si les membres de la Petite Entente ont l'assurance qu'au cas où l'un d'entre eux serait attaqué et s'il recevait l'assistance de ses partenaires, le groupement ne serait pas « en l'air » et que l'appui français lui serait assuré.

Les engagements que nous contracterions apparaîtraient, d'une manière générale, comme une application de la disposition de l'alinéa 3 de l'article 16 du pacte de la Société des Nations [2] relative à l'appui mutuel, sur laquelle

(1) Sur ces protocoles de mars 1936, voir, au tome I de la présente série, les nos 511 et 523 (et notes).

(2) L'alinéa 3 de l'article 16 enjoignait aux membres de la Société de se prêter, en cas de rupture du pacte par l'un d'entre eux, un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières de représailles, ainsi que pour résister à toute tentative dirigée contre l'un d'eux par l'état qui contrevenait au pacte.

l'Angleterre, au plus fort de la crise éthiopienne, a basé ses accords d'assistance avec les puissances de la Méditerranée orientale. C'est dire que le nouveau traité serait encore plus facilement justifiable dans le cadre de la Société des Nations et qu'il serait encore plus aisé de réfuter les appréhensions qui pourraient se manifester à Londres.

C'est sur les bases ci-dessus indiquées que la direction politique étudie les termes d'un contreprojet qui sera incessamment soumis à l'examen du Ministre.

10

Note de l'État-Major général de la Marine [1].

Paris, 20 novembre 1936.

La guerre d'Espagne, après la période initiale où les forces maritimes (aviation comprise) ont déjà joué un rôle très important (transports, ravitaillements urgents), en arrive à la phase où le ravitaillement massif par mer s'impose des deux côtés et où la maîtrise de la mer fera pencher la balance des forces terrestres et aériennes du côté de celui qui pourra exercer cette maîtrise.

Des complications peuvent survenir du fait :

que l'Allemagne et l'Italie ont reconnu Franco;

que certaines puissances fourniront des appuis officiels ou officieux aux deux partis;

qu'il pourra en résulter des infractions au droit international et des incidents graves, d'autant plus que les partis espagnols n'ont pas la qualité de belligérants;

qu'il existe une forte tension entre l'U.R.S.S. d'une part, l'Allemagne, l'Italie et le Japon d'autre part;

[1] Extraite des archives de la Marine. Cette note (intitulée en fait « Mémento ») se réfère à une note n° 140 EMGO du 4 novembre, adressée par l'État-major général au Ministre. Ce dernier document laissait entendre que, devant l'imminence de la chute de Madrid et la nécessité pour les nationalistes d'opérer un blocus des provinces sud-orientales et de la Catalogne, la flotte insurgée, en état d'infériorité, chercherait à obtenir l'appui de l'étranger, tandis qu'Allemagne et Italie seraient tentées de reconnaître le gouvernement de Burgos. Cet appui pourrait être indirect, sous la forme de sous-marins allemands qui changeraient de pavillon ou, du côté de Rome, des ressources fournies par la mainmise italienne sur Majorque. La note ajoutait : « Nos lignes essentielles de communications militaires entre la 1re et la 2e escadres, entre la France et l'Afrique du Nord, seraient commandées par des positions ennemis ». Il fallait donc prévoir qu'« au cas où une politique commune des gouvernements britannique et français risquerait de les mettre en opposition ouverte avec l'Allemagne et l'Italie, il serait indispensable d'envisager les conséquences de cette opposition, d'établir un contact entre les amirautés et de prendre en temps utile les mesures qui s'imposeraient à la Marine, en face d'adversaires qui n'auraient pas manqué de s'entendre ». La note envisageait enfin l'hypothèse d'une intervention de l'aviation insurgée contre les navires transitant du matériel à Barcelone, soulignant à cet égard l'importance des hydravions (italiens) stationnés à Majorque.

que le pacte franco-soviétique peut nous mettre, sinon dans sa lettre, du moins vis-à-vis des autres puissances, en situation délicate;

que l'U.R.S.S. est très engagée dans le conflit espagnol.

Toutefois il semble :

que ni l'Allemagne ni l'Italie ne souhaitent actuellement une extension du conflit, qu'elles cherchent plutôt pour le moment à se réserver des avantages de nature politique et économique, tout en luttant contre le communisme;

que la reconnaissance hâtive de Franco par l'Allemagne et l'Italie[1] ait pour objet d'amener l'U.R.S.S. à restreindre en Espagne une activité et un concours qui ont pris ces derniers temps des proportions considérables.

Par ailleurs, la France et l'Angleterre s'attachent à réduire les risques de conflit.

Sur le plan maritime, l'activité des Italiens à Majorque [2], la pénétration allemande au Maroc espagnol, l'utilisation des ports insurgés par les Allemands et les Italiens peuvent faire peser sur nos communications militaires et maritimes ainsi que sur nos bases, comme d'ailleurs sur celles des Anglais, une menace très grave.

L'attitude politique de l'Angleterre reste analogue à celle de la France, mais nous ne savons pas ce que deviendrait cette attitude en cas de conflit. Sans le concours de l'Angleterre, notre situation sur mer serait évidemment très difficile dans l'éventualité considérée.

L'Armée a été prévenue et reconnaît que, dans ces conditions, les mouvements de troupes entre la France et l'Afrique du Nord ne pourraient être envisagés tant que la situation sur mer ne serait pas modifiée à notre avantage.

En conséquence, l'Armée prépare :

Le rapatriement brusqué en période de tension des troupes africaines disponibles (si possible).

La défense des frontières tant dans la métropole qu'en Afrique du Nord;

La conquête rapide du Maroc espagnol;

Des transports éventuels vers les ports espagnols gouvernementaux (Valence de préférence, en raison des facilités de transport par voie ferrée vers la France), si les circonstances s'y prêtent.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 510.

(2) Sur cette activité, se reporter au rapport n° 108 sur la mission du *Fortune*, du 17 au 26 octobre, le long des côtes d'Espagne, dont le texte fut retransmis le 28 octobre au ministère de la Marine par le vice-amiral Mouget, commandant en chef de la 1re Escadre. Selon le vice-amiral, la mainmise italienne sur Majorque s'affirmait de plus en plus : « au point de vue militaire par l'organisation de la légion étrangère majorquaise dont les rangs sont ouverts aux Italiens et par la subordination de fait des phalanges locales à l'autorité du comte Rossi; au point de vue commercial, par l'interdiction de tout commerce avec les pays autres que l'Italie ». Par ailleurs, une autre pièce, rédigée par la Marine à l'intention des Affaires étrangères, mais ni signée ni datée (peut-être est-elle l'œuvre du contre-amiral Godfroy, auteur de la note reproduite ci-après sous le n° 23), laissait entendre que les mesures récemment notifiées par les autorités dirigeantes de Palma à l'amiral commandant le dispositif français de surveillance des Baléares au nom du gouvernement de Salamanque, et qui avaient pour effet d'interdire toute relâche des bâtiments de guerre français dans les eaux de Majorque, étaient vraisemblablement dues à l'influence italienne croissante dans l'île. (*Documents extraits des archives de la Marine*).

Considérations sur l'action éventuelle des forces maritimes (*cas A.I.E.*).

En Méditerranée :

Nos bases principales sont menacées par l'aviation italienne.

L'ensemble des forces navales germano-italiennes et même la flotte italienne seule sont supérieures aux forces navales françaises.

Il est possible que ces forces soient divisées ou dispersées au début d'un conflit.

En principe, cela doit nous conduire à éviter un engagement général avec des forces supérieures.

Mais cela doit aussi nous conduire :

A défendre énergiquement nos bases et la Corse;

A profiter dans le plus bref délai des occasions fugitives qui pourraient se présenter pour attaquer par tous les moyens, et au moins par contre-torpilleurs, torpilleurs, sous-marins, aviation, mines, etc., les forces navales ennemies accessibles en mer ou dans les ports espagnols et les Baléares.

Seule, une telle offensive serait susceptible d'améliorer notre situation.

Le maintien des forces groupées à Toulon présenterait des dangers évidents.

Les bases à utiliser seraient choisies d'après les circonstances.

On doit examiner s'il ne conviendrait pas de diriger dans le plus court délai tout ou partie des croiseurs vers l'Atlantique où ils formeraient avec l'escadre de l'Atlantique le bloc des forces de haute mer. Il conviendrait dans ce cas d'organiser le commandement des forces navales restant en Méditerranée sous la haute autorité du commandant du théâtre.

L'occupation de Minorque, comme l'utilisation de Port-Mahon sont à envisager, si l'île est restée aux mains des gouvernementaux. Cette occupation offrirait peut-être, vu l'état relatif des forces actuelles, en particulier des aviations susceptibles d'opérer sur mer, plus d'inconvénients que d'avantages.

En Atlantique :

Casablanca et Brest sont relativement moins menacés que nos ports méditerranéens.

Les navires allemands détachés en Espagne s'y trouveraient en situation délicate.

Les communications maritimes des insurgés espagnols y seraient très exposées.

Cela, et le souci de protéger nos propres communications, doit nous conduire à réunir dans l'Atlantique les éléments principaux de nos escadres de l'Atlantique et de la Méditerranée, en un point à fixer d'après les circonstances.

Pas-de-Calais :

Dispositif à maintenir, conformément aux prévisions actuelles (cas A.I.), sauf légères modifications.

11

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 345. *Rome, 20 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol. 30 novembre.)

Lorsqu'on examine la position actuelle de l'Italie dans le domaine international, on ne peut manquer d'être frappé des tendances contradictoires que révèle l'action assez incohérente du gouvernement de Rome, présentement occupé à la poursuite de buts assez opposés et malaisés à concilier.

L'Italie a, en effet, toujours pratiqué la politique de bascule que lui commandait sa situation géographique. Mais la destruction de l'Autriche-Hongrie et la réalisation des buts de guerre européens de l'Italie n'ont pas fait disparaître pour cette dernière toutes les raisons qui l'avaient amenée en 1915 à se ranger aux côtés de la France et de l'Angleterre. A l'ancienne ennemie morcelée, s'est en effet substituée une Allemagne singulièrement plus puissante et dont les velléités de développement politique et économique dans le bassin danubien constituent pour ce pays un danger sérieux, et on peut encore dire le seul vrai danger. C'est en fonction de cette préoccupation que la position prise par M. Mussolini s'est cristallisée à son maximum à la suite des événements de Vienne de juillet 1934.

Or, l'affaire des sanctions et l'affaire espagnole sont venues depuis lors renverser cette position et rapprocher l'Italie et l'Allemagne. Mais on a l'impression que dans l'étroite communauté de pensée et d'action qui se manifeste à l'heure actuelle entre Rome et Berlin, l'Italie est un peu à la remorque de son puissant partenaire. D'ailleurs les termes très généraux et le caractère assez vague des communiqués qui ont conclu les récentes réunions de Vienne et de Budapest [1] semblent bien témoigner que les signataires des accords triangulaires se sont trouvés dans leurs conversations quelque peu « bridés » par la présence invisible de l'important voisin, et sans doute la conciliation des intérêts italiens et allemands dans cette zone de l'Europe n'est-elle pas aussi aisée qu'on l'a affirmé après le voyage du comte Ciano à Berlin. Enfin, il ne faut pas oublier que l'enthousiasme suscité dans la Péninsule par cette nouvelle lune de miel avec l'Allemagne est dû aussi en grande partie à des motifs assez extérieurs de prestige et de vanité faciles à comprendre chez un peuple qui s'est toujours irrité jusqu'à présent de se voir traité en puissance secondaire, et qui exulte aujourd'hui à la pensée que l'hitlérisme et le fascisme

[1] Sur la réunion de Vienne, se reporter au tome III de la présente série sous les nos 473, 482, 484 (note). Après la capitale autrichienne, le ministre italien des Affaires étrangères s'était rendu du 13 au 15 à Budapest; le communiqué final affirmait la « complète identité de vues » des deux pays.

conjoints sont en mesure d'imposer en Europe une paix de leur choix, conforme à leurs idéologies parallèles.

Aussi cette orientation du moment ne semble-t-elle pas faire oublier l'Angleterre. Je signale dans ma dépêche nº 342[1] les appels multipliés qui, de Rome, s'en vont depuis quelque temps vers Londres. Mais les deux orientations ne se concilient pas toujours sans peine, et il est assez piquant de voir le désarroi avec lequel on constate ici d'une part l'accueil modérément enthousiaste de la Grande-Bretagne devant les appels italiens, et d'autre part les réactions, parfois inattendues ici, que provoquent en Angleterre certaines conséquences de l'orientation italienne vers l'Allemagne et contre le communisme. C'est ainsi que, comme je l'ai signalé en son temps, les paroles mesurées prononcées par M. Eden en réponse au discours de Milan [2] ont laissé les milieux officiels italiens fort perplexes et que, après quelques incertitudes, on ne s'est décidé qu'au bout de deux jours à leur faire donner par la presse une interprétation satisfaisante. De même, on a paru se laisser surprendre par les commentaires peu favorables que l'accord germano-japonais, si bien accueilli ici, avait suscités en Angleterre. L'article du *Times* [3] a donné lieu tout d'abord à une réplique assez vive, puis l'on s'est empressé de couper court à ce début de polémique inopportune.

Donc, l'Italie, à l'heure actuelle, essaie sur le plan européen de concilier deux politiques, comme elle le fait d'une manière plus audacieuse encore en Europe centrale lorsqu'elle manifeste de bonnes dispositions à la Yougoslavie, tout en continuant, tout au moins en de chaleureuses paroles, ses encouragements au revisionnisme hongrois. Ses emportements idéologiques du moment ne l'empêchent pas de songer au concret et au solide et le souci de l'amitié des puissances anglo-saxonnes, dans le domaine politique comme dans le financier, n'est nullement relégué au second plan par l'esprit actuel de croisade contre Moscou.

Mais il ne faut pas se dissimuler, si l'on veut décrire exactement la position présente de l'Italie et les tiraillements de sa politique, que vis-à-vis de la France, les facteurs idéologiques jouent en ce moment ici au maximum dans un sens défavorable à notre pays. Les développements de l'affaire espagnole ont, à n'en pas douter, déterminé dans les milieux officiels fascistes un éloignement croissant vis-à-vis du gouvernement français de Front populaire. C'est ce sentiment qui explique les manifestations quotidiennes d'une mauvaise humeur ouvertement affichée, et en particulier l'aigreur inutile avec laquelle les journaux dûment inspirés ont pris soin de souligner la netteté avec laquelle le gouvernement italien s'était détaché de la France et avait délibérément abandonné l'esprit de Versailles, dans l'affaire de la dénonciation par l'Allemagne des clauses fluviales du traité de 1919 [4]. De plus, nos difficultés intérieures sont volon-

(1) Du 18 novembre, non reproduite. Elle est pour l'essentiel résumée ici.

(2) Allusion au discours prononcé à la Chambre des Communes le 5 novembre. Voir, au tome III de la présente série, le nº 445 (note).

(3) Allusion à l'éditorial du *Times* du 18 novembre, qui publiait des informations d'Extrême-Orient d'après lesquelles un accord germano-nippon auquel adhérerait l'Italie serait conclu contre le communisme.

(4) Sur cette dénonciation, voir, au tome III de la présente série, le nº 491.

tairement exagérées et les dangers d'une extension du communisme dans notre pays constituent un incessant leitmotiv.

Assurément, l'histoire des relations franco-italiennes depuis 1918 doit-elle enseigner une certaine philosophie dans l'examen des périodes d'amitié et des périodes de moindre cordialité [que] ces relations ont successivement traversées. Cela d'autant plus que, dans le sentiment italien vis-à-vis de la France, entre toujours une part invétérée de jalousie qui détermine chez nos voisins d'assez fréquentes manifestations de *Schadenfreude* lorsque les choses ne vont pas pour le mieux chez nous. Il n'en reste pas moins que la non-reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie et notre attitude dans l'affaire d'Espagne ont présentement orienté contre nous, avec une netteté qui va en s'accroissant depuis quelques semaines, les sentiments de l'Italie fasciste.

12

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1005 (1). Secret. *Bruxelles, 20 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er décembre.)

J'ai eu, ce matin, une conversation d'un caractère strictement confidentiel avec M. Vandervelde. Il s'est ouvert à moi en toute confiance, et il importe dans l'intérêt même de nos relations futures que ses propos restent absolument secrets.

Il a été naturellement question, tout d'abord, des rapports franco-belges. M. Vandervelde est convaincu que le gouvernement Van Zeeland, tel qu'il est actuellement composé, ne répudiera pas la sécurité collective, ni les engagements du pacte de la Société des Nations; qu'il continuera, jusqu'à la conclusion d'un nouveau pacte occidental, à observer les engagements de Locarno et à conserver, notamment, les contacts d'états-majors. Une autre politique se heurterait, dit-il, à l'opposition catégorique tout au moins des ministres socialistes. Ceci dit, il admet que le Premier ministre est porté à attacher plus d'importance aux répugnances des Flamands ou de certains catholiques, qu'il n'est impressionné par les tendances contraires des socialistes, de certains libéraux et des Wallons. Cela tient essentiellement à la formation intellectuelle et politique de M. Van Zeeland, à propos de laquelle M. Vandervelde s'est exprimé à peu près textuellement dans les mêmes termes que j'ai employés pour la caractériser dans ma dépêche d'hier, nº 994 (2). Il note de même l'inclination que ressent M. Van Zeeland pour les idées anglo-saxonnes et en particulier pour l'Angleterre.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Dans cette dépêche, non reproduite, il était dit : « L'influence de sa formation catholique et anglo-saxonne semble de plus en plus gouverner l'attitude de M. Van Zeeland ».

Il est nettement d'avis, et cela ne peut que confirmer la conclusion de ma dépêche précitée, que le langage qu'entendra M. Van Zeeland lors de son prochain voyage à Londres aurait certainement une grande influence sur ses décisions futures, en ce qui concerne tant les négociations relatives au futur pacte occidental que les relations de la Belgique avec la France.

J'ai fait allusion, avec toute la discrétion nécessaire, à la susceptibilité que j'avais cru remarquer chez M. Van Zeeland à la suite des conversations qui avaient eu lieu entre les gouvernements français et belge après le discours royal [1]. J'ai expliqué les motifs de notre attitude. M. Vandervelde croit, comme moi, que l'état de santé et le surmenage du Premier ministre expliquent pour une bonne part la nervosité dont il semble avoir fait preuve. Mais il ne pense pas qu'elle puisse avoir une influence décisive sur ses déterminations. Il est en tout cas convaincu de l'entière loyauté du chef du gouvernement.

Au reste, M. Vandervelde m'a avoué que les réactions de l'opinion française l'avaient lui-même surpris. Il m'a alors raconté, sous le sceau du secret, les conditions dans lesquelles le discours royal avait été prononcé, puis publié.

Au cours d'une première réunion, M. Vandervelde avait déclaré que, en tant que membre socialiste, il ne pouvait se rallier à certaines dispositions du projet militaire déposé par le gouvernement. M. Van Zeeland avait fait un grand effort pour vaincre ses objections, mais sans résultat. A la séance du Conseil des ministres qui suivit deux ou trois jours après, le projet fut représenté, mais, en même temps, le Roi prononça son discours, qui était pour M. Vandervelde et, croit-il, pour la plupart des ministres, une surprise. A vrai dire, M. Vandervelde ne considère pas ce discours comme inconstitutionnel. Par contre, il avait, en l'écoutant, été frappé du fait que le Roi, en énumérant les menaces qui pèsent sur la sécurité belge, mettait en cause l'attitude de l'Allemagne, qu'il désignait même nommément, ce qu'il avait toujours évité de faire jusqu'ici.

Il s'agit sans doute des passages suivants du discours du Roi :

« La réoccupation, en coup de foudre, de la Rhénanie et le transfert à notre frontière des bases de départ d'une invasion allemande éventuelle ont accentué nos inquiétudes... En même temps, nous avons assisté à l'ébranlement des assises de la sécurité internationale par des infractions à des conventions, même librement souscrites, et par la quasi-impossibilité d'adapter, dans les circonstances actuelles, les stipulations du pacte de la Société des Nations à la répression de ces infractions ».

Il a semblé à M. Vandervelde que le Roi mettait l'accent sur les véritables raisons qui pouvaient justifier, aux yeux de l'opinion belge, un renforcement de la défense nationale. C'est pourquoi il prit l'initiative d'en demander la publication. Pas un instant, m'a-t-il avoué, il ne lui vint à la pensée que ce discours pouvait être diversement interprété ailleurs, et notamment susciter en France la réaction qui s'est produite. Il faut ajouter que M. Vandervelde ignorait que le gouvernement belge avait pris l'engagement de ne pas adopter de position définitive avant de s'être concerté avec la France et l'Angleterre. En tout cas, il déplore maintenant les conséquences, inattendues pour lui, de sa proposition.

(1) Voir notamment, au tome III de la présente série, le n° 454.

Par ailleurs, M. Vandervelde, à qui j'ai posé la question, croit que le discours est bien le fait du Roi lui-même. Il a interrogé à ce sujet M. Van Zeeland, qui le lui a affirmé. Il est possible, et même probable, que le Roi se soit inspiré des idées de son entourage, mais M. Vandervelde est porté à croire que c'est bien lui qui, au sens propre du mot, en est l'auteur, et non un de ses ministres. A ce propos, il m'a dit que Léopold III se targue de pratiquer la même politique extérieure que son père. Il le lui a déclaré plusieurs fois à lui-même. Mais, fait observer M. Vandervelde, le roi Albert n'aimait pas la France, ou plutôt n'aimait pas en général les hommes politiques français, et conservait une certaine défiance à leur égard.

Je laisse naturellement à mon interlocuteur la responsabilité de cette assertion, un peu déconcertante au premier abord. Il n'en reste pas moins que le roi Albert avait une plus grande expérience que son fils, et on peut se demander si, même sollicité, il se fût prêté à la publication d'un tel discours.

J'ai demandé à mon interlocuteur s'il ne pensait pas que, soit dans l'entourage du Roi, soit même dans le sein du gouvernement, on n'avait pas eu l'arrière-pensée de faire publier le discours du Roi, même s'il n'avait pas pris l'initiative de le proposer. Bien qu'il n'ait aucune raison de le supposer, il n'en exclut pas la possibilité.

13

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3.776 à 3.779. *Berlin, 21 novembre 1936, 14 h. 45, 14 h. 33, 14 h. 35, 14 h. 36.*

(*Reçu :* 14 h. 50, 14 h. 25, 14 h. 45.)

Contrairement à l'exemple donné par les Italiens qui n'avaient pas, au moment de la visite de leur ministre des Affaires étrangères, cru devoir mettre les chefs des missions diplomatiques accrédités à Berlin en contact avec le comte Ciano, le ministre d'Autriche avait organisé [hier soir] une réception à sa légation où les diplomates étrangers ont pu rencontrer M. Guido Schmidt(1).

Au cours du bref entretien que j'ai eu avec celui-ci, le secrétaire d'État s'est beaucoup félicité de son entrevue avec M. Hitler. Il a trouvé le Chancelier pondéré, humain, raisonnable. Il a été frappé par l'accent de sincérité avec lequel le Führer lui a parlé de sa volonté pacifique et de ce qu'il lui a dit, dans cet ordre d'idées, à propos de l'Alsace et de la Tchécoslovaquie. M. Schmidt a eu aussi l'impression que le Chancelier était résolu à appliquer loyalement l'accord austro-allemand du 11 juillet, dans sa lettre et dans son esprit. Le

(1) En visite à Berlin du 18 au 21 novembre.

secrétaire d'État a dû convenir toutefois que lorsque la conversation avait porté sur la Russie, le Führer avait tenu un langage farouche et s'était montré animé de sentiments extrêmement violents.

Il m'a semblé que M. Guido Schmidt emporterait de son passage à Berlin un souvenir très favorable.

Sur le sens et le fond des négociations qui ont eu lieu hier et avant-hier, on ne sait jusqu'à présent rien de plus que ce qu'indique le communiqué publié par la presse de ce matin.

La visite de M. Schmidt est interprétée en général comme ayant eu surtout pour but de marquer que c'en était fini de la période d'hostilité entre les deux pays, que les rancunes de la veille étaient oubliées et que des relations personnelles, amicales et confiantes avaient repris. On aurait d'autre part cherché à traduire ce rapprochement dans le domaine économique d'une manière plus efficace que jusqu'ici.

Les questions politiques auraient joué un rôle plutôt secondaire. Du reste, j'aurai probablement au début de la semaine prochaine des renseignements plus précis.

M. von Papen qui assistait à la soirée d'hier y arborait une mine rayonnante.

14

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 536, 537. *Moscou, 21 novembre 1936, 22 h. 42.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

L'agence Tass ayant déclaré dans deux communiqués successifs tenir de source autorisée qu'un traité anticommuniste avait été paraphé entre l'Allemagne et le Japon et que ce traité contenait des clauses secrètes, l'ambassade a demandé à ce sujet des précisions au commissariat des Affaires étrangères. Elle n'a pu savoir si les assertions de l'agence Tass reposaient sur des preuves tangibles ou simplement sur une hypothèse que les autorités soviétiques considéreraient comme plausible.

Toutefois, l'ambassadeur de Chine que j'ai vu ce matin m'a indiqué que M. Litvinov lui avait déclaré savoir pertinemment qu'un accord avait été paraphé, qu'il avait été négocié à Berlin, et qu'il comportait des clauses militaires secrètes visant des tierces puissances, dont l'U.R.S.S.

15

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 2.598. *Paris, 21 novembre 1936, 22 h.*

Je me félicite de constater, par un premier examen du mémorandum britannique du 19 novembre[1], que, sur tous les points essentiels, les vues du gouvernement britannique s'accordent parfaitement avec celles du gouvernement français.

Sans attendre notre réponse qui va être établie dans les délais les plus courts, veuillez marquer au secrétaire d'État avec quelle satisfaction j'ai pu me rendre compte de l'étendue de l'accord ainsi réalisé entre nos conceptions. J'y vois une preuve nouvelle de l'identité des buts poursuivis dans le même esprit pacifique par les deux gouvernements. Vous saisirez cette occasion pour féliciter M. Eden des déclarations qu'il a faites à Leamington [2] et qui sont certainement appelées à avoir en Europe les plus heureux retentissements.

16

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3.801 à 3.803. *Berlin, 22 novembre 1936, 15 h. 13, 15 h. 14, 15 h. 9.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 15 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 3.776-3.779 [3].

J'ai reçu de bonne source les indications suivantes sur les entretiens austro-allemands auxquels a donné lieu la visite à Berlin de M. Guido Schmidt.

M. von Neurath aurait informé le secrétaire d'État avec la plus grande netteté que l'Allemagne demeurait absolument hostile à tout projet de restauration monarchique à Vienne.

Il aurait exprimé le vœu que les quelques 15.000 Autrichiens qui forment la Légion autrichienne et se trouvent encore sur le territoire du Reich fussent autorisés à rentrer dans leur propre pays.

(1) Publié au tome III de la présente série sous le nº 513.
(2) Voir ci-dessus, nº 4.
(3) Publié ci-dessus sous le nº 13.

M. Guido Schmidt aurait accepté d'envisager un retour par petits paquets et après triage des éléments les plus dangereux.

L'Allemagne aurait demandé également que les 500.000 Allemands en Autriche fussent traités de la même manière et sur le même pied que les associations italiennes. Cette requête aurait beaucoup embarrassé M. Guido Schmidt. Celui-ci aurait fait des réserves et déclaré qu'il faudrait peut-être attendre encore un peu.

En matière économique, l'Autriche aurait formulé le vœu que les touristes allemands pussent emporter chaque mois 500 marks au lieu de 250.

L'Allemagne aurait objecté sa pénurie de devises et maintenu le chiffre de 250 marks, mais en promettant d'accorder des autorisations de voyage à un plus grand nombre de personnes.

Des difficultés se seraient élevées entre les deux parties à propos du charbon. Les Autrichiens se seraient plaints du prix auquel est vendu le charbon allemand et auraient fait valoir que le charbon polonais était meilleur marché.

L'Allemagne aurait cependant refusé d'abaisser ses prix de vente à moins que l'Autriche pût lui livrer en échange du cuivre et des produits renfermant du cuivre.

Il aurait été convenu qu'une délégation allemande partirait prochainement pour Vienne où se poursuivraient les négociations sur les points encore en litige.

17

M. Neuville, Consul de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 197, 198. *Madrid, 22 novembre 1936, 21 h. 10.*

(*Reçu :* le 23, 2 h.10, 0 h. 30.)

Le gouvernement de la République vient d'adresser un manifeste à l'Espagne républicaine. Il lance ses diatribes contre Rome et Berlin qui aident les généraux factieux. La reconnaissance du gouvernement de Burgos a surtout pour but de donner au général Franco « une injection de courage » devant les échecs qu'il essuie sous les murailles de Madrid.

Il y est dit que l'Italie veut agrandir son empire en y rattachant les îles Baléares. L'Allemagne veut asservir l'Espagne pour l'exploiter à la manière d'une colonie et en extraire les matières premières qui lui manquent.

Passant à la politique intérieure, le manifeste déclare que le gouvernement de la République, la généralité de Catalogne et le gouvernement provisoire des provinces basques sont fortement solidaires. Il rappelle que le gouvernement représente tous les partis du Front populaire qui obtinrent l'écrasante majorité des suffrages aux élections du 16 février.

En conséquence, il ne saurait y avoir d'autre autorité suprême que la sienne. Conjointement, la Junte de défense de Madrid fait acte de soumission en déclarant publiquement qu'elle est le mandataire du gouvernement de la République et qu'elle n'est nullement investie d'un pouvoir autonome quelconque.

Ces avertissements prennent une signification dans le même sens si on les rapproche de ceux donnés par l'ambassadeur de Russie aux organisations syndicales de Madrid, leur rappelant que le gouvernement de la République est seul qualifié pour assurer la victoire sur le fascisme.

Or, il faut continuer la guerre. L'autorité du gouvernement se raffermit au travers de l'aide prêtée par la Russie à la cause du prolétariat.

18

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 562. Confidentiel. *Varsovie, 22 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 décembre).

Il suffit, depuis quelque temps, de jeter un coup d'œil sur la presse du Reich pour reconnaître — et la correspondance de M. François-Poncet le fait ressortir clairement [1] — le changement important qui s'est produit dans les rapports polono-allemands.

J'ai signalé maintes fois, au cours de l'année qui vient de s'écouler, que les journaux polonais — ceux qui obéissent aux directives des différents clans gouvernementaux, comme les organes des partis d'opposition — s'écartaient peu à peu, à des degrés divers, des règles posées par l'accord de presse qui a fait suite à la déclaration polono-allemande du 26 janvier 1934, et que progressivement, la presse polonaise avait repris, dans les jugements qu'elle portait sur la situation intérieure de l'Allemagne, sur sa politique extérieure, sur son action à Dantzig, comme sur la propagande hitlérienne parmi les minorités allemandes de Pologne et sur le sort fait aux Polonais du Reich, une liberté de critique qui se manifeste parfois, et de plus en plus, avec virulence.

La presse hitlérienne, disciplinée, a — il faut le reconnaître — en présence de cette évolution et de ces attaques d'une intensité et d'une fréquence croissantes, fait preuve d'une longanimité méritoire, mais, depuis quelque temps, soit que la patience des dirigeants du Reich se soit épuisée, soit qu'ils entendent donner à Varsovie un avertissement, les journaux allemands ont repris, eux aussi, vis-à-vis de la Pologne, un ton dont l'accord de presse avait stipulé l'abandon.

[1] Voir, au tome III de la présente série, les nºˢ 488 et 514.

A ce changement d'attitude, d'autres symptômes s'ajoutent qui laissent deviner les inquiétudes de Berlin. Les Allemands vivant à Varsovie, et en contact avec leur ambassade, font très souvent preuve, maintenant, d'une nervosité qui ne se manifestait nullement lorsqu'a commencé à s'exprimer une évolution dans la politique extérieure polonaise. C'est ainsi par exemple que, tout dernièrement, ils ont avoué leurs inquiétudes lorsqu'ils ont appris que le gouvernement polonais prenait toute une série de mesures destinées à empêcher que les déplacements de troupes puissent être connus facilement du public; ils en ont immédiatement conclu que l'État-major général ne pouvait avoir qu'un but : le renforcement des garnisons de l'ouest et du nord.

On voudrait pouvoir préciser exactement à quelles réalités correspondent exactement ces symptômes nouveaux, dans quelle mesure le fond des choses est révélé par les apparences, quelle est l'étendue du changement que celles-ci permettent d'enregistrer, quelles en seront la durée et les conséquences probables. La complexité des rapports polono-allemands, sans parler de la versatilité qui, dans le caractère polonais, vient contrebalancer bien des qualités, ne permet pas de répondre à de telles questions et le mieux paraît être, pour interpréter les faits, d'en recenser les causes, les principales tout au moins.

Dans l'ordre d'importance, c'est la rapidité et l'ampleur du réarmement de l'Allemagne qui doivent sans doute être placées en première ligne parmi les éléments qui ont entraîné un changement aussi notable dans les rapports polono-allemands : quand je suis arrivé en Pologne, il y a dix-huit mois, les chefs de l'armée — et l'un d'entre eux me le dit en propres termes — s'imaginaient encore que le relèvement militaire de l'Allemagne en était seulement à ses débuts, qu'en France, on s'exagérait le péril, et qu'il faudrait *au moins douze ans* pour que le Reich fût prêt à nouveau à affronter une guerre.

Quelques mois après, le général qui m'avait parlé ainsi commençait à reconnaître son erreur, mais il supposait encore alors que la réorganisation de l'armée allemande se poursuivrait avec une certaine lenteur. Le 7 mars, les chefs de la Pologne durent s'apercevoir que l'Allemagne se sentait et était déjà forte. Le rôle joué par les formations motorisées en Ethiopie a accru leur inquiétude en leur apportant la preuve que l'importance de son propre réseau routier ne constituerait pas pour la Pologne une protection efficace contre une brusque invasion. Et peu à peu, les Polonais, partagés entre deux craintes, celle du Russe et celle de l'Allemand, en sont arrivés à l'état d'esprit qui est aujourd'hui le leur : la crainte de l'Allemand l'a emporté sur celle du Russe.

L'attitude de l'Allemagne envers Dantzig a ajouté à cette crainte d'autres préoccupations : le rapprochement polono-allemand les avait endormies; elles se sont réveillées plus vives que jamais, lorsque les événements ont fait apparaître et la pression croissante de l'hitlérisme dans la Ville Libre et la volonté évidente des Allemands d'arriver, par l'établissement du régime totalitaire, à l'assimilation avec le Reich.

La propagande active des nazis parmi les minorités allemandes de Pologne, leurs insolences et leurs imprudences en Pomérélie et en Poméranie, les nouveaux progrès du germanisme dans les régions où il ne se heurtait pas à une autorité aussi ferme que celle que M. Grazynski exerce dans son proconsulat

de Haute-Silésie, ont agi dans le même sens, en faisant apparaître les périls que courait, en Pologne même, le « polonisme ».

Des difficultés d'ordre économique ont joué aussi leur rôle : l'accord commercial de 1936 n'a guère procuré à la Pologne que des déceptions. Le différend entre les deux pays au sujet des frais du transit ferroviaire à travers le « Corridor » renaît sans cesse et sans qu'on en aperçoive la solution. M. Schacht, du reste, en toutes circonstances, par ses paroles et par sa politique, a montré aux Polonais qu'il n'était disposé à payer d'aucun sacrifice appréciable le maintien des bons rapports entre Berlin et Varsovie.

Il est par ailleurs évident que sur un peuple susceptible et fier, le manque de tact qui caractérise la propagande allemande, et son intensité même, ont fait mauvais effet. Les Polonais ont été vite lassés par les manifestations multipliées et excessives de « l'amitié allemande » : les voyages de M. Goering, en particulier, ont contribué sans aucun doute à rappeler aux Polonais combien étaient nouveaux et précaires les sentiments dont le président du Conseil de Prusse leur apportait de trop indiscrets témoignages.

Au cours des derniers mois, un nouvel élément est intervenu dans le même sens, et qui est dû également à une erreur psychologique commise par le chancelier Hitler : celui-ci pouvait supposer que ses déclarations contre le communisme et l'Union soviétique lui concilieraient à nouveau les bonnes grâces des Polonais. Il n'en a rien été : les appels à la croisade formulés par le Chancelier et ses lieutenants ont produit en Pologne un effet opposé. Les Polonais ont vu le danger qui pouvait en naître pour eux. Leur horreur pour la Russie et leur aversion à l'égard du bolchevisme ne les empêchent pas d'appréhender un conflit entre leurs deux voisins, conflit qui leur paraît au moins aussi redoutable qu'un accord éventuel entre Berlin et Moscou.

A côté de ces différentes causes propres aux relations polono-allemandes, il conviendrait, bien évidemment, de tenir compte, pour être complet, des répercussions qu'ont eues sur celles-ci des considérations de politique générale inspirées à la Pologne par les événements qui se sont succédé en Europe depuis un an : volonté de rapprochement avec la France et avec l'Angleterre, désir de jouer un rôle à Genève et de tirer parti, dans la mesure du possible, des possibilités d'action diplomatique que la délégation polonaise peut trouver à la Société des Nations. Je dois me borner à y faire allusion pour ne pas être amené à exposer ici dans son ensemble, et ce serait superflu, toute la politique polonaise.

Il n'est pas inutile, par contre, d'essayer de préciser quels ont pu être, dans cette nouvelle phase de la politique polonaise, les motifs personnels qui ont inspiré M. Beck.

Le ministre des Affaires étrangères est un homme trop avisé et trop ambitieux pour n'avoir pas souhaité, depuis longtemps, de ne pas passer pour être exclusivement l'homme de l'amitié avec l'Allemagne. Il lui fallait rassurer le général Rydz-Smigly qui, depuis la mort du maréchal Pilsudski, « l'observe ». Il lui fallait apaiser les inquiétudes de l'opinion polonaise qui, depuis qu'ont cessé les attaques incessantes de la presse contre la France, s'est tournée, à

nouveau, en majorité vers notre pays. Il lui fallait prouver à l'opinion française qu'il avait été calomnié et méconnu.

Dans son désir de jouer un rôle d'homme d'État, et d'homme d'État de premier plan, il lui importait de ne négliger ni Paris ni Londres.

D'une façon générale, il avait intérêt à démontrer, s'il était possible en ne faisant pas obstacle au rapprochement avec la France, de même qu'en évitant de se compromettre avec l'Allemagne, qu'il avait eu raison, qu'il avait vu juste, puisque sa politique, sans comporter une intimité trop grande avec Berlin, n'avait pas empêché l'accord de Rambouillet [1].

C'est dans cet esprit que M. Beck a évité, depuis quelque temps, de s'arrêter en Allemagne, et qu'au contraire, il a choisi la Côte d'Azur comme lieu de repos puis, à son retour, a fait escale à Paris.

D'ailleurs, au cours de cette évolution, les intérêts personnels de M. Beck se sont trouvés, tout bien considéré, ne point coïncider avec ceux de l'Allemagne.

Le Reich, et cette affirmation n'est pas de ma part une simple hypothèse, aurait souhaité qu'un Polonais autre que M. Beck pût être appelé à pratiquer, à sa place, la même politique, afin qu'il fût bien établi que celle-ci ne s'identifiait pas avec un homme et qu'elle avait en Pologne des assises solides.

M. Beck, au contraire, quels que pussent demeurer ses sentiments et ses inclinations intimes, devait, pour franchir un cap difficile, prouver qu'il n'était pas inféodé trop étroitement au rapprochement polono-allemand.

Il a compris la nécessité qui s'imposait à lui et, pour un temps tout au moins, il s'y est adapté.

Quoi qu'il en soit, *pour l'instant*, le déclaration germano-polonaise de Berlin paraît avoir donné ce qu'elle pouvait donner : elle a procuré, dans les rapports entre les deux pays, une accalmie qui a eu avant tout, pour le Führer, l'utilité que l'on sait. Mais la nature des choses devait reprendre sa revanche sur les combinaisons de M. Hitler et de M. Beck.

Je l'ai souvent constaté : la situation aux confins germano-polonais est telle que la Pologne n'a guère le choix dans ses relations avec l'Allemagne; elle pourrait devenir vassale du Reich, si elle acceptait de ne pas entraver la « marche vers l'est » que M. Hitler dans *Mein Kampf* recommande à ses compatriotes de reprendre : jusqu'ici, dans sa fierté nationale et sa confiance en son avenir, elle s'est refusée à ce rôle. Elle peut entretenir, pour un temps plus ou moins long, des rapports corrects avec ses voisins de l'ouest. Mais entre les deux pays, l'histoire, la géographie, l'ethnographie s'opposent, semble-t-il, à ce qu'il s'établisse jamais une amitié sincère et, sur un pied d'égalité, une collaboration et une entente durables.

Pour le surplus et plus spécialement dans les mois qui vont venir, les périodes de querelles et les périodes d'accalmies alterneront sans doute avec plus ou moins de fréquence ou de durée, suivant la situation générale de l'Europe et surtout suivant la situation de la France et l'idée qu'elle donnera de ses forces.

(1) Publié au tome III de la présente série sous le n° 259 (annexe).

19

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 416, 417. Secret. Réservé. *Tokyo, 23 novembre 1936, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 25, 14 h. 40.)

Voici, sous toutes réserves, ce que je crois avoir appris de l'accord germano-japonais.

On publierait à la fin de la semaine l'accord lui-même, qui ne contiendrait qu'une déclaration contre le communisme. Il y aurait en outre trois clauses secrètes : 1° Dans le cas du conflit d'une des Hautes Parties contractantes avec une puissance tierce, l'autre observerait une neutralité bienveillante; 2° Les Hautes Parties contractantes s'engageraient à se communiquer les accords internationaux qu'elles viendraient à contracter; 3° Échange de renseignements d'états-majors, aide technique générale et peut-être fourniture de prototypes ou matériel de guerre.

De telles clauses rendraient vains les efforts poursuivis depuis deux ans par l'U.R.S.S. pour conclure avec le Japon un pacte de non-agression.

Il faut signaler, parmi les conséquences de la conclusion de cet accord, que la négociation sur les commissions de délimitation Sibérie-Mandchourie a toutes chances d'être pratiquement abandonnée.

Si l'accord sur les pétroles de Sakhaline, beaucoup plus important que celui sur les pêcheries, n'est pas encore conclu à Moscou, il est probable aussi que la négociation marquera au moins un temps d'arrêt.

L'ambassade des Soviets prétend savoir que le gouvernement de Londres se montre préoccupé de cette importante reprise d'activité politique de [l'Allemagne] en Extrême-Orient.

20

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 3.810 à 3.820. · *Berlin, 23 novembre 1936, 18 h. 23, 18 h. 34, 18 h. 54, 18 h. 35, 18 h. 40, 18 h. 46.*

(*Reçu :* 18 h. 15, 18 h. 40, 18 h. 55, 19 h. 5, 19 h. 10, 19 h., 19 h. 20.)

Je me suis entretenu ce matin avec M. von Neurath de la situation générale et nous en avons passé en revue les divers aspects (1).

A propos de la dénonciation des clauses fluviales du traité de Versailles (2), le ministre m'a répété le couplet déjà souvent entendu sur la souveraineté allemande et le désir du Reich de supprimer les dernières limitations que celle-ci subissait. Il a ajouté qu'en l'espèce, l'Allemagne n'avait d'ailleurs pas de griefs contre la France, que celle-ci dans les commissions fluviales avait toujours eu une attitude raisonnable et conciliante; il a exprimé le vœu que les contacts en fussent gardés et la conviction que les accords intervenus lors de la rédaction du *modus vivendi* pourraient être maintenus. Je ne lui ai pas caché pour ma part que le nouveau geste du Reich n'était précisément pas de nature à encourager en France les tendances modérées et conciliantes envers l'Allemagne et que le peu de terrain qui avait été regagné à cet égard devait être regardé à l'heure actuelle comme perdu. Le ministre a regretté de son côté que les fils noués à l'occasion de la visite à Paris de M. Schacht (3) n'eussent pas été poussés plus loin.

En ce qui concerne les incidents provoqués par les arrestations de sujets allemands en Russie (4) et la condamnation à mort d'un ingénieur (5), M. von Neurath déclare que l'affaire est restée assez préoccupante. Jusqu'à présent, le ministre a réussi à empêcher qu'il ne fût procédé en Allemagne à des [arrestations] de représailles. Mais si l'ingénieur condamné à mort était exécuté, M. Hitler, qui est en ce moment dans son chalet de Berchtesgaden, en éprouverait évidemment une profonde indignation et une violente colère.

Il faudrait alors s'attendre à des décisions graves et tout au moins au rappel de l'ambassadeur du Reich. M. von Neurath ne croit pas cependant que les Russes aillent jusqu'au bout. Il estime qu'il est inexact que ceux-ci cherchent

(1) Entretien annoncé ci-dessus sous le n° 6.
(2) Sur cette dénonciation, voir, au tome III de la présente série, le n° 491.
(3) Sur cette visite, voir, au tome III de la présente série, les n[os] 196, 211, 213.
(4) Début novembre pour « propagande fasciste ».
(5) Allusion au procès des mines de Kemerovo tenu du 18 au 22 novembre à Novosibirsk et visant uniquement des Russes (à l'exception de l'ingénieur allemand Stickling) accusés de sabotages sur l'ordre de Trotsky. Tous les inculpés avaient été condamnés à mort.

à provoquer la guerre et cette idée, jointe au fait que les deux états sont séparés l'un de l'autre par d'épais tampons, contribue à le rassurer [1].

Les affaires d'Espagne lui paraissent plus tendues. C'est le seul point où le ministre ait semblé réellement inquiet. M. von Neurath laisse entendre que le gouvernement du général Franco a été reconnu parce qu'il avait besoin d'un appui moral.

Quant à l'appui matériel que l'Allemagne lui prête, le ministre évidemment ne l'avoue pas. Mais il ne le nie pas non plus. Il conteste que des contingents de troupes aient été ou doivent être envoyés en Espagne, ce qui veut dire que l'Allemagne jusqu'à présent n'a envoyé que du matériel et des hommes spécialisés dans l'emploi de ce matériel.

M. von Neurath confirme que le Reich n'a pas l'intention de quitter le comité de Londres et que sa conduite lui sera dictée par l'exemple de la Russie. S'il est inquiet, c'est parce qu'il pense que la guerre civile va se prolonger et que, plus elle sera longue, plus il y a de chances pour que les choses s'enveniment entre les puissances dont les sympathies vont aux camps opposés.

J'ai fait allusion aux bruits qui courent au sujet d'un traité germano-japonais. M. von Neurath m'a déclaré que ce traité n'était pas encore signé, mais qu'il le serait bientôt et qu'une fois signé, son texte serait livré à la publicité. On verrait alors qu'il s'agit d'un simple accord de collaboration contre le Komintern. Cet accord ne recouvrira d'ailleurs en aucune manière une alliance militaire dont ni l'Allemagne ni le Japon ne voudraient.

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur combien cette formule d'une collaboration contre le « Komintern » était vague et élastique et prêtait à toutes les suspicions. M. von Neurath a répété qu'il n'y aurait en réalité rien de plus que ce qui serait contenu dans le texte que l'on connaîtrait prochainement.

Sur la récente visite de M. Guido Schmidt [2], le ministre a été très bref. Selon lui, l'essentiel de cette visite consisterait dans la reprise des contacts personnels et amicaux entre les deux pays.

Au surplus, les conversations auraient principalement porté sur les moyens d'améliorer les échanges économiques.

J'ai demandé à M. von Neurath ce qu'il pensait de la dernière note que le gouvernement britannique lui a remise et dans laquelle sont contenues des suggestions positives au sujet du projet d'un nouveau pacte de Locarno [3].

M. von Neurath m'a répondu qu'il avait lu rapidement le document, et qu'il l'avait passé à ses services. Il n'a pas eu l'impression, au premier coup d'œil, que la note anglaise fût de nature à faire avancer sensiblement les choses. Il a du reste invité ses services à élaborer à leur tour des propositions qui permettraient de rapprocher les thèses en présence.

(1) Ces deux alinéas ont été communiqués par télégramme n° 772 à Moscou, le 24 novembre. Voir ci-dessous n° 32.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 6 (note), 13, 16.
(3) Note publiée au tome III de la présente série sous le n° 513.

21

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2299, 2300. *Londres, 23 novembre 1936, 16 h. 52.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Le secrétaire d'État m'a prié de passer le voir ce matin pour me mettre au courant d'une importante déclaration qu'il se propose de faire tout à l'heure à la Chambre des Communes au sujet des affaires d'Espagne. Après avoir proclamé de nouveau sa fidélité au principe de non-intervention, il indiquera qu'il n'a pas reconnu jusqu'à présent les droits des belligérants au parti des insurgés et qu'il n'a pas l'intention, pour le moment, de modifier son attitude. Ensuite, il déclarera que les navires britanniques ne faisant pas le commerce de matériel de guerre en faveur de l'un ou l'autre des partis en conflit, il n'y a aucune raison de prendre à leur égard des mesures qui ne sauraient se justifier que par un état de guerre reconnu et que, dans ces conditions, la flotte britannique assurera leur protection en haute mer. Enfin, pour rendre aussi effective que possible l'interdiction de vendre des armes ou des avions en Espagne, le gouvernement se propose de soumettre au Parlement un projet de loi destiné à rendre illégal le transport de matériel de guerre sous pavillon britannique à destination de ce pays.

Le texte de sa déclaration n'étant pas encore définitivement établi, M. Eden n'a pu m'en donner que les lignes générales. Il a marqué ensuite l'intérêt qu'il verrait à ce que le gouvernement français prît une attitude semblable à celle qui vient d'être adoptée par Londres.

22

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1470. Très confidentiel.

Saint-Sébastien (par Ciboure), 23 novembre 1936 [1].

(*Reçu :* le 24, 12 h.).

Mon collègue italien, qui a cessé ses fonctions et qui se dispose à rentrer dans son pays avec ses collaborateurs, m'a fait visite aujourd'hui et m'a ainsi donné l'occasion d'avoir avec lui, une fois encore, l'un de ces entretiens objectifs et confiants que la similitude de nos carrières facilite entre nous.

M. Pedrazzi m'a dit que la gravité des circonstances actuelles lui inspirait le vif désir de retourner en Italie et que, de ce point de vue, il se réjouissait de voir finir sa mission en Espagne. Il ne m'a pas caché qu'à son avis, si la guerre civile se prolongeait, on l'empêcherait difficilement de produire des complications internationales. Or, les renseignements qu'il possède le conduisent à penser que la lutte pour Madrid sera encore laborieuse et longue.

Les complications à craindre proviennent, d'après lui, des deux faits suivants. D'une part, les effectifs espagnols ne jouent plus, dans cette guerre, qu'un rôle secondaire en comparaison des effectifs étrangers (il y aurait actuellement parmi les combattants, en Espagne, 21.000 Russes d'un côté et 6.000 Allemands de l'autre, sans parler des Italiens qui seraient encore plus nombreux que les Allemands). D'autre part, l'Italie ne peut absolument pas admettre que la Russie soviétique l'emporte dans la guerre d'Espagne, et l'Allemagne ne l'admettrait naturellement pas davantage. De ces deux faits, il découle que l'Italie et l'Allemagne ne pourront pas négliger de prendre toutes les mesures qui leur paraîtront nécessaires pour assurer la défaite de la Russie. J'ai fait observer que ces considérations amenaient à envisager peut-être une guerre entre le gouvernement espagnol du général Franco, reconnu par l'Italie et par l'Allemagne, et le gouvernement soviétique russe, mais non pas une guerre entre l'U.R.S.S. d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre. Cependant, cette distinction n'a pas paru faire beaucoup d'impression sur mon collègue italien. Une guerre italo-soviétique ou germano-soviétique n'a pas l'air de lui paraître plus difficile à imaginer qu'une guerre hispano-soviétique.

J'ai représenté à M. Pedrazzi que l'intervention de la Russie soviétique en Espagne, intervention qui lui paraissait si lourde de conséquences, n'était

[1] Par courrier en clair.

concevable que par deux moyens : les envois de matériel et d'hommes pouvaient se faire, de Russie en Espagne, par mer ou par terre. Par mer, il ne resterait pas beaucoup de transports possibles si les navires de toutes les principales puissances refusaient de s'en charger et si les navires russes ne pouvaient plus toucher les ports espagnols. Par terre, ce n'était évidemment pas par le Portugal qu'entreraient des expéditions destinées à la zone gouvernementale de l'Espagne, et des précautions pouvaient toujours être prises, si les mesures actuelles étaient insuffisantes, le long de la frontière française qui touche à la Catalogne. Dans ces conditions, comment l'intervention russe en Espagne pouvait-elle inquiéter assez l'Allemagne et l'Italie pour que l'éventualité d'une guerre leur vînt à l'esprit?

Mon collègue italien m'a répondu qu'avec le matériel et les hommes déjà envoyés en Espagne, des complications pouvaient survenir : car la présence de ce matériel et de ces hommes suffit à prolonger indéfiniment la guerre civile et à donner ainsi, interminablement, des motifs de friction qui pourraient fort bien finir par déchaîner un conflit. Aussi, a-t-il conclu, l'Italie doit-elle désirer vivement que la guerre civile d'Espagne finisse le plus tôt possible.

Mais il ne s'agit pas seulement, m'a encore expliqué mon collègue, d'éviter une guerre européenne. Il s'agit aussi de limiter les avantages que telle ou telle puissance peut tirer, sans qu'il y ait guerre européenne, de la prolongation indéfinie de la situation actuelle. Très délicatement, M. Pedrazzi m'a fait comprendre que si l'Italie s'associe à la politique allemande en Espagne, c'est pour faire équilibre à l'expansion de l'Allemagne dans ce pays, tout autant que pour y empêcher la victoire de la Russie soviétique. Les Italiens qui combattent en Espagne sont plus nombreux que les Allemands; mais les Allemands occupent des positions, à l'arrière, dans lesquelles ils organisent la diffusion de leur influence et de leur production. Aucune des puissances méditerranéennes n'aurait avantage à voir les Allemands acquérir une place excessive à l'entrée de la Méditerranée. Il faudrait donc mettre fin le plus tôt possible à cette guerre civile d'Espagne dont les Allemands peuvent profiter mieux que personne. D'ailleurs, aucune entente au sujet de la Méditerranée n'est possible tant qu'on ne sait pas ce que deviendra l'Espagne, et la prolongation de la guerre civile ajourne fâcheusement l'accord auquel l'Italie voudrait arriver avec les autres riverains de la Méditerranée, notamment l'Angleterre.

J'ai expliqué à mon tour à mon collègue italien que la guerre civile d'Espagne me paraissait apporter dès maintenant un enseignement indiscutable : la force militaire est un mauvais moyen pour faire triompher un régime d'autorité. La guerre provoque en effet des réactions, des résistances, des excès qui font durer indéfiniment la lutte et qui détruisent précisément une partie des éléments, tant en hommes qu'en richesses, sur lesquels un régime stable devrait être assis. Ce qui est vrai de la guerre civile ne le serait pas moins de la guerre internationale. Un conflit européen, engagé dans l'espoir d'écraser le bolchevisme russe, aboutirait à des convulsions et à des ruines incalculables après lesquelles l'établissement d'un ordre quelconque serait bien

plus problématique qu'auparavant. Les puissances mêmes qui sont le plus déterminées à empêcher la victoire du communisme russe doivent donc être également résolues à ne pas laisser éclater une guerre européenne. Mais s'il en est ainsi, il existe au moins un point sur lequel l'Allemagne et l'Italie sont d'accord avec l'Angleterre et avec la France : il ne doit pas y avoir de guerre européenne à propos de l'Espagne. Et si l'on est d'accord là-dessus, on doit toujours pouvoir s'entendre, dans les moments critiques, pour éviter qu'un incident déclenche une catastrophe.

M. Pedrazzi m'a dit qu'il s'associait entièrement à ces vues et à cet espoir.

23

Note de l'État-Major général de la Marine [1]

Conversation du chef d'État-major général avec le captain Hammill, attaché naval britannique à Paris.

N. S/S CEM/6. *Paris, 23 novembre 1936 (après le).*

Samedi 21 novembre 1936. — Conversation par téléphone entre le chef d'État-major général et M. Léger, directeur des Affaires politiques aux Affaires étrangères [2], au sujet situation actuelle et intérêt étudier éventualités où les flottes peuvent être amenées agir de concert et préparer cette action.

M. Léger déclare qu'on ne peut rien faire officiellement actuellement, mais qu'Affaires étrangères ne verraient qu'avantages à conversations entre amirautés qui puissent augmenter rendement, à condition surtout non officielles et personnelles.

A la suite de cette conversation, le chef d'État-major général convoque attaché naval britannique qui vient à midi et lui expose son point de vue en lui disant qu'il serait heureux d'avoir avis Amirauté sur la (...) de reprendre (...). Il lui précise qu'il n'intervient qu'à titre tout à fait privé, sans que ministre de la Marine (...).

Commandant Hammill déclare qu'il va préparer une lettre qu'il soumettra avant l'envoyer lundi matin.

Lundi 23. — Le commandant Hammill apporte sa lettre à 10 heures.

Dans cette lettre, il expose que le commandant de l'État-major général lui a demandé de venir pour lui (...). Agit sans mission officielle.

(1) Note manuscrite non datée, rédigée par le contre-amiral Godfroy, et extraite des archives de la Marine.
(2) Erreur pour : secrétaire général au Quai d'Orsay.

Situation actuelle pouvant faire craindre un brusque incident entraînant intervention flottes anglaise et française; serait bon, pour ne pas être pris au dépourvu, échanger des renseignements du genre de ceux conflit italo-éthiopien.

Réponse de l'Amirauté très courtoise et d'accord sur le fond, mais ne peut rien faire sans ordre de son gouvernement.

24

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 419, 420. Secret. *Tokyo, 24 novembre 1936, s. h., 23 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h. 30, 18 h.).

En vue de les renseigner sur le pacte germano-japonais, le vice-ministre des Affaires étrangères a convoqué hier soir tard l'ambassadeur d'Angleterre et le chargé d'affaires américain, le premier à cause de l'interpellation imminente au Parlement britannique, le second pour rassurer les États Unis sur la portée de cet acte international, qui n'attend plus que la sanction impériale prévue pour demain et après-demain et sa publication quarante-huit heures après.

Le texte très long, paraît-il, ne prononce, a dit M. Horinouchi, ni le mot alliance, ni le nom de l'U.R.S.S. Il vise exclusivement, a-t-il dit, le Komintern considéré comme puissance internationale d'ores et déjà redoutable en Asie, au Siam, aux Indes, en Mongolie, et qui nécessite, pour l'arrêter, des mesures internationales de défense, et dans ce but le pacte serait ouvert à l'adhésion d'autres puissances.

La clause principale, volontairement vague, et qui entre en vigueur *illico*, dit en substance : « Les Hautes Parties contractantes s'engagent à des négociations consultatives pour prendre des mesures défensives contre l'activité communiste ». On veut éviter par là de donner à l'accord l'allure d'une alliance politique. Il y a des protocoles annexes probablement relatifs à l'adhésion d'autres puissances et à la durée de l'accord.

Quant au fait que la France n'est pas traitée, pour cette communication, sur le même pied que l'Angleterre et les États-Unis, le prétexte qu'on invoque est que nous n'avons pas communiqué au Japon, avant de le signer, le pacte franco-soviétique (la situation est cependant différente, car nous n'avons pas, à ma connaissance, fait de discrimination et nous avons au contraire tenu à rassurer le Japon quant à l'extension du pacte à l'Extrême-Orient).

Mon interlocuteur n'a pas hésité à me dire la véritable raison de ce silence. Il m'a promis la communication du texte dans les quarante-huit heures.

25

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 631 à 633. Réservé. *Bucarest, 24 novembre 1936, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 45).

Au moment où M. Antonesco se rend en Pologne (1), il ne me paraît pas inutile de résumer brièvement les motifs de son voyage, auquel la presse et l'opinion publique roumaines attachent une très grande [importance].

Le souci de renforcer l'amitié qui unit les deux pays ne pourrait, en lui-même, être considéré comme de nature à entraîner une déviation de la ligne politique de la Roumanie, d'autant moins que le ministre des Affaires étrangères en donne volontiers pour raison l'amélioration survenue dans les rapports entre la Pologne et la France.

Mais il semble qu'en se rendant à Varsovie, M. Antonesco espère surtout favoriser un rapprochement polono-tchèque qui puisse faire équilibre à l'alliance de Prague et de Moscou. Si, en effet, comme je l'ai signalé, il invoque souvent les réticences de la Yougoslavie, c'est dans une certaine mesure parce que, depuis la chute de M. Titulesco, le gouvernement roumain est lui-même aussi hostile que les dirigeants de Belgrade à toute entente politique avec les Soviets. Certes, le ministre des Affaires étrangères réalise-t-il personnellement la nécessité pour la Roumanie d'entretenir de bonnes relations avec son puissant voisin de l'est, mais des influences contraires viennent souvent gêner son action et le pousser dans une autre voie. En tout cas, comme il me le faisait observer lors d'une de nos [entrevues hebdomadaires] (mon télégramme n° 483) (2), il estime que l'alliance avec la Pologne est pour la Roumanie une « contre-assurance » indispensable.

La crainte que des rapports de trop grande intimité entre la Tchécoslovaquie et la Russie puissent indisposer l'Allemagne, et entraîner la Petite Entente dans une conflagration générale à cause de l'Espagne, n'est pas absente des préoccupations des milieux responsables de la politique roumaine. C'est ainsi que de l'ensemble de mes conversations, où j'entends toujours affirmer la nécessité du maintien de la politique traditionnelle de la Roumanie, je retire cependant l'impression que le gouvernement royal obéit en ce moment à des sentiments divers qui expliquent ses hésitations et ses contradictions.

(1) Le ministre roumain devait se rendre à Varsovie du 26 au 28 novembre, et le communiqué final affirmait « la commune décision de maintenir intacts les principes du traité de garantie polono-roumain ».

(2) Du 16 octobre, publié au tome III de la présente série sous le n° 362.

Secret. Le Roi, comme M. Antonesco, redoutent la possibilité d'un conflit européen à propos des affaires d'Espagne; ils craignent visiblement que les actions de Moscou, de Berlin et de Rome ne mettent en péril la politique de non-intervention que les gouvernements français et britannique ont si heureusement réussi à maintenir. Ils m'ont laissé percevoir leur désir d'éviter à tout prix que, dans une pareille éventualité, la Roumanie ne soit entraînée à prendre parti. Ainsi s'explique plus particulièrement en ce moment leur profonde aversion pour tous liens politiques directs ou indirects avec la Russie.

26

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2626 à 2630. Secret. Réservé. *Paris, 24 novembre 1936* (1).

Je vous ai, à diverses reprises, fait part des informations qui me parvenaient sur l'action déployée par les Italiens à Majorque et je vous ai, en dernier lieu, par ma dépêche n° 2129 du 18 novembre (2), demandé d'interroger le Foreign Office sur les renseignements récents qu'il a pu recevoir et la portée qu'y attachent les autorités britanniques.

Les dernières informations dont je dispose font apparaître la situation comme plus sérieuse qu'on n'était en droit de le supposer. Tout se passe en effet comme si, sous couleur d'un appui matériel donné aux rebelles, les agents italiens s'employaient à assurer à leur pays une véritable emprise sur l'île.

L'autorité du personnage désigné sous le nom de « comte Rossi » irait croissant; elle s'étendrait aux « phalanges » locales et sans doute aussi à la légion étrangère majorquaise dont les rangs sont ouverts aux Italiens. Un officier de marine de valeur, le capitaine de frégate Margottini, qui a fait partie de la délégation italienne à la conférence navale de Londres, est en permanence à Palma. Quant au gouverneur civil, le commandant Torres, il aurait été autrefois attaché militaire adjoint à l'ambassade de Rome et il m'est représenté comme l'homme des Italiens.

La situation est, d'autre part, mise à profit pour écarter de Palma toutes les influences commerciales qui ne sont pas italiennes. La compagnie Air-France n'a pas encore été autorisée à rétablir l'escale d'Alcudia qu'elle avait dû interrompre dans la première quinzaine d'août. En revanche, une ligne italienne d'aviation commerciale a été créée qui relie l'Italie à Pollensa (3).

(1) Par avion.
(2) Dépêche non reproduite dont le sens est indiqué par le présent passage.
(3) A l'extrémité nord de Majorque.

De source sûre, il est rapporté que le directeur du ravitaillement de l'île a déclaré qu'il ne fallait avoir aucune relation commerciale « avec l'ennemi », que ce soit Barcelone ou Marseille. Quant au comte Rossi, des propos tenus par lui publiquement tendent à affirmer la volonté délibérée de l'Italie d'assurer définitivement son influence.

Aucun débarquement n'a sans doute été tenté à Minorque; mais il est à craindre que cette île, ne pouvant se suffire à elle-même et n'étant plus ravitaillée par Valence ou Barcelone, ne soit contrainte par le manque de vivres à faire appel à l'appui de Majorque.

On m'assure, il est vrai, que l'exagération de la pression italienne aurait déjà mécontenté une partie de la population qui ne saurait écouler en Italie sa production de fruits, mais ce mécontentement sera de peu de poids à côté des considérations politiques qui font du général Franco l'obligé du gouvernement italien, et des considérations stratégiques qui incitent l'amirauté italienne à exploiter au maximum les circonstances actuelles.

Je ne conteste pas l'intérêt des assurances données, soit par le gouvernement italien[1], soit par le général Franco, qui ont l'un et l'autre rejeté toute idée d'un changement de souveraineté aux Baléares; mais une mainmise de fait de l'Italie sur l'archipel serait, pour des raisons que je n'ai pas besoin de vous rappeler, aussi intolérable pour nous qu'une mainmise de droit, et je doute que, de son côté, l'amirauté britannique puisse ne pas s'en inquiéter.

Vous voudrez donc bien faire part au secrétaire d'État des préoccupations très sérieuses qu'inspire au gouvernement français une situation qui s'aggrave en se prolongeant. Il ne servirait à rien de poser la question au comité de Londres en raison de l'étroitesse du mandat de celui-ci. Mais il importe de faire apparaître aux Italiens que leur action est surveillée de près et qu'elle a peut-être déjà dépassé les limites au-delà desquelles les gouvernements de Paris et Londres devraient prendre position. Le département de la Marine envisage de faire stationner en permanence dans les rades de Majorque des unités de notre flotte de la Méditerranée, et il serait très souhaitable que l'amirauté britannique prît une décision analogue. Une manifestation simultanée de forces navales françaises et britanniques serait la meilleure affirmation de vigilance des deux gouvernements.

Je pourrais être amené, dans les prochains débats parlementaires, à évoquer la question, et je vous autorise à en informer confidentiellement M. Eden. Mais dans le moment même où le gouvernement italien cherche à améliorer ses relations avec Londres, il ne serait pas mauvais que, de ce côté aussi, il lui vînt de quelque manière un avertissement.

[1] Voir, au tome III de la présente série, les n°s 341, 407.

27

M. Neuville, Consul de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 205, 206. *Madrid, 24 novembre 1936, 21 h.*

(*Reçu :* le 25, 1 h. 40, 1 h.).

Je me réfère au télégramme de cette ambassade n° 69 en date du 21 août [1].

Par une nouvelle note du 13 novembre, datée de Valence et reçue hier soir, le ministre d'État me prie d'informer Votre Excellence « que les ports espagnols de la Péninsule, places de souveraineté et zone du protectorat au Maroc, ainsi que les colonies du Rio de Oro, Ifni, et la Guinée continentale et insulaire étant déclarés zones de guerre, le gouvernement de la République espagnole a décidé qu'aucun navire ne peut entrer dans les ports ci-dessus mentionnés, ni dans les eaux territoriales sans autorisation préalable ».

Cette mesure, que le gouvernement espagnol « considère indispensable pour le rétablissement rapide de la normalité », atteint aussi bien les bateaux espagnols que les navires étrangers, et tâche de leur éviter, dans la mesure du possible, les risques que les opérations militaires pourraient leur occasionner. « Par cette notification, ajoute la note en question, le gouvernement espagnol se considère dégagé de toute responsabilité, jusqu'à la fin de la guerre provoquée par le soulèvement militaire ».

Au cas où Votre Excellence estimerait qu'une nouvelle note devrait être adressée au ministère d'État, je lui serais reconnaissant de vouloir bien m'en communiquer le texte.

[1] Télégramme non reproduit, qui transmettait une note du même jour par laquelle le ministre d'Etat interdisait aux navires de commerce l'accès des ports espagnols au pouvoir des rebelles, ainsi que des ports de Melilla, Ceuta, du Maroc espagnol, des Baléares et des Canaries.

28

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n[os] 1477, 1478. Confidentiel.

Saint-Sébastien (par Ciboure), 24 novembre 1936 [1].

(*Reçu :* le 26, 12 h. 20).

L'ambassadeur d'Angleterre m'a montré cet après-midi le texte de deux communications qu'il avait adressées hier et aujourd'hui, sur l'ordre du Foreign Office, au gouvernement de Burgos.

La première transmet le texte de la déclaration faite hier à la Chambre des Communes par M. Eden sur les affaires d'Espagne [2]. Il y est déclaré en outre que les dispositions législatives proposées par le gouvernement de Sa Majesté doivent permettre d'empêcher tout transport d'armes par des navires britanniques à destination de l'Espagne, mais que néanmoins, si les autorités espagnoles disposaient d'indications dignes de foi selon lesquelles un navire britannique pourrait avoir contrevenu à ces prescriptions, le gouvernement de Sa Majesté examinerait ces indications avec la plus grande attention dès qu'il lui en serait donné connaissance. Il est mentionné enfin que le gouvernement britannique fait part de la présente communication à plusieurs de ses ambassades, dont la liste m'a paru concorder avec celle des principales puissances qui siègent au Comité de non-intervention.

La communication envoyée ce matin à Burgos par mon collègue se présente comme la suite de celle qui vient d'être résumée. On y expose les dispositions essentielles du projet de loi tendant à empêcher les navires britanniques de transporter des armes à destination de l'Espagne. Tout navire britannique qui sera convaincu d'avoir contrevenu à cette prescription sera conduit dans un port britannique par un bâtiment de guerre de son pays. Il pourra en être de même pour les navires britanniques qui seront suspects de transporter des armes à destination de l'Espagne. La communication adressée au gouvernement de Burgos ajoute que des instructions sont (et non pas seront) données en ce sens aux bâtiments de guerre britanniques. Elle conclut en exprimant l'espoir que le gouvernement de Burgos fera connaître à toutes ses forces navales les dispositions résumées ci-dessus.

Après avoir lu ce dernier texte, j'ai dit à mon collègue britannique que la phrase finale avait sans doute pour objet d'éviter les incidents sur mer, en détournant les navires de guerre « nationaux » d'arraisonner les bâtiments de

(1) Par courrier en clair.
(2) Voir ci-dessus n° 21.

commerce britanniques. Sir Henry Chilton m'a répondu que tel était bien le but de sa communication.

La déclaration faite hier à la Chambre des Communes par M. Eden, le dépôt du projet de loi annoncé par lui, et les trois communications successives qu'il a fait adresser au gouvernement de Burgos (la première hier matin, pour annoncer les déclarations qu'il allait faire aux Communes, et les deux autres dont je viens de rendre compte) prouvent que l'Angleterre a modifié son attitude antérieure : attitude qui s'était traduite par la tolérance grâce à laquelle des navires de guerre britanniques avaient transporté du matériel de guerre à destination de divers ports espagnols de la zone gouvernementale, sans parler d'une certaine intimité qui paraissait régner entre le commandant des forces navales britanniques dans le golfe de Gascogne et le gouvernement basque de Bilbao.

Ce changement mérite doublement notre attention : par la forme sous laquelle il a été aussitôt notifié au gouvernement de Burgos et par le contraste qui se trouve exister maintenant entre la position de l'Angleterre et la nôtre.

Comme on le voit encore par les deux communications dont il est question plus haut, l'ambassadeur d'Angleterre installé à Hendaye s'adresse directement au gouvernement de Burgos pour lui donner des explications de même que pour lui poser des questions ou pour lui présenter des réclamations. Cette correspondance qui a lieu sur l'ordre du Foreign Office n'équivaut qu'à des relations de fait, puisque l'Angleterre n'a reconnu le gouvernement de Burgos ni comme le seul gouvernement légitime de l'Espagne, ni même comme un simple belligérant. L'Angleterre a donc trouvé le moyen de s'assurer les avantages pratiques des rapports qu'elle a établis avec le gouvernement de Burgos, sans en subir les inconvénients dans la période où une reconnaissance serait prématurée. Nous aurions besoin de posséder aussi un moyen régulier de communication avec Burgos. Non pas qu'il soit indispensable d'imiter exactement la méthode employée par l'Angleterre; mais il me semble que nous devrions chercher, en nous inspirant des circonstances et peut-être en utilisant notre situation particulière de puissance limitrophe, le moyen de communication le plus approprié à nos intérêts.

Cette recherche serait d'autant plus utile que les chargés d'affaires allemand et italien ont dû arriver ce matin à Salamanque. Trois grandes puissances européennes possèdent donc maintenant, vis-à-vis du général Franco, des instruments qui les mettent en mesure d'apprendre ce qu'elles ont besoin de savoir et de dire ce qu'elles ont besoin de faire savoir : l'Allemagne et l'Italie grâce à leurs représentants diplomatiques, l'Angleterre grâce à une méthode qui la sert sans l'engager.

Mais l'attitude adoptée par l'Angleterre est encore plus importante par le contraste qu'elle fait naître entre nos amis britanniques et nous.

Les navires marchands des divers pays, se dirigeant ou paraissant se diriger vers les ports espagnols, se trouveront désormais répartis en deux catégories aux yeux des forces navales qui obéissent au général Franco. Il y aura, d'une part, les navires des puissances amies (Allemagne, Italie, Portugal) et ceux des puissances qui, comme l'Angleterre, se seront chargées d'arraisonner elles-

mêmes ceux de leurs bâtiments de commerce qui porteraient du matériel de guerre ou qui seraient suspects d'en porter. Il y aura, d'autre part, les navires des puissances qui ne seront ni amies, ni munies d'une législation analogue à celle que le gouvernement britannique fait voter. Tout le zèle de la flotte qui obéit au général Franco se manifestera contre les navires de la seconde catégorie. Cette perspective devrait nous engager à prendre ostensiblement des dispositions capables d'empêcher tout transport de matériel de guerre par des navires français à destination de l'Espagne. Il se peut que les mesures dès maintenant appliquées chez nous soient efficaces, mais même en ce cas nous aurions intérêt, soit à leur donner une publicité nouvelle, soit même à y ajouter quelques nouvelles prescriptions. En un mot, il convient que nous nous trouvions à cet égard sur la même ligne que l'Angleterre.

Mais nous avons en outre une frontière terrestre à surveiller. Le passage de nombreux combattants, qui se rendent en Espagne par cette frontière, a été bruyamment dénoncé par la presse « nationale » espagnole et ne saurait évidemment être nié. Il produit, dans les milieux officiels de la zone militaire espagnole, une irritation dont notre consul général à Saint-Sébastien me parlait encore ce soir. Je me permets de penser que tout trafic militaire à travers la frontière franco-espagnole, qu'il s'agisse de matériel ou d'hommes, est contraire à nos intérêts. Non seulement il provoque, dans l'armée du général Franco et chez les organisations politiques qui le soutiennent, une animosité qui peut se traduire un jour par des représailles gênantes pour notre défense nationale, mais encore il excite les Italiens et les Allemands à faire des efforts massifs qui aggraveront tôt ou tard la situation des forces gouvernementales en Espagne. Le langage que m'a tenu plus d'une fois mon collègue italien et les symptômes notés à Berlin par M. François-Poncet ne peuvent nous laisser aucune illusion à cet égard. Là encore, il importe donc que nous nous trouvions sur la même ligne que l'Angleterre. Plus on est convaincu que les événements d'Espagne peuvent avoir des répercussions européennes (ce qui ne deviendrait d'ailleurs inévitable, à mon avis, que si la France et l'Angleterre commettaient des fautes), plus on doit avoir le souci de ne pas séparer notre position de celle des Anglais : car c'est de notre position que dépendent nos risques et l'Angleterre n'entend sans doute partager que des risques encourus par une politique analogue à la sienne.

29

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 757. *Londres, 24 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er décembre).

Il me paraît intéressant de dégager des déclarations faites par M. Eden au cours de ces derniers jours, soit au Parlement (1), soit dans sa circonscription de Leamington, les directives de la politique anglaise à l'égard des événements d'Espagne.

Elles découlent des engagements du mois d'août qu'avec l'appui britannique, nous sommes parvenus à faire prendre à tous les gouvernements de l'Europe, et s'inspirent du souci d'affirmer un front pacifique au regard des influences étrangères et des idéologies opposées qui s'affrontent dans la Péninsule.

Suivant les paroles mêmes du secrétaire d'État, sa politique a pour objet :

1º D'offrir les bons offices du Royaume-Uni pour limiter par tous les moyens possibles les souffrances de la population civile;

2º De veiller à ce que le conflit ne s'étende pas au-delà des frontières espagnoles;

3º De ne pas prendre part aux opérations de guerre en refusant notamment d'armer les partis aux prises.

Ce sont ces directives qui éclairent, d'une part, les instructions et l'activité de l'ambassadeur d'Angleterre à Hendaye, de M. Ogilvie-Forbes à Madrid, des agents du service consulaire et des commandants des vaisseaux de guerre dans les ports; d'autre part, l'attitude adoptée par le représentant britannique au Comité de non-intervention; enfin la récente décision du Cabinet de faire voter une loi interdisant aux armateurs, sous peine d'une amende qui sera fort élevée, de placer leurs navires et le pavillon britannique au service de transports d'armes interdits à destination de la Péninsule, tout en protégeant leurs mouvements en haute mer (2).

La position qui s'est ainsi précisée ne relève plus seulement de la pratique de la non-intervention, mais de la plus stricte neutralité compatible avec les intérêts de la navigation anglaise. Elle est considérée par les journaux conservateurs comme un acheminement vers la reconnaissance des

(1) Allusion aux discours du 19 novembre (voir ci-dessus nº 6, note), du 20 (demandant aux nationalistes d'attendre l'établissement d'une zone de sécurité à Barcelone) et du 23 (voir ci-dessus nº 21).

(2) Cette loi sera votée le 1er décembre par la Chambre des Communes.

droits de belligérance aux deux partis en Espagne, et par les feuilles de gauche comme rendant cette reconnaissance pratiquement inutile.

Il est, à mon sens, prématuré de formuler des hypothèses sur l'attitude que prendra la Grande-Bretagne en présence de telle ou telle éventualité, notamment celle d'un blocus, qui serait effectif, d'un ou plusieurs ports. La question n'est pas susceptible de recevoir une réponse dans les conditions actuelles.

En revanche, je note que la politique définie par M. Eden, à la suite du Conseil des ministres de dimanche, vise, tout en ménageant l'avenir et en réservant la liberté d'appréciation du gouvernement, à dégager dans le présent immédiat l'Angleterre de tout incident imprévu en Méditerranée. Par ailleurs, il n'est pas douteux que le secrétaire d'État n'ait été désireux d'accorder dans toute la mesure du possible sa position avec la nôtre, et que la reconnaissance de la belligérance, demandée avec insistance par l'Amirauté pour des motifs techniques et juridiques, n'ait été momentanément écartée pour tenir compte des répugnances qu'il a cru discerner à ce sujet chez le gouvernement français à la suite de votre communication du 21 novembre [1]. Ainsi que je l'ai déjà signalé à Votre Excellence, il souhaite qu'il nous soit possible, à notre tour, d'adopter, en ce qui concerne notre navigation et la surveillance des exportations d'armes sous notre pavillon, des mesures, sinon identiques, du moins analogues à celles prises par le cabinet britannique pour manifester aux yeux de tous l'entente étroite des deux pays.

Pour conclure, l'on peut, sans risque d'erreur, assurer que la politique définie par le gouvernement recueille ici l'adhésion générale de l'opinion, au-delà des souhaits que telle fraction du public peut tout naturellement former pour le succès de l'un ou de l'autre des partis. Elle permettra, croit-on, de reprendre un jour en Espagne une influence qui sera d'autant plus marquée qu'elle sera plus désintéressée. Les cercles politiques pensent, en effet, que la population espagnole et ses chefs de file, après l'épreuve douloureuse qu'aura traversée leur pays, seront heureux de trouver au dehors un appui en échange duquel il ne leur sera réclamé que la poursuite des rapports amicaux qui existaient par le passé.

(1) Il n'a pas été trouvé trace de la communication citée. Il est possible que celle-ci soit passée par la voie de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris.

30

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 767. *Londres, 24 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 décembre).

Je n'avais pas manqué d'exposer à M. Eden, sous la forme la plus frappante possible, les appréhensions que pourrait éveiller dans l'opinion française la conclusion d'un accord bilatéral anglo-italien concernant la Méditerranée [1]. J'ai développé avec plus de détails encore ces considérations auprès de M. Sargent, qui est spécialement chargé au Foreign Office de suivre la question.

Le secrétaire d'État m'a écouté avec attention sans vouloir préciser ses vues, et en se bornant à répéter qu'il ne pouvait se prononcer tant que M. Grandi n'aurait pas rapporté quelques éclaircissements sur les intentions de son gouvernement, qui restent extrêmement nébuleuses.

M. Sargent s'est prêté à un examen plus approfondi du problème des relations anglo-italiennes. Il a insisté sur le fait que, jusqu'à présent, toutes les avances avaient été faites par les Italiens et que le gouvernement anglais n'avait fait que répondre en termes favorables, mais mesurés, à l'initiative de M. Mussolini [2]. Comme je lui demandais s'il avait cherché à se rendre compte des mobiles qui animent celui-ci, M. Sargent m'a assuré qu'il croyait très sincèrement au désir de l'Italie d'en finir avec une situation qui l'avait profondément alarmée et de rétablir ainsi une sécurité qu'elle considérait comme précaire depuis le mois d'août 1935. Il a ajouté qu'il ne s'expliquait pas bien nos craintes en présence d'un projet de portée aussi restreinte et modeste que celui dont il est question aujourd'hui. « Nous sommes encore bien loin, a-t-il dit, d'un rapprochement; parlons tout au plus d'une détente.»

J'ai expliqué à mon tour que la nature du conflit qui avait divisé l'Italie et l'Angleterre était telle qu'un règlement séparé entre ces deux puissances choquerait vivement le sentiment public en France. M. Sargent a observé qu'il y avait en dehors de la Méditerranée bien des difficultés à résoudre dans le domaine anglo-italien et que celles-ci ne touchent qu'indirectement les intérêts de la France. Il a cité l'accord naval, puis la question du Soudan, celle des rapports de l'Italie et du Yémen dans la mer Rouge, celle des intrigues italiennes en Palestine, en précisant qu'il ne s'agissait d'ailleurs pas de rechercher des solutions à ces différents litiges, mais de créer une atmosphère plus favorable pour en assurer le règlement.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le nº 511.
(2) Allusion au discours de Milan du 1er novembre et à l'interview du Duce parue le 9 dans le *Daily Mail*. Voir, au tome III de la présente série, les nos 432 (et note), 456 (et note).

M. Sargent m'a demandé ensuite en quoi des déclarations simultanées qui seraient faites par le gouvernement anglais et le gouvernement italien et qui mentionneraient, d'une part, les allusions contenues dans le discours de Milan, d'autre part, les assurances données par les discours successifs de M. Eden et de M. Baldwin[1], pourraient gêner le gouvernement français. Il ne voit d'ailleurs pas pourquoi on ne pourrait s'entendre entre Paris et Rome pour établir, si on le juge à propos, des déclarations de même ordre correspondant à l'état des rapports entre les deux pays. J'ai indiqué que, pour que ces manifestations ne prêtent à aucune équivoque, il fallait qu'elles fussent liées et, pour cela, que le gouvernement britannique marquât nettement à Rome sa volonté de ne pas nous laisser à l'écart.

Le sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office a fait valoir un dernier argument : « Si les relations de la France avec l'Italie laissent à désirer, n'aurait-elle pas avantage à voir s'établir une meilleure atmosphère entre l'Angleterre et l'Italie? Ce ne serait pas la première fois que le chemin de Paris à Rome passerait par Londres ». J'ai écarté cette offre déguisée de bons offices en déclarant que pour que le résultat en vaille la peine, c'est directement que nous devrions régler nos difficultés avec l'Italie. Encore fallait-il que celle-ci ne crût pas trouver chez nos amis mêmes un appui qui encouragerait ses dispositions peu favorables à notre égard.

J'ai conclu en essayant de faire comprendre à mon interlocuteur qu'il s'agissait avant tout d'un problème psychologique. C'est à ce titre que l'attitude du gouvernement britannique aura une grande influence sur l'état d'esprit du gouvernement italien. M. Sargent m'a remercié de l'avoir éclairé sur notre manière de voir et sur les réactions que les pourparlers en cours risquent d'avoir en France. « Le gouvernement anglais, a-t-il ajouté, désire trop vivement sauvegarder ses bonnes relations avec vous pour ne pas tenir le plus grand compte de cet avertissement. »

31

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 469, 470. *Ankara, 25 novembre 1936, 0 h. 35, 0 h. 33.*

(*Reçu :* 3 h. 40, 3 h. 28).

A la suite d'un Conseil des ministres qui s'est tenu la nuit dernière, M. Rustu Aras m'a confirmé ce matin que le gouvernement turc accepterait volontiers a procédure de recours au conseil de la Société des Nations.

(1) Allusion pour ce dernier au banquet du Guildhall et aux débats des Communes. Voir, au tome III de la présente série, les nos 456, 478, 495.

Soucieux cependant de ne pas écarter la première proposition [1] — faute de l'avoir bien comprise —, il a tenu à entamer une nouvelle discussion sur les notions d'autonomie et d'indépendance pour s'assurer des possibilités que pourra offrir une telle procédure. Mais rien à la réflexion ne lui paraît discutable, qui n'ait pour point de départ l'octroi à Alexandrette d'un traitement à tout le moins égal à celui accordé à la Syrie et au Liban, sans aucune allégeance ni à l'un ni à l'autre état.

Ce point éclairci, M. Rustu Aras m'a dit son intention de faire sans retard un exposé à la grande Assemblée nationale pour orienter les esprits et les apaiser en même temps. Je l'ai prié de le différer de quarante-huit heures pour me permettre, après en avoir référé à Votre Excellence, de pousser plus loin si possible notre accord sur la procédure à suivre. L'intention du gouvernement turc est en effet de saisir le Conseil dès sa prochaine session, fixée au 7 décembre. M. Rustu Aras se rendrait lui-même à Genève et l'affaire serait aussitôt engagée par la remise du mémoire français et du mémoire turc. Je serais heureux de connaître les vues de Votre Excellence au sujet de cette procédure avant de revoir M. Rustu Aras jeudi matin.

Communiqué à Beyrouth sous les n°s 58 et 59.

32

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 547 à 549. *Moscou, 25 novembre 1936, 20 h. 30, 20 h. 32, 20 h. 33*

(*Reçu :* 19 h. 5, 19 h. 20).

J'ai fait dès ce matin à M. Litvinov la communication faisant l'objet de votre télégramme n° 772 [2], en ayant soin de lui donner un caractère tout à fait personnel et confidentiel.

En me remerciant, le Commissaire du peuple m'a indiqué qu'il avait déjà été mis au courant par M. Potemkine qui avait [vu Votre Excellence] et par M. Souritz avec qui s'était entretenu M. François-Poncet. Il a ajouté en souriant que M. von Neurath n'avait pas dû donner ses impressions à notre ambassadeur, sans avoir l'espoir que Moscou en reçoive l'écho. L'éventualité du rappel de M. von der Schulenburg, qui ne lui avait pas été signalée, a retenu particulièrement son attention bien qu'il ait paru considérer que l'absence d'ambassadeur répondrait mieux à l'état actuel des relations germano-soviétiques.

(1) De conversations directes franco-turques. Voir ci-dessus n° 3 (note).
(2) Du 24 novembre, qui retransmettait le télégramme n° 3810 venu la veille de Berlin, et reproduit ci-dessus sous le n° 20.

M. Litvinov m'a dit qu'il intervenait en faveur de la grâce. Il l'a d'ailleurs déclaré à M. von der Schulenburg. Mais, à son avis, la décision dépendra, pour une large part, de l'attitude de la presse allemande. Le gouvernement de l'U.R.S.S. semble, en effet, ne pas vouloir paraître céder à une pression du Reich.

Il ne sera pas statué sur le recours en grâce avant que l'autorité qualifiée ait été saisie du dossier qui n'est pas encore arrivé à Moscou.

En raison de l'urgence, je communique par fil le présent télégramme à M. François-Poncet.

33

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3.843 à 3.847. *Berlin, 25 novembre 1936, 22 h. 10, 22 h. 15, 22 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 25, 23 h., 22 h. 20).

Le texte du traité germano-japonais que M. von Neurath m'a communiqué ce matin correspond à ce que le ministre m'avait fait pressentir lors de notre conversation d'avant-hier[1]. Le protocole additionnel dont il est accompagné, et dont le ministre ne m'avait rien dit, est probablement destiné à rassurer l'opinion étrangère et à montrer que l'entente intervenue se traduira essentiellement par un échange de renseignements de police et par la promulgation de lois spéciales dans le cadre de la législation de chaque pays. Ainsi devraient être dissipées les craintes que ferait légitimement naître le caractère vague et élastique de la formule de collaboration contenue dans le traité.

Il est cependant permis de douter que ce but soit atteint.

Car, d'une part, les signataires feignent d'accepter la distinction que les Russes eux-mêmes établissent entre le Komintern et le gouvernement de l'U.R.S.S. Mais au fond, ils n'admettent pas cette distinction. C'est donc contre la Russie qu'ils associent leurs efforts; et comme ils rendent solidaires de la Russie les pays qui osent avoir des liens avec ce pays, comme ils invitent les États-Unis à se joindre à eux, c'est à vrai dire en face d'une vaste coalition antirusse que le monde se trouve placé. La Commission permanente instituée par l'accord du 25 novembre se présente comme le secrétariat général de cette coalition. En dépit de toutes ces affirmations, l'Allemagne pousse ainsi à la division de l'Europe et du monde en deux camps hostiles. Et M. Hitler réalise un projet qu'il poursuivait obstinément depuis deux ans.

[1] Voir ci-dessus n° 20.

Si l'on considère d'autre part ce qui se passe en Espagne, on est amené à concevoir certaines inquiétudes sur l'aspect que risquent de revêtir ces mesures de lutte contre le Komintern que prévoit et qu'annonce l'accord germano-italo-japonais. En Espagne, c'est l'action du Komintern que le dictateur fasciste entend combattre et il le combat en fournissant des armements, des hommes et des navires au général Franco.

L'accord qui vient d'être signé sera évidemment le signal d'une intensification des secours prêtés aux rebelles. Les possibilités d'un conflit grave s'étendant à l'ensemble des puissances en seront sensiblement rapprochées.

Quand nous disons aux Allemands que le pacte franco-russe n'est pas une alliance militaire, ils refusent de nous croire. A notre tour, nous sommes fondés à refuser de les croire quand ils déclarent que le pacte germano-japonais ne comporte aucun développement militaire. Il y conduira d'une manière presque fatale par l'enchaînement même des événements qu'il va mettre en branle. Ce premier pas en entraînera d'autres.

J'ai fait remarquer à M. von Neurath qu'il était bien curieux de voir le racisme germanique s'unir aux Jaunes contre lesquels il voulait en d'autres temps rallier l'Europe. Il a souri sans répondre. Je lui ai demandé pourquoi le pacte germano-japonais avait été signé par M. von Ribbentrop, ambassadeur en Angleterre, et non par le chef de la Wilhelmstrasse. Il n'a pas répondu davantage. Il semble à la vérité que si l'honneur de la signature a été laissé à M. von Ribbentrop au risque de nuire au crédit de l'ambassadeur du Reich à Londres, ce soit sans doute parce que celui-ci a pris à l'élaboration et à la rédaction de ce document une part plus active que la Wilhelmstrasse elle-même.

Sous quelque angle que l'on examine le pacte germano-japonais, et si on le replace dans le cadre de la politique du Reich, il est bien difficile d'y voir autre chose qu'une aggravation notable de la situation extérieure et la marque d'un désir de profiter de la faiblesse que l'Allemagne et l'Italie croient... [1] dans le camp des démocraties occidentales.

34

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo.

T. n°s 173 à 175. Réservé. *Paris, 25 novembre 1936, 22 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes n°s 416-417 et 419-420 [2].

S'il est vrai que l'accord germano-nippon soit accompagné de clauses secrètes dont l'une stipulerait la neutralité bienveillante à l'égard de celle

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Des 23 et 24 novembre, reproduits ci-dessus sous les n°s 19 et 24.

des parties contractantes qui se serait engagée dans un conflit avec une puissance tierce, nous sommes fondés à demander au gouvernement de Tokyo certaines explications sur la portée de ses engagements.

Lors de la conclusion du pacte franco-soviétique dont l'application a été limitée expressément à l'Europe, nous avons eu le plus grand soin de sauvegarder intégralement notre position amicale au regard du Japon. Les explications les plus complètes et les assurances les plus précises ont été fournies à diverses reprises au gouvernement de Tokyo sur le caractère et la portée véritables de nos engagements; le gouvernement japonais n'a pas contesté la valeur de ces explications et aucun fait n'est survenu qui puisse en affaiblir la portée.

Nous serions donc d'autant plus fondés à nous émouvoir aujourd'hui d'une conception japonaise aussi différente de la conception française, et qui pourrait engager contre la France la neutralité bienveillante du Japon en faveur de l'Allemagne, même au cas d'un conflit dont cette dernière serait responsable.

Je vous prie, dans ces conditions, de voir d'urgence le ministre des Affaires étrangères, de l'interroger sur l'exactitude des informations que vous avez recueillies et sur l'interprétation que nous devrions donner à toute annexe du nouvel accord.

Vous marquerez que le gouvernement français n'a jamais pensé qu'il pût être dans l'intention du gouvernement japonais d'assumer des engagements en contradiction avec l'amitié traditionnelle qui unit nos deux pays, et vous exprimerez votre conviction qu'il aura suffi d'attirer sur cette disposition l'attention du ministre pour que toutes mesures soient prises d'urgence tendant à dissiper les appréhensions que nous pourrions éprouver.

Vous aurez soin de donner à votre démarche la forme la plus amicale, en la présentant, non comme une protestation (laquelle serait injustifiée en l'absence d'informations sûres), mais comme une nouvelle manifestation des sentiments confiants du gouvernement français à l'égard du Japon. Nous ne doutons pas que, dans le même esprit, le gouvernement japonais n'ait le souci de voir dissiper au plus tôt un malentendu qui risquerait d'affecter la cordialité des relations franco-japonaises.

35

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 550, 551. *Moscou, 26 novembre 1936, 12 h. 28.*

(*Reçu :* 11 h. 55).

M. Litvinov m'a dit que le gouvernement espagnol l'avait saisi de son intention de soumettre l'affaire espagnole à l'examen de la Société des Nations [1].

M. Litvinov a fait répondre à M. del Vayo par un avis défavorable. Il juge en principe inopportun l'emploi de la procédure envisagée. Sa mise en œuvre ne pourrait aboutir, à mettre les choses au mieux dans les conditions actuelles, qu'à une résolution sans portée pratique et dont l'inefficacité pourrait encore accroître le discrédit dont souffre la Société des Nations. M. del Vayo a insisté auprès du commissaire soviétique en faisant état de l'avis formulé entre temps par M. Eden. Ce dernier, pressenti, aurait déclaré qu'il n'avait pas été jusqu'ici partisan d'un recours à la Société des Nations, mais qu'il admettait que la situation s'était modifiée. M. Litvinov a alors fait savoir à M. del Vayo que, dans ces conditions, tout en maintenant son point de vue, il ne ferait pas d'objection à la suggestion espagnole. « Après tout, m'a-t-il dit, si l'Angleterre était ainsi amenée à prendre une position nette à Genève, il y aurait là un avantage. »

Le Commissaire du peuple a ajouté, sans pouvoir me donner de précisions, que M. del Vayo avait aussi reçu des encouragements de certaines personnalités politiques françaises.

Il pense que le gouvernement espagnol saisira le conseil de la Société des Nations d'ici très peu de jours.

[1] Le lendemain, le gouvernement républicain demandait la convocation du Conseil, en vertu de l'article 11, pour examiner la situation résultant de « l'intervention armée en Espagne de l'Allemagne et de l'Italie ».

36

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 431 à 433. Réservé. *Tokyo, 26 novembre 1936, 10 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h., 16 h. 40, 16 h. 10).

Mon collègue des Soviets vient de me faire visite pour m'entretenir du pacte germano-japonais et maintient qu'il y aurait des clauses secrètes, mais il ne sait rien de précis. Il m'a fait part de ses soucis et considère, ainsi que moi-même, cet acte international comme de la plus haute gravité, surtout par le développement qu'il est appelé à prendre avec la rentrée éclatante qu'il consacre de l'Allemagne dans les affaires d'Extrême-Orient. Il est à craindre que l'accord initial ... [1] une constellation nouvelle à laquelle l'Italie ne manquera pas de se joindre, malgré le silence qu'elle a gardé jusqu'ici.

Même en l'absence de clauses secrètes, le Japon se trouvera entraîné peu à peu dans le camp adverse. En attendant, l'accord profite surtout à l'Allemagne.

Mon collègue m'a demandé s'il est exact (car il est presque impossible d'obtenir le secret des conversations diplomatiques au Gaimusho) que, lors de mon audience chez M. Horinouchi (mon télégramme no 409) [2], j'aie eu l'occasion de parler à nouveau du pacte franco-soviétique et de sa limitation à l'Europe. Il m'a dit qu'à son avis, ce rappel soulignait la difficulté de la position des Soviets. Je lui ai répondu que mes instructions me prescrivaient de spécifier en toutes circonstances que le pacte, d'application limitée, ne prenait en rien position contre le Japon en Extrême-Orient et que cette réserve était strictement indispensable à la défense de nos intérêts propres, qui ont eu déjà gravement à souffrir dans ces régions du fait même de l'existence dudit pacte.

Me parlant de l'importance du pacte franco-soviétique, M. Yourenev m'a dit qu'en cas de guerre entre l'Allemagne et la France, c'est par l'[aviation] que les Soviets nous prêteraient leur assistance.

Secret. — Comme je lui demandais comment l'aviation russe parviendrait à ses bases de départ en Tchécoslovaquie, il m'a répondu textuellement : « Nous survolerons la Roumanie avec ou sans son consentement ».

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Le télégramme n'a pas été reproduit, car il est pour l'essentiel répété ici.

37

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3.859. *Berlin, 26 novembre 1936, 19 h. 9.*

(*Reçu :* 19 h. 15).

Malgré la peine que la propagande allemande se donne pour expliquer que le pacte germano-japonais n'est pas tourné contre des tiers, ne comporte pas de clauses secrètes, n'a pas de caractère militaire et n'entraîne aucune intervention dans les affaires des autres pays, on n'arrive pas à comprendre pourquoi il a été jugé nécessaire d'unir entre eux, par un pacte, des états qui, en vertu de ce pacte, n'auront rien d'autre à faire qu'à réprimer par des lois et des mesures de police l'activité du communisme à l'intérieur de leurs frontières.

Ou le pacte germano-japonais n'a pas de sens, ou il devra se traduire par des actions internationales (1).

38

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2315 à 2320. *Londres, 26 novembre 1936, 19 h. 6.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 19 h. 15, 21 h. 15).

Mes télégrammes de presse de ce matin ont signalé à Votre Excellence l'impression fâcheuse que la signature de l'accord germano-japonais a produite sur l'opinion britannique. Sans doute perçoit-on dans les commentaires des journaux l'infiuence modératrice des milieux officiels qui se sont efforcés, selon la coutume, de réduire l'importance de l'événement pour ne pas faire le jeu de Berlin et de Tokyo en montrant des inquiétudes exagérées. Sans doute aussi, l'effet produit perd-il quelque chose de sa brutalité du fait que, depuis quelques jours, la conclusion et les termes du traité avaient été prédits de toutes parts. Si l'annonce d'une commutation de peine en faveur du ressortissant allemand condamné par les Soviets (2) passe quelque peu inaperçue ce matin,

(1) Voir ci-dessus n° 19.
(2) Voir ci-dessus nos 20 (note), 32.

il n'en reste pas moins que l'on craignait ici une rupture diplomatique entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., et qu'on a presque accueilli avec soulagement une communication d'un caractère aussi prévu.

Mais, si l'on examine de plus près les réflexions publiées par les grands journaux et si on les rapproche des propos tenus à la Chambre des Communes, on constate que, pour des raisons diverses, l'hostilité à l'égard des nouvelles manœuvres de la diplomatie hitlérienne est à peu près universelle. S'il se trouve quelques esprits pour sympathiser avec les tendances antibolcheviques de l'entente germano-japonaise, il en est fort peu qui mettent en doute que, sous le couvert d'une défense commune contre une idéologie menaçante, les gouvernements allemand et japonais ne poursuivent en réalité des fins purement impérialistes.

Les projets d'expansion japonaise en Chine et dans le Pacifique, la chimère de la pénétration allemande en Europe orientale, de l'avis unanime, percent sous chaque paragraphe du nouvel accord. Dans ces conditions, l'article qui fait appel à la collaboration d'autres puissances ne peut qu'être mal accueilli à Londres où, depuis quelques semaines, les représentants les plus autorisés du gouvernement et des partis politiques, depuis M. Eden et sir Samuel Hoare jusqu'à M. Winston Churchill, se sont catégoriquement prononcés contre l'adhésion de l'Angleterre à toute croisade aussi bien dirigée contre le bolchevisme que contre le fascisme. L'on déteste ici tout fanatisme, qu'il soit religieux ou politique, et l'opinion anglaise reste fermement résolue à ne s'inféoder à aucune Sainte-Alliance.

L'opposition libérale et travailliste se montre pour sa part spécialement irritée des tendances antirusses du protocole de Berlin. Les représentants du Labour Party et des syndicats se défendent énergiquement contre la concurrence communiste; mais ils n'admettent point qu'un régime dictatorial et une autocratie asiatique menacent la sécurité de l'U.R.S.S. De plus, leur hostilité pour le Japon ne s'est jamais démentie depuis l'invasion du Mandchoukouo. Les dernières sympathies dont le Reich bénéficiait parmi les travaillistes résisteront mal à cette épreuve, comme le prouve aujourd'hui même la censure prononcée [contre] sir Stafford Cripps pour avoir proclamé que la défaite de l'Angleterre par l'Allemagne hitlérienne pourrait entraîner des conséquences heureuses en faveur des classes ouvrières. Pareillement, la collusion maintenant avouée de l'impérialisme japonais et de l'impérialisme allemand contribuera à faciliter l'adhésion définitive du Labour Party à la politique du réarmement.

Quant à M. von Ribbentrop, son rôle donne lieu dans les milieux parlementaires à des critiques plus vives que la lecture des journaux permet de le supposer. On lui reproche de vouloir jouer à la fois le rôle d'un ambassadeur du Reich à Londres et celui d'un ministre de la propagande anticommuniste et l'on craint qu'il ne succombe à la tentation d'intervenir dans les affaires intérieures de la Grande-Bretagne, en vertu des mêmes principes qui l'ont conduit à vouloir signer en personne l'accord de Berlin.

Plusieurs questions ont été d'ailleurs posées ces jours-ci, à la Chambre des Communes, sur l'activité nationale-socialiste en Angleterre.

Enfin, il est important de noter que, pour la première fois depuis 1933, une

manœuvre de la politique allemande paraît ici dirigée, fut-ce même à travers l'U.R.S.S., contre certains intérêts vitaux de l'Empire britannique. L'action du Japon en Extrême-Orient a été toujours considérée à Londres comme purement impérialiste; en cherchant à s'associer le gouvernement japonais, la diplomatie hitlérienne se dépouille du manteau de désintéressement qu'elle affectait de revêtir pour défendre l'Europe contre le péril révolutionnaire. En même temps, en troublant par un nouveau coup de théâtre l'atmosphère déjà si tendue de l'Europe, le Reich vient d'ajouter encore aux inquiétudes déjà causées par le réarmement et par le geste du 7 mars dernier. L'opinion britannique constate que, depuis 1933, les initiatives des dictateurs et en particulier de M. Hitler ont provoqué plusieurs crises sérieuses et elle tend de plus en plus à rapprocher les dirigeants actuels d'outre-Rhin de ceux qui gouvernaient l'Allemagne impériale.

39

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2665 à 2671. Réservé. *Paris, 26 novembre 1936, 23 h. 45.*

La prolongation du drame qui ensanglante l'Espagne rend de plus en plus impérieux le devoir de tout mettre en œuvre pour l'arrêter. D'autre part, les risques qui peuvent résulter pour la situation internationale du fait d'une extension des assistances et contre-assistances étrangères aux deux partis en lutte s'aggravent de jour en jour. Le gouvernement français estime, en conséquence, qu'il n'est plus possible aux grandes puissances, soucieuses des intérêts supérieurs de la paix et de la civilisation européenne, d'opposer à cet enchaînement de faits une simple attitude d'expectative et de non-intervention, sous peine de supporter un jour elles-mêmes les conséquences d'une telle abdication morale.

Avant que cet enchaînement de faits n'ait pu déterminer une sorte d'automatisme inéluctable contre lequel toute tentative d'action diplomatique serait vaine, il incombe aux cabinets de Londres et de Paris d'examiner d'urgence jusqu'où peut être poussée leur active collaboration dans la crise actuelle.

Le gouvernement français estime, pour sa part, qu'une intervention diplomatique des deux gouvernements, à condition d'être engagée assez rapidement et assez fermement, pourrait être utilement effectuée dans le sens suivant :

L'action de la Grande-Bretagne et de la France s'exerçant simultanément à Berlin, Rome et Lisbonne d'une part, à Moscou d'autre part, tendrait à représenter, de façon générale, l'obligation morale qui incombe solidairement à toutes les principales puissances intéressées de faire un effort exceptionnel, et au besoin tous les sacrifices nécessaires, pour soustraire la communauté européenne à l'angoisse et au péril de la prolongation du drame espagnol.

A cet effet :

1° Les gouvernements allemand, italien et portugais d'une part, le gouvernement soviétique d'autre part, seraient mis en situation de réaffirmer le souci supérieur de paix qu'ils n'ont cessé de professer, et pressés en conséquence de reconnaître, comme une exigence impérieuse de cette politique de paix, la nécessité immédiate d'une contribution effective à la détente européenne par un renoncement absolu à toute activité, directe ou indirecte, susceptible d'entretenir une compétition internationale autour du conflit espagnol. Une telle résolution, requise seulement en fait sur un plan politique et supérieur engageant directement la responsabilité des gouvernements, c'est-à-dire au-dessus de la procédure du comité de Londres, devrait intervenir en toute neutralité d'opinion, abstraction faite de toute argumentation sur les responsabilités initiales et les justifications invoquées en matière d'assistance ou de contre-assistance. L'application de cette résolution trouverait sa garantie naturelle dans la mise en œuvre immédiate du contrôle dont le comité de Londres a dès à présent arrêté les modalités essentielles.

2° Lesdits gouvernements, en même temps qu'ils renonceraient eux-mêmes à toute considération pouvant les entraîner sur la voie de l'assistance, seraient invités d'autre part à associer leur action à celle des gouvernements britannique et français pour arrêter, par une tentative commune de médiation, la lutte armée entre les forces gouvernementales et les rebelles.

3° Il pourrait être entendu qu'en cas de réussite de cette médiation collective, l'armistice obtenu serait mis à profit pour l'institution en Espagne d'une libre consultation nationale, par voie d'élections générales assurées sous un régime provisoire d'assistance internationale.

Telle serait, dans sa conception générale, la double entreprise de conciliation et de médiation qu'amorcerait l'initiative franco-britannique.

Le gouvernement français serait reconnaissant au gouvernement britannique de toutes observations ou suggestions dont il voudrait bien lui faire part sur les meilleurs conditions de réalisation d'une telle entreprise. Mais il attacherait du prix, vu l'urgence, à être assuré, dès maintenant, de l'accord de principe du cabinet de Londres. Je vous serai donc obligé de demander dès maintenant audience au secrétaire d'État pour lui soumettre la proposition du gouvernement français en insistant très vivement sur les préoccupations générales dont elle s'inspire.

40

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n[os] 2325, 2326. Réservé. *Londres, 26 novembre 1936, 23 h. 22.*

(*Reçu :* le 27, 1 h. 55, 3 h. 35).

Au cours de sa conversation avec le secrétaire d'État, M. Dino Grandi lui a renouvelé l'assurance que l'Italie ne souhaitait qu'une chose, c'était de voir l'Espagne retrouver la paix et garder l'intégralité de son territoire, y compris toutes ses dépendances et possessions coloniales, et sans être soumise à aucune influence étrangère. Il aurait également manifesté l'espoir que le Comité continue à fonctionner normalement en ajoutant que, si des difficultés s'y étaient produites, la responsabilité en retombait entièrement sur l'attitude des représentants soviétiques. Il m'a paru d'ailleurs que M. Eden n'est pas loin de partager ce sentiment.

J'ai demandé à celui-ci si cette déclaration de M. Dino Grandi lui paraissait s'appliquer aux Baléares où la mainmise italienne a pris, ces temps derniers, une forme si inquiétante[1]. M. Eden a reconnu que les renseignements qui lui avaient été transmis par l'Amirauté n'étaient guère satisfaisants, sans que l'on pût déterminer exactement la portée de l'action exercée par les Italiens à Majorque. Il m'a prié de lui faire savoir si, de notre côté, nous avions interrogé expressément à ce sujet le gouvernement italien, nos intérêts pouvant être plus directement menacés encore par ces empiétements que ceux de l'Angleterre. J'ai dit que notre attaché naval à Rome avait reçu certains apaisements, mais que ces déclarations rassurantes n'empêchaient pas les Italiens de se ménager, à la faveur des circonstances actuelles, des positions dont il pourrait être difficile de les évincer par la suite.

[1] Voir ci-dessus n[os] 10 (note), 26.

41

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2328 à 2330. Très confidentiel. Réservé.

Londres, 26 novembre 1936, 23 h. 22.

(*Reçu :* le 27, 2 h. 45, 2 h. 40).

Dès son retour de Rome, l'ambassadeur d'Italie est venu parler au secrétaire d'État des dispositions qu'il a trouvées chez M. Mussolini en ce qui concerne l'amélioration à obtenir dans les rapports italo-britanniques. Il a assuré à M. Eden que le Duce était toujours aussi désireux d'amener une détente entre les deux pays. Il ne s'agirait pas de conclure un pacte, mais seulement d'échanger des assurances générales de bon vouloir. Le secrétaire d'État ayant voulu savoir comment le chef du gouvernement italien envisageait cet échange, sous forme de lettres ou de déclarations, M. Grandi a répondu que M. Mussolini préférait attendre les suggestions de l'Angleterre à ce sujet. La question va donc être étudiée au Foreign Office.

J'ai demandé au secrétaire d'État, en me référant à nos conversations précédentes[1], s'il avait été fait état de la situation particulière de la France et de la nécessité de lui réserver une place dans un accord qui, explicitement ou non, visera toujours la Méditerranée. M. Eden m'a affirmé qu'il avait fait valoir très nettement le désir de ne rien faire qui pût porter ombrage aux autres puissances méditerranéennes. J'ai répété alors qu'il n'y avait qu'un moyen d'atteindre ce but, c'était de nous associer à l'accord ou aux déclarations envisagées.

M. Eden paraît en avoir dit quelque chose à M. Grandi, car celui-ci aurait fait remarquer que le projet en question avait sa raison d'être dans l'altération profonde subie par les relations italo-britanniques au cours des derniers mois, alors que la France était toujours liée à l'Italie par les accords de janvier 1935.

Le secrétaire d'État a ajouté de son propre chef que si nous apparaissions dans un arrangement, il ne voyait pas comment les autres puissances méditerranéennes ne se plaindraient pas d'en être exclues. Je me suis empressé de répondre que leur situation ne pouvait être comparée à la nôtre et j'ai insisté sur l'intérêt qu'il y avait à éviter un froissement de l'opinion française dans les circonstances actuelles. M. Eden a assuré qu'il allait encore y réfléchir. « D'ailleurs, m'-a-t-il dit, il n'y a, tant du côté italien que du côté britannique, aucune hâte particulière d'en finir ».

(1) Voir ci-dessus no 30.

42

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2331, 2332. Secret. Réservé. *Londres, 26 novembre 1936, 23 h. 22.*

(*Reçu :* le 27, 3 h. 30, 2 h. 45).

M. Eden m'a dit, à titre très confidentiel, qu'il avait cherché dans ses conversations avec M. Dino Grandi à déterminer la position exacte de l'Italie vis-à-vis de la Société des Nations. Il a donc demandé à l'ambassadeur si la question d'Ethiopie était la seule qui empêche le gouvernement italien de participer aux délibérations de Genève. M. Dino Grandi a répondu affirmativement, ajoutant que si une solution pouvait être obtenue assez rapidement, le représentant de l'Italie viendrait certainement siéger au Conseil du mois de janvier.

Tout en reconnaissant l'extrême difficulté de la situation, M. Eden tient à mettre le gouvernement français au courant de ces dispositions. Sans doute n'est-il pas possible d'arriver en ce moment à un arrangement positif qui, dans les pays démocratiques, soulèverait probablement de vives protestations, mais il se pose une question d'ordre pratique. Les agents anglais qui ont été maintenus jusqu'ici à Addis-Abeba séjournent dans le pays depuis fort longtemps déjà, sans avoir pu s'absenter. Il n'est pas possible de les y laisser indéfiniment. Peut-être est-ce également le cas du représentant français en Abyssinie. Dans un délai plus ou moins rapproché, le Foreign Office sera obligé de leur accorder un congé. L'Italie pourra bien interpréter leur départ comme une reconnaissance indirecte. Mais si de part et d'autre on évite d'engager une polémique, ce serait peut-être, a ajouté le secrétaire d'État, le meilleur moyen de sortir de l'impasse actuelle et de ramener l'Italie à Genève.

J'ai fait remarquer à M. Eden que nous avions nous-mêmes une autre affaire à régler, celle des lettres de créance de notre nouvel ambassadeur à Rome[1]. M. Eden a déclaré qu'il ne comprenait pas l'attitude prise à cet égard par le gouvernement italien, mais que cette difficulté ne doit pas être insoluble.

(1) Voir, au tome III de la présente série, les n°s 318, 329, 440.

43

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1171 à 1173. *Washington, 26 novembre 1936, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 27, 13 h. 40, 14 h. 10).

Ainsi que le faisait prévoir mon télégramme nos 1162-1163[1], les hauts fonctionnaires du département d'État se tiennent sur une profonde réserve, lorsqu'on les interroge, sur les conséquences de l'accord germano-japonais.

Les renseignements et opinions que j'ai recueillis auprès du chef de la division d'Extrême-Orient et du chef de la division d'Europe se résument ainsi :

1° Pour les États-Unis, cet accord, qui ne fait que consacrer les dispositions dont on savait depuis longtemps les deux parties réciproquement animées, n'a, quant au présent, qu'un « intérêt académique » (ce sont les termes dont s'est servi hier le secrétaire d'État par intérim à sa conférence de presse).

2° Que l'accord contienne ou non des clauses secrètes, on s'en préoccupe peu, car l'expérience a prouvé que de pareilles clauses ne s'appliquent qu'autant qu'elles sont avantageuses au moment où elles jouent.

3° On suppose que des engagements doivent avoir été pris par le Japon pour acheter du matériel de guerre à l'Allemagne, et l'on croit probable que le gouvernement de Tokyo cherchera à favoriser par une pression sur la Chine les ventes de produits allemands dans ce dernier pays.

4° On a été frappé des déclarations par lesquelles Allemands et Japonais ont cherché à rejeter sur l'autre partie l'initiative de l'accord.

5° On se demande si la conclusion de ce pacte n'a pas été exigée par le parti militaire japonais, favorable au rapprochement avec l'Allemagne, afin d'arrêter un mouvement qui se dessinait à Tokyo en faveur d'un retour [à l'] amitié avec l'Angleterre.

Comme on le voit, la réaction officielle américaine est essentiellement objective. Cela peut tenir en partie au désintéressement dont on fait preuve ici à l'égard de la Russie, dont l'attitude a causé bien des déceptions depuis que le gouvernement des Soviets a été reconnu par les États-Unis.

Mais il est évident que, ne se sentant pas strictement menacé par ce pacte, le gouvernement fédéral estime préférable de laisser à d'autres pays plus intéressés le soin de le juger et de dénoncer les mesures qu'il contient.

[1] Document non reproduit et dont le sens est précisé ici.

La presse américaine, en particulier le *New York Times*, souligne par contre les aspects inquiétants du nouveau pacte par lequel, d'une part, les gouvernements signataires se confèrent à eux-mêmes une sorte de mission anticommuniste dans toutes les parties du monde et, d'autre part, invitent de tierces puissances à se joindre à eux.

Le refus de l'Angleterre d'entendre cet appel [1] est très favorablement commenté et l'espoir est exprimé que les autres pays suivront l'exemple de Londres.

44

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 766. *Londres, 26 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er décembre).

La publication par la presse anglaise de ce matin de l'accord germano-japonais sur le communisme n'a pas provoqué dans les milieux officiels ou dans l'opinion britannique les réactions caractéristiques qu'aurait éprouvées la Grande-Bretagne en d'autres temps. L'accueil fait par la presse n'est pas favorable, mais les observations revêtent une forme générale et peu précise. Elles ne seront pas interprétées à Tokyo ou à Berlin comme des protestations.

Le Foreign Office ne se juge pas d'ailleurs en mesure d'apprécier la portée exacte d'un accord à propos duquel ni l'Allemagne, ni le Japon n'ont jugé opportun de fournir à la Grande-Bretagne des éclaircissements.

Selon des propos officieux tenus à des diplomates anglais par des membres de l'ambassade du Japon à Londres, aucun accord secret et additionnel n'aurait été conclu entre Berlin et Tokyo. Malgré la valeur très relative de ces dénégations, on se montre disposé au Foreign Office à les accepter sous bénéfice d'inventaire. Aussi l'information sensationnelle publiée hier à Londres par un journal du soir et aux termes de laquelle les deux signataires de l'accord se seraient entendus pour se reconnaître des zones d'influence économique dans le Pacifique paraît peu vraisemblable dans les milieux officiels. Cette opinion a été exprimée ce matin par le chef de la section d'Extrême-Orient à un de mes collaborateurs. Ce dernier s'est borné à exprimer le vœu de voir le gouvernement hollandais faire preuve du même optimisme.

L'accord de Berlin déplaît cependant au Foreign Office et pour plusieurs raisons. On trouve tout d'abord paradoxal que l'ambassadeur d'Allemagne à Londres ait quitté son poste pour aller signer une convention intéressant

(1) Voir ci-dessus nº 38.

l'Extrême-Orient, et par conséquent l'Angleterre, alors que cette dernière aurait dû recevoir au préalable un minimum d'informations de la bouche même de M. von Ribbentrop. D'ingénieux publicistes ont, il est vrai, allégué que la signature même de ce dernier constituait une garantie de « fair play ». Le service de presse du Foreign Office ne me paraît pas convaincu du bien-fondé de cette affirmation.

En second lieu, si on se refuse pour l'instant ici à croire à l'existence de clauses secrètes, on remarque cependant que les textes publiés se ramènent à l'application de dispositions antisoviétiques qui, en fait, inspiraient et rapprochaient depuis longtemps déjà les deux gouvernements signataires. Pourquoi, alors, se demande-t-on, avoir procédé à ce sujet avec le maximum de publicité à un acte qui formule des précautions déjà en vigueur ou susceptibles d'être pratiquement appliquées par les deux gouvernements à la suite d'une entente plus discrète?

Dans ces conditions, on estime que Berlin et Tokyo ont voulu se livrer contre Moscou à une manifestation retentissante. Les Anglais, à la suite des propos sur le même sujet tenus par M. von Ribbentrop depuis son arrivée à Londres [1], croient comprendre le but de propagande que visent les milieux nazis. Par contre, le Foreign Office se montre plus surpris de voir la diplomatie japonaise s'engager dans cette politique spectaculaire. Je rappelle à toutes fins utiles au Département que celle-ci heurte profondément les principes soutenus par la diplomatie anglaise au cours de ces derniers mois, et plus particulièrement les dernières déclarations de M. Eden et de ses collègues. A ce point de vue, comme à d'autres, l'accord signé hier à Berlin ne paraît pas devoir faciliter les voies de la diplomatie allemande à Londres.

On attend donc ici de l'avenir l'explication de l'attitude japonaise. Tokyo va-t-il désormais faire preuve d'une intransigeance plus grande dans ses négociations avec la Chine? Ses attaques contre les régions mongoles soumises à l'influence russe vont-elles se multiplier? Les relations nippo-soviétiques aux confins de la Mandchourie vont-elles redevenir dangereuses?

Telles sont les questions qu'on se pose à l'heure actuelle au Foreign Office; il est impossible d'y répondre. Mais les Anglais nous ont demandé de leur communiquer officieusement les renseignements et observations que nous pourrions recueillir à cet égard, ajoutant qu'ils seraient d'ailleurs eux-mêmes toujours disposés à nous faire part de leurs propres informations.

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 471 (note).

45

M. GENTIL, MINISTRE DE FRANCE À MONTEVIDEO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 218. *Montevideo, 26 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* Cabinet, 3 décembre; Dir. pol, 4 décembre).

Par mes lettres nº 101, nº 139 et nº 216 des 23 mai, 25 juillet et 21 novembre derniers (2), j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence l'état d'esprit anticommuniste qui règne en Amérique du sud.

Le gouvernement uruguayen, qui ne cache pas sa crainte du communisme, ne saurait désapprouver tout ce qui peut opposer une barrière au danger rouge dans le monde.

Les journaux gouvernementaux de ce matin publient la nouvelle du récent accord germano-japonais sous le titre : « Important accord contre le communisme »; ils ajoutent qu'avec l'Italie, l'Autriche et la Hongrie, cela fait un bloc de 215 millions d'hommes opposés aux menées du Komintern.

On signale à ce propos l'habileté diplomatique du Japon qui déclare ne pas s'attaquer au gouvernement soviétique, afin de pouvoir conserver avec Moscou ses relations diplomatiques, tandis qu'il déclare que l'accord en question ne vise que le Komintern dont les agissements, ainsi que l'a affirmé Staline lui-même, seraient indépendants du gouvernement soviétique.

L'Uruguay n'a pas échappé à cette contagion. A la suite des mesures prises contre les indésirables (voir ma dépêche nº 194 du 14 octobre 1936) (3), il est pratiquement impossible à un étranger de s'installer dans le pays : même s'il y réside déjà, il devra prendre des précautions pour pouvoir y rentrer, s'il s'absente hors des frontières. Il y a là une situation très regrettable, car la loi actuelle permet tout arbitraire.

Tous les Français de passage qui viennent me voir à la légation se plaignent des difficultés qu'ils ont rencontrées pour obtenir le visa de leurs passeports, et sont froissés du régime de suspicion sous lequel ils ont vécu dès leur débarquement en Amérique du sud; il paraît qu'on leur pose à tout propos la même question : « Êtes-vous communistes ? »

Dans ces conditions, peut-être faut-il prévoir que les pays américains représentés à la prochaine conférence de Buenos-Aires profitent de cette assemblée pour poser la question d'un front anticommuniste panaméricain. D'après un télégramme de presse, le Chili serait assez disposé à agir dans ce sens. L'exemple du front anticommuniste formé par certains états européens, auxquels vient de s'adjoindre le Japon, servirait d'exemple.

(1) Reçu par avion du 28 novembre.
(2) La reproduction de ces divers documents n'a pas semblé nécessaire.
(3) Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.

Il paraît probable qu'au cas où le Chili, l'Argentine et le Brésil se mettraient d'accord sur ce point, l'Uruguay ne manquerait pas de les suivre. Et ce mouvement pourrait encore prendre plus d'extension s'il était soutenu par les États-Unis : mais ce grand pays dont l'influence sera prépondérante à Buenos-Aires, et qui a rétabli ses relations diplomatiques avec les Soviets, voudra-t-il s'engager dans cette voie?

46

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 271. *Vienne, 26 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 décembre).

Dans ma dernière dépêche relative au légitimisme, j'ai indiqué avec quel soin le gouvernement fédéral s'efforce de garder en main cette arme à double fin (dépêche nº 253 du 4 de ce mois) (1). Sa doctrine, réaffirmée le 17 octobre par le Chancelier (2), du libre arbitre en matière de restauration ainsi que sa participation, sous couleur d'hommage au passé, à diverses manifestations monarchistes, montrent qu'il entend garder le libre usage d'un instrument politique dont il connaît la portée.

Si le mouvement légitimiste peut compter sur la sympathie, voire même sur l'approbation tacite de certains dirigeants de l'Autriche, il reste à évaluer les forces qu'il recrute dans l'ensemble du pays. On ne peut nier que l'idée monarchiste ait fait, au cours des deux dernières années, des progrès considérables. Toutefois, la netteté avec laquelle certains chefs du mouvement ont pris position contre un plébisciste ferait croire qu'ils ne sont point absolument sûrs d'un appui populaire. Sans doute peuvent-ils espérer qu'avec le temps, la cause fera des adeptes, mais le temps même comporte des risques, car les convictions monarchiques sont, pour une bonne part, l'affaire de générations dont les rangs, dans quelques années, seront singulièrement éclaircis. D'autre part, les circonstances favorables à une restauration, circonstances qui dépendent d'éléments si divers, peuvent se présenter, occasion offerte pendant la durée d'un mois, ou même d'une semaine, avant que le légitimisme ait acquis une majorité de masses.

Les « bourgeoisies d'honneur » conférées au prétendant par un nombre croissant de municipalités autrichiennes, dans la mesure où on peut les considérer comme l'expression d'une opinion publique, constituent un indice d'une nature particulière. En effet, ce n'est point tant de la popularité, au sens

(1) Cette dépêche est résumée par la phrase suivante.
(2) Lors d'une grande manifestation du Front patriotique à Vienne.

étroit du terme, de l'archiduc Othon qu'il s'agit. Ce sont surtout les possibilités légales que comporte cette sorte de référendum progressif qui méritent d'être notées. Chaque semaine, le journal légitimiste l'*Oesterreicher* publie le total des municipalités ayant ainsi décerné des « bourgeoisies d'honneur ». Il s'élevait le 20 novembre au chiffre de 1.453, soit 150 municipalités de plus qu'en juillet dernier (dépêche nº 160 du 1er juillet). La répartition par province fait ressortir la densité fort inégale des monarchistes. Tandis que la Styrie (529), la Basse-Autriche (453), le Burgenland (169), et dans une certaine mesure le Tyrol (233) se laissent gagner au légitimisme, la Carinthie (30), la Haute-Autriche (427) et Salzbourg (12), se montrent plus rétives. L'augmentation au cours des derniers mois a été sensible en Basse-Autriche (+ 83) et dans le Tyrol (+ 42). En Styrie où les « bourgeoisies d'honneur » atteignent depuis longtemps un chiffre élevé et dans les provinces à tendance « deutsch-national » comme la Carinthie et la Haute-Autriche, où les gouverneurs ont mis un frein au mouvement monarchiste, la situation est à peu près la même qu'au début de l'été.

L'accroissement du nombre des municipalités témoignant leur attachement à l'archiduc Otto se poursuit donc, mais sur un rythme moins rapide qu'auparavant. Il n'en reste pas moins qu'il gagne près de la moitié des municipalités d'Autriche. Or, la constitution de mai 1934 prévoit que le chef de l'État doit être élu par les bourgmestres. Aussi peut-on se demander ce qui se produirait si le président Miklas venait à disparaître ou à donner sa démission. L'acheminement vers une majorité de bourgmestres monarchistes est en train de créer une situation de fait qu'il serait au pouvoir du gouvernement fédéral de transformer en situation de droit. On comprend, dans ces conditions, que les chefs légitimistes veuillent éviter les risques d'un plébiscite, puisque l'appareil constitutionnel peut leur fournir éventuellement le moyen légal d'opérer la restauration.

Une telle évolution justifierait de grands espoirs de la part des monarchistes si le problème de la restauration revêtait un caractère exclusivement autrichien. Mais, malgré toutes les affirmations contraires, il dépend, en fait, de l'assentiment de certaines puissances. En proclamant le droit absolu pour l'Autriche de choisir la forme de gouvernement qui lui convient, le chancelier Schuschnigg ne pouvait avoir d'autre but pratique que de réserver l'avenir et de rassurer les troupes légitimistes, pleines de suspicion depuis le 11 juillet. D'ailleurs, parmi les monarchistes eux-mêmes, tous les esprits avertis se rendent compte que la situation internationale est peu propice pour le moment à une restauration des Habsbourg.

A cet égard, les informations contenues dans mes télégrammes nos 1146, 1152 et 1157 du 9 novembre (1) ne laissent aucun doute. Bien que l'Autriche ait gardé les mains libres du côté de l'Allemagne, comme le Chancelier me

(1) Dans ces télégrammes, le ministre rapportait une conversation qu'il avait eue avec le secrétaire d'État, et au cours de laquelle celui-ci tenait à corriger les allégations de la presse française sur le voyage à Rome de M. von Wiesner. Dans le télégramme 1157, il était fait état des menaces de Goering selon lesquelles, en cas d'installation d'un Habsbourg à Vienne, trois corps d'armée allemands (de concert avec les Yougoslaves) occuperaient le territoire autrichien.

l'a encore répété à sa dernière audience (ma communication n° 1208) (1), les propos menaçants tenus par le général Goering à M. Tauschitz rendent cette liberté illusoire. Quant au gouvernement italien, pour qui la restauration pourrait constituer une assurance contre le Reich et vers lequel les légitimistes se tournent, sans joie d'ailleurs, comme vers un protecteur naturel, il n'entend point compromettre sa politique de rapprochement avec Berlin, et M. Mussolini, d'accord avec M. Schuschnigg, donne à M. von Wiesner des conseils de patience. Entre l'Allemagne qui fait luire quelques armes et l'Italie qui prend un ton modérateur, l'Autriche n'a rien à attendre que de sa propre prudence. Cette situation n'échappe point du reste aux représentants de la Petite Entente et explique que depuis quelque temps, les diplomates yougoslaves et roumains, d'ordinaire si prompts à s'émouvoir, observent avec un calme relatif les manifestations légitimistes.

Contraints à une réserve qui leur pèse, les monarchistes s'efforcent de faire contre mauvaise fortune bon cœur. C'est ainsi que M. von Wiesner, tout en protestant contre l'interprétation donnée par la presse étrangère politique à Rome, cherche à rassurer ses coreligionnaires politiques sur les intentions de l'Italie vis-à-vis du légitimisme. Dans un article publié par *l'Oesterreicher* du 13 novembre, il tire du discours de Milan les conclusions les plus encourageantes. La garantie de la souveraineté autrichienne, principe fondamental de la politique italienne, implique, selon lui, que l'Italie reconnaît à l'Autriche le droit de décider elle-même la forme de l'État autrichien. « Cela nous suffit, écrit-il avec une assurance à laquelle se mêle peut-être un peu de déception. Il était, et il est inutile que nous en sachions davantage, car l'exécution de la restauration est une affaire qui dépend de l'Autriche seule et pour laquelle nous ne recherchons pas d'appuis étrangers ». De même, il commente favorablement le silence de la conférence tripartite (2) sur la question de la restauration. « Nous savons, dit-il, comment notre cause se présente à cet égard ».

Les mêmes soucis, inspirés par la politique extérieure, se sont fait sentir au cours de la grande manifestation légitimiste organisée le 19 novembre à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire du « Kaiser Otto ». Dans la grande salle du Konzerthaus qu'une foule enthousiaste remplissait et où figuraient aux places d'honneur l'archiduchesse Adélaïde, l'archiduc Eugène, plusieurs membres de l'ex-famille impériale ainsi que le duc de Hoenberg, président du « Cercle d'acier », et les représentants du Chancelier et du vice-chancelier, un certain nombre d'orateurs ont pris la parole. Le professeur Ritcher et le Dr Plöchl notamment réclamèrent en termes véhéments et au milieu d'ovations bruyantes le retour de l'Empereur. « Aujourd'hui, dit le professeur Ritcher, on ne peut donner qu'un conseil : légitimistes, prenez garde que l'heure propice ne passe point ». « Il ne faut pas attendre, déclara de son côté le Dr Plöchl, que les autres puissances nous disent : Allez cherchez votre Empereur ».

A ces tirades enflammées succéda l'allocution de M. von Wiesner. Sur un

(1) Reproduite au tome III de la présente série sous le n° 492.
(2) Sur cette conférence, tenue les 11 et 12 novembre entre les représentants de l'Autriche, de l'Italie et de la Hongrie, voir, au tome III de la présente série, le n° 484 (note).

ton modéré qui fit grande impression, le leader monarchiste rappela en premier lieu quel était le point de vue du gouvernement fédéral en ce qui concerne le mouvement monarchiste et la question même du régime. Puis il souligna que le légitimisme n'était pas seulement une réminiscence du passé, mais encore et surtout un grand espoir pour l'avenir, qu'il permettrait à l'Autriche de passer de l'état chrétien à la « monarchie sociale ». M. von Wiesner s'attacha enfin à dissiper les inquiétudes suscitées dans les rangs monarchistes par l'accord austro-allemand du 11 juillet. Il déclara tout d'abord que cet accord ne contenait aucune clause secrète relative à la restauration des Habsbourg et que le « Kaiser » n'avait pas été troqué contre la croix gammée, comme le prétendait une absurde légende. Si l'on doutait, d'autre part, de la bonne foi du partenaire, il ne fallait pas oublier, ajouta-t-il, qu'il existait des garanties : la garantie italienne et la volonté absolue du gouvernement fédéral de maintenir l'indépendance de l'Autriche. En troisième lieu, certains éléments de la population qui voient dans l'accord du 11 juillet un prétexte pour se rallier pouvaient peut-être inspirer quelque méfiance. Tout en reconnaissant que cette méfiance n'était point sans fondement, M. von Wiesner rassura ses auditeurs en affirmant que le gouvernement était résolu à défendre l'Autriche « non seulement du côté des nationaux-socialistes, mais encore du côté des soi-disant nationaux ». Reprenant le ton assuré de l'article cité plus haut, l'orateur fit en outre allusion à ses voyages : « Ne me demandez pas de choses sensationnelles, a-t-il dit, ni d'indiscrétions. Croyez-moi seulement si je vous déclare que le mouvement légitimiste progresse, et que l'on commence à entendre notre appel à notre souverain ».

Ces paroles de réconfort, où l'on ne sait si l'accent confidentiel ne trahit point quelques embarras, résument assez bien le malaise qui règne à l'heure actuelle parmi les dirigeants du légitimisme.

30 novembre. — P. S. D'après un informateur sûr, le légitimisme a fait de très grands progrès dans la classe ouvrière. C'est également ce que M. von Wiesner a déclaré dans un interview publié par le *Morgen* de ce matin.

J'ajoute que M. von Wiesner a examiné dans cet interview l'attitude éventuelle de la Petite Entente à l'égard d'une restauration. Il semble entretenir quelques espoirs en ce qui concerne les dispositions de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie, mais il redoute l'hostilité de la Yougoslavie.

Il a tenu en outre à bien préciser que la question de la restauration était complètement distincte de celle de la révision et que les monarchistes, comme ils l'ont d'ailleurs maintes fois affirmé, reconnaissaient les limites territoriales de l'Autriche, telles qu'elles sont fixées par le traité de Saint-Germain.

47

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 354. *Rome, 26 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 décembre).

J'ai reçu la visite du ministre de Tchécoslovaquie près le Quirinal. Il m'a rapporté qu'avant de partir pour Vienne et Budapest, le comte Ciano lui avait promis de le revoir après être revenu de ce voyage. Le comte Ciano lui a tenu parole et l'a convoqué ces jours-ci. La substance de ce qu'il a dit à M. Chvalkovsky me paraît pouvoir être, à travers plus de paroles que de confidences, résumée de la manière suivante :

1° A Vienne, les ministres des Affaires étrangères d'Italie, d'Autriche et de Hongrie se seraient uniquement occupés de la mise en harmonie des protocoles de Rome avec l'accord austro-allemand du 11 juillet dernier;

2° Ils ne se seraient pas occupés des relations économiques entre leurs trois pays et ceux de la Petite Entente : « La porte restait ouverte à ceux-ci, individuellement; mais ce n'était pas le moment de la passer »;

3° Tout ce que la presse avait raconté sur la restauration des Habsbourg était sans fondement et hors de propos. Sans doute M. Mussolini avait-il reçu M. von Wiesner; celui-ci était « un vieux monsieur respectable, pressé de voir se réaliser son vœu le plus cher »; mais il n'y avait d'autre conclusion à tirer de son audience chez le Duce que celle d'un acte de courtoisie;

4° La position de l'Italie à l'égard des revendications de la Hongrie était connue depuis longtemps. Elle n'était pas une nouveauté : elle était « une position de principe », dont l'affirmation renouvelée ne signifiait pas que l'Italie eût une intention actuelle.

Optimiste de sa nature, volontiers même jovial, mais pas sot, M. Chvalkovsky m'a paru, d'après ce qu'il m'a dit, avoir été frappé surtout par le fait que le comte Ciano écartait les approches économiques aux pays de la Petite Entente, même pris individuellement, alors que des approches avaient semblé naguère constituer l'un des objets de la politique italienne dans la région du Danube et devoir être la prochaine étape de l'action diplomatique de Rome.

Un autre fait, étranger celui-là à sa conversation avec le comte Ciano, a également frappé M. Chvalkovsky. En causant avec ses deux collègues de la Petite Entente, il a appris que le ministre des Affaires étrangères d'Italie avait déclaré à l'un et à l'autre que la Hongrie n'avait rien à récupérer sur la Yougoslavie ni sur la Roumanie : exactement, que la Hongrie passerait tout bonnement par profits et pertes le peu de Magyars qui étaient compris dans les frontières yougoslaves, et qu'en ce qui concerne le gros paquet de Magyars

qui habitaient la Transylvanie, la question se ramènerait à des garanties en faveur de leurs droits minoritaires dans l'État roumain. Mis au courant de ces propos par ses collègues, M. Chvalkovsky a remarqué que le comte Ciano ne lui avait rien dit de tel en ce qui concerne la Tchécoslovaquie et il a conclu de cette différence de langage ce qu'en avaient d'ailleurs conclu ses deux collègues eux-mêmes : à savoir que la Tchécoslovaquie était le seul pays aux dépens duquel l'Italie envisageât l'éventualité d'une reprise territoriale de la part de la Hongrie, et qu'en rassurant la Yougoslavie et la Roumanie sur les intentions hongroises à leur égard, l'Italie avait pour but d'incliner les gouvernements de Belgrade et de Bucarest à abandonner à son sort celui de Prague.

Après m'avoir fourni ces indications, M. Chvalkovsky, avec qui je suis lié naturellement, comme avec beaucoup de diplomates tchécoslovaques, m'a demandé si mes informations personnelles confirmaient les siennes ou non. Je lui ai répondu qu'elles les confirmaient sur les points essentiels : à savoir que la politique avait, pour le moment, pris le dessus sur l'économique, dans la conception que l'Italie se faisait du prochain développement des événements en Europe danubienne; que la Tchécoslovaquie était considérée en Italie comme le bouc émissaire du revisionnisme dans cette région; qu'à tort ou à raison les Italiens se flattaient de pouvoir amener la Yougoslavie et la Roumanie à une attitude égoïste, avec le double profit de dissocier la Petite Entente et d'isoler son membre le plus menacé. J'ai ajouté qu'à mon sens ce n'était pas à Budapest qu'il fallait chercher le facteur décisif de l'évolution actuelle de la politique italienne, mais plutôt à Berlin, où pouvaient exister des impatiences expansionnistes et des tendances à se frayer un passage vers la Russie. Enfin l'on ne devait pas non plus, selon moi, négliger l'influence d'un dernier facteur, qui était la campagne anticommuniste, campagne dont les chefs de file, Italiens et Allemands, voyaient dans la Tchécoslovaquie un état moins disposé à les suivre que la Yougoslavie et la Roumanie.

M. Chvalkovsky m'a encore dit, incidemment, deux choses qu'il peut y avoir intérêt à noter. Il m'a rapporté avoir causé avec l'ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal, M. von Hassell, qui, lui, a plutôt réduit la portée des accords économiques italo-allemands(1) et s'est montré à lui plutôt sceptique sur les possibilités de partage des débouchés entre l'Italie et l'Allemagne en Europe centrale, soit que la méthode employée fût celle des zones, comme cela paraît avoir été le cas pour l'Autriche, soit que le système adopté consistât à se répartir les produits d'exportation, comme cela semble avoir été le cas pour les autres parties de la région danubienne. Je crois volontiers à ces difficultés : mais, précisément parce que le politique prime actuellement l'économique aux yeux des Italiens comme des Allemands, je crois aussi qu'il ne faut pas, pour le moment, s'en exagérer l'importance.

Le second sujet auquel M. Chvalkovsky a touché en passant est l'éventualité d'une restauration des Habsbourg, non plus en Autriche, mais en Hongrie.

(1) Conclus lors de la visite en octobre à Berlin du ministre italien des Affaires étrangères. Voir, au tome III de la présente série, les n°s 408, 410, 413, 414.

« L'amiral Horthy, m'a-t-il dit, a soixante-huit ans. Tant que vivait M. Gömbös, l'on pouvait penser qu'il serait le successeur de Horthy comme Régent. Sa mort change la situation : personne n'est plus désigné pour la régence. Il y a donc là un trône qui ne pourra demeurer indéfiniment vacant et la question du monarque devra être réglée un jour ou l'autre ». Ce raisonnement conduisait mon interlocuteur à se demander si les gouvernements de Budapest et de Rome ne pourraient tomber d'accord pour que l'archiduc Otto ceignît la couronne de Hongrie et épousât la princesse Marie de Savoie, avec qui les journaux le marient plusieurs fois par an. Cette combinaison, ajoutait-il, pourrait ne pas rencontrer de la part de l'Allemagne la même opposition que la restauration des Habsbourg en Autriche. Qui plus est, le prince Otto était déjà considéré par les Hongrois comme leur roi, tandis qu'il n'était pour les Autrichiens qu'un prétendant, désiré par les uns, indifférent ou antipathique aux autres. Il peut y avoir du vrai dans tout cela. Néanmoins, je ne suis en possession d'aucune donnée permettant de dire si, à Rome, l'on incline ou non à hâter l'avènement de l'héritier de la couronne de Hongrie. Quant à l'éventualité de ses fiançailles avec la princesse Marie de Savoie, les rumeurs venant de la Cour seraient de nature à la faire considérer comme du domaine de l'imagination. Le bruit qui circule parmi les personnes dites bien informées, de la société romaine comme du monde ecclésiastique, est que le roi Victor-Emmanuel laissera sa dernière fille se marier selon son goût, comme il l'a fait pour les deux aînées, et que, s'il y avait actuellement quelque indication d'une possibilité de mariage, ce serait avec le prince Napoléon, qui a une belle fortune, qui est déjà allié à la maison de Savoie et qui l'est aussi à la maison royale de Belgique.

48

M. de Monicault, Chargé d'affaires de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1271 à 1274. *Prague, 27 novembre 1936, s. h., 18 h. 7* (1)

(*Reçu :* 18 h. 55, 19 h.).

Une vive campagne de presse (2) est reprise ici contre notre politique commerciale à l'occasion des négociations en cours dont les perspectives sont exposées sous un jour très alarmant. Presque tous les journaux se sont emparés de cette question qui se trouve particulièrement développée dans le dernier fascicule de la revue économique *Hospodarsky Rozhled* et dans le

(1) Par téléphone en clair.
(2) Allusion à la presse de droite, qui accusait la France de manquer de compréhension pour les besoins de l'économie nationale tchécoslovaque.

numéro de ce matin du *Prager Tageblatt*, principal organe des milieux d'affaires praguois.

Le *Prager Tageblatt*, sous le titre imprimé en gros caractères : « Conflit économique entre Prague et Paris », déclare que les rapports commerciaux entre la France et la Tchécoslovaquie sont entrés dans la phase la plus critique, que la Tchécoslovaquie a dû se rendre compte, après de longues années de patience, de la nécessité d'équilibrer coûte que coûte sa balance des comptes avec la France et que, celle-ci étant restée jusqu'ici sourde aux appels qui lui étaient adressés, les chances d'accord apparaissent fort minces. Les milieux d'affaires réclament l'établissement d'un compte de clearing.

M. Machaty va repartir incessamment pour Paris muni d'instructions définitives du gouvernement. Aussi, écrit le *Tageblatt*, on pourra, d'ici peu jours, voir s'il existe une dernière chance d'éviter une rupture et de surmont un différend que les cercles officiels considèrent comme des plus sérieux.

Une note d'allure officieuse, reproduite par divers journaux, déclare, d'autre part, que l'on s'étonne à Prague de ce que la France ne montre aucune compréhension pour les besoins économiques et financiers de son alliée d'Europe centrale, alors qu'elle sait que sa balance commerciale avec l'Allemagne reste déficitaire et qu'elle fait preuve de beaucoup de générosité envers l'U.R.S.S.

Il est probable que les instigateurs de cette campagne se proposent un but précis : impressionner à la veille de la reprise des pourparlers de Paris nos négociateurs par des menaces.

Mais, pour être en partie inspirées, les attaques qui ne cessent de se produire depuis des mois dans la presse de ce pays ami n'en traduisent pas moins le mécontentement profond de toute une partie de l'opinion publique.

M. Benès et M. Krofta nous ont plusieurs fois signalé la pression qu'ils subissaient de la part des chefs de partis moins attachés qu'eux-mêmes à l'amitié française [1]. La politique économique, aux yeux de la majorité des Tchécoslovaques, doit être déterminée sous l'angle de la politique générale. Il nous serait difficile de contester ce principe. Sa méconnaissance risquerait de nous attirer, ici comme ailleurs, de sérieux mécomptes. A la suite de la dévaluation [2], le gouvernement français avait proclamé son intention d'aborder un grand programme d'élargissement des contingents. Il semble bien que la Tchécoslovaquie ait été déçue de n'avoir pas profité davantage des premières mesures prises chez nous dans cet ordre d'idées. Il y a là un état d'esprit dont il serait prudent de tenir compte.

Je signale d'autre part que nous serons bientôt amenés, en prévision de l'exposition de 1937, à demander à la Tchécoslovaquie l'élargissement en faveur de notre tourisme des restrictions des devises imposées par la Banque nationale. L'issue de cette négociation serait fort douteuse si nous n'arrivions pas préalablement à la conclusion d'un *modus vivendi* général satisfaisant pour les deux parties.

(1) Parti des nationaux-démocrates et certains agrariens.
(2) D'octobre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le n° 288 (et note).

49

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 554 à 558.

Moscou, 27 novembre 1936, 20 h. 27, 20 h. 25, 20 h. 14, 20 h. 28.

(*Reçu :* 20 h. 10, 21 h. 30).

L'analyse que le Département a bien voulu m'envoyer par ses télégrammes 767 et suivants du mémorandum britannique[1] m'a permis de mettre, utilement je crois, les choses au point auprès de M. Litvinov.

Le Commissaire du peuple avait été déjà très frappé par la netteté avec laquelle M. Eden a précisé à Leamington la garantie donnée par l'Angleterre à la France et à la Belgique contre une agression allemande[2]. Il a reconnu que le mémorandum britannique du 19 novembre intervenant après les déclarations faites à la Chambre des Communes par le ministre des Affaires étrangères et le chancelier de l'Échiquier [3], après le communiqué consécutif à la visite de M. Beck [4], confirme la volonté de la Grande-Bretagne d'étendre à l'Europe orientale l'effort de pacification. Seulement, a-t-il ajouté, ces bonnes dispositions ne vont pas au-delà de Varsovie. Cette phrase est caractéristique de l'état d'esprit régnant ici. Elle montre que lorsque, dans son discours, M. Litvinov parle d'isolement, c'est, quoi qu'il en dise, à l'isolement de l'U.R.S.S. qu'il pense, et l'accord germano-nippon a dû aviver encore ses appréhensions. Cette menace devrait, semble-t-il, incliner le gouvernement de l'U.R.S.S. à faire montre de circonspection dans le choix des moyens de sa politique extérieure; il paraît en tout cas plus opportun que jamais de lui ouvrir les yeux sur les dangers que présenterait pour lui-même le développement de l'aggravation sociale à l'étranger. Je n'y ai pas manqué dans ma dernière conversation avec le Commissaire du peuple. Les récentes manifestations de la solidarité franco-britannique m'ont permis de lui montrer que, contrairement aux allégations de la presse soviétique, les démocraties occidentales ne demeuraient pas sans réaction devant les manifestations des puissances impérialistes. Mais si elles entendaient opposer aux agresseurs éventuels la barrière de leur force unique, elles se refusaient à se laisser détourner de leurs voies pacifiques pour s'engager dans une contre-croisade idéologique qui conduirait à la guerre. Une fois de plus, j'ai marqué qu'il ne dépendait que de Moscou que le pacte franco-soviétique conservât sa substance et j'ai ajouté que c'était

(1) Du 19 novembre. Reproduit au tome III de la présente série sous le no 513.
(2) Voir ci-dessus no 4.
(3) Allusion au débat du 5 novembre. Voir, au tome III de la présente série, les nos 445 (et note), 471.
(4) Voir, au tome III de la présente série, les nos 465 (et note), 494, 498.

également de Moscou que me paraissait dépendre l'attitude de l'Angleterre au regard de l'U.R.S.S., surtout depuis l'accord germano-nippon. Je suis alors revenu sur l'affaire espagnole et lui ai répété qu'elle causait le plus grand tort à l'U.R.S.S. qui, dans son action, s'y trouvait et y demeurerait isolée face aux puissances fascistes. M. Litvinov me paraît se rendre compte de l'impasse où s'est engagé son pays et être désireux d'en sortir. Il en voit le moyen dans l'établissement d'un contrôle assez strict pour arrêter effectivement les apports étrangers. En insistant sur l'urgence et l'efficacité de ce contrôle, lui ai-je dit, l'U.R.S.S. prend une position que nous ne pouvons qu'approuver. Ce qu'il faut aussi et surtout, ai-je ajouté, c'est que cette horrible guerre civile prenne fin le plus tôt possible. Si l'un des deux partis ne l'emporte pas rapidement, peut-être un jour prochain la lassitude inclinera-t-elle les antagonistes à entendre la voix de la conciliation. J'espère que ce jour-là, nous nous emploierons tous, vous inclus, à la faire prévaloir.

M. Litvinov ne m'a pas dit non et je pense qu'il est personnellement désireux de voir éteindre ou tout au moins circonscrire un incendie dont il aperçoit le danger. Mais j'ai aussi l'impression que trop de gens ici sont encore portés à jeter l'huile sur le feu plutôt qu'à s'en servir pour adoucir les frottements.

50

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1.439 à 1.441. *Rome, 27 novembre 1936, 23 h. 10.*

(*Reçu :* le 28, 0 h. 5, 0 h. 40; le 27, 23 h. 50).

De l'ensemble des informations que j'ai pu recueillir, il résulte que le parti fasciste cherche actuellement à recruter, notamment parmi les milices, des volontaires à destination de l'Espagne.

Le ministère de la Guerre paraît demeurer complètement étranger à cette activité et se bornerait, lorsque des militaires se présentent à ses services, à les signaler au parti qui leur adresse ensuite un questionnaire détaillé : les intéressés seraient alors aiguillés sur l'ambassade d'Espagne à Rome. On offrirait à ces volontaires une solde journalière de 25 pesetas et une assurance de 20.000 lires.

D'autre part, on a signalé ces temps derniers à notre attaché militaire le départ pour la Sardaigne d'officiers de réserve appartenant notamment à l'intendance, en vue de l'organisation d'une base pour une action éventuelle en Espagne. D'autres officiers de réserve seraient groupés...[1] à toute éventualité, dans le port de Gênes et dans les environs immédiats.

(1) Lacune de déchiffrement.

Enfin, l'absence prolongée du chef du service des Renseignements du ministère de la Guerre, officiellement motivée par une mission en Afrique orientale, donne à penser à notre attaché militaire, comme d'ailleurs à plusieurs de ses collègues étrangers, qu'à l'heure actuelle le général Roatta exercerait en réalité son activité en Espagne ou dans les Baléares.

Prière de communiquer d'urgence au ministère de la Guerre.

51

Le lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 354/A[1]. Secret. *Madrid, 27 novembre 1936.*

(*Reçu :* Cab. min., 2 décembre; Cab. E.M.A. 11 décembre).

J'ai eu l'honneur, en vous exposant la situation militaire en fin novembre, d'attirer votre attention sur l'importance des éléments étrangers dans la défense de Madrid. Je crois utile de vous envoyer à ce sujet quelques précisions supplémentaires.

Fin octobre, il existait une colonne dite internationale où étaient venus se fondre les petits groupes d'étrangers volontaires. Les nationalités y étaient mélangées et en dehors d'elle, d'autres petits groupes d'allogènes tenaient la campagne, dont la colonne *Paris* composée d'une minorité de Français et d'une majorité d'Espagnols nés en France ou en Oranie.

Les colonnes furent prises dans les paniques de fin octobre, la colonne *Paris* sur la route de Tolède, la colonne internationale sur celle d'Estramadure. Engagée en arrière de Navalcarnero et à Brunete, elle fut décimée en station par des avions mitrailleurs. Après avoir compté près de 2 000 hommes, il n'en restait plus au début de novembre que 600 environ.

C'est le moment où, vraisemblablement dans le désarroi du commandement espagnol, les officiers russes prirent la main et décidèrent l'organisation d'unités véritables comprenant des bataillons composés autant que possible d'hommes de même nationalité.

Ainsi furent créées la 11e, puis la 12e brigades composées d'un nombre variable de bataillons.

La 11e brigade est commandée par le général Lukacz[2], d'origine slovaque, fait prisonnier par les Russes durant la Grande Guerre et converti aux doctrines soviétiques. La presse le présente comme un homme de théorie, solide et modéré.

Il a sous ses ordres quatre à cinq bataillons. Le nombre de ces bataillons tend à croître par l'arrivée des volontaires, jusqu'à ce qu'il y en ait un nombre

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Qui commandait en fait la 12e.

suffisant pour créer une unité supérieure nouvelle. Il semble en particulier que les unités étrangères engagées sur le front d'Aragon ont été concentrées récemment sur celui de Madrid.

Au moment où les renseignements ont été recueillis, la brigade Lukacz comprenait quatre bataillons :

1 bataillon allemand, dit bataillon Thaelmann,
1 bataillon franco-belge, dit bataillon Marty,
1 bataillon italien, dit bataillon Garibaldi,
1 bataillon mixte (Anglais, Polonais, etc.),

Depuis, une nouvelle brigade a été formée, elle est commandée par le général Kléber (Allemand ou Balte) [1] et comprend entre autres un bataillon français.

L'effectif de ces unités est très variable. On peut en gros l'évaluer actuellement à 5 ou 6.000 hommes. Elles sont bien pourvues d'armes d'infanterie. Les unités de chars semblent indépendantes.

Vous ne manquerez pas de remarquer que l'élément russe, dont l'influence est primordiale, reste dans la coulisse. Il semble que la défense de Madrid soit confiée à une avant-garde symbolique, microcosme du communisme international dans lequel la Russie, qui arme et organise ces unités, se dissimule volontairement. C'est elle qui dirige en sous-main la Junte du point de vue militaire et a fait décider de défendre Madrid jusqu'au bout. Mais ordre est donné de taire cette action occulte que l'on célèbre par ailleurs dans la préparation de la défense du Levant.

Le général Miaja, président de la Junte, dont on avait annoncé à tort la démission, garde un rôle décoratif. Les influences russes dans le domaine politique, les chefs étrangers dans le domaine militaire ont pris toute la réalité du pouvoir.

Une armée espagnole repliée sur le Levant et la Catalogne, s'organisant grâce à du matériel et à des instructeurs étrangers, couverte par des avant-gardes internationales qui tiendront Madrid tant qu'elle pourront et si possible jusqu'à l'hiver. Voilà ce que paraissent être, en simplifiant les choses, les projets gouvernementaux inspirés par les Russes.

Les militaires, en ne coupant pas la route aux renforts, en retardant leur attaque, ont ainsi laissé se constituer des unités relativement solides et instruites à la place des milices désorganisées qu'ils avaient à leur merci. Je vous ai signalé par télégramme, dès leur première apparition, le fait nouveau que constituaient ces éléments étrangers dont *l'arrivée à Madrid a modifié la situation et pourrait, à la longue, la renverser.*

Je crois devoir ajouter enfin que, de mon point de vue d'attaché militaire accrédité auprès de l'armée espagnole, cette mainmise étrangère sur la défense de Madrid (dont je sais que les chefs espagnols ne sont pas sans se plaindre) rend, malgré une courtoisie que j'ai toujours rencontrée, ma situation délicate et pourrait la rendre fausse.

[1] Qui commandait en fait la 11e brigade.

52

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2347, 2348. *Londres, 28 novembre 1936, 0 h. 10*

(*Reçu :* 1 h. 55).

Le secrétaire d'État a eu aujourd'hui un premier entretien avec M. Van Zeeland [1]. Il m'a dit qu'il l'avait trouvé comme d'habitude conciliant et bien disposé, mais toujours préoccupé par la situation intérieure en Belgique qui a été la raison décisive du discours du Roi. M. Van Zeeland a répété qu'il entendait rester entièrement fidèle à la Société des Nations. J'ai engagé M. Eden à essayer d'obtenir des précisions sur le sens exact de ces assurances.

La conversation se poursuivra ce soir et demain. Aujourd'hui, au banquet de la Chambre de commerce internationale, le secrétaire d'État a déclaré solennellement que « l'indépendance et l'intégrité de la Belgique constituent un intérêt vital pour la Grande-Bretagne et que la Belgique pourrait compter sur son aide si elle était la victime d'une agression non provoquée ». Il a ajouté que les deux nations veulent la paix, mais qu'il ne fallait y voir aucun signe de défaillance ou de lâcheté : « Si certains états veulent recourir à l'arbitrage de la force, ils verront que les armes terribles qu'a forgées la science peuvent être maniées, avec un courage redoutable, par les peuples qui chérissent leur liberté et sont résolus à la sauvegarder ».

53

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2353 à 2355. Secret. Réservé. *Londres, 28 novembre 1936, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 2 h. 10, 2 h. 25, 1 h. 55).

Je réponds à votre télégramme n°s 2626 à 2630 [2].

M. Eden, à qui j'ai donné connaissance des renseignements reçus par Votre Excellence au sujet de l'activité italienne à Majorque, m'a dit que précisément,

(1) Qui devait séjourner à Londres du 27 au 29 novembre.
(2) Du 24 novembre, reproduit ci-dessus sous le n° 26.

de nouvelles informations venaient de lui parvenir concernant les agissements du comte Rossi et qu'il se proposait d'en faire état auprès du gouvernement italien et de M. Dino Grandi. Il a ajouté qu'il ne verrait que des avantages à ce que nous montrions à Rome que nous suivions de très près les opérations italiennes aux Baléares, d'autant que certains des faits dont nous nous plaignons paraissent inadmissibles, notamment l'interdiction aux avions d'Air-France de faire escale à Alcudia. Je lui ai dit que nos représentations à Rome seraient probablement sans effet, car on nous répondrait que l'Italie ne dispose d'aucun pouvoir dans l'île et nous n'avons, d'autre part, aucun moyen d'action sur les autorités locales: La seule manifestation efficace serait de maintenir des unités navales dans la rade de Majorque. Une telle décision prise simultanément par la France et l'Angleterre serait le meilleur témoignage de notre vigilance et de notre fermeté.

Le secrétaire d'État m'a dit que, pratiquement, il y avait toujours eu un bateau anglais dans la rade de Palma depuis le début de la guerre civile espagnole, mais qu'il examinerait volontiers si l'Amirauté ne pourrait pas en envoyer un.

D'autre part, M. Eden a appris avec satisfaction que vous vous proposiez d'évoquer la question des Baléares lors du prochain débat à la Chambre. Il lui paraît utile que l'Italie sache que la France, elle aussi, s'alarme de la situation, car jusqu'ici c'est de Londres seul que des observations ont été adressées au gouvernement italien.

54

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3.880, 3.881. *Berlin, 28 novembre 1936, 18 h. 42, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 18 h. 50, 18 h. 45).

Il m'a été confirmé que l'élaboration et la publication d'un traité germano-japonais en bonne et due forme ont été voulues par le gouvernement japonais qui aurait déclaré en avoir besoin pour sa politique intérieure. M. von Neurath aurait préféré un simple protocole ou un accord non public. Le ministre semble se rendre compte en effet de l'erreur de psychologie et de politique que son pays a commise en se rapprochant aussi ouvertement du Japon.

Ses avis n'ont pas prévalu.

Et c'est pourquoi il a laissé la signature à M. von Ribbentrop. En ce qui concerne l'existence de clauses secrètes militaires dont les chancelleries paraissent vivement se préoccuper, je n'attache pas beaucoup d'importance pour ma part aux démentis qu'opposent Tokyo et Berlin. Je suis convaincu, en effet, par le spectacle que j'ai sous les yeux, qu'une collaboration confiante règne

depuis quelque temps déjà entre l'état-major allemand et l'état-major japonais, que cette collaboration confiante a pour base la résolution de chacun... [1] en état de secourir l'autre dans le cas d'un conflit belliqueux avec l'U.R.S.S., et qu'en particulier dans le domaine de l'aviation, où le Japon est en infériorité, l'Allemagne fournit dès maintenant à son partenaire une aide efficace.

55

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3.884, 3.885. *Berlin, 28 novembre 1936, 21 h. 15, 21 h. 12.*

(*Reçu :* 21 h. 5).

Je crois devoir attirer l'attention sur les inconvénients graves que présente la diffusion de renseignements trop précis sur les déclarations qui sont faites dans les diverses commissions parlementaires françaises. Ce sont, en effet, autant d'indications dont profitent la propagande et la politique allemandes. Nos journalistes ont à cet égard une responsabilité dont ils semblent n'avoir pas toujours une exacte conscience.

Tous les journaux berlinois d'aujourd'hui (28 novembre) ont noté, par exemple, que d'après M. Flandin, l'Angleterre ne serait militairement pas prête avant dix-huit mois et que par conséquent, il fallait pendant ce délai éviter toute cause de conflit.

Justement, M. Eden avait hier prononcé à [Londres] des paroles pleines de fermeté qui avaient frappé l'opinion allemande [2]. Le propos prêté à M. Flandin ne peut que détruire l'effet salutaire du langage énergique du secrétaire d'État anglais. [Je] regrette pareillement que les journaux du Reich aient pu être informés que M. Daladier aurait dit qu'en cas de guerre, l'armée française ne sortirait pas de ses frontières et que l'exécution du programme d'armement était en retard de deux mois et demi.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Allusion aux propos tenus par le secrétaire d'État devant le Premier ministre belge au banquet de la Chambre de commerce internationale. Voir ci-dessus n° 52.

56

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3.883. *Berlin, 28 novembre 1936, 21 h. 12.*

(*Reçu :* 21 h. 15).

Le plan de quatre ans [1] avait déjà semé une certaine crainte à travers la population du Reich, car il n'avait pas échappé au public que cet effort économique exceptionnel avait le caractère d'une préparation à la guerre.

L'accord germano-japonais semble avoir renforcé les appréhensions qu'éprouvent à cet égard de nombreux milieux et accentué l'impression qu'une telle politique conduit inévitablement vers un conflit mondial. On m'a rapporté en tout cas de bonne source qu'hier, à l'occasion d'une réunion à Berlin de tous les Statthalter et chefs de régions du parti. il aurait été recommandé à ceux-ci de s'employer à dissiper cette atmosphère d'inquiétude et de faire savoir partout qu'aucun péril de guerre n'était en vue.

57

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 725, 726. Réservé. *Belgrade, 28 novembre 1936, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 40, 22 h. 5).

Le ministre des Affaires étrangères adjoint m'a dit [que l'éditorial] du *Temps* du 16 novembre[2], visant la nécessité pour les états de la Petite Entente de renforcer leur union avant que la France puisse... [3] des engagements plus précis, avait fait ici une mauvaise impression. Celle-ci m'est confirmée par plusieurs journalistes français.

(1) La réalisation du plan de quatre ans avait été confiée au maréchal Goering, par ordonnance du 18 octobre 1936. Et, le 28 octobre, dans un discours prononcé au Palais des sports à Berlin, ce dernier précisait : « D'énormes fabriques seront construites dans l'ordre de leur urgence, en commençant par celles qui travaillent pour les armements. C'est ce qui est le plus urgent ».

(2) Editorial intitulé « *L'Allemagne et le traité de Versailles* », rédigé à l'occasion de la dénonciation des clauses du traité de Versailles concernant les voies navigables situées en territoire allemand et les actes internationaux se rapportant à ces stipulations.

(3) Lacune de déchiffrement.

On a vu, en effet, dans le passage incriminé, m'a dit M. Martinatz, une tentative de « forcer la main à la Petite Entente » et plus spécialement à la Yougoslavie, qui considérait comme imprudente — le président du Conseil m'avait exprimé cette même opinion (voir mon télégramme nos 644-647) [1] — la conclusion d'un pacte d'assistance obligatoire risquant d'opposer trois petits pays, dont l'union ne faisait pas un grand état, à une forte puissance militaire comme l'Allemagne ou l'Italie.

Au cours de la conversation qui a suivi, M. Martinatz a d'ailleurs reconnu que la question prenait un aspect tout différent du moment que la France acceptait d'engager avec les membres de la Petite Entente des négociations parallèles à celles qu'ils poursuivront entre eux.

J'ai cherché à savoir si les échanges de vues entre Belgrade, Prague et Bucarest avaient progressé à cet égard. Des indications très vagues que m'a données le ministre-adjoint, il ressort que la question doit être examinée par le prince Paul à son retour d'Angleterre et qu'elle fera l'objet de conversations avec M. Benès, lors de la visite du président de la République tchécoslovaque dont la date ne pourra également être arrêtée que d'accord avec le Régent.

58

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Varsovie, Bruxelles, Bucarest, Belgrade, La Haye, Prague, Copenhague, Stockholm [2].

T. nos 807 à 811; 888 à 892; 924 à 928; 1064 à 1068; 507 à 512; 937 à 941; 339 à 344; 302 à 306. Urgent. *Paris, 28 novembre 1936, 23 h. 30.*

Après examen des réponses des divers gouvernements consultés sur l'opportunité d'effectuer à Berlin une démarche commune de protestation contre la récente décision du gouvernement du Reich de dénoncer les clauses fluviales du traité de Versailles et de ne plus collaborer au sein des commissions fluviales de ce traité [3], le gouvernement français s'est rallié à une procédure suggérée par le gouvernement britannique [4] : la protestation serait formulée individuellement par chaque gouvernement, dans la réponse qu'il adresserait à la note allemande du 14 novembre.

Il a été décidé, en outre, entre le gouvernement français et le gouvernement britannique, que cette réponse sera adressée le *2 décembre* respectivement

(1) La reproduction de ce document, du 6 novembre, n'a pas semblé nécessaire.
(2) Le chargé d'affaires pour les trois derniers postes.
(3) Décision prise par Hitler le 14 novembre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le no 491.
(4) L'échange de vues est relaté dans le télégramme 2297 de Londres à Paris, du 23 novembre, et les télégrammes 2603-2611 de Paris à Londres, qu'il n'a pas paru nécessaire de publier.

aux ambassades d'Allemagne à Paris et à Londres. Les idées suivantes doivent être développées :

1º Le gouvernement français élève une protestation formelle contre la répudiation de dispositions du traité de Versailles qui ont un caractère permanent et dont la procédure de révision est prévue et organisée par l'article 377 de ce traité. Cette protestation s'étend à la répudiation des actes de navigation fondés sur le traité de Versailles.

Nonobstant le geste du Reich, le régime des fleuves internationaux demeure réglé par les traités et conventions régulièrement signés et ratifiés, jusqu'à ce que ceux-ci aient été remplacés par de nouveaux actes internationaux.

2º Les motifs invoqués par l'Allemagne pour tenter de justifier son geste reposent sur une représentation inexacte des faits :

Le traité de Versailles n'a fait qu'appliquer les principes fixés un siècle auparavant par le congrès de Vienne en matière d'internationalisation des fleuves, à savoir ceux de la communauté et de la réciprocité, à l'exclusion de toute servitude. Le régime de la navigation est le même pour les sections allemandes et non-allemandes des fleuves internationaux.

Le 21 mai 1935, après la répudiation de la partie V du traité de Versailles, le chancelier Hitler avait déclaré au Reichstag que le gouvernement allemand respecterait sans réserve les autres articles du traité qui visent les relations internationales et ne procéderait que par le moyen d'accords amiables aux révisions qui deviendraient inévitables avec le temps.

En fait, les efforts des délégués allemands pour obtenir, sur les divers fleuves, un régime plus conforme aux désirs du Reich n'ont jamais rencontré d'obstacles.

C'est ainsi qu'une entente avait été réalisée pour le Rhin et pour l'Elbe grâce, en particulier, à l'esprit de conciliation du gouvernement français.

Le fait que les Pays-Bas n'avaient pas encore adhéré au *modus vivendi* du 4 mai 1936 (1) ne pouvait être considéré comme un obstacle; les démarches que poursuivait le gouvernement français à la demande même des délégués allemands, pour aplanir les difficultés qui retardaient l'accord belgo-néerlandais, étaient en effet sur le point d'aboutir.

C'est seulement pour des raisons matérielles que la signature du *modus vivendi* de l'Elbe, dont les termes avaient été arrêtés d'un commun accord le 5 octobre 1935, avait été renvoyée au 24 novembre.

Si le problème de l'Oder est encore en suspens, c'est uniquement parce que, malgré l'insistance du délégué français, on s'est refusé jusqu'ici, du côté allemand, à l'aborder.

La révision du statut du Danube ne peut être entreprise qu'à la demande de huit signataires de ce statut. Or, le gouvernement français, chargé de recueillir ces demandes et de convoquer la conférence des révisions, n'a encore été saisi que par deux états. Par ailleurs, la mission qui lui est ainsi dévolue ne

(1) Les dispositions de ce *modus vivendi*, arrêtées à la suite d'un accord franco-allemand, devaient être substituées aux clauses du traité de Versailles le 1er janvier 1937. Le 14 novembre, le Quai d'Orsay les dénonçait, à la suite de la mesure prise le même jour par le Reich.

lui permettait pas de prendre parti, sur le fond du problème, tant que la conférence n'était pas réunie.

Quant au régime du canal de Kiel, le gouvernement allemand n'en a jamais demandé la modification.

3° La décision unilatérale du gouvernement allemand prétendant mettre fin, en ce qui le concerne, à des accords en vigueur et à des négociations en cours, ne peut empêcher que des intérêts européens soient attachés à la liberté de la navigation sur les fleuves dont le cours navigable s'étend sur le territoire de plusieurs états.

Cet état de choses rend nécessaire une collaboration dont l'expérience de plus d'un siècle a prouvé l'efficacité, de l'aveu même du gouvernement allemand.

Pour sa part, le gouvernement français reste disposé à voir cette collaboration se traduire par des accords qui tiennent compte de tous les intérêts en présence et recueillent l'adhésion de tous les états intéressés.

Je vous serais obligé, en faisant part de ce qui précède au gouvernement de votre résidence, d'insister pour qu'il adopte la procédure arrêtée d'un commun accord entre les gouvernements français et britannique, développe dans sa réponse à la note allemande les idées exposées ci-dessus, et fasse tenir cette réponse au représentant de l'Allemagne à une date aussi voisine que possible de celle qui a été prévue pour l'envoi des notes française et britannique.

Pour La Haye seulement. — Votre télégramme n°s 168-169 (1) signale que le gouvernement néerlandais se considérerait lié à l'égard de l'Allemagne par la seule convention de Mannheim (2). En réalité, dans sa réponse à la note allemande, il devrait faire état également des clauses rhénanes du traité de Versailles. En effet, l'Allemagne, par application de l'article 354 du traité, s'est reconnue comme liée par le protocole d'adhésion des Pays-Bas aux dites clauses, en date du 21 janvier 1921.

Pour Copenhague seulement. — Bien que le gouvernement danois n'ait pas paru disposé jusqu'à présent à s'associer à une démarche de protestation, il m'a semblé que l'attitude commune adoptée par la France et par la Grande-Bretagne pourrait être de nature à modifier sa manière de voir, comme vous le faites observer dans votre télégramme n° 77 (3).

(1) Télégramme non reproduit, et dont le contenu est indiqué ici.

(2) Signée en 1868, cette convention subira quelques modifications dans le traité de Versailles (art. 354 et suivants).

(3) Ce télégramme, du 16 novembre, rendait compte des réticences manifestées par le ministre des Affaires étrangères du Danemark à l'idée de s'associer à une démarche de protestation. Cependant, le ministre de France ajoutait que si la Grande-Bretagne et la France adoptaient une attitude commune, cette décision pourrait modifier la position du gouvernement danois.

59

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1448, 1449 (1). *Rome, 28 novembre 1936.*

L'ambassadeur de Grande-Bretagne m'a dit que le comte Ciano, désireux de se ménager un succès personnel, aurait repris à M. Grandi le soin de négocier le *gentleman's agreement.* Sir Eric Drummond a donc été chargé de conduire, du côté britannique, cette négociation pour laquelle il compte recevoir incessamment des instructions détaillées. Évoquant la démarche que M. Corbin a faite récemment au Foreign Office tendant à introduire la France dans cet accord (2), il m'a indiqué qu'il n'était pas partisan d'une telle méthode, et il a invoqué à cet égard les dispositions actuellement peu favorables du gouvernement italien envers le gouvernement français et l'inopportunité de compliquer une négociation dont la France serait d'ailleurs tenue exactement informée.

L'ambassadeur d'Angleterre croit que cet accord qui ne semble pas devoir excéder le cadre des généralités sera facilement réalisé; il m'a laissé entendre, toutefois, que son gouvernement demanderait peut-être à l'Italie l'engagement de respecter le *statu quo* territorial en Méditerranée et il n'est pas sûr que cette demande ne soulève pas d'objections du côté italien.

60

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 365 (3) *Moscou, 28 novembre 1936*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre).

A l'occasion de mon entrée en fonctions, M. Litvinov m'a offert, le 23 novembre, un déjeuner, comme il a l'habitude de le faire à l'arrivée des chefs de mission. On n'a d'ailleurs pas manqué de me faire remarquer officieusement que, par une attention particulière vis-à-vis du représentant de la France, le Commissaire du peuple m'avait réservé un régime hors classe, qui demeurait d'ailleurs inférieur à celui dont avait joui l'ambassadeur d'Espagne,

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus n° 41.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.

en faveur de qui jouaient des circonstances particulières dont je ne lui envie pas les bénéfices.

De fait, M. Litvinov avait convié en même temps que moi ses deux commissaires adjoints et tous les chefs de service en rapports avec l'ambassade. Nous nous sommes surtout entretenus, au cours du repas, du traité germano-japonais qui, n'étant pas encore publié, ouvrait la porte à toutes les hypothèses. J'ai pu constater, d'après les précisions qui furent données par la suite, que les autorités soviétiques étaient fort bien renseignées sur ce qui se passe dans les chancelleries étrangères.

Il fut aussi question des rapports franco-soviétiques et des conditions de leur assainissement. J'ai relevé, à cet égard, quelques propos significatifs de M. Litvinov. Ne se souvenant sans doute plus, tant les circonstances ont changé, que l'U.R.S.S. avait soutenu l'Allemagne dans son opposition au traité de paix, M. Litvinov a fait l'éloge de M. Poincaré : « J'aurais facilement trouvé un terrain d'entente avec lui. Je n'aurais eu qu'à lui dire : Je suis pour Versailles, et nous serions tombés d'accord... Ce qu'il nous faut en France, dans l'intérêt de bonnes relations franco-soviétiques, ce sont de bons patriotes;... de même, ce qu'il nous faut en Angleterre, ce sont des impérialistes, de bons impérialistes britanniques... » Comme sur commande, un chef de service du commissariat des Affaires étrangères lança alors : « Le plus grand coup qui ait été porté aux relations franco-soviétiques fut l'assassinat de Barthou, historien, avec qui il était, à ce titre, plus facile de s'entendre qu'avec M. Poincaré, trop juriste pour ne pas sacrifier un peu les espoirs de l'avenir aux regrets du passé ». Ce qu'oubliait M. Krestinski, c'est qu'entre M. Poincaré et M. Barthou, la menace allemande vers l'est s'était précisée et avait donné à l'U.R.S.S. conscience de sa solidarité avec les états conservateurs du *statu quo*.

La conversation se dispersa ensuite sur des sujets divers.

En somme, ce qu'a voulu montrer M. Litvinov en parlant de « bons patriotes », c'est qu'il plaçait, dans ses rapports avec l'Occident, les considérations de raison d'État au-dessus des considérations idéologiques. Je lui ai marqué à nouveau que je l'en croyais volontiers, mais que l'équivoque qui subsistait à ce sujet en Occident ne pouvait être dissipée que par des manifestations réelles et sans ambiguïté de la politique soviétique dans le domaine extérieur.

61

M. Jessé-Curely, Ambassadeur de France à Buenos-Aires,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 179 à 183.

Buenos-Aires, 30 novembre 1936,
13h.21, 13h.24, 13h.25, 13h.20.

(*Reçu :* 18 h. 20, 18 h. 40, 18 h. 45, 17 h 55).

Les délégués à la conférence sont arrivés à Buenos-Aires [1]. Mes premières conversations ne m'ont pas fourni de renseignements que le Département ne possède déjà. Je crois néanmoins utile de définir la situation telle qu'elle se présente à la veille du jour où le Président précisera ses intentions.

L'idée de la conférence est née du souci des États-Unis d'avoir, en cas de guerre mondiale, une convention qui permette aux états américains d'adopter une attitude commune;

— du besoin de M. Saavedra Lamas de disposer d'un instrument facilitant la liquidation de l'affaire du Chaco;

— de la préoccupation du président Roosevelt de compléter les résultats de son activité par un acte de politique internationale;

— du désir des capitalistes des États-Unis de collaborer au redressement des pays sud-américains par un apport de capitaux concurrençant les capitaux britanniques. D'où l'importance qui sera donnée aux questions commerciales.

On pense que la conférence sera suivie de la conclusion d'un traité de commerce facilitant aux viandes argentines l'accès du marché nord-américain, traité que le président Roosevelt n'a pas voulu négocier avant sa réélection.

En ce qui concerne l'œuvre de la conférence, les idées de M. Saavedra Lamas n'ont pas varié. La Société des Nations, malgré ses imperfections, est appelée à jouer un rôle beaucoup plus important qu'une Société des nations américaines. L'adhésion de l'Argentine à la politique de Genève, l'existence du pacte, dont le chancelier argentin est l'auteur, obligent M. Saavedra Lamas à s'opposer à toute création d'un organisme de paix de caractère purement américain. La cour permanente de Justice internationale de La Haye, dont l'autorité est universellement reconnue, ne saurait en aucun cas être remplacée par une cour supérieure de justice américaine. On pourrait tout au plus créer un tribunal interaméricain dont les décisions seraient soumises en appel à l'appréciation de la cour de La Haye. En conséquence, la chancellerie argentine a

[1] La conférence panaméricaine s'ouvre le 1er décembre à Buenos-Aires. La délégation américaine est présidée par M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, assisté de M. Sumner Welles, secrétaire d'État adjoint, et de huit hauts fonctionnaires. Le président Roosevelt a accepté de se rendre dans la capitale argentine.

fait savoir à tous les gouvernements américains qu'elle considérerait comme inutile et pernicieuse la discussion éventuelle de toute proposition tendant à la création d'instruments politiques ou judiciaires de caractère uniquement américain.

Les moyens d'assurer la paix résulteraient de la fusion des divers pactes déjà existants dans un nouveau traité de paix, d'arbitrage et de conciliation limitant l'application des sanctions aux états provocateurs de conflits armés. L'embargo ne s'appliquerait qu'aux marchandises destinées au gouvernement agresseur. Sur ce point, la délégation argentine aura l'appui de la délégation des États-Unis. Les deux délégations s'opposeront formellement à une proposition de la délégation brésilienne tendant à la formation d'un directoire sud-américain qui, en temps de guerre, déterminerait l'attitude des états américains. J'ai demandé à M. Saavedra Lamas d'insister pour que l'agresseur reconnu par l'Amérique soit celui qui sera désigné par Genève. Le président Roosevelt paraît désireux d'obtenir de la conférence en matière de neutralité des décisions de principe qui lui permettront d'agir sur l'opinion publique des États-Unis.

Considérant que les conflits entre les états ont pour cause soit des intérêts d'ordre économique, soit la protection des minorités, M. Saavedra Lamas proposera d'harmoniser les législations intérieures des états avec les conventions internationales de la Société des Nations et du bureau international du Travail.

Dès maintenant, on considère comme acquis que la conférence aboutira aux résultats suivants :

Signature d'un instrument de conciliation et d'arbitrage permettant la liquidation des conflits existant actuellement entre le Pérou et le Chili, entre l'Argentine et le Chili et entre la Bolivie et le Paraguay;

Application aux états américains des principes politiques de bon voisinage;

Renforcement des liens économiques entre les pays nord, centre et sud américains.

62

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2372 à 2376. Réservé. *Londres, 30 novembre 1936, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h.).

M. Eden m'a prié de venir le voir cet après-midi à la Chambre des Communes où il se trouvait retenu par certaines questions en cours de discussion. Il voulait me communiquer certaines indications au sujet :

1° De la procédure que nous suggérons pour essayer de mettre fin à la guerre civile espagnole [1];

2° De la convocation du Conseil pour répondre à la requête de M. Del Vayo [2].

En ce qui concerne la première question, le secrétaire d'État est d'accord sur le principe d'une tentative à faire dans le sens proposé. Il pense qu'il convient d'engager les démarches le plus tôt possible, sans publicité préalable, pour se conformer aux usages diplomatiques et pour mettre plus de chances de notre côté en évitant des polémiques prématurées. D'ailleurs, il ne se fait pas d'illusions sur la rapidité avec laquelle des indiscrétions seront commises une fois la communication effectuée auprès des divers gouvernements intéressés.

A son avis, l'action de la France et de la Grande-Bretagne devrait être simultanée dans les quatre capitales. Il ne voit aucune objection à ce que le Portugal soit invité à participer à la tentative, mais il souhaiterait que les États-Unis en fussent informés en même temps de manière à ce que nous soyons assurés de ces sympathies pour nos efforts.

Ce qui l'embarrasse davantage, c'est de savoir comment légitimer une nouvelle affirmation de la politique de non-intervention. Il craint en effet que le public, ou tout au moins le public britannique, ne prenne pas au sérieux une pareille déclaration émanant de l'Italie et de l'U.R.S.S., après les manquements notoires commis par ces deux puissances. Je lui ai expliqué que cette déclaration était nécessaire pour montrer que l'action du comité de Londres continue en tout état de cause, pour rassurer les deux camps espagnols sur les agissements des puissances au cours de l'armistice éventuel, enfin pour mettre au point la position de certains gouvernements tels que celui de l'U.R.S.S., qui ont pris récemment au regard de l'interventionnisme une attitude ambiguë.

Néanmoins, M. Eden serait heureux que nous puissions préciser nos vues sur le caractère et la forme de la démarche que nous envisageons. D'autres points importants appelleront un examen, notamment la question de savoir qui agira auprès des deux partis en présence. Confiera-t-on un mandat à l'une des puissances, considérée comme suffisamment désintéressée? Se répartira-t-on la besogne en choisissant pour intermédiaires les gouvernements les plus sympathiques à chacun des adversaires? Ceci pourra d'ailleurs être réglé ultérieurement.

En ce qui concerne la date de la convocation du Conseil, M. Eden n'a pas d'idées bien arrêtées. Il se demande toutefois s'il serait prudent d'attendre trop longtemps, au cas où il serait décidé d'engager une procédure de médiation. Il serait préférable, en effet, que le Conseil se tînt, pendant que cette procédure est en cours de négociations, car bien entendu, il ne serait pas question d'un mandat à confier à la Société des Nations : le Conseil devrait se tenir entièrement en dehors des démarches engagées par la France et l'Angleterre.

(1) Voir ci-dessus n° 39.
(2) Voir ci-dessus n° 35 (et note).

Mais le secrétaire d'État soulève une autre question, celle du lieu de la réunion. A son avis, Genève présenterait des inconvénients, ne serait-ce que celui de détourner l'Italie d'y participer. Comme il s'agit d'un Conseil extraordinaire, ne pourrait-on choisir Paris ou Londres ? M. Eden serait heureux d'avoir votre avis à ce sujet.

Le secrétaire d'État m'a téléphoné pour me dire qu'après un entretien avec l'ambassadeur du Chili qui lui a rapporté les avis contradictoires donnés par différents membres du Conseil en ce qui concerne la date du 7 ou du 14, l'accord semblait pouvoir se faire sur une date intermédiaire, celle du 10 par exemple. Il serait heureux de connaître l'avis de Votre Excellence à ce sujet.

63

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2.377 à 2.380. Confidentiel. Réservé.

Londres, 30 novembre 1936, 19 h. 58.

(*Reçu :* 22 h. 40, 21 h. 30, 22 h. 30).

Dans ses entretiens avec M. Van Zeeland [1], M. Eden a essayé, en s'aidant de renseignements dont nous lui avons fait part, de dégager les lignes essentielles de la politique belge. Les indications qu'il a recueillies confirment généralement celles que nous possédions. Elles n'y ajoutent pas beaucoup d'éléments nouveaux.

Le Premier ministre belge a déclaré que la Belgique restait fidèle à toutes ses obligations, y compris les engagements du mois de mars. Mais il considère ceux-ci comme provisoires et valables jusqu'au jour où un autre accord sera conclu entre les puissances occidentales. La garantie qui est actuellement assurée à la France n'est donc pas permanente. En ce qui concerne la Société des Nations, M. Van Zeeland, empruntant une métaphore financière, estime qu'alors que celle-ci assurait jadis pour 90 % la protection de la Belgique, elle ne représente plus aujourd'hui que 20 % de sécurité. Mais la Belgique n'entend pas perdre ces 20 %. Elle maintient donc strictement toutes les obligations dérivant du pacte. Mais le Premier ministre juge qu'elle a le droit d'interpréter celles que lui impose l'article 16. M. Eden n'a pas contredit. D'autre part, M. Van Zeeland se défend contre l'imputation qui a été faite à la Belgique de vouloir revenir à la neutralité d'avant-guerre. C'est gratuitement que la presse française a donné cette interprétation au discours du Roi qui ne contient rien de tel.

[1] Voir ci-dessus n° 52.

Quant aux conversations d'états-majors, elles trouveront tout naturellement leur cadre dans un nouveau Locarno. M. Van Zeeland entend cependant conserver ce qu'il appelle sa « position d'équilibre », c'est-à-dire la possibilité théorique d'avoir au besoin des conversations de même ordre avec l'Allemagne. Pratiquement, il considère que les difficultés que redoute la France ne se produiront pas. Les accords techniques qui seront conclus avec la France et l'Angleterre concerneront le cas d'une attaque allemande. Ils n'auront pas à être révélés aux Allemands. Si ceux-ci demandaient à entrer en contact avec l'état-major belge, ce ne serait que pour connaître les dispositions défensives prises vis-à-vis d'une attaque éventuelle de la France ou de l'Angleterre. La conversation ne pourrait avoir aucune portée pratique et Berlin n'insisterait guère.

Pour l'article 16, M. Eden m'a dit que le Premier ministre belge préférait exposer ses vues dans une conversation personnelle avec Votre Excellence et avec M. le Président du Conseil. M. Van Zeeland espère trouver bientôt l'occasion de venir à Paris, mais il aimerait, pour éviter des difficultés intérieures, que le prétexte lui en fût offert sous une forme indirecte, comme à Londres l'invitation de la Chambre de commerce internationale, sans quoi les Flamands lui reprocheraient aussitôt d'accepter un Canossa diplomatique[1].

M. Van Zeeland parle encore avec amertume des attaques lancées par la presse française à la suite du discours de Léopold III. Il reconnaît cependant qu'un certain apaisement se fait dans les esprits.

Le secrétaire d'État m'a cité de mémoire les différents traits de sa conversation avec le Premier ministre belge. Il s'est réservé de voir en relisant ses notes s'il a omis quelques points qui méritent de nous être signalés.

64

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 2234. *Paris, 30 novembre 1936.*

Mon télégramme nºs 2626 à 2630 du 24 de ce mois[2] vous a fait part des préoccupations que nous cause l'emprise italienne qui s'appesantit chaque jour davantage sur les îles Baléares. L'activité allemande, négligeable dans cet

(1) Dans le compte rendu de l'audition, le 18 juin 1946, de M. Léon Blum par la Commission d'enquête parlementaire, l'ancien président du Conseil laisse entendre que « soit fin décembre 1936, soit au début de janvier 1937 », s'était déroulée une « négociation secrète » entre M. Van Zeeland, le ministre français des Affaires étrangères, M. Chautemps (qui aurait servi d'intermédiaire) et lui-même, d'abord à Paris, puis « quelques semaines plus tard » à Bruxelles. (Au cours de cette seconde entrevue, le Premier belge aurait demandé la dénonciation de l'alliance). Voir *Les événements survenus en France de 1933 à 1945. Témoignages et documents*, tome I, p. 130-131.

(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 26.

archipel, s'est par contre intensifiée depuis quatre mois aux îles Canaries et au Maroc. Je crois intéressant de vous résumer les informations qui nous sont parvenues en ce qui concerne ce dernier pays.

Aucun indice recueilli au Maroc ne permet d'affirmer que les Allemands aient prévu l'insurrection qui a éclaté le 18 juillet. Mais ils ont vu immédiatement le parti qu'ils pouvaient en tirer pour acquérir en zone espagnole une situation privilégiée qui leur permettrait de rétablir leur influence commerciale et même politique dans l'Empire chérifien, dont ils avaient été presque complètement éliminés à la suite de la dernière guerre.

Dès le 29 juillet, des avions allemands arrivent à Tétouan, le premier ayant à son bord l'Allemand Langenheim bien connu de nos services de renseignements comme étant, depuis trente ans environ, l'un des agents les plus actifs de Berlin au Maroc.

Du 3 au 15 août, les arrivées d'avions allemands se succèdent à Tétouan, pour la plupart des trimoteurs Junkers qui sont utilisés principalement pour le transport des troupes à destination de l'Espagne (1). Le 15 août, notre consul en cette ville dénombre quinze avions de cette nationalité. Les pilotes et mécaniciens allemands, qui sont revêtus d'un uniforme particulier, sont en nombre assez élevé : ils sont l'objet d'attentions particulières de la part des autorités rebelles qui les convient, notamment, à la fête donnée le 15 août dans la caserne de la garde du Khalifat à l'occasion du changement de drapeau. Quelques-uns de ces avions survolent Larache où l'un d'eux atterrit.

A partir du 20 août, la base d'aviation allemande qui fonctionnait à Tétouan paraît avoir été transportée en Espagne, mais l'activité de la marine de guerre allemande se développe.

Le cuirassé *Deutschland* et le torpilleur *Luchs* étaient arrivés dès le 3 août à Ceuta où ils avaient débarqué des caisses de bombes pour avions. Leurs états-majors s'étaient rendus à Tétouan pour y saluer le général Franco (2). Les visites des navires de guerre à Ceuta se répètent ensuite fréquemment. L'un d'eux maintient sous ses projecteurs pendant toute une soirée un bâtiment gouvernemental qui croisait devant le port.

Larache et Melilla ne sont pas négligées. A Larache, le *Nuremberg* mouille le 22 septembre. Le 26 octobre, les officiers du *Leopard* visitent le parc d'artillerie et la direction de l'Intendance. Le *Deutschland* touche à Larache le 22 octobre et organise à bord une réception en l'honneur des Phalangistes. Officiers et équipages sont reçus à terre par les autorités rebelles. A Melilla, le *Von Scheer* et le *Deutschland* se succèdent. Des fêtes sont organisées en leur honneur avec revue de troupes, réception des équipages, retraites aux flambeaux.

Les Allemands ne manquent pas, par ailleurs, l'occasion qui leur est donnée de faire reparaître le pavillon de leur marine de guerre en rade de Tanger. Au début d'août, le gouvernement du Reich s'adresse au gouvernement français, en raison de la compétence qu'il reconnaît à ce dernier dans les affaires

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 74 (note).
(2) Voir audit tome le n° 84 (note).

tangéroises, pour faire connaître que les bâtiments allemands chargés de secourir et d'évacuer leurs nationaux pourront être amenés à faire escale à Tanger [1] .Le ministère des Affaires étrangères, après avoir pris l'avis du Foreign Office, admet ces relâches pour les besoins de la navigation et en précisant que les navires de guerre allemands ne sauraient participer à la mission de protection et de surveillance assurée à Tanger par les puissances statutaires.

Le gouvernement allemand profite d'abord de l'autorisation avec quelque discrétion, mais ne tarde pas à en abuser. En dernier lieu, ses bâtiments de combat se succèdent auprès d'un ravitailleur qui stationne en permanence à Tanger. Ce port est devenu pour la flotte allemande comme pour la flotte italienne une manière de base navale.

Cette réapparition des navires de guerre allemands en zone de Tanger et en zone espagnole a produit une vive impression sur les indigènes, y compris ceux de la zone française, qui suivent attentivement tout ce qui se passe dans le nord du Maroc. Les Marocains ont été d'autant plus frappés par cette manifestation continue de la puissance allemande qu'elle succédait à vingt-deux ans d'absence.

On comprend ainsi la créance qu'ont trouvée parmi eux les informations de presse aux termes desquelles le gouvernement de Burgos aurait promis de reconnaître l'aide de l'Allemagne par des cessions territoriales en zone espagnole du Maroc. Une telle nouvelle semble peu vraisemblable. En obtenant de la France, par le traité du 27 novembre 1912, une délégation de protectorat dans le nord du Maroc, l'Espagne s'est engagée «à n'aliéner ni céder sous aucune forme, même à titre temporaire, ses droits dans tout ou partie du territoire composant sa zone d'influence » (article 5). On sait, à Berlin comme à Burgos, que si cet engagement était violé, le gouvernement français pourrait d'autant moins se dispenser d'en exiger l'observation, que le protectorat lui fait un devoir de « prêter un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses états » (article 3 du traité de protectorat du 30 mars 1912), c'est-à-dire, notamment, de faire respecter l'intégrité de l'Empire chérifien.

Il est plus probable que les firmes allemandes qui ont fourni des armes et des munitions aux rebelles se font payer en minerais, de fer principalement, dans des conditions qui équivalent à une mainmise complète sur les ressources minières de la zone espagnole. On signale l'arrivée à Melilla de nombreux ingénieurs allemands chargés d'organiser une exploitation intensive. Il est d'ailleurs certain que cette emprise économique n'est pas exempte d'arrière-pensées politiques. Nous savons, de bonne source, qu'en annonçant il y a quelques semaines à Séville l'intention d'octroyer l'autonomie à la zone espagnole, les chefs de l'insurrection s'inspiraient de suggestions allemandes. Celles-ci se préoccupaient certainement moins de gagner les indigènes à la cause nationaliste par des promesses de *self-government* que de rompre l'allégeance de la zone espagnole envers le Sultan pour préparer l'ingérence étrangère.

(1) Se reporter au tome III de la présente série, sous le n° 84.

Enfin, on doit se demander si l'Allemagne déploierait une telle activité dans ces parages sans avoir pris des sûretés du côté de l'Italie. L'idée d'un accord entre les deux puissances pour la répartition des zones d'influence s'impose avec force à l'esprit. Tandis que l'Italie se réserve les Baléares, l'Allemagne essaie de s'implanter au Maroc et aux Canaries.

Cette situation mérite de retenir l'attention la plus sérieuse de l'Angleterre aussi bien que de la France. L'une et l'autre ont un égal intérêt à ce qu'une puissance militaire de premier rang ne prenne pas pied dans la zone espagnole du Maroc.

En effet, la rupture de l'équilibre actuel menacerait la sécurité de leurs communications maritimes entre l'Atlantique et la Méditerranée. Cette préoccupation a toujours été à la base de la solidarité franco-anglaise dans les affaires du Maroc. Elle a inspiré la déclaration de Londres du 8 avril 1904 et se retrouve dans les accords franco-espagnols — convention du 3 octobre 1904 et traité du 27 novembre 1912 — où le gouvernement anglais a joué un rôle de témoin vigilant, sinon d'arbitre. Quand ces différents textes frappaient d'une servitude de non-fortification les côtes marocaines depuis Melilla jusqu'à l'embouchure de l'oued Sebou afin d'assurer « le libre passage du détroit de Gilbratar », ils répondaient surtout aux nécessités impériales britanniques. Depuis lors, l'intérêt de la France s'est accru sans que celui de l'Angleterre ait diminué, car il n'est guère possible de concevoir d'éventualités où la sécurité des communications entre notre pays et l'Afrique du Nord n'affecterait pas directement celle de la route des Indes.

Par ailleurs, l'activité allemande au Maroc pourrait, sans même prendre un caractère militaire, compromettre la sécurité de la France en Afrique du Nord. La lutte menée par l'Allemagne contre la France au Maroc pendant les années qui ont précédé la dernière guerre a laissé des traces profondes, et si ces souvenirs étaient ravivés par une propagande appuyée sur un établissement solide, même purement commercial, en zone espagnole, ils pourraient entretenir dans les milieux indigènes un malaise, déjà préjudiciable à l'autorité française en temps normal, et qui, dans des circonstances difficiles, notamment en cas de mobilisation, ne manquerait pas de dégénérer en agitation dangereuse. Nous risquons ainsi de nous trouver, d'un moment à l'autre, dans l'obligation de renforcer aussi bien les effectifs de nos troupes d'occupation que les moyens propres à protéger les transports de troupes en Méditerranée.

Vous pourrez utilement, dans vos conversations avec le Foreign Office, faire état des informations et des appréhensions rapportées dans la présente dépêche. Ce sont encore, à vrai dire, des symptômes plutôt que des menaces et qui ne nous obligent pas à solliciter l'appui diplomatique du gouvernement britannique. Mais il est nécessaire de prévoir en commun si l'on veut être en mesure, le moment venu, d'agir de concert.

65

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 365. *Rome, 30 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 janvier 1937).

De quelle manière peut être prévue, à l'heure actuelle, l'attitude que prendrait l'Italie devant un conflit franco-allemand, ou bien devant un conflit multiple où France et Allemagne seraient engagées?

Telle est la question à laquelle je voudrais essayer de répondre, en me servant pour cela de ce que j'observe, et en m'autorisant des quatorze années de séjour à Rome que je totalise en deux fois.

« L'Italie sera du côté du vainqueur ». Telle est la réponse que donnait à cette question, il y a quelques jours, un Italien qui se la posait à lui-même et qui est un homme de longue expérience. Je crois cette réponse judicieuse et aussi exacte que peut l'être une prévision, c'est-à-dire une anticipation sur des faits à venir, qui peuvent toujours contenir quelque surprise.

Que signifie au juste cette réponse? Elle signifie que l'Italie, ou bien se rangerait du côté de celui qui lui paraîtrait le plus fort, ou bien plutôt commencerait par observer une neutralité propice à l'appréciation des chances des belligérants et à la préparation de sa propre intervention, puis interviendrait en faveur du camp pour lequel lui aurait paru pencher la balance.

Dans l'état actuel des choses — mais cet état peut changer — la période de neutralité italienne et d'observation des péripéties du conflit ne nous serait probablement pas trop bienveillante, parce que les dispositions actuelles des cercles politiques italiens ne nous le sont pas. Qui plus est, le calcul des probabilités, auquel donnerait lieu le spectacle du conflit, serait affecté dès le principe d'un cœfficient défavorable à notre cause, parce que nous sommes, à tort ou à raison, considérés en Italie comme lourdement hypothéqués par notre crise intérieure et par nos divisions.

Entrons un peu plus profondément dans l'examen des raisons qui me semblent devoir, à l'heure actuelle, faire prévoir cette attitude de la part de l'Italie.

Étant donné la nature du régime fasciste, il ne faut faire entrer en ligne de compte que pour très peu de chose un mouvement d'opinion publique en faveur soit de l'un, soit de l'autre des camps qui seraient en présence dans un conflit franco-allemand ou européen. La masse du peuple italien est et demeure portée vers nous. Nous avons des sympathies dans l'armée et dans la marine. Par contre, les cercles politiques et journalistiques, fascistes et nationalistes, sont amers et excités contre nous. Mais surtout le pli est pris de s'en remettre au Duce de décider de tout. L'habitude de discuter est perdue, et presque

celle de réfléchir. La décision appartiendrait à M. Mussolini et serait obéïe aveuglément : elle le serait d'autant plus facilement, si elle comportait une première période de neutralité et d'observation.

Il n'y a guère, selon moi, à tenir compte actuellement de la garantie italienne résultant du traité de Locarno, de celui de 1925 qui a été dénoncé par l'Allemagne le 7 mars 1936. L'Italie me paraît s'être pratiquement éliminée du nombre des garants, en invoquant pour cela d'abord les sanctions contre elle, ensuite la non-reconnaissance de l'annexion de l'Ethiopie. Peut-on s'attendre à ce que même la liquidation définitive de l'affaire abyssine, par la reconnaissance officielle de l'annexion, conduise le gouvernement italien à reprendre sa place parmi les garants de Locarno, de l'ancien Locarno dénoncé par Berlin? Cela me semble peu vraisemblable. La garantie italienne du vieux Locarno, celle qui fut donnée il y a onze ans, me paraît devoir être mise hors de cause, comme étant tenue pour périmée à Rome. D'ailleurs, le conflit considéré ici comme le plus probable ne naîtrait pas d'une agression allemande contre la frontière rhénane, belge ou française, mais bien d'une poussée des Allemands vers l'est. Donc, il ne ferait pas jouer l'engagement italien de Locarno, caduc ou non.

Cet engagement-là écarté, que reste-t-il à considérer de spécifiquement franco-italien? Des accords d'états-majors. J'estime que c'est une grande naïveté de demander aux Italiens : « Les accords Gamelin-Badoglio, les accords Denain-Valle sont-ils toujours en vigueur? » (1); car il y a apparence que, chaque fois que nous leur poserons cette question, ils répondront toujours oui, et de la meilleure foi du monde. L'exécution d'accords d'états-majors est, en effet, toujours subordonnée à la décision gouvernementale de faire la guerre, et de la faire dans le même camp que l'autre contractant desdits accords. L'existence d'accords d'états-majors est donc très utile pour matérialiser, le cas échéant, l'application d'un engagement politique de gouvernement à gouvernement : mais elle ne supplée pas à cet engagement, quand il n'y en a plus, ou quand l'un des deux gouvernements intéressés estime qu'il n'y en a plus.

Le terrain ainsi déblayé des facteurs spéciaux à la France et à l'Italie, resteraient les engagements généraux résultant, pour l'Italie, du pacte de la Société des Nations. Pour prévoir à l'heure actuelle le cas qu'en ferait le gouvernement italien, il semble qu'on doive se référer à ce que M. Mussolini a dit, dans son discours de Milan (2), de l'idéologie wilsonienne, de la Société des Nations elle-même et des règles qu'elle applique. La conclusion à tirer de son langage paraît bien être que le gouvernement italien ne considérerait pas sa liberté d'action comme affectée par les engagements du covenant.

Tout ceci réduit donc bien à de pures considérations de fait et d'intérêt les éléments de la décision que le Duce aurait à prendre, devant un conflit

(1) L'accord Denain-Valle, consacrant la collaboration aérienne franco-italienne, fit l'objet d'un procès-verbal secret à Rome, le 13 mai 1935. Sur l'accord militaire Badoglio-Gamelin, consacré par un procès-verbal du 27 juin 1935, se reporter à Gamelin, *Servir*. 2. *Le prologue du drame (1930-août 1939)*, Paris, 1946, p. 168-169.

(2) Sur ce discours, du 1er novembre, voir au tome III de la présente série le n° 432 (note).

où France et Allemagne seraient opposées l'une à l'autre, seules ou avec d'autres.

Un élément essentiel à ses yeux consisterait certainement dans l'attitude de l'Angleterre. Ce que ferait en pareil cas l'Angleterre — intervention immédiate de notre côté, ou neutralité définitive temporaire laissant entrevoir une intervention ultérieure, ou effort de médiation — serait pris à Rome en spéciale considération, pour apprécier les chances du succès final en faveur de l'un ou de l'autre camp et, par conséquent, pour opter soi-même entre l'un et l'autre. Ce serait quasi décisif.

Voilà à peu près, selon moi, comment on peut raisonner pour prévoir, à l'heure actuelle, l'attitûde qu'adopterait M. Mussolini dans une hypothèse dont il faut espérer qu'elle ne se réalisera pas.

En établissant ma prévision et en la justifiant, je n'ai pas, jusqu'à présent, tenu compte d'un facteur : c'est la contrainte d'un excès de puissance de l'Allemagne, avec tout ce qui peut découler de là comme craintes subsidiaires, pour l'indépendance de l'Autriche, pour la sécurité du Haut-Adige, pour celle de Trieste, pour la maîtrise de l'Adriatique.

Cette crainte existe indubitablement, à l'état latent, dans les esprits des Italiens, et je ne crois pas qu'il faille supposer que M. Mussolini la bannisse du sien, même quand il la met temporairement de côté, comme il le fait en ce moment. Elle exercerait certainement de l'influence, en cas de conflit européen, mais une influence que nous ne devons pas nous exagérer. Le fait est qu'elle n'a pas empêché le gouvernement italien d'entrer, ces temps-ci, dans une entente diplomatique étroite avec le gouvernement allemand, de lui prêter appui, et par cela même, de le fortifier et de l'encourager. Le fait est, aussi, qu'elle n'a pas prévalu contre l'intérêt, actuellement prédominant, de la défense combinée contre le communisme. Ce sont là des constatations, déconcertantes peut-être, mais incontestables. Si l'on raisonne donc en tenant compte de l'état actuel des choses — et c'est ce que je fais en ce moment — ,l'on doit se garder d'admettre *a priori* que la crainte de voir l'Allemagne devenir trop forte ferait faire volte-face à l'Italie, au cas où un conflit viendrait à éclater en Europe.

L'Italie d'aujourd'hui ne se considère pas comme une puissance d'appoint, avec laquelle n'auraient pas à compter celui ou ceux qu'elle aurait aidés à triompher. Elle se considère comme une puissance de premier rang, à qui incomberait un rôle de premier plan, dans le règlement final d'un conflit auquel elle aurait pris part, en renfort d'un des deux camps. Ce serait donc avec ce sentiment, juste ou exagéré, de sa force et de son poids, qu'elle ferait son choix et qu'elle en envisagerait les conséquences.

Enfin, il y a une dernière considération à ne pas perdre de vue. L'Italie n'a rien à prendre à l'Allemagne, sur laquelle elle ne saurait se servir, tandis que peuvent être à sa convenance plusieurs morceaux en possession de la France. Ceci est évident et se passe de démonstration. Je n'en conclurai certes pas que l'arrière-pensée de s'enrichir à nos dépens doive conduire l'Italie à se ranger contre nous : telle n'est pas ma pensée. Mais il ne faut tout de même pas oublier que, pour stimuler chez les Italiens la crainte d'une Allemagne trop forte, n'existe pas l'adjuvant d'une prise à exercer sur elle, tandis que pour les aider

à se résigner à l'affaiblissement de la France, interviendrait le stimulant de sa succession à recueillir ici ou là.

A cet égard, encore, l'attitude de l'Angleterre constituerait, aux yeux des Italiens, une donnée de toute première importance. Elle leur servirait à évaluer, favorablement ou négativement, les profits d'une intervention militaire contre nous, comme elle leur servirait à apprécier, affirmativement ou négativement, nos chances de victoire par rapport à celles de nos adversaires.

Il va sans dire que j'ai raisonné, pour examiner cette question, en tenant compte de l'état actuel des affaires générales et spécialement de nos relations avec l'Italie.

66

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3919 à 3921. *Berlin, 1er décembre 1936, 18 h. 46, 18 h. 47, 18 h. 43.*

(*Reçu :* 19 h. 35).

Il semble que l'évolution de la situation extérieure commence à préoccuper les milieux dirigeants du Reich. Ceux-ci observent, non sans inquiétude, l'effet produit en Angleterre par les récentes initiatives du gouvernement allemand, notamment par la signature du pacte germano-japonais, et ils se demandent si l'une des premières conséquences de ce pacte ne sera pas de resserrer les liens entre la France et la Grande-Bretagne et de resserrer cette Entente cordiale qu'ils se flattent de ne jamais voir renaître.

Les correspondants parisiens des journaux berlinois signalent les efforts que déploierait dans ce sens le gouvernement français ainsi d'ailleurs que les tentatives auxquelles il se livrerait pour reconquérir, fût-ce en rouvrant la question des dettes, la faveur des États-Unis [1].

Aussi les cercles politiques de la capitale attachent-ils la plus grande importance au débat de politique étrangère qui doit s'engager prochainement devant la Chambre des députés et au discours que M. Delbos doit prononcer à cette occasion [2]. Ils doutent au surplus de la solidité du cabinet Blum dont ils croient volontiers l'existence menacée. Ils témoignent en attendant d'une sollicitude assez surprenante à l'égard du projet d'un nouveau pacte de Locarno. Ils notent avec une certaine aigreur qu'à Paris on semblerait se désintéresser de cette négociation, et ils déclarent que si la France et l'Angleterre contractaient des engagements bilatéraux d'assistance, il en résulterait un nouveau et presque insurmontable obstacle à la conclusion d'un pacte occidental.

[1] Voir ci-dessous n° 70 (et note).
[2] Allusion au débat des 4-5 décembre. Voir ci-dessous n° 109 (note).

67

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 815, 816. *Paris, 1er décembre 1936, 23 h. 20.*

La réponse polonaise à l'allocution prononcée le 24 novembre par le nouveau ministre de Roumanie (votre télégramme n° 1023) [1] est un nouvel indice des dispositions que vous avez pu discerner chez M. Beck au cours de la conversation dont vous m'avez rendu compte par votre télégramme nos 1001 à 1004 [2]. Ainsi que vous avez eu raison de le faire observer, nous ne saurions envisager que nos accords avec la Pologne fussent réexaminés d'après une conception qui, ne faisant plus état de la Société des Nations, s'écarterait des bases de notre politique et nous aliénerait en outre les sympathies de l'Angleterre. Il importe que le ministre polonais ne se méprenne pas à cet égard et qu'il ne puisse, comme suite à votre conversation, se croire fondé à attendre des suggestions de notre part. C'est à lui qu'il appartient de faire connaître les intentions de son gouvernement et de nous indiquer clairement le sens et l'objet précis d'une mise au point s'il la croit nécessaire. C'est d'ailleurs la méthode qui a permis aux deux gouvernements de se donner, en avril dernier, les assurances que comportait le geste de l'Allemagne du 7 mars [3].

Je ne doute pas que vous ne sachiez le faire comprendre à M. Beck à la première occasion.

(1) Le 24 novembre, ce télégramme notait que, lors de la présentation au président de la République polonaise des lettres de créance du nouveau ministre roumain à Varsovie, le premier n'avait fait aucune allusion à la Société des Nations dans l'évocation du traité polono-roumain.

(2) Du 17 novembre, reproduit au tome III de la présente série sous le n° 498.

(3) Voir, au tome II de la présente série, les nos 31, 118.

68

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 849 à 853. *Bruxelles, 1er décembre 1936, 22 h. 14, 22 h. 13, 22 h. 12, 22 h. 11, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 25; le 2, 0 h. 10; le 1er, 23 h. 20).

M. Spaak vient de me faire savoir les impressions rapportées de Londres par M. Van Zeeland.

Celui-ci a été frappé d'abord de l'attachement du gouvernement britannique à la Société des Nations. C'est dans son cadre que l'Angleterre conçoit tous ses engagements, y compris l'assistance à la France et à la Belgique.

Le Premier ministre a constaté le complet accord qui règne entre les gouvernements français et anglais et estime que l'entente entre eux est plus étroite qu'elle ne l'a été depuis de longues années. Il considère ce fait comme capital pour le maintien de la paix.

Enfin, le gouvernement anglais a marqué l'intérêt particulier qu'il porte aux rapports franco-belges.

M. Spaak a ajouté que M. Eden paraissait mieux comprendre la position belge que le gouvernement français, mais avait souligné son désir de voir s'ajuster les points de vue de Paris et de Bruxelles. Il m'a dit à ce propos que M. Van Zeeland ferait demain mercredi une déclaration à la Chambre dans laquelle il parlerait des rapports franco-belges et traiterait la question militaire.

D'autre part, le ministre des Affaires étrangères m'a assuré que le gouvernement belge était particulièrement heureux de l'unité de vues qui existe sur la question espagnole entre le gouvernement anglais et le gouvernement français. La politique de non-intervention lui paraît seule de nature à éviter une catastrophe et il rend pleinement hommage à l'attitude de M. Léon Blum et de Votre Excellence.

Nous avons aussi parlé ensuite de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, dont je me suis entretenu aussi avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement belge en est toujours préoccupé et n'a pas encore arrêté les instructions de son représentant au comité de Genève. J'ai fait de nouveau envisager au ministre les aspects particuliers du problème en ce qui concerne les rapports franco-belges.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le ministre des Affaires étrangères m'a marqué toute sa satisfaction de la déclaration de M. Eden au banquet offert à M. Van Zeeland [1], non moins que des conversations « officieuses » entre les deux ministres, mais il résulte bien de ces propos que des conseils ont été effectivement donnés à M. Van Zeeland au sujet des rapports franco-belges

(1) Le 27 novembre. Voir ci-dessus no 52.

et qu'ils ont produit une certaine impression. La déclaration annoncée pour demain montrera dans quelle mesure elle se traduira pratiquement.

M. Spaak, et ceci n'est pas sans rapports avec ce qui précède, m'a dit qu'il avait recueilli dans ses conversations avec de nombreux parlementaires flamands l'affirmation qu'ils ne nourrissaient aucune hostilité à l'égard de la France.

Comme il faisait allusion aux craintes qu'on exprime toutefois dans ces milieux concernant le jeu du pacte franco-soviétique en cas de conflit déterminé par l'entente germano-japonaise, je lui ai rappelé la portée véritable de ce pacte et lui ai signalé le commentaire très clair qui en a été fait dans le *Temps* il y a quelques jours [1].

69

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2726 à 2732. Réservé. *Paris, 1er décembre 1936, 23 h. 30.*

L'accord du gouvernement britannique et du gouvernement français sur la démarche dont mon télégramme nos 2665 à 2671 [2] a défini le but et le caractère général étant réalisé, il y a lieu, pour les deux gouvernements, d'adresser à leurs représentants diplomatiques à Moscou, à Berlin et à Rome les instructions nécessaires pour la démarche conjointe dont ils devront s'acquitter à l'égard du gouvernement auprès duquel ils sont accrédités.

A cet effet, vous voudrez bien saisir d'urgence le secrétaire d'État du projet d'instruction ci-après, dans lequel il a été tenu compte des observations qu'avait appelées de sa part le plan général dont vous l'aviez saisi.

Citation : « Les gouvernements français et britannique ayant échangé leurs vues sur la situation que crée la prolongation de la guerre civile en Espagne sont arrivés à la conclusion suivante :

« Un souci élémentaire d'humanité, aussi bien que la volonté de préserver l'Europe des risques inhérents à toute politique d'assistance ou de contre-assistance étrangère, aussi indirecte fût-elle, au bénéfice des partis en lutte, fait un pressant devoir aux grandes puissances soucieuses des intérêts supérieurs de la paix et de la civilisation européennes de rechercher en commun, sur le plan politique, les moyens d'apporter une contribution plus active au dénouement de la crise actuelle.

« Les deux gouvernements ont, en conséquence, décidé d'unir leurs efforts pour représenter simultanément aux gouvernements de Berlin et de Rome

(1) Allusion au *Bulletin du jour* paru dans le *Temps* du 27 novembre, et qui soulignait que, le pacte franco-soviétique n'ayant été conclu que pour répondre à une agression non provoquée de la part d'un état européen, la France, en cas de conflit entre Russie et Japon, « ne serait même pas tenue à ce qu'on appelle une neutralité bienveillante ».

(2) Publié ci-dessus sous le n° 39.

d'une part, de Moscou d'autre part, l'obligation morale qui incombe solidairement à toutes les principales puissances intéressées de faire un effort exceptionnel, et au besoin tous les sacrifices nécessaires, pour soustraire l'Europe au péril de la prolongation du drame espagnol.

« Les deux gouvernements constatent que les gouvernements allemand et italien d'une part, le gouvernement soviétique d'autre part, ont affirmé, par leur adhésion au principe de non-intervention et par leur participation au comité de Londres, qu'en dépit de leurs préoccupations ou de leurs sympathies particulières, ils entendent avant tout subordonner leur action politique à la considération de l'intérêt supérieur de la paix. Mesurant toute la valeur de cette affirmation, les gouvernements français et britannique demandent maintenant à ces trois gouvernements de vouloir bien reconnaître avec eux, comme une exigence supérieure de cette politique de paix, la nécessité d'affirmer immédiatement la volonté absolue de renoncer en fait à toute activité, directe ou indirecte, susceptible d'entretenir une compétition internationale autour du conflit espagnol.

« Il demeurera, d'autre part, entendu que le comité de Londres, maintenant son activité sur le plan où elle a été placée, devra s'employer à la mise en œuvre immédiate d'un contrôle effectif touchant tous les envois de matériel de guerre à destination de l'Espagne.

« Sur la base ainsi définie, les gouvernements français et britannique font en outre appel aux trois gouvernements ci-dessus énumérés pour associer leur action à la leur en vue d'arrêter, par une tentative de médiation, la lutte armée entre les forces gouvernementales et les rebelles. L'accord de principe sur cette proposition une fois réalisé, les cinq gouvernements se concerteront pour déterminer les conditions dans lesquelles pourra être entreprise et développée leur action médiatrice.

« En cas de réussite de cette médiation collective, l'armistice obtenu pourrait être mis à profit pour l'institution en Espagne d'une libre consultation nationale, par voie d'élections générales, assurées, s'il y a lieu, sous un régime provisoire d'assistance internationale.

« Telles sont, dans leur conception générale, les propositions que vous devrez, conjointement avec votre collègue britannique, soumettre d'urgence à l'adhésion du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

« Vous soulignerez toute la signification qui s'attacherait, dans l'intérêt de la paix européenne, à un prompt succès de l'entreprise ainsi déterminée, et vous exprimerez l'espoir que l'adhésion sollicitée pourra vous être donnée dans un délai très bref, le succès dépendant dans une large mesure de la rapidité de l'action des puissances.

« Vous ajouterez enfin que, pour donner à une initiative qui répond à l'intérêt général les meilleures chances d'être favorablement accueillie, les deux gouvernements ont tenu à maintenir le secret autour de la démarche qu'ils projetaient et n'entendent la rendre publique, d'accord avec les gouvernements consultés, que lorsque le succès en aura été suffisamment assuré.

« Des instructions analogues sont adressées à votre collègue britannique, avec qui vous voudrez bien vous concerter d'urgence pour leur exécution ».

70

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1185, 1186. *Washington, 1er décembre 1936, 17 h. 40.*

(*Reçu :* le 2, 0 h. 30, 1 h. 50).

Dans le communiqué qu'il vient de donner à la presse, le secrétaire d'État par intérim a déclaré qu'il avait reçu avant-hier de l'ambassadeur des États-Unis à Paris un télégramme rendant compte d'une conversation générale que celui-ci avait eue avec Votre Excellence et au cours de laquelle la question des dettes avait été touchée.

« M. Delbos a exprimé le désir de voir un accord intervenir, mais n'a pas indiqué si et quand il ferait un effort en vue de négocier avec les États-Unis et, dans cette éventualité, quelles propositions il ferait ou pourrait faire. Aucune indication n'a été donnée quant à l'époque ou aux termes d'un arrangement ».

Après avoir rappelé que tout ce que M. Bullitt pouvait faire était de rapporter les déclarations de Votre Excellence et que les conversations n'avaient été marquées par aucune proposition précise, M. Moore a ajouté que M. Bullitt avait bien indiqué qu'il n'était pas en position de discuter officiellement de la question des dettes, à moins qu'il n'y fût autorisé par le gouvernement américain. Même muni de cette autorisation, M. Bullitt ne serait pas à même d'émettre une opinion sur l'attitude éventuelle du gouvernement américain touchant les propositions qui lui seraient soumises (1).

(1) Par T. 1183-1184, également du 1er décembre, M. de Laboulaye faisait état d'une dépêche de Paris de l'*United Press*, selon laquelle les conversations de la veille entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur des États-Unis en France avaient « abouti à une entente de principe sur le règlement de notre dette envers les États-Unis». « Une formule comportant la participation de la Grande-Bretagne aurait été arrêtée. La France envisagerait la possibilité de se libérer en vingt ans d'une somme forfaitaire à déterminer. Cet accord de principe serait suivi de négociations que M. le Président du Conseil serait amené à conduire lui-même au cours d'un voyage aux États-Unis ». Cette information était démentie par le secrétaire d'État américain par intérim, les instructions de M. Bullitt ne revêtant qu'un caractère général.

71

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1286. *Vienne, 1er décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 2, 13 h. 15).

L'évolution de la politique extérieure de l'Autriche m'inspire depuis quelque temps des préoccupations dont je crois devoir faire part à Votre Excellence, bien qu'il s'agisse jusqu'à présent moins de faits précis que d'impressions et d'appréhensions.

Je ne doute pas que les dirigeants autrichiens soient animés du désir de conserver de bonnes relations avec les puissances occidentales, ne serait-ce que pour faire contrepoids aux inconvénients qui résultent, pour l'indépendance de leur pays, de l'intimité croissante entre Rome et Berlin. Ils ont donné des gages de cet état d'esprit en affirmant leur fidélité aux principes de la Société des Nations, en se refusant à entrer dans un bloc politique antisoviétique et en retardant, malgré une démarche italienne, la reconnaissance du gouvernement du général Franco. Mais le gouvernement fédéral n'en est pas moins obligé de donner des gages à l'Allemagne et à l'Italie; aussi, bien que se réservant effectivement, il ne ménage pas à ses partenaires les approbations de principe et les louanges de presse. Les journaux viennois, sûrs de ne pas mécontenter l'Italie, applaudissent maintenant, et parfois d'une manière un peu bruyante, aux gestes de l'Allemagne. Dans l'affaire des fleuves (2), le *Weltblatt,* souvent inspiré par la Chancellerie, a approuvé sans aucune réserve l'initiative allemande; de même, toute la presse a loué l'accord japono-allemand. Il se crée ainsi dans l'opinion une psychose dont je constate les effets, même parmi ceux qui ont toujours été nos amis : c'est la joie de voir détruire, pierre à pierre, l'édifice des traités de 1919. Une solidarité se rétablit entre les ex-vaincus. et les Autrichiens trouvent dans les succès allemands une sorte de revanche morale de leur défaite. A la réflexion, sans doute, reconnaîtraient-ils qu'ils sont les premiers menacés par cette renaissance de la force allemande. Mais que peut le raisonnement contre un complexe d'infériorité? Ce qui, pour l'heure, paraît émouvoir les Autrichiens, c'est l'illusion du retour vers un passé où ils connurent les joies de la grandeur. Cela était particulièrement frappant dans une fête comme celle de Schönbrunn, ainsi que j'en ai rendu compte par mon télégramme nº 1280 (3).

(1) Par courrier, en clair.
(2) Sur cette affaire, voir, au tome III de la présente série, le nº 491, ainsi que dans ce tome, les nos 20, 58.
(3) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ce télégramme.

Ce qui peut influer également sur les relations de l'Autriche avec l'Occident, c'est l'activité du Komintern dans les affaires d'Espagne, et la crainte que l'on éprouve ici de voir l'Angleterre et surtout la France ne pas y opposer une résistance assez ferme. Catholiques et légitimistes, nationaux et heimwehriens, bourgeois et paysans, tous sont d'accord contre Moscou. La classe ouvrière elle-même, dans sa majorité, n'éprouve pas de sympathie active pour le marxisme russe. L'Allemagne sait jouer de cet état d'esprit. Au cours d'un récent entretien, le chancelier Schuschnigg a insisté auprès de moi sur ce point : il m'a dit qu'actuellement la propagande du nazisme en Autriche était axée sur l'idée anticommuniste. Si Hitler devait apparaître comme le plus fort rempart de l'ordre européen, l'Allemagne regagnerait ici très rapidement le terrain qu'elle a perdu au cours des dernières années.

Les relations confiantes et amicales que j'entretiens depuis trois ans avec les chefs de la nouvelle Autriche m'ont permis plus d'une fois d'intervenir auprès d'eux dans l'intérêt de la paix sociale et de la paix européenne. J'ai le sentiment d'être aujourd'hui encore écouté d'eux, mais ils ne me dissimulent pas les soucis que leur inspire le présent état de l'Europe. Ce qu'ils souhaitent, dans l'intérêt de l'indépendance de leur pays, c'est une France amie de l'Italie autant que de l'Angleterre et résolue à ne pas se laisser influencer par l'U.R.S.S. dans les affaires d'Espagne. Tout geste manifestant de notre part une telle volonté, reconnaissance de la qualité de belligérant à la junte nationale et reconnaissance de l'annexion de l'Ethiopie, aurait une répercussion immédiate en Europe centrale et préviendrait sans doute cette renaissance de la Triplice qui, peu à peu, se dessine et se précise et qui risque peut-être dans un très proche avenir de se cristalliser brusquement.

72

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1281. *Prague, 1er décembre 1936* (1)

(*Reçu :* le 3, 12 h.).

Le président du Conseil a invité les ministres allemands à lui présenter les projets et suggestions tendant à améliorer ou normaliser les rapports entre le gouvernement et la population tchèque, d'une part, et la population allemande, d'autre part.

M. Hodza se propose, en même temps, d'organiser à intervalles réguliers des conférences mixtes où les plaintes et les *desiderata* formulés par la minorité allemande seront étudiés. A ces conférences participeront des délégués

(1) Par avion, en clair.

du gouvernement, des représentants des divers partis tchèques, et, du côté allemand, non seulement des représentants des partis gouvernementaux, mais encore les chefs du mouvement dit néo-activiste (MM. Hacker, Jaksch et Schütz), dont le programme assez radical se rapproche de celui d'Henlein, sans toutefois que l'on puisse dire qu'il s'agisse d'un programme autonomiste.

Cette décision du chef du gouvernement est courageuse et opportune. Elle montre que M. Hodza a compris la nécessité, non seulement de donner aux Allemands les avantages politiques et économiques immédiatement réalisables, mais de provoquer par des pourparlers directs, dont le programme n'est pas limité, une détente psychologique.

L'initiative de M. Hodza a été chaudement approuvée par les journaux tchèques importants tels que les *Lidove Noviny*. Elle a reçu, d'avance, les encouragements des agrariens[1].

Le gouvernement anglais s'intéressant beaucoup en ce moment à la question des Sudètes [2], les indications qui précèdent pourraient utilement, me semble-t-il, être portées à la connaissance de M. Corbin.

J'adresse d'autre part par la prochaine valise à Votre Excellence un rapport détaillé sur le rôle joué dans cette circonstance par les néo-activistes allemands, dont l'action est, semble-t-il, envisagée à l'heure actuelle avec beaucoup de faveur par le gouvernement tchécoslovaque.

73

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Changhaï,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 38/S. *Changhaï, 1er décembre 1936* [3].

(*Reçu :* Cabinet, 17 décembre; Dir., pol. 21 décembre).

D'après une « Correspondance Havas » du 22 novembre, l'accord germano-japonais aurait pour conséquence de pousser la Chine à se rapprocher de l'U.R.S.S. A l'appui de sa thèse, le représentant de *Havas* à Changhaï signale que le 30 octobre, le général Tchang-Kaï-Chek aurait fait à Loyang une déclaration sensationnelle dans laquelle il aurait affirmé que « le fait de professer le communisme, en tant que doctrine politique, ne serait plus, en Chine, un crime contre l'État. Toutefois, ceux qui, sortant du domaine théorique, commettraient des actes susceptibles de troubler l'ordre public, seraient poursuivis comme par le passé... »

[1] Et tout particulièrement du journal agrarien *Venkov*, qui avait étrangement soutenu Henlein lorsque celui-ci avait porté plainte, à Genève, contre le gouvernement tchécoslovaque dirigé par un agrarien et comprenant trois ministres agrariens nettement visés par Henlein.
[2] Voir, au tome III de la présente série, le nº 505 (et note).
[3] Par avion.

L'agence Havas voit dans ces propos la preuve d'un changement complet d'attitude de la part du gouvernement chinois et de son désir de s'approcher du parti communiste affilié à la IIIe Internationale.

Cette dernière assertion n'est pas entièrement conforme à la réalité. La vérité, surtout la vérité chinoise, est plus nuancée.

Le 28 octobre, à Sian-fou, après avoir marqué au correspondant du *Ta Kong Pao* sa ferme intention de poursuivre son programme de suppression des bandes communistes, le généralissime a ajouté : « Tant que les communistes ne portent pas préjudice à l'unification du pays et que la loi et la discipline sont respectées, le gouvernement pourra adopter une attitude indulgente à leur égard, mais jamais il ne tolérera que ces groupements se servent de l'influence de l'Internationale pour chercher à s'emparer du pouvoir en vue de détruire la nation et son indépendance ».

Deux jours plus tard, le 30, il a fait à l'agence officieuse *Kuomin* une déclaration analogue : « Le gouvernement, a-t-il dit, peut adopter une politique indulgente envers les communistes à condition qu'ils s'abstiennent de faire obstacle à l'unification du pays et observent les lois et règlements du pays. Le gouvernement ne tolérera jamais la destruction de l'État et le sabotage de l'indépendance de la Chine par une influence étrangère... »

Dans un discours aux élèves de l'École militaire de Loyang, dont je vous ai fait part le 3 novembre (1), il s'est élevé avec vigueur contre les communistes : « Si nous voulons, a-t-il dit, réaliser l'émancipation du peuple, nous devons en premier lieu anéantir les traîtres dont les activités sont nuisibles au pays : en particulier ceux qui ont reçu une éducation et sont organisés. Ces derniers sont représentés par les bandits rouges qui constituent le danger le plus redoutable pour la nation et pour le peuple ».

On ne saurait donc dire qu'il y a une atténuation dans la politique extrêmement ferme que le gouvernement de Tchang-Kaï-Chek poursuit contre le communisme. L'indulgence qu'il témoigne aux communistes non-militants n'est pas chose nouvelle. Depuis le début de sa campagne contre les armées rouges, le généralissime a toujours offert aux repentants son pardon. Son attitude, d'ailleurs, est à cet égard pleinement conforme à la loi. Il résulte, en effet, des textes législatifs sur les menées contre-révolutionnaires appliqués aux communistes et des décisions de la Cour suprême, que c'est non pas la doctrine mais les actes pour la propagande des théories subversives qui constituent le crime punissable.

La position du gouvernement chinois à l'égard du communisme reste donc aujourd'hui ce qu'elle était hier.

Il n'est cependant pas interdit d'envisager qu'elle puisse se modifier sous l'effet notamment des causes suivantes :

Tout d'abord, il est possible que les communistes, de leur propre initiative ou à l'instigation de la IIIe Internationale, consentent au nationalisme chinois les concessions nécessaires et acceptent d'apporter l'appoint de leurs

(1) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ce discours.

forces contre l'agression japonaise. Une évolution dans ce sens se dessine déjà chez eux (ma lettre nº 531 du 6 novembre) [1]. Si elle venait à s'accentuer, elle serait de nature à impressionner favorablement à leur égard, sinon à l'égard de leur doctrine, le gouvernement de Tchang-Kaï-Chek.

D'autre part, on me signale l'apparition dans certains milieux du Kouomintang d'un mouvement en faveur d'un « front populaire ». Mme Sun-Yatsen, dont vous connaissez l'opposition tenace qu'elle mène contre le gouvernement de Nankin, accusé par elle d'avoir trahi, au profit de la ploutocratie chinoise, le testament politique de son mari, s'est mise récemment à la tête de ce mouvement. Elle a saisi le Comité central exécutif dont elle est membre [d'] un projet de circulaire soumis à son approbation. Eu égard à ses attaches avec la IIIe Internationale, on peut se demander si, tirant parti de l'émotion causée par le récent accord germano-japonais, les Russes ne cherchent pas à orienter définitivement la Chine vers Moscou et contre Tokyo à l'aide d'un gouvernement chinois dont les communistes feraient partie.

Il ne paraît pas douteux que, pour des raisons de politique intérieure et extérieure, Tchang-Kaï-Chek ne s'efforce aussi longtemps qu'il le pourra de ne pas s'engager dans cette voie. Mais les événements, notamment une agression japonaise caractérisée, pourraient l'entraîner.

Dans cette hypothèse, le mouvement actuel en faveur d'un front populaire ne serait pas, à mon avis, sans un certain avenir en Chine.

74

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3931 à 3934. *Berlin, 2 décembre 1936, 14 h. 29, 14 h. 30, 14 h. 32.*

(*Reçu :* 14 h. 55., 14 h. 45).

Le Conseil des ministres qui s'est tenu hier dans la deuxième partie de l'après-midi à Berlin a été consacré à l'expédition d'une série de lois dont j'ai transmis l'analyse par message téléphoné. Mais le Conseil a également examiné la situation extérieure, et c'est certainement le problème qui a retenu le plus longtemps son attention. Les journaux se bornent à rapporter que M. Hitler a fait un exposé. Ils n'ajoutent rien à cette formule laconique. Mais la fréquence même des conciliabules qui ont lieu depuis trois semaines entre les membres du gouvernement du Reich et les chefs militaires [2] et qui ont pour objet la situation extérieure, et notamment les affaires d'Espagne, a quelque chose de frappant. On ne peut se défendre de l'impression qu'une surprise est sous

(1) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire cette lettre.
(2) Voir notamment, au tome III de la présente série, les nos 480 et 509 (note).

roche et que l'Allemagne prépare une prochaine initiative. Certains pensent qu'elle songerait peut-être à dénoncer l'accord de neutralité et à se retirer de la commission de Londres.

Dans le courant de la nuit dernière, l'agence officielle *D.N.B.* a démenti auprès de l'agence Havas que le Reich eût envoyé en Espagne des contingents d'hommes de son armée régulière. On ne relève cependant aucune trace de ce démenti dans les journaux berlinois de ce matin.

J'avais moi-même parlé le 23 novembre dernier à M. von Neurath de ces envois de contingents. Le ministre les avait niés en me laissant entendre que l'Allemagne n'avait jusqu'à présent expédié que du matériel et des mécaniciens (1).

Cependant, les informations qui me parvenaient de diverses sources ne me permettaient pas de douter que l'Allemagne ne fît appel à des volontaires, jusque dans les unités de la Reichswehr, et n'en eût déjà envoyé un assez grand nombre dans la péninsule ibérique. Je n'ai donc pas été étonné d'apprendre qu'on commençait à signaler leur arrivée. L'attitude de la presse allemande montre qu'aux reproches éventuels qui lui seraient adressés, le gouvernement du Reich répondrait en invoquant l'exemple de la Russie des Soviets. Mais la question qui se pose à l'heure actuelle est de savoir si l'Allemagne s'en tiendra à la ligne de conduite qu'elle a suivie jusqu'ici ou si elle ne s'apprête pas à faire un pas de plus.

75

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 448 à 451. Réservé. *Tokyo, 2 décembre 1936, 23 h. 27; 3 décembre, 1 h. 15.*

(*Reçu :* le 2, 16 h. 20, 18 h. 45, 18 h. 55).

Une opportunité m'a permis d'avoir cet après-midi avec M. Arita une longue conversation, au cours de laquelle j'ai pu lui développer les préoccupations exposées dans votre télégramme n° 173 (2) et avoir avec lui une explication que j'estime sincère.

Il tenait, m'a-t-il dit, à dissiper tous les malentendus et les fausses interprétations données à son accord avec Berlin, en même temps que réduire à néant les faux bruits d'alliance militaire avec l'Allemagne. Il a insisté, texte en mains, sur le fait que le paragraphe B du protocole annexe (3), qui a fait l'objet de votre conversation avec M. Sato, n'a aucune portée politique et ne couvre aucun sous-entendu. Il s'agit de mesures pratiques dans la limite des lois en vigueur contre les agitateurs.

(1) Voir ci-dessus n° 20.
(2) Du 25 novembre, publié ci-dessus sous le n° 34.
(3) Le texte de l'acorrd germano-nippon et du protocole annexe se trouve reproduit ci-dessous sous le n° 150 (annexe).

Comme je lui disais que la simple supposition d'une neutralité bienveillante envers l'Allemagne en cas de conflit avait pu provoquer en France des inquiétudes, il m'a interrompu vivement pour dire : « Vous n'attacherez certainement aucune créance à un bruit si *absurde* lancé par les Soviets ».

Me parlant des négociations de Rome, il m'a dit : « Ce n'est pas un accord que nous faisons. Nous nous bornons à enregistrer les déclarations du comte Ciano, d'après lesquelles l'ambassadeur d'Italie à Tokyo a été chargé d'écrire directement à l'ambassadeur du Mandchoukouo pour lui annoncer la création d'un consulat à Moukden. De notre côté, *sans relations avec ce qui précède* (sic), nous annonçons la substitution d'un consulat à notre ancienne légation en Abyssinie et nous obtiendrons certaines garanties d'ordre commercial. Il n'est pas stipulé de reconnaissance ni du Mandchoukouo ni de l'annexion de l'Abyssinie. Nous nous bornerons à accepter le nouveau titre adopté par l'État italien. Il n'y a aucune clause secrète, il ne s'agit pas d'une tractation politique. L'Italie n'adhère pas à l'accord germano-japonais contre le communisme ». [1]

Le ministre des Affaires étrangères a renouvelé ses longues déclarations touchant le Komintern et la nécessité d'une entente internationale. Néanmoins, le Japon ne fera pour l'instant aucun effort en vue de l'adhésion de nouveaux états à son accord avec Berlin.

Ce soir paraît un communiqué confirmant dans les termes les informations fournies par M. Arita et dont vous recevrez plus facilement le texte par Rome. Il ne vise que l'Abyssinie. Une explication l'accompagnera, exposant les raisons de la fermeture de la légation d'Addis-Abeba. Il se termine ainsi :

« On dit qu'un accord a été conclu entre le gouvernement italien et le gouvernement du Mandchoukouo pour l'établissement d'un consulat à Moukden. Ceci n'a rien à faire avec la création de notre consulat en Ethiopie ».

Communiqué Nankin.

76

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2741 à 2743. *Paris, 2 décembre 1936, 19 h. 40.*

Me référant à votre télégramme n° 2391 [2], je vous communique à titre documentaire sous les numéros suivants le texte d'une circulaire adressée aux préfets, le 29 novembre, par M. le Ministre de l'Intérieur :

(1) Affirmation qui répondait à l'éditorial du *Times* du 18 novembre sur l'accord nippo-allemand. Voir ci-dessus n° 11 (note).

(2) Ce télégramme, non retenu, précisait que le comité de Londres s'intéressait au problème des volontaires français pour l'Espagne.

« Par circulaire en date du 21 août 1936, mon prédécesseur vous avait fait connaître le point de vue du gouvernement dans le conflit espagnol et il avait appelé votre attention sur les dangers que pouvait présenter, pour l'ordre public en France, la constitution de groupes de volontaires se rendant en Espagne, en vue de prendre part aux hostilités.

« Or, je suis informé que journellement des groupes de cette nature se forment dans certains départements et que des agences recrutent des volontaires et organisent des départs massifs pour l'Espagne.

« Je vous signale donc l'opportunité de la mise en application très stricte des instructions de mon prédécesseur.

« Il ne saurait être question, certes, d'empêcher les départs individuels de voyageurs munis de passeports réguliers, qui circulent dans notre pays et en sortent sans armes, mais vous avez à vous opposer à toute activité qui tendrait à provoquer ou à faciliter sur notre territoire la formations d'éléments, tant étrangers que français, se proposant d'aller participer, dans l'un ou l'autre des camps adverses, à la lutte actuelle.

« Il reste bien entendu qu'aucun passeport collectif ne saurait être délivré.

« Je compte sur votre autorité pour veiller à l'exacte observation de ces prescriptions ».

77

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2404. *Londres, 2 décembre 1936, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 40).

Une question a été posée au secrétaire d'État à la Chambre des Communes sur l'attitude de la Grande-Bretagne dans le cas où la France serait attaquée du fait qu'elle se trouverait engagée par les dispositions du pacte franco-soviétique.

M. Eden a répondu qu'il ne pouvait entamer une discussion à ce sujet, alors qu'un traité était en cours de négociation. Il a ajouté que l'intention du gouvernement était que, dans le nouvel accord, la portée des obligations anglaises fût dans toute la mesure du possible équivalente à celle qui se dégageait du traité de Locarno.

78

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2406 à 2409. *Londres, 2 décembre 1936, 22 h. 37.*

(*Reçu :* le 3, 0 h. 40, 0 h. 45; le 2, 23 h. 55).

J'ai indiqué déjà combien les nouvelles concernant le débarquement de volontaires et la formation de corps de troupe étrangers en Espagne préoccupaient l'opinion et le gouvernement britanniques. Sir Robert Vansittart m'a dit que les renseignements reçus par le Foreign Office confirmaient l'arrivée d'un renfort important de volontaires allemands du côté des insurgés. Il a ajouté que malheureusement, le consul d'Angleterre à Barcelone lui avait signalé l'apparition dans cette ville de deux colonnes de 2.000 Français, ce qui donnerait au Reich le moyen de se justifier aisément si une plainte était portée contre lui devant le Comité.

Lord Plymouth se propose de faire état devant le sous-comité des mesures prises par le gouvernement anglais pour empêcher tout exode de volontaires en Espagne. L'administration britannique a les moyens d'interroger ses ressortissants sur le but de leurs voyages et de leur appliquer des sanctions en cas de fausses déclarations. Je l'ai prévenu des difficultés que verraient d'autres pays à suivre cet exemple, Mais je lui ai montré surtout que le problème se posait d'une manière très différente de ce qu'il imaginait. D'un côté, les insurgés observent un silence rigoureux sur les secours en hommes qu'ils reçoivent, et ceux-ci leur arrivent de pays où les mouvements individuels sont si étroitement contrôlés qu'il est impossible de penser que les gouvernements intéressés soient étrangers à ces envois. De l'autre côté, les autorités espagnoles, pour des raisons faciles à comprendre, ne songent qu'à mettre en vedette l'arrivée de volontaires étrangers dont elles sont toujours tentées de grossir le nombre. Ainsi, à supposer que des dispositions puissent être prises pour surveiller nos frontières, on peut se demander si l'on arriverait ainsi à résoudre équitablement la difficulté et à obtenir une application sincère du principe de non-intervention.

Mon collègue suédois s'est exprimé dans un sens analogue. Quant à l'ambassadeur de l'U.R.S.S., il paraît très anxieux de savoir ce qui peut être fait pour contrecarrer les débarquements allemands. Il n'a reçu jusqu'ici aucune instruction et ne paraît pas envisager jusqu'ici d'initiative isolée.

Je verrais néanmoins intérêt à pouvoir annoncer au sous-comité que le gouvernement français examine les mesures à prendre pour arrêter l'afflux des volontaires étrangers.

L'exercice du recrutement sur notre territoire par les bureaux officiels espagnols ne semble pas plus compatible avec les règles de neutralité qui

inspirent notre politique que les agissements de même ordre menés en Italie par les représentants du gouvernement de Burgos.

S'il paraît difficile d'empêcher les départs isolés, surtout d'individus non assujettis à des obligations militaires, il ne serait sans doute pas impossible de s'opposer au passage de groupes dont les intentions ne sont pas douteuses. Ce n'est qu'en faisant état des mesures que nous aurons prises nous-mêmes, que nous pourrons agir efficacement dans le Comité pour essayer de mettre fin à ces « interventions indirectes » que l'Italie avait dénoncées à l'origine, et qui aujourd'hui ne profitent qu'aux troupes rebelles, dont l'infériorité numérique est notoire.

79

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1515. *Madrid, 2 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 3, 14 h. 25).

Je me réfère à l'intéressant télégramme nºs 3907-3908 de M. François-Poncet (2).

De la part du IIIe Reich, l'accord nippo-hitlérien n'est pas tant une erreur que le symptôme d'une erreur, laquelle consiste à se laisser hypnotiser par la Russie en la regardant tantôt comme le danger capital des temps modernes, et tantôt comme l'unique partie du globe où l'Allemagne trouve des possibilités d'expansion à sa taille.

Or, la Russie est au contraire, comme l'a appelée un observateur allemand qui la connaissait mieux, *das Land der unbegrenzten Unmöglichkeiten.* Quiconque s'éprend d'elle se diminue, comme tant d'absolutistes ou de nihilistes jadis, comme tant de communistes aujourd'hui. Mais quiconque veut la prendre de force se perd : Charles XII, Napoléon Ier, Guillaume II.

L'Allemagne de Weimar a trop pensé à la Russie : Rapallo.

Elle y a gagné le développement intense du communisme chez elle.

L'Allemagne hitlérienne pense trop à la Russie : accords Ciano, accord japonais, intervention en Espagne. Elle y gagnera quelque autre mal.

Ne quid nimis.

(1) Par poste, en clair.

(2) Télégramme du 30 novembre non reproduit, qui signalait que la nouvelle de l'accord germano-japonais n'avait pas été très appréciée du public allemand. « Même dans les cercles bien disposés pour le régime, j'ai relevé des signes d'hésitation et de trouble, comme si l'impression se répandait qu'après tout l'accord du 25 novembre constitue peut-être une erreur».

80

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1516. *Madrid, 2 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 3, 14 h. 45).

Au cours du débat qui a eu lieu hier devant la Chambre des Communes, sur le projet de loi interdisant aux navires britanniques le transport de matériel militaire à destination de l'Espagne, M. Eden a prononcé des paroles que le compte rendu publié ce matin par la presse française reproduit ainsi :

« Si l'occasion de conciliation se présente ou si nous jugeons le moment opportun de faire une tentative à cet effet, nous la ferons, quel qu'en doive être le résultat ».

Cette déclaration répondait sans doute à des questions posées durant la discussion. Elle peut donc avoir pour le moment une portée parlementaire plutôt que diplomatique. Mon collègue britannique, avec lequel je m'entretenais précisément hier de l'éventualité envisagée par M. Eden, me disait qu'il ne voyait pour le moment aucune possibilité de conciliation dans la guerre civile qui ravage l'Espagne. Cependant, l'idée d'une solution transactionnelle ne peut manquer de s'imposer progressivement à l'attention de l'opinion publique et des gouvernements, dans un grand nombre de pays, à moins que les événements militaires tournent court et aboutissent avant Noël à un brusque dénouement que rien ne garantit aujourd'hui.

Si nous sommes loin de pouvoir affirmer qu'une tentative de pacification réussirait, même avec le secours de la lassitude hivernale et des sentiments qu'exalte la fête de la Nativité, nous n'en devons pas moins être attentifs à tout ce qui peut se préparer dans cette intention et nous ne saurions manquer, non seulement de nous associer à toute offre sincère de conciliation, mais encore de participer à son élaboration.

Les raisons mêmes qui permettent de discerner, depuis plusieurs mois, qu'aucune des deux tendances extrêmes ne peut remporter une victoire durable en Espagne, font aussi que le triomphe d'aucune de ces tendances n'est conciliable avec les intérêts majeurs de notre pays. Une victoire durable ne peut appartenir ni à ceux qui suppriment la propriété privée en massacrant les classes sociales pourvues d'aisance ou de science, ni à ceux qui, dans l'autre camp, prétendent ressusciter l'Inquisition ou adapter les méthodes de l'anarcho-syndicalisme à l'usage d'un fascisme semi-africain. Tous ces partis extrêmes dégouttent de sang et ce n'est pas sur des piles de cadavres qu'on peut

(1) Par courrier, en clair.

fonder un gouvernement capable de durer. Mais ces partis extrêmes seraient aussi les adversaires naturels de la France. S'il est vrai, comme l'a écrit un Anglais, que l'Espagne est aujourd'hui « le plus gros lapin de laboratoire » que le communisme russe ait employé à ses expériences, il n'est pas douteux non plus qu'au lendemain d'une victoire communiste ou anarchiste en Espagne, la pensée des triomphateurs serait aussitôt de se procurer un lapin encore plus gros en la personne de la France métropolitaine et coloniale. Quant à l'aversion que nous devons attendre des partis espagnols d'extrême-droite, elle s'est si abondamment manifestée déjà dans leur littérature de guerre que nous ne saurions nous y tromper. J'envoie du reste aujourd'hui à Votre Excellence la traduction d'un article qui a paru hier, certainement par ordre supérieur, en tête des trois principaux journaux de Saint-Sébastien. Ce dithyrambe officiel en l'honneur du général Franco exclut toute polémique et l'on n'y trouve pas d'injures à l'adresse de la France, ni de l'Angleterre, mais il n'en constitue pas moins une profession de foi hostile aux deux grandes démocraties d'Occident.

Le problème qui se pose pour nous comme pour les Anglais consiste donc à favoriser un dénouement qui, tout en abrégeant les souffrances du peuple espagnol et en dissipant les dangers de complications internationales, placera l'Espagne sous un régime qui ne soit pas naturellement notre ennemi. Il ne s'agit pas de chercher des hommes ni des institutions qui soient à notre service : une telle politique ne conduit à rien de bon, ainsi que l'Allemagne et l'Italie s'en apercevront un jour. Mais nous ne pouvons pas nous résigner à laisser s'installer entre la France et l'Afrique du Nord, entre l'Atlantique et la Méditerranée, c'est-à-dire en travers des deux principales routes de l'empire colonial français et de l'empire colonial britannique, un pouvoir qui conspirerait inévitablement contre la sécurité de nos deux pays.

Puisqu'aucune des tendances extrêmes ne fournirait ni les garanties de durée, ni les garanties de paix que nous devons souhaiter à l'Espagne et pour nous-mêmes, la solution ne peut être apportée que par un « outsider » ou réalisée que par une transaction. Il convient d'observer, et sur ce point mon collègue britannique était hier d'accord avec moi, que l' « outsider » peut provenir de l'un des deux camps qui sont actuellement aux prises. Il peut même être le chef de l'un de ces camps. Sa qualité d' « outsider » viendrait alors de ce qu'en devenant l'incarnation d'un pouvoir national, et non plus d'un parti ou d'un groupe de partis, il élargirait sa politique jusqu'aux plus amples limites où l'habileté permet de porter la tolérance. C'est ce qu'avait su faire Canovas après une guerre civile, deux changements de régime et trois pronunciamientos militaires, lorsqu'il prit le pouvoir en 1875. Si l'Espagne d'aujourd'hui ne renferme aucun nouveau Canovas, il faudra probablement renoncer à l' « outsider » et chercher les éléments d'une transaction entre différents hommes, différents partis politiques ou différentes organisations sociales. Le point d'appui nécessaire à l'exécution de l'œuvre pacificatrice ne pourra plus être offert alors par la volonté d'un individu supérieur aux autres et devra être cherché dans la « masse neutre» de la population. Plus la guerre civile prolonge ses souffrances, plus la masse de la population est en effet

disposée, dans les deux camps, à soutenir tout arrangement qui ramènerait la paix.

Pour acheminer les événements vers la pacification souhaitée et pour nous préparer nous-mêmes à jouer le rôle qui nous incombe dans cette entreprise d'intérêt international et national, le moyen le plus efficace dont nous disposons aujourd'hui consiste vraisemblablement, comme je l'ai déjà indiqué plusieurs fois, à améliorer autant qu'il dépend de nous le sort de la population civile en Espagne. La suspension des hostilités contre la population civile faciliterait un armistice ultérieur entre les combattants. Les efforts que nous accomplirions pour y parvenir nous donneraient l'occasion d'entrer et de nous maintenir en contact avec tous les facteurs de la situation. Or, on ne peut faire avec succès une politique, dans quelque direction qu'elle soit orientée, que si l'on a des contacts dans toutes les directions.

81

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1309, 1310. Secret. Réservé. *Prague, 2 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 4, 18 h. 25, 18 h. 15).

J'ai exposé à MM. Benès et Krofta le point de vue du gouvernement français en ce qui concerne la forme à donner au pacte d'assistance mutuelle à conclure entre la France et la Petite Entente et la relation à établir entre la signature de cet instrument diplomatique et celle d'une convention d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur à conclure entre les trois états de la Petite Entente, tel que ce point de vue est exposé dans la note que m'a remise M. Massigli (2).

Comme je l'ai fait savoir à Votre Excellence à plusieurs reprises et en dernier lieu par mon télégramme du 13 novembre dernier n°s 1223 et 1224 (3), il a toujours été entendu, entre les hommes d'État tchécoslovaques et moi, que le pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente ne saurait être conclu, ni mis en vigueur indépendamment de la conclusion et de la mise en vigueur du pacte d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les trois états de la Petite Entente.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Cette note, du 20 novembre, est publiée ci-dessus sous le n° 9.
(3) Ce télégramme, non reproduit, concernait les liens devant unir « le pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente d'une part et l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente de l'autre ». Il mentionnait qu'au cours des négociations avec M. Krofta, « il a été spécifié que la signature du pacte entre la France et la Petite Entente et celle de l'accord d'assistance militaire entre les états de la Petite Entente dépendent l'une de l'autre».

MM. Benès et Krofta m'ont confirmé tous deux leur accord sur ce point essentiel aussi bien que sur la forme à donner suivant l'avis français au pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente. Ils attendent donc que je leur donne connaissance du projet français de pacte dont je leur ai annoncé la remise prochaine. Ils ont également donné leur assentiment à notre opinion suivant laquelle, étant donné le développement des circonstances, il ne conviendrait plus d'attendre l'aboutissement des négociations relatives au nouveau Locarno pour conclure les deux pactes que nous avons en vue (1). Il n'en reste pas moins que nos négociations à ce sujet devraient être tenues secrètes jusqu'à leur aboutissement.

J'ai demandé à MM. Benès et Krofta quelle était, suivant leurs informations, la position prise par les cabinets de Bucarest et de Belgrade à l'égard des deux pactes.

Tous deux m'ont répondu que le gouvernement roumain était prêt à conclure le pacte d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente et ne ferait sans doute pas de difficultés pour le signer, comme le pacte entre la France et la Petite Entente, sans attendre l'aboutissement de la négociation concernant le pacte occidental. Il serait cependant opportun, suivant l'avis de M. Krofta, de faire savoir à Bucarest, si cela n'a pas été déjà fait, que nous ne voyons plus d'utilité à attendre la fin des négociations du nouveau Locarno pour procéder à la conclusion des deux pactes que nous avons en vue. En effet, à la conférence de Bratislava (2), et suivant l'avis qui était celui de Votre Excellence à cette époque, il avait été entendu entre les trois états d'attendre l'aboutissement des négociations en vue de la conclusion du pacte occidental pour resserrer et étendre leurs liens militaires réciproques et signer avec la France un pacte d'assistance mutuelle.

Quant à la Yougoslavie, je n'ai pas caché à mes interlocuteurs qu'au cours de mon séjour à Paris, j'avais noté que son attitude politique actuelle inspirait quelque méfiance.

M. Benès s'est exprimé non sans vivacité sur le compte de l'État tripartite et de son premier ministre : « A Bratislava, m'a-t-il dit, j'ai vu M. Stoyadinovitch trembler comme la feuille à l'idée d'une agression italienne; deux mois après, il a tremblé de nouveau à l'idée du rapprochement italo-allemand. Maintenant qu'il se voit l'objet des prévenances de Rome et de Berlin, il est heureux, il est avantageux, il se figure présider aux destinées d'une grande puissance comme la Pologne. Quand je lui parle d'assistance militaire réciproque, comme il me croit plus menacé que lui, il répond évasivement. Comme celle de la Pologne naguère encore, je trouve l'attitude de M. Stoyadinovitch ridicule; je sais aussi qu'elle ne peut durer. J'attends donc. Mon avis est que, suivant votre proposition, nous mettions au point le projet de pacte d'assis-

(1) Opinion qui n'était pas celle du ministre de France à Prague le 3 novembre, lorsqu'il déclarait (T. nos 1140-1141 du même jour) : « La nécessité m'apparaît d'aboutir le plus tôt possible à l'engagement secret de signer ces accords une fois réglé le sort du futur pacte occidental».

(2) Conférence tenue du 12 au 14 septembre. Voir, au tome III de la présente série, les nos 260 et 261 (note).

tance mutuelle entre la France et la Petite Entente. Quand nous serons prêts, ce que je viens de vous dire de M. Stoyadinovitch, je le lui dirai à lui-même à propos de la conclusion de l'accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente. J'ajouterai qu'il faut que je sache si je puis compter sur la Yougoslavie; que si je ne le puis pas, je m'arrangerai autrement ». En concluant, M. Benès m'a donné l'impression qu'il ne doutait pas du retour de la Yougoslavie à sa politique traditionnelle, les coquetteries échangées avec l'Italie ne pouvant se prolonger longtemps.

M. Krofta, avec qui j'ai eu une nouvelle conversation le lendemain de la première et de mon entretien avec M. Benès, s'est exprimé sur le compte de Belgrade en termes beaucoup plus modérés que le Président.

Comme je lui rapportais les propos de M. Benès, il m'a confié qu'il les trouvait exagérés. Le Président, m'a-t-il dit, avait été mal impressionné par un rapport du ministre tchécoslovaque à Belgrade parlant d'une certaine recrudescence du sentiment antifrançais. Je me suis étonné de ce son de cloche donné par M. Girsa, M. Stoyadinovitch ayant tout récemment remercié vivement M. de Dampierre, ainsi que je l'avais appris à Paris, de la compréhension témoignée par la France aux besoins yougoslaves en matière économique et en matière de fournitures de matériel de guerre. M. Krofta m'a dit alors confidentiellement que tout en faisant savoir à Prague que M. Benès serait reçu avec joie à Belgrade et avec des honneurs royaux, le gouvernement yougoslave n'avait ni fixé de date, ni formulé d'invitation précise. M. Benès en avait été froissé. Votre Excellence se rappelle que l'idée de ce voyage à Belgrade de M. Benès était due à l'initiative du roi Carol [1] et que le mois de décembre avait été envisagé.

Quoi qu'il en soit, M. Krofta reconnaît qu'actuellement M. Stoyadinovitch se plaît à recevoir les amabilités italiennes et allemandes, qu'il a peut-être une certaine crainte d'y mettre un terme en se liant plus étroitement à ses alliés de la Petite Entente et à la France; qu'il a tendance à s'abriter derrière la résolution prise à Bratislava en septembre et derrière l'avis de Votre Excellence à la même époque, pour émettre l'opinion que serait avantageuse la remise des pourparlers concernant les pactes que nous avons en vue après l'aboutissement de ceux relatifs au nouveau Locarno. Ici, M. Krofta a observé que peut-être M. Stoyadinovitch ignorait-il la modification du point de vue du gouvernement français à ce dernier sujet [2] et qu'il conviendrait de l'en aviser, sans démasquer notre scepticisme sur l'aboutissement favorable des négociations concernant la conclusion d'un nouveau pacte de l'ouest, mais en mettant en avant la prolongation indéfinie des échanges de vues préliminaires à cette négociation.

D'autre part, cependant, le ministre des Affaires étrangères a été très frappé des termes catégoriques dans lesquels le ministre de Yougoslavie à Prague, à

(1) Lors du voyage de ce dernier à Prague fin octobre. Voir, au tome III de la présente série, les nos 427 (et note), 434, 448.

(2) Sur l'évolution de la position française, voir, au tome susdit, le no 467 (notes).

l'occasion des fêtes de l'Union yougoslave, vient d'affirmer avant-hier en sa présence, dans un discours certainement concerté avec Belgrade, l'attachement fidèle de son pays à la Petite Entente et à la Société des Nations, son hostilité foncière au revisionnisme territorial, qu'il visât l'un ou l'autre des trois alliés, sa confiance dans l'armée yougoslave pour y mettre obstacle. M. Krofta a remarqué également une allocution où M. Stoyadinovitch a dit que s'il n'avait pas protesté contre le discours de M. Mussolini sur le revisionnisme hongrois (1), c'est que l'affaire concernait non pas lui mais le ministre de la Guerre, que l'armée était là pour s'opposer à la réalisation de pareils plans, que les paroles étaient inutiles.

M. Krofta conclut que M. Stoyadinovitch se complaît, tant qu'il le peut, à toucher de tous les côtés: « c'est très balkanique », ajoute-t-il. Il estime d'ailleurs que des trois influences s'exerçant à Belgrade en dehors de celle de la France et de la Petite Entente, la plus forte est l'influence britannique. Or, celle-ci, il la juge favorable en somme à notre politique, en raison d'une part du sentiment antiitalien régnant en Angleterre, de l'autre des relations cordiales et intimes entre Paris et Londres, en troisième lieu, de l'évolution du point de vue britannique quant à l'organisation de la sécurité en Europe centrale et orientale, évolution ressortant des récentes et remarquables déclarations de MM. Eden et Chamberlain (2), aussi bien que du résumé du dernier mémorandum britannique aux puissances locarniennes dont j'ai fait connaître la teneur aux hommes d'État tchécoslovaques. M. Krofta se dit donc certain que le jour où il se verra forcé de sortir de la situation équivoque et confortable à ses yeux où il est actuellement, c'est pour la France et la Petite Entente amies de l'Angleterre qu'optera le gouvernement yougoslave.

Le ministre des Affaires étrangères ne voit donc pas que notre désir de conclure le plus tôt possible les pactes que nous avons en vue doive être contrarié gravement ni longuement par le cabinet de Belgrade.

Je continuerai de suivre avec vigilance l'évolution des rapports de celui-ci avec Prague et Bucarest.

(1) Allusion au discours de Milan du 1er novembre. Voir, au tome III de la présente série, le n° 432 (note).

(2) Allusion au débat du 5 novembre à la Chambre des Communes. Voir, au tome susdit, les nos 445 (et note), 471.

82

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1311. Secret. Réservé. *Prague, 2 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 4, 18 h. 15).

J'ai parlé confidentiellement à M. Benès et à M. Krofta du caractère probable attribué au sein du grand Conseil fasciste à une imminente attaque de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne (2).

M. Krofta m'a dit qu'en Angleterre s'étaient manifestées des craintes dans le même sens. Pour sa part, il ne les partageait pas : les dirigeants allemands continuaient à manifester de bonnes dispositions dans leur rapports avec leurs interlocuteurs tchécoslovaques, ils reparlaient de temps en temps des offres publiques de M. Hitler après le 7 mars. Certes, les campagnes de presse contre l'État tchécoslovaque continuaient. Mais il avait été dit, je pense au ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, mais M. Krofta n'a pas précisé, que M. Hitler ne s'intéressait nullement aux Allemands des Sudètes, que ceux-ci ne constituaient pour lui qu'un prétexte et un moyen de pression sur le gouvernement tchécoslovaque, et qu'il les abandonnerait bien volontiers contre un *modus vivendi* avec le cabinet de Prague qu'il continuait à désirer.

« Je pense que c'est très vraisemblable, m'a dit M. Krofta : c'est le cynisme habituel de M. Hitler ».

Quant à M. Benès, l'information parvenue à la connaissance de Votre Excellence l'a agacé comme toutes celles qui lui sont données sur les mauvaises intentions de l'Allemagne à l'égard de la Tchécoslovaquie. « Pourquoi l'Allemagne nous attaquerait-elle? m'a-t-il dit. Si c'est pour inaugurer le bouleversement de l'Europe, je comprends, mais ça me dépasse. Ce sera la guerre générale. Mais une entreprise limitée à la Tchécoslovaquie, à quoi cela mènerait-il ? A l'occupation de Prague? A la distribution de notre territoire? Et après? Les chefs allemands sont plus habiles que ne le croient les membres du grand Conseil fasciste. Ils l'ont d'ailleurs montré par la manière dont ils ont mené leur politique depuis deux ans. Je suis presque sûr que le comte Ciano n'a pas reçu de confidences en Allemagne et que son voyage n'a donné lieu à aucun accord. Les personnalités importantes du grand Conseil fasciste dont on vous parle ressemblent sans doute à beaucoup de gens peu importants qui ne savent rien et qui ne réfléchissent pas. Ne trouvez-vous pas aussi singulier que cette confidence ait été faite précisément pour qu'elle fût rapportée au gouverne-

(1) Par courrier, en clair.
(2) Allusion à la réunion du Grand Conseil des 18 et 19 novembre, dont traitaient les T. 1390-1391 et 1393-1394 de Rome, qui n'ont pas été retrouvés.

ment français? J'y vois une nouvelle forme de la campagne de terrorisation poursuivie par l'Allemagne contre nous, campagne à laquelle l'Italie prête les mains pour nous attirer dans ses bras. Mais nous ne nous laisserons ni terroriser, ni attirer. »

Par ailleurs, M. Benès a des raisons de croire exacte l'autre information portée à ma connaissance à Paris et suivant laquelle les chefs militaires, lors de la récente conférence de Berchtesgaden, auraient conseillé à M. Hitler d'éviter pour le moment toute entreprise violente.

Le Président dit savoir que l'armée allemande ne sera pas prête avant le printemps de 1938, son équipement technique laissant encore beaucoup à désirer et l'organisation de ses réserves étant entièrement à réaliser. « Or, d'ici le printemps 1938, il peut se passer bien des choses », dit M. Benès.

J'ai rendu compte de ces propos tels qu'ils m'ont été tenus.

La vivacité des réactions du Président les a peut-être un peu haussés en couleur. Il est certain que le degré de préparation d'une armée est relatif et non absolu.

Je serais par ailleurs assez porté à attribuer à l'information de Rome le sens qu'y a donné M. Benès. Ce n'est en effet pas la première fois que l'Italie cherche à inquiéter la Tchécoslovaquie sur les intentions de l'Allemagne.

83

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1760 (1). *Berlin, 2 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre).

La nouvelle du voyage de M. Antonesco à Varsovie n'a pas été accueillie, à Berlin, sans quelque appréhension. La rencontre entre les représentants de deux pays que l'Allemagne souhaite voir évoluer dans son orbite, et sur l'orientation desquels elle n'est pas absolument fixée, se produisait, en effet, dans des circonstances qu'elle ne jugeait pas particulièrement favorables à sa cause.

Depuis les séjours que le maréchal Rydz-Smigly et le colonel Beck ont effectués, l'un à Paris et l'autre à Londres (2), le IIIe Reich se demande dans quelle mesure la Pologne subit l'influence des deux démocraties occidentales et jusqu'à quel point elle se fait, à l'est du continent, l'avocat de leurs thèses. Il se trouve placé, à cet égard, en présence d'un point d'interrogation, qui explique la prudence, la modération avec lesquelles la presse berlinoise évoque

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir, au tome III de la présente série, les nos 153 (note), 215, 232, 259, 301, 308 (voyage Rydz-Smigly); 465 (et note), 494, 498, 514 (voyage Beck).

les incidents survenus, ces temps-ci, à Dantzig et en Haute-Silésie [1]. La note n'est pas celle de l'indignation ou de la colère. On affecte, bien plutôt, de se montrer douloureusement frappé et surpris. Ce n'est pas à un ennemi que l'on en veut, mais à un ami dont on est prêt à pardonner les écarts de langage. Encore ne faudrait-il pas que la Pologne mît à profit la liberté d'allures qu'elle a acquise dans les relations internationales et dont on l'avait tant félicitée à l'époque où l'on y voyait le signe d'un relâchement de ses liens avec la France, pour contrecarrer, dans l'Europe danubienne, le jeu et les projets du national-socialisme.

Sur l'attitude de la Roumanie, le doute n'est pas moins grand. On avait cru, à Berlin, que le débarquement de M. Titulesco [2] amènerait de profonds bouleversements dans la diplomatie de ce pays. On avait salué l'événement comme une défaite pour les partisans de la Société des Nations et de la sécurité collective. L'idée que l'on se faisait de l'influence de l'ancien ministre des Affaires étrangères était telle que l'on ne pensait qu'à lui seul, il incarnait toute une politique et que, lui une fois parti, la Roumanie ne comptait plus un seul Roumain qui fût favorable à l'alliance française. Les illusions ont pris fin. Force est bien de reconnaître que le changement d'orientation n'a pas été très sensible. L'Allemagne n'a pas, cependant, renoncé à ses efforts. Elle a l'impression que ceux-ci ne sont pas restés complètement infructueux et qu'il faut les poursuivre. Sa propagande redouble d'activité. Les avantages économiques qu'elle vient de consentir à la Roumanie sont appréciables. Plus que jamais, elle évite de soutenir les revendications territoriales des Hongrois et de se proclamer, à côté d'eux, le champion de leur revisionnisme. Aussi, toutes les manifestations par lesquelles le gouvernement de Bucarest confirme la fidélité de son attachement aux autres membres de la Petite Entente sont-elles amèrement ressenties par les chefs du régime. Ceux-ci ont été visiblement mécontents que le roi Carol se fût rendu à Prague pour y voir M. Benès [3]. Ils auraient préféré que le voyage de M. Antonesco à Varsovie n'eût pas lieu au lendemain de cette visite.

Tels étaient les sentiments d'incertitude et de perplexité qui dominaient dans les cercles politiques berlinois, pendant les conversations du ministre des Affaires étrangères de Roumanie avec ses collègues polonais. Le communiqué, publié à l'issue de ses entretiens, n'a pas suffi pour les dissiper et il n'a été accompagné dans la presse que par de très rares commentaires. On a attendu pour se faire une opinion, à Berlin, de connaître les impressions qu'avaient recueillies, sur place, les correspondants à Varsovie des principaux organes de la presse allemande. Les dépêches que ceux-ci reproduisent depuis dimanche ne lèvent pas complètement le voile; elles indiquent, toutefois, des tendances dont il serait intéressant de savoir si elles correspondent bien à la réalité.

De l'avis des journalistes du Reich, en résidence à Varsovie, les hommes

(1) Sur ces incidents, voir notamment, au tome III de la présente série, les nos 466, 470, (et notes), 474 494, 514 (et note).

(2) Voir, audit tome, le no 228 (et note).

(3) Sur le voyage du roi de Roumanie et de son ministre des Affaires étrangères fin octobre à Prague, et ses résultats, se reporter au tome susdit, sous le no 427.

d'État roumains et polonais ont aussitôt trouvé un terrain d'entente. L'anticommunisme aurait créé, entre eux, un lien très puissant. L'opposition qui séparait les deux pays était due essentiellement, jusqu'à présent, à leur attitude contradictoire vis-à-vis de l'U.R.S.S. La faute en était à M. Titulesco, dont la politique russophile avait inquiété la Pologne. A de semblables errements, il a été mis un terme. M. Antonesco a refusé de lier étroitement, comme son prédécesseur l'eût souhaité, son pays aux Soviets. Sinon, il ne serait pas venu à Varsovie et l'on ne l'y aurait pas accueilli. Dans leurs numéros du 1er décembre, le *Berliner Tageblatt*, la *Gazette de Francfort* et la *Gazette de Cologne* se sont félicités de penser que les projets que l'on avait prêtés autrefois à M. Titulesco étaient définitivement enterrés. Il ne serait plus question, dans l'éventualité d'un conflit, d'autoriser des troupes soviétiques à traverser le territoire roumain pour gagner la Bohême. La Roumanie ne construirait pas, à l'intention de la Russie, des routes et des chemins de fer. Elle ne deviendrait pas une seconde Tchécoslovaquie! Le séjour de M. Antonesco se traduisait donc par un échec pour Moscou et le Reich devait se marquer un point.

La France, elle non plus, n'aurait pas lieu de se montrer satisfaite des conversations de Varsovie. « Il est plutôt piquant, écrit la *Gazette de Cologne*, de constater que deux pays, qui sont précisément les alliés de la France, se soient détournés de la politique que pratique ce pays ». La feuille rhénane reconnaît, il est vrai, que le communiqué officiel ne fait pas mention d'un pareil désaveu. Mais elle assure que, dans une interview qu'il aurait accordée à un journaliste dont il ne cite pas le nom, le ministre des Affaires étrangères de Roumanie se serait exprimé en termes hostiles sur les pactes militaires qui uniraient la France, l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie. Même note dans l'*Observateur raciste*, qui sait gré à la Pologne de considérer que, seule, la méthode des négociations directes et des accords bilatéraux mérite d'être observée et peut conduire à des résultats avantageux pour l'affermissement de la paix. Sur un ton qui témoigne de la plus grande confiance dans la politique pratiquée par le gouvernement de Varsovie, l'organe officiel du parti, revenant sur le passé, indique qu'il ne faut pas se tromper sur la portée réelle des démonstrations enthousiastes par lesquelles la population polonaise a salué, l'été dernier, le renouveau de l'alliance avec Paris. La vérité, selon lui, est que le petit cercle des dirigeants de la diplomatie polonaise n'a pas modifié « d'un iota » les principes préconisés par le maréchal Pilsudski et que l'objectivité, indépendamment de toutes considérations sentimentales ou autres, détermine toujours sa conduite. « Le voyage à Paris du maréchal Rydz-Smigly et celui du colonel Beck à Londres, ajoute-t-il, ont été destinés seulement à produire un effet d'optique ».

Enfin, les Allemands se flattent de l'espoir qu'à Varsovie, il n'a pas été question de la Tchécoslovaquie. M. Antonesco ne se serait pas fait, auprès des Polonais, l'avocat des Tchèques. Il n'aurait pas tenté d'aborder les causes de friction qui divisent les deux états. C'est là, pour le IIIe Reich, un grand motif d'apaisement et de satisfaction. Rien ne lui aurait été, en effet, plus désagréable que la fin d'un conflit qui contribue à affaiblir la position géographique de la Tchécoslovaquie, qui concourt à son isolement et qui établit, entre la Pologne et lui, dans leur opposition commune à l'égard de cet état,

un lien de plus. La Tchécoslovaquie, en effet, n'est guère vue, à Berlin, d'un œil plus indulgent que la Russie des Soviets. Elle représente son avant-garde au centre de l'Europe. On n'est pas loin de les assimiler l'une à l'autre pour tirer, de cette assimilation, le moment venu, des conséquences d'ordre militaire et politique. Aussi une réconciliation polono-tchécoslovaque apparaîtrait-elle comme un affaiblissement immédiat de l'alliance germano-polonaise et comme un obstacle à la réalisation du projet caressé par les éléments de gauche du parti et consistant dans une occupation brusquée de la Bohême.

« A l'office des Affaires étrangères de Pologne, écrit le correspondant à Varsovie de la *Gazette de Cologne*, on a attaché une grande importance au fait que la visite de M. Antonesco n'a rien eu à voir avec la Petite Entente. Le ministre roumain a représenté la Roumanie, et la Roumanie seule. Cela vaut mieux ainsi, car à Varsovie, l'on souhaite de continuer de marquer, à l'égard de Prague, une froideur accentuée. La Tchécoslovaquie assiste aux effusions de ses voisins avec des sentiments mélangés, ce qui tend à prouver que la Pologne a, de nouveau, gagné une partie ».

Les journalistes allemands s'imaginent, au contraire, que le problème des relations hungaro-roumaines aurait été abordé au cours des entretiens que M. Antonesco a eus avec M. Beck. Le désir qu'ils en ont a amené certains d'entre eux à supposer que le ministre polonais avait plaidé auprès de son collègue la cause de la Hongrie et avait joué, auprès de lui, ce rôle de conciliateur que M. Antonesco aurait refusé, quant à lui, de jouer en faveur des Tchèques. Qu'il en eût été réellement ainsi, on s'en réjouirait à Berlin, où l'on se préoccupe d'être à la fois hungarophile et roumanophile.

Si l'on s'en tenait au bilan dressé par sa presse, le IIIe Reich n'aurait que des raisons de se déclarer satisfait d'une rencontre qu'il avait, tout d'abord, redoutée. Un pareil optimisme aurait de quoi surprendre dans une large mesure si l'on ne savait qu'un pareil état d'esprit fait partie de la tactique adoptée par les journaux allemands. Ceux-ci ont toujours tendance à n'envisager qu'un seul aspect des événements, l'aspect favorable pour leur pays. Si les faits, une fois connus, viennent donner tort à l'interprétation qu'ils en avaient fournie, ils ne le regrettent pas, Ils estiment qu'une opinion, largement répandue, comporte une force en soi et peut finalement s'imposer.

En la circonstance, les dirigeants du régime considèrent qu'ils avaient un important atout dans leur jeu. On ne leur retirera pas facilement de l'esprit que M. Beck est un homme sur lequel ils peuvent compter, qu'il demeure le porte-parole de l'amitié germano-polonaise et que son influence, si elle avait subi, à Varsovie, quelques semaines d'éclipse, y est, aujourd'hui, plus grande que jamais. Certains vont jusqu'à se figurer que si le ministère des Affaires étrangères adopte, de temps à autre, sur un point particulier, une attitude antiallemande, il y est conduit par la préoccupation de ne pas être accusé, dans son propre pays, d'une germanophilie excessive. Si le gouvernement polonais avait été représenté par un autre que par M. Beck, peut-être se montrerait-on moins rassuré, à Berlin, sur les entretiens qui viennent de se dérouler à Varsovie. Mais, d'après toutes les apparences, la personnalité de M. Beck continue à bénéficier de toute la confiance des chefs du Reich.

84

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 862. Confidentiel. *Bruxelles, 3 décembre 1936*[1].

(*Reçu :* le 4, 12 h.).

Dans certains milieux politiques wallons de gauche, on se montre peu satisfait du discours de M. Van Zeeland [2]. On juge qu'il s'est de nouveau montré soucieux avant tout de donner des apaisements aux Flamands et en a été mal récompensé, puisque, non seulement les nationalistes, mais un certain nombre de catholiques flamands ont voté contre la loi militaire.

On estime que la théorie énoncée pour l'application de l'article XVI du pacte de la Société des Nations peut se tourner contre la Belgique, car si la Hollande l'appliquait, elle pourrait de nouveau s'opposer comme en 1914 au passage des secours anglais par la voie d'Anvers.

Votre Excellence se rappelle que, quand j'avais discuté cette question avec M. Spaak le 10 novembre (mon télégramme n° 776) [3], il m'avait objecté que l'attitude de la Belgique en cette matière pouvait dépendre de celle de la Hollande. Cet aspect du problème n'a donc pas échappé au gouvernement belge. Il serait bon toutefois d'attirer son attention sur les conséquences possibles de sa décision de se prononcer jusqu'à nouvel ordre en pleine souveraineté sur l'application de l'article 16, notamment en ce qui concerne le droit de passage. Mais peut-être songe-t-il à engager à ce sujet des pourparlers, si ce n'est déjà fait, avec la Hollande. A-t-on examiné à Londres ce côté du problème ?

Il reste à savoir si, le vote militaire une fois acquis, le gouvernement belge n'interprétera pas sa propre attitude dans les conversations futures, mais sera-ce en accentuant encore son aspect égoïste et neutraliste et en se rapprochant de plus en plus de la politique hollandaise, ou dans un sens plus conforme à nos vues? Cela dépendra sans doute des conclusions qu'il tirera au point de vue de sa position parlementaire du vote d'hier, et plus encore de l'évolution de la situation internationale.

En tout cas, c'est plus que jamais du côté de l'Angleterre plutôt que du

(1) Par courrier, en clair.
(2) Prononcé le 2 décembre, lors du débat sur le projet de loi portant le temps du service militaire à douze (pour les miliciens) ou dix-sept mois. Le Premier ministre belge affirmait la politique d'indépendance de son pays, qui ne constituait pas pour autant un « absurde isolement », la Belgique restant fidèle aux engagements genevois et locarniens, considérés cependant avec scepticisme. Le Premier ministre désirait empêcher que son pays ne servît de lieu de passage ; le système militaire prévu n'était dirigé contre personne, ni lié avec personne.
(3) Publié au tome III de la présente série, sous le n° 458.

nôtre qu'il cherchera ses directives. Il a été frappant de constater que l'allusion aux déclarations de M. Eden a été couverte d'applaudissements, tandis qu'aucune manifestation n'a accueilli l'allusion à la possibilité d'un voyage à Paris et à l'accueil qu'y trouverait le Premier ministre. Évidemment, comme je l'ai signalé le premier jour, la déclaration de M. Eden touchant la garantie sans réciprocité — et même si l'on s'en tient au texte, sans nécessité d'accord écrit — promise par lui à la Belgique [1], a tourné de nouveau et plus que jamais les yeux des Belges vers l'Angleterre, qui apparaît comme la protectrice la plus sûre et la plus désintéressée. Que son aide militaire puisse être moins efficace que la nôtre, sauf les esprits avertis et les Wallons plus intéressés à être défendus, l'opinion ne s'en inquiète pas trop. D'abord parce qu'on pense que la France est trop intéressée elle-même à secourir une Belgique attaquée pour ne pas entrer en action, surtout si l'Angleterre est engagée à ses côtés; puis parce que bon nombre de gens espèrent que, par son attitude nouvelle, la Belgique évitera d'être entraînée dans la guerre.

Je ne puis croire que le gouvernement partage cette illusion. J'ai dit au ministre des Affaires étrangères et à ses collaborateurs, encore tout récemment, qu'il y avait des Belges qui, voyant clair, se rendaient compte de la difficulté pour leur pays de garder sa neutralité jusqu'au bout, et pensaient que si même il y réussissait et si la France était d'autre part vaincue, l'indépendance de la Belgique ne pèserait pas lourd pour l'Allemagne. Mais là encore l'évocation de l'aide anglaise vient contrebalancer l'effet de ces craintes.

L'argument le plus capable de toucher le gouvernement belge, c'est que si la Belgique est attaquée, le secours français, que les hommes au pouvoir reconnaissent comme le plus efficace, ne jouera que d'une manière tardive et insuffisante si une orientation nette n'est pas prévue à ce sujet, ce qui justifie des contacts d'état-major.

Mais, d'une part, le langage de M. Van Zeeland à M. Eden, corroborant celui du comte de Kerchove, a été encore accentué hier dans son discours par l'affirmation que la défense belge est comme une plaque tournante. Le souci de ménager l'équilibre vis-à-vis de l'Allemagne pour apaiser les Flamands est par trop visible. Sans doute, Locarno prévoyait un équilibre dans les garanties entre la France et l'Allemagne, et il en sera ainsi dans le futur pacte occidental s'il se conclut, puisque c'est ce qui en somme distingue un pacte d'une alliance. Mais les contacts entre états-majors ne peuvent, eux, s'inspirer de cette égalité. Si on voulait l'appliquer, ils resteraient superficiels et inefficaces, faute de confiance.

Enfin, en ce qui concerne l'obligation d'assistance, la position affirmée hier renforce encore l'idée que, pour la Belgique, son devoir se limite à fermer l'accès de son territoire à une invasion dirigée contre un de ses voisins.

Mais, je le répète, il reste encore à savoir comment tout cela serait interprété à la lumière d'une entente défensive complète entre la France et l'Angleterre.

(1) Le 27 novembre à Londres. Voir ci-dessus n° 52.

85

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 863. *Bruxelles, 3 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 4, 12 h.).

Je tiens de très bonne source que, lorsque M. Eden reçut l'ambassadeur de Belgique après le fameux discours du roi Léopold, il l'accueillit en ces termes : « Depuis quand les souverains se mettent-ils à jeter des bombes sur la place publique? »

De telles paroles soulignent à l'évidence l'étonnement et même le mécontentement provoqués au Foreign Office par l'initiative conjuguée du Roi et de son gouvernement. Bien qu'on ait cherché ici à le dissimuler, on a été sensible à cette réaction britannique. Celle-ci peut, dans une certaine mesure, expliquer le voyage de M. Van Zeeland à Londres et aussi l'opposition qu'y a faite Léopold III.

Mais si, en France, l'on s'est élevé autant contre le procédé qui consiste à prendre publiquement position alors que des négociations sont en cours et qu'il avait été convenu à Genève que l'on n'en ferait rien, que contre le changement d'orientation politique annoncé par ce discours, il semble bien qu'à Londres ce soit, à peu près exclusivement, la question de forme et de correction qui ait choqué.

Ceci peut également expliquer pourquoi M. Van Zeeland a tenu à aller à Londres, alors qu'il refusait de se rendre à Paris. Le discours de M. Eden au banquet de la Chambre de commerce internationale a justifié l'initiative prise par le Premier ministre belge en se rendant à Londres, et met celui-ci désormais en excellente posture pour décliner toute réciprocité en matière de garantie lorsqu'il se rendra à Paris. D'ailleurs, d'après ce que rapporte M. Corbin et ce que m'avait dit M. Spaak, M. Eden, dans sa conversation avec M. Van Zeeland, s'est bien plutôt attaché à provoquer une détente dans les rapports franco-belges qu'à chercher à modifier la position du gouvernement de Bruxelles. C'est, en tout cas, l'impression qui se dégage du discours prononcé hier par M. Van Zeeland.

(1) Par courrier.

86

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3954. Secret. Réservé. *Berlin, 3 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 4, 18 h. 15).

L'un des collaborateurs américains du bureau de l'*Associated Press* à Berlin, homme intelligent, sérieux et de sentiments francophiles, est venu aujourd'hui me faire part des informations qu'on lira ci-dessous. Ces informations ont été recueillies à Budapest par un journaliste de l'*Associated Press.* Ses collègues berlinois n'y auraient pas attaché d'importance, s'ils n'avaient eu, eux-mêmes, l'occasion d'en recevoir confirmation d'autres sources, dans la capitale du Reich.

Aux termes de ces renseignements, M. Hitler aurait formé le plan de provoquer une guerre contre la Russie et de l'ouvrir par une attaque foudroyante contre la Tchécoslovaquie, qui se produirait dans deux mois.

Loin de considérer l'hiver comme une circonstance défavorable, M. Hitler aurait jugé, au contraire, qu'il y trouverait un auxiliaire précieux pour augmenter l'effet de surprise et pour paralyser l'intervention de l'U.R.S.S.

A ce projet, le général von Fritsch, commandant en chef de la Reichswehr, aurait été absolument opposé, estimant que l'armée allemande n'était pas encore en mesure d'assumer un risque d'une telle envergure. M. Hitler ne se serait pas arrêté aux objections du général. Celui-ci aurait, alors, offert sa démission et obtenu ainsi que le Chancelier, qui voulait déjà procéder aux préparatifs de l'entreprise, suspendît ses décisions.

Depuis lors, deux éléments nouveaux auraient pesé sur l'esprit du Führer.

L'emploi du matériel allemand envoyé sur le front espagnol, que la Reichswehr utilise comme champ d'expérience, aurait révélé des défauts imprévus.

D'autre part, la situation alimentaire du Reich se serait révélée plus mauvaise qu'on avait cru, si bien qu'il y aurait lieu de craindre qu'une action militaire de l'Allemagne n'en fût rapidement paralysée.

Pour ces motifs, le plan de M. Hitler aurait été, sinon abandonné, du moins remis à plus tard.

Il est, naturellement, fort difficile de savoir quel degré de créance il convient d'attacher aux renseignements de mon informateur bénévole.

Il est certain que M. Hitler et ses plus proches lieutenants nourrissent, envers la Tchécoslovaquie, les desseins les plus hostiles. On se rappellera le singulier récit d'un entretien du Führer avec un de ses amis (cf. ma dépêche Europe

(1) Par courrier, en clair.

n° 142, du 6 février 1935) [1], qui m'avait été communiqué. L'attitude constante de la presse et de la diplomatie allemandes prouve que les sentiments des chefs du IIIe Reich ne se sont pas modifiés à cet égard.

J'ai, moi-même, en ces derniers temps, attiré l'attention sur la fréquence des conciliabules qui ont été tenus, et se tiennent encore sous la présidence du Führer, et auxquels participent les plus hautes autorités militaires et navales [2].

L'importance de ces réunions n'est pas contestée. La rumeur publique suppose qu'elles ont pour objet les affaires d'Espagne. Mais il est possible qu'elles aillent au-delà et qu'elles aient pour but de déterminer quelle sera l'action de l'Allemagne, dans le cas où les événements espagnols feraient éclater une guerre avec la Russie.

L'état des relations du Reich avec l'U.R.S.S., la conclusion récente du traité germano-japonais rendent cette hypothèse particulièrement vraisemblable. Si elle se réalisait, la Tchécoslovaquie serait évidemment l'un des premiers objectifs de l'armée allemande.

Je dois noter, enfin, qu'il est exact que le bruit a couru récemment à Berlin de la démission probable du général von Fritsch. Ce bruit s'est dissipé, comme il était né, sans que l'on ait su pourquoi.

Quant aux assurances pacifiques que M. Hitler continue à prodiguer et qu'il a renouvelées, en dernier lieu, à M. Guido Schmidt [3], elles ne sauraient abolir tous les soupçons. L'âme du Chancelier est complexe; la sincérité et la ruse y forment un nœud gordien; c'est un halluciné retors et fanatique; et même quand il fera éclater la guerre, le Chancelier, semblable à Guillaume II, restera convaincu que cette guerre lui a été imposée et qu'il n'a pas voulu cela.

En tout état de cause, ce qu'il faut retenir des renseignements que m'a fournis le rédacteur de l'*Associated Press*, c'est, essentiellement, que de ténébreuses pensées agitent M. Hitler, que l'idée d'une guerre plus ou moins fatale avec la Russie des Soviets hante son esprit, que les répercussions éventuelles du drame espagnol restent redoutables et que le secteur de la Tchécoslovaquie doit être surveillé avec une vigilance de tous les instants.

(1) Cette dépêche transmettait le compte rendu d'une conversation entre le Führer et une personnalité allemande le 9 janvier précédent, compte rendu remis à titre confidentiel à notre ambassadeur par le ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, et sur lequel M. François-Poncet émettait de sérieuses réserves. Au cours de cet entretien, le Führer aurait exposé le thème du *Lebensraum* pour son pays, et, en ce qui concernait la Tchécoslovaquie, déclaré qu'il fallait agir contre cet « abcès en Europe centrale, créé par les magiciens de Versailles pour étouffer toute vie allemande de son relent pestilentiel », en raison surtout des souffrances des Allemands y résidant.

(2) Sur ces réunions, voir notamment, au tome III de la présente série, le n° 480, et dans ce tome, les n°s 6, 74.

(3) Voir ci-dessus n° 13.

87

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 780. *Londres, 3 décembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 décembre).

A la suite de mes démarches réitérées, le Foreign Office vient de se décider à répondre au mémorandum sur le pacte méditerranéen que j'avais fait tenir à M. Eden le 22 juillet dernier (1), conformément aux instructions contenues dans la dépêche nº 1311 du Département.

Comme Votre Excellence le verra par la traduction ci-jointe, sir Robert Vansittart a préféré donner à ses réflexions la forme d'une lettre personnelle, la situation dans la Méditerranée étant si « fluide », suivant une expression empruntée par le sous-secrétaire d'État permanent à sir Samuel Hoare, qu'une réponse « formelle et officielle » présenterait de grandes difficultés.

Annexe

Sir Robert Vansittart, Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

Traduction. *Foreign Office, 2 décembre 1936.*

Vous m'avez rappelé l'autre jour que vous n'aviez jamais reçu de réponse détaillée au mémorandum que vous avez été assez bon pour me remettre le 22 juillet et dans lequel le gouvernement français propose l'ouverture de négociations en vue de conclure un pacte d'assistance mutuelle dans la Méditerranée. M. Sargent, il est vrai, a expliqué à M. Cambon, le 14 août (2), qu'à notre avis le plan esquissé par le gouvernement français ne pouvait être utilement suivi dans les circonstances présentes; mais je compléterai volontiers ses remarques dans la présente lettre. Bien que la situation dans la Méditerranée soit à certains égards si fluide que la rédaction d'une réponse formelle et officielle du gouvernement de Sa Majesté au mémorandum du gouvernement français doive présenter de grandes difficultés, je peux, ce me semble, indiquer quelques-unes de nos objections sous une forme telle que vous puissiez, si vous le souhaitez, les transmettre au Quai d'Orsay.

Le paragraphe 1 de votre mémorandum souligne les avantages du rétablissement de relations amicales entre toutes les puissances méditerranéennes. Il est évidemment inutile pour moi de vous assurer que nous y attachons, comme le gouvernement français, la plus haute importance, et, comme vous le savez, nous sommes déjà en train de prendre, non sans succès en apparence, des mesures pratiques pour apaiser les inquiétudes de l'Italie. Mais un échange d'idées avec

(1) Il s'agit du mémorandum français retransmis par la D. 1131 du 16 juillet, l'un et l'autre étant reproduits au tome II de la présente série sous le nº 461.

(2) Se reporter à la D. nº 535 de Londres du même jour, reproduite au tome III de la présente série sous le nº 147.

M. Mussolini a déjà permis de constater qu'il considère lui-même un pacte général comme irréalisable à l'heure présente, et qu'il préférerait de beaucoup voir l'Italie et le Royaume-Uni procéder par le moyen d'un échange de déclarations plus ou moins conçues dans l'esprit des assurances données l'autre jour par le secrétaire d'État dans son discours aux Communes, c'est-à-dire de déclarations certifiant que les intérêts britanniques et italiens dans la Méditerranée sont complémentaires plutôt que rivaux. Si, comme nous n'avons pas de raisons d'en douter, ceci représente l'expression parfaitement sincère des désirs et des intentions de M. Mussolini, il y a peut-être là, en soi, un argument solide pour ne pas suivre maintenant un plan plus ambitieux et plus compliqué. Du fait même que l'anxiété actuellement ressentie par certaines puissances méditerranéennes est due, pour une large part, à la tension récemment survenue dans les relations anglo-italiennes, le rétablissement de ces relations dans leur caractère normal contribuera puissamment, j'en suis sûr, à rassurer les autres états méditerranéens en général, alors qu'au contraire de longues et peut-être infructueuses négociations pour un pacte méditerranéen qui s'étendrait à toutes les nations pourraient peut-être exaspérer les craintes et les soupçons de ces états, et finiraient ainsi par faire plus de mal que de bien.

Dans le paragraphe 2 de son mémorandum, le gouvernement français esquisse un accord entre les principales puissances méditerranéennes, à savoir l'Espagne, la Grèce, le Royaume-Uni, l'Italie, la France, la Turquie et la Yougoslavie, et ajoute qu'il serait heureux d'y ajouter la participation de l'U.R.S.S., de la Bulgarie et de la Roumanie également. A notre avis, toutes ces puissances devraient se trouver comprises dans un pacte méditerranéen, dont l'Égypte aurait sans doute à être aussi une des parties, en raison de la ratification probable du traité récemment négocié entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement égyptien [1]. L'exclusion des puissances de la mer Noire ne serait guère praticable sans offenser la Russie. Si cette dernière avait lieu de se sentir offensée, il serait tout à fait improbable que la Turquie accepte de prendre part au traité. Sans la participation de la Turquie, le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait lui-même prendre part à aucun accord général dans la Méditerranée. Un accord comportant de nouveaux engagements réciproques vis-à-vis d'un nombre si élevé de puissances, dont les intérêts sont si divergents, ne correspondrait guère à cette sorte de pactes régionaux que le gouvernement de Sa Majesté recommande.

Le mémorandum français, qui porte la date du 22 juillet, avait sans doute été rédigé quelque temps avant cette date. C'est le 19 juillet, en tout cas, qu'ont commencé en Espagne ces troubles qui ont pris depuis lors les proportions d'une guerre civile. L'issue en est encore incertaine; mais il semble au moins probable qu'ou bien le général Franco s'établira en dictateur de l'Espagne, ou bien qu'il sera vaincu par un gouvernement de tendances partiellement communistes. Est-il concevable que dans le premier cas, la Russie accepte de prendre part à un accord conditionnel de combattre aux côtés du général Franco contre un tiers? Est-il concevable, dans le second cas, que l'Italie puisse accepter un accord conditionnel de combattre contre un tiers aux côtés d'un gouvernement communiste en Espagne? Ces questions, de toute évidence, contiennent leurs propres réponses.

Dans la seconde partie du paragraphe 2, il est suggéré que les obligations à contracter en vertu du pacte méditerranéen proposé ne s'appliquent qu'aux frontières maritimes et aux îles; dans le même esprit, le paragraphe 3 suggère que l'action militaire à entreprendre en cas de besoin soit limitée aux hostilités sur mer et dans les airs. Je crains que, dans la pratique, il n'apparaisse comme impossible de donner à aucun pacte de garantie mutuelle un semblable caractère restrictif. Il est difficile d'imaginer une guerre entre deux pays quelconques qui, non seulement commencerait par une violation des frontières maritimes, mais encore continuerait en restant limitée à de semblables violations. Pour cette même raison, il n'est pas aisé de concevoir que les puissances garantes se trouvent en mesure de limiter, dans une telle guerre, leur assistance à une action sur mer et dans les airs. L'enseignement de l'histoire militaire démontre le caractère impraticable de ce que l'on pourrait appeler « la guerre limitée » entre états modernes, aussi bien en ce qui regarde le théâtre d'une telle guerre que pour ce qui est de la façon dont elle serait menée. En fait, de récents développements dans la pratique de la guerre montrent que les tendances actuelles vont dans une direction opposée et que, quand deux ou plusieurs puissances en viennent aux mains, non seulement toutes les forces militaires, mais encore l'existence entière des nations intéressées se trouvent rapidement engagées.

(1) Ratifié par la Chambre des Communes le 24 novembre.

Cette brève esquisse de quelques-unes des difficultés qu'il y aurait lieu de surmonter, avant qu'une forme pratique puisse être donnée à la proposition française, suffira, je l'espère, à montrer au gouvernement français les directives suivant lesquelles nous réfléchissons à l'heure présente; en concluant, je voudrais répéter ce que j'ai pris soin de dire dès le début de cette lettre, à savoir qu'il n'existe aucune divergence de vues entre le gouvernement français et nous en ce qui concerne le caractère désirable d'une amélioration des rapports entre toutes les puissances méditerranéennes et entre la Grande-Bretagne et l'Italie en particulier.

Bien cordialement à vous.

88

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3583 2/E.M.A.-S.A.E. Secret. *Paris, 3 décembre 1936.*

(*Reçu* : Dir. pol., 5 décembre)

Par lettre n° 3058 en date du 17 septembre 1936 (1), vous aviez bien voulu appeler mon attention sur la possibilité qui s'offrait à la France, à l'occasion de la conférence projetée entre les puissances signataires du pacte de Locarno, de reprendre, dans des circonstances favorables, la question de l'abrogation de l'article 3 du traité du 20 novembre 1815, relatif aux fortifications de la région de Huningue.

Je vous avais répondu, par lettre n° 1335 en date du 30 septembre 1936 (2), que, des différentes solutions que vous proposiez, seule la suppression de toute servitude sur cette partie de notre territoire me paraissait devoir être envisagée, du point de vue de notre défense nationale.

Il serait actuellement d'autant plus désirable d'obtenir un règlement favorable de la question d'Huningue, dans le sens indiqué ci-dessus, que je viens de prendre la décision d'étendre vers le nord et vers le Jura nos organisations défensives.

Notre plan de défense en Haute-Alsace repose tout d'abord sur l'interdiction par l'artillerie des débouchés de Bâle; or, les emplacements les plus favorables au déploiement de cette artillerie sont situés dans la zone interdite par le traité.

Les travaux d'organisation devraient pouvoir y être implantés au début de 1937.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous prier de bien vouloir entamer, dans ce but, des négociations diplomatiques d'une part avec l'Angleterre, cosignataire avec la France du traité de 1815, d'autre part avec la Suisse sans

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 302 (note).
(2) Publiée au tome III de la présente série sous le n° 302.

attendre la réunion, peut-être encore lointaine, de la conférence projetée entre les puissances signataires du traité de 1815.

Il ne semble pas, par ailleurs, nécessaire d'associer à cette négociation l'Allemagne, elle-même partie au traité de 1815 en tant qu'héritière de la Prusse, puisque, à plusieurs reprises, cette puissance s'est affranchie unilatéralement des obligations des traités de paix.

89

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1766 [1]. *Berlin, 3 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre).

Le voyage à Rome de l'amiral Horthy [2] n'a donné lieu qu'à très peu de commentaires dans la presse allemande. Pourtant, celle-ci a suivi avec attention et relaté comme un événement important la réception grandiose et chaleureuse qui lui a été ménagée par le gouvernement et le peuple italiens ; elle y a vu une confirmation voulue et sensationnelle du discours de Milan, une sorte d'engagement moral en faveur des revendications magyares [3].

La réserve qu'ont observée à ce sujet les journaux du Reich est au moins aussi marquée qu'au moment de la conférence de Vienne et de la visite du comte Ciano à Budapest. Elle est d'autant plus frappante que plusieurs feuilles avaient annoncé ici au début de novembre que ces nouvelles conversations auraient notamment pour objet d'« adapter l'entente scellée par les protocoles de Rome à l'amitié austro-allemande et germano-italienne rétablie entre temps».

Il semble, tout d'abord, que le caractère particulièrement démonstratif et enthousiaste de l'accueil fait au Régent dans la Ville éternelle ait éveillé certaines susceptibilités chez les dirigeants de Berlin. Ceux-ci ne peuvent se défendre de l'idée que le gouvernement fasciste a agi ainsi avec l'intention bien arrêtée de marquer de façon éclatante l'étroite communauté d'action qui l'unit à la Hongrie, l'appui résolu qu'il apporte à ce pays et la position diplomatique hors de pair qu'il s'assure ainsi à Budapest, très loin avant toute autre puissance. Ce dépit, d'ailleurs, l'Allemagne en avait éprouvé comme un avant-goût dès le lendemain de la mort du général Gömbös. La *Gazette de Francfort*, moins optimiste et plus perspicace que la plupart de ses confrères,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) En compagnie de MM. Daranyi, président du Conseil, et Kanya, du 24 au 28 novembre. Les 29 et 30, les mêmes se rendaient à Vienne.
(3) Le chargé d'affaires de France à Rome (T. du 3 décembre, nºs 1461-1463) relatait un propos du comte Ciano, qui avait déclaré « qu'il y avait loin de l'énoncé d'un principe à sa réalisation».

avait alors prévu que la politique de M. Daranyi ne serait pas une simple continuation de celle de son prédécesseur (Cf. ma dépêche n° 1534 du 16 octobre 1936) [1]. Quelque temps après, le même journal, dans son numéro du 20 octobre, soulignait que les premiers actes du nouveau président — spécialement le débarquement de l'ancien secrétaire d'État à la Justice, M. Antal, et aussi le fait que le portefeuille de l'Intérieur ait été attribué à M. de Kozma de préférence au candidat soutenu par la droite — indiquaient nettement un abandon des méthodes autoritaires. L'organe francfortois s'efforçait de montrer que ce changement d'orientation restait limité aux questions intérieures, mais il laissait néanmoins percer l'aveu que l'admiration systématique que M. Gömbös professait pour la dictature hitlérienne et qui faisait de lui presque un homme lige du IIIe Reich ne se retrouverait pas chez son successeur.

On soupçonne, du reste, ce dernier de dispositions favorables à la dynastie des Habsbourg.

La question légitimiste. — Sur ce point, toutefois, la crainte et la farouche opposition de l'Allemagne visent la branche directe, héritière de la Maison impériale et royale, plutôt que les archiducs de la branche magyare [2].

Mais, précisément, certaines manifestations auxquelles a donné lieu le passage de M. Horthy dans la capitale autrichienne ont désagréablement retenti aux oreilles allemandes. En effet, l'évocation des souvenirs de la Double-Monarchie, la cérémonie de la *Kapuzinergruft* et les allusions faires à l'histoire commune des deux états ont été considérées ici comme l'expression d'un traditionnalisme importun.

Dans l'ensemble, cependant, on tient ici pour assuré que ce ne sont là que des effusions sentimentales tournées vers le passé, que les gouvernements de Vienne et de Budapest sont loin d'être acquis aux entreprises légitimistes et que, surtout, ils ne veulent pas se heurter à Berlin. Ainsi, les journaux allemands ont rappelé que l'amiral Horthy était déjà régent de Hongrie lorsque les forces loyalistes ont fait échec à la tentative de restauration de l'empereur Charles. Ils ont, d'autre part, mis en relief que le président Miklas et son hôte avaient l'un et l'autre insisté, dans leurs toasts, sur l'importance du facteur que constituait, en Europe centrale, la puissance du Reich et spécialement le rétablissement « des bonnes relations naturelles » entre ce dernier et l'Autriche.

Aussi, chaque fois que des bruits de restauration monarchique paraissent prendre consistance, est-ce vers Rome, au moins autant que vers le Danube, que se tournent les regards interrogateurs des milieux politiques germaniques. Lorsque, par exemple, au début du mois dernier, à l'occasion de la conférence de Vienne, ces bruits ont été repris à nouveau par la presse française et tchèque,

(1) Document non reproduit consacré à l'attitude de la presse allemande après la mort de M. Gömbös.

(2) Entendons par là l'archiduc Joseph, né en 1872, ainsi que ses enfants. Ils descendaient d'un autre archiduc Joseph (1776-1847), palatin de Hongrie et troisième fils de Léopold II et de l'infante d'Espagne Marie-Louise.

la *Gazette de la Bourse* [1], organe semi-officieux de la Wilhelmstrasse, a repoussé l'idée que l'agitation déployée en faveur des Habsbourg puisse être soutenue par l'Italie, mais a ajouté cependant avec quelque inquiétude : « De telles insinuations risquent de faire apparaître sous un faux jour l'action de ceux dans lesquels le légitimisme prétend trouver des protecteurs ».

Plus récemment, on a senti percer des réflexions analogues en marge d'informations empruntées par les journaux berlinois à leurs confrères hongrois et d'après lesquelles la même question des Habsbourg aurait été abordée entre le régent de Hongrie et M. Mussolini.

Cette question, dont l'ajournement, comme celui de l'Anschluss, semble être à la base de l'accord du 11 juillet et de l'actuelle collaboration germano-italienne, serait donc, en quelque sorte, tenue en réserve par le gouvernement fasciste comme une barrière éventuelle devant les ambitions pangermanistes.

C'est pour la même raison que la Péninsule tiendrait à s'assurer à Budapest une amitié solide et que, loin d'admettre que le « bloc de Rome » se fondît dans la nouvelle entente italo-allemande, elle tiendrait, au contraire, à le conserver intact et à le maintenir en face du Reich. Telle est, du moins, l'impression qui se dégage des comptes rendus que le *Berliner Tageblatt* [2], en particulier, a donné des résultats du voyage de l'amiral Horthy.

Le revisionnisme. — Ainsi s'expliquerait l'ardeur avec laquelle Rome soutient, plus énergiquement que jamais, le revisionnisme magyar alors que l'Allemagne se montre plus prudente. S'il est vrai, en effet, que l'Italie cherche surtout à constituer dans le bassin danubien des bastions qui la couvriraient contre des surprises pendant quelle serait occupée à des tâches méditerranéennes et africaines, le Reich, au contraire, considère l'Europe centrale et orientale comme son premier champ d'expansion et il désire plutôt créer entre tous les petits états de cette région un équilibre qui lui permette d'asseoir sa propre domination.

Est-ce à dire que les deux points de vue ne puissent se rencontrer sur le terrain pratique et trouver une formule d'action commune? Il serait téméraire de concevoir, de ce côté, l'espoir de dissentiments entre les deux pays récemment réconciliés.

Sans doute, la presse allemande a-t-elle relevé avec amertume que « le communiqué final de la conférence de Vienne n'a pas parlé de l'axe Berlin-Rome ». La *Gazette de Cologne* du 20 novembre, citant une interprétation donnée par la presse hongroise, indiquait même que l'Italie aurait voulu, par là, éviter de mécontenter Londres et l'organe rhénan ajoutait, non sans humeur, que, de toute façon, « la Grande-Bretagne ne tolérerait pas une hégémonie italienne sur le Danube ».

Mais ces petits coups d'épingle ne doivent pas faire illusion. Des hommes d'État aussi rusés que ceux de la Wilhelmstrasse et du palais Venezia savaient, en se rapprochant, à quelles finesses et à quelles manœuvres réciproques cette entente les obligerait.

(1) *Note du document :* Édition du 11 novembre au soir.
(2) *Note du document :* Édition du 29 novembre.

L'Allemagne, quant à elle, sous la réserve de sa presse, paraît dissimuler un certain optimisme. Dans l'article mentionné plus haut, la *Gazette de Cologne* parlait presque avec commisération de l'opinion publique hongroise que le discours de Milan avait leurré d'espoirs excessifs. Elle affirmait que les dirigeants responsables et avertis de Budapest connaissaient, eux, les limites des possibilités; elle insinuait, en somme, que c'est le Reich, avec son sens exact des réalités, qui avait raison sur le Duce et que le cabinet Daranyi s'en rendrait compte rapidement. Bien mieux, il commencerait déjà à modifier sa politique. La *Gazette de la Bourse*, dans son numéro d'hier soir, prétend que les milieux officiels hongrois comprendraient aujourd'hui clairement l'intérêt d'un rapprochement avec la Yougoslavie; le journal s'en félicite d'autant plus qu'« au moment de l'attentat de Marseille, l'attitude du Reich avait suscité à Budapest certains malentendus ». En soulignant que, parallèlement, le gouvernement italien fait des efforts pour se rapprocher de Belgrade, la feuille berlinoise croit déjà entrevoir un regroupement des forces suivant la formule qu'elle préconise en Europe centrale.

La Hongrie et le pangermanisme. — Aussi l'opinion allemande ne prend-elle guère au tragique les incidents survenus ces derniers temps entre les autorités ou la population magyares, d'une part, et les minorités allemandes d'autre part. Ces incidents, toutefois, ont été assez nombreux pour retenir l'attention des milieux dirigeants de Berlin. Mais ils ont été à peine mentionnés dans les quotidiens. C'est une feuille spécifiquement nationale-socialiste, le *Schwarzes Korps*, organe du commandement des milices noires, qui s'est chargée de faire entendre les avertissements jugés nécessaires. Elle a publié, le 26 novembre, un article relatant les attaques dont le germanisme aurait été l'objet en Hongrie: les accusations élevées par le professeur Kaputowics contre la pénétration allemande, et reproduites par certains journaux, les arrestations de plusieurs ressortissants du Reich « coupables d'étudier les coutumes de leurs frères de race des bords du Balaton », la magyarisation des noms de famille et de rues, etc. « L'Allemagne, a souligné en substance le journal, a la plus vive admiration pour le peuple hongrois et l'énergie avec laquelle il défend ses droits et son honneur, mais elle entend trouver de la part de ce pays le même respect et la même compréhension ».

Ainsi, le IIIe Reich ne craint pas d'user au besoin d'un langage extrêmement sec et catégorique vis-à-vis des états de l'Europe centrale dont il prétend se faire des amis. Même lorsqu'il recherche, dans cette région, la collaboration de l'Italie, il considère que le seul fait de sa puissance matérielle et la pression qui en résulte automatiquement sur le Danube suffiront pour intimider les petites nations et déjouer, tôt ou tard, les calculs ou les ruses par lesquels la diplomatie fasciste cherche à limiter l'expansion germanique.

90

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1768 [1]. *Berlin, 3 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre

Le délai qui s'est écoulé depuis la signature de l'accord germano-japonais permet d'en mieux apercevoir les aspects, d'en mieux discerner les mobiles et les tendances, d'en mieux mesurer la portée, de supputer les avantages et les inconvénients qui peuvent en résulter pour les signataires et de fournir quelques réponses plus précises aux divers problèmes qu'il soulève. Il permet également d'entrevoir les premières répercussions sur la politique internationale d'un pacte qui, unissant sous la bannière anticommuniste les deux nations du monde les plus avides d'espace et les plus orgueilleuses de leur force, ne pouvait laissser indifférents les peuples soucieux de la paix.

La première question qui vient à l'esprit est celle de savoir qui, de Berlin ou de Tokyo, doit être considéré comme le véritable instigateur de l'accord germano-nippon ou, plus exactement, qui a le plus contribué à lui donner la forme sous laquelle il a été rendu public le 25 novembre dernier.

Il n'est pas douteux que l'Allemagne hitlérienne et son chef n'aient, depuis longtemps, caressé le désir d'établir avec l'Empire nippon des relations d'étroite amitié. Aux yeux des nationaux-socialistes, ennemis jurés de la Russie bolcheviste, le Japon, grand antagoniste des Soviets en Extrême-Orient, devait apparaître comme un allié naturel. Dans l'esprit du Führer, l'idée de resserrer les liens entre Berlin et Tokyo est aussi ancienne et aussi profondément ancrée que la haine envers Moscou. Dès 1933, les marques de sympathie pour le Japon [2] ont alterné, dans ses propos, avec les diatribes contre la Russie.

D'autre part, si, dans l'ordre intérieur, politique, économique et social, l'Italie fasciste a été, pour le national-socialisme, un précurseur et un modèle, c'est le Japon qui, en politique étrangère, a été l'initiateur et le maître des dirigeants du IIIe Reich. Même à l'époque où ils luttaient encore pour le pouvoir, les chefs nationaux-socialistes n'ont jamais caché leur admiration pour la méthode du fait accompli que le Japon a inaugurée en Mandchourie et qui a porté un coup si rude au prestige de la Société des Nations. Adversaire des Soviets, premier pays ayant osé enfreindre ouvertement le pacte genevois,

(1) Extraite des archives de l'ambassade, cette dépêche est envoyée au service français de la S.D.N. sous le nº 1769.

(2) Se reporter notamment au compte rendu d'une visite de M. Matsuoka à Berlin, reproduit au tome II de la première série sous le nº 393.

l'Empire nippon avait un double titre à l'amitié d'un régime qui entendait mener une double croisade contre Moscou et contre Versailles.

De fait, dès leur arrivée au pouvoir, les dirigeants du III[e] Reich n'ont rien négligé pour s'assurer cette amitié. Les missions japonaises se sont succédé sans interruption dans la capitale du Reich. Sous la conduite de leurs camarades allemands, les officiers et les ingénieurs japonais ont été admis à visiter des fabriques d'engins de guerre et des installations militaires jalousement cachées aux regards des autres étrangers. On avait l'impression que c'était l'Allemagne qui se mettait en frais et multipliait les avances.

Cette impression paraissait d'autant plus justifiée que, si les rapports germano-russes ne cessaient de s'aggraver, en revanche, une série d'accords avait réglé les principaux litiges entre Moscou et Tokyo. Succédant à la vente du chemin de fer de l'Est chinois, l'arrangement sur les pêcheries en eaux soviétiques et le renouvellement des concessions pétrolifères de l'île Sakhaline avaient fait disparaître autant de points de friction entre les deux empires. En outre, l'axe de la progression japonaise sur le continent asiatique semblait se détourner de la Sibérie pour s'enfoncer à l'intérieur de la Chine.

On pouvait donc supposer qu'inquiet de l'ère de détente qui semblait s'annoncer ainsi entre le Japon et la Russie, et craignant de voir lui échapper l'allié sur lequel il comptait dans sa politique antisoviétique, le Reich avait voulu, à tout prix, s'assurer le concours du Japon et que, les sollicitations allemandes se faisant de plus en plus pressantes, à mesure que les relations entre Berlin et Moscou devenaient plus tendues, le gouvernement de Tokyo avait fini par se rendre aux désirs du gouvernement allemand.

Si vraisemblable que soit cette hypothèse, elle ne paraît pas, cependant, correspondre à la réalité. Des informations que j'ai recueillies à des sources diverses, il semble bien résulter, en effet, que c'est le Japon, et non l'Allemagne, qui a joué dans la genèse de l'accord du 25 novembre le rôle déterminant.

Il m'a été affirmé que le projet d'accord, élaboré par le gouvernement japonais, avait été, il y a plusieurs mois, apporté à Berlin par l'ambassadeur du Reich au Japon, M. von Dirksen. Jugé intéressant par M. Hitler, il aurait soulevé de sérieuses objections de la part de la Wilhelmstrasse. Ce n'est pas que l'office allemand des Affaires étrangères se soit montré opposé à un accord avec le Japon. Mais il voyait de sérieux inconvénients à ce que cet accord revêtît le caractère d'un traité solennellement conclu et rendu public. Il aurait préféré que l'entente germano-japonaise s'effectuât sous la forme, beaucoup plus souple et moins alarmante pour l'opinion mondiale, d'arrangements consignés dans un protocole qui demeurerait secret. La diplomatie allemande envisageait donc une procédure analogue à celle qui a été observée à l'égard de l'Italie, lors de la visite à Berlin du comte Ciano.

Sur ce point, l'insistance japonaise, favorisée, sans doute, par les bonnes dispositions du Chancelier et de son entourage immédiat, a triomphé des résistances de l'*Auswärtiges Amt* et de M. von Neurath. C'est là, sans doute, la raison pour laquelle ce n'est pas le ministre des Affaires étrangères du Reich qui a signé l'accord du 25 novembre, mais M. von Ribbentrop, investi de la

confiance personnelle de M. Hitler et redevenu, pour la circonstance, l'ambassadeur privé du Führer.

Si tel a été le rôle du Japon dans la conclusion de l'accord du 25 novembre, on est en droit de se demander les raisons de l'insistance dont a fait preuve le gouvernement de Tokyo et quels avantages il attend du traité avec le Reich.

Les considérations d'ordre intérieur n'ont peut-être pas été absolument étrangères à la détermination du gouvernement japonais.

Sans doute, par sa structure sociale et économique, l'Empire nippon constitue un terrain favorable à la naissance et au développement du bolchevisme. La plus grande partie des paysans est réduite à une pauvreté voisine de la misère. Les méthodes de dumping pratiquées par l'industrie japonaise imposent au prolétariat urbain un niveau d'existence extrêmement bas. Il n'est donc pas étonnant que des mouvements communistes se soient, à plusieurs reprises, manifestés au Japon. Mais, depuis de longues années, ces mouvements ont été impitoyablement réprimés par le gouvernement. Depuis 1924, le parti communiste est interdit et une loi a édicté la peine de mort contre quiconque tenterait de le reconstituer ou de s'y affilier.

Dans ces conditions, on a peine à concevoir les mesures, plus rigoureuses encore, que pourrait prendre le Japon pour lutter sur son propre territoire contre le communisme, et l'on n'aperçoit guère le sens de l'engagement contracté à cet égard par le gouvernement de Tokyo.

Le Japon n'avait nullement besoin de l'appui du Reich pour faire face, chez lui, au péril bolcheviste. Les mobiles qui ont dicté sa conduite sont donc d'un autre ordre. Ce n'est pas un concours policier dans sa lutte contre le communisme, c'est une aide militaire contre l'armée soviétique que recherchait le gouvernement nippon.

Depuis la conférence de Washington, le Japon observe avec une inquiétude croissante la collaboration et l'entente de plus en plus étroites entre l'Empire britannique et les États-Unis d'Amérique. En face de cette affirmation de la solidarité anglo-saxonne, il se sent isolé. En 1925, il avait essayé de sortir de cet isolement en signant avec la Russie soviétique un traité qui établissait entre les deux empires un *modus vivendi*, à la faveur duquel le gouvernement de Tokyo a pu développer son action contre la Chine. Cependant, aux frontières septentrionales de la Mandchourie, les incidents n'ont jamais cessé. Aujourd'hui, encore, de part et d'autre de la frontière, les troupes sont constamment en état d'alarme. En dépit des récents arrangements passés avec la Russie, le Japon sent peser sur lui une double menace. Il redoute que, sous l'action concertée de la propagande et de la diplomatie bolchevistes, la bannière communiste ne devienne, pour les Chinois, un signe de ralliement contre l'envahisseur japonais. Il est inquiet, d'autre part, de l'importance des forces massées par les Soviets en bordure de la frontière mandchoue. Bien que le Japon n'ait pas assisté inactif à la constitution de l'armée de 250.000 à 300 000 hommes placée sous les ordres du général Blücher, et qu'il ait, de son côté, envoyé de nombreux contingents, il a conscience de l'infériorité de ses troupes en ce qui concerne le matériel de guerre, chars de combat, pièces d'artillerie, engins de DCA. Mais il est plus préoccupé encore de la médio-

crité de son aviation et de la vulnérabilité de son territoire aux attaques aériennes. On peut donc supposer qu'il a voulu remédier, dans la mesure du possible, à ces lacunes et à ces faiblesses en s'assurant, dès le temps de paix, la collaboration militaire de l'Allemagne, en obtenant d'elle des fournitures de matériel et spécialement d'avions, les conseils de son état-major et de ses techniciens et, éventuellement, l'envoi d'instructeurs. Un tel objectif aurait très bien pu, d'ailleurs, être atteint par la conclusion d'arrangements secrets. Mais le Japon voulait, en même temps, intimider la Russie des Soviets et accessoirement la Chine, en faisant connaître *urbi et orbi* et à grand fracas qu'il pouvait compter sur l'amitié allemande et sur l'aide d'une nation en voie de devenir à nouveau la première puissance militaire du globe.

Et c'est là, sans doute, la raison principale pour laquelle le Japon a tenu à ce que son entente avec le Reich revêtît la forme solennelle d'un traité, dont la conclusion a été présentée au monde comme un tournant dans l'histoire de l'humanité [1].

Ces considérations tranchent le point de savoir si, à côté et sous le couvert de l'accord contre l'Internationale communiste, l'Allemagne et le Japon ont conclu un traité militaire secret. L'accord du 28 novembre [2] ne pouvait présenter d'intérêt, pour le gouvernement de Tokyo, que s'il impliquait une collaboration, non seulement idéologique, mais encore politique et militaire avec le Reich. La question de savoir si un traité militaire secret a été rédigé en bonne et due forme ne présente, au fond, qu'une importance secondaire. Le fait essentiel et qui doit être tenu pour certain, c'est qu'il existe une collaboration militaire étroite et effective entre les deux jeunes empires, dont la turbulence et les appétits ont été, par deux fois, en moins d'un quart de siècle, fatals à la paix.

Conclu de la sorte sur les instances de Tokyo, le pacte du 25 novembre paraît ainsi servir, en premier lieu, les intérêts japonais, fortifier la position de l'empire du Mikado en face de la Russie des Soviets et permettre aux troupes nippones de poursuivre, avec moins de risques, leur avance vers le centre du continent asiatique. Si l'on aperçoit clairement les bénéfices que le Japon a voulu s'assurer, on discerne moins aisément les avantages dont la perspective a pu amener le gouvernement du Reich à donner suite aux suggestions japonaises, en dépit des réserves marquées par certains services officiels.

Du côté allemand, le pacte germano-japonais apparaît de plus en plus

[1] *Note du document :* Cette version du rôle joué par le Japon dans l'élaboration de l'accord du 25 novembre et des mobiles qui ont inspiré le gouvernement de Tokyo paraît trouver sa confirmation dans divers discours antérieurs du chef du gouvernement japonais.

Le 20 janvier 1936, M. Hirota, alors ministre des Affaires étrangères, a déclaré au Parlement de Tokyo : « La répression de l'activité communiste dans notre continent et la libération de la Chine du péril rouge sont d'une importance vitale non seulement pour la Chine, mais pour la pacification de l'Extrême-Orient et du monde».

Au début du mois de mai 1936, M. Hirota, devenu président du Conseil, a déclaré devant la nouvelle Chambre japonaise :

« Le fait que l'Union soviétique procède à des armements exagérés en Extrême-Orient implique une réelle menace pour la paix dans notre continent. Je tiens à déclarer que, dans son souci de maintenir la paix, le Japon ne saurait demeurer indifférent en face de ces armements».

[2] Lire en fait: 25.

nettement comme étant l'œuvre personnelle du Führer. En présence des résistances qu'elle constatait de la part de certains milieux influents du Reich, la diplomatie japonaise semble avoir su habilement exploiter, pour la réalisation de ses desseins, la haine farouche du Chancelier contre la Russie soviétique, son désir immodéré d'étonner périodiquement le monde par de grands gestes, et sa conviction intime qu'après avoir sauvé l'Allemagne, la doctrine nationale-socialiste doit régénérer le genre humain.

Dans l'acharnement avec lequel l'Allemagne hitlérienne dénonce le péril militaire russe, il entre, évidemment, une large part d'hypocrisie et de tactique. A travers toutes les exagérations de la propagande, on perçoit, cependant, une hantise certaine de l'encerclement. Pour éphémères qu'elles aient été, les chevauchées des Cosaques à travers la Prusse orientale, en août 1914, n'en ont pas moins laissé des souvenirs que Tannenberg n'a pas complètement effacés. Beaucoup de chefs nationaux-socialistes et, à leur tête, le Führer lui-même sont convaincus que les signataires du pacte franco-soviétique ont voulu « prendre l'Allemagne dans une tenaille ». Les propositions japonaises faisaient miroiter aux yeux du Chancelier la possibilité de retourner les mâchoires de cette tenaille, d'assiéger, à son tour, ceux qu'il soupçonnait de vouloir être ses assiégeants. Au cas où l'Allemagne devrait, de nouveau, mener une guerre sur deux fronts, la Russie soviétique elle-même se trouverait enserrée dans un étau. La nécessité de tenir en échec le Japon affaiblirait d'autant les forces dont l'armée rouge disposerait sur ses frontières occidentales. De pareilles considérations devaient avoir plus de poids encore sur l'esprit du Chancelier, au moment où les Soviets et le Reich s'affrontent déjà, en fait, sur les champs de bataille espagnols et où l'on peut craindre que la guerre civile qui ravage la Péninsule ne dégénère en un conflit européen.

Dans ces circonstances, M. Hitler n'a pas résisté à la tentation d'essayer de créer, de l'Europe à l'Asie, un front antisoviétique et de faire retomber ainsi sur la Russie elle-même la menace d'encerclement qui pesait sur le Reich. A cet égard, l'accord germano-japonais est certainement, aux yeux du Führer, la réplique allemande au pacte franco-soviétique, interprété par lui comme le signe d'une véritable alliance militaire entre Paris et Moscou.

D'un autre côté, le Führer, toujours préoccupé de frapper l'imagination de son peuple, a dû certainement estimer qu'un accord avec le Japon ne pourrait que rehausser, aux yeux de l'opinion allemande, le prestige du régime et l'éclat de sa diplomatie. Le pacte avec Tokyo prouverait que, si l'Allemagne se tenait à l'écart de Genève, elle n'était pas exclue cependant du concert des nations; qu'elle n'était pas isolée, qu'elle avait des amis nombreux et puissants. Comme elle avait su, hier, gagner l'amitié de l'Italie, elle s'assurait, aujourd'hui, celle du Japon. Les nations accouraient, en quelque sorte, autour du IIIe Reich et tenaient à honneur d'être admises dans son intimité. Le front des anciens ennemis de l'Allemagne se démantelait et s'effondrait. La diplomatie hitlérienne renversait la face des choses, faisant éclater le génie du Führer. En face de Genève, ravalée au rang d'une succursale de Moscou, Berlin devenait le centre d'attraction des peuples affranchis de l'esprit de Versailles et comme la pierre angulaire d'un monde nouveau.

C'est à la conception de ce monde nouveau, édifié sur les ruines de Versailles et du Komintern, rajeuni et régénéré par l'évangile national-socialiste, que viennent aboutir, dans l'âme de M. Hitler, les calculs de l'homme d'État et les visions du prophète. Le Führer est convaincu qu'il est chargé par la Providence d'une mission surnaturelle; que cette mission n'est pas limitée à la race germanique, mais qu'elle embrasse tout le genre humain. Il est persuadé que, dans son irrésistible essor, le national-socialisme fera la conquête du monde, comme il a conquis l'Allemagne, et que, renversant les idoles de la démocratie et du bolchevisme, il réalisera le bonheur des peuples en les soumettant à sa loi. Cette idée, d'abord assez vague et imprécise, est devenue, au fur et à mesure des succès qu'il remportait, l'un des traits essentiels de la psychologie du Führer. De plus en plus, on la sent percer à travers ses discours et elle tend à se traduire dans ses actes. Elle n'a certainement pas été sans influence sur la conclusion de l'accord contre l'Internationale communiste. Un pacte entre deux grandes puissances, pour la défense de l'humanité contre le danger bolcheviste, ne pouvait que séduire le Chancelier; il devait lui apparaître comme un acheminement vers la réalisation des vastes projets caressés par son imagination, comme l'amorce de cet ordre nouveau dont il entrevoit l'établissement sur le monde.

En même temps, il lui offrait le moyen de prouver à ses compagnons que l'avenir grandiose présenté par lui, le règne millénaire et universel du national-socialisme n'étaient pas du domaine des chimères, mais que, déjà, l'aube en pointait à l'horizon. Au lendemain du 25 novembre, les lieutenants du Führer ont, du reste, proclamé à l'envi que la mission historique d'Adolf Hitler débordait les frontières de l'Allemagne. Adaptant leur ancien cri de guerre à la mesure de leurs nouvelles prétentions, ils ont lancé l'appel : « Europe, réveille-toi ! » (1) et invité les nations du continent à marcher derrière le drapeau que le Führer venait de brandir. Emportés par leur enthousiasme, ils ont affirmé que ce n'était pas seulement sur l'Europe, mais sur l'humanité entière que M. Hitler étendait désormais sa main protectrice.

Le puissant attrait exercé par ces évocations mystiques sur l'esprit du Führer contribue certainement à expliquer pourquoi le Chancelier a donné son adhésion au pacte germano-japonais, au risque d'éveiller les susceptibilités de pays comme l'Angleterre, qu'il s'est toujours appliqué à ménager, les États-Unis dont il redoute la force économique, et même la Chine, où le commerce allemand trouve de précieux débouchés.

A côté des combinaisons d'ordre politique et militaire, le mobile idéologique ne doit pas être négligé; mêlé à l'ambition, à la vanité, à la ruse, il demeure l'un de ceux qui déterminent la conduite du Führer.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le moins dangereux.

L'opinion étrangère s'en est parfaitement rendu compte; le peuple allemand,

(1) *Note du document :* Cf. discours du Dr. Goebbels à Ludwigshafen (25 novembre), message téléphoné n° 3858 du 26 novembre 1936.

Discours de M. Darré (27 novembre) à Goslar. Message téléphoné n° 3895, du 30 novembre 1936.

[Ces deux documents n'ont pas été reproduits : il s'agit d'analyses de presse.]

lui-même, en dépit de l'écran opaque que la propagande gouvernementale s'applique à dresser entre lui et la réalité, a semblé avoir nettement conscience des redoutables complications auxquelles risquait de l'entraîner la croisade contre le Komintern, dont M. Hitler venait de donner le signal.

Autant qu'on puisse en juger jusqu'ici, le geste allemand du 25 novembre ne paraît pas avoir répondu à l'attente des dirigeants hitlériens.

En Allemagne, le public n'a pas témoigné d'un vif enthousiasme. Il est resté assez insensible à l'habituel concert de louanges que chantent, au lendemain de chaque coup d'éclat, les maîtres du régime pour célébrer leur propre génie et leur propre gloire. Il ne s'est pas montré particulièrement flatté de la place d'honneur qu'on lui assignait au premier rang de la phalange anticommuniste. Il s'est abstenu de toute manifestation extérieure d'approbation. A Berlin, il n'y a eu ni défilé, ni ovation sous les fenêtres de la Chancellerie.

Dans sa majorité, le peuple allemand n'a pas donné l'impression qu'il comprît les raisons de cette alliance avec le Japon, ni les avantages que le Reich pouvait en retirer. Le sentiment populaire a semblé, au contraire, goûter médiocrement le geste qui liait le Reich au principal représentant de la race jaune. Quelles que soient la servilité, la ductilité, la neutralité de la masse allemande, on n'a pas encore oublié, ici, les temps où le péril jaune était l'une des thèses favorites de la politique du Reich et où l'Empereur invitait les puissances européennes à s'unir en face de la marée qui montait de l'Extrême-Orient et menaçait de submerger l'Europe. Si grande qu'ait été leur admiration pour le Japon, les théoriciens du national-socialisme eux-mêmes avaient repris à leur compte l'argument du péril jaune. Conclue par les apôtres du racisme, par les adeptes de la supériorité de la race aryenne, l'alliance avec un peuple de couleur, contre une nation dont les origines aryennes n'ont jamais été mises en doute, présente, en soi, quelque chose de surprenant et de paradoxal. Malgré son manque d'esprit critique, le peuple allemand a perçu la contradiction et il a éprouvé une sorte de gêne devant le démenti qu'infligeaient ainsi les nationaux-socialistes eux-mêmes aux théories sur lesquelles est édifié leur régime.

Au surplus, l'opinion allemande, comme l'opinion étrangère, s'est demandé pourquoi deux nations qui se flattent, précisément, d'avoir exterminé le communisme à l'intérieur de leurs frontières et de s'être immunisées contre tout retour offensif du bolchevisme, avaient jugé nécessaire de conclure un pacte défensif contre la IIIe Internationale. D'instinct, le public a deviné que le pacte qui venait d'être signé n'avait pas seulement un caractère idéologique, mais qu'il recouvrait probablement une entente et des conventions d'ordre militaire. L'appréhension d'une guerre prochaine, qui flotte dans l'air et pèse sur les esprits depuis l'établissement du service de deux ans, en a été renforcée. La mise sur pied, au prix de sacrifices inouïs, et avec une hâte fébrile, d'une armée active de près d'un million d'hommes, l'énergie farouche avec laquelle est appliqué le plan de quatre ans, l'alliance avec le Japon constituent, aux yeux de la population allemande, autant d'indices convergents, qui rendent de plus en plus plausible l'hypothèse d'un conflit armé. A cet égard, le traité du 25 novembre aura accru le pessimisme ambiant.

Le fait n'a, d'ailleurs, pas échappé à l'attention des dirigeants hitlériens. Moins de quarante-huit heures après la signature, la presse suspendait ses hymnes dithyrambiques et les fonctionnaires du parti national-socialiste recevaient l'ordre de dissiper les bruits d'une guerre prochaine et de calmer l'inquiétude qui se répandait et qu'accentuaient encore les nouvelles venues de l'étranger.

En effet, malgré sa vigilance, le ministère de la Propagande n'est pas parvenu à dissimuler que l'accord du 25 novembre avait produit dans le monde la plus mauvaise impression. C'est en vain que les services du Dr. Goebbels se sont efforcés d'éveiller l'idée que l'univers applaudissait à la nouvelle initiative du Führer. Ils n'ont trouvé de témoignages d'approbation que dans les journaux japonais et italiens. Encore le public a-t-il remarqué que l'Italie elle-même, tout en louant l'initiative allemande, se tenait soigneusement à l'écart du pacte et que l'invitation adressée par les signataires aux autres puissances demeurait sans écho.

En revanche, la presse anglaise et américaine portait sur le geste de l'Allemagne des jugements dont la sévérité ne le cédait en rien à celle des journaux français. Un fait qui paraît avoir beaucoup frappé les milieux officiels berlinois est que, ni en Angleterre, ni aux États-Unis, l'opinion ne se soit montrée particulièrement soucieuse des intérêts respectifs de ces puissances en Chine et dans le Pacifique. Les critiques formulées à Londres, à Washington et à Paris, s'inspiraient des mêmes considérations et trahissaient une communauté de vues, qui ne pouvait manquer de préoccuper le Reich. Ces trois pays voyaient dans l'accord du 25 novembre une aggravation des plus regrettables des oppositions idéologiques qui menacent déjà la paix, un pas décisif vers la division du monde en deux blocs rivaux, une tentative pour abriter, sous une façade anticommuniste, l'association des forces de deux grandes puissances militaires et la manifestation concertée de desseins impérialistes. Leur presse était unanime à dénoncer la tendance de l'Allemagne à s'arroger, sous prétexte de surveiller l'activité communiste dans le monde, un droit de regard dans les affaires intérieures des autres pays. La sollicitude dont le Reich faisait preuve pour la tranquillité des autres nations éveillait, en Amérique, en France et en Angleterre, des suspicions d'autant plus vives qu'aux yeux des hitlériens, toute démocratie libérale doit fatalement aboutir au bolchevisme et qu'entre l'un et l'autre de ces régimes politiques, il est impossible d'établir une ligne de démarcation.

Les dirigeants nationaux-socialistes ont été obligés de constater, au surplus, que, depuis le 25 novembre, le langage de M. Eden devenait plus âpre et plus précis à l'égard de l'Allemagne. Les déclarations du secrétaire d'État au Foreign Office ne permettaient pas de douter que, dans l'esprit du gouvernement britannique, la violation éventuelle des frontières autrefois garanties par Locarno ne pouvait venir que du Reich. L'Allemagne l'a compris. Elle a même accusé le coup et elle a cru devoir inviter M. Eden à plus d'objectivité. En outre, si la Grande-Bretagne avait tenu à faire connaître, sans équivoque possible, qu'elle porterait automatiquement, et immédiatement, assistance à la France et à la Belgique, au cas où ces puissances seraient l'objet d'une agression

non provoquée, le gouvernement français s'apprêtait à garantir, lui aussi, la sécurité de l'Angleterre [1]. Ainsi tendait à renaître sur les ruines de Locarno, et en face des difficultés accumulées par le Reich sur la voie d'un nouveau pacte occidental, cette « Entente cordiale » que l'Allemagne avait crue à jamais disparue.

D'autre part, au lendemain de la signature du pacte germano-japonais, le gouvernement de Paris entreprenait des démarches en vue de se rapprocher des États-Unis [2], et de resserrer, ainsi, en face de l'idéologie fasciste, devenue menaçante, les liens entre les trois grandes démocraties libérales.

Il n'est pas douteux que l'atmosphère créée par le traité du 25 novembre et l'évolution qui se dessine, depuis lors, dans les rapports internationaux, ne préoccupent déjà sérieusement les chefs de l'Allemagne hitlérienne. Pour la première fois depuis le 30 janvier 1933, on a l'impression que l'opinion publique allemande, et même une partie des cercles dirigeants, ne sont pas éloignés de penser que M. Hitler pourrait bien avoir commis une faute grave dans le domaine de la politique extérieure, où son instinct passait, jusqu'ici, pour infaillible. Le geste que vient d'accomplir le Führer aura, de toute façon, augmenté le nombre de ceux qui, en Allemagne même, pensent que « tout cela finira mal ».

Les appréhensions que l'on constate, à l'heure actuelle, dans de nombreux milieux allemands et jusque dans les cercles qui touchent de près au Führer, ont, du moins, l'avantage d'indiquer à la diplomatie française dans quel sens elle doit poursuivre ses efforts pour faire face à la situation créée par l'entente entre l'Allemagne et le Japon.

Transportant dans le domaine de la politique internationale des conflits de doctrine, l'accord germano-japonais implique une double menace :

— il tend à dresser, contre les pays où le culte de la liberté individuelle est demeuré en honneur, les états soumis à un régime autoritaire;

— il tend, davantage encore, à grouper contre les nations attachées au maintien du *statu quo* territorial du monde, les puissances qui cherchent à assouvir leurs ambitions conquérantes et leur soif de domination.

Soi-disant dirigé contre le Komintern, il vise, au moins aussi directement, l'institution genevoise, héritière des traditions démocratiques et gardienne des traités.

En présence de cette double menace, la cause de la paix exige l'affirmation d'une solidarité de plus en plus étroite entre toutes les puissances qui, pour reprendre une expression de M. Eden, sont aussi résolues à défendre la liberté individuelle que la liberté nationale.

(1) Allusion au débat à la Chambre des 4 et 5 décembre. Voir ci-dessous n° 109 (note).
(2) En abordant le problème des dettes de guerre. Voir ci-dessus n° 70 (et note).

91

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1776 [1]. *Berlin, 3 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre).

En dépit de l'affirmation donnée solennellement et à plusieurs reprises par le Führer que l'Allemagne a définitivement renoncé à l'Alsace-Lorraine, la « Ligue des Alsaciens-Lorrains du Reich » [2] n'en poursuit pas moins son activité.

Elle paraît même, depuis quelques mois, redoubler de zèle. Notre consul à Stuttgart a rendu compte récemment d'une conférence qui avait été organisée dans la ville de sa résidence par cette association, et au cours de laquelle un certain professeur Bongard avait formulé le souhait qu'« Adolf Hitler vînt bientôt remettre de l'ordre en Alsace-Lorraine ».

Une manifestation du même genre s'est déroulée le 8 novembre à Potsdam. La salle du café « Sans-Souci », où étaient réunis les membres du groupe local de la « Ligue des Alsaciens-Lorrains », était décorée de tableaux représentant des paysages connus des deux provinces recouvrées. Au-dessus de l'estrade et dans un décor lumineux, on apercevait une reproduction de la cathédrale de Strasbourg. Des jeunes filles en costume d'Alsaciennes circulaient à travers l'assistance.

Dans une brève allocution, un représentant du comité central de la Ligue a rappelé aux Alsaciens-Lorrains du Reich qu'ils devaient continuer à soutenir leurs frères en dehors des frontières du Reich.

La réunion s'est terminée par le chant : « O Strasbourg ! O Strasbourg ! ».

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Note du document : 1. *Bund der Elsass-Lothringen im Reich.*

92

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 782. Très confidentiel. *Londres, 3 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 décembre).

La crise constitutionnelle que l'on pouvait prévoir depuis quelque temps s'est précipitée soudain depuis la journée d'avant-hier. Devant l'émotion du public et le trouble qui gagne le milieu des affaires, la solution, quelle qu'elle soit, ne paraît plus pouvoir être longtemps différée.

Au lendemain de la mort du roi George V, les cercles gouvernementaux et le personnel de la Cour se sont montrés vivement préoccupés de l'attachement du nouveau souverain pour une personne qui paraissait alors déjà exercer sur lui un empire absolu, et qui vient de reconquérir tout récemment sa liberté par un divorce. Le Roi, auquel on ne connaît point de confident, paraissait vouloir se consacrer aux devoirs de sa charge, malgré toute sa répugnance pour une existence d'apparat, à la condition de rester entièrement son maître dans l'ordre privé. La croisière qu'il a faite en Méditerranée au cours de l'été dernier a prouvé combien les limites indécises qui séparent la vie privée des souverains de leur existence officielle sont aisées à franchir.

Dès cette époque, le gouvernement britannique recueillit, par l'intermédiaire des représentants des Dominions, l'écho du mécontentement de l'opinion publique en Australie et en Nouvelle-Zélande en raison de la présence simultanée du Roi et de Mrs Simpson au pied des monuments aux morts de la péninsule de Gallipoli. Depuis lors, la presse américaine s'est emparée de la question : pendant que les journaux anglais conservaient un silence absolu, le public britannique apprenait peu à peu, par les feuilles des États-Unis et du Canada, que Mrs Simpson redevenait libre, que le Souverain songeait au mariage (on se gardait de dire qu'il n'y songeait point), et que les milieux politiques, qu'ils fussent favorables ou hostiles au gouvernement, envisageaient avec une inquiétude croissante un projet jugé déplorable pour le prestige de la dynastie. Les catholiques du Canada, d'autre part, se rencontraient avec la majorité protestante de l'Australie ou de l'Afrique du sud ainsi qu'avec les puritains de Nouvelle-Zélande pour condamner l'union du Roi avec une étrangère deux fois divorcée déjà et de réputation incertaine. En Angleterre même, malgré le silence complet de la presse, on pouvait prévoir la révolte des milieux non conformistes, aussi bien que du clergé de l'Église anglicane, qui reconnaît le monarque pour son chef, mais lui reproche vivement, depuis qu'il est monté sur le trône, sa tiédeur religieuse.

Le divorce de Mrs Simpson, et ses conséquences possibles dans le domaine juridique et légal, largement commentés dans les journaux du monde entier,

semblent avoir donné lieu à une nouvelle démarche des représentants des Dominions. Peu à peu, l'aspect constitutionnel et surtout impérial du problème l'a emporté sur les considérations d'un ordre purement individuel ou humain. Au cours du Conseil de vendredi dernier, il est apparu au Cabinet que les intentions du Roi mettaient en cause la solidarité même de l'Empire, dont les différentes parties ne collaborent efficacement qu'à travers la personne d'un souverain commun, dont la « respectabilité » reste un caractère essentiel aux yeux des nombreuses communautés anglo-saxonnes. Les avertissements donnés à Edouard VIII demeurant sans effet, il a été décidé de faire appel à l'opinion.

Par l'intermédiaire des feuilles de province et de l'évêque de Bradford, le public s'est trouvé mis soudain en présence d'une situation dont il ne soupçonnait pas la gravité, et que toute la presse de Londres commente ce matin en termes dépourvus d'équivoque. Personne ne refuse sa sympathie à un souverain dont on sait combien il trouve lourd son métier de roi; mais tous les journaux et tous les milieux politiques, qu'ils représentent le gouvernement ou l'opposition, ne laissent aucun doute à Edouard VIII sur les termes de l'alternative qui le confronte (*sic*) aujourd'hui : ou bien il se soumettra à la volonté clairement exprimée par son peuple et le gouvernement librement élu de ce dernier et il renoncera au mariage, ou bien il se démettra.

La Premier ministre se réserve d'adresser une communication à la Chambre des Communes pour faire connaître au Parlement la décision prise par le Roi d'accord avec le gouvernement. Sans doute, est-il théoriquement possible au Souverain de congédier ses ministres et de faire appel au pays : l'attitude prise dès maintenant par l'opposition permet d'exclure une telle éventualité. D'autre part, l'entourage du Souverain ne croit pas qu'il cède devant les démarches impératives dont il est l'objet. Il sentirait d'ailleurs son autorité personnelle singulièrement diminuée s'il consentait à s'incliner. Dans ces conditions, au moment où j'écris, l'on tient pour vraisemblable, dans les milieux bien informés, qu'Edouard VIII abdiquera.

93

Le Lieutenant-colonel de la Forest-Divonne, Attaché militaire de France à Berne,

au ministère de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 11570 (1). *Berne, 3 décembre 1936.*

M. Baumann, chef du département fédéral de police et justice, me parlant du récent voyage de notre ministre de la Défense nationale et du général Gamelin dans la région frontière franco-suisse, en profita pour me parler de la

(1) Extraite des archives de la Guerre.

question de nos fortifications : « Je reconnais sincèrement et sans ambages, m'a dit ce conseiller fédéral, que la prolongation de la ligne Maginot le long et à proximité de la frontière suisse rendra indirectement à notre pays le plus signalé service. Comme l'a exposé mon collègue M. Minger, une attaque à travers notre territoire visera fatalement une grande puissance : le jour où vous aurez fermé la trouée de l'Est, toute attaque de la France, à travers la Suisse, attaque par ce fait déjà quelque peu excentrique et stratégiquement peu favorable, deviendra sans objet ». C'était bien, semble-t-il, ouvrir les voies à un plaidoyer en faveur d'Huningue, mais suivant les indications de l'ambassadeur relatives à cette délicate question, tendant actuellement à éviter dans nos conversations avec des personnalités suisses à paraître « demandeurs » dans cette question, je me suis abstenu de toute allusion...

M. Baumann ajouta : « Je me trouvais, un certain jour de la semaine dernière, aux environs d'une localité (Goumois, si j'ai bien compris) où je désirais me rendre. J'ai appris que votre ministre de la Défense nationale s'y trouvait également. Certes, j'aurais été heureux de rencontrer ainsi — par hasard — M. Daladier, mais qui aurait cru à ce hasard pourtant vrai? Les démentis n'y auraient rien fait. De là à parler de conversations, d'arrangements, il n'y a pas loin, et que n'eût-on pas dit de notre neutralité !... Alors, avec regret, je me suis abstenu ».

Cette reconnaissance spontanée par un membre du gouvernement fédéral, non suspect de francophilie, du service signalé que rendrait à la Suisse la prolongation future vers le sud-ouest de la ligne Maginot, confirme l'opinion que j'avais l'honneur de vous soumettre, et suivant laquelle l'énorme intérêt militaire qu'en retirerait ce pays devra l'inciter, malgré la position prise par sa presse, à une plus large compréhension de la question d'Huningue. En tout état de cause, et sans même compter sur l'éventuel rebondissement de la question des « zones » où les Suisses, notamment à la suite des nouvelles élections de Genève, sembleraient devoir prendre position de demandeurs (nous fournissant ainsi une monnaie d'échange), nous avons dans les mains un atout maître et que les Suisses n'ignorent plus.

94

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Rome, Moscou, Lisbonne.

T. nos 1081; 1519; 787; 394. Réservé. *Paris, 4 décembre 1936, 18 h. 10.*

Je vous adresse, par télégramme séparé, sous les quatre numéros suivants, le texte d'une communication que, de concert avec votre collègue britannique, vous voudrez bien faire tenir d'urgence au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité (1).

Vous aurez soin de souligner l'importance que les deux gouvernements voient à la réalisation, aussi rapide que possible, d'un accord dans le sens suggéré, et vous demanderez que leur proposition commune soit prise en considération dans le plus court délai.

Vous ajouterez que, pour assurer à leur proposition les meilleures chances d'être favorablement accueillie, les deux gouvernements ont l'intention de s'abstenir à ce sujet de toute déclaration publique jusqu'à ce que les réponses reçues leur aient donné la certitude que leurs suggestions ont fait l'objet d'un examen approfondi.

Annexe

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Moscou, Washington, Lisbonne, Rome.

Paris, 4 décembre 1936, 17 h. 30.

T. nos 1082 à 1085; 788 à 791, 771 à 774; 395 à 398; 1520 à 1523. Réservé.

Texte de la communication franco-britannique.

1° Les gouvernements britannique et français, ayant échangé leurs vues sur la situation que crée la prolongation de la guerre civile en Espagne, sont arrivés aux conclusions suivantes :

2° Dans l'intérêt de la paix, de la sauvegarde de la civilisation européenne et de l'humanité, les puissances spécialement intéressées ont le devoir de se concerter en vue de sauver l'Europe des dangers qu'implique toute assistance politique étrangère, sous quelque forme que ce soit, dans les luttes civiles d'Espagne. A cette fin, elles ont l'obligation de rechercher en commun de nouveaux moyens d'apporter une contribution plus active au dénouement de la crise actuelle.

3° Les deux gouvernements constatent que les gouvernements allemand, italien, portugais et soviétique ont, comme eux, par leur adhésion au principe de non-intervention et par leur participation aux travaux du comité de Londres, affirmé leur intention de subordonner toutes autres considérations politiques à l'intérêt supérieur du maintien de la paix.

(1) Démarche prévue par le T. nos 2726-2732 de Paris à Londres, publié ci-dessus sous le n° 69.

4° Mesurant la grande importance qu'il y a à maintenir et à confirmer cette attitude devant le monde, les gouvernements britannique et français demandent aux autres gouvernements intéressés de vouloir bien considérer comme un impérieux devoir, en vue de la sauvegarde de la paix, de se joindre immédiatement à eux pour affirmer la volonté absolue de renoncer dès maintenant à toute activité, directe ou indirecte, susceptible, de quelque manière que ce soit, d'entraîner une intervention étrangère dans le conflit espagnol.

5° Les six puissances pourraient aussi saisir cette occasion pour annoncer leur intention de donner l'instruction à leurs représentants au comité de Londres d'examiner sans délai les mesures immédiates à prendre en vue d'établir un contrôle effectif touchant tous les envois de matériel de guerre à destination de l'Espagne.

6° Sur la base des considérations exposées au paragraphe ci-dessus, les deux gouvernements estiment en outre qu'un nouvel effort devrait être tenté en vue de ramener le calme dans la situation troublée qui existe en Espagne.

7° A cette fin, les représentants des deux gouvernements ont reçu l'instruction d'approcher les gouvernements ci-dessus énumérés pour les inviter à associer leur action à celle de la Grande-Bretagne et de la France, en vue d'arrêter la lutte armée qui se déroule en Espagne par une offre de médiation tendant à mettre l'ensemble du pays en mesure d'exprimer la volonté nationale.

8° L'accord de principe sur cette proposition une fois réalisé, les six gouvernements auraient à se concerter pour déterminer la forme que devrait prendre leur action médiatrice.

95

Note de la Direction politique [1].

Volontaires pour l'Espagne.

4 décembre 1936.

Les circulaires du 21 août et du 29 novembre [2] invoquent essentiellement des considérations d'ordre public pour prescrire aux préfets de « s'opposer à toute activité qui tendrait à provoquer ou à faciliter sur notre territoire la formation d'éléments se proposant d'aller participer, dans l'un ou l'autre des camps adverses, à la lutte actuelle ».

La circulaire du 29 novembre n'ajoute, en fait, rien à la précédente. Or, celle-ci n'a pu empêcher ni les départs massifs de volontaires, ni le développement d'une organisation de recrutement. Il est permis d'en conclure ou que la circulaire du 21 août était insuffisante, ou qu'on n'a pas tenu la main à son application. Cela oblige à quelque prudence dans les pronostics sur les effets qu'aura la nouvelle circulaire et sur son adaptation aux nécessités de la situation internationale.

A l'heure actuelle, on doit constater :

1° Que le recrutement est organisé dans des centres que la police connaît;

(1) Extraite des papiers Massigli et rédigée par ses services, cette note est destinée au Ministre.

(2) La seconde de ces circulaires, retransmise à Londres, est reproduite ci-dessus sous le n° 76.

lorsque les municipalités sont communistes, des édifices communaux sont utilisés à cette fin, par exemple la mairie de Villeurbanne (Rhône).

2º Que les volontaires sont rassemblés avant le départ et qu'ils quittent les gares d'embarquement, telles que Paris-Austerlitz, par groupes de plusieurs centaines. (Les journaux du 3 décembre ont encore signalé un départ d'environ 200 volontaires le 2, en gare du P.O.).

3º Que la frontière est également franchie par des groupes constitués.

La loi n'interdit pas formellement l'enrôlement dans des armées étrangères; mais il ne résulte pas de cette situation que le gouvernement soit désarmé. Il lui est en particulier possible d'atteindre les organisations de recrutement en fermant les bureaux pour des raisons d'ordre public et en expulsant les étrangers qui y exerceraient leur activité. Il peut aussi contrôler efficacement le passage de la frontière.

Les mesures à prendre devraient permettre :

a. De mettre fin au recrutement intensif;

b. D'empêcher le franchissement de la frontière par groupes;

c. D'empêcher, dans toute la mesure du possible, les enrôlements de Français.

a. *Centres de recrutement.* — Ils sont connus des autorités préfectorales et le gouvernement belge vient de donner l'exemple de ce que l'on peut faire en prescrivant une série de perquisitions dans les bureaux fonctionnant en Belgique. Il paraît difficilement admissible, quelles que puissent être les lacunes de notre législation, que des agences aient toute liberté pour recruter les Français afin de servir à l'étranger. Accepterait-on, par exemple, que l'Allemagne recrutât librement une légion étrangère sur notre territoire? Ce n'est pas un problème théorique, c'est un problème pratique qui se pose. Quelles mesures le ministre de l'Intérieur propose-t-il pour le résoudre?

b. *Transport par groupes de volontaires.* — En ce qui concerne le transport par groupes de volontaires, les compagnies de chemin de fer, si elles y étaient invitées, refuseraient certainement toutes facilités dans ce sens. D'autre part, rien ne s'oppose à ce que les autorités de la frontière aient instruction d'empêcher tout passage en groupes, qu'il s'agisse de transports par chemin de fer ou par autocars. La surveillance des embarquements dans les ports, et notamment à Marseille, devrait être resserrée.

c. *Enrôlement de Français.* — Le gouvernement peut, par voie réglementaire, exiger que tout Français se rendant en Espagne soit muni d'un passeport national expressément valable pour ce pays : une mesure de ce genre serait amplement justifiée par l'état troublé du pays (1). La délivrance des visas serait régulièrement contrôlée et l'impétrant devrait justifier du but de son

(1) *Note du document :* L'adoption de mesures sévères de contrôle des passeports aurait en outre le précieux avantage de permettre une surveillance plus stricte de la frontière à l'entrée en territoire français et, ainsi, de mettre fin à l'envoi en France par les anarchistes de Catalogne d'émissaires dont le moins que l'on puisse dire est que beaucoup sont suspects.

voyage. Tout Français qui se présenterait à la frontière non pourvu d'un titre régulier serait refoulé. Cette mesure ne permettrait sans doute pas de faire obstacle aux passages clandestins, ni aux départs par voie détournée, mais elle tarirait dans une large mesure le courant d'enrôlements.

En outre, l'attention des Français demandant un visa pour l'Espagne serait attirée, soit au lieu de délivrance des visas, soit à la frontière même, sur les dispositions de la loi du 10 août 1927 qui permet de retirer la nationalité française aux Français prenant du service dans une armée étrangère. Les intéressés seraient prévenus que la procédure prévue par la loi serait mise en œuvre aussitôt établie leur présence dans l'armée espagnole.

En ce qui concerne les volontaires étrangers, une action serait encore plus facile puisqu'il suffirait, soit de refuser systématiquement tout visa pour l'Espagne demandé en France par un ressortissant étranger, soit, en ce qui concerne les étrangers ne résidant pas sur notre territoire, de refuser tout visa de transit.

Il résulte des observations qui précèdent que si le gouvernement estime que les errements actuels ne peuvent être prolongés sans inconvénient et qu'il importe de témoigner de la volonté du gouvernement de faire obstacle au recrutement de volontaires sur le territoire national, une conférence interministérielle parviendrait sans beaucoup de peine à mettre au point une série de mesures qui permettraient d'arrêter, dans une très large proportion, les passages de volontaires.

96

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 582. *Varsovie, 4 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 décembre).

A peine restaurée, la Pologne rêva d'exploiter les circonstances extraordinaires auxquelles elle devait sa renaissance et de retrouver les frontières qu'elle atteignait au XVIe siècle.

Sans devenir à proprement parler un dogme de sa politique, ce rêve, que la marche sur Kiev en 1920 avait tenté de matérialiser, resta le motif inavoué de beaucoup de ses actes. On y faisait d'ailleurs fréquemment allusion. Tantôt on déplorait la timidité dont on avait fait preuve en acceptant les dispositions du traité de Riga sans tirer un parti suffisant de la défaite des armées soviétiques. Tantôt on évoquait les années prospères où, sur la terre ukrainienne, et bien au-delà de Kiev, les propriétaires polonais avaient, jusqu'en 1917, vraiment connu la douceur de vivre. Tantôt, enfin, les journaux d'opposition en prenaient prétexte pour prêter au gouvernement des arrière-pensées de conquête dont ils notaient le danger.

Depuis un certain temps, et cela apparaît d'une manière frappante avec un peu de recul, le rêve ukrainien semble s'estomper. La presse n'y fait plus jamais allusion. Les conversations privées n'en portent plus trace.

L'origine de ce changement remonte sensiblement à la mort de Pilsudski (ou peut-être plus exactement au moment où ce dernier, malade, a dû renoncer à la direction effective des affaires). Cela est d'ailleurs bien naturel. Pilsudski a sans doute été le dernier des grands romantiques polonais et il a eu le privilège de réaliser la plupart des aspirations de sa jeunesse. Originaire des confins du nord-est, membre de la petite noblesse terrienne, la *Schlachta*, il était tout naturellement porté à vouloir récupérer les territoires où tant de Polonais de sa caste avaient guerroyé et s'étaient établis en faisant rayonner autour d'eux la culture nationale. Les objections que pouvait susciter pareille entreprise n'avaient aucune prise sur un esprit que les questions économiques, sociales, minoritaires laissaient indifférent.

Mais la disparition de celui qui fut le principal habitacle de ce rêve grandiose n'explique pas, à elle seule, le recul de celui-ci parmi les préoccupations polonaises. Ce sont en effet ses collaborateurs, ses héritiers spirituels qui dirigent le pays; il faut observer toutefois que ses véritables compagnons de lutte, ses contemporains qui ont conspiré avec lui du temps des tsars ne sont plus les inspirateurs et les chefs. Le maréchal Rydz-Smigly, notamment, est de vingt ans plus jeune et n'appartient pas au même milieu social que son ancien « commandant ».

En outre, chaque année qui passe voit reculer l'influence des grands propriétaires ruinés par la crise agricole, isolés par la destruction des organisations politiques de droite auxquelles ils appartenaient, incapables, en général, de s'adapter à ces conditions de vie tout à fait nouvelles. Or ce sont eux qui, frustrés des terres immenses et plantureuses qu'ils possédaient en Ukraine, aspiraient principalement à une reprise de la marche vers l'est dont ils pensaient qu'ils seraient les bénéficiaires exclusifs.

Il fut un temps, du reste, où l'on croyait couramment ici à une prochaine désintégration de la Russie, à une sorte d'effondrement spontané, qui amènerait la Pologne, qu'elle le voulût ou non, à intervenir de l'autre côté de la frontière et même à s'y installer. De pareilles illusions n'ont plus cours, et on est unanime à prêter une réelle valeur défensive à l'armée soviétique dont l'armement fait impression.

La plupart de ceux qui envisageaient la réalisation du plan ukrainien se rendaient compte qu'elle exigerait un appui, sinon une collaboration de l'Allemagne, à qui une compensation devrait être donnée sous forme de l'abandon de Dantzig et même du « Couloir ». Or, il est impossible de ne pas être frappé de l'attachement, chaque jour plus grand, que les Polonais portent à leur débouché sur la mer et, par anticipation, à « leurs » colonies (1).

(1) Attachement traduit par la dépêche nº 566 de Varsovie, du 24 novembre. Il y est question des offensives de presse engagées à l'occasion de « journées coloniales » récemment organisées en Pologne. Selon notre représentant, il s'agirait, dans l'esprit du gouvernement de Varsovie, de détourner l'attention publique du problème de Dantzig ou des lacunes de la colonisation intérieure.

Il semble que l'imagination polonaise, qui se complaît dans le grandiose et l'indéterminé, ait subi un changement d'orientation et se concentre désormais sur l'idée d'une sorte d'empire mondial polonais avec une ardeur que les dirigeants de la Ligue maritime et coloniale, ses propagandistes, considèrent eux-mêmes avec un peu de surprise sinon avec quelque inquiétude. C'est ce mouvement, d'ailleurs, qui donne tant d'ennuis à M. Beck, dans ses variations sur le mode du rapprochement polono-allemand. Le terrain de Dantzig, où tous ses actes sont guettés par une opinion éveillée et sensible, est assurément celui où sa politique et sa carrière courent les plus grands dangers; il s'en rend parfaitement compte. Dans ces conditions, la combinaison par laquelle la Pologne, en échange d'un blanc-seing en Ukraine, céderait à l'Allemagne complice la Poméranie (d'où seraient éventuellement transférés ses habitants polonais), ne serait plus acceptée par le pays.

Tant qu'on a nié en Pologne l'existence d'un mouvement communiste, c'est-à-dire jusqu'au début de 1936, on pouvait d'autre part se flatter d'inclure sans inconvénient, dans les frontières de l'État polonais, des territoires où le bolchevisme avait eu, en dix-huit années, le loisir de planter ses racines. Mais aujourd'hui, on admet publiquement que le communisme a gagné en partie, non seulement les villes, notamment dans les agglomérations israélites, mais aussi les campagnes où les paysans sont dénués de tout et n'ont par conséquent rien à perdre; un tel aveu et de telles préoccupations ne sauraient se concilier avec l'ambition d'absorber plusieurs millions de paysans russes soviétisés et d'Israélites particulièrement nombreux dans tous les districts occidentaux de l'U.R.S.S.

Une autre considération conduit aux mêmes conclusions. Il y a quelques années, les problèmes de minorités n'étaient guère, ici, envisagés que sur le plan politique, et, loin d'être préoccupé par le fait que l'élément polonais comprend à peine les deux tiers de la population totale du pays, on caressait volontiers des ambitions territoriales dont la réalisation eût encore réduit proportionnellement l'importance numérique de la race dirigeante. Maintenant, non seulement on se rend compte que les facultés d'assimilation de la Pologne proprement dite, écrasée entre deux grands impérialismes, sont très limitées, mais on redoute de voir l'élément proprement polonais éliminé des postes dirigeants ou simplement des « places ». D'où la violence du courant hostile à la minorité juive qui est de beaucoup la mieux armée pour supplanter la majorité. On en arrive à ne plus voir de salut que dans l'émigration en masse des éléments minoritaires, et spécialement des Juifs, conception que le gouvernement polonais a reprise à son compte en la présentant, il est vrai, comme un palliatif à la surpopulation générale du pays. Au point où en sont les choses, le gain de territoires peuplés exclusivement d'éléments non polonais, et d'ailleurs impropres à la colonisation du fait de leur population déjà excédentaire, rendrait le problème minoritaire absolument insoluble.

Mais un élément semble dominer tous les autres. J'ai eu l'occasion de l'évoquer dans ma dépêche n° 562 [1] et je crois inutile de l'examiner en

(1) Du 22 novembre, reproduite ci-dessus sous le n° 18.

détail. C'est que la Pologne a pris soudainement conscience du danger que représente pour elle une Allemagne dont elle s'avoue enfin les moyens d'action et le potentiel de guerre.

Tant que l'Allemagne n'a pas été réarmée et soumise au régime totalitaire qu'elle connaît actuellement, la Pologne se flattait de pouvoir la tenir en respect; elle avait pu ainsi envisager une sorte de collaboration qui lui eût permis, sans risques sinon sans pourboire, de tenter sa chance sur Kiev; idée qui lui paraissait d'autant plus attrayante qu'elle se croyait peut-être assez fertile en ressources et assez « réaliste » pour se dérober au moment des règlements de compte et ne rien donner à l'Allemagne en échange de son appui ou de sa neutralité bienveillante.

Si l'on ne s'était pas déjà rendu compte de la naïveté de pareils projets, M. Hitler se serait chargé d'ouvrir les yeux polonais, qui, dans un discours récent (1), désignait l'Ukraine à la convoitise de ses compatriotes.

Et maintenant, par le jeu d'un réflexe de défense très compréhensible, on se défie d'une entreprise territoriale dont tous les profits ne suffiraient sans doute pas à rémunérer le concours obligatoire de l'Allemagne.

C'est dans le même esprit que le gouvernement polonais s'est dérobé aux sollicitations du Japon et sans doute aussi de l'Allemagne qui souhaitaient l'embrigader dans leur action anticommuniste.

Avec l'Allemagne, le rapport des forces est si disproportionné que le temps de la collaboration cordiale est dépassé, laissant place à un véritable antagonisme.

Il n'est plus question, pour la Pologne, de se leurrer de rêves démesurés et de songer à ses frontières du XVIe siècle, mais de tendre toutes ses forces pour sauvegarder celles de 1919 et 1920.

97

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 584. *Varsovie, 4 décembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 décembre; Dir., pol., 21 décembre).

Le communiqué qui a été donné aux agences, à la fin du séjour de M. Beck en Angleterre (2), contenait une phrase qui formait un curieux contraste avec le scepticisme et l'ironie hautaine dont le ministre des Affaires étrangères de Pologne témoignait antérieurement à l'égard de l'institution de Genève.

(1) Allusion au discours tenu par le Führer au congrès de Nuremberg le 12 septembre. Voir au tome III de la présente série le nº 250 (et note).

(2) Sur ce séjour, du 7 au 11 novembre, se reporter au tome III de la présente série sous les nºs 465 (et note), 494, 498.

« M. Beck et M. Eden, y était-il dit, sont d'avis que la collaboration internationale ne saurait être mieux maintenue que dans le cadre de la Société des Nations ». Votre Excellence sait d'ailleurs — et M. Corbin l'a révélé par son télégramme nº 2238 [1] — que c'est à la demande même de M. Beck que ce passage a pris place dans le communiqué du 11 novembre.

L'attitude prise, sur ce point, à Londres, par le ministre polonais, ne peut surprendre ceux qui observent de près son action et l'évolution de sa pensée politique. Ce n'est pas uniquement pour être agréable à ses hôtes britanniques que M. Beck a pris l'initiative d'un acte de foi dans la Société des Nations.

La correspondance de cette ambassade a, plusieurs fois, signalé l'évolution qui, à partir du milieu de l'année 1935, a commencé à se produire à ce point de vue (notamment dépêche de M. Bressy nº 626 du 17 décembre 1935) [2].

Longtemps — et avec M. Beck plus encore qu'avec ses prédécesseurs — le gouvernement polonais n'eut que méfiance et qu'hostilité vis-à-vis de Genève. Le maréchal Pilsudski affectait de ne voir dans les débats qui s'y déroulaient que de vaines palabres. Les questions de minorités, les affaires de Dantzig y avaient placé souvent la délégation polonaise dans une situation d'isolement, sinon dans une position d'accusé. Les rancunes de Varsovie étaient vives contre une institution devant laquelle, au surplus, la Pologne risquait trop souvent, en face de grandes puissances, d'être confondue avec les « petites nations », d'être mise sur le même pied que la Tchécoslovaquie, par exemple.

Avec le temps, et sous l'influence des événements, le point de vue de M. Beck s'est modifié peu à peu.

Le ministre des Affaires étrangères de Pologne a pris part personnellement aux réunions de Genève; surtout depuis qu'ont disparu de la scène certaines grandes vedettes représentant des petits états, un Benès et un Titulesco, il s'est rendu compte du parti qu'il pourrait en tirer pour se signaler à l'attention, faire connaître son nom au monde et se livrer à des manifestations susceptibles d'augmenter son prestige aux yeux de ses compatriotes.

Il a senti, de plus en plus, avec le temps, l'intérêt que présentaient pour lui ces rencontres périodiques avec les hommes d'État français ou britanniques. Il a vu là une occasion de retrouver les représentants de la France, en un moment où un voyage à Paris, si tentant qu'il fût pour lui, ne lui semblait pas réalisable. Ces contacts flatteurs et intéressants lui ont procuré l'impression qu'il arrivait à se placer de plain-pied avec les premiers rôles de la Société des Nations : tout ceci ne pouvait manquer d'exercer une influence réelle sur ses sentiments.

M. Beck a trop de finesse pour ne pas s'être avisé, en même temps, du profit que les circonstances lui permettaient d'escompter pour son pays

(1) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire le T. 2238-2240 de Londres, du 13 novembre.

(2) Cette dépêche retraçait le regain de faveur obtenu à Varsovie, durant les derniers mois de 1935, par l'institution genevoise, la Pologne s'efforçant de combattre à l'époque tout accord des grandes puissances occidentales qui rééditerait le pacte à Quatre.

d'une collaboration moins dédaigneuse avec la Société des Nations : la retraite de l'Allemagne, la réserve de l'Italie conféraient plus de prix à la présence à Genève de la Pologne, qui, en des temps de plus en plus troublés, comprenait plus clairement aussi, qu'elle le voulût ou non, que, dans bien des hypothèses, il lui serait possible de chercher là un point d'appui, un élément de défense contre de redoutables périls.

L'évolution de la politique polonaise à l'égard de Genève est donc certaine et s'explique sans peine. Il ne faudrait pas en conclure toutefois que M. Beck et ses compatriotes se départissent entièrement de leur scepticisme premier. Leurs sentiments d'autrefois n'ont pas disparu sans laisser quelque trace et ceci est, parmi tant d'autres, une source de contradictions dans les démarches successives de la politique polonaise.

Si, à Londres, M. Beck a tenu à rendre un hommage solennel à la Société des Nations, il s'est abstenu, par contre, d'en faire mention dans l'allocution qu'il devait adresser, peu de jours après, à M. Antonesco [1], et cette omission a passé d'autant moins inaperçue que l'hôte du gouvernement polonais a, au contraire, proclamé sa fidélité à Genève en même temps qu'à toutes les alliances et amitiés de la Roumanie.

M. Beck a jugé, d'ailleurs, sans doute, que ce silence d'un jour devait avoir sa contrepartie, et, aussitôt, dans des déclarations qu'il a faites au journal roumain *Curentul*, il s'est exprimé ainsi : « Indubitablement, les initiatives récentes de la Société des Nations se sont heurtées à des difficultés. Cependant, tenant compte de l'importance de l'institution de Genève, qui répond aux grandes nécessités de la vie internationale, non seulement nous lui accordons notre appui, mais nous lui souhaitons le succès dans l'avenir. »

98

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2444 à 2447. Secret. Réservé. *Londres, 5 décembre 1936, 11 h. 29, 11 h. 53, 12 h. 55.*

(*Reçu :* 13 h. 15, 13 h. 50, 14 h. 25, 14 h. 30).

Le Roi et le gouvernement se sont raidis hier dans leurs attitudes respectives. Par la déclaration qu'il a faite aux Communes, M. Baldwin s'est engagé de façon si catégorique qu'il n'y a plus de recul possible pour le Cabinet. D'autre part, les encouragements qui viennent au Roi de la part des journaux [de lord Beaverbrook], ainsi que de certains milieux d'extrême-droite, incitent le Souverain à la résistance.

[1] Lors de la visite de ce dernier à Varsovie. Voir ci-dessus n°s 25 et 83.

La tactique des propriétaires de journaux dévoués à la personne du monarque paraît être de gagner du temps, afin de développer dans le pays une agitation populaire en faveur d'Édouard VIII. Ils déclarent qu'après le départ de Mme Simpson et le refus opposé par le gouvernement au... [1] de mariage, il n'y a plus lieu pour le Roi de prendre aucune initiative et que les choses doivent rester en l'état.

M. Winston Churchill, de son côté, estime que le Parlement ne doit pas être placé en face d'un fait accompli, mais collaborer à la solution, par la voie d'un accord, d'un différend mal engagé de part et d'autre.

Plus loin, vers l'extrême-droite, une cinquantaine de députés, dont quelques-uns connus pour leurs sympathies fascistes, seraient disposés à soutenir un cabinet formé par le Souverain, au cas où celui-ci déciderait de renvoyer ses ministres actuels.

Au milieu de la nuit, dans les cercles gouvernementaux, on n'écartait pas définitivement l'hypothèse de la formation d'un tel gouvernement.

D'autre part, il faut constater que sir Archibald Sinclair, au nom des libéraux d'opposition, a donné son plein appui au Cabinet, et que l'on estime à 90 % et au-delà le nombre des représentants socialistes qui suivraient M. Baldwin. Dans ces conditions, un ministère choisi par le Souverain se heurterait vraisemblablement à une majorité beaucoup plus forte encore que celle qui soutient M. Baldwin. Il est à noter que le *News Chronicle* et le *Manchester Guardian*, organes libéraux, se prononcent pour la Constitution contre le Souverain et que le second laisse entendre clairement combien certaines tendances actuellement manifestées par le Roi peuvent être inquiétantes pour l'avenir de l'Empire.

Jusqu'à preuve du contraire, il est permis de douter que M. Winston Churchill veuille s'engager à fond dans une aventure monarchiste [qui] l'amènerait à rompre avec le parti conservateur et qui le mettrait en opposition avec la tendance catégoriquement exprimée, au nom de tous leurs gouvernements, par les représentants des Dominions.

(1) Lacune de déchiffrement.

99

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3987 à 3991. Réservé.

Berlin, 5 décembre 1936, 14 h. 8, 14 h. 9, 14 h. 4.

(*Reçu :* 14 h. 25, 14 h. 30, 13 h. 55).

J'ai effectué ce matin, à 11 h. 30 (heure allemande), avec l'ambassadeur d'Angleterre, auprès du ministère des Affaires étrangères du Reich, la démarche prescrite par votre télégramme nos 1081-1085 (1).

Je m'étais mis d'accord avec sir Eric Phipps; nous avons laissé à notre interlocuteur, lui, un texte anglais, moi, un texte français, sous forme d'un aide-mémoire, de la communication que nous étions chargés de lui faire.

M. von Neurath a d'abord affirmé que son gouvernement, comme le nôtre, ne souhaitait rien tant que de mettre fin le plus rapidement possible à la guerre civile espagnole et d'éviter en tout cas qu'elle ne dégénérât en une guerre européenne.

Après quoi, il a marqué à l'égard des suggestions que nous lui apportions le plus grand scepticisme. Il a rappelé qu'au mois d'août dernier, il nous avait signalé l'importance de la question des volontaires (2) et regrette qu'à cette époque, on n'eût pas écouté ses avertissements.

Il a exprimé des doutes sur l'attitude de l'U.R.S.S., sur le double jeu qu'à son avis elle continuerait de jouer, même après les engagements éventuels qu'elle pourra souscrire, en se retranchant derrière le Komintern.

Quant aux chances de succès d'une médiation, précédant une consultation du peuple espagnol, il n'a pas caché qu'il les tenait pour nulles.

Nous avons insisté, en premier lieu, pour qu'il distinguât bien les suggestions que nous lui présentions; la médiation était une chose, l'engagement resserré de non-immixtion contrôlée en était une autre; et si l'on n'obtenait que celle-ci, à défaut de l'autre, ce serait déjà un résultat heureux.

Nous lui avons représenté, en second lieu, que la médiation valait d'être tentée, même si elle échouait.

Sir Eric Phipps lui a signalé en outre l'intérêt qui s'attacherait à la manifestation en concert des six puissances.

M. von Neurath a paru plus sensible à cette considération.

Il s'est défendu d'être en état de nous faire dès maintenant une réponse et nous a promis d'étudier la question dans le meilleur esprit.

(1) Reproduit ci-dessus sous le no 94.
(2) Par la déclaration du gouvernement allemand du 17 août, reproduite au tome III de la présente série sous le no 157.

100

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3992 à 3994. *Berlin, 5 décembre 1936, 14 h. 14, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 40, 14 h. 25).

A l'issue de notre entrevue de ce matin avec M. von Neurath [1], j'ai attiré l'attention du ministre sur l'effet que produiraient à l'étranger toutes les mesures prises ces derniers temps par le gouvernement du Reich et l'impression de tension et de menace qui en résultait.

M. von Neurath m'a répondu qu'il avait, au Conseil des ministres, signalé lui-même l'inconvénient des interprétations que ne manqueraient pas de susciter au dehors les mesures en question. Il a ajouté qu'en réalité la situation était beaucoup plus calme qu'il n'y paraissait, qu'il ne fallait pas tirer de conclusion de gestes qui étaient dus surtout à la conception dramatique et héroïque que M. Goering se fait des choses, et qu'il pouvait garantir que dans les mois à venir, il ne se passerait rien de grave.

J'enregistre les propos du ministre tels qu'ils m'ont été tenus, en présence de sir Eric Phipps. Mais bien souvent déjà, les assurances de M. von Neurath ont été démenties par les faits.

101

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1195 à 1198. Très urgent. Confidentiel. Réservé.

Washington, 5 décembre 1936, 14 h. 8, 14 h. 5, 14 h., 14 h. 2.

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h., 21 h. 40).

Je viens de faire auprès du secrétaire d'État par intérim et d'accord avec mon collègue d'Angleterre la démarche prescrite par votre télégramme n°s 770 et suivants [2].

(1) Voir ci-dessus n° 99.
(2) Du 4 décembre, par lequel le gouvernement français demandait à Washington d'appuyer près des gouvernements de Moscou, de Berlin, de Rome et de Lisbonne la démarche franco-britannique de médiation dans les affaires d'Espagne. (Voir ci-dessus n° 94.)

Sir Ronald Lindsay, désirant éviter ces jours-ci toute visite au département d'État, afin de ne pas s'exposer aux questions indiscrètes qui lui seraient certainement posées par les correspondants de presse relativement à l'affaire Simpson, m'avait prié d'agir seul officiellement, tandis que de son côté il intervenait auprès du chef de la division d'Europe à son domicile privé.

La réaction de M. Walton Moore a été la suivante. Une action des représentants américains à Berlin, Moscou, Rome et Lisbonne n'aurait à son avis pas grand-chance de succès, tandis qu'une déclaration publique attestant la sympathie du gouvernement américain ou du Président lui-même pour tout effort tenté dans une intention humanitaire et pacifique, en vue de mettre un terme à la guerre civile en Espagne, produirait peut-être plus grand effet.

En constatant ces dispositions favorables, je me suis empressé d'acquiescer.

M. Moore me demanda si je pensais qu'on pût attendre jusqu'à la semaine prochaine le retour du Président pour prendre une décision et arrêter les termes de la déclaration.

J'ai répondu que cela me semblait risqué, étant donné que, suivant les indications que je possédais, la communication franco-britannique avait dû être remise hier aux quatre gouvernements intéressés.

Le secrétaire d'État par intérim a déclaré alors vouloir se mettre immédiatement en rapport téléphonique avec le Président et M. Cordell Hull pour les aviser de la démarche franco-britannique et leur recommander l'adoption de la procédure qu'il suggérait.

Il a été entendu que, dès que M. Roosevelt et M. Cordell Hull auraient fait connaître leur opinion, j'en serais averti et convoqué par M. Moore.

Mon collègue d'Angleterre, à qui j'ai rapporté cet entretien, s'est montré très satisfait; il estime que c'est le maximum de ce que nous pouvions espérer.

Reste à savoir si le Président et son secrétaire d'État entreront dans les vues que m'a exposées ce matin M. Walton Moore.

102

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome.

T. n°s 2787-2791; 1529-1532. Réservé. *Paris, 5 décembre 1936, 22 h. 30.*

Pour Londres : Je me réfère à votre télégramme n° 2425 [1].

J'adresse à notre chargé d'affaires à Rome le télégramme suivant :

Pour les deux postes : Au cours des déclarations que j'ai faites devant la Chambre des députés, j'ai prononcé les paroles suivantes dont les marques d'approbation de la Chambre ont, à diverses reprises, souligné la portée :

[1] Du 4 décembre, non reproduit.

« Nous veillons et nous continuerons à veiller à la défense de nos droits incontestables, de nos intérêts permanents et vitaux dans la Méditerranée occidentale, au Maroc et dans les positions stratégiques de l'Océan qui commandent aussi nos communications avec l'Afrique. Résolus à respecter nous-même le *statu quo*, nous n'en sommes pas moins décidés à le faire respecter en fait comme en droit ».

Vous voudrez bien donner lecture de cette déclaration au comte Ciano. Vous exposerez au ministre des Affaires étrangères que j'ai eu le souci d'éviter de faire allusion en termes plus précis à un ensemble de faits qui retiennent la plus sérieuse attention du gouvernement, mais que je vous ai chargé de lui faire part des préoccupations croissantes que nous causent les renseignements qui nous parviennent sur la situation aux Baléares [1]. Les faits et gestes des agents italiens, les débarquements de volontaires et de matériel créent l'impression que, quelles que puissent être par ailleurs les intentions du gouvernement royal, des Italiens trop zélés cherchent à profiter de l'affaire espagnole pour assurer à l'Italie une emprise de fait sur l'archipel.

Le gouvernement italien a protesté de sa volonté de respecter l'indépendance et l'intégrité de l'Espagne. Mais, dans un archipel qui, par sa situation géographique, permet de contrôler les communications entre la France et notre Afrique du Nord, l'installation, sous le couvert de la souveraineté espagnole, d'une autre autorité étrangère quelle qu'elle soit, créerait une situation à laquelle aucun gouvernement français ne saurait rester indifférent, car elle affecterait les intérêts les plus vitaux de la France. Il y aurait là, pour la cordialité des relations franco-italiennes, un risque dont le gouvernement italien doit mesurer toute l'importance.

Vous exprimerez l'espoir que, conscient de ce risque, le gouvernement italien s'emploiera activement, dans les prochaines semaines, à limiter les initiatives d'agents subalternes exaltés, et qu'il trouvera, dans les engagements de non-intervention auxquels il a souscrit, toutes les raisons nécessaires pour empêcher le développement d'activités que nous ne pouvons voir avec indifférence.

Vous donnerez à votre démarche la forme la plus amicale, mais vous ne laisserez pas ignorer l'importance que le gouvernement attache à l'affaire.

Pour Londres : En communiquant au secrétaire d'État la substance de ces instructions, vous ajouterez qu'il me paraît de plus en plus urgent de donner suite aux suggestions contenues dans mon télégramme nos 2626 à 2630 [2] concernant une manifestation simultanée de forces navales françaises et britanniques dans les rades de l'archipel. Une unité navale française y stationne maintenant en permanence, mais sans doute conviendrait-il que les observations que les deux gouvernements ont présentées séparément à Rome fussent soulignées par une manifestation plus importante, telle que celle qu'envisageait mon télégramme précité.

(1) Sur cette situation, voir ci-dessus nos 10 (note), 26, 40, 53.
(2) Du 24 novembre, reproduit ci-dessus sous le no 26.

103

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 511, 512. *Ankara, 5 décembre 1936, 21 h. 16, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h. 40).

J'ai revu aujourd'hui Ismet Inonu.

La remise de la nouvelle note turque [1], les informations reçues de Beyrouth au sujet des mesures de sécurité prises par nous à la frontière, la crainte où l'on est à Alexandrette d'incursions de bandes turques, les publications alarmantes de la presse m'étaient autant de raisons d'avoir ce nouvel entretien et d'insister auprès du président du Conseil pour qu'il s'associe à l'action propre à éviter toute aggravation du conflit. L'obligation de maintenir l'ordre dans le Sandjak est une charge à laquelle la puissance mandataire ne peut se soustraire, et la situation générale en Europe nous fait un devoir de nous trouver prêts à tout événement dans le même camp.

Ismet Inonu a reconnu le bien-fondé de ces considérations générales, mais il pense que la situation ne pourra s'améliorer que si les autorités locales, obéissant davantage aux intentions du gouvernement français, adoptent une attitude d'arbitre impartial qu'elles ont abandonnée à l'occasion des élections, en faisant ouvertement cause commune avec les nationalistes de Damas et en particulier leur émissaire [Sahadallah Djabri], dont l'action a été très vivement dénoncée aujourd'hui dans la presse.

Que le gouvernement français, a-t-il ajouté, tienne en suspens l'affaire dans cet esprit d'impartialité jusqu'à la réunion de Genève et que la ratification du traité franco-syrien, avec le concours de ses députés, ne vienne causer de nouveaux incidents. Mieux vaut prendre parti aujourd'hui, car chaque jour, il deviendrait plus difficile de revenir en arrière.

Communiqué à Beyrouth sous le no 761.

(1) Après que, le 30 novembre, une note française ait repris les arguments déjà développés le 10 (voir ci-dessus, no 3, note), le 4 décembre, une note turque, tout en attirant l'attention de Paris sur l'état d'insécurité régnant dans le Sandjak, acceptait de porter la question devant la session ordinaire du conseil de Genève de janvier 1937.

104

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1470, 1471 (1). *Rome, 5 décembre 1936.*

Dès réception de vos télégrammes nos 1519 et 1520 à 1523 (2), je me suis concerté avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne qui s'est acquitté de ses instructions dans la première partie de l'après-midi, tandis que j'ai été reçu ce soir par le comte Ciano.

Celui-ci m'a prié de faire savoir à Votre Excellence qu'il étudierait les suggestions franco-britanniques avec le plus grand soin et dans un esprit de conciliation et de collaboration et qu'il me ferait connaître aussitôt que possible la réponse du gouvernement italien. Toutefois, il n'a pas caché son scepticisme quant à la forme et l'objet de la médiation qui lui paraît extrêmement difficile à réaliser.

Il m'a demandé, d'autre part, si la proposition franco-britannique serait communiquée à la réunion de Genève. Je lui ai fait observer qu'en raison de l'urgence, je supposais que les réponses des gouvernements intéressés parviendraient avant cette réunion.

105

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 458 à 460. Réservé. *Tokyo, 6 décembre 1936, 0 h. 10.*

(*Reçu :* le 5, 18 h. 15, 17 h. 30, 18 h. 35).

Je ne voudrais pas que le Département se méprît sur mon sentiment quant à l'accord du Japon avec l'Allemagne et l'Italie (3).

Si je crois pouvoir admettre qu'il n'y a pas d'inexactitudes matérielles dans la déclaration de M. Arita niant l'existence de toute clause secrète, c'est parce que je crois que le Japon n'a pas osé au dernier moment aller plus loin. Mais je ne doute pas qu'il y ait dans les conversations d'états-majors, tant de la

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Reproduits ci-dessus sous le n° 94.
(3) Se reporter au T. 448-451 de Tokyo des 2 et 3 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 75.

[Guerre que de] la Marine, une aide au moins technique promise à l'armée et à la marine japonaises ou tous autres avantages spécifiés non dans l'accord lui-même, mais de toute autre manière, sans lesquels on cherche vainement l'intérêt qu'à eu [le Japon] à traiter et à provoquer une si forte émotion.

Je maintiens le sentiment exprimé dans mes télégrammes nos 401 et 431 (1) que cet accord, à plus forte raison doublé d'un accord avec l'Italie, aura des réactions importantes sur les positions respectives des puissances, non seulement en Extrême-Orient, mais surtout en Europe. La tendance et la simultanéité des deux accords plus que leur contenu (visant en apparence des sujets différents), même non complétés par des promesses ou autres, enfin l'importance donnée à l'un des pactes (qui serait exagérée s'il ne visait réellement pas le Komintern), tout m'amène à maintenir mon appréciation antérieure. Nous sommes bien en présence de la constitution d'un groupe politique nouveau en Asie ou plutôt de l'extension à l'Extrême-Orient d'un groupe déjà redoutable en Europe, auquel les circonstances peuvent donner un essor rapide. Je n'ai pas caché mon sentiment sur ce point à M. Arita hier soir dans un nouvel entretien. Le ministre des Affaires étrangères affecte de prétendre que l'émotion se calme en Europe. Mais il n'en est rien ici, tout au moins dans l'opinion japonaise dont l'opposition relève excellemment les dangers et inconvénients du pacte. Elle redoute la rupture sous ce prétexte des négociations de Nankin (2). La reconnaissance *de facto* du Mandchoukouo par l'Italie (3) est un autre événement de progrès, cette fois très agréable à l'opinion, mais consacrant en Europe une nouvelle violation délibérée du pacte de la Société des Nations par l'Italie sans répression, aggravant encore, en parfaite harmonie avec l'Allemagne, les nouvelles et récentes répudiations des engagements internationaux par M. Hitler.

Je persiste donc à considérer les récents événements comme constituant de nouvelles et graves menaces contre la situation internationale de la France, particulièrement dans une région ou nous possédons d'immenses intérêts.

Les commentaires verbaux donnés hier matin (mon télégramme n° 462) (4) sur l'accord germano-japonais par M. Arita aux journalistes (.... (5) répétés aussitôt) ne font que confirmer ce qui .... (6) en même temps qu'ils ne [diminuent] guère ce qu'on pense ici de notre situation intérieure. Questionné sur l'opportunité pour le Japon d'aller jusqu'à des conventions internationales contre le Komintern alors que les polices nationales pourraient suffire, il a répondu : « Depuis qu'il y a des fronts populaires, le Komintern participe au pouvoir et perd son caractère d'agitation secrète. Il faut donc le combattre comme une personnalité internationale ».

Communiqué à l'ambassade de Nankin (7).

(1) Reproduits ci-dessus sous les nos 2 et 36.
(2) Reprises le 10 novembre entre le ministre chinois des Affaires étrangères et l'ambassadeur japonais.
(3) Le 2 décembre.
(4) Non reproduit.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Lacune de déchiffrement.
(7) Par T. 461, du même jour, l'ambassadeur ajoutait ceci : l'attaché naval avait « l'impression catégorique que la marine japonaise escompte une aide précise de l'Allemagne».

106

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1475 [1]. *Rome, 6 décembre 1936.*

Je me réfère à mon télégramme nos 1448-1449 [2].

J'ai entretenu l'ambassadeur d'Angleterre des pourparlers anglo-italiens ouverts en vue de la conclusion d'un *gentlemen's agreement* entre les deux pays. Sir Eric Drummond m'a déclaré que son gouvernement souhaitait associer la France, comme elle le désirait, à ces négociations, et que lui-même examinerait avec le comte Ciano les modalités suivant lesquelles une telle participation pourrait être réalisée. Il continue toutefois de penser que le gouvernement italien se montrera peu enclin à étendre ainsi une négociation dont, à ses yeux, l'aboutissement doit avant tout symboliser la réconciliation anglo-italienne.

107

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2455 à 2458. Confidentiel. *Londres, 7 décembre 1936, 13 h. 5.*

(*Reçu :* 14 h. 45, 15 h. 15).

Si un délai de réflexion a été reconnu nécessaire, aussi bien pour des motifs d'.......... [3] politique que par respect pour le Souverain, le dilemme qui se pose pour le Roi reste exactement le même, ainsi qu'il ressort de la presse anglaise de ce matin.

Tous les journaux reconnaissent la nécessité de ne pas contraindre le Roi à une décision précipitée, mais le ton même de leurs commentaires et l'insistance qu'ils apportent à souligner les dangers de la temporisation traduisent assez l'impatience générale.

Les feuilles d'opposition comme les organes conservateurs semblent avoir parfaitement compris que le Cabinet souhaite agir avec assez de discrétion pour éviter que l'opinion ne croie le Souverain placé en face d'un ultimatum; les journaux se résignent également à ce nouveau retard de manière à ce que

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 28 novembre, publié ci-dessus sous le nº 59.
(3) Lacune de déchiffrement.

le Cabinet, s'il est amené à précipiter la solution du problème, paraisse le faire sous la pression des événements.

Les commentaires font également apparaître la crainte de voir le débat constitutionnel entrer dans le domaine politique. L'intervention, en faveur du Roi, de la presse *Rothermere* et *Beaverbrook*, le rôle de certains éléments fascistes dans les manifestations qui ont eu lieu hier contre le gouvernement amènent les milieux politiques à se demander si un « parti du Roi » ne défendra pas sa cause ailleurs que sur le plan constitutionnel. Ces appréhensions expliquent en partie la décision dilatoire du Cabinet, qui s'efforce d'ôter toute justification à ses détracteurs en freinant la marche des événements. L'attitude catégorique du *Daily Herald* et l'évolution du libéral *News Chronicle* (voir mon télégramme de presse n° 2453) [1] méritent d'être notées à cet égard.

Le manifeste publié dans la soirée de samedi par M. Churchill a donc eu des effets contradictoires. En s'associant à ceux qui souhaitent donner au Roi un plus long délai, l'ancien ministre a convaincu le Cabinet qu'il y aurait danger à paraître forcer la main du Souverain. Mais d'autre part, en accréditant certaines rumeurs et en introduisant dans le débat des éléments politiques, l'intervention de M. Winston Churchill a contribué à alarmer les partisans de la Constitution : c'est pourquoi, même s'ils acceptent maintenant pour des raisons tactiques certains délais, presque tous les journaux conservateurs, libéraux et socialistes se rangent aujourd'hui avec une fermeté plus résolue encore derrière le Cabinet.

La déclaration que le Premier ministre fera cet après-midi devant la Chambre des Communes aura pour objet principal de réfuter les points essentiels de l'argumentation de M. Winston Churchill. Le nouveau délai accordé au Roi permettra à M. Baldwin de démontrer que le Souverain n'a pas été mis en face d'un ultimatum. Quant à ce qui est de l'affirmation suivant laquelle le Premier ministre se serait mis d'accord à l'avance avec le chef de l'opposition pour que celui-ci refuse de se tenir le cas échéant à la disposition du Souverain pour former un autre gouvernement, elle a été démentie formellement par M. Attlee lui-même.

108

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4019, 4020. *Berlin, 7 décembre 1936, 18 h. 24, 18 h. 21.*

(*Reçu :* 18 h. 15).

La presse allemande, ainsi que je l'ai déjà signalé, a reçu l'instruction de ne pas dire un mot de la crise qui se déroule en Angleterre à propos du mariage du Roi.

[1] Non reproduit.

Mais cela ne veut pas dire que les milieux dirigeants ne portent pas à cette crise le plus vif intérêt. La personne du roi d'Angleterre leur est en effet très sympathique. Ils le considèrent comme favorable au rapprochement anglo-allemand et mal disposé pour la France. Ils lui savent gré des manifestations auxquelles il a, à plusieurs reprises, encouragé la British Legion.

J'ai entendu dire de source sérieuse que Mme Simpson était en excellents termes avec M. von Ribbentrop et que c'était à l'influence de Mme Simpson et à son amitié avec M. von Ribbentrop qu'on croyait ici pouvoir attribuer l'orientation germanophile du Souverain.

Aussi regretterait-on à Berlin que le Roi se décidât à abdiquer.

109

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2459. *Londres, 7 décembre 1936, 21 h. 55.*

(*Reçu :* 23 h. 35).

Sur la demande de M. Eden, j'ai été le voir au début de l'après-midi à la Chambre des Communes quelques instants avant la déclaration que le Premier ministre devait faire au sujet du conflit constitutionnel. Il m'a prié de dire à Votre Excellence combien le gouvernement britannique avait apprécié votre importante déclaration concernant l'assistance réciproque que la France est prête à apporter à la Grande-Bretagne [1] et à vous exprimer au nom du Cabinet tous ses remerciements. Il a ajouté que vos paroles auraient eu sans doute un retentissement beaucoup plus large encore dans le Royaume-Uni sans les circonstances spéciales qui absorbent en ce moment l'attention du public.

[1] Allusion au débat à la Chambre des 4 et 5 décembre. Le 4, le ministre français des Affaires étrangères, notant les termes du discours de Leamington, déclarait « que, de même, toutes les forces de la France sur terre, sur mer et dans les airs, seraient spontanément, immédiatement utilisées pour la défense de la Grande-Bretagne dans le cas d'une agression non provoquée » et qu'il en serait de même vis-à-vis de la Belgique. Passant en revue les rapports de la France avec les États-Unis, Genève, l'Italie et l'Allemagne, il justifiait — comme le président du Conseil le lendemain — la politique de non-intervention en Espagne.

110

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2460. *Londres, 7 décembre 1936, 21 h. 55.*

(*Reçu :* le 8, 0 h. 30).

Le secrétaire d'État n'a reçu encore que peu de renseignements sur l'accueil réservé dans les différentes capitales à la démarche franco-britannique relative à une tentative de médiation à effectuer entre les partis en Espagne [1]. Je lui ai donné connaissance de la substance des indications reçues à ce sujet par le gouvernement de la République et je lui ai fait part de l'intérêt que nous verrions à donner maintenant une certaine publicité à l'action entreprise par nos deux gouvernements. J'ai mentionné l'importance qu'il y aurait à mettre le président des États-Unis et le Congrès panaméricain en mesure de manifester leur sympathie.

M. Eden a répondu qu'il n'y voyait pas d'objection, à la condition que les gouvernements déjà approchés en soient prévenus, puisque nous avions annoncé tout d'abord que nous garderions à ces ouvertures un caractère confidentiel pour leur donner le temps de les examiner.

Il a donc suggéré que Votre Excellence chargeât les représentants français dans les quatre capitales d'informer les gouvernements intéressés de nos intentions. Il appartiendrait ensuite aux gouvernements français et anglais de s'entendre pour la communication à faire au public. J'ai cru pouvoir lui donner l'assurance que Votre Excellence s'abstiendrait de toute publication avant de s'être mise d'accord avec lui à ce sujet.

[1] Du 4 décembre. Voir ci-dessus nº 94.

111

Note de l'Attaché militaire de France à Madrid *sur l'organisation d'une armée républicaine* (1).

Secret. *7 décembre 1936.*

I. *Situation initiale :*

Comme l'indiquait en son début la note précitée (1), le gouvernement républicain, à la suite de la rébellion militaire, ne gardait à sa disposition que des forces régulières très réduites.

Cadres : L'immense majorité des officiers était de fait ou de cœur avec le mouvement séditieux. Une méfiance exagérée, propre à de telles crises, faisait éliminer comme suspects certains chefs qui se fussent ralliés volontiers. Il restait en tout et pour tout 180 officiers retenus comme entièrement fidèles au régime.

L'État-major central était, sauf cinq ou six officiers, considéré comme douteux. Dans les armes spéciales (Artillerie, Génie), la plupart des chefs étaient compromis. Les cadres de formation n'avaient qu'une instruction insuffisante. La plupart appartenaient d'ailleurs à une classe à laquelle on prêtait, non sans raison, des convictions contraires au régime.

La bourgeoisie espagnole était, dans son ensemble, hostile au gouvernement. Ce dernier perdait donc la classe qui, dans tous les peuples, fournit les cadres sociaux et les cadres militaires. *Dans une société dont l'encadrement disparaissait, il lui fallait trouver les cadres de l'armée.* Il partait de zéro.

Troupe : A tort ou à raison, les soldats sous les drapeaux et les sous-officiers n'inspiraient pas confiance. On libéra tous ceux qui appartenaient à des régiments révoltés ou suspects, c'est-à-dire presque tous. La plupart étaient neutres. Ils plongèrent dans l'océan de désordre des premiers jours de la révolution : on ne les revit plus. Ils traînèrent quelque temps dans l'oisiveté un uniforme de plus en plus misérable; puis, peu à peu, ces vestiges de l'ancienne armée disparurent à leur tour.

Le gouvernement appela trois classes. Mais le résultat de cet appel fut décevant. Outre qu'une moitié environ du territoire et les deux cinquièmes de la population étaient aux mains des rebelles, une part infime des hommes appelés était disponible. On ne prenait ni ceux qui étaient suspects, de par leur origine, d'appartenir à des partis de droite, ni ceux qui étaient entrés dans les milices.

(1) Cette note, extraite des archives de la Guerre, était jointe en annexe au rapport n° 358/A non retrouvé du même jour, et se référait à une autre note sur l'organisation des milices populaires, annexée au rapport n° 323/A du 27 août 1936.

Compte tenu des 8.000 soldats maintenus, ici et là, sous les drapeaux, les effectifs de l'armée, les appels faits, s'élevaient à 44.000 hommes dont l'encadrement était d'ailleurs inexistant. (Situation depuis septembre.)

Le gouvernement décréta alors la création d'une armée volontaire. Le régime de terreur, les sentiments incertains de la masse de la population donnaient à cette réforme une valeur toute morale. Il n'y eut pour cet enrôlement volontaire ni enthousiasme, ni résistance, mais une passivité égale à celle qui eût accueilli la conscription.

Matériel : Le mouvement séditieux semble avoir été, en de certains domaines, préparé de longue main. En particulier, des mouvements importants dans les stocks de matériels étaient en cours depuis plusieurs mois. Les approvisionnements en armes et en munitions avaient été en partie transférés dans les endroits où la réussite du mouvement était sûre, Burgos, Salamanque, les Canaries, le Maroc. Les dépôts des Canaries regorgeaient de cartouches et d'artillerie de 75. Les villes dans lesquelles le succès était douteux, Madrid, Séville, Saragosse, Barcelone, n'avaient plus que des magasins et des stocks diminués. En refoulant du matériel métropolitain sur les îles et le Maroc, les chefs rebelles croyaient pouvoir compter, pour le ramener dans la Péninsule, sur la marine : d'où la gravité initiale de leur échec pour s'emparer de la marine.

Bref, le gouvernement, bien que possédant en apparence un grand nombre de parcs et de magasins, ne disposait que d'un stock faible de matériel. A certains endroits, les armes restantes avaient été rendues inutilisables par le transport, hors des magasins, de pièces essentielles.

Tels sont les handicaps formidables auxquels se heurtait le commandement républicain.

Pas de chef, peu d'hommes, peu de matériel.

On peut y ajouter, du point de vue de la qualité du recrutement, ce que les autorités militaires républicaines n'avaient pas et qui grève encore l'avenir : le bon recrutement du Nord était ou au pouvoir des rebelles ou séparé de Madrid. L'Aragonais, le Navarrais, le Castillan de Vieille Castille avaient pris parti pour les militaires. L'Asturien, le Basque étaient coupés de Madrid. La côte méditerranéenne ne vaut pas grand-chose, du point de vue militaire : le Catalan, commerçant, petit propriétaire ne tient pas à se battre. De même le Valencien. Le paysan de Nouvelle Castille, sous-alimenté, n'a qu'une faible résistance, l'Andalou vit sur ses nerfs. Le gouvernement a donc gardé et gardera les moins bons recrutements d'Espagne, ceux des régions molles ou torrides. Il a perdu depuis lors l'Estramadure : il garde l'Andalousie orientale montagneuse, les régions de Murcie, de Malaga, de Jaen déjà entamées.

S'il dispose de plus de richesses, de plus d'intelligence dans les centres vivants de l'Espagne, de Bilbao à Barcelone et à Valence, il a moins de forces guerrières que l'adversaire. Cette infériorité guerrière, Espagnols du nord contre Espagnols du Levant, Aragonais contre Catalans, a pesé et pèsera d'un poids très lourd dans la lutte.

II. *Essai de substitution d'une armée républicaine aux milices des partis.*

Le gouvernement n'a donc eu pendant près de trois mois pour le défendre que les milices. La note rédigée fin août sur leur organisation est restée valable dans son ensemble. Les milices ont gardé leurs caractères initiaux : insuffisance technique, insuffisance de discipline, hétérogénéité due à l'origine politique de leurs différents groupements.

En face de la forte discipline militaire des rebelles, elles se sont effondrées. Les meilleurs, les plus ardents étaient tombés dans les premiers combats : il restait une foule bruyante, indisciplinée, prête aux paniques; ces paniques, de Talavera à Maqueda, à Tolède, à Navalcarnero et à Illescas, jalonnent l'avance des militaires jusqu'aux portes de Madrid. Lancées dans des offensives incohérentes qui avortaient dès le départ, impuissantes à tenir défensivement, elles n'attendirent en général pas le choc et au début de novembre, devant Madrid abandonné par le gouvernement, elles mettaient le comble à leur discrédit.

Pourtant, alors que le gouvernement Largo Caballero essayait timidement de tirer du chaos milicien une ébauche d'armée, les partis refusaient plus ou moins ouvertement d'abandonner un système qui, à défaut de force militaire, représentait leur force politique. Tout en approuvant en principe les directives lancées par le parti communiste : unité de commandement, discipline, nécessité de l'instruction méthodique, ils pensaient à leur avenir politique et tâchaient de soustraire à l'unification des forces dont ils savaient qu'elles conditionnaient leur force politique. Le parti communiste lui-même, en défendant l'intérêt général, défendait son propre intérêt. Possédant un idéal d'ordre, un noyau d'instructeurs internationaux, il espérait transporter dans le plan politique les bénéfices que sa propagande escomptait dans le plan militaire. Le gouvernement, dépendant des partis, avait donc la tâche difficile de soustraire à ces partis un peu de leur force et de leur influence pour la donner aux officiers de carrière qui, si inattaquables qu'ils fussent individuellement, étaient, de par leur origine même, suspects dans leur ensemble.

Les premiers essais de formation d'unités régulières furent réalisés dans le Levant par M. Martinez Barrio. Ils furent jetés dans la déroute qui suivit la prise de Tolède [1] et s'y volatilisèrent sans gloire. Avec eux furent décimées, comme je vous en ai rendu compte, les premières formations internationales.

Le repli du gouvernement sur Valence, l'arrêt des militaires devant la capitale et l'organisation des éléments internationaux en deux brigades permirent aux unités de l'armée régulière récemment créées de souffler et aux organisateurs d'interrompre leur travail de Pénélope. Encore leur fallait-il compter sur les stratèges qui dépensaient au fur et à mesure les faibles économies réalisées. Une partie des bataillons en voie de création furent lancés dans l'opération de diversion de la rive sud du Tage en direction

(1) Le 28 septembre, lors du dégagement de l'Alcazar.

de Talavera : « A mesure que j'organise, ils désorganisent », disait avec regret le chef du bureau d'organisation de l'État-major central.

L'avant-garde internationale qui couvre à Madrid, comme j'ai eu l'honneur de vous le signaler, l'organisation des gros futurs de l'armée républicaine, aura ainsi joué un rôle capital. Elle aura interrompu le processus ruineux d'usure d'éléments à peine solidifiés. Qu'elle garde Madrid ou doive l'abandonner, elle aura donné au gouvernement du temps, c'est-à-dire la possibilité de concevoir un ensemble et de le réaliser par étapes.

III. *Cadre général des réformes envisagées.*

a. *Organisation générale.*

Dès la mi-octobre, fut décidée la création de dix brigades mixtes. On estimait cette sorte de groupement plus souple pour la guerre de mouvement et consommant moins de cadres d'État-major et de services techniques.

La brigade mixte comprend *quatre bataillons d'infanterie*, dont un bataillon d'armée régulière, trois bataillons de milices fournis par les organisations de parti, mais qui peu à peu seront remplacés par des bataillons de l'armée régulière. Le bataillon compte 580 hommes en trois compagnies de fusiliers, une compagnie de mitrailleuses. Mais le nombre d'armes automatiques est insuffisant pour doter cette dernière.

Un groupe de quatre escadrons de cavalerie dont un escadron de mitrailleuses;

Un groupe d'artillerie à trois batteries;

Un groupe de génie et transmissions;

Un groupe d'intendance;

Un groupe de santé;

Dix-huit bataillons d'armée régulière sont en voie de formation. Mais l'amalgame armée-milice continue à se faire mal.

On espère à la fin du mois de décembre avoir mis sur pied les dix brigades et entamer la création de cinq autres brigades numérotées de 15 à 20. Puis on passera à l'organisation des divisions. Trois brigades formeront une division. Avec les formations internationales, on pourrait former six divisions, auxquelles tout manquerait maintenant, les états-majors et les moyens non endivisionnés. Une division légère serait d'autre part formée avec une brigade de cavalerie et une brigade motorisée-mécanisée.

Deux brigades internationales à quatre bataillons sans artillerie et sans services, la 11e (Lukacz), la 12e (Kléber) se battent actuellement sur le front de Madrid, la troisième est en formation à Albacete. C'est une sorte de Légion étrangère symétrique des unités étrangères qui existent du côté nationaliste.

La bataille de Madrid met ainsi aux prises deux groupements de force symétrique : colonnes internationales d'un côté, Légion étrangère de l'autre. Combats d'avant-gardes représentant des idéologies ennemies ou commencement d'une deuxième guerre de succession d'Espagne? On ne peut savoir encore.

Une quatrième brigade internationale sera ultérieurement créée.

b. *Les cadres.*

On a vu plus haut la crise d'encadrement, son origine, ses causes profondes. La société espagnole n'est pas encadrée. L'Espagnol peut être un maître : il n'est jamais un chef. Dès qu'il accède à une bourgeoisie d'ailleurs réduite, il perd contact avec le peuple et ne cherche qu'à profiter de la situation.

Une aristocratie parasite, une bourgeoisie peu dévouée au bien public, un peuple sans cadres. Le prestige du clergé disparu, le caciquat affaibli, le peuple a été la proie des agitateurs et des politiciens. La bourgeoisie presque tout entière menacée par l'émeute a pris de cœur ou de fait le parti des rebelles. Là où le gouvernement populaire a triomphé, elle a pratiquement disparu. Les exécutions à Madrid ne doivent pas être inférieures à 40.000. Dans toutes les villes et les villages rouges, la classe dite dirigeante a été anéantie. C'est elle qui eût eu l'instruction, l'amour-propre nécessaire pour former les cadres militaires. La crise de l'encadrement continue donc et continuera et les mesures prises dans ce domaine paraissent toutes théoriques.

État-major. — On a distingué nettement les officiers d'État-major proprement dits, presque tous officiers de l'ancienne armée, groupés pour la plupart à Valence et dans un ou deux quartiers généraux, et les « officiers affectés à l'État-major », de nouvelle formation, qui fourniront les états-majors de brigade. Un cours va s'ouvrir dans quelques jours à Valence pour leur donner en trente conférences un minimum d'instruction : notions de topographie, de tactique, de liaison des armes, etc. Les plus heureux auront l'« Aide-mémoire de l'officier d'État-major » français dont on regrette le petit nombre d'exemplaires. Peu à peu, on choisira les meilleurs pour l'état-major des divisions dont la création est envisagée.

Infanterie. — Les officiers d'infanterie sont issus, soit des milices où l'inspectorat des milices s'est borné à régulariser les élections, soit de jeunes gens dont on prépare la formation. Une école fonctionne à Barcelone. Une école à caractère politique existe à Valence qui va être transformée en école purement militaire. On espère ainsi avoir en quelques mois de bons commandants de section et de compagnie. Pour les bataillons et les régiments, les rares officiers de l'ancienne armée hâtivement promus sont insuffisants en nombre et en qualité. On utilise des officiers de carabiniers et quelques officiers de garde civile dont on est sûr. Mais la garde civile dans son ensemble est suspecte : elle eût pu fournir en abondance des cadres subalternes et des sous-officiers. On n'a pas osé l'utiliser. L'instruction des recrues est confiée aux gardes d'assaut et aux carabiniers et non aux gardes civiles.

Artillerie et Génie. — Le problème de l'encadrement des armes dites savantes est à la fois plus difficile et plus simple. On s'efforce de transporter dans l'armée des techniciens civils, ingénieurs, jeunes gens ayant une certaine formation scientifique. Un cours est ouvert pour l'Artillerie et pour le Génie où, en une vingtaine de séances, on leur donne de vagues notions pour l'usage de leur matériel. Mais les professeurs eux-mêmes sont rares

et médiocres, et l'infériorité de l'instruction secondaire espagnole se fait sentir dans ce domaine.

Pour l'Intendance, le service de Santé, on prend des civils qui s'adaptent plus ou moins bien aux conditions militaires. Le rôle de l'Intendance est d'ailleurs en partie assuré par le ministère des Subsistances qui est en liaison avec l'armée à chaque échelon et satisfait à ses commandes.

c. *Matériel.* — Une note ultérieure traitera cette question sur laquelle aucun renseignement d'ensemble n'a pu encore être obtenu.

Les Espagnols eux-mêmes ne se dissimulent pas que toute cette organisation est encore à la phase de la nébuleuse. Quelques hommes ont à étudier tous les problèmes et à les résoudre théoriquement dans les plus mauvaises conditions. Il leur faut créer, pour réaliser leurs décisions, les instruments mêmes de leur réalisation. Ils sont constamment menacés d'être disgraciés s'ils déplaisent, s'ils exigent trop, s'ils cessent un instant de manœuvrer. Le ministre de la Guerre en défend quelques-uns. Mais il a à se défendre lui-même. On a vu le général Asensio disgracié pour avoir montré quelque énergie dans la débâcle de Maqueda.

Une force organisée dirigée avec intelligence eût volatilisé les éléments fragiles qui essayaient timidement de donner une forme au néant. Les efforts d'août et de septembre ont été détruits par la grande poussée rebelle de Talavera à Carabanchel. Un nouveau répit est donné au gouvernement de Valence dont il s'efforce de profiter.

Conclusion.

Cette armée, dont l'organisation vient d'être esquissée à grands traits, c'est l'armée du territoire loyal de l'ancienne Junte déléguée pour les provinces de Valence, Alicante, Castellón, Cuenca, Albacete et Murcie, où d'autre part sont venues se réfugier les populations évacuées de Madrid, de la Nouvelle Castille et du sud de la province de Guadalajara-Alcalá de Henarés.

On essayera d'attirer dans l'orbite de Valence les noyaux de population fidèles d'Andalousie qui gravitent autour du centre de Malaga. D'autre part, la région cantabrique est laissée à son sort. Les Asturiens et la région de Santander-Bilbao ont encore l'organisation milicienne. L'État-major central est mal au courant des effectifs engagés : moins de 10.000 hommes dans les Asturies. Une vingtaine de mille hommes entre Santander, Bilbao et le Guipuzcoa, que les stratèges lancent dans une offensive de diversion sur Miranda, Burgos, offensive dont l'état-major de Valence n'attend pas grand-chose.

Enfin, il y a l'armée catalane dont l'état-major de Valence connaît l'organisation, mais qui pour le moment est une armée alliée.

En dehors des colonnes de milices, elle compte cinq à six divisions. Ces divisions sont à trois régiments, trois bataillons de mitrailleuses et un groupement d'artillerie de cinq à six batteries. Les régiments sont à faible effectif : l'ensemble de la division ne dépasse pas *5.000 hommes.*

L'autonomie de cette organisation militaire donne visiblement du souci à l'état-major de Valence. Mais la Catalogne tient à se défendre elle-même et à sortir de la crise avec l'armée indépendante qu'elle a toujours demandée.

Cette armée, ces armées sont donc encore en devenir : on aperçoit ici et là des points de cristallisation. Il faut passer du papier à la réalité et cette réalité est la guerre. Jusqu'à présent, le commandement militaire républicain a échoué parce qu'il avait à lutter contre le tempérament espagnol, contre les partis politiques, contre les autonomies régionales, contre un ennemi matériellement et techniquement supérieur.

Le répit que lui donne la résistance de Madrid, le secours russe en matériel et en conseillers politiques et militaires pourront-ils permettre l'organisation d'une armée régulière républicaine? Un commencement de réponse pourra être donné dans trois mois, au début d'une campagne de printemps si d'ici là une fin brusquée, impossible à prévoir, n'est pas intervenue.

Nota. — D'après des nouvelles de presse, la Catalogne se serait finalement décidée pour l'organisation de trois divisions du type français. Sa seule idée nette, c'est de ne pas faire comme Madrid.

112

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 521 à 529. *Ankara, 8 décembre 1936, 1 h. 42, 1 h. 45, 1 h. 37, 1 h. 40, 11 h. 32, 11 h. 30, 11 h. 28, 12 h. 46, 12 h. 47.*

(*Reçu :* 3 h 15, 3 h 10, 7 h, 14 h 40, 14 h 10, 14 h 15).

Au cours des fêtes données dans la nuit du 5 au 6 décembre en faveur des œuvres de l'Enfance, après les rites d'un bal où les anciens costumes et les anciennes danses turques étaient à l'honneur, j'ai été convié par Ataturk, et pendant deux heures et demie, il s'est entretenu avec moi.

C'est dans ce cadre — et la fête s'arrêtait lorsque Ataturk voulait associer les personnes présentes, ministres, députés, personnalités étrangères et turques à l'expression de sa pensée — que le Président a tenu à me faire avec beaucoup de réflexion et de fermeté des déclarations auxquelles il voulait donner une solennité particulière.

Les voici résumées :

1o Ataturk, qui avait résolu de me parler dans quelques jours, a saisi, à l'insu même de ses ministres, l'occasion qui se présentait de manifester publiquement le désir que l'amitié franco-turque fût avant tout sauvegardée;

2o. Il voulait que le gouvernement français fût pleinement instruit du suprême appel qu'il lui adressait pour qu'une solution du problème du

Sandjak fût trouvée, qui fût compatible avec l'honneur de la France et celui de la Turquie;

3° Ataturk affirme nettement qu'il ne cherchait aucune révision territoriale et qu'il n'a jamais pensé à une telle révision, depuis l'accord Franklin-Bouillon[1], qui a créé une frontière d'amitié et non pas une frontière stratégique;

4° Cette solution, destinée à assurer la position de la France et de la Turquie, n'exclut pas, bien au contraire, l'établissement de relations de bon voisinage avec la Syrie;

5° « Je donne, a-t-il conclu, à mes ministres mission de s'en ouvrir à vous, pour chercher les moyens pratiques de réaliser ce dessein : je leur ferai connaître ma pensée.

« Je ne puis croire qu'un accord soit impossible. Pourquoi glisser des tiers entre nous? J'ai pris en 1921 devant la grande Assemblée la responsabilité de ce premier accord. J'autorise M. Rustu Aras à vous lire les procès-verbaux des séances secrètes, où j'ai eu à vaincre la plus vive opposition.

« Mais je cherchais dès lors la main de la France et je me suis porté garant que cet accord donnerait satisfaction au sentiment national.

« Mon honneur est engagé. Il ne serait d'autre issue que de quitter le pouvoir... ou de trouver d'autres remèdes. »

Je n'ai pas voulu vous rapporter ces propos qu'éclairaient des commentaires très attentifs, avant que le ministre des Affaires étrangères me les eût confirmés. Il l'a fait ce matin après en avoir référé à son président du Conseil et à Ataturk lui-même.

Pratiquement, la proposition turque en ce qui touche la région du Sandjak est la suivante :

1° Alexandrette est placée sous le condominium de la France et de la Turquie : la participation de la Syrie à ce directoire n'est pas exclue[2];

2° Cette région est démilitarisée. L'ordre y est maintenu par de simples forces locales de police et de gendarmerie;

3° Le régime de la porte ouverte lui est appliqué dans le plan économique.

En me transmettant cette proposition, le ministre des Affaires étrangères l'a ainsi commentée :

1° Cette solution crée un ordre définitif. Elle donne la sécurité à cette région en la plaçant en dehors de toute compétition éventuelle de la part des autres puissances : nous serons meilleurs voisins lorsque nous n'aurons à

(1) Allusion au traité franco-turc d'octobre 1921.

(2) Par T. nos 615-616, du même jour, le Département déclarait la notion de « condominium », impliquant partage de souveraineté, inadmissible et contraire à l'acte du mandat. L'ambassadeur de Turquie à Paris déclarait le lendemain dans un « exposé assez confus » qu'il n'avait pas été question de partage de souveraineté, et que, par « participation turque », Ankara entendait, « non une ingérence du gouvernement turc, mais la participation de la population du Sandjak, considérée globalement comme turque, à la gestion de ses propres affaires » (T. nos 617-618 de Paris, du 9 décembre).

craindre l'ambition de telle (un) ou telle autre puissance (deux) qu'il n'est pas besoin de nommer;

2° Le désarmement de cette région apaisera d'autres inquiétudes. Alexandrette ne saurait devenir une base navale en Méditerranée. Elle ne menacera ni les lignes impériales (trois), ni les grandes routes commerciales (quatre);

3° Au contraire, le régime de la porte ouverte assurera la prospérité de cette région et normalisera les relations commerciales avec le Moyen-Orient au bénéfice de toutes les nations, tout en évitant une internationalisation plus large de cet important débouché commercial.

C'est à une société franco-turque que pourrait être confié le soin d'aménager rapidement ce port.

Mes entretiens avec Ataturk ayant été publiés, le ministre des Affaires étrangères n'a pas gardé davantage le secret de ces propositions.

Au cours d'un déjeuner chez le ministre de Grèce, auquel assistait l'ambassadeur de Pologne, il en a dit l'essentiel, et le ministre de Yougoslavie en a de son côté reçu la confidence directement de M. Rustu Aras. Le mot « condominium » est lancé.

L'ambassadeur d'Italie est à Rome depuis huit jours, l'ambassadeur d'Angleterre à Istambul depuis jeudi.

Il n'est question dans les cercles diplomatiques que de cette affaire. Je m'emploie à donner amicalement le ton. Car un mauvais courant paraît s'affirmer depuis hier dans certains milieux turcs — et certains diplomates ne sauraient y être indifférents — qui tendrait à miner cette action d'Ataturk, jugée trop favorable à la France.

113

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2464, 2465. Confidentiel. Réservé. *Londres, 8 décembre 1936, 12 h. 3.*

(*Reçu :* 13 h. 30).

S'il pouvait subsister des doutes sur les dispositions du Parlement à l'égard de la crise ouverte entre le Roi et le Cabinet, la séance d'hier, où M. Stanley Baldwin a lu une déclaration sur l'état actuel du conflit, les a complètement dissipés.

Le Premier ministre a été en effet l'objet d'une ovation d'une chaleur exceptionnelle équivalant à une approbation presque unanime de son attitude et à une manifestation d'entière confiance en son action personnelle. On a particulièrement remarqué l'accord absolu qui s'est révélé entre lui et le chef de l'opposition. L'intervention de M. Winston Churchill a soulevé au contraire

de bruyantes protestations sur tous les bancs de la Chambre. L'accueil dont il a été l'objet a laissé à l'assistance une impression véritablement pénible. En sortant de la séance, l'ancien ministre, visiblement très découragé, a déclaré à un de ses intimes qu'il n'interviendrait plus d'aucune manière dans ce débat et que, à son avis, il ne restait plus au Roi qu'à capituler ou à abdiquer dans les quarante-huit heures.

114

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 881 à 888. Réservé. *Bruxelles, 8 décembre 1936, 20 h. 22, 20 h. 23, 20 h. 21, 21 h. 46, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 25, 21 h. 50, 20 h. 51, 22 h. 35, 22 h. 30, 23 h., 21 h. 58).

Ayant été voir cet après-midi le ministre des Affaires étrangères, je l'ai prié de me renseigner sur les conversations que le ministre d'État luxembourgeois avait eues avec lui et avec le Premier ministre[1].

M. Spaak m'a répondu que M. Bech avait mis le gouvernement belge au courant des entretiens qu'il avait eus à Paris[2]. En substance, il aurait demandé que le Luxembourg fût garanti par les clauses du futur pacte occidental. En échange, il aurait offert de déclarer expressément que le Grand-Duché accepte les obligations du pacte de la Société des Nations, et notamment celles de l'article 16.

D'autre part, M. Bech aurait repoussé l'idée que la violation du territoire luxembourgeois par l'Allemagne donnât automatiquement le droit aux armées françaises d'y pénétrer, ne voulant pas que la ligne de feu passât ainsi par le Grand-Duché. Par contre il aurait offert, en cas d'agression allemande, d'assurer la destruction immédiate de tous les ponts et ouvrages d'art, [ce qui] retarderait sensiblement l'avance des envahisseurs.

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères quel est, sur ces différents points, l'avis du gouvernement belge. Il paraît enclin à le considérer favorable, notamment [à] la proposition relative aux destructions. Il m'a demandé si la position du Luxembourg présente un intérêt considérable au point de vue militaire. J'ai répondu qu'un examen de la carte, à la lueur des souvenirs historiques, suffit à le démontrer tant au point de vue de la sécurité de la France que de l'encouragement de la Belgique.

(1) Conversations qui eurent lieu le 7.

(2) Le 3 décembre, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères luxembourgeois avait conféré avec M. Delbos au sujet du statut de l'Europe occidentale. Voir également ci-dessous n° 151.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me renseigner sur la visite de M. Bech à Paris et de me donner éventuellement les explications utiles à cet effet.

Au cours de notre entretien, le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré spontanément que le discours prononcé par Votre Excellence à la Chambre vendredi dernier (1) était excellent [en] tous points et avait été très apprécié ici. Il a fait à ce sujet l'éloge de la politique extérieure du gouvernement français actuel. « Nous avons pu différer d'avis sur un point qui concerne la Belgique, et j'espère que nous arriverons à un accord comme M. Yvon Delbos l'a envisagé lui-même; mais sur tous les autres sujets, jamais la politique française ne nous a paru plus raisonnable et plus réaliste ».

Il a ajouté : « Il faudrait bien tout de même que nous ayons des contacts avec M. Léon Blum et M. Delbos pour achever de dissiper toutes divergences ».

M. Spaak m'a exprimé son approbation de l'attitude du gouvernement français dans les affaires d'Espagne. Il s'est exprimé à ce sujet en termes admiratifs pour le discours de M. Léon Blum et m'a dit que, d'après tout ce qui lui revient, la position personnelle du président du Conseil grandissait chaque jour dans l'opinion française. Il avait été notamment très frappé des adresses nombreuses de groupements ouvriers publiées il y a quelque temps par le *Populaire* approuvant l'attitude du gouvernement.

115

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Moscou, Varsovie, Bucarest, Stockholm, Riga (2).

Paris, 8 décembre 1936, 23 h 30.

T. nos 2819 à 2824; 803 à 808; 829 à 834; 956 à 961; 316 à 321; 258 à 263.

A l'occasion du traité franco-syrien paraphé à Paris le 9 septembre dernier, le gouvernement turc a demandé au gouvernement français, par une lettre du 9 octobre, de sanctionner le statut spécial reconnu au sandjak d'Alexandrette par l'accord de 1921 et d'ériger le Sandjak en état indépendant lié à la France par un traité analogue aux traités franco-libanais et franco-syrien (3).

L'accord de 1921 ne prévoit en faveur du Sandjak qu'un régime *administratif* spécial. Ce régime lui est assuré depuis 1920 par un statut comportant une large autonomie administrative et financière dont il a bénéficié tout

(1) Sur le débat du 4 décembre, voir ci-dessus n° 109 (note).
(2) Aux ambassadeurs pour Londres, Moscou, Varsovie, aux chargés d'affaires pour Stockholm et Riga.
(3) Voir ci-dessous n° 3 (note).

d'abord dans le cadre de l'état d'Alep, puis, depuis que la Syrie a été politiquement organisée en état, soit 1922, dans le cadre de cet état.

Le gouvernement français estime donc que la demande turque n'est pas couverte par l'accord de 1921. Il constate en outre que cette demande tend à la création d'un troisième état, ce qui est contraire à l'article 1er de l'acte de mandat, lequel ne prévoit que deux états, nommément désignés, à savoir le Liban et la Syrie, et que cette création aurait pour effet un démembrement du territoire syrien, ce contre quoi, aux termes de l'article 4 de l'acte susvisé, la puissance mandataire a la charge de garantir les états placés sous sa tutelle. Or, l'article 18 stipule que le consentement du conseil de la Société des Nations est nécessaire pour toute modification à apporter aux termes du mandat.

Tels étant les textes qui régissent son action, le gouvernement français a fait savoir au gouvernement turc qu'il était disposé à examiner dans l'esprit le plus amical toute demande turque tendant, dans le cadre de 1921, soit à préciser les modalités du régime spécial du Sandjak, soit à affecter ce régime d'une garantie complémentaire; que si par contre le gouvernement turc insistait pour mettre en cause l'allégeance politique de ce sandjak, la puissance mandataire était incompétente pour connaître d'une question réservée au Conseil.

Le gouvernement turc ayant maintenu sa demande et accepté le recours à Genève, nous lui avons offert, pour éviter que la situation locale ne soit affectée par des incidents susceptibles de se produire en zone frontière, de porter l'affaire devant le Conseil à l'occasion de la session extraordinaire prévue pour le 10 de ce mois. Il semble que la réponse d'Ankara doive être affirmative.

Il est donc possible que le Conseil se trouve saisi dès le 10.

En communiquant les indications qui précèdent au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, vous voudrez bien insister sur les points suivants :

1° Il ne s'agit pas en l'espèce d'un conflit entre des intérêts français et des intérêts turcs, mais d'une opposition entre une demande turque et la doctrine du mandat telle que la France l'a jusqu'ici appliquée au Levant, conformément aux directives de Genève;

2° Le gouvernement français se propose de soumettre au Conseil, en toute objectivité, l'exposé du point de vue mandataire;

3° Le gouvernement français estime que le Conseil sera appelé, conformément à l'article 18 susvisé de l'acte de mandat, à confronter la demande turque avec les articles 1 et 4 de ce même texte (1);

4° L'évocation de l'affaire dès le 10 aurait surtout le caractère d'une mesure conservatoire. Sans doute le Conseil se contenterait-il de nommer un rapporteur, remettant l'examen de fond à la session de janvier. Le Conseil pourrait

(1) L'article 1 de l'acte du mandat du 24 juillet 1922 stipulait l'élaboration par la France d'un statut organique en coopération, avec les autorités indigènes, afin de faire de la Syrie et du Liban des états indépendants. L'article 4 garantissait l'intégrité territoriale de ces deux pays.

en outre prendre telle décision qu'il estimerait opportune pour éviter tous incidents locaux pendant l'intersession.

Vous signalerez le particulier intérêt qu'attache le gouvernement français, en raison du caractère même de l'affaire, à ce qu'elle soit traitée sur le plan et dans l'esprit de Genève, et vous exprimerez le vœu que les instructions adressées au délégué :

Pour Londres : britannique;
pour Moscou : soviétique;
pour Varsovie : polonais;
pour Stockholm : suédois;
pour Bucarest : roumain;
pour Riga : letton.

tiennent compte de nos vues sur ce point (1).

116

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1328 à 1336. *Prague, 8 décembre 1936* (2).

(*Reçu :* le 10, 12 h. 30).

A propos des négociations en vue de la conclusion entre les états de la Petite Entente d'un accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur et de celles en vue de la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle, j'ai demandé à M. Hodza ce qu'il pensait de la politique suivie actuellement par la Yougoslavie.

Le Président m'a répondu que pour le moment M. Stoyadinovitch était exclusivement occupé de ses négociations avec les Croates, dont l'importance était décisive au point de vue de la cohésion de l'État yougoslave. Il laissait donc la direction de la politique extérieure au prince Paul. « Celui-ci, a ajouté le Président, est un gentilhomme de grande culture, mais son expérience politique est incomplète. Il adore les Anglais. Il suit les directives de Londres, c'est dire que la ligne politique qu'il suit est en zigzag ».

Je me suis étonné du jugement ainsi porté sur la politique britannique. Le Président m'a répondu ne voir de clair dans la politique extérieure anglaise que l'intimité grandissante avec la France. M. Hodza se plaît à reconnaître l'impor-

(1) Ce télégramme collectif résume une note française du 7 décembre qui faisait état, par ailleurs, du fait que la sécurité dans le Sandjak avait été, lors des récentes élections, compromise par des agitateurs turcs et la presse turque (T. nos 594-603 de Paris, du 5 décembre). Le 8, l'ambassadeur de Turquie à Paris faisait savoir que son gouvernement acceptait de porter l'affaire devant le conseil de Genève (T. no 614 de Paris).

(2) Par poste.

tance primordiale de ce point : «Pour le reste, ajoute-t-il toutefois, je ne trouve que des points d'interrogation. A Londres, M. Beck s'est entendu dire que le gouvernement britannique était heureux des bons rapports franco-polonais, heureux aussi des bons rapports polono-allemands. Quand il a posé des questions précises sur l'attitude qu'observerait le cabinet de Saint-James dans la question de Dantzig, dans celle du corridor polonais, il n'a pu obtenir aucune réponse précise ». A l'avis de M. Hodza, la même incertitude règne sur l'attitude qu'observera l'Angleterre à propos des questions de l'Europe centrale et orientale. J'ai dit que je ne partageais pas le sentiment du Président : ce que je savais des entretiens de M. Beck à Londres m'avait laissé une impression plus favorable. Le fait même qu'il y était reçu constituait un indice heureux et non négligeable. Plus importantes et plus satisfaisantes étaient les récentes déclarations de MM. Eden et Neville Chamberlain (1). J'ai parlé à M. Hodza de ce qui était de nature à l'intéresser dans les dernières notes britanniques au sujet du pacte de l'ouest (2). J'ai fait ressortir que le gouvernement britannique y marquait sa reconnaissance de la légitimité et de la valeur des engagements liant l'un des signataires en vertu du pacte d'assistance mutuelle, des obligations générales résultant du pacte de la Société des Nations et du pacte de Paris. M. Hodza en a été vivement intéressé. Il m'a demandé si je consentirais à étudier avec lui ces notes pour voir les lacunes qu'elles présentaient. J'ai dit que je ne me refuserais pas, à l'occasion, à titre tout à fait confidentiel, à une conversation plus étendue à ce sujet.

Le président du Conseil m'a alors dévoilé le fond de sa pensée. Il est fort inquiet d'une agression en raison de la situation géographique de la Tchécoslovaquie entre l'Allemagne et l'Autriche vassalisée.

J'ai dit que M. Benès paraissait moins pessimiste. Il m'a répondu que comme chef du gouvernement, il était obligé de tenir compte de tous les renseignements qu'il recevait et que 80 % de ces renseignements lui faisaient craindre une attaque allemande pour 1938 : « D'ici là, a ajouté M. Hodza, vous verrez l'effort considérable que nous réaliserons pour améliorer notre armée, notamment sous le rapport de la motorisation ».

J'ai répété que dès à présent le général Schweisguth avait été très satisfait de ce qu'il avait vu aux dernières manœuvres; que nous connaissions assez le courage réalisateur de M. Benès et du gouvernement pour être certains de la valeur des progrès qui seraient accomplis : « Je suis convaincu comme vous, m'a dit le Président, que le seul moyen d'en imposer à l'Allemagne est de donner à cet état la certitude qu'un coup de tête de sa part se heurterait de la part des puissances qu'elle menace à une résistance collective, organisée et pouvant être effective immédiatement ». M. Hodza m'a confié que le mode d'intervention de la Russie en Espagne avait produit sur lui mauvaise impression : « Si, en nous apportant le concours de ses avions et de ses troupes, le gouvernement de Moscou prétendait exercer une influence politique chez nous, je refuserais ce concours. Je ne veux pas être avalé par Hitler, mais pas non

(1) Allusion est faite ici notamment au débat des Communes du 5 novembre. Voir, au tome III de la présente série, les nos 445 (et note), 471.

(2) Reproduits au tome III de la présente série sous les nos 265, 439, 513.

plus par Staline. Il est absolument nécessaire que le gouvernement de l'U.R.S.S. sépare son action de celle du Komintern pour participer utilement à l'organisation de l'Europe ».

J'ai laissé entendre que des conseils en ce sens avaient été donnés de notre part à Moscou, qu'ils seraient peut-être écoutés. J'ai ajouté que l'armée russe présentait un appoint militaire de valeur considérable ; au surplus, nous devions toujours craindre un rapprochement russo-allemand si nous nous éloignions des Russes. M. Hodza en a convenu.

J'ai lieu de croire que le point de vue du président du Conseil n'est pas exactement celui de MM. Benès et Krofta, qui ne paraissent pas redouter le péril communiste en Tchécoslovaquie. Au surplus, Votre Excellence connaît M. Hodza, son imagination, la rapidité de son esprit, ses constructions intellectuelles. Votre Excellence sait aussi que le Président est agrarien et se rappelle la récente controverse de politique extérieure entre les partis de la majorité (1). Il doit être tenu compte de toutes ces composantes en lisant les propos qu'il m'a tenus.

117

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 790. *Londres, 8 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 décembre).

Depuis l'accueil résolument hostile qu'elle a fait aux discours du général Goering et de M. Goebbels (2), l'opinion anglaise n'a guère eu l'occasion de s'occuper du problème des revendications coloniales de l'Allemagne, d'autant plus que d'autres sujets, d'une actualité plus brûlante pour elle, sont venus l'absorber entièrement. Des rares manifestations au cours desquelles les ambitions du Reich ont été mentionnées publiquement, on peut tirer cependant la conclusion que le public anglais ne se montre pas plus favorable qu'à l'automne dernier aux prétentions hitlériennes.

Au cours d'une réunion tenue pour inaugurer les nouveaux bâtiments de la *Royal Empire Society*, sous la présidence du ministre des Colonies, lord Lugard, ancien gouverneur de Hong-Kong et de la Nigéria, qui a, pendant longtemps, représenté son pays à la Commission des mandats, s'est nettement prononcé contre tout abandon de territoires : un tel procédé, a-t-il dit, ne serait compatible ni avec l'honneur national, ni avec les intérêts véritables de la paix : « Le monde se trouve actuellement en présence d'un nouveau problème colo-

(1) Sur cette controverse, se reporter au tome III de la présente série sous le n° 469.
(2) Les 28 et 30 octobre, au Sportpalast de Berlin. Voir, au tome III de la présente série, le n° 435 (note)

nial; les puissances aujourd'hui dépourvues de territoires d'outre-mer réclament une part de ceux qui appartiennent aux autres états, en alléguant la difficulté qu'elles rencontrent à se procurer des matières premières et des produits alimentaires. Or, les économistes ont donné la preuve que les difficultés de l'heure présente ne sont pas causées par le manque de colonies, mais par les barrières que la période d'après-guerre a mises aux échanges internationaux. De plus, les devises étrangères disponibles ont été utilisées avant tout pour se procurer des armements. En nous déclarant prêts à partager tous les avantages économiques que nous confèrent nos colonies[1], nous faisons, a conclu lord Lugard, un geste honorable de bonne volonté; mais il nous est impossible de transférer sur demande, comme s'ils étaient des esclaves ou du bétail, les peuples que nous nous sommes engagés à protéger ».

L'ancien gouverneur de la Nigéria a également rédigé la préface d'une brochure que Votre Excellence trouvera ci-jointe et dans laquelle la société des « Amis de l'Europe » a reproduit tous les documents relatifs aux menées nationales-socialistes dans l'ancien territoire du Sud-Ouest africain allemand. Dans une phrase finale, qui ne peut manquer de vexer profondément les lecteurs d'outre-Rhin, ou plutôt les bureaux de la Wilhelmstrasse qui en auront seuls connaissance, lord Lugard condamne en termes formels les intrigues secrètes des organisations hitlériennes de la minorité allemande, dont les méthodes, dit-il, rappellent fâcheusement celles que M. Hitler lui-même critique si vivement chez les bolchevistes.

D'autre part, les Pairs et les membres de la Chambre des Communes ont reçu communication d'un mémorandum qui leur a été adressé, il y a quelques semaines, par le *Joint East african Board*. Ce document, d'après le *Daily Mail*, contient notamment la phrase suivante :

« L'on ne saurait aboutir à une autre conclusion que celle-ci : une redistribution des mandats en Afrique, au lieu d'avancer la cause de la paix, conduirait à des armements encore plus considérables, et créerait des occasions de conflits qui s'étendraient bien au-delà des confins européens ».

Le mémorandum insiste également sur les dangers d'ordre stratégique qui résulteraient pour l'Empire britannique d'une réinstallation de l'Allemagne en Afrique. En établissant des bases aériennes navales dans le Tanganyika, par exemple, le Reich pourrait menacer les communications de la métropole avec l'Afrique du sud et avec d'autres parties de l'Empire, et il deviendrait nécessaire d'augmenter non seulement la défense de la Rhodésie, de l'Union sud-africaine et de l'Est africain, mais encore d'accroître la puissance de la flotte anglaise dans l'Océan indien pour lui en assurer la maîtrise incontestée.

Un ancien député conservateur, sir J.M.M. Erskine, dans une lettre que publie le *Daily Telegraph*, du 8 décembre, revient sur le rapport présenté par le *Joint East african Board*, où il voit « un utile avertissement au public anglais ». Les arguments que fait valoir le collaborateur bénévole du journal de lord Camrose sont significatifs : « Il est parfaitement évident, dit-il, que les

(1) Ainsi que l'avait fait le 27 juillet précédent le secrétaire d'État au Foreign Office. Voir, au tome III de la présente série, le nº 276 (note).

revendications de l'Allemagne s'appuient sur le désir d'accroître sa puissance en vue des aventures militaires qu'elle projette. La valeur réelle des colonies n'apparaît qu'en temps de guerre, puisque l'abondance des matières premières, en temps de paix, oblige à en restreindre la production. Est-il vraiment de l'intérêt de l'univers que l'on ajoute cette arme supplémentaire à la machine de guerre allemande? »

Ces diverses indications sur l'état d'esprit qui règne en Angleterre sont intéressantes à rapprocher des propos que le général Goering a tenus récemment à M. Ward Price sur la question coloniale, et dont j'ai transmis la traduction dans ma dépêche confidentielle du 3 décembre dernier [1].

118

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

D. nº 1792 [2]. *Berlin, 8 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 décembre).

Cette dépêche est consacrée à la situation économique du III[e] Reich. L'ambassadeur analyse d'abord l'ordonnance allemande du 2 décembre sur la stabilisation et le contrôle des prix. Il examine les réactions de la presse, puis il ajoute :

Mais il est une constatation qu'aucun organe de la presse allemande n'a dégagée et qui est pourtant la première à venir à l'esprit de tout observateur impartial : l'ordonnance allemande du 2 décembre établit des mesures que jamais aucun état n'a cru devoir prendre, sinon aux époques les plus graves de son histoire. Tel fut le cas de la France sous la Terreur, par exemple.

Il se peut que le gouvernement nazi, en agissant de la sorte, ait obéi au désir de frapper l'imagination du public aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du Reich. Il a peut-être cherché également à créer un choc psychologique favorable auprès des masses laborieuses, en montrant à l'ouvrier allemand qu'il n'a plus, désormais, à réclamer un relèvement de son salaire, dès lors que les prix ne montent plus. Mais il n'est guère douteux, cependant, que des décisions d'un caractère aussi exceptionnel ne peuvent être comprises que

(1) Le général Goering avait tenu à préciser à son interlocuteur que l'Allemagne avait besoin de colonies, « mais pas nécessairement de colonies anglaises ». « Un Cameroun *arrondi* représente tout ce dont nous avons besoin. Nous ne nous querellerons pas avec l'Angleterre pour une colonie de plus ou de moins». Faisant allusion au discours qu'il avait prononcé au Palais des Sports, il ajouta : « Quand j'ai parlé des colonies allemandes comme ayant été volées après la guerre, je n'ai pas dit qu'elles avaient été volées par l'Angleterre.» Et : « Comme il est difficile de s'entendre avec vous ! Et cependant l'Angleterre est la seule nation pour laquelle nous ayons quelque respect ou quelque sympathie». (D. nº 779 de Londres).

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

si l'on tient compte de la situation économique difficile dans laquelle se trouve le Reich aujourd'hui.

Il ne semble pas, en effet, que le mois de novembre ait apporté un allégement sensible aux embarras, signalés à maintes reprises par cette ambassade, qu'éprouve l'Allemagne à assurer son ravitaillement en aliments et en matières premières industrielles.

Parmi les denrées agricoles, le manque de beurre et de graisses n'a pas cessé de se faire sentir. Le 21 novembre dernier, les laiteries et marchands de beurre en gros ont été invités à ne satisfaire que les demandes de leurs anciens clients, avec une réduction de 20 % sur les quantités livrées à chacun d'eux en octobre 1935. Il leur a été interdit de conclure de nouveaux marchés. De leur côté, les détaillants mettront à jour, de manière très précise, les listes de clientèle déjà établies lors du dernier hiver et, à partir de janvier 1937, fourniront exclusivement, jusqu'à concurrence des quantités disponibles, les clients portés sur ces listes. Quant aux graisses, le système des cartes d'aliments gras à prix réduits pour les classes laborieuses a été maintenu pour 1937. La quantité de margarine ainsi allouée à chaque individu sera de 10 kgs par an.

D'autre part, l' « Association économique allemande de la confiserie » s'est préoccupée dernièrement de réaliser des économies de graisse dans ce groupe d'industrie. Elle s'est proposée d'amener les confiseurs allemands à réduire les quantités de graisses qu'ils utilisent et à augmenter en contrepartie la proportion de sucre incorporée à leurs produits. Un organisme spécial a même été créé pour indiquer aux confiseurs les recettes propres à faciliter ce changement.

Il semble que l'Allemagne éprouve aussi quelques difficultés dans son approvisionnement en céréales panifiables. Fin novembre, la corporation de l'Agriculture a obligé les paysans à livrer plus rapidement que de coutume aux minotiers leurs céréales panifiables. La livraison de la totalité du quantum fixé pour chaque cultivateur devra être faite le 28 février prochain au plus tard. Le ministre de l'Agriculture a pris, de son côté, un décret qui interdit, à l'avenir, d'utiliser du seigle ou du froment pour la fabrication de l'eau-de-vie.

L'initiative récente du « Groupe économique des restaurants et de l'industrie hôtelière » mérite également d'être relevée. Au début du mois de décembre, ce groupement a invité cette association à demander à ses membres de procéder à la simplification des cartes de menus. Celles-ci comportent, dit-elle, un trop grand nombre de plats, ce qui oblige les restaurants à avoir des provisions trop importantes et contribue à accroître les déchets. Elle a donc recommandé aux restaurants dont la carte comprend plus de 100 plats d'en diminuer le nombre. La carte doit tenir compte également de l'approvisionnement du marché. Il n'est pas opportun, par exemple, à un moment où la viande de porc est rare, d'inciter le client à en consommer. Par contre, il convient de faire figurer sur les menus un plus grand nombre de plats de poisson.

Dans l'industrie, enfin, la tendance à limiter l'emploi de certains métaux rares s'est accentuée. Une ordonnance promulguée le 24 novembre dernier a interdit d'utiliser le chrome, le nickel ou le cobalt pour recouvrir divers objets en métal. Parmi ces articles dont le nombre est considérable et qui sont

énumérés avec soin par l'ordonnance, on relève : pièces de machines de bureaux, d'appareils de pesage, d'ustensiles de ménage; pièces pour autos ou pour voitures d'enfants; couverts de table; bouteilles thermos, espagnolettes et poignées de portes, porte-manteaux, etc.

Mais ce serait une erreur de conclure, à la lumière de ces indices, d'ailleurs fragmentaires, que le Reich, replié sur lui-même, cherche la solution de ses embarras économiques dans des remèdes d'ordre purement intérieur, c'est-à-dire dans une stabilisation par la contrainte des prix actuels et dans un rationnement rigoureux des produits nécessaires à son alimentation et à ses industries. Ces mesures sévères de dictature économique à tendance autarcique ne représentent qu'un aspect du plan quadriennal : son côté négatif. Cette «médecine de cheval », qui met aujourd'hui l'Allemagne à un régime de diète forcé, est considérée comme nécessaire par les dirigeants, mais non comme suffisante. Elle se double d'une politique extrêmement active qui a pour but d'intensifier, dans toute la mesure du possible, les exportations du Reich.

La hausse des prix des matières premières dans le monde fait de cette obligation d'exporter une question de vie ou de mort : il faut que l'Allemagne se procure, par tous les moyens, le supplément de devises nécessaire pour obtenir les produits de base indispensables à ses industries et surtout à son armement : fer, cuivre, plomb, caoutchouc, coton, etc... Ses dirigeants multiplient les efforts pour trouver de nouveaux débouchés, pour passer principalement avec les états de l'Europe du centre et du sud-est ainsi qu'avec le Proche-Orient des accords basés sur le système des compensations. On sait que le chef d'orchestre de cette politique est M. Schacht. Sous son impulsion et parfois avec sa participation personnelle, dans le seul mois de novembre dernier, des négociations commerciales ont été engagées ou poursuivies entre l'Allemagne et les états suivants : Pologne, Lettonie, Hollande, Autriche, Iran, Syrie et Liban.

Depuis la mise en vigueur du plan quadriennal, on a comparé — et des Allemands eux-mêmes l'ont écrit — le Reich à une immense forteresse assiégée dont les défenseurs, séparés du reste du monde, suppléeraient, grâce à un courage inflexible, un rationnement sévère et des découvertes sensationnelles dans le domaine des *ersatz* à la précarité des ressources mises par la nature à leur disposition. Ce tableau est forcé et il est surtout incomplet. La remarquable activité de M. Schacht, ses incessants déplacements à l'étranger comme « premier commis voyageur du Reich » montrent que les « assiégés », s'il faut leur donner ce nom, baissent souvent le pont-levis et multiplient les sorties. Il ne se passe guère de semaine sans qu'ils ne tentent une nouvelle percée, souvent couronnée de succès.

Il serait donc pour le moins prématuré de se laisser impressionner à l'excès par certaines difficultés, d'ailleurs indéniables, mais dont il convient de ne pas exagérer la gravité. Un état qui garde, malgré tout, autant d'initiative et d'allant dans la conduite de sa politique commerciale et de ses relations économiques avec ses voisins, n'est pas un état à bout de souffle ni à la veille de capituler. On se tromperait si on attendait, en Allemagne, un écroulement économique imminent. Le Reich a des vivres et des ressources qui lui permettent de continuer son effort pendant de longs mois encore.

119

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1797. *Berlin, 8 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 décembre).

Les nouvelles relatives au voyage du président Roosevelt à Buenos-Aires ainsi qu'à la réunion de la Conférence panaméricaine pour la paix n'ont été publiées par la presse allemande qu'avec une réserve manifeste. Visiblement, le sujet a été étouffé. Aussi bien, du discours que M. Roosevelt a prononcé à la séance d'ouverture de la conférence [1], les journaux du Reich pouvaient-ils difficilement reproduire le passage consacré à l'éloge de la démocratie, « espoir du monde », où le Président souhaite que celle-ci aille « se substituer à certaines méthodes de gouvernement que les Américains estiment contraires à la liberté et au progrès humains ». De même, en dénonçant les « déments de la guerre », les « affamés de territoires », M. Roosevelt a parlé si directement que personne ne peut se tromper sur ses dispositions d'esprit.

La presse allemande a eu, du moins, la ressource de citer tout au long les paroles de l'homme d'État américain sur le voyage transatlantique d'un autre président, voyage qui a abouti, selon lui, à « l'échec tragique » de Versailles. Ces paroles étaient mieux faites pour plaire à ses lecteurs. Elle s'est empressée de les commenter et d'en tirer la conclusion que l'orateur avait voulu porter le jugement le plus sévère sur la politique de l'Europe, c'est-à-dire, à ce qu'elle déclare, sur celle que la France et l'Angleterre ont pratiquée depuis la signature des traités de paix. « Nous ne sommes pas réunis ici, a dit le président Roosevelt, dans le but de forger des alliances, de nous partager des butins de guerre, de donner de nouvelles limites à nos territoires, de jouer avec des êtres humains comme s'il s'agissait de pions sur un échiquier. Notre but est d'assurer la paix. » Pour les journaux allemands, c'est là une critique acerbe, non seulement du traité de Versailles qui aurait été inspiré des mauvais desseins ainsi définis, mais encore, et surtout, de la politique suivie depuis la fin de la guerre par les puissances occidentales et qui, loin de chercher à réparer les dégâts commis, aurait élevé de telles méthodes à la hauteur de principes. « Il est inévitable, écrit la *Frankfurter Zeitung*, que, dans cet ordre d'idées, on en vienne à penser à la Société des Nations, à ce qu'elle aurait dû être selon le vœu de son fondateur et à ce qu'elle est devenue, ainsi que la paix, par la faute des grands états qui s'en sont institués les profiteurs. »

[1] Dans ce discours (T. 184 de Buenos-Aires) le président des États-Unis avait condamné les gouvernements « qui cherchent à obtenir par la violence soit une révision des traités, soit la conquête de débouchés commerciaux».

Mais, dans la plupart des feuilles, le développement tourne court. Les rédacteurs se contentent de cette satisfaction formelle et évitent d'analyser plus à fond l'évolution de la politique extérieure des États-Unis ou l'esprit nouveau de la conférence panaméricaine. La raison en est, sans qu'on veuille l'avouer ouvertement, que les tendances actuelles du gouvernement de Washington ne sont pas sans inquiéter la Wilhelmstrasse et que les milieux responsables du Reich n'ont guère lieu de se féliciter du voyage en Amérique du sud de M. Roosevelt.

En effet, en ce qui concerne les rapports de l'Allemagne avec les États-Unis, il existe depuis un certain temps des éléments de discordance au sujet desquels la propagande de Berlin s'est, jusqu'ici, prudemment appliquée à garder le silence. Les réactions que les méthodes gouvernementales nationales-socialistes ont suscitées parfois dans l'opinion américaine, la répugnance que celle-ci éprouve, dans son ensemble, pour les formes de régime qui oppriment systématiquement la conscience et la liberté individuelles, ont produit en Allemagne une impression pénible. La réélection triomphale d'un président démocrate, donc très attaché par doctrine aux traditions libérales, a permis aux dirigeants hitlériens de mesurer la profondeur du fossé qui tend à se creuser entre les deux pays. A cela, il faut ajouter l'irritation provoquée dans les milieux commerçants du Reich par les mesures rigoureuses d'anti-dumping dont sont frappées, depuis juillet dernier, les marchandises allemandes à leur entrée aux États-Unis. (Cf. ma dépêche nº 1642 du 5 novembre 1936.) [1]

Mais, ce qui semble inquiéter bien davantage les cercles officiels du Reich, c'est le rapprochement qui paraît se dessiner entre les États-Unis et l'Angleterre, d'une part, les États-Unis et la France, d'autre part. La constitution d'un front des trois grandes démocraties, ou, à tout le moins, l'adoption par elles de politiques parallèles à l'égard des régimes autoritaires serait pour l'Allemagne une éventualité redoutable.

Il est possible qu'à Berlin, on ait cru intimider l'Angleterre en ripostant au discours de M. Eden par la révélation bruyante de l'accord germano-japonais. On s'aperçoit aujourd'hui qu'une telle politique ne peut que tourner la Grande-Bretagne vers l'Amérique. Il est facile à Londres de rappeler que, si l'Angleterre a rompu au lendemain de la guerre son alliance avec Tokyo, c'était pour plaire aux États-Unis et au Canada. Il lui est facile aussi de faire appel à la solidarité anglo-saxonne et à la haine qui, depuis tant d'années, oppose, sur les rives du Pacifique, les Blancs et les Jaunes. Après la conclusion du traité avec le Japon, on paraît, à Berlin, avoir subitement découvert le véritable aspect de la situation. Dans un éditorial intitulé « Ottawa et la Pan-Amérique », le *Berliner Tageblatt* (2 décembre) souligne que la frontière commune du Canada et des États-Unis est l'une des frontières de l'Empire britannique et que le Canada est un lien qui unit, en

(1) Dépêche non reproduite consacrée à la réélection du président Roosevelt, vue par l'opinion allemande. La dépêche signalait la décision récente du gouvernement fédéral d'appliquer aux produits allemands « une taxe antidumping *ad valorem* dont le taux va de 22,5 à 52 % ».

quelque sorte, cet empire, non seulement aux États-Unis de l'Amérique du nord, mais encore à toute l'Amérique.

En ce qui concerne les rapports des États-Unis avec la France, les craintes ne sont pas moins vives. La nouvelle, d'après laquelle le gouvernement français songerait à reprendre la question des dettes contractées envers les États-Unis et à la résoudre d'accord avec Washington (1), a été accueillie par la presse allemande avec une consternation qui, bien qu'elle soit dissimulée entre les lignes, n'en est pas moins évidente. Sous le titre : « Les espoirs français se tournent vers les États-Unis », le *Berliner Tageblatt* (2 décembre) écrit d'une manière assez curieuse : « Le Quai d'Orsay ne fait aujourd'hui aucun mystère de la satisfaction qu'il éprouve au sujet de la bonne marche de sa politique. Les dernières déclarations du gouvernement anglais ont donné à la France la certitude qu'elle pouvait, en toutes circonstances, dans le cas d'hostilités, compter sur la garantie britannique. Ainsi se trouve réalisé un rêve vieux de seize ans ! Mais le Quai d'Orsay tourne également des regards chargés d'espérance vers l'Amérique et consacre tous ses efforts à la constitution d'une « ligne des trois grandes démocraties »». Même son dans la *Frankfurter Zeitung* (28 novembre) : « Ce serait, dit-elle, un grand avantage pour le cabinet Blum s'il pouvait entrer en négociation avec Roosevelt (beaucoup plus conciliant que ne serait aucun président républicain dans la question des dettes) ». On voit ainsi avec quel intérêt passionné les dirigeants de Berlin suivent le développement de cette affaire. D'après l'article déjà cité du *Berliner Tageblatt*, le gouvernement français espérerait, en aplanissant toutes les difficultés qui existent entre Paris et Washington, amener le gouvernement des États-Unis à réviser sa politique de neutralité, la rupture des relations économiques n'affectant plus tous les belligérants, mais seulement l'état considéré comme agresseur. Il est facile de concevoir l'importance de cette question pour l'Allemagne.

Les considérations précédentes permettent de comprendre pourquoi le gouvernement du Reich n'a pas lieu de se déclarer satisfait du voyage du président Roosevelt à Buenos-Aires. Au cours de ces dernières années, et à la suite d'une propagande aussi habile que puissamment alimentée, le IIIe Reich s'était acquis une très forte position en Amérique du sud. A Berlin, on s'accoutumait à considérer cette partie du continent américain comme un vaste débouché réservé à l'influence et à l'expansion économique allemandes. L'échec du coup d'État de Prestes (2), la lutte entreprise par certains pays sud-américains contre le communisme ne pouvaient que confirmer l'Allemagne dans le sentiment de sa situation privilégiée. Les liens étroits d'amitié qui l'unissent à l'Amérique du sud se sont manifestés lors de la transformation en ambassade des légations du Brésil et du Chili à Berlin (ma dépêche n° 1012 du 18 juin 1936) (3). Les effets de la propagande allemande sont apparus également lorsque les états sud-américains

(1) Sur la question des dettes, voir ci-dessus n° 70 (et note).
(2) Le renversement, en octobre 1930, de Julio Prestes, président de la République brésilienne, avait favorisé l'introduction des influences allemande, italienne et portugaise.
(3) Que l'on n'a pas jugé utile de reproduire.

faisant partie de la Société des Nations ont été appelés à se prononcer contre le coup de force allemand dans la zone rhénane. Si l'Argentine s'est associée, à Londres, à la « constatation » des puissances locarniennes, le Chili et l'Équateur, eux aussi membres du Conseil, se sont récusés [1].

Or, la présence de M. Roosevelt au Congrès panaméricain, son autorité personnelle appuyée par le prestige des États-Unis risquent, en une fois, d'affaiblir, sinon de ruiner, le résultat de ces patients efforts. Le discours qu'a prononcé le président des États-Unis peut bouleverser des plans savamment conçus. La presse allemande ne montre pas ouvertement sa déception. Ce serait trahir l'importance qu'on attache à des desseins soigneusement ourdis. Pour ajouter à ce bilan défavorable, l'idée de la Société des Nations semble reprendre le terrain qu'elle avait perdu en Amérique du sud et M. Saavadra Lamas, parlant au nom du gouvernement argentin, a déclaré que Genève restait la position principale de toute politique digne de ce nom.

De là vient la réserve de la presse, réserve qui masque la mauvaise humeur des milieux officiels, et aussi leur attente d'une évolution meilleure. Le IIIe Reich ne peut renoncer à son influence en Amérique du sud. En présence de la situation actuelle, il faut craindre de sa part un redoublement de propagande et d'efforts, et cette éventualité doit être dès maintenant prise en considération avec toutes les conséquences qu'elle comporte.

120

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Tokyo, Washington, Londres, Berlin, Moscou [2].

T. nos 183; 788; 2825; 1101; 810. Réservé.

Paris, 9 décembre 1936, 12 h. 45.

Pour votre information personnelle et confidentielle.

L'ambassadeur de France en Chine m'a signalé que le gouvernement chinois souhaiterait voir les puissances pacifiques faire une déclaration qui contrebalançât l'effet produit dans le monde par l'accord germano-japonais.

Je lui ai répondu que la France, en raison des ménagements particuliers que lui impose le souci de ses intérêts en Extrême-Orient, devait éviter de prendre une initiative en cette matière, mais qu'elle s'associerait volontiers à une déclaration collective des autres puissances.

(1) Voir, au tome I de la présente série, les nos 475 (note), 494 (note).
(2) Le télégramme a été adressé par courrier aux trois derniers postes.

121

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2470, 2471. *Londres, 9 décembre 1936, 13 h. 8.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 14 h. 10).

J'ai interrogé sir Robert Vansittart sur les entretiens de sir Eric Drummond avec le comte Ciano. Il m'a dit que le « tour d'horizon » annoncé s'était réduit à fort peu de choses et que les pourparlers tendaient plutôt à rechercher une formule qui pût faire l'objet d'un échange de déclarations entre les deux gouvernements. En lui rappelant notre point de vue, j'ai exprimé l'espoir que les négociateurs, dans cette assurance de bon vouloir, évitent une mention de la Méditerranée qui créerait des froissements chez certains états riverains et particulièrement en France.

Le secrétaire d'État permanent a observé qu'il lui paraissait bien difficile de passer entièrement sous silence ce qui avait été le champ de conflit éventuel entre les deux pays, mais que l'allusion pourrait y être faite en termes dont personne n'eût à s'alarmer ou à se formaliser. Il m'a répété que nous serions tenus au courant du développement des conversations. D'après ce que j'ai pu comprendre, le Foreign Office envisagerait une déclaration de caractère plutôt négatif, constatant que les intérêts des deux puissances ne sont pas en opposition dans la Méditerranée.

122

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4050, 4051. Réservé. *Berlin, 9 décembre 1936, 14 h. 22, 14 h. 24.*

(*Reçu :* 14 h. 40).

Je me réfère à mes télégrammes nos 4040-4041 du 8 décembre [1].

Le président Salazar a mis son représentant à Berlin au courant de la démarche que les gouvernements français et anglais ont effectuée auprès de lui au sujet des affaires d'Espagne et l'a chargé de s'informer de la

[1] Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France déclarait avoir appris de son collègue portugais que la réponse prévue par Berlin à la démarche franco-anglaise de médiation ne serait pas défavorable.

réponse que comptait faire le gouvernement du Reich. C'est dans ces conditions que mon collègue portugais a fait un sondage à la Wilhelmstrasse et obtenu les indications que j'ai communiquées au Département.

D'après le ministre du Portugal, M. de Oliveira Salazar ne paraît pas disposé à accepter les suggestions qui lui ont été présentées et dont il m'a semblé d'ailleurs qu'il n'avait pas exactement compris le sens, ni la portée. Mais l'attitude de Berlin, si elle devait se confirmer, exercerait sans doute une influence sur sa décision.

123

Compte rendu du Commandant Petibon, de l'État-Major du Général Gamelin, *au sujet d'une conversation avec l'attaché militaire d'Italie.*

C. R. Secret. *Paris, 9 décembre 1936.*

Le 9 décembre à 12 h. 15, le général Barbasetti di Prun, attaché militaire d'Italie, ayant annoncé sa visite par téléphone, vint me trouver à mon bureau et me dit : « Mon ambassadeur a reçu de Rome des instructions en vue de demander à votre ministre des Affaires étrangères si les renseignements qui sont parvenus chez nous, relatifs à des travaux de fortifications exécutés par vous, actuellement, à la frontière franco-italienne et à une certaine activité militaire qui y règne (montée de matériels et de munitions), sont exacts ou dénués de tout fondement. Son Excellence M. Delbos a fixé le rendez-vous à cet après-midi, quinze heures. Mon ambassadeur et moi-même désirons ardemment que la réponse qui sera donnée soit favorable aux bons rapports de l'Italie et de la France pour lesquels nous travaillons de tout notre cœur; aussi ai-je pensé que je pouvais profiter des relations très confiantes que j'ai avec vous pour venir vous exposer le motif de la visite de mon ambassadeur afin que si vous jugez la chose opportune, vous alertiez le Quai d'Orsay, afin que M. Delbos ne soit pas pris au dépourvu, et puisse immédiatement donner, en connaissance de cause, les apaisements désirables. La rapidité de la réponse renforcera la valeur des arguments présentés ».

Je répondis immédiatement au général Barbasetti : « Je puis vous affirmer qu'il n'a pas été entrepris de travaux sur le front du sud-est autres que ceux relatifs à la fin des travaux qui étaient en cours en juillet 1935 (ce qui est conforme aux accords de Rome) et ceux concernant l'entretien normal des ouvrages; aucun travail de route autre que ceux de quelques routes touristiques, aucun renforcement en troupe, ni matériel; seuls, quelques transports de matériel d'artillerie et munitions résultant du fait du remplacement de matériels neufs envoyés sur le front du nord-est par des matériels plus anciens ».

Le général Jansen, chef d'état-major de l'armée des Alpes, entrant à ce

moment dans mon bureau, je lui fis confirmer entièrement ce que je venais de dire.

J'ajoutais ensuite au général Barbasetti : « Je n'avais nulle qualité pour vous dire ce que je viens de vous déclarer, mais j'ai tenu, par la spontanéité de ma réponse, à vous donner la preuve de sa véracité. Il appartiendra maintenant à mes chefs, à qui je vais rendre compte aussitôt de votre démarche, de donner la suite qu'ils jugeront utile.

P. S. — Le général Barbasetti était déjà venu me voir dans la matinée et m'avait demandé, à titre personnel et sans que ce soit en rien officiel, si je savais que des mesures de protection avaient été prises dans la région de Nice contre le communisme. Je lui répondis que je n'avais pas qualité pour lui répondre, que je rendrais compte à mes chefs; que c'était du reste la première fois que j'entendais parler de la question*.

124

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1066 (1). *Bruxelles, 9 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 décembre).

Ayant rencontré aujourd'hui M. Van Langenhove à un déjeuner offert par le ministre de Pologne, j'ai fait allusion à la conversation que j'avais eue hier avec M. Spaak au sujet de la visite de M. Bech (2).

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a avoué qu'il n'était pas au courant, n'ayant pas vu son ministre depuis quarante-huit heures. Il s'est plaint vivement que M. Spaak, dont il loue par ailleurs la compréhension et l'intelligence, soit vraiment trop absorbé par les exigences de la politique intérieure. Mais M. Van Langenhove m'a confirmé, en le précisant, ce que m'avait dit M. Spaak, à savoir que M. Bech était essentiellement préoccupé de sauvegarder le statut du Luxembourg en théorie et, pour cela, à faire en pratique des sacrifices. C'est le résultat de la situation connue : la constitution luxembourgeoise fait état de la neutralité résultant du traité de Londres de 1867, ce qui est en contradiction avec les obligations résultant du pacte de la Société des Nations, dont on a refusé d'exempter le Grand-Duché, qui a invoqué vainement l'exemple de la Suisse. M. Bech chercherait donc à éluder une difficulté constitutionnelle en faisant reconnaître le statut de neutralité, à l'occasion du futur pacte

(*) **Mention manuscrite :** ***Vu. Georges*** **[le général].**
(1) Extraite des archives de l'ambassade, et adressée à la sous-direction de la S.D.N. sous le nº 1067.
(2) Voir ci-dessus nº 114.

occidental, et, en échange, offrirait de confirmer formellement son acceptation des obligations du pacte de la Société des Nations, et notamment celles de l'article 16.

M. Van Langenhove m'a confirmé également le refus de M. Bech de se prêter à une entrée automatique des troupes françaises en cas de violation du territoire grand-ducal par l'Allemagne, et son offre de destruction des ponts et ouvrages d'art. Mais, pas plus qu'avec M. Spaak, je n'ai pu obtenir un avis formel de M. Van Langenhove sur la manière dont le gouvernement belge envisageait l'attitude du ministre d'État luxembourgeois.

125

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2480, 2481. Confidentiel. *Londres, 10 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* 12 h.).

Le dénouement de la crise constitutionnelle tel que tous les journaux de ce matin le font prévoir (voir mon télégramme 2477-Presse) (2) sera connu cet après-midi vers trois heures (3). Il n'est pas douteux qu'il ne corresponde aux vœux plus ou moins avoués du gouvernement. Depuis plusieurs mois, les ministres avaient acquis la conviction que le Roi était inébranlablement résolu à exécuter son projet de mariage et que celui-ci était incompatible avec les intérêts de la Grande-Bretagne et de l'Empire. Aussi M. Baldwin et ses principaux collaborateurs n'ont-ils cessé d'agir pendant la crise comme si l'abdication du Souverain était inévitable, et même comme si à leurs yeux elle devenait de plus en plus désirable. Les encouragements que le Roi a trouvés auprès d'une certaine presse connue pour la sympathie qu'elle porte au pouvoir personnel n'ont fait que fortifier la Premier ministre dans son attitude; si faibles que soient restés les échos de cette campagne, l'incident survenu [hier] au Parlement d'Australie (4) montre que le gouvernement n'avait point tort de s'en inquiéter. Ainsi s'explique le véritable soulagement que l'on sent percer aujourd'hui dans les éditoriaux des grands journaux conservateurs et peut-être davantage encore dans le travailliste *Daily Herald*, en dépit des tendances socialistes attribuées un peu légèrement à Édouard VIII.

(1) Par téléphone.
(2) Non reproduit.
(3) C'est en effet lors de la séance du 10 de la Chambre des Communes que le Premier anglais donnait lecture du message royal annonçant l'abdication d'Édouard VIII. (Voir ci-dessous n° 129.)
(4) Allusion au *God Save the King* chanté par des travaillistes australiens pour protester contre la clôture hâtive du débat consacré au problème constitutionnel par leur parlement.

126

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1489 à 1491. *Rome, 10 décembre 1936, 16 h.*

(*Reçu :* 17 h. 20, 16 h. 30).

Le *Messaggero* publie ce matin, sous la forme d'une correspondance datée de Paris, le texte intégral d'une longue lettre que M. de Los Rios aurait adressée le 25 juillet dernier au président du Conseil espagnol (1), pour le mettre au courant des conversations qu'il avait eues avec M. le Président du Conseil et avec plusieurs membres du gouvernement français et au cours desquelles M. Léon Blum aurait notamment déclaré : « Je maintiendrai ma position à tout prix et avec tous ses risques; nous devons aider l'Espagne amie. Comment? Nous verrons. » Dans cette... (2), M. de Los Rios se félicite de l'influence exercée dans la circonstance par la clause secrète du traité de commerce de 1935 (3), qui prévoyait des achats d'armes et de munitions par l'Espagne en France, et il ajoute : « Le Conseil des ministres a pris la décision de n'effectuer aucune livraison de gouvernement à gouvernement, mais de donner les autorisations nécessaires pour les livraisons à l'Espagne par l'industrie privée ainsi que pour la circulation du matériel acheté par le gouvernement espagnol »(4).

Le « correspondant » du journal romain affirme dans ses commentaires que, bien que la lettre de M. Los Rios soit antérieure de huit jours à la proposition française de non-intervention, les autorisations qu'elle vise et les engagements français d'aide à l'Espagne auxquels elle se réfère « ne pouvaient s'épuiser en une semaine », et que le document en question constitue une preuve capitale à la charge du gouvernement français.

(1) Sur la mission de M. de Los Rios à Paris à cette époque, voir, au tome III de la présente série, le n° 25 (note).

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Allusion à un accord commercial franco-espagnol du 21 décembre 1935. L'Espagne s'engageait à passer en France, pendant la durée de cet accord, des commandes de matériel de guerre pour 20 millions de francs.

(4) Voir, au tome III de la présente série, les n°s 33, 34, 36.

127

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1214, 1215. *Washington, 10 décembre 1936, 17 h. 32, 17 h. 39.*

(*Reçu :* le 11, 1 h. 10, 1 h. 20).

Bien que le représentant de l'agence Havas ait câblé à Paris le texte *in extenso* du communiqué donné aujourd'hui à la presse par le secrétaire d'État par intérim [1], je crois néanmoins devoir le confirmer par le résumé ci-après.

Les gouvernements britannique et français ayant invité ceux d'Allemagne, d'Italie, de Russie et de Portugal à se joindre à eux dans une offre de médiation en vue de terminer la guerre civile en Espagne, le gouvernement américain « espère très vivement que les six puissances trouveront un moyen pacifique d'arriver au grand but qu'elles se proposent ». Le gouvernement américain n'entend pas dévier de sa politique bien connue de non-intervention dans les affaires des autres pays, mais tient seulement à exprimer la profonde tristesse qu'éprouve le [peuple] américain devant les pertes et la souffrance occasionnées par le conflit espagnol, conflit qui permet de se rendre compte combien aujourd'hui les périls de la guerre ne sont pas limités aux combattants, mais frappent toute la population.

Il est à espérer que l'intelligence humaine trouvera les moyens de mettre un terme aux horreurs de la lutte actuelle et, avec le temps, de décourager tous les pays de recourir à la guerre comme moyen de régler leurs conflits.

Le secrétaire d'État par intérim ajoute que M. Roosevelt et M. Hull ont été complètement tenus au courant de la question et approuvent entièrement ses déclarations.

(1) En réponse à la démarche de l'ambassadeur de France du 5 décembre, relatée ci-dessus sous le n° 101.

128

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1495 à 1502 (1). *Rome, 11 décembre 1936, 1 h. 55, 1 h. 50.*

(*Reçu :* 3 h. 20, 3 h. 30, 3 h. 50, 4 h. 20).

Toute la presse de ce soir reproduit le texte de la lettre de M. de Los Rios (2), et la *Tribuna* comme le *Giornale d'Italia* la commentent en des éditoriaux signés de leurs directeurs respectifs et qui formulent de vives attaques à l'égard du gouvernement français.

Dans le *Giornale d'Italia,* M. Gayda, tirant par ailleurs argument d'indications publiées le 7 décembre par le *Temps* sur l'intervention soviétique, écrit : « Maintenant tout est clair. La politique de non-intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne à laquelle le gouvernement français a invité à participer les pays d'Europe, et pour laquelle siège en permanence à Londres un comité international, a été allégrement violée par la France du Front populaire et par la Russie des Soviets dès avant sa naissance et pendant les quelques mois de son existence orageuse. Naturellement, elle a été violée pour la défense de la révolution rouge d'Espagne, c'est-à-dire pour frapper l'indépendance et le droit souverain de la nation espagnole. C'est un journal officieux français qui dénonce l'intervention russe. C'est un personnage officieux espagnol qui révèle l'intervention française ».

Rappelant plus loin les « réserves » formulées par le ministre des Affaires étrangères italien lors des négociations d'août dernier sur la question de l'enrôlement des volontaires (3), M. Gayda, après avoir analysé les principaux passages de la lettre de M. de Los Rios, poursuit :

« Il y a donc une collaboration militaire active franco-soviétique en Espagne aux côtés des Rouges. Les nouvelles nombreuses et circonstanciées que nous avons publiées au cours de ces derniers mois jusqu'à ces jours-ci sont exactement illustrées par les documents que nous reproduisons aujourd'hui. S'agit-il d'un résultat de l'alliance militaire consacrée par le pacte franco-soviétique? Il est impossible de ne pas constater le synchronisme parfait et le parallélisme de l'action militaire concomitante à la politique qui inspire la France du Front populaire et la Russie des Soviets à l'égard de l'Espagne, c'est-à-dire de l'Europe... Un nouveau et grave problème s'ouvre pour l'Europe. Encore une fois, il est créé par l'initiative des forces destructrices et obscures que l'Italie de Mussolini et l'Allemagne d'Hitler, que l'on suspectait de plans menaçants

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Voir ci-dessus n° 126, ci-dessous nos 133, 135, 138.
(3) Voir, au tome III de la présente série, les nos 90, 104, 106, 123, 143, 144, 160, 173, 179, 185.

par un jeu grossier de polémiques, ont depuis longtemps dénoncée comme le véritable péril pour la paix. Il ne s'agit pas de rechercher les raisons de l'invitation française à la non-intervention. Celle-ci devait évidemment masquer l'action de la France et paralyser éventuellement l'action d'autres pays. Il faut au contraire rechercher dans quels termes précis se pose aujourd'hui, au point de vue international et dans son essence, le problème espagnol ».

Sous le titre « De la non-intervention », le directeur de la *Tribuna* écrit : « La farce de la non-intervention en Espagne, qui fut la gloire principale de la politique objective du ministre Delbos, membre du Front populaire et rigide protecteur d'un principe qui n'eut jamais un sérieux commencement d'application, trouve aujourd'hui sa conclusion dans la révélation des accords passés entre le gouvernement de M. Blum et les Rouges espagnols en ce qui concerne le ravitaillement en armes pour la guerre civile.

« La déclaration de non-intervention ne fut qu'un alibi pour couvrir une intervention déjà en cours et pour prévenir par un geste solennel des réactions éventuelles. Une fois réglées les négociations entre Paris et Madrid, c'est-à-dire peu de jours après les assurances matérielles données par M. Blum à l'Espagne rouge d'une aide tangible et adéquate, une proposition officielle de non-intervention, émanant des mêmes personnes physiques qui étaient si scandaleusement intervenues quelques heures auparavant, ne pouvait avoir d'autre valeur que celle d'une bouffonnerie préméditée et tragique.

« Et maintenant, on voudra justifier l'aide aux Rouges espagnols par le fait que la proposition de non-intervention est postérieure aux négociations avec de Los Rios. L'argument ne tient pas et même prouve que la France s'est faite l'initiatrice d'un projet qu'elle avait tenu à rendre sans portée. Il resterait enfin une demande à faire : qu'adviendra-t-il dans cette louche affaire du prestige d'une grande nation? Mais laissons courir : la demande peut sembler indiscrète ».

129

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2496. *Londres, 11 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* 15 h. 10).

J'ai rendu compte, dans une communication hier soir, du discours dans lequel le Premier ministre a exposé à la Chambre des Communes les péripéties qui ont eu leur conclusion dans l'abdication du roi Edouard VIII.

Après une suspension de séance, le chef de l'opposition, chaleureusement acclamé pour son attitude au cours de la crise, exprima, à son tour, l'émotion

(1) Par téléphone, en clair.

que chacun ressentait à la suite du message du Souverain. Il rendit un émouvant hommage à ce dernier, dont il souligna particulièrement les qualités humaines, les services rendus à l'Empire comme prince de Galles et comme roi, la compréhension et la sympathie constamment témoignées à l'égard de la classe ouvrière. M. Attlee exprima également la sympathie de la Chambre entière pour le Premier ministre qui avait eu à remplir un devoir particulièrement lourd et douloureux. Le leader travailliste conclut qu'il appartenait maintenant à tous de faciliter la tâche du nouveau souverain.

Le chef de l'opposition libérale s'associa à ces paroles, rendit, lui aussi, hommage à M. Baldwin et insista sur l'esprit constitutionnel dont n'avait cessé de faire preuve le Souverain pendant toute la crise. Sir Archibald Sinclair affirma, en passant, et avec l'approbation de l'Assemblée, qu'il n'aurait pu admettre un mariage morganatique. Le chef libéral rappela les services déjà rendus par le duc d'York, les instincts démocratiques dont ce dernier avait déjà donné de nombreux témoignages et salua l'accession au trône des nouveaux souverains.

M. Winston Churchill qui, ainsi que je l'ai signalé, avait, au cours de la crise, pris une attitude particulièrement favorable au Roi, et qui s'était heurté, il y a quelques jours, à une Chambre nettement hostile, intervint alors pour prononcer un discours tenant le milieu, suivant l'expression du *Times*, « entre une explication et une excuse ». Il rappela qu'il était depuis vingt-cinq ans uni au Roi par des liens de véritable affection et affirma que le délai intervenu avant la décision finale de ce dernier, et dont il s'était fait l'avocat, avait eu cet incontestable avantage de prouver à tous que cette décision avait été librement prise par le Souverain. Se tournant vers l'avenir, l'ancien ministre déclara qu'il convenait maintenant de soutenir sans réserve le nouveau Roi.

Quelques membres de l'extrême-gauche crurent alors devoir rompre l'atmosphère de dignité et d'union dans laquelle s'était déroulé jusqu'alors le débat.

M. Maxton, tout en exprimant sa sympathie personnelle pour le Roi et le Premier ministre, déclara que les événements de ces derniers jours montraient la désuétude et le danger des institutions monarchiques et proclama ses sentiments républicains.

Le colonel Wedgwood regretta profondément la décision d'Édouard VIII, critiqua les ministres et ajouta que le serment d'allégeance envers le nouveau souverain n'empêchait pas bien des gens de penser au Roi qui s'en va.

M. Gallacher fit allusion aux relations de Mrs. Simpson et de son milieu avec « certain gouvernement étranger et son ambassadeur à Londres ». Le député communiste affirma qu'un coup mortel avait été porté à la monarchie et s'associa à l'opinion de M. Maxton.

M. Buchanan, travailliste indépendant, au milieu des protestations de la majorité, déclara que les hommages rendus au Roi n'étaient pas sincères et que ceux mêmes qui les exprimaient se félicitaient au fond de leur cœur de le voir partir. Il signala, d'autre part, l'irrégularité de la procédure du divorce de Mrs. Simpson et se prononça, à son tour, pour un régime de souveraineté populaire.

L'impression déplaisante que ces diverses interventions avaient produite sur l'Assemblée fut dissipée par la déclaration de Sir Ian Fraser, aveugle de guerre, qui, en conclusion du débat, proclama la sympathie des anciens combattants pour le Roi, mais aussi leur loyauté envers la couronne et le nouveau souverain.

130

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4090. *Berlin, 11 décembre 1936, 19 h. 38.*

(*Reçu :* 20 h. 20).

On me confirme que M. Hitler lui-même éprouverait d'assez vives répugnances à accepter la réponse relativement favorable que la Wilhelmstrasse voudrait donner à l'initiative franco-anglaise dans l'affaire espagnole. C'est cette opposition que traduirait la campagne des journaux nazis et qui les pousserait à s'emparer de l'article du *Messaggero* (1) et à dénoncer si brutalement le prétendu « double jeu » de la France.

M. von Neurath toujours souffrant n'a pas repris ses fonctions au ministère.

131

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 544 à 546. *Ankara, 11 décembre 1936, 23 h. 10, 23 h. 8, 23 h. 7.*

(*Reçu :* le 12, 1 h. 40).

J'ai eu à nouveau hier soir l'occasion de m'entretenir longuement avec Ataturk, entouré de quelques amis personnels, compagnons d'armes, aujourd'hui députés : il a tenu, s'exprimant toujours en français, à reprendre son thème favori de l'amitié franco-turque.

Après m'avoir assuré que sur son ordre personnel, aucune mesure militaire n'était prise du côté turc, en réponse à la mise en place d'un certain dispositif à la frontière syrienne — que pour l'intérieur même du Sandjak, il comprenait les exigences du maintien de l'ordre —, il fait un tour d'horizon sur son passé,

(1) Voir ci-dessus nos 126, 128.

rappelle le temps où, attaché militaire à Sofia, il avait noué des rapports amicaux avec le colonel Matharel, se félicitant, au rappel du nom de Gouraud, de n'avoir jamais eu à combattre de Français, évoquant au contraire le souvenir de Liman von Sanders, pour regretter que la Turquie se soit mise alors aux ordres de l'Allemagne, et faisant allusion à la collaboration actuelle d'Hitler (qui lui a fait remettre ces jours passés sa photographie par M. Schacht) avec M. Mussolini, pour déclarer que celui-ci n'avait pas sa confiance.

En un mot, par touches successives, il a évidemment voulu me donner l'impression — le colonel de Courson assistait à cet entretien — qu'une fraternité d'armes pourrait, entre nous, être précieuse.

Il a été touché des sentiments exprimés par le président du Conseil à la Chambre (1) et par M. Herriot dans ses entretiens avec Suad et espère qu'à la faveur même du règlement de l'affaire d'Alexandrette, cette amitié se trouvera fortifiée.

Prière de communiquer au ministre de la Guerre (2).

132

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4094. Secret. Réservé. *Berlin, 11 décembre 1936* (3).

(*Reçu :* le 12, 11 h.).

L'attaché de l'Air près de cette ambassade a recueilli au cours d'une conversation avec l'aide de camp de M. Goering les propos suivants :

« Dans dix-huit mois, l'armée allemande sera la plus forte du monde et une seule formation aérienne pourra lancer en une expédition autant de tonnes d'explosifs qu'on en a jetées en quatre ans sur Londres ».

L'officier d'ordonnance de M. Goering a ajouté que le Ministre-Président se faisait construire à la Schorfheide une nouvelle demeure ne comportant pas moins de quatre-vingt pièces, dans laquelle il voulait se retirer avec ses collaborateurs immédiats pour pouvoir travailler tranquillement.

L'exécution du plan de quatre ans est au centre de ses préoccupations et il se repose de plus en plus sur son secrétaire d'État, le général Milch, de toutes les questions qui concernent l'aviation.

(1) Lors du débat de la Chambre du 5 décembre. Le président du Conseil déclarait : « Nos relations avec la Turquie, en dépit d'une difficulté occasionnelle, n'ont jamais été empreintes de plus d'amitié ».
(2) Communiqué à Genève sous les nos 410 à 412.
(3) Par courrier, en clair.

133

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1225. *Ciboure, 11 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 décembre).

Cette dépêche est consacrée à la propagande antifrançaise qui est alors en pleine recrudescence dans la presse de Saint-Sébastien. Plusieurs articles de journaux sont cités et rapprochés de la conférence quotidienne faite la veille à Radio-Séville par le général Queipo de Llano. Enfin, l'ambassadeur ajoute :

Le général Queipo de Llano a donné lecture en outre d'un document qui a d'ailleurs été publié aussi par les journaux et dont le texte, extrait du *Diario Vasco* du 10 décembre, se trouve ci-joint. Il s'agit d'une lettre écrite de Paris le 25 juillet 1936 par M. Fernando de Los Rios, envoyé extraordinaire du gouvernement espagnol, à M. Giral qui était alors président du Conseil à Madrid. Elle raconte les démarches faites par M. Fernando de Los Rios pour obtenir la livraison d'avions et d'autre matériel de guerre au gouvernement espagnol. Voici la traduction de quelques passages :

« Hier au soir, comme je venais d'arriver de Londres, j'ai été appelé d'urgence par le président du Conseil pour me rendre à son domicile où se trouvaient les quatre ministres qui pouvaient avoir le plus d'influence sur ce qui nous affectait, vu la nature des départements qu'ils dirigent... Nous avons examiné nos demandes et dans l'attitude de l'un des ministres, je me suis rendu compte qu'il y avait divergence. Une nouvelle question a surgi : il s'agissait de faire venir les aviateurs espagnols à Paris pour prendre livraison des appareils. J'ai montré que c'était presque impossible, en raison du petit nombre d'aviateurs que nous possédons et du projet que nous avions de garder les pilotes français. Il me fut dit, par la personne qui pouvait le faire, que tout le matériel d'avions et de bombes était prêt et que le départ pourrait avoir lieu dans la matinée d'aujourd'hui.

« Je m'en allais me reposer, mais aussitôt on m'appela d'urgence. C'était Cot, le ministre de l'Air, qui voulait venir me voir. Il m'avait cherché à l'ambassade et, comme il ne m'y avait pas trouvé, des amis communs me dirent que, pour ne pas éveiller plus de soupçons, c'était moi qui devais aller chez lui. J'y fus et il me fit part de l'impossibilité de convaincre le ministre des Affaires étrangères d'admettre comme licite que les aviateurs français amenassent les avions en Espagne. La formule consistait à les amener à Perpignan et c'est ce que je vous ai communiqué hier soir 24.

« Ce matin, quand je suis sorti du ministère de l'Air, tout allait bien. Mais quand je suis arrivé à la maison Potez, les difficultés ont paru insurmontables : la campagne de presse, la reproduction du document de démission du minis-

tre-conseiller (de l'ambassade d'Espagne) [1] ont acquis un tel caractère que ce matin, lorsque M. Blum est allé travailler avec le président de la République, il l'a trouvé troublé et dans une telle disposition d'esprit qu'il lui a dit : « Ce qu'on pense faire, en livrant des armes à l'Espagne, peut provoquer la guerre européenne et la révolution en France ». Et il a demandé, pour quatre heures de l'après-midi, un Conseil des ministres extraordinaire. La position du Président est difficile, car le gouvernement est divisé; et le président même de la Chambre, M. Herriot, est allé voir Blum et lui a demandé de réfléchir, car cela ne s'est jamais fait et l'Allemagne et l'Italie peuvent en prendre prétexte pour reconnaître en fait n'importe quelle apparence de pouvoir dans une ville espagnole, et pour lui envoyer des armes et des munitions en quantités supérieures à celles que la France pourrait nous donner...

« La résolution du Conseil a été de ne faire aucune livraison de gouvernement à gouvernement; mais on accordera les autorisations nécessaires pour que l'industrie privée nous fournisse et nous envoie le matériel que nous achetons. La manière d'exécuter cette décision et de faciliter sa réalisation dépendra d'une commission de ministres dans laquelle nous comptons quelques-uns de nos plus fidèles amis.

« Demain aura lieu la réunion la plus importante et décisive; mais on me dit d'avance que nous pourrons, presque avec une sécurité absolue, nous faire remettre les appareils d'aviation le 25. Lundi ou mardi nous organiserons, ou plutôt j'organiserai avec Cruz Marin et quelque autre ami espagnol, aidé de quelques excellents amis français, le passage des bombes. Cela est difficile, surtout pour quelqu'un comme moi qui ne suis pas précisément un rusé Aviraneta. Mais nous verrons ce dont la nécessité est capable.

« On construira les appareils Potez au nombre de 54 et on s'arrangera pour abréger les délais. En tout ce qui concerne l'armement, je crois que nous ne pourrons nous entendre qu'avec Hotchkiss ».

Les journaux qui reproduisent cette lettre ne semblent pas avoir été autorisés à la commenter. De son côté, le général Queipo de Llano l'a accompagnée, après l'avoir lue devant le microphone, des paroles suivantes :

« Cette lettre met en lumière toute la trame diplomatique de ce gouvernement français qui se pose tellement en champion de la neutralité et qui, tout en y manquant si ouvertement, après avoir fait toute espèce de fournitures aux Rouges et laissé le champ libre à la Russie, demande la formation d'un comité de non-intervention. Quelle farce! »

Aucun détail n'est donné sur la façon dont les autorités militaires se seraient procuré la lettre qui, d'après son contenu même, devait être portée à Madrid par un avion Douglas et remise personnellement au président du Conseil espagnol. Il est donc impossible d'apprécier l'authenticité du document et l'on doit attendre que M. de Los Rios lui-même, actuellement ambassadeur à Washington, s'explique à son sujet.

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 39 (note).

134

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 368 à 386. Confidentiel. *Lisbonne, 12 décembre 1936, 11 h. 50, 13 h. 25, 13 h. 20, 19 h. 25, 21 h. 5, 21 h. 6.*

(*Reçu :* 13 h., 15 h. 10, 16 h. 35, 16 h. 55, 16 h. 45, 22 h. 40, 22 h. 52, 22 h. 7, 22 h., 22 h. 32, 22 h. 30, 23 h. 50 ; le 13, 0 h. 30, 0 h. 10).

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a remis tardivement dans la soirée, ainsi qu'à l'ambassadeur d'Angleterre, la réponse du gouvernement portugais à notre proposition commune de médiation [1]. Dès que ce document de neuf pages sera traduit, j'en ferai parvenir le texte télégraphiquement à Votre Excellence.

Après de nombreux considérants d'ordre moral, historique et social, le gouvernement portugais conclut en déclarant qu'il ne lui est pas possible de donner son adhésion à une tentative de médiation qui, dans les circonstances présentes, lui paraît irréalisable de même qu'une consultation populaire en Espagne. Il ne se refuserait toutefois pas à examiner la question dans l'hypothèse où les deux partis en lutte consentiraient eux-mêmes à la prendre en considération.

Réponse du gouvernement portugais :

« Par aide-mémoire en date du 5 de ce mois remis par les gouvernements de Sa Majesté britannique et de la République française, les deux suggestions suivantes ont été présentées au gouvernement portugais :

« *a.* Déclarer sa ferme résolution de renoncer dès à présent à toute action directe ou indirecte pouvant amener l'intervention étrangère dans la lutte en Espagne;

« *b.* Annoncer son intention de donner des instructions à son représentant au comité de Londres afin d'examiner des mesures immédiates de contrôle effectif sur tout le matériel de guerre destiné à l'Espagne.

« 1° En même temps que ces deux suggestions lui ont été soumises, le gouvernement portugais a été invité à s'associer aux deux gouvernements cités et aux autres auxquels une note identique a été adressée, pour une offre de médiation, afin de permettre à l'Espagne de donner une expression publique de la volonté nationale ou, d'après les termes de la note du gouvernement français, de mettre le pays tout entier en mesure d'exprimer la volonté nationale.

[1] Du 4 décembre. Voir ci-dessus n° 94.

« Attendu qu'une nouvelle version de cette proposition qui vient d'être publiée leur donne plus de portée et laisse supposer que d'autres consultations et initiatives ont eu lieu outre celle annoncée, mais dont le gouvernement portugais n'a pas eu connaissance officielle, celui-ci se dispense d'y faire une allusion quelconque et il borne toute sa réponse aux points ci-dessus mentionnés.

« 2° Les documents ci-dessus montrent que les intentions les plus généreuses sont à la base des suggestions et de l'invitation présentées aux gouvernements allemand, italien, russe et portugais.

« On y invoque expressément les intérêts de la paix, de la sauvegarde de la civilisation européenne et de l'humanité. En conséquence, il est de notre devoir d'examiner si les moyens proposés ne se heurtent pas aux faits et si, en eux-mêmes, ils peuvent contribuer aux fins indiquées.

« 3° Le gouvernement portugais qui, par sa situation géographique, se juge spécialement qualifié pour avoir une idée de la question d'Espagne, a été le premier à attirer l'attention sur un certain nombre de faits et de circonstances qui, dûment examinés, en dehors des préoccupations et des préférences de politique intérieure de certains états, auraient permis à tous d'apprécier exactement le caractère du mouvement révolutionnaire espagnol. Parce que son point de vue n'a pas été immédiatement adopté et aussi parce que ses intérêts dans la Péninsule ne sont comparables à ceux d'aucune autre puissance, le gouvernement portugais, tout en s'associant à l'action que l'on a voulu exercer par l'accord de non-intervention et le comité de Londres, a formulé des réserves et des conditions qui, bien qu'elles n'aient pas encore été appliquées, ne laissent pas toutefois de rester valables.

« Ces réserves et ces conditions caractérisent dans une certaine mesure l'indépendance de sa politique à l'égard de l'Espagne et tout ce qu'il peut considérer comme nécessaire « pour défendre la paix intérieure, sauvegarder les vies, les biens et les libertés des citoyens, assurer l'intégrité et l'indépendance nationales » (note du 21 août) (1).

« Cela signifie que le gouvernement portugais doit examiner toutes les propositions se référant à la lutte en Espagne sur un plan qui lui permet de concilier les intérêts de la paix et de l'humanité avec ses intérêts vitaux (car il ne peut les sacrifier à aucun autre), et avec l'honnêteté qui doit présider aux relations internationales et la dignité propre au gouvernement de chaque pays.

« 4° L'accord de non-intervention a été une décision publique et solennelle de la volonté de nombreux gouvernements de ne pas intervenir dans le conflit espagnol. Plusieurs de ces gouvernements ont fait remarquer, comme devant être évitées, les formes de l'intervention indirecte et parmi celles-ci, le recrutement de volontaires et la souscription publique dans les buts de guerre. Sans qu'il ait été besoin de suspecter un gouvernement quelconque d'avoir adhéré sans l'intention ou le désir de remplir ses engagements, l'accord en

(1) Non reproduite. Sur les réserves formulées à l'époque par Lisbonne, voir également au tome III de la présente série les nos 96, 142, 206, 216.

question était condamné à un échec par les seuls faits qui l'ont précédé ainsi que l'ont démontré les circonstances.

« Le renouvellement maintenant proposé d'un engagement identique, au moment où persistent des circonstances semblables et où quelques-unes ont été modifiées en faveur de l'un des partis par l'action de ceux qui auraient dû s'abstenir de contribuer à l'aggravation du mal, ne pourrait rien signifier d'autre, à l'égard du monde, qu'une atteinte violente portée aux procédés diplomatiques poursuivis avec ténacité en dépit des événements. Il en résulterait une nouvelle cause de diminution de prestige pour les gouvernements intéressés.

« Le gouvernement portugais estime que ce n'est pas sans des affirmations publiques qu'a eu lieu la participation effective d'éléments étrangers dans la lutte en Espagne; ce sont au contraire les déclarations d'hommes responsables de plusieurs pays, nettement favorables à l'un des partis, qui ont amené d'autres nations à affirmer ainsi leur préférence pour l'autre parti par opposition naturelle d'idéologie.

« 5º Le gouvernement portugais s'étant efforcé d'observer correctement les engagements pris par lui, lorsqu'il les a définis, a été même plus loin que beaucoup d'autres, en s'abstenant d'actes d'intervention indirecte, auxquels certains se sont abondamment livrés. Il ne soulève toutefois aucune objection, soit à adopter de nouvelles mesures, soit à faire ratifier par la voie législative celles qu'il a fixées par la voie administrative, dans le but de se conformer ainsi à l'esprit de l'accord primitif. Il serait disposé à s'inspirer éventuellement des mesures qui viendraient à être promulguées par d'autres pays liés, comme lui, à l'accord de non-intervention.

« 6º Les instructions nouvelles, indiquées ci-dessus, que l'on demande de donner aux représentants du gouvernement portugais au comité de Londres, soulèvent les objections suivantes :

« A. Elles souligneraient à la face du monde, de l'aveu des intéressés, l'inefficacité ou l'insuffisance d'une commission engageant l'activité et la responsabilité de nombreux gouvernements; telle a d'ailleurs toujours été la conviction du gouvernement portugais. Bien que l'on soit trop habitué à l'échec des procédures suivies pour l'étude et la résolution des difficultés internationales, il semble qu'on ne doive pas conseiller des actes qui atteindront davantage le prestige des gouvernements et feront perdre aux peuples la confiance dans l'œuvre de consolidation de la paix entre les nations et au sein des peuples.

« B. L'étude et la proposition de la part de la Commission de la « mesure immédiate à prendre en vue d'établir un contrôle effectif » se trouveraient dans les limites de sa compétence comme il a été défini et accepté depuis le début; l'exécution de cette mesure, directement par le Comité ou par un organisme délégué, se trouverait en dehors de cette compétence et transférerait à celui-ci des attributions qui sont propres et jusqu'à un certain point inaliénables aux gouvernements. Les faits survenus depuis la conclusion de l'accord de non-intervention, les pressions politiques intérieures qui gênent l'entière liberté de certains gouvernements, la tension internationale empreinte des passions populaires auxquelles tous les gouvernements ne demeurent pas

étrangers, ne revêtiraient que l'apparence de l'impartialité et seraient gravement dommageables pour la justice.

« 7° Le Portugal qui n'est pas producteur d'armes et qui, menacé par le communisme international, ne pourrait céder à autrui les armes qu'il possède, n'offre qu'un intérêt très limité pour la fourniture d'armements à l'armée espagnole si les pays producteurs observent eux-mêmes les stipulations de l'accord, ainsi qu'il l'a déjà fait observer dans sa déclaration du 15 août [1]. Néanmoins, il donnera des instructions à son représentant à la commission de Londres pour que soient étudiées les mesures que chacun devra prendre, et cela en harmonie avec les considérations antérieures et en collaboration avec les autres représentants des gouvernements. Il ne pouvait toutefois pas admettre que qui que ce soit d'autre que les autorités régulières portugaises puisse s'immiscer dans le contrôle de ses propres lois.

« Les gouvernements anglais et français jugent qu'un nouvel effort devrait être fait pour atténuer la douloureuse situation actuelle de l'Espagne; ils adressent dans ce but au gouvernement portugais une invitation à s'associer à une offre de médiation.

« Le peuple portugais ne peut être considéré ni à travers son histoire, ni dans ses qualités actuelles comme un peuple indifférent aux sentiments d'humanité. Il suffit de rappeler qu'il utilise constitutionnellement l'arbitrage comme moyen de règlement des litiges internationaux et que la peine de mort ne figure pas dans son code même pour les assassinats. Il a toutefois le devoir d'établir la différence entre le sentiment d'humanité et un humanitarisme qui, pour éviter une petite violence contre des malfaiteurs, livre d'honnêtes personnes aux méfaits de grands criminels. Le gouvernement portugais craint, il le déclare ouvertement, que l'on continue à se faire une fausse idée du conflit espagnol; la proposition de mesures qui, les unes après les autres, ont été vouées à l'échec, provient de cette erreur initiale.

« A quoi veut-on exactement aboutir?

« On peut tout d'abord chercher à améliorer la situation angoissante dans laquelle se trouve la population espagnole par suite de la guerre civile.

« Le gouvernement portugais, qui n'a pas de relation avec ce qu'on appelle le gouvernement de Valence, a vu celui-ci perdre successivement toutes les possessions d'un gouvernement régulier de droit ou de fait. D'autre part, il n'a pas encore reconnu le gouvernement de Burgos. Il n'en hésite pas moins à s'associer à d'autres puissances pour continuer l'œuvre en cours et contribuer à élargir cette œuvre au bénéfice de la population espagnole, de quelque côté qu'elle se trouve sans distinction aucune, bien que de par la situation militaire dans les territoires contigus à la frontière portugaise, nos ... [2] humanitaires ont été jusqu'ici remises aux autorités nationalistes. On reconnaîtra que le champ est vaste pour qu'une aide internationale en vivres, vêtements, produits sanitaires, intercession en faveur de la population non combattante, droit d'asile fermement respecté, bon traitement des prisonniers, puisse être exercée par humanité et même par simple égard pour la justice.

(1) Non reproduite.
(2) Lacune de déchiffrement.

« On peut aussi espérer que les puissances se mettent en accord pour protéger les vaincus, aider à la reconstitution de l'Espagne après la guerre et même contribuer à ce que le gouvernement victorieux soit celui de tous les Espagnols, avec longanimité et justice. Un tel effort sera lui aussi très important.

« Si enfin, comme on le suggère, on désire proposer aux deux partis une médiation mettant fin au conflit par une consultation électorale, on offre ainsi dans la meilleure des intentions une proposition qui se justifierait si on réduisait le problème espagnol à celui d'une lutte armée entre deux partis politiques pour la prise du pouvoir, mais qui par contre ne se comprendrait pas si, comme nous le supposons, on assiste à la lutte de deux civilisations ou d'une civilisation contre la barbarie. Faire cesser cette lutte autrement que par la victoire indéniable et indiscutable de l'un des deux adversaires, d'où sortirait le gouvernement fort et généreux dont l'Espagne a besoin... [1], prétexter la soulager d'un fléau certes considérable pour la laisser succomber peu après sous un fléau plus grand et sans remède : le gouvernement portugais ne peut donner son assentiment à une telle tactique; il lui paraît que les idées préconisées en ce sens, d'ailleurs sans justifications connues, sont en elles-mêmes un péril pour la civilisation occidentale.

« La proposition de médiation, bien que d'intention humanitaire, paraît au gouvernement portugais une tentative vouée à l'insuccès, ou en d'autres termes, destinée par cet insuccès à exaspérer encore, si possible, les passions. Les médiateurs proposés eux-mêmes n'apparaissent pas, ni l'un ni l'autre, neutres ou impartiaux dans chacun des camps opposés. Bien au contraire, la position juridique dans laquelle se trouvent à leur égard les partis en conflit est essentiellement différente.

« Ce qu'il importe de voir en Espagne, ce n'est pas la guerre, c'est la paix; ce ne sont pas les horreurs de la lutte, les morts et les souffrances qu'elle apporte, qu'il convient de pardonner et d'oublier, mais les crimes perpétrés lorsqu'il n'y avait pas encore de conflit, crimes qui n'intéressent pas le dénouement de la lutte si ce n'est qu'ils révèlent une orientation, une doctrine, une politique. Il ne serait pas juste de faire un geste qui puisse, au nom de l'humanité, garantir aux coupables soit la liberté soit, bien plus, une situation politique.

« Il en résulte que le gouvernement portugais ne se hasarde pas à donner son adhésion à une idée en apparence si généreuse mais qui, en outre, repose sur une confiance en des méthodes électorales qu'il ne saurait partager, qui ne tient pas compte de la difficulté insurmontable de garantir un minimum de liberté à ceux qui n'usent pas de la terreur comme arme politique et qui, enfin, ne tient pas compte de la valeur relative des idées et des positions morales. Mais si le gouvernement portugais peut se convaincre que les adversaires acceptent et désirent librement la médiation proposée, il se prêtera alors de bon gré à l'étude, de concert avec les autres gouvernements, de la « forme que devrait prendre l'action médiatrice envisagée ».

(1) Lacune de déchiffrement.

135

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, BERLIN, LONDRES, BRUXELLES, VARSOVIE, WASHINGTON, LISBONNE.

T. nos 1549-1550; 1119-1120; 2870-2871; 923-924; 840-841; 799-800; 408-409.

Paris, 12 décembre 1936, 13 h. 30.

Pour tous les postes sauf Rome. J'adresse à notre chargé d'affaires à Rome le télégramme suivant :

Pour tous les postes. Je me réfère à votre télégramme n° 1489 [1].

Je vous serai obligé d'attirer l'attention du ministère des Affaires étrangères sur le caractère manifestement tendancieux de la publication faite par le *Messaggero* et du parti que ce journal entend en tirer. Il suffit de rappeler que les premiers actes d'insubordination militaire en Espagne ont été connus le 18 juillet seulement et qu'à la date du 25 — et à plus forte raison à celle où le président du Conseil, qui dans l'intervalle s'est rendu à Londres, aurait reçu M. de Los Rios —, les troubles n'avaient pas pris le caractère d'une insurrection divisant l'Espagne en deux partis entre lesquels les gouvernements étrangers eussent à adopter une politique définie. Ce n'est que postérieurement, et sans attendre d'ailleurs que d'autres gouvernements eussent répondu à sa proposition de non-intervention, que le gouvernement français a de lui-même décidé d'interdire l'envoi d'armes en Espagne.

Veuillez faire observer au ministre des Affaires étrangères que la publication du *Messaggero,* si elle paraissait bénéficier d'une approbation officielle, prendrait toutes les apparences d'une manœuvre à laquelle il ne peut être dans les intentions du gouvernement italien de se prêter. La publication par les journaux italiens de la déclaration de M. de Los Rios lui donne le moyen de couper court à toute interprétation de ce genre.

[1] Du 10 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 126.

136

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4104. Réservé. *Berlin, 12 décembre 1936* [1].

(*Reçu :* 18 h. 15).

L'office des Affaires étrangères m'a fait remettre à 17 h. 45 (heure allemande), sous la forme d'un mémorandum, accompagné d'une lettre d'envoi qui est signée par le secrétaire d'État Dieckhoff, le texte de la réponse du gouvernement du Reich à la démarche franco-britannique du 5 décembre dernier [2].

La presse a été avisée du fait de la remise de ce document.

Elle ne recevra pas d'indication sur son contenu. Mais il est probable qu'elle sera mise en mesure d'en publier la teneur après-demain lundi. J'attends des précisions sur ce point et j'en avertirai aussitôt le Département.

Voici la traduction du mémorandum du gouvernement allemand :

Mémorandum

« En réponse aux mémorandums du gouvernement royal britannique et du gouvernement français, en date du 5 de ce mois, concernant la situation en Espagne, le gouvernement allemand a l'honneur de faire connaître ce qui suit :

« 1º Le gouvernement allemand partage bien entendu le désir des deux gouvernements de voir se rétablir aussitôt que possible l'ordre et la paix en Espagne, comme aussi de prévenir le danger d'une extension de l'incendie au reste de l'Europe. Il est prêt à appuyer toutes les mesures véritablement propres à servir à cette fin, qui doit tenir à cœur à tous les gouvernements européens attachés au maintien de l'ordre et de la paix.

« 2º En ce qui concerne la proposition des deux gouvernements tendant à renforcer l'accord de non-intervention dans les troubles espagnols et à le rendre efficace par des arrangements complémentaires, le gouvernement allemand est obligé de faire remarquer que, dès l'origine et également dans sa note du 27 août [3] de cette année, il a préconisé d'étendre les accords envisagés aux volontaires désireux de participer aux combats espagnols et d'interdire à ceux-ci de sortir de leurs pays. Il a vivement regretté que d'autres gouvernements n'aient pas pu s'y résoudre à cette époque, ce qui a certainement et sensiblement contribué à aggraver la situation en Espagne.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Exposée ci-dessus sous les nºs 94 (annexe), 99.
(3) Lire 17. Cette note est reproduite au tome III de la présente série sous le nº 157.

« L'interdiction générale de toute intervention directe ou indirecte peut-elle encore, dans les circonstances présentes, conduire au but recherché? Il est malheureusement permis de le considérer comme assez douteux et, si l'on songe au rôle, universellement connu, que des éléments étrangers ont joué et jouent encore, dans une mesure toujours croissante, dans le déchaînement d'actions anarchiques en Espagne, il est superflu de le démontrer.

« Le gouvernement allemand n'en est pas moins disposé à prendre part, comme il l'a fait jusqu'ici au sein du comité de Londres, à toutes les délibérations qui auront pour but d'établir comment pourrait être modifié cet état de choses et instauré un contrôle efficace de l'application des accords à conclure. Mais en même temps, il estime que l'interdiction de toute intervention directe ou indirecte doit être abordée et traitée comme un problème d'ensemble dont tous les éléments se tiennent.

« 3° L'idée de mettre fin aux combats qui se déroulent en Espagne par une action commune de médiation des puissances intéressées est, en elle-même, assurément digne de toutes les sympathies. En procédant à la reconnaissance du gouvernement national, le gouvernement allemand a, cependant, déjà manifesté qu'il ne voit, en dehors de ce gouvernement, aucun autre facteur en Espagne qui pourrait élever la prétention de représenter le peuple espagnol. En outre, le parti qui se dresse en face de ce gouvernement national, par toute sa manière de combattre, par le meurtre de ses adversaires politiques, par l'exécution des otages, les incendies et autres violences, a exaspéré les passions jusqu'au paroxysme. Une réconciliation avec ce parti paraît difficile, ne fût-ce qu'à cause de la tendance anarchique qui y domine visiblement. Comment, dans ces conditions, il pourrait sérieusement être question d'organiser une [consultation] régulière du peuple espagnol, le gouvernement allemand n'est pas en état de l'apercevoir. Cependant, il collaborera volontiers à l'examen et à la mise en œuvre de toutes les propositions pratiques et concrètes de médiation que les autres gouvernements croiraient pouvoir faire.

« Berlin, le 12 décembre 1936 » (1).

(1) Par T. 4105 à 4110 du même jour, l'ambassadeur de France signalait que l'Allemagne n'avait donné à la démarche franco-britannique une réponse positive que pour mieux se dérober, en prétextant une application défectueuse des mesures suggérées. Le Reich « ne se prêtera à une interdiction de l'envoi de volontaires que si, en même temps, toutes les autres formes d'intervention, par exemple l'organisation de collectes et les envois d'argent, sont rendues impossibles». L'ambassadeur soulignait l'ambiguïté de la position allemande sur le projet de médiation qui, tout en ne reconnaissant qu'une seule partie qualifiée pour représenter l'Espagne, déclarait vouloir examiner « avec bonne volonté toutes les propositions concrètes». Il concluait, en se basant sur les campagnes de presse de Berlin et de Rome, que « l'Italie a dû pousser l'Allemagne à l'intransigeance et que les envois de renforts allemands et italiens en hommes et en matériel doivent être accélérés à l'heure actuelle».

137

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 801 à 803. *Paris, 12 décembre 1936, 23 h.*

Je vous serais obligé de remettre au secrétaire d'État la réponse ci-après à sa communication concernant les dettes :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence en date du 25 novembre 1936 (1), portant relevé des sommes dues par la France aux États-Unis le 15 décembre prochain, aux termes des accords signés par le gouvernement français.

« En présentant ce relevé, vous tenez à répéter que le gouvernement des États-Unis est entièrement disposé à discuter, par la voie diplomatique, toutes propositions que le gouvernement de la République souhaiterait formuler au sujet du règlement de cette dette et à les soumettre à un examen attentif en vue de leur présentation éventuelle au Congrès (2).

« Le gouvernement français remercie le gouvernement des États-Unis d'avoir bien voulu lui renouveler ces assurances. Mais, désireux de ne s'engager qu'à ce qu'il pourra tenir, il regrette profondément que la douloureuse crise économique que le pays vient de subir et l'état des relations économiques mondiales ne lui permettent pas encore de présenter des propositions. Celles-ci, étant donné le déséquilibre de la balance commerciale et de la balance des comptes, risqueraient d'influer sur son effort de redressement et de compromettre les bienfaisants effets des accords monétaires internationaux qu'il a été heureux de signer récemment (3).

« Il espère que ces accords de solidarité, en même temps que l'amélioration des conditions économiques mondiales et aussi le triomphe de la thèse démocratique qu'il s'efforce de soutenir par la limitation des armements, lui permettront d'ouvrir, par la voie diplomatique normale, des négociations en vue d'un arrangement acceptable pour les deux pays et qui resserrerait leurs liens d'amitié et de confiance pour le bénéfice du bien-être et de la paix » (4).

(1) Le 25 novembre, comme il le faisait chaque semestre depuis novembre 1932, le département d'État avait adressé un relevé des sommes dues par Paris « aux termes de l'accord sur les dettes du 29 avril 1926 et du moratoire du 10 juin 1932 ». Ce relevé indiquait les versements semestriels qui auraient dû être effectués depuis le 15 décembre 1932. Le total était de 22.308.312,22 dollars.

(2) Cet alinéa reproduit, à quelques mots près, le texte de la note américaine du 25 novembre.

(3) Allusion à l'accord tripartite de septembre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le n° 288.

(4) D'après des notes manuscrites qui figurent au dossier, le texte de ce télégramme avait été préparé le 10 et le 11 décembre par le ministre des Finances, le ministre des Affaires étrangères, le président du Conseil et leurs collaborateurs directs, ainsi que par M. Rueff. Le passage relatif à la « thèse démocratique » répondait à une préférence nettement manifestée par le président du Conseil et le ministre des Finances, en accord avec l'ambassadeur des États-Unis. (« M. Blum s'est mis d'accord avec Bullitt qui aurait vivement conseillé d'insister sur ce thème », dit la note.)

138

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Berlin, Londres, Lisbonne, Bruxelles, Varsovie.

T. nos 1551; 1125; 2872; 407; 922; 842. *Paris, 12 décembre 1936, 23 h. 30.*

L'agence Havas publie le télégramme suivant :

« Washington, 11 décembre.

« M. de Los Rios, mis en cause par un journal italien à propos d'un rapport qu'il aurait envoyé lorsqu'il était ambassadeur extraordinaire à Paris [1], a déclaré à la presse :

« Quels que soient les termes de l'article de ce journal, le fait de mettre en avant la date du 25 juillet 1936 ne saurait incriminer le gouvernement français puisque l'accord de non-intervention en Espagne est postérieur à cette date. Et je dois ajouter que le gouvernement français, à la suite de cet accord, s'est refusé à toute livraison d'armements à l'Espagne, s'y refusant même pour celles dont la commande datait de l'année 1935 ».

139

Note du Ministre

Audience de l'ambassadeur d'Angleterre [2]

Confidentiel. *Paris, 12 décembre 1936.*

Sir George Clerk me remercie tout d'abord très chaleureusement de l'attitude de la presse française au cours de la crise qui vient de se dérouler en Angleterre. Il se rend compte que le gouvernement et moi-même ne devons pas y être étrangers et nous en exprime sa vive gratitude ainsi que celle de son pays.

A ce propos, il insiste sur ce qu'a déjà déclaré M. Eden, en m'assurant que jamais aucun gouvernement français n'a inspiré une pareille confiance et une pareille sympathie à la Grande-Bretagne.

Il aborde ensuite la question des pourparlers engagés entre l'Italie et l'Angleterre au sujet de la Méditerranée. Il sait notre désir de participer à ces conver-

(1) Voir ci-dessus nos 126, 128, 133, 135.
(2) Extraite des papiers Massigli.

sations et à cet accord éventuel, mais il ne pense pas que ce soit facile. En effet, dit-il, si la conversation à deux devient une conversation à trois, les autres pays intéressés au statut méditerranéen ne manqueront pas de demander de participer à cet accord.

Je lui fais observer à ce sujet qu'il est naturel que les trois grandes puissances méditerranéennes s'entendent, un accord plus large pouvant être envisagé par la suite.

Sir George Clerk me rétorque que ce raisonnement ne satisferait sans doute pas les intéressés et me déclare que, contrairement aux sentiments du gouvernement français, le sien n'est pas orienté pour l'instant vers un accord général méditerranéen.

Quoi qu'il en soit, il insiste sur le fait que son gouvernement a le plus vif désir de ne rien faire qui puisse nous froisser et, à plus forte raison, nous nuire et que, dans ses conversations avec l'Italie, il nous tiendra constamment au courant et ne fera rien que d'accord avec nous.

Je lui réponds : j'en suis bien sûr, mais à côté de cette question de fond, il y a l'effet de l'impression produite. Si on a en France et à l'étranger le sentiment, même erroné, que l'Angleterre s'entend avec l'Italie en dehors de nous, il ne peut qu'en résulter des effets fâcheux.

Sir George Clerk invoque comme argument en faveur d'un accord italo-anglais que c'est un moyen de détacher l'Italie de l'Allemagne et d'empêcher des complications méditerranéennes.

Je n'en disconviens pas, mais ces résultats seraient bien mieux acquis encore si la France y participait. J'ajoute que l'Italie et l'Allemagne ne manqueront pas d'exploiter le fait que la France ne sera pas participante comme un affaiblissement de sa position générale et de ses bons rapports avec l'Angleterre.

Pour conclure, je résume ainsi la thèse française :

1º Nous ne voyons aucune objection, tout au contraire, à un rapprochement italo-anglais.

2º Nous souhaitons de même un rapprochement franco-italien.

3º Si nous restons ou paraissons rester à l'écart des négociations anglo-italiennes, l'Italie ne manquera pas de l'exploiter dans le sens que je viens de dire et, de plus, elle nous reprochera, comme elle l'a fait déjà, d'être toujours en retrait de l'Angleterre dans le désir d'un rapprochement avec elle (M. Cerruti m'a fait observer à ce sujet que nous avons été en retard pour la levée des sanctions, que nous le sommes aussi au sujet du désir manifesté par l'Angleterre de régler la question des légations en Abyssinie) [1].

Sir George Clerk me répond que ce n'est pas du côté de l'Angleterre, mais de Mussolini que sont venues les initiatives d'un rapprochement et qu'en ce qui concerne la France, c'est plutôt à elle de s'entendre directement avec l'Italie. Ce à quoi l'Angleterre ne verrait bien entendu aucun inconvénient, tout au contraire.

(1) Se reporter aux propos du ministre italien des Affaires étrangères, reproduits au tome III de la présente série, sous les nos 452 et 473. Voir aussi, au même tome, le no 440 (III).

Je lui indique à ce sujet que notre initiative en vue d'un règlement pacifique du drame espagnol peut créer une détente qui facilitera ce rapprochement, non seulement avec l'Italie, mais aussi avec l'Allemagne.

Je lui indique tous les efforts que j'ai faits et continue à faire en vue de la réussite de cette initiative et je lui demande d'en faire part à son gouvernement en lui disant que je sais bien que M. Eden a déjà agi dans le même sens, mais que je lui serais reconnaissant de multiplier ses efforts en vue de l'heureux aboutissement d'une entreprise aussi importante.

Sir George Clerk me parle enfin de notre projet relatif au désarmement [1] en me laissant nettement entendre que son gouvernement le trouve inopportun.

Je lui montre la légitimité et l'utilité de cet effort, étant bien entendu qu'en aucun cas nous ne le concevons comme unilatéral, ni de notre part, ni de celle de nos amis. J'ajoute, ce qui paraît le satisfaire, que connaissant à ce sujet les intentions de son gouvernement, je ne veux pas parler, pour la première étape, du contrôle de la fabrication et du commerce des armes, et que j'espère que le gouvernement sera de mon avis.

Il me paraît dans ces conditions d'accord pour estimer un projet limité à la publicité des dépenses et à la limitation aérienne qui ne devrait pas soulever d'objection.

Il se montre cependant sceptique sur l'attitude de l'Allemagne en me rappelant à ce sujet que le gouvernement allemand qui, en 1935, s'était montré favorable à la limitation aérienne, a déclaré en mars 1936 que les armements de la Russie et son action en Europe centrale bouleversaient l'équilibre européen, tant en ce qui concerne les armements aériens que terrestres, et que l'attitude des autres pays européens, notamment de l'Allemagne elle-même, devrait être modifiée en conséquence.

140

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1824 [2]. *Berlin, 12 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 décembre).

Jusqu'à l'abdication d'Édouard VIII, l'opinion publique allemande a été tenue dans l'ignorance de la crise dynastique et constitutionnelle qui faisait l'objet, depuis quelque temps, des commentaires de la presse mondiale.

[1] La délégation française était d'avis de reprendre dans les plus brefs délais possible les travaux du bureau de la conférence, notamment pour les problèmes de la publicité des dépenses militaires et du contrôle de la fabrication des armements (Paris demandant, sur ce dernier point, la constitution de comités régionaux représentés dans chaque état par des agents permanents).

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

Les développements qui y ont été consacrés, depuis lors, sont restés empreints de la plus expresse réserve, à telle enseigne qu'il n'a pas encore été permis aux journaux de donner aucun détail sur la personnalité de Mrs Simpson, dont le public allemand est censé ignorer jusqu'à l'origine américaine.

On aurait pu s'attendre à ce que l'annonce brusquée de l'abdication provoquât une vive réaction de stupeur, un mouvement d'intense surprise, et même un accès de mauvaise humeur tourné contre les consignes d'étouffement de la censure. Il n'en a rien été.

Il n'en a rien été, parce que le peuple allemand ne réagit plus que si l'autorité lui en donne l'ordre et lui imprime des directions précises.

Il est vrai, au surplus, que les milieux les plus divers avaient, tout de même, été informés des événements. Les personnes qui lisent les journaux étrangers avaient averti leur entourage, et, de proche en proche, les nouvelles avaient filtré. Il semble aussi que les émissions des postes de radio du dehors, anglais, français, italiens, mais plus encore celles des postes qui s'expriment en allemand, comme Strasbourg, Vienne, Luxembourg, aient contribué à renseigner l'Allemagne, malgré elle. L'observation vaut d'être notée. Elle renferme une leçon. Elle souligne, en effet, l'importance que revêt, pour nos services de propagande, l'utilisation méthodique de la radiodiffusion. C'est un des rares moyens qui existent pour atteindre directement et immédiatement l'opinion publique, dans un pays où la presse n'a pas tant mission d'informer que d'endoctriner et se trouve étroitement asservie aux fins de l'État, une des seules brèches qui restent ouvertes dans le régime d' « opinion dirigée » qui a été instauré par les nazis.

Quant au fond même de la question, il demeure très difficile de savoir ce qu'en pensent les milieux dirigeants du Reich. Ils se retranchent derrière des appréciations banales ou des jugements évasifs. Pourtant, s'ils étaient satisfaits, leur bouche serait moins cousue; ils seraient plus communicatifs!

Il est certain que l'avènement du roi Édouard VIII avait été considéré ici avec faveur. On appréciait, dans le nouveau souverain, ses qualités d'homme moderne, sa largeur d'esprit, son absence de préjugés, sa simplicité d'allures, son souci des questions sociales. On se rappelait, avec plus d'intérêt encore, qu'étant prince de Galles, l'ex-Roi avait favorisé de toute son influence un rapprochement entre les anciens combattants anglais et allemands. On racontait, enfin, que M. von Ribbentrop avait trouvé personnellement audience auprès du Roi, grâce à l'entremise même de Mrs Simpson, qui avait tenu à présenter chez elle le nouvel ambassadeur à nombre de personnalités de la capitale britannique. On prétendait même que M. von Ribbentrop n'avait accepté le poste de Londres que parce qu'il savait pouvoir y compter sur l'appui du Souverain. On concluait de tout cela qu'Édouard VIII nourrissait de bons sentiments à l'égard de l'Allemagne et que, grâce à lui, les relations germano-anglaises subiraient, dans le sens du rapprochement souhaité, une évolution heureuse.

En prescrivant à leurs journaux de garder sur toute l'affaire un silence absolu, les dirigeants du Reich ont eu, évidemment, le souci de se constituer un titre à la gratitude d'Édouard VIII. Ils ne croyaient pas à l'abdication.

Ils s'imaginaient qu'après avoir imposé sa volonté et résolu le conflit à son avantage, le monarque leur manifesterait sa reconnaissance d'une attitude unique en son genre et véritablement exemplaire. Aujourd'hui, ils se sentent déçus et dépités. Pour se justifier de son silence prolongé, la presse allemande a, d'ailleurs, passé avec désinvolture à l'offensive; elle a reproché aux journaux étrangers, et notamment aux français, leur manque de tact, leur recherche scandaleuse des nouvelles sensationnelles; elle s'est flattée d'avoir prouvé que la discrétion et la délicatesse étaient l'apanage des régimes d'autorité; elle a rejoint, d'ailleurs, sur ce point, M. Baldwin, qui n'a pas hésité, de son côté, à dénoncer comme point de départ de la crise la campagne déclenchée par une partie de la presse américaine au sujet des projets de mariage du Roi.

Quels que soient les sentiments avec lesquels les milieux officieux ont accueilli les nouvelles d'Angleterre, ils sont restés dominés par la préoccupation d'observer les plus grands ménagements à l'égard de la famille royale. Il n'y a pas de doute qu'en abdiquant, le Roi ne se soit montré inférieur à l'idée qu'on avait de lui en Allemagne. On a trouvé, en général, que son attitude était peu virile et trahissait une étonnante faiblesse de caractère. Le IIIe Reich, qui prétend restaurer l'idéal spartiate, ne pouvait approuver qu'un *Führer* préférât une femme à un trône. Dans une école de jeunes filles de Berlin, où la maîtresse avait voulu recueillir l'opinion de ses élèves, toute la classe, à deux exceptions près, a condamné, avec une sévérité digne de ces fières amazones, le geste du Roi.

La presse n'a, cependant, rien laissé voir de cet état d'esprit. Elle n'a pas écrit une ligne qui ne fût empreinte du plus grand respect. Ceux qui l'inspirent ont probablement estimé qu'à défaut de la gratitude d'Édouard VIII, devenue inutile, celle de ses proches, et particulièrement celle de Georges VI conservait tout [son] prix.

On paraît, d'autre part, avoir été fortement impressionné par la dignité et l'ordre qui ont présidé au dénouement d'une telle crise, à une heure où les rivalités et les discordes politiques, dans une grande partie du monde, montrent l'ébranlement subi par l'autorité de l'État. On a noté avec une sympathie mêlée d'admiration comment la solidarité morale et l'armature politique anglaises résistaient à l'épreuve, prouvant une fois de plus, à l'Allemagne et au monde, la valeur des traditions qui font la grandeur et la force de la Communauté britannique.

En dernière analyse, l'abdication d'Édouard VIII n'en a pas moins été, à tous les égards, une déconvenue. Le Reich croit avoir perdu un ami, et un ami sur le compte duquel il s'aperçoit qu'il s'était trompé. A l'ancien monarque, il n'a adressé aucune critique. Au nouveau, il n'a refusé aucun éloge. Il considère, cependant, que le duc d'York est plutôt orienté vers la France et il n'attend pas de lui, comme il l'attendait d'Édouard VIII, qu'il corrige les fâcheuses inclinations francophiles de son gouvernement.

Une circonstance est de nature, toutefois, à adoucir l'amertume des hitlériens. Ils avaient craint, un moment, que le Roi ne cédât aux instanccs de M. Winston Churchill et, en conservant sa couronne, ne chargeât celui-ci de remplacer M. Baldwin.

C'eût été, pour les dirigeants nazis, une catastrophe. M. Winston Churchill est leur bête noire! Mais sa tentative n'a pas réussi. Son crédit en a même subi quelque atteinte. Ils s'en réjouissent et se consolent en remarquant qu'à quelque chose, malheur est bon.

141

Le Lieutenant-Colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 360/A [1]. Secret. *Valence, 12 décembre 1936.*

(*Reçu :* Cab. min., 9 février 1937).

J'ai eu l'honneur le 27 novembre [2] de vous signaler le rôle décisif joué dans la défense de Madrid par les éléments étrangers, « dont l'arrivée à Madrid a modifié la situation et pourrait à la longue la renverser ».

C'est le 11 novembre [3] que je vous rendais compte pour la première fois du « fait nouveau » que représentait l'avant-garde, impure, comme les débris de toute sorte qu'apporte la première vague, des forces internationales. Le 12 [4], j'évaluais ces étrangers à 1.200 à 2.000. Fin novembre, malgré les pertes, ce nombre était monté à 7.000 hommes environ.

Actuellement, il ne paraît pas avoir crû, notamment sur le front de Madrid. Il semble s'être augmenté d'unités d'artillerie, récemment instruites à Albacete. Mais, dans cette région et dans les environs de Valence, deux nouvelles brigades ont été formées, dont l'une serait prête à rejoindre Madrid, tandis que l'autre reste à Valence la garde prétorienne des dirigeants communistes. Si on évalue à 3.500 hommes environ l'effectif des brigades mixtes, les forces internationales, dont je vous ai indiqué le panachage par bataillons homogènes, s'élèveraient donc à une quinzaine de mille hommes. Il existerait d'autre part dans les environs d'Albacete des dépôts et des centres d'instruction permettant de maintenir les effectifs des brigades étrangères.

Celles de ces troupes que j'ai vues font bonne impression. On sent des troupes solides, bien équipées et bien encadrées. Elles égalent, dès à présent, les effectifs probables de la Légion étrangère espagnole. Le duel de ces deux noyaux durs est le fait capital dans le choc des deux nébuleuses que forment les volontaires proprement espagnols des deux partis.

Je ne parle que pour mémoire des éléments allemands et italiens qui, suivant des renseignements que je ne puis recouper, auraient renforcé

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) *Note du document :* Lettre nº 354/A [reproduite ci-dessus sous le nº 51].
(3) *Note du document :* Mon télégramme du 11 novembre [non reproduit].
(4) *Note du document :* Mon télégramme du 12 novembre [non reproduit].

l'armée nationaliste et au sujet desquels vous êtes sans aucun doute mieux renseigné que je ne puis l'être.

A Valence, on aperçoit les traces de cette invasion. Combattants de terre et de l'air au repos, étrangers de toute sorte, théoriciens, marchands d'armes ou l'un et l'autre, commis-voyageurs en idéologie ou en matériel de toute sorte. Ils sauvent le gouvernement républicain, tout en ayant la prudence d'éviter de le faire sur la ligne de feu. Les restaurants et les hôtels en sont pleins. Ils mènent une vie large, boivent du champagne catalan et affichent de voyantes compagnes. La plupart sont volumineux, bruyants, mal élevés. Peu de Russes qui vivent à part dans l'orbite de l'ambassade : surtout des Français et des Allemands.

Or ces croyants, ou ces aventuriers, ou ces hommes d'affaires font tache au milieu du peuple espagnol.

Au cours d'une révolution sans ivrognes, les Espagnols n'ont jamais, dans leurs plus sanglants excès, abandonné une certaine dignité publique de tenue, une courtoisie sensible jusque chez les assassins.

La révolution a été âpre, sinistre, sanglante, rarement vulgaire. Chez un peuple à la fois xénophobe et hospitalier, l'étranger a été en général respecté. Il faut s'étonner, je crois, non des quelques attentats commis contre les étrangers, mais de leur rareté et de la tolérance dont ils ont été l'objet au milieu d'un désordre profond et sanglant.

Mais il se pourrait que cette tolérance relative envers des hôtes de l'Espagne installés avant les événements de juillet fît place à une vague de xénophobie, devant cet afflux massif d'étrangers qui mangent littéralement l'Espagne et prennent son or.

Il y a, le spasme passé, une lassitude profonde dans la population espagnole. Il y a de moins en moins d'argent et de moins en moins de vivres. A Madrid, c'est la famine : plus à l'arrière, la gêne. Chaque famille doit se réduire et la misère viendra vite avec quelques mois de plus sans travail, les troupeaux décimés, les récoltes manquées.

Les Espagnols attribueront-ils cet état de choses à leurs discordes ou ne seront-ils pas tentés de tourner leur colère contre les étrangers qui ont fait durer la crise?

L'orgueil espagnol est bien connu ainsi qu'une extrême susceptibilité envers qui souligne leurs faiblesses.

Ce peuple est ce qu'il est, mais il l'est puissamment. Il a une originalité foncière, irréductible : il est une forme d'humanité à l'état pur. Malgré ses discordes, on peut penser qu'à la longue, il rejettera l'étranger.

Il n'assimile pas, et il n'est pas assimilable. Il est resté étonnamment lui-même à travers les siècles.

Deux groupes de théoriciens cherchent à acclimater en Espagne le fascisme à l'italienne, le communisme à la russe. Je ne crois pas qu'ils aient l'avenir pour eux. Ceux qui, à la longue, l'emporteront, ce sont ceux qui représenteront un élément purement espagnol au-delà de discordes passagères.

Actuellement, appuyé sur ses troupes internationales, le parti communiste est maître. Dans le Levant, où la confédération nationale du Travail

et la Fédération anarchiste ibérique puisaient leur force principale dans les tendances autonomistes de la côte méditerranéenne plutôt que dans leur idéologie, le parti communiste, dont le gouvernement est prisonnier, a imposé de façon brutale ses volontés.

Aussi la C.N.T. et la F.A.I. s'inquiètent-elles de l'afflux des forces étrangères qui, en s'efforçant de sauver le Front populaire, les perdent. De plus en plus le divorce s'accusera, et la C.N.T. pourrait bien, à la longue, devenir le parti national du peuple espagnol, en réaction contre le communisme et le socialisme appuyés sur l'étranger.

J'ai eu l'honneur de vous signaler, d'autre part, l'énervement causé dans les milieux militaires loyaux par la superbe des militaires étrangers. Là aussi, il y a des possibilités de réaction, encore embryonnaires. Dans l'autre camp, il serait étonnant qu'il n'en fût pas de même. On ne doit pas attendre plus de tact d'Allemands imbus de leur grandeur et d'Italiens connus par leur jactance.

Quand les Espagnols seront las de nourrir une guerre qui ne profite qu'aux étrangers, on peut prévoir qu'ils essayeront de s'unir contre ces parasites, sans distinction d'idéologie.

J'ai signalé, à maintes reprises, le caractère de la C.N.T., parti foncièrement apolitique qui ne s'est engagé dans la lutte qu'avec répugnance et dont un peu d'adresse de la part des militaires eût assuré la neutralité. Masse énorme et amorphe, elle est menée par des groupes d'action réduits, et la Phalange et la F.A.I. se sont disputé sa direction. Mais jamais, elle n'a abandonné son hostilité envers le marxisme et maints incidents à Madrid et à Valence témoignent de cette opposition irréductible.

Que la lutte civile sous sa forme actuelle fasse trêve, elle reprendra sous la forme d'un antagonisme entre les deux partis, l'un spécifiquement espagnol, l'autre qui n'est fort que par l'appoint des forces étrangères.

C'est cet aspect de la question qui excuse ces considérations de politique pure dans une étude militaire. On peut en effet considérer, soit le choc présent de forces étrangères venues au secours d'idéologies ennemies, soit l'ensemble de ces forces en opposition avec les éléments proprement espagnols.

Et peut-être, est-ce une des issues possibles de cette guerre civile que le rapprochement des Espagnols purs contre les étrangers quels qu'ils soient; alors ceux qui auront fait appel à l'étranger seront discrédités à quelque camp qu'ils appartiennent.

Le temps n'est pas encore venu de distinguer les conditions d'une union que le sang versé a rendu difficile, ni surtout d'en fixer le délai. Mais je crois que tôt ou tard, l'Espagne éliminera et les éléments étrangers qui la ruinent, et les oligarchies qui, en s'appuyant sur eux, se sont dénationalisées.

142

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1511 à 1516. *Rome, 13 décembre 1936, 1 h.*

(*Reçu :* 2 h. 30).

Je vous adresse ci-après la traduction de la note verbale que le ministère royal des Affaires étrangères vient de me faire parvenir en réponse aux suggestions franco-anglaises concernant les affaires d'Espagne :

« Le gouvernement italien, en réponse au mémorandum de l'ambassade de France du 5 décembre relatif à la situation en Espagne (1), a l'honneur de communiquer ce qui suit :

« 1° Le gouvernement italien partage le désir exprimé par les gouvernements britannique et français de subordonner toute considération politique à l'intérêt supérieur de la civilisation et de la paix, d'éliminer toute cause pouvant contribuer à accroître les dangers que comporte la crise actuelle, de voir, enfin, l'ordre et une situation normale restaurés en Espagne;

« 2° En ce qui concerne la proposition des deux gouvernements tendant à une nouvelle déclaration formelle de non-intervention dans les affaires espagnoles, et à un renforcement des mesures à adopter dans ce but par le comité de Londres, le gouvernement italien tient particulièrement à rappeler que depuis le début, il a soutenu qu'il était nécessaire que l'engagement de non-intervention, pour être efficace, fût aussi complet que possible. Il devait donc comprendre, outre l'interdiction d'importation du matériel de guerre en Espagne, également l'engagement d'empêcher l'envoi de volontaires et d'agitateurs politiques, et de prohiber les souscriptions en argent et toute forme de propagande pour ou contre une des parties en conflit (2). Le gouvernement italien ne doute pas que, si sa manière de voir avait été adoptée dès le début, la situation en Espagne serait aujourd'hui bien différente. Il semble en fait évident que les propositions formulées aujourd'hui par les deux gouvernements auraient rencontré alors des difficultés de réalisation beaucoup moins sérieuses et graves que celles qu'elles rencontreront indubitablement dans les circonstances actuelles.

« Toutefois, le gouvernement italien ne voit, même aujourd'hui, pas d'objection, si tous les autres états sont d'accord, à examiner toutes les mesures qui sembleront les plus aptes à assurer une application complète et un contrôle de la non-intervention, pourvu que ces mesures soient acceptées simultanément dans leur totalité.

(1) Dont le texte se trouve reproduit ci-dessus sous le n° 94 (annexe).
(2) Voir, au tome III de la présente série, les nos 90, 104, 106, 123, 143, 144, 160, 173, 179, 185.

« 3° Le gouvernement britannique et le gouvernement français mettent en avant l'idée d'une action médiatrice des puissances les plus intéressées, action destinée à mettre fin à la lutte armée qui ensanglante l'Espagne, pour permettre au pays d'exprimer la volonté nationale. Une telle idée ne peut naturellement être accueillie qu'avec faveur par le gouvernement italien. Le gouvernement italien se demande toutefois si, dans les circonstances présentes, la réalisation d'un plébiscite dans l'ordre en Espagne peut entrer dans le domaine des possibilités pratiques. En outre, le gouvernement italien doit faire observer que — si l'on examine objectivement les faits — il apparaît difficile de nier que le peuple espagnol n'ait pas déjà suffisamment exprimé sa volonté en faveur du gouvernement national, qui a su progressivement s'assurer l'adhésion de la majorité des populations et la possession de la plus grande partie du territoire national. Il ne peut pas non plus ne pas faire observer combien la réconciliation entre les deux parties en conflit apparaît aujourd'hui singulièrement difficile, soit à cause de la tendance anarchique qui prédomine indiscutablement parmi les adversaires du gouvernement national, soit à cause des actes de cruauté dont ils se sont rendus coupables.

« Malgré cela, le gouvernement italien, désireux de ne négliger rien qui puisse servir les fins supérieures de la paix, est disposé à examiner dans un esprit de collaboration amicale les propositions que les autres gouvernements jugeraient pouvoir formuler, et de participer à leur éventuelle réalisation.

« Rome, le 12 décembre 1936 ».

D'après les indications que m'a données ce soir le comte Ciano et qui ont d'ailleurs été communiquées à la presse, la réponse italienne est conçue dans des termes analogues à ceux de la réponse allemande qui a dû elle-même être remise également aujourd'hui [1].

143

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade.

T. n°s 968, 969 [2]. *Paris, 13 décembre 1936, 3 h. 5.*

Je réponds à votre télégramme n°s 751-752 [3].

S'attachant à faciliter partout où elle était possible une amélioration des rapports internationaux, l'action diplomatique de la France a toujours tendu

(1) Reproduite ci-dessus sous le n° 136.
(2) Extrait des archives de l'ambassade de France à Prague.
(3) Par ce télégramme, du 10, le ministre de France à Belgrade annonçait les propositions de Sofia en vue d'un traité d'amitié perpétuelle bulgaro-yougoslave.

à encourager un rapprochement de la Bulgarie et des états voisins : à défaut d'une adhésion à l'Entente balkanique que le gouvernement de Sofia ne croit pas encore possible, le gouvernement français ne pouvait qu'envisager favorablement la conclusion éventuelle de traités d'amitié ou d'arbitrage, dont la signature devrait en fait constituer de nouveaux éléments de paix dans cette partie de l'Europe et libérer les gouvernements de la Petite Entente de préoccupations qu'ils ont pu avoir dans le passé. Il se féliciterait donc en principe de voir aboutir le projet dont le gouvernement yougoslave est saisi. Il ne saurait cependant se substituer au gouvernement roumain pour apprécier l'opportunité de subordonner la réalisation d'un tel projet à la garantie d'une réalisation d'accords complémentaires roumano-bulgares et tchéco-bulgares, ni pour s'assurer que ce premier accord ne pût être interprété comme rouvrant les voies à des influences extérieures aux pays balkaniques. La question paraît devoir être examinée d'abord entre pays de la Petite Entente comme entre ceux de l'Entente balkanique.

Veuillez le faire comprendre sous la forme la plus amicale à M. Stoyadinovitch, en lui indiquant que je ne manquerai pas de m'entretenir de la question avec M. Antonesco au cours de son prochain séjour à Paris [1].

144

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 474. *Tokyo, 13 décembre 1936, 9 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h.).

La capture ou l'assassinat de Tchang-Kaï-Chek [2] est un événement en Extrême-Orient d'une portée immense. Les milieux officiels, d'après leurs premières déclarations, imputent toute la responsabilité de l'attentat aux Soviets. Ils en voient la preuve dans l'ultimatum de Tchang-Hsueh-Liang à Nankin exigeant l'entrée en campagne contre le Japon et la reprise de la collaboration avec les communistes. L'*Asahi* dit qu'après l'accord germano-japonais, « une certaine puissance a adopté une politique positive pour faire échec au Japon ».

Au contraire, l'opinion la plus générale des cercles étrangers de Tokyo est que, vu l'intérêt primordial du Japon à la disparition de Tchang-Kaï-Chek, qui était en train de rétablir l'unité chinoise, l'armée japonaise du Kouang-Toung pouvait avoir trempé dans l'attentat exécuté par Tchang, lequel est depuis longtemps considéré comme vendu aux Japonais.

(1) Sur ce séjour, voir ci-dessous nº 156 (note).
(2) Le 12 décembre, Tchang-Kaï-Chek était retenu prisonnier à Sian-fou, ainsi que d'autres personnalités du gouvernement de Nankin, par le maréchal Tchang-Hsueh-Liang.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que Tchang ait agi par vengeance ou ambition.

Quoi qu'il en soit, l'événement permet au Japon tous les espoirs et, mettant fin au *deadlock* des négociations de Nankin, peut lui procurer des avantages inespérés. Le cabinet Hirota s'en trouve du coup consolidé.

Des mesures militaires et navales sont déjà en préparation.

Communiqué Nankin.

145

Le Lieutenant-Colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 361/A [1]. Secret. *Valence, 13 décembre 1936.*

(*Reçu :* Cab. min., 23 janvier; Cab. E.M.A. 9 février 1937).

Ayant appris qu'il y avait ici à l'hôpital provincial des miliciens français blessés, je leur ai rendu visite. Il y a quarante blessés en bonne voie de guérison et un mourant. Ils sont aussi bien soignés qu'on peut l'être dans un hôpital espagnol désorganisé par la révolution.

J'ai rencontré, au chevet du mourant, le commissaire politique français de la colonne internationale, qui m'a fait l'impression d'un chef bon, qui s'occupe de ses hommes. Je me suis présenté à lui et lui ai dit que, *pour tout ce qui était question d'humanité,* il pouvait s'adresser à moi en toute confiance.

Je n'ai pas voulu en sa présence interroger les miliciens. Ils ne m'eussent d'ailleurs rien dit. L'un d'eux pourtant m'a confié que lorsqu'ils étaient guéris, certains blessés demandaient à rentrer en France. On le leur refuse et on les envoie dans un village de montagne où ils achèvent de se remettre avant de repartir au front.

Je sais, d'autre part, qu'il existe près d'Albacete un « camp de discipline » pour ceux dont l'enthousiasme tiédit.

Pour m'occuper sérieusement de la question, je suis désarmé. *Je ne peux ni connaître ces Français ni les ignorer.* Je crois de mon devoir de leur faire savoir que, le cas échéant, un officier français, le seul représentant de l'armée française en Espagne, est prêt à accueillir avec bienveillance des Français qui, pour quelque cause que ce soit, ont été de bons soldats. Je ne puis faire plus sans directives nouvelles.

Il n'en reste pas moins que la question des miliciens français en Espagne se pose et se posera. L'attitude qui consiste à ignorer leur qualité de Français, parce qu'ils sont venus sans passeport, peut être conforme au droit : elle heurte et le bon sens et le cœur.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

Qu'un succès des rebelles amène une débâcle des éléments internationaux, ou que ceux-ci se lassent, ou que des conflits s'élèvent entre les Espagnols et eux, rien ne peut nous faire oublier qu'ils sont de notre sang.

J'ai donc l'honneur d'attirer votre attention sur ce grave problème et de vous demander des directives.

Je me permettrai aussi de vous signaler que ces hommes, dont on autorise en France l'engagement volontaire sous une forme que je n'ai pas à connaître, devraient rester libres de renoncer à une tâche qu'ils ont assumée de leur plein gré. Que si le gouvernement français les laisse libres de venir, le gouvernement espagnol les laisse libres de partir ! Je sais bien que la question est plus complexe que ne la présente cette formule sommaire, et que le gouvernement espagnol est mené en cette affaire par des dirigeants communistes étrangers qui n'ont pour la liberté individuelle que peu de respect.

Je crois cependant, sans prendre parti sur le fond du débat, que la liberté des Français à l'étranger, qu'ils aient des papiers ou n'en aient pas, doit être respectée. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que j'ai à maintes reprises, depuis que je suis en Espagne, affirmé mon respect pour le courage dépensé en faveur d'une cause servie avec désintéressement et sincérité.

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir me dire si vous approuvez mon point de vue et si vous estimez qu'éventuellement, je peux avoir à agir au-delà de mes fonctions officielles, me faire savoir dans quel sens et jusqu'à quelles limites [1].

146

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Nankin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 122 N, 123 N. *Nankin, 14 décembre 1936, 16 h. 50, 17 h. 34.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 15 h.).

Une note officieuse adressée par le bureau de presse du ministère des Affaires étrangères aux missions diplomatiques confirme le coup d'État annoncé par mon télégramme n° 120 N [2] et les mesures prises par le gouvernement national pour faire face... [3] en l'absence du généralissime toujours détenu à Sian-fou par Tchang-Hsueh-Liang.

Les communications avec cette ville sont interrompues. Le gouvernement

(1) Les recherches dans les archives des ministères des Affaires étrangères et de la Guerre n'ont pas permis de trouver la moindre trace de réponse à la demande d'instructions du lieutenant-colonel Morel. Le document publié ci-dessous sous le n° 356, montre par ailleurs que le Quai d'Orsay n'avait pas adressé d'instructions à ce sujet à la date du 26 janvier.

(2) Ce télégramme (du 13) annonçait la nouvelle de la capture du généralissime.

(3) Lacune de déchiffrement.

prélève sur la région Nankin-Changhaï d'importants contingents de troupes qu'il dirige sur le Chensi. Il annonce son intention de réduire la rébellion par la force, mais, malgré les promesses de Tchang-Hsueh-Liang [1], on n'est pas sans crainte pour Tchang-Kaï-Chek.

Le télégramme circulaire par lequel Tchang-Hsueh-Liang justifie son coup d'État est signé d'un nombre important de généraux, y compris un des vice-ministres de la Guerre, que Tchang-Kaï-Chek avait amenés avec lui à Sian-fou et qui étaient considérés comme ses plus dévoués collaborateurs. On croit qu'ils ont été arrêtés en même temps que lui et que Tchang-Hsueh-Liang a abusé de leurs noms.

Dans son télégramme, ce dernier reproche au gouvernement de Nankin d'avoir causé la perte de la Mandchourie et de ne pas vouloir la guerre avec le Japon. Il demande l'admission dans le gouvernement de tous les partis politiques sans exception, l'adoption des principes de Sun-Yat-Sen, la liberté de la presse et la libération des Chinois arrêtés pour leur activité antijaponaise, ce qui tend à confirmer certaines des indications de ma lettre nº 38/S du 1er décembre sur un mouvement chinois de Front populaire [2]. Le drapeau rouge flotterait à Sian-fou.

Pour le moment, Tchang-Hsueh-Liang ne paraît pas avoir entraîné avec lui d'autres généraux ou gouverneurs de provinces. L'opinion publique est plutôt contre lui, bien qu'il ne faille pas sous-estimer la force du mouvement antijaponais et les animosités qu'a fait naître la politique d'unification et de centralisation du gouvernement national et de Tchang-Kaï-Chek en particulier.

Jusqu'à présent, le pays est resté calme.

Communiqué Tokyo.

147

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2888 à 2890. *Paris, 14 décembre 1936, 21 h. 10.*

Des réponses données à la communication franco-anglaise relative à l'Espagne [3], il résulte tout d'abord que les gouvernements les plus intéressés sont d'accord pour renforcer et étendre la mission dont le comité de Londres a été investi. Il n'en est que plus urgent d'assurer la création et le fonctionnement des organismes de contrôle dont le principe est admis depuis longtemps, et dont la mise en place ne dépend plus que de l'accord des deux partis en Espagne que le gouvernement britannique s'est chargé de demander.

(1) Ce dernier avait affirmé qu'on n'attenterait pas à la vie du généralissime.
(2) Publiée ci-dessus sous le nº 73.
(3) Du 4 décembre, reproduite ci-dessus sous le nº 94 (annexe).

Pour le cas, cependant, où l'on devrait renoncer à obtenir cet accord, il importerait dès maintenant d'aviser entre nous aux modifications du plan primitif que devrait entraîner l'impossibilité de l'appliquer sur le territoire et dans les eaux espagnols. Les organismes de contrôle auraient en ce cas à être établis en territoire étranger, au voisinage des frontières espagnoles et dans certains ports voisins où devraient obligatoirement faire escale les navires à destination de l'Espagne. Une surveillance serait également à exercer en mer.

L'établissement de ce réseau de contrôle serait indispensable pour assurer les garanties d'efficacité sans lesquelles l'interdiction de l'assistance indirecte, à commencer par celle du départ de volontaires, demeurerait fallacieuse, c'est-à-dire propre à créer de nouveaux motifs de suspicion et de tension entre les gouvernements.

Ces mesures répondraient en elles-mêmes au premier des objectifs proposés par les gouvernements de Paris et de Londres. Elles accroîtraient, d'autre part, les chances de succès en Espagne d'une offre de médiation, tant par le cheminement de cette idée dans la population espagnole que par les difficultés croissantes que les deux partis trouveraient à poursuivre la lutte.

En ce qui concerne la meilleure procédure à proposer pour l'offre et l'exercice de cette médiation, j'attacherais du prix à connaître les vues du gouvernement britannique, me réservant moi-même de lui préciser sans délai les résultats de l'étude à laquelle je procède en ce moment.

Je vous serai obligé de faire part au gouvernement britannique de la manière dont nous envisageons la suite à donner à notre initiative commune. Aussitôt que nous aurons pu nous assurer de notre accord à ce sujet, une démarche commune serait alors à faire auprès des quatre gouvernements saisis de notre proposition :

1° Pour prendre acte de leur adhésion de principe et les inviter à prescrire à leurs représentants au comité de Londres de faciliter et hâter l'adoption des mesures que celui-ci aurait à prendre au plus tôt.

2° Pour leur faire part de nos premières suggestions touchant la procédure et les modalités de l'offre de médiation.

148

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 757 à 761. Réservé. *Belgrade, 14 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 18, 19 h.).

J'ai lu avec intérêt les télégrammes n°s 1309-1310 de notre ministre à Prague (2).

Les jugements portés sur la politique yougoslave par M. Krofta et surtout par M. Benès traduisent quelque nervosité, qu'explique d'ailleurs facilement la situation périlleuse dans laquelle se trouve la Tchécoslovaquie. Il en résulte un certain manque d'objectivité dans la façon dont on apprécie à Prague l'attitude de M. Stoyadinovitch.

La Yougoslavie est évidemment pour l'instant courtisée par tout le monde : l'Allemagne n'a pour elle que sourires, l'Italie [lui] tend la main, la Bulgarie lui propose un pacte d'amitié, la Hongrie la ménage. Elle entend tirer le plus de profit possible de cet avantage et on ne saurait, semble-t-il, l'en blâmer; mais il serait injuste de croire qu'elle se fait beaucoup d'illusions sur la valeur de certaines avances et qu'elle en tire un orgueil exagéré. Il me suffira de rappeler à Votre Excellence le scepticisme avec lequel M. Stoyadinovitch a accueilli le discours de Milan (3) et son souci constant d'adapter sa politique aux moyens restreints dont dispose son pays, souvent qualifié par lui dans nos entretiens de « petite puissance ».

J'ai déjà indiqué que la Yougoslavie demeure loyale envers ses alliés de la Petite Entente et de l'Entente balkanique, et qu'elle est décidée à suivre la France et l'Angleterre, dont elle se félicite de voir raffermir l'accord.

Contrairement à ce que pense M. Krofta, elle n'a donc pas à « opter », son choix n'ayant jamais varié, mais elle ne veut pas donner à sa politique une tournure agressive qui lui ferait [perdre] le bénéfice de ses efforts de conciliation, et elle est portée à user de ménagements vis-à-vis de ceux dont elle sait qu'ils seront sans doute ses ennemis de demain, mais dont elle cherche en attendant à exploiter les dispositions favorables.

Je me suis souvent entretenu avec mon collègue de Tchécoslovaquie de la propagande allemande en Yougoslavie; il a admis dernièrement que celle-ci n'avait pas produit les effets escomptés, et il m'a paru juger la position prise par M. Stoyadinovitch avec beaucoup de modération. Il m'a notamment dit, à propos du projet de visite de M. Benès, qu'il ne pouvait pas s'attendre à

(1) Par poste.
(2) Reproduits ci-dessus sous le n° 81.
(3) Se reporter notamment au tome III de la présente série sous le n° 464.

une réponse avant le retour d'Angleterre du prince Paul; il n'avait fait jusqu'ici que sonder, sur le principe même du voyage, le gouvernement yougoslave, dont la réponse avait été des plus amicales.

Je suis donc surpris des susceptibilités que cette question a éveillée chez M. Benès, comme de l'opinion que l'on a en Tchécoslovaquie d'une recrudescence à Belgrade de sentiments antifrançais.

J'ai essayé dans ma dépêche n° 402 de préciser l'attitude à notre égard de la Cour et du gouvernement yougoslaves. La conclusion de l'accord commercial du 8 décembre et la visite de M. Paul Bastid [1] ont encore raffermi notre position, et je compte en profiter pour tenter de faire réaliser quelques progrès aux conversations préliminaires concernant les pactes d'assistance entre les pays de la Petite Entente et entre ce groupement et la France. On sent encore ici à cet égard une certaine réticence, bien qu'en acceptant le principe d'un parallélisme entre les deux négociations, nous ayons contribué à rassurer nos interlocuteurs, mais je pense que de leur côté, les gouvernements tchécoslovaque et roumain devront user de persuasion plutôt que de brusquerie pour amener M. Stoyadinovitch, dont on ne saurait nier l'esprit réaliste et le calme bon sens, à la compréhension du véritable intérêt de son pays.

149

M. Puaux, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 286. *Vienne, 14 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 décembre).

Il était permis, il y a trois mois encore, de croire que l'accord du 11 juillet avait définitivement désorganisé et décapité le national-socialisme en Autriche. Cette attente, basée sur l'espoir d'une absolue bonne foi de la part du Reich en ce qui concerne l'abandon du nazisme autrichien à son sort, est aujourd'hui en grande partie déçue par l'événement. La propagande sournoise qui n'avait jamais entièrement cessé a repris de plus belle, favorisée par un glissement très lent mais continu d'une fraction non négligeable de l'opinion vers une sorte d'*Angleichung* tacite, glissement fait en grande partie de lassitude, de découragement devant l'évolution de la situation internationale, de résignation anticipée à une sorte de fatalité historique et, pour certains, de rancunes individuelles soigneusement entretenues par les pêcheurs en eau trouble. Les symptômes de ce glissement sont déjà visibles çà et là. Limités sur le plan

[1] Du 8 au 10 décembre, M. Paul Bastid se rendait à Belgrade pour y signer un accord commercial ouvrant le marché français à d'importantes catégories de produits yougoslaves et prévoyant que le règlement des exportations yougoslaves en France serait effectué pour partie en devises.

gouvernemental aux initiatives personnelles de MM. Glaise-Horstenau et Neustädter-Stürmer, ils apparaissent plus nettement dans les milieux intellectuels, les gens d'affaires, les cadres subalternes de l'administration. A cet égard, l'évolution qui se dessine dans la situation intérieure de l'Autriche justifie des appréhensions analogues à celles exprimées dans mon télégramme nº 1286 du 1er décembre (1) en ce qui concerne la politique étrangère de ce pays, à la différence près toutefois que la résistance du gouvernement fédéral s'affirme plus nettement sur le terrain de la légalité intérieure que sur celui des tentations extérieures. D'ores et déjà il apparaît que le patriotisme autrichien n'est plus aussi vivant qu'il y a un an, que ses progrès, dilués dans le conglomérat amorphe du *Vaterländische Front*, marquent un temps d'arrêt et que le zèle de certains de ses champions tiédit. Comme on pouvait le craindre au lendemain du 11 juillet, l'Autriche résiste plus mal à l' « amitié » allemande qu'au terrorisme de 1934.

Après de longs mois de trêve, il ne se passe guère maintenant de semaine que les journaux n'annoncent des poursuites pour contravention à la loi récente sur la sûreté de l'État, des perquisitions, des arrestations et des condamnations; à Vienne, à Linz, à Salzbourg, en Carinthie, les éléments de désordre désorganisés depuis la répression consécutive aux journées de juillet 1934 se reforment, s'enhardissent, cherchent à intimider leurs compatriotes et les autorités locales, dont la faiblesse a suscité ces derniers temps les protestations indignées de certaines feuilles patriotes de province. Tous les moyens sont mis en œuvre : tracts imitant les circulaires officielles, appels aux recrues, pseudo-œuvres de bienfaisance, jusqu'à des « envois pour arbres de Noël », — outre, naturellement, la propagande orale, à plus ou moins haute voix suivant les circonstances.

Rien de bien grave, jusqu'à présent, dans ces petites manifestations de portée limitée et dont les auteurs, régulièrement déférés devant la justice, y accumulent des condamnations auxquelles la presse fait souvent écho. Mais c'est l'atmosphère morale qu'elles exploitent et qu'elles entretiennent qui apparaît inquiétante. Nombreux sont ceux qui espéraient que la normalisation devait en premier lieu mettre fin à cette petite guerre, et qui, aujourd'hui, pensent qu'elle a manqué son but par suite de l'inconséquence ou de la timidité du gouvernement. La subtile casuistique, codifiée par le Ballplatz à l'usage des magistrats et représentants de la force publique, des cas donnant ou ne donnant pas lieu à intervention est trop compliquée pour la masse. Ou le national-socialisme demeure interdit, ou il cesse de l'être. S'il le demeure, l'accord du 11 juillet était au moins inutile; s'il ne l'est plus, comment justifier les poursuites? Raisonnement simpliste, mais que l'on entend un peu partout. Il prolonge dans les esprits germaniques d'Autriche le drame de conscience surgi il y a deux ans et demi. Et il serait vain de nier le fléchissement qu'il a provoqué dans la fermeté du patriotisme autrichien.

Les arguments des nazis sont, comme toujours, simples et par suite frappants. Ils peuvent se ramener à trois principaux :

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 71.

1° L'accord du 11 juillet est avant tout un accord de pacification. La pacification entre gouvernants n'a de sens que si elle s'étend dans la pratique aux gouvernés. Il ne peut en être ainsi tant qu'une fraction (considérable, ajoutent-ils) du peuple autrichien sera brimée dans l'exercice de ses droits « allemands » les plus essentiels;

2° Une telle situation est encore plus paradoxale si l'on considère les sacrifices que le Reich a faits à la cause de l'apaisement : reconnaissance de l'individualité autrichienne, arrangements économiques et touristiques. L'Autriche n'a qu'une contrepartie à lui offrir : la réintégration du national-socialisme autrichien dans la légalité, préparant son entrée dans les conseils du gouvernement. Le troc n'est sans doute pas dans la lettre de l'accord, mais il est au premier chef dans son esprit;

3° En reformant avec l'Autriche la communauté allemande, le Reich la fait participer aux victoires qu'il a remportées au nom du germanisme. L'Autriche devrait donc se féliciter d'avantages moraux qui ne lui ont rien coûté, au lieu de donner l'impression de vouloir faire toujours bande à part.

Il se dessine d'autre part depuis quelque temps, dans le camp des intellectuels « nationaux » (parmi lesquels continue de se distinguer le prince Charles-Antoine de Rohan), une nouvelle tactique qui n'est certainement pas sans effet sur une opinion en très grande majorité conservatrice et catholique. Elle consiste à couvrir de fleurs oratoires M. Schuschnigg, à marquer pour sa sagesse politique la plus profonde admiration et à exprimer en même temps de vives appréhensions contre les dangers que fait courir à son œuvre la propagande communiste, dont certains insinuent même qu'il ne mesurerait pas suffisamment la force. Reprenant à leur compte le mot fameux de naguère sur le « mark qui roule », les nationaux laissent entendre qu'ils en savent long sur les raids en Autriche de la « cavalerie du Kremlin » et que le pays sourdement miné par les agitateurs moscoutaires pourrait bien se réveiller un jour sous le drapeau rouge.

Tels sont les thèmes principaux d'une propagande qui, reprise dès le lendemain de l'accord du 11 juillet, a redoublé d'activité depuis l'aggravation de l'affaire espagnole et n'a manqué d'exploiter ni la déception des milieux économiques en présence de la lenteur des négociations commerciales austro-allemandes, ni la déconvenue des nationaux après le dernier remaniement du Cabinet : propagande qui s'attaque, on le voit, à tous les milieux et fait flèche de tout bois. Comme il était aisé de le prévoir dès le début, les nazis d'Autriche n'acceptent pas d'être exclus du bénéfice de la réconciliation et s'efforcent par tous les moyens de faire glisser sur le plan intérieur l'instrument diplomatique du 11 juillet. Mais ils se heurtent toujours, sur ce point, à la ferme volonté de M. Schuschnigg dont le récent discours à Klagenfurt (mon télégramme n° 1278 du 27 novembre) [1] a opposé à leurs intrigues, un peu tardivement peut-être, une fin de non-recevoir catégorique. Nous sommes résolus, a dit en substance le Chancelier, à appliquer loyalement un accord

[1] Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ce document qui analysait le discours.

gouvernemental qui n'a rien à voir avec notre politique intérieure : rien de moins, mais aussi rien de plus; et quiconque tentera d'abuser d'un texte précis pour rallumer la discorde nous trouvera résolus « à ne jamais tolérer ce que l'intérêt national nous interdit de tolérer ». L'avertissement est clair, et il a été confirmé, à l'occasion de l'article des *Leipziger Neueste Nachrichten* signalé par ma communication du 11 décembre (nº 1315) (1), dans deux articles évidemment inspirés, l'un de la *Reichspost*, l'autre du *Sturm über Oesterreich*, organe des *Sturmscharen* et par suite interprète qualifié de la pensée de M. Schuschnigg. « Aucune entente n'est possible, écrit le grand journal chrétien-social, avec les nationaux-socialistes d'Autriche qui tiennent pour des héros les principaux complices du 25 juillet 1934 et mettent leur point d'honneur allemand à revendiquer le droit de gagner à leur cause l'opinion autrichienne. Ces gens-là n'ont sans doute pas à se féliciter de l'accord du 11 juillet, mais leur mécontentement ne saurait justifier l'intrusion de la politique de parti dans des négociations commerciales ». Et le *Sturm*, de son côté, qualifie de « tentative insensée » et d' « immixtion intolérable » la propagande hitlérienne, qui demeure, après comme avant le 11 juillet, une affaire d'ordre exclusivement autrichien. C'est également le même thème que développe, sur le plan spirituel, le mandement pastoral de l'évêque de Linz (ma communication nº 1312 du 8 décembre) (2) sur lequel je reviens plus longuement d'autre part et auquel le Chancelier n'a certainement pas été étranger. On a l'impression que M. Schuschnigg essaie en ce moment de rallier toutes les forces de résistance quelque peu égaillées depuis le 11 juillet. Ses paroles, à Klagenfurt, ont eu une âpreté et presque un accent de défi dont on avait perdu l'habitude : c'était le ton de l'ère héroïque, et l'ombre de Dollfuss planait sur la réunion. L'avertissement n'ayant pas suffi, le Chancelier vient de passer à l'action. J'apprends aujourd'hui même que tous les gouverneurs provinciaux ont reçu une circulaire les invitant à réprimer sans ménagements toute agitation nationale-socialiste et à reprendre à cet effet tous les précédents de 1934. Ce n'est pas sans résistances, m'a-t-on assuré, que M. Schuschnigg a imposé en cette affaire sa volonté à son entourage. Mais sa résolution était inébranlable. S'il recourt ainsi aux grands moyens, s'il remobilise l'appareil policier au risque de soumettre à une rude épreuve et la fidélité de subalternes ballottés depuis six mois de directives en directives, et l'accord du 11 juillet lui-même, ce n'est assurément pas sans raisons.

Malheureusement l'adversaire principal de M. Schuschnigg n'est pas, et il le sait bien, de ceux que l'on combat avec des gendarmes. Contre une équivoque, les mesures administratives sont inopérantes. Le raisonnement qui est à la base de toute son attitude en cette affaire, à savoir la distinction entre la portée uniquement internationale de l'accord du 11 juillet et le caractère exclusivement intérieur de la question du nazisme autrichien, — ce raisonnement, valable en droit, n'a guère de portée pratique. Il est, en effet, dans l'Autriche d'après-guerre, une loi d'expérience constamment vérifiée par

(1) Document non reproduit : analyse de presse.
(2) Document dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire.

l'événement, surtout depuis que l'avènement du nazisme dans le Reich est venu troubler profondément le *Gesamtdeutschtum* instinctif de tous les Allemands d'Europe : c'est que la situation internationale conditionne étroitement les oscillations de la politique intérieure de ce pays. Or, à cet égard, deux faits ont eu depuis six mois sur l'opinion autrichienne une influence prépondérante : l'accord du 11 juillet et la cristallisation des forces anticommunistes sous l'égide du Reich. Par le premier, l'Allemagne officielle a proclamé sa fidélité à cet idéal commun germanique dont se réclament tous les vrais Autrichiens; par le second, elle s'est posée en défenseur de l'ordre contre le « péril rouge » unanimement redouté en Autriche. Tous deux ont donc joué en faveur du prestige allemand. Le gouvernement fédéral a beau freiner, se cantonner dans une interprétation plutôt restrictive de l'accord de juillet, différer son adhésion formelle au bloc de défense sociale, le coup a été porté. Ceci est particulièrement sensible pour l'accord austro-allemand. Il n'y a là, affirment en toute occasion le Chancelier et ses porte-parole autorisés, qu'un acte de politique extérieure auquel nous dénions toute connexion avec notre politique intérieure. Mais c'est précisément parce que cet acte a résolu sur le plan international une question qui s'était posée principalement sur le plan intérieur que la distinction ainsi établie, pour sincère qu'elle soit, apparaît quelque peu théorique et fictive.

L'état de guerre auquel l'accord du 11 juillet a mis fin était un état de guerre civile et non étrangère : ici même, l'expression courante était celle de *Bruderkrieg*. On ne pouvait donc empêcher les nazis d'Autriche et leurs « sympathisants » d'être les premiers à se prévaloir de la normalisation des rapports entre les deux états germaniques pour chercher à reprendre impunément leur activité sous le couvert de la réconciliation intervenue. A l'inverse, aucune déclaration gouvernementale ne pouvait faire que les patriotes militants qui s'étaient, non sans courage parfois, exposés en première ligne se sentissent brusquement, de héros, devenus des démobilisés et presque des inutiles, sinon des gêneurs. *A fortiori* ce sentiment devait-il être celui de centaines de petits fonctionnaires locaux, dont la première devise est le « pas d'histoires » et la règle de conduite la prudence, et qui jugeaient désormais inutile de se compromettre une fois les hostilités officiellement proclamées finies. C'est cet état d'esprit de part et d'autre de la barricade qui est à l'origine du malaise actuel et provoque les inquiétudes des esprits clairvoyants. L'*homo austriacus* créé ou plutôt réveillé d'un long sommeil par l'énergie de Dollfuss n'est sans doute pas mort. Mais, sorti de l'ambiance de lutte où il s'était soudainement révélé à lui-même, les armes tombées des mains, il revient peu à peu à son naturel, qui est pacifique et allemand précisément parce qu'autrichien. Las d'une épreuve qu'il avait toujours tenue au fond de lui-même pour fratricide, déconcerté par la facilité apparente avec laquelle les dirigeants ont liquidé en quelques semaines un conflit jusque là représenté de part et d'autre comme irréductible et en quelque sorte mystique, il en est venu à douter de sa mission et presque de sa raison d'être, et les sirènes du vieux Walhalla germanique ont trouvé en lui une proie facile. Il s'agit de le persuader qu'il n'a rien gagné, qu'il ne pourrait rien gagner à la clôture sur le papier d'un long et douloureux chapitre de l'histoire allemande, tant que son gouvernement, fermant les yeux

sur d'autres dangers autrement réels et pressants, s'abritera derrière des arguties de forme pour empêcher l'accord du 11 juillet de produire son plein effet.

Il ne s'agit encore, je le répète, que d'un malaise, à la vérité profond. Il serait prématuré de parler d'une menace réelle pour l'Autriche aussi longtemps que la situation gouvernementale demeure telle que je l'ai indiquée dans ma lettre n° 266 du 19 novembre (1), c'est-à-dire que M. Schuschnigg reste le maître du jeu et que son autorité personnelle continue à s'affirmer dans le sens d'une résistance opiniâtre à toutes les pressions du dehors ou du dedans. Les récentes occasions que j'ai eues de m'entretenir avec lui ou de recueillir ses propos de source autorisée ne me permettent pas de douter de sa fermeté. Le côté inquiétant de l'affaire est que, comme sur le plan de la politique intérieure proprement dite, le Chancelier pourrait un jour se trouver en porte-à-faux par rapport à une opinion publique dont l'adhésion est indispensable à toute politique cohérente et durable. J'ai souvent souligné moi-même le point faible de l'union nationale autrichienne, à savoir la lenteur du ralliement sincère au régime des masses déçues par la lenteur de la normalisation des institutions. Le même inconvénient est à redouter d'une normalisation trop lente des rapports austro-allemands, et c'est bien là l'un des thèmes favoris de la propagande hitlérienne. On en revient toujours au dilemme signalé par cette légation dès le lendemain de l'accord du 11 juillet : la *Gemeinschaft* économique, culturelle, et dans une certaine mesure politique rétablie avec le Reich pourra-t-elle être longtemps compatible avec le maintien hors la loi, en Autriche, des éléments que le Reich considère comme les seuls détenteurs des doctrines et de l'idéal germaniques? Les contacts «amicaux» entre les dirigeants de Berlin et ceux de Vienne peuvent-ils s'accommoder d'une législation qui persiste à tenir le *Heil Hitler* pour séditieux en Autriche? Il y a là, depuis l'origine, une contradiction intrinsèque qui représente pour M. Schuschnigg une difficulté chaque jour renaissante. M. Goering a, l'autre jour, posé nettement la question (2). Elle ne pourra pas rester indéfiniment sans réponse.

P.S. — 17 décembre — M. von Glaise-Horstenau et M. Guido Schmidt ont assisté avant-hier à une séance solennelle de la « Communauté de travail austro-allemande » de Vienne dont le président, M. Tilgner, a exprimé sa satisfaction des résultats déjà obtenus dans le domaine de la coopération culturelle et économique et son espoir de les voir s'affirmer chaque jour davantage. Dans sa réponse, M. von Papen a souligné que cette coopération ne porterait tous ses fruits, en présence d'une situation internationale aussi inquiétante, qu'au prix d'une « véritable pacification intérieure » en Autriche.

(1) Document non reproduit et dont le sens est indiqué ici.
(2) Par T. nos 1291-1294 du 3 décembre, le ministre de France à Vienne relatait un entretien avec le ministre autrichien des Affaires étrangères, au cours duquel celui-ci soulignait les bonnes intentions d'un récent discours de Goering, exprimant l'espoir que « *Heil Hitler* pût être proféré en Autriche sans avoir la signification d'une attaque contre le gouvernement fédéral ».

Cette allusion à la question de l'hitlérisme autrichien, reproduite seulement dans les *Wiener Neueste Nachrichten*, n'a été que médiocrement goûtée de M. Schmidt. Elle ne produira sans doute pas sur le Chancelier l'effet escompté par l'orateur.

150

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 168 (1). *Tokyo, 14 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février 1937).

J'appelle toute l'attention du Département sur le remarquable rapport ci-joint du colonel Mast. Notre attaché militaire a repris, dans cette étude sur la situation telle qu'elle résulte de l'accord germano-japonais du 25 novembre, tous les éléments du problème tels que je les ai exposés au fur et à mesure dans mes télégrammes. Je suis d'accord avec lui sur tous points, sauf peut-être que je ne partage pas son sentiment qu'au cas où les Soviets seraient impliqués dans un conflit en Europe, ils seraient attaqués aussitôt par le Japon en Extrême-Orient. Cela reste à démontrer. Mais ce que le colonel Mast ne démontre, hélas, qu'avec trop de force, c'est la diminution de notre influence au Japon depuis la ratification de l'accord franco-soviétique. Sur un point le colonel Mast n'est pas allé au bout de sa pensée, il n'a pas ajouté à ses arguments le tort grave fait à notre autorité, en ce pays où l'on redoute comme la peste le communisme, par certains désordres intérieurs, amplifiés, je veux l'espérer, par la presse internationale maligne et par le succès prodigieux de l'Allemagne grâce à des répudiations sans réaction. Par aucun moyen nous ne pouvons espérer remonter la pente de la défiance, tant que l'on croira que cette situation intérieure et extérieure subsiste. Cela n'empêche pas, du point de vue purement militaire, d'utiliser au maximum les faibles moyens que signale le colonel Mast, comme je m'efforce, par le rayonnement intellectuel de la Maison franco-japonaise de Tokyo et de l'Institut franco-japonais du Kansai, de grouper nos amis, de les convaincre que nous sortirons rapidement de nos difficultés et que celles de l'Allemagne et de l'Italie ne font que commencer.

Je cherche surtout à empêcher l'extension des rumeurs périodiquement répandues par la presse que la France cherche en Chine à susciter, à grouper au profit de Nankin les hostilités latentes des pays qui ne voient pas d'un bon œil les envahissements du Japon (2). Je cherche à démentir, chaque

(1) Extraite des papiers Kammerer.
(2) Le 5 décembre, l'ambassadeur de France avait effectué une démarche de protestation contre des articles de la presse japonaise laissant entendre que la France s'apprêterait à contrecarrer la politique nippone en Extrême-Orient.

fois qu'il m'est possible, le sentiment que nous nous immiscerions dans le conflit sino-japonais et que l'accord franco-soviétique pourrait nous y pousser. Cette manière de faire n'a pas l'heur de plaire à mon collègue des Soviets, qui estime qu'elle peut raidir l'hostilité du Japon contre l'U.R.S.S. Cependant je me garde de tout ce qui pourrait faire croire une pareille chose à nos interlocuteurs japonais, car j'estime la politique des Soviets en Extrême-Orient fort sage et nullement en opposition avec nos intérêts. Je reste, ce faisant, dans les termes formels des instructions de mon prédécesseur et de moi-même concernant le pacte franco-soviétique, et j'estime hautement nuisible aux intérêts de la France de ne pas rassurer le Japon sur notre neutralité pure et simple dans ses démêlés avec la Chine.

Annexe

Le Lieutenant-Colonel Mast, Attaché militaire de France à Tokyo,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

Tokyo, 10 décembre 1936

Le Japon vient de conclure avec l'Allemagne un accord dirigé officiellement contre l'Internationale communiste, mais qui vise évidemment l'Union soviétique. Par cet accord, il sort de l'isolement diplomatique dans lequel il se trouvait depuis sa démission de la Société des Nations et semble se ranger dans le groupe des adversaires éventuels de la France.

Le rapprochement ainsi réalisé avec une des plus grandes puissances militaires de l'Europe a soulevé une très grande émotion à l'étranger et certains journaux se sont montrés surpris par l'événement. Une entente entre les deux pays était cependant, depuis le début de cette année, dans l'ordre normal des choses et j'avais eu l'occasion de relever certains indices de cette tendance nouvelle.

I. *Les prodromes*

Le 2 mars 1936, dans mon rapport n° 152/S (1), j'attirais l'attention sur une étude, en date du 10 février, dans laquelle M. Fernand Pila, ambassadeur de France au Japon, exposait la situation actuelle des relations de l'Empire nippon avec l'Allemagne et la France. Tout en indiquant qu'à mon avis, les conversations entre les états-majors de Tokyo et de Berlin étaient encore limitées à des échanges de vues sur la situation politique générale ainsi que sur le danger bolchevique, j'ajoutais que, probablement, les deux états-majors avaient convenu, dès cette époque, d'échanger mutuellement des renseignements militaires. Ces communications paraissaient viser, non seulement l'armée soviétique, mais aussi les questions militaires françaises et je faisais connaître de la façon la plus nette ma conviction qu'il y avait désormais danger de voir communiquer à l'Allemagne tous les renseignements recueillis par les Japonais.

Dans mon rapport n° 169/S du 5 mai (2), j'indiquais qu'à la suite de la rébellion du 26 février, le haut-commandement japonais avait été entièrement renouvelé, le comte Terauchi devenant ministre de la Guerre, le général Umezu occupant le poste de vice-ministre et le général Nishio étant nommé sous-chef d'État-major général et en fait chef d'État-major, puisque le prince Kanin n'occupe ces fonctions qu'à titre honorifique. Je faisais remarquer que ces trois généraux avaient été instruits en Allemagne avant la guerre de 1914 et que leur présence dans les postes les plus élevés de l'Armée ne pouvait que faciliter la collaboration éventuelle entre l'état-major japonais et la Wehrmacht.

(1) Document non reproduit, son contenu étant indiqué ici.
(2) Document non reproduit pour la même raison.

Enfin, dans le rapport nº 196/S du 12 août [1], je signalais que le colonel Ott, attaché militaire allemand à Tokyo, venait de recevoir de son gouvernement l'ordre de rentrer en Allemagne pour y accomplir un stage d'information d'une durée d'environ un mois. Ce stage paraissait avoir pour objet de renseigner l'attaché militaire sur les progrès considérables accomplis depuis trois ans par l'armée allemande, afin qu'il puisse intensifier à son retour la propagande entamée dans les milieux militaires japonais. Le séjour du colonel Ott en Allemagne, qui coïncidait avec la présence en congé de l'ambassadeur du Reich, a certainement permis au gouvernement de Berlin de se renseigner sur la situation actuelle du Japon au point de vue politique et militaire et a dû hâter la conclusion de l'accord recherché par les Allemands.

Ces différents événements étaient autant d'indices de l'effort poursuivi par l'Allemagne pour se rapprocher du Japon et arriver en particulier à une entente entre les deux armées. L'état-major de l'Armée n'a donc pas dû être surpris de ce que le rapprochement se soit matérialisé sous la forme d'un accord écrit, le seul étonnement que l'on pût éprouver étant de constater la faible portée des textes publiés.

II. *Conclusion de l'accord*

Les négociations pour la conclusion de cet accord n'ont certainement pas commencé avant le début de 1936. D'après les bruits qui circulent à Tokyo dans les milieux diplomatiques, les premières conversations auraient eu lieu à Tokyo au mois de mars dernier avant le départ en congé de l'ambassadeur d'Allemagne; les négociations de principe auraient été ensuite entamées à Berlin en mai par M. von Ribbentrop.

La presse japonaise, passant vraisemblablement sous silence les pourparlers préliminaires, indique que les négociations furent ouvertes à Berlin à la fin du mois de juillet, l'accord provisoire étant signé le 23 octobre.

Quoi qu'il en soit, le texte de la convention fut approuvé par le cabinet de Tokyo le 10 novembre et soumis aussitôt au Conseil privé qui désigna une commission spéciale chargée de l'étude de l'accord. Cette commission tint une première réunion le 13 pour entendre les explications fournies par le Premier ministre et par le ministre des Affaires étrangères et approuva le texte présenté au cours d'une réunion tenue le 18. Cette décision de la commission spéciale fut approuvée le 25 novembre par le Conseil privé. Le même jour, l'accord était signé à Berlin par l'ambassadeur du Japon, le vicomte Mushakoji.

Le traité fut publié à Tokyo le 26 novembre et, en distribuant le texte de cette convention à la presse, le porte-parole du Gaimusho ajoutait la déclaration suivante :

« L'accord renferme une clause destinée à arrêter les progrès du Komintern; il réalise en quelque sorte la formation d'un front commun contre le communisme et est un exemple très net de la politique concrète du cabinet Hirota vis-à-vis de l'U.R.S.S.

« Nous attachons une importance considérable au fait qu'il est le premier accord politique de cette espèce conclu entre le Japon et une puissance occidentale depuis l'abrogation du traité d'alliance anglo-japonais.

« Le public observera certainement avec un vif intérêt la façon dont, grâce au resserrement de l'amitié germano-japonaise, le Japon saura trouver sa route au milieu des difficultés de la politique étrangère et quelle orientation prendra à l'avenir la diplomatie Hirota-Arita ».

Voici la traduction du texte de l'accord et du protocole qui l'accompagne.

Texte de l'accord germano-japonais.

Étant donné le fait que le Komintern se propose de détruire ou de gêner par tous les moyens les états existants, reconnaissant d'autre part qu'il n'est pas désirable d'ignorer les interventions des états communistes susceptibles de mettre en danger la paix des autres états ou leur prospérité sociale — interventions qui pourraient menacer la paix mondiale —, le gouvernement impérial du Japon et le gouvernement du Reich ont conclu l'accord ci-après en vue d'arrêter les progrès des états communistes.

[1] Document non reproduit.

Article premier. — Les Hautes Parties contractantes se tiendront mutuellement informées des activités de l'Internationale communiste; elles conféreront sur les mesures de défense nécessaires et exécuteront ces mesures en étroite coopération.

Article 2. — Les Hautes Parties contractantes inviteront conjointement les tierces puissances dont la paix intérieure est menacée par le travail de désintégration du Komintern à adopter des mesures défensives dans l'esprit du présent accord ou à y participer.

Article 3. — Les deux textes japonais et allemand seront considérés comme texte officiel de cet accord. L'accord entrera en vigueur le jour de sa signature et sera appliqué pendant cinq ans après signature. Les Hautes Parties contractantes s'entendront mutuellement, en temps opportun, avant l'expiration de la convention et s'efforceront de se mettre d'accord sur les conditions de leur future coopération.

En témoignage de quoi les soussignés, dûment désignés et accrédités par leurs gouvernements, ont apposé aujourd'hui leurs signatures et sceaux au nom de leurs gouvernements respectifs.

Fait en double à Berlin le 23 novembre dans la 11e année de l'ère Showa (1936).

— L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon, signé : Kintomo Mushakoji.

— L'Ambassadeur plénipotentiaire du Reich, signé : Joachim von Ribbentrop.

Protocole annexé

A. En ce qui concerne les mesures à prendre pour s'opposer aux activités du Komintern, les autorités compétentes des Hautes Parties contractantes conviennent de coopérer en échangeant les informations relatives aux intentions et aux activités du Komintern.

B. Les autorités compétentes des Hautes Parties contractantes prendront des mesures sévères contre ceux qui participeront aux activités du Komintern à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs frontières.

C. En vue de faciliter la mission des autorités, un comité permanent sera établi et aura pouvoir d'examiner et de prendre les mesures appropriées.

En même temps que ce texte paraissait à Tokyo, l'agence Domei publiait une déclaration officielle exposant les motifs du Japon.

Ce document débute par un historique de l'action de l'Internationale communiste, désignée généralement par le nom de Komintern, qui, depuis sa fondation, a cherché à détruire l'organisation nationale et sociale des autres pays en vue de réaliser sa politique fondamentale qui est la révolution mondiale. Lors de son septième congrès, tenu pendant l'été 1935, le Komintern a décidé que son activité future serait orientée contre le Japon, l'Allemagne et la Pologne. Depuis ce congrès, l'invasion du communisme a été particulièrement sensible en Chine, en Mongolie extérieure et au Sinkiang, tandis que le Komintern renouvelle ses efforts au Mandchoukouo et même au Japon. En conséquence, le Japon doit intensifier ses mesures de défense et il a pensé à unir ses efforts à ceux de l'Allemagne qui, visée de la même façon, se trouve placée dans une situation analogue.

Telle est la raison des clauses spécifiées et de l'ouverture de l'accord à l'adhésion d'autres puissances. Mais la coopération envisagée ne s'étend pas à d'autres objectifs et il n'existe, ajoute-t-on, aucun autre accord complétant celui-ci : le gouvernement japonais n'a l'intention, ni de se joindre à aucun autre bloc international, ni d'en créer un nouveau; le présent accord n'est dirigé ni contre l'U.R.S.S., ni contre aucune puissance déterminée.

Les indications de l'agence Domei étaient d'autre part développées par M. Arita au cours des audiences que le ministre des Affaires étrangères accorda aux ambassadeurs des puissances représentées à Tokyo. Dans ces différentes entrevues, le ministre affirma que l'accord avec l'Allemagne avait un objectif limité : la défense mutuelle des deux pays contre l'activité du Komintern, et qu'en le signant le Japon n'entendait adhérer, ni au groupe des états fascistes, ni à celui des états antifascistes. L'Empire nippon désire au contraire, ajouta-t-il, se tenir soigneusement à l'écart des complications européennes et c'est pourquoi il convient de considérer comme inexactes les rumeurs qui proviennent de Changhaï, de Moscou ou de New-York, d'après lesquelles l'accord dissimulerait une alliance avec l'Allemagne ou impliquerait un bouleversement de la ligne de conduite politique actuelle du Japon.

III. *Existe-t-il un accord secret ?*

Nous venons de voir que dans la publication des termes de l'accord aussi bien que dans les explications fournies aux chefs des missions diplomatiques étrangères, le gouvernement japonais avait cherché à donner l'impression que le pacte de Berlin n'était dirigé contre aucun pays, mais qu'il visait à constituer un front commun contre une doctrine révolutionnaire internationale et qu'il était ouvert à toutes les nations désireuses de se protéger contre le même danger.

De fait, il est certain qu'une tentative fut faite pour approcher la Pologne. Lorsque le ministre de Pologne, actuellement en congé à Varsovie, se rendit le 7 août au Gaimusho pour faire au ministre des Affaires étrangères sa visite de départ, M. Arita lui demande, au cours de la conversation, si son gouvernement serait disposé à conclure un accord avec le Japon en vue de s'opposer à l'activité du Komintern. Je tiens ce renseignement du ministre de Pologne lui-même.

La Pologne étant particulièrement visée par la propagande soviétique, il n'est pas étonnant que le Japon ait tenté d'attirer ce pays dans la ligue anticommuniste dont l'organisation était à ce moment même déjà décidée, mais il semble à peu près certain que, dans l'esprit des Japonais, la défense contre l'action du Komintern, qui forme le but avoué de la convention, n'est qu'une façade destinée à cacher l'objectif réel que se fixent les signataires et à réduire au minimum les appréhensions des autres puissances. Limité à l'échange de renseignements sur l'activité des communistes, l'accord se réduirait à une entente entre les polices des deux états et il eût été inutile de lui donner la forme d'une convention internationale et surtout de lui attribuer une si grande importance.

On est donc tenté de voir dans le pacte de Berlin un accord dirigé, non seulement contre le Komintern, mais contre l'Union soviétique et, par ailleurs, l'imprécision voulue de l'objectif visé, aussi bien que des termes de la convention, ne semblant pas motiver un accord diplomatique, on est amené à penser que le texte publié a dû être complété par des clauses secrètes. Aussi, malgré les déclarations répétées de M. Arita, affirmant que l'accord ne comportait aucun article secret, le bruit court avec persistance, dans les milieux diplomatiques, qu'une partie importante du pacte n'a pas été publiée.

Si l'on en croit la rumeur qui a pour origine l'ambassadeur de l'U.R.S.S., l'accord secret comprendrait trois clauses suivantes :

1° Dans le cas d'un conflit d'une des Hautes Parties contractantes avec une tierce puissance, l'autre état observerait une neutralité bienveillante;

2° Les Hautes Parties contractantes s'engageraient à se communiquer les accords internationaux qu'elles viendraient à contracter;

3° Enfin, les deux auraient convenu d'échanger des renseignements d'état-major, de s'accorder réciproquement une aide technique et de faciliter la fourniture de matériel de guerre, en particulier de prototypes des nouveaux modèles.

L'ambassadeur des Soviets aurait ajouté à l'un de ses interlocuteurs qu'il était certain de l'existence de ces articles secrets, car le service des renseignements de Moscou avait en sa possession une copie de la convention germano-japonaise.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de parler de cette question à l'ambassadeur de Grande-Bretagne qui juge possible, lui aussi, l'existence d'un accord secret. Les renseignements de source anglaise signalent les clauses complémentaires ci-après :

1° Les deux pays s'engagent mutuellement à ne pas conclure avec l'U.R.S.S. un pacte de non-agression;

2° L'Allemagne renonce formellement à revendiquer les îles du Pacifique placées sous mandat japonais;

3° Le Japon promet d'appuyer les revendications de l'Allemagne sur ses anciennes colonies d'Afrique, en particulier le Cameroun et l'Est africain;

4° Les deux pays s'ouvrent mutuellement des crédits :

— pour le Japon : 70 millions de marks;
— pour l'Allemagne : 100 millions de yen.

Ces crédits seront utilisés à l'acquisition de machines diverses et de matériel de guerre;

5° Le Japon accepte de considérer comme un tout l'ensemble Mandchoukouo-Japon en ce qui concerne l'application des clauses commerciales de l'accord germano-mandchou. L'équilibre des échanges serait donc recherché entre l'Allemagne, d'une part, et le bloc économique Japon-Mandchoukouo, d'autre part, et l'achat de soja par l'Allemagne aurait pour contrepartie l'achat de marchandises allemandes par le Japon.

Les indications qui précèdent montrent que de divers côtés on est persuadé que les textes publiés ont été tronqués et que le pacte de Berlin, dont le but avoué semble d'un intérêt discutable, cache un accord secret comportant des clauses politiques, économiques et militaires.

Ces clauses pourraient prévoir :

a. En cas de conflit de l'un des deux pays avec l'U.R.S.S., la neutralité de l'autre pays ou même son appui militaire;

b. La préparation de cette action militaire commune : d'une part, en s'interdisant toute convention de non-agression avec les Soviets; d'autre part, en travaillant en commun à augmenter le potentiel de guerre par l'échange de renseignements d'état-major et la fourniture d'outillage ou de matériel de guerre;

c. Enfin, des conventions politiques concernant les anciennes colonies allemandes ou des clauses commerciales destinées à faciliter l'équilibre des échanges ou le règlement de la balance des comptes entre les deux pays.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'examiner les conséquences possibles de ces accords ou les avantages réciproques que les deux pays peuvent en attendre; il suffira de noter que, si les renseignements concernant la partie secrète du pacte sont exacts, toutes les clauses prévues sont à l'avantage de l'Allemagne et le Japon ne pourrait inscrire, à son crédit, que le bénéfice moral d'avoir rompu l'isolement dans lequel il se trouvait depuis son départ de la Société des Nations en se rapprochant d'une grande puissance européenne, bénéfice accru, quelques jours plus tard, par le rapprochement, un peu moins intime toutefois, avec l'Italie (1). Examinons seulement la question du point de vue militaire et, puisque le Haut-Commandement a depuis plusieurs années la haute main sur la politique générale japonaise, voyons ce que l'état-major japonais aurait pu rechercher en réalisant un accord avec l'Allemagne et s'il était nécessaire dans ce but de conclure une convention secrète.

Le Japon poursuit depuis cinq ans sur le continent une politique d'expansion qui le met en opposition directe avec la Chine. Laissée à ses seules forces, cette puissance a été jusqu'ici hors d'état d'arrêter le mouvement en avant de l'armée japonaise qui, après avoir absorbé le Mandchoukouo, puis le Jehol, tente de créer dans le nord de la Chine une nouvelle marche japonaise et s'attaque en ce moment à la Mongolie intérieure. La présence d'une forte armée soviétique en Sibérie orientale est une menace constante pour le Japon et celui-ci ne peut réaliser son programme de développement continental sans abattre la puissance de l'U.R.S.S. en Extrême-Orient. C'est ce but que l'état-major japonais cherche à atteindre depuis la fin de l'occupation de la Mandchourie, et on peut penser que le Japon s'est efforcé de sortir de l'isolement diplomatique où il se trouvait afin de créer des conditions plus favorables à la réalisation de ses desseins.

Si cette hypothèse est exacte, l'accord devrait contenir l'engagement pour les deux pays de se fournir mutuellement une aide militaire en cas de conflit avec l'U.R.S.S. De plus, l'armée japonaise, dont l'instruction laisse à désirer et dont l'organisation est encore désuète, pourrait avoir avantage à profiter de l'avance militaire de l'Allemagne en lui demandant des instructeurs et du matériel moderne. Une promesse d'appui mutuel sans conditions est-elle vraisemblable ?

Les conditions dans lesquelles se trouvent les deux pays sont différentes. En Europe, l'Allemagne est actuellement en présence de plusieurs groupes de puissances dont les éléments sont instables et dont les intérêts, comme les amitiés, varient suivant les moments. Si un conflit doit se produire en Europe du fait de l'Allemagne, cette puissance a intérêt à choisir l'instant où ses adversaires seront momentanément dissociés ou aussi peu nombreux que possible. Il paraît illogique qu'elle accepte l'obligation d'intervenir contre l'U.R.S.S. à un moment déterminé par le Japon et qui pourrait ne pas coïncider avec les conditions les plus favorables

(1) Allusion à la reconnaissance du Mandchoukouo par l'Italie et de l'empire italien d'Éthiopie par le Japon. Voir ci-dessus les nos 75, 105.

en Europe. L'Allemagne ne peut donc pas promettre d'attaquer l'U.R.S.S. si un conflit armé se produit entre ce pays et le Japon.

En Asie, au contraire, la situation relative des forces est beaucoup plus simple. Les puissances européennes et la grande République américaine ont prouvé à plusieurs reprises qu'elles n'interviendraient en aucun cas dans les questions qui divisent la Chine et le Japon; la Société des Nations a montré d'autre part son impuissance à faire respecter la souveraineté chinoise. Il ne reste donc en présence que le Japon et l'Union soviétique, cette dernière puissance pouvant être éventuellement appuyée par la Chine.

J'ai déjà indiqué dans ma correspondance antérieure que l'armée japonaise regrettait amèrement d'avoir manqué en 1932 l'occasion favorable de bousculer l'armée rouge et de la rejeter loin des frontières du Mandchoukouo. La faiblesse des effectifs stationnés en Sibérie, l'équipement insuffisant du pays, le mauvais état des voies de communication, tout semblait permettre aux Japonais un succès certain.

Depuis cette époque, l'U.R.S.S. a renforcé son armée, construit des fortifications, développé les voies ferrées, créé une industrie en Sibérie; il a fallu que l'armée japonaise s'efforce d'augmenter parallèlement sa puissance afin de se mettre en mesure de combattre dans ces nouvelles conditions. Actuellement, je suis persuadé que le Japon ne cherche pas à attaquer l'U.R.S.S., mais je suis non moins certain qu'il entrerait immédiatement en campagne le jour où les Soviets se trouveraient entraînés dans un conflit en Europe. Tous les officiers japonais à qui l'on pose cette question sont unanimes à le déclarer et j'ai eu l'occasion de recueillir la même affirmation dans des conversations avec des officiers qui approchent de près le haut commandement et la direction politique de l'Armée.

J'estime donc qu'en prévision d'une guerre avec l'U.R.S.S., l'Allemagne n'a pas intérêt à s'engager à l'avance à entrer dans un conflit provoqué en Extrême-Orient et, d'autre part, il est inutile d'inscrire sur un document diplomatique que le Japon attaquera la Russie si l'Allemagne est en guerre avec ce dernier pays car, dans cette dernière hypothèse — que la convention existe ou non — l'armée japonaise attaquerait l'armée rouge de Sibérie : elle n'attend que cette occasion pour agir.

Un accord secret peut-il prévoir l'envoi d'instructeurs allemands? Le pacte de Berlin venait à peine d'être publié qu'on annonçait l'arrivée au Japon de quarante officiers allemands...

Ce serait bien mal connaître la mentalité et l'orgueil du commandement japonais que de penser que les chefs de l'armée japonaise accepteraient de se mettre à l'école d'une armée étrangère, quelle que soit l'estime qu'elle inspire. Certes, les militaires japonais étudieront volontiers tout ce qu'on voudra bien leur montrer en Europe, et il est probable que l'Allemagne ouvrira largement aux officiers nippons les portes de ses établissements militaires, mais le temps des missions militaires étrangères est passé et il n'y a pas lieu de craindre que des instructeurs allemands s'installent prochainement dans les états-majors, à l'École de guerre ou dans les corps de troupe. Tout au plus le Japon engagerait-il quelques rares spécialistes, de même qu'il a utilisé il y a quelques années certains officiers aviateurs français ou anglais. Encore cette dernière hypothèse est-elle douteuse, car il y a plus de cinq ans qu'aucun officier étranger n'a été employé comme instructeur par l'armée japonaise.

Il ne reste donc plus à envisager, en ce qui concerne la préparation d'une guerre commune contre l'U.R.S.S. que l'échange de renseignements d'état-major et la fourniture de matériel de guerre.

J'ai déjà indiqué au début de cette année (1) qu'il était vraisemblable qu'un accord verbal ait été conclu entre l'état-major allemand et l'état-major de Tokyo pour échanger les renseignements recueillis sur l'armée rouge, et j'ajoutais qu'il était prudent de considérer à l'avenir que l'état-major japonais pouvait communiquer à l'Allemagne les informations qu'il possédait sur l'armée française. L'échange de renseignements étant déjà organisé, il n'était pas besoin de répéter la promesse dans un accord diplomatique.

Enfin, en ce qui concerne la fourniture de matériel de guerre, il faut considérer la situation très particulière du Japon. Actuellement, en raison du très bas prix de la main-d'œuvre, le coût d'un matériel fabriqué au Japon est la moitié et parfois même le tiers du matériel correspondant construit en Europe et importé au Japon. Ce pays a donc intérêt à fabriquer le plus possible du matériel nécessaire et à limiter ses achats à l'étranger aux modèles nouveaux que les ingénieurs

(1) *Note du document :* Voir rapport nº 152/S du 2 mars 1936 [non reproduit].

japonais seraient incapables de mettre au point en temps voulu, mais qu'ils réussiront à copier parfaitement. Cette fabrication nationale permettra en même temps de faire travailler l'industrie japonaise et, d'autre part, évitera d'augmenter le déficit déjà sensible de la balance commerciale.

Pas de fournitures massives de matériel de guerre, mais livraison de matériels nouveaux et de tout ce qui manque au Japon pour l'équipement industriel : outillage et machines; tels sont les avantages à attendre d'un rapprochement avec l'Allemagne, mais cela aussi existait déjà avant l'accord du 25 novembre et il n'y avait pas lieu de le préciser par écrit. Le nouveau rapprochement peut avoir pour effet de créer plus de confiance entre les deux états-majors et amener le commandement allemand à céder des prototypes de matériels récents, mais l'augmentation du volume des fournitures allemandes ne peut avoir lieu qu'en augmentant l'importance des commandes d'outillage industriel, développement qui n'est réalisable que par l'organisation de crédits commerciaux.

Ainsi donc, nous voyons que les clauses secrètes qui pourraient avoir été envisagées n'étaient pas nécessaires pour réaliser l'entente militaire entre les deux pays.

— La fierté des chefs de l'armée japonaise leur interdit de solliciter l'envoi d'instructeurs étrangers;

— L'échange de renseignements d'état-major doit exister depuis environ un an; il n'y a qu'à continuer dans le même sens;

— Le Japon ne peut importer en grande quantité le matériel nécessaire à la réalisation de son programme d'armement; une entente plus cordiale que par le passé avec l'état-major allemand lui procurera les seules choses dont il ait besoin : des prototypes et des machines;

— Enfin, il est superflu d'inviter le Japon à attaquer l'U.R.S.S. si cet état est en guerre avec l'Allemagne, et il semble qu'en cas de conflit en Extrême-Orient l'Allemagne ne puisse s'engager qu'à observer, vis-à-vis du Japon, une neutralité bienveillante — attitude que sa politique actuelle impose dès le moment où une entente morale étroite existe entre les deux pays.

Après avoir observé la réaction des différents milieux au cours des deux semaines qui viennent de s'écouler depuis la publication du pacte de Berlin, j'arrive à cette conclusion que l'accord, suggéré certainement par la propagande allemande, a été voulu, au Japon, par le Haut Commandement qui aurait désiré orienter cet accord contre l'Union soviétique en précisant nettement dans une série d'articles secrets les obligations des deux pays en cas de conflit et aussi les moyens de faciliter la préparation à la guerre.

Il semble que le Gaïmusho se soit efforcé de réduire l'importance de la convention projetée : d'une part, en évitant de nommer l'Union soviétique et en limitant l'accord à la défense commune contre une organisation révolutionnaire, le Komintern; d'autre part, en s'opposant à l'introduction de clauses militaires secrètes et en transformant le pacte en un instrument constatant simplement l'entente morale entre les deux pays. Tel qu'il est, ce document diplomatique souligne malgré tout l'orientation nouvelle prise par le Japon et permet à l'état-major nippon de conclure avec l'état-major de Berlin tous les accords verbaux qu'il jugera nécessaires.

IV. *Causes du rapprochement.*

Il y a quatre ans, l'Allemagne avait encore au Japon la situation amoindrie d'une nation vaincue. Aucun officier allemand n'occupant à Tokyo le poste d'attaché militaire, les contacts de l'état-major nippon avec l'armée allemande étaient limités aux voyages effectués par quelques officiers et les généraux élevés à l'école allemande ne trouvaient aucun écho lorsqu'ils exprimaient leurs idées germanophiles. A cette époque, où l'affaire de Mandchourie l'opposait violemment aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, le gouvernement japonais faisait des avances à la France, allant même jusqu'à proposer un accord politique [1]; de son côté la France appuyait discrètement le Japon, aussi bien dans les instructions données au général Claudel, membre français de la commission Lytton, que dans l'action diplomatique menée à la Société des Nations [2].

A cette époque, la France jouissait à Tokyo d'un prestige considérable; l'Allemagne avait une position beaucoup moins favorable. En quatre ans, la situation a été renversée complètement.

(1) Se reporter au tome I de la première série sous les n° 3 (rapport de la délégation française à Genève du 9 juillet 1932) et note, 148 (entretien entre représentants des marines française et japonaise du 6 septembre 1932), 171, 234.
(2) Se reporter toutefois au tome susdit sous le n° 209 (et note).

La cause essentielle de ce revirement fut la conclusion du pacte franco-soviétique. Tous les milieux japonais et en particulier l'état-major de Tokyo manifestèrent des inquiétudes au moment où le pacte fut signé, et ce sentiment fit place à une vive irritation lorsque cet accord fut ratifié par le Parlement français. Malgré tous les apaisements qui furent donnés tant au gouvernement nippon qu'aux grands chefs de l'Armée, les Japonais considèrent le pacte comme une manifestation inamicale de la France envers le Japon.

Ils constatent que, même limité à l'Europe, le pacte franco-soviétique renforce la position diplomatique de l'U.R.S.S. et, quelles que soient les explications qui pourront leur être encore données à l'avenir, ils n'admettront jamais que la nation qui a signé cet accord soit une puissance amie. A partir de février 1936, date à laquelle le pacte fut ratifié, le Japon adopta vis-à-vis de la France une attitude de défiance qui ne s'est jamais modifiée.

Cependant, cette défiance n'aurait peut-être pas été poussée jusqu'à conclure un accord avec l'Allemagne si l'action de ce dernier pays n'avait bénéficié au cours des derniers mois d'un climat favorable.

Tout d'abord l'Allemagne a accumulé les succès sur le plan politique et militaire : le renforcement de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Reich, la manifestation de cette puissance militaire au congrès de Nuremberg de 1935 ont produit à Tokyo une impression profonde ; la réoccupation de la Rhénanie a confirmé cette impression et répandu l'idée que l'Allemagne pouvait tout se permettre en Europe. La formation ultérieure du bloc des états fascistes : Allemagne et Italie, l'affaiblissement, apparent tout au moins, de la Petite Entente, le changement d'attitude de la Belgique, tous ces événements donnaient à penser que la position de l'Allemagne se trouvait considérablement renforcée et que le Reich pouvait être l'ami puissant sur lequel on pourrait s'appuyer.

La propagande allemande ne manqua pas de souligner tout ce qui pouvait être présenté comme un succès allemand. Elle fit remarquer de plus la similitude des positions de l'Allemagne et du Japon opposés tous deux à l'U.R.S.S. et au bolchevisme, puis, malgré l'occupation du Mandchoukouo par l'armée japonaise et la politique envahissante de l'état-major nippon dans le nord de la Chine, elle réussit à faire croire aux dirigeants japonais que leur pays se trouvait, comme le Reich, dans le groupe des nations manquant de territoires, de colonies et de matières premières.

Enfin, et ce ne fut sans doute pas l'élément le moins important, lorsque M. Hirota forma son cabinet le 9 mars dernier, l'armée lui imposa comme ministre de la Guerre le général Terauchi, connu pour ses tendances germanophiles, et celui-ci appela auprès de lui, ainsi qu'il a été dit plus haut, deux autres généraux de formation allemande : le général Umezu, vice-ministre de la Guerre, et le général Nishio, sous-chef d'État-major général. Dès lors les opinions opposées à l'alliance allemande ne purent plus s'exprimer dans les hautes sphères militaires, et les chefs de l'armée eurent toute liberté de développer leur action et amener le gouvernement à conclure un accord que leur admiration personnelle pour l'Allemagne et la confiance dans sa force retrouvée les portaient à désirer.

V. *Comment défendre notre position*

Les changements politiques survenus en Europe nous ont fait perdre ici, dans le domaine militaire, une situation relativement privilégiée et cette prééminence appartient actuellement à l'Allemagne. Toutefois, malgré les difficultés de la tâche, il convient de lutter pour défendre ce qui peut être sauvé de notre situation passée et nous tenir prêts à regagner le terrain perdu si des conditions favorables se présentent ultérieurement. Une telle circonstance peut se produire et le fait que le pacte de Berlin ne vise qu'une organisation politique et ne contient vraisemblablement aucun engagement militaire écrit faciliterait le cas échéant une contre-manœuvre visant à éloigner l'état-major nippon de l'état-major allemand. Nous examinerons ci-après la ligne de conduite qui pourrait être suivie pour le moment en vue de maintenir notre prestige dans l'armée japonaise.

— Le pacte franco-soviétique ne recevra jamais l'approbation des militaires japonais, et sur ce point nous ne pouvons que maintenir l'attitude déjà prise depuis un an en affirmant que cet accord ne s'applique pas à l'Extrême-Orient. Une diminution sensible de la défiance dirigée contre nous se produirait certainement si, ne fût-ce qu'une fois, la France pouvait servir d'intermédiaire entre l'U.R.S.S. et le Japon et utiliser l'influence qu'elle doit posséder à Moscou pour faire accepter la thèse japonaise dans un des nombreux incidents qui se produisent constamment entre les deux pays.

— Nous ne pouvons pas modifier la situation du haut-commandement japonais, mais toute l'armée n'est pas germanophile et malgré le mot d'ordre qui fait qu'actuellement l'État-major entier soutient les thèses allemandes, il reste encore heureusement des officiers ayant une vive sympathie pour notre pays. Il faut tout mettre en œuvre pour conserver ces amitiés et étendre, dans la mesure du possible, le cercle des officiers japonais acquis aux idées françaises. Dans l'état actuel des choses, cette propagande n'est possible qu'en multipliant les contacts personnels, les réceptions intimes et aussi les distributions de revues et de livres français à ceux qui parlent couramment notre langue. Dans quelques mois, lorsque l'émotion provoquée par le pacte de Berlin sera calmée, je proposerai également de décerner un petit nombre de décorations à certains officiers susceptibles de soutenir notre influence; cette mesure raffermira le zèle de nos amis et préparera le remplacement des chefs germanophiles de l'armée japonaise par une nouvelle série de généraux favorables à la France.

D'autre part, l'accord germano-japonais ayant actuellement pour conséquence un rapprochement étroit entre les deux états-majors, il est indispensable de prendre les précautions voulues pour que des renseignements concernant notre organisation militaire ne puissent parvenir aux Allemands par l'intermédiaire des Japonais. La seule façon efficace de nous défendre dans ce sens est d'interdire aux Japonais, aussi complètement que possible, l'accès de nos établissements militaires ou de nos corps de troupe. Je demande donc que l'on examine s'il ne serait pas opportun d'appliquer intégralement les propositions contenues dans mes rapports nº 152/S du 2 mars et nº 155/S du 11 mars 1936 (1). Ces propositions ont déjà été approuvées par l'état-major de l'Armée, mais le ministre des Affaires étrangères avait insisté à cette époque pour que notre changement d'attitude fût progressif.

— Enfin, à la propagande allemande, il convient de répondre par une contre-propagande et je ne manquerai pas de le faire chaque fois qu'une occasion favorable se présentera, en profitant de mes relations personnelles avec les officiers de l'état-major de Tokyo et en agissant sur les personnalités rencontrées au cours de mes voyages. Il faut opposer aux avantages que les Japonais pensent trouver du côté du bloc fasciste les avantages diplomatiques dont pourrait bénéficier en Extrême-Orient, et en particulier en Chine, une puissance associée au bloc de plus en plus étroit constitué par la Grande-Bretagne et la France.

De plus, les événements ne manqueront pas de montrer l'opposition des intérêts allemands et japonais en Chine : commerce allemand se développant au détriment des importations japonaises, vente de matériel de guerre pour armer les troupes chinoises qui sont une menace grandissante pour le Japon, organisation et instruction de l'armée du gouvernement de Nankin par une mission allemande; toutes ces divergences d'intérêt doivent être soulignées afin de montrer aux officiers japonais qu'ils ont peut-être fait un mauvais choix en se rangeant du côté de l'Allemagne.

— Enfin, et ce doit être l'élément essentiel de notre action, il faut donner à l'état-major japonais l'impression que nous possédons une force militaire considérable susceptible, avec l'appoint d'alliés certains, de vaincre la puissance militaire reconstituée par le Reich. Le haut-commandement japonais est actuellement convaincu du contraire, c'est ce qui l'a déterminé à se lier à l'Allemagne; il faut le détromper.

Pour convaincre les observateurs nippons de l'étendue de notre programme militaire et de la valeur de notre réorganisation, point n'est besoin de multiplier les démonstrations; il faut, à mon avis, employer au contraire la méthode inverse et opposer aux officiers japonais résidant en France un secret aussi complet que possible. Les nouvelles de presse, les débats au Parlement renseigneront suffisamment sur nos programmes et sur l'importance des crédits accordés; le travail de réalisation, la valeur des matériels nouveaux impressionneront davantage les Japonais s'ils sont mis dans l'impossibilité de faire eux-mêmes ces constatations et de voir les détails. La manie du secret est une caractéristique de la mentalité japonaise; il convient d'utiliser ce travers à notre avantage.

Je propose donc que l'on entoure de mystère tout ce qui touche à la réorganisation militaire poursuivie en France et que les officiers japonais soient autorisés à assister uniquement à un petit nombre de démonstrations choisies et bien préparées, susceptibles de les impressionner et dont on les empêchera de voir de près les détails ou les matériels nouveaux. Cette attitude aura le double avantage de marquer les progrès réalisés par l'armée française tout en nous protégeant contre l'espionnage japonais au profit de l'Allemagne.

(1) Documents non reproduits.

En résumé, plusieurs semaines d'observation attentive m'ont convaincu que, contrairement aux bruits répandus au moment de la publication des textes officiels, le pacte de Berlin ne contient pas de clauses militaires secrètes.

J'ai l'impression que cet accord, voulu par le haut-commandement japonais, aurait été complété par des engagements militaires si les propositions de l'État-major avaient été adoptées, mais que le Gaimusho s'est employé à limiter l'importance de la convention en réduisant au minimum les engagements écrits et en orientant contre le Komintern et non contre l'U.R.S.S. le front commun que l'on voulait former.

Quoi qu'il en soit, le pacte germano-japonais a une importance considérable puisqu'il amène le Japon à se ranger ouvertement du côté des puissances opposées à la France. Il est par dessus tout la manifestation d'une entente morale entre le commandement allemand et les chefs actuels de l'armée japonaise.

Malgré l'absence d'engagements écrits, il faut compter que le rapprochement entre les deux armées aura pour effet immédiat de rendre plus complet que par le passé l'échange de renseignements d'état-major sur l'armée soviétique et sur l'armée française; il est d'autre part certain que l'Allemagne facilitera le développement de la force militaire japonaise en mettant à la disposition de l'état-major de Tokyo des techniciens, des prototypes de matériels nouveaux et l'outillage industriel nécessaire.

Telle est la situation actuelle qui résulte en grande partie de la présence à la tête de l'Armée de chefs nettement germanophiles et de la foi qu'ils possèdent en l'invincibilité de la nouvelle armée du Reich.

Cette situation peut être modifiée et nous pouvons défendre notre influence militaire au Japon si nous savons conserver la confiance des officiers formés à notre école et qui seront demain les chefs de l'armée nippone, et si nous savons d'autre part imposer à l'esprit des militaires japonais l'idée que l'armée française, plus puissante de jour en jour, est capable d'abattre comme en 1918 la force militaire allemande.

151

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 902 à 909. Réservé. *Bruxelles, s. d.* (1).

(*Reçu ;* le 15 décembre 1936, 11 h. 20.)

J'ai vu ce matin à déjeuner M. Bech et j'ai pu avoir avec lui une conversation qui a mis au point les divers renseignements que j'avais recueillis jusqu'ici.

Le ministre d'État m'a d'abord raconté avec précision ses conversations à Paris (2), en relation avec celles qu'il avait eues à Genève et en mentionnant les points dont il n'a pas parlé au gouvernement belge, notamment certains entretiens avec M. Massigli.

Contrairement à ce que m'avait dit le ministre de Roumanie, il m'a assuré, et ceci est conforme à ce que m'avait affirmé M. Spaak, que celui-ci et M. Van Zeeland avaient paru approuver son attitude, ce qui ne l'a pas surpris, «puisque

(1) Par poste.
(2) Voir ci-dessus n° 114.

la nouvelle position prise par la Belgique ressemble en somme à celle envisagée par le Luxembourg ». Au surplus, il ne venait leur demander ni une approbation ni même un conseil, car il entend marquer son indépendance vis-à-vis du gouvernement belge. C'est par courtoisie et dans l'intérêt des bons rapports avec celui-ci qu'il est venu le mettre au courant. Il sait d'ailleurs qu'on n'est pas très content à Bruxelles qu'il traite directement avec Paris, mais on ne le lui a nullement fait sentir et il a rencontré l'accueil le plus sympathique.

Le ministre d'État a exprimé à ce propos le regret que certains journaux français, commentant sa visite à Paris, aient déclaré que rien de ce qui concerne le Luxembourg ne serait traité « sans nos amis belges », ce qui est précisément contraire au souci qu'il a de sauvegarder l'indépendance de sa politique extérieure.

Confidentiel.

M. Bech a émis l'avis qu'il serait bien utile que la Hollande fût incorporée dans le futur pacte occidental et garantie comme la Belgique. Il pense que le gouvernement hollandais, du moment que, grâce au précédent belge, il ne serait plus obligé à la réciprocité en matière de garantie, ne répugnerait pas à cette idée. Enfin, il regrette que M. Eden n'ait pas cru devoir étendre au Luxembourg [1] la garantie donnée à la Belgique. De la part de la France, une telle affirmation n'est pas nécessaire, en tant qu'acte spontané et isolé; mais une déclaration anglaise aurait eu une grande portée morale. Il comprend que c'est dû à ce que le Luxembourg ne représente pas pour l'Angleterre un intérêt primordial, mais comment envisager qu'il puisse être attaqué sans que la Belgique le soit aussi?

Il m'a dit avoir été questionné par le ministre d'Allemagne à qui il a exposé le but de sa visite à Paris comme il en avait prévenu le Quai d'Orsay. Le représentant du Reich lui a déclaré que son gouvernement était prêt à donner sa garantie au Grand-Duché, qu'il fût ou non question de la Société des Nations, et avait saisi l'occasion pour affirmer avec force que les frontières du Luxembourg et de la Belgique comme celles de l'Alsace-Lorraine (*sic*) étaient intangibles aux yeux de l'Allemagne. M. Bech lui a fait observer que celle-ci pourrait se trouver tout de même en guerre avec la France si elle attaquait un des alliés de celle-ci.

Sur une question que je lui ai posée, le ministre luxembourgeois s'est déclaré convaincu que la Belgique n'accorderait pas le droit de passage prévu par l'article 16, « mais, a-t-il ajouté, moi non plus, sans une loi ». Il est exact, ai-je répondu, que c'est la position prise par M. Van Zeeland, notamment dans son dernier discours à la Chambre [2], mais il entend faire donner par Genève une interprétation précise de l'[article 16]. Cependant, nous nous sommes trouvés d'accord pour penser que le gouvernement belge s'opposera, sans doute, de toutes ses forces à l'insertion d'une disposition obligatoire et non sujette à appréciation à cet égard.

(1) Le 27 novembre, lors de la visite du Premier belge à Londres. Voir ci-dessus n° 52.
(2) Du 2 décembre. Voir ci-dessus n° 84 (note).

152

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2527 à 2529. *Londres, 15 décembre 1936, 22 h 10.*

(*Reçu :* le 16, 0 h. 20; le 15, 23 h. 50, 23 h.25).

J'ai dit au secrétaire d'État que le ton et la largeur de vues de son discours de Bradford [1] seraient particulièrement appréciés en France, où l'on ne manquerait pas d'observer une fois de plus l'étroite concordance de la politique suivie par nos deux gouvernements. M. Eden n'a pas dissimulé les graves inquiétudes que lui inspire le développement des événements. « Il n'y a, a-t-il ajouté, qu'un moyen de salut, c'est de maintenir fermement la solidarité de nos deux pays. » M. Eden a tenu à définir aussi nettement que possible la position de la Grande-Bretagne, à titre d'avertissement, pour ceux qui chercheraient des aventures. Il a voulu marquer également qu'à aucun moment, il n'avait entendu exclure l'Allemagne des arrangements qui peuvent se conclure en Europe. Comme je l'interrogeais sur la portée du passage visant les offres d'assistance économique au Reich [2], il m'a expliqué que son dessein était de répondre au dernier discours de M. Schacht [3], qu'il avait jugé aussi alarmant que tendancieux. M. Eden m'a rappelé que quelques jours après l'accord monétaire tripartite, il avait été interpellé à la Chambre des Communes sur l'accession éventuelle de l'Allemagne et qu'il avait déclaré que si celle-ci trouvait des difficultés techniques particulières à s'y joindre, le gouvernement britannique examinerait volontiers comment on pourrait les résoudre. Le Reich n'a pas paru prêter attention à cette ouverture. M. Schacht est donc mal venu aujourd'hui à se plaindre d'avoir été tenu à l'écart. Le gouvernement britannique tient à affirmer cependant ses bonnes dispositions. Mais encore faut-il que celles-ci ne soient

(1) Dans ce discours, tenu le 14, sur les buts généraux de la politique étrangère britannique, le secrétaire d'État se refusait à admettre la division du monde en dictatures de droite ou de gauche. L'Angleterre était prête à vivre en paix avec tous les pays observant leurs engagements, et l'accord franco-anglais ne visait nullement à un encerclement du Reich. L'intérêt de la Grande-Bretagne en matière de paix était de portée mondiale et ne pouvait être géographiquement limité, d'où la nécessité d'un règlement général. Le secrétaire d'État insistait enfin sur l'obligation de mettre rapidement un terme à la guerre civile espagnole et de maintenir l'intégrité des territoires espagnols.

(2) M. Eden avait déclaré rechercher la coopération entre l'Allemagne et les autres nations tout aussi bien dans la sphère économique et financière que dans la sphère politique.

(3) Allusion au discours prononcé par ce dernier à Francfort le 9 décembre, pour l'attribution de colonies au Reich. D'après le président de la Reichsbank, « la tentative d'étioler un grand peuple par une pression extérieure continue [conduirait] fatalement à des troubles sociaux et finalement à une explosion ».

pas exploitées pour permettre à l'Allemagne de poursuivre sa politique de réarmement qui ne peut conduire qu'à la guerre.

Le secrétaire d'État s'est félicité que par une heureuse coïncidence, ses paroles se soient rencontrées [avec] « certaines des conclusions de l'interview de M. Blum, parue le matin même dans le *News Chronicle* » (1).

153

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 394. *Moscou, 15 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1937.)

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par le télégraphe (2) de l'accueil que M. Litvinov a réservé aux propositions franco-britanniques relatives aux affaires d'Espagne et de la réponse qu'y a faite le gouvernement soviétique.

Si l'on excepte la clause de style insérée au bénéfice du gouvernement légal espagnol, cette réponse comporte une adhésion sans réserve de l'U.R.S.S. aux propositions des gouvernements français et anglais, tant en ce qui concerne l'extension de l'accord de non-intervention que l'exercice d'une action médiatrice.

Sur le premier point, le gouvernement soviétique élargit même, semble-t-il, nos suggestions, en précisant que le contrôle à instituer devra porter sur l'ingérence indirecte aussi bien que sur l'action directe. On pouvait s'attendre à ce que les Soviets se montrassent particulièrement attentifs à cette question. Les conditions dans lesquelles a joué l'accord de non-intervention, le bénéfice de l'initiative que sa violation a assuré aux puissances impérialistes leur ont laissé une assez vive amertume; ils ont eu l'impression désagréable que la perspicacité et le réalisme dont ils se targuent volontiers en politique extérieure avaient été mis en défaut et que l'Allemagne et l'Italie les avaient dupés en se servant de l'accord de non-intervention pour prendre de l'avance sur eux en Espagne.

Cette expérience a encore avivé chez eux ce sentiment de défiance qui frappe ici de suspicion tout ce qui vient de l'étranger et qui me paraît être une des caractéristiques du régime. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la presse ait accompagné la publication de la réponse soviétique des réserves

(1) Le 14 décembre, le *News Chronicle* publiait une interview que lui avait accordée le président du Conseil français. Selon ce dernier, « la France [était] prête à aider l'Allemagne à une vie économique normale » si cette dernière, « en acceptant un niveau de désarmement général, [consentait] à aider l'Europe à une vie politique normale ».

(2) Document non reproduit, car il est précisé dans la présente dépêche.

que M. Litvinov m'avait exprimées à moi-même en me remettant ce document. Par ailleurs, pour ménager l'opinion communiste, il fallait bien marquer que la véritable formule était celle de la liberté des transactions pour le seul gouvernement légal et que l'on ne s'était rallié à la proposition franco-britannique que comme à un pis-aller; il fallait aussi se réserver une ligne de retraite en cas d'échec de cette entreprise et montrer que l'on se faisait peu d'illusions sur son succès. Mais ce ton désabusé, ce scepticisme et ces regrets sont autant d'écrans qu'utilise le gouvernement de l'U.R.S.S. pour masquer son changement d'attitude.

La vérité est qu'à Moscou, on veut en finir avec l'affaire d'Espagne et que la proposition franco-britannique a été accueillie avec un véritable sentiment de soulagement. J'ai pu m'en assurer par moi-même dans mes conversations avec M. Litvinov et avec les personnalités soviétiques, malheureusement trop rares, que j'ai pu atteindre.

J'ai rencontré l'assentiment de mes interlocuteurs chaque fois que je leur ai déclaré qu'étant donné la tournure prise par les événements d'Espagne, il n'en pouvait résulter rien de bon pour l'U.R.S.S., et que celle-ci devait nous aider à trouver une solution pacifique et honorable pour tous. Je dois même ajouter que lorsque, allant jusqu'au bout de mon argument, j'ai indiqué qu'un succès des partis libertaires et communistes en Espagne pourrait lui-même avoir des répercussions en France qui ne seraient pas à l'avantage des rapports franco-soviétiques, je n'ai pas rencontré de réactions très vives. En réalité, dans la question posée par les journaux soviétiques à propos de l'initiative franco-britannique : « Sera-ce encore une farce? », il faut surtout trouver l'expression d'un vœu : « Pourvu que ce ne soit pas une farce ! ». Nous pouvons compter, à l'heure présente, que l'U.R.S.S. nous aidera à dénouer le conflit dans toute la mesure où elle pourra le faire sans se déjuger trop ouvertement.

La politique de l'U.R.S.S. au regard des affaires d'Espagne a ainsi subi au cours de ces derniers mois des fluctuations qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement, car il s'en dégage certaines constatations intéressantes pour l'avenir des relations franco-soviétiques.

Tenue par les partis révolutionnaires et par Lénine lui-même comme l'un des points les plus vulnérables de l'organisme capitaliste, l'Espagne avait été choisie par le dernier congrès du Komintern, réuni à Moscou en 1935, comme le théâtre de son activité immédiate. On sait la suite des événements et l'agitation sociale dont souffrit ce malheureux pays avant d'être déchiré par la guerre civile. Cependant, le gouvernement soviétique prétendait s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et il affectait, contre toute vraisemblance d'ailleurs, d'ignorer l'action du Komintern en Espagne. Il adhérait même le 8 août dernier à l'accord de non-intervention [1]. Mais dans le cours des mois suivants, intervenaient différents facteurs qui l'amenaient à modifier sa ligne de conduite officielle. Les négociations relatives au pacte de Locarno ne laissaient pas de l'in-

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 113.

quiéter car il y voyait, après les déceptions déjà connues à Genève, une menace d'isolement pour la Russie et il se trouvait ainsi incité à faire sentir aux gouvernements amis, afin de n'en pas être oublié, la pointe de l'action révolutionnaire. Par ailleurs, et surtout, sa collaboration avec les gouvernements « bourgeois » dans les affaires d'Espagne provoquait de violentes réactions des partis communistes étrangers : il fallait sacrifier à la doctrine, sous peine de risquer de perdre le contrôle des masses déjà trop accessibles à l'action trotskyste et sans doute aussi pour donner quelques apaisements à l'opinion intérieure après la fusillade des intimes de Lénine [(1)]. Or, une partie de l'opinion française inclinait vers une action plus positive en faveur du gouvernement régulier de Madrid : peut-être pourrait-on entraîner la France dans le conflit espagnol?

C'est ainsi qu'à partir du mois de septembre, on vit le gouvernement soviétique incliner sa politique officielle vers celle du Komintern au point que l'une et l'autre purent se confondre.

Les résultats escomptés étaient d'une part l'échec définitif de nos négociations avec l'Allemagne et l'abandon des accords de Locarno tenus pour une entrave au jeu du pacte franco-soviétique, d'autre part, un succès en Espagne sur les puissances impérialistes, dont le bluff, prétendait-on, serait ainsi démasqué. Il n'est même pas impossible que certains éléments bolcheviks aient envisagé sans défaveur l'éventualité d'un conflit qui, en créant un abcès de fixation à l'ouest, eût allégé la pression allemande à l'est. Toujours est-il que le délégué des Soviets provoquait le 24 octobre l'éclat que l'on sait au comité de Londres [(2)], que Staline apposait, fait sans précédent, sa signature au bas d'un télégramme assurant « les masses révolutionnaires espagnoles » de « toute l'aide dont sont capables les travailleurs soviétiques » [(3)], que l'on signalait le passage aux Dardanelles de vapeurs soviétiques chargés de matériel de guerre à destination de l'Espagne et que l'on notait dans différents pays une recrudescence de l'action révolutionnaire.

C'est à ce moment grave que Votre Excellence faisait notifier au gouvernement soviétique qu'en aucun cas la France ne suivrait l'U.R.S.S. en Espagne dans la poursuite d'un conflit idéologique. Des avertissements officiels étaient donnés aux Soviets à Paris et à Moscou [(4)] sur les suites que pourrait avoir pour les relations des deux pays le développement de l'action révolutionnaire; par ailleurs, différentes manifestations affirmaient la communauté de vues et la solidarité politique franco-britanniques. Les résultats de cette action ont été aussi rapides que salutaires. Le gouvernement de l'U.R.S.S. a alors compris qu'il jouait perdant une partie où il s'opposerait seul à l'Allemagne et à l'Italie en Espagne. Il ne lui a pas échappé non plus qu'au risque d'un échec cuisant pour son prestige s'ajoutait celui

(1) Allusion aux procès du mois d'août, évoqués longuement au tome III de la présente série sous le n° 310.

(2) Voir, audit tome, le n° 402 (note).

(3) Allusion à des télégrammes échangés entre Staline et le Comité central du parti communiste espagnol et reproduits par la presse soviétique des 16 et 20 octobre.

(4) Sur les avertissements de l'ambassadeur de France à Moscou, voir, au tome III de la présente série, sous les nos 472 et 497.

d'un isolement total en Europe et, de ce moment, il a songé à se dégager de l'impasse espagnole.

Ainsi, il ne paraît guère douteux que l'on a assisté au cours de ces derniers mois à un retour offensif de la politique d'agitation révolutionnaire à laquelle l'U.R.S.S. paraissait avoir, au moins officiellement, renoncé depuis qu'elle avait signé avec nous en 1932 un pacte de non-ingérence [1], depuis qu'entrée à la Société des Nations, elle avait admis la coexistence et même la collaboration pacifique des pays à structure sociale différente. Qui plus est, l'interdépendance du Komintern et du gouvernement soviétique est apparue dans toute cette affaire avec la plus grande netteté. Au moment où l'action révolutionnaire développée en Espagne paraissait de nature à servir la politique extérieure soviétique en créant une diversion susceptible d'écarter le danger d'un rapprochement franco-allemand, les deux politiques pouvaient être jumelées, et l'homme qui les dirige l'une et l'autre, Staline, chef du « Parti », pouvait mettre sa signature au bas d'un document enregistrant l'assistance soviétique au gouvernement espagnol. Le fait est à retenir, et la conclusion doit en être tirée qu'à Moscou l'on n'a pour le moment renoncé ni à se servir du Komintern, ni même à mettre l'action gouvernementale au service de l'action révolutionnaire chaque fois que les intérêts de l'U.R.S.S. paraissent l'exiger.

Mais il est un autre enseignement que paraît fournir l'évolution de la crise : l'influence de l'attitude de la France sur l'orientation de la politique soviétique. Il a suffi que le gouvernement français parlât clairement à Moscou, qu'il dît nettement non pour que l'atmosphère s'assainît et que l'U.R.S.S. revînt à une politique plus sage en Espagne. Il n'en a pas toujours été ainsi, et il est équitable de reconnaître que tous les torts ne sont pas du côté de l'U.R.S.S. Notre attitude dans la question d'Éthiopie et dans celle de Rhénanie n'a pas été de nature à lui inspirer une appréciation très favorable de la valeur de la sécurité collective et de notre appui éventuel. Dans l'affaire d'Espagne elle-même, le gouvernement soviétique n'a-t-il pas trouvé chez nous quelques raisons d'espérer que la France le suivrait en fin de compte dans une action de soutien en Espagne? Par ailleurs, la position prise par l'U.R.S.S. en faveur du maintien du *statu quo* en Europe, pour les raisons que connaît Votre Excellence — essentiellement par crainte de l'Allemagne — ne doit pas faire perdre de vue le dynamisme « post-révolutionnaire » dont sont animés les dirigeants de ce pays et qui s'exprime nécessairement dans sa politique extérieure comme dans les autres manifestations de sa vie publique. Une politique française passive sera toujours dépassée par l'action soviétique, même si celle-ci s'exerce dans un sens parallèle à la nôtre; je suis au contraire persuadé qu'une politique de dynamisme pacifique, telle que celle que Votre Excellence et M. le Président du Conseil ont exposée récemment à la tribune de la Chambre [2], combinée avec une attitude également nette au regard de l'agitation idéologique, peut grandement

(1) Le 29 novembre. Le texte de ce pacte est reproduit au tome II de la première série sous le n° 48.

(2) Lors des débats des 4 et 5 décembre. Voir ci-dessus n° 109 (note).

contribuer à déterminer une orientation satisfaisante de la ligne de conduite soviétique. Il dépend en partie de nous que l'U.R.S.S. soit en Europe un facteur d'ordre ou de désordre.

Certes, on peut toujours craindre de brusques revirements dans un pays soumis à la dictature d'un parti et d'un homme. Le Komintern, s'il reçoit en fin de compte ses directives de Staline, n'en exerce pas moins sur la marche des affaires même extérieures de ce pays une influence qu'il faut se garder de sous-estimer et sans doute aura-t-il encore des retours offensifs. On peut penser cependant que le développement des événements d'Espagne est de nature à atteindre assez sévèrement son crédit auprès du « Maître ». Le Komintern a entraîné l'U.R.S.S. dans une aventure qui, selon toute vraisemblance, se terminera par un échec, et dans ce pays-ci on pardonne difficilement à ceux qui échouent. Lorsqu'on rappelle à des Bolcheviks la décision prise en 1935 par le Komintern de soviétiser l'Espagne, ils se dérobent en déclarant qu'il s'agissait d'une motion de principe réalisable seulement à longue échéance parce que le fruit n'était pas mûr. C'est bien en effet sur un fruit vert qu'a mordu le gouvernement soviétique et il est possible qu'il en ait quelque temps la bouche amère. S'il en était ainsi, à quelque chose tout au moins malheur serait bon.

L'accord germano-japonais a par ailleurs produit une grosse impression à Moscou et avivé encore la crainte d'isolement que l'on y éprouve. Présenté sous la forme d'une entraide contre le communisme, il a fait toucher du doigt aux Soviets les dangers d'une politique de conflits d'idéologies. Il a en même temps rapproché à nouveau cette menace japonaise qui n'avait pas été étrangère à l'évolution de la politique soviétique en 1931 et qui, ces derniers temps, avait paru s'éloigner. Échec en Espagne, coalition germano-japonaise, réaction générale contre l'agitation idéologique, danger d'isolement, autant de facteurs, autant d'avertissements qui devraient inciter l'U.R.S.S. à pratiquer une politique extérieure de collaboration internationale exclusivement fondée sur la raison d'État, autant de raisons, me semble-t-il, pour persévérer dans notre effort en vue de l'amener à dissocier son action de celle du Komintern.

D'aucuns disent que c'est là une utopie. Il est bien difficile de se prononcer quand il s'agit d'un gouvernement aussi hermétique que celui des Soviets. Cependant, je serais porté pour ma part à penser que ce qui était utopie hier peut ne plus l'être aujourd'hui. Bien des indices montrent que les préoccupations de l'homme qui détient le pouvoir dictatorial du parti sont exclusivement concentrées sur l'organisation de la Russie socialiste dans son cadre national et sur les moyens nécessaires pour maintenir la paix indispensable au succès de cette vaste entreprise. Or l'action du Komintern apparaît bien plus aujourd'hui, à cet égard, comme un danger que comme un moyen. C'est pourquoi je ne serais pas étonné que Staline songeât d'ores et déjà à un divorce ou tout au moins à une séparation de corps. Mais le Komintern représente une puissance à l'étranger et doit être ménagé. Par ailleurs, parmi les membres dirigeants du parti, il en est certainement qui, tout en s'inclinant devant Staline, ont encore la « foi révolu-

tionnaire ». Je rappelle cette phrase très significative que m'a dite M. Litvinov : « On a tort de croire que moi et même que Staline nous faisons ce que nous voulons » [1]. Quel que soit le pouvoir du chef, il y a des sentiments qu'il doit ménager. Rien n'est plus significatif à cet égard que les vicissitudes par lesquelles est passé le crédit de M. Litvinov au cours de cet automne. En l'absence de Staline, en séjour au Caucase, il s'est heurté, lui, représentant de la politique de la raison d'État, à l'opposition, voire à l'hostilité du Politburo, au point que le bruit de son remplacement a circulé avec persistance. Staline, depuis son retour, n'a cessé de lui marquer de façon ostensible sa faveur.

J'ai essayé de connaître par des voies officieuses les réactions de Staline aux avertissements donnés à Paris et à Moscou sur les dangers de l'agitation idéologique. « Il entend en finir avec cette agitation, m'a-t-il été répondu, mais il ne faut pas compter sur un éclat qui n'est pas dans sa manière; sa volonté se traduira dans les faits. » Il nous appartiendra, de notre côté, de juger sur les faits et d'apprécier si ceux-ci nous apportent les apaisements suffisants pour nous permettre de pratiquer avec l'U.R.S.S. une politique de réalisations dans le cadre du pacte franco-soviétique.

154

M. Helleu, Ministre de France à Tallinn,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 107 à 110. Réservé. *Tallinn, 16 décembre 1936, 19 h. 32, 19 h. 17, 19 h. 14, 19 h. 6.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 20 h. 25, 20 h., 19 h. 35.)

Je rends compte à Votre Excellence, dans une dépêche que je lui adresserai par la prochaine valise [2], des impressions rapportées de Berlin par le général Reek, chef d'État-major esthonien, et par le lieutenant-colonel Maasing, chef du 2e Bureau. Ces impressions ont été recueillies par l'attaché militaire auprès du colonel Maasing. Depuis, j'ai eu l'occasion de constater, au cours d'une conversation que j'ai eue avec le général Laidoner, que le commandant en chef de l'armée esthonienne partageait certains points de vue exposés par les interlocuteurs allemands du général Reek. Aussi je crois intéressant d'envoyer dès maintenant au Département le compte rendu résumé de certaines déclarations faites au général Reek par le général von Blomberg et le général von Fritsch.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 497.
(2) Cette dépêche n'a pas été reproduite, l'essentiel figurant ici en résumé. Voir également le n° 447, du 14 juillet 1936, au tome II de la présente série.

Ceux-ci se sont efforcés de donner à leurs hôtes esthoniens l'impression que le Reich était un pays assiégé, obligé de se défendre contre trois grands ennemis : l'Angleterre, l'U.R.S.S. et la France. Mais ils n'ont pas caché qu'ils espéraient qu'une brèche s'ouvrirait tôt ou tard dans le mur qui les entourait.

Où se ferait cette brèche? Voilà le point à déterminer. L'Angleterre? Aucun espoir : le pays forme un tout compact et les Dominions sont attachés par des intérêts communs à la mère-patrie. La France permettrait quelques espoirs, non pas en France même où, quoi que l'on pense, l'armée reste forte et disciplinée et l'intérieur sans défaillance, mais dans la France d'outre-mer où, grâce aux menées marxistes, notamment en Afrique du Nord et en Indochine, des troubles sont à prévoir. L'Allemagne pourrait en profiter pour obtenir enfin des colonies et pour donner quelques compensations au Japon.

Mais la grande espérance de la Reischswehr, c'est l'U.R.S.S. Les Allemands sont persuadés que, grâce aux éliminations progressives des Juifs des postes directeurs, le pouvoir reviendra un jour aux militaires : aux maréchaux Vorochilov et Iegorov notamment. Or les militaires soviétiques n'ont pas cessé d'être orientés vers l'alliance allemande, particulièrement le maréchal Iegorov qui a fait toutes ses études en Allemagne, qui est un ami et sur qui l'état-major allemand fonde les plus grands espoirs.

Un officier supérieur allemand, dont le colonel Maasing n'a pas voulu donner le nom, mais qu'il a dit être bien placé, s'est plaint de la politique antisoviétique actuellement menée par l'Allemagne.

C'est sur cette possibilité d'un rapprochement futur entre le IIIe Reich et l'U.R.S.S. que le général Laidoner, ancien officier d'État-major de l'armée tzariste, très instruit des choses russes, a surtout insisté dans l'entretien que j'ai eu avec lui. Il connaît personnellement le maréchal Iegorov et il ne croit pas du tout invraisemblable la réalisation de l'espérance des chefs militaires allemands.

155

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 128 N à 130 N. *Nankin, 16 décembre 1936, 21 h. 32, 21 h. 33, 21 h. 34.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 23 h. 45; le 17, 1 h. 25.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 127, et 122 à 124 [1].

Le ministre des Finances, présidant par intérim le Yuan exécutif en l'absence de Tchang-Kaï-Chek dont il est le frère, m'a confirmé les nouvelles suivantes :

(1) Le second de ces télégrammes, du 14 décembre, est reproduit ci-dessus sous le n° 146.

1° Le généralissime était bien encore sain et sauf, mais toujours détenu par Tchang-Hsueh-Liang à Sian-fou, ainsi que plusieurs de ses collaborateurs, dont le ministre de l'Intérieur et le vice-ministre de la Guerre. L'Australien Donald, conseiller du généralissime et ami personnel de Tchang-Hsueh-Liang, a pu se rendre en avion à Sian-fou où il a pris contact avec les deux maréchaux.

2° Tchang-Hsueh-Liang a fait savoir à Tchang-Kaï-Chek qu'il ne le libérerait que s'il acceptait ses conditions (guerre contre le Japon et participation au gouvernement de tous les partis politiques). Le généralissime a refusé, ajoutant qu'il appartenait au gouvernement de décider.

3° Celui-ci s'est résolu à les rejeter, estimant, m'a dit M. Kung, ne pas pouvoir s'incliner devant ce chantage. Il a décidé de maintenir la politique extérieure adoptée jusqu'ici par le gouvernement central et par Tchang-Kaï-Chek, et de poursuivre la campagne contre le banditisme au Souei Yuan et dans les « autres provinces », ce qui signifie continuation sous sa forme actuelle de la résistance au Japon et maintien de la lutte contre le communisme. Il a enfin officiellement ordonné une expédition punitive contre Tchang-Hsueh-Liang. Mais je sais par ailleurs que l'on ne renonce pas à l'espoir de négocier.

M. Kung m'a déclaré que le gouvernement exonérait les Soviets de toute participation dans l'affaire. Il donne du coup de tête du 12 décembre les explications suivantes : indiscipline des troupes de Tchang-Hsueh-Liang, travaillées, ainsi que lui-même, par les communistes chinois, sans liens avec Moscou (ma lettre n° 531 du mois de novembre) (1), mécontentement du jeune maréchal à qui... (2) a reproché en termes peut-être trop énergiques son incapacité et l'insuffisance de son action contre les Rouges et divers autres motifs d'ordre personnel. M. Kung ne croit pas non plus que les Japonais aient une responsabilité dans les événements actuels, bien qu'ils soient évidemment tout à leur avantage.

Communiqué ambassade Tokyo.

(1) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire cette lettre.
(2) Lacune de déchiffrement.

156

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 768 à 772. Urgent. Réservé. *Belgrade, 16 décembre 1936, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 35, 22 h, 22 h.40.)

La question de la conclusion d'un pacte d'assistance obligatoire entre les membres de la Petite Entente et ce groupement et la France ne semble pas avoir fait ici beaucoup de progrès depuis l'envoi de mes télégrammes nos 649-650 et 725-726 des 6 et 28 novembre [1].

Le président du Conseil, à qui j'ai demandé ce matin s'il serait bientôt en mesure de me donner une réponse aux démarches que j'avais effectuées auprès de lui à ce sujet, m'a répondu que les trois gouvernements n'avaient pas encore terminé leur examen et que par conséquent les termes de leur réponse n'étaient pas encore arrêtés. Il a ajouté que le gouvernement roumain paraissait toujours d'avis que la question fût renvoyée jusqu'à la réunion des puissances locarniennes. Comme je pressais M. Stoyadinovitch de me donner au moins son avis personnel, le Président ne m'a pas caché les appréhensions que lui cause le projet envisagé. Ses objections sont de trois ordres :

1° Il craint que la conclusion des deux pactes, dont on ne peut espérer qu'ils resteraient longtemps secrets, amène une entente définitive entre l'Allemagne et l'Italie. « D'après tous mes renseignements, m'a-t-il dit, le rapprochement de ces deux puissances est temporaire et occasionnel; aucun de nous n'a intérêt à le rendre plus durable et plus étroit. Quant à la Yougoslavie, elle doit se montrer plus particulièrement prudente, puisque l'Italie et l'Allemagne sont précisément ses deux ennemies éventuelles ».

Je note que la même objection m'a été faite hier par le Prince régent qui, tout en évitant une conversation sur le fond du problème, a évoqué devant moi le danger de provoquer une entente solide entre Rome et Berlin.

2° La France, grande puissance, n'aurait rien à craindre de la divulgation d'un accord de ce genre. Il n'en serait pas de même de la Yougoslavie qui s'exposerait immédiatement aux représailles des deux pays qui lui offrent, du point de vue économique, les débouchés les plus utiles. On a trop présent ici le souvenir des mois difficiles qui ont suivi l'application des sanctions à l'Italie pour ne pas craindre le retour de mesures frappant durement l'exportation yougoslave.

3° Les pactes envisagés sont-ils bien utiles et serviront-ils la paix? C'est la Tchécoslovaquie qui craint d'être attaquée par l'Allemagne, mais « mes

(1) Le second de ces télégrammes est reproduit ci-dessus sous le n° 57.

relations avec Berlin, m'a dit M. Stoyadinovitch, me permettent d'affirmer que l'Allemagne ne songe pas plus à attaquer la Tchécoslovaquie que la France ». Comme je lui demandais pour combien de temps il pouvait nous donner une semblable assurance, le Président a répondu que s'il en était un jour autrement, personne ne pouvait [douter] que la Yougoslavie serait aux côtés de ses alliés; elle répugnait simplement à un acte prématuré qui ne constituerait pas, comme le pacte de Locarno, un engagement réciproque et qui attirerait sur [elle] l'animosité des états contre lesquels il serait en fait dirigé.

J'ai naturellement cherché à [montrer à] M. Stoyadinovitch le grand intérêt pour son pays d'être certain d'avoir en cas d'agression l'appui de ses cosignataires de la Petite Entente et de la France. Tout en en convenant, il m'a paru ne pas être personnellement très tenté de courir le risque de difficultés immédiates avec les répercussions qu'elles entraîneraient, en vue d'obtenir des garanties visant dès maintenant une hypothèse pour le moins lointaine.

J'ai pensé que ces indications (1), sur le caractère personnel desquelles le Président a insisté, ne seraient pas inutiles à Votre Excellence au moment où M. Antonesco se trouve à Paris (2).

157

M. PEYROUTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUENOS-AIRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 192 à 195. *Buenos-Aires, 16 décembre 1936, 20 h. 6, 20 h. 5, 20 h. 4.*

(*Reçu :* le 17, 3 h. 10, 2 h. 10.)

J'ai été reçu hier par M. Saavedra Lamas, accompagné de M. Dussol, conseiller de l'ambassade.

Au cours de cette première prise de contact, le ministre des Affaires étrangères m'a exprimé en termes particulièrement chaleureux la fidélité de son admiration à l'égard de « notre grande amie, la France, l'inspiratrice perma-

(1) Ces indications étaient fournies également par M. Stoyadinovitch à M. Girsa, ministre de Tchécoslovaquie à Belgrade (D. n° 445 de Belgrade, du 20 décembre). Tout en soulignant la fidélité de la Yougoslavie à ses obligations à l'égard de ses alliés, le président du Conseil remarquait qu'en cas de guerre, son pays « aurait toutes chances, étant donné l'état actuel de son armement, de se trouver dans des conditions analogues à celles de 1914 », d'où ses efforts actuels de réarmement. M. Stoyadinovitch souhaitait ne pas prendre d'initiative dont le résultat serait de souder les politiques italienne et allemande, et considérait toute conclusion de pactes comme prématurée. M. de Dampierre espérait cependant que les conversations du ministre français des Affaires étrangères français avec M. Antonesco (voir note ci-après) ou (dans une huitaine) avec M. Tataresco modifieraient ce point de vue. Il n'en pensait pas moins que M. Stoyadinovitch demanderait un ajournement des négociations jusqu'à l'issue de la conférence locarnienne. Voir également ci-dessous n° 180.

(2) Cette visite du ministre roumain des Affaires étrangères devait se dérouler du 16 au 22. A l'issue des conversations officielles, un communiqué, publié le 18, constatait « l'harmonie des relations non seulement entre la France et la Roumanie, mais entre la France et la Petite Entente ».

nente de notre pensée, le guide qu'elle demeure pour toutes les nations démocratiques ».

Il m'a fait un vif éloge de M. le Président du Conseil et des activités de Votre Excellence. Il m'a prié expressément de faire savoir au gouvernement français « qu'il croyait avoir bien rempli, ces jours-ci, l'œuvre de paix dont il avait reçu à Paris la mission morale ».

Parlant, en effet, des modifications résultant de la conférence interaméricaine (qu'il a dirigée avec maîtrise et dont il sort avec une autorité accrue), il m'a dit avoir réussi à écarter les projets de douze états du continent qui tendaient [soit] au retrait de leur délégation du sein de l'organisme de Genève, soit à la création d'une Société des Nations purement américaine. Le coup, à son sens, fatal qui aurait été ainsi porté au principe de l'universalité de la Société des Nations (déjà si sérieusement atteinte), a été grâce à ses efforts évité, cependant que, par un choc en retour, la doctrine de Monroe semblait avoir perdu de son efficacité.

Sur divers autres points (neutralité, cour de Justice internationale) qui feront l'objet de rapports ultérieurs de cette ambassade, M. Saadreva Lamas m'a déclaré avoir, face aux [pressions] du groupe conduit par les États-Unis et le Brésil, constamment défendu les principes de l'universalité du droit international et des traités, sans restriction régionale ou continentale.

En ce qui concerne les affaires d'Espagne, et je me réfère ici au télégramme de Votre Excellence nos 199-200 [1], M. Saavedra Lamas m'a dit qu'il avait été incité à quelques initiatives par le président Roosevelt lui-même, mais qu'il n'avait pas trouvé les mêmes dispositions chez M. Cordell Hull, lequel prônait une extrême prudence. Pour sa part, M. Saavedra Lamas estime que ni la République argentine, ni la conférence interaméricaine ne sauraient, sous aucune forme, intervenir directement dans une question aussi délicate, « toute intervention conduisant à la reconnaissance comme belligérant du général Franco ».

Par contre, il approuve entièrement le principe d'une intervention franco-anglaise et espère que la conférence interaméricaine ne se séparera pas sans donner son adhésion morale et peut-être son appui à ce projet, appui dont les modalités ne seraient pas encore fixées.

Enfin, M. Saavedra Lamas m'a dit son regret de ce que la France, « véritable sœur spirituelle », fût la *seule nation* n'ayant pas réussi jusqu'ici à conclure un traité de commerce avec la République argentine, alors qu'il avait déjà négocié quatorze traités avec d'autres pays.

Je n'ai pu, pour le moment, que l'assurer de notre désir d'aboutir. Il y a là une question dont les répercussions sont essentielles pour l'avenir de notre influence en Argentine et à laquelle, profitant des bonnes dispositions de M. Saavedra Lamas et des marques de confiance personnelle qu'il a bien voulu me manifester, je compte, sur les instructions du Département, apporter tous mes soins.

(1) La reproduction de ce télégramme n'a pas paru nécessaire.

158

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4158. *Berlin, 16 décembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 17, 15 h. 20.)

Mon collègue italien, avec lequel je me suis entretenu, ce matin, des problèmes en suspens, m'a certifié, sur le ton le plus solennel, que je me trompais si je croyais, comme je le lui avais laissé entendre, que l'Italie avait encouragé, sinon suscité la rébellion du général Franco. Selon lui, c'est bien plutôt la Russie des Soviets qui, en se mêlant de plus en plus de la politique intérieure espagnole, avait rendu cette rébellion inévitable. Au sujet de la proposition anglo-française du 5 décembre [2], M. Attolico estime qu'elle est venue, malheureusement, bien tard et dans un moment où les républicains ont l'avantage, grâce aux renforts expédiés par les Russes, qui auraient envoyé en Espagne leur meilleur matériel et leur meilleur personnel. Les navires qui transportaient ces renforts ont traversé les eaux territoriales françaises. M. Attolico nous en fait un grief, plein d'amertume. Comme je lui répondais qu'avant d'arriver dans les eaux françaises, les bateaux en question avaient dû rencontrer les eaux territoriales italiennes, mon collègue m'a déclaré que son gouvernement n'avait pas voulu les canonner, pour éviter une guerre. Au reste, il a rapporté de son séjour à Moscou [3] la conviction que Staline est obligé de laisser au Komintern les mains libres à l'étranger, pour éviter qu'il ne le combatte à l'intérieur du pays, lui et sa politique de rétablissement de la propriété.

J'ai exprimé à mon collègue la crainte que l'attitude italienne dans les Baléares ne provoquât bientôt les plus graves conflits. Il m'a juré que, si l'affaire d'Espagne pouvait se liquider sans encombre, il n'y aurait aucune difficulté à propos des Baléares [4]. Après quoi, il m'a répété que jamais l'Italie ne laisserait s'installer une république rouge en Catalogne. Quant à la manière de liquider sans encombre l'affaire espagnole, il ne me l'a pas expliquée. L'indication la plus positive qu'il m'ait donnée, c'est qu'il fallait s'efforcer, tout d'abord, d'obtenir que la Russie des Soviets cessât d'intervenir en Espagne. Tant que la Russie interviendrait d'un côté, l'Italie et l'Allemagne interviendraient de l'autre. La mise au point d'un contrôle plus efficace de l'engagement de non-intervention présenterait un grand intérêt; mais l'am-

(1) Par courrier, en clair.
(2) Voir ci-dessus nº 94.
(3) M. Attolico avait été ambassadeur à Moscou avant de venir à Berlin.
(4) Sur la question des Baléares, voir ci-dessus nos 10 (note), 26, 40, 53, 102.

bassadeur fait observer qu'il n'y aura pas de contrôle efficace sans blocus maritime. Et qui voudra participer à ce blocus?

M. Attolico s'est plaint que les belles paroles de M. Eden ne fussent jamais suivies d'actes. Ce que l'Italie demande à l'Angleterre, c'est une simple lettre dans laquelle les deux états reconnaîtraient que leurs intérêts sont, non pas contradictoires, mais complémentaires et se promettraient de respecter leurs positions mutuelles. Pourquoi la Grande-Bretagne hésite-t-elle à souscrire à un texte pareil, qui serait bien général et qui suffirait, cependant, à détendre l'atmosphère?

C'est également à l'Angleterre, et à la dernière note qu'elle a adressée sur la question [1], que mon collègue impute la responsabilité de l'arrêt des conversations locarniennes. D'après lui, on n'arrivera à un résultat que si l'on se tient le plus près possible de l'ancien pacte. Les objections que soulève la référence à la Société des Nations et aux accords particuliers de la France devraient pouvoir être aisément levées par une réserve, qui ferait l'objet d'une déclaration unilatérale. M. Attolico prétend que l'Allemagne et l'Italie s'en accommoderaient. J'en suis moins sûr que lui.

159

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4160. *Berlin, 16 décembre 1936* [2].

(*Reçu :* le 17, 15 h. 20.)

Dans la conversation que j'ai eue avec lui, ce matin (cf. télégramme nº 4158) [3], l'ambassadeur d'Italie m'a dit qu'il attachait une très grande importance au discours qu'a prononcé récemment M. Schacht à Francfort [4], et notamment au passage de ce discours où M. Schacht a formulé, de nouveau, la revendication coloniale de l'Allemagne.

M. Attolico croit que le président de la Reichsbank est sincèrement et profondément ami de la paix.

Aussi interprète-t-il le discours de Francfort comme l'avertissement d'un homme persuadé que d'orienter le IIIe Reich vers l'exploitation d'un domaine colonial est le seul moyen de détourner ses ambitions et ses passions d'une entreprise belliqueuse et de lui procurer un dérivatif salutaire.

L'ambassadeur d'Italie estime que l'avertissement du Dr Schacht doit être pris très au sérieux.

(1) Du 19 novembre, reproduite au tome III de la présente série sous le nº 513.
(2) Par courrier en clair.
(3) Publié ci-dessus sous le nº 158.
(4) Sur ce discours, voir ci-dessus nº 152 (note).

160

M. PUAUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1336 à 1343. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 16 décembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 18, 12 h. 40.)

La question Habsbourg entre dans une nouvelle phase. L'hypothèse envisagée par mes télégrammes 721-726 du 15 juillet, et 760-764 du 23 juillet (2), celle d'une restauration réalisée [d'accord] avec l'Italie et l'Allemagne, va peut-être prendre corps : une conversation est dès à présent engagée à Berlin à ce sujet.

Il m'avait été rapporté de Rome il y a quelques jours, d'une source privée, que M. Mussolini négocierait avec M. Hitler en vue de rétablir la monarchie à Vienne et à Budapest au profit de l'archiduc Otto de Habsbourg, auquel seraient demandés en contrepartie des engagements économiques et militaires.

J'ai pu de suite m'assurer qu'aucune ouverture n'avait encore été faite au Prétendant : l'un de ses conseillers, retour de Steenockerzeel, m'a dit que l'Allemagne y était toujours considérée comme le principal adversaire.

Mon collègue d'Italie, avec qui j'ai pu maintenir le même amical échange d'informations qu'[avec] son prédécesseur, s'est montré — sincèrement semble-t-il — surpris de la nouvelle. Il m'a dit que M. Mussolini était dans cette question strictement objectif : pour lui, l'archiduc Otto n'était qu'un pion sur l'échiquier. Le comte Ciano, par contre, est très hostile à la restauration et il aurait parlé dans ce sens à Berlin. M. Salata reconnaît que depuis lors, le point de vue italien a pu changer et il m'a confié un mot récent de M. Hitler, qu'il tient de bonne source : « Cette question de la restauration, je ne la prendrai pas au tragique », ce qui tendrait à démontrer qu'une évolution s'est produite dans l'esprit du Führer et que les foudres de M. Goering (mes télégrammes nos 1157-1158) (3) seraient déjà mouillées.

Si du côté italien, je n'ai recueilli qu'un indice présomptif, du côté autrichien, j'ai eu confirmation de la négociation : un légitimiste bien informé aurait en effet rapporté que M. Schuschnigg a tout récemment déclaré à M. von Wiesner : « Je négocie directement avec M. Hitler pour l'amener à accepter la restauration ».

J'ai interrogé à ce sujet M. Schmidt au cours d'une récente réunion en lui déclarant que de deux côtés différents j'avais appris la nouvelle : il ne m'a

(1) Par avion.
(2) La seconde pièce n'a pas été retenue, ce télégramme en confirmant l'essentiel. La première est reproduite au tome II de la présente série sous le no 449.
(3) Analysés ci-dessus sous le no 46 (note).

opposé aucun démenti et m'a rappelé qu'au cours de notre entretien, il m'avait plus d'une fois dit que la restauration n'était possible qu'avec l'assentiment de l'Allemagne. Je me suis référé à sa promesse de ne pas passer aux actes sans m'en avertir. Il en a convenu en souriant. Un tiers a interrompu l'entretien que je reprendrai, mais j'ai cru devoir dès à présent avertir Votre Excellence d'un fait nouveau qui confirme le danger d'une reconstitution éventuelle de la Triplice.

161

Note de la Direction politique [1]

Mesures de non-intervention indirecte dans les affaires d'Espagne

Paris, 16 décembre 1936.

La notion de non-intervention indirecte est susceptible d'une grande extension. Pour être complètement réalisée en effet, la non-intervention indirecte devrait comporter un blocus étroit privant les deux parties qui se heurtent en Espagne de toutes relations avec le monde extérieur.

A défaut d'un tel système, impraticable pour plusieurs raisons, on est conduit à combattre les procédés d'intervention indirecte propres à influer le plus directement sur le développement de la guerre civile.

De ce point de vue, on distinguera :

A. La question des volontaires;

B. La question des fournitures d'armes et de matériel de guerre;

C. Les concours financiers;

D. Les concours politiques.

Les indications sommaires qui suivent précisent les résultats qu'il est possible d'obtenir dans chacun de ces domaines. Il va de soi que les indications ainsi données n'ont qu'un caractère provisoire (elles vont au plus pressé), et qu'il sera toujours possible de proposer d'autres dispositions tendant à restreindre davantage la mesure dans laquelle les deux parties gardent la latitude de faire appel aux concours étrangers.

A. *Question des volontaires.* — C'est la plus ... [2] parce que c'est sur ce terrain que l'on passe le plus aisément de l'intervention directe à l'intervention indirecte, et parce que celle-ci peut être facilement masquée par celle-là. C'est aussi la plus facile à résoudre; c'est donc celle dans laquelle notre volonté d'agir efficacement doit se manifester d'abord, pour que

(1) Extraite des papiers de M. Massigli, et rédigée par ses services.
(2) Lacune de texte.

puisse être maintenue l'étroite collaboration des gouvernements français et britannique.

Les mesures qui pourront être prises pour empêcher le recrutement et le départ des volontaires ne sont pas les mêmes, selon qu'il s'agit de volontaires français ou de volontaires étrangers.

I. *Volontaires français.* — On distinguera les mesures immédiates que l'autorité gouvernementale [a] toute compétence pour prendre, et celles qui exigent l'intervention du pouvoir législatif.

1° *Mesures immédiates.* — Ces mesures peuvent se résumer comme suit :

a. Exiger de tout Français se rendant en Espagne la présentation d'un passeport avec mention expresse que ce document est valable pour l'Espagne;

b. Contrôler strictement la délivrance des passeports pour l'Espagne;

c. Vérifier avec soin l'identité des personnes se rendant en Espagne, même si elles sont munies d'un document délivré par des autorités espagnoles (ambassade ou consulat).

Des renseignements dont dispose le Département, il résulte en effet que les bureaux de recrutement espagnols fonctionnant sur notre territoire remettent aux volontaires de faux papiers d'identité espagnols. La ruse serait aisée à démasquer; il suffirait que, au contrôle des passeports à la frontière, tous les voyageurs possédant un passeport espagnol fussent interrogés par un inspecteur de la Sûreté parlant espagnol (les trois quarts de faux Espagnols seraient ainsi immédiatement découverts);

d. Refouler les personnes dont les papiers ne seraient pas en règle;

e. Porter à la connaissance des Français partant pour l'Espagne que le texte du paragraphe 4 de l'article 9 de la loi du 10 août 1927 permet de leur retirer la nationalité française, et les prévenir que si leur présence dans les forces espagnoles est établie, ils perdront immédiatement leur nationalité;

f. Refuser toute facilité de transport aux volontaires se rendant en groupes en Espagne;

g. Fermer, par mesures de police, les bureaux de recrutement qui fonctionnent ouvertement ou clandestinement et expulser les éléments étrangers qui les soutiennent;

h. Prendre, à l'égard des autorités espagnoles résidant sur le territoire français, dont il serait établi qu'elles ont délivré de faux papiers d'identité à des ressortissants français, toutes mesures que permettent les usages internationaux.

Toutes les mesures qui précèdent sont de la compétence exclusive du gouvernement; elles peuvent donc être prises immédiatement.

2° *Mesures à échéance plus lointaine.* — L'événement prouve que la loi de 1927 arme insuffisamment le gouvernement pour faire obstacle à l'enrôlement de Français dans les armées étrangères; il y aurait donc lieu de revenir aux dispositions applicables antérieurement à 1927 et aux termes desquelles perdait la qualité de Français le « Français qui, sans autorisation

du gouvernement, prenait du service militaire à l'étranger ». Une loi serait également nécessaire pour assortir cette interdiction de sanctions plus efficaces que la perte de la nationalité, la prison par exemple. Ces sanctions paraîtraient particulièrement justifiées en ce qui concerne les hommes soumis à des obligations militaires. Des enrôlements massifs à l'étranger peuvent en effet détourner de leurs devoirs en France, à un moment critique, un nombre appréciable de mobilisables. La loi sur le recrutement de 1928 pourrait être complétée sur ce point.

Si le gouvernement entrait dans ces vues, le ou les projets de loi nécessaires devraient être immédiatement établis d'accord entre le ministère de la Justice, celui de l'Intérieur, les ministères de Défense nationale et le Département.

II. *Volontaires étrangers.* — A l'égard des étrangers établis sur le territoire français, les moyens d'action dont nous disposons sont plus limités. La fermeture des bureaux de recrutement et les obstacles mis au transport par route jouent naturellement à l'égard de cette catégorie de volontaires. Nous ne saurions, par contre, retenir de force les étrangers qui voudraient quitter isolément notre pays et qui seraient munis de papiers réguliers. Mais si tous les états parties à l'accord de non-intervention convenaient de subordonner à une autorisation expresse le droit pour leurs ressortissants de se rendre en Espagne; si, autrement dit, la nécessité du visa du passeport pour l'étranger était généralisée, une limitation très grande des départs de volontaires étrangers pourrait être réalisée.

En ce qui concerne les étrangers ne résidant pas en France et sollicitant l'autorisation de traverser le territoire pour se rendre en Espagne, l'obligation qui leur serait faite de demander dans tous les cas un visa de transit permettrait de restreindre leur nombre dans une proportion très appréciable.

Il va de soi que ces diverses mesures ne pourraient pas s'appliquer aux Espagnols rentrant en Espagne par quelque frontière que ce soit.

Une mesure de restriction prise à leur égard pourrait en effet être invoquée dans l'avenir pour empêcher les Français à l'étranger de rejoindre leur corps en cas de mobilisation. Mais nous sommes fondés, comme il a été dit ci-dessus, à nous assurer qu'il s'agit bien d'Espagnols et à arrêter et poursuivre toute personne munie de fausses pièces d'identité.

B. *Armes et matériels de guerre.* — Rentre dans l'intervention indirecte le fait d'autoriser des exportations d'armes pour des pays tiers sans garantie suffisante que ces armes ne seront pas réexportées sur l'Espagne.

A cet égard, la règlementation française, si elle est strictement appliquée, donne par le système de l'acquit à caution des garanties très sérieuses. Il ne faut pas se dissimuler cependant que des informations de presse sur le trafic qui se poursuivrait via Marseille à destination de l'Espagne, sous le couvert d'exportations destinées au Mexique, risquent de rendre les étrangers sceptiques sur la valeur de ce système ou bien — ce qui est pire — ils supposeront qu'il n'est pas strictement appliqué.

En même temps qu'il prendrait toutes mesures en son pouvoir pour assurer cette stricte application (versement obligatoire de la caution à l'expi-

ration d'un délai de trois mois si les documents réguliers ne sont pas représentés), le gouvernement pourrait insister pour que les autres pays adoptent, en ce qui les concerne, des systèmes offrant des garanties analogues.

C. *Appui financier.* — Le plus souvent, il prendra la forme d'interventions indirectes, le cas d'interventions directes ne se présentant que lorsque le concours financier est fourni par l'État lui-même. Il va de soi que tout concours de ce genre doit être refusé. En ce qui concerne l'appui indirect, on peut prévoir les mesures suivantes qui sont réalisables sur le plan gouvernemental :

a. Refus d'autorisation d'émission de tout *emprunt* espagnol;

b. Intervention auprès des *banques pour qu'elles n'accordent aucun crédit,* l'octroi de crédits pouvant d'ailleurs servir à masquer une aide financière directe accordée au gouvernement espagnol ou aux insurgés.

Pour obtenir dans ce domaine des garanties plus efficaces, on ne peut procéder comme lors de l'application à l'Italie des sanctions financières, où le gouvernement a pu agir par décret en se fondant sur l'article 16 du pacte et la loi de ratifications du traité de Versailles.

Dans le cas de l'Espagne, une mesure législative serait nécessaire pour édicter une interdiction d'exportation de capitaux en Espagne ou d'octroi de crédits à l'Espagne ou à un ressortissant espagnol;

c. On rattachera à la question des crédits celle des *fournitures faites à crédit avec des garanties spéciales.* C'est la pratique qui paraît à l'heure actuelle suivie par le gouvernement Franco, Allemands et Italiens semblant demander, plutôt que le payement — à une date indéterminée — de leurs fournitures, des avantages divers (octroi de concessions, etc.). Si l'on envisage l'interdiction des appuis financiers indirects, il conviendrait donc que le comité de Londres proposât aux gouvernements ayant adhéré à l'accord de non-intervention de s'interdire et d'interdire à leurs ressortissants de demander, à titre de garantie, pour toute fourniture même licite, des avantages d'ordre économique sous forme de droits sur une partie quelconque du patrimoine espagnol (concessions minières, attribution de monopoles, cessions de terrains, etc.). Les concessions accordées dans ces conditions devraient être expressément déclarées nulles et ne sauraient après la fin de la guerre civile être opposées aux autres gouvernements étrangers ou à leurs ressortissants.

Des dispositions de ce genre seraient d'un intérêt évident pour nous en raison des promesses que le général Franco a pu ou peut être amené à faire, mais il ne faut pas se dissimuler qu'à entrer dans cette voie, on rencontrera très vite la question de l'or de la Banque d'Espagne déposé à l'étranger dans des conditions irrégulières, qu'il soit cédé ou mis en gage. Il est vrai que nous avons avantage à ce que cet or ne disparaisse pas, car il constitue à peu près le seul avoir qui puisse garantir nos nationaux contre les pertes énormes qu'ils subissent en ce moment dans la Péninsule.

d. L'appui financier indirect peut prendre aussi la forme de *collectes* en faveur de l'une ou l'autre partie, le produit servant à des achats de vivres,

de vêtements, de produits pharmaceutiques, etc. Cette forme d'intervention indirecte échapperait à une prohibition d'envoi de fonds en Espagne.

Sans aller dans ce domaine jusqu'à une interdiction générale, on pourrait convenir d'interdire toute collecte publique dont le produit ne serait pas intégralement versé à une œuvre internationale, telle que la Croix-Rouge, pour être utilisée à des fins exclusivement humanitaires. Encore ne faut-il pas se dissimuler une difficulté : tandis que la Croix-Rouge étend son action dans les deux camps, le Secours rouge international limite la sienne au camp républicain.

Si le ministère de l'Intérieur estime qu'il n'est pas doté de pouvoirs suffisants pour permettre à la police d'intervenir afin d'interdire les collectes, l'entente devrait revêtir la forme d'un accord international promulgué au *Journal officiel.* De ce fait, la police aurait, semble-t-il, des possibilités d'action suffisantes pour assurer l'observation de l'accord. Sinon, une loi serait nécessaire pour édicter les sanctions indispensables.

D. *Agitateurs politiques.*

a. Le délégué italien au comité de Londres a soulevé la question des agitateurs politiques. Il semble difficile, sinon impossible, de prendre, dans ce domaine, des engagements précis : les gouvernements pourraient simplement déclarer qu'ils se montreront très stricts dans la délivrance des passeports à destination de l'Espagne et qu'ils les refuseront systématiquement à toute personne qui ne justifierait pas d'un intérêt légitime pour se rendre dans la Péninsule. De même, les gouvernements pourraient s'engager à refuser la sortie de leur territoire, dans la direction de l'Espagne, au ressortissant de tout autre gouvernement partie à l'accord, dont le passeport ne stipulerait pas que le titulaire a reçu de l'autorité compétente l'autorisation expresse de se rendre en Espagne.

b. En ce qui concerne les démonstrations publiques en faveur de l'une ou de l'autre partie, le gouvernement français peut les interdire par mesure de police. Il est donc en mesure de prendre dès maintenant tous engagements qui paraîtraient appropriés. De même, il est armé pour empêcher, s'il le désire, la venue d'Espagnols qui se proposeraient de prendre la parole dans des réunions publiques.

Il résulte de l'analyse qui précède que, dès maintenant, le gouvernement dispose des pouvoirs nécessaires pour prendre une série de mesures susceptibles de mettre obstacle dans une très large proportion à l'intervention indirecte au profit de l'un ou de l'autre camp en Espagne. Mais, à maints égards, le vote de lois serait nécessaire. L'établissement des propositions que nous pourrions soutenir à Londres dépend donc, dans une très large mesure, de la question de savoir si le gouvernement est éventuellement prêt à faire intervenir en la matière le Parlement.

Les observations qui précèdent n'ayant qu'un caractère provisoire, il serait souhaitable qu'une conférence ministérielle fût réunie le plus tôt possible dans laquelle les buts que le gouvernement se propose d'atteindre ayant été au préalable définis, la question serait examinée de savoir dans

quelle mesure un recours au Parlement peut être, dans la pratique, nécessaire. La réunion pourrait d'ailleurs être convoquée sans attendre l'adoption de décisions de principe sur le plan gouvernemental. Dans ce cas, il serait entendu qu'elle devrait procéder à une étude complète des mesures qui peuvent être envisagées en indiquant, dans chaque cas, les points sur lesquels des pouvoirs spéciaux devraient être demandés au Parlement.

En d'autres termes, on étudierait dès maintenant comment pourrait être assurée l'observation des engagements les plus stricts de non-intervention. Sur le vu des conclusions de cette étude, le gouvernement déciderait jusqu'où il peut aller dans cette voie et arrêterait en conséquence les instructions destinées à son représentant au comité de Londres.

162

M. Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 205. *Budapest, 16 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 janvier 1937.)

J'ai eu l'occasion de voir hier M. de Kanya, qui était rentré fatigué de son voyage avec le Régent à Rome et à Vienne [1] et avait vécu depuis lors assez retiré.

Il m'a dit l'agrément qu'il avait trouvé à ses longs entretiens avec le Duce : « On comprend ce qu'il dit; il écoute ce qu'on lui dit. C'est un tout autre homme qu'Hitler. »

D'après M. de Kanya, Mussolini, en dépit des préoccupations que lui inspire le front populaire espagnol, croit à la paix et veut la paix. « Quelle paix, ai-je demandé, la paix tout court ou ce que vous appelez la vraie paix, c'est-à-dire la révision? » « Mussolini sait très bien, m'a répondu M. de Kanya, que, dans les conditions actuelles de l'Europe, une révision territoriale ne pourrait se faire que par les armes. Si, dans son discours de Milan, il a tenu à élever la voix en faveur de la Hongrie, ce n'est pas qu'il eût l'intention de lui faire *hic et nunc* rendre justice. C'est seulement qu'il a voulu donner un démenti aux gens qui prétendaient que la satisfaction de ses ambitions coloniales avait fait de lui désormais un partisan du *statu quo.* »

Comme je m'étonnais que le *Völkischer Beobachter* se fût empressé de répudier par la plume de M. Rosenberg toute solidarité avec le revisionnisme de Mussolini [2], M. de Kanya m'a dit que les Allemands étaient en

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus nº 89 (et note).
[2] Le 15 novembre, sous le titre « Peuples opprimés et révisions », M. Rosenberg, dans le *Völkischer Beobachter*, déclarait que l'Allemagne ne saurait prendre fait et cause pour toutes les aspirations revisionnistes en Europe.

ce moment si entêtés de politique idéologique qu'ils redoutaient tout ce qui pouvait donner aux divers états européens quelque raison de se grouper suivant d'autres affinités que celles d'une foi commune. Champions de la lutte antibolchevique, ils ne voulaient pas compliquer leur tâche, compromettre leur apostolat en se faisant en même temps les avocats du revisionnisme hongrois. « D'ailleurs, a ajouté M. de Kanya, si je m'efforce consciencieusement de comprendre la politique du Reich, je ne me flatte pas d'y réussir. Quand j'étais à Berlin [1], au début du règne d'Hitler, il n'y était encore question que d'écraser le communisme à l'intérieur du pays, et cela était parfaitement compatible avec le maintien de bonnes relations avec Moscou. Que s'est-il passé depuis lors? Hitler cache-t-il sous le voile d'une croisade des desseins d'expansion? Agite-t-il un épouvantail devant son peuple pour le rendre plus docile à la discipline et aux sacrifices? Ou bien, à force de « peindre le diable sur le mur », est-il arrivé à en avoir peur? Pour moi, c'est cette troisième hypothèse qui me paraît la plus plausible; mais après tout, je ne me tiens pas pour assuré de sa justesse. Hitler est un prophète; sa mentalité m'échappe. »

M. de Kanya m'a parlé ensuite avec quelque souci de la déclaration par laquelle Votre Excellence s'était engagée à prêter à l'Angleterre, au cas où celle-ci serait attaquée, le concours des forces militaires françaises [2]. De cette déclaration et de celle de M. Eden à laquelle elle répondait [3], lui semblait se dégager la figure d'une alliance militaire, d'un « bloc » contre lequel il paraissait avoir quelques préventions de principe et peut-être d'autres objections encore de nature plus concrète qu'il n'avouait pas.

163

M. Kammerer, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 477. *Tokyo, 17 décembre 1936, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Il semble bien, malgré les incertitudes sur ce qui se passe au Shansi, que le coup d'État de Tchang-Hsueh-Liang ne puisse plus être attribué ni aux Soviets (qui avaient tout à perdre de l'affaiblissement du gouvernement de Nankin et de l'armée opérant contre les Mongols), ni au gouvernement japonais (qui a été manifestement surpris par les événements et quoique devant bénéficier des conséquences de la rébellion, redoute cependant pour son commerce et ses nationaux des troubles généralisés en Chine). Un rapproche-

(1) En tant que ministre avant son accession au ministère des Affaires étrangères.
(2) Lors du débat à la Chambre du 4 décembre. Voir ci-dessus nº 109 (note).
(3) Allusion au discours de Leamington. Voir ci-dessus nº 4.

ment des points de vue s'est produit ici entre le Gaimusho et l'armée. On garde une attitude expectante vis-à-vis de la Chine et l'on s'apprête, si cela devient possible, à négocier non plus uniquement avec Nankin, mais avec la faction rivale ou n'importe quelle autorité de fait dans les diverses régions de la Chine.

Si l'ordre ne se rétablit pas rapidement, nous verrons sans doute reprendre l'ancien plan Doihara, tendant à l'autonomie des provinces du Nord.

On parle déjà de la retraite possible du général Terauchi dont, commence-t-on à dire, la tâche aujourd'hui accomplie concernait surtout l'épuration de l'armée après le coup du 26 février (1). Un militaire plus actif au point de vue de la politique chinoise prendrait alors sa place.

Communiqué à l'ambassade de Nankin.

164

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 592, 593. Réservé. *Moscou, 17 décembre 1936, 20 h. 6.*

(*Reçu :* 19 h.)

De très bonne source (2), je tiens sur les événements de Chine les renseignements suivants sur lesquels le secret doit être gardé.

Le maréchal Tchang-Hsueh-Liang serait effectivement depuis longtemps déjà favorable au communisme, à une alliance avec l'U.R.S.S. et à la guerre contre le Japon. Depuis la rébellion, le drapeau rouge flotterait sur Sian-fou. Fait capital, il entretenait secrètement depuis un certain temps une mission à Moscou.

Ici, on admet qu'il n'y a pas collusion entre le Maréchal et Tokyo, mais on nie que l'U.R.S.S. soutienne l'insurrection. Il me paraît improbable qu'un mouvement de cette ampleur ne prenne pas un point d'appui à l'étranger. S'il l'a trouvé à Moscou, comme les indications qui précèdent le donnent à penser, on peut craindre que la situation ne s'aggrave en Extrême-Orient.

(1) Sur ce coup d'Etat, perpétré par de jeunes officiers reprochant aux ministres en place de reiner l'expansion nippone en Asie, voir, au tome I de la présente série, les nos 230 (note) et 244.
(2) Identifiée ci-dessous sous le no 224.

165

Notes du Ministre

I

Entrevue avec M. Pouritch, ministre de Yougoslavie

Paris, 17 décembre 1936.

Je fais part à M. Pouritch des télégrammes reçus ce matin de Belgrade (1) et d'où il résulte :

1° Que le gouvernement yougoslave désire ajourner, peut-être indéfiniment, le projet de resserrement des liens de la Petite Entente entre ses membres et de la Petite Entente avec la France;

2° Que ce même gouvernement souhaite vivement conclure, malgré des résistances de la Roumanie et de la Grèce, un pacte d'amitié perpétuelle avec la Bulgarie.

Sur le premier point, j'indique à M. Pouritch l'intérêt qu'il y aurait à un aboutissement du projet envisagé, étant donné que d'autre part les craintes manifestées par M. Stoyadinovitch sur les réactions possibles de l'Italie et de l'Allemagne me paraissent excessives du fait que celles-ci croient à l'existence de l'état de choses que nous projetons d'instaurer.

M. Pouritch croit les Allemands et les Italiens mieux renseignés et il pense que, de toute façon, si les négociations se poursuivent et aboutissent, ils ne pourront pas rester dans l'ignorance.

Dans ces conditions il craint, comme son gouvernement, une réaction italo-allemande et la craint d'autant plus que son pays, dit-il, n'est pas prêt en raison de ses armements défectueux. Il faut donc gagner du temps. De plus, il y a intérêt, selon lui, à avoir le maximum d'assurances dès à présent du côté de l'Italie pour ne pas être exposés à payer trop cher son concours, dans le cas d'une guerre au début de laquelle elle aurait plus ou moins partie liée avec l'Allemagne.

En ce qui concerne le deuxième point, j'indique à M. Pouritch les deux demandes de M. Antonesco :

a. Ajouter un article 2 associant la Roumanie et la Grèce au pacte d'amitié bulgaro-yougoslave;

b. Attendre pour la conclusion de ce pacte d'en avoir discuté à la conférence prochaine de la Petite Entente.

Sachant les résistances que l'une ou l'autre solution rencontrerait auprès du gouvernement yougoslave, j'en propose une troisième qui consiste à ajouter

(1) Allusion notamment au télégramme 768-772 du 16, reproduit ci-dessus sous le n° 156.

comme article 2 le texte ci-joint qui est anodin et rituel dans tous les accords de ce genre. Ce texte ne gênerait en rien ni la Yougoslavie, ni la Bulgarie et serait, je crois, de nature à donner à la Roumanie une satisfaction dont elle se contenterait.

M. Pouritch déclare qu'il est de cet avis et qu'il va en référer à son gouvernement.

ANNEXE

PROJET D'ARTICLE 2 DU PACTE D'AMITIÉ BULGARO-YOUGOSLAVE.

17 décembre 1936.

Rien, dans le présent traité, ne pourra être interprété comme portant atteinte aux droits et obligations résultant pour les Hautes Parties contractantes du pacte de la Société des Nations ou des accords conclus par l'une d'entre elles avec d'autres puissances.

II

Entretien avec M. Osusky

Paris, 17 décembre 1936.

J'ai fait part à M. Osusky de mes conversations avec M. Antonesco et avec M. Pouritch [1]. Il les approuve pleinement.

En ce qui concerne le projet relatif à la Petite Entente, il a, lui aussi, des inquiétudes sur les sentiments de la Yougoslavie. A ce propos, il m'a fait la déclaration suivante : « Mon gouvernement et moi-même avons réfléchi à la situation nouvelle où nous risquons de nous trouver. Jusqu'à présent, nous avons fait à propos de la Petite Entente une politique de propagande ne correspondant pas toujours à des réalités. A l'heure actuelle, il ne faut plus se dissimuler ces réalités et les conséquences qui en résultent. En d'autres termes, si notre projet de resserrement peut aboutir, tant mieux, il n'y a qu'à continuer en ce sens; dans le cas contraire, il faudra réfléchir au danger d'une politique à laquelle ne correspondraient pas des réalités suffisantes. J'en ai parlé avec M. Benès et nous sommes du même avis. Nous considérons que nous ne devons pas être trop en pointe et exposer la France à se trouver elle-même en pointe à cause de nous. Nous savons que l'Angleterre ne nous soutiendrait pas dans ce cas, et que nos deux pays se trouveraient dans la situation la plus périlleuse. Par conséquent, si les choses s'orientaient dans ce sens, nous ferions le nécessaire pour éviter toutes complications. Plus l'Allemagne en chercherait, plus nous serions disposés à ne pas nous prêter à ce jeu et à faire toutes les concessions nécessaires, même contre notre bon droit, pour éviter des risques de guerre dans des conditions où nous serions trop lourdement handicapés ».

(1) Le compte rendu de la conversation avec le premier n'a pas été retrouvé. Pour le second entretien, se reporter au compte rendu qui précède.

166

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1831 [1]. *Berlin, 17 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 décembre.)

Il est frappant, à peine trois semaines après la signature de l'accord germano-japonais, de voir le Reich développer sa propagande antisoviétique dans les états limitrophes de l'U.R.S.S., comme s'il voulait les entraîner dans sa croisade contre le bolchevisme. Plus caractéristique encore est le fait que cette propagande, loin de se borner au terrain idéologique, soulève des problèmes politiques concrets, montrant ainsi, malgré les assertions contraires, que, dans l'antagonisme violent qui oppose l'Allemagne nationale-socialiste à la Russie communiste, il entre réellement une part d'ambitions nationales et un désir d'expansion.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que la campagne de Berlin contre le « danger russe » a trouvé une occasion de reprise et de redoublement toute naturelle dans les déclarations qu'a faites, le 29 novembre, au congrès des Soviets, le secrétaire du parti communiste de la région de Leningrad. Les menaces que ce dernier a proférées à l'adresse des pays baltes [2] ont fourni aux journaux berlinois un thème sur lequel ils ont insisté et brodé à l'envi pendant plusieurs jours, afin de prouver que le péril ne se manifestait pas seulement dans des paroles, mais que, déjà, il revêtait une forme précise et même militaire.

La *Gazette de la Bourse*, dont on connaît les attaches avec la Wilhelmstrasse et avec l'État-major, enregistrait complaisamment, à la date du 4 décembre, les réactions que le discours de Jdanov avait provoquées en Finlande et affirmait qu'une poussée soviétique se préparait dans le nord-ouest de l'Europe. Le journal appuyait cette thèse sur les agissements qu'aurait révélés un procès engagé à Vasa contre un espion russe nommé Kirhov. Ce procès aurait fait entrevoir l'existence d'un réseau d'agents, que Moscou aurait placés en Scandinavie pour se renseigner sur des points stratégiques et pour saboter les organisations défensives. L'attaque « envisagée pour 1938, après la réalisation du second plan quinquennal », aurait pour objectif de mettre la main sur les gisements de fer suédois. L'avant-dernier congrès du Komintern, ajoute l'article, a souligné, rien que par la présence d'un délégué communiste venu de la ville

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] Au cours du huitième congrès extraordinaire des Soviets, convoqué pour discuter d'un projet de nouvelle constitution pour l'U.R.S.S., M. Jdanov avait en effet souligné l'importance de Leningrad comme « avant-poste » et mis en garde les états voisins, dont la Finlande, contre toute tentative de mettre leurs territoires à la disposition des puissances « fascistes » dans un dessein agressif.

norvégienne de Narvik, « les visées des Soviets sur ce port d'embarquement du minerai ».

La *Gazette de la Bourse* voit une nouvelle preuve des intentions agressives de l'U.R.S.S. dans les dispositions militaires et navales que les autorités soviétiques auraient prises récemment dans cette même région. Il est à noter, à ce propos, que les feuilles allemandes se sont abstenues de réfuter les accusations des journaux moscovites d'après lesquelles le Reich se ménagerait en Finlande des bases aériennes face à la Russie. L'Allemagne préfère attaquer plutôt que se disculper. Sa presse dénonce la création de forces aériennes considérables en Carélie et d'une flotte importante orientée vers l'ouest. La *Militärwissenschaftliche Rundschau* parlait récemment d'un millier d'avions, qui seraient concentrés dans la région des lacs et en Russie blanche, et de 70 sous-marins rattachés à la Baltique ou à la mer Arctique. La même revue faisait également état, comme d'un indice extrêmement grave, d'une reconnaissance que plusieurs de ces sous-marins auraient effectuée récemment dans l'Atlantique au large de la Norvège et des vols mystérieux qu'on aurait constatés, en même temps, au-dessus de la Scandinavie.

Ce tableau alarmant tend apparemment à convaincre les pays intéressés de l'impossibilité d'une neutralité en face des prétendues intentions belliqueuses de la Russie, et de la nécessité où ils seraient de préparer leur défense en se rapprochant de l'Allemagne.

Ce sont là, d'ailleurs, les conclusions qui se dégagent assez nettement, à l'adresse des états nordiques et des états baltes, d'articles publiés respectivement le 20 novembre et le 10 décembre par la *Gazette de Francfort* et l'*Observateur raciste*, deux feuilles qui — situées, pour ainsi dire, aux deux pôles de l'opinion allemande, dans la mesure où celle-ci n'est pas entièrement unifiée —, se rencontrent cependant dans cette manœuvre de politique étrangère.

« Lorsqu'on considère la disproportion des forces entre le colosse russe et les petits territoires qui le séparent de la mer, écrit l'organe national-socialiste, on voit que, *si les circonstances restaient ce qu'elles sont*, l'issue d'une lutte serait tragique et ne pourrait être que l'écrasement des nationalités libérées en 1919 ».

Le journal francfortois formule des invites plus précises encore : « L'entente germano-italienne et l'accroissement de la puissance du Reich, indique-t-il en substance, ont été, tout d'abord, regardés avec appréhension par tous ces petits pays. Ceux-ci, en effet, redoutent avant tout des complications entre Berlin et Moscou. Ils cherchent encore à se cramponner à l'illusoire sécurité de la Société des Nations. Mais ils finissent par comprendre qu'ils ne peuvent pas arrêter l'évolution des événements; ils arriveront à reconnaître l'importance du facteur d'équilibre et de paix que représente l'Allemagne dans cette région ».

A condition de se trouver ainsi associée à un groupement baltique, la diplomatie germanique abandonnerait évidemment la suspicion qu'elle a manifestée jusqu'à présent contre la constitution d'un tel bloc.

Déjà, on ne trouve plus trace, dans les journaux berlinois, des craintes qui s'étaient fait jour au moment de l'arrivée de M. Holsti à la direction des Affaires étrangères dans le nouveau gouvernement d'Helsinki (cf. ma dépê-

che nº 1579 du 22 octobre) (1). Il semble que les dirigeants nationaux-socialistes estiment aujourd'hui que le courant des faits est plus fort que les hommes et que, dans la rivalité russo-allemande, les « états limitrophes » (*Rundstaaten*) seront fatalement amenés à se ranger aux côtés du Reich, ne serait-ce que pour échapper au communisme.

La Finlande joue, dans ces calculs, un rôle essentiel, tout d'abord parce qu'elle occupe, vis-à-vis de la Russie et sur la route des mers occidentales, une position stratégique aérienne et navale de premier plan, ensuite à cause de l'influence qu'elle peut exercer elle-même sur l'orientation de ses voisins.

Aussi l'action allemande est-elle toujours particulièrement intense sur ce terrain qu'elle considère comme le plus favorable. Les cérémonies du soixante-quinzième anniversaire du président Svinhufvud viennent de lui fournir une nouvelle occasion de se développer. Unanimement, la presse a célébré en termes dithyrambiques l'énergie qu'a déployée, dès l'époque tsariste, le libérateur du peuple finnois, les qualités d'homme d'État qu'il a mises au service de la résurrection nationale et surtout la collaboration qui s'est établie entre lui, le gouvernement et le quartier général allemands en 1919. Tous les journaux ont rappelé, à ce propos, que c'est grâce à ses corps de « chasseurs » formés en Allemagne et aux troupes du général von der Goltz que la Finlande a rejeté l'armée rouge hors de son territoire. Ils ont comparé les luttes soutenues à ce moment contre l'envahisseur bolcheviste à celles que livrent actuellement les éléments militaires espagnols contre les renforts soviétiques; manifestement, ils cherchent à montrer, par là, que l'U.R.S.S. reste toujours animée du même esprit d'intrigue, de révolution et d'agression qui n'épargne pas les pays lointains et, à plus forte raison, menace directement et constamment ses voisins immédiats.

Cette propagande, dont on aperçoit clairement le caractère et les objectifs politiques, a été rehaussée d'une solennité organisée à Berlin en l'honneur du vieux président. Dans l'ancien château impérial, pavoisé aux couleurs des deux pays, la « Société nordique », qui est le principal instrument de l'expansion intellectuelle du IIIe Reich dans cette région de l'Europe, avait réuni de nombreuses personnalités, des ministres et des chefs du parti. M. Alfred Rosenberg, protagoniste du mouvement, toujours hanté par les mythes de la préhistoire nordique et par la tradition teutonique de la poussée vers l'est, ne pouvait manquer d'être l'âme de cette manifestation. Sans s'arrêter à la différence des deux races, il a exalté la communauté de leur dynamisme et de leur effort de rénovation nationale. Il s'est félicité de constater que « le pays aux mille lacs restait toujours fidèle à l'amitié et à la communauté de sort scellées en 1918 ». Il a ensuite annoncé que, pour resserrer davantage encore cette amitié, la *Nordische Gesellschaft* avait décidé de créer un institut dans lequel des étudiants, des techniciens ou des économistes finlandais pourraient faire un stage de trois mois en Allemagne. Le ministre de Finlande, qui assistait à la cérémonie, ainsi, d'ailleurs, que son collègue de Lettonie, s'est exprimé en termes plus généraux; il a remercié les organisateurs, M. Rosenberg en

(1) Il n'a pas semblé utile de reproduire la dépêche indiquée.

particulier, et, tout en marquant la cordialité des rapports entre les deux pays, a évoqué l'action de M. Svinhufvud « pour l'établissement de relations pacifiques avec l'étranger ».

Quoi qu'il en soit, les démonstrations de sympathie auxquelles l'Allemagne se livre, à toute occasion, envers la Finlande, attestent l'intérêt qu'elle attache à l'établissement d'une étroite collaboration avec ce pays. Il n'est pas douteux que, dans les plans de Berlin, la Finlande ne soit le premier et l'un des principaux chaînons d'une ligne stratégique qui se dresserait face à la Russie soviétique. On retrouve, dans les pays baltes, le même travail de propagande obstiné avec les mêmes objectifs. En Pologne et en Roumanie, l'action allemande se manifeste également dans le même sens, poursuivant son travail vers le sud. Elle est obligée, toutefois, de se faire plus prudente, car il s'agit de deux états plus puissants, qui, par conséquent, ne sont pas livrés à l'arbitraire de leurs voisins et qui ont des alliances avec l'Occident. L'*Observateur raciste,* dans l'article signalé plus haut, esquissait clairement l'idée d'une entente antibolcheviste qui se dresserait, comme un rempart, du golfe de Bothnie à la mer Noire; mais ses conclusions restaient assez incertaines quant au succès, au moins immédiat, d'une aussi vaste entreprise.

La conclusion de l'accord germano-japonais du 25 novembre a été accompagnée d'une reprise de la campagne du IIIe Reich contre l'U.R.S.S. Cette campagne se développe sur le plan idéologique, mais elle vise beaucoup plus loin. Ainsi, la revue *Hochschule und Ausland,* qui s'adresse à des intellectuels et à des étudiants étrangers, vient de publier un double réquisitoire contre le communisme. Elle a, d'une part, présenté cette doctrine et le gouvernement soviétique lui-même comme la dictature de races asiatiques, juive et géorgienne; d'autre part, elle a reproduit un extrait des mémoires de lord d'Abernon concernant « le péril russe » et « la menace que les Soviets font peser sur la civilisation ».

Cependant, ce qui frappe aujourd'hui, beaucoup plus que ces diatribes sur un thème déjà ancien, ce sont les efforts qui sont faits parallèlement sur le plan politique. L'Allemagne dirige, en premier lieu, ces efforts sur le bassin de la Baltique, qu'elle considère comme le terrain qui lui est le plus favorable ou qui offre la moindre résistance, en un mot, comme la meilleure base de départ. Déjà, elle croit tenir, ou se voit sur le point de conquérir, dans cette région, des positions diplomatiques solides qui constitueraient, pour ainsi dire, autant de positions stratégiques. En Pologne et en Roumanie, sa manœuvre est plus difficile malgré l'intensité de sa propagande. Plus on agite, en effet, aux yeux des états de l'Europe centrale, les menaces de conflit, spécialement de conflit germano-russe, plus ceux-ci doivent être incités à se grouper pour former un bloc capable de résister à des entreprises aventureuses. C'est bien pour cette raison que les récentes conversations de M. Antonesco à Varsovie et, plus encore, sa visite à Paris [1], sont commentées ici avec des sentiments très mitigés, nuancés de certaines appréhensions.

[1] Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 25, 83, 97, 156 (note),

167

Le Lieutenant-Colonel de La Forest-Divonne, Attaché militaire de France à Berne,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 11595 [1]. *Berne, 17 décembre 1936.*

Le colonel Dubois, avec qui je viens, à sa demande, d'avoir un nouvel entretien, tenait à me parler à nouveau de la question du recrutement des officiers dans l'armée allemande et des conclusions qu'il en tirait.

Il m'a dit notamment : « J'ai su que ce qui s'est passé dans le R.I., auprès duquel j'étais détaché, était la norme dans les autres régiments constitués. On peut donc considérer que les 15 [2] *Fahnenjunker* en moyenne, en nombre à peine suffisant, qu'actuellement chaque régiment d'infanterie est susceptible de dresser pour en faire des officiers dans l'espace de deux ans — pas d'école militaire autre en Allemagne, par exemple type Saint-Cyr, en dehors de cette formation dans les régiments — ont automatiquement, dans leur ensemble, passé dans l'aviation. C'est donc un manque absolu de jeunes cadres d'officiers dans l'armée allemande qu'il faut deux ans pour combler et qui rend, en dehors de l'imprévu (toujours cependant à considérer avec Hitler), l'armée allemande dans l'impossibilité d'entreprendre une campagne de grand style dans les conditions optima. Si j'ajoute que partout j'ai été frappé de la manière amicale, et même admirative (malgré la carence française du 7 mars [*sic* !]) dont l'ensemble des officiers allemands parlent de votre armée, on devrait en conclure que, malgré d'autres bruits, notamment de concentration à l'ouest, correspondant d'ailleurs le plus souvent aux groupements prévus pour la nouvelle armée, il n'y a pas, à mon sens, d'inquiétude immédiate à prévoir face à la France. On ne peut en dire autant à « l'est » de l'Allemagne vers lequel tous les yeux convergent, et un conflit là-bas peut évidemment provoquer la conflagration générale... »

Cette limite minimum de deux ans que le colonel Dubois, esprit froid et réfléchi, assigne aux possibilités militaires d'intervention allemande, correspond à celle que signalait pour la mise au point des armements allemands le colonel Fierz dans son rapport secret au Conseil fédéral [3].

Sans prendre position nette dans ce débat où la thèse suisse paraît infirmée par de nombreux symptômes (groupements massifs militaires à la frontière du Rhin, préparatifs intenses de défense ou d'attaque, apparition de troupes nouvelles de choc en Bade, et particulièrement face à Bâle) [4], je pense que l'opinion sincère d'hommes ayant eu les possibilités d'observation des personnalités militaires précitées, et doués du calme bon sens suisse, ne doit pas être sans valeur pour nous.

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) *Note du document* : 23 dans le régiment où se trouvait le colonel Dubois. Cf. mon nº 11470 du 14 septembre 1936 [Il n'a pas semblé utile de reproduire le rapport mentionné ici.]
(3) *Note du document* : voir mon nº 11571, du 3 décembre 1936 [non reproduit].
(4) *Note du document* : voir mon nº 11593, du 17 décembre 1936 [non reproduit].

168

Le Lieutenant-Colonel Salland, Attaché militaire de France à Vienne, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 138/S (1). Secret. *Vienne, 17 décembre 1936.*

Au cours de conversations que je viens d'avoir avec quelques officiers du ministère de la Défense nationale, ceux-ci m'ont exposé, une fois de plus, les dangers que présentent pour l'Europe, à leur avis, « l'esprit belliqueux » de l'U.R.S.S. et la propagande communiste.

Leur ayant fait valoir que le national-socialisme, de son côté, ne restait pas inactif, ils m'ont répondu que « la propagande hitlérienne s'exerçait uniquement dans les régions allemandes et que les deux actions n'étaient pas comparables ».

« D'autre part, ont-ils ajouté, nous connaissons trop bien, en Europe centrale, les effets du communisme pour ne pas approuver sans réserve la constitution du front de défense dont Hitler a pris l'initiative et qui sauvera peut-être la civilisation occidentale. »

Le chef du 2e Bureau a ensuite spécialement insisté sur « l'emprise soviétique qui s'affirme être de plus en plus grande en Tchécoslovaquie, créant une situation intolérable pour l'Allemagne ».

« Il n'y a qu'à considérer, m'a-t-il dit en traçant un croquis, la situation géographique de la Tchécoslovaquie, s'enfonçant comme un coin dans le territoire du Reich, pour se rendre compte du danger qui menacerait celui-ci si la Bohême devenait une place d'armes soviétique. »

« Danger pour le moment imaginaire » ai-je objecté — « Pas tant que cela : nous savons que de nombreux officiers de l'armée rouge séjournent sur le territoire tchécoslovaque. » — « Des noms », ai-je demandé. Il a promis de m'en fournir d'ici quelque temps.

Il semble par contre que le danger bolchevique mis à part, la consigne ait été donnée de parler de l'improbabilité d'un conflit. « Personne ne veut faire la guerre », m'ont dit tous mes interlocuteurs, alors qu'il y a quelques mois à peine, ils dépeignaient la situation comme extrêmement critique (2).

« Chacun sait qu'une guerre serait à l'heure actuelle une catastrophe épouvantable pour l'Europe entière; dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux, pour l'éviter, consentir les plus grands sacrifices? Car ceux-ci seraient toujours moins grands que ceux qu'exigerait la guerre elle-même ».

Je signale que cette dernière idée fait son apparition pour la première fois dans les cercles militaires autrichiens et que la question des colonies dont l'Allemagne a besoin, « et qu'il serait prudent de lui donner avant qu'elle en arrive au stade d'exiger », y est rattachée le plus souvent.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document* : Les accords du 11 juillet ne sont sans doute pas étrangers à ce renouveau d'optimisme.

169

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4188 à 4191. *Berlin, 18 décembre 1936, 14 h 30, 14 h 32, 14 h 33.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 14 h. 30, 14 h. 55.)

Des affiches apposées ce matin sur les murs de la capitale berlinoise annoncent que les mesures prévues dans le cadre du plan de quatre ans pour restreindre la consommation des graisses alimentaires entreront en vigueur à partir du 1er janvier 1937.

La nouvelle réglementation ne consiste pas dans l'institution d'un système de cartes à proprement parler : chaque détaillant devra dresser une liste nominative de ses clients. La vente ne sera autorisée qu'aux personnes figurant sur cette liste. L'inscription aura lieu sur présentation d'une carte d'identité qui sera délivrée, en province, par les autorités municipales, à Berlin par les services de l'Œuvre d'assistance nationale-socialiste, sur la base des indications que devra fournir, avant le 20 décembre, chaque chef de famille.

Le public est informé que les personnes qui négligeraient de remplir les formalités nécessaires se verraient refuser dès le 1er janvier la vente de beurre, de margarine, de saindoux et, d'une façon générale, de toutes graisses comestibles, d'origine animale ou végétale.

On n'a pas encore fixé ... [1] de la ration individuelle; mais il a été décidé que, provisoirement, les commerçants ne recevraient plus que 80 % de la quantité qu'ils achetaient au mois d'octobre dernier.

Malgré les appels au sentiment patriotique qui les accompagnent, ces restrictions produisent sur la population un effet assez pénible. Dans l'esprit de beaucoup, elles ravivent le souvenir des privations endurées pendant la guerre et l'après-guerre.

S'ajoutant aux mesures prises pour assurer la récupération des menus objets en métal léger, qui se traduisent par des tournées régulières qu'effectuent dans les immeubles les Jeunesses hitlériennes, le premier et le troisième mercredi de chaque mois, elles contribuent à répandre le sentiment que le pays s'achemine vers des difficultés économiques croissantes dont on n'aperçoit pas l'issue.

(1) Lacune de déchiffrement.

170

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 2906. *Paris, 18 décembre 1936, 23 h.*

Une partie de l'opinion française se montre surprise et émue que les apaisements donnés par l'Italie en ce qui concerne la situation en Méditerranée ne paraissent devoir concerner que les rapports entre les gouvernements de Londres et de Rome [1]. Je vous serai obligé de le signaler au secrétaire d'État. Si, pour l'Angleterre, le souci de ses communications impériales, à travers une mer dont elle n'est pas à proprement parler riveraine, constitue une justification suffisante de sa négociation particulière à ce sujet, il n'en demeure pas moins inopportun qu'au regard de l'opinion internationale, et dans les circonstances actuelles, une puissance méditerranéenne comme la France apparaisse exclue de cet échange d'assurances.

En cas d'impossibilité absolue de modifier la position du gouvernement de Londres, il importerait du moins de s'assurer qu'il ne parût pas se désintéresser de l'aspect général de la question méditerranéenne et qu'il fût prêt, en conséquence, à saisir la première occasion d'indiquer publiquement que le gouvernement français a été tenu au courant de la négociation et de sa conclusion.

171

M. Labouret, Ministre de France à Sofia,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 425. Très confidentiel. *Sofia, 18 décembre 1936* [2].

(*Reçu :* le 21, 12 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme adressé à Belgrade sous le n° 1122 [3], qui m'a été communiqué par la valise.

Un accord bulgaro-yougoslave, constituant une maille de plus qui relierait la Bulgarie aux états voisins, serait un élément de tranquillité pour les Bal-

(1) Sur les réticences italiennes, se reporter au télégramme 1475 de Rome, du 6 décembre, publié ci-dessus sous le n° 106.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Dans ce télégramme, du 13 décembre, M. Delbos déclare que la France envisage favorablement un rapprochement de la Bulgarie avec ses voisins balkaniques. Mais un accord éventuel doit être examiné d'abord entre pays de la Petite Entente et pays de l'Entente balkanique.

kans. Évidemment, la solution la plus heureuse eût consisté à voir la Bulgarie en mesure de conclure simultanément des traités du même genre avec la Grèce et la Roumanie. Mais je dois reconnaître qu'au moins pour ce dernier pays, les négociations ne se sont pas trouvées orientées d'une manière suffisamment réalisatrice, et je crois que les dispositions relativement favorables de M. Kusseivanov auraient pu être davantage utilisées. Si le côté technique des problèmes à résoudre était ardu et si, sur ce point, les Bulgares ont pu pécher par intransigeance, il eût été possible néanmoins, je crois, de créer une atmosphère à la faveur de laquelle, dans une ambiance détendue, les questions d'écoles et autres eussent pu être plus aisément abordées. Au lieu de cela, on s'est mis au régime des coups d'épingle. L'exemple du rapprochement bulgaro-yougoslave était cependant édifiant. C'est par l'atmosphère nouvelle créée, beaucoup plus que par des résultats techniques, qui sont restés fort limités, que s'est faite et se maintient l'amitié des deux pays. De plus, le gouvernement roumain a trop marqué qu'il était mécontent de l'orientation des relations entre Belgrade et Sofia, sans se rendre compte que son attitude poussait davantage la Bulgarie vers la Yougoslavie.

Pour la Grèce, les responsabilités de la lenteur des négociations me paraissent plus partagées, et si le gouvernement grec renonçait à réclamer un solde créditeur de 150 millions de drachmes, qui ne signifie rien, les bases d'une entente me paraissent trouvées. Mais là, je me demande s'il n'y a pas désir du gouvernement bulgare de se couvrir d'un arbitrage et peut-être la crainte, en liquidant la question grecque, surtout si on allait jusqu'à un pacte d'amitié, de paraître jeter par dessus bord, après la Macédoine, la Thrace et la mer Égée [1].

La seule réserve que l'on pourrait faire sur l'existence de liens plus étroits entre la Bulgarie et la Yougoslavie, c'est le danger d'une emprise allemande accrue, au cas où il y aurait à Belgrade un glissement vers l'Allemagne. Je ne suis pas juge, à cet égard, d'une situation qui est probablement trop noircie. Quoi qu'il en soit, un traité d'amitié ne changerait pas grand-chose à cette éventualité, et c'est précisément le règlement rapide des difficultés pendantes avec la Roumanie et la Grèce, à la suite de quoi pourrait intervenir un traité d'amitié, qui serait le moyen, si on les redoute, d'éviter des amitiés trop unilatérales. J'ajoute, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, que si l'Allemagne cherche actuellement en Bulgarie à jouer de l'amitié bulgaro-yougoslave, elle pourrait aussi bien jouer d'une politique opposée, la Bulgarie n'ayant, pour sortir de son isolement, à défaut de l'amitié yougoslave, que l'amitié allemande.

Je rappelle d'autre part que, du point de vue français, nous avons bénéficié de l'orientation nouvelle, et que les partis qui l'ont réalisée sont ceux qui nous sont ici les plus favorables. Le rapprochement a eu aussi le mérite de faire disparaître l'activité macédonienne et d'éteindre ici un foyer incendiaire, considération qui a sa valeur, dans la situation actuelle de l'Europe.

1 *Note du document* : Voir ma lettre n° 350. [La reproduction de cette lettre n'a pas paru nécessaire].

Enfin, une sourdine s'est trouvée mise, par la force des choses, au revisionnisme bulgare.

Il va de soi que le maintien de l'Entente balkanique et d'un accord complet entre les contractants prime toutes autres considérations : le pacte d'Athènes reste encore dans les Balkans la garantie de paix majeure.

172

M. Henri Cambon, Ministre de France à Luxembourg,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. *Luxembourg, 18 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1937.)

M. von Radowitz, le nouveau ministre d'Allemagne, est venu me voir hier, bien qu'il ne doive présenter ses lettres de créances à la Grande-Duchesse que samedi prochain. Mais il s'agissait là d'une visite privée à son collègue et son doyen. Je crois qu'en réalité, il avait grande hâte d'envoyer à son gouvernement une dépêche sur les pourparlers de M. Bech à Paris et à Bruxelles [1], car à peine assis, il a abordé ce sujet. Je lui ai répondu que dans la situation où était le Luxembourg, il était tout naturel que le chef du gouvernement fût quelque peu anxieux et qu'il cherchât à ce que la situation de son pays à l'égard de tous ses voisins fût de nouveau clairement définie, que si, comme il fallait l'espérer, on arrivait à mettre sur pieds un pacte général de garantie des pays de l'ouest, on comprenait que le Luxembourg désirât y participer.

M. von Radowitz m'a répondu que ce pacte était le vœu le plus cher de son gouvernement, mais que ce qui avait tout retardé et tout faussé, c'était la conclusion du pacte franco-russe. « Vous ne pouvez vous figurer, m'a-t-il dit, l'effet que cette signature a produit en Allemagne. Cela a été un véritable coup de tonnerre. » J'ai répondu à mon collègue qu'une si grande surprise avait lieu d'étonner, car une entente entre la France et la Russie était conforme à la nature des choses, que lorsqu'au centre de l'Europe la puissance allemande pesait d'un poids trop lourd, les deux pays qui se sentaient menacés à l'est et à l'ouest se tendaient instinctivement la main dans une pensée de défense commune. Le régime intérieur de chacun d'eux était tout à fait indépendant de cette nécessité imposée par la géographie, et l'alliance d'avant-guerre entre la démocratie française et le tsarisme assemblait deux gouvernements aussi opposés dans leur principe qu'on pouvait le concevoir.

[1] Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les nos 114 (et note), 151.

« Mais que craignez-vous donc? a repris M. von Radowitz. Le Führer est le maître absolu en Allemagne. Il n'y a que lui qui compte, je dirais même que lui seul existe. Les gens qu'on voit à ses côtés sont des bébés (*sic*) qu'il laisse parler et se montrer pour s'amuser. Or, le Führer ne cesse de répéter (et il n'a jamais varié) que les frontières occidentales du Reich sont définitives, que l'Allemagne renonce pour toujours à toute revendication de ce côté. C'est seulement vers l'est qu'il faudra arriver à un remaniement, parce que par là les frontières sont inadmissibles. Voilà l'idée d'Hitler. Il a très peu d'idées, à peine trois ou quatre, mais il est d'une sincérité absolue. C'est l'homme le plus sincère qui soit. Il n'a jamais d'arrière-pensée. Comme il est le maître et qu'il ne veut pas de guerre, il n'y en aura pas. »

« Vous me tenez ce langage, ai-je dit à M. von Radowitz; pourquoi, lorsque vos dirigeants s'adressent à vos compatriotes, en tiennent-ils un autre? Pourquoi dans chacune de ces innombrables manifestations dont nous arrivent les échos, le thème de tous les discours est-il un appel à la violence et le développement des idées de *Mein Kampf*? » « Oh, *Mein Kampf*, c'est un vieux livre. Il rajeunit à chaque manifestation, puisque c'est là que nos dirigeants puisent tous leurs développements oratoires. Ces discours sont destinés aux auditeurs présents et produisent leur effet d'exaltation. Mais ils sont connus du monde entier et il est naturel qu'ils suscitent une grande défiance. »

M. von Radowitz s'en est tenu là. Je trouve même que pour une première visite de courtoisie, il est entré un peu brusquement dans le vif du sujet. Je ne serais pas étonné qu'il ait (c'est un procédé assez allemand) mis exprès les pieds dans le plat « pour voir si cela prend ». Il n'est pas mauvais que dès son début, il ait été fixé.

173

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2557-2562. Confidentiel. Réservé. *Londres, 19 décembre 1936, 17 h 35.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 19 h. 35, 19 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2377-2380 [1].

Depuis ses récents entretiens avec M. Van Zeeland, M. Eden a eu l'occasion de procéder à un examen plus approfondi des différents points qu'il a discutés avec le Premier ministre et de communiquer à l'ambassadeur de Belgique le résultat de ses réflexions. Sur le désir du secrétaire d'État, j'ai été mis au

[1] Du 30 novembre, reproduit ci-dessus sous le n° 63.

courant hier de ces échanges de vues, afin d'en communiquer la teneur à Votre Excellence.

Lors des entrevues de novembre, M. Van Zeeland avait déclaré à M. Eden que le gouvernement belge, tout en se considérant comme lié, en vertu des propositions du 19 mars, par les engagements inscrits dans les accords de Locarno, en dépit de leur violation par l'Allemagne, tenait à souligner le caractère provisoire de ces obligations qui ne pourraient revêtir un aspect permanent; le Premier ministre avait ajouté qu'à son avis, la période provisoire ne saurait durer beaucoup plus longtemps, les chances de conclure un nouveau pacte occidental paraissant de moins en moins favorables.

Le secrétaire d'État au Foreign Office a fait savoir au baron de Cartier qu'il ne présumait pas que le gouvernement belge eût l'intention de soulever la question avant la conclusion des pourparlers actuellement en cours entre les cinq puissances; en même temps, il a fermement exprimé l'espoir que la Belgique, en attendant la fin des négociations, ne prendrait aucune nouvelle initiative dans ce domaine, sans discussion préalable avec le gouvernement britannique.

D'autre part, M. Eden a informé l'ambassadeur de Belgique qu'il avait pris note de la déclaration faite par M. Van Zeeland, aux termes de laquelle la Belgique se reconnaît liée par le paragraphe 3 de l'article 16 du pacte de la Société des Nations en ce qui concerne le passage éventuel de troupes sur son territoire dans certaines circonstances, la Belgique entendant dans chaque cas rester juge de ces circonstances.

Le secrétaire d'État estime qu'à l'heure présente, nous n'obtiendrions pas davantage du gouvernement belge, qu'il serait dangereux de vouloir le pousser plus loin et que le gouvernement français par conséquent serait sans doute bien inspiré en acceptant ces assurances.

M. Eden a également marqué au baron de Cartier l'espoir que les récentes déclarations du roi des Belges et de M. Van Zeeland (1), concernant l'intention du gouvernement belge d'empêcher le passage sur son territoire des forces d'un état agresseur, s'appliquaient non seulement à la terre mais encore aux airs, le gouvernement britannique attachant une importance toute spéciale à ce point.

Le secrétaire d'État pense qu'il serait utile que le gouvernement français adresse de son côté une communication de même nature à Bruxelles.

Lors de son passage à Londres, M. Van Zeeland avait dit à M. Eden qu'il espérait trouver prochainement un prétexte pour se rendre inofficiellement à Paris, en vue d'y discuter la situation avec le gouvernement français. Le secrétaire d'État a insisté auprès du baron de Cartier sur les avantages considérables qu'il trouverait à voir le Premier ministre donner suite à ce projet.

Le secrétaire d'État au Foreign Office m'a indiqué à ce propos que le gouvernement britannique comprenait parfaitement notre désir de dissiper les incertitudes qu'ont fait naître les récentes déclarations belges. Toutefois, le gouver-

(1) Allusion aux discours du Roi du 14 octobre et du Premier ministre belge du 2 décembre. Voir ci-dessus n° 84 (note).

nement britannique ne serait pas disposé à prendre part à des discussions détaillées concernant la communication de plans communs de défense ou la préparation de positions pour les troupes françaises en territoire belge, telles que la France les a proposées au gouvernement belge, car il ne désire pas s'associer à de semblables mesures de coopération.

Enfin, M. Eden a attiré mon attention sur l'article 8 des propositions du 19 mars qui enregistrent l'accord des quatre puissances, pour souhaiter l'inclusion dans le nouveau pacte occidental d'arrangements techniques pour la préparation des mesures propres à assurer l'exécution des engagements contractés.

Dans les circonstances actuelles, le secrétaire d'État au Foreign Office estime que la prudence commande de ne pas réclamer l'insertion dans le pacte projeté de dispositions relatives à des conversations d'états-majors.

En marquant ce sentiment, le Foreign Office s'inspire, d'après les éclaircissements qui m'ont été donnés, du désir d'empêcher les Allemands de proposer au contraire l'interdiction de tous contacts d'états-majors entre les puissances signataires. Si le gouvernement allemand mettait en avant une telle prétention, le gouvernement britannique, pour sa part, se montrerait résolu à s'y opposer.

Des assurances m'ont été données au sujet du désir qu'éprouve le gouvernement britannique de rester fidèle au principe des conversations d'états-majors dans les conditions prévues le 19 mars au fur et à mesure de l'évolution des événements. « Ce sont les faits, m'a-t-il été dit, et non les dispositions écrites quelles qu'elles soient, qui développeront ou restreindront la fréquence de ces échanges de vues ».

174

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4214 à 4218. *Berlin, 19 décembre 1936, 20 h. 41, 20 h. 42.*

(*Reçu :* 20 h. 55, 21 h., 20 h. 40, 20 h. 25.)

J'ai vu ce matin le ministre des Affaires étrangères, encore convalescent, et sur le point de partir en vacances, et lui ai fait la communication dont Votre Excellence m'a parlé dans son télégramme n° 1137 (1).

Au cours de la conversation qui a suivi et qui a porté sur plusieurs aspects de la situation internationale, le ministre m'a confirmé que le général Faupel considérait que le général Franco avait encore des chances de remporter la

(1) Ce télégramme du 16 décembre, non reproduit, prescrivait de faire observer à M. von Neurath que les assurances d'assistance réciproque entre la France et la Grande-Bretagne résultaient toujours des engagements anciens et non d'engagements nouveaux.

victoire. Mais étant donné la saison et le genre de guerre pratiqué là-bas, il faudrait prévoir encore des opérations d'assez longue durée. Le ministre m'en a paru extrêmement préoccupé. Il déclara qu'il aimerait bien trouver un moyen de mettre fin à ce cauchemar. Il serait inexact, selon lui, que le général Franco eût réclamé 60.000 hommes de renfort. Cette exigence ne viendrait pas du général Franco lui-même, mais de son entourage.

M. von Neurath doute que l'Allemagne veuille s'y prêter. Du moins, il le dit.

J'ai fait allusion aux bruits qui courent dans la capitale du Reich et d'après lesquels l'année 1937 serait une année décisive pendant laquelle l'Allemagne frapperait un grand coup, soit contre la Tchécoslovaquie, soit contre les états baltes, soit à Dantzig. Je lui ai dit que ces bruits, qui naturellement arrivaient à nos oreilles, ne pouvaient être négligés par nous, car ils reposaient sur des propos réellement tenus par des membres importants du parti national-socialiste. De là cette méfiance générale dont l'Allemagne se plaindrait d'être entourée, mais qui était provoquée par l'Allemagne elle-même. Le ministre m'a répondu qu'il savait bien qu'en effet de tels propos étaient tenus par certains excités, certaines têtes chaudes et cervelles brûlées du parti, mais que la pensée du Führer était toute différente. Au dernier Conseil des ministres, M. Hitler aurait prononcé un long discours, dans lequel il aurait passé en revue l'ensemble de la situation et se serait montré parfaitement raisonnable et pacifique.

Interrogé sur le sens du discours de M. Schacht et de son article de *Foreign Affairs* (1), M. von Neurath m'a dit que le président de la Reichsbank n'avait pas abandonné ses idées et qu'il était résolu à les rappeler de temps en temps. La correspondance entre ces manifestations du Dr Schacht et celles de M. von Ribbentrop à Londres (2) n'aurait pas été préméditée. Le ministre m'a affirmé cependant que la thèse coloniale et tout ce qui s'y rattache, c'est-à-dire tout le programme qu'avait esquissé M. Schacht au mois d'août dernier, avait toujours l'approbation de M. Hitler.

(1) Sur le discours de Francfort, voir ci-dessus n° 152 (note). Le président de la Reichsbank devait consacrer dans la revue américaine *Foreign Affairs* un article aux revendications coloniales allemandes, dont les journaux du 18 reproduisaient les passages essentiels. Se reporter également ci-dessous au n° 187 (note).

(2) Le 15 décembre, l'ambassadeur allemand, devant l'*Anglo-German Society*, affirmait la volonté du Reich de revendiquer des colonies, désirées « uniquement comme sources de matières premières ».

175

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME.

T. nos 1561 à 1563. *Paris, 19 décembre 1936.*

Le gouvernement français, prenant en considération le fait que les territoires éthiopiens dans lesquels ses ressortissants ont des intérêts se trouvent sous le contrôle des autorités italiennes, est prêt, s'il reçoit une assurance formelle de coopération italienne dans les conditions exposées ci-dessous, à mettre fin à l'activité de sa légation à Addis-Abeba en créant un consulat général dans cette ville. Le consulat existant actuellement à Diré-Daoua serait maintenu.

La coopération que le gouvernement français attend du gouvernement italien en échange de cette décision se manifesterait par l'envoi aux autorités italiennes dans les territoires précités d'instructions leur prescrivant :

1° De reconnaître officiellement les agents des services consulaires français à Addis-Abeba et Diré-Daoua dans l'exercice de leurs fonctions;

2° D'accorder à ces agents tous les privilèges d'usage, y compris celui de communiquer librement et confidentiellement avec leur gouvernement et entre eux, notamment par messages chiffrés et par valises dispensées de toute vérification douanière ou autre.

En raison de la distance qui sépare la légation de France à Addis-Abeba du centre de la ville et du délai qui s'ensuit dans la réception des communications par cette voie, le gouvernement français demandera que le nouveau consulat général continue à se servir du poste radiotélégraphique qui existe à la légation pour la réception des messages et que le personnel suffisant soit maintenu pour cet usage. Un privilège analogue sera demandé concernant l'usage de la télégraphie sans fil par le consul de France à Diré-Daoua.

Il va de soi dans la pensée du gouvernement français que les autorités italiennes en Éthiopie respecteront l'inviolabilité des archives de la légation de France, soit que le gouvernement français décide de les verser aux archives du consulat général pour faciliter la tâche du poste, soit qu'il juge opportun de les transférer en territoire français.

Le gouvernement français est convaincu que le gouvernement italien appréciera le bien-fondé de ces demandes. Dès qu'il aura reçu du gouvernement italien les assurances nécessaires à ce sujet, il prendra ses dispositions pour transformer la représentation française en Éthiopie dans les conditions qui viennent d'être indiquées [1].

(1) Par télégramme 1566, du 20 décembre, le chargé d'affaires à Rome a reçu pour instruction : 1° de n'exécuter cette démarche que si l'ambassadeur anglais l'effectuait; 2° de déclarer au comte Ciano que cette demande *d'exequatur* n'avait pas « le sens d'une reconnaissance *de jure* ».

176

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 426. *Rome, 19 décembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

D'après ce qui se dit dans les cercles de mon ressort, les négociations italo-anglaises pour un *gentlemen's agreement* approcheraient de leur conclusion, qui pourrait même se produire pendant les fêtes de fin d'année. Cette éventualité ne cause pas de surprise.

M. Mussolini a mis le cap sur Londres très peu de temps après la déception que lui infligea la session genevoise de septembre. Depuis, il a maintenu la barre dans cette direction, alors même qu'il se rapprochait étroitement de Berlin.

L'accord avec Londres lui importait à cause des éléments de succès moral et matériel qu'il en attend : être traité en gentleman par un gouvernement qui l'avait cloué au pilori sous l'inculpation de forfaiture; amener à une prompte réconciliation avec lui une puissance que lui-même avait défiée, houspillée et, en somme, humiliée; donner à ses compatriotes la sensation qu'ils ont récupéré l'amitié britannique, qui est une tradition de leur histoire moderne; rendre à son pays le sentiment d'une pleine sécurité en Méditerranée; prouver qu'il a pu se rapprocher de Londres sans passer par Paris, et, par cela même, rendre Paris plus maniable; ne plus dépendre par trop de son entente avec Berlin; augmenter ses chances de trouver de l'argent à l'étranger pour la mise en valeur de l'Abyssinie.

Les deux derniers points sont ceux dont m'ont semblé le plus frappées les personnes qui m'ont parlé du sujet.

Tant que la question des dettes à l'Amérique ne serait pas réglée, les possibilités de se procurer de l'argent aux États-Unis seraient apparues à l'Italie très limitées, pour ne pas dire interdites : d'où résulterait qu'elle aurait vu d'autant plus d'intérêt à normaliser ses rapports avec le gouvernement anglais et la Cité.

D'autre part, le Duce, qui tient à son accord avec Berlin, ne voudrait cependant pas trop en dépendre, faute de relations assez rassurantes avec l'Angleterre.

Sur ce point-là, son désir se serait rencontré avec celui du gouvernement britannique, qui se préoccuperait de ne pas trop laisser M. Mussolini en tête-à-tête avec M. Hitler.

(1) Par courrier en clair.

L'un des facteurs du rapprochement italo-anglais aurait donc été le désir, chez le Duce, d'une contrepartie à l'accord italo-allemand, chez les Anglais, d'une diversion à l'entente de Rome avec Berlin.

Il n'était d'ailleurs pas douteux, pour les personnes habituées à suivre les relations italo-anglaises, qu'après la bourrasque de l'affaire africaine, l'Italie se reconcilierait plus vite et plus facilement avec l'Angleterre qu'avec la France, bien qu'elle se fût accrochée beaucoup plus gravement avec la première qu'avec la seconde. Cette différence était dans l'ordre des choses et ne tenait pas qu'à des causes italiennes : car il fut visible que les diplomates britanniques à Rome inclinaient et travaillaient à tourner la page, à peine leur pays eût-il perdu la partie abyssine. Ils n'avaient guère goûté l'accord franco-italien (1), ni à sa naissance, ni pendant sa brève existence. Quand les circonstances l'eurent ruiné, ils se promirent de ne pas subordonner la réconciliation anglo-italienne à la réconciliation franco-italienne et ne s'en cachèrent pas.

Les habitudes fascistes autorisent à prévoir que le *gentlemen's agreement*, s'il se conclut, sera présenté au public sans discrétion ni modestie. Mais malgré cet inconvénient, l'opinion que j'ai entendu exprimer au Vatican, et qui concorde avec celle de diplomates amis de notre pays, est que la situation générale bénéficiera d'une détente italo-anglaise, qu'un accord de principe entre Rome et Londres pourra retenir l'Italie de verser davantage du côté de Berlin, et que pour ces raisons nous pourrons nous-mêmes en tirer quelque profit, surtout si nous ne tardons pas à détendre nos propres relations avec Rome (2).

177

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1549 à 1551 (3). *Rome, 19 décembre 1936.*

Je me réfère à mes télégrammes nos 1448-1449 du 28 novembre (4) et 1475 du 6 décembre (5).

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit que la négociation du *gentlemen's agreement* avait souffert un certain retard du fait de la crise constitutionnelle en Angleterre. Sir Eric Drummond a suggéré au Foreign Office d'établir sur les bases suivantes le texte de l'accord qui est virtuellement réalisé :

(1) De janvier 1935.
(2) Par télégramme n° 427, du 20 décembre, M. Charles-Roux ajoutait : « On pense au Vatican qu'avec une détente anglo-italienne et une négociation générale sur les moyens de rendre le guépier espagnol moins dangereux, s'est ouverte une phase diplomatique peut-être favorable à une détente italo-française ».
(3) Extrait des archives de l'ambassade.
(4) Reproduit ci-dessus sous le n° 59.
(5) Reproduit ci-dessus sous le n° 106.

On déclarera que l'accès et l'usage de la mer Méditerranée sont parfaitement libres; que les intérêts des deux pays sont non pas divergents mais complémentaires; qu'ils sont animés l'un pour l'autre de sentiments d'amitié, l'Angleterre n'ayant jamais dirigé son action contre l'Italie pas plus que contre aucun tiers riverain; enfin qu'ils désirent (ceci sera exprimé sous la forme d'un vœu et non d'un engagement à l'égard duquel l'Italie avait montré de la répugnance) conserver dans la Méditerranée le *statu quo* territorial.

Sir Eric Drummond m'a dit qu'il avait vainement pressé le comte Ciano d'admettre la France dans cette négociation. Son interlocuteur lui avait obstinément objecté que nos intérêts en Méditerranée n'étaient nullement en question puisqu'il n'y avait eu aucune difficulté à ce sujet entre la France et l'Italie. Le comte Ciano ne voit pas par ailleurs d'inconvénient à ce que l'Angleterre nous communique le texte de l'accord.

Au cours des conversations italo-anglaises à Rome, la convention de Montreux, d'après sir Eric, n'a pas été évoquée. Mais le comte Ciano aurait laissé entendre à l'ambassadeur de Turquie que le gouvernement italien examinerait la question de son adhésion à cette convention [1].

178

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 2387. *Paris, 19 décembre 1936.*

Je vous adresse ci-joint, en deux exemplaires, notre réponse au mémorandum britannique du 19 novembre concernant les négociations locarniennes [2]. Je vous serais obligé de faire tenir d'urgence ce document au Foreign Office.

Ainsi que vous le constaterez, la concordance des vues britanniques avec celles que nous avons antérieurement exposées nous a permis une réponse brève soulignant uniquement les points essentiels. Seule la suggestion britannique concernant la référence au pacte de Paris a nécessité de plus amples développements.

Vous voudrez bien, d'autre part, attirer l'attention du Foreign Office sur la conclusion qui figure au paragraphe 8 touchant la nécessité d'accélérer la négociation et, au cas où les réponses allemande et italienne le permettraient, d'envisager dès maintenant un échange de vues oral afin de préciser les possibilités d'accord.

P.S. — Vous voudrez bien demander au Foreign Office s'il verrait des inconvénients à ce que copie de la réponse française fût communiquée directement par nos soins à Berlin et à Rome.

[1] Le gouvernement italien n'avait pas participé à la conférence de Montreux ni adhéré à la nouvelle convention des Détroits. Se reporter au tome II de la présente série sous les nos 331, 448 et 481 (note).

[2] Reproduit au tome III de la présente série sous le nº 513.

ANNEXE

Mémorandum.

Paris, 19 décembre 1936.

I. A la date du 19 novembre, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a bien voulu communiquer au gouvernement français en même temps qu'aux gouvernements allemand, belge et italien, ses vues sur les principes fondamentaux au sujet desquels un accord entre puissances intéressées lui paraît nécessaire pour le succès de la négociation tendant à la substitution d'un nouveau traité au traité de Locarno. A cette occasion, le gouvernement britannique a exprimé l'espoir de recevoir, à une date aussi rapprochée que possible, communication de l'opinion du gouvernement français sur les mêmes questions.

Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni trouvera dans le présent mémorandum l'exposé qu'il souhaitait. De longs développements ont paru d'autant plus inutiles que les communications antérieures du gouvernement de la République, et notamment son mémorandum du 30 septembre (1), ont déjà mis en lumière les vues françaises sur les différents points traités. Aussi bien le gouvernement français a-t-il eu déjà, sur l'ensemble des questions soulevées, la satisfaction de constater la concordance de sa propre opinion avec celle du gouvernement britannique.

2. Le gouvernement de Sa Majesté a abordé les questions suivantes :

— garanties stipulées par le nouveau traité;
— exceptions à prévoir aux engagements de non-agression;
— constatation d'une infraction aux engagements contractés;
— violation flagrante de ces engagements;
— extension de la négociation à d'autres problèmes concernant la paix européenne.

3. En ce qui concerne les garanties que devra stipuler le nouveau traité, le gouvernement français ne peut que se référer au paragraphe 8 de son mémorandum précité. Avec le gouvernement de Sa Majesté, il estime que la garantie que la Grande-Bretagne est prête à donner respectivement à la France et à l'Allemagne doit s'accompagner d'une garantie réciproque donnée séparément par chacune de ces deux puissances à la Grande-Bretagne.

Cette conception répond, en fait, à l'importance du Royaume-Uni dans tout système de sécurité occidentale. Pour sa part, le gouvernement français a déjà eu l'occasion d'annoncer publiquement qu'il y faisait droit et il le confirme d'autant plus volontiers qu'il y a là une exacte application du principe d'assistance mutuelle dans l'esprit du pacte de la Société des Nations : sous réserve du cas de la Belgique, la réciprocité des garanties stipulées apparaît comme un élément essentiel du traité envisagé.

4. Le gouvernement de la République partage l'opinion du gouvernement de Sa Majesté sur la nécessité de prévoir une exception aux engagements de non-agression qui seront contractés : il a déjà exprimé sa manière de voir au paragraphe 10 de son mémorandum du 30 septembre et il s'y réfère. Le nouveau traité ne saurait être incompatible avec les obligations résultant du pacte de la Société des Nations ou des accords d'assistance mutuelle conclus par tel ou tel des signataires. Les engagements de cet ordre qui lient le gouvernement de la République sont tous publics, et il est inutile de les énumérer. Toutefois, mention spéciale doit être faite, parce que son origine ancienne pourrait le faire perdre de vue, de l'acte du 20 novembre 1815, visé notamment par l'article 435 du traité de Versailles, qui porte reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse et garantit l'intégrité ainsi que l'inviolabilité de son territoire.

Limiter, dans ces conditions, les engagements de non-agression, et corrélativement les engagements d'assistance, ce n'est pas, en réalité, affaiblir la garantie de paix que constituerait le traité à conclure; c'est, au contraire, en rendre la portée plus claire et, par là, contribuer à son efficacité. Il importe, en effet, de ne pas laisser se créer la moindre incertitude sur la portée des nouveaux engagements, qui ne sauraient être en contradiction avec les engagements antérieurs ayant eux aussi pour objet le maintien de la paix. Aussi bien le nouveau traité ne saurait-il avoir en fait pour conséquence de procurer à l'une quelconque des puissances signataires des facilités pour entreprendre contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tierces puissances.

(1) Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 313 (annexe).

Le gouvernement de la République a apprécié l'effort de conciliation que le gouvernement de Sa Majesté a tenté en recherchant une formule d'accord aux termes de laquelle une attaque effectuée par un signataire contre un état non-signataire en violation, soit du pacte de la Société des Nations, soit d'un accord de non-agression, soit du pacte de Paris de 1928, autoriserait chacun des autres signataires du nouveau traité à venir au secours de la victime de l'agression.

Le gouvernement de la République reconnaît tout l'intérêt de cette suggestion, qui mérite un sérieux examen. Il observe toutefois que le pacte de Paris a donné lieu à trop d'opinions diverses et parfois divergentes, sur sa portée précise, notamment quant à la manière d'entendre l'exception de légitime défense, pour qu'il soit aisé, en se fondant sur ce pacte, de donner au nouveau traité la simplicité et la clarté nécessaires au regard de l'opinion publique. En tout cas, il apparaîtrait indispensable de soumettre la question à un examen juridique approfondi, auquel pourraient procéder en commun des représentants qualifiés des gouvernements, une fois l'entente réalisée sur le principe essentiel qu'il importe de sauvegarder : à savoir que la conclusion du nouveau traité ne saurait constituer, pour aucun des signataires, un blanc-seing l'autorisant à porter impunément atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique d'un autre état européen ou à commettre contre cet état un acte d'agression. C'est cette idée que, sous une autre forme, le gouvernement de la République avait antérieurement tenté lui-même d'exprimer.

5. Quant au mécanisme à prévoir pour assurer la constatation des infractions aux engagements qui seraient souscrits, le gouvernement de la République ne peut que se prononcer à nouveau en faveur du système institué par le traité de Locarno, lequel donne à cet effet compétence au conseil de la Société des Nations. A l'appui de cette manière de voir, le mémorandum britannique apporte des arguments qui paraissent particulièrement pertinents et concluants.

6. Il est essentiel toutefois que, pour le cas de violation flagrante et ainsi qu'il est prévu dans le traité de Locarno, soit réservé le déclenchement immédiat des garanties, avant toute décision du Conseil qui sera néanmoins saisi. Sous réserve des propositions nouvelles que pourraient formuler les autres gouvernements que le gouvernement du Royaume-Uni a consultés, le gouvernement de la République estime nécessaire de s'en tenir à ce système.

7. Le gouvernement britannique a fait une allusion opportune au communiqué du 23 juillet 1936 (1) en soulignant le lien qui existe entre la négociation du traité destiné à remplacer celui de Locarno et la discussion des autres questions qui intéressent la paix de l'Europe. Le gouvernement de la République s'associe entièrement à cette opinion. Le problème de la paix européenne ne saurait se limiter au succès d'une conférence à cinq puissances : cette paix ne pourra être considérée comme assurée si un effort n'est pas tenté pour résoudre d'autres problèmes. Il importera donc que les autres gouvernements intéressés soient mis en situation de préciser, de leur côté, leur propre position.

8. En conclusion, le gouvernement de la République croit devoir marquer au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, qui s'est employé d'une manière si diligente à faire progresser la négociation ouverte, combien il lui paraîtrait nécessaire d'accélérer désormais dans toute la mesure du possible le rythme de cette négociation. Il importe que, d'une manière ou d'une autre, la crise ouverte le 7 mars soit dénouée. Les cinq gouvernements intéressés ont eu amplement le temps de confronter leurs points de vue et leurs préoccupations. Si, contrairement à leurs vœux et en dépit de tous leurs efforts, une entente est irréalisable, les gouvernements soucieux des intérêts confiés à leur vigilance ont besoin de le savoir pour renoncer à poursuivre inutilement la conception qu'ils s'étaient faite d'un nouveau pacte entre les cinq puissances occidentales. Si au contraire les bases d'un accord existent, le moment est venu d'en préciser les termes.

Il est à peine besoin de dire combien le gouvernement de la République souhaiterait voir cette seconde hypothèse se vérifier à bref délai. En pareil cas, et pour faire rapidement un nouveau pas en avant, il importerait qu'aux négociations par voie diplomatique fussent substitués des échanges de vues oraux, de caractère encore préliminaire, et dont pourraient être chargés des délégués désignés par les cinq gouvernements intéressés. Dans l'état de tension qui règne en Europe, la nouvelle d'un rapprochement suffisant, entre les points de vue généraux des cinq puissances occidentales, pour permettre la recherche d'un ajustement par voie de conversations directes, aurait un effet bienfaisant qu'il est superflu de souligner.

(1) Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 20.

179

M. NEUVILLE, CONSUL DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 325, 326. *Madrid, 20 décembre 1936, 21 h. 25, 21 h. 45.*

(*Reçu :* le 21, 2 h. 30, 2 h. 45.)

Mundo Obrero, porte-parole du communisme, mène campagne sur la nécessité de rendre effectif le commandement militaire unique. *C.N.T.*, organe de la confédération générale du Travail, signale en réplique les hautes qualités du général Kléber, des volontaires internationaux, qui a dirigé les travaux de fortification de la capitale.

De véritables remparts (déjà presque totalement détruits par l'aviation rebelle) ont été construits notamment dans le secteur de Tétouan, de Las Victorias, au nord, où le général Franco semble diriger son attaque après ses tentatives infructueuses au sud et à l'ouest.

Les journaux constatent que les forces de choc se composent presque exclusivement d'Allemands et d'Italiens. Ceux-ci portent ostensiblement leurs chemises noires de fascistes.

Si les bombardements de la population civile ont enlevé nombre de partisans à la cause des généraux insurgés, l'intervention d'unités de combat, allemandes ou italiennes, a fortifié le sentiment du patriotisme chez les miliciens républicains. La guerre civile tendrait à perdre son caractère de lutte de classes pour devenir une guerre de libération, face à des états envahisseurs. C'est aussi l'espoir que ceux-ci inquiéteront d'autres chancelleries.

Le télégramme annonçant que M. Eden [1] attire l'attention de Berlin au sujet de l'envoi de combattants en Espagne a paru en manchette sur tous les journaux.

Prière de communiquer à M. Jean Herbette.

(1) Le 18 décembre, le secrétaire d'Etat se déclarait en faveur de l'institution en Espagne du gouvernement désiré par les habitants du pays, les autres nations devant se tenir à l'écart; il se disait fidèle à la politique de non-intervention malgré ses résultats modestes et soutenait la récente tentative de médiation.

180

Note du Département (1)

Rapport sur un voyage à l'étranger
(décembre 1936)

20 décembre 1936 (Après le).

Yougoslavie

Arrivée à Belgrade le 12 décembre au matin et départ le 17 décembre au soir.

Conversations longues et libres avec M. Stoyadinovitch à son domicile personnel les 12 et 16 décembre. Le 17 décembre, audience privée du prince Paul, suivie d'un déjeuner. Le même soir, dîner chez M. Stoyadinovitch avec quelques amis personnels, suivi d'un dernier entretien avant le départ.

Voici l'analyse des arguments donnés et des réponses reçues dans ces diverses conversations. Nous donnerons en conclusion notre impression générale.

A. *Conversation du 12 décembre avec M. Stoyadinovitch.*

C'était le jour même de notre arrivée. M. S. savait que le but du voyage était de venir le voir, mais ignorait l'objet de la visite. Il a donc été pris quelque peu à l'improviste par les questions posées de but en blanc.

Il a tout d'abord répondu que la Petite Entente s'en tenait aux décisions prises aux réunions de Bratislava (2), que toute nouvelle décision ne pouvait être que d'ensemble et d'un commun accord, et que d'ailleurs il n'était pas question jusqu'ici de faire passer les accords envisagés avant les négociations pour un nouveau Locarno.

Nous avons indiqué que nous savions tout cela, que nous lui confirmions précisément le désir d'intervertir l'ordre prévu et de ne pas attendre de nouvel accord occidental et que nous venions lui demander de donner, en toute liberté, son point de vue personnel, avant que la Petite Entente se saisisse officiellement de la question.

Les arguments développés dans la réponse de M.S. et formulés au fur et à mesure qu'ils se présentaient à son esprit peuvent se résumer ainsi :

1° M. S. craint que les accords envisagés entraînent vis-à-vis de la Yougoslavie des représailles économiques de l'Allemagne et de l'Italie, qui constituent pour elle les deux principaux marchés commerciaux.

Argument répété fréquemment avec insistance.

(1) Cette note n'est ni signée ni datée. Elle est évidemment destinée au Ministre et au président du Conseil, et semble avoir pour auteur un membre du cabinet du Ministre.

(2) Sur ces réunions, voir, au tome III de la présente série, les nos 260 (note), 261.

2° M. S. demande quelle compensation nous pouvions lui garantir dans le cas de telles représailles pendant une période d'hostilités économiques qui pourrait se prolonger. La France a poussé la Yougoslavie à participer aux sanctions contre l'Italie. La Yougoslavie est le pays qui a le plus souffert des sanctions, mais la France ne l'a en rien aidée à ce moment-là. L'accord commercial qui vient d'être conclu [1] représente le premier geste de compréhension à l'égard de Belgrade. Mais il n'a qu'une valeur morale et ne porte que sur de très faibles montants. L'Allemagne, au contraire, achète tout ce qu'elle peut trouver. M. S. est effrayé de l'emploi du solde créditeur qui résulte des échanges germano-yougoslaves, il cherche à freiner les achats allemands et voudrait être aidé dans cette voie.

3° La position que la France demande maintenant à la Yougoslavie de prendre est, sur tous les points, en contradiction avec les demandes des gouvernements Laval-Flandin auxquelles M. S. s'était conformé : rapprochement avec Rome, s'en tenir au pacte de la Société des Nations, réserve à l'égard de Moscou, attente du nouveau Locarno. Le gouvernement français a changé, mais le gouvernement yougoslave est resté le même, une volte-face brutale lui est difficile vis-à-vis de l'opinion extérieure et aussi intérieure.

4° M. S. tient en effet à mener une politique extérieure spécifiquement nationale, indépendante. Il ne veut rien faire qui puisse créer ou justifier des contradictions ou des dissensions intérieures, rien qui risque de détruire l'élan actuel de la Yougoslavie et son effort pour stabiliser l'unité intérieure.

5° M. S. est hostile à la « politique des blocs ». Il est persuadé d'ailleurs d'être sur ce point en accord avec la pensée de l'Angleterre. Il ne croit d'ailleurs absolument pas à un danger réel; il est persuadé que l'Allemagne bluffe, et que la solution véritable consisterait dans un rapprochement franco-allemand, qu'il considère toujours comme possible.

6° M. S. expose l'inégalité des risques résultant des accords envisagés. La Yougoslavie aurait tout à perdre, rien à gagner. Elle n'est pas menacée et ne pense pas avoir de menace à redouter. Par contre, si elle se mettait en avant, elle serait exposée et M. S. ne voit quels secours elle pourrait recevoir efficacement en temps utile.

7° Sur une allusion au voyage éventuel de M. Benès à Belgrade, M. S. nous dit qu'aucune date précise n'est encore envisagée, qu'il pense d'ailleurs préférable une démarche commune avec les Roumains sur ce point, et qu'il verra bientôt à une chasse à Bela Crkva (frontière roumano-yougoslave) M. Tataresco et sans doute M. Antonesco revenant de son voyage [2].

8° M. S. souligne que tous les arguments ci-dessus ne doivent pas faire croire à un changement de la politique de la Yougoslavie. Il a reçu de l'autre côté de nombreuses avances, mais a toujours refusé de participer au bloc anticommuniste. Il a d'ailleurs donné officiellement des assurances à ce sujet

(1) Du 8 décembre. Voir ci-dessus n° 148 (note).
(2) Le président du Conseil yougoslave et ses interlocuteurs roumains devaient se rencontrer à Resita à la fin du mois. Voir ci-dessous n° 240 (note).

au général russe Eideman (président de l'*Osoavia*[*khim*]), avec qui il s'est rencontré à Ankara.

9º En conclusion, M. S. juge inopportun les accords envisagés. Le fond de ses sentiments ne doit pas être mis en doute. La Yougoslavie en général, et surtout lui personnellement, ne feront jamais rien d'hostile à la France. Toutes les sympathies sont acquises à la France et à son gouvernement actuel. Dans une heure grave, la Yougoslavie sera aussitôt aux côtés de la France. Mais il n'est pas utile de le proclamer à l'avance, cela n'ajoute rien et risque de créer à la Yougoslavie de graves difficultés économiques.

Nous indiquons qu'il n'y a en France aucun doute sur la position de M. S. et que le seul objet des accords envisagés serait précisément d'écarter tout risque d'agression en redonnant une réalité à l'idée de sécurité collective. Mais nous n'obtenons en réponse que la répétition des mêmes arguments.

B. *Conversation du 16 décembre avec M. Stoyadinovitch.*

M. S. avait dans l'intervalle vu le prince Paul, revenant d'Angleterre. Il avait le matin même donné audience à M. de Dampierre qui lui avait posé officiellement les mêmes questions [1]. En le quittant, il avait noté les principaux points de sa réponse et il me les a redictés en les développant et les commentant longuement. Ses arguments sont donc plus réfléchis et plus ordonnés; en voici le résumé schématique :

1º Les accords envisagés risquent d'augmenter en Europe la tension et le danger de guerre. Leur publicité donnera encore plus à l'Allemagne le sentiment de l'encerclement.

2º Ces accords renforceraient sérieusement l'entente entre l'Italie et l'Allemagne. D'après les renseignements qu'il possède, M. S. est persuadé que jusqu'ici cette entente n'est ni profonde ni durable, mais seulement limitée et occasionnelle.

3º Cette entente renforcée entre l'Italie et l'Allemagne risque de se réaliser « sur le dos » de la Yougoslavie, par exemple par un partage des zones d'influence et de colonisation éventuelle dans l'Europe centrale.

4º En tout cas, la Yougoslavie aurait à subir des représailles économiques de la part des deux pays, qui constituent précisément pour elle les deux marchés commerciaux les plus importants.

5º Les accords envisagés conduiraient aussi à des difficultés intérieures en Yougoslavie. La détente dans les relations internationales et la prospérité économique renaissante ont permis un apaisement intérieur. Mais l'Allemagne et l'Italie pourraient facilement prêter de nouveau appui aux minorités croates, allemandes et macédoniennes. Un tel renouveau d'agitation intérieure trouverait un terrain d'autant plus propice que les représailles commerciales ramèneraient les difficultés économiques dans le pays et entretiendraient le mécontentement favorable aux propagandes d'agitation intérieure. (A ce propos,

[1] Voir ci-dessus nº 156.

on prétend à Belgrade que les agitateurs croates à la solde de l'Italie seraient actuellement en Espagne);

6° La Yougoslavie, par sa position géographique, est très vulnérable en cas de conflit, et éloignée de tout secours rapide. En particulier, le secours venant de France ne peut être que tardif, à moins d'une complaisance italienne. La Yougoslavie ne veut pas risquer de servir de paratonnerre, de supporter le premier choc et de subir à nouveau son sort de 1914.

7° Si par contre un conflit armé ne se produit pas, la Yougoslavie souffrira terriblement de la période de tension, de préparation à la guerre. A nouveau, rappel des arguments déjà développés sur ce point et évocation du précédent des sanctions contre l'Italie.

8° Les accords envisagés sortent du cadre des pactes régionaux, auxquels la Yougoslavie s'efforce de travailler. Elle estime être surtout une puissance balkanique; sa place n'est pas de s'avancer trop loin dans les affaires de l'Europe centrale et occidentale, de se mêler aux conflits des grandes puissances. Ce sont les grandes puissances qui doivent se mettre en avant.

9° M. S. m'informe que M. Pouritch a, la veille, entretenu le Quai d'Orsay du prochain traité d'amitié bulgaro-yougoslave [1]. Son but est d'intégrer progressivement la Bulgarie dans l'Entente balkanique. Pas de démonstration simultanée, mais ce traité d'amitié doit être suivi d'accords analogues successivement avec la Roumanie, la Turquie, puis plus tard avec la Grèce.

10° En conclusion, longues assurances de l'amitié traditionnelle pour la France et de la sympathie personnelle de M. S., qui se réjouit en particulier de l'entente étroite franco-britannique.

C. *Conversation du 17 décembre avec le prince Paul.*

Entre les deux entretiens, M. S. m'avait téléphoniquement informé qu'il mettait le prince Paul au courant de ma démarche et m'avait demandé si je désirais voir le Prince. Sur ma réponse que j'étais venu le voir personnellement et que je m'en remettais à ce qu'il préférerait, M. S. demanda une audience en mon nom. Elle fut fixée au 17 décembre à 12 h. 30 et accompagnée d'une invitation à rester ensuite déjeuner au Palais.

Pendant l'audience, en tête à tête, le prince Paul manifesta surtout un grand intérêt et une grande sympathie pour le président du Conseil français et se montra parfaitement au courant de son œuvre non seulement politique, mais littéraire.

Pour les questions de politique extérieure, le Prince indiqua seulement qu'il était au courant des conversations avec M. S. et confirma son accord en résumant rapidement les arguments déjà exposés, s'attachant surtout au désir de maintenir l'atmosphère nécessaire pour stabiliser la situation intérieure yougoslave. Le Prince met en parallèle la situation serbo-croate au lendemain de la mort du roi Alexandre avec celle qui existe maintenant. Il se félicite de l'œuvre de M. Stoyadinovitch qu'il désire voir continuée toujours dans le sens

(1) Voir ci-dessus n° 165 (I).

du rétablissement de rapports politiques normaux entre les différentes fractions du pays. Il signale ses entretiens dans ce sens avec MM. Davidovitch et Matchek et regrette d'avoir trouvé chez ce dernier trop d'entêtement et pas assez de longueur de vues.

De notre côté, pour lutter contre des préjugés que nous avions constatés dans divers milieux de Belgrade, nous nous attachons à montrer la situation intérieure en France, la stabilité du gouvernement et son indépendance vis-à-vis des communistes, en particulier dans le domaine de la politique extérieure. Nous soulignons le résultat du dernier débat de politique extérieure à la Chambre et l'appui donné au gouvernement sur ce terrain par le centre et même par l'opposition de droite.

Pendant le déjeuner (auquel assistaient M. et Mme Stoyadinovitch, le prince Cyrille de Bulgarie, M. et Mme R. B.), conversation surtout littéraire et artistique. Le prince Paul n'a cessé de marquer une grande amabilité, le désir de mettre à l'aise et de laisser une impression agréable.

D. Dans un dernier entretien avant le départ, M. S. s'est félicité de ces échanges de vues, libres et amicaux. Il est partisan d'employer la même méthode, toutes les fois qu'on désirera traiter une question complètement et discrètement sans qu'il en reste de traces officielles. Son frère, qui a longtemps vécu à Paris et collabore maintenant avec lui, pourrait aussi venir à Paris le cas échéant.

M. S. souligne son entente avec le Prince Régent et leur collaboration étroite. Il suggère l'intérêt qu'il y aurait à s'entretenir avec le Prince à l'occasion d'un de ses passages à Paris, le Prince ne voulant cependant pas prendre les devants (noter à ce sujet que M. S. et le prince Paul ne seront jamais absents ensemble de Belgrade).

M. S. est d'accord avec nous sur la nécessité de mieux faire connaître en Yougoslavie la situation actuelle en France et l'importance de l'œuvre accomplie par le gouvernement dans tous les domaines. Il enverra à Paris aussitôt après les fêtes du Nouvel An un des rédacteurs de son journal (*Vreme*) et ami personnel, M. Svetovski, et demande qu'on l'aide à accomplir sa mission.

En conclusion, la réponse sur la question posée est évidemment et formellement négative, malgré toutes les objections qui peuvent être faites.

Nous avons cependant, par la façon même dont les entretiens se sont déroulés, l'impression d'un très grand souci de justifier et de faire comprendre la position prise actuellement, qui est entièrement à base d'opportunisme vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Italie. Nous pensons même que si la Grande-Bretagne montrait clairement qu'elle souhaite elle aussi la réalisation immédiate des accords envisagés, il suffirait d'avantager ou seulement de garantir dans le domaine économique pour obtenir l'assentiment de la Yougoslavie. Car nous pensons que les sentiments de solidarité et de sympathie exprimés avec insistance correspondent à une réalité sincère et à un courant toujours vivace dans l'opinion yougoslave.

Il serait cependant urgent de consolider ces sentiments et de regagner le terrain perdu dans les milieux politiques et intellectuels. Une invitation, permettant à plusieurs journalistes des diverses tendances de juger l'œuvre

accomplie en France, serait à notre avis opportune. De même, la propagande prévue avec les fonds destinés à l'équipement intellectuel des universités yougoslaves doit avoir un heureux effet [1].

Tchécoslovaquie

Arrivée à Prague le 18 décembre au soir et départ le 20 décembre à midi.

Dîner le 19 chez M. Ripka avec les ministres des Finances et de la Prévoyance sociale. Beaucoup de questions au sujet de l'état dans lequel nous avons trouvé la Yougoslavie, mais nous ne donnons que des indications très générales.

Sur la situation en Tchécoslovaquie, on nous signale surtout l'importance extrême attachée aux négociations actuellement en cours pour un accord économique avec la France [2]. La situation financière est le plus grave souci. Les Sudètes seraient en régression, d'après de récentes élections.

Nos interlocuteurs ont un grand souci de démontrer que les minorités allemandes ne sont en rien opprimées en Tchécoslovaquie. Par exemple, le gouvernement vient de renflouer la Caisse d'Épargne où se trouvait toute l'épargne des Allemands de Tchécoslovaquie en prenant des mesures très favorables aux petits dépositaires. De même pour les secours aux chômeurs, les Allemands sont plutôt favorisés. On nous signale l'absence de tout observateur pouvant renseigner impartialement l'opinion publique anglaise sur cette question. Il n'y a de correspondants des journaux anglais qu'à Vienne et ils jugent de loin les affaires tchécoslovaques (Ne pourrait-on déterminer le *Times*, par exemple, à envoyer à Prague pour quelque temps un délégué influent?).

Nous avons ensuite un entretien en tête à tête avec M. Ripka. Nous lui indiquons les raisons véritables du voyage à Belgrade. Nous le prions d'en informer M. Benès et de lui communiquer la réponse reçue, réponse dont nous lui résumons les grandes lignes.

M. Ripka est venu nous rejoindre sur le quai de la gare, au départ du train, et nous a remis de la part de M. Benès un message personnel pour le président du Conseil [3]. En outre, il a souligné que M. Benès était convaincu qu'il n'y avait pas actuellement de menace allemande directe contre la Tchécoslovaquie.

Collaboration aérienne avec la Tchécoslovaquie :

M. Benès fait demander si M. Pierre Cot a établi un plan précis au sujet de cette collaboration aérienne. Dans l'affirmative, il faudrait faire parvenir ce plan le plus rapidement possible à M. Benès, personnellement et directement (communication reçue à Prague le 20 décembre 1936).

(1) *Note du document* : On nous a signalé sur ce point les demandes des instituts français de Zagreb, [Ljubliana] et Belgrade. Il paraît qu'elles risqueraient d'être réduites. La légation aurait limité les montants et en particulier fixé à 40 frs le prix maximum par livre. Ceci serait évidemment absurde, car il s'agit de lutter contre la propagande allemande qui inonde le pays d'ouvrages de médecine, de droit, de technique, etc., ouvrages coûteux et offerts gratuitement.

(2) Sur ces négociations, voir ci-dessus n° 48.

(3) Dont la trace n'a pas été retrouvée dans les archives.

181

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2567, 2568. Confidentiel. Réservé.

Londres, 21 décembre 1936, 12 h. 50.

(*Reçu :* 14 h., 14 h. 15.)

D'après un rapport récent parvenu au Foreign Office, l'attaché militaire anglais à Berlin se montre frappé de l'insistance qu'apportent depuis quelque temps ses interlocuteurs du ministère de la Reichswehr à déclarer qu'il faut en finir à tout prix avec le pacte franco-soviétique. Jusqu'ici, d'après lui, les représentants de l'armée, dont beaucoup déplorent que le IIIe Reich ait cru devoir rompre les liens établis avec Moscou par l'état-major allemand, s'abstenaient de discuter ce sujet. Leur nouvelle attitude, croit l'attaché militaire, peut s'expliquer ainsi : les dirigeants de la Reichswehr, qui ne sont point pressés d'aboutir dans leurs plans, travaillent pour l'avenir et restent convaincus que l'intérêt de leur pays leur commande de substituer un pacte germano-russe au pacte franco-soviétique. Afin d'y parvenir plus tard, il convient d'utiliser la haine violente que M. Hitler porte aux Soviets pour détruire l'alliance entre Paris et Moscou; ensuite, on s'efforcera de persuader au Führer que les circonstances ont changé et qu'elles justifient un rapprochement militaire et politique entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.

182

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1556 à 1564. Extrême urgence.

Rome, 21 décembre 1936,
18 h. 45, 19 h. 50, 20 h. 30.

(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h. 25, 20 h. 5, 19 h. 50, 20 h. 50.)

J'ai fait ce matin aussitôt après l'ambassadeur d'Angleterre la démarche prescrite par vos télégrammes 1559-1560 et 1566-1567 [1].

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu comme à sir Eric Drummond qu'il accédait sans difficultés aux demandes énumérées dans la com-

[1] Pour le second de ces télégrammes, voir ci-dessus n° 175 (note).

munication écrite que je lui ai remise (reconnaissance officielle de notre agent à Addis-Abeba et à Diré-Daoua, privilège en matière de correspondance chiffrée et de valise, inviolabilité des archives), sauf toutefois à celle qui concerne les communications radiotélégraphiques. Le gouvernement italien se réserve de discuter cette question dans l'avenir et bien qu'il nous accorde ainsi qu'aux Anglais l'usage de la T.S.F., il ne peut l'admettre comme un droit.

Le comte Ciano m'a montré alors le texte d'un projet de communiqué officiel que sir Eric Drummond lui avait apporté et que le ministre des Affaires étrangères se propose de publier demain en le faisant suivre de commentaires sur lesquels il se mettra d'accord avec le chef du gouvernement. Ce communiqué italien, très sobre, annoncera simplement que l'ambassadeur de Grande-Bretagne et le chargé d'affaires de France ont fait au comte Ciano des déclarations identiques d'après lesquelles les gouvernements britannique et français ont décidé de substituer des consulats généraux à leurs légations à Addis-Abeba. Toutefois, l'ambassadeur avait ajouté à son projet de communiqué sous forme de post-scriptum quelques lignes destinées à orienter les commentaires de la presse, et aux termes desquelles la décision anglaise comportait dans l'opinion du gouvernement de Londres la reconnaissance *de facto* du gouvernement italien dans les régions de l'Éthiopie où le gouvernement exerce son contrôle.

Le comte Ciano a abordé ensuite avec moi, comme il venait de le faire avec sir Eric Drummond, la question de l'*exequatur* et celle de la reconnaissance *de facto*. Sur l'un et l'autre point, j'ai répondu en m'inspirant très exactement des instructions de Votre Excellence. Par trois fois au cours de l'entretien, j'ai spécifié que la suppression de notre légation et la demande d'*exequatur* ne comportaient pas de notre part reconnaissance *de jure* et ne devaient être interprétées dans ce sens ni par le gouvernement, ni par les journaux italiens.

Le comte Ciano m'a prié de remercier Votre Excellence pour ce geste que le gouvernement italien apprécie pleinement. Il a tenu à me déclarer qu'il n'y avait entre la France et l'Italie aucune question, aucune difficulté sérieuse, sauf l'affaire d'Espagne, sur laquelle, a-t-il ajouté, on arriverait bien tout de même à s'entendre. Néanmoins, ce geste éclaircissait l'atmosphère des rapports franco-italiens : « On tue un lion, m'a-t-il dit, plus facilement que cent moustiques, et il y a des moustiques dans l'air entre la France et l'Italie ». C'est alors qu'il m'a rappelé le maintien d'une troupe française à Diré-Daoua, et il m'a prié d'indiquer à Votre Excellence que le retrait de ces soldats aurait ici un effet des plus favorables.

Je n'avais pas manqué d' [indiquer] à l'ambassadeur d'Angleterre, avant qu'il n'effectue sa démarche auprès du comte Ciano, combien nous jugions préférable qu'il s'abstînt de lui faire aucune déclaration relative à la reconnaissance *de facto*. Mais il est évidemment difficile d'empêcher tant l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement italien de tirer au maximum avantage des dispositions explicitement manifestées sur ce point par le gouvernement britannique. Aussi peut-on prévoir que les commentaires qui accompagneront demain matin le communiqué officiel feront état de l'annotation présentée par sir Eric Drummond.

En ce cas, ou bien ces commentaires éviteront de signaler la confusion doctrinale de la position franco-anglaise, mais nous représenteront, malgré mes déclarations au comte Ciano, comme ayant admis au même titre que les Anglais la reconnaissance *de facto*, ou bien ils établiront une discrimination à notre détriment en faisant ressortir l'interprétation donnée par le gouvernement britannique à la décision adoptée d'un commun accord à Londres et à Paris.

183

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4247 à 4251. *Berlin, 21 décembre 1936, 20 h. 39, 20 h. 38.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 21 h., 20 h. 35, 21 h. 15.)

La curiosité des milieux diplomatiques et journalistiques de Berlin reste intriguée par la réunion qui a eu lieu le 17 décembre en présence de [M. Hitler] et dans laquelle M. Goering a harangué les représentants de l'économie allemande pendant deux heures d'horloge (voir mon télégramme n° 4207) (1). D'après les renseignements que j'ai recueillis, le Ministre-Président aurait déclaré dans ce discours qu'il fallait s'attendre à voir la situation internationale s'aggraver à brève échéance et qu'il avait convaincu les membres du gouvernement de prendre toutes dispositions afin d'être prêts pour cette éventualité. Il aurait été décidé, en conséquence, de faire passer le ravitaillement du pays en matières premières avant tout le reste, même avant l'approvisionnement en denrées alimentaires, et d'imposer dans ce domaine à la population toutes les restrictions qui paraîtraient nécessaires au profit des besoins de l'industrie. M. Goering aurait incité l'industrie à faire de son côté un effort maximum. Toute hausse des prix devrait être absolument évitée. Le cas échéant, M. Goering n'hésiterait pas, en liaison avec le Commissaire des prix, à dissoudre les cartels et à établir des barêmes officiels. Il comptait donc sur la dénaturation sans réserve de l'industrie pour l'exécution du programme gouvernemental. La première moitié de l'année 1937 amènerait sans aucun doute la grande crise des temps nouveaux. Le gouvernement national-socialiste ne pouvait envisager d'entrer dans cette crise sans une préparation complète à tous les égards et sur tous les points. Il ne tolérerait d'aucune manière qu'un groupe économique quelconque pût tirer un avantage personnel des privations et des souffrances du reste de la population. Même si l'on était amené à réduire les subventions d'État aux usines qui ne pourraient fonctionner à

(1) Ce télégramme du 19 décembre, non reproduit, signalait la réunion par MM. Hitler et Goering des principaux chefs d'industrie.

plein rendement par suite du manque de matière première, les usines en question devraient supporter cette perte sans qu'on fût obligé de les y contraindre. On n'exigerait pas d'ailleurs des sacrifices impossibles. Et comme la crise elle-même serait de courte durée, l'époque des sacrifices financiers éventuels ne se prolongerait pas outre mesure.

J'ai déjà indiqué ce qu'avait d'étrange et de troublant cet appel de M. Goering aux industriels de son pays. Bien que le texte authentique des paroles qu'il a prononcées ne soit pas connu, les comptes rendus qui en ont transpiré sont certainement à l'origine des bruits alarmants qui courent depuis lors dans la capitale du Reich.

D'après ce qu'on m'a rapporté, M. Hitler, qui a pris la parole après M. Goering, n'aurait pas été moins violent que le ministre-président de Prusse.

En des termes empreints d'exaltation et d'un farouche fanatisme, il aurait souligné la gravité des circonstances et la tension constante de la situation extérieure, menacé de ses foudres les industriels qui croyaient vivre encore sous un régime libéral et enjoint aux assistants de suivre à la lettre les consignes qui leur seraient données par M. Goering.

La véhémence et les accents comminatoires du Chancelier auraient produit sur l'auditoire la plus vive impression.

184

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1397 à 1399. *Prague, 21 décembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 23, 17 h. 30.)

M. Krofta m'a dit qu'au cours d'une conversation avec M. de Kanya au sujet de la réalisation de l'égalité des droits en faveur de la Hongrie, le ministre de Tchécoslovaquie avait émis l'idée que les négociations à ce sujet pourraient être facilitées si elles se conjuguaient avec des pourparlers en vue de la signature d'un pacte de non-agression. Le ministre de Tchécoslovaquie a, m'a dit M. Krofta, tenu ce propos à titre personnel et était en fait sans instructions à ce sujet. Quoi qu'il en soit, M. de Kanya a, paraît-il, été vivement intéressé par la suggestion de son interlocuteur.

M. Krofta m'a rappelé la position prise, il y a quelques années, par la Petite Entente en ce qui concerne le réarmement de la Hongrie et suivant laquelle ce réarmement pourrait être admis s'il se faisait proportionnellement au chiffre de la population de la Hongrie par rapport à celui des états de la Petite Entente.

[1] Par avion.

Le ministre a émis l'opinion que si cette base de tractation était admise, la Tchécoslovaquie pourrait demander en contrepartie de son assentiment d'être dégagée de l'obligation de ne pas fortifier les abords sud de Bratislava. Comme je l'ai déjà dit à Votre Excellence, l'état-major tchécoslovaque attache une certaine importance à la levée de cette condition.

Si l'idée émise au cours de la conversation avec M. de Kanya prenait corps, il va sans dire, a remarqué M. Krofta, que le pacte de non-agression devrait être conclu par la Hongrie avec la Petite Entente en tant que telle ou avec chacun des états de la Petite Entente et après des pourparlers, que ces états se seraient assurés de l'assentiment de la France et des autres signataires du traité de Trianon.

185

Note de la sous-direction d'Asie-Océanie [1]

Paris, 21 décembre 1936.

Depuis dix ans que le général Tchang-Kaï-Chek dirige l'armée chinoise et qu'il exerce, en sa qualité de généralissime, une espèce de dictature sur les territoires qui relèvent du gouvernement de Nankin, on ne peut nier qu'il ait réalisé ce qu'aucun de ses prédécesseurs depuis la fin de l'Empire n'était parvenu à faire avant lui, c'est-à-dire l'unité morale du pays. A vrai dire, il a dû, pour atteindre ce but, employer autant la ruse que la force et il n'est pas douteux que son action lui ait valu, dans maintes circonstances, la haine farouche de certains gouverneurs de provinces. Le seul fait cependant que, pendant dix ans, il a pu se maintenir au pouvoir lui a valu, dans les masses, une popularité exceptionnelle. Il a, en effet, élaboré une doctrine de l'unité chinoise qui apparaît, dans les circonstances présentes, comme le fait essentiel de la politique chinoise.

Il est permis de penser, dans ces conditions, que l'antagonisme qui oppose aujourd'hui Tchang-Kaï-Chek au fils de l'ancien maître de la Mandchourie est fait pour une large part de la somme de toutes les rancunes dont le maréchal Tchang-Hsueh-Liang est devenu le principal champion. C'est, de l'avis de la sous-direction d'Asie, beaucoup plus dans cette formule de la politique chinoise que dans une action extérieure qu'il faut chercher les causes profondes de l'audacieuse capture du général Tchang-Kaï-Chek.

Quelque désir que puissent avoir les éléments communistes de provoquer, en Chine, des troubles qui pourraient leur profiter, quelque tentation que puissent avoir les Japonais de susciter au gouvernement de Nankin des difficultés qui les aideraient certainement à liquider leurs différends avec les autorités chinoises, il ne paraît pas vraisemblable que la responsabilité des événements

[1] Pour le Ministre.

actuels puisse remonter aux uns ou aux autres. Il y a, en effet, dans la politique intérieure de la Chine, assez de réalités pour que l'on puisse attribuer aux seuls Chinois, à leurs divisions et à leurs tendances centrifuges toute la responsabilité des difficultés présentes.

Les bénéfices que Russes et Japonais sont susceptibles de retirer des événements actuels sont cependant assez considérables pour qu'il soit nécessaire d'apprécier la position respective des gouvernements de Tokyo et de Moscou par rapport au problème chinois. A cet égard, il convient de noter les télégrammes particulièrement pessimistes par lesquels l'ambassadeur de France à Berlin reflète l'opinion de la presse allemande; celle-ci voit très nettement, dans les difficultés actuelles, la main du gouvernement de Moscou ou plus exactement du Komintern; cette opinion — il y a lieu de le noter — est corroborée par celle de notre ambassadeur à Moscou (voir son télégramme nº 592) (1), pour qui les événements actuels ne peuvent pas ne pas prendre leur point d'appui à Moscou. Par contre, M. Kammerer, qui suit de très près le développement de la politique japonaise, signale avec force que ni le gouvernement de Tokyo ni le gouvernement de Moscou ne doivent porter la responsabilité de la lutte qui oppose Tchang-Kaï-Chek à Tchang-Hsueh-Liang (2). Le seul fait que le Japon n'a procédé jusqu'à présent à aucune concentration de troupes sur un point quelconque du territoire chinois apparaît d'ailleurs comme la preuve irréfutable de l'esprit pacifique qui anime le gouvernement de Tokyo.

Les leçons du passé sont trop fortes pour qu'il soit possible, de l'avis de la sous-direction d'Asie, de faire des pronostics sur l'issue du conflit actuel. La politique chinoise est trop complexe pour qu'il soit possible d'en suivre tous les détours et d'en prévoir les aboutissements. Aussi bien lui apparaît-il que la France devrait se borner, en pareille circonstance, à suivre avec attention le cours des événements, à ne prendre parti pour aucun clan et à s'efforcer de défendre, de la manière la plus objective, les intérêts qu'elle possède sur l'ensemble du territoire chinois, sans oublier toutefois qu'un accord a été signé le 25 novembre entre l'Allemagne et le Japon pour assurer, sur tous le points du monde, la lutte contre le communisme.

(1) Du 17 décembre, publié ci-dessus sous le nº 164.
(2) Voir ci-dessus nºs 144 (et note), 146, 163, 164.

186

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
À M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 4010 [1]. *Paris, 21 décembre 1936.*

Par lettre nº 3583/2 EMA-SAE en date du 3 décembre 1936 [2], faisant suite à notre correspondance antérieure sur le même sujet, vous avez bien voulu me faire savoir que vous estimez nécessaire d'entreprendre, dès le début de 1937, les travaux d'organisation de la défense de la Haute-Alsace et que, à cet effet, il importait d'obtenir sans plus attendre un règlement favorable de la question de Huningue; vous me demandiez en conséquence d'entamer dès maintenant des négociations diplomatiques tant avec le gouvernement britannique qu'avec le gouvernement helvétique.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les considérations de défense nationale qui motivent votre demande ne permettant aucun retard, la négociation va être engagée. Mais elle le sera d'abord seulement avec la Confédération suisse, car il semble inutile d'entretenir officiellement le gouvernement britannique d'une affaire dont l'importance lui a déjà été signalée officieusement à diverses reprises, avant de pouvoir faire état d'un accord de fait, sinon de droit, avec le gouvernement de Berne.

La presse suisse d'ailleurs tend à considérer la question comme une affaire internationale et, le 11 août dernier, le *Journal de Genève* écrivait :

« Il n'est pas du tout certain que la suppression (de la zone neutre) puisse être décidée entre les seuls gouvernements suisse et français. Il semble que tous les signataires des traités de 1815 ou leurs successeurs auraient leur mot à dire... Quoi qu'on puisse penser des dangers du moment présent, notre neutralité perpétuelle ne peut être pliée en faveur d'un seul des états qui nous entourent... Tant que nous nous en tiendrons au système traditionnel ,celui-ci doit rester intact, la clause de Huningue comprise ».

Nous ne saurions d'ailleurs ignorer les difficultés auxquelles nous risquons de nous heurter. Au mois de septembre, en effet, on pouvait encore espérer que la négociation entre puissances locarniennes s'engagerait à bref délai avec des chances sérieuses de succès. Le traité qui en serait apparu dans toute l'Europe, et d'abord en Suisse, comme un gage très sérieux de paix (*sic*) et il eût été facile de faire savoir à Berne que, dans un règlement général qui était, par son objet même, de l'intérêt de la Confédération, la liberté recouvrée par l'Allemagne de fortifier la zone rhénane devait à tout le moins avoir comme corollaire une levée de l'hypothèque qui grève le périmètre de Bâle depuis les traités de Vienne : la Confédération suisse aurait eu quelque peine, même si elle en avait été tentée, de marchander dans ces conditions son agrément.

[1] Extraite des archives de la Guerre.
[2] Reproduite ci-dessus sous le nº 88.

La situation actuelle est fort différente.

En effet, l'accord des puissances locarniennes n'est pas en vue et, depuis septembre, la tension internationale est allée en s'accentuant. La Suisse, dès lors, peut être tentée de nous faire payer cher son consentement. Or, ce consentement est indispensable.

Il est vrai qu'elle n'est pas signataire des traités de 1815, mais nous ne saurions oublier que l'article 435 du traité de Versailles, en même temps qu'il prenait acte de l'accord franco-suisse pour l'abrogation des stipulations de ces actes internationaux relatives à la zone neutralisée de Savoie, a reconnu que l'ensemble des garanties ainsi stipulées en faveur de la Suisse constitue « des engagements internationaux pour le maintien de la paix »; il les a par-là même confirmées, et le jugement de la Cour de La Haye dans l'affaire des zones franches instituées par les mêmes traités de 1815 a précisé que ces traités avaient donné à la Suisse un titre juridique.

En ce qui concerne la zone désarmée de Huningue, la situation juridique de la Suisse serait encore plus forte du fait que le paragraphe I de l'article 3 des traités du 20 novembre 1815 (1) vise expressément la ville de Bâle et la Confédération helvétique comme bénéficiaires de cette disposition.

Dans ces conditions, nous devons prévoir que la Confédération ne se prêtera pas bénévolement à l'abrogation de la servitude de Huningue. Il est à craindre, en effet, qu'à Berne et à Bâle on ait le sentiment que dans la mesure même où les fortifications projetées fermeraient la Haute-Alsace à une invasion allemande, elles aggraveraient pour la Suisse le risque de voir l'Allemagne emprunter le territoire de la Confédération pour tourner nos lignes de défense.

Or, l'opinion suisse n'a pas cessé de voir dans la démilitarisation de la zone de Huningue une garantie au moins relative de sa propre sécurité. On lisait en effet dans le *Journal de Genève* du 29 mars 1936 :

« La Suisse, déjà inquiète, après la remilitarisation de la Savoie, de ce qui se passe maintenant à sa frontière nord et de la suppression d'une zone démilitarisée qui la couvrait également, a le droit de s'opposer à ce nouveau changement. Elle en a même le devoir. Huningue sans fortifications, c'est déjà pour elle, et pour Bâle en particulier, quelque chose d'acquis. Pourquoi y renoncer ? ».

De même, les *Basler Nachrichten* du 26 août 1936 alléguaient que :

« La fortification de la zone démilitarisée pourrait au contraire provoquer un bombardement tout à fait inutile de Bâle, le cas échéant, sur une fausse nouvelle.

« Elle appellerait naturellement du côté allemand des contre-mesures appropriées de sorte qu'en cas de guerre, les deux fortifications opposées se bombarderaient mutuellement, ce qui n'irait pas sans dommages pour Bâle. Elle aurait ainsi pour effet de faire un champ de bataille important d'une zone qui ne le serait pas par la nature des choses.

« Pour toutes ces raisons, il est évident qu'une fortification de Huningue par les Français ne serait nullement de notre intérêt et qu'elle serait au contraire très désagréable pour nous. »

(1) Sur cet article, se reporter au tome III de la présente série sous le n° 302 (note).

La *National Zeitung* (*Morgenblatt*) du 1er septembre 1936 arrivait aux mêmes conclusions.

La crainte s'est également fait jour en Suisse de voir la construction de fortifications dans le périmètre français de Bâle amener l'Allemagne à revenir sur les engagements qu'elle avait pris envers la Suisse en 1913 et qu'elle semble avoir jusqu'ici respectés. La crainte de voir le Reich fortifier les hauteurs de Kufstein, et mettre ainsi Bâle sous le feu des canons allemands, s'est déjà manifestée dans la presse suisse.

Les 12-13 août 1936, le *Bund* écrivait :

« Si la Suisse était d'accord pour que la France construisît des fortifications, les Allemands pourraient en prendre prétexte pour fortifier les hauteurs de Tullingen et de Dinkelberg... en utilisant le même prétexte tiré de l'absence du côté suisse des moyens de défense suffisants pour empêcher le passage du Rhin par les Français autour de Bâle... Et donc, si en 1815, on a décidé dans l'intérêt de la Suisse de démanteler Huningue et d'interdire toute construction nouvelle sur les rives gauche et droite, on doit en rester là ».

Même si les arguments invoqués par la presse suisse prêtent à discussion, il est à craindre qu'ils n'apparaissent au Conseil fédéral suffisants pour lier le consentement que nous solliciterons de lui à des contreparties qui pourront être coûteuses. Il est à prévoir, en particulier, qu'il essaiera de profiter de ces circonstances pour obtenir l'abrogation des zones franches de Savoie et du pays de Gex, auxquelles les populations françaises intéressées sont, vous le savez, très fortement attachées. D'ores et déjà, le journal *le Démocrate* de Dellemont, au début de septembre, fait allusion à la possibilité de trouver à Huningue une contrepartie aux concessions définitives à obtenir de la France dans la question des zones.

Quoi qu'il en soit, les pourparlers que vous souhaitez vont être engagés sans délai. Aussitôt que la position suisse se sera précisée, je ne manquerai pas de vous en informer, et le gouvernement de la République aura à apprécier si le prix demandé à Berne est trop élevé et si, plutôt que de le payer, il n'y aurait pas d'avantage, en l'absence d'obstacles insurmontables du point de vue technique, à implanter nos travaux de fortifications à la limite extérieure du périmètre de Bâle, tel qu'il résulte des traités de 1815. Aussi bien, si le gouvernement suisse pouvait avoir l'impression que son consentement ne nous est pas indispensable pour régler le problème de la défense de la Haute-Alsace, et qu'une solution peut être trouvée qui n'aille à l'encontre des stipulations d'aucun traité en vigueur, deviendrait-il sans doute à la fois plus conciliant et plus conscient du risque d'une offensive allemande sur la ville même de Bâle et les passages qu'elle commande [1].

[1] De son côté, l'ambassadeur de France, après avoir relevé un article du *Bund* hostile à l'abandon de dispositions contractuelles considérées comme une garantie de la neutralité suisse, Berne aimant mieux « laisser faire » que de fournir un consentement exprès à Paris (T. nos 11-12 du 9 janvier), relatait (T. nos 18-22 du 27 janvier) un entretien avec M. Motta. Il faisait part à ce dernier de la mauvaise impression que causerait en France le refus d'entrer en négociation pour discuter de l'adhésion suisse à la fortification de la zone réservée, ainsi que la déclaration selon laquelle Berne ne serait pas en mesure de faire ratifier par le Parlement et la voie référendaire un accord sur Huningue.

187

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1848 (1). *Berlin, 21 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 janvier 1937.)

Après avoir gardé le silence pendant plusieurs mois, le Reich vient de formuler à nouveau, et avec vigueur, ses exigences en matière coloniale. Comme s'il avait voulu adresser au monde les trois sommations d'usage, il s'est livré à des manifestations qui, se succédant à quelques jours d'intervalle, ont eu pour effet de remettre au premier plan de la scène internationale cette question des colonies allemandes, souvent débattue et déjà ancienne, sujette à des éclipses et à de brusques retours d'actualité.

Le 8 décembre dernier, à Francfort, M. Schacht, qui assume, en l'espèce, le rôle de l'initiateur et du pionnier, a traité le problème dans toute son ampleur et en donnant à son exposé une forme scientifique, qui visait à être rigoureusement objective. En outre, et comme si la diplomatie allemande avait craint que ce discours n'eût pas, à l'étranger, tout le retentissement voulu, on a pris soin qu'il fût répété et précisément dans les états qui passent ici pour les moins favorables aux demandes du Reich. Dans son speech du 15 décembre à Londres, devant la « Société anglo-allemande », M. von Ribbentrop n'a pas omis de rompre une lance en faveur des aspirations coloniales du pays qu'il représente. Enfin, tout dernièrement, le président de la Reichsbank a saisi l'opinion américaine de la même question, en publiant un article dans la grande revue *Foreign Affairs*.

Utilisant des cheminements divers, les dirigeants du IIIe Reich sont donc allés hardiment porter leurs doctrines dans le camp opposé, estimant probablement qu'ils forceraient ainsi leurs adversaires, même les plus récalcitrants, à les écouter. En faisant retentir leurs trompettes jusque sous les murs du Foreign Office et de la Maison Blanche, peut-être se sont-ils rappelés que cette tactique, employée naguère devant Jéricho, n'avait pas donné de mauvais résultats.

Les grandes lignes de l'argumentation présentée par M. von Ribbentrop et M. Schacht ont déjà fait l'objet de nombreuses communications de l'ambassade (2). Sans revenir sur le fond même du problème, il peut sembler intéressant, aujourd'hui, d'examiner à la lumière de ces récentes déclarations la situation actuelle et l'état d'esprit des Allemands qui propagent la thèse colonialiste.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) *Note du document :* Télégrammes nos 4069, 4159, 4179; dépêche nº 1809. [Ces différents documents n'ont pas été reproduits. Ils sont développés par la présente dépêche].

Une des raisons les plus fréquemment alléguées par ceux qui réclament l'octroi au Reich d'un domaine colonial est la nécessité vitale pour un état surpeuplé de trouver, dans des possessions extérieures, à la fois un déversoir pour le surplus de sa population et un dérivatif pour le trop-plein de ses énergies sans emploi. Il faut un exutoire à l'extraordinaire vitalité de l'Allemagne, une soupape de sûreté à son surcroît de vigueur. Or, ce dynamisme aura son champ d'expansion naturel dans les anciennes colonies.

C'est donc une sorte de loi physique que les adeptes du colonialisme invoquent à l'appui de leurs revendications. « L'Allemagne, répètent-ils, est un pays sans espace, *ein Volk ohne Raum.* Son peuple est entreprenant, laborieux, débordant d'activité. Il ronge son frein sur une terre ingrate; il se presse dans un cadre trop étroit, il étouffe dans un horizon limité. Qu'on lui donne de l'air en lui rendant des colonies ! Ce sera le meilleur moyen de fixer ses ambitions et, en même temps, de servir la cause de la paix ».

L'argument démographique est, en effet, généralement accompagné de considérations pacifistes : « Prenez garde, ajoutent ces amis de la paix : si ce besoin d'action, naturel chez un grand peuple, ne trouve pas à s'employer dans l'exploitation paisible d'un domaine colonial reconstitué, il déviera vers d'autres objets. Il se muera en force d'expansion européenne; il se transformera en désir d'agrandissements territoriaux aux dépens des voisins de l'Allemagne. Il deviendra, ainsi, générateur d'entreprises belliqueuses, car cet « élan vital » ne peut, à la longue, être comprimé. Il faut donc à la poussée irrésistible de la nation germanique un point d'application, un terrain libre où, en s'étalant, elle perde de sa nocivité et de sa virulence. Mieux vaut les chercher dans les colonies que sur le continent ! »

Tel est le genre d'arguments que l'on entend dans la bouche de ceux qui soutiennent les efforts du Dr. Schacht. Ils y joignent également, et depuis quelque temps, avec beaucoup d'insistance, des motifs d'ordre économique ou financier. Ils se rendent compte, en effet, que l'Allemagne dépend étroitement, pour vivre, des pays étrangers. Or, même en période de paix, il arrive que des états refusent au Reich les matières premières indispensables à son alimentation ou à ses industries, soit que des troubles monétaires ou des dévaluations massives interrompent les courants normaux d'échange entre eux et l'Allemagne, soit que cette rupture soit la conséquence de représailles dictées par des antipathies dues à des différences de régimes politiques. De cet isolement économique, tantôt imposé par les circonstances, tantôt voulu par les hommes, de nombreux Allemands sont inquiets; car ils se sentent menacés dans leur subsistance, dans leur vie de chaque jour. Ils constatent que le monde se ferme peu à peu à leurs produits et ne leur vend plus de matières premières qu'en exigeant d'irréalisables conditions de payement. Grave en temps de paix, une telle sujétion le serait bien davantage en temps de guerre; car le blocus ferait vite disparaître les stocks et sa terrible pression pèserait lourdement sur la conduite des opérations. La leçon de 1918 n'a pas été oubliée. Dès maintenant, l'Allemagne s'aperçoit que son réarmement est gêné ou retardé, à cause de la pénurie de fer, de cuivre, d'acier, d'aluminium, dont elle souffre.

Cette impression d'isolement n'est pas seulement préoccupante du point de vue de l'intérêt général du Reich. Elle est irritante pour l'amour-propre national. Le boycottage économique dont les Allemands croient, à tort ou à raison, être les victimes, les atteint profondément, car il froisse leur orgueil. Ils souffrent de voir que l'Angleterre ou les États-Unis leur refusent les crédits dont ils ont si cruellement besoin. Ils sont furieux et humiliés d'être obligés de subir les conditions de ces « états privilégiés », de ces « maîtres des matières premières », véritables « tyrans » qui abusent de leur puissance. Un complexe d'infériorité les pousse à comparer la richesse des autres avec leur propre misère, les persuade qu'ils sont des « parias » et que, de tous les états civilisés, ils sont, maintenant, les seuls à être un peuple de *have not*, depuis que les Japonais ont conquis la Mandchourie et les Italiens l'Abyssinie. De sorte que la possession de colonies ne calmerait pas seulement chez les Allemands la crainte de manquer de denrées alimentaires ou de matières premières. Elle leur causerait une vive satisfaction d'amour-propre, alliée à un sentiment de soulagement profond. Le régime y gagnerait en prestige. Il pourrait se vanter d'avoir annulé l'un des derniers vestiges du traité de Versailles, d'avoir supprimé la discrimination coloniale, restitué le Reich dans son ancien état et rétabli intégralement cette égalité qui lui permettrait de traiter de pair avec toutes les puissances, et même de se passer d'elles.

Raisons d'ordre démographique, économique, militaire, moral, telles sont donc les composantes essentielles du courant qui pousse aujourd'hui les Allemands à revendiquer des colonies. Il n'est pas douteux que ces idées n'aient reçu l'adhésion de la population dans son ensemble et qu'elles ne soient partagées par les principaux dirigeants. En septembre dernier, M. Hitler m'a déclaré que sa tâche « était d'assurer le travail et la subsistance de 67 millions d'Allemands et qu'il fallait l'y aider de bon gré, en lui donnant des colonies; sinon, il serait obligé d'y arriver par d'autres moyens »[1]. Un tel propos et le ton sur lequel il a été tenu montrent combien le Führer a évolué depuis l'époque où il écrivait *Mein Kampf*. Dans ce livre, la question coloniale est laissée presque complètement à l'écart. Hitler considérait alors que la possession de colonies n'était pas souhaitable pour le Reich; car elle serait pour lui une cause d'éparpillement et de faiblesse. Le Dr. Schacht se vante volontiers d'avoir modifié la pensée du Chancelier et de l'avoir converti à la thèse coloniale. Si c'est exact, il faut convenir que le Führer a suivi une évolution analogue à celle de Bismarck, violemment « anticolonial » au début de sa carrière, et rallié seulement sur le tard à d'autres vues sous l'influence des milieux économiques et la pression des hommes d'affaires de son temps.

Il s'en faut, d'ailleurs, que tous les nazis se soient laissés séduire, comme leur chef, par l'éloquence du président de la Reichsbank.

Dans les sphères dirigeantes, existe un groupe, assez nombreux, et surtout

(1) Lors de l'entrevue du Chancelier et de l'ambassadeur le 2 septembre à Berchtesgaden. Voir, au tome III de la présente série, le n° 334 (annexe).

très remuant, qui cache à peine son hostilité à l'égard de ceux qui forment le « parti des coloniaux ». Ces nazis à tête chaude voient dans une guerre victorieuse et le bouleversement de la carte de l'Europe orientale le remède aux difficultés actuelles. Pour eux, la revendication coloniale est un simple paravent, derrière lequel l'Allemagne doit abriter ses véritables desseins, un prétexte, grâce auquel elle justifiera, en invoquant les refus qu'elle aura essuyés, ses entreprises ultérieures sur le continent. Dans leurs conversations, ils ne se soucient ni du Cameroun, ni du Sud-Ouest africain. Ils parlent d'engager une lutte à mort contre la Russie des Soviets, de s'installer dans les provinces baltiques, d'écraser la Tchécoslovaquie, de prendre pied en Ukraine, de récupérer Dantzig et le Corridor, dussent-ils, pour arriver à leurs fins, commencer par briser les reins de la France. C'est vers l'est que sont dirigés leurs projets d'agression et leurs convoitises.

En face de ces excités se dressent quelques esprits plus réfléchis, auxquels certaines vérités n'échappent pas. Ceux-là comprennent à quels risques une guerre qui deviendrait vite une guerre générale exposerait l'Allemagne et le régime. Ils savent que le manque de stocks, la pénurie de matières premières rendraient périlleux tout conflit qui se prolongerait tant soit peu. Ils savent qu'à moins d'une offensive foudroyante et d'une victoire décisive remportée en quelques semaines, le sort des armes ne tournerait pas nécessairement au bénéfice de l'Allemagne. Aussi prêchent-ils la prudence et penchent-ils pour l'action coloniale. On les rencontre à l'office des Affaires étrangères, dans les milieux de l'industrie et de la finance, et jusque dans les hautes sphères du commandement de la Reichswehr. Il est probable qu'Hitler lui-même les écoute, quand il est de sang-froid et ne s'abandonne pas aux démons ténébreux qui le hantent.

Ce sont ces hommes qui secondent aujourd'hui les efforts du Dr. Schacht, qui approuvent le discours de Francfort et l'article de *Foreign Affairs*. Pour l'essentiel, la pensée du président de la Reichsbank est simple. Il réclame pour son pays des territoires coloniaux. En échange, il laisse entendre que l'Allemagne fera des concessions politiques et se prêtera à l'établissement d'un accord général en Europe. C'est donc un marché qu'il a en vue, et non un cadeau qu'il sollicite. A ce marché, il donne même une forme assez déplaisante et inquiétante, car il le présente comme une dernière chance d'éviter la guerre. Ou les puissances directement intéressées, l'Angleterre et la France, accueilleront ses suggestions et la balance s'inclinera vers la réconciliation et la paix. Ou elles les rejetteront... et alors, M. Schacht et ses partisans ne répondront plus de rien, et Dieu seul sait ce qui se passera !

Qu'il y ait, dans ce procédé, une part de bluff, on ne saurait le nier. Depuis qu'ils ont, de nouveau, une armée redoutable, les Allemands reviennent à leurs habitudes d'antan. Ils aiment jouer de l'intimidation et de la menace. Ils espèrent que la peur d'une catastrophe européenne incitera la partie adverse à se montrer conciliante et déterminera les puissances conservatrices à accepter certains sacrifices, afin d'éviter de plus grands maux.

Mais tout n'est pas chantage dans leur attitude. On peut croire que M. Schacht et ses amis sont sincères quand ils s'effraient des difficultés

croissantes que rencontre le III[e] Reich et des projets belliqueux qui agitent la cervelle de certains de ses chefs. On peut les croire sincères quand ils expriment le souhait de parvenir à un règlement équitable, où chacun trouverait son avantage, et qui stabiliserait les choses pour un temps.

Il est seulement fâcheux qu'autant le président de la Reichsbank est prolixe dans l'exposé des demandes de l'Allemagne, dans la justification de ces demandes et dans la réfutation des objections qu'elles soulèvent, autant il soit vague et bref sur le chapitre des contributions qu'apporterait le Reich. A quelles concessions l'Allemagne serait-elle disposée pour rendre possible un arrangement général européen? Consentirait-elle à arrêter son réarmement? Accepterait-elle de signer un nouveau pacte de Locarno, tenant compte des engagements de la France envers la Tchécoslovaquie et la Russie? Envisagerait-elle de reprendre, un jour, le chemin de la Société des Nations? Ni M. Schacht, ni M. Hitler ne l'ont jamais déclaré d'une manière précise et explicite. On remarque, au contraire, que le langage des organes officieux demeure intransigeant, sur les divers points où devraient porter les concessions du Reich. La diplomatie allemande ne paraît pas avoir le moins du monde modifié les positions qu'elle occupe et qui ont été définies au moment du voyage du comte Ciano à Berlin. Le marché suggéré par le Dr. Schacht garde donc un caractère assez équivoque; il a besoin d'un supplément d'explication. Il ne saurait être, en tout cas, retenu pour examen et pris tout à fait au sérieux, avant que les termes n'en aient été complètement tirés au clair.

Si l'Allemagne n'a pas encore indiqué ce qu'elle offrirait, elle a, du moins, spécifié ce qu'elle désirait recevoir. Les formules dont s'est servi, à cet égard, le président de la Reichsbank n'ont pas toujours été les mêmes. M. Schacht n'est pas un doctrinaire; c'est un réaliste; il sait se plier aux circonstances. D'abord, et, sans doute, pour effaroucher le moins possible les Anglais, il mettait en avant le problème de l'approvisionnement en matières premières; il demandait simplement que l'Allemagne fût assurée de pouvoir s'en procurer; il sollicitait pour elle le droit de commercer librement avec ses anciennes possessions et d'y installer des colons; il évitait de parler de la souveraineté politique, et même de la question monétaire. Sous cette forme bénigne, sa revendication n'avait pas été mal accueillie en Grande-Bretagne. Sir Samuel Hoare avait semblé vouloir y faire écho, dans le mémorable discours où il avait traité de l'équitable répartition des matières premières [1].

Mais, par la suite, le président de la Reichsbank a changé d'avis. Devant la pénurie des devises, dont l'Allemagne avait à souffrir de plus en plus, il a adopté une thèse plus radicale et il a commencé à dire que le Reich devait récupérer ses anciennes colonies en toute propriété, afin de pouvoir y produire et y vendre dans sa propre monnaie et de se soustraire ainsi au

(1) Allusion au discours prononcé le 11 septembre 1935 à Genève, où le ministre anglais, reconnaissant l'inégale répartition des matières premières coloniales entre les états et l'éventualité de discriminations dans leur distribution, proposait une enquête générale en vue d'en assurer la libre distribution aux pays industriels qui en avaient besoin.

problème insoluble des transferts. En réclamant, désormais, la restitution de l'ancien domaine, il estimait, d'ailleurs, qu'il gagnerait plus facilement l'adhésion du Führer et des nazis à ses idées. Que l'Allemagne, ayant retrouvé son armée, sa marine, son aviation, son rôle diplomatique dans le monde dût aussi redevenir une grande puissance coloniale, était une théorie de nature à séduire des hitlériens, avides d'égalité des droits et affamés de prestige.

Tandis qu'il faisait jouer, chez eux, la fibre patriotique, M. Schacht amenait peu à peu les chefs nazis à s'intéresser à l'aspect proprement économique de son programme, le plus important à ses yeux. Cette alliance entre la Reichsbank et le parti, sous le patronage d'Hitler, aboutit au déclenchement d'une campagne de propagande, qui fut consacrée par le discours du Führer au dernier congrès de Nuremberg [1]. Dès lors, la revendication coloniale intégrale était inscrite au premier rang des objectifs que le III[e] Reich avait résolu d'atteindre.

Que ses protagonistes aient eu, un moment, l'impression qu'ils y parviendraient sans peine, c'est ce qui ressort des déclarations de M. Schacht. Il y a quatre mois, celui-ci se faisait fort de triompher des hésitations britanniques. Sa déception fut d'autant plus vive, quand la suite des événements le plaça soudain en présence de l'hostilité évidente de l'opinion anglaise et du gouvernement de Londres. Même auprès des nazis, son crédit en fut, un instant, ébranlé. Il fallut renoncer au congrès colonial de Breslau, qui avait été organisé pour le début d'octobre, et s'avouer que les difficultés étaient plus grandes qu'on ne l'avait prévu.

Mais le projet n'était pas abandonné. La principale vertu du III[e] Reich est la ténacité. On attendit seulement la première occasion pour repartir à l'attaque. Cette occasion, on a cru la trouver dans le récent discours de M. Eden à Bradford [2] et dans les déclarations simultanées de M. Blum au représentant du *News Chronicle* [3]. L'Allemagne a conclu, en effet, de ces manifestations que la France et l'Angleterre étaient, de nouveau, soucieuses de l'approcher et d'examiner avec elle l'éventualité d'un règlement général européen. Elle a donc, à son tour, remis sur le tapis la question qui lui tient à cœur. Mais, cette fois, le président de la Reichsbank s'est montré plus circonspect. Revenant en partie à sa conception initiale, il n'a plus revendiqué l'octroi de la souveraineté politique sur les territoires envisagés comme une condition *sine qua non* de la négociation éventuelle. Il a souligné, au contraire, que l'essentiel, à ses yeux, était que le commerce entre l'Allemagne et le domaine colonial qui lui serait attribué pût se faire en marks. Il a ajouté que l'administration, la police, les tribunaux, l'armée, etc., bref, tous les attributs extérieurs de la souveraineté, pourraient demeurer aux mains des états qui les détiennent aujourd'hui. Son idée, c'est qu'à l'intérieur des colonies existantes et qui ne changeraient pas de possesseurs, de vastes enclaves pourraient être concédées, non pas à l'Allemagne, mais

(1) Voir, au tome III de la présente série, les nos 244, 250, 254.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus no 152 (note).
(3) Voir ci-dessus, no 152 (note).

à des sociétés allemandes nanties, à cet effet, d'une charte, analogue à celle de l'ancienne Compagnie des Indes. Dans les limites de ces enclaves et des statuts qui les régiraient, les sociétés en question payeraient leur matériel et leur personnel avec des marks, et vendraient leurs produits en marks à leur métropole.

Quant à désigner nommément les territoires où serait appliqué ce système, M. Schacht s'en est bien gardé. Des anciennes colonies du Reich qu'il réclamait, il avait toujours excepté, d'ailleurs, le Tanganika et l'Est africain, afin de ne pas heurter au point le plus sensible les susceptibilités britanniques. Aujourd'hui, il va plus loin encore. Il laisse entendre que l'Allemagne n'est pas invariablement attachée à ses possessions d'autrefois, et qu'elle accepterait des participations même en d'autres endroits, si les puissances l'estimaient préférable. Et ce n'est sûrement pas un hasard, si le bruit d'un accord par lequel le Reich recevrait un établissement dans l'Angola [1] a été répandu tout récemment.

Même ainsi allégées, les prétentions allemandes ne manqueront pas de soulever encore bien des objections et des résistances. Les puissances intéressées au débat feront remarquer qu'en concédant à l'Allemagne le monopole de la mise en valeur et de l'exploitation de fractions considérables des territoires placés sous leur garde, elles abandonneraient les bénéfices de la souveraineté, pour n'en plus conserver que les plus lourdes charges. Acheter à ce prix le droit de garder une simple façade serait faire un marché de dupe.

D'autre part, en raison des avantages exceptionnels qui leur seraient attribués, les enclaves allemandes ne tarderaient pas à constituer des organisations si puissantes, et jouissant d'une autonomie si large, qu'elles constitueraient bientôt de véritables états dans l'État, et que la puissance propriétaire, vouée à des frictions et à des conflits perpétuels, ne garderait plus dans sa colonie que l'ombre de l'autorité.

Enfin, l'on craindra que, même si l'on donnait satisfaction aux revendications de l'Allemagne, on ne réussisse pas à borner ses appétits, on ne les aiguise, au contraire, l'encourageant à formuler de nouvelles exigences et à poser de nouvelles conditions. C'est, en particulier, le sentiment qui semble régner, à l'heure actuelle, chez les Anglais.

De telles appréhensions, de tels arguments ont, sans doute, leur valeur. Il est seulement regrettable que l'Angleterre ait attendu jusqu'à maintenant pour s'en aviser. Après avoir ouvert la porte à la revendication de l'égalité des droits, après en avoir reconnu la légitimité, après avoir toléré, en conséquence, la restauration de la force militaire allemande, la Grande-Bretagne est mal placée pour s'étonner que le Reich réclame, en outre, la restauration de son domaine d'outre-mer. L'attribut colonial est, dans le monde présent, un apanage des grandes puissances, au même titre que la possession d'une armée et d'une marine de premier ordre. Une attitude purement

[1] Voir ci-dessous, n° 331 (et note).

négative, en l'espèce, de l'Angleterre apparaîtra comme une inconséquence, comme un geste arbitraire, dicté par le simple égoïsme, et la propagande du III[e] Reich ne se fera pas faute d'en profiter. « Qui a dit A — déclare un proverbe allemand — doit dire B ! ».

Si l'on voulait arrêter, un jour, à un certain stade, la démolition systématique du traité de Versailles, encore aurait-il été de stricte précaution de conserver intact le moyen que ce traité avait créé de tenir l'Allemagne en respect et qui était la démilitarisation permanente de la rive gauche du Rhin. On a laissé le Reich hitlérien fermer cette brèche par laquelle il était vulnérable et s'entourer d'une ceinture d'acier. Il serait vain de se dissimuler que la revendication coloniale de l'Allemagne revêt, dès lors, un tout autre aspect.

Le précédent du Mandchoukouo, celui de l'Abyssinie fourniront, d'ailleurs, au national-socialisme une raison de plus de persévérer dans la voie où il s'est engagé.

Même s'il n'est pas résolu aujourd'hui, le problème soulevé restera posé. Et s'il n'est pas résolu de gré à gré, il deviendra l'enjeu de la future épreuve de force, vers laquelle les destins semblent entraîner l'Europe.

188

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 2575 à 2581. Très confidentiel. Réservé.

Londres, 22 décembre 1936, 0 h. 20.

(*Reçu :* 3 h. 15, 3 h. 25, 2 h. 20, 2 h. 50, 2 h. 35.)

C'est aujourd'hui que sir Eric Drummond devait voir le ministre des Affaires étrangères d'Italie, pour lui soumettre la formule d'accord qui pourrait servir de base à une déclaration commune des deux gouvernements. Cette formule est plus extensive que celle qui avait été envisagée tout d'abord et qui se bornait à constater l'absence de toute cause de conflit entre les deux pays. M. Eden a estimé en effet que, pour avoir une valeur quelconque, elle devait répondre aux nécessités du moment. Il a donc introduit dans le texte, en dehors de l'affirmation indiquée ci-dessus, l'assurance que les deux puissances, respectueuses du « statut national » (*national status*) dans la Méditerranée, ne désiraient y apporter aucune modification, notamment en ce qui concerne le territoire et les dépendances de l'Espagne. Il sera d'ailleurs expressément marqué que les deux puissances ne s'engagent qu'en ce qui les concerne pour éviter toute susceptibilité de la part d'autres états riverains.

Sir Eric Drummond profitera de son entretien avec le comte Ciano pour entreprendre le tour des problèmes politiques qui sont actuellement posés entre

les deux gouvernements. Il abordera successivement la question des armements navals, celle de la conférence de Montreux et même celle des rapports franco-italiens, dont l'amélioration est absolument souhaitée par le gouvernement anglais et doit être une des conséquences de l'accord anglo-italien.

Le secrétaire d'État m'a prié de garder ces indications rigoureusement secrètes, car il n'est nullement sûr que le gouvernement italien consente à entrer dans ces vues et les services du Foreign Office sont même très pessimistes à ce sujet.

Comme je rappelais l'importance que la France attachait à être associée à cet accord, M. Eden m'a déclaré qu'il y avait beaucoup réfléchi depuis nos dernières conversations, mais qu'il ne voyait réellement pas comment il pourrait y parvenir. Il a mentionné les objections éventuelles du gouvernement italien, celles des autres puissances méditerranéennes, mais s'est appesanti sur l'impossibilité pour lui de contracter un accord général sur la Méditerranée alors qu'il y a quelques semaines à peine, l'Angleterre a signé avec l'Egypte un traité qui prévoit l'obligation pour les deux pays de se concerter pour toutes questions internationales engageant leurs intérêts communs.

J'ai naturellement fait justice d'une objection basée sur les protestations éventuelles de l'Égypte quand la France peut en faire valoir de beaucoup plus légitimes. M. Eden m'a affirmé alors que rien ne serait plus loin de sa pensée que de conclure une entente avec l'Italie qui pût contrarier le gouvernement français. [Le secrétaire d'État]... [1] convaincu que le texte soumis à Rome ne contient rien dont nous puissions nous offusquer.

Conformément aux indications contenues dans votre télégramme n° 2906[2], j'ai souligné alors la nécessité d'abord de nous tenir très soigneusement au courant du résultat des pourparlers de Rome, puis de nous prévenir assez à l'avance pour que Votre Excellence puisse donner à la presse toutes explications utiles et présenter l'accord au mieux des intérêts français. Le secrétaire d'État m'a promis entière satisfaction sur ces deux points en exprimant le vœu que le gouvernement français puisse déclarer, non seulement qu'il a été tenu constamment au courant de la négociation, mais qu'il en approuve l'objet et la portée. M. Eden serait heureux, en ce qui le concerne de s'associer à cette déclaration.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 18 décembre, reproduit ci-dessus sans le n° 170.

189

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2570 à 2574. *Londres, 22 décembre 1936, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 3 h. 30, 2 h. 50, 3 h. 25, 3 h.)

J'ai exposé cet après-midi au secrétaire d'État l'extrême importance que le gouvernement de la République attache à voir aboutir les négociations du Comité de non-intervention tendant à l'établissement du contrôle en Espagne. J'ai insisté tout particulièrement pour que le gouvernement anglais, qui a assumé la présidence du Comité, fasse tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir dans le plus court délai possible l'adhésion de toutes les parties intéressées au projet qui est depuis si longtemps en discussion, et dont la mise en œuvre semble plus que jamais indispensable pour assurer le maintien de la politique de non-intervention et pour éviter de graves complications en Europe.

M. Eden m'a répondu qu'il était le premier à reconnaître l'importance du contrôle, mais que nous nous heurtions à cet égard à des difficultés dont la solution ne dépendait malheureusement pas de la bonne volonté de la Grande-Bretagne. En premier lieu, si le gouvernement anglais est en possession de la réponse du gouvernement de Valence dont certains passages sont d'ailleurs assez ambigus, il en est toujours à attendre la réponse des autorités de Burgos [1]. Ensuite, il reste à obtenir l'adhésion des autres puissances qui soulèveront très probablement des objections basées sur l'aspect financier du problème.

Le secrétaire d'État m'a déclaré que, pour sa part, il considère que, de toutes les questions actuellement soumises au Comité, la plus urgente était celle des volontaires. Il m'a dit qu'il en avait longuement entretenu les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie avant leur départ en congé. A son avis, c'est sur ce point qu'il faudrait arriver le plus rapidement possible à un accord de principe du Comité.

J'ai expliqué à M. Eden que, malgré tout l'intérêt que présente la question des volontaires, il serait vain d'arriver à une entente sur ce point si nous n'avons pas réglé d'abord l'organisation d'un contrôle qui peut seul donner aux diverses puissances la certitude que les décisions prises ne restent pas lettre morte. J'ai répété d'ailleurs qu'à Paris on est tout disposé, en ce qui concerne l'intervention indirecte, à prendre toutes les mesures nécessaires pour exécu-

[1] Le 18 décembre, le gouvernement espagnol avait répondu à la proposition franco-britannique de médiation : tout en acceptant le plan de contrôle prévu, il se réservait d'en discuter tous les détails. Le 22, le Foreign Office recevait une note de la veille de son ambassadeur en Espagne, note résumant une communication des autorités nationalistes du 19 qui réclamait des précisions sur les moyens de contrôle envisagés.

er l'accord qui pourrait être réalisé à ce sujet entre les puissances représentées au Comité.

Pour l'organisation du contrôle, il semble que l'action de la France et de l'Angleterre pourrait conduire à des progrès décisifs si elle s'exerçait avec fermeté et détermination. Il faudrait tout d'abord presser les autorités de Burgos afin qu'elles se prononcent à l'égard du projet dont elles sont saisies. Quant aux puissances participant aux travaux du Comité, elles ne manqueraient pas de se montrer mieux disposées et plus actives si la France et l'Angleterre s'unissaient pour insister auprès d'elles et témoignaient plus nettement leur résolution d'aboutir. J'ai ajouté que j'étais prêt, lors de la prochaine séance plénière, c'est-à-dire mercredi, à faire au nom de mon gouvernement une déclaration en ce sens et j'ai exprimé l'espoir que le délégué de la Grande-Bretagne imiterait cet exemple, en annonçant notamment que le gouvernement anglais acceptait d'ores et déjà d'assumer sa contribution aux charges financières du plan envisagé. Il convient de noter d'ailleurs que la dernière formule préparée par le sous-comité technique a permis d'obtenir un allégement très sensible des dépenses à prévoir. M. Eden m'a promis de donner les instructions nécessaires pour hâter autant que possible la réponse de Burgos. Il examinera s'il peut s'associer au projet de déclaration dont je communiquerai le texte à lord Plymouth. Il voudrait toutefois que nos délégations conjuguent leurs efforts pour obtenir une solution du problème des volontaires qui lui tient particulièrement à cœur. Je lui ai donné l'assurance que le gouvernement français le seconderait volontiers du moment qu'il s'agit d'un accord à établir entre toutes les puissances intéressées. Enfin, je lui ai demandé d'agir sur la presse pour créer l'atmosphère la plus favorable aux décisions que nous désirons voir adopter.

190

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2585, 2586. *Londres, 22 décembre 1936, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 2923 (1).

Il avait été entendu depuis assez longtemps qu'un officier italien se rendrait à Gambela et se mettrait en rapport avec les autorités britanniques, en vue de

(1) Ce télégramme, du 20 décembre, non reproduit, communiquait à Londres les instructions envoyées au chargé d'affaires de France à Rome. Celles-ci concernaient l'attitude à prendre dans le cas d'une reconnaissance *de facto* de la souveraineté italienne en Ethiopie par le gouvernement britannique. Il y était notamment précisé que la reconnaissance *de facto* était « une notion juridique familière aux Anglais, mais que nous évitons en raison de son imprécision » et, au surplus, que cette expression « n'appartient pas à notre terminologie juridique usuelle ».

régler certaines questions pratiques d'ordre frontalier. Le Foreign Office ayant été soudainement avisé qu'il était arrivé en territoire soudanais une mission importante composée de deux généraux, de six officiers et d'une escorte appropriée, s'émut de la nouvelle et envoya samedi soir à son ambassadeur à Rome l'instruction de demander des explications. Sur ces entrefaites, des précisions lui parvinrent, aux termes desquelles les faits en question auraient été, non seulement exagérés, mais encore reconnus inexacts, les troupes italiennes dont il s'agit n'ayant même pas pénétré en territoire soudanais. Le gouvernement italien, de son côté, à promis de restreindre aux limites convenues la mission qui doit être envoyée à Gambela. Dans ces conditions, aucune objection n'est plus formulée par le Foreign Office à l'égard de la démarche que doit effectuer sir Eric Drummond au sujet de la légation d'Angleterre à Addis-Abeba.

En me donnant ces indications, M. Eden m'a assuré hier que les termes de « reconnaissance *de facto* » ne figurent pas dans la communication adressée au gouvernement italien.

191

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères [(1)],
à M. Lescuyer, Chargé d'affaires de France à Ankara.

T. n[os] 676, 677. *Paris, 22 décembre 1936, 23 h. 45.*

Après trois réunions tenues au Département en présence du ministre de Suède à Berne, représentant le rapporteur, les positions françaises et turques s'établissent comme suit :

La délégation turque maintient sa demande tendant à l'indépendance du Sandjak, prévoit que le nouvel état sera placé sous une garantie franco-turque et offre, à titre de solution transactionnelle, la création d'une confédération englobant Syrie, Liban et Alexandrette.

Le gouvernement français, se maintenant sur le plan de l'autonomie, offre d'étudier sur le terrain pratique la consistance de cette autonomie, toute stipulation économique et militaire de nature à intéresser le gouvernement turc, et les modalités de la garantie française dont serait affecté cet ensemble.

M. Aras à marqué que, le principe de l'indépendance n'étant pas admis par le gouvernement français, toute étude de détail était sans objet.

Un communiqué, donné ce soir à la presse, indique que l'accord n'est pas intervenu et que les deux parties envisagent la possibilité de poursuivre les conversations par voie diplomatique avant la prochaine réunion du Conseil.

(1) En fait M. Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

M. Aras quittera Paris le 24 ou le 25 pour Athènes et regagnera Ankara vers le 1er janvier.

M. Ponsot le suivra de près pour reprendre le contact avec lui (1).

192

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1411, 1412. *Prague, 22 décembre 1936* (2).

(*Reçu :* le 23, 18 h.)

M. Krofta m'a dit que suivant un rapport de M. Osusky, la Roumanie aurait abandonné les objections personnelles qu'elle avait élevées tout d'abord contre la conclusion d'un pacte d'amitié entre la Bulgarie et la Yougoslavie (3). La Roumanie insisterait toutefois pour que la question fût soumise au conseil de l'Entente balkanique, où des objections seraient à attendre de la part de la Grèce.

Sans s'exprimer très clairement, le ministre m'a donné l'impression qu'à son avis, il y aurait intérêt à ce que cette question fût traitée plutôt par les états de la Petite Entente. Par mon télégramme no 957 (4), j'ai fait savoir à Votre Excellence que M. Krofta verrait avec faveur l'entrée de la Bulgarie dans ce groupe. Le ministre estime au surplus que si la Tchécoslovaquie et la Roumanie accédaient au désir de la Yougoslavie de signer un pacte d'amitié avec la Bulgarie, elles pourraient tirer argument de leur bonne volonté à ce sujet pour amener M. Stoyadinovitch à une attitude moins réservée en ce qui concerne la conclusion entre les états de la Petite Entente du pacte d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur et celle du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle.

(1) A la mi-décembre, le conseil de la Société des Nations, lors de sa quatre-vingt quinzième session, avait (après audition des thèses des deux parties), adopté la résolution préparée par son rapporteur, le Suédois Sandler : elle consistait en mesures conservatoires (sursis par la France à la ratification du traité franco-syrien; envoi sur place d'observateurs neutres; suspension du règlement de fond de la question). M. Aras s'était rendu par la suite à Paris (sur les entretiens de Paris, voir encore ci-dessous nos 247 et 260). En raison de l'échec de ces conversations, les deux gouvernements décidaient la poursuite des contacts par la voie diplomatique, en attendant la réunion du Conseil.

(2) Par avion.

(3) Voir ci-dessus nos 143 (et note), 165 (I), 171, 180.

(4) Télégramme non reproduit et dont l'essentiel est indiqué ici.

193

Note de l'Attaché financier de France à Londres [1]

Une initiative anglo-franco-américaine dans l'ordre économique et financier peut-elle sauvegarder la paix?

22 décembre 1936.

J'ai le devoir de rendre compte au gouvernement de plusieurs conversations que je viens d'avoir avec M. W. C. Bullitt [2], ambassadeur des États-Unis à Paris et notamment :

a. De l'entretien du 15 décembre, à la veille du retour de M. Roosevelt à Washington;

b. Et de la suite qui a été donnée à cette conversation, le 18 décembre.

I. *Entretien avec M. W. C. Bullitt.*

J'ai exposé à M. Bullitt l'essentiel de la note que j'avais remise au gouvernement le 22 novembre, sous le titre « Le président Roosevelt et les dettes de guerre », soulignant spécialement les points suivants :

On s'imagine trop facilement que tous les liens sont coupés entre les États-Unis et l'Europe. Ceux qui pensent connaître les Américains ne sont pas de cet avis. Ils savent que si éclatait une guerre — laquelle mettrait fatalement en péril le principe même de la civilisation occidentale — les États-Unis sentiraient leur responsabilité engagée. Tout indiquait, à mon avis, que le président Roosevelt serait conduit à prendre préventivement une initiative en faveur de la paix, ne serait-ce que pour préserver l'honneur du peuple américain.

Cette initiative pouvait être la meilleure ou la pire des choses. Si elle ne devait être qu'une proposition insuffisamment étudiée, à la manière Hoover, elle risquait de déclencher immédiatement la catastrophe même qu'elle cherchait à éviter. Au contraire, elle pouvait être décisive en faveur de la paix si elle était conçue pour s'appliquer exactement aux problèmes européens. Mais alors, il fallait qu'elle fût préparée d'accord avec les deux grandes démocraties européennes : la France et l'Angleterre. Pour tout dire, il était indispensable qu'elle fût dans son essence une initiative anglo-franco-américaine en faveur de la paix.

(1) M. E. Monick.

(2) *Note du document :* Le gouvernement n'ignore pas les liens d'amitié qui m'unissent à M. W. C. Bullitt. Nos relations datent en effet de ma participation, en janvier 1933, à la mission confidentielle dont avait été chargé M. Bullitt en Europe, et à la visite privée par laquelle, sur les instructions du gouvernement, je portai notre réponse au président Roosevelt à Washington. [Sur la mission Bullitt de cette époque, se reporter au tome II de la 1re série sous les nos 256 et 294 (et notes), 315, 317].

J'insistai auprès de M. W. C. Bullitt comme il suit : « Les dix-huit mois qui viennent — mais plus encore l'année 1937 à partir de mars prochain — seront décisifs pour la paix. Dès le milieu de 1938, l'Angleterre aura retrouvé sa puissance. Toute l'Europe centrale, terrorisée aujourd'hui par la démonstration de la force italo-allemande, n'ose s'élever contre l'emprise des dictatures. Mais dès que la force britannique sera redevenue ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, le prestige anglo-français en Europe centrale aura retrouvé tout son poids. Dès lors, si nous pouvons acheter la paix en 1937-1938, nous l'aurons peut-être acquise pour des générations. Mais si les États-Unis ne se joignent pas à elles, la France et l'Angleterre ne sont ni assez riches, ni assez fortes pour acheter la paix. Au contraire, tout devient possible si les trois grandes démocraties savent s'unir. Elles représentent à elles trois les neuf dixièmes de la richesse et du crédit du monde.

« Plus les États-Unis tiennent à ne pas intervenir militairement en Europe, plus ils ont le devoir d'intervenir sur le plan économique et financier pour éviter un conflit. L'Amérique a d'ailleurs sa responsabilité dans la tension actuelle de l'Europe. Elle a fermé toutes ses frontières à l'immigration, cette soupape de sûreté du continent européen. Il est de son propre intérêt de prendre une initiative économique et financière pour sauver la paix. Les incertitudes européennes, la surévaluation du dollar poussent irrésistiblement les capitaux vers New-York. Si les États-Unis ne sont pas redevenus rapidement prêteurs à l'égard de l'Europe et n'ont pas su diriger ces exportations nécessaires de capitaux de manière à éviter la guerre, il sera sans doute impossible d'arrêter le glissement de la livre et du franc par rapport au dollar. Ce serait alors l'effondrement de l'accord monétaire tripartite [1]. Ce serait une nouvelle crise financière dont les États-Unis seraient les premiers à supporter toutes les conséquences ».

Ma conclusion auprès de M. Bullitt porta sur les trois points suivants, dont il prit note, ainsi que de toute la première partie du rapport du 22 novembre :

a. Nécessité d'une initiative très prochaine dans l'ordre économique et financier si l'on veut sauver la paix;

b. Nécessité d'une collaboration étroite anglo-franco-américaine si l'on veut que cette initiative aboutisse. Son échec pourrait en effet précipiter la guerre au lieu de l'écarter;

c. Nécessité de concevoir cette initiative économique et financière non comme une proposition dont on se désintéressera lorsqu'elle aura été jetée solennellement au monde, mais comme une initiative qui, ne pouvant échouer, devra de toute manière conduire à des négociations et à des réalisations. Même si d'ailleurs une telle initiative ne parvenait qu'à détacher l'Italie — si avide actuellement de capitaux — du bloc des nations insatisfaites, la paix n'en serait pas moins sauvée. L'Allemagne, alors isolée, serait forcée de venir se joindre à la conversation des trois grandes démocraties.

[1] Du 25 septembre 1936, reproduit au tome III de la présente série sous le n° 288.

Réponse de M. W. C. Bullitt. — M. W. C. Bullitt me répondit aussitôt qu'il était d'accord avec moi sur la nécessité et sur la probabilité d'une action du président Roosevelt en faveur de la paix. Le Président souhaitait d'ailleurs d'intervenir. Mais il hésitait parce qu'il ne voyait pas quelle forme son intervention pourrait prendre. Toutes les nations en Europe se tournaient vers lui, mais aucune n'était capable de lui suggérer un plan d'action. Or, le président Roosevelt était un esprit qui ne travaillait que sur des vues concrètes. Depuis la « malheureuse affaire des quatorze points du président Wilson », il avait un éloignement presque physique pour les problèmes abstraits. Mais dès qu'on lui offrirait un plan concret, on pouvait être sûr qu'il l'étudierait avec le désir d'aboutir. S'il l'acceptait, la force avec laquelle il le mettrait en œuvre étonnerait peut-être le monde.

Mais quel plan concret pouvait-on offrir au Président?

De l'avis de M. Bullitt, pour avoir des chances de succès, un plan de paix européen supposait une conversation préalable entre la France et l'Allemagne. Le problème de la paix en Europe restait ce qu'il a toujours été : le problème du rapprochement franco-allemand. Pourquoi la France n'essaierait-elle pas d'avoir une conversation avec le chancelier du Reich? Cet entretien devrait être poussé jusqu'à ses dernières limites. Il faudrait en quelque sorte arracher à M. Hitler ses véritables intentions. On prendrait ce qui serait utilisable pour mettre sur pied un plan d'action auquel le président Roosevelt donnerait son appui.

De toute façon, l'ambassadeur des États-Unis me dit qu'aussitôt l'arrivée à Washington du Président, le lendemain même, il allait s'entretenir de ces problèmes avec M. Roosevelt par câble et par téléphone.

L'avis du président Roosevelt. — J'ai revu M. W. C. Bullitt le 18 décembre. Après en avoir, m'a-t-il dit, exposé les principes à M. Yvon Delbos, il m'a fait connaître les points suivants :

1° Le Président se rend parfaitement compte de l'importance du rôle que peuvent jouer les États-Unis en participant à une prochaine initiative économique et financière en faveur de la paix;

2° Il se rend compte également du danger que présenterait une proposition américaine mal adaptée aux nécessités européennes. L'Europe ne doit pas craindre de sa part un geste à la Hoover ou même à la Wilson. Il n'a pas non plus l'intention de jeter de Washington au monde une proposition et de s'en désintéresser par la suite. Lorsqu'il prendra ou appuiera une initiative, il entend la faire réussir. Il ne parlera donc pas des questions européennes dans son discours d'inauguration du Congrès le 2 janvier;

3° Ce que le Président souhaiterait — avant de faire un appel et d'agir en faveur de la paix —, c'est avoir devant lui un plan concret qui ait des chances de succès. Le problème de la paix européenne reste à ses yeux le problème du rapprochement entre la France et l'Allemagne. Ces deux pays ne pourraient-ils avoir une franche explication sur les problèmes qui les divisent? Qui sait si un début d'accord n'en sortirait pas, qu'il serait possible de développer avec

l'assistance de l'Amérique? En tout cas, les États-Unis sont décidés à appuyer dès maintenant de leurs bons offices toute conversation franco-allemande.

4° Pour guider la France dans l'établissement d'un plan d'action, il est bon que la France connaisse clairement certaines réalités.

Aux États-Unis, le crédit de l'Allemagne est mort de même que celui des pays de l'Europe centrale. Même en admettant réglé pour ces pays le problème de leurs dettes de guerre, des prêts publics ne peuvent être envisagés en leur faveur. L'Italie et l'U.R.S.S. paraissent aux États-Unis dans une situation un peu moins désespérée, mais des prêts directs en leur faveur n'en présentent pas moins des difficultés quasi insurmontables.

5° Le Président se rend compte également que le problème des dettes de guerre n'est pas le plus important à l'heure actuelle. Il doit être envisagé surtout en fonction des initiatives économiques et financières qu'exige le maintien de la paix. Dès lors, c'est à la France et à l'Angleterre de décider si elles veulent un règlement immédiat du problème des dettes de guerre. Si une aide financière importante devait être apportée à l'Allemagne et à l'Europe centrale par les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne, il vaudrait mieux qu'ils aient au préalable réglé leurs dettes de guerre pour obtenir alors de nouveaux crédits aux États-Unis. Si au contraire la réorganisation de l'Europe devait être plus économique que financière, aucune précipitation ne serait nécessaire pour le règlement du difficile problème des dettes.

II. *Allons-nous entreprendre avec l'Allemagne la négociation que nous suggère le président Roosevelt?*

a. Vis-à-vis des États-Unis eux-mêmes, ce serait sans doute manquer l'occasion qui nous est offerte.

Quel est le but que nous nous proposons actuellement à l'égard de l'Amérique, et que nous avons déjà esquissé dans l'accord monétaire tripartite? C'est — il faut bien le voir — d'intéresser à nouveau les États-Unis aux affaires européennes, et de les faire contribuer au rétablissement de la paix en Europe.

Dès lors, n'utiliser le retour des États-Unis vers l'Europe que pour faciliter une conversation franco-allemande, c'est prendre la question par un côté trop étroit. Il y a un problème de l'Europe qui est beaucoup plus vaste et tout autre chose que le seul différend franco-allemand. Les relations de la France avec l'Italie, celles de tout le continent avec l'U.R.S.S. font également partie du problème de la guerre ou de la paix, en Europe.

b. Vis-à-vis de l'Allemagne, une conversation engagée comme nous le demandent les États-Unis serait sans doute considérée par le Reich comme une preuve de faiblesse. Nous nous trouverions peut-être devant des réclamations inacceptables. En les rejetant, nous risquerions de consolider encore les relations de l'Italie avec l'Allemagne. Si la conversation restait sans aucun résultat possible, le risque de guerre se trouverait certainement rapproché.

c. Vis-à-vis de l'Europe enfin, rien ne serait plus dangereux à l'heure actuelle qu'une conversation ainsi limitée à la France et à l'Allemagne. De tels entretiens soulèveraient aussitôt l'hostilité de l'U.R.S.S. Ils ne manqueraient pas d'éveiller les suspicions de l'Italie. Sommes-nous sûrs enfin que, engagée

sous de tels auspices et menée dans de telles conditions, cette conversation ne provoquerait pas, en Angleterre même, certaines susceptibilités contraires à nos intérêts les plus évidents?

Est-ce à dire que nous devions écarter l'initiative que prend aujourd'hui à notre égard le président Roosevelt? Ou devons-nous essayer de lui expliquer son erreur?

Il ne peut en être question. Il y a tout autre chose à faire.

Que pouvons-nous faire pour donner suite aux suggestions du président Roosevelt?

a. Concédons-lui les formes de la procédure qu'il nous réclame.

Le Président souhaite que nous ayons une conversation avec l'Allemagne. Ayons-la. Mais on ne nous a pas dit quelle devait être la forme de cet entretien. Nous avons le choix entre la conversation officielle ou l'entretien le plus officieux, le plus secret. Choisissons celui-ci. Nous pouvons atteindre le Dr Schacht par le truchement d'un homme qui ait sa confiance, et si possible dont les fonctions auprès d'un organisme international autorisent des contacts dont aucune publicité fâcheuse ne puisse résulter. Pour nos interlocuteurs allemands, il ne s'agira que d'une conversation privée dont ils ne pourront déceler la portée diplomatique. Pour nous-mêmes, et sans que nos partenaires puissent le comprendre, une telle conversation devrait uniquement chercher à nourrir le plan dont nous aurions déjà établi les lignes essentielles. Avant tout, son véritable but serait de nous permettre vis-à-vis du président Roosevelt de lui affirmer que nous avons suivi son avis et que nous avons parlé avec l'Allemagne.

Rien ne nous empêche — tout nous conseille au contraire — d'avoir sur le même sujet une conversation avec l'Italie exactement dans les mêmes conditions.

Ainsi pourrait être appuyé et étoffé le plan d'action concret que nous réclame le président Roosevelt. Nous pourrions alors nous retourner vers lui, et il nous appartiendrait de lui faire comprendre que, mettant à profit ses conseils, nous avons pu heureusement édifier le plan qu'il souhaitait.

b. *Mais sur le fond du problème, gardons intacte notre idée qui est, avant toute négociation avec l'Allemagne ou avec l'Italie, de mettre sur pied une initiative franco-anglo-américaine.*

Ayant satisfait dans sa forme à la procédure que le Président nous réclamait, nous serons en droit de lui présenter un projet d'action. Dès qu'il l'aurait approuvé et qu'il aurait peut-être même donné sa paternité, il conviendrait, comme dans la procédure suivie lors de l'accord monétaire tripartite, qu'une adhésion immédiate et solennelle de l'Angleterre et de la France vînt manifester publiquement l'accord conclu entre les trois grandes démocraties occidentales.

Ainsi, paraissant céder sur la procédure, nous aurons obtenu, avant d'avoir engagé aucune conversation dangereuse ni avec l'Allemagne ni avec l'Italie, de mettre sur pied une initiative franco-anglo-américaine en faveur de la paix.

III. *Que suppose dans le fond une telle manœuvre diplomatique?*

Elle suppose que la France soit capable d'un véritable effort de pensée et d'intelligence. Il faut, dès maintenant, imaginer un plan économique et financier qui, soi-disant conçu dans le cadre européen, ne soit pas autre chose que l'organisation de l'intervention économique des États-Unis en Europe.

Tel est le fond même du débat.

Alors que le président Roosevelt songe naturellement à un *plan européen* auquel il donnera son appui, nous devons imaginer, nous, un *plan américain* qui, groupant instantanément la France et l'Angleterre, s'impose par son dynamisme à l'Europe entière.

Vouloir commencer par dégager d'un commun accord l'ordre en Europe, dans l'état de division où elle se trouve, voilà l'impossibilité. Cet ordre ne peut être imposé à l'Europe que de l'extérieur. Voila la réalité.

Est-il possible de concevoir en France ce plan américain? C'est toute la question.

En tout cas, voici dès maintenant quelques idées à titre de contribution.

Le problème des matières premières et des colonies.

Les réclamations de l'Allemagne tendent actuellement à se concentrer sur les matières premières et sur les colonies. Le Reich lie les deux questions pour donner toute sa force à sa propagande.

a. La vérité en cette matière est parfaitement claire. Les pays anglo-saxons la connaissent.

Il est certain qu'il y a pour l'Allemagne un problème réel des matières premières, notamment pour les matières grasses et les produits d'alimentation. Le Reich n'a pas actuellement les moyens financiers d'en importer. La misère qui en résulte pour notre voisine de l'est n'est pas conseillère de calme et de paix. Voilà un fait qu'il faut reconnaître.

Mais l'octroi de colonies à l'Allemagne peut-il résoudre ce problème?

On doit en douter. Rendrait-on au Reich toutes les colonies qu'il avait avant la guerre, que le problème de son approvisionnement en matières premières n'aurait marqué aucun progrès. Où l'Allemagne trouverait-elle, dans son état d'épuisement financier, les fonds nécessaires pour exploiter ses nouvelles colonies? Qui lui donnerait les territoires qu'elle revendique? Les Dominions ont fait entendre leur avis à cet égard. C'est un refus formel. Quelles seraient les réactions dans les autres pays d'un traitement de faveur à cet égard vis-à-vis de l'Allemagne? La Pologne a déjà réservé soigneusement ses droits éventuels.

Concluons : il existe pour l'Allemagne un problème immédiat des matières premières auquel l'octroi de colonies ne peut porter remède.

b. Mais le problème des matières premières n'existe pas seulement pour l'Allemagne. Il se pose aussi pour le monde entier, les nations ont intérêt à le comprendre nettement et à le résoudre sans délai.

Toutes les grandes économies nationales sont actuellement orientées vers la préparation à la guerre. Il en est résulté une demande accrue de matières premières dans ces dernières années. Il faut bien l'avouer : un tel fait n'a pas

été sans contribuer au développement des affaires et à l'atténuation de la crise dans de nombreux pays.

Mais de là aussi cette conséquence : le retour même à une psychologie de paix, le passage d'une mobilisation industrielle à but militaire à une production de paix peut entraîner un choc dans l'économie mondiale. Un tel changement d'orientation doit faire craindre une baisse des matières premières, qui a été la principale cause de la crise dont nous sortons à peine. Des pays économiquement faibles comme l'Italie et l'Allemagne seraient les premiers atteints. Mais ils ne seraient pas les seuls à être touchés. Tous les grands pays producteurs seraient frappés, et les États-Unis au premier chef.

Il est inutile de parler de sauvegarder la paix si l'on ne veut pas voir les sacrifices qu'un tel effort doit comporter de la part de tous.

Le problème est donc posé. Comment le résoudre ?

N'est-ce pas là précisément l'occasion de ramener l'intérêt des États-Unis vers l'Europe et de faire prendre à M. Roosevelt l'initiative d'un plan de rénovation économique qui puisse sauvegarder la paix du monde ?

Le Dr Schacht, il y a plusieurs années, avait mis en avant l'idée de grandes compagnies ayant des territoires sous leur obédience, exploitant certaines matières premières et les distribuant aux nations auxquelles elles font défaut.

Il ne paraît pas possible de trouver de véritable solution dans cette voie. Quels sont en effet les pays qui céderaient une partie de leurs territoires coloniaux pour les soumettre à l'autorité de ces compagnies ? On retrouve alors toutes les difficultés que soulève la cession éventuelle des colonies. On ne résout pas non plus la question du financement des achats de matières premières par les pays pauvres qui en ont immédiatement besoin.

Par ailleurs, l'organisation de ces compagnies, par leurs clauses territoriales, exigerait de longues et dangereuses négociations. L'urgence du problème ne permet guère de les envisager.

Enfin, il est difficile de penser que les États-Unis puissent jamais s'intéresser à la création de telles compagnies. Celles-ci comporteraient en effet, par les questions territoriales qu'elles soulèvent, un aspect politique qui tiendrait certainement le président Roosevelt à l'écart d'un tel projet. Il n'est même pas certain que les États-Unis ne marqueraient pas une hostilité formelle à l'égard d'organisations qui pourraient faire concurrence à leurs propres intérêts.

Mais, si au lieu de penser à des compagnies de production, on imaginait des compagnies de commerce et de finance (*trading and financing Cies*), on pourrait être sûr, semble-t-il, non seulement de donner une réponse immédiate à des besoins urgents, mais encore de répondre directement aux préoccupations des États-Unis et à celles de [leur] président.

Toute l'expérience Roosevelt — il faut bien le voir — manifeste le souci essentiel de régulariser le prix des grandes matières premières, de coordonner leur marché et de leur ouvrir, par un financement approprié, de nouveaux débouchés.

Dès lors, quel ne serait pas l'intérêt pour les États-Unis de grandes compa-

gnies internationales — du genre de l'importance et du prestige de la compagnie universelle du canal de Suez — qui auraient le double but :

a. De régulariser et de coordonner le marché et le prix des grandes matières premières : pétrole, coton, caoutchouc, matières grasses, métaux non ferreux, viandes, etc.

b. De consentir, grâce à une puissance de financement considérable, des crédits s'étendant sur plusieurs années pour la fourniture des matières premières aux pays qui en ont le besoin le plus pressant et qui précisément sont exclus des marchés par leur manque de disponibilités financières.

Il ne serait pas difficile, semble-t-il, de présenter de telles idées au président Roosevelt comme la continuation, sur le plan économique, des principes posés dans l'accord monétaire tripartite. De même que les grands mouvements erratiques de capitaux qui survivent à la crise mondiale viennent se fondre et s'amortir, sans danger pour les monnaies, dans des fonds d'égalisation des changes, pourquoi ne pas envisager, de même, que les échanges encore troublés des grandes matières premières soient développés en même temps que régularisés par l'intermédiaire de grandes compagnies internationales constituées à cet effet?

Quels pourraient être, pour des pays autres que les États-Unis, les bénéfices d'une initiative ainsi prise par l'Amérique?

1° La France et l'Angleterre intéresseraient à nouveau les États-Unis aux difficultés européennes, tournant les obstacles soulevés par les dettes de guerre et l'effondrement du crédit de certains pays. Elles enlèveraient aux nations insatisfaites leurs prétextes les plus évidents de revendication et achèteraient ainsi la paix. Enfin, ayant fourni avec l'Amérique la plus grosse partie des capitaux, elles auraient évidemment un droit de suivre l'emploi des matières premières pour que les classes sociales, dans les pays appelés à bénéficier d'un tel effort, ne soient pas frustrées au profit de nouveaux armements. Chose importante, par l'intermédiaire de ces grandes compagnies, les États-Unis partageraient ainsi avec la France et la Grande-Bretagne les responsabilités de cette sorte de contrôle international.

2° L'Allemagne et l'Italie, directement approvisionnées en matières premières, verraient leur situation sensiblement améliorée. En même temps, ces deux pays, traités sur un pied d'égalité dans les conseils d'administration de ces compagnies, et partageant ainsi les ressources des trois grands empires du monde, auraient une satisfaction de prestige propre à diminuer les risques de guerre et de révolution.

3° En dehors même de l'Europe occidentale, un tel projet affermirait l'équilibre économique de l'U.R.S.S., grande productrice de matières premières, évidemment avantagée par un tel plan. Il contribuerait enfin à apaiser les difficultés que traversent aujourd'hui les pays d'Extrême-Orient, tels que la Chine, et auxquels les États-Unis ne sauraient rester insensibles.

Pour la France, le plan qui sera adopté par M. Roosevelt, sachons le voir, n'est pas l'essentiel.

Ce qu'il nous faut, c'est forcer en quelque sorte, par un effort d'intelligence, une initiative anglo-franco-américaine, *quelle qu'elle soit.* Dès l'instant, en effet, où nous aurons décidé de poursuivre à fond une telle initiative, le succès est certain. Il est au moins deux nations, l'Italie et la Pologne, qui sont incapables de résister à la pression des trois grandes démocraties occidentales, leur offrant une assistance économique et financière qui leur donne tout ce qu'elles souhaitent.

Or, dès que l'Italie est séparée du bloc des nations insatisfaites, l'Allemagne isolée ne peut plus agir. La paix est ainsi immédiatement sauvegardée. Et c'est l'assurance, pour un avenir très proche, de la participation du Reich aux conversations pour la paix.

Dira-t-on qu'une aussi vaste initiative dans l'ordre économique et financier risque d'introduire des éléments artificiels dans l'économie mondiale, susceptibles d'aggraver peut-être les crises commerciales de l'avenir? Il ne sera pas impossible de parer à ces difficultés si l'on sait les prévoir. En tout cas, aujourd'hui nous n'avons plus le choix : il faut sauver la paix.

Dira-t-on que les principes du capitalisme libéral risquent de se trouver atteints par ces interventions qui, paraissant négliger les règles de la concurrence, introduisent au premier plan les idées de service public international? Peut-être. Mais il y a des nécessités plus impérieuses que les doctrines : il faut sauver la paix.

194

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1846 (1). *Berlin, 22 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 décembre.)

L'exposé de politique étrangère fait, le 18 décembre, par M. Beck en commission du Sénat polonais (2), a trouvé en Allemagne un accueil attentif et favorable. Cette attitude s'est caractérisée par plusieurs signes. D'abord, les journaux allemands ont fait à ce discours une large place; ils en ont reproduit des extraits beaucoup plus abondants que la presse étrangère et, notamment, que la presse française; cette fois, tout l'essentiel des paroles

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Dans cet exposé, M. Beck exprimait l'espoir que les problèmes germano-polonais, devenus plus difficiles (réarmement du Reich; Dantzig où les intérêts polonais devaient être sauvegardés) pourraient être réglés pacifiquement. Il insistait sur l'importance du renouveau de l'alliance franco-polonaise, sur la cordialité des relations de la Pologne avec la Grande-Bretagne et la Roumanie, sur le fait que le futur Locarno devait conserver la valeur de l'ancien accord en évitant ses fautes. Il rappelait les problèmes coloniaux (terres d'émigration pour les Juifs polonais et accès aux sources de matières premières), problèmes déjà soulevés par la Pologne à la dernière assemblée de Genève. Enfin, il évitait de parler de la Tchécoslovaquie, dont les rapports avec son pays laissaient à désirer.

prononcées par le ministre des Affaires étrangères polonais a été porté à la connaissance de l'opinion publique allemande. C'est là une faveur assez rare, dont n'ont bénéficié ni le discours prononcé par Votre Excellence le 4 décembre dernier [1], ni surtout la récente allocution de M. Eden à la Chambre des Communes. Les déclarations de l'homme d'État anglais au sujet des affaires d'Espagne, son allusion à la dénonciation unilatérale des traités avaient été à peu près passées sous silence; l'Allemagne n'a pas eu à s'en inquiéter, car on les lui a dissimulées; elle pourra, au contraire, se convaincre à loisir des bonnes dispositions dont Varsovie a paru animé à l'égard du IIIe Reich.

Sans doute, les proportions de l'exposé fait par M. Beck n'ont-elles pas été absolument respectées; les passages relatifs aux relations franco-polonaises et aux visites échangées entre les hauts-commandements militaires des deux pays ont été très écourtés. Il en a été de même en ce qui concerne les conversations de Londres, auxquelles le ministre avait pourtant dit qu'il attachait une importance spéciale, et les rapports polono-roumains; mais, si estompés qu'ils aient été, ces aspects de la politique polonaise n'ont pas été complètement cachés au public allemand.

Quant aux commentaires consacrés à ce discours, bien que succincts, ils ont été à la fois discrets et bienveillants. La politique polonaise, présente et passée, n'a fait l'objet d'aucune critique ouverte. Aucune controverse n'a été engagée à ce propos. Aucune question insidieuse n'a été posée. L'ensemble des faits et des idées présentés par le ministre a paru être implicitement approuvé. Quant aux normes politiques dont il s'est réclamé, à savoir que, seule, la réalité compte, elles ont paru répondre entièrement aux vues du IIIe Reich. Leur auteur a même reçu un satisfecit de l'*Observateur raciste*, qui n'a pas hésité à écrire qu'à ce point de vue, le discours de M. Beck pouvait être regardé comme un modèle d'exposé de politique extérieure.

Pour quelles raisons la position prise par la Pologne a-t-elle été jugée satisfaisante par les dirigeants de l'Allemagne hitlérienne? Sans doute, et tout d'abord, parce que la Pologne a pris position, qu'elle a osé le faire personnellement et qu'en agissant de la sorte, elle a semblé se tenir délibérément à l'écart des puissances alliées, de l'aréopage de Genève, des formules juridiques ou des ententes préétablies et régler sa conduite en fonction de ses intérêts les plus directs. M. Beck n'a pas parlé pour ne rien dire. Alors qu'en janvier dernier, ainsi que le remarque la *Gazette de Cologne*, il s'était abrité sous des formules vagues et derrière de pures clauses de style, il n'en pas été de même cette fois-ci. Les déclarations du ministre ont duré trois quarts d'heure; elles avaient été préparées par écrit et ont été lues; elles ont été diffusées par deux fois au moyen de la radiophonie. Elles ont fait connaître au monde entier que Varsovie entendait poursuivre sa politique étrangère en toute liberté de jugement et d'action et suivant les décisions que lui inspireraient les circonstances.

(1) Voir ci-dessus n° 109 (note).

L'Allemagne n'a donc pas manqué d'enregistrer que la Pologne ne craignait pas d'affirmer son indépendance vis-à-vis de toutes doctrines politiques, qu'elle déclarait n'y être inféodée ni dans le fond ni dans la forme, qu'enfin, elle se prononçait pour une politique réaliste, ne l'engageant pas au-delà de ses intérêts immédiats. D'une façon plus précise, les dirigeants nationaux-socialistes ont noté avec satisfaction que Varsovie n'attachait qu'une valeur relative à l'institution de Genève, sous sa forme actuelle, et préférait aux règles du covenant une politique internationale régie par des préoccupations d'ordre pratique et utilitaire. Mais si un certain détachement de la Pologne à l'égard de la Société des Nations n'était pas pour eux chose nouvelle, les déclarations de M. Beck au sujet d'une réforme du pacte [1] et des deux dangers qui pouvaient en résulter consacraient une attitude autrement significative. C'était là une indication positive. La Pologne, membre influent elle-même de la Société des Nations, plaçait sur un même pied les deux catégories d'états : ceux qui ne sont pas liés par les engagements internationaux, et ceux qui sont liés par les dispositions du pacte et de la procédure de Genève. Plutôt que d'en arriver à un antagonisme avec les premiers, donc avec l'Allemagne, elle semblait se résoudre à un abandon des formules genevoises. Plutôt que de contraindre les états dissidents, donc l'Allemagne, à s'incliner devant les règles de la Société des Nations, ou à rentrer bon gré mal gré dans le concert général, elle paraissait préférer les voies d'une entente directe. En somme, elle s'affirmait virtuellement prête à passer, au besoin, d'un camp à l'autre.

Du moins, c'est ainsi qu'on a semblé, à Berlin, interpréter les paroles de M. Beck.

Le ministre paraissait, d'ailleurs, l'avoir indiqué plus nettement encore, lorsque, faisant lui aussi allusion au danger d'une politique de blocs hostiles, il avait opposé, dans ces blocs, celui de la Société des Nations et celui des états qui n'en font pas partie. On pouvait comprendre qu'il avait voulu par là fournir un appui manifeste aux théories allemandes sur l'égalité des droits, sur la reconstruction pratique de l'Europe au gré des puissances directement intéressées et sans tenir compte de traités caducs et de formules générales d'équilibre et de sécurité.

M. Beck devait aller plus loin encore dans cette voie en traitant des accords de Locarno. N'hésitant pas à dire que ceux-ci avaient plutôt ébranlé que consolidé l'équilibre de l'Europe, il donnait ainsi, au nom de la sécurité européenne, son approbation à la dénonciation unilatérale par l'Allemagne d'une convention contractuelle qui avait justement eu pour but de préserver la paix sur la base de garanties réciproques.

Il faut ajouter enfin que l'Allemagne hitlérienne ne pouvait voir sans satisfaction M. Beck se joindre à elle dans la nouvelle offensive déclenchée par le Reich au cours de ces derniers temps et faire, à son tour, de la question coloniale et du ravitaillement en matières premières un problème de caractère international dont la solution immédiate s'imposait.

[1] Voir ci-dessous n° 218 (note).

Sur tous ces points importants, la Pologne témoignait donc officiellement d'une sympathie médiocre pour le système de la sécurité collective et des pactes politiques qui ont toujours été dénoncés par l'Allemagne comme funestes et inspirés, en réalité, par le désir français d'encercler le Reich. A ces constructions suspectes, M. Beck ne se cachait pas de préférer le maintien d'un *modus vivendi* acceptable et une collaboration avec tous les états auxquels sa politique porte un intérêt particulier. Et il y avait lieu de s'en réjouir.

Le ministre avait, en même temps, rappelé les récents entretiens franco-polonais et souligné la cordialité des rapports de la Pologne avec sa grande alliée de l'ouest. Mais les journaux du Reich ont affecté d'y voir l'observation d'un rite, plutôt que d'une forte conviction, un geste de courtoisie plutôt qu'un article de foi. L'*Observateur raciste* l'a relégué à l'arrière-plan, sous le qualificatif de « calendrier des visites polonaises ». La France restait, il est vrai, le fournisseur d'armes, voire le banquier de la Pologne; mais Varsovie ne marchait plus à sa remorque, et c'était cela qui comptait !

La presse allemande s'est gardée, cependant, d'exprimer une approbation trop bruyante. L'expérience qu'elle a des susceptibilités de Varsovie l'a préservée de cette erreur. Dans son attitude est entrée aussi une part de méfiance. Dans quelle mesure la Pologne ne joue-t-elle pas un double jeu? En se prononçant contre une politique des blocs, est-elle vraiment sincère? Il ne manque pas d'Allemands qui se posent la question. Tel semble bien avoir été le sentiment qui a inspiré la *Correspondance diplomatique et politique*, lorsqu'elle a fait discrètement remarquer que M. Beck avait évité de définir la politique des blocs et de dire où commençait cette politique.

Il apparaît, en tout cas, que l'Allemagne hitlérienne ne savait pas d'avance exactement à quoi s'en tenir sur les intentions polonaises. D'après le cours des événements récents, elle semblait s'attendre à une certaine modification. Elle a pris acte avec plaisir de ce que le colonel Beck ne voyait aucune raison de s'éloigner de la ligne politique suivie par le maréchal Pilsudski et marquée encore, en février dernier, par la visite de M. Goering en Pologne. L'*Observateur raciste* en a conclu que le discours du 18 décembre était propre à renverser toutes les combinaisons qui, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Pologne, avaient été échafaudées sur l'hypothèse d'une évolution du cabinet de Varsovie.

Les relations germano-polonaises restent donc basées sur l'accord intervenu entre le maréchal Pilsudski et le Führer. En dépit d'une certaine nervosité, qui se communique à l'opinion de part et d'autre, la voix autorisée du ministre des Affaires étrangères polonais a proclamé non seulement sa bonne volonté, mais sa décision, « sa grande et courageuse décision » de continuer à régler amicalement les relations polono-allemandes. Sans doute, M. Beck, dans le même souci de politique réaliste, a-t-il affirmé qu'aucun malentendu n'opposait plus son pays à la Russie des Soviets, son autre grand voisin. Mais avec la *Gazette de Cologne*, la presse du Reich n'a vu là qu'un souci de correction, qui s'était même traduit avec une certaine froideur.

Trois autres sujets assez délicats étaient de nature à susciter un vif intérêt du côté allemand : les relations de la Pologne avec la Tchécoslovaquie, ses rapports avec la Lithuanie et la question de Dantzig.

Les journaux n'ont pas été sans souligner que M. Beck n'avait fait qu'une référence assez vague à la Lithuanie et qu'il n'avait pas dit un mot de la Tchécoslovaquie. Cette réserve ne pouvait, de nouveau, que leur être agréable. Ni la Lithuanie, ni la Tchécoslovaquie ne sont, pour eux, en odeur de sainteté. L'allusion du ministre à la nécessité pour la Pologne d'établir une liaison plus ou moins étroite avec la Baltique et la mer Noire a été relevée par l'*Observateur raciste*; l'organe du parti national-socialiste l'a interprétée comme une preuve d'optimisme, car le ministre, a-t-il dit, n'aurait pas parlé ainsi s'il avait craint l'éventualité d'un conflit en Europe centrale. Langage un peu sybillin de part et d'autre, et que, de chaque côté, on n'a pas semblé désireux de trop éclaircir.

Quant à la question de Dantzig, la presse allemande a reconnu que M. Beck l'avait abordée de façon positive et optimiste. Elle s'est bornée à enregistrer que la Pologne, tout en prétendant faire respecter ses droits, avait le souci de respecter ceux des autres, et elle ne s'est pas prononcée sur le fond du problème.

En résumé, l'Allemagne hitlérienne a donc apprécié l'attitude d'indépendance et d'expectative de M. Beck, son absence d'idées préconçues, son désir de collaborer à tout *modus vivendi* acceptable en Europe. L'officieuse *Correspondance diplomatique et politique* a indiqué qu'à l'opposé d'autres déclarations de fin d'année, le ministre des Affaires étrangères polonais était convenu des efforts de conciliation de l'Allemagne et qu'au lieu de dénoncer les différends qui divisent l'Europe, il avait souligné tout ce qui pouvait contribuer à une coopération et à un rapprochement.

Le désir de ne gêner en rien M. Beck, la préoccupation de le ménager et de persister à lui faire crédit demeurent, jusqu'à nouvel ordre, le sentiment qui domine dans les sphères dirigeantes du national-socialisme.

195

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1860 (1) *Berlin, 22 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 décembre.)

Les milieux dirigeants du Reich continuent à suivre, avec la plus grande attention, l'évolution de la politique panaméricaine. Si la presse allemande, fidèle à ses méthodes, n'a, jusqu'ici, donné de la conférence de Buenos-Aires

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

que des comptes rendus intermittents et expurgés, le soin même avec lequel elle effectue le tri des informations indique suffisamment l'importance qu'on leur attache à Berlin. Les journaux se sont abstenus de reproduire le texte du discours prononcé par le président Roosevelt (ma lettre n° 1797 du 8 décembre) (1), mais si M. Hull fait des déclarations que l'on juge ici décevantes pour la France (2), ou si le représentant d'un des états participants à la conférence attaque l'organisation de la Société des Nations et en discute le rôle, les nouvelles de Buenos-Aires et leurs commentaires surgissent en bonne place dans la plupart des feuilles.

Pour autant qu'on puisse retrouver, entre les lignes de ces articles dispersés, la manière dont la diplomatie allemande interprète le développement des travaux de la conférence et leurs premiers résultats, il semble que le mécontentement des milieux officiels hitlériens s'accroisse contre la politique suivie par M. Roosevelt et que leur hostilité se précise à l'égard de la personne même du Président. J'ai donné, dans ma précédente communication à ce sujet, les principales raisons du désaccord qui existe actuellement entre l'Allemagne et les États-Unis. A ces raisons s'en ajoutent, comme je l'ai dit, de nouvelles. Le projet que l'on prête à M. Roosevelt de vouloir grouper tout le continent américain dans une vaste association d'états, dont Washington assurerait plus ou moins la direction, n'est pas sans inquiéter Berlin où l'on nourrit secrètement l'espoir de développer l'influence politique et l'expansion économique du Reich dans les pays de l'Amérique du sud, au point de considérer certains d'entre eux comme de futurs *ersatz* des colonies enlevées. Les intéressantes dépêches de nos représentants à Porto Alegre et à Montevideo, que j'ai reçues en communication (bordereaux n°s 2167 et 2170 des 4 et 10 décembre 1936) (3), confirment ce que la correspondance de cette ambassade a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de dire des visées de l'Allemagne sur les continents américains et de la façon dont elle fait servir à des fins intéressées sa croisade antibolcheviste.

Aussi la presse berlinoise a-t-elle souligné, avec une satisfaction à peine dissimulée, l'opposition faite par le représentant argentin à une partie des propositions Roosevelt concernant la neutralité. De même, elle a insisté sur le fait que la suggestion présentée par les états de l'Amérique centrale — et qu'elle considère comme inspirée par Washington — de fonder une Société des Nations américaine aurait peu de chances d'aboutir. La création d'une Société des Nations américaine pourrait, aux yeux de l'Allemagne, avoir l'avantage de séparer le continent américain de l'Europe et d'affaiblir l'organisme de Genève par le départ de ses membres sud-américains. Mais, d'autre part, une telle solution aurait pour effet de placer l'Amérique entière sous le contrôle des États-Unis. Pris entre son hostilité contre la Société des Nations et son

(1) Reproduite ci-dessus sout le n° 119.

(2) Allusion au discours du secrétaire d'État du 5 décembre qui, selon la *Deutsche diplomatisch-politische Korrespondenz* du 9, « adoptait l'idée saine et raisonnable de l'arbitrage et de la renonciation à la guerre tandis qu'à Genève, on a voulu faire prévaloir l'idée de la sécurité collective et de la paix indivisible ».

(3) La seconde dépêche mentionnée, adressée le 26 novembre sous le n° 218 par notre représentant en Uruguay, a été publiée ci-dessus sous le n° 45.

désir de conserver coûte que coûte ses positions en Amérique du sud, le gouvernement allemand paraît préférer le maintien de l'état de choses actuel. Il compte, sans nul doute, sur l'habileté de sa diplomatie pour que les états de l'Amérique du sud représentés à Genève n'y participent à aucune mesure éventuelle dirigée contre l'Allemagne. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit, on s'en souvient, pour le Chili et l'Équateur, au moment où la question de la remilitarisation de la zone rhénane est venue en discussion devant le conseil de la Société des Nations [1].

Quant à la résistance de l'Argentine à la réalisation du projet Roosevelt, elle s'est manifestée, ces jours-ci, dans les débats de Buenos-Aires relatifs au plan de neutralité dont le Président est l'auteur. Le délégué argentin a émis d'importantes réserves et réclamé, pour son pays, le droit de continuer, dans le cas d'hostilités, ses fournitures de céréales, bétail et cuirs aux états belligérants et, dans l'hypothèse d'une guerre d'agression, de livrer à l'état attaqué des armes et des munitions. Cela à l'encontre du plan Roosevelt qui prévoit l'arrêt de toute exportation à destination des pays en état de guerre. On conçoit l'intérêt que présente la première partie des propositions de l'Argentine pour le Reich qui garderait, si cette thèse était admise, la faculté de se ravitailler, au cours des hostilités, auprès des états de l'Amérique du sud. L'Italie, dont les relations commerciales sont étroites avec les pays sud-américains, a, d'ailleurs, dans cette question, des intérêts analogues. Il semble vraisemblable que Rome et Berlin aient exercé, sur le gouvernement argentin, une pression assez forte et la preuve en serait donnée par l'irritation qu'éprouverait en ce moment la Maison Blanche, notamment à l'égard de l'Italie.

Mais, plus encore qu'un contrôle exercé sur l'Amérique par une puissance peu favorable au régime national-socialiste, les dirigeants du Reich redoutent la formation d'une sorte de ligue des trois grandes démocraties, États-Unis, France, Grande-Bretagne. Le passage du discours de M. Roosevelt consacré à l'éloge de la démocratie n'a naturellement pas été publié par les journaux allemands, mais il a retenu toute l'attention des milieux officiels, et cela d'autant plus que l'idée d'une alliance des démocraties a été reprise et analysée longuement dans certaines feuilles françaises. L'éditorial de M. Wladimir d'Ormesson, publié par *Le Temps*, à la date du 19 décembre, et intitulé : « L'accord des grandes démocraties » [2], a fait ici une vive impression. Au lendemain même de la publication de cet éditorial, la *Börsenzeitung* y répondait avec une véhémence significative dans un article long de plusieurs colonnes.

Cet article amer, hargneux, violent, qui porte la marque d'un complexe d'infériorité curieux, indique assez que l'opinion allemande a conscience d'un sentiment qui lui est très pénible : celui que le IIIe Reich reste tenu à l'écart, qu'il est encore soupçonné de mauvais desseins, que son régime demeure in-

(1) Voir, au tome I de la présente série, les nos 399 (note), 475 (note).

(2) M. d'Ormesson y déclarait que la garantie la plus efficace de la paix résidait dans un accord aussi étroit que possible entre les deux grandes démocraties anglo-saxonnes et la France, accord non exclusif, et qui serait essentiellement d'ordre moral, avec si possible « des prolongements sur le plan économique et financier ». « Face aux dictatures, les trois démocraties devraient rester saines » pour être fortes. Angleterre et États-Unis reposaient sur une foi religieuse, sur des valeurs traditionnelles. L'auteur concluait : « Et notre démocratie, alors? ».

compris, taxé de barbarie, et non seulement par la France, l'ennemie héréditaire, mais encore par les deux plus grandes puissances mondiales, l'Angleterre et les États-Unis. L'article de la *Börsenzeitung* est en même temps et surtout une riposte à l'éloge de la démocratie faite par le président Roosevelt. Les puissances occidentales parlent toujours « au nom de la démocratie », écrit le rédacteur, qu'est-ce que la démocratie ? A entendre les hommes d'État démocrates — il cite Delbos, Blum et Roosevelt, — la démocratie signifie amour de la paix et tolérance, elle assure la liberté des nations et l'indépendance des peuples, le règne de l'équité et de la justice; elle a horreur de la guerre et de l'impérialisme, elle ne veut faire de pression sur personne et repousse l'idée de toute croisade; bref, elle protège la civilisation occidentale contre les menaces de la tyrannie. En réalité, déclare la *Börsenzeitung*, la plupart des démocraties sont nées dans la violence et l'effusion du sang. La plus terrible de toutes les guerres a été faite sous la devise : « Sauvez le monde au nom de la démocratie ». Tous leurs principes n'ont pas empêché les démocraties occidentales de s'allier, pour cette croisade, avec le tsarisme russe, « de même que l'on voit aujourd'hui une puissance démocratique s'unir à la dictature soviétique ».

Suit une explosion de fureur contre la démocratie américaine : « En ce qui concerne le rôle de la démocratie américaine dans la guerre mondiale, ajoute la *Börsenzeitung*, ce qu'en ont fait connaître les résultats de l'enquête menée par la fameuse commission des munitions du Sénat de Washington n'a rien à voir avec l'amour de la paix, la justice ou la liberté des peuples. Il ne s'est agi que d'argent, d'intérêts, de spéculations et de dividendes. Ce n'est pas la justice et la liberté qu'il fallait aider à vaincre, mais les belligérants chez qui étaient investis les capitaux de Morgan et que fournissait l'industrie de guerre américaine. Le sang des soldats du monde entier tache encore aujourd'hui le manteau blanc pacifique dans lequel les démocrates américains aiment à se draper ».

Les démocraties occidentales se sont, aux dires du rédacteur du journal berlinois, rendues coupables de tous les crimes de chauvinisme et de fanatisme. Elles ont après la guerre imposé une constitution au peuple allemand, mais ont traité la jeune démocratie germanique « en canaille », en dépit de la servilité de celle-ci. La nation allemande est devenue maintenant l'objet contre lequel se constitue une « Sainte-Alliance des démocraties ». Elle est la victime de leur croisade idéologique et cependant, c'est elle qui est le rempart de l'Occident contre le bolchevisme des Soviets.

Le cycle que sont contraintes de suivre les démocraties avancées, écrit la *Börsenzeitung*, est toujours le même : démocratie, front populaire, dictature du prolétariat, qui aboutit, comme dans l'Espagne actuelle, à la « vraie démocratie », c'est-à-dire à l'anarchie. Celle-ci n'a en vue que de faire régner la terreur. La Russie bolcheviste a déclenché la guerre rouge en Espagne. Si l'on en croit les déclarations du ministre de la Justice du gouvernement de Valence, Oliver, les bolchevistes espagnols prépareraient dès que possible la guerre civile dans les autres pays. « Si le régime anarcho-marxiste de Valence est aussi une démocratie, conclut la *Börsenzeitung*, tous les actes de cruauté et les atrocités qui ont été perpétrés sous sa responsabilité ont été commis au nom de

la démocratie. Une telle démocratie ne serait vraiment plus l'espérance, mais la fin des peuples. Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de démocratie ou de dictature, mais d'édifier ou de détruire, de maintenir l'ordre ou de laisser régner l'anarchie. Dans le ferme propos de défendre l'œuvre de la civilisation occidentale, tous les états peuvent s'unir. Et si parmi eux il s'en trouve quelques-uns qui ont déjà su entreprendre cette lutte de défense, il faudrait se garder de les soupçonner et de les poignarder dans le dos, tout cela au nom de la démocratie.

Ce résumé un peu long permet de concevoir l'anxiété avec laquelle les milieux officiels surveillent les indices d'un rapprochement, même moral, des États-Unis avec la France et l'Angleterre. Il est à signaler que la *Gazette de Cologne*, dans son numéro d'aujourd'hui (22 décembre), relève également l'article de M. Wladimir d'Ormesson sous le titre : « Politique d'alliance pour la sauvegarde de la démocratie ? » Ainsi éclate, avec un certain retard, mais une violence d'autant accrue, l'irritation qu'ont éprouvée les milieux responsables à la suite du voyage du président Roosevelt à Buenos-Aires et de son intervention en Amérique du sud en faveur des régimes démocratiques, mais aussi contre les régimes autoritaires et leurs manœuvres sur le continent américain.

La matière n'est d'ailleurs pas épuisée. La conférence panaméricaine dure encore et la presse allemande, si toutefois la censure le lui permet, aura l'occasion de commenter les résultats d'ensemble de cette session mémorable. Je ne manquerai pas, le moment venu, de revenir sur ce sujet.

196

M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 970. *Berne, 22 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 décembre.)

Aussitôt après la remise de mes lettres de créance aux sept membres du Conseil fédéral réunis à cet effet (1), j'ai fait mes premières visites personnelles aux conseillers fédéraux ainsi qu'au Nonce, doyen du corps diplomatique. Conformément à l'usage, j'ai donné une réception aux chefs de missions accrédités à Berne et aux personnalités importantes du monde officiel bernois.

La première impression recueillie est un double sentiment :

1º D'une attaque allemande au cas où une guerre éclaterait dans l'occident de l'Europe;

2º De menées politiques étrangères en Suisse susceptibles de troubler l'ordre ou de mettre en péril les institutions de ce pays.

(1) M. Charles Alphand avait été nommé ambassadeur à Berne le 25 septembre.

Ce pays neutre, qui est arrivé à sauvegarder sa neutralité pendant la guerre, appréhende aujourd'hui le sort de 1914. Pour la première fois, il peut craindre d'être directement mis en cause. Son pacifisme en est accru. J'ai trouvé chez plusieurs de mes interlocuteurs le sentiment qui a toujours existé en Suisse de respect admiratif pour l'ordre et la puissance allemande. L'Allemagne en impose à coup sûr à sa voisine par l'audace de ses conceptions internationales et l'impression qu'elle donne de ne rien redouter pour faire aboutir ses volontés. On aime moins l'Allemagne qu'on ne la craint. On l'admire parce qu'elle sait ce qu'elle veut et qu'elle prend toutes mesures utiles pour rendre possible ce qu'elle veut réaliser. Se trouvant dans ces dispositions, le gouvernement helvétique, malgré son souci d'indépendance, semble prêt à céder bien des choses pour éviter de mécontenter sa voisine redevenue puissante (condamnation de Frankfurter, meurtrier du chef du parti naziste en Suisse [1], négociations commerciales germano-suisses).

La Suisse croit à la guerre, mais se rend compte que si celle-ci ne doit pas éclater dans les prochains mois, un effort particulièrement puissant sera fait par l'Allemagne dans les divers pays pour amener par des voies légales ou illégales l'avènement des gouvernements qui lui sont favorables. Elle a, d'autre part, le souci d'éviter sur son territoire des luttes d'idéologies que divers gouvernements étrangers pourraient tenter d'y poursuivre. Toutes ces tendances augmentent les préoccupations des Suisses, d'une part, de se garantir contre les uns ou contre les autres, d'autre part, de ne rien faire qui puisse paraître nuire à la neutralité qu'ils veulent ardemment conserver, ou mécontenter les uns ou les autres.

La propagande allemande qui présente le Reich comme le rempart contre le communisme et ce dernier comme le plus grand danger couru par notre civilisation occidentale a produit en Suisse de grands effets, et je pressens dans l'opinion helvétique un effroi quelque peu puéril du monstre bien connu qui les inquiète. Une fois de plus, le Conseil fédéral propose au Parlement des mesures draconiennes pour la défense de l'ordre public. Ces mesures, qui s'inspirent des méthodes préconisées par les gouvernements autoritaires voisins de ce pays, suscitent une réaction compréhensible du sentiment démocratique et de liberté dont tout est imbu. Il est probable que d'importantes modifications seront apportées au projet du gouvernement, qui est néanmoins un symptôme des craintes qui le font agir.

Dans les tendances complexes qui animent l'opinion suisse, le sentiment à l'égard de la France est assez difficile à pénétrer. Notre amour de la liberté et des principes démocratiques poussent les Suisses vers nous, mais ils ne sont pas sans redouter nos audaces sociales que la propagande étrangère représente comme susceptibles de troubler l'ordre et l'équilibre pour lesquels les habitants de ce pays ont un tel respect.

Nous avons un gros effort à faire pour combattre les campagnes menées ici pour nous représenter comme des fauteurs de désordre en Europe. Comme cela

(1) L'étudiant yougoslave David Frankfurter, prévenu du meurtre en février 1936 de Wilhelm Gustloff, chef du parti nazi en Suisse, avait été condamné le 14 décembre à dix-huit ans de réclusion.

se passe trop souvent, ce sont les amis les plus fervents de la France qui sont touchés par ces campagnes et c'est une partie de notre presse elle-même qui, par une exagération invraisemblable de nos difficultés, égare l'opinion locale, alors que tous les autres pays s'efforcent de démontrer qu'ils ont le monopole d'un bon gouvernement.

Tout se passe, et cela nous apparaît dès que nous avons franchi nos frontières, comme si nous cherchions nous-mêmes à persuader l'étranger que nous sommes à tous points de vue dans la pire des situations, alors qu'il suffit de voyager pour s'apercevoir que c'est, malgré tout, en France que la vie est la plus douce et la plus facile.

197

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2588 à 2591. Réservé. *Londres, 23 décembre 1936, 0 h. 5.*

(*Reçu :* 1 h. 50, 3 h. 25, 1 h. 40, 1 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme nº 2903 (1).

Notre attaché commercial a entretenu cet après-midi le *Board of Trade* des questions posées par l'accroissement de nos besoins de charbon. Bien que M. Runciman soit déjà en vacances, le secrétaire général du département du Commerce a promis de nous donner d'ici peu des indications sur la possibilité d'une négociation et va consulter sans tarder le service des Mines, ainsi que les principaux intéressés.

A titre strictement privé, M. Brown a fait remarquer qu'une augmentation du contingent global alloué à la Grande-Bretagne constituerait pour cette dernière une mesure plus intéressante que la suppression du régime des quotas pour les charbons. Toutefois, étant donné la position de principe que le gouvernement britannique a ouvertement prise en faveur de la disparition des entraves que les contingentements apportent à la liberté des échanges, il lui serait extrêmement difficile de paraître négocier pour obtenir le maintien d'un de ces contingentements. L'attention de notre attaché commercial a été en conséquence attirée sur la nécessité d'une discrétion absolue. Si la presse se trouvait en mesure d'annoncer que le gouvernement français envisage la suppression du contingent des charbons, la crainte de questions posées à ce sujet à la Chambre des Communes empêcherait le gouvernement britannique d'entrer dans la voie des négociations.

(1) Ce télégramme, du 18 décembre, était relatif à l'accroissement des besoins de la France en charbon en 1937 et aux divers procédés possibles pour aboutir à une augmentation des importations. Il convenait d'attirer l'attention des autorités britanniques sur la situation en vue de négociations éventuelles dont pourraient profiter les houillères anglaises.

D'autre part, le fonctionnaire du *Board of Trade* a déclaré qu'il ne pourrait donner une réponse même de principe aux ouvertures qui lui ont été faites qu'après avoir reçu de notre part des éclaircissements sur les points suivants :

1° Indications générales sur les contreparties que nous demanderions;

2° Quel serait l'ordre de grandeur de l'augmentation du contingent envisagé?

3° Le gouvernement français est-il disposé à donner de son côté des garanties en ce qui concerne la quantité supplémentaire allouée et la durée du nouveau régime? Les Anglais savent, en effet, que nous pouvons annuler unilatéralement les avantages que nous leur offrons actuellement et pour lesquels nous leur demandons des contreparties. Il me serait utile d'être mis le plus tôt possible en possession des indications qui me sont demandées par le *Board of Trade*.

Je crois devoir enfin signaler au Département qu'avec mon assentiment, notre attaché commercial a présenté l'augmentation des « allocations supplémentaires » comme une mesure toute provisoire constituant une avance sur les quantités autorisées pour 1937, ceci afin d'éviter que si nous voulions, à un moment donné, ramener le chiffre de ces contingents aux quantités actuellement autorisées, le *Board of Trade* ne puisse nous opposer le paragraphe 2 de l'article 4 de l'accord de 1934, qui ne permet pas de réduire les allocations supplémentaires dans une mesure plus forte que le contingent normal. Votre Excellence verra sans doute avantage à interpréter dans le même sens, au cas où Elle viendrait à s'entretenir de la question avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, l'augmentation pour le premier trimestre 1937 des allocations supplémentaires.

198

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2592 à 2598. *Londres, 23 décembre 1936, 0 h. 5.*

(*Reçu :* 1 h. 40, 3 h. 25.)

Le sous-Comité avait à son ordre du jour trois questions principales :

1° Celle du contrôle sur terre et sur mer en Espagne;

2° Celle de l'intervention indirecte comprenant le problème des volontaires;

3° Le contrôle des transports par la voie de l'air.

Sur le premier point, des progrès indéniables ont été réalisés au cours des deux derniers jours, bien que nous soyons encore loin du but à atteindre. Un nouveau plan a été élaboré par les experts, d'après lequel les frontières maritimes et terrestres de la Péninsule sont divisées en vingt-deux secteurs de surveillance, ce qui permettra de réaliser une notable économie sur le projet antérieur. Il a été prévu également que le contrôle pourrait être mis en œuvre

par échelons, de façon à ne pas attendre le moment où tous les agents seront en mesure de rejoindre leur poste.

Le sous-Comité a été informé à titre provisoire de la réponse des deux partis en guerre en Espagne, dont le gouvernement anglais n'a pas encore reçu le texte officiel (1). La réponse du gouvernement de Burgos, que je communique par la poste à Votre Excellence, est un questionnaire assez impertinent, se référant notamment aux bureaux de recrutement qui fonctionneraient dans différentes villes françaises au profit de l'armée gouvernementale.

J'ai exposé l'importance qu'attache le gouvernement français à aboutir le plus rapidement possible à un résultat effectif dans la question du contrôle.

Reprenant une proposition précédemment faite par le Président, j'ai suggéré que les gouvernements aient à se prononcer dans un délai déterminé sur le projet d'ensemble qui est leur est soumis, et j'ai demandé instamment que le Comité plénier soit saisi dès demain d'un projet de résolution manifestant sa volonté d'aboutir à une solution.

Cette proposition a rallié l'assentiment de tous les membres présents et a été soutenue notamment par les délégués de l'Allemagne et de l'Italie.

Toutefois, la discussion qui s'est poursuivie sur ces bases a montré que certains délais étaient inévitables. Le projet amendé doit être communiqué pour approbation aux gouvernements, qui devront indiquer avant le 4 janvier s'ils sont prêts à l'accepter et disposés à assumer leur part des charges financières. D'autre part — sauf objection éventuelle d'un des membres du Comité —, il sera transmis dès le 1er janvier aux deux parties en Espagne, qui seront priés à leur tour de donner une réponse définitive ou de faire valoir leurs observations dans un délai maximum de dix jours.

Enfin, conformément à ma demande, une résolution d'ordre général — faisant ressortir l'urgence de l'organisation d'un contrôle — a été rédigée pour être approuvée demain à la séance plénière du Comité.

2° Le problème des volontaires a fait ensuite l'objet d'un exposé du délégué britannique.

Lord Plymouth a marqué avec force la nécessité d'arriver à un accord sur ce point à une date aussi rapprochée que possible. Il a souligné la gravité croissante de la situation créée par l'afflux des étrangers en Espagne.

J'ai appuyé cette proposition avec le concours de mes collègues de Suède et de Belgique. Mais une opposition imprévue s'est manifestée de la part du représentant de l'U.R.S.S., qui a déclaré, de la façon la plus catégorique, que son gouvernement n'accepterait pas de participer à un accord sur les volontaires avant la mise en œuvre effective du contrôle. Cette attitude a rencontré l'[adhésion]... (2) représentant de l'Allemagne qui, aux termes de ses instructions, entend lier la question des volontaires aux autres formes d'intervention indirecte et notamment l'assistance financière. Il a donc suggéré que des sous-comités techniques étudient de front ces deux problèmes, ce qui, a-t-il ajouté, permettra d'attendre le moment où le contrôle sera mis en vigueur

(1) Sur ces réponses, voir ci-dessus, n° 189 (note).
(2) Lacune de déchiffrement.

pour prendre des mesures à l'égard des volontaires. L'ambassadeur d'Italie s'est déclaré d'accord avec lui à ce sujet.

Lord Plymouth a maintenu intégralement son point de vue et a insisté pour que la question soit immédiatement déférée aux gouvernements, sans se refuser cependant à la réunion des sous-comités techniques demandés par le délégué allemand.

3° Le projet de contrôle à appliquer aux avions expédiés par la voie aérienne avait dû être remanié par les experts à la suite des objections du Reich à la présence d'agents étrangers sur son territoire. Les experts, après avoir constaté qu'ils ne disposaient que de moyens limités pour l'organisation de ce contrôle, se sont bornés à suggérer, en dehors des méthodes précédemment indiquées, certaines mesures à prendre pour empêcher dans chaque pays l'évasion des appareils en violation de l'accord pour organiser une surveillance maritime et frontalière, enfin pour frapper de certaines sanctions ceux qui contreviendraient aux règlements.

Le projet en question sera soumis à l'acceptation des gouvernements. Au cours de la discussion, l'ambassadeur d'Italie s'est rallié aux objections de l'Allemagne portant sur l'exercice du contrôle par des étrangers, et il a spécifié que le contrôle aérien était lié au contrôle des frontières et des côtes espagnoles, sans devoir nécessairement être mis en vigueur simultanément.

L'examen des questions qui précèdent sera repris demain en séance plénière du Comité.

199

M. Helleu, Ministre de France à Tallinn,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 111, 112. Réservé. *Tallinn, 23 décembre 1936, 14 h. 21.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nos 107 à 110 (1).

L'attaché de l'Air, de passage à Tallinn, vient d'avoir une conversation avec le colonel Maasing qui apporte certaines précisions recueillies par notre attaché militaire à la suite du séjour en Allemagne du général Reek et du chef du 2e Bureau. Les visiteurs esthoniens sont revenus avec l'impression que l'Allemagne ne tenterait aucune aventure tant qu'elle estimerait, comme c'est le cas actuellement, que la France est en état d'intervenir, mais que, devant atteindre l'apogée de sa préparation militaire d'ici quelques mois, le IIIe Reich n'hésiterait pas à essayer alors un coup de force sur la Tchécoslovaquie ou vers l'est ou le sud-est européen, s'il croyait à ce moment pouvoir escompter la non-intervention de la France à cause de difficultés intérieures dans la métropole ou dans nos colonies.

(1) Du 16 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 154.

200

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. nº 1571. *Paris, 23 décembre 1936, 20 h. 30.*

Sans exclure à l'avenir la possibilité d'une restauration monarchique constituant une dernière ressource au cas où l'indépendance de l'Autriche serait en jeu, le gouvernement italien a toujours été d'opinion et à diverses reprises nous a fait savoir qu'il considérait le retour des Habsbourg comme susceptible de troubler gravement la situation internationale.

Le bruit s'étant à nouveau répandu qu'un projet de restauration serait actuellement repris dans les milieux intéressés en Autriche et bénéficierait cette fois d'un appui de l'Allemagne, je vous serais obligé de vous assurer auprès du gouvernement italien que sa position au regard de la question n'a pas subi de variation et qu'il considère toujours une restauration monarchique comme devant rencontrer, de sa part comme de la nôtre, une opposition dont il importerait que le gouvernement de Vienne fût informé.

201

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 606 à 610. *Moscou, 23 décembre 1936, 23 h. 10, 23 h. 17, 23 h. 6.*

(*Reçu :* 24 h. 45 ; le 24, 0 h. 40, 0 h. 50, 3 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nos 820 à 822 (1).

J'ai entretenu hier M. Litvinov de la négociation navale.

Mon collègue d'Angleterre, que j'avais vu auparavant, m'ayant dit que suivant ses instructions il était intervenu pour obtenir que le gouvernement soviétique accepte de limiter le calibre de ses deux premiers bâtiments de ligne à 15 pouces (et non à 14 comme l'indique votre télégramme), il m'a

(1) Télégramme non reproduit, du 17 décembre, qui traitait des difficultés rencontrées par les conversations navales en cours à Londres entre l'Angleterre, l'U.R.S.S. et l'Allemagne. « L'une de celles-ci est due au désir du gouvernement soviétique de pouvoir armer de pièces de 406 mm ses futurs navires de ligne, alors que le traité naval de 1936 dont il s'agit d'étendre les stipulations à l'U.R.S.S. réduirait à 356 mm le calibre maximum ». Le gouvernement français souhaitait, « à moins que l'Allemagne ne prenne l'initiative d'adopter un calibre plus élevé, de voir l'U.R.S.S. accepter de ne pas dépasser le calibre de 356 mm pour ses navires de ligne à construire, ou tout au moins pour les deux premiers ».

paru préférable, pour éviter tout malentendu, de ne pas entrer dans trop de précisions. J'ai indiqué au Commissaire du peuple le désir de Votre Excellence de voir le gouvernement de l'U.R.S.S. accepter pour les canons de ses bâtiments de ligne, sous réserve de l'accord de l'Allemagne, le calibre limite admis par la France et l'Angleterre et fournir ainsi à ces deux puissances un argument susceptible d'entraîner l'adhésion du Japon et du Reich. J'ai ajouté qu'étant donné l'évolution du gouvernement britannique dans un sens favorable à l'organisation de la sécurité à l'est, il serait politique de la part de l'U.R.S.S. de lui donner satisfaction sur ce point tout en apportant ainsi son concours à l'effort de limitation des armements navals.

M. Litvinov m'a paru très sensible à ce dernier argument. Il était au courant de la question et m'a dit que le point spécial de la limitation du calibre des gros canons ne lui paraissait pas devoir se heurter à de sérieux obstacles. Par contre, d'autres difficultés surgissaient au fur et à mesure des tractations, du fait de l'Allemagne qui réclamerait actuellement une augmentation du nombre de ses croiseurs et prétendrait surtout reprendre sa liberté par voie de notification au cas où le Japon sortirait des limites du traité. Semblable position paraît très suspecte à Moscou au lendemain du traité germano-japonais. En conclusion, M. Litvinov a exprimé l'avis qu'à négocier ainsi par personne interposée, on n'en finirait pas et qu'il serait préférable de chercher un règlement au sein d'une conférence. A l'appui de cette procédure, il a invoqué aussi l'utilité d'obtenir l'accord de certaines puissances navales secondaires. Je pense qu'il répondra dans ce sens à mon collègue britannique.

L'attaché naval anglais m'a dit qu'à son avis, si le gouvernement britannique insistait auprès de Moscou pour l'acceptation du chiffre de 15 pouces et non de 14, pour les deux premières unités, c'était parce que l'Italie avait mis en chantier deux bâtiments avec canons [de 15] pouces et que dans ces conditions, il paraissait difficile d'obtenir de l'U.R.S.S. un engagement auquel ne se trouveraient eux-mêmes plus liés les pays signataires de l'accord de Londres.

Si Votre Excellence jugeait utile que j'insiste auprès du gouvernement soviétique pour l'amener à accepter de limiter au calibre de 14 pouces l'armement de ses deux premiers bâtiments, il serait désirable, pour que mon action s'exerçât utilement, que mon collègue britannique reçût des instructions semblables.

202

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2607, 2608. *Londres, 23 décembre 1936, 23 h. 18.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2605 [1].

D'après des informations qui ne proviennent pas du Foreign Office, mais de milieux de presse, habituellement renseignés de source officieuse, les deux entretiens de M. Eden avec M. von Ribbentrop auraient porté sur les points suivants :

1° Affaires d'Espagne.

Le secrétaire d'État au Foreign Office aurait repris auprès de l'ambassadeur d'Allemagne tous les arguments dont il a fait usage dans son dernier discours devant la Chambre des Communes [2]. M. von Ribbentrop, de son côté, se serait fait l'écho des plaintes déjà formulées par la presse allemande et aurait déploré que M. Eden ait cru devoir mettre sur le même pied l'U.R.S.S., l'Italie et le Reich, sans mentionner les manquements vrais ou supposés de la France dans le domaine de la non-intervention. M. Eden aurait insisté pour que l'ambassadeur d'Allemagne transmît à M. Hitler personnellement la ferme conviction qu'éprouve le gouvernement britannique de la nécessité de mettre immédiatement un terme aux envois de volontaires.

2° Futur pacte de Locarno.

Le secrétaire d'État aurait expliqué avec beaucoup de fermeté à son interlocuteur pourquoi le Foreign Office jugeait essentiel de conserver au conseil de la Société des Nations un rôle décisif en ce qui concerne la constatation d'une agression éventuelle. M. von Ribbentrop, de son côté, aurait souligné une fois de plus la répugnance de l'Allemagne à s'incliner devant le jugement ou les décisions d'un organisme dont elle ne fait point partie. M. Eden lui ayant alors fait observer que dans ces conditions, il appartenait à la Wilhelmstrasse de formuler d'autres suggestions, le représentant de M. Hitler se serait trouvé dans la nécessité de reconnaître qu'il n'avait pour le moment aucune alternative à proposer.

C'est à cette occasion que le pacte franco-soviétique aurait été mentionné dans la conversation, M. Eden faisant ressortir qu'en matière de définition et de constatation de l'agression, il était indispensable de trouver une sorte de commun dénominateur propre à empêcher tout conflit d'interprétation entre le traité franco-russe et le futur pacte à cinq.

[1] Le télégramme n° 2605 du même jour indiquait qu'aucun progrès n'avait été réalisé dans les pourparlers locarniens.

[2] Du 18 décembre : voir ci-dessus n° 179 (note).

203

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 828. *Londres, 23 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 janvier 1937.)

J'avais déjà donné connaissance au secrétaire d'État des conditions dans lesquelles se présente la conclusion éventuelle d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et les états de la Petite Entente. La question de l'Europe centrale étant revenue au cours de nos derniers entretiens, j'ai fourni au secrétaire d'État de nouvelles précisions sur le système que nous envisageons pour donner à nos promesses toute l'efficacité désirable, en demandant tout d'abord aux trois états de ce groupement de contracter entre eux des liens qui renforceront singulièrement leur puissance défensive, et qui rendront vaines toutes les manœuvres tentées pour les dissocier.

J'ai ajouté que pour le moment, les seules résistances que nous sentions venaient de la Yougoslavie, et j'ai exprimé l'espoir que le gouvernement britannique ne manquât pas, si l'occasion lui en était offerte, d'encourager Belgrade dans cette voie.

M. Eden m'a répondu qu'à sa connaissance, la principale objection des Yougoslaves reposait sur la crainte qu'ils ont de la Russie. Se lier à des partenaires qui ont eux-mêmes contracté certains engagements avec Moscou leur paraît hasardeux et téméraire. J'ai observé combien il était surprenant que le gouvernement yougoslave se laissât prendre aux pièges de la propagande allemande qui, malgré les démentis réitérés de Prague, continue à représenter la Tchécoslovaquie comme une vassale de l'U.R.S.S. J'ai profité de la circonstance pour répéter au secrétaire d'État que nous ne doutions pas des efforts du gouvernement tchécoslovaque pour éviter toute cause de conflit avec le Reich, notamment dans les questions qui concernent la population allemande des Sudètes. Je lui ai fait part, à titre strictement personnel et confidentiel, des renseignements que Votre Excellence avait bien voulu me communiquer à ce sujet. Ces indications ont été accueillies avec beaucoup de satisfaction par M. Eden qui continue à considérer la Tchécoslovaquie comme le point le plus vulnérable de l'Europe. M. Eden se félicite aussi de nous voir essayer de reprendre en main la direction et le regroupement de la Petite Entente, qui apparaît trop souvent comme balancée entre des influences contraires. Cette attitude du gouvernement britannique, si différente de celle qu'il montrait il y a quelques mois, lorsqu'il semblait uniquement préoccupé de ne pas paraître organiser un cercle hostile autour de l'Allemagne, est un nouveau témoignage de l'évolution qu'il a subie en présence des tendances si manifestement suspectes que révèle la politique de réarmement à outrance actuellement pratiquée par le Reich.

204

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4277, 4278. *Berlin, 24 décembre 1936, 14 h. 20, 14 h. 22.*

(*Reçu :* 15 h., 14 h. 20.)

L'*Écho de Paris* d'hier 23 décembre a écrit que 50.000 volontaires étrangers avaient passé la frontière française depuis le début de la guerre civile espagnole et combattaient depuis des... [1] dans les rangs marxistes. Cette indication n'a pas été perdue par la presse allemande qui l'a immédiatement reproduite. Mais plusieurs journaux berlinois ont déformé l'allégation de l'*Écho de Paris* et ont prétendu que *50.000 Français* se trouveraient à l'heure actuelle du côté du gouvernement de Valence. On a peine à croire que cette altération soit due à une erreur de lecture. Depuis quelques jours, les journaux allemands insistent méthodiquement sur toutes les nouvelles relatives aux renforts étrangers, et surtout français, que recevraient les républicains espagnols. On ne peut s'empêcher de penser que cette insistance répond à un désir d'expliquer et de justifier l'envoi au général Franco de renforts allemands d'une importance équivalente.

205

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, ROME, MOSCOU, LISBONNE, LONDRES.

T. n°s 1149 à 1153; 1573 à 1577; 837 à 841; 414 à 418; 2953 à 2957.

Paris, 24 décembre 1936, 16 h. 30.

Pour Londres seulement : J'adresse le télégramme suivant à nos représentants à Berlin, Rome, Moscou, Lisbonne :

Pour tous les postes : Comme conséquence de la démarche franco-britannique prescrite par mon télégramme :
Pour Berlin : n°s 1081 à 1085;
Pour Rome : n°s 1519 à 1523;
Pour Moscou : n°s 787 à 791;
Pour Lisbonne : n°s 394 à 398 [2];

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 4 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 94.

le représentant français au comité de Londres pour les affaires d'Espagne a déjà eu l'occasion de donner l'adhésion du gouvernement de la République à l'extension de l'accord de non-intervention de manière à couvrir, dans toute la mesure reconnue pratiquement possible, l'ingérence indirecte aussi bien que l'ingérence directe dans les affaires espagnoles.

A l'heure actuelle, le problème qui exige une solution immédiate est celui des volontaires. Si des mesures ne sont pas prises, l'accroissement du nombre de ressortissants de différents pays d'Europe se trouvant face à face en Espagne risque de donner de plus en plus aux luttes civiles dans la Péninsule le caractère d'un conflit international et les plus graves complications sont alors à redouter.

Or, au sein du comité de Londres. l'accord n'a pu se réaliser sur la nécessité d'examiner cette question par priorité et indépendamment de tout autre problème relatif à l'ingérence directe ou indirecte, les représentants allemand, italien et portugais soutenant que la question ne représente qu'une partie du problème plus général de l'intervention indirecte dont tous les aspects devraient être étudiés simultanément, le représentant de l'U.R.S.S. subordonnant toute interdiction à la mise en vigueur effective d'un système de contrôle. Du fait de cette double opposition, toute la question est en suspens.

La position française est très nette, puisque nous sommes prêts à la fois à l'examen de l'ensemble du problème de l'ingérence indirecte et que, d'autre part, nous apprécions pleinement l'importance du contrôle. Mais, d'un côté comme de l'autre, des difficultés se rencontrent qui, quelque effort qu'on fasse, ne peuvent être très rapidement surmontées.

Dans ces conditions, le gouvernement français doit, comme le gouvernement britannique, considérer que le problème le plus pressant et le plus important est celui des volontaires. La question est de savoir si les gouvernements sont prêts de part et d'autre à interdire toutes les formes de recrutement, aussi bien que tous les départs pour l'Espagne, en groupes ou individuellement, de leurs ressortissants, qui veulent se mettre au service du gouvernement républicain ou des autorités rebelles. Votre collègue d'Angleterre reçoit l'instruction de faire dans ce sens une démarche urgente. Il doit demander au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité s'il est prêt à prendre toutes mesures législatives ou autres qui seraient à cet effet reconnues nécessaires. Il doit ajouter que le gouvernement britannique espère fermement que ces mesures pourront être prises d'accord le plus rapidement possible, de manière que l'interdiction puisse entrer en vigueur au début de janvier, à une date qui serait fixée par entente entre les divers gouvernements intéressés afin que leur action puisse être simultanée.

Je vous prie de vous concerter avec votre collègue pour faire de votre côté la même démarche. Vous aurez soin, en outre, de marquer expressément que pour sa part le gouvernement de la République, à la condition formelle que les autres gouvernements prennent la même décision, est dès maintenant disposé à étendre l'accord de non-intervention de façon à interdire le recrutement, l'envoi ou le transit à travers le territoire français d'individus se proposant de prendre part à la guerre civile espagnole.

206

M. Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1.601. Réservé. *Saint-Sébastien (par Ciboure), 24 décembre 1936* [1]

(*Reçu :* le 26, 10 h. 15.)

L'attaché aéronautique à l'ambassade d'Italie, qui était retourné dans son pays avec tout le personnel de ladite ambassade, a traversé récemment Saint-Jean-de-Luz, se rendant à Lisbonne par Burgos et Salamanque, et il n'a point caché que le zèle de l'Italie pour l'assistance au gouvernement du général Franco se serait sensiblement refroidi au cours des tout derniers temps. Ce changement d'attitude aurait eu, en particulier, pour conséquence la fermeture, dans certaines villes italiennes, de services qui étaient destinés à faciliter le recrutement des volontaires pour l'armée espagnole.

Une autre personnalité italienne, qui arrive de Salamanque, vient de confirmer ces impressions.

Des froissements très sérieux se sont, paraît-il, produits à Burgos entre officiers ou techniciens allemands et italiens. Les Allemands, qui sont de beaucoup les plus nombreux, auraient mécontenté par leurs allures cassantes les Italiens et ceux-ci, n'acceptant point d'être réduits au rôle de « brillants seconds », auraient résolu de se retirer graduellement d'une entreprise où leur amour-propre a souffert.

Il ressort d'ailleurs d'informations recueillies à des sources diverses que les officiers allemands deviennent de plus en plus arrogants à Salamanque et à Burgos, non seulement envers les autres étrangers qui peuvent se trouver dans ces deux villes, mais aussi envers les Espagnols eux-mêmes. Étant donné le tempérament ombrageux de ces derniers, on ne risque guère de se tromper en supposant qu'ils ne supportent qu'avec peine cette manière de tutelle allemande et qu'ils ne négligeront, après la fin de la guerre civile, aucun soin pour tenter de s'en affranchir, si l'occasion s'en présente.

Il y aurait donc plus que jamais lieu de ne pas considérer les dirigeants de Burgos comme inféodés d'une manière absolument irrémédiable à l'influence allemande.

[1] Par courrier.

207

COMMUNICATION À L'AMBASSADE DE BELGIQUE À PARIS.

Paris, 24 décembre 1936.

L'aide-mémoire remis le 12 novembre [1] par l'ambassadeur de Belgique a fait l'objet, de la part du gouvernement français, de l'examen le plus attentif.

1° Le gouvernement français prend acte de la déclaration du gouvernement belge aux termes de laquelle la Belgique n'a résilié aucune des obligations lui incombant actuellement en matière d'assistance mutuelle, notamment du fait du traité de Locarno et des dispositions adoptées à Londres le 19 mars 1936. Le gouvernement français n'avait jamais douté de la volonté du gouvernement belge de rester fidèle à ses engagements. Il note que le gouvernement royal considère la situation ainsi définie comme essentiellement provisoire et comme devant prendre fin par la conclusion d'un nouveau pacte occidental, objet des pourparlers actuellement engagés entre les signataires du traité de Locarno. Il comprend que, dans l'esprit du gouvernement belge, cette situation doit subsister aussi longtemps que n'aura pu intervenir le nouveau traité dans le cadre indiqué par les dispositions adoptées à Londres le 19 mars ou que la Belgique et la France n'auront pas conclu de nouveaux arrangements à défaut du nouveau traité ainsi envisagé.

2° La Belgique a donné un exemple qui, en France, ne sera jamais oublié, de sa détermination de défendre son territoire. Mais cette défense peut être rendue plus efficace par certains concours voisins. A cet égard, la situation, nouvelle pour la Belgique, d'état recevant une garantie sans assumer lui-même aucune obligation d'assistance, comporterait des conséquences dont la portée doit être mesurée.

Le gouvernement belge entend limiter sa contribution de paix en Europe occidentale à l'accomplissement du devoir qu'a chaque pays d'interdire à tout état l'utilisation de son territoire pour attaquer un autre état par terre, par mer ou par les airs. Mais, en fait, l'accomplissement même de ce devoir devait être facilité par l'assistance française et cette dernière, pour être effective, impliquait en pratique des dispositions préalables nécessitant elles-mêmes l'existence d'une obligation correspondante d'assistance en faveur de la puissance garante. La rapidité avec laquelle peut jouer la garantie et, par conséquent, son efficacité dépendent en effet de la possibilité d'en préparer à temps le jeu, par des contacts appropriés. Il appartiendra donc au gouvernement belge d'apprécier si, dans la situation nouvelle qu'il envisage, cette condition pourrait être remplie. Il y va du degré d'efficacité, et partant d'utilité de cette assistance.

(1) Non retrouvé. Voir au tome III de la présente série le n° 458 (note).

3° En rappelant que pendant la période des négociations, rien n'est changé au sujet des contacts d'états-majors, le gouvernement belge indique que, pour l'avenir, la Belgique s'inspirera des circonstances et de son statut international. Le gouvernement français désirerait savoir s'il est d'accord avec le gouvernement belge pour comprendre par là que le gouvernement de Bruxelles prendra une décision, en ce qui concerne les contacts d'états-majors, dès la fin des négociations et la détermination du statut international de la Belgique, et ne différera pas cette décision jusqu'au jour seulement où des circonstances ultérieures lui en auraient démontré la nécessité;

4° Comme le gouvernement belge, le gouvernement français estime que le respect des obligations du pacte de la Société des Nations, auquel les deux pays entendent demeurer fidèles, exige une élucidation des stipulations de l'article 16 du pacte. Dans l'esprit du gouvernement français, cette élucidation devrait porter à la fois sur les solutions qu'en l'absence de nouvelles décisions de la Société, les deux gouvernements auraient à adopter dans les éventualités qui les préoccupent, et sur les solutions que les délégués français et belges devraient s'employer à faire prévaloir dans les prochaines délibérations dont le renforcement du pacte de la Société des Nations sera l'objet à Genève. Parmi les stipulations de l'article 16, la moins importante n'est pas celle qui, au paragraphe 3, vise le passage des forces participant à une action commune pour faire respecter les engagements de la Société des Nations.

Le gouvernement français serait heureux de savoir si le gouvernement belge estime avec lui qu'il y aurait intérêt à ce que le gouvernement britannique fût associé à l'échange de vues reconnu nécessaire.

208

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1596 à 1598 [1]. *Rome, 25 décembre 1936.*

Le sous-secrétaire d'État, à qui j'ai fait hier soir la communication prescrite par votre télégramme n° 1571 [2], m'a dit tout d'abord, sur le ton de la sincérité la plus évidente, qu'à l'heure où je lui parlais, aucune information n'était parvenue ni à la connaissance du ministre ni à la sienne, qui pût corroborer la rumeur dont je l'entretenais. La question du rétablissement de la monarchie en Autriche ne serait donc pas pour lui devenue « actuelle » et le gouvernement italien n'aurait pas de raison de s'écarter de la ligne qu'il a suivie jusqu'à présent. A ce propos, M. Bastianini n'a pas contesté les termes dans lesquels j'ai

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Du 23 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 200.

défini devant lui, selon le premier paragraphe des instructions de Votre Excellence, la position de l'Italie dans cette affaire.

J'ai alors demandé si, en admettant l'hypothèse où la restauration serait justement devenue d'actualité et bénéficierait cette fois de l'appui allemand, l'Italie maintiendrait son opposition et en informerait le gouvernement de Vienne. M. Bastianini s'est borné à me répéter que son gouvernement n'avait pas eu, jusqu'à l'heure présente, à envisager une modification de son attitude; au surplus, l'appui de l'Allemagne lui paraissait difficile à admettre.

A en croire le sous-secrétaire d'État, la tendance au palais Chigi serait donc, pour le moment, de ne pas contester les principes qui ont guidé la politique italienne, de mettre en doute une évolution aussi profonde du Reich vis-à-vis de la restauration des Habsbourg, enfin de se garder d'engager l'avenir dans quelque mesure que ce soit.

Je ne manquerai pas d'interroger à ce sujet le comte Ciano à l'occasion de la démarche que j'effectuerai demain auprès de lui relativement aux affaires d'Espagne.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que l'attitude italienne vis-à-vis de la restauration des Habsbourg s'est inspirée jusqu'ici, dans un esprit d'opportunité, de l'opposition allemande non moins que de celle de la Petite Entente. Si M. Hitler a maintenant décidé de favoriser la restauration dans des conditions dont M. Mussolini peut avoir été informé directement, il est probable que Rome, au lendemain de son rapprochement avec Berlin, jugera opportun d'adopter la même décision.

209

Compte rendu de la Mission militaire de France en Tchécoslovaquie [1]

Entretien avec le président Benès
(25 décembre 1936)

Le Président m'a convoqué le 25 décembre dans la matinée à l'occasion de mon voyage en France. L'entretien a duré cinquante minutes. Ci-après le résumé des déclarations que m'a faites le Président.

« Je pensais que les liaisons Paris-Varsovie et Paris-Prague devaient avoir pour conséquence logique le rétablissement de la liaison Varsovie-Prague. Il n'en a rien été. A Paris aussi, on en est sans doute déçu.

« Cela signifie que la Pologne se réserve, qu'elle veut avoir [la] possibilité de rester neutre en cas d'attaque de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie. Dans ces conditions, nous devons observer une attitude analogue à l'égard de la Pologne.

(1) Extrait des archives de la Guerre, ce document a été rédigé par le général Faucher

« Si la Pologne s'imagine que l'Allemagne songe à attaquer la Tchécoslovaquie, je crois qu'elle se trompe. Je sais que, dans l'entourage de Goering, on a envisagé une attaque contre la Pologne et que l'on suppose — ou espère — que l'on en aurait l'occasion. Si des troubles intérieurs se produisaient en Pologne, les Soviets interviendraient.

« L'attitude de la Pologne reste donc ambiguë; elle l'a été pendant la guerre. Si la guerre éclatait demain, nous verrions probablement encore des Polonais dans les deux camps. Il y a à cela des raisons qui ne peuvent pas disparaître du jour au lendemain. Beck a une influence néfaste; c'est un faux bonhomme, un menteur, un couillon (*sic*), c'est vrai, mais sa disparition n'amènerait pas un changement radical immédiat. C'est bien désagréable, mais il faut prendre les Polonais tels qu'ils sont.

« La politique polonaise a été la raison déterminante de notre pacte avec les Soviets.

« La conclusion du pacte ne signifie pas que je fais pleine confiance aux Soviets; je me méfie au contraire beaucoup d'eux : vous connaissez mon attitude à l'égard des communistes tchécoslovaques. Mais il faut nous efforcer d'avoir pour nous la carte russe, de ne pas la laisser aux Allemands. Le danger d'un retour à une entente germano-soviétique subsiste. Ceux qui, en Russie, en demeurent partisans sont encore assez nombreux.

« L'entente franco-anglaise a une importance capitale.

« Je ne pense pas que les Allemands entreprennent quelque chose en 1937. Je ne les crois pas prêts. Il me paraît qu'ils ont éprouvé quelques déceptions en Espagne, notamment en ce qui concerne le matériel.

« S'ils attaquent la France sans ouvrir simultanément les hostilités contre nous, ce sera, quelque manœuvre qu'ils entreprennent pour s'assurer notre neutralité, l'application immédiate de l'article 27 de la loi du recrutement (convocation par décret des cinq plus jeunes classes de la réserve) et cela sans demander l'avis de qui que ce soit, pas même de Paris. Je sais le prix du temps en une telle circonstance. Je suppose que la France agirait de même à notre égard.

« Je crois du reste qu'une entente entre l'Allemagne et les puissances occidentales, de même qu'une entente entre l'Allemagne et nous, demeure possible. Il va de soi, pour ce qui nous concerne, que nous demeurerions inébranlablement fidèles à nos obligations antérieures.

« Il est bien désirable que les négociations en cours entre les états de la Petite Entente et entre la France et la Petite Entente aboutissent. Les Yougoslaves se montrent réticents, un peu comme les Polonais. Je pense ici plus au gouvernement qu'à la nation yougoslave. Mais j'espère que nous les amènerons à être raisonnables. Plus je les vois *filandreux et fuyants*, plus j'accentue la netteté de mes propos. Je leur dis : Voyez ce que vous avez à faire, je n'ai pas à m'en mêler, vous êtes libres, mais j'entends que vous ne me laissiez pas dans l'incertitude.

« Je crois pouvoir dire que l'État tchécoslovaque a fait preuve, dans les circonstances difficiles de ces dernières années, de calme, de courage, de décision. Nous comprenons notre devoir, non seulement vis-à-vis de nous-mêmes, mais

aussi à l'égard de nos alliés de la Petite Entente en particulier. Nous nous imposons, pour ces derniers, de lourds sacrifices. Nous voudrions qu'en France on reconnût tout cela ».

(Je demande au Président si, en ce moment, il ne pense pas, entre autres choses, aux tractations financières et économiques actuelles entre France et Tchécoslovaquie [1]. Il me répond affirmativement).

« L'effort militaire se poursuit à un rythme accéléré. Comme vous le savez, il portera surtout sur les fortifications, l'aviation et la motorisation, le gros du programme devant être réalisé en septembre 1937.

« Je serais heureux d'avoir communication des renseignements que l'on a pu recueillir en France sur les opérations d'Espagne en général, et spécialement sur la manière dont se sont comportés les matériels allemands, russes, italiens (avions, tanks, etc.) employés là-bas ».

210

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires Étrangères.

T. n°s 156 N, 157 N. *Nankin, 26 décembre 1936, 20 h. 56, 20 h. 57.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 15 h. 45.)

Tchang-Kaï-Chek est arrivé à Nankin. On annonce que Tchang-Hsueh-Liang l'a libéré, sans poser de conditions d'ordre politique, ce qui donnerait quelque créance à l'excuse du « malentendu » (mon télégramme n° 154 N) [2]. Le refus des chefs de provinces de le suivre a dû également influencer le jeune maréchal.

Il est heureux que l'affaire se soit dénouée de cette façon et si vite.

Bien que le pays soit resté calme et que le gouvernement n'ait pas cessé de contrôler la situation, des divergences commençaient à se manifester, notamment entre les partisans de la force et ceux de la négociation. La plupart des chefs de province et la famille du Généralissime penchaient en faveur de la négociation; l'armée gouvernementale et certains éléments du Kouomintang, pour la force. En s'aggravant, ces tendances auraient pu affecter l'équilibre des divers groupes d'influence, de façon dangereuse pour l'unité nationale.

L'opinion publique et le gouvernement se plaisent à déclarer maintenant cette unité plus forte que jamais, car, ayant subi l'épreuve d'une crise intérieure redoutable et soudaine, la Chine a pu, à l'exclusion de toute intervention étrangère, la résoudre en moins de quinze jours par ses propres méthodes, sans avoir, assure-t-on, à modifier l'orientation de sa politique intérieure et extérieure.

(1) Sur ces tractations voir ci-dessus, n° 48.
(2) Non reproduit, le contenu en étant résumé ici.

Les milieux officiels attribuent le mérite de cette réussite et de la conversion miraculeuse de Tchang-Hsueh-Liang à Mme Tchang-Kaï-Chek elle-même. Je la crois, en effet, capable d'avoir, avec l'aide de son frère (1), conduit personnellement la négociation.

Tchang-Hsueh-Liang est arrivé à Nankin aujourd'hui peu après Tchang-Kaï-Chek. Il est descendu chez M. T. V. Soong.

Communiqué à Tokyo.

211

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4302 à 4318. Réservé. *Berlin, 26 décembre 1936, 18 h. 25, 18 h. 33, 18 h. 40, 18 h. 44, 19 h. 17, 19 h. 28.*

(*Reçu :* 18 h. 50, 19 h. 25, 18 h. 35, 19 h. 40.)

J'ai fait remettre ce matin à 11 h. 30, à la Wilhelmstrasse, l'aide-mémoire prévu (2). Sir Eric Phipps a envoyé presque en même temps un document analogue, quoique rédigé d'une manière assez différente en raison des termes des instructions qu'il avait reçues et qui n'étaient pas absolument les mêmes que les miennes.

A midi trente, M. Gaus, directeur ministériel chargé d'assurer la permanence des services, m'a fait savoir qu'il serait heureux de répondre à mon désir d'avoir un entretien avec lui.

J'ai cru utile, en effet, d'attirer le plus tôt possible l'attention du représentant de l'office des Affaires étrangères sur quelques points.

Je lui ai marqué que le vœu du gouvernement français, aussi bien que du gouvernement britannique, était d'empêcher que l'affaire espagnole ne s'envenimât, de lui enlever dans le plus bref délai son caractère le plus dangereux et, à la faveur d'une atmosphère ainsi détendue, d'engager avec l'Allemagne un échange de vues d'où pourrait sortir l'ébauche d'un règlement des problèmes européens en suspens.

J'ai fait allusion à la récente entrevue de Votre Excellence avec le comte Welczeck (3) et indiqué que ma démarche présente, qu'il ne fallait pas inter-

(1) M. T. V. Soong.

(2) Rédigé par l'ambassade conformément aux instructions du Département de l'avant-veille, reproduites ci-dessus sous le no 205.

(3) Les archives de la Wilhelmstrasse contiennent le compte rendu d'une audience accordée dans la soirée du 23 à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris. Le ministre français des Affaires étrangères aurait proposé à son interlocuteur colonies, matières premières et emprunts contre la paix, une paix fondée sur des actes et non des paroles. Il aurait suggéré les étapes suivantes : une collaboration en vue d'éteindre le foyer d'incendie espagnol; la création d'une atmosphère pacifique; l'étude des aspirations allemandes en même temps que le règlement de la question locarnienne; enfin la limitation des armements. *Les archives secrètes de la Wilhelmtrasse*, III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole (1936-1939)*, trad. Tournier, Paris, 1952, no 107.

préter comme une tentative de pression, mais comme un geste inspiré par la conscience d'un péril et par le souci d'écarter ce péril, en faisant appel à la bonne volonté et à la collaboration de l'Allemagne, devait être rapprochée des déclarations recueillies par l'ambassadeur du Reich à Paris et permettre, si elle aboutissait à un résultat positif, de poursuivre plus avant les conversations amorcées à la fin de l'été dernier par le Dr Schacht (1).

Il s'est défendu de pouvoir rien me répondre qui préjugeât le moins du monde l'attitude de son gouvernement. Il m'a assuré qu'il transmettrait dès aujourd'hui à M. von Neurath le document dont je l'avais saisi et les explications dont j'avais accompagné ce mémorandum.

A titre tout personnel, il a ajouté cependant que la question que nous soulevions et sa solution lui paraissaient extrêmement difficiles.

Il a, à son tour, exprimé le regret qu'en août dernier, nous n'eussions pas voulu attacher d'importance à ce problème des volontaires. Depuis lors, la situation s'était terriblement compliquée. A l'heure actuelle, il ne voyait pas bien la raison de notre nouvelle insistance. Le comité de Londres était au travail; il avait formé des sous-comités, eux-mêmes chargés d'une certaine besogne; l'Allemagne y collaborait de son mieux; elle pourrait s'étonner qu'on eût l'air de la considérer comme l'obstacle principal à un arrangement; car, si les choses avaient pris une tournure fâcheuse, c'était parce qu'on ne l'avait pas écoutée à temps. On pouvait craindre, en outre, du côté allemand, qu'en stabilisant la situation au point où elle en est en Espagne, la cause du bolchevisme ne se trouvât dangereusement avantagée.

J'ai rappelé à M. Gaus que la nouvelle démarche franco-britannique s'adressait à toutes les puissances intéressées, et à la Russie autant qu'à l'Allemagne.

Je lui ai expliqué qu'en août dernier, le problème des volontaires ne se posait pas comme aujourd'hui. C'était, pour un gouvernement parlementaire, une décision grave et un lourd empiètement sur les libertés individuelles, que d'interdire aux personnes qui le désiraient de sortir du territoire; on ignorait au surplus, à cette époque, si le courant des volontaires serait important ou non. L'essentiel était, du reste, non pas d'épiloguer sur le passé, mais d'améliorer le présent en songeant à l'avenir.

Enfin, j'ai cru devoir lui indiquer que, s'il s'avérait que l'Allemagne continuait d'envoyer en Espagne des volontaires recrutés dans les rangs de la Reichswehr, le gouvernement français aurait peine à résister aux pressions politiques des éléments qui réclamaient la fin de la non-intervention. Sur ce point, M. Gaus s'est montré très ombrageux et susceptible. Il m'a déclaré, sur un ton assez vif, qu'heureusement cette remarque que je venais de faire ne figurait pas dans mon aide-mémoire, sinon, elle en aurait plutôt compromis que favorisé le succès. Car il suffisait de lire chaque jour la presse française pour voir que l'opposition reprochait au gouvernement de faciliter par tous les moyens le recrutement et le passage des volontaires, ainsi que l'envoi d'armes et de munitions en Espagne.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 213.

J'ai répliqué que la meilleure preuve de la bonne foi du gouvernement français était l'offre qu'il apportait d'interdire immédiatement tout recrutement, tout... [1] de tout envoi. L'Allemagne était-elle prête à en faire autant?

M. Gaus m'a répété qu'il n'avait pas qualité pour répondre et que je ne devais pas conclure de ce qu'il m'avait dit à la vraisemblance d'une réponse négative.

Accessoirement, dans le courant de l'entretien, j'ai noté qu'il avait exprimé e regret que les conversations nouées en août par M. Schacht eussent été interrompues si longtemps.

J'ai informé de mon entretien avec M. Gaus sir Eric Phipps. L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit qu'il ne comptait pas avoir un entretien parallèle, du moins pas avant la semaine prochaine.

M. Gaus a eu beau me dire ce matin qu'il n'avait pas qualité, étant un rouage trop modeste dans sa propre administration, pour préjuger ce que serait l'attitude du gouvernement allemand, son opinion personnelle n'en a pas moins une valeur significative, car il jouit d'un grand crédit et il est un conseiller très écouté. Il ressortait en outre de ses propos qu'il avait eu ces jours derniers, précisément sur les affaires d'Espagne, des entretiens avec M. von Ribbentrop et M. Woermann, qui venaient d'arriver de Londres. Il semble donc qu'on doive s'attendre à retrouver chez les dirigeants du Reich, et sans doute sous une forme encore plus accentuée, les objections qu'il m'a fait valoir.

La méfiance était visiblement, malgré la courtoisie de son langage, son sentiment dominant, comme s'il était, au fond de lui-même, convaincu que nous cherchions surtout à servir les intérêts des républicains espagnols. Ainsi s'explique qu'il ait tenu à m'indiquer que l'Allemagne avait entre les mains la preuve de l'importance considérable des secours fournis par les Russes. Cette crainte du bolchevisme et de son succès en Espagne, les chefs nazis ne peuvent que l'éprouver à un degré plus haut encore que lui.

M. Gaus n'a pas été indifférent, d'autre part, à ce que je lui ai dit sur la perspective d'engager une conversation plus générale, une fois l'affaire d'Espagne débarrassée de son aspect le plus menaçant, et sur l'opportunité pour l'Allemagne de ne pas tomber dans la faute qu'elle nous reprochait souvent, et de savoir à son tour saisir l'occasion. Mais j'avais espéré qu'il y serait plus sensible. Il m'a parlé, dans cet ordre d'idées, de la note anglaise sur le projet de pacte de Locarno [2]. Après m'avoir déclaré que cette note n'avait pas fait avancer les choses, il m'a confirmé que la Wilhelmstrasse avait demandé à Londres de préciser le point de vue britannique au sujet des exceptions éventuelles à l'engagement de non-agression.

Il m'a confirmé également que les services de l'office des Affaires étrangères cherchaient à élaborer des suggestions positives. Mais il a ajouté qu'il était inexact que l'Allemagne eût proposé, comme certains journaux l'ont prétendu, d'accepter le pacte franco-soviétique, à condition que fût modifiée la formule concernant la détermination de l'agresseur.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Du 19 novembre, reproduite au tome III de la présente série sous le n° 513.

212

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1601. *Rome, 26 décembre 1936, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nºs 1596 à 1598 [1].

Le comte Ciano, à qui M. Bastianini avait rendu compte de ma démarche, m'a déclaré avec insistance que la rumeur parvenue à la connaissance du gouvernement français était pour lui dénuée de tout fondement. Il a ajouté qu'à aucun moment la question de la restauration monarchique en Autriche n'avait été examinée dans les conversations italo-allemandes, et n'a pas voulu admettre l'hypothèse d'une évolution aussi radicale du Reich à cet effet [2].

213

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 1426 à 1432. *Prague, 26 décembre 1936* [3].

(*Reçu :* le 28, 12 h.)

J'ai fait auprès de M. Krofta la démarche officieuse prescrite par le télégramme nº 982 de Votre Excellence [4]. Le ministre m'a répondu que M. Antonesco ne l'avait pas mis au courant jusqu'ici de son projet de réunion à Paris des trois ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente. Il a ajouté qu'il serait très heureux de venir à Paris. Il m'a laissé entendre toutefois qu'à son avis, en raison des négociations en cours au sujet de l'accord d'assis-

(1) Du 25 décembre, reproduit ci-dessus sous le nº 208.

(2) Cette déclaration du comte Ciano a été communiquée par télégramme circulaire de Paris à Londres, Prague, Belgrade, Bucarest, Vienne et Budapest le 28 décembre.

(3) Par avion.

(4) Télégramme du 23 décembre, non reproduit. Il invitait le ministre de France à faire savoir officieusement au gouvernement tchécoslovaque que M. Antonesco projetait une réunion à Paris des ministres de la Petite Entente, et que M. Delbos ne verrait « que des avantages à la réalisation de cette idée ».

tance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente et au sujet du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle, et de la publicité donnée ces derniers jours par la presse à ces négociations, publicité qu'il paraissait quelque peu regretter, la réunion envisagée devait être marquée par la conclusion des accords en question.

Or, M. Krofta a eu confirmation par M. Girsa des hésitations de M. Stoyadinovitch, telles qu'il me les avait indiquées (mon télégramme nos 1409-1410). (1) Il suppose qu'au cours du prochain voyage en Roumanie du président du Conseil yougoslave, la question sera abordée.

Le ministre m'a dit par ailleurs que le gouvernement yougoslave avait fait savoir à Prague que le prince Paul serait heureux de recevoir M. Benès, mais qu'en raison de la rigueur de l'hiver et de l'aménagement à apporter aux appartements qu'occuperait le Président, il désirerait que cette visite eût lieu au mois de mars ou d'avril.

Revenant aux négociations en cours, M. Krofta m'a fait observer que le gouvernement français et le gouvernement yougoslave avaient l'un et l'autre modifié leur [position] : cet été, le cabinet de Belgrade eût été désireux d'aboutir sans tarder et celui de Paris voyait des avantages à attendre l'aboutissement des pourparlers relativement au pacte de l'ouest. Prague, c'était le contraire.

M. Krofta m'a refait le tableau des modifications favorables qu'il apercevait dans la situation générale, tel que je l'ai décrit dans mon télégramme nos 1397 à 1403 (2).

Il y a ajouté une touche nouvelle : la possibilité d'un résultat positif quant aux négociations relatives au pacte de l'ouest et l'organisation de la sécurité dans le centre et l'est de l'Europe. Il voit en effet l'Italie s'éloignant de l'Allemagne, les puissances intéressées renonçant à leur âpre opposition à propos des affaires d'Espagne. Il voit aussi les besoins d'argent de l'Allemagne, le désir de colonies manifesté avec insistance par cet état. Il dit qu'à Genève, une personnalité de l'entourage de Votre Excellence lui avait confié que la France et l'Angleterre ne seraient pas opposées à chercher les moyens de donner satisfaction à ce désir, à la condition que l'Allemagne acceptât de participer, suivant les vues franco-britanniques, à l'organisation de la sécurité, non seulement à l'ouest, mais au centre et à l'est de l'Europe. Cette confidence a été agréable aux oreilles du ministre. M. Krofta n'a pas donné de conclusion à ses réflexions.

Je lui ai répété qu'à mon avis, le meilleur moyen d'assurer la paix et d'amener l'Allemagne à composition était de donner à cet état l'impression qu'un coup de force, de sa part, se heurterait à une résistance préalablement organisée collectivement et simultanément.

(1) Du 22 décembre, reprenait les indications ournies déjà par e T. n° 445 de Belgrade du 20 (analysé ci-dessus sous le n° 156, note).

(2) Le début de ce télégramme, du 21, est reproduit ci-dessus sous le n° 184. Autres facteurs favorables signalés par le ministre tchèque : les tentatives de rapprochement de Rome vis-à-vis de la Petite Entente; le discours modéré de M. Beck; le désintéressement de l'Italie en Espagne; les difficultés de la situation alimentaire du Reich.

Il convenait dès lors de mener à bien le plus rapidement possible les négociations concernant les accords d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente et le pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle. Ce dernier instrument pourrait d'ailleurs, suivant les vues françaises, rester ouvert à l'accès d'autres états. Les dispositions moins négatives de l'Allemagne, que le ministre croyait apercevoir, ne pourraient que se trouver fortifiées par la signature de ces pactes.

214

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 393 à 395. Réservé. *Lisbonne, 27 décembre 1936, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 18 h.)

Je me réfère à votre télégramme nº 414 (1).

Après m'être mis d'accord avec mon collègue l'ambassadeur d'Angleterre, j'ai obtenu hier soir une audience du président Salazar. Je lui ai exposé les raisons qui ont amené le gouvernement français et le gouvernement britannique à considérer que la solution du problème des volontaires s'imposait dans le plus bref délai. Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai indiqué au Président l'intérêt que nous attachons à la mise en vigueur rapide de mesures d'interdiction que, pour notre part, nous sommes disposés à adopter dès maintenant si les autres gouvernements prennent des décisions identiques. Je l'ai également prié de me faire connaître le plus tôt possible l'attitude que le gouvernement portugais prendrait dans ce sens, en ajoutant qu'il serait souhaitable que l'accord réalisé puisse être appliqué, simultanément, dès le début de janvier.

Le président Salazar a tenu à me rappeler que l'adhésion portugaise au Comité de non-intervention (2) avait précisément souligné l'importance de la question des enrôlements et il a ajouté qu'il regrettait profondément que celle-ci n'ait pas retenu l'attention des gouvernements. Puis il crut devoir m'assursr qu'il n'y avait d'ailleurs pas, ou très peu de volontaires portugais engagés en Espagne. Sans relever ce que cette affirmation avait d'imprévu, je répliquai que, dans ces conditions, il serait d'autant plus aisé au gouvernement portugais de prendre des mesures d'interdiction. Le Président n'a pas insisté et m'a promis d'examiner sans retard notre proposition.

J'ai l'impression que, sans nous opposer un refus, le Dr Salazar, pour des raisons de politique intérieure, ne montrera pas d'empressement particulier à être parmi les premiers à adopter les mesures prénisées.

(1) Du 24 décembre, reproduit ci-dessus sous le nº 205.

(2) Sur la genèse de cette adhésion, voir ,au tome III de a présente série,l es n°s 96, 142, 201 206, 216.

215

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 615 à 521. Réservé. *Moscou, 27 décembre 1936, 22 h. 42.*

(*Reçu :* 21 h. 45, 22 h. 35.)

J'ai effectué cet après-midi auprès de M. Litvinov la démarche prescrite par votre télégramme n°s 837 et suivants [1].

Au cours d'un entretien d'une heure, j'ai développé auprès du Commissaire du peuple, que venait de voir mon collègue britannique, les arguments qui militent en faveur d'une prompte extension de l'accord de non-intervention aux volontaires.

Notamment, j'ai souligné l'importance et l'urgence que revêtait cette décision, au moment où couraient, sur l'envoi de 60.000 Allemands en Espagne, des bruits qui, s'ils n'étaient pas confirmés, n'étaient pas non plus nettement démentis; j'ai marqué les possibilités nouvelles qu'offrait l'amélioration de nos rapports et de ceux de l'Angleterre avec l'Italie; enfin, allant au devant d'une objection que je savais inévitable, j'ai précisé que la conclusion de l'accord souhaité ne devait, en aucune façon, retarder la mise en œuvre du contrôle et cru pouvoir ajouter qu'à défaut de l'adhésion des deux partis espagnols à l'organisation d'un contrôle en Espagne, on envisagerait avec faveur à Paris et sans doute aussi à Londres un contrôle extérieur à la Péninsule.

M. Litvinov m'a écouté avec sa compréhension habituelle. Son gouvernement, m'a-t-il dit, était favorable à l'extension de l'accord de non-intervention aux volontaires et accepterait même l'évacuation de tous les éléments étrangers amenés en Espagne; pour sa part, il n'envoyait pas de volontaires. Mais conclure un nouvel accord sans qu'un contrôle effectif en empêchât la violation par l'Allemagne et l'Italie, n'était-ce pas aller à une nouvelle duperie, à une nouvelle perte de prestige? L'annonce de l'envoi de 60.000 hommes, n'était-ce pas de la part de l'Allemagne un bluff, comme précédemment celui d'une agression contre la Tchécoslovaquie? Quant à l'Italie, M. Litvinov avait sû, de source sûre, le 5 décembre, qu'elle avait conseillé à Franco de ne donner sa réponse qu'après celle de Valence, de poser des conditions si cette dernière était affirmative et de refuser finalement, si ces conditions étaient accueillies.

J'ai répondu au Commissaire du peuple que lorsque la paix était en jeu, le prestige allait à ceux qui faisaient le nécessaire pour la sauvegarder. Même sans contrôle, l'accord sur les volontaires empêcherait des envois massifs, ce qui était l'essentiel. L'attitude allemande était peut-être un bluff, mais peut-être aussi traduisait-elle une tentation précédemment réfrénée en ce qui concerne

[1] Du 24 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 205.

la Tchécoslovaquie, qu'il fallait refouler aujourd'hui, en ce qui concerne l'Espagne. En tout cas, les intérêts en cause étaient si considérables qu'on devait parer à toute éventualité. Pour ce qui était de l'Italie, les renseignements du Commissaire du peuple risquaient d'être périmés.

M. Litvinov s'est montré entièrement d'accord avec moi sur l'importance de la question et m'a promis d'en saisir d'urgence son gouvernement, ajoutant que les indications que je lui avais données sur nos dispositions à l'égard du contrôle l'aideraient à faire valoir le point de vue franco-anglais. Il estime que si le gouvernement de l'URSS l'adopte, ce sera à la condition d'abord que les autres gouvernements prennent la même décision, ensuite que ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore fait acceptent expressément l'organisation d'un contrôle effectif à une date aussi rapprochée que possible. Je pense que tel est l'avis qu'il formulera personnellement.

J'ai laissé au Commissaire du peuple un mémorandum que j'envoie par la valise.

216

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4328 à 4331. *Berlin, 28 décembre 1936, 20 h. 8.*

(*Reçu :* 21 h., 20 h. 15.)

La presse allemande s'amuse et s'irrite en même temps de l'agitation dont les journaux anglais et français ont donné le spectacle ces jours derniers, des récits sensationnels qu'ils ont publiés sur les débats fiévreux auxquels se seraient livrés à Berchtesgaden le Führer et ses principaux lieutenants, avant de procéder à un choix dramatique.

A ces tableaux tracés par des imaginations en délire, la presse du Reich oppose le calme absolu qui a présidé en Allemagne aux fêtes de Noël.

J'ai dit que ces conférences de Berchtesgaden, dont ont parlé chez nous certaines feuilles, n'ont pas eu lieu. Les récits qui les ont relatées relèvent de la fantaisie littéraire. M. Hitler a passé les fêtes de Noël en Bavière dans le cercle de ses familiers et il n'a tenu jusqu'à présent aucun conseil.

Il est vrai aussi que le public allemand ne peut pas avoir le sensation qu'un choix dramatique s'impose à l'heure actuelle à ceux qui le gouvernent, car il est habitué aux difficultés économiques et aux restrictions alimentaires que la presse britannique semble avoir découvertes tout à coup et il sait qu'elles n'ont pas, malgré leur gravité, un caractère suraigu. Et, d'autre part, comme les organes qui le renseignent ne lui disent et ne lui ont jamais dit un mot des envois d'hommes et de matériel que l'Allemagne fait au général Franco, comme il n'entend parler que de l'intervention des Russes et des Français, il n'a

qu'une idée très relative des complications qui peuvent surgir de la guerre civile espagnole.

Dans la mesure, où il devine ce qui se passe, il est d'ailleurs moins placide que ne l'affirme la presse du Reich. Il est au contraire inquiet et il éprouve l'appréhension diffuse d'un péril de guerre imminent.

Quant à croire que M. Hitler s'apprête à répondre dans les vingt-quatre heures, par oui ou par non, à la nouvelle démarche anglo-française, c'est méconnaître singulièrement la situation. Le Chancelier a intérêt à gagner du temps, à attendre au moins l'issue de l'offensive qui a été déclenchée hier contre Madrid [1] et que la presse allemande n'a pas jugé utile de mentionner jusqu'ici. L'époque de l'année, la dispersion actuelle des membres de son gouvernement fournissent au Führer un prétexte plausible pour retarder ses déterminations.

217

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 402 [2] *Moscou, 28 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 janvier 1937.)

Dans un télégramme du 22 novembre, nº 1259 [3], que le Département a bien voulu me communiquer, M. de Monicault signale que l'on se rend mal compte à Prague de ce qui se passe en Russie, mais que l'on croit, sur la foi de rapports de la légation de Tchécoslovaquie à Moscou, que la position de Staline s'est affaiblie au cours de ces derniers mois.

Je connais peu mon collègue de Tchécoslovaquie qui vit ici très isolé et, dans les rares contacts que j'ai eus avec lui, il m'a donné l'impression d'une personnalité effacée; s'il a émis l'avis que rapporte M. de Monicault, je crains fort que sa perspicacité ait été en défaut, car la réalité me paraît être tout autre. A escompter la chute du régime stalinien, on s'exposerait à recevoir des faits le démenti déjà donné à ceux qui avaient cru pouvoir spéculer, dans les années passées, sur une désagrégation de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

A la vérité, l'orientation politique de ce pays s'est sensiblement modifiée au cours de ces dernières années et ce serait fermer les yeux à l'évidence que de ne pas apercevoir les changements profonds qui s'y sont opérés. L'ambassade a trop soigneusement tenu le Département informé de cette évolution pour que

[1] Cette attaque, menée notamment dans le secteur de la Cité universitaire, devait se solder par un échec.
[2] Extraite des archives de l'ambassade.
[3] Télégramme non reproduit, son sens étant précisé ici.

j'aie à m'y étendre longuement. Mais il est nécessaire d'en rappeler brièvement la tendance et les résultats pour apprécier la solidité du régime actuel.

Lénine avait jeté en pays slave la semence de la révolution mondiale. Staline, venu au pouvoir alors qu'elle levait, organise la récolte au bénéfice de la plus grande Russie. Réaliste avant tout, plus humain en un certain sens que son prédécesseur, son but, au moins immédiat, est de ramener la révolution communiste à la taille et aux possibilités de son pays, de lui en assurer les avantages, de lui en épargner dans la mesure du possible les inconvénients. Il installe une république socialiste dans un cadre national.

Ses moyens ne sont pas neufs; ils sont simples et d'ailleurs empruntés au régime capitaliste, mais il les met en œuvre avec ténacité et habileté. Malgré la révolution, en partie à cause d'elle, le peuple russe souffre des pires privations : il faut améliorer sa situation matérielle, car la capacité d'endurance a ses limites; il faut faire succéder à la période héroïque du sacrifice total à l'idée celle des réalisations matérielles. L'étranger a résisté au marxisme; certains pays réagissent même de façon menaçante : il faut s'organiser, se fortifier et défendre chez soi les conquêtes de la révolution avant de songer à poursuivre la révolution mondiale. Pour améliorer la condition du peuple, Staline intensifie la production et il n'hésite pas à user à cet effet du même levier que le capitalisme : il fait jouer l'intérêt individuel, assure la rémunération de chacun en fonction des services rendus, rétablit la propriété privée et le droit d'héritage. Pour assurer la paix nécessaire à l'organisme nouveau issu de la révolution, au moins durant ses premières années, Staline se fait le défenseur du *statu quo* européen et donne tous ses soins à l'organisation de la défense nationale. En même temps, il écarte et supprime au besoin les zélateurs de la révolution universelle, les interprètes trop orthodoxes de la doctrine léninienne qui pourraient entraîner le pays à des aventures tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Hostile au messianisme, foncièrement russe, Staline a en quelque sorte saisi la révolution dans sa course et l'a fixée au sol national en cherchant à l'adapter aux besoins et aux aspirations du pays. Changement de doctrine ou seulement changement de tactique de sa part? La question se pose. Il était fatal en tout cas qu'en arrêtant, au moins momentanément, l'élan d'une machine aussi formidable que la révolution soviétique, il provoquât des réactions. Elles ont eu lieu, elles se produiront encore, mais elles ne paraissent pas de nature à menacer sa situation. Elles sont en effet limitées à un milieu assez restreint d'intellectuels, pour une bonne part israélites ou étrangers, accourus à l'appel de la révolution triomphante et déçus dans leur idéologie.

La réalisation du communisme est reportée à plus tard et l'on admet qu'il s'écoulera bien du temps avant son avènement : « La durée d'une période géologique », disait Radek.

L'organisation des cadres de la nation, fonctionnaires, officiers, ingénieurs, entraîne la création de « couches supérieures », qui rappellent déjà étonnamment les classes dirigeantes des pays capitalistes. Ces constatations heurtent les révolutionnaires demeurés dans la pure tradition marxiste; elles irritent sans doute aussi certaines ambitions refrénées, mais elles laissent parfaitement indifférente l'immense majorité de la nation.

Le peuple russe aspire avant tout à plus de bien-être. C'est la promesse que lui a faite Staline et que le développement qu'il cherche à donner à l'industrie alimentaire et à l'industrie légère doit permettre de réaliser peu à peu. La consigne essentielle, le « slogan » du jour est la « joie dans l'abondance ». On aperçoit, hélas, encore bien rarement et l'une et l'autre dans ce pays. Cependant, il a déjà été fait beaucoup pour l'enfance, et l'armée est l'objet d'une sollicitude particulière. Le civil lui-même voit peu à peu réapparaître des articles de la vie courante, alimentaires, vestimentaires ou ménagers, qui lui donnent une certaine impression de confort nouveau. On ne doit pas oublier qu'il n'a aucun terme de comparaison et qu'il part de zéro. Au lendemain de la révolution, en 1919, les moineaux eux-mêmes avaient déserté Moscou, faute de nourriture !

Aujourd'hui on vend des chapeaux mous, des pâtisseries, des arbres de Noël dans les villes, et les officiers suivent, par ordre, des cours de danse.

Dans les campagnes, la situation, sans être encore satisfaisante, s'est cependant améliorée au cours de ces dernières années, et le rendement des terres a augmenté sans toutefois, dit-on, atteindre encore celui de 1914. Les récoltes d'automne ont été, il est vrai, mauvaises cette année, notamment en fourrage, dans une importante partie du pays, et il en résulte un certain malaise. Mais ce sont là des accidents saisonniers dont il ne faut pas exagérer l'importance.

Dans l'ensemble, il y a encore beaucoup de misère; un peu moins chaque année cependant, et Staline cherche à répondre aux aspirations profondes du peuple en se penchant vers lui, en lui montrant qu'il comprend ses besoins matériels et qu'il s'efforce d'y satisfaire.

Il ne limite d'ailleurs pas l'action en sa faveur au domaine économique, et il vient de lui donner une constitution dont on ne peut contester le caractère libéral, quelles que soient les réserves à faire sur son application. Elle est cependant critiquée, paraît-il, dans les milieux intellectuels où l'on serait porté à considérer qu'elle n'est qu'un leurre. Elle élargit en tout cas les bases de la consultation populaire, et l'on voit par là que Staline met sa confiance dans le peuple russe et peut-être aussi qu'il veut pouvoir éventuellement prendre appui sur lui vis-à-vis du parti.

Si, en effet, il devait jamais se heurter à une opposition sérieuse, c'est au sein du parti communiste qu'il la rencontrerait. Pour le moment, il en est maître. Les événements d'Espagne, survenant après le procès de Zinoviev et de Kamenev [1], peuvent avoir provoqué par endroits une certaine effervescence : aucun mouvement cependant de nature à menacer le régime, et les arrestations qui se poursuivent, surtout dans la région de Léningrad, marquent l'application de méthodes préventives asiatiques au moins autant que la répression d'une agitation. La situation pourrait devenir plus grave si, en présence d'une attitude jugée trop modérée du gouvernement soviétique dans les affaires d'Espagne, les partis communistes étrangers venaient à rompre avec Moscou, comme ce serait, paraît-il, déjà le cas pour l'un d'entre eux dont je n'ai pu connaître la nationalité. Je suis cependant porté à penser que, même dans des conjonctures

(1) Sur ces procès, voir, au tome III de la présente série, le n° 310.

aussi sérieuses, Staline continuerait à dominer le parti. On ne doit pas oublier qu'il en a fait rouvrir le recrutement et qu'il procède à une ventilation, à une épuration continuelles qui se sont déjà traduites par le changement de quarante pour cent des membres.

Ce serait en tout cas une erreur psychologique d'interpréter, ainsi que l'aurait fait mon collègue de Tchécoslovaquie, les manifestations en faveur de Lénine comme un indice du déclin de Staline.

Lénine a toujours été associé à son successeur dans les expressions de l'admiration populaire. Mais à supposer que son effigie apparût aujourd'hui plus fréquemment, cela signifierait précisément, en langage oriental, que l'on se couvre de son image pour masquer l'orientation nouvelle.

Quant à penser que l'immensité de la Russie ne permet pas d'établir une dictature aussi solide que celle d'Hitler ou de Mussolini, c'est bien mal connaître la puissance de la G.P.U., qui règne en maîtresse de Niegoreloie à Vladivostok, ainsi que notre attaché militaire a pu s'en assurer lors de son récent voyage en Sibérie [1]. Cette formidable organisation, qui ne me paraît comparable qu'à l'Intelligence Service britannique, est dirigée par des hommes de premier plan dévoués au dictateur et tient tout le pays dans sa main.

Je crois, en conclusion, que la position de Staline est toujours aussi forte. Il a pour lui le peuple, l'armée, la police, la grande majorité du parti.

La révolution est une fièvre qui ne suffit pas à donner une certaine exaltation cérébrale. Il y faut une attaque plus généralisée de l'organisme social, il faut la guerre ou la misère. Staline veille à éviter l'une, à atténuer l'autre : où un mouvement insurrectionnel trouverait-il un aliment suffisant pour renverser un chef aussi puissant et aussi profondément national?

Il est permis de penser que seuls la maladie ou l'attentat peuvent mettre fin au règne de Staline.

218

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 403 [2]. *Moscou, 28 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir pol., 28 janvier 1937.)

La presse soviétique a publié, ces jours derniers, plusieurs articles fort agressifs à l'égard de la Pologne. Ils sont assez inattendus, car rien dans le développement des rapports de voisinage, réservés mais courtois, établis entre

(1) Il est vraisemblable que ce voyage en Sibérie a donné lieu à un rapport de l'attaché militaire, mais celui-ci n'a pu être retrouvé dans les archives détenues par le Quai d'Orsay ou par le service historique de l'Armée.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.

Moscou et Varsovie ne laissait présager, au moins en apparence, pareille explosion de colère.

Cependant, dès le 20 décembre, les *Izvestia*, prenant texte du projet de réorganisation de la Société des Nations présenté par M. Beck, se livraient contre celui-ci à de vives attaques. Au mois de septembre, disait en substance le journal, il avait tout fait pour empêcher la révision du pacte dans un sens favorable à l'organisation de la paix; il cherchait à introduire en sous-main, dans les débats de l'assemblée de Genève, ces pays mêmes qui l'avaient quittée; il voulait ensuite donner au Comité des fonctions purement techniques; il se faisait en somme à la Société des Nations le fourrier des fauteurs de guerre [1].

La *Pravda*, le même jour, examinait la situation créée par les dernières conversations franco-roumaines, dénonçait les efforts tentés par M. Beck pour amener la Roumanie dans le sillage de la politique allemande, en vue d'isoler la Tchécoslovaquie et de faciliter ainsi les desseins du Reich contre ce pays. On s'illusionne à Paris, ajoutait le journal, sur les véritables intentions de la Pologne restée fidèle amie de l'Allemagne.

Le lendemain, la *Pravda* et les *Izvestia* s'emparaient du discours prononcé par M. Beck le 18 décembre [2] pour revenir à la charge et accuser le ministre polonais de collusion avec l'Allemagne : après avoir brisé le projet de pacte oriental, il voulait maintenant liquider la Société des Nations. Il était prêt à collaborer avec le fascisme allemand contre la Tchécoslovaquie. Les exigences coloniales démasquaient les appétits de conquêtes de la Pologne elle-même. Surtout, les deux journaux se montraient vivement irrités du passage des déclarations de M. Beck où il mentionnait brièvement l'« œuvre accomplie » en commun avec l'U.R.S.S., qui continuait « à porter ses fruits bienfaisants, sans secousse ni malentendus de quelque importance ».

« Chose étrange, s'étonne la *Pravda*, un travail de coopération aurait été accompli et aurait même donné des résultats féconds ? Mais nous n'avons rien remarqué de tout cela ! ».

Pravda et *Izvestia* concluaient : M. Beck cherche à donner à la politique polonaise une allure énigmatique, mais le sphinx polonais n'a, depuis longtemps, plus de mystère; il travaille avec les états qui préparent la guerre.

Pour comprendre la mauvaise humeur soviétique, il faut remonter jusqu'au début de l'année qui s'achève. En janvier dernier, c'est-à-dire avant la ratification du pacte franco-soviétique, M. Molotov, président du Conseil des commissaires du peuple, avait, dans un discours fort amical, fait des avances à la Pologne et exprimé surtout sa satisfaction qu'elle ne contribuât pas à affaiblir le pacte de la Société des Nations : les dirigeants de Moscou espéraient alors amener le gouvernement polonais à considérer comme son intérêt d'adhérer

(1) Le 18 septembre, à Genève, le ministre polonais des Affaires étrangères déclarait n'avoir pas l'intention de présenter des propositions sur la réforme du pacte; elles seraient en effet « prématurées » et le problème ne saurait être discuté que « dans une atmosphère politique dégagée des lourdes préoccupations de l'heure présente ».

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus n° 194 (note). En ce qui concernait la réforme de la Société des Nations, le ministre polonais déclarait: « Je constate que notre politique, s'opposant à la formation de blocs hostiles [Société des Nations et états qui n'en font pas partie] a pu, jusqu'à ce jour, d'un commun accord avec certains autres états, contrecarrer efficacement cette tendance ».

à une formule de pacte régional de sécurité collective. Bien qu'elle eût subordonné son adhésion à celle de l'Allemagne, le fait que la Pologne n'eût pas marqué de mauvaise humeur à l'occasion de la ratification du pacte franco-soviétique en avril semble avoir entretenu le gouvernement soviétique dans ses espérances. Aussi, la déception fut grande de voir les mois passer sans apporter aucune modification à l'attitude courtoise mais réservée adoptée à Varsovie. Par la suite, l'activité déployée par M. Beck pour donner une orientation politique au groupement des pays agricoles, qu'il cherche à diriger, a déplu ici et l'irritation a été en croissant quand on l'a vu, dans ses manifestations relatives à la Société des Nations, se donner en quelque façon comme le trait d'union entre les pays membres de la Société et ceux qui en sont sortis. Non seulement M. Beck s'employait à constituer un « bloc de neutres » au moment où l'intérêt commun commandait de s'unir contre l'agresseur, mais il proposait des formules d'édulcoration du pacte, il cherchait à chloroformer une Société déjà frappée d'impuissance, en préconisant une politique de temporisation et de faiblesse, cette politique même que ne cessaient de stigmatiser les dirigeants et la presse soviétiques ! Dans les projets de réforme de la Société des Nations présentés par M. Beck, le gouvernement de Moscou a vu une attaque directe contre la sécurité collective et par voie de conséquence contre l'U.R.S.S. Il convient d'ajouter que le rapprochement franco-polonais a suscité ici un sentiment très vif de jalousie, qui est loin d'être étranger à l'amertume avec laquelle ont été exprimés les griefs d'ordre général contre la Pologne. Le petit coup de chapeau désinvolte adressé par M. Beck à l'U.R.S.S. dans son dernier discours a piqué au vif l'amour-propre soviétique; la goutte d'eau a fait déborder le verre.

J'ai saisi l'occasion d'un récent entretien avec M. Litvinov pour lui marquer mon étonnement et mon regret du ton adopté par les journaux soviétiques vis-à-vis de la Pologne. La vivacité de sa réaction aurait suffi, si j'en avais douté, à me démontrer que la presse avait exactement reflété les sentiments du gouvernement. Le Commissaire du peuple s'est exprimé sur M. Beck avec la plus grande sévérité, marquant que celui-ci était et demeurerait l'homme de l'Allemagne, que son action à Genève était néfaste, et qu'il était bien fâcheux de voir la France et l'Angleterre faire en sorte d'augmenter son crédit.

J'ai répondu au Commissaire du peuple que, quelque opinion que l'on eût de M. Beck, c'était une faute politique d'étendre à la nation polonaise les griefs qu'on pouvait avoir contre lui, et que la *Pravda* passait la mesure quand elle déclarait tenir « pour confirmée l'hypothèse suivant laquelle la Pologne était prête à collaborer avec le fascisme allemand dans la réalisation des plans agressifs de ce dernier ». Utilisant les précieuses indications fournies par les derniers rapports de M. Léon Noël sur le mouvement qui porte la Pologne à se détourner de l'Allemagne pour se rapprocher de nous, j'ai montré à M. Litvinov combien, à favoriser ce mouvement qui entraîne M. Beck lui-même, plutôt qu'à raidir la nation polonaise en l'attaquant à travers un homme, la France et l'Angleterre faisaient preuve de plus de réalisme politique que l'U.R.S.S. Quand on était face à un danger commun, on devait chercher à arrondir les angles, non à accentuer les frictions, et le gouvernement soviétique,

au lieu d'en prendre ombrage, avait à se féliciter du rapprochement franco-polonais qui devait aider à harmoniser les rapports entre les trois pays et le jeu des accords qui les lient. Comme il arrive souvent lorsqu'on est franc et direct avec lui, M. Litvinov a accueilli ces considérations avec intérêt, et même avec sympathie.

L'aménagement du pacte d'assistance franco-soviétique en fonction de l'alliance franco-polonaise est, à mon sens, une des questions qu'il sera essentiel d'aborder et de régler aussitôt que nous serons libérés des affaires d'Espagne et que nous connaîtrons l'issue des négociations locarniennes.

219

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4345 à 4356. Réservé. *Berlin, 29 décembre 1936, 13 h. 51, 13 h. 52, 13 h. 56, 13 h. 55, 13 h. 58, 13 h. 54, 13 h. 53.*

(*Reçu :* 14 h. 15, 14 h. 25.)

Je me suis entretenu hier soir avec mon collègue italien, toujours bien informé de ce qu'on pense à Rome et à Berlin, et je me suis enquis auprès de lui de l'accueil que recevrait, à son avis, la récente démarche franco-britannique (1).

J'ai trouvé chez M. Attolico exactement le même état d'esprit que j'avais rencontré chez M. Gaus, avec une nuance encore plus négative et plus [hostile] (2).

D'après M. Attolico, la démarche franco-britannique n'aurait pas de chance de succès : « Votre geste, déclare en substance l'ambassadeur d'Italie, apparaîtra comme une manœuvre trop habile pour être vraiment adroite. On pensera que vous voulez tout simplement maintenir en faveur des rouges la supériorité qu'ils ont actuellement et qu'ils doivent à l'importance des secours français et russes. Il y a aujourd'hui beaucoup plus de volontaires étrangers du côté des rouges que du côté des blancs ! Pour qu'une combinaison quelconque pût aboutir, il faudrait d'abord rétablir la balance ».

J'ai beau expliquer à mon collègue que l'état présent des opérations militaires, où aucun des deux partis n'est capable d'imposer sa volonté à l'autre, prouve précisément qu'un équilibre s'est établi; il n'en veut pas démordre. Il semble d'ailleurs animé de rancune particulièrement vive contre la France. C'est la France, selon lui, qui a refusé de régler, quand on le lui suggérait en août dernier, la question des volontaires. C'est à travers son territoire, à travers ses ports ou ses eaux territoriales qu'ont passé tous les envois d'armes et d'effec-

(1) Voir ci-dessus n° 205.
(2) Voir ci-dessus n° 211.

tifs à destination du gouvernement de Madrid, même ceux qui sont venus de la Russie des Soviets. Et, aujourd'hui, cette même France se pose en championne de la neutralité et elle a l'air de désigner l'Allemagne et l'Italie comme les responsables de la continuation de la guerre civile espagnole, comme les malfaiteurs qui menacent d'entraîner l'Europe à une catastrophe !

L'ambassadeur d'Italie m'a répété qu'il était complètement absurde de croire que le gouvernement fasciste portait aujourd'hui moins d'intérêt qu'hier aux affaires d'Espagne. Le point de vue italien n'a pas changé. Jamais l'Italie n'admettra l'établissement en Espagne d'une république bolchevique. Un changement dans la position du gouvernement de Rome ne serait concevable que si les autres puissances écartaient également l'hypothèse d'une installation du communisme dans la Péninsule.

J'ai fait observer à mon collègue que nous n'étions pas moins soucieux d'avoir la certitude que l'Italie ne prendrait pas pied dans les Baléares, et que l'Allemagne ne resterait pas en Espagne pour y organiser un front contre la France et des bases d'action contre nos communications africaines.

M. Attolico m'a déclaré qu'en ce qui concernait les Baléares, l'Italie avait déjà donné les assurances les plus formelles (1). Quant aux intentions prêtées à l'Allemagne, elles étaient, d'après lui, absolument inexactes; l'Allemagne en donnerait volontiers l'assurance, dès qu'on le lui demanderait.

Devant l'attitude, sur presque tous les points négative, de l'ambassadeur, je l'ai prié de m'indiquer comment il se représentait la suite des événements. Il n'a rien pu me répondre, sinon qu'il fallait rappeler simultanément tous les étrangers qui se trouvent en Espagne.

Sur ma remarque qu'un échec de la démarche franco-britannique aggraverait la situation et risquerait de provoquer les plus sérieuses complications, il n'y a pas contredit. M. Attolico est pourtant convaincu que l'Allemagne ne souhaite pas la guerre; il regrette l'attitude qu'ont eue ces jours derniers la presse anglaise et la presse française, et qui aurait causé ici une grande irritation. L'ambassadeur a tenu à m'affirmer une fois de plus qu'il était faux que l'Italie fût disposée à s'éloigner désormais de l'Allemagne : les journaux français se sont livrés à ce propos à des commentaires que M. Attolico juge aussi ridicules que directement nuisibles.

Mes impressions personnelles sont du reste tout à fait conformes aux déclarations de mon collègue. J'ai la conviction que les contacts entre Rome et Berlin demeurent très étroits et qu'il y a, d'une capitale à l'autre, communication constante et échanges d'informations et de renseignements.

Je suis persuadé notamment que l'Allemagne a eu connaissance du compte rendu de la récente conversation que Votre Excellence a eue avec M. Cerruti (2).

(1) D'après la dépêche n° 814 de Londres du 17 décembre, le gouvernement italien s'était défendu en septembre auprès du chargé d'affaires anglais d'avoir engagé avec le général Franco des négociations qui pussent modifier le *statu quo* en Méditerranée occidentale. Cette assurance avait été répétée à l'attaché naval anglais par le ministre italien de la Marine, et à Londres par l'ambassadeur d'Italie.

(2) Dont aucune trace n'a été retrouvée dans les archives.

220

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 626. *Moscou, 29 décembre 1936* [1].

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Je communique ci-dessous à Votre Excellence la traduction de l'aide-mémoire par lequel le gouvernement soviétique répond à la démarche qu'Elle m'a chargé, le 24 décembre, d'effectuer au sujet de l'extension de l'accord de non-intervention aux volontaires [2].

Annexe

Aide-mémoire

Le gouvernement soviétique partage l'inquiétude des gouvernements britannique et français provoquée par le développement des événements d'Espagne, et leur crainte que ce développement constitue un sérieux danger pour la paix en Europe. Le gouvernement soviétique considère comme indiscutable le fait que les forces des rebelles, qui luttent contre l'armée républicaine espagnole, sont constituées, dans une majorité écrasante, par des éléments étrangers parmi lesquels les Espagnols jouent un rôle insignifiant. Au début de la lutte, les forces des rebelles étaient composées principalement de Marocains et de la Légion dite étrangère. De cette façon, la rébellion des généraux espagnols est apparue dès le début comme une tentative de renverser au moyen des contingents marocains et d'autres éléments non espagnols le régime parlementaire et démocratique existant, créé selon la volonté unanime du peuple espagnol. Puis les forces des rebelles ont été complétées par un appoint de ressortissants allemands et italiens. Ces derniers temps, lesdits ressortissants ont commencé à affluer en masse par bateaux spéciaux aux emplacements où sont cantonnés les rebelles. Les renseignements dont dispose le gouvernement soviétique sur le mode de recrutement de ces ressortissants, sur leurs armements et sur l'expédition des bateaux ne permettent pas du tout de dire qu'il s'agit de volontaires. C'est à cette circonstance que l'on doit effectivement cette menace pour la paix dont a parlé M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne.

Le gouvernement soviétique considère qu'il serait juste et désirable que l'issue de la lutte en Espagne soit décidée exclusivement par les forces des Espagnols eux-mêmes. S'il est impossible d'éliminer l'élément étranger des rangs des partis belligérants, il apparaît comme parfaitement possible de prendre des mesures pour faire cesser à l'avenir l'arrivée des renforts non espagnols dans les rangs des belligérants. Le représentant du gouvernement soviétique au comité de Londres a, par une lettre adressée dès le 4 décembre au président de ce comité, proposé d'interdire le dit « volontariat » et d'établir un contrôle sur la mise en vigueur de cette interdiction.

L'exemple de la déclaration pour l'interdiction d'exportation d'armes en Espagne montre d'une manière suffisamment convaincante que, dans l'état d'esprit actuel de certains membres du comité de Londres à l'égard des obligations internationales, des accords ultérieurs ne peuvent avoir comme résultat que la création d'avantages pour les rebelles s'ils ne sont pas accompagnés en même temps d'un contrôle effectif sur leur exécution.

[1] Par téléphone en clair.
[2] Voir ci-dessus les nos 205 et 215.

Le gouvernement soviétique est prêt à adhérer à la proposition anglo-française concernant la conclusion d'un accord entre les états qui participent au comité de Londres au sujet de l'interdiction de quitter leur pays aux citoyens qui ont l'intention de prendre part aux opérations militaires en Espagne. Le gouvernement soviétique considère cependant qu'il est indispensable :

1° Que les signataires de l'accord se déclarent prêts à établir un contrôle effectif sur l'exécution de cet accord ;

2° Que telle ou telle mesure de contrôle soit adoptée aussi vite que possible et indépendamment du consentement ou de l'opposition des généraux rebelles ;

3° Que les signataires s'engagent moralement, jusqu'à l'établissement d'un contrôle, à surveiller l'arrivée desdits volontaires par l'entremise des agents officiels et officieux qu'ils ont sur les lieux, et que les rapports faits à ce sujet soient publiés ;

4° Que soit fixée la date la plus rapprochée pour la conclusion de l'accord, afin que l'intervalle qui sépare de cette date ne permette pas de renforcer dès maintenant l'envoi en Espagne desdits volontaires; que le paragraphe entre en vigueur immédiatement.

De l'avis du gouvernement soviétique, le but poursuivi par la proposition franco-britannique ne peut être atteint que dans les conditions indiquées ci-dessus.

221

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2629, 2630. *Londres, 29 décembre 1936, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 30.)

J'ai pu voir ce matin le chargé d'affaires des États-Unis et lui parler de la très inopportune vente d'avions américains aux autorités de Bilbao [1]. J'ai dit combien, à mon sens, cette transaction augmenterait les difficultés auxquelles se heurtaient le gouvernement anglais et le gouvernement français pour faire réellement observer par l'Europe une politique de non-intervention en Espagne.

Ni mon collègue, ni moi n'avions reçu de communication de nos gouvernements à propos de cette affaire. Ceci nous laissait toute notre liberté d'appréciation.

M. Atherton, après m'avoir fait remarquer que les avions vendus étaient d'un modèle relativement ancien et qu'ils ne pourraient vraisemblablement être transportés avant quelques semaines du fait de grèves, dans les ports américains, n'en fut pas moins, en principe, complètement d'accord avec moi pour regretter la transaction à laquelle s'étaient prêtés ses compatriotes.

Il croit que le président Roosevelt ne pouvait légalement s'opposer à la

(1) Le télégramme n° 1255 de Washington, également du 29, signalait que le département d'État avait accordé à un commerçant une licence d'exportation de matériel de guerre (dix-huit avions, 411 moteurs) à destination de Bilbao. Il n'avait pu s'opposer à cette transaction, la « loi de neutralité » n'ayant pas prévu le cas des guerres civiles.

délivrance des licences, mais qu'il espérait voir ses ressortissants s'inspirer plus fidèlement du vœu récent adopté à Buenos-Aires [1].

Les fournisseurs ne se sont très probablement pas rendu un compte exact des conséquences très graves que risque d'entraîner leur acte.

Je me suis mis ensuite en rapport avec sir George Mounsey en l'absence de M. Eden et, sans bien connaître ses idées, le sous-secrétaire d'État avait cru devoir néanmoins convoquer M. Atherton cet après-midi au Foreign Office. Cette visite, d'un caractère tout personnel et officieux, devait permettre au diplomate américain de faire part à son gouvernement des graves préoccupations causées ici par ces ventes.

Le chargé d'affaires m'a dit qu'il me tiendrait informé de la réponse qu'il recevrait de Washington.

222

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 389. *Rome, 29 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 janvier 1937.)

Les fluctuations presque quotidiennes qu'accuse depuis quelques semaines l'attitude de la presse italienne apparaissent comme le signe des hésitations auxquelles les dirigeants de ce pays se trouvent actuellement en proie, devant deux systèmes politiques dont, pour des raisons combinées d'amour-propre et d'opportunité aussi bien financière que politique, l'Italie s'efforce de cumuler les avantages.

Dans les satisfactions causées ici par l'établissement de la « verticale » Rome-Berlin, l'amour-propre a compté assurément pour une large part. Mais l'attelage reste inégal et les derniers développements de l'affaire d'Espagne sont là pour montrer qu'en dépit d'une unité d'action exactement sauvegardée en apparence, il n'est pas toujours facile de trotter exactement à la même allure et encore bien moins d'imposer son allure à un compagnon dont les jarrets sont évidemment les plus robustes. Aussi, n'est-on pas sans réfléchir ici, et sans se dire que la traditionnelle amitié anglaise est, somme toute, beaucoup moins assujettissante, qu'elle répond à un sentiment ancien qu'aucun mauvais souvenir n'a gâté dans le passé, et que puisque les nuages qui viennent d'obscurcir cette amitié pendant un an sont près d'être complètement dissipés, l'inclination naturelle vers Londres pourrait, elle aussi, retrouver des profitables conséquences d'antan. Et notamment l'intérêt qui, au point de vue financier, pousse l'Italie vers les puissances anglo-saxonnes, joue en ce moment

[1] Le 12 décembre, la conférence panaméricaine adoptait un pacte de non-intervention dans les conflits extra-continentaux et un pacte continental pour le maintien de la paix.

un rôle capital. Par ailleurs, l'amour-propre n'est pas non plus, dans l'ensemble, exclu de l'affaire puisque le rapprochement italo-anglais s'opère, la partie étant gagnée en Ethiopie, dans des conditions somme toute flatteuses et que, toute haine pour le vocabulaire anglais étant maintenant éteinte, la perspective du *gentleman's agreement* sonne agréablement aux oreilles italiennes.

Mais le problème consiste évidemment à concilier les deux systèmes et une telle conciliation ne va toujours pas sans embarras. Par le ton même de ses affirmations de fidélité à la « verticale » Rome-Berlin, l'article de M. Gayda (dont j'ai communiqué l'essentiel au Département par mon télégramme nos 1620-1623) (1) laisse l'impression que de telles affirmations ne sont pas seulement à l'usage de l'étranger, mais qu'elles correspondent aussi à une sorte de besoin de l'Italie de se défendre contre elle-même, de ne pas succomber à des tentatives extra-conjugales, alors que le temps [normal] de la lune de miel touche à peine à sa fin.

Que deviennent, au milieu de ces balancements, les relations franco-italiennes ? Certaines divergences idéologiques subsistent assurément dans toute leur acuité et la chronique des manquements qui nous sont prêtés à l'égard des engagements de non-intervention en Espagne n'a pas disparu des journaux italiens. Mais on peut dire qu'alors que nous étions jusqu'à ces dernières semaines considérés comme nous trouvant en quelque sorte « hors du circuit » de la grande politique italienne, la substitution d'un consulat général à notre légation en Ethiopie a eu certainement pour résultat de ramener sur un plan plus normal les rapports entre nos deux pays. Les propos que m'a tenus le comte Ciano, lorsque je lui ai annoncé la suppression prochaine de notre légation à Addis-Abeba (voir mon télégramme nos 1554-1564) (2), montrent qu'après tout le principal souci de l'Italie est, à l'heure actuelle, son empire et que la perspective de pouvoir « digérer » et assimiler en toute tranquillité sa conquête contribuera singulièrement à faciliter une reprise de la collaboration italienne en Europe, même dans les domaines où des oppositions assez vives se manifestent encore présentement. Je signale en passant que la conclusion de la convention relative au siège des représentations diplomatiques française à Rome et italienne à Paris a donné lieu dans la presse de ce pays à des commentaires très amicaux et que les journaux ne se sont pas bornés, comme on pouvait le penser, à célébrer bruyamment le retour du palais Farnèse dans le patrimoine national italien.

La poursuite des progrès dans cette voie sera évidemment en fonction de l'évolution amorcée par nous sur une reconnaissance complète de l'empire italien d'Afrique. Mais dès à présent, l'attention est ici plus tournée vers la France qu'elle ne l'était précédemment. On est fort impressionné de l'unité d'action qui se manifeste entre Paris et Londres et aussi l'on suit de très près les rapports franco-allemands. Les possibilités d'un rapprochement entre Paris et Berlin et de l'amoindrissement qui résulterait d'une telle éventualité pour le facteur italien demeurent au tout premier rang des préoccupations des milieux gouvernementaux de ce pays.

(1) Ce télégramme (analyse de presse) n'a pas été reproduit.
(2) Du 21 décembre, reproduit ci-dessus sous le n° 182.

223

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 392. *Rome, 29 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir pol., 15 janvier 1937.)

La position prise tant par le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères que par le comte Ciano, en présence de la démarche que j'effectuais conformément aux instructions du Département [1], indique que le gouvernement italien entend en somme conserver sa liberté d'action au regard d'une éventuelle restauration des Habsbourg en Autriche.

Le point de vue italien sur cette question au cours des dernières années était en résumé le suivant : nous sommes hostiles à une telle restauration parce qu'elle provoquerait un réveil de l'idée impériale autrichienne contre laquelle nous nous sommes battus et qu'en outre elle risquerait, sous l'angle de la Petite Entente comme de l'Allemagne, de mettre le feu à l'Europe. Toutefois, il ne faut peut-être pas s'engager à exclure à jamais une éventualité dont la réalisation pourrait, le moment venu, constituer la dernière carte contre l'Anschluss.

Or, il semble qu'à l'heure actuelle, les préoccupations suscitées à Rome par la perspective d'une résurrection de l'esprit impérial en Autriche se soient fort atténuées sous l'influence du rapprochement intervenu avec Vienne et des développements successifs de la politique inaugurée par les protocoles de Rome. D'autre part, la question de l'Anschluss, après l'accord austro-allemand du mois de juillet dernier et le récent rapprochement italo-allemand, ne se pose plus tout à fait dans les mêmes termes pour le gouvernement italien.

Il est probable que si l'Allemagne abandonnait quelque jour l'opposition qu'elle a manifestée ces derniers temps encore au retour des Habsbourg, et si par ailleurs la restauration s'annonçait dans des conditions qui dussent signifier une mainmise plus complète du Reich sur l'Autriche, l'Italie se retrouverait à nos côtés dans une attitude d'opposition. Mais, en dehors de cette hypothèse très déterminée, le problème d'une monarchie Habsbourg à Vienne peut donner lieu à toute une gamme de marchandages et d'arrangements entre Rome et Berlin à la faveur du rapprochement actuel et le gouvernement italien n'exclut sans doute pas la possibilité d'y trouver le cas échéant des avantages, en dehors même de celui d'une alliance dynastique qui paraît pour le moment écartée, à en croire les bruits qui représentent la princesse Marie de Savoie comme beaucoup plus occupée de son cousin le prince Napoléon que de l'archiduc Othon.

[1] Voir ci-dessus les nᵒˢ 200, 208, 212.

Il paraît, dans ces conditions, difficile d'amener présentement le gouvernement italien à s'engager pour l'avenir sur cette question. Mais je dois indiquer, une fois de plus, que j'ai été frappé du ton de sincérité avec lequel le comte Ciano aussi bien que M. Bastianini ont manifesté leur ignorance au sujet des rumeurs parvenues au Département, et qui dépeignaient l'Allemagne comme étant disposée maintenant à favoriser la restauration de l'Archiduc.

224

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 409. Confidentiel. *Moscou, 29 décembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 janvier ; Dir. pol., 16 janvier 1937.)

J'ai eu, depuis ma venue à Moscou, plusieurs conversations intéressantes avec mon collègue de Chine sur les relations de son pays avec l'U.R.S.S.

M. Tsiang est un homme jeune, à l'esprit ouvert, au jugement solide; plus direct, m'a-t-il semblé, que bien des Occidentaux. Il occupait avant de venir les fonctions de directeur du cabinet du maréchal Tchang-Kaï-Chek. C'est la première fois qu'il aborde la diplomatie et j'ai d'ailleurs l'impression que son ambassade n'est pas seulement «extraordinaire» comme il convient, mais, aussi, exceptionnelle. Il m'a, en effet, laissé entendre qu'il était venu ici sur la demande même de Moscou, avec la mission spéciale de négocier un rapprochement entre le gouvernement de Nankin, hostile, comme on sait, au communisme, et celui des Soviets.

La première fois que je l'ai vu, c'était quelques jours après son arrivée et la mienne, et nous étions l'un et l'autre atteints de cette nostalgie qui n'épargne guère le nouvel arrivant isolé dans Moscou. C'est sans doute ce qui nous a amenés à sympathiser. Il m'a alors exprimé l'appréhension avec laquelle il abordait sa mission, estimant que les Soviets n'avaient pas une exacte compréhension de la mentalité chinoise et des nécessités de la politique de son pays.

« La Chine n'est pas communiste, m'a-t-il dit, et ne le sera jamais. Nous avons à cet égard une expérience bien plus ancienne que vous, Occidentaux. Nous avons eu même des empereurs communistes. Mais cela n'a pas duré. Mes propres biens ont été partagés voici quelques années entre mes ouvriers agricoles. Ils sont venus d'eux-mêmes me demander de reprendre l'exploitation, se déclarant hors d'état de l'assurer par leurs propres moyens. L'U.R.S.S. n'a pas compris que l'union nationale ne pouvait pas se faire sous le signe du marteau et de la faucille, elle a patronné une formule politique où prédomine le communisme. Or, Tchang-Kaï-Chek veut faire l'union des partis en Chine, il veut créer l'unité nationale qui, seule à son avis, peut donner au pays la cohésion nécessaire pour résister aux coups de bélier du Japon. Il a donc dû

combattre le communisme, puisque le communisme ne voulait pas composer. En matière de politique extérieure, l'U.R.S.S. est également d'un exclusivisme qui rend la collaboration avec elle très difficile. La Chine doit, pour résister à la poussée japonaise, nécessairement prendre plusieurs points d'appui à l'étranger. Elle veut bien de l'appui soviétique, toute question de communisme mise à part, mais à la condition qu'il ne soit pas un obstacle aux bonnes relations qu'elle entend entretenir avec les grandes démocraties occidentales, spécialement la Grande-Bretagne et les États-Unis. Or, au Kremlin, on voudrait nous amener à une véritable alliance sino-soviétique ».

J'ai revu M. Tsiang après l'enlèvement de Tchang-Kaï-Chek par Tchang-Hsueh-Liang. C'est lui qui m'a donné les renseignements que j'ai télégraphiés à Votre Excellence, sans le nommer, pour ne pas risquer de le compromettre[1]. Il était très affecté par l'événement, ayant un grand attachement pour le Maréchal, et très inquiet sur les suites possibles. « Je ne puis pas dire, m'a-t-il indiqué, que les Soviets ont trempé dans l'affaire, car je n'ai aucune preuve. Je dois seulement constater qu'un événement de cette importance ne se produit pas en Chine sans prendre un point d'appui à l'étranger. Or, qui peut pousser Tchang-Hsueh-Liang, du moment où ce n'est pas le Japon? Car on reconnaît ici même que ce pays est hors de cause puisqu'il n'a pas d'action sur les éléments rouges du Si-Kiang. Serait-ce la France ou l'Angleterre? D'autre part, je sais que Tchang-Hsueh-Liang est en liaison avec Moscou par l'entremise de Mao-Tao-Tung, chef communiste du Si-Kiang, et d'une mission communiste de cette région dont j'ai appris par hasard la présence à Moscou, un télégramme, à elle destiné, m'ayant été apporté par erreur à l'ambassade. Enfin, alors que les Soviets m'avaient pressé de hâter ma venue à Moscou, je ne trouve plus d'interlocuteur depuis mon arrivée et je sens très bien que l'on se dérobe, maintenant que l'on suit autre chose ». Ici, une précision intéressante. Nankin a invité M. Tsiang à agir auprès du Kremlin pour obtenir son intervention en faveur de la libération de Tchang-Kaï-Chek, ce qui prouve bien que, dans la pensée du gouvernement chinois comme dans celle de mon collègue, il y a eu collusion entre Tchang-Hsueh-Liang et le gouvernement soviétique.

« Cependant, a continué M. Tsiang, que veulent Tchang-Hsueh-Liang et le parti rouge? Ils ne peuvent pas faire l'union nationale qu'était en voie de réaliser Tchang-Kaï-Chek. S'ils s'emparent du pouvoir, ce sera sur une Chine divisée et encore plus affaiblie qu'ils l'exerceront, et leur programme d'alliance avec les Soviets et de guerre au Japon fera, en fin de compte, les affaires de ce dernier pays. S'ils ont voulu seulement forcer la main au gouvernement de Nankin et l'amener à une politique plus active contre le Japon, ne risquent-ils pas d'aboutir à un résultat contraire? ».

Les ressorts de la politique asiatique sont trop compliqués pour qu'un jugement puisse être formulé avec une sûreté suffisante sur les causes des événements actuels; surtout quand Japonais, Chinois et Russes jouent au plus fin dans un pays « où le père et le fils ne regardent jamais ensemble dans le même puits ».

(1) Renseignements reproduits ci-dessus sous le n° 164.

Il est possible, comme le croient certains, que toute l'affaire n'ait été qu'une mise en scène organisée par Tchang-Kaï-Chek pour se faire forcer la main et pour accentuer sa politique de résistance contre le Japon. Il est possible aussi que la déception et le mécontentement exprimés par le gouvernement et la presse soviétiques au lendemain de l'événement soient sincères et que Moscou ait été desservi par des agents trop zélés. Cependant, les confidences que m'a faites mon collègue de Chine me donnent plutôt à penser que l'U.R.S.S., après l'accord germano-japonais, a voulu riposter par un coup droit et, renonçant à des négociations longues et laborieuses avec Tchang-Kaï-Chek, a cherché à contraindre celui-ci, sous la pression du parti rouge, à prendre une position agressive contre le Japon. Si les choses tournaient mal, du moins l'orage éclaterait-il loin du front russo-japonais qui s'en trouverait allégé. Mais le Japon paraît bien avoir déjoué la manœuvre. Le prince mongol De-Van, sentinelle japonaise avancée dans le nord de la Chine, a mis l'arme au pied et déclaré qu'il suspendait les hostilités pour ne pas gêner l'action entreprise par le gouvernement chinois contre les rebelles. En sorte que le résultat de toute l'affaire pourrait bien être un rapprochement entre Tokyo et Nankin.

En écoutant mon collègue de Chine, je ne pouvais m'empêcher d'établir un rapprochement entre la politique soviétique en Occident et en Orient. Même méconnaissance de l'état d'esprit et des tendances sociales, même désir ombrageux d'exclusivité dans les amitiés, même impulsivité dans les réactions et surtout même erreur psychologique consistant à lier les relations extérieures à des formules de politique intérieure. Si bien qu'en fin de compte, l'action communiste s'exerce en Asie au profit du Mikado comme en Europe au bénéfice du roi de Prusse.

225

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 627. *Moscou, 30 décembre 1936, 1 h. 47.*

(*Reçu :* 0 h. 25.)

En me remettant l'aide-mémoire dont j'ai télégraphié ce soir la traduction à Votre Excellence [1], M. Litvinov m'a déclaré que son gouvernement avait tenu à répondre rapidement et favorablement à la proposition des gouvernements français et anglais afin de marquer sa volonté de collaboration. Il a ajouté, parlant à titre personnel, que si le gouvernement allemand différait sa réponse et envoyait entre-temps des contingents en Espagne, il ne pouvait pas garantir que son gouvernement maintiendrait son acceptation, car l'équilibre des forces en présence dans la Péninsule pourrait se trouver rompu de ce fait.

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 220 (annexe).

226

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1264 à 1266. *Washington, 30 décembre 1936, 13 h. 27, 13 h. 29, 13 h. 23.*

(*Reçu :* 20 h. 20, 21 h.)

Suite à mon télégramme n° 1.255 [1].

Dans les milieux gouvernementaux et parlementaires, comme dans la presse, on est unanime à regretter que la législation actuelle sur la neutralité n'ait pas permis au département d'État de refuser à un particulier l'autorisation d'exporter des armes et des munitions vers l'Espagne. Aussi le mouvement en faveur de l'extension de cette législation aux conflits intérieurs, avec pouvoir discrétionnaire donné au Président, vient-il de s'accentuer et au cours de sa conférence de presse, M. Roosevelt s'est prononcé dans ce sens, condamnant l'action de M. Cuse qui, *bien que légale, a été peu patriotique.* D'après la presse, M. Cuse serait d'origine russe, naturalisé américain, et certains journaux laissent entendre qu'il aurait agi pour le compte du gouvernement de l'U.R.S.S.

En ce qui concerne les modifications à apporter à la loi, le Président a indiqué qu'il préférerait que le terme « guerre civile » fût remplacé par celui de « lutte intérieure ». À son avis, la loi ne peut prévoir tous les cas et c'est pourquoi une certaine latitude doit être laissée au pouvoir exécutif.

Le sénateur Pittman présentera, le 6 janvier, à la commission des Affaires extérieures du Sénat qu'il préside, un amendement tendant à apporter ces modifications. Après les déclarations qu'il a faites verbalement à la presse, cet amendement donnerait une définition de la guerre civile et autoriserait le Président à imposer, à sa discrétion, un embargo sur les armes et munitions à destination de pays se trouvant dans cet état.

Le sénateur Borah s'est exprimé à peu près dans le même sens. « L'incident qui vient de se produire, a-t-il dit, montre que lorsque nous légiférons en matière de neutralité, nous ne pouvons à l'avance prévoir dans un texte rigide toutes les situations qui peuvent se produire ».

Il est vraisemblable que ces amendements, ayant un caractère rétroactif, seront rapidement votés. Dans ce cas, les expéditions autorisées en principe n'auraient pas lieu.

[1] Sur ce télégramme, voir ci-dessus n° 221 (note).

227

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1363, 1364. Réservé. *Vienne, 31 décembre 1936, 14 h. 50, 14 h. 5.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 1351 à 1356 (1).

M. von Wiesner, que j'ai fait interroger par une personne sûre, déclare que M. Schuschnigg ne lui a pas dit : « Je négocie avec Berlin », mais : « Il faudra bien une fois en parler à Berlin ».

M. von Wiesner estime que le Prétendant ne saurait accepter que la question de la restauration fasse, en dehors de lui, l'objet d'une négociation avec le gouvernement allemand et que son retour puisse être lié à des conditions militaires, économiques ou financières imposées par le Reich.

228

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 794, 795. *Belgrade, 31 décembre 1936, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 40, 16 h. 45.)

Le président du Conseil a pu faire savoir à M. Kusseivanov que les gouvernements turc, roumain, grec et tchèque ayant donné leur agrément au projet de pacte bulgaro-yougoslave (2), rien ne s'opposait plus à la conclusion de ce pacte. Un premier communiqué sera donné aujourd'hui à la presse. La signature interviendra dans la seconde quinzaine de janvier.

M. Stoyadinovitch m'a prié d'exprimer toute sa reconnaissance à Votre Excellence ainsi qu'à M. Léon Blum pour le concours très efficace qui lui a été apporté en la circonstance par le gouvernement français. Ce sont en effet,

(1) Télégramme du 23 décembre non reproduit, concernant les possibilités d'une restauration monarchique en Autriche. Il y était dit : « (M. Schmidt) m'a déclaré que les propos de M. von Wiesner m'avaient été inexactement rapportés ou que celui-ci avait mal interprété les paroles du Chancelier, M. Schuschnigg n'ayant pas dit que des négociations étaient déjà engagées à Berlin au sujet de la restauration, mais ayant seulement indiqué à M. von Wiesner que la monarchie ne pourrait être rétablie à Vienne que d'accord avec M. Hitler ».

(2) Sur ce projet de pacte, voir ci-dessus les n°s 143 (et note), 165 (I), 171 (et note), 180, 192.

m'a-t-il dit, les conseils donnés à Paris à M. Antonesco [1] qui ont fait tomber les objections du gouvernement de Bucarest, et les conversations récentes qu'il a eues avec les hommes d'État roumains s'en sont trouvées grandement facilitées.

Le voyage de M. Rustu Aras à Athènes a contribué d'autre part à obtenir l'assentiment du gouvernement grec.

Le Président, qui a déjà fait des déclarations verbales dans ce sens aux états intéressés, m'a fait part de son intention de profiter de la première occasion pour indiquer publiquement que le nouveau pacte, bien loin de diminuer la portée de l'Entente balkanique et des engagements pris par les quatre puissances, constituera un complément de cette entente et sera profitable à tous ses membres.

229

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4377 à 4389. *Berlin, 31 décembre 1936, 19 h. 16, 19 h. 10, 19 h. 15, 19 h. 14, 20 h. 27.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 19 h. 35, 20 h. 50, 21 h. 35, 21 h. 55.)

Le départ immédiat de M. Hitler pour Berchtesgaden, après les obsèques du général von Seeckt [2], ne signifie pas que l'Allemagne a l'intention de retarder le plus possible la réponse que nous attendons d'elle. M. von Neurath m'a prié en effet de lui rendre visite ce matin, à midi trente.

Il m'a fait savoir que la réponse allemande à la récente démarche franco-britannique nous serait donnée dans quelques jours, probablement le 3 ou le 4 janvier.

Cette réponse sera positive. Le Reich s'y déclarera disposé à interdire complètement les envois de volontaires et de matériel de guerre en Espagne, à la condition que cette interdiction soit générale et que son efficacité soit garantie par un ensemble de mesures dont le détail sera réglé par le comité de Londres, mais qui devront aller jusqu'à une sorte de blocus. Le mieux, d'après M. von Neurath, serait d'ordonner, en même temps, le rappel de tous les étrangers qui se trouvent actuellement dans la Péninsule. Je lui ai fait remarquer qu'un semblable rappel serait bien difficile à mettre en pratique. Le ministre des Affaires étrangères a convenu, en y insistant particulièrement, que l'Allemagne, comme du reste l'Italie, étaient résolues à empêcher par tous les moyens l'établissement en Espagne d'une république des Soviets. Elle ne

[1] Sur le séjour à Paris de l'homme d'État roumain, voir ci-dessus n° 156 (note).
[2] Décédé le 27 décembre.

recherchait rien d'autre. Elle ne songeait, ni à rester en Espagne, ni à y constituer un front contre la France, ni à s'y procurer des bases pour menacer les communications françaises avec l'Afrique du Nord. M. von Neurath m'en donnait l'assurance formelle.

Je lui ai déclaré que je me félicitais de cette assurance, mais je lui ai dit aussi que la formule qu'il avait employée au sujet de l'établissement en Espagne d'une république des Soviets me paraissait bien dangereuse et que je lui conseillais vivement de ne pas la répéter en public; car les sentiments qu'elle éveillerait seraient les mêmes que ceux que la France et l'Angleterre auraient suscités si, en février 1933, elles avaient affirmé qu'elles ne toléreraient pas l'installation en Allemagne d'un régime national-socialiste. S'il plaisait aux Espagnols d'être gouvernés par un régime communiste, on ne voyait pas de quel droit des étrangers s'y opposeraient.

M. von Neurath m'a répondu que la note du Reich, qui nous serait prochainement remise, ne contiendrait rien de pareil, mais qu'il avait cru utile de me parler comme il l'avait fait, c'est-à-dire dans un entretien d'information mutuelle, pour préciser l'état d'esprit de son gouvernement. L'Allemagne ne prétendait pas, du reste, empêcher les Espagnols de se gouverner à leur guise. Mais elle refuserait d'accepter un régime qui ferait de l'Espagne une simple succursale, une filiale du gouvernement de Moscou.

Dans la suite de la conversation, j'ai représenté au ministre combien l'Allemagne avait tort de s'offenser de l'attitude qu'elle reproche à la presse britannique et française. Je lui ai rappelé que je lui avais à plusieurs reprises, en ces derniers temps, signalé l'effet que ne manqueraient pas de produire au dehors la série de mesures exceptionnelles que le Reich avait décrétées coup sur coup comme aussi les propos qu'on recueillait ici couramment, jusque dans l'entourage des personnes les plus importantes. Le ministre a reconnu que bien des imprudences et des exagérations étaient commises; il a répété que la ligne politique du Reich restait néanmoins fermement orientée vers la paix.

Je lui ai alors demandé ce qu'il pensait de l'opportunité d'engager un échange de vues qui ferait suite à l'entretien de Votre Excellence avec le comte Welczeck (1). M. von Neurath m'a répondu qu'il avait toujours souhaité et continuait de souhaiter cet échange de vues. Pour l'instant, il fallait d'abord, selon lui, étouffer le foyer d'incendie espagnol et tâcher de détendre la nervosité de l'opinion publique européenne.

Le reste serait relativement facile. « Qui sait, a dit en terminant le ministre des Affaires étrangères, avec son optimisme invétéré, l'Espagne, qui menaçait d'être entre nous une pomme de discorde, sera peut-être l'occasion qui nous rapprochera ».

M. von Neurath quitte Berlin ce soir, afin de prendre un petit supplément de vacances.

Pour apprécier les déclarations qu'il m'a faites, il faut tenir compte, comme

(1) Allusion à l'entrevue du 23 signalée ci-dessus sous le n° 211 (note)?

je l'ai déjà indiqué, qu'il est volontiers optimiste et qu'il n'aime pas dire à ses interlocuteurs ce qu'il suppose devoir leur être désagréable.

Il est donc possible que la réponse du Reich soulève plus d'objections et de questions délicates qu'il ne me l'a laissé entendre.

Il est clair, en tout cas, que cette réponse sera le résultat d'une consultation minutieuse et d'un accord étroit avec l'Italie. Mon collègue, M. Attolico, n'a pour ainsi dire pas quitté ces jours-ci les bureaux de la Wilhelmstrasse.

230

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4390 à 4393. *Berlin, 31 décembre 1936, 20 h. 27, 20 h. 28.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 50, 21 h. 20.)

J'ai eu l'occasion de rencontrer aujourd'hui M. Schacht et le général von Blomberg.

Le premier m'a parlé à peu près dans les mêmes termes que l'avait fait quelques instants auparavant M. von Neurath [1]. Il a semblé s'attendre pourtant à ce que l'Allemagne insistât plus que le ministre ne me l'avait dit sur le rappel éventuel des étrangers qui combattent actuellement en Espagne. M. Schacht a exprimé le souhait que des conversations analogues à celle qu'il avait eue à Paris au mois d'août [2] pussent avoir lieu plus souvent. Ces contacts, selon lui, dissipent les préventions, les soupçons mutuels, à condition bien entendu qu'ils ne soient pas suivis, comme ce fut le cas en août, de longs silences et d'une interruption totale des échanges de vues. Les questions qui se posent sont si nombreuses et si complexes qu'il paraît nécessaire au président de la Reichsbank de les tourner et retourner plusieurs fois, pour voir clair et dégager le chemin praticable.

Comme j'appelais l'attention de M. Schacht sur l'attitude hargneuse et hostile des journaux du Reich, ainsi que sur les propos inquiétants tenus dans des milieux non négligeables, il m'a, à son tour, affirmé que l'Allemagne ne cherchait pas d'aventures, que M. von Neurath gardait beaucoup de crédit auprès du Chancelier et que celui-ci demeurait parfaitement raisonnable et pacifique.

Quant au maréchal von Blomberg, il m'a paru considérer qu'il doit être très difficile d'arriver à une entente au sujet de l'Espagne. Il n'y aurait pas, selon lui, six mille Allemands dans la Péninsule. Il voudrait à son tour qu'on pût faire rentrer tout le monde.

(1) Voir ci-dessus n° 229.

(2) Le compte rendu de l'entretien du président du Conseil français et de M. Schacht à Matignon le 28 août est reproduit au tome III de la présente série sous le n° 213.

231

M. ROGER CAMBON, MINISTRE DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2644 à 2646. Trés confidentiel. Réservé.

Londres, 31 décembre 1936, 19 h. 28.

(*Reçu :* 22 h. 25, 22 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme no 2628 [1].

Sir Eric Drummond aura vraisemblablement aujourd'hui avec le comte Ciano, au sujet de la Méditerranée, un entretien susceptible de mettre dénitivement au point les échanges de vues anglo-italiens.

L'accord qui en résulterait serait constaté non dans une déclaration conjointe mais, comme vous l'a déjà télégraphié notre chargé d'affaires à Rome, par deux documents, l'un anglais, l'autre italien, et conçus en termes identiques ou équivalents.

Le Foreign Office m'a fourni à leur égard les indications suivantes :

En dehors de considérations générales, mentionnant entre autres sujets la volonté de paix des deux gouvernements, les textes constateraient :

1o Que nulle part en Méditerranée, les intérêts en cause ne se trouvent en conflit;

2o Que chacun des deux pays est pour sa part déterminé à y respecter le *statu quo;*

3o Que l'accord en question n'est nullement de nature à porter atteinte à la situation des autres puissances intéressées.

Le gouvernement italien aurait désiré inclure dans l'accord une clause mentionnant des possibilités de consultation préalable entre Rome et Londres. La suggestion n'a pas été retenue à Londres et [M. Mussolini n'a pas] insisté.

Le gouvernement britannique a évité de donner à la presse anglaise ces précisions dans leur ensemble. Je me permets donc d'attirer l'attention du Département sur leur caractère confidentiel.

Il reste entendu que nous recevrons le préavis auquel se référait mon télégramme d'avant-hier. On ne semble pas croire au Foreign Office que d'importantes modifications de texte soient demandées par le comte Ciano.

(1) Ce télégramme, du 29, indiquait que l'accord anglo-italien allait s'établir « rapidement ».

232

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1269 à 1274. Très confidentiel. Réservé.

Washington, 31 décembre 1936, 22 h.

(*Reçu :* le 1er janvier 1937, 22 h. 30, 20 h., 21 h. 10.)

Au cours de la visite que je lui [ai] faite ce matin, le Président m'a entretenu particulièrement des deux questions suivantes :

1° Il a manifesté son très vif dépit de s'être trouvé dans l'impossibilité d'interdire l'exportation de matériel de guerre à destination de l'Espagne [1], et il a marqué sa volonté et son ferme espoir d'obtenir à bref délai du Congrès des pouvoirs discrétionnaires assez larges pour être à même de parer à toute éventualité de cette nature. « Cet incident, a-t-il ajouté en souriant, a au moins eu l'avantage de démontrer à mes adversaires politiques que je ne suis pas un dictateur »;

2° Les journaux américains ayant persisté durant toutes ces dernières semaines à annoncer la nomination imminente de M. Georges Bonnet comme ambassadeur à Washington, le Président a abordé le sujet de mon remplacement en termes touchants pour moi et très favorables à la personnalité de mon successeur éventuel.

Il a toutefois formulé les observations ci-après :

Si important qu'il lui paraisse d'arriver à un règlement de la question des dettes de guerre (et il espère, a-t-il dit, atteindre ce résultat pendant son second terme) afin de rendre plus aisées et plus étroites les relations des États-Unis notamment avec la France et l'Angleterre, il est à ses yeux indispensable d'user de la plus grande prudence dans la manière d'aborder ce problème et de profiter d'un moment opportun pour tâcher d'effectuer le règlement. Or, il n'a pas dissimulé que la nouvelle publiée par la presse sur l'intention du gouvernement français de charger M. Georges Bonnet [2] d'une mission temporaire à Washington ayant spécialement pour objet d'engager des négociations sur les dettes, et le chiffre qui avait été cité comme devant servir de base à la discussion ont créé aux États-Unis une atmosphère peu favorable. Les milieux politiques et l'opinion publique en ont déduit que la France, en raison de la tension qui existe en Europe, cherchait à se rapprocher des États-Unis pour des motifs intéressés et qu'elle espérait, en proposant ces payements, forcément très faibles, rouvrir le marché de New-York à ses emprunts. Cette réaction a été constatée

[1] Voir ci-dessus nos 221 (et note), 226.
[2] Nommé ambassadeur à Washington à partir du 16 janvier 1937.

au Sénat où des sondages ont été faits et la Haute Assemblée a fait entendre qu'elle ne verrait pas avec satisfaction s'engager une discussion sur les dettes, alors que son attention devait avant tout se concentrer sur la loi de neutralité.

Sans écarter la possibilité d'une reprise de conversation diplomatique relative aux dettes dans un avenir assez prochain, le Président est d'avis, pour les raisons ci-dessus reproduites, qu'il ne faut pas trop se hâter. Il estime que la loi de neutralité elle-même, si elle lui conférait les pouvoirs discrétionnaires très étendus qu'il souhaite, pourrait faciliter ces conversations.

Le règlement de cette affaire demeure donc au premier plan de ses préoccupations et il est évident qu'il saisira volontiers la première occasion favorable pour lever cette hypothèque. Mais il m'a répété, à peu près dans les mêmes termes qu'il y a deux ans (voir mon télégramme n°s 451 à 456, du 25 mai 1934) [1], la nécessité absolue qu'il y avait à ce que les conversations qui s'engageraient le fussent par la voie diplomatique normale et entourées de la plus grande discrétion. Ce ne serait que quand les échanges de vue permettraient d'entrevoir un arrangement possible que le public en devrait être averti. Sur ce point qu'il considère comme essentiel, le Président a longuement et... [2] insisté en me priant d'en signaler l'importance à Votre Excellence.

Au cas où M. Georges Bonnet, pour qui, je le répète, M. Roosevelt a exprimé ses sentiments de haute estime, serait comme on l'annonce nommé prochainement ambassadeur aux États-Unis, il conviendrait que des précautions fussent prises pour qu'il ne paraisse pas chargé d'une mission spéciale relative au règlement des dettes de guerre. Ce serait le placer dans la position la plus défavorable au succès d'une négociation qu'il peut avoir chance de mener à bien, avec un peu de préparation et de patience, et le concours bienveillant que le Président ne manquera pas de lui donner.

233

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1879 [3]. *Berlin, 31 décembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 janvier 1937).

L'année 1936, la quatrième du régime hitlérien, n'aura pas été moins riche que les précédentes en décisions subites, en manifestations théâtrales, en gestes audacieux, en initiatives dangereuses. Elle n'aura pas été moins fortement rythmée par des alternatives d'inquiétude et d'exaltation, de calcul et d'emportements, de velléités d'entente et d'actes de provocation.

(1) Document suffisamment analysé par la phrase susdite.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.

A quelques mois d'intervalle, le gouvernement du Reich a, tour à tour, recouru aux méthodes les plus brutales et affiché un profond mépris pour le droit et les traités, déployé les plus grands efforts pour apparaître uniquement soucieux d'émulation pacifique et de concorde internationale, noué des trames qui portent en elles le germe de graves complications et ne peuvent qu'éveiller les soupçons.

Le coup de force du 7 mars, le traité austro-allemand, les Jeux olympiques, l'établissement du service de deux ans, les accords avec l'Italie, le pacte avec le Japon [1], telles ont été les principales étapes dans le cours tourmenté qu'a suivi, durant les douze derniers mois, la politique du IIIe Reich. Tels sont aussi les postes les plus importants à inscrire au bilan d'une année qui s'est ouverte dans le désarroi causé en Europe par la guerre d'Abyssinie, pour s'achever au moment où la guerre d'Espagne entre dans une phase particulièrement critique.

Quels profits l'Allemagne hitlérienne aura-t-elle retirés de cette intense activité ? Dans quelle mesure sa position intérieure et extérieure en aura-t-elle été améliorée et consolidée ? Les gestes accomplis par le Reich au nom de la paix et pour la défense de la civilisation auront-ils contribué à raffermir en Europe le sentiment de sécurité ? Auront-ils, au contraire, aggravé les oppositions qui menacent de diviser le continent et le monde en deux camps hostiles ?

L'Allemagne doit-elle considérer l'année 1936 comme une année faste ou néfaste ?

Les chefs nationaux-socialistes et la presse docile à leurs moindres volontés n'auront pas de peine à présenter les résultats obtenus en 1936 comme une preuve éclatante du génie du Führer, à montrer que le Reich a poursuivi la série de ses prodigieux succès et que, dans une impulsion irrésistible, il entraîne l'Allemagne vers de magnifiques destinées.

A première vue, on est tenté d'admettre avec eux que, dans son ensemble, l'année écoulée a été féconde pour l'Allemagne.

Les incontestables succès remportés au cours de 1936, le IIIe Reich les doit essentiellement *au coup de force du 7 mars* dont il a tiré un triple avantage :

Un bénéfice de prestige. — D'un geste, l'Allemagne a fait table rase des dernières servitudes militaires du traité de Versailles, consolidées par les accords de 1925. Déjà singulièrement entamé le 16 mars 1935, le *Diktat* de 1919 recevait ainsi le coup de grâce. Le Reich se trouvait rétabli dans la plénitude de sa souveraineté; il abolissait toutes les discriminations et les restrictions humiliantes auxquelles il avait dû consentir. Ainsi disparaissait le

[1] *Note du document :* 1. Pour mémoire :
Abolition de Locarno, 7 mars 1936.
Traité austro-allemand, 11 juillet.
Les Jeux Olympiques, 1-15 août.
Établissement du service de deux ans, 25 août.
Les accords Ciano, 25 octobre.
Le pacte germano-japonais, 25 novembre.

dernier vestige de la défaite. L'Allemagne pouvait redresser fièrement la tête. Son honneur était restauré. C'est ce résultat qu'a célébré, en septembre, le dernier congrès de Nuremberg, décoré du titre de « Congrès de l'honneur ».

Un avantage d'ordre militaire. — En déchirant le traité de Locarno, Adolf Hitler fermait la brèche que la démilitarisation de la rive gauche du Rhin laissait ouverte dans le flanc du Reich. Les provinces rhénanes constituaient depuis 1918 un glacis que dominait la ligne des fortifications franco-belges; elles formaient un large couloir ouvert sans défense à une invasion; l'absence de tout ouvrage et de toute garnison régulière permettait aux armées franco-belges de se porter rapidement jusqu'à la ligne du Rhin. Désormais, le Reich a la possibilité de verrouiller sa frontière occidentale, de dresser un barrage en face des ouvrages défensifs élevés par la France et la Belgique, de s'entourer, lui aussi, d'une muraille d'acier et de béton, derrière laquelle s'abriteront ses troupes.

Un avantage d'ordre politique. — La fermeture de la brèche rhénane, dans la mesure où elle compromettait les possibilités d'intervention de l'armée française, ne pouvait manquer, dans l'esprit des dirigeants hitlériens, d'ébranler la position diplomatique de la France dans le centre et le sud-est de l'Europe. Tout le système d'alliances et d'amitiés édifié par Paris reposait, en effet, au moins implicitement, sur l'idée que les états amis, ou alliés, pouvaient compter, le cas échéant, sur une assistance militaire ou, du moins, sur une diversion de la part de l'armée française.

A cet égard, *le rapprochement germano-autrichien*, le traité par lequel l'Autriche a reconnu sa qualité d'État allemand et s'est engagée à faire une politique allemande, en d'autres termes, à ne jamais agir contrairement aux intérêts du Reich, ne sont, sans doute, pas sans rapports avec la réoccupation de la zone démilitarisée.

En outre, on a pu constater que, depuis le 7 mars, le gouvernement du Reich redoublait d'efforts pour dissocier la Petite Entente et qu'avec une opiniâtreté inlassable, il faisait jouer, auprès des gouvernements yougoslave, roumain et même tchécoslovaque, tous les moyens de pression et de séduction. Il n'est pas douteux qu'il ne continue à faire valoir à Belgrade, à Bucarest et à Prague, le bouleversement apporté par le 7 mars dans la situation stratégique de l'Europe.

Il est permis de penser que ce bouleversement n'a pas été, non plus, sans influence sur *le resserrement des relations italo-allemandes*, qui a abouti, au mois d'octobre dernier, aux arrangements conclus à Berlin par le comte Ciano. Peu après la réoccupation de la Rhénanie par les troupes du Reich, le conseiller de l'ambassade d'Italie à Berlin déclarait confidentiellement qu'au cas où la menace allemande pèserait de nouveau sur l'Autriche, le gouvernement de Rome ne pourrait plus songer à réitérer la démonstration militaire de juillet 1934. Il ajoutait que l'Autriche ne devait pas nécessairement demeurer une pomme de discorde entre l'Allemagne et l'Italie, qu'elle pouvait devenir, aussi bien, un terrain d'entente et de collaboration entre les deux pays.

Ces déclarations éclairent d'un jour singulier l'évolution des rapports italo-allemands depuis le 7 mars et la fin de la guerre d'Abyssinie. Si Mussolini a patronné les accords du 11 juillet, c'est, sans doute, parce qu'il ne voulait pas s'exposer à se trouver un jour, en Autriche, seul aux prises avec l'armée allemande. La crainte inspirée à l'Italie, depuis la remilitarisation de la zone rhénane, par le formidable appareil militaire du Reich paraît être, plus encore que le ressentiment contre les puissances sanctionnistes, à la base du rapprochement italo-allemand. Ce sentiment de crainte explique peut-être ce qu'il peut y avoir de durable dans l'entente germano-italienne et dans la résolution, prise par les deux pays, de concerter et de conjuguer leurs politiques. Les événements d'Espagne sont d'ailleurs là pour prouver que cette résolution n'a pas été, jusqu'ici, un vain mot.

Succédant à l'accord austro-allemand qui mettait fin à une longue querelle entre deux peuples frères, établissait une sorte de tutelle du Reich sur la politique extérieure autrichienne, et ouvrait les digues à la marée nationale-socialiste, les arrangements conclus le 15 [1] octobre avec l'Italie représentent certainement un succès dont les dirigeants hitlériens sont en droit de se féliciter. Ils ont fait sortir l'Allemagne de l'isolement, dont la hantise la poursuivait. Bien plus, ils ont rompu le front des vainqueurs de Versailles. Ils ont renversé la barrière que les accords de Stresa avaient, pour un temps, opposée aux ambitions débordantes du Reich et qui menaçait de les condamner pour toujours à l'impuissance. Ils ont donné aux gouvernements de Berlin et de Rome une confiance plus grande dans leurs propres forces et une audace accrue. Brisant le cercle qui enserrait l'Allemagne, ils ont, en outre, constitué l'amorce d'un nouveau front, destiné, cette fois, à encercler le pays que le IIIe Reich considère comme son ennemi mortel : la Russie soviétique.

Quelques semaines à peine après le retour à Rome du comte Ciano, la presse étrangère répandait le bruit de la conclusion imminente *d'un traité entre l'Allemagne et le Japon.* Ce traité, signé à Berlin, le 26 novembre, a revêtu la forme d'un accord contre le Komintern. Il comportait, pour le Reich et pour l'Empire nippon, l'engagement formulé en des termes, d'ailleurs, assez vagues, d'associer leurs efforts pour se défendre contre la « désagrégation communiste » et pour sauvegarder la paix du monde compromise par les agissements du Komintern. En dépit des assurances contraires données par les gouvernements allemand et nippon, il était clair, même aux yeux de l'opinion allemande, que cet accord idéologique recouvrait des arrangements politiques et militaires.

Ainsi se trouvaient scellés, sous une forme solennelle, entre Berlin et Tokyo, les rapports d'étroite amitié que le Führer désirait, depuis longtemps, établir avec le Japon. Après l'Italie, le Reich voyait venir dans son camp une autre grande puissance qui avait fait la guerre aux côtés des Alliés. En outre, obsédé par le pacte franco-soviétique, hanté par l'idée d'avoir à soutenir de nouveau une guerre sur deux fronts, il réussissait à prendre lui-même la Russie dans

(1) Lire plutôt 25. (Allusion au comuniqué sanctionnant la visite à Berlin du ministre italien des Affaires étrangères.)

une tenaille, dont les mâchoires allaient de l'Europe à l'Asie. D'assiégé, il se faisait, lui-même, assiégeant. Après avoir répliqué au pacte franco-russe en déchirant le pacte de Locarno, il lui opposait la collaboration politique et militaire entre Berlin et Tokyo. N'était-ce pas là un coup de maître dont le IIIe Reich pouvait s'enorgueillir à bon droit ?

Parallèlement à l'activité intense déployée au cours de 1936 par la diplomatie hitlérienne, il convient, sans doute, de mentionner, à l'actif de l'Allemagne, l'accélération et l'extension de l'effort de réarmement. Si l'on fait abstraction de quelques lacunes encore constatées à l'heure actuelle, les résultats obtenus dans le domaine militaire ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Dès le 25 août, l'Allemagne, malgré la tâche énorme que représente l'entraînement des treize classes de réservistes n'ayant pas reçu d'instruction régulière, était en mesure d'établir le *service de deux ans*. Le 13 septembre suivant, le ministre de la Guerre du Reich faisait connaître qu'à la date du 6 octobre, l'Allemagne aurait achevé la constitution des trente-six divisions prévues par la loi du 16 mars 1935. La note du *Reichskriegsministerium* reconnaissait qu'en plus de ces unités, il avait été constitué trois divisions blindées, ce qui portait à 39 le nombre des divisions de l'armée active. Quant aux effectifs globaux des formations régulières, qui étaient de 550.000 environ au 1er janvier 1935, ils dépassaient, après les incorporations de l'automne dernier, 600.000 hommes, soit 80.000 hommes de plus que n'en comptait, en 1914, l'armée impériale, qui passait pour la première du monde.

Ce n'est donc pas sans raison que les chefs du IIIe Reich pourront prétendre que l'année 1936 a été marquée par de brillants succès; que grâce à leur énergie, leur audace, leur foi invincible en eux-mêmes, en leur peuple et en l'avenir, ils sont parvenus à rétablir l'Allemagne dans la plénitude de sa souveraineté et de sa force, à lui rendre, en Europe, une situation de premier ordre, à en faire, de nouveau, une grande puissance, capable de défendre ses intérêts, d'imposer, le cas échéant, ses volontés, et dont on recherche déjà l'amitié et les faveurs.

Tel est, en substance, le langage que ne manqueront pas de tenir, au seuil de la nouvelle année, les coryphées du régime et, à leur tête, le ministre de la Propagande.

Pourtant, on ne saurait prétendre que l'année 1936 s'achève dans une atmosphère de contentement et de satisfaction.

Bien au contraire, on ne voit, autour de soi, que visages résignés ou soucieux, à peine détendus par la gaieté artificielle des jours de fête. On sent peser partout un sourd malaise, une vague appréhension, une sorte d'anxiété du lendemain.

Cet état d'esprit est d'autant plus remarquable que le peuple allemand vit en vase clos; qu'une propagande infatigable et sans contrepartie s'applique à le persuader que le IIIe Reich va de succès en succès et que l'Allemagne forme, dans un monde désaxé et bouleversé, une île d'ordre et de félicité.

L'expérience de ces derniers mois a prouvé que, malgré son manque d'esprit critique, malgré les efforts déployés pour dresser, entre lui et la réalité, un écran opaque, la population du Reich, mise en éveil par les diffi-

cultés croissantes de la vie quotidienne et attentive aux quelques rayons de lumière qui lui parviennent du dehors, commence à se demander si la brillante façade qu'on lui montre ne dissimule pas de redoutables revers et si, en définitive, cette suite ininterrompue de triomphes ne se terminera pas par une débâcle économique ou par une aventure belliqueuse.

La réoccupation de la Rhénanie est venue renforcer considérablement la position militaire du Reich; en revanche, l'arbitraire et la brutalité avec lesquels l'Allemagne a dénoncé un traité librement consenti par elle, et que le Führer s'était personnellement et solennellement engagé à respecter, a achevé de ruiner la confiance en la parole du gouvernement allemand. Les dirigeants hitlériens proclament que l'honneur du Reich est restauré; pratiquement, sa signature n'a plus de valeur. Les espoirs que l'on pouvait fonder, en France et en Angleterre, sur un règlement à l'amiable des problèmes européens, sont devenus plus lointains. En revanche, à Londres, comme à Paris, on a pris vivement conscience du péril imminent que les armements du Reich, son mépris de toutes les conventions écrites, ses ambitions tumultueuses faisaient courir à la paix. La disparition de la zone démilitarisée a eu pour conséquence immédiate un resserrement des liens entre la France et l'Angleterre. Répudié par l'Allemagne, le pacte de Locarno s'est transformé automatiquement en une promesse d'assistance mutuelle entre Londres et Paris. Sous les coups répétés du Reich, l'Entente cordiale a ressuscité de ses cendres. Or, l'un des principaux objectifs de la politique hitlérienne était précisément de l'empêcher, à tout prix, en faisant miroiter, aux yeux de la Grande-Bretagne, la perspective d'un arrangement bilatéral avec le Reich, dont le premier jalon se trouvait posé par l'accord naval de juin 1935.

Aujourd'hui, ces perspectives paraissent bien compromises. Depuis le 7 mars, la principale préoccupation du gouvernement britannique est de réarmer; c'est à cette tâche qu'il consacre toutes ses énergies; et le Reich ne peut ignorer que ce réarmement est dirigé contre lui.

Un grand nombre d'Allemands se montrent très sensibles à la perte des sympathies britanniques qui, pendant les plus sombres années de l'après-guerre, avaient été, pour le Reich, un réconfort et un précieux encouragement.

Quant à *l'accord germano-nippon*, non seulement il a produit à l'étranger l'impression la plus défavorable, mais il a été accueilli avec froideur et même avec une certaine gêne par le public allemand.

Malgré toute leur vigilance, les services de la Propagande n'ont pu dissimuler au public que l'accord du 25 novembre, interprété par le monde entier comme une alliance militaire entre Berlin et Tokyo, avait vivement alarmé l'Empire britannique : Londres blâmait ouvertement une entreprise visant à transposer dans le domaine politique des conflits idéologiques, à constituer un bloc des états fascistes et davantage encore à grouper, contre les nations attachées au maintien du *statu quo* et de la paix, les puissances avides d'espace et de domination. L'Amérique elle-même dressait l'oreille et, au congrès de Buenos-Aires, le président Roosevelt prononçait des paroles sévères à l'adresse des pays affamés de territoires et faisait l'éloge des démocraties. Devant la menace fasciste s'affirmait, ainsi, la solidarité des régimes libéraux.

En ce qui le concerne, le peuple allemand ne pouvait manquer d'éprouver un certain embarras à voir les représentants du racisme, les apôtres de la la supériorité de la race germanique appeler l'Asie au secours de la civilisation occidentale. Cette volte-face était d'autant plus choquante que, durant des années, les propagandistes du parti avaient flétri le bolchevisme comme une doctrine essentiellement « asiatique ». En outre, les observateurs plus réfléchis qui se souvenaient que, pendant longtemps, le gouvernement du Reich avait refusé d'entrer dans un pacte oriental sous prétexte qu'il ne voulait pas contracter d'obligations dont il était difficile d'apercevoir la portée, s'étonnaient de voir le Reich signer avec une puissance d'Extrême-Orient un accord dont les répercussions étaient absolument imprévisibles et qui pouvait entraîner l'Allemagne dans les complications les plus lointaines et les plus inextricables.

Si donc elle va, moissonnant les lauriers, accumulant les succès apparents, la politique du IIIe Reich sème en même temps les méfiances et les suspicions et voit germer, en tous les points du globe, ces hostilités dont la conjugaison a déjà été fatale à l'Allemagne de Guillaume II.

Malgré sa passivité et sa ductilité, le public allemand s'en rend compte plus ou moins clairement et ce sentiment contribue à accentuer le malaise résultant des difficultés économiques et du désarroi financier.

L'impression se répand de plus en plus que les finances publiques sont dans un désordre total. A cet égard, la XIe Olympiade aura, sans doute, contribué à ouvrir les yeux d'une grande partie de la population. Les chefs nationaux-socialistes avaient voulu en faire, aux yeux de leur peuple et des représentants de cinquante-deux nations, une véritable apothéose du IIIe Reich.

De cette immense entreprise de propagande, il ne reste plus, aujourd'hui, que des bâtiments inutiles et le souvenir de dépenses énormes et superflues. On sait, maintenant, que le stade, à lui seul, a coûté 50 millions de R.M., que la ville de Berlin a dépensé près de 15 millions de publicité et que, compte tenu des frais d'hébergement, le total des dépenses s'élève à près de 100 millions de RM., soit 300 à 400 millions de francs. La population qui voit baisser sans cesse son niveau d'existence, d'abord flattée par un déploiement de faste extraordinaire, a fini par s'offusquer d'un tel gaspillage. Les hôtes étrangers eux-mêmes, en l'honneur desquels ont été organisées les plus éblouissantes réceptions, ont regagné leurs pays avec le sentiment que le régime dilapidait l'argent.

Cette impression se confirme si l'on songe aux travaux effectués à Nuremberg sur le terrain où se tient le congrès annuel du parti, aux innombrables casernes bâties ces dernières années, aux constructions de routes stratégiques, aux sommes immenses consacrées aux fabrications de guerre, à la mise sur pied d'une armée active de plus de 800.000 hommes, aux centaines de milliers de fonctionnaires du parti, qui doublent les agents réguliers et sont rétribués sur les fonds publics, à toutes les organisations alimentées par les caisses de l'État et qui maintiennent le pays tout entier en état de mobilisation semi-permanente. On aboutit, ainsi, à la conclusion que l'Allemagne hitlérienne

dépense sans compter; qu'elle ignore le montant de ses dettes; qu'elle ne songe même plus à établir un budget ; qu'elle jette l'argent par les fenêtres et que, si elle ne fait pas faillite, c'est parce qu'elle ne tient plus de comptabilité !

La situation économique n'est pas plus réconfortante. Depuis quatre ans, il n'est question que de l'essor imprimé par le national-socialisme à l'agriculture, à l'industrie, à toutes les formes de la production. Aujourd'hui, les dirigeants hitlériens avouent, sans ambages, que le secret de cette prospérité artificielle n'est autre que le réarmement. Mais, désormais, les devises étrangères dont dispose l'Allemagne ne suffisent plus pour acheter à la fois les matières premières indispensables aux fabrications de guerre et les denrées alimentaires qu'exigerait le ravitaillement normal du pays. Il faut choisir. Le choix des chefs du IIIe Reich est arrêté depuis longtemps. « Les canons passent avant le beurre », ont-ils répété. Cette formule, que l'on pouvait être tenté de prendre pour une boutade, est devenue la devise de l'économie allemande, la loi suprême qui préside à la répartition des commandes à l'étranger. On continuera à fabriquer des canons. Il le faut, du reste, si l'on ne veut pas voir reparaître le chômage. Mais, à partir du 1er janvier, la consommation des matières grasses comestibles, beurre, saindoux, huiles végétales, sera strictement limitée. La population qui a déjà connu, à plusieurs reprises, des disettes de certains produits, verra entrer en vigueur une réglementation analogue au système de cartes en usage pendant la guerre. Dès maintenant, on entend parler de l'institution de réglementations semblables pour la viande et le pain.

Le gouvernement du Reich ne songe, d'ailleurs, nullement à avouer un échec de ses méthodes. Il a résolu, au contraire, de demander à la population un effort supplémentaire pour affranchir l'économie allemande de la tutelle de l'étranger. C'est de cette idée fondamentale que s'inspire le plan de quatre ans, annoncé au congrès de Nuremberg, et dont l'application a été confiée, le 18 octobre dernier, par le Führer à M. Goering, le plus fougueux de ses lieutenants. Dès maintenant, il est clair que la mise en œuvre de ce plan, essentiellement conçu en vue de permettre à l'Allemagne la poursuite de son gigantesque effort de réarmement, imposera au pays maintes restrictions, voire certaines privations. Tel aura été, en définitive, l'aboutissement, dans le domaine économique, des succès dont le régime hitlérien tirait tant de gloire depuis son avènement.

Les difficultés économiques dans lesquelles se débat le Reich ne sont pas nouvelles, il est vrai. Il y a un an, à pareille époque, l'ambassade les avait déjà mentionnées dans sa revue de fin d'année [1]. Mais depuis lors, elles se sont sérieusement aggravées. Cette aggravation entre certainement pour une large part dans la désaffection à l'égard du régime qui commence à se répandre parmi certaines couches de la population. Elle est également à la base du sen-

(1) *Note du document :* Voir ma dépêche n° 7 du 2 janvier 1936 **[reproduite au tome I de a présente série sous le n° 3].**

timent de préoccupation et d'inquiétude qui flotte dans l'air et que tous les artifices de la propagande gouvernementale ne parviennent pas à dissiper.

Des facteurs d'un autre ordre contribuent, d'ailleurs, à entretenir cette ambiance.

Depuis une quinzaine de jours, le gouvernement du Reich a pris une série de mesures, qui ne peuvent manquer d'éveiller l'impression qu'il envisagerait, dans un délai assez rapproché, des éventualités graves.

Avec une insistance inconnue jusqu'ici, les autorités militaires multiplient les appels de volontaires pour l'armée, la marine, l'aviation. Ces appels sont conçus dans les termes les plus pressants. Le ministre de l'Instruction publique a abrégé d'un an la durée de l'enseignement secondaire et accordé, pour le baccalauréat, des facilités spéciales aux jeunes gens qui désirent entrer dans les écoles d'élèves-officiers. L'armée verra venir à elle, en octobre prochain, un double contingent de bacheliers qui sont instamment priés de se faire inscrire avant le 13 janvier 1937. Le nombre des bacheliers ne pouvait, jusqu'ici, excéder 10 % du chiffre des volontaires, et la proportion des volontaires ne devait pas, elle-même, dépasser 30 % du total des conscrits. Ces limites ont été abolies. Le ministre de la Guerre a décidé, le 22 décembre, que les externes des hôpitaux et les médecins diplômés pourraient, du 1er avril au 1er octobre 1937, accéder par simple enrôlement à la carrière de médecins militaires. Le 23 décembre, un arrêté du ministère de l'Intérieur du Reich a prescrit que les Allemands en âge de porter les armes ne pourraient recevoir de passeport pour l'étranger, sans une autorisation préalable des autorités militaires. Le 17 décembre, M. Goering a réuni, en présence du Führer, les industriels et les chefs de service responsables de l'application du plan de quatre ans. En des discours empreints du fanatisme le plus farouche et sur un ton comminatoire, le ministre-président de Prusse et le Chancelier ont déclaré à leurs auditeurs que la situation extérieure était grave et qu'ils devaient, coûte que coûte, exécuter à la lettre les consignes qui leur seraient données.

De cet ensemble de faits se dégage une impression assez troublante, surtout si l'on songe que les mesures que le gouvernement du Reich vient d'adopter et qui semblent dénoter, de sa part, une certaine hâte, coïncident avec le moment où l'affaire d'Espagne en est arrivée à un tournant dangereux.

Plus rapidement qu'on ne pouvait l'imaginer, la guerre civile qui ravage la péninsule ibérique a mis en lumière les périls que comporte, pour la paix du monde, la croisade antibolchevique dont le IIIe Reich a pris la tête.

A cet égard, le dernier congrès de Nuremberg (8-14 septembre) aura marqué une étape décisive dans l'évolution de la politique hitlérienne.

Jusque-là, on était fondé à croire que l'hostilité des nazis contre le bolchevisme ne pouvait avoir d'effet pratique au-delà des limites du Reich, A Nuremberg, le Chancelier a proclamé qu'il combattrait le communisme partout où il le rencontrerait et le jugerait dangereux pour l'Allemagne. Il a esquissé, ainsi, une doctrine qui tend à faire de l'intervention dans les affaires intérieures des autres pays une véritable règle de conduite. Cette doctrine est d'autant plus dangereuse qu'aux yeux des hitlériens, il n'y a pas de démar-

cation absolument nette entre le bolchevisme et la démocratie, mais qu'il existe bien plutôt, entre ces deux formes de gouvernement, une série de stades intermédiaires dont le principal est constitué par les gouvernements de front populaire. C'est cette doctrine qui est à la base de l'accord germano-japonais et de l'action concertée du Reich et de l'Italie en Espagne.

Le gouvernement allemand, d'accord avec Rome, a proclamé qu'il n'admettrait jamais l'établissement dans la péninsule ibérique, ou dans une province espagnole quelconque, d'un gouvernement marxiste.

Il a manifesté cette volonté formelle en reconnaissant prématurément le gouvernement de Burgos comme le seul gouvernement légitime (18 novembre). Il s'est ainsi privé, dans une large mesure, de ses possibilités de manœuvre et, éventuellement, de retraite. Il a fait du succès final des nationalistes espagnols une question de prestige.

Mais, si intense qu'elle ait été, l'aide prêtée au général Franco n'a pas permis à celui-ci d'obtenir de succès décisifs. Elle a eu, en revanche, pour conséquence une intervention massive de la Russie soviétique.

La guerre civile d'Espagne a revêtu, ainsi, le caractère d'un combat d'avant-postes entre le Reich et l'U.R.S.S. A l'heure actuelle, l'Allemagne est placée devant l'alternative ou de reculer, ce qu'elle considérera, sans doute, comme incompatible avec son honneur, ou de s'engager plus avant dans une entreprise coûteuse, aux bénéfices incertains, dont il est impossible d'apercevoir l'issue et qui alarme déjà contre elle un grande partie de l'Europe.

On a paru extrêmement irrité, à Berlin, des soupçons et des accusations formulées, ces jours-ci, contre le Reich par la presse française et, plus encore, par les journaux britanniques. Les feuilles étrangères ont dénoncé les visées impérialistes poursuivies par l'Allemagne en Espagne, et les tendances agressives de sa politique. Elles ont déclaré que, sous le couvert hypocrite de la lutte contre le communisme et de la défense de la civilisation, l'Allemagne cherchait à réaliser d'ambitieux desseins, à modifier à son avantage le rapport des forces en Europe et dans le monde.

Les journaux officiels de Berlin ont protesté avec la plus grande véhémence contre ces griefs; ils les ont présentés comme des calomnies odieuses, absolument dénuées de fondement. Ils se sont montrés scandalisés des allusions faites à l'emprise italienne sur les Baléares, à la mainmise allemande sur les Canaries, et à la base d'opération stratégique que le Reich pourrait songer à établir en Espagne pour couper éventuellement les communications africaines de la France et la grande route de l'Empire britannique.

Ils ont prétendu que rien n'était plus pur que les intentions du Reich, que rien n'était plus désintéressé que ses actes, que tout projet ambitieux était loin de sa pensée, et que nul n'avait, plus que lui, le souci de maintenir la paix.

Pourtant, quiconque vit en Allemagne acquiert l'impression d'un organisme dont tous les muscles et toutes les fibres sont tendus à l'extrême; il a sous les yeux le spectacle d'une activité fébrile qui ne s'explique que par une intense préparation à de redoutables événements. Il ne peut se défendre du sentiment que l'éventualité d'un conflit plus ou moins prochain obsède tous les esprits

et dicte tous les actes. Il perçoit, en outre, l'écho de propos inquiétants tenus par les plus hautes personnalités du régime et qui permettraient de penser que l'idée d'un conflit prochain avec la Russie soviétique est déjà plus ou moins arrêtée dans leur esprit. Ces paroles, auxquelles leurs auteurs n'attachent, peut-être, qu'une importance relative, se répètent dans les milieux diplomatiques et politiques. Elles contribuent à répandre le sentiment qu'en dépit de ses déclarations pacifiques, le Reich pourrait bien préparer quelque nouveau « coup ».

Malgré les indéniables et importants succès remportés par l'Allemagne hitlérienne, la réoccupation militaire de la Rhénanie, la fin de la discorde qui divisait l'Autriche et le Reich, le rapprochement avec l'Italie, l'année 1936 s'achève donc dans une atmosphère de malaise à l'intérieur et de méfiance à l'extérieur, dont les dirigeants du IIIe Reich sont, en grande partie, responsables. Après avoir, par la répudiation des accords de Locarno, sapé l'une des bases fondamentales de la paix en Europe et ruiné la confiance dans la parole du Reich, ils ont, par leur accord avec le Japon, inquiété le monde anglo-saxon. En outre, leur attitude dans l'affaire d'Espagne tend à justifier des soupçons, que leurs assurances pacifiques ne parviennent plus à dissiper.

En Allemagne, les souvenirs, comme les morts, passent vite. Mais l'Europe n'a pas encore oublié que, jusqu'au jour où il est devenu le « Chef de guerre », Guillaume II avait tenu à se présenter au monde comme « l'Empereur de la paix ».

234

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 10, 11. Confidentiel. Réservé. *Londres, 2 janvier 1937, 13 h. 29.*

(*Reçu :* 15 h. 35.)

L'accord anglo-italien sur la Méditerranée a été signé aujourd'hui à midi à Rome par le comte Ciano et sir Eric Drummond.

Contrairement à l'opinion qui m'avait été donnée avant-hier au Foreign Office (1), cet accord est constitué par une déclaration unique des deux gouvernements.

Les presses de Londres et de Rome seront avisées ce soir des signatures, mais les principales dispositions de l'accord ne seront rendues publiques que lundi.

Nous connaissons déjà leurs caractéristiques essentielles. Il m'a été affirmé

(1) Se reporter au télégramme 2 644-2 646 de Londres, du 31 décembre, publié ci-dessus sous le n° 231.

ce matin, à ce sujet, au Foreign Office, qu'aucune modification importante n'était intervenue. Les principaux points restent donc les suivants :

Les intérêts anglo-italiens de la Méditerranée ne divergent sur aucun point : ils sont vitaux pour les deux pays en ce qui concerne les lignes de communication.

Les deux gouvernements n'envisagent pas de modifications au *statu quo* actuel.

Enfin, la déclaration revient à plusieurs reprises sur le fait qu'elle ne vise aucunement les intérêts des tierces puissances.

En me faisant part de ce qui précède, le sous-secrétaire d'État compétent au Foreign Office m'a exprimé le désir exprès de M. Eden de voir la presse française éviter toutes précisions jusqu'à lundi. Une attitude différente serait non seulement incorrecte, mais placerait sir Eric Drummond, à Rome, dans une situation gênante.

L'ambassadeur d'Angleterre à Paris prétend que parmi nos journaux, l'*Œuvre* et l'*Écho de Paris* connaissent à peu près exactement la question.

235

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7, 8. *Berlin, 2 janvier 1937, 19 h. 28.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Les milieux politiques berlinois paraissent s'intéresser vivement à la conclusion d'un pacte d'amitié entre la Bulgarie et la Yougoslavie. Ils voient, en général, ce pacte d'un bon œil. Ils y poussaient, d'ailleurs, les deux parties depuis longtemps. Ils s'imaginent, en effet, que, dans la mesure où la Yougoslavie se rapproche de la Bulgarie, elle s'éloigne de nous; ils croient aussi que ce rapprochement est de nature à jeter le trouble dans les relations mutuelles des états de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. En quoi, si je m'en rapporte aux impressions de mon collègue roumain, il semble qu'ils n'aient pas tout à fait tort. [1]

[1] Dans une dépêche du 9 janvier, n° 10, l'ambassadeur signalait que la presse allemande voyait dans ce futur pacte bulgaro-yougoslave « un véritable tournant dans l'histoire des deux peuples »; elle notait aussi que, par ce pacte, la Yougoslavie affirmait sa résolution « de n'être plus un instrument aux mains des hommes d'État français ».

236

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 23, 24. *Berlin, 3 janvier 1937, 14 h. 6.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

On trouve de nouveau, dans la presse allemande et notamment dans *l'Observateur raciste,* organe officiel du parti, des articles consacrés à la situation de la France dans ses possessions de l'Afrique du Nord.

Cette situation est représentée comme très critique, grosse de menaces et vouée à des complications prochaines.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler l'intérêt que les milieux politiques du Reich portent à cette question.

L'idée communément répandue chez eux est que, sous l'effet des machinations bolcheviques, les indigènes du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ne vont pas tarder à se soulever et qu'il en résultera pour la France des difficultés qui l'affaibliront considérablement et diminueront son autorité dans les affaires européennes [1].

237

M. Bruère, Ministre de France à Athènes,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3 à 7. *Athènes, 4 janvier 1937, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 45.)

La Grèce a appris pour ses étrennes, par un long communiqué du ministère des Finances, que le programme d'armement prévu par les gouvernements précédents sur huit annuités allait être exécuté en un an.

Au règlement de cette dépense, évaluée à 6.600.000 de drachmes, sera affecté le solde créditeur dont la Grèce dispose encore à Berlin, soit environ 38.000.000 de Reichsmarks. Le règlement du surplus (contre-valeur en Reichs-

[1] Le 8 janvier, par dépêche n° 50, le général Noguès, résident général de France à Rabat, signalait qu'une traduction arabe de *Mein Kampf* était largement distribuée dans la zone espagnole du Maroc et qu'un « certain nombre de ces ouvrages » avait pénétré en zone française.

marks de 800.000.000 de drachmes par an, pendant six années) sera assuré par les excédents du clearing gréco-allemand, c'est-à-dire des achats de produits grecs et principalement de tabac que l'Allemagne se serait engagée à faire pendant la même durée de six ans.

Je me renseignerai sur le détail du mécanisme financier de l'opération, qui doit comporter notamment certains règlements en devises à passer en écritures.

Malgré les apparences, il y a lieu de douter que l'accélération du programme d'armement soit en rapport direct avec la crise actuelle de l'Entente balkanique. Les négociations avec l'Allemagne ont dû commencer il y a plus de deux mois, à un moment où ici, les pourparlers entre Sofia et Belgrade n'étaient pas encore entrés dans une phase active.

Quoi qu'il en soit, la décision du gouvernement grec est de nature à mettre plus que jamais le pays aux mains et à la merci de l'Allemagne. Elle achève le cours rapide et pour ainsi dire forcé que les choses ont suivi depuis plus de deux ans. L'Allemagne s'offrant alors à prêter à la Grèce le concours que ni l'Angleterre ni la France n'étaient en mesure ou en disposition de lui consentir, les premiers engagements en ont successivement entraîné d'autres. Le pays était dès lors pris dans l'engrenage économique allemand et c'est ce que, dès ma visite d'arrivée à Athènes, le directeur politique me confirmait lui-même, en m'exprimant le regret que ni Londres ni Paris n'eussent pu faire ce qu'avait fait Berlin.

Le général Metaxas héritait une situation fort compromise. Pouvait-il la liquider sans poursuivre et achever dans la même voie ? On peut douter qu'il en eût les moyens plus qu'on ne les avait eus avant lui, quand bien même sa tendance personnelle ne l'eût pas porté vers l'Allemagne.

Il est bien évident que la formule à laquelle il s'est résolu engage l'avenir, non seulement économique mais politique du pays. L'Allemagne, poursuivant en Grèce la même politique que dans le reste des Balkans ou dans les pays baltes, trouve des matières premières sans avoir à payer comptant.

La Grèce s'assure l'armement nécessaire à sa politique balkanique, réclamé par l'armée, soutien du régime.

Il reste à voir, il est vrai, comment l'Allemagne exploitera la position de créancier, qui devient la sienne, et la Grèce, celle de débiteur.

238

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères

T. n°s 5 à 13. *Lisbonne, 5 janvier 1937, 12 h. 35, 13 h. 55, 19 h., 19 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 25, 15 h. 35, 21 h. 30, 21 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1 [1].

Voici la traduction de la réponse du gouvernement portugais :

« Le gouvernement portugais a pris connaissance avec la plus grande attention du mémoire des gouvernements britannique et français relatif à la question des volontaires étrangers enrôlés dans les forces en lutte en Espagne [2]. Le gouvernement portugais — il tient à le rappeler — a été parmi les premiers à signaler l'importance que la question de l'enrôlement de volontaires étrangers était susceptible de prendre. Dans sa note du 21 août 1936 [3], adressée aux gouvernements britannique et français, il a expressément spécifié qu'il se réservait le droit de se retirer de l'accord de non-intervention dans le cas où dans l'un des pays parties à l'accord, il serait procédé à l'enrôlement de volontaires ou à l'ouverture de souscriptions publiques pour des fins militaires. Cette condition montre l'importance que le gouvernement portugais attribuait à l'intervention dans l'affaire d'Espagne sous les deux formes indiquées ci-dessus.

« Et ce n'était pas qu'il craignît de voir un grand nombre de ses nationaux mêlés aux affaires d'Espagne, si enracinée est, chez les Portugais, la tradition de s'abstenir de participer aux luttes politiques du pays voisin. Le gouvernement portugais a encore aujourd'hui la conviction (et il la conservera tant que ne pourront pas lui être fournies des données concrètes qui l'infirmeraient) de ce que les volontaires portugais dans les rangs des forces en lutte se comptent à peine par dizaines. Et le plus grand nombre de ceux-ci est, à coup sûr, composé des communistes partis du territoire national bien avant la guerre civile d'Espagne et qui, en liaison avec d'autres émigrés politiques portugais, se sont livrés contre leur propre pays à des manœuvres dont le gouvernement s'est souvent plaint.

« Mais le gouvernement portugais pensait que, s'il devait inévitablement résulter de la lutte le choc d'idéologies perturbatrices en elles-mêmes de l'atmosphère internationale, le trouble serait assurément plus grave si des nationaux de différents états venaient donner à chacune des deux parties une aide militaire.

(1) Ce télégramme annonçait que le gouvernement portugais avait remis sa réponse à la note relative aux volontaires étrangers en Espagne.
(2) Rédigé conformément aux instructions reproduites ci-dessus sous le nº 205.
(3) Non reproduite. Voir ci-dessus nº 214 (et note).

« Ces états pourraient, à un moment donné, se voir engagés dans la lutte.

« Dans ces conditions, le gouvernement portugais est tout disposé à accepter le principe de restrictions légales destinées à empêcher l'enrôlement en groupes ou individuellement de volontaires nationaux ou étrangers dans les forces qui combattent en Espagne. Il ne peut cependant ne pas voir de sérieuses objections à la portée limitée de la proposition et à la méthode, d'ailleurs inspirée de louables motifs, par quoi on cherche à réaliser ce dessein. Tout d'abord, la question des volontaires ne doit pas être considérée à part des autres formes d'ingérence directe ou indirecte. Supprimer une des formes que revêt l'aide donnée aux deux parties en lutte pour en laisser subsister d'autres qui les appuient dans des conditions d'inégalité, n'est pas assurer l'accomplissement le meilleur de l'accord de non-intervention : c'est au contraire pratiquer ou laisser pratiquer une véritable intervention.

« Cet aspect, néanmoins, n'est pas le seul grave.

« Le comité de Londres a été créé dans le but non seulement d'étudier les moyens pratiques les plus efficaces d'appliquer l'accord de non-intervention, mais d'éviter les susceptibilités et les dangers des accusations non vérifiées ainsi que les lenteurs des discussions diplomatiques directes entre les puissances.

« La proposition reçue aujourd'hui paraît dévier de la méthode de travail qui avait été adoptée. Sans qu'il ait été soulevé devant ce comité d'accusations concrètes contre certaines puissances, deux d'entre celles-ci s'adressent à d'autres et, d'après les nouvelles des journaux, non démenties jusqu'à présent, à quelques-unes seulement de celles qui sont parties à l'accord pour leur proposer l'adoption de mesures dont l'authenticité, l'urgence ou la raison d'être étaient soumises à l'examen du Comité et n'avaient été ni acceptées ni adoptées par lui. Si l'on en croit la presse [européenne], on n'aurait même pas entendu les nations qui, dit-on, compteraient le plus grand nombre de leurs nationaux parmi les volontaires engagés dans la guerre civile d'Espagne.

« Ainsi, qu'il s'agisse de dualité de méthodes ou d'une nouvelle orientation, le prestige, l'autorité et éventuellement l'existence même du Comité se trouvent de cette façon condamnés irrémédiablement.

« Il y a une autre considération qu'il est impossible de ne pas mentionner.

« Le gouvernement portugais admet que les dangers de la crise espagnole dérivent non seulement du choc des idéologies qu'elle fait naître entre les peuples et au sein des peuples, mais aussi de l'aggravation de l'atmosphère de méfiance qui pèse tant sur les difficultés actuelles de l'Europe. Les efforts isolés, accomplis en dehors du Comité et en des matières qui sont sujettes à l'appréciation de celui-ci, peuvent, quelle que soit la noblesse des intentions, laisser supposer qu'à côté des intentions affirmées, on cherche à atteindre d'autres buts politiques, et ainsi se trouverait encore aggravé l'état actuel de méfiance.

« Le gouvernement portugais a vu, à côté de déclarations formelles relatives à la nécessité absolue de la non-intervention, des affirmations également claires, formulées par des éléments responsables, faites au sujet de la direction que doit suivre la politique espagnole. La contradiction entre les deux conceptions

n'échappe pas à l'opinion publique des différents pays et ne peut que contribuer à bannir des esprits la confiance dans le parfait désintéressement avec lequel seront exécutées les résolutions prises, et qui est la condition essentielle de l'efficacité de tout accord.

« Malgré tout, le gouvernement portugais, maintenant intégralement les réserves de sa note du 21 août et revendiquant la liberté éventuelle d'action qui en résulte, consentira une fois de plus à prêter sa collaboration loyale dans cette matière. Confirmant la déclaration faite dans sa note du 11 décembre [1], il ne s'oppose pas à promulguer toutes mesures conformes à l'esprit de l'accord primitif, dès lors que les puissances qui y sont parties donneront leur adhésion à la proposition; il s'inspirera toutefois des mesures légales qui viendront à être promulguées dans les autres pays ».

239

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 51 à 53. *Berlin, 5 janvier 1937, 19 h. 35, 19 h. 38.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

Si j'en crois mon collègue italien, la réponse italo-allemande à notre démarche du 26 décembre [2] ne serait pas donnée avant le 11 janvier. A supposer que M. von Neurath ait été de bonne foi dans les déclarations qu'il m'a faites le 31 décembre [3], on doit donc admettre que l'Allemagne et l'Italie ont modifié leurs dispositions primitives et préfèrent suivre une tactique plus aventureuse.

La notification que l'amiral commandant les forces allemandes dans les eaux espagnoles vient de faire au gouvernement de Valence et qui est présentée, cet après-midi, par l'*Angriff*, organe officiel du parti, comme un véritable ultimatum de gouvernement à gouvernement, renforce l'impression que l'on cherche, à Berlin et à Rome, à humilier publiquement les républicains espagnols, sinon à entrer en guerre ouvertement avec eux, et à faire dépendre la rédaction et la teneur de la note que nous attendons de la conclusion qui sera apportée aux exploits du croiseur *Königsberg* [4].

(1) Retransmise par le télégramme 368-386 de Lisbonne du 12 décembre 1936, reproduit ci-dessus sous le n° 134.

(2) Voir ci-dessus n° 211.

(3) Voir ci-dessus n° 229.

(4) Le 26 décembre, l'agence *DNB* annonçait l'arraisonnement par les gouvernementaux du vapeur allemand *Palos*, amené à Bilbao. Le *Palos* était libéré peu après sur l'injonction du croiseur *Königsberg* — à l'exception, d'après le *DNB*, d'un passager espagnol et d'une partie de la cargaison. Le *Königsberg* et le *Graf Spee* n'en continuaient pas moins à pourchasser les navires républicains, et le 5 janvier, l'amiral commandant les forces allemandes dans les eaux espagnoles sommait Valence de restituer le passager et la cargaison du *Palos*.

Il semble aussi qu'on fonde d'assez grands espoirs sur le développement de l'offensive en cours contre le front de l'Escurial.

Il est bien fâcheux, en tout cas, que la première conséquence visible de la signature du *gentlemen's agreement* soit de permettre à l'Allemagne et à l'Italie de se croire autorisées à envenimer le conflit.

240

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 4, 5. Réservé. *Bucarest, 5 janvier 1937, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h.)

Le ministre d'Allemagne est venu demander à M. Antonesco si éventuellement la Roumanie serait disposée à « accepter de la Bulgarie des offres analogues à celles qui ont été faites à la Yougoslavie »; M. Antonesco a répondu qu'il « serait disposé à accepter ces offres, mais ne ferait rien pour les provoquer ».

Le ministre des Affaires étrangères voit, dans cette démarche de M. Fabricius, la preuve du rôle joué par l'Allemagne dans la conclusion de l'accord bulgaro-yougoslave [1], rôle que par ailleurs mon collègue de Pologne lui a, paraît-il, affirmé tenir pour certain.

J'ai eu l'impression que les dispositions de M. Antonesco envers ce pacte pourraient se trouver modifiées. Mais, sur ma demande, il a formellement précisé qu'il ne reviendrait pas sur l'entente intervenue à Resita[2]; mon interlocuteur a du reste reconnu avec moi qu'il était préférable de voir les Bulgares sortir de leur isolement actuel en se liant avec leurs voisins balkaniques plutôt que se tourner vers l'Allemagne. Il n'en reste pas moins que la démarche de M. Fabricius a jeté un certain trouble dans l'esprit du ministre des Affaires étrangères.

(1) Sur le projet de pacte bulgare-yougoslave, voir ci-dessus les n[os] 143 (et note), 165 (I), 171, 180, 192, 228. Ce pacte ne pouvait que satisfaire Berlin (voir ci-dessus n° 235 et note).

(2) Du 26 au 28 décembre, M Stoyadinovitch avait effectué à Resita, lors d'une partie de chasse, un tour d'horizon diplomatique avec MM. Tataresco et Antonesco. Les hommes d'État roumains avaient vu notamment d'un bon œil la préparation de l'accord bulgaro-yougoslave.

241

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 29 à 31. *Londres, 5 janvier 1937, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 6, 1 h. 40, 2 h. 30, 2 h. 10.)

Au cours des travaux poursuivis dans les sous-comités techniques durant ces derniers jours, un rapport provisoire a été élaboré indiquant les mesures à prendre pour interdire le recrutement et le passage des volontaires.

L'application de ces mesures sera contrôlée par les agents dont l'installation en Espagne est actuellement envisagée par le Comité.

Si ce mode de contrôle ne pouvait être établi, on aurait recours à une surveillance des frontières et des bateaux à destination de l'Espagne conçue dans l'esprit de votre suggestion du 14 décembre [1]. En ce qui concerne l'assistance financière, des interdictions très strictes sont prévues pour les emprunts, crédits ou souscriptions n'ayant pas un caractère commercial ou humanitaire clairement établi. Ce matin, le représentant de l'Allemagne a soulevé de nouveau la question de l'or provenant de la Banque d'Espagne et conservé à l'étranger. Notre attaché financier, appuyé par le représentant britannique, a montré que le problème rentrait dans le cadre beaucoup plus vaste des échanges entre l'Espagne et les pays étrangers, l'or ne pouvant être distingué des autres éléments d'activité (cuivre, huiles, etc.) qui sont utilisés par les deux parties comme mode de payement.

Le secrétaire a rendu compte de ces résultats à la réunion du sous-Comité qui s'est tenue cet après-midi. La discussion a été terne en l'absence de toute indication de Rome ou de Berlin concernant la question des volontaires. D'autre part, les nouveaux débarquements italiens en Espagne [2] faisaient peser un malaise sur les débats. La prochaine séance a été remise à mardi, date à laquelle les techniciens auront achevé la rédaction de leur rapport et où les gouvernements seront en mesure de donner leur avis au sujet des questions qui y sont traitées.

Le secrétaire d'État a reçu communication par l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne d'un résumé de la réponse portugaise au sujet de la question des volontaires [3]. Dans ce document, le gouvernement portugais, qui déclare n'avoir consulté aucune puissance, ne se refuse pas à prendre certaines mesures bien que le Portugal, ajoute-t-il, n'ait pas de raison d'être mis en cause, ses ressortissants ne prenant aucune part au conflit intérieur espagnol.

(1) Voir ci-dessus no 147.

(2) Le 3 janvier, *Reuter*, puis le lendemain les milieux officiels britanniques confirmaient la nouvelle du débarquement à Cadix de 10 000 « volontaires » italiens lors des deux semaines précédentes.

(3) Le texte de cette réponse est reproduit ci-dessus sous le no 238.

242

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 26 à 28. *Londres, 5 janvier 1937, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 6, 2 h. 10, 1 h. 45.)

Le secrétaire d'État m'a prié de passer le voir à la fin de l'après-midi pour me dire combien il était contrarié par la nouvelle de l'arrivée de contingents italiens en Espagne quelques jours après la signature des déclarations de Rome[1]. D'après ses informations, un premier envoi de soi-disant volontaires aurait été effectué vers le 20 décembre[2]. L'Amirauté n'en a pas eu connaissance à l'époque. Le deuxième envoi convoyé par le *Lombardia* serait tout récent. Il se peut que ces hommes aient quitté l'Italie avant la signature de l'accord. Mais l'organisation de ces renforts n'en apparaît pas moins comme une façon bien singulière de se conformer à l'esprit des pourparlers qui étaient alors en cours.

Il est exact aussi que dans les conversations qui se sont poursuivies avec le comte Ciano, il n'a pas été question de l'accord de non-intervention. Mais le gouvernement anglais ne peut admettre que les déclarations de Rome apparaissent comme ayant pour premier résultat de stimuler l'ingérence italienne en Espagne.

En conséquence, M. Eden a décidé d'envoyer ce soir des instructions pressantes à Berlin et à Rome en vue de marquer la gravité qu'il attache à la présente situation et l'intérêt qu'il verrait à obtenir avant la fin de la semaine une réponse à la démarche du 26 décembre. Les représentants britanniques répéteront que le gouvernement anglais est prêt à prendre toutes mesures législatives et autres pour empêcher ses nationaux de prendre part à la guerre civile espagnole dès que le même engagement sera pris par les autres gouvernements intéressés. Ils rappelleront que le gouvernement français a manifesté des dispositions analogues dans une communication au président du Comité.

Le ton de la note anglaise dont M. Eden m'a donné lecture est d'une fermeté particulière. Elle insiste en terminant sur la nécessité d'éviter tout retard et toute équivoque dans la réponse qui est sollicitée des gouvernements de Rome et de Berlin.

(1) Du 2 janvier. Voir ci-dessus n° 234.

(2) Par dépêche n° 378 du 18 décembre 1936, M. Blondel signalait que des bureaux de recrutement de volontaires fonctionnaient à Vintimille, Aoste, Turin, Rome, Gênes, Naples, dans le Trentin, en Sicile et en Sardaigne. Les engagements étaient reçus par les autorités de la milice fasciste. Les départs se faisaient par Gênes, la Spezia, Livourne, Bari, Cagliari... Ces renseignements confirmaient ceux qui étaient déjà fournis par la dépêche n° 364 du 5 décembre 1936, et l'étaient eux-mêmes par la dépêche 385 du 26 décembre (non reproduites).

Très confidentiel. Réservé.

La communication adressée au gouvernement italien mentionnera l'effet fâcheux produit à Londres par les débarquements de volontaires intervenant après l'accord de Rome et laissera entendre qu'une réponse défavorable de M. Mussolini rendrait difficile l'œuvre de coopération qui devait en être la conséquence.

M. Eden souhaite en tout cas qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit de Votre Excellence quant à ses intentions et quant aux conclusions à tirer du *gentlemen's agreement*. Il m'a signalé, à ce propos, certains articles parus dans la presse française [de ce matin] et qui donnent une interprétation tout à fait inexacte de la politique anglaise vis-à-vis de l'affaire d'Espagne.

243

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 5. *Berlin, 5 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 janvier.)

Votre Excellence trouvera, ci-joint, un rapport émanant de l'attaché commercial auprès de l'ambassade.

Ce rapport décrit, en traits peut-être un peu accentués, mais dans l'ensemble exacts, la situation économique de l'Allemagne. Les conclusions qu'il en déduit me paraissent judicieuses et je ne puis que le recommander à l'attention.

Annexe

M. Lefeuvre, Attaché commercial de France à Berlin,
à M. Bastid, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

D. nº L/U. 0041. *Berlin, 5 janvier 1937.*

Par lettre nº 5127 MB du 28 décembre [1], vous m'avez demandé de vous établir d'urgence un rapport sur la situation économique de l'Allemagne.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, qui a déjà fait l'objet de rapports récents du poste de Berlin. Je dirai seulement que la situation économique de l'Allemagne au début de l'année 1937 se caractérise par une activité désordonnée de la plupart des industries, et en particulier des industries de guerre, et par une disette chaque jour croissante de vivres et de matières premières industrielles.

L'économie allemande est une économie obsidionale. Non seulement la monnaie a tous les caractères de la monnaie obsidionale, mais encore la politique, qui a consisté depuis près de quatre ans à acheter n'importe quoi à n'importe quel prix sans savoir comment on paiera,

(1) La reproduction de cette lettre dont le sens est indiqué ici n'a pas semblé nécessaire.

a eu pour résultat de créer autour de l'Allemagne une sorte de blocus économique fait par les fournisseurs mécontents de ne pas être payés. On sait que bon gré mal gré, l'Allemagne a dû accepter de conclure avec tous les grands pays du monde des accords de payement, qui limitent la valeur de l'importation en Allemagne des marchandises du pays considéré à une fraction de la valeur des marchandises allemandes exportées vers ce pays. De plus, ces traités sont obligés de tenir compte du désir bien légitime des fournisseurs de livrer autre chose que des matières premières et d'amortir leurs créances arriérées, de sorte que, pour éviter la dénonciation d'un accord qui lui permet tout de même dans une certaine mesure d'acquérir des matières premières et des vivres, l'Allemagne est obligée à son corps défendant d'importer des produits fabriqués et même des produits de luxe dont elle pourrait très bien se passer.

Les risques inhérents aux affaires allemandes ont eu d'ailleurs pour résultat d'inciter les fournisseurs à majorer leurs prix de vente d'une prime importante. C'est ainsi que l'Allemagne paye certaines matières premières, telles que les peignés de laine, 20 % au-dessus des prix mondiaux. La hausse des matières premières, qui se manifeste maintenant sur tous les marchés, va accentuer les difficultés allemandes, au moins aussi longtemps que les prix des produits fabriqués vendus sur les marchés d'exportation ne tiendront pas compte de la hausse des matières premières.

L'Allemagne est actuellement dans une situation analogue à celle de l'année 1917.

La disette se fait sentir partout; la récolte a été mauvaise, les stocks sont épuisés, l'étranger ne fournit qu'en quantité insuffisante. On manque de beurre, de lard, de saindoux, de graisse végétale, d'huile de poisson; depuis le 1er janvier, la consommation de ces graisses alimentaires est rationnée; la crème et les œufs frais ont disparu; on manque de viande et, pour éviter une destruction prématurée du cheptel vivant, on a interdit les abattages clandestins et limité les apports aux abattoirs; on a dû interdire la fabrication des saucisses; les prix de la viande, même ceux du gibier, sont réglementés; on trouve rarement chez le boucher ce que l'on désire; le seigle ne fait pas encore défaut, mais le froment n'existe plus qu'en quantité insuffisante et on a dû réduire à trois les types de farine de froment dont la vente est autorisée; jusqu'au printemps prochain, l'Allemagne sera privée de légumes frais et de fruits; on recommande au peuple de se nourrir de choux dont la récolte a été exceptionnellement abondante; il n'y a ni pommes, ni poires, ni oranges.

Les affaires du commerce sont prospères; les particuliers constituent des stocks autant par crainte d'une dévaluation que parce qu'ils savent que la qualité des objets mis en vente diminue de mois en mois; la laine et le coton font défaut à tel point qu'il est défendu de fabriquer les tissus de laine pure et qu'il est interdit de vendre comme laine pure les tissus de laine pure qui peuvent encore venir de l'étranger; l'usage des métaux autres que le fer et l'aluminium est très sévèrement réglementé, et peu à peu beaucoup d'objets de cuivre, de laiton, de nickel, de chrome, de cadmium, etc., sont remplacés par des objets de fer ou d'aluminium. Dans le commerce de l'alimentation, on ne trouve à part le sucre et le café que des ersatz.

Certaines industries travaillent 162 heures par semaine; ce sont toutes celles qui de près ou de loin travaillent pour la guerre; d'autres commencent à chômer faute de matières premières; c'est déjà le cas des usines de produits textiles; ce sera le cas bientôt de nombreuses autres.

Le gouvernement multiplie ses appels au peuple; pour lui donner du courage, on a inventé le plan de quatre ans. Chacun sait en Allemagne que ce pays est condamné à périr s'il s'enferme dans ses limites douanières; chacun sait que la rayonne ne remplace ni la laine ni le coton et qu'il faudra que la science fasse de nouveaux progrès avant qu'on puisse remplacer en totalité les huiles de pétrole par des huiles synthétiques et la gomme par le buna. Aussi la construction des nouvelles usines demandée par le gouvernement se heurte à l'hostilité des industriels soucieux de ne pas perdre leurs capitaux dans des investissements ruineux. C'est ce qui explique la brutalité avec laquelle les a traités récemment le ministre-président Goering qui, devant une assemblée dans laquelle se trouvait réuni tout ce qui compte en Allemagne comme gros industriels, n'a pas hésité à leur crier : « Si vous ne vous décidez pas à regarder au-delà de la lunette de vos cabinets, vous aurez à faire à moi » [1]. Comme on ne peut pas admettre que le gouvernement se fasse des illusions sur l'efficacité du plan de quatre ans pour permettre à l'Allemagne de se passer du commerce avec l'étranger, on est bien obligé de supposer que les pouvoirs donnés

[1] Le 17 décembre précédent. Voir ci-dessus n° 233.

au général Goering à l'occasion de la mise en vigueur du plan de quatre ans n'ont d'autre objet que de lui permettre d'imposer au pays, quand il le voudra, la loi martiale.

Le mécontentement est général; on grogne, mais on se tait; l'ouvrier mal payé, mal nourri, est soumis à l'usine à une discipline de fer; le paysan souffre des tyranneaux de village qui sondent ses sentiments politiques, et viennent à la ferme requérir le lait, le beurre, les œufs, comme aux plus affreux temps de la Grande Guerre; la distribution des produits agricoles est mal faite; elle impose aux paysans non seulement des réquisitions mais encore des tracasseries de toute sorte; les marchands de bestiaux, les ramasseurs de lait, les coquetiers, tout ce commerce qui traitait directement avec le paysan a disparu, remplacé par des organisations d'achat et de vente dirigées presque toujours par des incompétents.

Les entrepreneurs gagneraient de l'argent si l'État-vampire ne leur reprenait soigneusement tout ce qu'il leur donne. La prospérité de l'industrie allemande est le fait de l'État; c'est donc à l'État que ces profits doivent faire retour; ce principe est développé dans tous les domaines; non seulement les impôts sont énormes, mais encore à chaque instant la participation de l'entrepreneur à une œuvre d'intérêt général ou d'intérêt local est fixée d'office par le chef du parti, devant lequel s'ouvrent les livres des contrôleurs fiscaux.

La main de l'État s'étend partout; elle prend tout.

Pour faire taire ceux qui grognent, on commence à parler ouvertement de la guerre; alors qu'il y a vingt-cinq ans l'Allemagne se plaignait d'un encerclement politique, elle se plaint aujourd'hui d'un encerclement économique; les orateurs de l'État expliquent au peuple que s'il crève de faim, s'il chôme, la faute en est aux puissances qui détiennent les matières premières, qui sont riches de colonies, riches de céréales, et qui refusent d'acheter à l'Allemagne les marchandises qui lui permettraient de se procurer les produits naturels dont elle est privée. On dit au peuple que l'Allemagne ne pourra nourrir sa population que le jour où elle aura fait éclater le corset de fer dans lequel les autres peuples veulent l'enfermer et, comme on ne saurait préciser davantage les revendications de l'Allemagne, on se contente de réclamer à grands cris des colonies et une nouvelle répartition des matières premières; on fait le procès des puissances détentrices d'or, dont l'égoïsme menace d'être fatal au monde entier.

De tout cela il ne peut sortir rien de bon; l'économie allemande va se détraquer. Les dirigeants du III[e] Reich ont eu la chance de prendre le pouvoir à la fin d'une longue période de déflation, qui avait fait disparaître les stocks des usines, du commerce, des particuliers. Les prix baissaient, on n'achetait pas; il a été très facile de réveiller l'économie d'abord par l'octroi de crédits aux particuliers, puis par une hausse psychologique des prix; bientôt les commandes passées aux industries de guerre répandaient sur l'ensemble du pays une manne providentielle, puis ce fut l'inflation des dépenses de l'État, l'inflation de crédits et la ruée des consommateurs sur tout ce qui peut s'acheter; grâce à des mesures draconiennes, on a jusqu'à présent évité l'inflation monétaire et la hausse des prix, mais, comme il a été dit plus haut, la qualité de tout ce qui se vend a notablement diminué; le public a constitué à domicile des stocks de toute nature, et il continuera à acheter aussi longtemps qu'il en aura les moyens. Cependant les usines vont être obligées de réduire la durée du travail non pas parce qu'elles manquent de commandes, mais parce qu'elles manquent de matières premières; la production de la fonte, qui n'avait cessé de croître jusqu'en septembre, commence à diminuer parce que le minerai de fer n'arrive plus.

Est-ce à dire que l'économie allemande soit frappée à mort? Certainement pas. Ce pays est trop riche d'énergies, de richesses naturelles, son peuple est trop laborieux et trop endurci à la souffrance et aux privations pour qu'il soit permis d'en désespérer.

Le gouvernement allemand se trouve à la croisée des chemins : ou bien il fera solennellement connaître au monde que son réarmement est terminé, qu'il se déclare satisfait et qu'il entend vivre en paix avec tous; alors, sans aucun doute, tous les pays du monde se trouveront prêts à collaborer avec l'Allemagne; on lui donnera les crédits qui lui sont nécessaires pour se ravitailler et pour stabiliser sa monnaie, et les effets de cette renaissance se feront sentir dans le monde entier; ou bien alors le chef de l'État, entraîné par cette folie dont les dieux frappent ceux qu'ils veulent perdre, sera poussé par les événements à faire la guerre.

On voudrait trouver des signes qui permettraient d'espérer en des jours meilleurs. Non seulement on ne les trouve pas, mais les signes contraires s'accumulent. Aussi peut-on légitimement craindre que d'autres événements que ceux qui résultent des facteurs économiques ne viennent bouleverser en 1937 la situation économique allemande, à moins que, d'ici là, les nations riches de capitaux n'ouvrent largement leur marché aux produits allemands.

II. *Mesures prises pour la réglementation du commerce extérieur.*

Tout le commerce extérieur est entre les mains de l'État; le commerçant n'a pas été dessaisi de son rôle fondamental, mais il ne peut importer qu'en vertu d'une autorisation qui lui est donnée par un office spécialement chargé de contrôler la distribution de la marchandise qu'il veut acheter; très souvent le négociant n'est pas libre de vendre à qui il veut; s'il veut exporter, et les prix sont souvent prohibitifs, il est alors obligé de s'adresser à un autre office, qui lui accorde ou lui refuse la prime à l'exportation qui lui permettra de réaliser son affaire. Les offices de contrôle des importations s'efforcent naturellement de supprimer les importations de produits manufacturés et de développer les achats de matières premières; la plupart des pays ont avec l'Allemagne des traités, qui leur permettent d'exercer un droit de contrôle sur les importations allemandes en provenance de leur territoire; ils tiennent en effet à éviter que l'Allemagne n'importe plus qu'elle ne peut payer et que les achats ne portent que sur des matières premières. C'est ce régime qui avait été instauré entre la France et l'Allemagne en mai 1935 à l'époque de la création de la Commission mixte franco-allemande; il a été abrogé par la dénonciation de l'arrangement commercial du 28 juillet 1934 et, depuis le 1er août 1935, l'Allemagne est libre de choisir en France les marchandises qui lui conviennent. Il en est résulté une disparition complète sur le marché allemand de nos articles manufacturés et de nos produits de luxe; l'Allemagne a été obligée de limiter ses achats chez nous à 25,75 % de la valeur des marchandises allemandes importées en France payées par l'Office de compensation; elle s'est conformée à ce régime pendant un certain temps. Puis elle s'est peu à peu affranchie de toute contrainte et, depuis quelques mois, ses achats en France ont de nouveau dépassé ses moyens de payement, de sorte qu'il s'est formé au nouveau compte de compensation un arriéré de l'ordre de 250 millions de francs.

III. *Organisations officielles et privées s'occupant du commerce extérieur.*

Comme il a été dit ci-dessus, le commerce extérieur est entièrement entre les mains de l'État, qui le surveille par les vingt-cinq offices de contrôle des importations et par la commission qui accorde les primes à l'exportation. Il existe encore des offices de renseignements pour le commerce extérieur dans les principales villes allemandes. Ces offices ont leur siège central à Berlin. A l'heure actuelle, leur activité est très diminuée; ils se bornent à procurer aux industriels de leur région des renseignements sur les marchés extérieurs.

IV. *Relations économiques avec la France et possibilités d'intensifier et de développer les exportations françaises.*

Étant donné la structure du commerce extérieur allemand et l'obligation absolue pour l'Allemagne de payer en marchandises ou en services non seulement ses achats de marchandises, mais encore tout ce qu'elle doit à l'étranger à un titre quelconque, les importations françaises en Allemagne ne peuvent être développées que par un accroissement des achats français en Allemagne.

L'Allemagne est disposée à acheter en bien plus grande quantité les produits français naturels ou fabriqués; elle s'intéresse tout particulièrement aux produits coloniaux et, si des négociations commerciales s'ouvrent prochainement entre la France et l'Allemagne, le problème des achats allemands de produits coloniaux sera certainement posé par l'Allemagne. Elle demandera probablement de compenser ses achats par des marchandises qui seraient investies dans les colonies; elle pense certainement à reprendre sous cette forme le régime des prestations en nature. Elle fera valoir que les colonies françaises n'ont pas, pour le moment, les moyens de développer leurs ports, leurs chemins de fer, leurs téléphones, de multiplier les ponts définitifs, d'acquérir du matériel sanitaire, etc., etc., dans la mesure qui serait nécessaire au bien-être de la population. La délégation allemande proposera peut-être que les colonies émettent un emprunt pour acheter du matériel allemand, l'Allemagne s'engageant à prendre dans chaque colonie et pour la même valeur des produits du sol, qui ne pourraient être vendus sans cette opération. La dette de l'administration de la colonie serait donc compensée par un accroissement de même valeur de la richesse des colons.

Si certaines dispositions légales s'opposent à l'achat de marchandises allemandes par les colonies elles-mêmes, il faudrait trouver un autre moyen de permettre à l'Allemagne d'acheter nos produits coloniaux. Car c'est là qu'est la solution du problème colonial et celle de la distri-

bution des matières premières. Si on veut éviter que des négociants allemands ne s'installent dans nos colonies et n'y développent les importations allemandes, il faut que le marché de la métropole absorbe les marchandises allemandes qui payeront les produits coloniaux. On peut concevoir que la métropole accorde à l'Allemagne des contingents d'importation en France d'une valeur de 100 millions de francs par exemple, à condition que l'Allemagne achète dans un délai de quelques mois des produits coloniaux d'une valeur égale, à prendre sur une liste établie par le ministère des Colonies. En effet, l'opération ne serait intéressante pour la France qu'à condition que les achats allemands portent sur des marchandises qui ne pourraient être vendues à d'autres. Dans ces conditions, le colon français s'enrichirait de 100 millions de francs, et comme il ne connaît guère d'autres marchandises que les françaises, il emploierait ces 100 millions à des achats dans la métropole. Ainsi, en quelques mois, se fermerait un cycle qui s'ouvrirait en France par une importation supplémentaire de produits allemands et qui se fermerait par une exportation supplémentaire de marchandises françaises vers les colonies. Ce serait un moyen de développer la production dans les trois pays considérés et par conséquent de concourir à l'amélioration générale du marché mondial.

Le problème des relations commerciales franco-allemandes est un des problèmes fondamentaux de la politique franco-allemande. Le régime en vigueur depuis le 1er août 1935 a permis, il est vrai, à la France de récupérer sur l'Allemagne une créance de quelques centaines de millions de francs, mais il a paralysé l'exportation française; il serait dangereux de ne pas y mettre fin à bref délai; il est devenu essentiellement favorable à l'Allemagne, qui n'achète que les produits qui lui conviennent, essentiellement des matières premières, et dans la mesure qui lui convient. Alors que presque tous les grands pays ont avec le Reich des accords qui leur permettent de limiter leurs exportations aux valeurs que l'Allemagne peut payer et d'exercer un contrôle sur le choix des achats allemands, nous sommes sans défense contre le libre arbitre allemand. Mais, à la longue, ce régime se montre également défavorable à l'Allemagne, en ce qu'il restreint exagérément les échanges. De plus, le refus persistant de la France d'entamer avec l'Allemagne des négociations commerciales a sur ce pays un très mauvais effet psychologique, qui contribue certainement à empester l'atmosphère politique. Il serait téméraire de croire qu'un traité de commerce franco-allemand avantageux pour l'Allemagne ferait disparaître nos difficultés politiques, mais il serait aussi erroné de penser qu'un essai de collaboration dans le domaine économique n'aurait pas une influence heureuse sur l'évolution politique.

Il a été dit plus haut que la situation économique allemande est très difficile; il a été dit aussi que le peuple allemand est trop riche d'énergies et de discipline pour qu'on puisse croire que ce pays se laissera anéantir par un blocus économique; le jour où la pesée se fera trop fortement sentir, l'Allemagne cherchera par d'autres moyens à briser l'étreinte qui l'étouffe. C'est pourquoi il est permis de penser qu'il ne serait pas inopportun d'entamer prochainement avec l'Allemagne des négociations dont l'objet serait, sans rendre au IIIe Reich tout l'oxygène dont il a besoin, de lui en donner tout de même, assez pour qu'il y prenne goût et aperçoive la possibilité d'en recevoir davantage, le jour où il ferait les concessions politiques indispensables.

244

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 14/AM [1]. *Berlin, 5 janvier 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 8 janvier.)

J'entends parler d'une divergence très accusée, relativement à la politique allemande en Espagne, entre Hitler et son entourage, d'une part, et la Wehrmacht, représentée principalement par le général von Fritsch et l'amiral Raeder,

[1] Extraite des archives de la Guerre.

d'autre part. Les militaires seraient opposés à l'envoi en Espagne de volontaires et surtout d'unités constituées, parce qu'ils craignent que l'Allemagne ne déclenche ainsi un conflit général. Ils auraient même posé au Führer pour le 11 janvier prochain une sorte d'ultimatum au sujet de l'attitude à adopter (1).

Les unités d'artillerie contre avions qui ont été envoyées aux nationalistes auraient été prises à Fürth, à Lauenburg et à Neuruppin. Le renseignement émane, pour Fürth, d'un Autrichien, et pour Neuruppin d'un Suédois, qui habitent ces villes. Le Suédois aurait ajouté que les unités ont été transportées par des bateaux affrétés par l'association connue « La Force par la joie ».

245

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 4 (2). *Berlin, 5 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 janvier.)

Le *gentlemen's agreement*, qui met fin à la tension italo-britannique dans la Méditerranée, revêt, pour l'Allemagne, une importance considérable. L'orientation nouvelle que cet événement est susceptible de donner à la politique concertée avec Rome par Berlin, les répercussions directes qu'il peut avoir sur les affaires d'Espagne intéressent en effet, au premier chef, les dirigeants du IIIe Reich.

Cependant, lorsqu'elle a annoncé cet accord, la presse allemande s'est, tout d'abord, abstenue de se livrer à des appréciations directes. Avec une certaine habileté, mêlée de prudence, elle s'est bornée à analyser et à reproduire les commentaires des journaux italiens et certains extraits de la presse anglaise; mais, grâce au choix de ses références, elle n'en a donné que plus de force insinuante aux conclusions qu'elle prétendait faire ressortir. Aujourd'hui seulement paraissent une série d'articles qui accentuent singulièrement la position prise par le Reich.

Il s'agit, avant tout, pour les auteurs de ces articles, de bien établir et de mettre en relief que les étroites relations existant actuellement entre Rome et Berlin ne sont pas affectées par le rapprochement anglo-italien. Bien au contraire : dans certaines circonstances, l'Allemagne eût pu être embarrassée d'avoir à choisir entre deux puissances amies. Cet aléa disparaît avec un pacte qui rétablit une certaine concordance de vues entre l'Italie et l'Angleterre. De là à prévoir une ère nouvelle de collaboration entre Londres et Berlin, il

(1) Le 7 janvier (T. 91), l'ambassadeur faisait état de la même information, en ajoutant : « Il est difficile de savoir quel degré de créance méritent ces rumeurs ».
(2) Extraite des archives de l'ambassade.

n'y a qu'un pas. Le Reich ne peut donc que se féliciter de voir disparaître une tension qui contribuait à créer une atmosphère de crise et d'antagonismes. A travers ce contentement, il est aisé d'apercevoir combien l'Allemagne avait, un instant, redouté que l'accord anglo-italien n'écartât d'elle le cabinet de Rome et ne l'attirât, de nouveau, dans le camp des puissances occidentales. Il n'en est rien, grâce à Dieu ! Et l'Allemagne exprime avec bruit le soulagement qu'elle en éprouve. Mais elle n'en reste pas là. Elle va plus loin. Et il est pénible d'avoir à constater que l'Italie, et surtout l'Angleterre, ont fourni prétexte aux singulières exégèses auxquelles on s'est livré outre-Rhin.

Pour les milieux politiques allemands, le *gentlemen's agreement* ne doit pas, en effet, être considéré uniquement comme une convention anglo-italienne destinée à garantir solidairement le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée. Ce serait là une conception étroite et erronée. Pour apprécier l'esprit et la portée du nouveau pacte, il faudrait se reporter au discours que Mussolini prononça à Milan, en novembre dernier, et qui fut le véritable point de départ des négociations [1]. Le Duce y manifestait le désir de procéder à une loyale explication avec la Grande-Bretagne et de concilier les intérêts des deux pays. Mais il y affirmait, d'autre part, que « la verticale Berlin-Rome était un axe autour duquel pouvaient collaborer tous les états d'Europe animés d'une volonté de coopération et de paix ». Telles seraient donc les bases sur lesquelles s'opérerait l'évolution de la politique italienne.

Le Reich aurait d'ailleurs montré, lui-même, la voie à Rome en concluant avec l'Angleterre un accord naval [2] qui reconnaissait et consacrait dans ce domaine les intérêts vitaux de l'Empire britannique. Ainsi se trouveraient aplanis les obstacles qui pouvaient, jusqu'ici, s'opposer à ce que Londres s'accordât avec deux « puissances dirigeantes » de la politique européenne. Le rapprochement s'effectuerait dans un esprit tout différent de celui qu'apporterait la France dans la conclusion d'alliances ou de blocs hostiles. De nouveau, deux grandes puissances ont conclu, de leur propre initiative, un accord qui n'est dirigé contre personne. Il faudrait y voir un succès à l'actif de la méthode des conversations bilatérales qui s'avérerait autrement fertile et bienfaisante que celle des pactes régionaux.

Mais ce succès ne serait pas complet pour le IIIe Reich, s'il ne se doublait d'un échec pour la France. Ici, la propagande allemande s'est exercée avec un singulier acharnement. Il est vrai que l'opinion italienne lui a fourni ses bases d'attaque. C'est en se servant, en effet, des commentaires de la presse romaine, et notamment de l'officieux *Giornale d'Italia*, que les Allemands ont pu souligner triomphalement notre exclusion du nouveau pacte. Se référant aux considérations développées par les journaux italiens, ils ont prétendu que la France avait été mise à l'écart par la volonté formelle de Mussolini. Nos efforts pour participer à un accord méditerranéen qui met en jeu nos intérêts essentiels et, à défaut d'une participation, les prétendues manœuvres auxquelles nous au-

(1) Sur le discours de Milan, voir, au tome III de la présente série, le n° 432 (note).

(2) Allusion à l'accord du 18 juin 1935, par lequel Londres, tout en conservant le rapport de 35 % entre les deux marines, laissait à l'Allemagne le droit de posséder un tonnage sous-marin égal au total possédé dans cette catégorie par le Commonwealth.

rions recouru pour en retarder, ou en faire échouer la conclusion, se seraient heurtés à l'opposition déterminée de Rome. La communication de l'accord à notre ambassadeur à Londres par le gouvernement anglais, la veille de la publication, ne correspondrait qu'à un geste de courtoisie. Une immixtion de la France eût pu favoriser, en effet, certaines pressions de notre part en vue de reconstituer le front de Stresa. En écartant délibérément notre pays des négociations, l'Italie aurait manifesté qu'elle répudiait cette politique. L'axe Rome-Berlin resterait le principal levier d'action; le second axe Rome-Londres, qui vient se brancher sur lui, ne ferait que renforcer la position italo-allemande et offrir par là même des possibilités nouvelles pour un règlement des questions européennes.

Certains organes officieux n'ont pas manqué, au surplus, de faire ressortir avec ironie le caractère déconcertant pour le gouvernement français d'une situation dans laquelle l'Angleterre se réconcilie avec l'Italie, tandis que la France reste seule en mauvais termes avec sa voisine après s'être brouillée avec elle pour complaire à l'Angleterre.

Depuis deux jours, la presse allemande ajoute à ces commentaires une note nouvelle, particulièrement insidieuse, dont elle fait maintenant le thème principal de ses développements et qui jette un jour assez trouble sur les desseins immédiats de la politique allemande.

Les journaux avaient indiqué, en première heure, qu'il serait illusoire de penser que le délicat problème espagnol fût complètement éclairci par l'accord anglo-italien; ils reconnaissaient que la question méditerranéenne et les affaires d'Espagne étaient traitées séparément à Rome; que, pour traiter en commun cette question, il était prudent de continuer à améliorer l'atmosphère. Aujourd'hui, ils font de l'Espagne la pierre de touche du *gentlemen's agreement*. Ce serait, avant tout, à cause de ses sympathies pour le front populaire espagnol et de sa solidarité avec l'U.R.S.S., que la France aurait été écartée du pacte méditerranéen.

Les appréhensions de l'Angleterre auraient été provoquées moins par la perspective d'une installation éventuelle des Italiens aux Baléares que par la crainte d'une prise de possession de l'Espagne par la Russie des Soviets; si bien qu'en traitant avec Mussolini, la Grande-Bretagne aurait, en réalité, traité avec Franco, exprimé son désir qu'il remportât la victoire et répudié toute sympathie pour ses adversaires « rouges ».

C'est sur une référence au passage de l'accord qui exclut toute modification du *statu quo* que s'appuie cette audacieuse transposition. En se prononçant pour le maintien du *statu quo*, les Anglais auraient voulu, non pas prévenir les ambitions de l'Italie ou les calculs de l'Allemagne, mais s'opposer aux tentatives que pourraient faire les Soviets pour créer, en Espagne ou en Catalogne, une république à leurs gages! C'est l'avènement d'une telle république qui constituerait un changement inadmissible du *statu quo*, et contre ce changement que l'Angleterre, ratifiant ainsi pleinement la doctrine italo-allemande, aurait entendu se prémunir! Ce ne serait ni l'Allemagne, ni l'Italie, mais la Russie, qui menacerait l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Espagne, avec le consentement, l'appui, la complicité de la France.

Pour soutenir cette thèse, l'*Observateur raciste*, organe du national-socialisme, ne s'est pas fait faute d'invoquer l'autorité de la presse française elle-même; il a cité le *Journal* et *Les Débats* pour corroborer son affirmation que l'Angleterre aurait apporté son adhésion à l'Italie et à l'Allemagne afin de lutter contre le bolchevisme.

Le mot d'ordre lancé en France : « Ni fascisme, ni communisme en Espagne » prouverait bien, d'après les journaux allemands, la naïveté de certains Français qui continuent de croire à l'existence d'un gouvernement démocratique dans la péninsule ibérique et la duplicité de certains autres qui, sous le signe d'une prétendue neutralité, cherchent à favoriser les entreprises du Komintern.

La Grande-Bretagne viendrait d'ouvrir les voies à une politique nouvelle par laquelle elle se désolidariserait d'une France qui s'obstine à défendre la cause des marxistes et dont les milieux de gauche gardent l'espoir utopique de reformer le front de Stresa.

Tels sont les développements que la presse hitlérienne consacre au *gentlemen's agreement* avec une abondance, une insistance et un parti pris qui vont chaque jour croissant. L'interprétation qu'elle en donne sort nettement du cadre des considérations générales que pouvait normalement suggérer l'effort de conciliation anglo-italien. Cette version est visiblement de mauvaise foi et il est douteux que ceux qui l'ont lancée en soient dupes. Elle trahit l'effort de perfidie et de mensonge dont sont capables les dirigeants de l'opinion allemande pour tourner toutes choses au bénéfice de leur politique et pour s'en prévaloir aux yeux des masses crédules qui les suivent.

Il est évidemment regrettable que l'attitude insidieuse de la presse italienne, dont la presse allemande s'est servie comme d'un exemple et d'un guide, ait été déterminée par la maladresse flagrante de certains journaux français trop prompts à évoquer la politique de Stresa. Mais il n'est pas moins significatif que les maîtres du Reich se soient aussitôt emparés de ces querelles franco-italiennes pour surenchérir et prendre la direction d'une véritable offensive contre la France. D'un rapprochement entre l'Angleterre et l'Italie qui est conforme à l'intérêt bien compris de notre politique, mais auquel nous n'avons pas directement participé, ils ont bruyamment conclu à l'isolement de la France et au ralliement de la Grande-Bretagne à la croisade anticommuniste dans laquelle se sont engagés les gouvernements de Rome et de Berlin. Ils cherchent ainsi à creuser une faille dans l'entente franco-britannique qui constitue, pour eux, l'obstacle essentiel à leurs desseins. L'absence de la France dans la négociation de l'accord méditerranéen leur a fourni un argument avec lequel il leur a été facile d'impressionner l'opinion publique, non seulement en Allemagne, mais peut-être encore à l'étranger. Fâcheuse préface à la réponse que doit faire le Reich au sujet d'une plus stricte application de l'accord de non-intervention dans les affaires d'Espagne! Indice plus fâcheux encore de l'état d'esprit qui règne chez les nationaux-socialistes et de l'orientation d'une pensée, qui paraît plus soucieuse d'aiguiser les conflits que de résoudre pacifiquement les problèmes européens!

246

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 6 (1). Secret. *Bruxelles, 5 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 janvier.)

M. Gazel a signalé dans sa lettre du 23 décembre, nº 1112 (2), certains propos tenus par M. Spaak concernant les conditions de publication du discours royal.

De la même source me sont parvenus des renseignements sur des déclarations que M. Spaak aurait faites à des amis socialistes, au sujet de la politique belge.

Interrogé sur l'attitude qu'adopterait le gouvernement, dans l'éventualité d'un conflit franco-allemand, il aurait répondu que la Belgique « ferait l'impossible pour conserver sa neutralité » et que, à cet effet, il était dès maintenant nécessaire de ne donner aucune raison de mécontentement à ses voisins de l'est. Comme on lui demandait ce que ferait le gouvernement si la France était attaquée et si le passage à travers la Belgique était demandé, M. Spaak aurait répliqué : « Tout ce que nous pourrons pour rester à l'écart du conflit ». Ses interlocuteurs, en concluant que la défense à la frontière contre un envahisseur éventuel est d'ores et déjà abandonnée, répondirent : « Soyez sûrs que la Wallonie suivra la France quel que soit son gouvernement; elle la suivra *perinde ac cadaver* ». Le ministre aurait levé les bras au ciel.

Il est impossible naturellement de certifier que ces propos soient littéralement exacts. Il est même fort possible qu'ils aient été interprétés ou déformés, comme cela arrive souvent. Il faut noter, du reste, que M. Spaak, qui savait qu'un de ses interlocuteurs devait aller prendre contact avec des membres socialistes du Parlement français, l'avait prié d'assurer ceux-ci de ses sentiments extrêmement sympathiques envers la France, et de leur expliquer la situation dans laquelle il était placé. Il avait, d'autre part, donné l'impression d'un homme qui s'attend à être désigné pour prendre le pouvoir lorsque M. Van Zeeland l'abandonnera, et qui, malgré les déclarations qu'il avait faites, cherchait visiblement à se concilier les éléments wallons avancés, dont il ne pouvait ignorer qu'ils feraient certainement obstacle à une politique de neutralité.

Il semble résulter de tout ceci que le ministre des Affaires étrangères cherche évidemment à se concilier la confiance du Roi et la faveur de ceux qu'il croit être la majorité du pays, mais que, d'autre part, une opposition wallonne nettement déterminée pourrait le faire réfléchir.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Cette lettre, non retenue, relatait qu'à l'époque, le ministre belge confiait à un ami du consul de France à Liège avoir désapprouvé la publication du discours royal.

Mais c'est évidemment surtout des tendances du Roi que M. Spaak doit être enclin à tenir le plus grand compte. Or, ces tendances, et cela transparaît dans le langage même que M. Spaak aurait tenu à Liège, paraissent incliner de plus en plus vers une neutralité complète.

C'est ainsi que, d'après certaines informations de source militaire, l'État-major, sous la pression du Palais, aurait décidé d'étudier un système de destructions du côté de la frontière française, ainsi que l'organisation de la défense du port de Zeebrugge. On donne comme explication, dans les milieux de l'État-major, que l'on veut ainsi justifier aux yeux de tous la déclaration royale et montrer que la Belgique est prête à se défendre de n'importe quel côté. Cela pourrait être tout aussi bien le prix que payerait le gouvernement belge pour des assurances qui lui auraient été données du côté allemand.

Il ne faut évidemment pas accueillir sans contrôle tous les bruits qui courent et toutes les suppositions. Il n'en est pas moins vrai que nous en savons désormais assez pour être sur nos gardes. Le gouvernement belge, très vraisemblablement sous l'impulsion du Roi et de son entourage, veut essayer de maintenir à tout prix sa neutralité en cas de conflit. C'est à cela que tendent présentement ses efforts.

J'estime que nous devons tabler sur cette éventualité. Je crois en même temps, comme je l'ai dit à maintes reprises, que si nous devons en tirer toutes les conséquences logiques en ce qui concerne notre propre sécurité, et si nous n'avons pas de raison, loin de là, d'accueillir avec une satisfaction qui serait inexplicable autant qu'injustifiée cette nouvelle attitude belge, il convient d'autre part de la prendre pour ce qu'elle est, mais de ne pas paraître y répondre par une mauvaise humeur inutile. Il faut envisager les choses froidement, mais nous rappeler que, même si la majorité des Belges est actuellement derrière le gouvernement, celui-ci ne peut compter sur l'unanimité, que nous avons encore dans ce pays-ci des amis et des défenseurs, que les circonstances actuelles peuvent se modifier et qu'un retournement de l'opinion est toujours possible. Il ne faut donc, à mon avis, rien faire pour empêcher ce retournement de se produire. Nous devons surtout concentrer nos efforts pour empêcher le gouvernement belge, s'il est impossible de lui imposer des engagements supérieurs à ceux qu'il veut prendre, de se lier du moins les mains en s'empêchant lui-même par avance de faire en toute éventualité plus qu'il n'est décidé à faire actuellement.

247

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 10 à 14. *Ankara, 6 janvier 1937, 23 h. 15, 23 h. 17, 23 h. 20, 23 h. 22, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 7, 0 h. 10, 1 h, 0 h.)

La déception des Turcs de ne pas connaître encore la décision du président du Conseil a trouvé sa première expression dans le débat qui s'est institué au Comité du parti du peuple et dont vous instruit un télégramme séparé. Pendant deux heures j'avais, au préalable, dû expliquer à Rustu Aras que le président Blum n'avait pas perdu de vue la promesse qu'il lui avait faite de s'intéresser à l'affaire du Sandjak et qu'il devait lui faire confiance, que d'ailleurs la proposition française développée au cours des entretiens de Paris des 21 et 22 décembre (1) n'était point négligeable et qu'en abordant le fond même du débat sur les amendements des chapitres économique, militaire et administratif et en laissant entrevoir sur tous ces points des solutions libérales, elle faisait mieux que de réserver le débat sur une « question de forme » [paraissant délicate] de part et d'autre, ou de principe.

J'avais ajouté que la décision annoncée à Genève de différer la ratification du traité franco-syrien, jusqu'à la conclusion de l'accord franco-turc (2), valait mieux qu'une déclaration verbale d'amitié, et devait être tenue pour le gage le plus important que le gouvernement français pût donner de sa volonté d'aboutir à un accord amiable.

Je n'insiste pas sur l'exposé de notre thèse puisqu'aussi bien je m'inspirais, non seulement de la lettre d'instructions du 31 décembre, mais encore des impressions recueillies auprès du président Blum dans la nuit même du 1er janvier au Sénat.

Ceci dit, je ne rapporterai également que l'essentiel de l'exposé et des doléances du ministre des Affaires étrangères turc.

1° M. Léon Blum a pris l'initiative de me dire le 25 décembre que si le désaccord se réduisait à découvrir au mot d'indépendance un équivalent acceptable et à formuler des propositions concrètes, il demanderait « un papier » au Quai d'Orsay et, après avoir lui-même réfléchi, il me saisirait d'un projet précis.

Je suis prêt, ai-je répondu au Président, à étudier et à donner aussitôt mon avis sans qu'il soit besoin pour cela d'ouvrir une négociation nouvelle.

Je pensais que vous m'apportiez ce projet.

2° Il serait vain d'ailleurs de demander à la Société des Nations de trancher ce débat en mettant aux voix une résolution qui n'aurait pas l'accord préalable

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus n° 191.
(2) Allusion à la résolution du Conseil du mois précédent. Voir ci-dessus n° 191 (note).

de la France et de la Turquie. Qui la voterait? Les Soviets, les Balkans, la Grande-Bretagne?

Le précédent de Mossoul est dépassé. Les temps ont changé et les combinaisons politiques d'après-guerre ne vaudraient plus aujourd'hui.

Peut-être, à la suite du débat de Genève, le gouvernement français a-t-il été encouragé à adopter une position de recul. Je dois vous avertir que le dépôt sans notre accord d'un projet de résolution à Genève ne conduirait à rien et qu'on ne passerait pas au vote sans mettre une fois de plus en cause l'existence même de la Société des Nations. Éthiopie, affaires d'Allemagne, autant de procédés inspirés par le secrétariat général et qui ont abouti à la faillite.

3° Pour terminer, Rustu Aras déclare : au cours des entretiens de Paris, une seule chose nouvelle a été dite du côté français : sans repousser formellement notre proposition qui exigeait mûre réflexion, M. Delbos a dit que la langue française était assez riche en synonymes pour permettre de réaliser sous un autre vocable un statut équivalent à l'indépendance; aussi attendons-nous la réponse que M. Léon Blum m'a promise à ce sujet le 25 décembre.

Et cela vaut mieux car, pour tout dire, le gouvernement turc ne saurait souscrire à tout autre procédé qui n'aurait pour effet que de prolonger les délais ou de faire jouer les ressorts de la politique générale.

248

Le Général Noguès, Résident général de France à Rabat,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 14, 15. *Rabat, 6 janvier 1937, 22 h. 30, 22 h.*

(*Reçu :* le 7, 0 h. 15.)

D'après des renseignements qui me parviennent de diverses sources, un contingent de troupes allemandes serait attendu dans les régions de Tétouan, de Ceuta et peut-être de Larache à partir du 10 janvier. Des détachements de reconnaissance, revêtus de l'uniforme des troupes du *Tercio*, seraient même déjà installés dans les bâtiments militaires de Dar Riffien, siège de la Légion, au Bo... (1) Ceuta. Aux environs de Tétouan, des casernements auraient été mis en état pour recevoir plusieurs milliers d'hommes et il aurait été passé des marchés de fournitures de vivres pour leur ravitaillement éventuel.

Il semble donc que les autorités de la zone espagnole et des agents allemands aient envisagé un débarquement de troupes allemandes et procédé à sa préparation matérielle.

Je me préoccupe de recueillir sur une pareille éventualité, grosse de conséquences, des informations complémentaires.

(1) Lacune de déchiffrement.

249

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 14 à 17. *Washington, 6 janvier 1937, 18 h. 30.*

(*Reçu :* le 7, 16 h., 17 h. 15, 17 h. 10, 17 h. 25.)

Dans le message qu'il a lu aujourd'hui à l'occasion de l'entrée en session du nouveau Congrès, le Président a passé en revue les principales questions qui devront retenir l'attention des deux Chambres : « Les questions qui, a-t-il dit, devront immédiatement retenir l'attention du pouvoir législatif sont : l'extension de certains pouvoirs présidentiels, accordés par la dernière législature et venant à expiration; la modification de la législation sur la neutralité, rendue nécessaire par la guerre civile espagnole; l'ouverture de crédits pour faire face au déficit budgétaire ».

Le Sénat et la Chambre ont été dès aujourd'hui saisis de la modification de la loi sur la neutralité. Je vous renseigne d'autre part sur ce point[1].

Dans ses considérations générales, M. Roosevelt a principalement traité du chômage, indiquant que ce n'est pas au gouvernement seul qu'il appartient de le régler. Il soumettra ultérieurement ce problème à l'examen du Congrès. Il a indiqué en outre que si la Cour suprême avait invalidé le *National recovery act*, les questions que cet acte avait pour but de trancher demeurent.

Cette observation fait présager que l'administration proposera des mesures destinées à remplacer le N.R.A.

Un passage du discours présidentiel, qui a été particulièrement applaudi, est celui relatif à l'interprétation de la Constitution. Le Président a rappelé dans des termes quelque peu agressifs à l'égard de la Cour suprême que, dans la pensée de son auteur, la Constitution américaine ne devait pas nécessairement demeurer ce qu'elle était à l'origine, mais s'adapter aux besoins nouveaux du pays. M. Roosevelt n'a pas recommandé de nouveaux amendements, mais ses déclarations paraissent indiquer qu'il est favorable à certaines propositions dans ce sens, notamment à celles du leader démocrate M. Robinson, tendant à donner au gouvernement fédéral le droit de régler les heures de travail et les salaires.

Par certaines remarques générales qui ont été fort applaudies, le Président s'est attaché à plaider la cause des gouvernements démocratiques. Ses observations sur la conférence de Buenos-Aires lui en ont fourni l'occasion. « Ce qui m'a frappé le plus, a-t-il dit, au cours de ma visite en Amérique du sud, a été de constater que les populations de ce pays sont convaincues que la forme démocratique du gouvernement peut triompher et qu'elles ne désirent pas lui

[1] Voir ci-dessous n° 252.

en substituer une autre. Ces pays croient que les démocraties sont les plus aptes à régler les problèmes de la civilisation moderne et à maintenir la paix. Dans [mon] opinion, la conférence de Buenos-Aires constitue un grand pas en vue du maintien de la paix dans l'hémisphère américain. L'exemple doit produire un effet salutaire sur le reste du monde. Cette conférence constitue réellement un appel de toutes les démocraties du monde aux... (1) qui vivent autrement. Précisément, d'autres gouvernements sont plus « spectaculaires »; il était grand temps pour la démocratie de s'affirmer elle-même. Les États-Unis d'Amérique doivent avoir pour but le succès de la démocratie ».

250

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 87 à 90. *Berlin, 7 janvier 1937, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h. 40, 17 h., 17 h. 10.)

D'une autre source que celle d'où provient le renseignement transmis par mon télégramme n° 58 (2), on m'assure qu'une dizaine de mille hommes serait, à l'heure actuelle, en partance d'Allemagne, ou déjà en cours de route, pour l'Espagne. Les 2.000 hommes rassemblés à Munich, et dont j'ai déjà parlé, feraient partie de ce contingent. Il s'agirait de volontaires pris [à la fois] parmi certaines unités de l'armée, notamment à Fürth, Lauenburg et Neuruppin (où stationnent des régiments de D.C.A. et de tanks), et parmi les milices noires ou brunes.

Je ne suis pas en mesure de garantir l'information, mais je constate qu'elle circule un peu partout dans les milieux de journalistes et de diplomates berlinois.

Les 10.000 Allemands expédiés correspondraient aux 10.000 Italiens déjà arrivés à destination. Le général Franco avait réclamé 60.000 hommes. On lui en enverrait 20.000.

Le retard de la réponse italo-allemande à la démarche franco-anglaise du 26 décembre (3) s'expliquerait ainsi par le désir de laisser aux renforts le temps de débarquer. On considérerait d'ailleurs qu'avec les moyens qu'il a, ou aura bientôt à sa disposition, le général Franco devrait être, d'ici à deux mois, le maître de la situation. L'équilibre étant [renversé] en sa faveur, on pourrait se

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Document non reproduit, annonçant sous toutes réserves le rassemblement à Munich de 2 000 hommes en vue de leur envoi en Espagne, renseignement complété et précisé ici.
D'autre part, dans un télégramme du 6 janvier, n° 36, l'ambassadeur de France en Espagne croyait pouvoir évaluer à 8 000 au maximum le nombre des Allemands venus en Espagne à l'occasion. de la guerre civile.
(3) Voir ci-dessus n° 211.

prêter, sans inconvénient, à l'établissement d'un système de contrôle qui rendrait impossibles de nouveaux envois de volontaires, et dont la mise au point exigerait de toute façon encore quelque temps.

L'hypothèse d'un blocus naval imminent auquel procéderaient l'Angleterre et la France semble avoir provoqué, ici, un soudain mouvement d'appréhension, que les démentis de Londres ont vite dissipé.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que Berlin reste absolument décidé à soutenir jusqu'au bout la cause de Franco.

Les Allemands qui veulent bien s'exprimer à ce sujet invoquent, pour justifier l'attitude de leur pays, non plus seulement la crainte des progrès du bolchevisme, mais la nécessité de protéger les intérêts économiques du Reich, qui tire d'Espagne le cuivre et le fer dont il a besoin.

On prétend, au surplus, que dans les conversations qui ont précédé le *gentlemen's agreement*, l'Italie aurait complètement éclairé l'Angleterre à cet égard, et que l'Angleterre aurait admis le point de vue commun de l'Allemagne et de l'Italie.

251

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 96 à 98. *Berlin, 7 janvier 1937, 18 h. 47.*

(*Reçu :* 18 h. 29.)

D'assez bonne source, j'ai appris que les grandes usines de la Ruhr, Krupp, Gute Hoffnung, Rhein-Metall, auraient des stocks de matières premières, fer, nickel, chrome, etc., qui leur assureraient six mois de travail. Mais on s'interdirait de toucher à ces stocks, qui formeraient une réserve pour le cas de guerre.

Le délai ainsi porté à ma connaissance pose un problème plus général, qui est de savoir si la disette de matières premières et de produits alimentaires dont souffre le Reich actuellement vient d'un manque absolu, ou d'un manque relatif, résultant lui-même de la constitution de stocks de guerre.

A cette question, je ne crois pas qu'une réponse sûre ait été fournie jusqu'à présent.

C'est ce qui rend difficile une appréciation exacte de la situation économique de l'Allemagne.

252

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 20 à 22. *Washington, 7 janvier 1937, 13 h. 28.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 21 h. 45.)

Suite à mon télégramme précédent[1].

La résolution votée hier par la Chambre des représentants et le Sénat n'aura force de loi que demain vendredi, lorsque la Haute Assemblée aura donné au vice-président le pouvoir de la signer, formalité qui a été négligée hier.

A la Chambre, le vote a été retardé par l'obstruction du représentant Bernard, du Minnesota, originaire de Corse.

Le navire espagnol transportant huit avions et du matériel de guerre vendus par M. Cuse au gouvernement espagnol a pu quitter New-York dans l'après-midi.

Au cours de la discussion qui a eu lieu au Sénat, M. Nye, président du Comité des munitions, a déclaré qu'à son avis la résolution était présentée dans un esprit de coopération avec la Grande-Bretagne et la France, de manière à empêcher une extension de la guerre espagnole au-delà de ses frontières : « Mais qu'allons-nous faire, a-t-il ajouté, si la semaine prochaine ou plus tard ces deux pays décident que si certaines autres puissances européennes fournissent des armes à un côté, il est naturel qu'ils en fournissent eux-mêmes à l'autre? Allons-nous revenir sur notre décision d'aujourd'hui? » M. Borah répondit que si tel était l'esprit de la résolution, celle-ci n'avait aucun caractère de neutralité et qu'elle constituait une intervention dans les affaires européennes : « Il ne saurait en être ainsi. Je ne suis pas plus désireux de coopérer avec la Grande-Bretagne qu'avec l'Italie. Je suis seulement intéressé par la nécessité de tenir notre pays à l'écart de la guerre européenne ». Le sénateur Pittman, président de la commission des Affaires étrangères, abonda dans le sens de M. Borah et calma les appréhensions du sénateur Nye, en précisant que, dans l'esprit de ses auteurs, la résolution ne saurait avoir d'autre caractère que celui de la plus stricte neutralité. Celle-ci avait été rédigée de manière à arrêter immédiatement tout envoi d'armes et munitions aux deux partis en lutte, ce qui devait exclure toute arrière-pensée de sympathie envers la Grande-Bretagne.

[1] Par le télégramme 18-19, du 6, l'ambassadeur apprenait à Paris le départ à destination de Bilbao de la cargaison d'armes évoquée ci-dessus sous les nos 221 (et note) et 226. Il annonçait le vote par les deux Chambres du Congrès du projet de résolution Pittman-McReynolds (qui visait à interdire toute exportation de matériel de guerre vers l'Espagne).

253

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 39 à 44. *Londres, 7 janvier 1937, 19 h. 9, 19 h., 19 h. 13, 20 h. 49.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 21 h., 22 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme n° 29 (1).

Après avoir remercié le secrétaire d'État en votre nom du message qu'il vous a fait tenir lundi dernier, j'ai attiré son attention sur les commentaires consacrés par la presse allemande aux déclarations anglo-italiennes (2). J'ai souligné le danger de ces interprétations et la nécessité d'un langage aussi ferme et aussi net que possible pour y mettre fin.

M. Eden a fait observer que c'était là un nouvel exemple de la tactique du Reich en vue de diviser nos deux pays. Il m'a assuré qu'il avait donné les indications les plus claires à la presse, afin de bien marquer que l'Angleterre n'a aucunement modifié sa politique vis-à-vis de l'Espagne. Il demandera au *Times* d'insister encore, pour éviter toute équivoque.

D'autre part, il attendait la visite du chargé d'affaires d'Allemagne, à qui il déclarera de la manière la plus catégorique que le gouvernement britannique est plus attaché que jamais à la politique de non-intervention et qu'en éludant un accord sur la question des volontaires, les puissances feraient courir de graves dangers à la paix européenne. Il lui dira aussi que la solidarité franco-britannique reste entière en ce qui concerne les affaires d'Espagne et qu'il n'est pas question pour l'Angleterre de changer son attitude à l'égard du général Franco.

Le secrétaire d'État m'a parlé ensuite de la démarche faite hier auprès du comte Ciano par sir Eric Drummond, à propos de la question des volontaires. L'ambassadeur d'Angleterre assure qu'il a trouvé chez son interlocuteur un accueil cordial et des dispositions favorables. La réponse italienne (3) à la demande franco-britannique qui devait lui être remise ce matin s'inspirera de cet état d'esprit. D'après sir Eric Drummond, le ministre des Affaires étrangères italien se serait montré aussi désireux que le gouvernement anglais d'arriver à un accord sur le point en question. M. Ciano aurait fait allusion à l'avantage qu'il verrait à rappeler tous les combattants étrangers actuellement engagés dans la guerre civile espagnole, tout en notant que si les Italiens obéiraient sans difficulté aux ordres de Rome, il n'en serait peut-être pas de même pour les ressortissants français, belges, etc., sur qui leurs gouvernements ont moins de prise.

(1) Du 5 janvier, où M. Delbos attirait l'attention de M. Eden sur les interprétations tendancieuses du *gentlemen's agremeent* italo-anglais par les milieux allemands.

(2) Sur ces commentaires, voir la dépêche n° 4 de Berlin du 5 janvier, ci-dessus reproduite sous le n° 245.

(3) Reproduite ci-dessous sous le n° 254 (annexe).

L'impression que M. Eden retire de cet entretien, c'est que le gouvernement italien semble prêt à accepter la conclusion d'un accord sur les volontaires, même avant la mise en vigueur du contrôle et même si l'Allemagne ne devait pas y participer. J'ai fait observer que dans cette dernière hypothèse, il était peu probable que l'U.R.S.S. et la France puissent adhérer à un tel arrangement, étant donné les nouvelles qui nous parviennent au sujet de nouveaux envois de volontaires allemands dans le Maroc espagnol (1). M. Eden a conclu qu'il fallait tenir bon et insister à Berlin pour obtenir satisfaction.

Quand il affirme sa volonté de maintenir son attitude vis-à-vis de l'Espagne, le secrétaire d'État est assurément parfaitement sincère. Il entend par là qu'il reste fidèle à la politique de non-intervention exercée en étroit accord avec la France et qu'il ne modifie pas sa position à l'égard du gouvernement légitime.

Il ne s'ensuit pas toutefois qu'il désire se prononcer nettement entre les deux tendances extrémistes qui divisent l'Espagne et qu'il désapprouve également. Il s'ensuit encore moins qu'il encourage le fractionnement de la Péninsule en républiques qui entretiendraient à son avis des dissentiments ethniques et politiques irréductibles.

Cet état d'esprit n'autorise pas les journaux italiens et allemands à prétendre que l'Angleterre s'est rapprochée de leur point de vue. Celle-ci a toujours tendance à observer une certaine impartialité entre la politique de Rome et de Berlin d'une part et celle de Moscou d'autre part, parce qu'elle soupçonne ces trois gouvernements d'avoir systématiquement violé les accords de non-intervention, au risque d'entraîner de graves complications internationales, et aussi parce qu'elle juge avoir ainsi le droit de parler avec plus d'autorité. M. Eden ne m'a nullement donné l'impression d'incliner du côté de la thèse italienne. Il s'est exclamé, quand je lui ai dit qu'à Rome on lui prêtait l'intention de fermer les yeux sur ce qui allait se passer en Espagne. Il paraît au contraire résolu à poursuivre sa politique avec fermeté et compte parler ce soir au Premier ministre de l'ensemble de la situation, sans en dissimuler les côtés inquiétants.

254

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 51 à 54. *Rome, 7 janvier 1937.*

Je vous transmets sous les numéros suivants la traduction de la réponse que le ministère royal des Affaires étrangères me fait parvenir à l'instant sur la question des volontaires.

(1) Voir ci-dessus le n° 248 ci-dessous les nos 261 (et note) et 273 entre autres.

Cette réponse, qui occupe sept pages dactylographiées, indique tout d'abord que le comité de Londres, dans l'opinion du gouvernement italien, aurait eu compétence pour traiter le problème. Elle rappelle ensuite longuement que l'Italie avait, dès le mois d'août dernier, lors des négociations qui ont abouti à la constitution de ce Comité, insisté pour que la non-intervention fût appliquée à toutes les formes d'ingérence indirecte, y compris l'enrôlement des volontaires ; elle rappelle également l'action exercée d'un commun accord par l'Allemagne et l'Italie au sein du Comité pendant les mois de septembre et d'octobre.

Examinant ensuite la proposition franco-britannique, la note du palais Chigi déclare qu'en l'état actuel des choses, l'interdiction proposée aurait pour conséquence de favoriser les adversaires du gouvernement national espagnol. Elle ajoute que « le gouvernement italien est toutefois disposé à accepter que la question des volontaires fasse, comme on le demande, l'objet d'un accord spécial interdisant leur recrutement et leur départ à une date prochaine ». Le gouvernement italien « présume » que cet accord doit avoir un caractère général et être soumis à un contrôle efficace, s'exerçant « dans les ports et points d'accès de l'Espagne ». Il est prêt à envoyer les instructions nécessaires à son représentant au comité de Londres.

La note déclare d'autre part que l'accord sur les volontaires devrait être suivi rapidement par une entente véritablement efficace « sur toutes les autres formes d'ingérence indirecte (particulièrement sur la propagande et sur les appuis financiers) », faute de quoi le gouvernement italien « se verrait contraint de réexaminer la question ». Elle affirme enfin que dans le cas où les gouvernements se mettraient d'accord sur l'opportunité d'éloigner d'Espagne tous les non-Espagnols « combattants, volontaires politiques, propagandistes et agitateurs », le gouvernement italien serait prêt à donner son appui à une telle initiative que le comité de Londres devrait examiner immédiatement.

Annexe

M. Blondel, Ministre de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. Extrême urgence. *Rome, 7 janvier 1937* (1).

Traduction du mémorandum italien.

Par l'aide-mémoire de l'ambassade de Grande-Bretagne du 26 décembre n° 147/178/36 et par la communication verbale faite le même jour par l'ambassade de France (2), les deux gouvernements anglais et français ont adressé un appel spécial et direct aux gouvernements sur la question des volontaires en Espagne.

Le gouvernement italien a examiné avec la plus grande attention tant l'aide-mémoire britannique que la communication française. Avant d'entrer dans le fond du sujet, il désire observer que la question est de la compétence du comité de Londres pour la non-intervention, comité qui, par la volonté des gouvernements qui l'ont constitué, représente précisément le lieu naturel

(1) Par téléphone.
(2) Qui s'inspiraient des instructions du 24 reproduites ci-dessus sous le n° 205.

de discussion pour tout ce qui concerne la non-intervention en Espagne. Le gouvernement italien ne peut donc manquer de faire remarquer, quant à la méthode, qu'en soustrayant au comité de Londres les questions les plus graves au moyen d'appels directs aux gouvernements, on risque de diminuer l'autorité et le prestige de ce comité et de porter atteinte à son activité, non sans soulever — si cette méthode continuait — la question de savoir s'il convient ou non de conserver un organisme qui se verrait ainsi progressivement et rapidement privé d'autorité.

2° Les deux gouvernements britannique et français soulignent les préoccupations que leur cause l'afflux persistant de volontaires étrangers en Espagne.

Le gouvernement italien partage d'autant plus cette préoccupation qu'elle n'est pas pour lui de date récente.

Dans les conversations qui se sont déroulées à la suite de la proposition française de « non-intervention », le gouvernement italien a eu l'occasion dès le début de mettre à maintes reprises et explicitement en évidence, tant auprès du gouvernement français qu'auprès du gouvernement anglais, que la « non-intervention » ne pouvait, sous peine de rester dangeureusement inadéquate et inefficace, se limiter aux formes d'ingérence directe, mais devait par ailleurs être étendue aussi à l'ingérence « indirecte » et en particulier comprendre, avec les appuis financiers et la propagande, l'envoi de volontaires.

Dans la conversation du 5 août avec l'ambassadeur de France, le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères, s'exprimait ainsi : « Le gouvernement italien demande si la solidarité morale avec une des parties en conflit, solidarité qui s'est exprimée et s'exprime par des manifestations publiques, campagnes de presse, souscriptions en argent, enrôlement de volontaires, etc., ne constitue pas déjà une éclatante et dangereuse forme d'intervention » (1).

Le 10 août, le comte Ciano suggérait l'addition du paragraphe suivant au « projet de déclaration » qui lui était remis par l'ambassadeur de France :

« ...Les gouvernements s'engagent à ne permettre sur leur territoire ni souscriptions publiques ni enrôlements de volontaires pour les deux parties en conflit»(2).

Le gouvernement français maintint toutefois son projet sans modification. Ni du côté français, ni du côté anglais, on ne voulut adhérer à la proposition italienne. Il fut dit que la question aurait pu être traitée plus tard et l'on insista pour que le gouvernement italien n'insistât pas sur sa demande. Le gouvernement italien finit par adhérer par une note envoyée le 21 août à l'ambassadeur de France à l'invitation qui lui avait été adressée (3). Dans cette note, le comte Ciano mit toutefois en évidence ce qui suit : « Étant donné que... dans la proposition française, on parle également « d'ingérence indirecte » sans spécifier de quoi il s'agit, le gouvernement italien tient à préciser qu'il interprète cette « ingérence indirecte » dans le sens que ne sont pas admissibles dans les pays adhérant à l'accord les souscriptions publiques ou les enrôlements de volontaires pour l'une ou l'autre des parties en conflit. Le gouvernement italien, en acceptant d'adhérer à la non-intervention « directe », a donc l'honneur de maintenir ces observations en ce qui concerne la non-intervention « indirecte ».

Dans la suite, la question de l'intervention indirecte fut soulevée et cette fois encore par l'Italie par l'organe de son représentant au comité de Londres, lors des premières séances de ce comité et plus précisément dans la séance du 14 septembre; et ce fut sur son initiative que la question fut inscrite à l'ordre du jour de la séance du sous-Comité qui eut lieu le 15 du même mois.

L'ambassadeur d'Italie, dans la séance du 18 septembre, remit au sous-Comité une communication dans laquelle étaient indiquées les trois formes typiques d'intervention indirecte susceptibles de faire l'objet d'un accord commun : le recrutement de volontaires, les agitateurs politiques, les secours financiers. Mais la question ne put être prise en examen avant le 5 octobre en raison de l'opposition d'autres délégations.

Dans son action, le gouvernement italien a toujours procédé d'un commun accord avec le gouvernement allemand et la position des deux représentants italien et allemand au sein du comité de Londres fut toujours établie suivant les mêmes directives.

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 90.
(2) Voir, audit tome, le n° 123.
(3) Voir, audit tome, le n° 185.

Dans les séances suivantes du Comité, la discussion mit en lumière une telle diversité d'opinion et de situation que lorsque le représentant anglais, dans une louable tentative faite pour surmonter les divergences qui étaient apparues, fit la proposition à laquelle se réfère le mémorandum britannique, il sembla au représentant italien que — au point où l'on était arrivé après tant de retard et de complications — la seule manière d'en finir avec ces divergences était de confier cette proposition à un comité spécial où les discussions auraient pu être plus rapides et plus expéditives.

3° Les gouvernements britannique et français, en reprenant la proposition faite par le représentant britannique au sein du Comité, demandent que soit rapidement fixée une date à laquelle devraient entrer en vigueur dans les divers pays les mesures nécessaires pour empêcher le recrutement et le départ de personnes se rendant en Espagne pour participer à la guerre civile.

Les gouvernements britannique et français n'avaient pas estimé au cours des derniers mois que l'afflux de volontaires dût être interdit comme un acte d'intervention illicite dans les affaires d'Espagne. Maintenant, au contraire, ils adoptent un point de vue différent et en soulignent l'urgence.

Le gouvernement italien ne peut s'abstenir de faire observer qu'étant donné les circonstances de fait actuellement existantes, et en considération de l'entrée en Espagne de volontaires étrangers qui s'est produite dans l'intervalle, l'interdiction proposée aurait pour conséquences de favoriser uniquement la faction hostile au gouvernement national, désormais suffisamment ravitaillée par des éléments étrangers qui ont renforcé ses rangs.

4° Toutefois, le gouvernement italien est disposé à accepter que la question des volontaires fasse l'objet — comme il est demandé — d'un accord spécial en interdisant le recrutement et le départ à une date rapprochée. Le gouvernement italien présume que l'accord proposé par le gouvernement britannique doit avoir un caractère général, c'est-à-dire être accepté par tous les gouvernements et être soumis en outre à un contrôle efficace afin qu'il ne puisse s'élever de doutes sur sa pleine et complète application. Il estime que ce contrôle doit, pour des raisons évidentes, s'exercer dans les ports et les points d'accès de l'Espagne. En conséquence, il est prêt à donner des instructions dans le sens indiqué à son représentant au comité de Londres pour que les accords nécessaires à cette fin soient pris par ledit comité.

Si aujourd'hui, comme déjà en août dernier, le gouvernement italien, animé d'un esprit de large collaboration, se persuade d'accueillir de nouveau les propositions franco-britanniques, il ne peut dissimuler que la méthode avec laquelle les gouvernements intéressés ont jusqu'ici traité et continuent à traiter la question de la non-intervention en Espagne, méthode sans continuité, limitée et partiale, ne pourra jamais, à son avis, donner que des résultats inadéquats, incertains et dangereux. Le gouvernement italien confirme également à cette occasion sa conviction de l'efficacité de la méthode qu'il a soutenue dès le début : à savoir que plus que jamais est nécessaire un examen intégral et totalitaire du problème de la non-intervention tant dans ses formes directes que dans ses formes indirectes. Si l'accord sur les volontaires ne devait pas rapidement être suivi par un autre accord concernant toutes les autres formes d'ingérence indirecte (et particulièrement la propagande et les appuis financiers, et cela d'une façon qui donne des garanties suffisantes de leur exécution), cette circonstance ne pourrait manquer d'avoir des répercussions et le gouvernement italien se verrait contraint d'examiner de nouveau la question. Le gouvernement italien désire souligner ces observations en vue également de stimuler et de hâter l'adoption des mesures qui seules permettent d'espérer d'atteindre les buts d'ordre et de normalisation qu'il se propose — et il ne doute pas que tels soient également les buts des autres gouvernements.

A ce propos, et en s'inspirant de cette conception, le gouvernement italien a l'honneur de faire observer en dernier lieu qu'au cas où l'on voudrait ramener la question aux termes dans lesquels elle se posait au mois d'août dernier, c'est-à-dire au cas où les gouvernements se mettraient d'accord sur l'opportunité d'éloigner du territoire espagnol tous les non-Espagnols combattants, volontaires politiques, propagandistes et agitateurs, le gouvernement italien serait prêt à donner son appui à cette initiative que la Commission de non-intervention à Londres devrait immédiatement examiner.

255

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

L[1]. Absolument secret. *Bruxelles, 7 janvier 1937.*

Je recours une fois encore à la forme d'une lettre particulière pour vous communiquer des renseignements secrets qui font suite à celui que j'ai eu l'honneur de vous envoyer il y a quelques semaines [2]. Ils ont été recueillis, comme le premier, par le général Riedinger, notre attaché militaire, lequel en informe par ce même courrier M. le Ministre de la Guerre.

Ces renseignements portent sur les points suivants :

L'entourage militaire du Roi, à la tête duquel se trouve le colonel Van Overstraeten, élève des généraux Galet et Nuyten, continue à insister, malgré la résistance du ministre de la Défense nationale, qui juge la mesure à la fois inutile et coûteuse, pour que l'on prépare le repliement au nord du canal Ostende-Bruges-Gand des approvisionnements stockés actuellement dans la région sud de Bruges et dans la région Ypres-Houthulst.

Le Palais donne comme raison qu'il est indispensable de placer les approvisionnements de l'armée derrière une ligne d'eau sérieuse, à l'abri d'une incursion par engins motorisés. Comme le fait observer le général Riedinger, cette raison n'est évidemment qu'un prétexte puisque toutes les fabriques d'armes et de munitions belges se trouvent dans la région de Liège, et qu'il n'est nullement question de les déplacer, ainsi que l'exigerait la prudence la plus élémentaire. On est donc autorisé à penser que l'entourage militaire du Palais veut supprimer la ligne de repli en direction de la France et pouvoir affirmer que la Belgique est, au point de vue militaire, indépendante de nous.

Cette tendance est confirmée par les deux renseignements suivants, provenant également de source tout à fait sûre :

1° Le Palais a prescrit de préparer des destructions de voies de communication tout le long de la frontière franco-belge et, d'autre part, d'organiser la défense du port de Zeebrugge. Les études relatives aux destructions sont commencées. Par contre, l'État-major n'a encore rien fait en ce qui concerne l'organisation de Zeebrugge, estimant qu'il avait pour l'instant des travaux plus urgents à exécuter. Mais le Palais n'a pas renoncé à son projet. J'ai fait état de ces renseignements dans ma dépêche politique secrète n° 6 du 5 janvier [3].

(1) Extraite des papiers Rochat.
(2) Le 29 octobre : se reporter au tome III de la présente série, sous le n° 421.
(3) Reproduite ci-dessus sous le n° 246.

2° Le Palais a adressé une note très secrète au ministre de la Défense nationale et à l'État-major, prescrivant d'interdire aux services de donner, à l'avenir, aux attachés militaires français et anglais aucun renseignement confidentiel intéressant l'organisation, la mobilisation et la concentration de l'armée belge. Cet ordre recommande de répondre aux demandes éventuelles des attachés militaires par une fin de non-recevoir « polie », d'éviter avec eux tout entretien « bilatéral », et de ne leur demander, d'autre part, aucun renseignement secret sur leurs armées. Il prescrit en outre qu'à l'avenir, dans les achats de matériel de guerre, la préférence devra, à égalité de qualité, être donnée à l'Angleterre et non à la France.

Ces prescriptions auraient déjà été transmises à l'attaché militaire belge à Paris. Notre attaché militaire suggère à notre état-major d'essayer de savoir si elles ont été aussi données à l'attaché militaire belge en Angleterre.

Par contre, le ministre de la Défense nationale a décidé de maintenir, comme par le passé, pour les achats de matériel, les contacts et échanges de renseignegnements avec nos services, à la suite d'une étude qui a démontré que l'armée anglaise était incapable de fournir à l'armée belge aucun des nombreux matériels qu'elle nous demanderait à la mobilisation.

Il est donc évident que le Palais entend conformer sa politique militaire à la politique proclamée par le discours du Roi du 14 octobre. Il veut pouvoir donner la preuve que la Belgique est libre de tout engagement militaire, aussi bien vis-à-vis de la France que de l'Angleterre et de toute autre puissance, avec l'espoir qu'en adoptant cette attitude d'indépendance absolue, la Belgique pourra rester en dehors de tout conflit européen.

Il s'ensuit que, dans les conversations futures, le gouvernement belge continuera vraisemblablement de réclamer la garantie des puissances voisines : France, Angleterre, Allemagne, sans engagement de réciprocité, et qu'en ce qui concerne les contacts d'états-majors, il émettra vraisemblablement la prétention d'en établir à son choix, suivant les circonstances. C'est du reste ce qui résulte bien des déclarations faites au Parlement lors de la discussion des projets militaires [1]. La nouveauté réside surtout dans le fait que le Palais entend passer immédiatement à l'exécution, et que ses intentions démontrent qu'il n'y a guère de chances de faire revenir le gouvernement belge sur cette politique.

Les renseignements portés sous le n° 2 me sont parvenus aujourd'hui seulement. Ils ne me paraissent pas de nature à modifier les conclusions de ma dépêche n° 6. D'accord sur ce point avec notre attaché militaire, j'estime que, s'il n'y a guère d'espoir de faire revenir la Belgique sur sa décision, il conviendrait de ne pas rompre définitivement les ponts avec elle et de réserver l'avenir, tout en tirant les conclusions qui s'imposent : à savoir que nous devons avant tout faire état de l'attitude belge dans les prévisions concernant notre propre sécurité, que notre intervention en Belgique doit continuer à figurer parmi les hypothèses à envisager en cas de guerre, mais que nous devons nous réserver

[1] Qui eut lieu au début de décembre 1936. Voir ci-dessus n° 84 (note).

la liberté d'en fixer nous-mêmes les modalités suivant notre propre intérêt et d'après la situation du moment.

Bien entendu, comme le demande notre attaché militaire dans son rapport, il est essentiel qu'il ne soit fait, dans les conversations à venir, aucune allusion directe aux renseignements rapportés ci-dessus, pour ne pas compromettre les personnes dévouées à notre cause qui les ont confiés au général Riedinger, et dont les services belges, s'ils étaient mis en éveil par notre fait, auraient vite fait de dévoiler l'identité.

Je voudrais ajouter à cette recommandation une autre considération : c'est que ces confidences mêmes démontrent que nous comptons encore des amis sûrs en Belgique. Ces amitiés, qui se trouvent, les unes dans l'État-major même, les autres dans le monde politique ou dans différents milieux, sont impuissantes à réagir à l'heure présente. Mais un jour peut venir où les circonstances ayant changé, ne serait-ce que par une maladresse allemande, l'opinion belge peut être sujette à des revirements. C'est pour cela qu'à mon avis, il importe, dans nos tractations avec le gouvernement belge, de nous ménager l'avenir, et de ne pas adopter une attitude qui pourrait être exploitée par les gouvernants actuels pour nous aliéner définitivement, grâce à une interprétation tendancieuse, les sympathies et les amitiés que nous gardons encore dans ce pays, et dont l'appui pourrait, en cas de crise grave, être utilisé, le moment venu, afin d'emporter une décision qui semble actuellement improbable, mais qui peut devenir possible dans certaines conditions, sous l'influence des événements.

A cet égard, l'article publié dans le *XX*e *siècle* par le lieutenant-colonel Requette, et dont j'envoie une analyse par mon télégramme de ce jour, nº 9[1], jette la lumière sur l'argumentation que le Palais fait évidemment valoir dans les milieux les plus impartiaux pour justifier son attitude présente. Pour la comprendre, il faut se dire que la réciprocité inscrite dans le traité de Locarno n'a jamais joué en pratique et que, pour les Belges, quand ils se reportent au rôle que leur pays aurait à jouer en temps de guerre, c'est, « au maximum », à celui que la Belgique a joué en 1914. Or, en 1914, elle s'est simplement opposée à une invasion, et d'autre part, comme le rappelle le lieutenant-colonel Requette, pendant toute la campagne, le roi Albert, et nul ne l'ignore ici, s'est toujours cantonné dans une action ayant uniquement en vue le recouvrement de son territoire. Cet état d'esprit, joint aux craintes de toutes sortes que l'interprétation des événements actuels et la propagande antifrançaise jettent ici dans les esprits, trouve son expression dans certains passages de l'article du colonel Requette, comme ceux-ci : « Défense de la frontière et droit de passage. En vérité, l'insistance française à propos du problème militaire belge a quelque chose d'étrange... La Belgique entend faire respecter son sol, même par la force, s'il le faut, mais elle espère que ses précautions et ses sacrifices détourneront l'Allemagne de sa frontière, et elle veut conserver cette chance de paix. Cette espérance d'un petit pays n'est-elle pas légitime et aisément compréhensible? Que la frontière belge reste intacte au prix du sang ou simplement parce que l'attaque n'a pas lieu, le résultat stratégique n'est-il pas le même?... La

(1) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce document.

seule conclusion militaire qu'on puisse raisonnablement tirer de l'attitude de nos amis du sud est qu'ils désirent utiliser le territoire de la Belgique pour riposter, en passant par nos plaines, à une offensive allemande sur le front lorrain... Cette conception stratégique est certainement admissible au point de vue militaire, mais elle a pour les Belges le vice rédhibitoire de supprimer tout espoir d'échapper à la guerre en cas de conflit franco-allemand. La politique militaire de la Belgique procure à la France des avantages défensifs très substantiels; ne serait-il pas de sa part à la fois généreux et sage de s'en contenter ? »

Vous voyez l'argumentation. On peut se demander d'ailleurs, en la lisant, si elle n'a pas été inspirée à son auteur par ceux qui, au Palais et dans le gouvernement, sont hantés par la question du « droit de passage » dont ils font, soit par conviction, soit par tactique, un épouvantail aux yeux de l'opinion belge.

256

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. *Berlin, 7 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 janvier.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence, comme suite à mes messages téléphonés nos 103 et 104 [1] :

1° Le texte original [2] du mémorandum qui m'a été remis ce soir, à 18 heures, heure allemande, par les soins de l'office des Affaires étrangères, en réponse à la démarche franco-britannique du 26 décembre 1936 [3] ;

2° La traduction française de ce texte en quatre exemplaires.

Annexe

Mémorandum

Traduction.

En réponse à l'aide-mémoire que lui a remis, le 26 décembre dernier, Son Excellence M. l'Ambassadeur de France, le ministre des Affaires étrangères a l'honneur de faire connaître ce qui suit au nom du gouvernement allemand :

1° Le gouvernement doit, tout d'abord, exprimer son étonnement de ce que le gouvernement français et le gouvernement royal britannique aient jugé nécessaire d'adresser, pour la seconde fois, en marge des travaux du comité de non-immixtion de Londres, un appel direct et particulier à d'autres gouvernements représentés dans ce comité.

(1) Ces télégrammes signalaient (le 7, à 20 h 35) la remise du document.
(2) Non reproduit.
(3) Voir ci-dessus n° 211.

Le problème de l'interdiction de la participation des volontaires étrangers à la guerre civile d'Espagne, qui fait l'objet de cet appel, est précisément, à l'heure actuelle, soumis aux délibérations du comité de Londres.

On ne voit pas comment le recours de certains gouvernements à de pareilles actions diplomatiques spéciales pourrait constituer une méthode propre à favoriser le progrès de ces délibérations.

Mais, si l'on considère que la procédure suivie dans le Comité pour l'examen des questions espagnoles n'est pas suffisante, ou est mal adaptée à ses fins, il vaudrait mieux, dans un intérêt de clarté et pour assurer l'unité dans le traitement de ces questions, renoncer purement et simplement à continuer les travaux du Comité.

2° Le gouvernement allemand est obligé de s'élever contre le fait que la nouvelle démarche du gouvernement français et du gouvernement royal britannique éveillera l'impression que le problème de la participation des volontaires étrangers à la guerre civile d'Espagne se pose par la faute de l'Allemagne, ou que l'Allemagne en aurait simplement méconnu l'importance.

C'est pourquoi il tient à constater de nouveau que c'est lui et le gouvernement royal italien qui, dès le début, ont préconisé l'interdiction de sortie pour les participants volontaires à la guerre civile en Espagne [1], et qu'en revanche, c'est le gouvernement français et le gouvernement royal britannique qui se sont refusés à une telle interdiction.

3° L'attitude initiale du gouvernement français et du gouvernement royal britannique dans cette question ne pouvait s'expliquer que par le fait que les deux gouvernements ne voulaient pas voir dans l'afflux des volontaires une immixtion inadmissible dans les affaires espagnoles. Si les deux gouvernements adoptent aujourd'hui un autre point de vue, le gouvernement du Reich est obligé de se demander très sérieusement si l'interdiction proposée n'aurait pas, en fait, dans le moment présent, pour conséquence d'avantager unilatéralement les éléments qui combattent contre le gouvernement national espagnol. Après l'afflux des éléments bolchevistes qui s'est poursuivi sans entraves et pendant des mois, il est difficile, en effet, de se défendre de l'impression qu'actuellement l'interdiction profiterait au parti bolcheviste, dont les rangs sont remplis de volontaires étrangers en quantité évidemment suffisante.

4° Mais, comme dès l'origine, le gouvernement allemand a préconisé l'interdiction de l'afflux des volontaires vers l'Espagne, il demeure aujourd'hui encore disposé à soutenir toutes les mesures pouvant servir à cette fin.

Il se voit, toutefois, obligé d'exprimer l'espoir que seront désormais, une fois pour toutes, éliminées toutes possibilités d'une immixtion directe ou indirecte dans la guerre civile espagnole. C'est pourquoi il subordonne son adhésion aux conditions suivantes :

a. Les autres états intéressés décideront d'adopter la même attitude;

b. La solution des autres questions qui se trouvent être indirectement liées à l'immixtion sera immédiatement recherchée;

c. Tous les gouvernements intéressés devront accepter un contrôle, absolument efficace et à exercer sur place, des interdictions qui seront arrêtées d'un commun accord.

Le gouvernement allemand donnera à son représentant au comité de Londres l'instruction de poursuivre les négociations sur ces bases. S'il apparaissait impossible de s'entendre au sujet des autres formes de l'immixtion indirecte, le gouvernement allemand devrait se réserver le droit de réviser également son point de vue en ce qui concerne la question des volontaires.

La meilleure solution du problème des volontaires, d'après l'opinion du gouvernement allemand, consisterait, si cela était possible, à retirer d'Espagne tous les éléments non espagnols participant à la guerre civile, y compris les agitateurs et les propagandistes politiques, afin de rétablir ainsi la situation du mois d'août de l'année dernière. Le gouvernement allemand serait particulièrement heureux si le comité de Londres examinait immédiatement de quelle manière une telle mesure pourrait être efficacement appliquée. Il est prêt, de son côté, à y collaborer à tous les égards.

(1) Voir ci-dessus le n° 254 (et notes).

257

M. Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 4. *Budapest, 7 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 janvier.)

Je remercie le Département d'avoir bien voulu me communiquer le télégramme par lequel M. de Lacroix, sous le nº 1440, a rendu compte d'un entretien qu'il a eu avec M. Krofta au sujet de l'éventuelle conclusion d'un accord de non-agression entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie (1).

Mon collègue tchécoslovaque, un jour que nous parlions de la question de la *Gleichberechtigung* hongroise, m'avait dit que son pays ne pouvait pas accorder sans compensation à la Hongrie le « droit » de se réarmer. Il lui fallait obtenir quelques concessions en échange, un témoignage au moins de reconnaissance et de bonne volonté.

Ce sont sans doute ces mêmes vues qui ont amené M. Kobr sinon à proposer à M. de Kanya un pacte de non-agression, du moins à en mentionner devant lui l'idée.

Notre ministre à Prague paraît redouter que la signature trop rapide d'un tel pacte puisse gêner les négociations projetées des états de la Petite Entente entre eux et d'eux tous avec la France.

Ces craintes sont, je crois, sans fondement. La Tchécoslovaquie n'aura pas à épuiser l'arsenal des procédés dilatoires pour éviter que son projet de pacte de non-agression avec la Hongrie vienne trop vite à maturité.

M. de Kanya a toujours dit qu'il était prêt à négocier avec les états de la Petite Entente, mais en ajoutant d'abord qu'il ne prendrait place autour du tapis vert qu'après avoir reçu sans discussion ni marchandage sa *Gleichberechtigung*; ensuite, qu'il se réserverait, en y prenant place, de soulever un certain nombre de questions qui se trouvent, dans l'état actuel des esprits, être des questions insolubles, celle de la protection des minorités, celle de l'« évolution pacifique ».

On peut bien imaginer des négociations entre la Hongrie et la Yougoslavie où de telles questions seraient réglées et d'où sortirait la signature de quelque pacte amical. On peut l'imaginer, parce que la Hongrie considère que ses intérêts lui imposent de gagner la ferveur de Belgrade. Mais tant que l'inimitié de l'Allemagne et de la Pologne pèsera sur la Tchécoslovaquie, tant que ce

(1) Télégramme du 30 décembre dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire, car le sens en est dégagé dans la présente dépêche.

pays apparaîtra comme l'homme malade de l'Europe centrale, c'est peu de dire que les Hongrois ne s'appliqueront guère à cultiver les bonnes relations avec Prague; ils cultiveront plutôt les différends et s'arrangeront pour éviter que les dispositions conciliantes qu'ils affichent soient mises dans le cas de devoir se matérialiser.

258

M. Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 5. *Budapest, 7 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 janvier.)

Le Département a bien voulu communiquer les télégrammes nos 1336 et suivants de notre ministre à Vienne, où était mentionnée l'éventualité des négociations entre MM. Mussolini et Hitler en vue d'une restauration monarchique à Vienne et à Budapest (1).

Cette rumeur ayant été démentie depuis lors, il n'y a plus lieu de s'y arrêter.

Toutefois, je dois dire qu'en Hongrie la question monarchique paraît « inactuelle », en ce sens non pas seulement qu'on ne peut pas la résoudre, mais qu'on ne songe même pas à la poser.

Il est naturellement très difficile, dans un pays où ni la presse ni les élections ne sont vraiment libres, de se faire une opinion sur la force du sentiment monarchique. M. Gömbös était résolument et on peut même dire violemment hostile à l'archiduc Otto, qu'il faisait à chaque occasion insulter par ses journaux. M. Daranyi est un homme modéré et courtois, qui cherche à vivre en bons termes avec tout le monde et ne suscitera probablement pas les mêmes mesquines chicanes aux agents du légitimisme que son prédécesseur. Mais la classe d'où sort son gouvernement, la gentry, et singulièrement cette gentry protestante à laquelle il appartient comme le Régent et plusieurs autres membres du gouvernement, est celle qui a toujours représenté, au cours de l'histoire, le particularisme magyar sous sa forme la plus intransigeante et dont le dualisme même n'avait pu satisfaire la passion d'indépendance nationale.

Sans prétendre pénétrer les sentiments des hommes au pouvoir, ce qu'on peut dire c'est que, dans l'état actuel de l'opinion, une restauration monarchique en Hongrie exigerait à tout le moins une préparation. Elle exigerait que le légitimisme, depuis longtemps confiné dans des conciliabules de salons, reprît contact avec les masses. Il est difficile d'imaginer que le gouvernement, même s'il en souhaitait le succès, pût par surprise l'introniser.

(1) Du 16 décembre, reproduits ci-dessus sous le nº 160.

259

M. Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 3. *Valence, 7 janvier 1937.*

Le consul de France à Valence a déjà eu l'occasion, dans son rapport nº 83 du 21 décembre 1936 [1], d'entretenir Votre Excellence de la situation des citoyens français qui ont pris du service dans l'armée gouvernementale et qui aspirent actuellement à retourner dans notre patrie.

De son côté, le lieutenant-colonel Morel a exposé ses vues sur le même sujet dans un rapport en date du 13 décembre dernier nº 361/A [2] adressé à M. le Ministre de la Guerre et dont le Département a eu également connaissance.

Cette question des volontaires français est assurément l'une des plus préoccupantes parmi celles qui s'imposent en ce moment à notre attention. Elle revêt dès maintenant un caractère à la fois pressant et grave. On pourrait presque dire, d'ailleurs, qu'elle est en quelque sorte « dans l'air » à Valence, ainsi que l'arrivant peut s'en rendre compte dès le premier jour.

Dans un hôtel qui a continué de fonctionner sous le « contrôle ouvrier » et où je viens de m'installer, j'ai déjà entendu à plusieurs reprises des miliciens français (permissionnaires, malades, fuyards ou que sais-je?) exprimer à voix très haute leur mécontentement et leur désir ardent de repartir le plus tôt possible pour la France.

Le consulat est, en fait, assailli par un grand nombre de nos compatriotes qui se pressent journellement dans le corridor et qui viennent supplier M. Marcassin de leur faciliter (ils ne savent bien entendu eux-mêmes par quels moyens) la libération si impatiemment attendue.

Je suppose que les autres postes consulaires situés dans la zone gouvernementale doivent du reste se trouver en présence des mêmes difficultés, particulièrement celui de Barcelone.

Le lieutenant-colonel Morel a souligné avec beaucoup d'énergie, d'expression et de justesse que nous ne saurions nous désintéresser de la situation angoissante où se trouvent d'aussi nombreux Français, quelle que soit d'ailleurs la manière dont on apprécie les circonstances et les sentiments qui ont déterminé leur venue en Espagne. Mais sur quelles espèces d'arguments pourrions-nous nous fonder à l'occasion afin de motiver une intervention en leur faveur?

Notre attaché militaire a exprimé l'idée que « ces hommes, venus librement, devraient pouvoir s'en retourner de même ». Cela est vrai sans doute en équité; toutefois le lieutenant-colonel Morel est loin de se dissimuler à lui-même que,

(1) Rapport non reproduit dont l'essentiel est exposé ici.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 145.

comme il l'a d'ailleurs également écrit, « la situation est plus complexe qu'une pareille formule ».

La plupart de nos compatriotes n'auraient point, à la vérité, signé d'engagement. Mais le fait de la part d'un soldat de réserver sans cesse sa liberté de mouvements personnelle, pour en faire usage au moment qu'il entend choisir, est évidemment incompatible avec le principe même de tout service militaire, la présence de recrues qui n'auraient rejoint leurs corps que dans un pareil état d'esprit finirait sans doute par devenir plus dangereuse qu'utile à la cause qu'elles prétendraient servir et c'est, selon toute vraisemblance, ce que l'on ne manquerait pas de nous opposer ici à l'occasion. Il ne faudrait donc pas trop songer, sans doute, à plaider que l'absence de tout acte d'engagement ait impliqué pour nos compatriotes la possibilité de se retirer à leur gré de la tragique aventure où ils sont dorénavant engagés.

Peut-être serait-il possible, dans un autre ordre d'idées, de représenter au gouvernement de Valence l'intérêt qu'il y aurait pour lui à ne point mécontenter les milieux français auxquels appartiennent les volontaires en question et qui sont les plus favorables à sa cause.

Il devrait également comprendre que la présence de ces hommes fatigués et mécontents risque de n'être pas sans inconvénient pour le moral de sa propre armée.

Toutefois, il serait sans doute bien vain d'attendre un effet décisif de tels arguments, souples à coup sûr mais imprécis et dépourvus de consistance suffisante.

On peut remarquer du reste que les miliciens français qui réclament actuellement l'assistance de nos agents pour tenter de regagner notre territoire se trouvent, selon toute apparence, dans des situations assez diverses.

Une partie d'entre eux aurait été racolée d'après des procédés particulièrement répréhensibles. Mais la preuve en est évidemment impossible à faire, en ce qui concerne du moins l'ambassade.

D'autre part, la position des mineurs de dix-huit ans qui n'auraient pas été munis de l'autorisation paternelle pourrait peut-être donner matière à une intervention spéciale, et cette question d'ordre essentiellement juridique mériterait sans doute de faire l'objet d'une étude à part.

Enfin, la plupart de nos compatriotes auraient été dépouillés de leurs pièces d'identité, à tel point que ceux qui en possèdent encore n'auraient pu les conserver qu'en les dissimulant. Il est difficile de concevoir une atteinte plus grave à la liberté individuelle que celle qui consiste à priver un homme des moyens de faire constater son identité. Les Français qui se sont vus ainsi privés de leurs documents personnels supportent donc aujourd'hui les conséquences d'un abus difficilement tolérable et il y aurait peut-être moyen d'en faire état, le cas échéant, pour montrer le caractère pénible de la situation qui leur est faite et qui pourrait ainsi justifier dans une certaine mesure leur prétention actuelle de revenir dans notre pays.

Il me revient en outre de divers côtés que nos compatriotes auraient eu à subir des actes de brutalité physique de la part de certains officiers des milices. Plusieurs d'entre eux assurent qu'ils ne toucheraient actuellement aucune solde

et qu'on ne les nourrirait presque plus. Je ne saurais évidemment vérifier moi-même de telles allégations, mais on pourrait envisager à la rigueur une démarche de l'attaché militaire auprès du ministère de la Guerre dont l'objet serait, de la part du lieutenant-colonel Morel, d'être autorisé à enquêter auprès des engagés français dans les formations où ils servent à l'heure actuelle.

Il semble par ailleurs que des investigations qui seraient opérées en France dans les villes où se poursuivent les principales opérations de recrutement devraient pouvoir permettre d'élucider certains, tout au moins, des points essentiels concernant les circonstances des engagements. Faute de précisions à ce sujet, on ne saurait évidemment déterminer les conditions d'une intervention éventuelle.

La présente lettre ne peut d'ailleurs avoir pour objet que de rappeler à l'attention de Votre Excellence une question qui se pose d'une manière vraiment saisissante et de Lui communiquer un certain nombre d'indications et d'observations d'ordre nécessairement fragmentaire.

Il appartiendra au Département de faire étudier par ses services les différents aspects de ce problème si complexe et difficile et de m'adresser, le cas échéant, des instructions. En tout état de cause, il ne servirait à rien de se dissimuler que la solution d'une aussi grave affaire ne saurait être indéfiniment ajournée. L'effectif actuel des volontaires français en Espagne semble devoir être évalué, d'après des renseignements de bonne source, au chiffre approximatif de 15.000. Si nous ne pouvons trouver des moyens permettant les rapatriements successifs et isolés qui nous sont demandés au jour le jour par nos compatriotes, c'est une rentrée massive de ces éléments en France que nous devrons bon gré, mal gré, assurer après la fin de la guerre civile espagnole et on peut imaginer qu'elle risquerait de présenter, le moment venu, quelque danger pour le maintien de l'ordre public.

260

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères (1),

aux Représentants diplomatiques de France à Ankara, Beyrouth.

T. n°s 12 à 16; 23 à 27. *Paris, 8 janvier 1937, 0 h. 30.*

Pour Beyrouth : J'adresse le télégramme suivant à Ankara.

Pour les deux postes : J'ai remis aujourd'hui à l'ambassadeur de Turquie l'aide-mémoire suivant :

« Le président du Conseil, actuellement absent de Paris, se propose dès son retour, conformément à l'assurance qu'il en a donnée à M. le Ministre

(1) Le signataire du télégramme est en fait M. Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

des Affaires étrangères de Turquie, de procéder personnellement à un examen de l'affaire d'Alexandrette.

« Pour lui permettre d'apprécier, conformément au désir exprimé par M. Aras, la possibilité de dégager les éléments d'un règlement satisfaisant pour les deux parties, il lui serait toutefois indispensable d'être en possession, non seulement des propositions françaises qui lui seront remises dès son arrivée à Paris, mais aussi des propositions turques. L'aide-mémoire remis par M. Aras à la délégation française le 21 décembre dernier [1] ne répond pas en effet à cette définition. Il ne fournit que des indications d'ordre très général sur les demandes du gouvernement turc. En outre, l'élément essentiel de la solution qu'il suggère est une confédération groupant la Syrie, le Liban et Alexandrette. Or le gouvernement français a marqué, au cours même des entretiens de Paris, que la réalisation d'une confédération tripartite se heurterait aux plus sérieux obstacles.

« Pour laisser au président du Conseil le temps nécessaire à la recherche des bases d'un règlement tenant compte des propositions formulées de part et d'autre, il paraît nécessaire de prévoir un ajournement de l'entretien auquel le rapporteur du Conseil a convié les deux parties le 15 de ce mois, ainsi que de la réunion du Conseil lui-même [2]. Cet ajournement devant être, suivant l'indication donnée par M. Sandler, demandé par les deux parties, le ministère des Affaires étrangères attacherait du prix à connaître d'urgence le sentiment du gouvernement turc sur ce point.

« Cette démarche commune que les deux parties entreprendraient dans un esprit amical et pour favoriser la recherche d'une entente directe s'accommoderait mal toutefois de la continuation des campagnes de presse qui se poursuivent actuellement en Turquie, et dont le numéro de *La République* paru ce jour donne un nouvel exemple. Soit à propos de la situation existant actuellement dans le Sandjak, soit à propos de la conduite des présents échanges de vues, le gouvernement français se trouve en butte à des attaques aussi excessives dans leur forme qu'injustifiées dans leur fond. Des informations d'origine turque, qui jusqu'ici n'ont reçu aucun démenti de la part du gouvernement d'Ankara, présentent ce différend comme constituant une crise de nature à affecter gravement les relations franco-turques. Le gouvernement français attacherait un prix particulier à ce que le gouvernement turc voulût bien joindre ses efforts aux siens pour que la question d'Alexandrette ne prenne pas devant l'opinion, au travers de polémiques passionnées, un caractère tel que la recherche d'une entente amiable avant la réunion du Conseil en soit rendue plus difficile. »

Pour Ankara : Communiqué à Beyrouth.

(1) Au cours du séjour du ministre turc à Paris. Sur ce séjour, voir ci-dessus n° 191.
(2) Lors de la résolution du Conseil citée ci-dessus sous le n° 191 (note).

261

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 76 à 80. Priorité. Extrême urgence. *Paris, 8 janvier 1937, 13 h. 20.*

Suite à mon télégramme n°s 74-75 [1].

Je vous serais obligé de communiquer d'urgence ces renseignements au Foreign Office en vous référant aux informations et aux considérations contenues dans ma lettre n° 2234 du 30 novembre dernier [2].

Vous soulignerez la gravité qu'une telle éventualité revêtirait pour nous en raison des perspectives d'emprise allemande sur la zone espagnole qu'elle offrirait, du danger d'intrusion hostile dans la vie économique et politique de notre protectorat qu'elle présenterait, et enfin du retentissement qu'elle ne manquerait pas d'avoir sur nos populations qui, dans les régions les plus reculées, commentent déjà la rentrée de l'Allemagne sur ce théâtre essentiel de l'avant-guerre.

Il est même permis de se demander si on ne doit pas y voir une mesure préparatoire d'une entreprise de plus grande envergure projetée à plus ou moins bref délai; celle-là même que paraissent escompter les Turcs en nous mettant aussi brutalement le marché en mains au sujet d'Alexandrette [3].

Dans cette hypothèse, l'établissement d'une base allemande menaçant les communications entre la France et l'Afrique du Nord, aussi bien qu'entre l'Atlantique et la Méditerranée, constituerait pour l'Allemagne un avantage précieux.

Dans le même ordre d'idées, vous signalerez au gouvernement anglais que, d'après nos renseignements, des travaux de fortifications comportant emploi d'ingénieurs et de matériel de guerre allemands sont en cours aux environs de Ceuta.

J'ai prescrit à notre consul à Tétouan de faire, au nom du résident général à Rabat, une démarche auprès des autorités de fait pour leur rappeler que les traités qui règlent les relations entre les zones française et espagnole du Maroc ont pour trait commun l'exclusion formelle de toute ingérence étrangère dans la zone reconnue par la France à l'influence espagnole.

La déclaration de M. Serres sera conçue en termes très généraux et ne mentionnera aucune puissance en particulier. Mais notre consul, s'il est interrogé,

[1] Qui retransmettait à Londres le télégramme 14-15 de Rabat du 6 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 248.

[2] Cette dépêche fait état « des préoccupations que nous causent » l'emprise italienne sur les îles Baléares et l'activité allemande aux Canaries et au Maroc (avions, puis navires de guerre à Tétouan, Ceuta, Larache, Melilla et même dans la zone de Tanger). « Cette situation mérite de retenir l'attention très sérieuse de l'Angleterre aussi bien que de la France ».

[3] Allusion au contentieux franco-turc sur le sandjak d'Alexandrette. Voir ci-dessus les n°s 3, 31, 103, 112, 115, 131, 191, 247, 260 (avec les notes).

ajoutera que nous avons recueilli de plusieurs sources des informations concordantes faisant prévoir l'installation éventuelle de contingents étrangers, dont l'importance présumée indique suffisamment qu'ils n'ont pas été recrutés par le jeu normal d'enrôlements individuels.

D'autre part, j'ai fait part à l'ambassadeur d'Allemagne dès hier de nos informations. Tout en me défendant de les considérer comme certaines ni même comme probables, j'ai appelé son attention sur le trouble que l'envoi massif de volontaires allemands au Maroc apporterait inévitablement dans les relations entre la France et l'Allemagne. Le comte Welczeck a paru disposé à donner des conseils de prudence à Berlin.

Enfin, le Département a examiné avec les ministères de la Défense nationale les développements que pourrait entraîner cette situation. Dès maintenant, il a demandé à la Marine de faire exercer une surveillance active aux abords des côtes marocaines et plus particulièrement à Ceuta, port probable de débarquement.

Je vous serais obligé d'exprimer au Foreign Office notre désir que la marine britannique fût associée à cette surveillance qui prendrait ainsi toute son efficacité et toute sa portée [1].

262

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 112 à 115. *Berlin, 8 janvier 1937, 14 h. 28, 14 h. 29.*

(*Reçu :* 14 h. 50, 14 h. 55, 14 h. 35.)

Entre la note allemande et la note italienne [2] qui répondent à la démarche franco-britannique du 26 décembre dernier, il y a, semble-t-il, des différences non négligeables. D'abord, la note italienne est écrite sur un ton plus courtois. Mais surtout, elle admet que la question des volontaires soit examinée la première et d'urgence, puisqu'elle demande que les questions relatives aux autres formes d'ingérence soient traitées immédiatement après. La note allemande réclame, au contraire, que toutes les questions soient traitées et réglées en même temps que celle des volontaires. La nuance est sensible, car elle signifie que l'Italie adhère, en somme, à la proposition franco-britannique, tandis que l'Allemagne y adhère sans y adhérer.

(1) Le même jour, un communiqué du Quai d'Orsay annonçait que le gouvernement français avait rappelé aux autorités de Burgos «les stipulations du traité franco-espagnol de 1912 interdisant aux deux puissances de permettre l'entrée sur le territoire chérifien de troupes étrangères». On précisait par la suite que le résident général au Maroc avait prié le consul de France à Tétouan d'intervenir près du haut-commissariat espagnol.

(2) Publiées ci-dessus sous les nos 254 et 256 (annexes).

Comme je l'ai signalé ce matin, par téléphone, la presse du Reich insiste surtout, dans ses commentaires, sur la partie de la note allemande qui contient des reproches, des récriminations, des griefs et des menaces pour l'avenir. Elle s'appesantit beaucoup moins sur l'aspect positif de la réponse de son gouvernement et sur les chances d'un arrangement futur, bien que la communication faite aux journalistes par les services de la Wilhelmstrasse ait été d'allure conciliante.

Elle s'exprime, du reste, comme si la démarche franco-britannique ne s'était adressée qu'à l'Allemagne et à l'Italie. Nulle part, elle ne mentionne que la Russie et le Portugal ont été également l'objet de la même démarche. Elle se comporte, en outre, comme si jamais un volontaire n'était parti d'Allemagne ou d'Italie pour aller combattre sous les ordres du général Franco, ce qui rend bien [sommaires] les accusations d'hypocrisie qu'elle formule contre la France et l'Angleterre.

On remarquera, enfin, que le gouvernement du Reich a fait publier sa réponse douze heures après nous l'avoir remise, alors qu'il n'a jamais rendu publiques les notes qu'il a reçues le 26 décembre et que sa presse n'en a même pas donné aux lecteurs allemands une analyse succincte.

Le cynisme des consignes et des procédés de la censure du Dr Goebbels dépasse toutes les bornes.

263

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 116, 117. *Berlin, 8 janvier 1937, 14 h. 27.*

(*Reçu :* 14 h. 50)

J'ai indiqué hier matin (mon message téléphoné n° 82) [1] la satisfaction avec laquelle l'opinion allemande avait accueilli l'adoption par les États-Unis d'une loi étendant à la guerre civile les dispositions de neutralité prévues pour le cas de conflit international [2].

L'officieuse *Correspondance diplomatique* est revenue sur ce sujet dans son bulletin du 7 janvier. Elle applaudit elle aussi à la décision du gouvernement des États-Unis. Elle se félicite que M. Roosevelt ait résolu d'adopter une attitude de stricte neutralité à l'occasion du conflit espagnol et d'interdire toute exportation de matériel de guerre à destination des loyalistes. Mais il est aisé de découvrir que les pensées des milieux officiels du Reich vont plus

(1) Non publié, son sens en étant reproduit ici.
(2) Allusion au vote, le 6 janvier, de la résolution du sénateur Pittman. Voir ci-dessus n° 252 (et note).

loin. Leurs sentiments s'expriment d'une manière significative dans cette phrase de la *Correspondance :*

« Il n'est pas sans intérêt de se demander quel aurait été le cours des événements si la politique américaine avait adopté vingt ans plus tôt cette conception des droits et des devoirs d'un état neutre. »

Inquiète depuis quelque temps sur la conduite que suivraient éventuellement les États-Unis dans l'hypothèse d'une conflagration européenne, il semble que l'Allemagne ait trouvé un soulagement et un apaisement dans la détermination que vient de prendre le président Roosevelt à propos des affaires d'Espagne.

264

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Rome.

T. n°s 101 à 104; 42 à 45; 67 à 70. *Paris, 8 janvier 1937, 22 h. 30.*

Pour Rome et Berlin : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Je vous confirme les premières indications téléphoniques qui vous ont été données par le secrétaire général du Département.

Quelles que soient les arrière-pensées que puisse trahir la rédaction des réponses allemande et italienne, et quelles que soient les réserves dont s'accompagnent en fait ces réponses, il n'en reste pas moins que les deux gouvernements ne refusent pas leur adhésion à l'élément essentiel des propositions franco-britanniques et qu'ils se déclarent prêts, sans attendre la solution des autres problèmes touchant l'intervention indirecte, à la conclusion d'un accord provisoire interdisant les envois de volontaires en Espagne. (Les seules conditions posées dont les effets doivent être immédiats concernent, l'une, l'acceptation des autres états représentés au comité de Londres, l'autre, l'organisation du contrôle.)

Pour déjouer, en tout cas, toute tentative de temporisation, il importe de prendre immédiatement Rome et Berlin au mot.

Il suffirait d'enregistrer la réserve que contiennent les deux notes quant au cas où l'accord ne pourrait se réaliser sur les autres formes d'intervention indirecte. Par ailleurs, il conviendrait de constater qu'un accord de principe existe sur les points suivants :

a. Le comité de Londres doit aboutir à des conclusions rapides sur la question des volontaires;

b. Un contrôle effectif est indispensable;

c. La recherche d'une solution touchant les autres problèmes d'intervention indirecte doit être poursuivie sans retard.

Dans l'état actuel des délibérations du Comité, des conclusions doivent pouvoir être obtenues rapidement sur les points *a* et *b*.

Je vous signale dès maintenant un point particulier qui peut appeler une élucidation directe de la part des gouvernements britannique et français.

Les réponses italienne et allemande supposent que le contrôle fonctionnera sur place. S'ensuit-il que si, du fait du gouvernement de Valence ou des rebelles espagnols, l'organisation du contrôle en territoire espagnol s'avère impossible et qu'il faille envisager un système de surveillance s'exerçant hors de ce territoire, les gouvernements de Rome et de Berlin remettront en question leur adhésion de principe en ce qui concerne les volontaires? Des éclaircissements devraient être sans retard sollicités à cet égard par la voie diplomatique; sinon, nous nous exposons à constater bientôt qu'aucun progrès n'a été réalisé et la situation s'en trouverait sérieusement aggravée.

D'une manière générale, vous pourrez marquer très nettement à M. Eden que le gouvernement français, prêt à s'associer activement à tout ce qui peut être tenté en commun et à égalité d'obligations pour assurer et hâter le succès de l'entreprise internationale engagée, estime essentiel d'accélérer, dans toute la mesure du possible, le rythme des travaux du Comité, au prix, s'il le fallait, de modifications dans la procédure suivie jusqu'à ce jour. Je ne doute pas que le délégué britannique ne soit pleinement d'accord avec vous pour exercer son action dans le même sens.

265

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 49, 50. *Londres, 8 janvier 1937, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 25.)

Je me suis acquitté auprès du secrétaire d'État de la démarche que me prescrivaient vos télégrammes n[os] 74 à 80 [1].

M. Eden a pris note des informations que je lui ai communiquées ainsi que de nos observations sur les conséquences de toute sorte que pourraient entraîner un retour de l'influence allemande et, *a fortiori*, une manifestation de force massive du Reich dans la zone espagnole.

Je lui ai fait part des instructions adressées à notre consul à Tétouan et de

[1] Du 8 janvier, reproduits ou analysés ci-dessus sous le n° 261.

l'entretien que vous avez eu hier avec l'ambassadeur d'Allemagne [1]. Enfin, je lui ai demandé que la marine britannique s'associe à la surveillance que notre flotte se prépare à exercer autour des côtes du Maroc espagnol.

Le secrétaire d'Etat n'a élevé aucune objection de principe contre cette suggestion. Il va consulter l'Amirauté pour savoir si la flotte britannique dispose de moyens suffisants dans ces parages pour prendre part à cette surveillance. Il croit qu'il y a déjà une unité navale anglaise dans le port de Ceuta.

M. Eden qui avait, il y a quelques jours, invité les consuls britanniques au Maroc à lui adresser un rapport sur la situation, a paru assez frappé des indications que je lui ai apportées, et cela d'autant plus que le Foreign Office estime en général que l'opinion française a tendance à s'alarmer trop facilement des événements qui surviennent au Maroc ou dans le Proche-Orient. Il me communiquera demain les renseignements qu'il aura reçus de l'Amirauté.

266

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 21 à 24. Confidentiel. *Varsovie, 9 janvier 1937, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 23 h. 35.)

L'effet produit en Pologne par l'« emprunt français » [2] se révèle chaque jour plus considérable.

S'il est normal que les deux Chambres polonaises aient approuvé à l'unanimité une opération financière fort avantageuse pour la Pologne et aient saisi l'occasion de répondre en même temps aux votes unanimes des Chambres françaises, les déclarations qui ont été faites au Parlement de Varsovie et les commentaires de la presse tout entière ont revêtu un caractère qui a dépassé singulièrement ce qu'on pouvait prévoir.

L'opinion polonaise se montre reconnaissante à la France de ne pas avoir gardé rancune des « malentendus » passés, d'avoir aussi complètement répondu à l'appel des chefs de l'armée alliée et d'avoir saisi cette occasion pour marquer son attachement à l'alliance avec la Pologne.

(1) Dont aucune trace n'a été retrouvée dans les archives françaises. En revanche, les documents de la Wilhelmstrasse mentionnent un entretien de l'ambassadeur d'Allemagne avec M. Chautemps, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et divers hommes politiques français (*Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole...*, trad. Tournier, n° 124).

(2) Le 8, le Sénat polonais adoptait un projet de loi autorisant le gouvernement de Varsovie à contracter un emprunt en France, sur la base d'un projet d'accord signé à Rambouillet le 6 septembre (publié au tome III de la présente série sous le n° 259, annexe) et de notes échangées le 30 novembre au Quai d'Orsay.

De vieux griefs se trouvent par là même effacés, et en premier lieu, celui qui consistait à soutenir que la France, si riche et parfois si prodigue de ses capitaux envers d'autres états, « ne faisait rien » pour son alliée de la Vistule.

Je reçois, des sentiments qui animent en ce moment les Polonais à notre égard, de multiples témoignages. Ce matin encore, M. Kwiatkowski, ministre des Finances, me demandait de transmettre au gouvernement de la République les remerciements de la Pologne.

Sans doute d'ailleurs, certains Polonais ont-ils [été] quelque peu surpris eux-mêmes de l'unanimité des sentiments qui se manifestent ici à cette occasion. Des déclarations comme celles de M. Miedzinski — un des colonels les plus orthodoxes — ou du prince Radziwill, qui présida au temps de la crise des rapports franco-polonais la commission des Affaires étrangères à la Diète et qui a proclamé « la joie » avec laquelle il votait le projet, montrent la transformation qui s'est opérée dans les esprits à l'égard de la France.

L'attitude de M. Beck, par sa parfaite correction, a été plus caractéristique encore.

Beaucoup s'attendaient, et pas seulement dans les milieux allemands de Varsovie, à ce que l'exposé du ministre des Affaires étrangères contînt des réticences et de ces réserves que son style habituel lui aurait fourni aisément la possibilité de formuler.

Il est juste de constater qu'il s'en est cette fois soigneusement abstenu, et ceci a été très remarqué. Les Allemands du reste ne s'y sont point mépris. Leur presse n'a pas caché sa déception.

Sans tirer de tout ceci des conclusions et des précisions d'avenir exagérément optimistes, il n'en est pas moins permis de dire que l'octroi de crédits à la Pologne se présente à l'heure actuelle sur le plan politique comme une opération efficace.

267

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 65. *Londres, 9 janvier 1937* (1)

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Voici la traduction des instructions envoyées ce soir aux représentants anglais à Paris, Rome, Berlin, Lisbonne et Moscou :

« 1º De la teneur des réponses qu'il a maintenant reçues à sa communication du 24 décembre (2) aux gouvernements allemand, italien, portugais et russe,

(1) Par téléphone.
(2) Rédigée dans l'esprit des instructions reproduites ci-dessus sous le nº 205.

le gouvernement de Sa Majesté est heureux de noter qu'il existe en principe un accord entre les puissances principalement intéressées pour que des mesures immédiates soient prises en vue d'arrêter l'afflux de volontaires étrangers en Espagne. Certaines de ces réponses indiquent même que plusieurs gouvernements auraient déjà été disposés à recourir à de telles mesures à un stade antérieur. Il est maintenant généralement stipulé que ces mesures devraient être prises simultanément par tous les gouvernements participants, que l'ensemble du problème des formes d'ingérence indirecte en Espagne doit être également poursuivi sans délai et qu'il doit être établi un système de contrôle efficace et effectif ;

« 2° En ce qui concerne l'établissement d'un système de contrôle, les gouvernements savent que le Comité de non-intervention a élaboré un projet détaillé de contrôle dans les ports espagnols et sur les frontières terrestres de l'Espagne et que ce projet est actuellement soumis à l'examen des deux parties en Espagne. Il apparaît au gouvernement de Sa Majesté que ce projet pourrait sans difficulté être étendu de manière à couvrir l'entrée en Espagne à la fois par terre et par mer de volontaires et de personnel militaire, aussi bien que du matériel de guerre. Une telle extension pourrait en fait rendre le projet plus acceptable pour les deux parties en Espagne qu'il ne l'est dans sa présente forme limitée;

« 3° Le gouvernement de Sa Majesté reconnaît que ce projet, qui vise à l'établissement d'un contrôle, peut seulement se transformer en une garantie satisfaisante d'application véritable de l'accord si tous les gouvernements participants ont la volonté d'exécuter loyalement et sans réticence leurs engagements. L'accueil qu'a reçu sa précédente communication l'encourage à penser que ces conditions prévaudront en fait et qu'en conséquence le projet actuel du Comité de non-intervention, adapté d'une manière appropriée, pourra suffire aux buts envisagés. Néanmoins, il note que, dans leurs réponses, les gouvernements font allusion en des termes divers à l'établissement d'un système de contrôle rigide sur les fournitures à l'Espagne. Il serait heureux de savoir si les gouvernements ont dans l'esprit quelques méthodes ou formes particulières de contrôle autres que celles décrites ci-dessus. Il est prêt à examiner de toute urgence les suggestions qui pourraient être présentées dans ce but. Il serait également heureux d'examiner toute proposition détaillée tendant à contrôler les autres formes d'ingérence indirecte et serait disposé à faire discuter très prochainement devant le Comité toute proposition qui lui serait soumise à cet effet ;

« 4° En attendant, le gouvernement de Sa Majesté est lui-même d'avis que le désir général, que traduisent les réponses reçues des autres gouvernements, de voir exclure de l'Espagne les volontaires étrangers et le personnel militaire justifierait l'adoption immédiate par chaque gouvernement, sur son propre territoire, des mesures de prohibition nécessaires à cet effet, même avant l'établissement d'un système complet de contrôle en Espagne;

« 5° Afin de témoigner de son sincère désir d'arriver à un accord international immédiat sur cet aspect de l'intervention indirecte en Espagne, le gouvernement de Sa Majesté publie spontanément et sans plus de délai une notice

attirant l'attention sur le fait qu'aux termes du *Foreign enlistment act* [1], c'est un délit punissable, pour un sujet britannique, que d'accepter tout engagement dans les troupes de l'un des deux partis ou pour toute personne de recruter dans le Royaume-Uni des volontaires pour servir en Espagne;

« 6° C'est dans l'espoir de recevoir une réponse favorable aux suggestions ci-dessus que le gouvernement de Sa Majesté se propose de communiquer au comité de non-intervention de Londres les échanges de vues qui ont eu lieu depuis sa communication du 24 décembre dernier avec les réponses du gouvernement... et des autres gouvernements à sa présente communication, en demandant que, en cas d'accord, le Comité eût à fixer une date à laquelle les mesures de prohibition visées ci-dessus devraient entrer simultanément en vigueur;

« 7° Le gouvernement de Sa Majesté désire expliquer à ce sujet qu'en adressant sa communication du 24 décembre dernier au sujet de l'afflux de volontaires étrangers en Espagne directement aux gouvernements allemand, italien, portugais et russe, le gouvernement du Royaume-Uni s'inspirait de la gravité de la situation et de la conviction que, dans l'intérêt général, il était indispensable que des décisions immédiates fussent prises, d'accord avec les puissances principalement intéressées, afin d'y porter remède;

« 8° En effectuant cette démarche, le gouvernement de Sa Majesté n'avait ni le désir ni l'intention d'empiéter sur l'action du Comité de non-intervention établi à Londres. Au contraire, c'est dans le désir de faciliter et d'accélérer la tâche de ce Comité qu'il s'est adressé directement aux quatre puissances. Il espérait, en effet, qu'en prenant une initiative visant les problèmes soulevés par les gouvernements intéressés, il pourrait aider les autres puissances à aboutir à des conclusions plus rapides;

« 9° Veuillez communiquer immédiatement avec le gouvernement... dans le sens indiqué ci-dessus et demander une réponse très rapide ».

J'attire tout particulièrement l'attention du Département sur le caractère confidentiel du texte ci-dessus qui ne doit pas être communiqué à la presse avant lundi [2].

(1) De 1870.
(2) C'est-à-dire le 11 janvier.

268

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 33 à 35. *Ankara, 9 janvier 1937, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 10, 1 h. 10.)

Je me réfère à votre télégramme n° 12 [1].

1° La remise à l'ambassadeur de Turquie de l'aide-mémoire du 7 janvier a permis au gouvernement turc de marquer dès hier soir une détente : l'agence d'Anatolie a aussitôt annoncé que le projet complémentaire turc était sur le point d'être expédié à Paris.

2° Le président de la République, revenu hier de son voyage rapide à Konia, est reparti cet après-midi pour Istanbul.

3° M. Rustu Aras annonce son départ pour lundi : je le rencontrerai demain dimanche. On lui a fait le plus vif grief de n'avoir rien rapporté de Paris, pas même le moindre papier précisant la position française — et comme il était ..... [2] par la promesse du président Blum [3] — il a jugé de peu d'intérêt de reprendre l'examen des cinq têtes de chapitre annexés à votre lettre du 31 décembre [4], le premier toujours considéré comme une barrière infranchissable.

Nous en somme donc, ici tout au moins, au point mort.

4° L'affaire sera-t-elle, du moins à Paris, suffisamment orientée pour la rencontre du 18 janvier pour obliger les Turcs à quitter Ankara au début de cette semaine? Je ne sais, mais un tel espoir était permis. Je crois que les choses seraient mieux accueillies en différant au premier ou second lundi de février la réunion du Conseil, puisqu'à cette date seulement, les observateurs désignés par la Société des Nations seraient eux-mêmes de retour à Genève, leur mission remplie.

(1) Publié ci-dessus sous le n° 260.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Voir ci-dessus n° 247.
(4) Non retrouvée dans les archives.

269

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 12. Secret. Urgent. *Londres, 9 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 janvier.)

En me référant à mon télégramme 29-30, du 5 janvier [1], j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence :

1° Le rapport présenté au sous-Comité par le Comité technique sur les ressortissants étrangers qui se rendent en Espagne pour prendre part à la guerre civile;

2° Le rapport présenté au sous-Comité par le Comité technique sur l'assistance financière.

Je résume ci-après pour Votre Excellence les principales dispositions prévues en ce qui concerne les volontaires et l'assistance financière :

I. *Ressortissants étrangers qui se rendent en Espagne pour prendre part à la guerre civile*

Le rapport prévoit dans une première partie :

a. L'interdiction de prendre du service sous peine de sanctions au retour;

b. L'interdiction de prendre du service sous peine de sanctions au retour (*sic*);

c. La suppression de la validité des passeports actuels à destination de l'Espagne, et l'établissement à l'avenir d'un visa spécial délivré dans les seuls cas légitimes. Les contraventions sont réprimées;

d. L'interdiction aux compagnies et aux agences touristiques de vendre des billets sur terre ou sur mer pour l'Espagne, si ce n'est aux personnes munies du visa spécial;

e. L'application de ces dispositions, sous leur responsabilité, par les capitaines des navires et vaisseaux de toute inscription. Les capitaines devront notamment interdire le débarquement de personnes qui ne seraient pas munies du visa spécial.

Dans une deuxième partie, le même rapport prévoit que la surveillance de ces mesures sera confiée aux agents prévus au plan de contrôle en Espagne. Si ce projet était repoussé, ou si son application devait se faire attendre, le Comité technique suggère la recherche d'un autre mode de contrôle. Il a été

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 241.

ainsi naturellement amené à envisager des dispositions conformes aux suggestions de votre télégramme n°s 2888-2990, du 14 décembre dernier [1] :

Sur terre. — Le Comité de non-intervention désignerait des agents appelés à collaborer avec les autorités des pays limitrophes.

Sur mer. — Deux suggestions ont été retenues :

a. Certains navires désignés à cet effet par le Comité seraient habilités à s'assurer si les navires battant pavillon des gouvernements parties à l'accord de non-intervention ont à bord des étrangers qui se proposent de prendre part aux opérations. Ce projet se heurterait à des difficultés techniques sérieuses du fait que, sur la côte nord de l'Espagne notamment, il sera parfois difficile, pour ne pas dire impossible, d'exercer cette surveillance en haute mer et, d'autre part, que les navires de pays autres que ceux qui ont souscrit à l'accord de non-intervention devront nécessairement en être exempts;

b. L'autre suggestion consiste à inviter les navires battant pavillon de l'un des pays européens à toucher certains ports désignés par le Comité, en vue d'y faire vérifier leurs papiers et leur cargaison par des agents du comité de Londres.

II. *Assistance financière*

Le rapport en préparation établit une distinction fondamentale entre :

a. L'assistance destinée à prolonger ou à envenimer la guerre, qui est interdite;

b. Les transactions commerciales et l'assistance à titre humanitaire, qui ne sont pas interdites.

L'assistance interdite vise les autorités des deux partis en Espagne, ainsi que toute autorité locale, organisme, institut, ou agent interposé qui en relèvent. De la part des pays qui ont souscrit l'engagement de non-intervention, elle s'applique aux emprunts, crédits ou souscriptions accordés par les gouvernements, aux organismes quasi gouvernementaux, aux autorités locales, aux institutions financières et aux personnes privées. Le rapport prévoit la suppression de toute publicité en vue de cette assistance.

L'interdiction ne s'applique pas aux opérations commerciales légitimes, ni aux dons, allocations, etc... destinés :

a. A des buts humanitaires (équipes médicales, ambulances, matériel médical pour les armées, nourriture, vêtements, etc), destinés à soulager la détresse des populations civiles;

b. A la sauvegarde de la santé publique, aux œuvres d'éducation, à la sécurité des œuvres d'art, au maintien des services sanitaires et des services d'eau.

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 147.

III. *Or de la Banque d'Espagne*

Lorsque la question de l'or a été examinée au cours de la seconde réunion du Comité technique sur l'assistance financière, les attachés financiers allemand et italien, invités à préciser leurs suggestions, ont demandé que l'accord envisagé prévît une clause de neutralisation de l'or de la Banque d'Espagne.

Ils ont déclaré qu'une disposition de cette nature constituait à leurs yeux une partie essentielle de tout accord relatif à l'ingérence indirecte et demandé que les gouvernements, qui ont souscrit l'engagement de non-intervention, se refusent à l'avenir de recevoir de l'or espagnol en provenance de la Banque.

En ce qui concerne le métal jaune déjà exporté, ils ont demandé que les gouvernements n'en autorisent pas la réexportation tant que durera la guerre civile. Pour l'or déjà transformé par le gouvernement espagnol en devises (francs, sterlings, dollars), ils ont reconnu qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'envisager un contrôle.

Enfin, ils ont suggéré que les gouvernements parties à l'accord s'entendent pour faire part au Comité international des informations qu'ils pourraient recueillir touchant le mouvement de l'or de la Banque d'Espagne sur leurs territoires respectifs depuis le 18 juillet 1936, date à laquelle ils placent le début de la guerre civile, en indiquant les quantités actuellement déposées dans les institutions de leur pays.

Notre attaché financier a marqué qu'il ne lui paraissait pas possible d'envisager l'établissement d'un contrôle sur un seul des éléments d'actif de l'Espagne sans l'envisager également sur tous les autres. Il s'agissait donc de savoir si le Comité de non-intervention devait être appelé à examiner les transactions de l'Espagne avec l'étranger depuis le début de la guerre civile. Les vues exprimées par M. Le Norcy ont été appuyées par le représentant de la Trésorerie britannique.

Dans ces conditions, il a été décidé que la question ainsi présentée dépassait la compétence du Comité technique et qu'il convenait de la référer au sous-Comité pour instruction.

Enfin, le rapport souligne en conclusion que les techniciens ont exprimé des vues personnelles — sans instructions de leurs gouvernements. Cet euphémisme doit permettre aux délégués au Comité de ne pas se considérer comme engagés. Il est certain toutefois que les attachés allemand et italien auraient des instructions précises de leurs gouvernements, et il est douteux qu'il soit possible d'écarter le problème de l'or de nos débats. Indépendamment des instructions transmises par votre communication du 22 décembre (par. *a*) [1], j'attacherais du prix à savoir comment se présente la question de l'or de la Banque d'Espagne, tant du point de vue du droit international que de notre droit interne.

[1] Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.

270

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 6. Secret. *Rome, 9 janvier 1937*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 janvier.)

Par ma dépêche nº 385 en date du 26 décembre dernier [1], j'ai signalé au Département les indications qui m'étaient parvenues au sujet de l'aide fournie directement ou indirectement par le gouvernement italien aux nationalistes espagnols. Depuis lors, j'ai recueilli certains renseignements complémentaires que je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Excellence pour son information. Aussitôt après la signature de l'accord du *gentlemen's agreement* du 2 janvier, certains bruits ont commencé à circuler dans Rome d'après lesquels le gouvernement italien aurait décidé de suspendre les envois de volontaires à destination de l'Espagne pour donner satisfaction, dans une certaine mesure, à la Grande-Bretagne en se relâchant quelque peu de son attitude intransigeante dans l'affaire espagnole. On affirme même que des ordres avaient été donnés aux préfets pour les inviter à surveiller et à empêcher tout départ de contingents à destination de l'Espagne. Il ne semble pas que la réalité corresponde très exactement à ces rumeurs, qui ne reposaient d'ailleurs à ma connaissance sur aucun fait précis.

L'envoi de volontaires pour l'Espagne, à en croire certaines informations émanant d'industriels milanais, serait toujours poussé d'une façon active dans cette ville depuis le 28 décembre. Un assez grand nombre d'officiers appartenant à la réserve de l'armée régulière auraient été l'objet de convocations individuelles, en vue de se tenir prêts à s'embarquer incessamment pour la péninsule ibérique. De nombreux chefs de sections des chemins de fer de l'État italien auraient reçu l'ordre de partir surtout pour le Maroc espagnol afin d'organiser le service ferroviaire des territoires conquis dans la métropole par le général Franco. Cet envoi de techniciens aurait été décidé lors des entretiens de Ramon Franco, frère du commandant en chef des rebelles, et de Vito Mussolini que j'ai signalés au Département par ma dépêche nº 378 du 18 décembre [2].

D'après une conversation surprise par hasard à *Livourne* par M. Pasqualini entre un haut fonctionnaire italien et un jeune officier d'artillerie, un des deux interlocuteurs aurait déclaré : « Nous ne pouvons rester inactifs; d'après les chiffres fournis par Franco, plus de 20.000 Français et 25.000 Russes se trouvent en Espagne. A aucun prix nous ne devons permettre l'établissement d'un

(1) Sur cette dépêche, non reproduite, voir ci-dessus nº 242 (note).
(2) Document non retenu (Voir ci-dessus nº 242, note).

régime soviétique dans la péninsule ibérique, ce serait un danger mortel pour nous et pour l'Europe entière... En cela le Duce est parfaitement d'accord avec Hitler ». A ces considérations qui se retrouvent d'ailleurs dans une certaine partie de la presse livournaise et dans la plupart des feuilles fascistes, l'officier aurait ajouté : « On s'est parfaitement rendu compte du péril et l'on prend des mesures pour y parer... Les nationaux espagnols manquent surtout d'artillerie, c'est la raison pour laquelle ils sont tenus en échec devant Madrid. On va remédier à cela. A Pise, on prépare un détachement destiné en partie à l'Afrique orientale et en partie à l'Espagne. Ce dernier contingent sera acheminé d'abord sur Tripoli ou sur Benghazi et là chaque homme recevra un nouvel état signalétique, puis de là ils seront transportés sur la côte espagnole non comme s'ils étaient Marocains, mais comme s'il s'agissait de légionnaires ». Telle est l'intéressante conversation, qui appelle évidemment bien des réserves, que notre vice-consul à Livourne a entendue ces jours derniers et dont il vient de me rendre compte. Elle m'a paru de nature à intéresser Votre Excellence, bien qu'il soit évidemment impossible d'en contrôler la portée et d'en apprécier la juste valeur.

D'après les renseignements recueillis par notre consul à *Naples* et qui paraissent corroborés par ceux du Foreign Office (télégramme de M. Corbin nos 38-39 du 6 janvier) (1), le vapeur *Lombardia* serait parti le 28 au matin vers 7 heures, dans la direction de Gaète, son nom ayant été préalablement tout à fait effacé. Il résulte de l'enquête poursuivie par M. de Sandfort que le navire en question est parti, non seulement sans aucun nom, mais complètement maquillé, et ses trois cheminées ont été peintes en noir dont l'une avec bande rouge. C'est à *Gênes* qu'aurait eu lieu cette transformation, sauf en ce qui concerne la suppression du nom effectué probablement pendant la nuit même qui a précédé le départ. Ce bâtiment aurait embarqué, outre du matériel de guerre et des munitions, environ 3.000 hommes vêtus en civil comme des ouvriers destinés à l'Afrique orientale. Ce serait à Gaète même et non à Naples que le *Lombardia* aurait procédé à l'embarquement des volontaires. Un seul départ aurait d'ailleurs eu lieu précédemment à Naples, il y a environ deux mois, et depuis lors, les points principaux de transport resteraient Gaète et surtout La Spezia. Par ailleurs, le vapeur *Sardegna*, qui a dû partir le 31, a pris à son bord un fort contingent de volontaires dont quelques-uns en civil et provenant pour la plupart de Toscane, ainsi que des explosifs et des munitions. Le navire-hôpital *Aurora* serait parti dans la soirée du 1er janvier avec 2.500 volontaires munis de masques anti-gaz et un chargement de mitrailleuses et de munitions. Cette fois aussi, on aurait effacé le nom du bâtiment et peint en blanc et noir ses deux cheminées précédemment blanches seulement. Enfin, le vapeur *Calabria*, qui a quitté Naples le 7 janvier pour se rendre officiellement à Massaouah, serait en fait destiné à l'Espagne et aurait embarqué deux groupes d'artilleurs comprenant environ... (2) volontaires et une cinquantaine de canons de 105 et de 75 ainsi que plus de 300 tonnes de munitions, ce qui paraît considérable.

(1) Erreur pour : nos 39-44 (Ce télégramme, du 7, est reproduit ci-dessus sous le no 253).
(2) Chiffre illisible.

D'après certains indices recueillis par notre consul à *Bari*, le recrutement et l'envoi de volontaires en Espagne se poursuivraient dans sa circonscription. Les opérations présenteraient un caractère discret, les engagés arrivant à Bari en civil par petits détachements porteurs de légers bagages. Ils se dirigent de la gare vers la caserne où ils séjournent fort peu de temps, et ils sont acheminés au bout de deux jours par petits groupes vers un port d'embarquement qui est toujours Gaète ou La Spezia. Ces hommes seraient de tous les âges, mais il s'agirait principalement de gens ayant dépassé la quarantaine. Selon les indications recueillies par M. Chastand — mais il est fort possible qu'il y ait en l'espèce confusion et qu'il s'agisse cette fois d'unités réellement destinées à l'Afrique orientale —, les militaires en question seraient ainsi vêtus : veste, pantalon et bonnet de police en toile kaki, sur ce dernier, lunettes noires et écus bronze avec faisceau sur le revers du col, flamme noire en drap et chiffres en or. Ils porteraient la capote gris fer d'uniforme avec le faisceau d'or à la pointe du col et l'équipement de campagne sans armes. Certains d'entre eux seraient destinés aux Baléares et les départs par petits détachements s'effectueraient régulièrement. De *Palerme*, un bataillon de miliciens en civil serait parti le 31 décembre pour Caserte. Ces volontaires auraient contracté un engagement pour « destination inconnue » et il leur serait interdit de communiquer avec leurs familles.

En *Sardaigne*, les recherches de volontaires pour la Légion étrangère marocaine du général Franco ont repris ces derniers jours avec une certaine intensité, perdant même une partie de leur caractère secret. On voit circuler dans les rues de *Cagliari* de petits groupes de civils de tout âge avec des miliciens fascistes. Ces individus ignorent, paraît-il, leur destination exacte le jour même de leur départ et l'un d'eux, interrogé, s'est borné à répondre qu'il allait du côté des Baléares. Il est difficile de connaître leur nombre, car ils sont dirigés sur le continent par petits groupes soit par le service de bateaux quotidiens soit par le courrier de Naples, de Gênes ou de Palerme. Le recrutement de ces hommes serait fait par la milice fasciste, mais comme il ne donnerait pas les résultats attendus, on se proposerait de remédier à cela par voie de tirage au sort dans les rangs même des miliciens en service. On me signale aussi le départ de quelques officiers soit du service actif, soit de la réserve.

Il semble donc que le gouvernement italien n'ait nullement l'intention de renoncer, pour le moment du moins, à soutenir le plus possible ce qui reste pour lui le « gouvernement national du général Franco ». Il n'est pas exclu qu'à la demande du cabinet britannique, le gouvernement fasciste ait effectué à Berlin certains sondages afin de savoir si le Reich ne serait pas disposé à modérer quelque peu le rythme de son intervention en Espagne, mais le chancelier Hitler ne paraît pas avoir réservé un accueil très favorable à ces suggestions si elles ont eu lieu. Quoi qu'il en soit, tout se passe comme si après avoir un peu hésité, l'Italie s'était décidée à presser de nouveau le départ de ses volontaires et l'expédition du matériel de guerre, afin de profiter du temps qui lui reste pendant que, de concert avec Berlin, elle « amuse le tapis » par des procédés dilatoires, afin de modifier le plus possible à l'avantage des gens qu'elle soutient l'équilibre des forces actuellement en présence en Es-

pagne. Le gouvernement de Rome désire peut-être aussi éviter que l'influence allemande ne devienne pas trop prédominante, à son détriment, auprès des chefs nationalistes, au cas où la disproportion des concours fournis par l'Allemagne et l'Italie s'accentuerait par trop considérablement au détriment de cette dernière puissance.

271

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 66 à 71. *Londres, 10 janvier 1937, 0 h. 52.*

(*Reçu :* 2 h. 45, 3 h. 50, 2 h. 55, 10 h. 50.)

Le secrétaire d'État m'a demandé de passer le voir cet après-midi pour m'informer des résultats des délibérations ministérielles qui se sont poursuivies hier et ce matin. Il m'a communiqué alors le texte des instructions qui doivent être adressées ce soir aux représentants anglais à Berlin, Rome, Lisbonne, Moscou et Paris pour faire l'objet d'une démarche immédiate dans les cinq capitales. J'en envoie la traduction à Votre Excellence par télégrammes séparés(1). M. Eden a ajouté qu'il était convaincu que cette initiative répondait aux vues du gouvernement français et rencontrerait son plein assentiment.

J'ai répondu que le cabinet anglais pouvait être fondé à penser que cette suggestion recevrait l'adhésion de la France puisqu'elle ne fait que rééditer, à certaines nuances près, la proposition déjà émise le 24 décembre par le gouvernement français (2), conjointement avec le gouvernement britannique, mais j'ai exprimé ma surprise de voir celui-ci recourir aujourd'hui à une action séparée pour donner suite aux notes allemande et italienne qui répondaient à une démarche commune. J'ai attiré son attention sur le danger que la presse allemande et italienne n'interprète cette initiative comme le signe de divergences entre Londres et Paris et que l'opinion française elle-même ne prenne ombrage de ce procédé.

M. Eden a aussitôt déclaré que rien ne contrarierait davantage le gouvernement anglais, qui avait cru pouvoir compter sur un complet accord avec Paris en se basant sur l'attitude prise jusqu'ici par le gouvernement de la République aussi bien que sur celle de la presse française.

S'il a décidé d'agir isolément, c'est d'abord en raison de l'urgence de la solution; en second lieu, parce qu'il se réfère à l'état de la législation anglaise concernant les engagements de volontaires qui ne concorde pas avec la nôtre; enfin parce que, le Comité siégeant à Londres, il se croit plus spécialement autorisé à faire des propositions pour tout ce qui concerne l'activité de cet organisme.

(1) Par télégramme n° 65 du 9, reproduit ci-dessus sous le n° 267.
(2) Conformément aux instructions reproduites ci-dessus sous le n° 205.

Confidentiel. — Poussé par mes questions, M. Eden a fini par dire qu'il pouvait y avoir avantage, pour le succès de part et d'autre de nos efforts, à ne pas toujours recourir à une action concertée de la France et de la Grande-Bretagne.

L'adhésion qu'il se permet d'escompter de la part de la France à la proposition anglaise rendra plus difficile un refus des autres puissances, alors qu'une démarche franco-anglaise suscitera aussitôt à Berlin et à Rome la tentation de se mettre d'accord sur la réponse à lui opposer.

J'ai rappelé au secrétaire d'État que cette manière de voir avait été la source de bien des illusions dans le passé pour la politique britannique. Je ne pense pas d'ailleurs que de telles préoccupations aient joué un rôle déterminant dans la décision du Cabinet. Celui-ci semble s'être inspiré surtout de la nécessité qu'il voit à se mettre en règle avec la législation anglaise (*Foreign enlistment act*), qui interdit les engagements dans les armées étrangères et qui pratiquement n'a pas été appliquée jusqu'ici. Des réclamations de plus en plus pressantes se sont produites contre les cas, fréquemment cités par les journaux, de sujets anglais ayant pris du service en Espagne. Le gouvernement n'a donc pas voulu retarder davantage l'application de la loi.

Malgré mon insistance, le secrétaire d'État n'a pas cru possible de différer l'envoi des instructions établies par le Cabinet, tout en indiquant qu'il aurait dû se préoccuper davantage d'obtenir l'assentiment du gouvernement français. Mais il s'est déclaré prêt à faire tout le nécessaire, dans ses instructions aux journaux, pour ménager notre position et notre susceptibilité légitime. Si nous le jugeons à propos, il expliquera par exemple que la démarche faite à Paris est de pure forme, puisqu'il connaissait d'avance notre sentiment et qu'il nous avait tenu informé de la procédure qu'il allait engager. Je n'ai pu que faire toutes réserves sur l'accueil que vous jugerez bon de réserver à la suggestion du gouvernement anglais, mais je vous serais reconnaissant de me faire téléphoner vos instructions dès demain matin pour mettre le Foreign Office à même d'orienter la presse conformément à vos vues[1].

272

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 117, 118. *Paris, 10 janvier 1937, 13 h. 45.*

Je vous confirme ma communication téléphonique de 11 h. 30.

Veuillez informer d'urgence le Foreign Office que le gouvernement français demandera au Parlement, vendredi prochain 15 janvier, une délégation de

(1) *Note du document : Note du bureau du chiffre :* Les télégrammes 69 et 71 ont été distribués ce matin.

pouvoirs lui permettant de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le recrutement et l'envoi de volontaires à destination de l'Espagne. Il sera donc prêt, pour sa part, à appliquer ces mesures sans autre délai, à condition que les autres gouvernements intéressés prennent les mêmes engagements et soient prêts à les appliquer simultanément.

En demandant au Parlement le vote des pouvoirs nécessaires, le gouvernement déclarera que si, dans un délai raisonnable (15 jours par exemple), à dater de la mise à exécution des mesures d'interdiction, un système de contrôle n'a pas été mis en application, la France se réserve :

a. Ou bien de revenir sur les mesures prises;

b. Ou bien de demander à tous les pays prêts à participer à des mesures de contrôle de les assurer avec elle.

Il importe qu'en informant la presse de l'adhésion française aux propositions britanniques, le Foreign Office précise que le gouvernement français, en même temps qu'il demandera au Parlement les pouvoirs nécessaires, indiquera les mesures qu'il envisage pour obtenir la mise en œuvre aussi rapide que possible d'un contrôle efficace.

273

M. Serres, Consul de France à Tétouan,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 11. Secret. *Tétouan, 10 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol. 20 janvier.)

En exécution des instructions télégraphiques de Votre Excellence, et me référant à mon télégramme nº 57 de ce jour [1], j'ai l'honneur de rendre compte de la démarche effectuée hier soir auprès du lieutenant-colonel Beigbeder, haut-commissaire intérimaire.

J'ai donné lecture à ce dernier, en premier lieu, du texte de la déclaration faite au nom du résident général de France à Rabat. Le colonel Beigbeder m'a demandé les raisons de cette démarche. Je lui ai précisé l'émotion causée tant en France que dans notre zone par les bruits répétés affirmant que des contingents de volontaires allemands avaient débarqué à Melilla et étaient attendus très prochainement à Ceuta et Dar Riffien. J'ai ajouté que le gouvernement français tenait à rappeler à cette occasion les termes des accords conclus entre la France et l'Espagne au sujet de l'Empire chérifien et qui excluaient toute possibilité d'intervention étrangère au Maroc espagnol.

[1] Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ce télégramme. En ce qui concerne les instructions télégraphiques adressées à Tétouan, voir ci-dessus le nº 261.

Mon interlocuteur m'a répondu qu'il était informé des termes des traités que je venais de rappeler et que lui-même en avait récemment fait application. Il a précisé que les Italiens tentaient sous tous les prétextes de s'implanter au Maroc espagnol; ils offrent à profusion *tout* ce que l'on pourrait désirer : matériel, hommes. Il a tout refusé, depuis la création d'un bureau militaire de liaison jusqu'à l'escale à Ceuta de l'hydravion de la ligne Palma-Melilla-Cadix. Il m'a conté à ce propos les manèges des Italiens pour obtenir cette escale et son regret qu'on les ait laissés s'installer à Melilla, où ils ont déjà photographié les fortifications. En ce qui concerne les effectifs étrangers, le colonel m'a précisé qu'il y avait en Espagne, engagés dans la Légion étrangère, 2.900 *arditi* italiens arrivés récemment — et qui s'enivrent dans les débits de Séville —, des Irlandais et des Allemands. 150 de ceux-ci serviraient dans l'aviation comme pilotes. D'autres, pour un nombre qu'il n'a voulu me préciser mais qu'il prétend restreint, servent dans l'armée, mais après avoir pris vis-à-vis de leur gouvernement certains engagements (changement de nom, promesse de ne pas épouser une Espagnole, etc). Les aviateurs sont incorporés dans les forces armées et il en est qui viennent de temps en temps à Tétouan, mais aucun n'y réside. On a eu d'autre part recours aux Allemands pour certains services et fabrications que les Espagnols ne possédaient pas : la *Hisma* fait des transports. Mais sa base est à Séville et les quelques mécaniciens ou pilotes allemands qu'elle envoie à Tétouan sont changés fréquemment, ce que j'ai pu noter moi-même. Il y a aussi des ateliers de construction et de montage de matériel d'aviation, qui n'existaient pas antérieurement, en territoire actuellement occupé par les « nationaux ». Comme j'insistais sur la question des corps de troupes, le colonel Beigbeder a reconnu, mais en me précisant que ce n'était pas officiellement, qu'ils avaient amené en Espagne un régiment allemand *complet* de défense contre avions avec son colonel. Mais il a refusé qu'un détachement de cette unité vienne au Maroc, même à Ceuta et à Melilla qui ne sont munis que d'une faible D.C.A. (canons de 75 sur affût de fortune et mitrailleuses de 20 mm), parce que celle-ci doit être servie exclusivement par des Espagnols.

Passant ensuite à la question particulière du Maroc, le colonel m'a dit qu'il savait bien que le débarquement d'une unité de la Légion parlant allemand déclencherait la guerre européenne; les nationaux seraient alors battus immanquablement, car ils sont moins forts que leurs adversaires en matériel comme en effectifs. Il s'est donc toujours refusé à accepter la venue d'une unité étrangère quelconque. A Riffien, où il y a de quoi loger une brigade, on a organisé un camp d'instruction où passent avant leur départ pour l'Espagne les unités dont on veut parfaire l'entraînement. Actuellement s'y trouve le bataillon de tirailleurs d'Ifni. Il sera suivi par son propre dépôt. L'un et l'autre partiront ensuite pour l'Espagne. La Légion est entièrement en Espagne. Les six premiers bataillons y sont partis depuis longtemps. On a formé là-bas deux bataillons supplémentaires dont les dépôts sont à Séville. C'est là aussi que le colonel Yague, avec les étrangers nouvellement arrivés, formera six nouveaux bataillons. Ces unités sont nécessaires en Espagne pour les opérations présentes et à venir. Il ne reste à Riffien qu'une quarantaine d'hommes formant le noyau

du dépôt et il y vient des blessés de la Légion en traitement et en convalescence. Ceux-ci rentrent ensuite en Espagne et ne subissent aucun entraînement militaire. Les casernes de Ceuta sont vides, car le gros de la garnison est aussi parti. La défense du Maroc est assurée par les unités de chasseurs, qui ont déjà formé quatre bataillons chacune avec des réservistes et des recrues et en formeront encore d'autres. On voudrait en garder ici une douzaine de bataillons. Ces unités et les formations indigènes suffisent à protéger la zone qui n'est pas directement menacée. Toutefois, Melilla serait en l'air et un coup de main de la flotte gouvernementale, qui vient de recevoir des équipages russes, et pour lequel celle-ci pourrait compter sur l'appui des populations ouvrières des mines, n'est pas irréalisable. A Ceuta, les nouvelles batteries, munies de matériel moderne, permettraient d'éloigner l'escadre si elle revenait.

Le colonel m'a dit, et répété, qu'il savait parfaitement que la France et l'Angleterre ne pourraient admettre que des troupes étrangères débarquassent au Maroc espagnol et que ce serait la guerre européenne immédiate. Il m'a affirmé que le général Franco était parfaitement au courant de cette situation. Il m'a assuré qu'on pouvait leur faire confiance et qu'ils n'enverraient pas au Maroc de soldats dont ils avaient du reste besoin ailleurs, et dont la présence déclencherait une catastrophe dont le mouvement «national» serait la première victime. Il estime que le Maroc peut tenir avec ce qu'il a. Il fait une politique de prestige, annonçant des succès qui ne sont pas toujours certains et plastronnant malgré ses appréhensions. Il m'a dit qu'il ne voulait à aucun prix prendre la responsabilité de créer une situation dont il avait parfaitement mesuré les dangers. Il sait très bien que s'il laissait les Italiens et les Allemands prendre pied, ici, en dehors des risques mêmes de conflit international, il ne pourrait plus les faire partir tandis qu'on réussira toujours à leur faire quitter l'Espagne; or il ne veut pas laisser hypothéquer pour l'avenir le Maroc qu'on lui a confié. Il m'a dit que nous pouvions faire fond, à cet égard, sur le sens politique et l'intelligence du général Franco.

Pour terminer, il m'a dit que je pouvais assurer à Votre Excellence qu'aucune unité constituée ou en formation de la Légion étrangère espagnole ne se trouvait au Maroc; aucune unité de ce corps n'y est attendue et il n'est pas dans les intentions du général Franco d'en envoyer. J'ai pris acte de cette déclaration. Il a ajouté qu'il allait télégraphier au général Franco afin d'être autorisé à renouveler par écrit les engagements les plus précis et formels en la matière. J'ai cru pouvoir lui donner l'assurance qu'une telle déclaration serait bien accueillie de Votre Excellence.

L'entretien que je viens de rapporter à Votre Excellence a duré (*sic*). Le colonel Beigbeder a été parfaitement maître de lui pendant toute la durée de l'entretien et n'a pas donné les marques d'excitation qu'il a manifestées à d'autres occasions. Mon interlocuteur a répété à plusieurs reprises, de la façon la plus formelle, ses déclarations essentielles. Elles me paraissent, du reste, correspondre tant à la ligne politique suivie jusqu'ici au Maroc par les Espagnols jusqu'à ce que j'ai pu constater jusqu'à ces derniers jours.

Je ne puis me rendre compte de l'origine des bruits qui ont été publiés dans la presse française au sujet de débarquements massifs d'Allemands au Maroc

espagnol. Je serais très heureux d'avoir sur ce point des éclaircissements qui permettront peut-être de déceler des centres d'informations sensationnelles, tel que celui qui a lancé récemment à Tanger le bruit totalement controuvé de graves émeutes survenues à Tétouan.

Je n'ai pas besoin de donner à Votre Excellence l'assurance que je suis de très près ces questions et que je ne manquerais pas de Lui faire parvenir toute information les concernant que je pourrais recueillir.

274

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 158 à 162. *Berlin, 11 janvier 1937, 13 h. 15, 13 h. 14, 13 h. 13, 13 h. 12.*

(*Reçu :* 13 h. 20, 12 h. 55, 14 h.)

L'attitude de la presse allemande, ce matin, révèle que M. Goebbels a pris la direction des opérations.

Comme un général sur le champ de bataille, il a décidé de lancer, avec la dernière vigueur, une contre-offensive. Aussi les journaux qui se plaignent des suspicions et des accusations dont l'Allemagne est l'objet ont-ils ouvert contre la France un feu de calomnies incendiaires, auprès duquel le langage des feuilles françaises paraît pâle et timide.

La discussion prend de la sorte un ton et une tournure dont il ne faut pas se dissimuler le caractère extrêmement sérieux.

Il est certain que dans les rangs des chefs nazis, règnent l'émotion et la fureur.

Ces sentiments s'expliquent, sans doute, par le fait que les bruits répandus sur les infiltrations allemandes au Maroc ont trouvé aussitôt créance en Angleterre, en Amérique et dans le reste du monde et que l'Allemagne se voit désignée, dès maintenant, comme responsable des troubles qui pourraient surgir.

Qu'elle riposte en prétendant que la campagne de presse française est une manœuvre destinée à masquer les projets de l'État-major, désireux à la fois de secourir les marxistes aux abois et de s'emparer du Maroc espagnol, n'est pas ce qui me frappe le plus.

Ce que je trouve de plus caractéristique, c'est l'allégation produite ce matin par le *DNB* qu'une république communiste est à la veille de se constituer, avec Perpignan comme capitale, dans le sud de la France, où le gouvernement de Paris n'aurait déjà plus aucune autorité.

Les dirigeants du Reich peuvent vouloir indiquer que la France agit sous la pression des Soviets; ils peuvent vouloir faire entendre, à l'avance, que des mesures éventuelles de fermeture des frontières seraient inopérantes; [déjà] elles ne seraient pas exécutées. Mais ils peuvent aussi vouloir rappeler ce qu'ils

ont déjà marqué, à savoir que si une république des Soviets s'installait en France, Allemagne ne pourrait considérer cet événement comme un événement tout extérieur ne la concernant pas [1].

Dans leurs articles, les journaux allemands parlent des trois démentis successifs que le gouvernement du Reich aurait donnés. L'un de ces démentis, communiqué aux agences étrangères, a paru dans la presse française du 10 janvier. Je ne crois pas qu'il ait été publié par la presse allemande et je n'arrive pas à identifier les deux autres. Il est donc à souhaiter que le gouvernement du Reich précise ses intentions à l'égard du respect de l'intégrité du territoire et des possessions espagnols, comme l'a fait l'Italie dans le *gentlemen's agreement.*

De toute façon, l'atmosphère s'est, dans les dernières vingt-quatre heures, considérablement chargée d'électricité.

275

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 77, 78. Confidentiel. *Londres, 11 janvier 1937, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 14 h. 10, 14 h. 40.)

Le correspondant du *Manchester Guardian* à Paris annonce une fois de plus que « le gouvernement français et les autorités militaires sont prêts à occuper la zone espagnole du Maroc, si l'occupation allemande de cette zone devient plus manifeste qu'elle ne l'est déjà ». D'autre part, comme le rapporte mon télégramme de presse de ce matin, le correspondant du *News Chronicle* annonce une pression de l'état-major français sur le gouvernement français dans le même sens.

Peut-être y aurait-il intérêt à attirer l'attention de ces journalistes, bien disposés à notre égard, sur les inconvénients de nouvelles qui peuvent créer un certain malaise dans l'opinion anglaise en présentant notre attitude sous un jour inexact.

Des allusions publiées par les journaux de ce matin tendent à montrer que dans certains milieux, on serait tenté de considérer les informations répandues par la presse française au sujet de prochaines incursions allemandes au Maroc non seulement comme exagérées, mais peut-être comme inspirées par le désir de détourner l'attention des départs de volontaires français pour l'Espagne.

[1] Le 13 janvier, le chargé d'affaires de France (T. n° 197) protestait auprès du service de presse contre ces nouvelles qui, disait-il, « avaient été lancées à dessein en réplique à celles que l'agence Havas avait répandues, de Casablanca, au sujet du débarquement de troupes allemandes au Maroc espagnol ».

276

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 163, 164. *Berlin, 11 janvier 1937, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

A l'issue de la réception du corps diplomatique qui a eu lieu ce matin et dans laquelle, à la place du Nonce, retenu par une indisposition, j'ai exprimé au Chancelier les vœux des chefs de mission, M. Hitler m'a déclaré qu'il tenait à me donner l'assurance formelle et absolue que l'Allemagne n'avait jamais eu et n'aurait jamais l'intention de prendre pied sur une parcelle quelconque du territoire appartenant à l'Espagne, ou de s'y procurer des bases et des points d'appui.

Il a exprimé le souhait que se calment les campagnes de presse étrangère et il m'a dit, en terminant ce bref entretien : « Vous savez bien que nous devons figurer à votre exposition de Paris, au printemps prochain; et ce serait bien dommage, si nous ne pouvions le faire ».

M. von Neurath, avec lequel j'ai ensuite échangé quelques mots, m'a affirmé qu'il était absolument faux que des contingents allemands, tant soit peu importants, aient été dirigés ou dussent être dirigés sur le Maroc espagnol. S'il s'y trouve des Allemands, a-t-il ajouté, ce ne peut être qu'une poignée de techniciens.

277

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 172 à 176. *Berlin, 11 janvier 1937, 20 h. 26, 20 h. 27, 20 h. 28, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h., 20 h. 50, 20 h. 40.)

Pour faire suite à la conversation de ce matin à la réception diplomatique[1], je me suis rendu, cet après-midi, à cinq heures, chez M. von Neurath.

Je lui ai rappelé la déclaration que M. Hitler m'avait faite. J'ai ajouté que je croyais cette déclaration propre à rassurer les esprits, à calmer les appréhensions provoquées en France par les nouvelles du Maroc et à détendre l'atmosphère entre nos deux pays. Je demandais, en conséquence, que cette déclaration fût rendue publique, offrant de mon côté, d'accord avec mon gouverne-

(1) Voir ci-dessus no 276.

ment, de déclarer que nous entendions respecter l'intégrité de l'Espagne et le statut du Maroc espagnol.

M. von Neurath ne m'a pas opposé d'objections. Il s'est montré tout de suite prêt à entrer dans mes vues. Je lui ai alors soumis le projet de communiqué que j'avais préparé.

Après une brève discussion sur l'emploi de quelques mots et l'opportunité de faire suivre l'assurance donnée par l'Allemagne de l'assurance donnée par la France, le ministre a accepté mon texte. Il a été convenu que je le soumettrais pour approbation à Paris et qu'avec l'agrément de Votre Excellence, je le ferais publier par l'agence Havas.

Ayant reçu par téléphone cette approbation, j'ai envoyé à l'agence Havas de Berlin le texte suivant :

« A l'occasion de la réception diplomatique qui a eu lieu ce matin à Berlin, le chancelier Hitler a donné à l'ambassadeur de France l'assurance que l'Allemagne n'avait pas et n'avait jamais eu l'intention de toucher en quoi que ce fût à l'intégrité du territoire ou des possessions espagnols.

« De son côté, l'ambassadeur de France a donné, au nom de son gouvernement, l'assurance que la France était fermement résolue à respecter l'intégrité de l'Espagne et le statut du Maroc espagnol, dans le cadre des accords existants ».

Je n'avais pas manqué d'insister auprès de M. von Neurath pour que le communiqué ci-dessus fût publié également par le *DNB* et la presse allemande, car, si je ne doute pas de la bonne volonté du ministre, je redoute qu'elle ne soit contrecarrée par le ministre de la Propagande, dont les sentiments frénétiques inspirent l'attitude des journaux allemands.

M. von Neurath m'a promis qu'il s'y emploierait. Questionné par les soins de l'agence Havas, le *DNB* a répondu qu'il reproduirait le communiqué dès qu'il aurait été publié à Paris.

Je dois noter, enfin, que dans le projet que j'avais soumis à M. von Neurath, je n'avais pas nommément cité M. Hitler. C'est M. von Neurath lui-même qui m'a invité à le mettre personnellement en cause.

278

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 81, 82. Confidentiel. *Londres, 11 janvier 1937, 23 h. 27.*

(*Reçu :* le 12, 2 h., 2 h. 45.)

Le Foreign Office n'a reçu jusqu'à présent aucune indication de nature à confirmer l'hypothèse d'un débarquement de volontaires ou d'une forte installation allemande dans la zone espagnole. L'Amirauté n'a obtenu non plus

aucune information en ce sens. Dans ces conditions, on incline à penser ici que nous nous sommes alarmés trop tôt et on craint que les Allemands ne s'emparent des rumeurs répandues par la presse française, ainsi que des démarches diplomatiques effectuées par le gouvernement de la République, pour nous prêter certaines intentions suspectes.

Le Foreign Office a reçu d'autre part le compte rendu des propos tenus par le chancelier Hitler et M. von Neurath à l'ambassadeur d'Angleterre, après la réception officielle de ce matin. Le chef du gouvernement du Reich a démenti énergiquement les manœuvres qui lui sont attribuées, en protestant qu'il n'avait aucune visée sur le Maroc espagnol et en rejettant sur la France la responsabilité de l'émotion créée par ce bruit.

Je ne manque pas de faire observer que c'est peut-être à notre fermeté que l'on devra d'avoir pu empêcher la réalisation des plans allemands au Maroc.

J'ajoute que d'après des renseignements de source secrète, le Foreign Office avait, au cours de la semaine dernière, envisagé une intervention beaucoup plus active de la flotte désignée pour la surveillance des côtes espagnoles.

Il semble que cette suggestion ait été écartée, tant par la Trésorerie que par l'Amirauté, lors des conseils de gouvernement qui se sont tenus vendredi et samedi.

279

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 84 à 86. *Londres, 11 janvier 1937, 23 h. 27.*

(Reçu : le 12, 2 h.)

Après avoir exposé à lord Plymouth la position prise par le gouvernement français sur la question des volontaires, telle qu'elle est définie dans votre télégramme n°s 117-118[1], je l'ai interrogé sur le développement des travaux du Comité et sur les chances qu'il voit à la mise en œuvre prochaine du plan de contrôle.

Il m'a déclaré que la première question à résoudre était d'obtenir l'adhésion des autorités espagnoles. Or, la réponse de Valence[2] manque de netteté et celle du général Franco n'est pas encore arrivée. D'autre part, l'organisation matérielle de la surveillance, la nomination des agents internationaux et leur installation demanderaient inévitablement certains délais. Dans ces conditions, n'y aurait-il pas lieu d'envisager l'adoption au moins temporaire de la méthode qui a été discutée dans le sous-comité technique il y a quelques jours et qui n'appelle pas la coopération des Espagnols ? [3]

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 272.
(2) Sur cette réponse, voir ci-dessus n° 312 (note).
(3) Se reporter à la lettre n° 12 de Londres du 9 janvier, reproduite ci-dessus sous le n° 269.

J'ai répondu que l'idée même qui est à l'origine de cette seconde méthode était due à l'initiative du gouvernement français et que celui-ci était par conséquent tout disposé à y collaborer. Lord Plymouth a alors promis, dès que la question sera posée, de faire tous ses efforts pour en hâter l'examen et la solution. Il a observé que le système dont il s'agit comportait l'établissement d'une commission de surveillance à la frontière portugaise et que le Portugal s'était jusqu'ici opposé à toute ingérence d'agents étrangers sur son territoire. S'il continuait à observer cette attitude, les puissances seront obligées d'assimiler les ports de débarquement portugais aux ports espagnols et d'astreindre les navires qui s'y rendent aux mêmes obligations. Dans l'ensemble, le président du Comité croit que les délégués allemand et italien ne soulèveraient pas d'objection sérieuse à l'adoption de ce plan.

Reste à savoir s'ils se prêteront à un accord au sujet des volontaires avant que ne soient définies les autres formes d'intervention indirecte et que ne soit tranchée la question de l'or de la Banque d'Espagne. Lord Plymouth croit que les acceptations de l'Allemagne et de l'Italie ne pourraient être en tout cas que conditionnées et qu'elles se réserveront de revenir sur leur décision si ce point, auquel elles attachent une grande importance, n'est pas finalement réglé d'une manière satisfaisante.

La séance du sous-Comité prévue pour demain nous apportera sans doute quelques éclaircissements à ce sujet.

280

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 165. Secret. Réservé. *Berlin, 11 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 12, 14 h. 20.)

Le ministre de Portugal à Berlin m'a raconté que l'ambassadeur d'Italie l'avait prié de sonder les Allemands au sujet de certaines suggestions, sinon d'instructions formelles, venues de Rome.

A Rome, on serait d'avis que le système d'envoi au général Franco de volontaires et de techniciens par petits paquets aurait assez duré et n'aurait pas donné les résultats escomptés. Il faudrait donc changer de tactique. Il appartiendrait à l'Allemagne de pratiquer, si elle y consentait, une intervention directe et massive. Si elle n'y consentait pas, il conviendrait alors d'essayer de faire aboutir en Espagne une médiation qui instituerait un gouvernement à mi-chemin entre les deux partis et investirait le général Franco de la plus haute charge militaire.

(1) Par courrier, en clair.

L'ambassadeur Attolico n'osait pas présenter lui-même ce programme à la Wilhelmstrasse. A sa place, le ministre de Portugal s'en est chargé. Il a rapporté l'impression que l'Allemagne ne voulait pas se lancer dans l'entreprise d'une intervention directe, et qu'en conséquence les deux pays, l'Allemagne et l'Italie, manœuvreraient volontiers en vue d'aboutir assez promptement à une liquidation acceptable pour eux de l'affaire espagnole.

281

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Lacroix, Ministre de France à Prague.

D. n° 10 [1]. *Paris, 11 janvier 1937.*

Vous connaissez déjà, par une note de la Direction politique en date du 20 novembre [2], les observations principales qu'appelle de notre part le projet de traité d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente que M. Krofta vous a remis le 10 novembre dernier [3].

Les critiques que nous devons formuler peuvent se résumer comme suit :

1° La France contracterait des obligations nouvelles à l'égard de deux des membres de la Petite Entente sans que fût même assurée une plus étroite cohésion au sein de celle-ci. Les engagements que nous assumerions apparaissent en effet comme n'ayant aucun lien avec ceux que prendraient entre eux les trois pays associés; leur exécution éventuelle ne serait pas davantage liée à l'octroi effectif de l'assistance stipulée par les accords qu'ont pu ou que pourraient passer entre eux les gouvernements de Prague, de Belgrade et de Bucarest;

2° Dans l'état actuel de l'Europe, et alors que les affaires d'Espagne ont singulièrement renforcé à travers le monde les courants d'opinions hostiles aux Soviets, ce serait une erreur d'ordre à la fois politique et psychologique que de conclure un traité reproduisant presque littéralement le texte du pacte franco-soviétique et du pacte tchéco-soviétique. Une fraction importante de l'opinion internationale ne manquerait pas, en effet, d'interpréter le nouvel accord comme un moyen détourné de constituer un groupement allant de Moscou à Paris en passant par Bucarest, Belgrade et Prague. On fournirait ainsi à l'Allemagne l'occasion de dénoncer à nouveau son prétendu encerclement, et cela dans des conditions propres à troubler l'opinion anglo-saxonne dont le concours nous est nécessaire;

(1) Extraite des papiers Massigli.
(2) Publiée ci-dessus sous le n° 9.
(3) Reproduit au tome III de la présente série sous le n° 467.

3° Le projet élaboré par M. Krofta se présente comme un accord fermé. Nous avons, au contraire, intérêt à apparaître comme souhaitant des ententes plus larges, conformément aux conceptions que nous avons antérieurement défendues, comme ne renonçant pas à l'espoir de les voir se réaliser et, partant, comme étant prêts à abandonner, dès ce moment, les accords plus limités auxquels la réserve des autres pays qui pourraient y participer nous oblige à nous tenir momentanément.

Pour répondre à ces préocccupations, il m'est apparu que, plutôt que de chercher à amender le projet de M. Krofta, mieux valait élaborer, sur des bases sensiblement différentes, un contreprojet complet. Je vous l'adresse, ci-joint, accompagné d'une note technique (1) qui vous mettra en situation de le commenter au ministre des Affaires étrangères dont il vous appartiendra, par ailleurs, de ménager les susceptibilités. Vous pourrez, en particulier, faire valoir qu'en raison de la lenteur des pourparlers, des résistances rencontrées à Belgrade et des indications qui ont filtré çà et là en Europe centrale sur l'existence d'un projet tchécoslovaque, il m'a paru de bonne tactique, pour assurer le succès de notre entreprise commune, de présenter un texte dont nous puissions dire, à Belgrade et à Bucarest, qu'il est un projet français.

L'établissement de notre projet a été dominé par la préoccupation que traduisent les articles 2 et 3, qui en constituent les clauses fondamentales, de lier si étroitement nos engagements à ceux que pourront prendre entre eux les membres de la Petite Entente que, sans qu'il soit besoin de le dire, la solidarité effective entre Prague, Belgrade et Bucarest se trouve en fait conditionner l'exécution de nos propres engagements. Si la Petite Entente vient au secours de celui de ses membres qui serait l'objet d'une agression non provoquée, la France interviendra aussi; et réciproquement, si un membre de la Petite Entente est amené, par les traités qui le lient à la France, à nous porter assistance dans un cas d'agression non provoquée, ses associés s'engagent à intervenir également.

On gagne à cette solution la possibilité de faire apparaître ces engagements réciproques comme une simple application du principe de l'appui mutuel inscrit à l'alinéa 3 de l'article 16 du pacte de la Société des Nations (2), c'est-à-dire de se référer précisément à la clause sur laquelle, au plus fort de l'affaire éthiopienne, l'Angleterre a basé ses accords d'assistance avec Ankara et Athènes. Vous apercevez aisément de quel avantage peut être une telle formule pour assurer à notre entreprise les sympathies britanniques. En même temps, il devient possible d'émousser la pointe que, d'après les craintes qui s'expriment à Belgrade, le projet comporterait à l'égard de Rome et de Berlin, car la solution envisagée, si elle assure, il est vrai, son plein effet au jeu du traité déjà existant entre la Tchécoslovaquie et la France, n'implique pas nécessairement

(1) Seule reproduite ci-après.

(2) En vertu duquel, si un membre de la Société recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 et 15 dudit pacte, les autres membres de la Société doivent se prêter un mutuel appui dans l'application des mesures économiques et financières requises à l'encontre de l'agresseur.

la négociation de nouveaux accords bilatéraux entre la France, d'une part, la Yougoslavie ou la Roumanie de l'autre.

Je n'insiste pas sur les détails des dispositions du projet; la note ci-jointe m'en dispense. Je vous signale simplement que l'article 4 adapte le système des articles 2 et 3 au cas où l'agression non provoquée se produirait sans que les membres du Conseil se trouvent unanimes pour la constater, et que l'article 7 marque nettement le caractère provisoire d'un accord que nous nous déclarons prêts à abroger le jour où pourra être réalisée une entente plus large avec d'autres puissances.

Au point où en sont les choses, il est nécessaire de savoir si le but recherché peut être atteint dans la voie où nous sommes engagés. J'estime donc le moment venu de soumettre le projet, non seulement au gouvernement tchécoslovaque mais aussi à ses alliés de Belgrade et de Bucarest et, en même temps qu'à vous, je prescris à nos représentants dans ces deux capitales de saisir le gouvernement auprès duquel ils sont accrédités. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint copie des instructions que je leur adresse. D'autre part, je prie notre ambassadeur à Londres de demander à M. Eden qui, à diverses reprises, s'est intéressé au développement de la négociation, d'examiner la possibilité de marquer notamment à Belgrade la sympathie avec laquelle il en verrait l'aboutissement.

En ce qui vous concerne, vous voudrez bien insister auprès de M. Krofta sur le fait qu'en présentant un texte, le gouvernement français veut d'abord mettre chacun des gouvernements intéressés en situation de préciser sa propre manière de voir et qu'il n'a voulu en aucune façon placer des gouvernements amis en présence d'un projet *ne varietur;* vous soulignerez donc que nos propositions sont susceptibles d'être amendées. Mieux vaudrait, évidemment, que les éventuels amendements nous fussent proposés en commun par les trois pays. Vous ajouterez enfin qu'il serait, selon nous, hautement souhaitable que les quatre gouvernements intéressés fussent à bref délai en mesure de savoir s'ils sont d'accord sur les principes essentiels de l'entreprise envisagée, tels que notre projet les énonce; rien n'empêcherait d'ailleurs de réserver la signature de l'instrument diplomatique une fois paraphé jusqu'au moment où le sort des négociations locarniennes sera définitivement fixé.

Annexe

Commentaire de l'avant-projet de traité entre la France et la Petite Entente

9 janvier 1937.

Préambule - 1er alinéa : Il modifie très légèrement le projet tchécoslovaque, lequel était la reproduction du texte du traité franco-soviétique. A la formule, un peu ambitieuse, de ce traité : « animés du désir d'affermir la paix en Europe », on en a substitué une autre, plus discrète.

D'autre part, il n'a pas semblé inutile d'insérer dans ce paragraphe une référence nette aux principes du pacte.

Alinéa 2 : Il a paru utile de faire allusion aux efforts antérieurement tentés en vue de la conclusion d'un accord danubien et de marquer immédiatement que l'élargissement du nouveau traité est envisagé par les puissances contractantes.

Alinéa 3 : La référence générale aux traités existants entre la France et chacun des états de la Petite Entente, traités conformes au pacte de la Société des Nations (y compris le traité franco-tchécoslovaque) permet d'éviter, dans le corps du texte, toute référence nouvelle à ces traités; dès lors, il n'y a plus de « pointe » contre l'Allemagne ou contre aucun autre état.

L'article 1 reproduit avec une minime modification de rédaction l'avant-projet préparé par le gouvernement tchèque.

L'article 2 fonde sur l'appui mutuel visé au paragraphe 3 de l'article 16 l'assistance que la France donnerait éventuellement à la Petite Entente. Sans préjudice des engagements particuliers qui peuvent déjà la lier vis-à-vis de tel ou tel membre de la Petite Entente (traité franco-tchécoslovaque), la France n'est donc engagée à secourir un des trois états que si cet état est déjà assuré de l'assistance effective de ses deux associés.

La formule employée suppose d'autre part que la mise en œuvre de l'assistance est subordonnée à une demande de la Petite Entente. Il serait en effet inutile et, au surplus, imprudent, d'engager la France automatiquement par le seul fait que, par exemple, la Hongrie aurait attaqué un des trois associés.

L'article 3 a pour objet d'assurer dans les mêmes conditions à la France, recevant assistance d'un des états de la Petite Entente, l'appui des autres membres de l'Entente. Le cas envisagé est celui où la Tchécoslovaquie viendrait en aide à la France attaquée par l'Allemagne. Mais la situation serait la même si, même sans traité préexistant, un autre membre de la Petite Entente venait au secours de la France, objet, de la part d'un autre état tiers, d'une agression non provoquée.

L'article 4 prévoit le cas où le conseil de la Société des Nations n'est pas parvenu à régler un différend auquel est partie l'une des Hautes Parties contractantes (article 11 et article 15, alinéa 7, du pacte). Dans ce cas, les Hautes Parties contractantes prennent l'engagement de se concerter en vue de parer à la situation. Cette clause nous donne un moyen de freiner les initiatives imprudentes de nos amis de l'Europe centrale. Si l'un des contractants est, dans cette situation, l'objet d'une agression non provoquée, l'assistance devra être fournie, mais nous ne serons engagés que si la Petite Entente se porte elle-même tout entière à l'appui de celui de ses membres qui serait attaqué.

L'article 5 reprend les dispositions de l'article 4 de l'avant-projet tchèque.

L'article 6 reprend l'article 5 de l'avant-projet tchèque en le simplifiant; ce n'est pas en effet aux signataires qu'il appartient d'affirmer que leurs obligations sont conformes à celles qui leur incombent en tant que membres de la Société des Nations. Au surplus, ces obligations ne sont pas en contradiction avec celles du pacte, mais elles vont tout de même au-delà, puisque ce qui n'est que facultatif dans le pacte devient ici obligatoire. Il convient donc de s'en tenir à la réserve habituelle concernant les obligations résultant du pacte de la Société des Nations.

L'article 7 a pour objet de marquer, mieux encore que le préambule, que le traité a un caractère provisoire et qu'il n'exclut pas une formule plus large avec la participation d'autres puissances.

282

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 186 à 188. *Berlin, 12 janvier 1937, 20 h. 30, 20 h. 31, 20 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 15., 20 h. 40.)

Le souci qui domine l'opinion des milieux officiels allemands est de ne pas laisser croire que le communiqué établi hier soir, après la conversation entre le chancelier Hitler et M. François-Poncet [1], ait pu être le résultat d'une pression exercée par la France ou d'une négociation au cours de laquelle le Reich aurait fait quelques concessions. C'est la raison pour laquelle le communiqué n'a pas été pris au compte du *DNB*, mais seulement reproduit comme une information de l'agence Havas datée de Paris. Le service de presse du Reich, avec lequel j'ai pris contact ce matin, a beaucoup insisté sur le caractère tout spontané du geste du Führer. C'est dans la spontanéité de ce geste que réside, dans l'opinion de la Wilhelmstrasse, la marque du génie politique du Chancelier, et c'est elle qui justifie les journaux à célébrer les assurances données par M. Hitler comme une « nouvelle contribution apportée à l'œuvre de paix ».

Il n'est pas douteux, en tout cas, que l'atmosphère ne s'en trouve considérablement rassérénée. La tension des deux derniers jours avait visiblement inquiété le grand public qui reste fort indifférent aux questions marocaines et aurait mal compris un conflit aigu à ce sujet. Les esprits paraissent aujourd'hui soulagés et l'on entend vanter partout l'à-propos, ainsi que l'habileté des négociateurs de l'entente inattendue qui a marqué la journée d'hier.

283

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 93 à 96. *Londres, 12 janvier 1937, 21 h. 50, 21 h. 56.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h. 45.)

Le sous-Comité a tenu séance ce matin et cet après-midi. Dans la matinée, il a évoqué la question du contrôle et celle de l'extension de l'accord de non-intervention aux volontaires se rendant en Espagne. A cette occasion, j'ai ex-

(1) Sur cet entretien, se reporter ci-dessus aux nos 276 et 277.

posé la position du gouvernement français, telle qu'elle résulte de la communication déjà faite par Votre Excellence à l'ambassadeur d'Angleterre, et j'ai insisté sur la nécessité, pour éviter des délais considérables qui mettraient en péril le principe même de l'accord envisagé, de recourir au moins temporairement à des méthodes de contrôle applicables immédiatement telles que celles visées à votre télégramme 66-73 (1). Cette suggestion a été favorablement accueillie par le délégué britannique ainsi que par le représentant de la Suède. Les délégués de l'Allemagne et de l'Italie ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'instructions et que la question se présentant maintenant sous un aspect différent de celui qui a été soumis jusqu'ici à l'approbation des gouvernements, il conviendrait de transmettre à ceux-ci un questionnaire précis, afin de les aider à prendre position. J'envoie ce questionnaire à Votre Excellence par le courrier. L'ambassadeur de l'U.R.S.S., sans faire opposition à cette procédure, s'est borné à insister sur le nécessité d'obtenir une simultanéité aussi complète que possible entre la mise en vigueur du contrôle et la cessation des envois de volontaires. Par contre, le délégué portugais a renouvelé les objections catégoriques de son gouvernement à toute installation de contrôle étranger sur le territoire du Portugal. Finalement, le sous-Comité a décidé de déférer l'examen de la question à un sous-comité technique, chargé de faire un rapport détaillé sur un plan de surveillance, établi en dehors du territoire espagnol, sur les bases précisées dans le rapport technique n° D.I.S. [36].259 (voir ma lettre n° 12 du 9 janvier) (2) et d'indiquer le montant des dépenses à prévoir. Il appartiendra à notre représentant de faire valoir à ce sous-comité les suggestions particulières énoncées dans votre télégramme nos 66-73 précité.

La séance suivante a été consacrée à la question de l'assistance financière. Faute d'instructions précises de leurs gouvernements, la plupart des délégués n'ont pas été en mesure d'exposer leurs vues en ce qui concerne les différentes formes d'assistance financière sur lesquelles les représentants de l'Allemagne et de l'Italie ont insisté très vivement, pour que la question de l'or fasse l'objet d'une étude spéciale qui serait confiée à un sous-comité d'experts juridiques et financiers. Des objections ont été aussitôt soulevées par le représentant de l'U.R.S.S., qui a déclaré que la compétence du Comité ne pouvait être étendue à l'examen de ce problème, sous peine pour les gouvernements intéressés de se livrer à une véritable intervention dans les affaires intérieures espagnoles. J'ai suggéré, à titre transactionnel, que le sous-comité en question fût invité à examiner non pas spécialement la question de l'or, mais celle de tous les éléments constituant l'activité espagnole. Aucun accord n'a pu être réalisé

(1) Dans ce télégramme, du 7 janvier, le Ministre propose un plan de contrôle au gouvernement britannique : aux frontières terrestres, en territoire français et portugais, surveillance par des organismes internationaux; organisation plus délicate en ce qui concerne la surveillance du trafic maritime à destination des ports de l'Espagne et du Maroc espagnol : elle serait assurée par des navires des pays ayant adhéré à l'accord de non-intervention, avec également un contrôle dans des rades où devraient être examinées les cargaisons à destination de l'Espagne, un système de surveillance à l'entrée des ports espagnols; etc. Le contrôle serait complété par l'établissement sur les côtes espagnoles d'un système de surveillance confié à une force navale constituée d'éléments anglais, français, allemands et italiens. Ce plan doit être considéré comme une première base d'étude.

(2) Reproduit ci-dessus sous le n° 269.

et la discussion doit reprendre lundi prochain, date à laquelle les délégués pensent être munis de nouvelles instructions de leurs gouvernements.

Au cours de la discussion, le représentant de l'Allemagne a déclaré que si une fin de non-recevoir aussi catégorique était opposée à ses suggestions concernant un point qu'il considère comme essentiel dans le domaine de l'intervention indirecte, le gouvernement du Reich pourrait bien revenir sur les dispositions qu'il a manifestées, en ce qui concerne notamment la question des volontaires.

284

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 32. *Moscou, 12 janvier 1937.*

(*Reçu :* le 15, 11 h. 30.)

J'ai eu l'occasion de faire, le 10 de ce mois, un rapide tour d'horizon avec M. Litvinov que je recevais à déjeuner.

Le commissaire du peuple aux Affaires étrangères ne s'est nullement exprimé avec l'amertume dont il avait fait montre deux jours auparavant vis-à-vis du correspondant du *Temps* (1).

Il m'a paru très désireux de s'entretenir avec Votre Excellence et M. Eden à l'occasion de la session de la Société des Nations, et m'a même laissé entendre que c'était pour avoir ces conversations qu'il irait personnellement à Genève, n'attendant pas des travaux qui s'y poursuivent des résultats intéressants pour le renforcement du pacte.

Le débarquement des Allemands au Maroc espagnol a amené M. Litvinov à développer la thèse qui lui est chère et que connaît bien Votre Excellence. Le Reich soumet les puissances occidentales à des épreuves de force successives. Il eût suffi d'une attitude résolue pour mettre fin à son bluff. Mais le succès l'enhardit, et à le laisser ainsi gagner à la main, on s'expose à se trouver finalement acculé au conflit armé que l'on veut précisément éviter.

Je lui ai fait observer que la situation internationale se développait cependant dans un sens favorable aux puissances pacifiques et je lui ai cité notamment le resserrement de l'entente franco-britannique, l'accord anglo-italien, l'évolution de la Pologne et de la Finlande.

M. Litvinov n'a pas contesté qu'un certain gain moral ait été réalisé, mais il est inquiet des positions prises par l'Allemagne en Italie et dans les Balkans. L'Italie demeure, à son avis, sous l'emprise allemande malgré son accord avec

(1) L'entrevue du ministre soviétique et du correspondant du *Temps*, au cours de laquelle M. Litvinov insista sur les erreurs de la politique française vis-à-vis des « puissances impérialistes » et de la Pologne, est relatée par le télégramme 20-23 de Moscou des 9-10 janvier.

l'Angleterre, et il en voit la preuve dans le dernier envoi de troupes qu'elle a effectué en Espagne, alors que l'encre du traité n'était pas encore sèche. Dans les Balkans, le rapprochement bulgaro-yougoslave, le refus de la Yougoslavie et de la Roumanie de souscrire à de nouveaux engagements avec la Tchécoslovaquie lui paraissent significatifs. « C'est au point, a-t-il ajouté, que ces deux puissances ont refusé l'alliance que vous leur avez offerte ».

J'imagine que Votre Excellence sera amenée à rectifier les renseignements du Commissaire du peuple sur ce point. Je me suis borné pour ma part à lui indiquer que je n'apercevais pas comment notre alliance aurait pu être refusée, puisque le pacte d'assistance mutuelle que nous envisagions s'adressait à la Petite Entente en tant qu'entité et que sa négociation était précisément subordonnée au resserrement des liens des trois puissances qui la composent.

Pour ce qui est de l'Italie, j'ai dit à M. Litvinov que si, après s'être jetée dans les bras de l'Allemagne par crainte d'un conflit avec l'Angleterre, elle avait conclu l'accord anglo-italien, c'était bien qu'elle cherchait à s'en dégager et que le gouvernement soviétique devait l'aider, comme nous, à y parvenir plutôt que de laisser sa presse l'associer au Reich dans ses attaques et ses invectives. C'est le moment « de l'apprivoiser », ai-je ajouté, reprenant une expression qu'il avait employée lui-même autrefois.

M. Litvinov s'est montré préoccupé du conflit franco-turc relatif au sandjak d'Alexandrette [1]. Il trouve les esprits très montés à Ankara, et le fait qu'Atarturk se soit personnellement engagé lui paraît rendre difficile un recul de la Turquie. Il a été sollicité d'intervenir auprès de nous, mais s'y est refusé et se félicite de ce que le même refus ait été opposé par le gouvernement britannique, estimant que le litige sera plus aisément réglé dans un tête-à-tête.

De la Finlande, il m'a redit sa satisfaction de la voir se rapprocher de l'U.R.S.S. et compte recevoir après la session de Genève la visite de M. Holsti [2]. Quant à la Pologne, il se refuse à admettre une modification quelconque de sa ligne politique qui sera à son avis parallèle à celle de l'Allemagne aussi longtemps que M. Beck la tracera. Il admet toutefois qu'il y aurait intérêt à harmoniser aussitôt que possible le jeu des accords entre cette puissance, la France et l'U.R.S.S.

En Espagne, enfin, le Commissaire du peuple m'a redit sa volonté de collaboration avec la France et l'Angleterre pour le renforcement de la politique de non-intervention. Étant donnée l'attitude dilatoire de l'Allemagne et de l'Italie, un blocus maritime de l'Espagne par une flotte franco-anglaise lui paraît être la mesure la plus efficace. Il ne se refusera pas à la constitution du supercomité, « encore un », proposé par M. Eden [3], mais ne croit guère à son utilité. Il se montre moins partisan de la formule de l'« évacuation d'Espagne de tous les étrangers », maintenant qu'elle est préconisée par les puissances « fascistes », mais je lui ai rappelé qu'il avait été le premier à l'énoncer. Il a finalement recon-

(1) Sur ce problème, voir ci-dessus n° 261 (note).

(2) Cette visite eut lieu du 8 au 10 février; le communiqué publié à l'issue des conversations soulignait le désir des deux pays d'entretenir des relations de bon voisinage et leur fidélité aux principes de Genève.

(3) Se reporter aux instructions publiées ci-dessus sous le n° 267.

nu que le principe en était bon et que l'U.R.S.S. ne pouvait que souhaiter voir l'Espagne laissée aux Espagnols, mais les difficultés d'application lui paraissent grandes. Comment résoudre notamment la question des Marocains? « Par exemple, lui ai-je répondu, en acceptant le maintien des unités régulièrement constituées avant l'insurrection et en refoulant les Marocains recrutés par la suite comme volontaires au même titre que les autres étrangers ».

En conclusion, je pense que Votre Excellence trouvera le commissaire du peuple aux Affaires étrangères assez bien disposé et moins amer que lors de la dernière réunion de Genève. Mais Elle sera amenée sans doute à constater chez lui une certaine réserve que j'ai déjà signalée, à laquelle l'état de l'opinion française au regard des Soviets n'est assurément pas étrangère, mais qui est due aussi aux négociations locarniennes.

On admet ici que nos intentions sont bonnes. Mais on déplore nos méthodes et l'on affecte d'attendre avec un certain détachement le moment où le choc brutal de la réalité nous aura enfin ouvert les yeux.

285

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 30. Réservé. *Prague, 13 janvier 1937, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer [1] les instructions qu'Elle se propose d'adresser aux ministres de France à Bucarest et à Belgrade en vue de l'aboutissement de la négociation concernant la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle.

Votre Excellence prescrit à mes collègues de présenter comme un projet français le texte de ce pacte. Cela répond aux vœux du gouvernement tchécoslovaque ainsi que je l'ai signalé à Votre Excellence par mon télégramme nos 1196-1197 du 11 novembre [2]. Il importerait que, dans leurs entretiens, MM. Thierry et de Dampierre ne fissent pas mention du projet qu'avait remis M. Krofta.

(1) Par la dépêche nº 10 du 11 janvier, reproduite ci-dessus sous le nº 281.
(2) Reproduit au tome III de la présente série sous le nº 467.

286

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 160 à 162. *Paris, 13 janvier 1937, 23 h.*

Avant d'arrêter sa propre décision sur les mesures à opposer aux arraisonnements, saisies et déroutements imposés aux navires de commerce en haute mer par les forces navales des insurgés espagnols, le gouvernement de l'U.R.S.S. a exprimé le désir de connaître le sentiment du gouvernement français, en même temps que du gouvernement britannique, sur la situation ainsi créée et sur les mesures d'ordre international qu'elle appellerait. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris a particulièrement attiré mon attention sur le cas du *Konsomoletz* (1), qui aurait été coulé par un croiseur insurgé, sans que, suppose-t-on, rien n'ait été fait pour sauvegarder la vie de l'équipage.

Le gouvernement français ne reconnaît pas, pour ce qui le concerne, la légitimité de semblables saisies, déroutements ou actes de destruction. Il va de soi que le fait de couler un navire de commerce avec son équipage ne peut que rendre lesdits actes encore plus répréhensibles.

Dans l'opinion du gouvernement français, l'entrée en vigueur des mesures de contrôle envisagées par le comité de Londres créera une situation qui sera de nature à rendre moins probable le retour aux pratiques dont se plaint le gouvernement soviétique.

En faisant part de ces vues au secrétaire d'État, vous voudrez bien lui demander de vous faire connaître les observations qu'elles pourront appeler de sa part ainsi que la réponse qu'il se propose de donner à la démarche soviétique (2).

Cette démarche, en elle-même et par les dispositions générales dont elle témoigne, mérite certainement un accueil favorable de nos deux gouvernements qui ont intérêt, au surplus, à faire concorder leurs réponses.

(1) Navire de commerce russe torpillé le 15 décembre.

(2) Dans sa réponse (T. 111 du 14 janvier), M. Corbin informait le ministre des Affaires étrangères que le gouvernement britannique estimait « peu indiqué de s'engager dans une action d'ordre international pour protester contre des faits sur lesquels on ne possède que des informations indirectes ». D'ailleurs, l'Amirauté n'était pas disposée à engager ses forces dans une action répressive énergique autour des côtes espagnoles.

287

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 43. Très confidentiel. *Ciboure, 13 janvier 1937* [1].

(*Reçu* : le 14, 16 h.)

Un journaliste espagnol bien connu, qui a mené campagne pour la France pendant la guerre mondiale et qui réside actuellement dans notre pays, me raconte qu'il est au courant d'informations tout à fait sûres de Salamanque selon lesquelles le général Franco déclare catégoriquement n'avoir pris aucun engagement territorial ou autre qui puisse porter atteinte à l'indépendance de l'Espagne, ni en faveur de l'Allemagne, ni en faveur de l'Italie. Le général Franco aurait même émis l'opinion que, le mouvement dont il était le chef ayant pour but d'assurer l'indépendance absolue de l'Espagne, la politique à laquelle il serait naturellement amené consisterait à tenir compte de la situation géographique de son pays (c'est-à-dire à chercher un appui auprès des puissances occidentales).

D'autre part, un de nos compatriotes qui revient de la zone militaire espagnole me rapporte une conversation prolongée qu'il a eue hier avec un officier d'État-major, qui occupe des fonctions importantes et qui posséderait la confiance personnelle du général Franco. Cet officier lui a affirmé de la manière la plus formelle qu'il n'existait aucun engagement, ni envers l'Allemagne qui n'en a d'ailleurs pas demandé, ni envers l'Italie qui aurait fait naguère une tentative pour en obtenir [2]. Le concours allemand n'est nécessaire au général Franco, a expliqué le même officier, que dans la mesure où les forces gouvernementales reçoivent le concours de la Russie et celui de la France. Du jour où les étrangers qui combattent sur le front gouvernemental se mettraient à quitter l'Espagne, il est fort probable que les Allemands, qui ne sont pas sans avoir parfois quelques froissements avec les Espagnols, commenceraient à s'en retirer aussi.

Celui de nos compatriotes qui me fait part de ces déclarations estime personnellement que l'infanterie espagnole du général Franco est nettement supérieure à l'infanterie espagnole dont dispose le gouvernement de Valence. Il est donc persuadé lui-même que le général Franco n'aurait jamais fait appel à des combattants allemands ou italiens s'il n'avait pas trouvé en face de lui

(1) Par courrier.

(2) Allusion est faite vraisemblablement ici à un accord italo-espagnol retransmis le 1er décembre par l'ambassadeur d'Allemagne à Rome à son ministère. Cf. *Les archives secrètes de la Willhelmstrasse*, III, *L'Allemagne et la guerre civile espagnole (1936-1939)*, Paris, 1952, trad. Tournier, nº 88. Cet accord engageait les parties contractantes à se consulter sur les problèmes de la Méditerranée orientale et à n'adhérer à aucune entente dirigée contre l'une d'entre elles en matière militaire ou financière.

des combattants français, russes, tchécoslovaques, etc... Il voit par conséquent aussi, dans la cessation de tout envoi de combattants étrangers et de matériel étranger en Espagne, la condition fondamentale, mais aussi la garantie assurée d'une détente internationale et en particulier d'un apaisement de la haine qui se développe à nouveau contre la France dans la zone militaire de l'Espagne.

Notre concitoyen, qui n'était pas retourné depuis trois semaines dans la région espagnole où il vient de faire ces observations, a été péniblement frappé en effet par la recrudescence de l'animosité dont la France est l'objet et dont les envois de « volontaires » ou de matériel sont la cause. Il a été également frappé, d'une manière non moins pénible, par le développement ostensible et même ostentatoire qu'a pris le concours des Allemands. Il se demande avec inquiétude si, au cas où les choses continueraient à évoluer dans ce sens, la France ne se trouverait pas avoir à côté d'elle une nation qui la détesterait fanatiquement.

La coïncidence des renseignements qui me sont parvenus aujourd'hui, en ce qui concerne l'inexistence d'aucun engagement du général Franco envers l'Allemagne, attire d'autant plus mon attention que les deux sources d'où je tiens ces informations ne paraissent avoir absolument rien de commun. Il doit donc y avoir là, soit une consigne que l'on répand systématiquement de tous côtés, soit une vérité qui perce de toutes parts. La seconde hypothèse est plus simple et par là même plus probable. Elle n'exclut toutefois pas que, si le concours donné par l'Allemagne au général Franco devait grandir et se prolonger encore notablement, les Allemands ne puissent se procurer en Espagne certains avantages dangereux pour notre sécurité, même sans la permission du général Franco.

288

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 201. *Berlin, 13 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 15, 18 h.)

Qu'après les grondements des derniers jours, l'atmosphère politique se soit si brusquement rassérénée, qu'en l'espace de vingt-quatre heures, le ton de la presse allemande ait pu passer avec tant d'aisance du *crescendo* le plus brutal au *pianissimo,* c'est là un phénomène qui ne peut que frapper l'observateur même le plus averti. Il faut pourtant se faire à cette méthode : c'est celle du ministère de M. Goebbels, qui manie ses journaux comme un organiste son instrument, tirant ou fermant, selon les besoins, les registres les plus criards ou les plus doux.

(1) Par courrier, en clair.

Mais il reste tout de même à expliquer les causes de la tempête soulevée à propos de l'incident marocain [1] et pourquoi elle fut si violente.

Le caractère de la contre-attaque lancée les 10 et 11 janvier par le service de presse a révélé, me semble-t-il, que le gouvernement du Reich a tout de suite considéré l'affaire comme d'une exceptionnelle gravité. Non seulement les rédactions de la capitale, mais toutes les feuilles de province furent alertées et la Wilhelmstrasse prit soin d'en faire avertir, dans la nuit, notre agence Havas. Visiblement, il s'agissait d'un véritable feu de barrage qu'on nous invitait à prendre très au sérieux. Un peu avant le plébiscite sarrois, en 1935, nous assistâmes à une mise en scène analogue, lorsque M. Barthou proclama la volonté de la France de maintenir l'ordre en Sarre, même en y envoyant des troupes. Le déchaînement de la presse allemande, qui suivit cette déclaration, est encore dans les mémoires. Le public crut à un conflit aigu, voire à la guerre.

Nous avons assisté, les 9, 10 et 11 janvier, à un épisode assez semblable des relations franco-allemandes. Lorsque le IIIe Reich se croit menacé, il enfle démesurément la voix pour ameuter l'opinion internationale et s'efforcer de renverser les rôles. Mais pourquoi le Reich a-t-il pu croire la situation si menaçante et en quoi l'incident lui a-t-il paru revêtir une exceptionnelle gravité?

A mon avis pour les raisons suivantes :

a. L'émotion de notre presse et les initiatives de notre gouvernement lui ont tout d'abord semblé appeler inopportunément l'attention internationale sur certains faits d'infiltration allemande au Maroc espagnol. Même si ces faits n'avaient pas l'ampleur que leur ont attribué certains organes de presse, les dirigeants nazis n'en ont pas moins été furieux de les voir brusquement mis en pleine lumière;

b. A cette gêne a dû s'ajouter la crainte des répercussions pratiques de notre action. L'Allemagne ne peut ignorer que nous sommes les garants de la sécurité de l'Empire chérifien tout entier. Le débarquement de troupes allemandes dans la zone espagnole, la violation des accords d'avant-guerre ne nous autoriseraient-ils pas à nous porter au secours du Sultan menacé dans ses états du Rif? Or, occuper le Maroc espagnol, c'est enlever à Franco l'une de ses bases les plus précieuses et lui porter un coup peut-être décisif... Il est normal que, dans leur rage, les Allemands aient fait de tels raisonnements, tout comme Mme Tabouis et Pertinax ont émis des hypothèses inverses;

c. Nos révélations, si elles trouvaient créance auprès des Anglais, pouvaient en outre brouiller Berlin et Londres. On a bien vu, d'ailleurs, que les milieux navals de la Grande-Bretagne, conscients du danger, ne sont pas restés inactifs. Or, rien ne pourrait être plus désagréable au gouvernement allemand, après la conclusion des protocoles Neurath-Ciano et celle du *gentlemen's agreement* anglo-italien, que de déplaire, en Méditerranée, au gouvernement britannique. Il a pu craindre un instant que les nouvelles lancées par notre presse, si elles se vérifiaient, ne missent l'Allemagne en très mauvaise posture, tant à Londres qu'à Rome;

[1] Voir ci-dessus n°s 248, 261 (et note), 273 à 276, 278.

d. L'incident pouvait, enfin, refroidir les relations de l'Allemagne même avec la Junte de Burgos, car si celle-ci recherche, et pour cause, l'aide de l'Allemagne, sans doute n'a-t-elle qu'une envie médiocre de voir ses auxiliaires s'implanter définitivement dans les possessions espagnoles. Or, l'émotion que nous manifestions pouvait faire impression sur les nationalistes espagnols.

Enfin, il semble bien que toute cette affaire soit venue déranger les plans de la politique générale du Reich. On sait que l'axe de celle-ci passe moins par Burgos que par Rome et par Londres. Ce n'est pas en heurtant en Méditerranée les intérêts de la Grande-Bretagne à Gibraltar que l'Allemagne réalisera son rêve qui consiste essentiellement à prolonger vers Londres l'entente germano-italienne, afin d'isoler la France, alliée des Soviets et suppôt du bolchevisme. Les chefs nazis l'ont senti dimanche et c'est ce qui explique en définitive leur colère et leur brutale réaction.

289

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à Sir George Clerk, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 13 janvier 1937.*

Par sa lettre en date du 10 janvier, Votre Excellence a bien voulu me faire tenir une communication de son gouvernement concernant les mesures à prendre pour arrêter l'afflux de volontaires étrangers en Espagne (1).

Considérant que, dans les réponses reçues par lui à la suite de la communication franco-anglaise du 24 décembre (2), se trouve exprimé le désir général de voir interdire l'accès de l'Espagne aux militaires étrangers, le gouvernement britannique se prononce pour l'adoption immédiate par chaque gouvernement, sur son territoire propre, et sans attendre l'établissement d'un système complet de contrôle, des mesures devant permettre d'obtenir le résultat cherché. Pour sa part, et soucieux de fournir un témoignage de son sincère désir de voir réaliser un accord international sur cet aspect du problème de l'intervention indirecte, il rappelle dès maintenant, par un avis rendu public, les dispositions du *Foreign enlistment act,* qui interdisent sous peine de sanctions tout enrôlement de sujets britanniques dans les forces en présence et tout recrutement dans le Royaume-Uni de volontaires pour l'Espagne.

Espérant une réponse favorable aux suggestions énoncées par lui, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni propose enfin de porter à la connaissance du Comité de non-intervention siégeant à Londres les échanges

(1) Communication dans l'esprit des instructions envoyées par le Foreign Office à ses représentants à Paris, Rome, Berlin, Lisbonne et Moscou, et reproduites par le télégramme 65 de Londres du 9 janvier sous le n° 267.

(2) Effectuée selon les instructions ci-dessus reproduites au n° 205.

de vues qui ont eu lieu depuis la démarche franco-britannique du 24 décembre, en y joignant les réponses qui seront faites à la présente communication et en priant le Comité — si ces réponses sont favorables — de fixer la date à laquelle l'interdiction ci-dessus visée devrait entrer simultanément en vigueur.

En formulant ces propositions, le gouvernement britannique ne pouvait douter de l'accueil sympathique qu'elles trouveraient auprès du gouvernement de la République, non moins préoccupé qu'il l'est lui-même des dangers que comporte pour la paix de l'Europe la prolongation de l'état de choses actuel. Aussi bien, M. le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1] s'est-il déjà trouvé en mesure de vous faire part oralement de l'assentiment du gouvernement de la République.

Je suis donc heureux de vous confirmer que le gouvernement de la République a décidé de demander au Parlement les pouvoirs qui lui permettront de prendre toutes les mesures qui pourraient lui paraître nécessaires pour empêcher les enrôlements et le recrutement à destination de l'Espagne. Le gouvernement sera dès lors prêt, pour sa part, à appliquer ces mesures sans autre délai à la condition que les autres gouvernements intéressés prennent, de leur côté, les mêmes engagements qui devront être appliqués simultanément.

Le gouvernement français est ainsi d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni pour que les mesures d'interdiction une fois décidées soient appliquées, sans attendre l'établissement d'un système complet de contrôle concernant les envois de matériel de guerre en Espagne, mais, après les expériences déjà faites, il n'est que trop évident qu'en l'absence d'un tel système, les mesures d'interdiction risquent d'être inopérantes et ce n'est qu'à titre provisoire que, dans ces conditions, leur application peut être envisagée.

Si, par conséquent, dans un délai raisonnable à dater de la mise à exécution des mesures d'interdiction, l'impossibilité est constatée de mettre en œuvre avec le consentement général un plan efficace de contrôle, le gouvernement de la République devra réserver toute sa liberté d'action, soit pour dénoncer les engagements contractés, soit pour organiser, malgré les difficultés rencontrées, la coopération internationale qui permettra un contrôle effectif[2].

(1) M. Pierre Viénot.

(2) Ce document constitue peut-être une mouture définitive de cette communication qu'avait faite, avant le 12 au matin, le Département à l'ambassade d'Angleterre, communication citée ci-dessus sous le n° 283.

290

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 23. *Varsovie, 13 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 janvier.)

Mes télégrammes ont tenu le Département au courant des conditions dans lesquelles l'emprunt français a été voté au Parlement polonais, des commentaires que la presse a publiés à cette occasion et des échos que j'ai recueillis personnellement de l'impression produite ici par l'aide que nous avons accepté de donner à la Pologne [1]. Je crois néanmoins devoir revenir sur ce sujet en raison de la grande importance que toute l'opinion y a attachée.

On peut dire, en effet, que le vote de l'emprunt a été présenté ici comme un très important événement. Sans doute est-ce là chose naturelle, car on ne saurait trop exagérer l'intérêt qu'a, pour la Pologne, la possibilité que nous lui fournissons d'accroître ses armements dans la situation présente de l'Europe. Mais on aurait pu concevoir aussi que certains dirigeants polonais eussent préféré ne pas donner à cette opération une trop grande publicité.

Il n'en a rien été. Contrairement à ce qui n'aurait pas manqué de se produire en d'autres temps, personne, semble-t-il, n'a cherché, soit à diminuer aux yeux du public la valeur de notre appui, soit à éviter que le vote du Parlement ne revête un certain éclat. Gouvernement, Parlement et presse de toutes nuances se sont trouvés d'accord cette fois-ci pour mettre en valeur l'importance de l'emprunt consécutif à l'accord de Rambouillet.

Les motifs qui animaient les Polonais ces jours derniers variaient sans doute suivant les personnes et les tendances; ils n'en sont pas moins arrivés à une même conclusion.

Pour les amis fidèles de notre pays, l'emprunt constitue la preuve de ce qu'ils n'ont jamais cessé de penser : à savoir que la France est la seule puissance sur qui puisse compter la Pologne. Pour les partisans de M. Beck, il démontre que la politique de celui-ci est la bonne, puisque, tout en ayant permis à la Pologne de détendre ses rapports avec l'Allemagne, elle n'empêche pas l'alliance polonaise d'être appréciée par la France à sa juste valeur. Pour ceux qui ont la charge des finances et de l'économie polonaises, il apporte un grand soulagement à leurs préoccupations monétaires, en même temps que la perspective d'un développement des affaires grâce aux travaux qu'il permettra d'entreprendre. Pour les militaires enfin et pour ceux qui ont le souci de la défense nationale — et cela veut dire, étant donné le patriotisme

[1] Sur cet emprunt, voir ci-dessus nº 266 (et note).

des Polonais, pour toute l'opinion — l'emprunt est la promesse d'une armée plus forte et d'une Pologne mieux défendue.

Cette réaction unanime des Polonais n'a pas été sans leur causer à eux-mêmes une certaine surprise. Plusieurs d'entre eux ne me l'ont pas caché, et l'unanimité du sentiment public a mieux fait comprendre l'importance qu'a, dans les circonstances présentes, notre aide financière.Trop souvent enclins à considérer toute chose sous l'angle des rivalités personnelles, sans doute beaucoup ont-ils été étonnés de voir que, cette fois-ci, l'évidence de l'intérêt général s'imposait à tous.

De ce que les motifs d'accueillir l'emprunt avec satisfaction n'ont pas été les mêmes chez tous, il résulte une certaine différence dans la manière dont s'est marqué leur contentement. J'ai recueilli, je l'ai dit, de nouvelles marques de réelle gratitude, notamment de la part du ministre des Finances, M. Kwiatkowski, ainsi que de l'entourage du maréchal Rydz-Smigly. Au cours des débats, plusieurs orateurs se sont chaleureusement exprimés. A la Diète, M. Starzynski, se tournant vers la loge diplomatique, a prié, au milieu des applaudissements de ses collègues, les membres de l'ambassade présents à la séance d'être, auprès du gouvernement et de la nation française, les interprètes des sentiments les plus cordiaux de la Pologne pour la France. Le colonel Miedzinski a conclu son discours en qualifiant l'accord de Rambouillet d'« utile aux intérêts de la République et cher à nos cœurs ». Au Sénat, le prince Radziwill a déclaré qu'il voterait le projet « avec enthousiasme ».

A côté de ces manifestations, les déclarations de M. Beck paraissent d'une correction un peu froide. Mais, pour être juste, il convient de se rappeler que la froideur du discours est chez lui un principe. De plus, ses déclarations prennent de la valeur si l'on songe à un passé encore récent et elles ont plus d'intérêt par ce qu'elles ne contiennent pas que par ce qu'elles disent. On n'y trouve, cette fois, ni sous-entendus réticents, ni insinuations malveillantes, évidemment pour la raison que j'ai indiquée plus haut : M. Beck est plus enclin, en ce moment, à prendre le succès à son compte qu'à en diminuer la portée. Il s'est borné à glisser les mots « accord bilatéral » — ce qui, dans son vocabulaire personnel, signifie que se rapprocher de la France n'oblige pas la Pologne à se rapprocher de la Tchécoslovaquie — dans une phrase où il opposait implicitement leur simplicité et leur solidité aux formules plus compliquées et plus vagues de la sécurité collective. Enfin, il faut noter que son discours contenait l'affirmation répétée de la vitalité de l'alliance franco-polonaise et de son utilité pour la paix de l'Europe.

Les remarques qui précèdent s'appliquent également à la presse. La lecture des journaux témoigne aussi d'un contentement unanime dont l'expression seule diffère. Dans des organes qui nous sont traditionnellement favorables, comme le *Czas* (conservateur), *le Kurjer Warszawski* (modéré), la *Polonia* (parti chrétien-social de Silésie), la satisfaction de recevoir une preuve tangible de l'amitié française est exprimée sans détours. D'autres journaux, comme l'officieuse *Gazeta Polska*, se montrent moins sentimentaux, mais insistent en revanche avec plaisir sur le côté « bonne affaire » de l'opération. *L'Express Poranny*, inspiré d'ordinaire par M. Beck, a écrit : « L'unanimité

du vote de Varsovie est l'expression profonde de la sympathie polonaise pour la France et de sa foi non moins grande dans la durée et la vitalité de l'alliance des deux pays », alliance qui, « dans sa forme première, la forme bilatérale, rayonne pleine de forces ».

Il n'a été que fort peu question de pays tiers dans tous les articles publiés à cette occasion. Toutefois, certains organes de droite, comme le *Kurjer Warszawski,* ont indiqué discrètement qu'un rapprochement avec la Tchécoslovaquie serait maintenant désirable, tandis que la *Polska Zbrojna* (organe de l'armée) jugeait nécessaire de rappeler que les relations avec Prague sont indépendantes de celles de Paris. Quant à l'Allemagne, on a pris soin de ne pas la mentionner au milieu de tous ces commentaires. Seul le journal juif *Nasz Przeglad* a rapproché le vote de l'emprunt de l'interdiction par l'Allemagne, aux avions polonais, de survoler la région comprise entre l'Oder et la Warta, montrant que le Reich ne pouvait mieux indiquer qu'il comprenait le sens du rapprochement franco-polonais.

Je ne puis mieux faire, en terminant, que de citer les conclusions de deux articles qui me paraissent fort bien résumer l'impression produite ici par le vote de l'emprunt. Au lendemain de la séance de la Diète, le *Goniec Warszawski* a écrit : « La Diète, qui a été boycottée pendant les élections par 70 % de la population polonaise, s'est trouvée hier l'interprète, non seulement de ses propres sentiments, mais de ceux de la grande majorité du peuple polonais. C'est un signe des temps ». Et la *Polska Zbrojna* concluait, il y a une quinzaine de jours, un long article en ces termes : « Nous affirmons que l'emprunt français est le plus grand « actif » que nous puissions inscrire au bilan de 1936 ».

Il est satisfaisant, pour l'avenir des relations franco-polonaises, de penser que cet actif se trouvera, du fait du mécanisme de l'emprunt, inscrit non seulement au bilan de 1936, mais à celui des années suivantes.

291

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 17 P. *Pékin, 13 janvier 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 février; Dir. pol., 15 février.)

La crainte de voir le gouvernement de Nankin passer avec les révoltés de Sian-fou un compromis susceptible de mettre fin à la lutte contre les communistes, et d'amener entre la Chine et le Japon une rupture définitive, a ému autant les Allemands et les Italiens que les Japonais.

Au lendemain du coup d'État du 12 décembre[1], l'ambassadeur du Japon

[1] Voir ci-dessus nº 144 (note).

ne s'est pas borné à dire au ministre des Affaires étrangères que son gouvernement verrait avec inquiétude un accord de conciliation, il s'est employé, vainement du reste, à faire agir des agents de confiance sur M. T. V. Soong pour le dissuader de jouer son rôle de médiateur.

Quant à l'ambassadeur d'Allemagne, il a aussitôt mesuré les conséquences que pourrait avoir pour son pays et ses nombreux compatriotes résidant en Chine, notamment la mission militaire, un arrangement avec des rebelles dont le mot d'ordre comporte, en même temps qu'une réorganisation du gouvernement suivant la formule du front populaire, la guerre avec le Japon, lié lui-même au Reich par le traité du 25 novembre.

Moins directement touché par les événements, mon collègue italien n'en a pas moins eu des préoccupations analogues, que lui dictait du reste le télégramme personnel par lequel le comte Ciano menaçait Tchang-Hsueh-Liang de la perte de son amitié si, trahissant Tchang-Kaï-Chek « sans lequel la Chine ne peut pas vivre », le jeune maréchal se joignait aux communistes.

Il convient de noter que, loin d'enhardir le Japon vis-à-vis de la Chine, l'affaire de Sian-fou paraît, au contraire, avoir marqué pour lui un temps d'arrêt.

Sans doute, les incidents n'ont pas cessé. Après l'occupation de Tsingtao, liquidée le 15 décembre dans les conditions que vous connaissez (ma communication du 11 décembre) (1), d'autres initiatives des militaires ont contribué à entretenir le malaise : nouveau discours agressif, le 28 décembre, du commandant en chef des forces du Mandchoukouo, survol du territoire chinois par des avions de guerre japonais avec distribution de tracts contre le gouvernement central, découverte à Chenchow d'un centre d'espionnage, etc.

Sur le plan diplomatique, toutefois, on doit constater une certaine détente. Après avoir accepté, dans les conditions que j'ai indiquées (ma lettre nº 96 N du 31 décembre) (2), un règlement modeste des affaires de Tchengtou et de Pakhoï, l'ambassadeur du Japon, qui paraît s'éloigner chaque jour davantage des militaires à qui il doit sa nomination, a renouvelé ses déclarations publiques d'estime et même d'admiration pour la nouvelle Chine (ma lettre nº 60 N du 11 décembre) (3). Elles ont trouvé un écho au Japon. Le prince Konoyé, président de la Chambre des Pairs, vient en effet, dans un article de l'*Osaka Asahi*, de prendre la même position que mon collègue. Il demande une réforme fondamentale de la politique japonaise à l'égard de la Chine moderne sur la base du respect mutuel et de la sympathie entre les deux nations.

Il y aurait peut-être de l'imprudence à prendre au pied de la lettre ces manifestations et à conclure que le Japon va modifier les données essentielles de sa politique en Chine. Il est probable que les partisans de la manière forte et ceux de la manière souple continueront à influencer alternativement l'action gouvernementale. Mais il ne paraît cependant pas douteux qu'à la suite des

(1) Dont la reproduction n'a pas semblé indispensable.
(2) Dont la reproduction n'a pas semblé indispensable.
(3) Non reproduite.

événements de Sian-fou, les préoccupations communes, depuis le traité du 25 novembre, à Berlin, Tokyo et Rome n'aient eu pour effet de donner plus de poids aux conseils de modération. Dans les trois capitales, on a pu craindre, en effet, qu'à exercer sur la Chine une pression qui exaspère l'opinion publique, le Japon ne fît le jeu des partis chinois qui, par doctrine sociale ou patriotisme, souhaitent une réforme profonde du gouvernement et une alliance avec les Soviets.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'Allemagne et l'Italie n'ont pas renoncé à l'espoir de faire entrer la Chine après le Japon dans le système fondé par le traité de Berlin. Soucieux pour le présent d'éviter entre les deux pays asiatiques une rupture définitive qui priverait de tout avenir cette politique à longue échéance, les gouvernements hitlérien et fasciste s'emploient actuellement à Tokyo à n'en pas douter dans le sens de la modération.

292

L'Ingénieur en chef Poincaré, Attaché de l'Air de France à Berlin, à M. Pierre Cot, Ministre de l'Air.

D. nº 37002 A/S. Secret. *Berlin, 13 janvier 1937.*

1936 aura été pour l'armée de l'Air allemande une période de création d'un grand nombre d'unités d'aviation, d'artillerie de D.C.A. et de troupes de transmissions, une année d'étude et de mise au point d'une doctrine d'emploi.

Toutes les branches de l'activité aéronautique qui concourent à la réalisation du plan de réarmement aérien et de défense antiaérienne ont travaillé avec acharnement. L'industrie aéronautique s'est encore considérablement accrue, les terrains déjà nombreux au début de 1936 se sont multipliés; l'organisation des réserves a pris une ampleur gigantesque.

L'armée de l'Air a été à l'honneur dans toutes les grandes manifestations nationales : à la parade de Nuremberg, elle occupait incontestablement la première place.

Les effectifs au 1er janvier 1937. — Au 1er janvier 1936, après une période de dix mois de réarmement aérien officiel, on comptait en Allemagne une cinquantaine d'escadrilles, une dizaine de groupes d'artillerie de D.C.A. et quelques éléments de troupes de transmissions de l'Air.

Bien que le gouvernement allemand n'ait encore fait paraître aucun document sur l'organisation et l'ordre de bataille de l'armée de l'Air, les observations directes et les renseignements de source sérieuse et compétente qui ont pu être recueillis au cours de l'année passée permettent d'établir le bilan approximatif des effectifs de 1re ligne de la Luftwaffe au 1er janvier 1937 :

I. *Aviation*

Subdivision d'arme	Escadrilles	Avions en ligne	Avions en réserve imm.	Avions en réserve de parc
a) Bombardement	48	432	144	144
b) Chasse	28	252	84	84
c) Chasse spécialisée dans le bombardement en piqué	16	144	48	48
d) Renseignement	36	324	108	108
e) Aviation maritime	9	81	27	27
Total	137	1.233	411	411
		Total général : 2.055 avions		

N.B. – Pour mémoire : Groupes-écoles

a) Bombardement	15
b) Chasse	5
d) Renseignement	3

II. *Artillerie de D. C. A.* [1]

Nombre de régiments créés ou en voie de création	33
Nombre de groupes identifiés	40

III. *Troupes de transmissions de l'Air*

Nombre de régiments créés ou en voie de création : 1 régiment par région aérienne

L'examen de ces chiffres ne donne cependant, principalement en ce qui concerne l'aviation, qu'une image incomplète du potentiel réel de l'armée de l'Air allemande. Il y a, en effet, une disproportion manifeste entre l'importance des organes de commandement, le nombre des écoles et centres de recrutement et d'instruction militaire de la Luftwaffe (*Fliegersatzabteilung*), ainsi que la richesse en établissements de toute nature du département de l'Air : magasins généraux, parcs, etc.

(1) *Note du document* : Il n'est fait état que des groupes mobiles d'active, à l'exclusion des groupes territoriaux (des *Luftgau*) et des installations fixes encore mal connues.

Importantes en valeur absolue, les unités combattantes n'occupent, en regard du commandement, des écoles et des services, qu'une place relativement faible. La composition numérique du haut-commandement de l'Air, des états-majors de régions aériennes et de subdivisions régionales montre que l'aviation allemande, avec ses 140 escadrilles, est, à l'heure actuelle, encore loin d'avoir atteint son plein développement.

Il est à présumer qu'un certain nombre d'écoles d'arme, d'écoles de pilotage, ainsi que les centres d'instruction militaires stationnés sur les terrains seront, au cours de cette année, transformés en unités de 1re ligne. On compte, en effet, actuellement 12 écoles d'arme ou groupes-écoles d'arme (Chasse, bombardement et renseignement), 14 écoles de pilotage et 14 centres d'instruction militaire de l'Air (*Fliegerersatzabteilung*).

Ces chiffres prouvent, en outre, que l'armée de l'Air se trouve encore toujours en pleine période d'organisation et d'instruction.

Il paraît difficile de faire des pronostics sur les effectifs futurs de la Luftwaffe. Rien ne permet encore de prévoir le plafond que le commandement de l'Air allemand s'est fixé et la cadence de l'accroissement des effectifs en 1937. Un attaché militaire étranger, dont les relations avec le Haut-Commandement nous ont fréquemment permis d'avoir des renseignements dignes de foi, disait récemment que l'état-major de l'Air avait prévu pour le printemps prochain la création de 60 escadrilles nouvelles.

L'apparition de trois régiments nouveaux de D.C.A., alors que le chiffre de 30 régiments paraissait déjà considérable, vient encore de montrer récemment l'ambition démesurée des maîtres actuels du Reich en matière d'armements.

Le commandement. — L'institution du commandement unique des forces militaires du Reich s'est affirmée davantage au cours de l'année 1936 par les promotions du 20 avril, élevant à la dignité de maréchal le commandant en chef de la Wehrmacht, au rang de *Generaloberst* et *Generaladmiral*, avec prérogatives de ministre d'État, les chefs des trois éléments constitutifs de la puissance armée de l'Allemagne. Il convient cependant de remarquer que cette égalité entre les chefs de l'Armée, de l'Air et de la Marine n'est qu'apparente. La position du général Goering dans le gouvernement et dans le parti, ainsi que les pouvoirs quasi dictatoriaux qui lui ont été conférés en 1936, donnent à l'aviation une situation privilégiée qu'elle ne doit qu'à la personnalité de son chef.

L'organisation régionale de la Luftwaffe a subi un certain nombre de modifications, dont la première a été la création d'une 7e région aérienne. Il est probable que le nombre des subdivisions régionales — *Luftgau* — sera réduit de 15 à 12 et que chaque *Luftgau* correspondra au territoire d'un corps d'armée. Les attributions des généraux commandants de régions aériennes, secondés chacun par un important état-major, et celles des commandants supérieurs des troupes d'aviation et de D.C.A. — *Höhere Fliegerkommandeur* et *Höhere Flakkommandeur* — ont été définies d'une façon assez précise à l'occasion des manœuvres de 1936. Les commandements des *Luftgau*,

moins connus, se sont révélés être des organismes de recensement et d'instruction des réserves, mais surtout de défense antiaérienne du territoire. Ces subdivisions régionales sont placées en règle générale sous les ordres d'officiers généraux ou de colonels de D.C.A., qui n'exercent aucune autorité directe sur les unités aériennes et de D.C.A. stationnées sur leur territoire, mais qui sont responsables devant le commandement de la région aérienne, par l'intermédiaire du général commandant supérieur des troupes de D.C.A., de l'exécution des mesures de protection antiaérienne.

A ce titre, le chef du *Luftgau* a autorité sur tous les organismes qui concourent à la protection antiaérienne passive, police, sapeurs-pompiers, service de santé et formations du *Reichsluftschutzbund.* Au cours des manœuvres de septembre en Hesse, on a vu le commandement de l'Air affecter au chef d'un *Luftgau,* qui dispose déjà normalement en temps de paix d'un groupe de D.C.A. de réserve, de compagnies et sections de mitrailleuses contre avions, des groupes actifs d'artillerie de D.C.A. et de projecteurs pour la défense d'un point sensible.

L'organisation des unités. — Les diverses manifestations aériennes ainsi que les visites de formations en 1936 ont donné des renseignements concordants sur la composition et l'importance numérique des unités de l'armée de l'Air :

L'escadre aérienne allemande, avec ses trois groupes à trois escadrilles de 12 avions chacune, quelle que soit sa spécialité, bombardement ou chasse, constitue une unité dont la valeur des effectifs représente près de trois fois les effectifs d'une escadre française.

Il paraît établi maintenant qu'en règle générale un régiment de D.C.A. comprend un groupe lourd et un groupe léger. La composition de chacun de ces groupes est aujourd'hui parfaitement connue.

Ce n'est que vers la fin de l'année que l'afflux de renseignements concordants ont permis de se faire une idée plus exacte sur le fonctionnement et la composition des troupes de transmissions de l'Air. Chaque région aérienne dispose d'un régiment comprenant un groupe de travail et un groupe de recrutement et d'instruction — *Luftnachrichtenersatzabteilung.*

Le groupe de travail se subdivise en compagnies de radiotélégraphistes et de téléphonistes et sections et éléments détachés, dont le nombre est fonction de la nature et de la quantité des terrains. Les 7 régiments créés ou en voie de création représentent environ 15.000 hommes.

Le développement de la D.A.T. — La D.A.T. a été en 1936 au premier plan des préoccupations du commandement de l'Air. Elles se sont manifestées par un développement considérable des moyens de défense active : aviation de chasse et artillerie de D.C.A., ainsi que par des réalisations gigantesques en matière de protection antiaérienne passive.

L'organisation et le fonctionnement de la D.A.T., du fait même de la richesse des moyens et de la quantité des organismes centraux et régionaux, sont restés longtemps obscurs. Le rôle de l'inspection générale de la D.C.A.

et de la protection antiaérienne, ainsi que la subordination des services territoriaux, apparaissent aujourd'hui avec plus de clarté [1].

La réaction consécutive à la crainte d'une intervention éventuelle de la France, après le coup de force du 7 mars, s'est traduite pour l'armée de l'Air par un accroissement précipité du nombre des escadres de chasse et régiments de D.C.A. Ces implantations nouvelles ont fait apparaître l'organisation de régions de défense aérienne dont la Ruhr et l'agglomération berlinoise sont des exemples typiques.

On a assisté en 1936 à un rassemblement des moyens de D.C.A. et de chasse autour des grands foyers de production et à une concentration des industries nouvelles dans ces régions. C'est ainsi que dans la région berlinoise, 13 usines d'aviation, en grande majorité de construction récente, sont comprises dans une circonférence d'environ 25 kilomètres de rayon; chacune de ces usines est, en outre, largement dispersée sur le sol. Cette concentration de l'industrie aéronautique dans un certain nombre de régions est la conséquence des mesures nouvelles que le commandement de l'Air a dû prendre pour assurer une protection rationnelle des foyers industriels de l'Allemagne.

Il est probable que le gouvernement du Reich ait envisagé le problème de la décentralisation des industries et de l'évacuation des centres urbains. Mais le caractère essentiellement industriel de ce pays, l'abondance des grandes villes ou fortes agglomérations n'ont certainement pas permis de donner à ces problèmes des solutions favorables. Aussi le commandement de l'Air a-t-il été amené à créer ces régions de défense aérienne dont la protection efficace contre les attaques aériennes est pour l'Allemagne une question de vie ou de mort.

Les manœuvres en 1936 et enseignements. — Aussi la grande majorité des manœuvres aériennes qui se sont déroulées en 1936 ont eu pour thème la défense antiaérienne du territoire. Elles ont été presque toujours précédées d'exercices répétés de défense antiaérienne passive auxquels toute la population civile était conviée.

Ce n'est que vers la fin de l'année, aux grandes manœuvres de Hesse, que l'on a assisté à la première expérience intéressante de coopération de l'armée de l'Air et de l'armée de Terre. Bien qu'il soit toujours aussi difficile de dévoiler les secrets du Haut-Commandement, il ne paraît pas douteux que l'état-major de l'Air ait conclu, à l'issue de ces manœuvres, à la nécessité d'une coopération étroite des forces terrestres et aériennes, ce travail en commun n'étant plus envisagé dans le cadre étroit du renseignement, mais dans celui plus large de l'intervention directe dans la lutte au sol. Tout en laissant à l'armée de l'Air la propriété entière de ses unités, en évitant la solution rigide de la dotation organique des grandes unités de l'armée, le Commandement a prévu des affectations minima de principe.

Celles-ci sont surtout importantes en ce qui concerne l'artillerie de D.C.A. D'après une information récente et de source particulièrement qualifiée,

[1] *Note du document* : La DAT fera l'objet d'une étude prochaine.

chaque corps d'armée disposerait au minimum d'un régiment de D.C.A., soit un groupe lourd et un groupe léger. Déjà, à l'issue des manœuvres de Hesse, l'inspecteur général de la D.C.A. et de la protection antiaérienne disait qu'un groupe lourd par corps d'armée était insuffisant. Aussi convient-il aujourd'hui de considérer les dotations de principe données dans les rapports sur les manœuvres comme des minima.

Les différentes missions qui ont été données aux subdivisions d'arme de l'aviation ont été exposées d'une façon aussi complète que possible dans les rapports de 1936. Il importe cependant de souligner deux points :

a. La diversité de missions données à l'aviation de chasse, actuellement encore exclusivement monoplace, qui fait d'elle une arme de défense, de protection et d'assaut, sans omettre la spécialisation de deux de ses escadres dans le bombardement en piqué.

b. La tactique aérienne mise à l'étude sous forme d'attaques simultanées exécutées par l'aviation de bombardement, éclairée par son escadrille de reconnaissance (*K. Staffel*), opérant à haute altitude, et par l'aviation de chasse procédant à un travail de neutralisation de la défense terrestre.

Après avoir semblé adopter avec enthousiasme une doctrine de guerre aérienne intégrale, l'Allemagne s'est orientée en 1936 vers une formule moyenne qui laisse encore à la coopération une large place. Le bombardement s'est accru quantitativement, mais il a diminué en valeur relative.

La valeur de l'armée de l'Air allemande au début de 1937. — La question qui vient immédiatement à l'esprit, après une synthèse brève des rapports établis en 1936 sur l'armée de l'Air allemande, est celle de la valeur de l'armée nouvelle créée en violation des clauses militaires du traité de paix.

La réponse à cette question implique la connaissance de la valeur du commandement de l'Air, de l'entraînement des exécutants et des qualités du matériel.

Il serait dangereux de se baser sur des jugements souvent trop absolus, favorables ou défavorables, formulés sur une arme, dont on ne peut encore observer le développement qu'au prix d'énormes difficultés.

La force évidente de l'armée de l'Air allemande est avant tout son importance numérique, tant en personnel qu'en matériel; sa faiblesse, contrairement à ce qui a été souvent dit, le fait d'être une création de date récente.

Le commandement de l'Air allemand bénéficie, dans sa tâche actuelle d'organisation, de travaux et études et critiques que nous lui avons généreusement offerts et à la publication desquels il serait opportun de mettre un terme. Nul doute que l'esprit allemand, peu inventif, mais doué d'une étonnante faculté d'application et d'assimilation, n'ait largement bénéficié de nos ouvrages, et que nous reconnaissions dans la doctrine d'emploi de l'armée de l'Air allemande la synthèse des études que nous avons fait paraître.

La majorité des généraux sont des aviateurs de date récente. Le cas du général Wever, chef d'état-major de l'Air, tué dans un accident d'aviation, est un exemple frappant de ces officiers pris à l'armée. Il est, en outre, exact, comme

l'écrivait récemment un journal français, que beaucoup de généraux et officiers supérieurs, aviateurs de guerre, tels que le général Wilberg ou le colonel Loerzer, ont été mis à l'écart en raison de la sympathie limitée qu'ils ont témoignée au général Goering. Le manque d'expérience pratique, que l'on trouve chez un grand nombre de chefs de l'aviation allemande, constitue incontestablement pour elle un élément de faiblesse.

Des observations analogues peuvent être faites pour bien des chefs d'unités, trop rapidement formés, et exécutants envoyés prématurément en escadrille. Il importe cependant de noter que l'aviation militaire allemande a su adapter à ses besoins tous les perfectionnements de l'aviation civile en matière de pilotage et de navigation aérienne. Le vol sans visibilité et la radionavigation font partie du bagage technique du jeune pilote allemand à sa sortie de l'école d'aviation.

En bref, l'armée de l'Air allemande souffre d'une crise de croissance, elle n'a pas encore deux ans d'existence; ses effectifs ont grandi démesurément en un temps trop court.

Le matériel ne semble pas avoir donné davantage toute satisfaction. La réalisation du programme mis à l'étude dès la création du ministère de l'Air s'est traduite en 1936 par l'apparition de quelques prototypes. Mais, contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'a pas été procédé, à la fin de cette année, à une rénovation du matériel en service dans les unités.

A quelles causes faut-il attribuer ce fait, à l'entraînement insuffisant du personnel ou à la qualité du matériel nouveau ? On ne saurait encore répondre avec certitude.

Cette constatation est d'autant plus étonnante que l'industrie allemande a travaillé en 1936 à une cadence considérable.

Dans une conversation restée secrète et qui a eu lieu à la fin de 1936, le général Goering, parlant de l'armée de l'Air, déclarait : « J'ai commencé par créer une « flotte de risque ». La chose essentielle était d'obtenir la quantité sans trop regarder à la qualité. Derrière cette organisation, destinée à parer à toute éventualité, je me suis attaché, ensuite, à construire une armée aérienne de première qualité, qui est actuellement en plein devenir. Nous possédons des appareils qui réalisent des performances magnifiques. Tous les aérodromes situés sur nos frontières sont maintenant équipés de ces avions absolument au point. A l'intérieur du pays, nous nous servons encore de vieilles machines pour l'entraînement, mais les formations recevront très rapidement les types modernes ».

En faisant la part de la vantardise propre au général Goering, cette déclaration montre assez fidèlement l'esprit qui a présidé à la création de l'armée de l'Air allemande. On ne saurait cependant être d'accord avec le ministre de l'Air allemand, lorsqu'il affirme que les unités stationnées sur les frontières ont été équipées de matériel moderne. Les bimoteurs de bombardement Junkers Ju 86 ont été livrés aux divisions d'entraînement de certaines escadres de bombardement, en particulier à l'escadre « général Wever » de Gotha; mais à notre connaissance, aucune escadrille n'est entièrement dotée de ce

matériel. L'aviation de chasse est encore toujours équipée de Heinkel He 51 ou Arado Ar 68.

Il n'y avait aucune raison de penser que l'Allemagne ne rencontrerait pas dans la formation du personnel, la construction et la mise en service de son matériel, les mêmes difficultés auxquelles se sont heurtées, avant elle, les forces aériennes des autres grandes puissances.

D'après des avis autorisés, on avait estimé que l'armée de l'Air du Reich ne pouvait être prête avant octobre 1938. Il semble que ce soit le délai que le haut-commandement allemand se soit assigné avant d'accepter la responsabilité d'une action militaire.

Cependant, de nouvelles causes de conflit surgissent quotidiennement et le ton de la presse allemande devient toujours plus insolent à l'égard de notre pays. Incapable de trouver par le monde une amitié, l'Allemagne veut réaliser ses ambitions en inspirant la crainte. Les mesures récentes qu'elle vient de prendre : diminution de la durée des cours de l'enseignement secondaire pour accélérer le recrutement de ses cadres, appels fréquents en faveur des engagements volontaires, obligation pour tous les ressortissants allemands du sexe mâle âgés de 18 à 45 ans, désirant se rendre à l'étranger, de demander l'autorisation à leur bureau de recrutement, loi portant le service militaire à deux ans, invitations renouvelées aux médecins civils d'entrer dans le service de santé de l'armée, ressemblent intentionnellement aux signes précurseurs d'une mobilisation. Les chefs du IIIe Reich veulent donner au monde l'impression qu'ils possèdent une armée prête à servir leurs appétits.

Il est certain que le désastre économique qui menace l'Allemagne, et qui n'est que la conséquence d'un réarmement insensé, porte le gouvernement du Reich à envisager les mesures extrêmes, mais il ne paraît pas moins douteux que le haut-commandement allemand ne veuille pas se laisser entraîner dans une aventure qui ne peut être que fatale à l'Allemagne. Les symptômes d'une divergence de vues entre le parti et le grand état-major se sont manifestés à diverses reprises, l'année dernière.

Ces fissures que l'on constate dans l'édifice allemand ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue la menace que constitue pour la France le voisinage d'un pays vivant en véritable économie de guerre. Les chiffres cités au début de ce travail sont assez éloquents par eux-mêmes pour témoigner de l'effort réalisé par l'Allemagne en 1936 en matière d'armements aériens. Nous n'avons pas le droit, au point de vue militaire, de tenir compte de la probabilité que l'Allemagne pourrait être incapable de soutenir le même effort en 1937. Le conflit peut éclater demain, parce que la guerre risque d'être la dernière carte que jouera le régime hitlérien. Quel que soit, à ce moment-là, l'état de préparation de l'armée de l'Air allemande, un conflit ne peut que nous infliger des pertes. Mais les sacrifices que nous devons consentir seront d'autant moins lourds que notre propre armée de l'Air sera plus forte pour riposter à l'agression [1].

[1] Le texte de cette dépêche est suivi d'une liste des dates importantes de 1936 pour l'aviation allemande, liste qu'il n'a pas semblé utile de retenir.

293

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 15 à 17. Urgent. *Lisbonne, 14 janvier 1937, 14 h. 45, 14 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Hier, dans la soirée, le secrétaire général des Affaires étrangères a remis à sir Charles Wingfield la réponse du gouvernement portugais à la démarche faite par le gouvernement britannique au sujet des volontaires étrangers en Espagne [1].

Ce document, que publie ce matin la presse et dont j'envoie par le courrier à Votre Excellence le texte et la traduction, se résume ainsi :

Le gouvernement portugais déclare être prêt à prendre, en ce qui le concerne, toutes mesures utiles pour arrêter l'enrôlement, le départ et le transit de volontaires sur son territoire, à la condition que les autres puissances intéressées prennent elles-mêmes de semblables mesures et les fassent observer strictement. La Constitution portugaise permettant au gouvernement de légiférer par décret, les mesures envisagées pourront toujours être prises sans délai appréciable. Le gouvernement portugais ajoute qu'il ne considère pas, dans le problème de l'ingérence, la question des volontaires comme étant la seule importante.

En ce qui concerne les suggestions relatives à l'organisation du contrôle que le gouvernement portugais a été invité à formuler, celui-ci déclare n'avoir aucune suggestion particulière à faire sur cette question. Il la considère en effet comme secondaire, si les gouvernements qui prendront les décisions envisagées n'ont pas eux-mêmes la ferme intention de les appliquer et de les faire respecter rigoureusement.

L'ambassadeur d'Angleterre, avec lequel je garde un étroit et confiant contact, me disait ce matin que la question des modalités du contrôle semble sérieusement préoccuper le gouvernement portugais. Au cours de leur récent entretien, M. Sampayo n'aurait pas caché sa préoccupation de savoir si, éventuellement, le gouvernement français établirait des commissions spéciales de contrôle à la frontière franco-espagnole. Il est évident que dans ce cas, il serait difficile au gouvernement portugais de se refuser à accepter de prendre des mesures identiques à sa frontière. Sir Charles Wingfield considère qu'il y a là, pour des raisons de politique intérieure, de nouvelles difficultés à prévoir.

[1] Allusion à la démarche du 9 janvier. Voir ci-dessus n° 267.

294

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 215 à 217, 220 à 221. *Berlin, 14 janvier 1937, 18 h. 43, 18 h. 41, 18 h. 42, 20 h. 8, 20 h. 7.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 18 h. 45, 20 h. 20.)

Après une accalmie de deux jours, la presse allemande reprend cet après-midi, avec un ensemble impressionnant et sous une forme plus sensationnelle que jamais, la fable de l'établissement dans le sud de la France d'une république soviétique avec Perpignan pour capitale [1].

Toutes les feuilles berlinoises de ce soir reproduisent tout au long les informations lancées à ce sujet par l'*Action française* et les présentent comme autant de faits acquis. « Les Soviets sont maîtres du sud de la France »; « L'anarchie règne à Perpignan »; « Une province frontière française sous la domination des Soviets »; « Les rouges commandent à Perpignan »; « Perpignan est devenu la garnison de l'armée rouge espagnole », affirment à l'envi des journaux considérés comme sérieux et même des organes qui passent pour modérés (*Berliner Tageblatt, Gazette de la Bourse, Deustche Allgemeine Zeitung, Berliner Lokal Anzeiger, Journal de Huit heures, etc.*).

En présence de cette recrudescence, je suis intervenu de nouveau auprès du service de presse de la Wilhelmstrasse. Je lui ai représenté combien une telle attitude était peu en harmonie avec les efforts actuellement déployés pour exploiter, dans l'intérêt général, la détente résultant des déclarations du 11 janvier [2]. J'ai ajouté qu'avant cette date, ces allégations pouvaient être en quelque sorte considérées comme des mesures de représailles, mais que, dans les conditions actuelles, une telle campagne ne s'expliquait pas et qu'elle avait d'autant moins de sens que le journal français auquel étaient empruntés ces bruits fantaisistes ne jouissait chez nous d'aucun crédit.

Le fonctionnaire auquel je me suis adressé a bien voulu en convenir. Il a reconnu que les journaux allemands donnaient à ces rumeurs une importance exagérée et il a promis d'intervenir auprès du ministère de la Propagande dont cette nouvelle offensive est certainement l'œuvre personnelle.

Pour absurde que puisse paraître cette campagne, il convient, comme tout ce qui se fait ici, de la prendre au sérieux.

(1) Voir ci-dessus n° 274.
(2) Allusion aux entretiens de l'ambassadeur de France avec le chancelier et M. von Neurath le 11 janvier, relatés ci-dessus sous les nos 276 et 277.

L'importance extraordinaire donnée à des bruits aussi fantaisistes, la façon dont ils sont relatés, les commentaires dont ils s'accompagnent font apparaître, à mon sens, une double préoccupation :

1o Montrer que le gouvernement français subit d'une façon croissante l'influence des éléments communistes de la majorité gouvernementale et que, de plus en plus, c'est Moscou qui exerce sur la politique française une influence décisive;

2o Faire ressortir que l'établissement, à la frontière franco-espagnole, d'un état de choses anarchique, d'une sorte de gouvernement soviétique échappant, en fait, à l'autorité de Paris, enlève par avance toute espèce d'efficacité aux mesures législatives que pourrait décider le Parlement français pour interdire aux volontaires [français] l'entrée sur le territoire espagnol.

Cette deuxième préoccupation apparaît surtout dans le fait que la plupart des journaux soulignent le passage où l'*Action française* affirme que les préfets n'ont plus aucun pouvoir, et que ce sont les « soviets locaux » qui délivrent les passeports.

295

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 113 à 116. *Londres, 14 janvier 1937, 23 h. 51.*

(*Reçu :* le 15, 1 h. 40, 1 h. 45, 1 h. 55, 2 h. 45)

Les journaux anglais suivent avec intérêt tout ce qui concerne les relations de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne. Sir Robert Vansittart m'a dit qu'il ne négligeait aucune occasion d'attirer l'attention de la presse sur les menaces ou les actes de pression exercés par le Reich sur les Tchèques afin que la vigilance de l'Angleterre soit tenue pour un avertissement à Berlin. Dans certains cas, a-t-il ajouté, les querelles cherchées par l'Allemagne n'ont visiblement aucun fondement. Ainsi, quand elle se plaint de la subordination de Prague à Moscou : elle est décidée à maintenir ses récriminations sur ce point, quelque preuve qu'on puisse lui offrir du contraire.

En revanche, les Tchèques seraient bien avisés en réduisant au minimum les griefs que peut élever le Reich au sujet de la situation des Allemands des Sudètes. Il est entendu qu'en Europe la position des minorités est inattaquable, et, a poursuivi sir Robert Vansittart, je ne prétends pas qu'il soit possible de leur assurer des droits absolus équivalents à ceux des Tchèques eux-mêmes. Mais il est ... (1) que les voyageurs qui traversent cette région constatent la misère de cette population, le chômage auquelle elle est trop souvent réduite,

(1) Lacune de déchiffrement.

l'état physique lamentable de ses enfants. Toutes les bonnes paroles que nous donnent les Tchèques ne peuvent rien contre ces témoignages.

Si l'Allemagne est décidée à chercher noise aux Tchèques, il serait sage de la part de ceux-ci de ne pas lui laisser des prétextes d'agitation aussi faciles. Le sous-secrétaire d'État permanent attacherait donc du prix à ce que le gouvernement français voulût bien user de son influence à Prague pour obtenir un sérieux effort en vue d'améliorer la situation matérielle de la minorité germanique.

J'ai répondu à sir Robert Vansittart en m'inspirant des communications de notre ministre à Prague dont le Département m'a donné connaissance et que j'avais déjà utilisées auprès du secrétaire d'État. Je ne crois pas cependant pouvoir me dispenser de signaler à Votre Excellence les observations qui précèdent. Elles prouvent à tout le moins que l'Angleterre ne perd pas de vue cette région qu'elle considère actuellement comme la plus vulnérable de l'Europe.

296

Le Lieutenant-Colonel de la Forest-Divonne, Attaché militaire de France à Berne,

à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 11.632 (1). *Berne, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 17 janvier.)

D'accord avec l'ambassadeur, j'ai apporté au colonel Masson l'article du *Bund* du 5 janvier dont j'avais eu l'honneur de vous adresser une traduction le 9 courant (2), précédée d'une communication télégraphique de l'ambassadeur au Quai d'Orsay et qui a dû vous être communiquée. Cet article expliquait notamment que, en raison de la neutralité suisse, l'on s'opposerait à un entretien diplomatique entre les deux pays pour régler la question d'Huningue.

Je me suis contenté de faire remarquer au colonel Masson que la presse suisse, qui accusait constamment la nôtre de s'occuper des affaires militaires de la Confédération, d'introduire en Suisse une psychose de l'attaque brusquée allemande, à son tour, depuis quelque temps, s'occupait un peu trop des nôtres sous l'angle militaire, celui bien entendu qui nous intéresse, en nous faisant, sur la question d'Huningue en particulier, des réponses peu amicales, sinon désobligeantes, à des questions qui, à ma connaissance, n'avaient pas été posées...

Le colonel Masson ne l'a pas nié et de lui-même, il en est venu à la question d'Huningue. Il m'a dit en substance : « Il est fort utile pour nous que la France

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) *Note du document :* article joint. [Non reproduit, l'essentiel en étant repris ici. Sur ce document, voir encore ci-dessus nº 186, note].

songe, en général à fermer les *trouées* à ses frontières voisines des nôtres, mais ce n'est pas à nous évidemment à le lui demander (*sic*). Quant à celle d'Huningue, le cas est épineux; je ne sais encore si quelques allusions ont été déjà faites sur ce point à notre Département politique, mais puisque je vous en parle, si je puis me permettre de vous donner mon impression, c'est qu'il serait préférable, pour l'instant, de ne pas la soulever; nous sommes entre militaires : « A tenir en suspens ».

Le colonel Masson ne s'étendit pas davantage sur ce sujet brûlant dont *je n'avais pas pris l'initiative de lui parler;* mais cet entretien m'a confirmé dans mon point de vue, qui est aussi celui de notre ambassadeur, suivant lequel des ouvertures au sujet d'Huningue ne trouveraient guère d'atmosphère favorable ici, pour l'instant au moins, même au prix d'une concession par exemple sur la question des zones. Il faut tout de même enregistrer le demi aveu réticent de l'article du *Bund* concédant, d'une part, l'intérêt particulier qu'il pourrait y avoir, peut-être, à adopter un point de vue différent, mais concluant au rejet de l'éventuelle demande française; mais ce serait au nom de la neutralité, et non plus en raison d'arguments tactiques invoqués il y a plusieurs mois par la presse suisse, et présentant alors la remise en état éventuelle de la région fortifiée d'Huningue comme militairement néfaste à la Suisse. Le Quai d'Orsay, dans sa lettre adressée le 21 décembre 1936 à la Guerre [1], et qu'a bien voulu me communiquer l'ambassadeur, citait, du reste, quelques-uns de ces articles. On ne nie plus, ou bien moins, tout au plus fait-on le silence sur l'incontestable profit militaire que tirerait la Suisse de la fermeture de ladite trouée : « Nous ne pouvons pas vous le demander », dit le colonel Masson. Je sais bien qu'en prononçant ces mots, il vise le verrouillage de nos trouées en général, mais il n'exclut pas Huningue, non plus, dans sa pensée. Serait-ce aller trop loin d'en augurer une sorte de vague regret éprouvé ici, notamment dans certaines sphères militaires, de devoir attribuer plus d'importance au bénéfice du strict maintien de la neutralité, panacée universelle suisse, qu'aux avantages difficilement niables pour ce pays de la mise à exécution de la mesure désirée par la France?... De là à se demander si l'on n'éprouverait pas quelque soulagement bien entendu inavoué, quitte à protester, à nous voir employer la méthode forte en honneur outre-Rhin et agir sans rien demander, il n'y a guère qu'un pas...

[1] Allusion à la dépêche n° 4010 reproduite ci-dessus sous le n° 186.

297

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 44 (1). *Berlin, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 janvier.)

Les visiteurs étrangers qui se sont rendus pour la Noël, à Berlin, n'ont probablement pas eu l'impression que la capitale du Reich eût à souffrir de difficultés d'approvisionnement. Pendant les fêtes, les vitrines des magasins ont été bien garnies et les étalages abondants. Dans les restaurants et dans les hôtels, on ne sent pas les restrictions. Bref, un court séjour dans la capitale ne donne pas à penser qu'il y ait grand-chose de changé et que la situation ait brusquement empiré ces derniers temps.

Et, de fait, Berlin ne donne pas l'apparence d'être gêné. Mais il se cache, cependant, sous ces dehors de relative abondance, un certain nombre de réalités, qui échappent aux visiteurs de passage. Ceux-ci ne peuvent se rendre compte des progrès incessants de la réglementation économique; c'est presque chaque jour maintenant que paraissent, dans le cadre du plan de quatre ans, de nouveaux règlements, faisant pénétrer le contrôle de l'État dans des branches de plus en plus importantes de la production et la consommation nationales. Parmi les mesures récentes, une de celles qui ont fait le plus de bruit a été l'introduction, à partir du 1er janvier, d'un système officiel de restriction pour le beurre et les graisses. La vente au détail de ces denrées se fera désormais d'après des listes, établies par chaque chef de famille pour sa consommation personnelle et celle de son foyer, et sur la base d'une diminution de 20 % par rapport aux quantités fournies l'an dernier. Cette diminution est, sans doute, supportable. Les dirigeants hitlériens ne se font pas faute de répéter qu'on peut vivre même en consommant 20 % moins de graisses qu'en 1936. Il n'empêche que cette restriction n'a pas été imposée à la légère, et qu'elle est le signe d'une crise. Tout récemment encore, le « groupement économique du commerce de détail » a adressé à ses adhérents des instructions les invitant à s'abstenir, dans leurs magasins, de toute réclame en faveur de la consommation des matières grasses. Par contre, les commerçants sont invités à engager une propagande en faveur d'une augmentation de la consommation du sucre, des marmelades, du poisson, des pommes de terre, des fromages maigres et, en général, des denrées que l'Allemagne possède en quantités suffisantes.

L'approvisionnement en céréales panifiables a retenu, également, l'attention des autorités. Le bruit s'est même répandu, dans la population, que des cartes de pain, analogues à celles qui existent pour les graisses, seraient prochaine-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

ment établies. Sans qu'il soit possible d'indiquer si de telles mesures sont fondées, il est à noter que le gouvernement s'occupe activement des livraisons de farine que les paysans sont tenus de faire aux minotiers. On sait que ces fournitures doivent être effectuées dans certains délais et suivant des « quantums » fixés par les autorités. Tout en se soumettant à ces prescriptions, il ne semble pas que les cultivateurs aient mis beaucoup d'empressement à y obéir. On ne peut, certes, parler de mauvaise volonté de leur part, encore moins de résistance. Il est vraisemblable, cependant, que les campagnes ne manifestent guère d'enthousiasme à exécuter les ordres qui leur sont donnés. C'est bien l'impression que donne la lecture du dernier communiqué, publié par les journaux, de l'« Association centrale du commerce des céréales », organisme rattaché au ministère de l'Économie nationale. D'après ce communiqué, une « commission d'experts » sera créée dans chaque commune. Cette commission devra examiner les raisons pour lesquelles un cultivateur quelconque n'aura pas livré, dans les délais prévus, la totalité des quantums qui lui a été fixée. En cas de besoin, les experts pourront prendre les mesures qui s'imposent pour obliger le cultivateur à s'exécuter. En revanche, une liste sera tenue, dans chaque localité, sur laquelle pourront s'inscrire les cultivateurs qui, « spontanément », voudront faire preuve de civisme en livrant des céréales panifiables au-delà du quantum qui leur est fixé.

D'autre part, le ministre de l'Agriculture a interdit expressément l'utilisation du froment et du seigle pour l'alimentation des animaux. Il est interdit également de vendre du froment et du seigle comme fourrage. L'office d'Empire des céréales, ajoute le communiqué, prendra les mesures nécessaires pour approvisionner en céréales fourragères les cultivateurs qui pourraient se trouver gênés par l'interdiction qui leur est faite d'utiliser des céréales panifiables pour l'alimentation de leurs animaux. Dans cette répartition, seraient particulièrement avantagés ceux qui se seraient portés sur la liste de tout à l'heure des « fournitures volontaires ».

Ceci semble confirmer le bruit qui avait couru récemment et d'après lequel les paysans, plutôt que de livrer leur froment ou leur seigle aux autorités, les donnaient en nourriture à leur bétail. C'est, en tout cas, l'indice que le Reich se trouve, à l'heure actuelle, à court de ces denrées. Il cherche, d'ailleurs, par tous les moyens, à se procurer du blé à l'étranger et jusqu'au dehors de ses fournisseurs habituels : c'est ainsi qu'il en a demandé à la Tchécoslovaquie et même à la France.

Le contrôle de l'État sur les produits de la terre gagne sans cesse, insensiblement mais sûrement, en importance. Certains économistes allemands y poussent beaucoup et, à leur gré, l'évolution actuelle est trop lente, les mesures prises trop timides. C'est ainsi que, dans un discours prononcé à Francfort en décembre dernier, M. Korte, haut fonctionnaire de la corporation de l'Agriculture, a préconisé une réglementation totale, par l'État, de la production et du commerce de toutes les denrées agricoles. Suivant cette théorie, les intermédiaires, « profiteurs honteux, au dire de M. Korte, qui gagnent 60 % dans la revente d'un produit par simple communication téléphonique », disparaîtraient et, à leur place, s'installerait l'État, dirigeant avec méthode la production et

l'écoulement des marchandises, garantissant aux paysans un cours rémunérateur tout en empêchant qu'un prix exagéré soit demandé au consommateur. Sans doute, de tels systèmes, présentés sous une forme aussi radicale, ont-ils peu de chance d'être appliqués. La tendance est cependant nette, qui pousse les dirigeants nationaux-socialistes à exercer leur empire sur la vie agricole aussi bien que sur la vie industrielle du pays. On se souvient de leur ferme langage, presque sévère, à la dernière fête de la moisson, au Bückeberg [1] et, en particulier, des paroles énergiques prononcées par M. Goering [2] en présence des paysans.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine agricole que la réglementation s'exerce. Les principales branches de la vie industrielle subissent également son influence. Le bois est devenu une matière première très demandée, depuis qu'il sert à la fabrication de nombreux « produits de remplacement ». Afin d'éviter son gaspillage, M. Goering, en sa qualité de « Grand-maître des forêts », a pris récemment des ordonnances prescrivant aux exploitations publiques et privées de fournir régulièrement des renseignements sur leur production, d'indiquer leurs stocks et leur enjoignant de se conformer aux directives des autorités pour leurs coupes. Les bois employés pour la pâte à papier et ceux dont on se sert pour les « fibres textiles » ont fait l'objet d'une réglementation spéciale.

L'approvisionnement en textiles est effectué par des offices de contrôle, auxquels les producteurs doivent obligatoirement s'adresser. La tâche de ces organes de distribution semble avoir été particulièrement ardue ces derniers temps. Les importations de laine et de coton ont, en effet, fortement baissé, et les stocks ne cessent de diminuer. Il en résulte que de très nombreuses entreprises éprouvent de graves difficultés à se procurer des matières premières et la plupart des fabricants ont été contraints de réduire la durée du travail dans leurs usines.

La même pénurie se fait sentir dans l'industrie du cuir et des métaux. Dans ces branches, il arrive que les livraisons subissent des retards et que les commandes ne puissent être exécutées ponctuellement, par suite des difficultés éprouvées à se procurer les matières premières nécessaires.

Ces indications, forcément incomplètes et succintes, témoignent cependant que l'économie allemande d'aujourd'hui doit jouer serré et éviter soigneusement tout gaspillage, tout symptôme de laisser-aller. Elle n'a pas ses coudées franches. Les produits dont elle a besoin lui sont parcimonieusement comptés. Elle ne se fait pas faute, pourtant, de tenter par tous les moyens de trouver un palliatif à ses maux. Elle multiplie les efforts pour conserver, et si possible accroître ses échanges avec l'étranger sur la base « d'accords de compensation ». A cet égard, l'activité des dirigeants nationaux-socialistes et, en tout premier lieu, du Dr. Schacht, ne se dément pas. L'Allemagne est en tractations commerciales à peu près constantes avec des pays de toutes les parties du monde.

(1) Le 4 octobre, placée sous le mot d'ordre de la lutte contre le gaspillage.
(2) Lire en fait : Gœbbels (Goering n'ayant pas pris la parole à la fête du Bückeberg), à moins qu'il ne s'agisse du discours de Goering du 17 décembre devant des *industriels*, non des paysans (voir ci-dessus nos 233, 243).

Dans la dernière semaine de décembre et la première quinzaine de janvier, de nouveaux accords commerciaux ont été passés ou d'anciens renouvelés entre le Reich et les états suivants : Suisse, Hollande, Danemark, Finlande, Iran, Afrique du Nord et Australie.

Ces relations avec des pays voisins ou extra-européens, sans payement en devises, représentent pour l'économie allemande autant de ballons d'oxygène qui lui permettent de reprendre des forces pour quelque temps.

Malgré tout, la gêne reste sensible. Un état qui n'aurait pas de craintes au sujet de son ravitaillement ne sentirait pas le besoin d'une réglementation chaque jour plus minutieuse, plus étendue. Mais cette gêne est-elle due vraiment à l'absence de quantités suffisantes de denrées alimentaires et de matières premières industrielles? Ou est-elle la conséquence de la constitution de stocks pour les besoins de la défense nationale?

Dans l'état présent des choses, il est difficile de répondre d'une manière précise à cette question. Il n'est guère probable que l'on fasse des provisions pour les denrées qui ne se conservent pas ou qui se conservent mal, les graisses par exemple. Les restrictions imposées en ce qui concerne ces matières procèdent directement des difficultés financières du Reich, et notamment du manque de plus en plus grand de devises. Mais il n'est pas exclu qu'on fasse provision de viandes. A plusieurs reprises, on a pu constater que le porc ou le bœuf disparaissaient du marché pour être, de nouveau après quelques semaines, offerts à la consommation. Les dirigeants invoquent les « variations saisonnières ». Mais on peut chercher une autre explication, plus satisfaisante du phénomène, dans le fait que ces périodes seraient mises à profit pour la constitution de réserves de viandes, sous forme de boîtes de conserves.

Il en est vraisemblablement de même pour les matières premières industrielles. On n'a pas, à vrai dire, l'impression qu'il existe des stocks pour les produits que l'industrie allemande se flatte de pouvoir remplacer par des *Ersatz.* Il ne semble pas, par exemple, qu'il y ait des stocks d'essence ou de caoutchouc importés. Quant aux réserves mêmes « d'essence synthétique » ou de « Leuna », elles ne paraissent pas importantes. On compte sur les possibilités de l'industrie allemande pour fabriquer ces produits en quantités suffisantes, même en cas de crise grave ou de blocus.

Par contre, il est à peu près certain que des stocks existent pour d'autres matières industrielles, comme le fer, l'acier, le cuivre. L'Allemagne est largement tributaire de l'étranger pour ces produits. Il n'est pas douteux que ses dirigeants ne se préoccupent de constituer certaines réserves. Ainsi que je l'ai appris de source sérieuse, les grandes usines métallurgiques de la Ruhr posséderaient des stocks de fer et d'acier auxquels il leur serait interdit, pour le moment, de toucher, mais qui seraient suffisants pour assurer une production normale pendant six mois (1).

Il y a donc de fortes chances pour que la constitution de réserves soit une des raisons de la pénurie actuelle en denrées alimentaires et en matières pre-

(1) *Note du document :* Cf. télégramme n°s 96 à 98 du 7 janvier 1937. [Reproduit ci-dessus sous le n° 251.)

mières. Nul doute qu'en agissant ainsi, les dirigeants nationaux-socialistes ne soient guidés par la ferme volonté de se préparer à toutes les éventualités et de ne rien négliger pour y faire face. Cette préoccupation, qui entraîne pour l'ensemble de la population des restrictions et des privations indéniables, montre à quel point les chefs responsables du IIIe Reich gardent toujours devant les yeux l'hypothèse d'une guerre.

298

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 51 (1). *Berlin, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 janvier.)

Les impérieuses revendications de la Turquie dans la question du sandjak d'Alexandrette (2) n'ont pas trouvé seulement leur expression à Ankara. Elles ont eu, dès la première heure, à Berlin, un écho, une résonance particulière et persistante qui vaut d'être signalée.

Quelques organes inspirés de la presse allemande leur ont tout d'abord prêté une attention intéressée. Ils ont exposé avec insistance les éléments divers d'un conflit de caractère revisionniste qui semblait porter une atteinte nouvelle aux traités d'après guerre, qui soulevait la question des minorités ethniques, qui mettait en cause l'institution des mandats et, par là même, l'autorité de la Société des Nations, qui impliquait enfin la France dans un différend politique avec la Turquie dont l'incidence ne laissait pas d'être préoccupante.

Lorsque l'affaire sembla s'aggraver, qu'un ensemble d'indices inquiétants fut apporté par les dépêches d'Istanbul et d'Alexandrette, que la Turquie parut vouloir tenter un coup de force sur le Sandjak, toute la presse allemande entra en branle. Avec un parti pris délibéré, elle reprocha à notre pays de faire bon marché des sentiments et des intérêts d'une minorité ottomane; avec une arrière-pensée évidente, elle soutint qu'il s'agissait, pour les Turcs, d'une question de vie et d'honneur, alors qu'il ne s'agissait pour la France que d'un point de droit; avec une *Schadenfreude* mal dissimulée, elle annonça enfin que la Turquie, si elle ne recevait pas satisfaction, n'hésiterait pas à se retirer de la Société des Nations et à passer à l'action directe.

Une telle attitude, orchestrée à plusieurs reprises par le bulletin officieux de la Wilhelmstrasse et qui laisse transparaître les mots d'ordre donnés par les services du ministère de la Propagande, pose deux séries de questions :

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce contentieux, voir ci-dessus nº 261 (note).

a. Quels intérêts directs et indirects l'Allemagne peut-elle trouver dans le conflit d'Alexandrette?

b. Dans quelle mesure l'attitude intransigeante de la Turquie est-elle inspirée et encouragée par Berlin?

A la première question, la presse allemande a répondu très abondamment, d'elle-même, en soulignant le caractère du conflit franco-turc. Il est certain que la question du Sandjak constitue, pour le gouvernement allemand, un précédent intéressant à plusieurs titres. Si la Turquie obtient une satisfaction quelconque, quel encouragement pour le Reich! Ne revendique-t-il pas, lui aussi, les minorités allemandes qui se trouvent en dehors de son territoire, à l'est, au sud-est, au sud et dont il chiffre le nombre à 1,4 million en Pologne, 0,4 million à Dantzig, 3,5 millions en Tchécoslovaquie, 6,3 millions en Autriche, sans compter les minorités allemandes des pays baltes, de la Hongrie, de la Roumanie, voire de l'Alsace? Ne souhaite-t-il pas, lui aussi, de reprendre possession de ses anciennes colonies qui se trouvent actuellement régies par des puissances étrangères, sous le régime des mandats? Ne soutient-il pas, enfin, que le meilleur moyen d'empêcher la guerre, c'est de procéder en temps utile à une révision équitable des traités?

Dès novembre dernier, au moment où le président Kemal Ataturk, après avoir obtenu la remilitarisation des Dardanelles, formulait, dans un discours au Parlement, les revendications de la Turquie sur le Sandjak [1], le bulletin de la Wilhelmstrasse remarquait avec intérêt que cette réclamation ne semblait pas susciter de protestations en France. Personne ne criait au scandale; personne n'accusait le Ghazi de menacer la paix du monde. Paris semblait prêter l'oreille à la demande turque et reconnaître par là son bien-fondé. Si l'on admettait que la Turquie pût réclamer une révision de ses frontières, pourquoi ne pas l'admettre d'autres pays? Revenant à l'assaut un peu plus tard, la *Correspondance diplomatique* [2] déclarait plus nettement encore :

« C'est un indice encourageant et intéressant que l'opinion de l'ancien propriétaire et celle des populations intéressées ne se soient pas heurtées à une fin de non-recevoir, mais qu'au contraire, on en ait tenu compte et qu'on ait engagé des pourparlers. Dans d'autres cas, tout à fait analogues, on s'en souvient, l'ancien propriétaire ne s'est pas vu reconnaître la faculté de défendre les droits et les intérêts de ses anciennes populations. C'est donc là un progrès indéniable que de tels droits soient pris en considération. Il faut espérer qu'on saura tirer des conséquences logiques de cette manière de voir qui vaut aussi bien pour toutes les questions de mandats et de minorités ».

L'affaire du Sandjak est donc apparue au Reich comme un moyen d'ébranler à nouveau l'édifice de Versailles. Il y a vu, en même temps, une occasion d'éprouver la France, de multiplier autour d'elle les difficultés, de dénaturer et de dénigrer son attitude, mais surtout de mesurer sa capacité de résistance et la solidité de ses amitiés internationales.

(1) Le 1er novembre.
(2) *Note du document : Correspondance politique et diplomatique* du 23 décembre 1936.

Au moment où la guerre civile espagnole menaçait de provoquer de graves complications internationales, surgissait, pour la France, à l'autre extrémité de la Méditerranée, un conflit aigu dans lequel Ankara croyait pouvoir immédiatement adopter une attitude intransigeante. Aucun prétexte ne devait être négligé pour jeter de l'huile sur le feu, accroître la tension des rapports franco-turcs et affirmer à la Turquie une sympathie agissante. La position prise par Ankara était donc approuvée et encouragée sans réserves, alors que tous les torts étaient mis du côté de la France. D'un côté, les droits méconnus d'une minorité lésée et brimée, les intérêts de la défense nationale turque, pour laquelle Alexandrette constituait une base navale indispensable : une question de vie et d'honneur qu'on devait être prêt à défendre les armes à la main. De l'autre côté, les sévices d'une administration militariste qui n'hésiterait pas à y faire couler le sang turc, et toujours l'attitude chicaneuse de la France se retranchant, selon son habitude, derrière l'interprétation formaliste des traités pour faire échouer toutes négociations directes.

L'antagonisme franco-turc prenait une portée d'autant plus considérable que la moindre capitulation de la France devant les exigences formulées par Ankara était de nature à avoir des répercussions très défavorables sur nos intérêts et notre prestige vis-à-vis du monde musulman, non seulement dans le Proche-Orient, mais encore dans toute l'Afrique du Nord.

La position avancée prise délibérément par les Turcs ne pouvait-elle, en outre, être interprétée dans ce sens que le gouvernement ottoman était conscient de pouvoir compter sur une bienveillante neutralité de l'Angleterre? La solidarité franco-anglaise ne s'était-elle pas généralement trouvée en défaut, en Orient, où les Français, selon les termes de la *Gazette de la Bourse* (1), avaient toujours cherché à tirer profit des difficultés rencontrées par la Grande-Bretagne?

L'influence française risquait enfin de subir un recul dans toute l'Europe danubienne et orientale, notamment en Grèce, et jusqu'en Roumanie où le Reich n'a pas renoncé à supplanter la France.

Que l'affaire relevât directement de la Société des Nations et qu'elle eût été portée par les parties devant son Conseil, cela ne donnait lieu, de la part de la presse allemande, qu'à de nouvelles critiques et à l'expression de son scepticisme concernant l'autorité de l'institution genevoise. Qui pourrait croire que la Société des Nations fût en mesure de régler le problème, comme si la Société des Nations eût jamais réglé favorablement aucun problème?

De fait, il apparaissait que l'esprit de conciliation témoigné à l'égard de la Turquie, à Paris et à Genève, n'était pas apprécié par son gouvernement à sa juste valeur et qu'on faisait preuve à Ankara d'une nervosité et d'une violence inaccoutumées.

Comment en est-on venu là? Comment un état, qui entretient avec notre pays des relations amicales, en est-il arrivé à envisager un coup de force dans une région où la France a pour mission de maintenir l'ordre public? Comment une telle éventualité a-t-elle pu être mise en avant par un gouvernement qui a généralement fait preuve de beaucoup de sens politique?

(1) *Note du document : Berliner Börsenzeitung* du 9 janvier 1937.

C'est ici qu'on est amené à rechercher, non sans motifs, si l'Allemagne n'a pas exercé une action déterminante sur les résolutions de la Turquie. Si l'on considère l'influence prépondérante qu'ont su acquérir les dirigeants du IIIe Reich auprès du gouvernement d'Ankara, l'hypothèse apparaît tout à fait plausible. Les récentes négociations commerciales poursuivies, à Ankara même, par le Dr Schacht, en novembre dernier [1], ont mis en relief que la Turquie se trouve, au point de vue économique, dans une dépendance de plus en plus étroite vis-à-vis de l'Allemagne qui, par le jeu des compensations, arrive à absorber plus de 60 % du commerce extérieur ottoman.

Quoi qu'il en soit des liens que peut créer une aussi inéluctable solidarité d'intérêts, il est clair que le Reich a pu avoir la pensée de pousser la Turquie à élever le ton de ses prétentions jusqu'à celui de l'ultimatum et à profiter des circonstances internationales pour s'essayer éventuellement, elle aussi, à la politique du fait accompli. La carence franco-anglaise devant l'affaire d'Abyssinie, puis, le 7 mars, devant le coup de force de l'Allemagne ne lui fournit-elle pas un puissant encouragement? La prétendue désaffectation de la France vis-à-vis des états du Levant, les préoccupations que lui causent les affaires d'Espagne et les soucis de sa politique intérieure peuvent avoir donné à la diplomatie allemande la tentation d'influencer la politique d'Ankara : une occasion se présentait, que la Turquie ne devait pas laisser passer. S'il lui fallait renoncer, pour cela, à faire partie de la Société des Nations, elle se retrouverait en bonne et forte compagnie. A tout prendre, Alexandrette valait bien une brouille passagère avec la France.

Telles sont les considérations que peut suggérer la campagne menée à grand bruit autour de cette question par la presse allemande, à l'instigation des dirigeants du Reich. Il faut bien y constater un nouvel indice de l'activité néfaste avec laquelle le gouvernement allemand et ses représentants à l'extérieur nouent des intrigues internationales sans cesse renouvelées, depuis le Japon jusqu'à l'Espagne en passant par le Proche-Orient.

(1) Du 16 au 19.

299

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 28. *Londres, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 janvier.)

Au début de son discours de mardi [1], le secrétaire d'État avait fait une courte mais intéressante allusion aux affaires d'Espagne. Il avait insisté sur le fait que c'est aux Espagnols qu'il appartient de décider quel est le système de gouvernement qui a leurs préférences. C'est là leur affaire et celle de nul autre pays. En ce qui la concerne, la Grande-Bretagne ne désire voir imposer au peuple espagnol aucun système de gouvernement, pas plus le système anglais qu'un autre. Elle a découragé et continuera à décourager toute intervention étrangère dans les affaires espagnoles. « Je sais, déclare M. Eden, que d'après certains, à l'issue de cette guerre civile, l'Espagne doit avoir inévitablement un gouvernement soit fasciste, soit communiste. Tel n'est pas notre sentiment. Nous croyons, au contraire, qu'aucune de ces formes de gouvernement n'étant d'essence espagnole, n'aurait de chance sérieuse de durée. L'Espagne élaborera avec le temps une forme proprement espagnole de gouvernement. Moins l'étranger interviendra, plus vite elle y arrivera ».

Les idées ainsi exprimées par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères correspondent aux conclusions que le Foreign Office a tirées de son étude de la situation et aux opinions que les fonctionnaires britanniques émettent journellement dans leurs conversations. Les Anglais sont convaincus qu'aucune des deux parties aux prises en Espagne n'est aujourd'hui capable de fonder un gouvernement stable. Les divers éléments groupés à l'heure actuelle, non point tant dans une allégeance au gouvernement de Valence que dans une commune opposition au général Franco, se déchireraient en querelles politiques ou régionalistes s'ils n'avaient plus cet adversaire devant eux. D'un autre côté, le général Franco a provoqué trop de ruines et suscité trop de haines pour être jamais le pacificateur de l'Espagne. Les deux organisations entre lesquelles se partage le fanatisme espagnol présentent donc aux yeux des Anglais un caractère en quelque sorte artificiel et subsistent en grande partie grâce à l'appui de l'étranger.

Non seulement celui-ci met en péril la paix de l'Europe tout entière, mais encore il envenime et prolonge le conflit en Espagne même. Les Anglais sont donc plus convaincus que jamais qu'il convient de tout mettre en œuvre pour faire cesser les interventions étrangères et rendre enfin « l'Espagne aux Espagnols ». C'est dans cet esprit que le Foreign Office a estimé qu'il appartenait à la Grande-Bretagne, seule grande puissance ayant adopté dans l'affaire espa-

[1] Le 12 janvier, M. Eden prononçait son discours au banquet de la presse étrangère à Londres.

gnole une stricte neutralité, de prendre résolument l'initiative. La première manifestation de cette nouvelle activité a été la note du 10 janvier [1]. La mise en vigueur du *Foreign enlistment act*, entendu comme un exemple donné aux autres puissances, devait, paraît-il, comme je l'ai signalé d'autre part, s'accompagner, dans l'esprit du Foreign Office, de mesures destinées à empêcher effectivement l'aide étrangère aux deux partis en présence, mesures que certains ont été jusqu'à qualifier de blocus. Les Anglais pensent d'ailleurs que le mouvement dont ils prennent ainsi l'initiative a chance de recueillir l'adhésion des autres puissances. Ils paraissent compter sur la collaboration de l'Italie, persuadés que celle-ci ne saurait se lier définitivement au Reich dans une question d'ordre méditerranéen où leurs intérêts sont nécessairement en opposition. En ce qui concerne l'Allemagne, ils notent que, bien que le gouvernement du Reich ait reconnu le général Franco, il se proclame moins déterminé à faire triompher ce dernier qu'à empêcher l'avènement du communisme en Espagne et en concluent que si ce dernier péril était écarté, l'Allemagne laisserait sans doute les Espagnols adopter un gouvernement de leur choix. Enfin, les idées qu'ils essayent de faire prévaloir sont trop conformes à celles qui ont été plusieurs fois exprimées par le gouvernement français, notamment lorsque celui-ci a suggéré une consultation populaire en Espagne comme suite à une médiation, pour qu'ils doutent de l'appui de la France.

En même temps qu'il cherche à déclencher une action internationale dans ce sens, le Foreign Office s'efforce de répandre ces idées en Angleterre même. Tel a été le but des conversations que M. Eden a eues la semaine dernière avec les chefs de l'opposition. Il les avait d'ailleurs, paraît-il, ralliés à ses vues et c'est une des raisons, comme je l'explique par ailleurs, pour lesquelles la note du 10 janvier, dépouillée par le Conseil des ministres de la partie qui devait plaire le plus aux travaillistes et aux libéraux et grâce à laquelle le secrétaire d'État avait gagné l'adhésion de leurs chefs, a été si vivement critiquée par l'opposition. Il convient également de signaler qu'au moment même où M. Eden commençait son discours à l'Association de la presse étrangère, le correspondant diplomatique du *Manchester Guardian* faisait à la radio une causerie préparée à l'inspiration du Foreign Office et qui développait des idées analogues à celles exprimées par le secrétaire d'État. C'est enfin dans le même sens que le bureau de presse du département des Affaires étrangères parle aux journalistes venant se renseigner auprès de lui.

Pour le Foreign Office, cet accord de désintéressement à l'égard de l'Espagne ne serait d'ailleurs que la première étape d'une œuvre de plus large envergure tendant à une collaboration des puissances européennes non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan économique dont l'importance lui paraît primordiale [2]. C'est ce plan dont M. Eden a esquissé les grandes lignes dans son discours de mardi soir et ce sont ses idées que le gouvernement britannique s'efforcera vraisemblablement de mettre en pratique, ou tout au moins de défendre, au cours des prochains mois.

[1] Allusion aux instructions reproduites ci-dessus sous le n° 267.
[2] M. Eden avait déclaré qu'en Angleterre, on préférerait nettement le beurre aux canons, en dépit des armements considérables imposés par les circonstances.

300

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 10. *Washington, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 janvier.)

La conférence panaméricaine de Buenos-Aires a terminé ses travaux le 23 décembre dernier (1). L'atmosphère de confiance et de cordialité qui se créa dès le début des délibérations devint encore plus chaleureuse, rapportent les correspondants américains, au cours des sessions plénières des derniers jours.

Son programme comportait trois domaines : politique, économique et culturel. Onze conventions, une déclaration de principes, soixante-deux résolutions et recommandations constituent l'œuvre de la conférence.

Le Département aura connu ses résultats par les soins de notre ambassade à Buenos-Aires*; il importe cependant de les considérer du point de vue de l'opinion américaine.

Le programme politique fut le premier entrepris. De par ses conséquences, c'était de beaucoup le plus important. Trois conventions et une déclaration de principes composent le travail principal réalisé en ce domaine. Ce sont : la convention de sécurité collective, la convention de non-intervention, la convention de coordination des traités existants et de neutralité, la déclaration de solidarité interaméricaine, qui pose en outre les quatre principes politiques reconnus par la communauté américaine. Ces quatre textes furent adoptés à l'unanimité des vingt et une républiques : l'Argentine, le Paraguay, le Salvador et la Colombie formulèrent toutefois des réserves en signant la convention de coordination des traités, dite de neutralité.

La convention de sécurité collective qui est l'aboutissement de plusieurs projets différents, dont l'un des États-Unis, prévoit que les gouvernements se consulteront en vue de former un front uni en cas d'hostilités ou de menaces d'hostilités : 1º entre deux nations américaines; 2º entre deux ou plusieurs pays non américains; 3º entre un état américain et un état non américain.

La convention de non-intervention proposée par la délégation mexicaine interdit aux pays contractants l'intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'une autre nation. La violation de ce texte entraînera de mutuelles consultations entre autres contractants. En 1933, à la conférence de Montevideo, les États-Unis avaient simplement garanti une politique de

(1) Sur cette conférence, marquée par l'antagonisme des politiques des États-Unis et de l'Argentine, voir ci-dessus nos 119, 157, 195.
* *Mention marginale :* Pas à cette date! 26-1-37.

non-intervention durant l'administration Roosevelt. Non seulement aujourd'hui n'y-a-t-il plus de délai fixé, mais en ce qu'elle déclenche le mécanisme de consultations mutuelles, l'intervention est jugée aussi grave que le risque d'hostilités prévu dans la convention de sécurité collective.

La déclaration de solidarité interaméricaine est due à l'initiative des cinq gouvernements d'Amérique centrale, qui triompha de l'opposition inattendue de l'Argentine à ce projet. Les gouvernements américains y affirment que tout acte inamical à l'égard d'un pays américain qui peut mettre la paix en péril constituera une préoccupation commune à toutes les républiques, et justifiera la procédure de consultation déjà prévue.

La déclaration précise de plus que les quatre principes suivants ont été acceptés par la communauté américaine :

L'acquisition d'un territoire par la violence ne sera pas reconnue;

L'intervention d'un état dans les affaires internes ou externes d'un autre est condamnée;

Le recouvrement par la violence des dettes est illégale;

Tout différend ou dispute entre états américains, quelle que soit sa nature ou son origine, sera résolu par la conciliation, l'arbitrage ou par le recours à un tribunal international.

Tandis que de ces trois instruments, le pacte de non-intervention est pour les états d'Amérique latine de beaucoup le plus important, les États-Unis au contraire attachent un intérêt particulier à la convention de sécurité collective. La convention de non-intervention consacre pour les pays sud-américains la fin de la doctrine de Monroe, qui ne fut jamais à leurs yeux qu'une politique d'intervention dans leurs affaires intérieures. Et, fait sans précédent lors d'une conférence panaméricaine, le Dr. Saavedra Lamas, dans son discours de clôture, osa ouvertement parler de la doctrine de Monroe, signala l'incompatibilité de cette politique unilatérale avec les engagements pris par les États-Unis et proposa d'épuiser la discussion sur ce projet lors de la prochaine conférence panaméricaine qui doit se tenir à Lima en 1938.

Par contre, dans l'opinion américaine, la convention de sécurité collective représente, selon les paroles de M. Cordell Hull, « la garantie de paix la plus importante que ce continent ait jamais eue ». Loin de disparaître, la doctrine de Monroe trouve en cette convention une extension nouvelle. De politique nationale, elle devient une doctrine continentale et permet aux États-Unis de se décharger d'un fardeau qu'ils étaient jusqu'alors seuls à porter. Ainsi, à l'heure où l'Amérique du sud proclame la fin de la doctrine, les États-Unis se louent, sinon de son aboutissement, du moins de sa nouvelle transformation. A vrai dire, ces divergences d'opinion ne sont pas inconciliables, les deux parties s'accordent à reconnaître que la déformation apportée aux principes de la doctrine de Monroe par l'impérialisme américain appartient maintenant au passé et qu'à la place de la méfiance qu'il engendrait, existe aujourd'hui, inscrit en des textes, un esprit de coopération entre les états juridiquement égaux des deux continents américains. Tant à l'égard d'un danger intérieur que d'un danger extérieur à l'hémisphère ouest, cette coopération ne va pas

plus loin, il est vrai, que la consultation mutuelle. Ce serait peu et stérile, si nous étions partagés, a déclaré M. Hull, « mais avec la bonne volonté et le désir de coopération qui nous anime aujourd'hui, la consultation repose à la base de tout accord sur ce continent ».

Le quatrième instrument important qui soutient l'édifice politique de la conférence de Buenos-Aires est la convention de coordination des traités dite de neutralité.

Tant par mon télégramme n°s 1175-1178 en date du 26 novembre 1936 que par ma lettre n° 302 du 7 octobre 1936 (1), j'avais signalé au Département l'intérêt qu'attachait le gouvernement américain à voir ce sujet traité à Buenos-Aires et l'espoir qu'il formait de voir s'y élaborer une œuvre constructive à cet égard qui viendrait renforcer la doctrine de neutralité américaine. Dès le 7 décembre, la délégation des États-Unis soumit à la conférence un projet de convention de neutralité pour les républiques américaines. Ses grandes lignes étaient : réaffirmation des cinq principaux pactes signés par des états américains; constitution d'un comité de consultation permanent composé des ministres des Affaires étrangères des divers pays chargé d'assurer une coopération permanente interaméricaine et d'offrir sa médiation dans tout différend intéressant les états américains; création d'un front uni de neutralité en cas de guerre et stricte interdiction aux états neutres d'exporter aux belligérants des armes, des munitions ou des matières premières susceptibles d'être utilisées pour la guerre.

L'extension de la doctrine de neutralité américaine aux états de l'Amérique latine présentait un double inconvénient. D'une part, le traitement égal auquel s'engagent les neutres à l'égard des belligérants en cas d'hostilités est absolument contraire aux stipulations du pacte de la Société des Nations. Comme le projet américain prévoyait que ses provisions ne devaient pas porter atteinte aux obligations antérieures des contractants, il en résultait qu'en cas d'hostilités, états membres et états non membres de la Société des Nations sur les continents américains eussent les uns et les autres poursuivi une politique de neutralité divergente. D'autre part, un argument, relevant cette fois de leur intérêt et non du droit, dictait aux pays sud-américains leur attitude. L'éventualité que les matières premières qui constituent leurs principales ressources pourraient être considérées comme matériel de guerre, et de ce fait leur exportation interdite, non seulement les aurait privés de la possibilité de réaliser d'importants bénéfices, mais encore aurait soumis leurs économies non complémentaires à une surproduction entraînant de graves désordres.

Aussi, ce projet provoqua-t-il immédiatement l'opposition déclarée de

(1) La D. n° 302 annonçait que Washington venait de soumettre aux nations membres de la future conférence un projet de pacte de neutralité en huit articles. Ce projet, selon la presse américaine, visait « plus à réduire les risques de guerre et, dans le cas d'hostilités, à en limiter l'étendue, qu'à définir l'agresseur et à lui imposer des sanctions ». La presse insistait notamment sur l'importance de l'article 6 (qui recommandait la création d'un comité permanent consultatif en vue de la paix, « véritable conseil d'une Société des nations américaines »).

Le T. n°s 1175-1178 du 27, 17 h, laissait entendre que le Brésil, d'accord avec Washington, soumettrait deux projets de traités, dont un relatif aux règles de neutralité et à la détermination de l'agresseur.

l'Argentine, à laquelle se rallièrent les autres états membres de la Société des Nations.

Soucieux d'obtenir avant tout un accord unanime, les États-Unis ne s'opposèrent pas aux modifications exigées par les états d'Amérique latine et notamment l'Argentine. Après deux remaniements, on tomba d'accord sur un texte définitif. Comme l'ancien, celui-ci préconise l'adhésion de tous les états aux cinq traités, c'est-à-dire au traité Gondra de 1923 (1), au pacte Briand-Kellogg, à la convention de conciliation générale interaméricaine de 1929, au traité général d'arbitrage de Washington de 1929, au traité Saavedra Lamas de 1933 (2). Mais la Commission permanente de consultation est abolie. En cas d'hostilités ou de danger d'hostilités entre les nations américaines, les puissances se consulteront en vue de s'efforcer d'adopter une politique de neutralité commune. Elles « pourront prendre en considération » l'établissement d'un embargo aux deux belligérants, et non plus « devront » le faire. Enfin les mesures éventuelles seront prises par chaque législation nationale, laissant ainsi à chacun des Congrès le soin de décider. En bref, d'obligatoires les mesures à prendre ne sont plus que facultatives, chaque état décidant souverainement de ses actions. L'Argentine fit en outre ajouter que « rien dans la présente convention n'affectait les droits et devoirs des nations membres de la Société des Nations ».

A la signature de ce pacte, quatre pays apportèrent des réserves. La plus importante fut celle apportée par le gouvernement argentin : « En aucun cas, des produits alimentaires ou des matières premières destinés aux populations civiles des états belligérants ne seront considérés comme contrebande de guerre. En cas de guerre d'agression, chaque nation pourra réserver son attitude en ce qui concerne l'embargo sur les armes ».

Par suite des transformations dont il fut l'objet, ce pacte à vrai dire devient plus une convention de consultation que de neutralité.

La possibilité en cas de guerre pour les nations neutres membres de la Société des Nations de prendre des sanctions contre l'agresseur, alors que par les neutres non-membres celui-ci est assuré d'un traitement égal à l'autre belligérant, paraît rendre illusoire toute politique commune. Placé au contraire à côté des deux conventions et de la déclaration de principes analysées plus haut, il les complète heureusement. En cas de menace intérieure ou extérieure, en cas de danger d'hostilités, en cas d'hostilités, les puissances contractantes s'engagent à se consulter en vue d'adopter une politique commune. C'est peu ou beaucoup suivant l'esprit qui les anime.

Les transformations apportées au caractère du projet américain de convention de neutralité, qui fut le terrain principal où s'opposèrent la thèse de neutralité des États-Unis et celle des états américains membres de la Société des Nations, ont fait dire à certains que la conférence fut un échec.

Dans l'*Evening Star* du 27 décembre, M. Constantine Brown écrit que la

(1) Traité pour la prévention des conflits, signé par vingt-et-un états américains.

(2) Pacte de Rio de Janeiro, par lequel vingt-et-un états américains s'engageaient à renoncer à la guerre.

formation d'un front uni de neutralité était le seul but de la conférence pour le gouvernement américain. Elle eût en cas d'hostilités en Europe fermé les grands marchés de matières premières aux belligérants, donné ainsi à réfléchir aux nations bellicistes, et permis au Président de préparer le terrain de la grande conférence de chefs d'États qu'il souhaite réunir. Tous les états européens, ajoute M. Brown, même les pacifistes, s'employèrent par leurs manœuvres dans les capitales sud-américaines à déjouer les plans américains. D'autre part, la crainte des pays sud-américains du manque à gagner qu'en cas de guerre entraînait pour eux l'observation de la neutralité, et l'esprit de méfiance qui sommeille encore chez eux à l'égard des « Yankees », empêchèrent le Président de les convertir à sa cause.

A vouloir trop prêter aux desseins du gouvernement américain, on risque de s'écarter du plan de la réalité. L'entente des démocraties américaines préconisée par le président Roosevelt n'est pas une formation politique destinée à s'isoler du monde pour constituer le champ d'activité du seul impérialisme américain. Le but proposé est d'un autre ordre : il s'inspire de cette foi en la forme démocratique de gouvernement et de ce désir de paix générale qui gouvernent la politique présidentielle; il s'agit de l'organisation régionale d'une communauté d'états libres dévoués aux mêmes principes, entre lesquels règne une paix féconde et « active », suivant le mot de M. Cordell Hull, qui pour le moment servira d'exemple aux autres pays en attendant de pouvoir collaborer avec d'autres groupements analogues à l'œuvre de paix mondiale.

C'est en termes vigoureux que le 23 décembre, dans son discours de clôture, le secrétaire d'État s'élèvera contre une politique d'isolement : « Je ne puis affirmer avec assez de force que d'aucune manière nous ne visons à une politique d'isolement continental. Le mirage d'autarcie ne nous leurre pas; nous connaissons ses dangers. L'interdépendance du monde d'aujourd'hui nous montre quelle folie serait de vouloir bâtir un mur de Chine autour de notre hémisphère. Notre but n'est pas d'isoler ce continent, mais de construire notre propre édifice de paix qui servira d'exemple aux autres parties du monde. »

A côté de ces quatre principaux instruments politiques, deux autres conventions furent adoptées : l'une dite de bons offices et de médiation, l'autre prévoyant la création de commissions mixtes permanentes destinées à aplanir toute cause de différend. Les États-Unis par ailleurs se refusèrent à adhérer à la résolution adoptée par les vingt républiques d'Amérique latine visant à coordonner les instruments de paix américains avec le pacte de la Société des Nations.

Bien que dans les discours qu'il prononça à la conférence, M. Cordell Hull ait à plusieurs reprises insisté sur la nécessité que présente pour la prospérité intérieure et l'heureux maintien de la paix extérieure le principe de la liberté du commerce, il convint qu'il n'était possible à Buenos-Aires que de poser des principes généraux de politique économique interaméricaine.

Le programme économique de la conférence s'est en conséquence résumé à deux résolutions principales, toutes deux proposées par la délégation des États-Unis. La première invite tous les gouvernements américains à réduire

progressivement leurs barrières douanières en vue de préparer un accord commercial de caractère général. La seconde engage ces mêmes gouvernements à adopter en matière de commerce une politique d'égalité de traitement.

A côté de celles-ci, deux autres résolutions envisagent une conférence destinée à supprimer les contrôles de changes en Amérique du sud en vue d'une stabilisation générale.

En vérité, la réalisation de ce programme paraît difficile. L'effondrement de leurs exportations lors de la crise a obligé les pays sud-américains à recourir à la protection de tarifs douaniers particulièrement sévères. A leur abri se sont développées des industries nationales. En vue de se procurer les importations indispensables et dans la mesure du possible des devises étrangères, chacun de ces pays a entrepris ensuite une politique d'accords bilatéraux de compensation et de strict contrôle des changes diamétralement opposée à la doctrine économique du département d'État.

Le commerce entre Amérique nord et sud se heurte à deux autres difficultés : en matière de produits manufacturés, les marchés sud-américains, en raison du standard de vie peu élevé des populations, offrent surtout des débouchés pour des articles bon marché, tels que ceux fabriqués par le Japon et l'Allemagne avec lesquels l'industrie américaine peut difficilement rivaliser. En matière de produits agricoles, l'Amérique du sud et du nord ne sont guère complémentaires, et les États-Unis ne dépendent de leurs voisins du sud que pour peu de produits. Les chiffres confirment combien ce commerce est limité : en 1935, 16,4 % seulement des exportations des États-Unis furent à destination de l'Amérique du sud, tandis que de cette source les importations américaines ne s'élevaient qu'à 2,5 % de leur montant total.

A diverses reprises au cours de la conférence de Buenos-Aires, il fut question dans la presse américaine de l'ouverture de négociations commerciales entre l'Argentine et les États-Unis. L'insistance avec laquelle les hommes d'affaires américains à Buenos-Aires ont recommandé cette initiative au secrétaire d'État, les déclarations que fit en rentrant le président Roosevelt à sa conférence de presse sur la nécessité de réviser la réglementation sanitaire américaine à l'égard des viandes frigorifiées argentines ont prêté vraisemblance à cette rumeur. Les États-Unis, semble-t-il, sont surtout désireux d'obtenir la suppression de la prime de change que les exportateurs américains ont à payer pour rapatrier leurs fonds. C'est ainsi que près de la moitié des importations américaines sont grevées d'une surtaxe de 20 % par rapport aux produits de pays comme l'Allemagne qui, grâce à leurs accords de compensation, jouissent d'un traitement préférentiel. En raison de l'antagonisme des thèses qui s'affrontent, le chemin qui s'ouvre aux négociateurs paraît donc long et difficile.

Le programme culturel et de coopération intellectuelle de la conférence, destiné à créer et à développer dans les états américains une opinion publique internationale pacifique, offrait un champ fertile aux projets les plus divers. Quatre conventions ont été adoptées : l'une prévoit des échanges annuels de professeurs, une autre l'enseignement dans toutes les écoles du principe de renonciation à la guerre et des modes de solution pacifique des conflits; une troisième, l'échange entre les pays américains de leurs diverses publica-

tions et revues, la dernière vise à l'abolition des droits de douane sur les films à caractère éducationnel.

De nombreuses résolutions et recommandations visent à un rapprochement culturel américain au moyen de la presse, de la radio et du cinéma.

Quels sont les résultats de la conférence de Buenos-Aires? Dans le domaine politique, la reconnaissance plusieurs fois répétée en des textes différents de l'égalité juridique absolue de tous les états formant la communauté américaine, l'abandon définitif qu'elle implique de toute politique d'intervention d'un état fort à l'égard de ses voisins faibles, l'engagement pris en toute liberté par ces nations indépendantes de se consulter dans toute éventualité qui constituerait un danger pour l'une d'entre elles. Dans le domaine économique, des résolutions jetant les bases d'une politique générale économique plus saine, impossible à réaliser en ce moment où chaque pays se protège encore derrière les barrières qu'il édifia pour se défendre de la crise, mais dont le retour de la prospérité peut favoriser en une certaine mesure le développement. Dans le domaine culturel, un vaste programme qui doit mettre en œuvre tous les moyens de la science en vue du rapprochement interaméricain.

Se fondant sur l'absence de tout engagement précis à une action politique commune, sur le fait qu'aucun pacte général n'a été élaboré qui constitue la charte de la ligue des nations américaines déterminant leur attitude dans des cas prévus, certains ont conclu à l'échec de la conférence. Ce n'est même pas juger ses résultats à la lettre et en tout cas en méconnaître l'esprit. Or, c'est l'esprit de cette conférence qui compte. Un esprit trop nouveau pour s'affirmer en des engagements précis qui risqueraient de contredire d'ailleurs des politiques nationales établies, mais dès maintenant assez confiant pour reconnaître à l'unanimité la nécessité de s'entendre en vue de la défense d'intérêts communs. Sans qu'elle permette de préjuger à quel degré de coopération politique il aboutira, la conférence de Buenos-Aires consacre la naissance du véritable esprit panaméricain. Qu'il implique la mort ou simplement la métamorphose de la vieille doctrine de Monroe, un fait s'impose : la reconnaissance en un texte de la politique de bon voisinage fondée sur « l'égalité, le respect économique, l'autonomie, l'indépendance et le libre développement des nations américaines», et tous sont d'accord pour reconnaître le président Roosevelt comme son véritable fondateur.

Cependant, une conclusion sur la récente conférence de Buenos-Aires qui ne sortirait pas du cadre des résultats panaméricains serait incomplète. Cette réunion a mis en lumière l'étroite interdépendance qui existe entre l'Europe et les Amériques lorsqu'il s'agit du problème de l'organisation de la paix. Nous pouvons nous réjouir certes de la fidélité qu'à l'occasion de cette conférence, les pays sud-américains ont témoigné aux liens qui les unissent à l'Europe, nous pouvons aussi nous féliciter de l'attachement que les nations qui en étaient membres ont marqué à la Société des Nations. Mais le problème qui se posait à Buenos-Aires appelle d'autres considérations. On se méprendrait sur le véritable sens de la politique panaméricaine des États-Unis si, comme je le signale dans cette lettre, on lui prêtait d'autre but que celui de créer une communauté d'états démocratiques, un bloc de nations pacifiques

dont l'entente régionale puisse contribuer à l'organisation mondiale de la paix. Dans son discours d'ouverture, le président Roosevelt parla de l'exemple que devaient donner au monde les 250 millions d'hommes qui habitent les continents américains. Il eût voulu que cet exemple se traduisît sur le plan de la réalité par la constitution d'une force agissante et pacifique, par une entente panaméricaine qui en tout temps eût pesé de son poids en faveur de la paix, et en cas de guerre aurait su prendre des mesures communes pour limiter le conflit.

Dans deux dépêches en date des 23 et 24 juillet 1935 (1), j'ai rapporté au Département les conversations que j'avais eues avec M. Hull et M. Norman Davis et les vues qu'ils m'avaient exprimées à l'égard d'une adhésion éventuelle des États-Unis à une Société des Nations reposant sur le principe du régionalisme.

Il faut espérer que l'opposition de M. Saavedra Lamas au projet américain, s'il maintient grand ouvert le chemin de la collaboration des états sud-américains avec la Société des Nations, n'aura pas allongé celui plus détourné qui paraît être le seul que désirent emprunter les États-Unis pour se rendre à Genève*.

301

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 20. *Bruxelles, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 janvier.)

Au moment où commence à s'affirmer, par des actes, la politique « indépendante », « exclusivement et intégralement belge » annoncée par Léopold III dans son discours du 14 octobre dernier, il me paraît utile d'en dégager sommairement les tendances essentielles.

Il convient tout d'abord de noter qu'il s'agit, non pas d'une orientation entièrement nouvelle, mais plutôt d'un retour à l'esprit et aux méthodes qui prévalaient avant 1914. C'est pourquoi on aurait tort d'opposer Léopold III à Albert Ier pour en conclure que si le père était encore sur le trône, la Belgique n'évoluerait pas comme elle le fait actuellement. Albert Ier aurait sans doute, grâce à son expérience, employé d'autres formes que son fils. Il connaissait la France et n'aurait pas laissé publier, sans une préparation diplomatique appro-

(1) Dans ces dépêches (nos 336 et 340), l'ambassadeur de France relatait que ses interlocuteurs exigeaient, pour une éventuelle adhésion de leur pays à la Société des Nations, la réorganisation de cet organisme basée sur une division en trois sections : européenne, américaine et extrême-orientale.

* Mention *in fine* de l'ambassadeur : *Ce rapport a été rédigé par M. Saint.*

priée, ni peut-être même sans une intervention personnelle, un discours comme celui du 14 octobre. Mais, à quelques autres nuances près, il aurait pu faire siennes les directives données par son fils. Certes, il était moins inféodé aux Flamands, dont le potentiel n'a cessé de s'accroître depuis quelques années, et, pour lui, la solidarité interalliée de la guerre n'était pas seulement un souvenir sentimental. Mais, roi constitutionnel, il eût pris en considération la volonté de la majorité de ses compatriotes qu'effraie notre politique d'alliances orientales. N'oublions pas non plus que, pendant la guerre, malgré l'autorité du maréchal Foch, Albert Ier se refusa obstinément à laisser utiliser ses troupes hors du lambeau de territoire belge occupé par elles, même lorsque, dans d'autres secteurs voisins, le front français ou anglais était sur le point d'être enfoncé. Rappelons-nous, enfin, que lorsqu'un pacte occidental fut pour la première fois ébauché à Cannes, le très francophile M. Jaspar n'accepta pas de donner la garantie belge à ses voisins. La réciprocité admise par M. Vandervelde, en 1925, dans le pacte de Locarno, ne peut s'expliquer que par l'influence des idées genevoises et de M. Briand sur le chef de la IIe Internationale, qui ne paraît pas avoir saisi toute la portée de son engagement, puisque, par la suite, il a toujours affirmé que l'armée belge ne pouvait et ne devait servir exclusivement qu'à la défense du territoire national. M. Devèze, ministre de la Défense nationale, Grand-Croix de la Légion d'honneur, grâce auquel purent être reprises avec fruit, en 1935 et 1936, les conversations d'états-majors, ne raisonnait d'ailleurs pas autrement, bien que M. Maginot ait réussi à l'entraîner dans la Ruhr, mais sous le couvert de défendre des intérêts belges.

La tradition belge, forte de quatre-vingts ans de paix et de prospérité pendant la période de la neutralité garantie, reste hostile à tout ce qui peut, même indirectement, comporter un risque d'intervention armée au bénéfice d'autrui. Locarno et l'accord militaire franco-belge de 1920 (1) furent des « accidents », des entorses à la tradition. L'Allemagne était alors désarmée, la zone rhénane était démilitarisée. Maintenant que l'armée allemande a recouvré sa puissance d'autrefois, qu'elle est à pied d'œuvre à la frontière et que l'imbroglio des alliances et des pactes peut, estime-t-elle, déchaîner une conflagration générale plus encore qu'en 1914, la Belgique est fermement décidée à tout faire pour rester en dehors d'un conflit, si elle n'est pas attaquée. Si la France intervient en faveur d'un de ses alliés à l'est et que l'Allemagne riposte sur le Rhin, les Belges ne veulent pas avoir à agir militairement. Pas même, tout comme les Suisses et les Hollandais, si la France est l'objet d'une agression directe et non provoquée.

Politique de l'autruche, dira-t-on? Mais, sauf dans les milieux socialistes où l'on admet — et encore peut-être plus en théorie qu'en pratique — la thèse de la paix indivisible et celle de la sécurité collective, les Belges qualifient cette politique de « réaliste » et la considèrent comme la seule qui convienne à une petite puissance entourée de grands voisins. Ils invoquent, comme l'a fait Léopold III, « l'exemple fier et décidé de la Hollande et de la Suisse ». Au

(1) Accord du 7 septembre 1920 (échange de lettres des 10-15 septembre), dénoncé le 6 mars 1936 par un nouvel échange de lettres limitant la collaboration belge aux obligations du pacte de Locarno.

surplus, au cas où, malgré tous les gages pacifiques ainsi donnés à l'Allemagne, celle-ci s'attaquerait de nouveau à la Belgique, ils savent fort bien qu'ils peuvent compter sur l'aide française et britannique. Pourquoi donc, pensent-ils, inquiéter l'Allemagne ou lui donner un prétexte d'intervention, puisqu'en tout état de cause, même sans engagement préalable de leur part, la France ni la Grande-Bretagne ne pourront tolérer qu'un tiers s'installe en Belgique?

Cependant, et c'est là la différence essentielle entre le système d'aujourd'hui et celui de la neutralité d'autrefois, on ne s'interdit pas, en principe, d'avoir des conversations et accords d'états-majors avec chacun de ses voisins. Mais on se réserve de n'y recourir effectivement que si l'on se sent directement menacé. Avoir des conversations exclusives avec l'état-major français serait affirmer une orientation unilatérale. Ce serait mécontenter l'Allemagne, ou lui donner le droit d'en réclamer également. On ne veut ni de ceci, ni de cela. On fait valoir (à tort, mais comparaison n'est pas raison) que la Grande-Bretagne elle non plus n'est pas désireuse de pousser ces conversations, tant que le danger n'est pas imminent. Or, on est convaincu ici que l'Allemagne ne songe à aucune agression du côté de l'ouest et l'on sait, tout comme notre propre service de renseignements, que l'Allemagne n'a encore que très peu de troupes et de fortifications sur la frontière belge. On s'en félicite comme d'un premier et très agréable résultat de la nouvelle politique « d'indépendance ». Peut-être même y a-t-on contribué par des conversations secrètes... Si, comme on paraît s'y attendre, Hitler fait prochainement une déclaration pour proclamer ses sentiments pacifiques à l'égard de la Belgique et donner à celle-ci sa garantie, on triomphera rue de la Loi, à Laeken et dans les Flandres, surtout si le Chancelier écarte toute prétention au droit de passage pour les troupes allemandes, alors que nous soulevons précisément la question pour ne pas laisser prescrire ce droit.

L'article XVI du pacte de la Société des Nations, qui fut l'objet de controverses internationales, est interprété ici dans un sens restrictif. Il ne prévoit, dit-on dans les milieux officieux, que des sanctions d'ordre économique ou financier; les mesures d'ordre militaire qu'il recommande visent seulement les modalités éventuellement nécessaires pour l'application de ces sanctions : cordons de surveillance et blocus. C'est exclusivement pour des forces militaires chargées de faire respecter ces recommandations du Conseil que peut être invoqué le droit de passage. Encore, prétendent certains, les dispositions de l'article XV (par. 7) réservent-elles aux membres de la Société le droit d'agir comme ils le jugeront nécessaire, si le rapport du Conseil ne réunit pas l'unanimité (à l'exclusion des parties au différend). En tout cas, le « droit de passage » a le don d'exciter particulièrement l'opinion. Soit qu'on envisage l'hypothèse où nous voudrions y recourir contre l'Allemagne pour secourir nos alliés ou l'U.R.S.S., soit qu'on nous prête l'intention de ne l'invoquer que pour prendre à revers l'armée allemande en riposte à une agression directe, on croit ou on affecte de croire que nous entendons l'exercer sans l'assentiment préalable du gouvernement belge. Et ce sentiment très répandu n'a pas peu contribué à rendre populaire le discours du Roi.

Ainsi donc, les souvenirs du passé, rendus plus vivaces par les craintes présentes, incitent les gouvernants belges à forger, avec l'assentiment et l'encouragement de la majorité de la nation, une politique de plus en plus égoïste, étroite, neutraliste en un mot. Par la force des choses, en raison de l'attitude que nous adoptons en faveur de l'assistance mutuelle et de la sécurité collective, cette politique prend la forme d'un antagonisme plus ou moins dissimulé avec la nôtre. Présentement, la majorité des Belges pensent, non point que nous entendons déchaîner la guerre ni pratiquer l'agression, mais que nos engagements, nos accords, notre idéologie en matière internationale risqueraient, s'ils restaient soumis à notre influence et liés à nos méthodes, de les entraîner dans un conflit auquel ils espèrent pouvoir échapper, en se repliant sur eux-mêmes.

Il y a des nuances dans l'expression de ce sentiment. Mais nos plus sincères amis même n'y échappent pas complètement. A mesure que s'éloigne dans le passé la grande épopée qui l'a élevé au-dessus de lui-même, le peuple belge retourne à ses traditions de la période de neutralité et, par delà, aux siècles de particularisme provincial et communal. Le facteur flamand joue là un rôle dominant. Mais les préjugés de certains catholiques non flamands jouent aussi un rôle important. Les passions de politique intérieure sont loin d'être sans effet. Et le Palais, qui évalue ces différents éléments pour asseoir sa popularité et sauver à la fois l'unité nationale et la dynastie, y ajoute ses préjugés monarchiques et les influences de famille ou d'éducation.

Et cependant, faut-il désespérer?

Il faut se garder d'espérer contre l'évidence. Mais il ne faut pas désespérer. Reverrons-nous la Belgique francophile de 1920? On ne peut l'exclure, sous la pression d'événements imprévisibles; il serait imprudent d'y compter. Mais il n'est pas impossible que, dans certaines circonstances, l'atmosphère change. Sans escompter un retour à la collaboration étroite, il se peut que les méfiances actuelles se dissipent. Un changement dans la situation politique intérieure du Royaume peut en être la cause, aussi bien que des circonstances extérieures. C'est pourquoi, je l'ai déjà dit et je le répète, sans nous faire d'illusion en ce qui concerne le moment présent et l'avenir immédiat, nous ne devons rien faire qui puisse empêcher un revirement des esprits. L'Angleterre, l'Italie, la Pologne ont-elles toujours eu la même attitude à notre égard depuis 1920? Il reste malgré tout en Belgique des éléments qui nous sont attachés. Certes, parmi les hommes politiques, la génération nouvelle n'a point les raisons sentimentales qui animaient les dirigeants contemporains de la Grande Guerre. Mais les Wallons dans leur grande majorité ne peuvent renier l'amitié française. Mais les excès mêmes des flamingants peuvent appeler une réaction. Mais une appréciation plus saine de la situation en France finira bien par triompher des préjugés et des craintes qui éloignent de nous les Belges naguère sympathiques. C'est en vue d'une évolution possible et pour en faciliter, le moment venu, la réalisation, que nous devons continuer de ménager les amitiés fidèles, et nous efforcer d'éclairer ceux qui pêchent encore plus par ignorance de leurs véritables intérêts et par méconnaissance de nos intentions que par hostilité foncière.

En attendant, nous avons le droit et le devoir de nous inspirer strictement de nos intérêts essentiels et de ne consentir à leurs dépens aucun sacrifice. Nous devons aussi nous abstenir de ces manifestations sentimentales qui ne provoquent ici qu'agacements et dérision. Assez de statues royales en France, d'hymnes à la « grandeur », à l'« héroïsme belge », ou même au « Roi-Chevalier »! On est trop tenté ici de s'en prévaloir pour considérer que tous les droits sont de ce côté, tous les devoirs du nôtre, lorsque même on n'insinue pas que ces hyperboles nous dispensent d'ouvrir nos frontières à l'industrie belge et aux chicorées *witloof!*

Mais gardons-nous de tomber dans le travers opposé. Traitons la Belgique en pays ami. Ne lui montrons point une mauvaise humeur inutile. N'ayons point l'apparence de pratiquer à son égard une politique « punitive ». Traitons-la avec courtoisie, et même avec amabilité, mais sur la base stricte de nos intérêts.

Actuellement, il ne faut point se le dissimuler, ce qui se joue, ce n'est pas la réciprocité d'assistance. Il se peut que le gouvernement belge y revienne un jour, mais nous n'en sommes pas là. La question capitale, actuellement, c'est de savoir si la Belgique — attaquée par l'Allemagne — se défendra *réellement* ou non. Les probabilités sont incertaines. Certaines tendances semblent bien incliner vers la négative. Toutefois, il ne faudrait pas écarter complètement un retour à l'hypothèse d'une défense effective, sous l'impulsion par exemple des populations wallonnes. Mais, dans le doute, c'est à notre propre sécurité *d'abord* qu'il nous faut songer.

302

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. Confidentiel. *Londres, 14 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 février.)

Si, ainsi qu'il ressort des télégrammes de M. François-Poncet, l'opinion allemande s'est montrée impressionnée par la rapidité avec laquelle le public anglais a prêté créance aux projets nationaux-socialistes sur le Maroc [1], en France, au contraire, il a pu sembler que l'Angleterre hésitait à nous suivre et que certains grands journaux n'ajoutaient guère foi aux faits allégués ou présagés par le gouvernement français. Cette tendance s'est reflétée dans les propos de quelques hauts fonctionnaires du Foreign Office, qui ont déploré la « nervosité » de notre presse, et qui ont, dès le début, déclaré que les informations dont ils disposaient ne justifiaient point, pour le présent, nos appréhensions.

[1] Sur ces projets, voir ci-dessus n° 288 (et note).

Il n'est que juste d'ajouter qu'aussitôt connu le succès de notre intervention, les bureaux de Downing Street et la plupart des quotidiens y ont donné une approbation sans réserve. Les journaux libéraux, comme le *News Chronicle* et le *Manchester Guardian*, ont reconnu que nous avions usé de la bonne méthode en écartant par avance des dangers qu'il eût été singulièrement difficile de supprimer après coup. D'autres ont, à juste titre, fait ressortir l'unanimité montrée par l'opinion française dans ces circonstances et se sont réjouis de voir ainsi grandir l'autorité diplomatique du gouvernement français.

L'approbation eût-elle été aussi nette au cas où M. Hitler et le général Franco n'auraient point donné satisfaction à nos demandes ? Les dirigeants anglais se montrent si soucieux d'éviter les incidents et les complications extérieures qu'ils ont souvent tendance à taire les questions délicates, plutôt que de les soulever en temps voulu, et à compter sur le temps pour en assurer la solution. Cette méthode devra attirer bien des reproches. Lors du conflit italo-éthiopien, les publicistes de l'opposition ont vigoureusement critiqué sir John Simon et sir Robert Vansittart pour n'avoir, durant la conférence de Stresa, fait aucune mention de l'Abyssinie. Plus récemment, on s'est étonné que sir Eric Drummond, au lieu de se contenter d'une assurance générale de désintéressement territorial, n'ait pas obtenu des promesses plus catégoriques en ce qui concerne l'intervention italienne en Espagne, l'envoi de matériel et de pseudo-volontaires au secours du général Franco [1]. Les Anglais évitent systématiquement d'élucider certains points douteux et dangereux, comme si un danger ne devenait réellement redoutable que du jour où il est ouvertement déclaré.

A ces considérations psychologiques, il faut, pour jeter un peu de lumière sur les sentiments complexes qui animent le gouvernement et l'opinion britanniques. ajouter certains détails de politique intérieure, qui sont restés inconnus du grand public, mais qui ont exercé leur influence dans les délibérations ministérielles.

Le premier conseil des ministres de l'année s'est réuni hier 13 janvier à Downing Street; mais il avait été précédé, vendredi et samedi derniers, de deux conseils restreints, au cours desquels M. Eden avait soumis à ses collègues un plan dont l'échec a causé un vif mécontentement au Foreign Office. Il est difficile de connaître aujourd'hui ce que contenait ce grand dessein; autant que l'on puisse en juger par d'imprudentes confidences faites trop tôt à certains journalistes par les bureaux de Whitehall, ou par la conversation du secrétaire d'État lui-même avec les chefs de l'opposition travailliste, il semble qu'il s'agissait en substance, au cas où les puissances ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur l'interdiction des envois de volontaires, d'assigner à la marine britannique un rôle prépondérant dans la surveillance des côtes espagnoles. L'Angleterre se serait trouvée ainsi à la tête d'une action nouvelle pour le rétablissement de la paix, et le gouvernement eût pu compter, en pareil cas, sur l'appui de cette même opposition libérale et travailliste, qui montre actuellement tant d'hostilité à l'application de l'acte punissant les enrôlements à l'étranger.

(1) Allusion au *gentlemen's agreement* anglo-italien signé le 2 janvier (voir ci-dessus n° 234).

Le Cabinet, comme je l'ai indiqué plus haut, s'est vigoureusement prononcé contre ce projet; M. Baldwin, qui lui avait donné une sorte d'approbation préalable, s'est hâté, à sa coutume, de se rallier à la majorité de ses collègues. De là, l'extrême mécontentement que les milieux de gauche au Parlement, que les journaux socialistes et libéraux ont montré à l'égard du dernier mémorandum britannique aux puissances [1], où ils ne voient subsister que des dispositions dont ils désapprouvent la teneur, et d'où a disparu la contrepartie promise pour « effrayer » les états fascistes.

Ce n'est pas, d'ailleurs, cet aspect essentiellement transitoire de la question qui doit nous retenir. Il est plus important pour nous de savoir qu'au cours de ces conseils, l'offensive contre les propositions du Foreign Office a été menée par le Premier lord de l'Amirauté, parlant au nom de ses collègues de la Défense nationale. M. Eden et ses collaborateurs, emportés par leur zèle et par le souci qu'ils ont montré si souvent d'obtenir le concours de l'opposition, paraissent avoir négligé de consulter les départements compétents, c'est-à-dire le ministère de la Marine, en ce qui concerne les disponibilités navales, et la Trésorerie, en ce qui concerne les disponibilités financières. Or, l'on entend souvent répéter que l'exécution du programme de réarmement ne donne pas pleine satisfaction aux ministres responsables; que les fabrications aéronautiques progressent avec trop de lenteur, et que l'armée est loin d'avoir surmonté la crise d'effectifs dont nos attachés militaires n'ont cessé de souligner la gravité. La théorie suivant laquelle il convient, à tout prix, de gagner du temps pour que l'Empire ne se trouve point engagé dans un conflit avant d'avoir porté remède à cette situation, est donc toujours à l'ordre du jour. Elle n'a pas de partisan plus convaincu que sir Samuel Hoare. La nature humaine veut que celui-ci ne puisse guère considérer sans hostilité toute suggestion qui vient de M. Eden, surtout quand elle aurait dû faire l'objet d'une consultation préalable entre les deux ministres. Quand sir Samuel Hoare déclare qu'il faut y réfléchir à deux fois avant de lancer la flotte britannique dans la Méditerranée, il n'a pas besoin, pour faire hésiter ses collègues, de leur rappeler le conflit anglo-italien de 1935-1936 : la blessure fut assez cuisante pour que l'amour-propre anglais ne l'oublie pas de sitôt. Aussi, M. Neville Chamberlain s'est-il vraisemblablement porté à son secours en faisant valoir qu'une telle opération coûterait des sommes considérables sans que la dépense en soit justifiée par les résultats possibles. Il ne s'est donc trouvé personne, sauf M. Eden, pour vouloir attribuer à la marine anglaise une mission de surveillance honorifique, mais coûteuse, autour de la péninsule ibérique.

Ces vues stratégiques ou financières ont certainement pesé sur la décision de sir Samuel Hoare, mais d'autres considérations ont pu également l'influencer. D'après ce qui me revient de bonne source, le Premier lord, depuis qu'il a pris possession de ses fonctions à l'Amirauté, subit tout naturellement les tendances de l'état-major général de la Marine. Ses chefs, on le sait, sont anxieux de maintenir le principe de l'accord anglo-allemand [2], considéré comme la

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 267.
[2] Du 18 juin 1935 .Voir ci-dessus n° 245 (note).

pierre angulaire de l'équilibre, si laborieusement élaboré, des forces navales de l'Europe. Ils ne croient pas qu'une guerre avec le Reich soit inévitable, ils n'imaginent pas surtout que celui-ci ose provoquer une conflagration générale tant que la marine allemande restera de deux tiers inférieure à la marine britannique. D'autre part, si la guerre éclate, il est probable que M. Hitler en rendra responsable l'U.R.S.S. Dans ces conditions, l'Amirauté incline à regarder la Russie comme un danger constant par le seul fait qu'elle peut servir de prétexte à un conflit. Sir Samuel Hoare, qui fut en mission en Russie pendant la Révolution, et dont les sympathies pour le régime bolcheviste sont demeurées plus que tièdes depuis cette époque, paraît se rallier à ces vues et juger, lui aussi, que les intrigues soviétiques représentent un péril majeur pour la paix.

Enfin, le Premier lord de l'Amirauté estime que, tôt ou tard, la direction du parti conservateur lui reviendra. Jadis, quand il entra au Foreign Office, il montra lui aussi le désir de séduire l'opposition et d'obtenir l'appui des conservateurs démocrates de l'aile gauche. Ceux-ci suivent aujourd'hui M. Eden. Faut-il chercher d'autres raisons pour expliquer que sir Samuel Hoare s'identifie de plus en plus avec l'extrême-droite, multiplie les discours consacrés à la défense de l'Empire et renforce de son adhésion la pression antisoviétique des *Die hard*?

Si l'on rapproche ces indications de l'attitude adoptée depuis quelque temps par certains journaux de droite, ou par la presse isolationniste de lord Beaverbrook, la situation s'éclaire quelque peu : que ce soit M. Garvin dans l'*Observer*, dont l'évolution est si frappante depuis trois mois; qu'il s'agisse de l'*Evening Standard* ou du *Morning Post;* que l'on examine enfin les éditoriaux du *Daily Mail* et de l'*Evening News*, l'on constatera chez tous la même disposition à rendre l'U.R.S.S. responsable, au premier chef, de la guerre civile en Espagne, et à ménager, au contraire, l'Allemagne et l'Italie. Bien plus, l'on verra aussi que les mêmes journaux se montrent fréquemment hostiles à notre égard, bien qu'ils fussent entièrement avec nous lors du conflit anglo-éthiopien, et que même le *Morning Post*, si fidèlement attaché par toute sa tradition à la cause de l'entente franco-anglaise, publie maintenant des éditoriaux fort sévères pour notre politique. Dans toutes ces rédactions, sir Samuel Hoare est considéré comme le grand homme d'État de l'avenir, M. Eden, au contraire, étant discrètement raillé ou même ouvertement critiqué. Quant aux relations personnelles du Premier lord avec M. Garvin et avec lord Beaverbrook, elles sont bien connues dans les milieux informés.

Tels sont quelques-uns des facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'orientation de la politique anglaise. Certes, il ne s'ensuit pas que le cabinet britannique ait cessé de considérer le péril allemand comme l'élément capital de la situation européenne. Le réarmement reste toujours un objectif essentiel, mais il est peu probable que ces conflits idéologiques (défiance plus prononcée pour l'U.R.S.S. ou pour l'Allemagne, pratique d'une diplomatie d'isolement ou d'intervention) restent ignorés de Berlin. Ils peuvent y encourager de regrettables malentendus. C'est pourquoi nous devons les surveiller avec une attention particulière. Ils expliquent que l'affaire du Maroc, venant au lendemain d'une pénible discussion sur le blocus dans le cabinet britannique,

ait paru indésirable dans certains milieux gouvernementaux. Ceux-ci se sont donc empressés d'accueillir le démenti allemand, imputant ces rumeurs à la mentalité impressionnable des Français. Certes, ils ne méconnaissent point les graves dangers que présenterait, pour les lignes de communication de l'Empire, l'installation des Allemands au Maroc espagnol. La fortification de Ceuta avait particulièrement éveillé leur attention et les raisons qui ont déterminé, en 1911, le fameux discours de M. Lloyd George après l'arrivée de la *Panther* devant Agadir [1] restent présentes à tous les esprits. En tout état de cause, devant les inévitables fluctuations, nous ne pouvons que nous féliciter davantage d'avoir réglé l'incident par nos seuls et propres moyens, et d'avoir ainsi démontré au public anglais que, dès l'apparition de certains périls, l'unité du peuple français se reconstitue immédiatement.

303

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 51 à 53. *Ankara, 15 janvier 1937, 0 h. 12, 0 h. 10, 0 h. 7.*

(*Reçu :* 2 h. 45, 0 h. 45.)

Le Premier ministre, accompagné du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Intérieur, sont arrivés ce matin à Istanbul pour conférer avec Kemal Ataturk. Avant son départ d'Ankara, j'ai eu avec Rustu Aras un entretien d'une heure. Je lui ai demandé de me donner de sa note un commentaire qui permît au gouvernement français de l'interpréter plus favorablement que ne le permet le texte lui-même.

Le ministre des Affaires étrangères a tout d'abord insisté sur ce point qu'il avait renoncé à demander l'indépendance du Sandjak et, pour entrer dans nos vues, accepté un lien confédéral qui, en somme, rattachait Alexandrette à la Syrie.

La pensée qui a inspiré ce projet a été de stabiliser autant que possible la situation actuelle avec ce qu'elle comporte de favorable pour la France à raison du libre jeu reconnu des traités politiques franco-syrien et franco-libanais, [de] tranquillité aussi pour la Turquie qui veut être à l'abri des initiatives plus ou moins hasardeuses auxquelles on peut s'attendre de la part des Syriens à raison de leur inexpérience politique.

[1] Prononcé le 21 juillet au banquet du Lord-Maire de Londres par le chancelier de l'Échiquier. Ce dernier déclarait notamment : « Si on nous acculait à une situation dans laquelle la paix ne saurait être maintenue qu'en abandonnant la place grande et bienfaisante conquise par la Grande-Bretagne au prix de siècles d'héroïsme et d'efforts..., alors je dis hautement que la paix à un tel prix serait une humiliation intolérable pour un grand pays comme le nôtre ».

Si la confédération des pays arabes, musulmans, syriens, l'Irak et la Palestine, qui est dans le programme déclaré des uns et des autres, devait se réaliser, le Sandjak ne pourrait être entraîné dans cette voie. Mieux vaudrait pour lui qu'il se rattache au Liban et aux Alaouites qui défendent un autre idéal.

Le régime de la confédération proposé par le gouvernement turc met un frein à de tels desseins, qui ne pourraient être réalisés sans un nouvel accord.

D'ailleurs, nous ne voyons le problème arabe qu'à travers la politique des grandes puissances, car nous ne redoutons pas en elle-même la puissance militaire du monde arabe. Nous sommes déjà en accord avec l'Angleterre et c'est pourquoi nous soutenons sa politique en Palestine. Nous voudrions avoir un accord analogue avec la France (1).

304

Le Lieutenant-Colonel Lombard, Attaché militaire de France à Washington,

À M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 26/V. (2) *Washington, 15 janvier 1937.*

Les Américains, en général indifférents aux problèmes européens, manifestaient jusqu'à présent, en matière de politique extérieure, l'unique désir de n'être pas entraînés dans une guerre d'origine étrangère.

L'idée de neutralité n'avait qu'une importance secondaire et n'était pas unanimement acceptée, en raison des difficultés que présenterait son application en cas de conflit de grande envergure.

Seuls les théoriciens, comme le juge Bassett Moore, autorité incontestée en matière diplomatique, pouvaient se faire les champions de la neutralité. En face d'eux se dressait la jeune école qui estime, au contraire, que tout système d'isolement coûte, en fin de compte, un prix fabuleux.

Sous la pression des événements récents, les hommes politiques les plus en vue ont repris à leur compte les différentes théories en cours. Parmi eux il convient de citer :

Tout d'abord le sénateur Borah, dont la carence aux dernières élections présidentielles avait un peu diminué le prestige populaire. Ennemi des systèmes absolus, des formules rigides, il est pour le dosage des mesures restric tives suivant une progression contrôlée, et selon les besoins.

Vient ensuite le sénateur Vandenberg, candidat possible à la présidence, cultivé, aisé, souple, qui réussit presque à mettre le président Roosevelt en

(1) Dans le reste du télégramme (nos 54 à 57), M. Aras, est-il dit notamment, recherche une assurance écrite du côté français, sa position personnelle étant ébranlée. Même espoir formulé dans le T. nos 61-62 d'Ankara, du même jour.

(2) Extraite des archives de la Guerre.

contradiction avec lui-même, lorsqu'il établit, à la radio, le parallèle entre les déclarations inaugurales de 1932 et les méthodes employées jusqu'en octobre 1936. Soutien du capitalisme, il admet très bien qu'en cas de conflit en Europe, les États-Unis s'enrichissent aux dépens des belligérants.

Le sénateur Nye, théoricien quelque peu fanatique de la limitation des profits de guerre, ennemi déclaré des marchands d'armement, président de la commission d'enquête de 1934-1935.

Le sénateur Pittman, arrivé (à l'ancienneté) à la présidence de la commission sénatoriale des Affaires étrangères : sans prestige personnel, il est à la remorque du président Roosevelt qui lui dicte sa ligne de conduite par l'intermédiaire de son secrétaire personnel, M. McIntyre. Pour le récompenser de son attitude, on vient de lui donner un peu de relief en le laissant proposer l'embargo sur les armements à destination de l'Espagne [1], mesure qui était désirée aussi ardemment par le Congrès que par le président des États-Unis.

Enfin, Newton D. Baker, ancien ministre de la Guerre de Wilson, avocat habile, esprit très brillant, au jugement sûr, aux vues réalistes et objectives, mais de caractère assez entier et faisant peu de concessions à l'opinion publique [2].

Tels sont les hommes qui cherchent à guider l'opinion et le Congrès.

Les projets en cours d'étude sont présentés dans un remarquable article de M. Constantine Brown [3] du 10 janvier :

« 1° Un embargo complet sur toutes les matières imaginables, y compris les approvisonnements destinés aux services sanitaires, qui serait prononcé par le Président dès que l'état de guerre aurait été déclaré entre deux ou plusieurs puissances. Toutes les relations économiques et financières entre les États-Unis et les belligérants seraient suspendues pendant la durée des hostilités. Il serait interdit aux Américains de voyager sur des navires appartenant aux puissances belligérantes et, bien entendu, aucune aide financière ne serait donnée, directement ou indirectement, aux nations en guerre.

« Une législation aussi draconienne contribuerait grandement, sans aucun doute, à isoler notre pays contre le microbe de la guerre. Elle imposerait de lourdes pertes au commerce américain, mais, disent ses partisans, il vaudrait mieux pour les Américains perdre un ou même deux milliards de dollars que de dépenser de nombreux milliards et perdre des centaines de milliers d'existences humaines. Le sénateur Nye, qui est un des principaux protagonistes de cette théorie, est également convaincu qu'une attitude aussi déterminée, de la part des États-Unis, réduirait la durée des hostilités et pourrait même détourner entièrement d'une nouvelle guerre les nations européennes.

« 2° Achats au comptant. — Les puissances étrangères seraient autorisées à acheter tout ce qu'elles désirent aux États-Unis, sauf des armes et

[1] Voir ci-dessus, n° 252 (et note).

[2] *Note du document :* Ce qui a contribué à son regrettable fiasco comme candidat à la présidence en 1936.

[3] *Note du document :* Considéré dans la presse américaine, ainsi que dans les milieux ministériels, comme un des hommes les mieux informés sur les questions internationales, particulièrement en Europe.

munitions, à condition de payer au comptant, en monnaie américaine ou en or, et d'envoyer leurs propres navires prendre livraison de leurs achats dans les ports américains. Cette idée vient du sénateur Vandenberg, lequel estime qu'une telle mesure ne nuirait en rien à la neutralité américaine, ne gênerait pas notre commerce, et rendrait difficile aux nations sans ressources d'entreprendre une guerre. Et, actuellement, ce sont les pays « n'ayant rien » qui paraissent les plus prêts à se lancer dans des aventures.

« Le gros défaut d'une telle législation serait de favoriser, dans la pratique, le pays possédant la maîtrise des mers, ou, pour parler net, de favoriser la Grande-Bretagne aux dépens de l'Allemagne, ou le Japon aux dépens de la Russie. Mais le sénateur du Michigan estime que nous n'avons pas à nous occuper de savoir si la maîtrise des mers appartient à celui-ci plutôt qu'à celui-là. Les pays qui veulent faire la guerre doivent prendre leurs mesures en conséquence.

« 3º Le Président disposerait des pouvoirs voulus pour déclarer l'embargo contre tous les belligérants dès le début des hostilités. La loi sur la neutralité déterminerait les divers articles et denrées qui tomberaient sous le coup de cette mesure et les diviserait en différentes catégories, selon leur importance. La première catégorie comprendrait, bien entendu, les armes et munitions; la seconde, les matières premières principales indispensables à la conduite d'une guerre : le pétrole, le cuivre, certains types de moteurs, etc. Dans la troisième, certains autres produits pouvant être utiles à la fabrication du matériel de guerre : le coton, les sulfates, peut-être même le blé. Il appartiendra au Président de décider à quel moment l'embargo serait en vigueur et à quelles catégories de marchandises s'appliquerait l'interdiction de vente, toujours à condition que l'embargo frappe tous les belligérants sans distinction.

« 4º Des pouvoirs discrétionnaires complets seraient accordés au Président pour proclamer l'embargo contre l'un ou l'autre groupe de belligérants, lui permettant d'interdire l'exportation de n'importe quelle matière première, selon son jugement.

« Ce point de vue est représenté par les familiers de la Maison Blanche et n'a que peu de chances d'être adopté. L'objection principale est que cette mesure permettrait au chef du pouvoir exécutif de nous entraîner dans une guerre. On rappelle au Congrès qu'en 1935, le Président était tout prêt à appliquer un embargo sur le pétrole, simplement parce que cet embargo aurait favorisé la Grande-Bretagne, dans la Méditerranée, au détriment de l'Italie. De nombreux sénateurs et représentants ont sérieusement l'impression que le gouvernement a un penchant trop marqué à favoriser ce que nos législateurs appellent « les puissances de la Société des Nations », et que tout favoritisme manifesté envers une puissance de ce groupe nous entraînerait infailliblement dans des aventures. »

A cet exposé si clair, il conviendrait d'incorporer un cinquième point de vue, très américain, mais qui n'a pas encore eu ses panégyristes officiels, point de vue découlant de l'expérience de la Grande Guerre et accepté implicitement par l'homme d'affaires, comme par l'homme de la rue. C'est celui de M. Baker, c'est celui de Norman Davis.

Au début de la guerre, avant l'intervention américaine, la situation de certaines industries fondamentales des États-Unis était devenue très grave : les états belligérants avaient modifié leurs demandes en raison des besoins de leurs armées, besoins qui primaient tous les autres d'où arrêt des commandes habituelles aux neutres. La perspective de commandes en ravitaillements militaires incitait bientôt les industriels des États-Unis à créer des *War babies*, usines et ateliers soit agrandis démesurément, soit détournés de leur objet, soit surgis du sol pour des besoins nouveaux, d'où instabilité et d'où, en fin de compte, crise.

La conséquence, c'est qu'il n'y a pas de système qui vaille *a priori*, il n'y a que des cas isolés. Les États-Unis doivent réserver toute leur liberté de décision et d'action. « D'ailleurs, écrit M. Baker, si les mesures de neutralité envisagées par M. Roosevelt étaient rendues obligatoires, il y a peu de doute que, sous la pression de l'opinion publique, et en raison du malaise économique qu'elles provoqueraient, le gouvernement devrait les abandonner. Si, d'autre part, on attend le début des hostilités pour élaborer un système de neutralité, ou pour appliquer un de ceux déjà étudiés, on en arrivera à favoriser involontairement tel ou tel groupe de belligérants et on entraînera ultérieurement les États-Unis à prendre part au conflit. Ce que devra être l'attitude des États-Unis, nul ne peut le prévoir. »

A la suite des journées des 8, 9 et 10 janvier 1937 [1], le président Roosevelt a été l'objet d'une pression considérable de la part d'hommes politiques influents qui veulent l'amener à définir le point de vue des États-Unis en ce qui concerne l'Espagne, et à prendre nettement position. Comme on pouvait le prévoir, ces efforts ont échoué, mais M. Roosevelt, désireux de ne pas énerver l'opinion publique et redoutant de se fourvoyer, a demandé au Congrès de retarder la discussion des projets de neutralité. Soucieux toutefois de défendre les principes démocratiques, il a demandé à M. W. Moore, secrétaire par intérim aux Affaires étrangères, d'être en contact constant avec l'ambassadeur Bullitt.

Conclusion. — En ce qui concerne la France, il n'y a pas de doute que les sympathies officielles américaines vont à une démocratie de même idéal. Mais on ne saurait sous-estimer les ravages faits par le non-payement des dettes dans la situation privilégiée que nous occupions il y a quelques années encore. L'attaché militaire a pu le constater lorsqu'il y a quelques jours, à un dîner intime, le sénateur McAdoo (gendre de Wilson) lui disait : « Ne croyez pas que vous trouveriez, tant dans l'Ouest que dans le Middle West, quelque appui en cas de guerre. Ceux-là qui vous étaient attachés sont désormais indifférents; les autres ne vous pardonnent pas de trouver tant d'argent pour financer des alliances douteuses ». Le sénateur de Californie fut cependant, en 1917, comme ministre des Finances, parmi les plus enthousiastes à proposer, en faveur des Alliés, les mesures les plus généreuses.

[1] Au cours desquelles notamment M. Moore, secrétaire d'État par intérim, annonçait l'interdiction par le Mexique des réexpéditions vers l'Espagne du matériel de guerre américain (le 9).

305

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 238, 239. *Berlin, 16 janvier 1937, 14 h. 17.*

(*Reçu :* 14 h. 15, 14 h. 40.)

Le vote à l'unanimité, par la Chambre des députés, du projet de loi permettant d'interdire les enrôlements et les départs de volontaires pour l'Espagne [1], n'a pas échappé à l'attention des cercles politiques berlinois. Ils en apprécient toute l'importance. Mais on note chez eux la crainte, sincère ou affectée, que ces mesures ne restent lettre morte ou ne soient, en pratique, rendues vaines par la mauvaise volonté des autorités locales.

« C'est trop beau pour être vrai », écrit un journal, qui résume parfaitement, dans cette formule, le sentiment que l'on paraît éprouver ici. Il s'y mêle visiblement aussi la préoccupation de ne pas se laisser aller trop vite à un optimisme qui risquerait d'être bientôt démenti et de ne pas pousser l'opinion à croire que les nuages qui pèsent sur l'horizon de l'Europe sont, dès maintenant, dissipés.

La presse est à notre égard moins violente et plus correcte que ces jours derniers; mais elle a certainement reçu du ministère de la Propagande la consigne de ne désarmer que progressivement et avec circonspection.

306

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 38 à 40. *Moscou, 16 janvier 1937, 21 h., 21 h. 4, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h. 50, 20 h. 10.)

En l'absence de M. Litvinov parti pour Genève, M. Neymann vient de me donner lecture de la réponse soviétique remise hier à l'ambassadeur d'Angleterre.

Le gouvernement de l'U.R.S.S. rappelle tout d'abord les propositions écrites faites le 4 décembre par son délégué au comité de Londres, ainsi que sa propre

(1) Vote intervenu le 15, et autorisant le gouvernement à interdire par décret lesdits départs « à compter de la date qui sera fixée par un accord international ». Ce projet de loi devait être adopté par le Sénat le 21 janvier.

note du 29 décembre[1] et considère que sa réponse à la dernière démarche britannique se trouve incluse dans ces documents, tant en ce qui concerne les volontaires que le contrôle. Il ajoute que les rebelles n'ayant pas accepté même le principe du contrôle, il proposait d'en assurer l'exécution par les forces navales des puissances intéressées; mais, comme la mise en œuvre d'un contrôle, quel qu'il soit, exigerait un délai d'au moins dix jours, il souhaite que les gouvernements chargent leurs agents en Espagne ainsi que leurs navires dans les eaux espagnoles de surveiller les arrivées de volontaires ou de troupes et publient les informations reçues.

Le gouvernement soviétique observe ensuite que des mesures unilatérales ne permettraient pas d'atteindre le but visé. En liant certains membres du comité de Londres, alors que les autres conserveraient leur liberté d'action, elles joueraient pratiquement comme une intervention en faveur des rebelles et risqueraient même d'entraver l'application du plan de contrôle. En conséquence, le gouvernement de l'U.R.S.S. déclare que, bien qu'il n'envoie pas de contingents de volontaires en Espagne, il ne croit pas désirable d'entrer dans la voie des mesures unilatérales.

La réponse soviétique, bien que peu précise, ne marque pas un changement dans la position du gouvernement de l'U.R.S.S., qui me paraît toujours disposé à adhérer à un accord pour l'arrêt immédiat des envois de volontaires. Mais la décision prise à Londres à ce sujet, sans attendre la réponse des gouvernements interrogés, a déplu ici et la dernière partie de la note traduit cette réaction défavorable. Mon collègue d'Angleterre a la même impression[2].

307

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 245 à 247. Réservé. *Berlin, 16 janvier 1937, 20 h. 24, 20 h. 25, 20 h. 26.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 20 h. 50, 21 h. 5.)

Selon un informateur qui m'a parfois fourni d'assez bons renseignements, les principaux généraux de la Reichswehr estimeraient que l'Allemagne ne doit pas s'exposer, actuellement, aux risques d'une guerre; car sa situation

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° 220 (annexe).

[2] Par télégramme n° 66 du 18 janvier, l'ambassadeur de France à Madrid, commentant cette réponse, laissait entendre « que les personnes dont dépend l'attitude de la Russie soviétique n'aperçoivent pas deux traits essentiels de la situation espagnole » : à savoir, l'impossibilité d'une victoire militaire des gouvernementaux; le fait que « l'intervention du communisme russe dans la lutte suscite véritablement, en Espagne et hors d'Espagne, des réactions dont l'effet dépassera toujours celui de l'aide donnée par l'U.R.S.S. au gouvernement de Valence ». « Tout effort tendant à pousser les événements vers un dénouement militaire et toute tactique visant à prolonger l'intervention soviétique... ne peuvent qu'augmenter... les chances du général Franco ».

économique serait trop fragile et la nécessité où elle est de rationner, dès maintenant, certains produits, constituerait une mauvaise entrée de jeu. Au gré de ces généraux, le Reich devrait se rapprocher des puissances occidentales et se garder les mains libres, pour l'avenir, du côté de l'est.

Parmi les chefs du parti national-socialiste régneraient trois tendances.

La première serait celle des extrémistes, conduite par M. Goebbels, M. Ley, directeur du Front du travail, M. Himmler, chef des S.S. et de la police, M. Darré, ministre de l'Agriculture. Ceux-ci jugeraient qu'il ne faudrait pas reculer l'heure d'un conflit; l'affaire d'Espagne offrirait, d'après eux, une occasion favorable qu'il conviendrait de saisir; ils recommanderaient l'audace et se préoccuperaient de gagner à leurs vues l'Italie, à laquelle ils reprocheraient trop de mollesse et d'hésitation.

La deuxième tendance, représentée par M. Rudolf Hess, M. Lutze, chef des S. A., M. Hühnlein, chef des corps motorisés, préconiserait une attaque brusquée, après entente avec la Pologne, contre la Tchécoslovaquie considérée comme un point de moindre résistance, et qui ne recevrait probablement pas le secours de l'Angleterre, ni même peut-être de la France.

La troisième tendance serait essentiellement celle de M. Rosenberg, toujours persuadé que l'Allemagne doit orienter ses ambitions vers les pays baltes en désintéressant, au moins pour l'instant, la Pologne.

On distingue bien, en effet, dans la presse nationale-socialiste, l'existence de ces trois courants qui, tour à tour et souvent même simultanément, paraissent déterminer les campagnes et la politique des journaux. Les noms cités des personnages qui dirigeraient chacun de ces courants sont également plausibles. Resterait à savoir quelle serait la position de M. Hitler et celle de M. Goering. A cette question, pourtant capitale, l'informateur ne donne que des réponses vagues, ce qui enlève évidemment beaucoup de portée à ces indications.

308

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères (1),
à M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara.

T. nos 56 à 60. Réservé. *Paris, 16 janvier 1937, 22 h. 30.*

Je réponds à vos télégrammes nos 51 à 57 (2) et 61-62 (3).

M. le Président du Conseil a été matériellement empêché d'étudier le dossier d'Alexandrette. Il consacrera à cet examen la journée du 17 et se pro-

(1) Le signataire du document est en fait M. Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères.
(2) Reproduit en partie ci-dessus sous le n° 303.
(3) Sur ce télégramme, voir ci-dessus, n° 303 (note).

pose d'en aviser ce soir M. Suad. Je vous tiendrai informé des conclusions de cet entretien.

Les indications que, directement ou par intermédiaire, vous a données M. Aras sur les préoccupations du gouvernement turc me suggèrent les observations suivantes :

1° M. Aras prétend que le lien confédéral envisagé rattache Alexandrette à la Syrie. Il serait aussi juste de dire que ce lien rattache la Syrie à Alexandrette, puisque les confédérés, bien que ni leur étendue ni leur population ne soient comparables, auraient des droits égaux.

2° D'après le projet turc, le statut de la confédération, le statut d'Alexandrette et la loi électorale du Sandjak seraient définis par voie d'accord entre la France et la Turquie.

Le pouvoir constitutionnel est une attribution mandataire. Nous nous en sommes politiquement, sinon juridiquement dessaisis en signant le traité franco-syrien [1]. Nous ne pourrions, du point de vue politique, l'exercer à nouveau que sur mandat exprès de Genève. Et de même que nous ne pouvons, ni de notre propre initiative, ni à la demande de la Turquie, soustraire le Sandjak à la souveraineté syrienne, il n'est pas en notre pouvoir de porter à la souveraineté des états une atteinte aussi grave que de définir par un accord entre la France et une tierce puissance le statut organique de ces états et de stipuler dans le même accord la pérennité de ce statut.

3° L'idée d'un groupement Liban-Alaouites-Alexandrette, quelque sentiment que nous ayons pu avoir en d'autres temps, n'est pas compatible avec l'évolution des états depuis 1925.

4° Les préoccupations turques touchant la stabilisation de la situation résultant des traités franco-libanais et franco-syrien, la garantie de la Turquie contre les initiatives hasardeuses de Damas, l'opportunité de ne pas laisser englober le Sandjak dans une confédération panarabe, les libertés intérieures à assurer au Sandjak, la nécessité d'éviter la mainmise sur cette région d'une puissance désireuse d'y créer un établissement militaire, l'aménagement du port d'Alexandrette et les facilités à accorder en ce port au commerce turc, résultent de confidences fragmentaires. Plusieurs de ces préoccupations nous sont communes avec le gouvernement turc et il nous serait facile de régler chacun de ces problèmes.

5° Au lieu de nous présenter des propositions répondant sans doute à ces divers objets, mais qui ne tiennent aucun compte de nos possibilités et de nos obligations internationales, le gouvernement turc eût été mieux avisé de nous indiquer avec précision, comme nous l'y invitons depuis le début de cette affaire, les questions qu'il désirait voir résoudre et d'étudier avec nous les solutions adéquates.

6° Est-il possible aujourd'hui de quitter le terrain des principes, sur lequel

(1) Voir ci-dessus n° 115.

nous avons peu de chances de nous rencontrer, pour reprendre contact avec les réalités concrètes, où nos vues et nos intérêts s'accorderaient sans doute? Le gouvernement turc, en entrant dans cette voie, s'éviterait comme à nous-mêmes les inconvénients d'un différend d'autant plus regrettable qu'il tient, semble-t-il, à la présentation du sujet plus qu'au fond du problème.

309

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 62. *Ciboure, 16 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 18, 11 h.)

Dans ses télégrammes nos 93-96 du 12 janvier et 117-118 du 14 (2), dont le Département veut bien me donner connaissance aujourd'hui, notre ambassadeur à Londres a rendu compte de la délibération qui doit reprendre le 18 janvier, au sous-Comité de non-intervention, sur la question de l'or espagnol.

Je me permets de rappeler à ce sujet les faits suivants :

1º L'or qui était porté au bilan de la Banque d'Espagne constituait évidemment la principale garantie des billets émis par cet établissement. Son emploi à d'autres fins a non moins évidemment contribué à la dépréciation des billets. L'usage qui a été fait de cet or a donc porté et continue de porter atteinte aux droits de tous les porteurs de billets, c'est-à-dire de tous les Espagnols et d'un grand nombre d'étrangers, ainsi qu'aux intérêts de toutes les nations que lèse la dépréciation de la monnaie espagnole.

2º Lorsque de pareils dommages sont produits par les actes d'un gouvernement qui commande à l'ensemble de son pays, soit en temps de paix, soit en temps de guerre étrangère, les autres gouvernements peuvent considérer qu'ils se trouvent devant un cas de force majeure qui n'engage en rien leur responsabilité et qui ne leur ouvre aucun recours. Mais il n'en a jamais été ainsi depuis que la guerre civile d'Espagne a commencé le 18 juillet dernier. Le gouvernement qui a disposé de l'or n'a jamais commandé qu'à une fraction du pays, fraction qui était supérieure à la moitié dans les premiers mois et qui y est inférieure maintenant. Ses actes n'ont pu s'accomplir que grâce à des opérations réalisées en territoire étranger (dépôts et cessions d'or). Il n'y a donc ici ni absence de recours — car la victoire finale du gouvernement en question n'est nullement assurée — ni absence de responsabilités étrangères ;

(1) Par courrier.
(2) Le premier de ces deux télégrammes est reproduit ci-dessus sous le nº 283. Le second faisait état du refus soviétique d'aborder la question de l'or espagnol.

3° L'or, les autres métaux précieux, les pierres précieuses, etc., qui ont été enlevés aux particuliers, en Espagne, et qui reçoivent un emploi analogue à celui qui a été fait de l'or pris à la Banque d'Espagne, ne sauraient être séparés de cet or dans la discussion internationale à laquelle il donne lieu. C'est ce qu'a très heureusement fait ressortir la proposition de notre ambassadeur à Londres. Pour donner une idée de la dimension que peut atteindre cette autre partie du problème, je signale que d'après un renseignement récent, il aurait été entreposé à Carthagène 1.200 millions d'or provenant de la Banque et 800 millions environ d'or enlevés à des personnes privées, à des associations, à des églises... et déjà converti en lingots.

Il paraît résulter de ce qui précède que toutes les quantités d'or, d'autres métaux précieux, de pierres précieuses, etc... qui ont été ou qui seront exportées d'Espagne pendant la durée de la guerre civile devraient être placées sous séquestre dans les pays où elles se trouveraient.

Lorsque se présentera la question de remettre ces biens à un gouvernement exerçant son pouvoir dans toute l'Espagne, il devrait être tenu compte d'un privilège en faveur des étrangers lésés dans leurs personnes ou dans leurs propriétés par la guerre civile.

310

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 252, 253. *Berlin, 17 janvier 1937, 14 h. 20, 14 h. 2.*

(*Reçu :* 14 h. 50, 14 h. 5.)

M. von Neurath ayant dîné hier soir à l'ambassade, je lui ai dit combien la campagne persistante de la presse allemande au sujet de l'anarchie et de l'état de choses révolutionnaire qui régneraient à Perpignan et dans tout le sud de la France[1] causait, à Paris, une impression pénible et risquait d'y compromettre la détente qui était heureusement intervenue.

Le ministre m'a répondu, non sans embarras, qu'il fallait avoir quelque patience et que cette campagne, déjà nettement en décroissance, ne tarderait pas à cesser. Visiblement, dans ce domaine de la presse, il n'est pas le maître. Il se heurte à la volonté contraire de M. Goebbels.

J'ai fait à M. von Neurath un résumé des impressions que je rapportais. Il m'a confié que M. Hitler avait été assez surpris mais très heureux de l'effet produit en France et ailleurs par sa déclaration du 11 janvier[2].

Dans tout le cours d'une conversation que les circonstances ont rendue néces-

[1] Voir ci-dessus nos 274 et 294.
[2] Voir ci-dessus nos 276, 277.

sairement brève et assez décousue, M. von Neurath s'est montré, quant à l'avenir, plein d'optimisme. Il croit que le moment d'un grand règlement général approche. Comme je lui parlais des influences belliqueuses qui s'exercent dans l'entourage du Führer, il m'a affirmé que je me tromperais absolument, si je rangeais parmi elles celle de M. Goering.

Je dois revoir mardi soir (1) le ministre, qui passe à Hambourg toute la journée de demain.

311

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 134. Secret. Réservé. *Londres, 18 janvier 1937, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h. 25, 19 h. 30.)

La communication faite par Votre Excellence à l'ambassadeur d'Angleterre au sujet des ouvertures qui auraient été faites par M. Schacht à notre ambassadeur à Berlin (2) fera demain l'objet d'un examen officieux entre les principaux membres du cabinet britannique. D'après les informations que je reçois à ce sujet de source indirecte, la première réaction anglaise ne serait pas défavorable. Je crois savoir cependant que le Foreign Office aurait marqué une certaine susceptibilité à l'idée qu'une approche de cette importance s'exercerait par la seule entremise de l'ambassadeur de France, et des dispositions seraient donc envisagées pour ménager dès à présent un contact officieux entre Londres et Berlin. Il serait question notamment du départ de [sir Frederick Leith-Ross] en Allemagne où, sous le couvert d'une consultation médicale à Fribourg-en-Brisgau, il se mettrait lui-même sans délai en rapport avec M. Schacht (3).

(1) Soit le 19. Voir ci-dessous le nº 315.

(2) Voir, au tome III de la présente série, les nºs 255 et 354 et dans ce tome, le nº 230. Le texte de la communication a l'ambassade d'Angleterre n'a pas été retrouvé dans les archives françaises.

(3) Les archives du Quai d'Orsay possèdent le compte rendu par sir Frederick de son entrevue, le 2 février, à Badenweiler, avec M. Schacht. Ce dernier, après avoir marqué son désappointement d'avoir vu ses conversations d'août 1936 avec les hommes d'Etat français non suivies d'entretiens anglo-franco-allemands, et exposé ses théories d'économie politique, revendiquait des colonies pour son pays. « Les colonies doivent être placées sous l'administration allemande et utiliser la monnaie allemande : ces deux points sont les seuls essentiels », ajoutait-il, le principe de la *porte ouverte* restant sauvegardé et les colonies en question pouvant être le Cameroun et le Togo. Le président de la Reichsbank abordait les problèmes de l'enquête genevoise sur les matières premières, du désarmement et de la Société des Nations, affirmant notamment que le Führer était prêt à fournir une assurance de non-agression vis-à-vis de la Russie et de la Tchécoslovaquie. Le contenu de son entretien était, déclarait-il, exposé dans un mémorandum adressé à M. Blum en septembre, ce dernier n'ayant corrigé le document que sur un point, relatif à la Russie. M. Schacht espérait enfin en des conversations tripartites, et au besoin, dans la convocation d'une conférence par les Etats-Unis.

Il est possible que les préoccupations britanniques portent principalement sur les questions d'ordre politique et économique qui pourraient être abordées au cours de ces pourparlers, et dont certaines n'ont fait l'objet d'aucune entente préalable entre nos deux pays, notamment celle des colonies.

312

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 137 à 140. *Londres, 18 janvier 1937, 22 h. 28.*

(*Reçu :* le 19, 0 h. 40.)

La discussion engagée cet après-midi devant le Comité a porté sur les questions débattues dans la précédente séance sans apporter de grands progrès.

Le Président a déclaré d'abord qu'il n'avait aucune réponse du général Franco. Toutefois la communication britannique n'ayant touché ce dernier que le 7 janvier, il pense qu'un certain délai pourrait être laissé au bout duquel un rappel lui serait adressé, tandis que le gouvernement de Valence sera invité à préciser ses vues (1).

Le sous-Comité a constaté ensuite que le nouveau projet de contrôle actuellement à l'étude devant les experts n'était pas suffisamment au point pour être soumis à l'approbation définitive des gouvernements.

J'ai cependant signalé l'intérêt qu'il y aurait de préparer dès à présent la nomination des agents techniques qui pourraient être appelés pour exercer le contrôle. Un interminable débat s'est engagé alors sur le choix des pays où ces agents pourraient être recrutés.

Une proposition allemande et italienne tendant à prendre les agents dans tous les pays signataires de l'accord de non-intervention au prorata de leurs contributions financières a été provisoirement écartée pour des raisons d'ordre pratique. Le délégué allemand y voyait toutefois l'avantage de pouvoir utiliser la quote-part que son pays voudrait régler en marks. Finalement, le secrétariat a été chargé de faire une enquête auprès des différentes délégations pour dresser la liste des personnalités qui pourraient être désignées comme principaux agents d'exécution.

A propos de la question de l'or qui a été abordée en fin de séance, lord Plymouth a lu une déclaration aux termes de laquelle l'or, aussi bien que les autres éléments de l'actif espagnol, constitue un problème d'un tout autre

(1) Le 8 janvier, M. del Vayo remettait au chargé d'affaires britannique à Valence une note accusant réception de la communication du plan de contrôle du Comité. D'après lui, les débarquements italiens et allemands en Espagne pouvaient « modifier éventuellement l'attitude du gouvernement de la République ». Le 19, le Comité recevait les réponses de Valence et Burgos au sujet du plan provisoire de contrôle des voies d'accès terrestres et maritimes.

caractère que les autres formes d'intervention indirecte. Il conviendrait donc de confier d'abord à des juristes le soin de savoir si le Comité est compétent pour le régler. Il a ajouté que ce point ne devait pas retarder la solution des autres questions dont il a rappelé l'urgence. Le délégué des Soviets a déclaré de la façon la plus formelle que son gouvernement maintenait son point de vue et refusait de laisser discuter une question qu'il considère comme du ressort de la souveraineté du gouvernement légal espagnol. Il a exprimé sa surprise qu'une opinion différente soit exprimée par le représentant de la Grande-Bretagne qui reconnaît la légalité du gouvernement de Valence. A quoi lord Plymouth a répondu que si l'ambassadeur de l'U.R.S.S. était si sûr d'avoir raison, il ne devrait voir aucune objection à soumettre la question à un comité de juristes.

Les délégations de l'Allemagne et de l'Italie se sont ralliées en principe à l'examen de la question par un comité de juristes. Elles ont insisté ensuite pour qu'un vote immédiat pût intervenir, mais le Président a préféré ajourner le débat à la séance suivante.

313

M. Barbier, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 9. *Valence, 18 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol. 1er février.)

Je viens de rendre visite à l'ambassadeur des Soviets.

Avec toute la finesse et l'adresse d'expression que le Département lui connaît, M. Rosenberg s'est attaché à me dépeindre sous de favorables couleurs la situation actuelle de l'Espagne gouvernementale.

Le resserrement économique n'a rien, m'a-t-il dit, qui puisse inquiéter, car les gouvernementaux ne manquent point d'argent et ils sont, par conséquent, en état de se procurer à l'étranger les denrées qui viendraient à leur faire défaut.

En ce qui concerne la situation sociale, les difficultés survenues entre les anarcho-syndicalistes et les socialo-communistes tendraient, d'après lui, à s'aplanir. Rosenberg croit que les adhérents ou sympathisants de la C.N.T. commencent à se rendre compte « des nécessités de la vie moderne qui imposent l'intervention de l'Etat en matière économique ». La présence au sein du gouvernement de plusieurs membres des partis anarcho-syndicalistes, qui prennent graduellement conscience de ces réalités en s'initiant au maniement des affaires publiques, lui apparaît du reste comme une garantie satisfaisante et même suffisante sous ce rapport.

Quant aux opérations militaires, l'ambassadeur des Soviets pense que les nationalistes n'ont plus aujourd'hui aucune chance de s'emparer de Madrid. De plus, une offensive de leur part contre les ports du Levant serait, à son avis, invraisemblable, d'abord parce qu'ils ne posséderaient point suffisamment de bateaux de guerre ni de transports pour tenter une pareille opération, et ensuite parce que le terrain de la région côtière, qui est composé en grande partie de rizières et de lagunes, ne serait guère de nature à favoriser les mouvements d'un corps de débarquement éventuel.

Les gouvernementaux qui tiennent la partie la plus peuplée, sinon la plus étendue de l'Espagne disposent, m'a dit M. Rosenberg, « d'une vaste réserve d'hommes qui ne demandent qu'à combattre ». Ils auraient même remédié déjà, dans une large mesure, à l'insuffisance des cadres par la création de nouvelles écoles d'officiers dont l'enseignement donnerait d'excellents résultats. Le seul point préoccupant serait, selon l'ambassadeur des Soviets, la question des armes et des munitions : l'armée républicaine n'en aurait pas encore été suffisamment pourvue à son gré. Cette indication est peut-être à rapprocher de celle que m'a fournie hier l'attaché militaire américain et suivant laquelle d'importantes quantités de matériel de guerre soviétique continueraient à pénétrer en Espagne par les ports méditerranéens.

314

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 143 à 147. Confidentiel. *Londres, 19 janvier 1937, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h., 14 h. 40, 14 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n°s 152-155 [1].

J'ai fait communiquer à M. Eden les documents que Votre Excellence a bien voulu me faire tenir au sujet de l'affaire d'Alexandrette. Le secrétaire d'État qui doit quitter Londres mercredi matin pour Genève voyagera en compagnie de M. Rendel, chef du service du Levant, qui lui en exposera la teneur à cette occasion.

Autant que j'aie pu en juger, le point de vue du Foreign Office reste le

[1] Ce télégramme du 13 janvier n'a pas été reproduit. Il prescrivait de faire observer à M. Eden que le gouvernement français, loin de s'en tenir à la lettre de l'accord de 1921, était prêt à discuter avec les Turcs des modifications à apporter au régime spécial du Sandjak ainsi que d'une nouvelle garantie spécifiquement française à donner à la Turquie pour tenir compte du transfert à la Syrie des obligations mandataires. Par ailleurs, le gouvernement français ne s'était pas simplement retranché derrière une argumentation juridique, mais avait offert de procéder à un examen pratique du problème auquel le gouvernement turc s'était jusqu'alors refusé.

même et peut se résumer ainsi : la thèse ottomane est juridiquement indéfendable, ainsi que le gouvernement britannique ne l'a d'ailleurs jamais dissimulé à celui d'Ankara. Reconnaître l'indépendance du Sandjak entraînerait automatiquement, dans un délai plus ou moins rapproché, l'absorption d'Alexandrette par la Turquie et la région d'Alep suivrait fatalement. (A cet égard, le Foreign Office estime que les propos tenus par M. Soyak trahissent exactement l'état d'esprit des dirigeants turcs) (1). En soulevant la querelle présente, le gouvernement turc se conduit comme s'il oubliait complètement les engagements qu'il a pris par le traité de Lausanne et en donnant son adhésion au pacte de la Société des Nations.

D'un autre côté, il est bien évident que le ministre turc et le Ghazi lui-même se sont engagés à fond et que leur prestige se trouve maintenant compromis. Mais l'on ne pense pas à Downing Street que la Turquie envisage une aventure militaire qui serait contraire à la fois à ses intérêts, au sentiment de la plupart des grandes puissances et à l'attitude de sagesse qu'Ataturk observe depuis des années (c'est l'argumentation même de M. de Martel dans le télégramme que Votre Excellence m'a communiqué sous les nos 169-172) (2).

Dans ces conditions, le Foreign Office estime que, si un compromis ne peut être mis sur pied, la meilleure solution serait sans doute de gagner du temps et d'empêcher que l'on aboutisse à un conflit où le gouvernement turc, menacé de perdre complètement la face, pourrait trouver le prétexte d'une action inconsidérée.

A moins que les négociateurs français et ottomans ne parviennent à s'entendre en faveur d'une transaction que l'on accueillerait ici avec soulagement, il me paraît probable que M. Eden emploiera ses efforts à rechercher un ajournement qui ménage une porte de sortie en faveur de la délégation turque. Mais encore une fois, ses collaborateurs estiment que la thèse de M. Rustu Aras est dépourvue de l'ombre d'une justification.

La plupart des grands journaux anglais qui ont eu l'occasion de traiter récemment la question d'Alexandrette (le *Times*, le *Daily Telegraph*, le *Manchester Guardian*) l'ont fait dans un sens défavorable aux prétentions turques. Il en avait été autrement au début de la polémique; les sympathies d'abord montrées en faveur de la thèse ottomane tiennent en partie aux souvenirs fâcheux laissés ici par l'affaire des Assyro-Chaldéens. La brutalité dont le gouvernement de Bagdad a fait preuve envers cette minorité nuit au prestige de tous les états arabes; d'autre part, l'échec final de l'installation des Assyriens dans la vallée de l'Oronte est imputable à l'attitude hostile des Arabes de Syrie que l'on tend à confondre ainsi dans la même réprobation. Enfin il n'est pas impossible que l'élément israélite, assez influent dans la

(1) M. Soyak, secrétaire général de la présidence de la République turque, avait déclaré à Genève que « naturellement, Alep suivrait Alexandrette ». (T. nos 152-155 de Paris à Londres.)

(2) Allusion au T. nos 47-50 de Beyrouth du 13 janvier, non reproduit, la phrase précédente le résumant.

presse, n'ait trouvé là un moyen indirect d'assouvir sa rancune très vive contre les Arabes depuis les troubles de Palestine.

Depuis la publication des articles que j'ai signalés, la question se trouve placée sur un terrain plus politique que sentimental, mais le grand public continue de s'en désintéresser [1].

315

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 287 à 290. *Berlin, 19 janvier 1937, 20 h. 43, 21 h. 43, 20 h. 42.*

(*Reçu :* 22 h., 21 h. 15.)

M. von Neurath, avec lequel je viens de m'entretenir, m'a mis en garde contre l'impression que pourraient donner les commentaires de la presse allemande sur le récent vote de la Chambre relatif à l'interdiction des envois de volontaires[2], ainsi que sur la note soviétique[3].

D'après le ministre, on aurait parfaitement apprécié ici le vote unanime de la Chambre et l'on se rendrait compte que le projet gouvernemental représentait le maximum de ce qu'il était possible d'obtenir dans les circonstances présentes.

De même, malgré ce qu'ont pu dire les feuilles, les milieux officiels allemands auraient le sentiment que la Russie n'est pas hostile, au fond, à l'arrangement proposé.

M. von Neurath m'a déclaré que le gouvernement du Reich aurait déjà répondu à la dernière note britannique si le gouvernement italien, qui avait promis sa prompte réponse pour jeudi dernier[4], ne semblait avoir été presque

(1) Les négociations de Paris sur la question d'Alexandrette ayant échoué, les deux gouvernements décidaient de les poursuivre par la voie diplomatique. Dès lors, l'ouverture du Conseil fut reportée du 18 au 25 janvier et les conversations reprirent le 20 à Genève.

Un accord intervint entre délégations, qui fut entériné par le Conseil. Pleine indépendance était reconnue au Sandjak dans ses affaires intérieures, les affaires extérieures étant aux mains de l'État syrien. Aucun accord international conclu par ce dernier et de nature à en affecter l'indépendance, aucune décision internationale ayant les mêmes effets ne pourrait concerner le Sandjak sans accord préalable du conseil de Genève. Le Sandjak serait démilitarisé. Un traité franco-turc arrêterait les formes dans lesquelles France et Turquie garantiraient l'intégrité territoriale du Sandjak et l'inviolabilité de la frontière franco-syrienne. Droits et avantages seraient reconnus dans le port d'Alexandrette à la Turquie pour les besoins de son trafic. Statut et loi fondamentale du Sandjak seraient appliqués dans le plus bref délai en conformité des décisions de la prochaine session du Conseil. Jusqu'à la fin du mandat, il appartiendrait à la France d'assurer l'application du nouveau régime.

L'accord, accueilli avec satisfaction en Turquie et dans le Sandjak, devait susciter par contre un certain mécontentement en Syrie.

(2) Du 15 janvier. Voir ci-dessus n° 305 (et note).

(3) Du 15. Voir ci-dessus n° 306 (note).

(4) C'est-à-dire le 14.

complètement absorbé ces, jours-ci, par la visite du général Goering[1]. Le ministre pense, toutefois, que cette réponse ne tardera plus. Elle sera favorable, en ce sens que l'Allemagne se déclarera prête, comme l'Italie, à prendre les mesures nécessaires à l'interdiction du recrutement et de l'envoi des volontaires. Elle suggérera que la date d'entrée en application de ces mesures soit fixée par le comité de non-intervention de Londres.

J'ai parlé à M. von Neurath, dans la suite de la conversation, des dispositions que j'avais trouvées à Paris, notamment au sujet de l'éventualité d'une limitation des armements et de la signature de conventions d'humanisation de la guerre, mesures qui détendraient l'atmosphère et créeraient une ambiance propice à l'examen d'un règlement général.

Le ministre m'a paru, ainsi que me l'avaient déjà montré mes précédents entretiens avec lui, entièrement d'accord. Il m'a indiqué, au surplus, qu'il avait vu le comte Welczeck et qu'il avait autorisé celui-ci à s'engager dans cette voie et à en parler au chef du gouvernement français.

J'ai demandé à M. von Neurath quel était l'objet du voyage de M. Goering en Italie. Il m'a répondu que le Ministre-Président avait reçu l'instruction de parler à M. Mussolini de l'affaire espagnole et de le faire dans le sens de la modération. Il a ajouté que les entretiens politiques avec le Duce avaient duré une heure au total et que tout le reste de l'activité du général avait été du domaine de la distraction, de l'agrément et de la représentation.

316

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 169 à 171. Confidentiel. *Rome, 19 janvier 1937.*

Notre ambassadeur près le Saint-Siège m'a rapporté d'intéressantes indications qui lui ont été données par l'ambassadeur du Japon près le Quirinal, à la suite d'une conversation de ce dernier avec sir Eric Drummond.

M. Sugimura a d'abord confirmé le renseignement que j'avais recueilli d'autre part et communiqué au Département dans mon télégramme n° 140[2]. Il a ajouté qu'au cours de l'entretien de l'ambassadeur d'Angleterre avec le comte Ciano, ce dernier aurait déclaré : « Nous savons que malgré le dépôt du projet de loi français sur les pleins pouvoirs et le vote unanime de la Chambre, huit à neuf cents volontaires français passent chaque jour la frontière d'Espagne ». Le comte Ciano aurait conclu de là que le gouvernement italien

(1) Qui eut lieu du 13 au 23. Sur ce voyage, voir également ci-dessous les n°s 319, 328 et 335.
(2) Du 18 janvier, d'après lequel l'ambassadeur d'Angleterre à Rome avait reçu comme instructions de solliciter du gouvernement italien des éclaircissements sur les débarquements italiens en Espagne au lendemain de la signature du *gentlemen's agreement*.

et le gouvernement allemand devaient être sur leurs gardes pour ne pas se lier les mains tandis que, du côté français et russe, on garderait pratiquement les mains libres. D'après M. Sugimura, sir Eric Drummond paraissait lui-même impressionné par cette considération. Le projet de naturalisation en masse des volontaires par les Espagnols rouges créait aussi une difficulté de plus. L'idée qui semble avoir été examinée entre Ciano et Drummond est celle d'amener les quatre grandes puissances (Allemagne, Italie, Angleterre, France) à une entente qui pratiquement fasse barrière autour de l'Espagne. Une autre idée, dont l'ambassadeur du Japon n'a pas pu discerner si elle appartenait au comte Ciano ou à sir Eric Drummond, serait celle d'aborder la négociation du nouveau Locarno et, par là, de former cette entente des puissances qui rendra le problème espagnol moins dangereux.

M. Charles-Roux souhaite que soit gardée secrète l'origine de ces indications.

317

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Blum, Président du Conseil.

L. Secret. *Paris, 19 janvier 1937.*

Par lettre nº 160 du 9 novembre dernier [1], j'ai eu l'honneur de vous communiquer une note groupant les informations recueillies par mon département sur les fabrications d'armements de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie.

Pour faire suite à cette communication, je vous adresse ci-joint une nouvelle note faisant état des renseignements rassemblés sur le même sujet, du début de novembre 1936 au 15 janvier. En ce qui concerne l'Allemagne en particulier, ces renseignements, spécialement nombreux, apportent de nouvelles précisions sur le développement des fabrications que permet le régime de mobilisation industrielle auquel, pratiquement, le pays est soumis.

Il vous appartient d'apprécier les répercussions que cette situation peut avoir sur notre propre effort.

Annexe

Note sur les fabrications d'armements de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie

Secret. *Paris, 15 janvier 1937.*

Les renseignements donnés ci-après sont destinés à mettre à jour et à compléter les indications qui figurent dans la note du 2 novembre 1936 sur les fabrications d'armements de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie.

[1] Non retrouvée.

I. — *Allemagne*

1. De nombreuses informations reçues au cours de ces dernières semaines montrent que l'activité de l'industrie de guerre allemande va en s'accroissant.

a. Des usines nouvelles sont créées en grand nombre. En ce qui concerne les matériels terrestres, on a signalé dans les seuls mois de novembre et de décembre l'apparition de cinq établissements importants (Bad Aegir, Merseburg-Aaken, Hambourg, Glinde, Harburg). Quant au chiffre connu des usines travaillant pour l'aéronautique, il est passé de 60 à 100 entre le 1er janvier et le 31 décembre 1936 : quatre ont été créées par Junkers (Allach, Raghern, Aschenleben, Juterbog), trois par Dornier (Ravensbourg, Lübeck, Reinickendorf), deux par Heinckel (Schmargendorf, Oranienburg), trois par Focke Wulf (Brême, Ludwigshafen), deux par Arado (Brandebourg, Potsdam), une par Rohrbach (Berlin), une par les *Motorenwercke* (Stettin), deux par Daimler Benz (Stuttgart), vingt-deux par des firmes secondaires. Les mesures rigoureuses prises pour assurer le secret des fabrications permettent d'ailleurs de penser que ces renseignements ne correspondent qu'à une partie de la vérité.

Il convient de remarquer que presque toutes ces créations ont été faites à l'est du Weser, en particulier en Saxe, dans la région de Berlin, sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique, que d'autres installations, situées près des frontières, ont été transférées à l'intérieur et que celles dont l'importance ou d'autres causes interdisent le déplacement ont été pourvues de gros moyens de défense antiaérienne.

b. On ne cesse, d'autre part, de signaler l'agrandissement d'usines déjà existantes. Les informations les plus récemment parvenues à ce sujet concernent les ateliers Klöckner (Kalk), qui auraient doublé d'importance, les usines d'aviation Fieseler (Cassel) dont la superficie bâtie vient de s'accroître de vingt hectares, les fabriques de camions-citernes Hensckel (Cassel), la fabrique d'explosifs de Rhenisdorff, les usines Mannesmann et Bohlen (Düsseldorf). Ces indications font suite à de nombreux renseignements du même genre et sont vraisemblablement, pour la raison mentionnée plus haut, très au-dessous de la vérité.

c. L'importance de la main-d'œuvre employée suit, naturellement, une courbe parallèle à celle du développement des établissements. Dans un grand nombre d'usines travaillant pour l'armée de terre, il serait procédé à des embauchages massifs, allant parfois jusqu'à sextupler le contingent primitif (usines de canons antiaériens Leitz à Wetzlar). Quant à l'effectif des ouvriers employés par les avionneurs et les constructeurs de moteurs, à l'exclusion des fabricants d'accessoires, il s'élèverait actuellement à 75.000 au lieu de 48.000, il y a un an.

Des renseignements concordants signalent, par ailleurs, que le travail se poursuit dans beaucoup d'usines de jour et de nuit : à la *Rheinmetall,* qui est la plus grande firme de construction de canons, dans la très importante fabrique de munitions Borsig, les ateliers d'usinage et de forgeage fonctionnent respectivement à trois et quatre équipes.

L'abaissement du nombre des chômeurs de 2.516.000 à 1.197.000 entre le 1er janvier et le 31 décembre 1936, la forme très atténuée sous laquelle s'en manifeste cet hiver l'augmentation saisonnière habituelle, sont évidemment en rapport direct, sinon exclusif, avec ces faits.

Il convient, d'autre part, de noter qu'il serait question d'instituer la semaine de 56 heures.

d. Le développement de l'industrie de guerre du Reich est attesté, enfin, par l'accroissement des achats à l'étranger de certaines matières premières.

L'excédent des importations sur les exportations a dépassé en 1936, les chiffres — cependant fort élevés — de 1935 dans la proportion de 28 % pour le minerai de fer, de 19 % pour le minerai de cuivre, de 86 % pour la bauxite, de 27 % pour le minerai de plomb, de 40 % pour le plomb, de 27 % pour le minerai de chrome, de 18 % pour le minerai de tungstène, de 10 % pour le caoutchouc, de 22 % pour le gas-oil. Il y a lieu de mentionner à part que cet accroissement a été de 80 % pour le bétail, ce qui, mis en regard de la disette toujours plus grande de viande dont souffre la population, atteste l'importance des fabrications de conserves.

2. Les mesures prises par le général Goering depuis qu'il a été chargé, le 19 octobre, de présider à l'exécution du plan de quatre ans [1], tendent à donner à cette activité des garanties de durée et peut-être de nouvelles possibilités d'accroissement :

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 393.

— des restrictions supplémentaires ont été apportées à l'emploi civil des textiles, du caoutchouc et de certains métaux : c'est ainsi que l'usage du cuivre, du nickel, du zinc, de l'étain, du plomb, du fer blanc, du chrome, du cobalt, dans les fabrications d'objets ménagers et dans les industries du bâtiment a été presque totalement interdit (ordonnances du 29 octobre, du 31 octobre, du 2 novembre);

— l'obligation a été imposée aux entreprises de constituer des stocks permanents de fonte, d'acier, de fer, de métaux spéciaux et de caoutchouc;

— une réglementation sévère a été instituée pour l'aménagement, l'accroissement et la bonne utilisation de la main-d'œuvre; elle prescrit notamment la réintégration dans leur métier d'origine des ouvriers métallurgistes et du bâtiment actuellement occupés à d'autres emplois, le recensement avant le 15 janvier 1937 de tous les chômeurs en état de travailler, le classement par ordre d'urgence de tous les travaux publics et privés relevant des industries du bâtiment, l'obligation pour les entreprises métallurgiques de former un nombre donné d'apprentis (ordonnances du 9 novembre).

Les paroles adressées le 17 décembre par le général Goering aux principaux chefs de l'économie du Reich [1] ne laissent subsister aucun doute sur l'énergie avec laquelle seront appliquées ces mesures, qui placent dès maintenant l'industrie allemande sous un régime voisin de celui du temps de guerre.

3. Sur les réalisations particulières de cet énorme effort dans le triple domaine des armements terrestres, aériens et navals, il convient d'ajouter aux renseignements précédemment donnés les indications suivantes :

a. On signale un développement spécial des fabrications de canons antiaériens (il y aurait déjà 33 régiments de D.C.A., au lieu de 30 prévus), de chars (des unités de chars moyens viennent d'apparaître pour la première fois), de tracteurs, de gaz de combat.

En ce qui concerne l'ensemble des fabrications d'artillerie, le chiffre de 300 pièces par mois, donné sous réserve dans la note du 2 novembre, semble confirmé par des renseignements de source anglaise.

b. Le rendement mensuel des usines d'aviation, qui avait été évalué il y a quelques mois à 250 cellules et 650 moteurs, atteindrait aujourd'hui 300 à 350 cellules (dont 250 militaires) et 850 moteurs.

Le nombre des escadrilles actuellement constituées paraît être voisin de 200. 163 d'entre elles ont été identifiées d'une façon certaine. De nombreux renseignements portent à croire que chacune de ces unités est déjà en possession de ses 12 avions réglementaires et de son volant de fonctionnement de trois avions. Il semble donc qu'on puisse estimer à près de 3.000 appareils, dont 2.200 à 2.400 de première ligne, l'effectif actuel des avions en service.

c. Les constructions navales allemandes à entreprendre, qui étaient de 55.000 tonnes pour l'année 1934-1935, sont passées à 72.000 tonnes pour 1935-1936 et atteignent, pour l'exercice 1936-1937, 100.000 tonnes, c'est-à-dire le triple du tonnage prévu pour le programme français de 1937.

D'autre part, le rythme des constructions dans les chantiers navals allemands est beaucoup plus rapide que dans les nôtres, ce qui permettra au Reich de disposer, dans très peu d'années, d'une flotte considérable, même s'il observait le niveau que lui a fixé son accord de 1934 [1] avec la Grande-Bretagne; et il est à craindre que l'accroissement que les Soviets envisagent pour leur flotte fournisse au Reich un prétexte pour dépasser le tonnage de 400.000 tonnes métriques, qui devait résulter pour lui de l'accord anglo-allemand.

En tout état de cause, la flotte allemande, dont le tonnage avait été réduit par le traité de Versailles à 108.000 tonnes, se trouve comporter actuellement :

1° 140.000 tonnes de navires en service;

2° 196.000 tonnes de navires en construction;

3° 150.000 tonnes de navires à construire avant la fin de 1942.

(1) Voir ci-dessus les nos 233, 243.

II. — *Grande-Bretagne*

1. Aucun fait nouveau n'a été signalé en ce qui concerne les armements terrestres.

2. Sir Samuel Hoare a énergiquepent démenti le 13 novembre à la Chambre des Communes que le programme de réarmement aérien fût « très en retard », ainsi que l'avaient prétendu certains députés. « En ce qui concerne les cellules, a-t-il déclaré, la production n'est pas encore conforme aux prévisions, mais elle n'en est pas très éloignée. En ce qui concerne les moteurs, la production a dépassé les prévisions ». Bien qu'il n'ait fourni aucun chiffre, il semble qu'on puisse affirmer que la production des moteurs n'est pas inférieure à 200 par mois; il y a même tout lieu de croire qu'elle dépasse très sensiblement ce rythme.

Quant au nombre des ouvriers employés aux constructions aéronautiques, il aurait passé, selon sir Thomas Inskip, de 30.000 en avril 1935 à 58.000 en juin 1936.

D'après une déclaration officielle du même secrétaire d'État, l'aviation métropolitaine comptait au milieu de novembre 960 appareils de première ligne.

3. La Grande-Bretagne depuis un an fait un effort considérable pour renouveler sa flotte. Après avoir entrepris des constructions nombreuses de bâtiments légers, croiseurs et torpilleurs, elle vient de commencer les mises en chantier des navires de ligne destinés à remplacer ceux que le traité de Washington, aujourd'hui caduc, lui interdisait jusque-là d'entreprendre. Deux navires de 35.000 tonnes viennent d'être mis en chantier au compte de l'exercice 1936-1937 et il est vraisemblable que d'autres navires du même type seront entrepris d'ici quelques mois au compte de l'exercice 1927-1938.

La situation actuelle de la flotte britannique est la suivante :

1° 1.212.000 tonnes de navires en service;

2° 174.000 tonnes de navires en construction;
109.000 tonnes de navires qui seront mis sur cale au cours des six prochains mois;

3° 100.000 tonnes de navires dont la construction est envisagée pour l'exercice 1937-1938.

III. — *Italie*

1. M. Mussolini a déclaré officiellement au mois d'octobre que le Commissariat général pour les fabrications de guerre des trois armes contrôlait aujourd'hui 1.200 établissements.

Sur ceux d'entre eux qui relèvent des industries métallurgiques et mécaniques, l'annuaire, tout récemment paru, de ces deux branches de la production, donne les indications numériques suivantes :

— canons et pièces détachées : 33 usines; chars de combat et autos-mitrailleuses : 5; armes d'infanterie et pièces détachées : 83; munitions et pièces détachées : 78; appareils d'optique et de pointage : 13;

— moteurs d'aviation et pièces détachées : 30; avions et hydravions : 29; hélices et accessoires : 84.

D'après des renseignements de bonne source, les usines d'armements continueraient à vivre sous un régime de mobilisation, alors que les autres établissements travaillant pour l'armée seraient revenus à des conditions normales.

Du projet de budget pour l'exercice 1937-1938, approuvé cette semaine par le Conseil des ministres, on ne peut tirer actuellement aucune conclusion précise quant à l'avenir de cet effort : les sommes affectées aux fabrications ne sont en effet pas encore connues. On peut toutefois noter dès maintenant qu'il comporte, par rapport au budget, déjà très élevé, de l'année en cours, des augmentations globales de crédits s'élevant à 200 millions de lires pour la Guerre, 248 millions pour la Marine et 280 millions pour l'Aviation. Quant au budget des colonies, dont une partie contribuera vraisemblablement à alléger les charges des budgets de défense nationale, il se trouve porté, par une majoration de 1 milliard 206 millions, au quadruple de son importance actuelle.

2. Les renseignements reçus depuis novembre sur les résultats obtenus dans l'accroissement des armements concernent surtout l'Aéronautique et la Marine :

a. Les fabrications d'aviation dépasseraient, d'après certains renseignements, le rythme de 200 appareils par mois.

Il semble que le nombre d'avions et d'hydravions de première ligne des unités de la métropole et de Libye soit actuellement de 1.350 (1.100 avions, 250 hydravions), auxquels il convient d'ajouter près de 500 avions en volant de fonctionnement.

L'aviation coloniale comprendrait 300 appareils.

Ces avions sont tous modernes, à l'exception d'une partie des avions coloniaux. Ils n'en seront pas moins progressivement remplacés d'ici deux ans par de nouveaux appareils dont plusieurs centaines sont déjà en cours de fabrication, et notamment, en ce qui concerne le bombardement, par des avions pouvant porter une tonne et demie à 1.500 kilomètres à une vitesse de croisière de l'ordre de 400 kilomètres à l'heure. On essaie d'autre part en ce moment un nouveau prototype d'aviation d'assaut dont la vitesse maxima atteindrait 570 km/heure.

b. Les constructions navales italiennes dont, de 1926 à 1934, l'importance des annuités était en moyenne des deux tiers des nôtres, sont, depuis 1934, devenues à peu près équivalentes aux constructions françaises. Au surplus, M. Mussolini a fait, en octobre dernier, entrevoir de nouvelles et importantes constructions de bâtiments légers; et il annonçait en même temps que, en vue de pouvoir armer la totalité des bâtiments qui seront prochainement achevés, le personnel de la flotte était porté de 50.000 à 60.000 hommes.

En dehors de ses constructions neuves, l'Italie poursuit une modernisation complète de ses navires de ligne, améliorant considérablement leur efficacité (allongement de la coque, changement de l'artillerie, augmentation considérable de la vitesse).

318

M. de Lacroix, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25[1]. Confidentiel. *Prague, 19 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 janvier.)

Suivant les instructions qui m'ont été données par le téléphone, j'ai fait hier auprès du gouvernement tchécoslovaque la démarche prescrite par la dépêche n° 10 de Votre Excellence[2].

M. Krofta étant malade, c'est à M. Wellner, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, que je me suis adressé. J'ai remis à ce haut fonctionnaire un exemplaire du projet de traité entre la France et la Petite Entente annexé à la dépêche précitée. J'ai commenté ce projet en m'inspirant de la note du Département et de la dépêche de Votre Excellence.

Ayant pris connaissance également avec intérêt des rapports de M. Adrien Thierry et de M. de Dampierre sur les conversations tenues à ce sujet avec MM. Antonesco et Stoyadinovitch dans les derniers jours de l'année dernière et les premiers de cette année [3], j'ai insisté sur l'interdépendance devant exister suivant [les vues] de Votre Excellence entre les engagements que prendraient

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 11 janvier, reproduite ci-dessus sous le n° 281.
(3) Voir ci-dessus les n°s 156 et 228.

les uns vis-à-vis des autres les états de la Petite Entente et le pacte à conclure entre la France et la Petite Entente en tant que telle.

J'ai marqué que le texte que nous proposerions à nos amis était, dans notre esprit, susceptible d'être amendé et que nous recevrions volontiers les observations et les suggestions du gouvernement tchécoslovaque.

J'ai enfin indiqué l'intérêt que verrait Votre Excellence à savoir le plus tôt possible si nos amis sont d'accord sur l'adoption des principes essentiels mis en avant dans notre projet.

J'ai laissé entendre que, cet accord étant acquis, nous serions disposés à réserver la signature de l'instrument diplomatique paraphé jusqu'au moment où le sort des négociations locarniennes serait définitivement fixé.

M. Wellner m'a écouté. Je lui ai dit que devant être reçu jeudi par le président de la République, j'attacherais du prix à ce qu'il saisît immédiatement M. Benès de notre texte, afin que je puisse en parler utilement avec lui.

Comme le sait Votre Excellence, j'avais été mis en [état] dès la fin du mois de novembre dernier de faire connaître à MM. Benès et Krofta l'essentiel des idées qui ont inspiré la rédaction du projet français; mes interlocuteurs n'avaient pas élevé d'objections à ces idées à ce moment. Je me réfère à ce sujet à ma communication du 2 décembre dernier nº 1309(1).

J'espère donc ne pas éprouver de difficultés lourdes à faire adopter notre texte.

M. Wellner m'a d'ailleurs parlé avec optimisme, mais sans précisions, de l'état d'esprit du gouvernement yougoslave en ce qui concerne la France, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Je verrai ce que me dira M. Benès.

Votre Excellence a bien voulu me communiquer les instructions qu'Elle a adressées en même temps qu'à moi à MM. Adrien Thierry et de Dampierre(2). J'ai vu qu'il y était mentionné, sans réticence aucune, le projet de M. Krofta. D'autre part, M. Aurelian, le nouveau ministre de Roumanie, qui vient de me faire sa visite d'arrivée, m'a parlé d'un projet de pacte qui aurait été élaboré par le gouvernement tchécoslovaque.

Comme je l'ai dit à Votre Excellence dans ma communication du 13 janvier courant(3), j'espère bien que n'a pas été perdu de vue le désir que m'avait exprimé M. Krofta de la part de M. Benès qu'il ne fût pas fait mention auprès des gouvernements roumain et yougoslave de l'existence d'un projet tchécoslovaque d'accord (voir ma communication du 11 novembre) (4). Au surplus, suivant les instructions mêmes de Votre Excellence, les conversations que j'avais eues avec MM. Benès et Krofta, et qui avaient abouti à la présentation de ce projet, devaient être considérées comme sans engagement réciproque et secrètes, de simples conversations préparatoires pour gagner du temps, pour

(1) Reproduite ci-dessus sous le nº 81.
(2) Qui transmettaient le contreprojet français du 9 janvier reproduit ci-dessus sous le nº 281 (annexe).
(3) Reproduite ci-dessus sous le nº 285.
(4) Reproduite au tome III de la présente série sous le nº 467.

le cas où nous pourrions mener à bien notre projet. Je me réfère à ce sujet notamment à votre communication du 23 octobre dernier et à la mienne du même jour [1].

Je serais gêné vis-à-vis du gouvernement tchécoslovaque si n'avait pas été observée la discrétion demandée.

319

Le Général Parisot, Attaché militaire de France à Rome,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 8/S[2]. Très secret. *Rome, 19 janvier 1937.*

D'après mes renseignements personnels, voici les raisons qui sont les plus habituellement données, dans les milieux qui entourent le cabinet du ministère de la Guerre, pour expliquer le ou les buts du voyage de Goering à Rome[3] :

1. Berlin, considérant qu'une guerre en Europe est inévitable d'ici cinq ou six mois, désire se faire une opinion aussi précise que possible sur ce que sera dans cette éventualité l'attitude italienne;

2. Non seulement des divergences de vues se sont produites entre Rome et Berlin au sujet de l'Espagne, mais les Allemands n'auraient pas fait honneur aux promesses qu'ils avaient faites aux Italiens quant à leur activité en Espagne. Par exemple, ils ont obtenu de Franco, en cachette de Rome, des concessions économiques, relatives notamment à des produits miniers. Il y aurait donc des malentendus à dissiper entre les deux gouvernements de l'« axe vertical »;

3. Berlin voulait savoir jusqu'où Rome s'est liée vis-à-vis de Londres par le *gentlemen's agreement*, afin d'en déduire les possibilités de se rapprocher avec Londres, dans le but d'isoler politiquement la France par rapport à un accord triangulaire éventuel Londres-Berlin-Rome.

Quoi qu'il en soit, nous constatons que la presse italienne est de plus en plus aigre contre la France; toutes ses attaques sont dirigées contre la politique qu'on prête au gouvernement français dans le développement des affaires d'Espagne.

N.B. — Le programme des détails sur le voyage Goering figure dans le document de l'attaché de l'Air en date du 18, dont vous trouverez ci-joint copie[4].

(1) Allusion au T. 795-798 de Paris à Prague, reproduit au tome III de la présente série sous le nº 391, et au T. 1054-1056 de Prague qui en prenait acte.

(2) Extraite des archives de la Guerre.

(3) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 315; ci-dessous les nºs 328 et 335.

(4) Il n'a pas semblé utile de reproduire cette dernière pièce.

320

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 150 *bis*. *Londres, 20 janvier 1937*[1].

(*Reçu :* 16 h.)

Le secrétaire d'Etat a commencé son discours hier soir à la Chambre des Communes par un certain nombre de considérations sur la question espagnole.

Après avoir repris les arguments qu'il avait utilisés, le 12 janvier, devant l'Association de la presse étrangère[2], pour expliquer le tort porté par les interventions étrangères à la cause de la pacification de l'Espagne, M. Eden ajouta que, d'ailleurs, aucun pays étranger ne pourrait à la longue maintenir une domination quelconque dans la Péninsule; car, non seulement d'autres puissances étrangères, dont la Grande -Bretagne elle-même, s'y opposeraient, mais surtout le peuple espagnol saurait s'unir pour rejeter toute mainmise de l'étranger.

Le secrétaire d'Etat précisa ensuite qu'il n'y avait rien dans la déclaration anglo-italienne[3] qui pût donner à aucune puissance étrangère le droit d'intervenir en Espagne, quelle que fût la forme du gouvernement établi dans une partie quelconque de ce pays.

Il définit ensuite les intérêts britanniques dans la Péninsule, en déclarant qu'il s'opposait à ce que le conflit s'étendît au dehors des frontières espagnoles et à ce qu'une attaque quelconque fût portée à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Espagne.

En ce qui concerne la question des volontaires, M. Eden rappela les dernières démarches diplomatiques auxquelles il avait procédé, signalant en passant que le gouvernement français avait été préalablement informé de la note anglaise du 10 janvier[4]. Il fit allusion à la législation passée par le Parlement français en vue d'empêcher le recrutement et le départ des volontaires[5] et ajouta que si tous les gouvernements prenaient une position analogue, les perspectives d'accord seraient infiniment rapprochées. Le ministre déclara que le gouvernement portugais était disposé à mettre en vigueur des mesures semblables et que la réponse du gouvernement soviétique[6] paraissait également satisfaisante. Il souligna, d'autre part, la nécessité d'établir un contrôle effectif même au cas où les deux parties en Espagne refuseraient leur assentiment.

(1) Par téléphone.
(2) Sur cette intervention, se reporter à la dépêche nº 28 de Londres du 14 janvier, reproduite ci-dessus sous le nº 299.
(3) Allusion au *gentlemen's agreement* anglo-italien du 2 janvier (voir ci-dessus nº 284).
(4) Reproduite ci-dessus sous le nº 267.
(5) Allusion au vote du 15 janvier. Voir ci-dessus nº 305 (et note).
(6) Analysée ci-dessus sous le nº 316.

Le secrétaire d'Etat justifie ensuite la décision du gouvernement britannique d'appliquer le *Foreign enlistment act* à la guerre civile espagnole. Il a exposé que des organismes de recrutement clandestins fonctionnaient dans le Royaume-Uni et que le gouvernement avait été saisi de nombreuses demandes de la part de familles de volontaires et de volontaires eux-mêmes regrettant leur geste. Dans la pensée des autorités anglaises, la mesure mise en vigueur tendait, non seulement à donner au gouvernement le pouvoir légal d'intervenir dans de tels cas, mais également à donner un exemple aux autres puissances[1].

321

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 162. *Londres, 20 janvier 1937*[2].

(*Reçu :* 18 h. 45.)

Le secrétaire d'Etat a consacré un passage de son discours d'hier soir à la Chambre des Communes[3] à la déclaration anglo-italienne de Rome.

Il rappela que, bien que l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de la guerre d'Abyssinie eût été uniquement dictée par ses obligations aux termes du pacte de la Société des Nations, il n'en était pas moins résulté une inconcevable aigreur dans les rapports entre les deux pays. A la suite des déclarations publiques de M. Mussolini d'une part, et de plusieurs membres du cabinet anglais d'autre part, on avait saisi l'occasion d'améliorer ces rapports au moyen d'une déclaration commune. Celle-ci, précisa M. Eden, ne marque aucun changement dans la politique du gouvernement de Sa Majesté. Elle ne comporte aucune concession de sa part et n'entraîne, bien entendu, aucune modification dans les amitiés existantes de la Grande-Bretagne.

Le ministre déclara que le *gentlemen's agreement* avait certainement apaisé la situation dans la Méditerranée et invoqua, à ce sujet, les déclarations publiées par Votre Excellence au lendemain même de l'accord[4]; il mentionna aussi l'accueil également favorable que ce dernier avait reçu auprès des autres puissances méditerranéennes.

M. Eden souligna l'échange de notes par lequel le gouvernement italien

(1) Dans un télégramme 161, du même jour, l'ambassadeur signalait que M. Eden, au cours de ce même discours, avait dit que les rapports d'officiers britanniques invités à visiter la zone espagnole du Maroc avaient un caractère « rassurant, en ce qui concerne les débarquements des troupes allemandes ou les préparatifs en vue de tels débarquements ».

(2) Par téléphone, en clair.

(3) Sur ce discours, se reporter ci-dessus au n° 321.

(4) Le ministre français des Affaires étrangères s'était félicité le 2 janvier devant le Parlement de l'échange d'assurances anglo-italien.

s'est engagé à ne porter aucune atteinte à l'intégrité territoriale de l'Espagne, [et] précisa que les Baléares étaient particulièrement visées.

Il déclara enfin que la question d'ensemble de la non-intervention n'avait pas été évoquée au cours des entretiens dont il s'agit, car cette question ne se posait pas seulement entre l'Angleterre et l'Italie, mais affectait un grand nombre de puissances. Tenter d'aboutir à une solution anglo-italienne n'aurait fait que compliquer une situation déjà suffisamment difficile.

Par la suite, l'accord anglo-italien, et plus particulièrement la coïncidence avec cet accord du débarquement des troupes italiennes à Cadix(1), firent l'objet, de la part des chefs de l'opposition, des mêmes critiques que celles déjà mises en avant par les feuilles libérales et travaillistes. Sir Archibald Sinclair s'éleva, d'autre part, contre l'interview accordée, il y a quelques jours, par M. Mussolini à un journaliste allemand(2) et dans laquelle le chef du gouvernement italien, après avoir déclaré que l'axe Rome-Berlin se trouvait maintenant renforcé, réaffirmait sa volonté de ne pas laisser s'installer un état soviétique en Catalogne.

322

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 152 à 157. *Londres, 20 janvier 1937, 17 h. 35, 19 h. 12.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 21 h. 30, 20 h. 30.)

Au cours de la journée d'hier, les experts ont poursuivi la mise au point d'un plan de contrôle à établir hors du territoire espagnol. Ils ont laissé l'alternative entre le système A (surveillance des cargaisons aux ports d'embarquement) et le système B (escales obligatoires où seront embarqués les agents internationaux pour vérifier le déchargement). Toutefois, ce dernier système paraît généralement obtenir la préférence. L'expert soviétique a assuré, pour sa part, que son gouvernement ne pourrait accepter le premier.

Escales obligatoires. La liste des escales, réduite de manière à entraîner le minimum de frais sans nuire aux intérêts du commerce, comprendra : Marseille ou Sète, Cagliari ou Alger, Gibraltar, Madère, Le Verdon, Brest (Cherbourg ne pouvant être utilisé par les bateaux venant de l'ouest de l'Angleterre ou d'outre-Atlantique) et les Downs pour tous les bateaux venant du nord. L'expert italien a montré une certaine répugnance à laisser un port italien sur cette liste et il est possible que son gouvernement s'oppose à la désignation de Cagliari.

(1) Sur ces débarquements, voir ci-dessus les nos 241 (et note) et 242.
(2) Interview publiée le 17 janvier par le *Völkischer Beobachter* et affirmant que l'accord méditerranéen avec l'Angleterre aboutissait au raffermissement de l'axe Rome-Berlin.

Frontières terrestres. L'organisation prévue antérieurement a été maintenue. Trois zones de surveillance le long de la frontière française (Bayonne, Perpignan, Tarbes) avec un organisme central en relation avec un représentant du gouvernement français (à Toulouse?) et chaque échelon comportant un agent de liaison français. On pense que l'on pourra établir assez rapidement pour commencer une organisation provisoire avec les chefs de postes et un personnel réduit.

Patrouilles navales. Les experts ont estimé, malgré une tentative du délégué soviétique pour « élargir la base internationale de la surveillance navale », que celle-ci devait être confiée seulement aux puissances qui font déjà la police des côtes espagnoles. Ils ont en outre maintenu la division des frontières maritimes en zones distribuées entre les marines des différentes puissances. J'avais invité notre attaché naval à préconiser une surveillance réellement internationale dans chaque zone, pour diminuer les chances d'incidents entre les bateaux espagnols et les bateaux étrangers, beaucoup plus sûrement considérés comme des ennemis si les autorités locales n'ont jamais en face d'elles qu'un seul pavillon étranger.

Mais l'Amirauté, tout en reconnaissant les avantages politiques de ce point de vue, l'a catégoriquement écarté pour des raisons techniques : impossibilité d'avoir un commandement unique dans chaque zone et par conséquent d'assurer une participation effective pour la surveillance des navires de commerce.

Après de laborieuses délibérations, il a été entendu que les navires de patrouille agiraient en dehors des eaux territoriales et n'exerceraient aucune action coercitive, comme le désirait le délégué soviétique, sur les navires qui refuseraient de rebrousser chemin au cas où ils n'auraient pas embarqué un agent de contrôle.

L'Amirauté, si elle s'efforce d'éviter tout ce qui serait de nature à entraîner des incidents, prend cependant fort au sérieux sa tâche de surveillance pour laquelle elle prévoit que 25 à 30 bateaux lui seront nécessaires. Notre attaché naval pense que 10 à 12 navires nous suffiront pour contrôler les abords des zones qui nous seront confiées et qui comprennent Majorque et Ibiza d'une part, les côtes marocaines d'autre part et, en troisième lieu, la côte nord-ouest de la Péninsule depuis le Portugal jusqu'au-delà du Ferrol.

Les suggestions des experts seront consignées dans un rapport que j'enverrai au Département dès qu'il me sera communiqué par le secrétariat.

Les indications qui précèdent sont destinées à permettre à Votre Excellence de m'adresser dès à présent les observations qu'Elle jugera opportunes et dont j'aurai en tout cas besoin lorsque le sous-Comité sera invité à donner son assentiment à ce projet.

Communiqué à Genève sous les n[os] 20 à 25.

323

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 68. *Ciboure, 20 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 21, 12 h.)

Le discours que le général Franco a prononcé hier soir en inaugurant le poste de Radio-Salamanque, et que les journaux de Saint-Sébastien reproduisent ce matin, constitue une déclaration politique qu'il importe d'examiner attentivement à cause de l'effet qu'elle peut produire sur l'opinion publique, dans toute l'Espagne aussi bien qu'en dehors de l'Espagne, et à cause des effets qu'elle peut avoir par conséquent sur la marche même des hostilités.

La préoccupation manifeste du général Franco a été d'accentuer le caractère national (« non partisan », diraient les Anglais) de son mouvement, de manière à élargir jusqu'à l'extrême limite du possible les cadres de ses adhérents. Ce dessein apparaît tout le long du discours et notamment dans les passages suivants :

1º Le général Franco affirme qu'il veut « un État pour le peuple et non pas un peuple pour l'État », ce qui est en contradiction avec les doctrines du fascisme italien et du fascisme allemand; en même temps, il repousse « les théories discréditées du libéralisme et de la démocratie », ce qui revient à répudier les doctrines historiques de la Grande-Bretagne et de la France. Cette sorte de table rase a chance de plaire à beaucoup d'Espagnols, à ceux qui craignent un régime « totalitaire » comme à ceux qui sont dégoûtés d'un régime parlementaire et, d'une manière générale, à tous ceux, si nombreux, qui prétendent n'imiter personne même quand leur originalité n'est encore qu'une imitation à rebours;

2º Il va de soi que le général Franco proclame son « sentiment d'une Espagne catholique »; mais il s'agit d'un catholicisme espagnol, « avec ses saints et avec ses martyrs, avec sa justice sociale et avec sa grande charité chrétienne », voire avec la largeur d'esprit qui régnait, assure-t-on, au temps où l'Espagne reconstituait son unité nationale, lorsque « vivaient sous la tutelle tolérante de l'État catholique les mosquées et les synagogues ». Là encore, le général Franco tâche de concilier tous les éléments de la pensée espagnole, en leur donnant pour lien une tradition plus ou moins authentique, mais ostensiblement dépourvue de toute influence étrangère;

3º En essayant de définir l'organisation sociale et administrative qu'il offre à son pays, le général Franco a résumé ainsi ses idées : « La famille,

(1) Par poste.

l'atelier, la corporation, la municipalité, la province, la région sont les rouages principaux du mécanisme de l'État nouveau ». Cet assemblage de mots peut faire sourire, mais il n'est pas composé au hasard. « Famille », « atelier », « province », sont les termes qui conviennent à l'aile droite du nouveau régime et notamment aux traditionalistes. « Corporation » et « municipalité » sont les termes qui symbolisent l'adaptation, par la Phalange espagnole, des théories anarcho-syndicalistes à un système de gouvernement autoritaire. « Région », enfin, est le mot qu'attendent les Catalans, les Basques, les habitants de la Galice, etc. La combinaison de toutes ces conceptions opposées n'est réalisable, si elle l'est, que sous des formes tout à fait spéciales à l'Espagne; mais l'homme qui tente de la réaliser se met par là même en mesure de grouper autour de lui, tant que dure son expérience, le plus grand nombre possible d'Espagnols.

D'ailleurs, le général Franco a soin d'ajouter : « Personne n'a de motifs pour nous craindre, ni ceux qui n'ont pas été avec nous dès le début, ni ceux qui ont été trompés par des propagandes et qui se sont mis du côté des bandes rouges ou même ont figuré dans leurs rangs... Nous édifierons une Espagne pour tous ».

Cet appel à l'union nationale a pour contrepartie une protestation contre les immixtions étrangères. Le général Franco accuse ses adversaires d'avoir organisé des « séances occultes avec le communisme russe », d'avoir conclu des « accords secrets avec des nations étrangères en violation de la Constitution et des lois ». Il proclame que « la nouvelle Espagne représentera la grande famille nationale... sans traits étrangers (*extranjerismos*) ni médiatisations qui seraient incompatibles avec notre dignité nationale ».

Ces paroles seront accueillies ironiquement dans tous les pays où l'on blâme justement le général Franco de s'être mis sous la dépendance de l'Allemagne et de l'Italie; mais elles flattent l'amour-propre national des Espagnols et elles peuvent même, par un véritable paradoxe de mécanique, fournir au général Franco un point d'appui pour résister aux poussées étrangères qui le soutiennent. Il trouverait ce point d'appui dans la masse des Espagnols que ses formules nationalistes pourraient grouper autour de lui.

Parmi les pointes que le général Franco a lancées contre la politique extérieure de ses adversaires, il y en a une qu'on aurait intérêt à ne pas laisser sans réponse : « La dernière campagne de presse sur la présence fantastique de troupes allemandes au Maroc [1], a-t-il dit, a coûté dix millions de francs ». L'emploi du mot « francs » et la suite du passage signifient indubitablement que le général Franco accuse le gouvernement de Valence d'avoir, sous l'influence des communistes, soudoyé des gens en France pour alarmer le public français, au moyen d'une « campagne défendue et protégée par ceux qui avaient l'obligation la plus impérieuse de l'éviter ». Bien que le gouvernement français ne puisse pas se sentir atteint par cette dernière insinuation, la question des subsides qui auraient été distribués en France, pour alimenter des campagnes relatives aux événements espagnols ou marocains, doit évidemment

(1) Sur ces rumeurs, voir ci-dessus les nos 288 (note) et 302.

être vidée de tout son venin. Vraie ou fausse, l'histoire du journaliste étranger qui aurait reçu 10.000 francs du consul général d'Espagne à Genève ne doit pas jeter son ombre sur la réputation de journaux ni de partis français. La calomnie, comme tant d'autres germes malsains, ne pullule que dans l'obscurité. C'est en faisant la lumière qu'on donnera le maximum d'autorité à la parole de la France dans les importantes discussions internationales en cours.

Si, après les observations qui précèdent, on revient aux premiers mots du discours prononcé hier soir par le général Franco, l'on éprouve l'impression singulière que l'auteur de ce discours a cherché, inconsciemment peut-être, à relier le mouvement « national » actuel au mouvement qui, en 1930-1931, avec l'active participation d'un frère du général (1), a sapé puis renversé la monarchie. Sans doute, l'orateur fulmine contre le « marxisme », et il n'ignore certes pas que les socialistes ont contribué à la révolution de 1931. Mais il ne blâme ni cette révolution en elle-même, ni les autres forces qui y ont pris part. Autrement dit, il a l'air de considérer que son rôle n'est pas de revenir à l'Espagne d'Alphonse XIII, mais bien de donner enfin une interprétation véritablement nationale au réveil de l'Espagne — à ce réveil qui, l'histoire le reconnaîtra, a précisément commencé à se manifester par la chute de la monarchie alphonsiste. Ainsi comprise, l'attitude du général Franco n'est pas sans analogie avec celle d'autres dictateurs qui, en d'autres pays et à d'autres époques, se sont appliqués à clore des périodes révolutionnaires, non pas par un retour au passé, mais par une sorte de synthèse qui a généralement eu pour effet de développer une expansion nationale.

Il n'en faut pas davantage pour que, sans distinction d'opinions ni même de nationalités, toutes les personnes qui saisissent la portée des événements espagnols aient besoin, comme je le notais au début, d'examiner attentivement le discours du général Franco. A vrai dire, il est possible que la politique esquissée par ce discours reste sans lendemain, ou bien que la fortune des armes en ruine les fondements. Mais si elle persévère et si les événements militaires ne la mettent pas en porte à faux, elle est capable de masser autour du général Franco une multitude de concours, d'espoirs, d'intérêts qui pèseront grandement, à leur tour, sur le moral des deux armées, sur les dispositions de la population espagnole, sur les calculs des puissances étrangères et, en deux mots, sur le dénouement de la guerre civile en Espagne ainsi que sur son résultat en Europe.

(1) Allusion au pilote Ramon Franco qui, en 1930, avait lancé des tracts sur le palais royal.

324

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 73, 74. Confidentiel. Réservé. *Washington, 20 janvier 1937, 17 h. 40, 17 h. 30.*

(*Reçu :* le 21, 14 h., 13 h. 25.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

Autant qu'il est possible d'en juger par la lecture de journaux et les propos recueillis, et si regrettables qu'aient été certaines précisions de garanties données au public américain par sa presse quant aux bases sur lesquelles le gouvernement français entendait engager des pourparlers avec le gouvernement américain à ce sujet, il ne semble pas que nous ayons à regretter d'avoir manifesté nettement par nos notes du 14 décembre dernier [2], non seulement que nous n'avions pas oublié ce problème, mais même que nous étions sincèrement désireux de le régler.

Cette marque de bon vouloir, d'abord imputable ici à des mobiles politiques ou financiers, est désormais considérée avec plus d'objectivité et de sang-froid par les esprits réfléchis. Si elle n'a pas été accueillie avec empressement par le gouvernement fédéral pour des considérations d'opportunité, ce dont nous ne saurions trop nous plaindre en raison des circonstances, elle nous place du moins dans la position avantageuse de gens qui ont fait un pas en avant et peuvent avec calme attendre que l'autre partie se décide à en faire un à son tour.

(1) Non reproduit, car il s'agissait d'une revue de presse. Plusieurs journaux indiquaient que la désignation de M. Georges Bonnet comme ambassadeur à Washington signifiait le désir du gouvernement français « d'aborder à plus ou moins brève échéance avec le gouvernement américain la question des dettes de guerre ».

(2) Allusion au document publié ci-dessus sous le n° 137.

325

Note de la Direction politique [1]

Éléments pour une conversation avec M. Eden [2]

Genève, 20 janvier 1937.

Dans le remarquable discours qu'il a prononcé hier à la Chambre des Communes [3], M. Eden a lui-même souligné à diverses reprises la communauté de vues de son gouvernement avec le gouvernement français. De même, le Ministre peut se déclarer en complet accord avec l'ensemble des déclarations de son collègue britannique, non seulement en ce qui concerne l'Espagne, mais aussi au sujet de l'Allemagne. La conversation entre les deux ministres devient, dès lors, très facile : d'accord sur les buts à atteindre, ils n'ont qu'à se concerter sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

I. *Affaires d'Espagne*

La prolongation de la guerre civile est un danger pour l'Europe. Seule peut y mettre fin une politique de non-intervention qui établirait autour de la Péninsule un cordon sanitaire. Laissées à elles-mêmes, les factions espagnoles se calmeraient; la voie serait ouverte à un compromis, peut-être à une médiation.

De cette politique, le gouvernement français est sincèrement partisan. S'il n'a pas cru possible d'imiter l'exemple du gouvernement britannique et de prendre unilatéralement des mesures d'interdiction concernant les volontaires, il n'en souhaite pas moins de tout son pouvoir un accord sur cette question. Il semble que, du côté russe également, après s'être engagé assez avant dans la politique de soutien au gouvernement de Valence, un certain recul soit marqué, bien que dans la question de l'or, le délégué soviétique au Comité de non-intervention ait pris une attitude peu raisonnable. L'ambassadeur de France a déjà reçu l'instruction de faire une démarche à ce sujet [4]. M. Delbos compte la renouveler à Genève auprès de M. Litvinov. Il serait souhaitable que M. Eden parlât dans le même sens au Commissaire du peuple.

[1] Rédigée par M. Massigli et extraite de ses papiers.

[2] Le secrétaire d'État au Foreign Office, se rendant à Genève, s'était arrêté à Paris dans la soirée du 20. Il avait dîné au domicile particulier du président du Conseil en compagnie de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus les n°s 320 et 321.

[4] Par télégramme 47-50 adressé le 17 janvier à Moscou, le ministre français des Affaires étrangères demandait d'intervenir auprès de son homologue soviétique pour que Moscou cessât de s'opposer à la discussion à Londres du problème de l'exportation de l'or espagnol, afin de ne pas fournir aux Allemands et aux Italiens l'occasion de revenir sur l'accord concernant les volontaires.

Mais souhaite-t-on l'accord sincèrement du côté allemand et italien? Les conditions a peu près irréalisables que l'on paraît vouloir poser permettent d'en douter.

Le gouvernement britannique a cru faciliter un accord en paraissant rompre, le 10 janvier, avec la politique de solidarité franco-anglaise jusqu'à présent pratiquée et en s'adressant seul aux différents gouvernements [1]. L'événement prouve que cette tactique n'a pas été heureuse. Loin de dissocier le bloc germano-italien, elle paraît l'avoir soudé. Si Rome et Berlin inclinent à un glissement vers Londres, ce n'est qu'un moyen pour mettre Paris hors du jeu. Le *gentlemen's agreement* avait déjà donné lieu à de fausses interprétations. La procédure adoptée par l'Angleterre le 10 janvier n'a fait qu'encourager Rome et Berlin dans leur erreur. Le discours de M. Eden prouve que, du côté anglais, on s'en est rendu compte. Il contient un avertissement; si celui-ci n'était pas compris, le gouvernement britannique aurait, sans doute, lui-même à cœur de s'exprimer encore plus clairement.

Si, contrairement à ce que M. Eden a dit à notre ambassadeur, ce ne sont pas des raisons de tactique qui l'ont amené à modifier la procédure du 10 janvier et si, en réalité, cette modification dans l'attitude extérieure de la Grande-Bretagne correspondait à des doutes sur les intentions de la politique française, il faudrait qu'on le dise très franchement. La confiance et la cordialité des rapports franco-britanniques autorisent cette franchise; elle est de l'intérêt commun.

Il faut aboutir vite; tous les renseignements indiquent un afflux de renforts allemands et italiens qui ont une autre valeur militaire que les volontaires qui viennent grossir les rangs de l'armée rouge. L'avertissement donné à temps dans l'affaire marocaine a permis d'éviter une aggravation de la situation; mais si les choses restent longtemps dans le même état, les difficultés reparaîtront.

Que propose l'Angleterre pour aboutir vite sur la question des volontaires, puis sur celle du contrôle?

Dans la mesure même où le gouvernement français désire poursuivre une politique parallèle à la sienne, il souhaite être renseigné sur ses intentions et savoir comment on envisage à Londres l'évolution de la situation, soit sur le plan intérieur espagnol, soit sur le plan international.

Sur ces diverses questions, la position française est la suivante.

La politique de non-intervention étant la seule qui permettra une diminution des passions en Espagne et qui, par là même, hâtera le moment où une médiation deviendra peut-être possible à défaut d'un compromis entre les partis, il importe de la pratiquer d'une manière aussi complète que possible.

La question la plus urgente est celle des *volontaires*.

M. Eden connaît la position française; le gouvernement est maintenant armé pour prononcer, aussitôt que possible, les interdictions les plus rigoureuses, à condition que les autres puissances intéressées agissent de même. Il accepte — et c'est une grande concession qui a été faite aux vues britan-

[1] Voir ci-dessus n° 267.

niques — que ces mesures d'interdiction entrent en vigueur sans attendre la mise en place du contrôle, mais il faut que le contrôle puisse fonctionner dans un délai raisonnable, soit une quinzaine de jours. Sinon, toute la question devra être reprise.

Quant au retrait des volontaires se trouvant déjà en Espagne, il pose des problèmes très délicats et présentant, pour certains pays, des difficultés qui semblent insurmontables. Il est facile de rappeler des volontaires qui n'ont de volontaire que le nom. Il l'est moins d'obliger à revenir des hommes qui n'ont obéi qu'à leur conscience ou à ce qu'ils croyaient leur intérêt.

La difficulté est sans doute la même pour le gouvernement britannique. Nous aimerions savoir comment il envisage de la résoudre.

Quant aux autres formes d'intervention indirecte, il faut donner aux Allemands et aux Italiens la satisfaction d'en aborder sans retard l'étude, et il faut faire tout ce que l'on pourra. C'est pour cela que le gouvernement français est intervenu à Moscou afin que l'opposition formulée du côté soviétique contre l'évocation du problème de l'or soit levée[1]. Le Ministre entretiendra M. Litvinov de cette question. Il souhaite que M. Eden fasse de même; déjà, une démarche a été faite à Moscou par notre ambassadeur. Quoi qu'il en soit, il faut traiter le problème en le liant à celui de l'utilisation de l'ensemble des moyens de payement dont peut disposer l'Espagne. Il ne paraît pas facile à résoudre. On insiste aussi, du côté allemand et italien, pour mettre fin à toute action de propagande, par envoi d'agitateurs, etc. Dans ce domaine également, les pays démocratiques n'ont que des pouvoirs limités. Qu'envisage-t-on du côté anglais?

En tout cas, il faut avoir le souci de ne fournir aucun prétexte à l'Allemagne et à l'Italie de persévérer dans leur attitude dilatoire.

Contrôle. — Le gouvernement français accepte, pour sa part, un contrôle aux points-frontière établis en territoire français, et il faut que le Portugal prenne la même attitude, faute de quoi il serait nécessaire de le soumettre à une surveillance maritime. Par ailleurs, l'organisation d'une croisière internationale s'impose, et il y a lieu d'examiner la possibilité d'établir, aux principaux ports, des commissions de surveillance. D'une façon générale, d'ailleurs, on acceptera, du côté français, tout système pratique sur lequel l'entente pourra se faire, à condition, bien entendu, qu'il s'applique d'une manière équitable aux activités des divers pays intéressés. L'essentiel est d'aller vite et il ne faudrait pas, pour faire une œuvre parfaite, retarder indéfiniment une solution. Mieux vaut se contenter d'abord d'un système de contrôle présentant certaines lacunes, quitte à l'améliorer progressivement.

II. *Négociation locarnienne*

Il ne faut pas se dissimuler que la négociation semble complètement enlisée. Jusqu'à quand? La fin de l'affaire espagnole? En tout cas, c'est une raison de plus pour s'employer à hâter la conclusion d'un accord véritable de non-intervention.

(1) Voir ci-dessus n° 312.

Mais ensuite ?

Le gouvernement français a répondu, le 19 décembre, à la dernière communication britannique en marquant sa satisfaction de la communauté de vues réalisée entre Paris et Londres [1]. Rome et Berlin ont-ils manifesté l'intention de répondre? A-t-on quelque indication d'un changement dans leur attitude ?

Le gouvernement français a marqué, dans sa dernière note, qu'il croyait qu'un terme devrait être fixé à la négociation. Sans méconnaître les difficultés que soulève cette suggestion, il doit demander au gouvernement britannique de l'examiner attentivement. On ne peut subordonner à la conclusion d'un pacte qui paraît abandonné tous les efforts qu'il y a à poursuivre d'autre part pour resserrer la solidarité européenne.

A cet égard, l'attention de M. Eden pourrait être attirée sur l'action entreprise sous l'impulsion du gouvernement français pour renforcer la cohésion de la Petite Entente à laquelle la France promettrait que si l'un d'eux *(sic)*, objet d'une agression non provoquée, reçoit l'assistance de ses deux associés, la France donnera également tout son appui, dans l'esprit de l'alinéa 3 de l'article 16 du pacte.

Une démarche britannique à Belgrade, où se manifestent des résistances, serait fort utile pour appuyer notre action.

III. *L'Allemagne et l'Europe*

Ces remarques conduisent à la question fondamentale : celle des rapports avec l'Allemagne. Le rapprochement italo-allemand est un fait; il ne faut pas espérer actuellement rompre cette entente; on ne fait que la renforcer en paraissant la craindre; il n'y a d'ailleurs pas apparence qu'elle soit plus durable que les autres combinaisons auxquelles l'Italie a participé : le gouvernement italien obéit essentiellement à la préoccupation de son intérêt immédiat, et cela l'amène à considérer comme naturelles les volte-face qu'à Londres ou à Paris on juge les plus déconcertantes.

Il n'est pas question, de la part de la France ou de l'Angleterre, de se livrer à des manœuvres spectaculaires analogues; mais si l'on n'est pas résigné à abandonner l'Europe à une direction italo-allemande, c'est-à-dire à une direction antidémocratique, il importerait de savoir si les deux grandes puissances occidentales sont d'accord sur quelques principes. M. Eden vient d'adresser à l'Allemagne un pressant appel [2]. Les termes dans lesquels il l'a fait permettent de penser que France et Angleterre sont d'accord sur un programme dont les points principaux sont les suivants :

a. Fidélité à la Société des Nations — ce qui devrait impliquer des échanges de vues dans la délicate question de la réforme du pacte ;

(1) Par le mémorandum reproduit ci-dessus sous le n° 178 (annexe).

(2) Allusion aux passages du discours du 19 janvier où le secrétaire d'État, abordant les objectifs économiques de la Grande-Bretagne, déclarait que son pays était prêt à accorder une aide économique accrue, mais à condition que collaboration économique et apaisement politique marchassent de pair.

b. Pas de pacte à quatre et, plus généralement, pas de formule qui, rejetant la Russie hors d'Europe, livre à l'Allemagne toute l'Europe centrale et orientale;

c. Impossibilité de concevoir un règlement occidental sans certains apaisements concernant l'est de l'Europe. C'est ce qu'a très bien marqué la note anglaise du 19 novembre, et ce que la note française du 19 décembre a repris sous une autre forme, en indiquant qu'un accord occidental ne devait pas équivaloir à un blanc-seing pour une politique d'agression dans les parties de l'Europe auxquelles l'accord ne s'appliquerait pas;

d. Un règlement politique est inséparable d'un règlement économique. Les puissances occidentales ne refuseront pas leur concours, de ce point de vue, à l'Allemagne. Elles ne peuvent le faire que si elles reçoivent, d'autre part, les apaisements indispensables sur les buts que poursuit la politique allemande (1).

Il pourrait y avoir intérêt à ce que Français et Anglais échangent des vues sur les formes que pourrait prendre cette assistance économique. De même pourrait-il être utile qu'ils examinent entre eux, sous tous ses aspects, la question coloniale;

e. Le problème des armements trouvera également ici sa place. Aussi bien est-il impossible de contribuer à relever l'Allemagne économiquement si, d'autre part, les ressources mises à sa disposition lui servent à intensifier encore son effort d'armement. En revanche, il est exact que l'Allemagne ayant bouleversé son économie pour consacrer ses efforts à un réarmement intensif, un arrêt dans ce réarmement compliquerait encore les problèmes économiques auxquels les dirigeants du Reich ont à faire face.

Le Conseil aura à fixer la date de la réunion du Bureau de la conférence du désarmement. Le gouvernement français souhaiterait que cette date ne soit pas plus tard que la fin du mois d'avril;

f. S'il faut résister aux entraînements de la politique russe, s'il faut s'en méfier, il faut aussi reconnaître que M. Litvinov a fait un effort pour pratiquer en Occident une politique modérée s'inspirant de considérations de « raison d'État ». Ni l'Angleterre, ni la France n'auraient intérêt à ce que l'U.R.S.S. se repliât sur elle-même ou à ce qu'elle s'engageât officiellement dans une politique révolutionnaire active. L'opposition « bolchevisme-hitlérisme » ne peut pas faire illusion : la Reichswehr souhaite toujours reprendre des contacts avec l'armée rouge.

Le pacte franco-soviétique a permis de tenir la Russie en haleine; le gouvernement français a continué à pratiquer cette politique en résistant *(sic)*, malgré les pressions intérieures, à s'engager plus avant dans une intimité franco-russe. Toutes les manifestations ou tous les actes par lesquels le gouvernement

(1) D'après la presse allemande (T. nº 326 de Berlin, du 22 janvier), l'entrevue des deux hommes d'État aurait fait naître dans les cercles français « des bruits concernant de grands projets d'ordre économique », avec constitution de « sociétés internationales pour l'exploitation et la répartition des matières premières », œuvre à laquelle toutes les grandes puissances seraient invitées. Le président du Conseil avait dû « enregistrer avec une vive satisfaction... que l'idée de subordonner à certaines conditions politiques toute conversation avec l'Allemagne avait pris solidement corps en Angleterre aussi bien qu'en France », ce qui déplaisait au Reich.

britannique manifesterait des sentiments analogues seraient utiles. En ce moment, en particulier, il paraît certain que la tendance modérée représentée par M. Litvinov l'a de nouveau emporté. Il ne faut pas la décourager en fournissant ainsi un prétexte aux éléments plus avancés de reprendre le dessus à Moscou. La réunion de Genève peut être mise à profit à cet effet.

IV. *L'affaire du Sandjak*

Rôle que peut jouer la délégation britannique pour ramener M. Aras à une vue plus raisonnable de la situation.

V. *Question de Dantzig*

Où en est-on ?

Les indications données par M. Beck à notre ambassadeur à Varsovie sur le rapport qu'il compte faire au comité des Trois sont assez décevantes, en ce sens que le respect de la Constitution paraît avoir été pratiquement escamoté et que les intérêts de la minorité non nazie risquent fort d'être sacrifiés.

Il ne s'agit pas de créer des difficultés inutiles, mais le Conseil peut-il sanctionner une pareille équivoque ? [1]

326

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 33. *Rome, 20 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 janvier.)

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du télégramme nº 9 du 6 janvier [2] par lequel notre chargé d'affaires à Prague a rendu compte à Votre Excellence d'une conversation qu'il avait eue avec le ministre de Yougoslavie et au cours de laquelle M. Protitch avait, notamment, exprimé la crainte que la signature de pactes d'assistance obligatoire entre les membres de la Petite Entente ainsi qu'entre ce groupement et la France ne détournât l'Italie d'offrir à la Yougoslavie un traité d'amitié, comme on s'y attendait à Belgrade.

J'ai fait moi-même allusion, au cours d'un récent entretien avec le ministre de Yougoslavie à Rome, aux pourparlers entre son pays et l'Italie. M. Doutchich m'a indiqué que jusqu'à présent le rapprochement entre Rome et Belgrade n'avait pas encore pris une allure politique concrète, mais que des

(1) Le 27 janvier, le conseil de Genève maintenait le poste de haut-commissaire à Dantzig (mais avec des attributions réduites) ainsi que le comité des Trois (France, Angleterre, Suède). Aux yeux de la presse allemande, une telle décision équivalait à la reconnaissance *de facto* du régime national-socialiste dantzicois.

(2) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce document qui est résumé ici.

conversations s'amorçaient et que « certainement quelque chose sortirait dans l'année ». Aux questions que je lui posais sur les modalités possibles de ce « quelque chose », M. Doutchich a répondu qu'il s'agirait probablement d'une sorte de *gentlemen's agreement* et que l'accord envisagé « serait public pour les gouvernements, mais non pour le public ». Voulant éviter de paraître « confesser » le ministre de Yougoslavie, je n'ai pas cru devoir le pousser pour cette fois au-delà de ces formules assurément un peu vagues auxquelles son génie poétique se complaît du reste assez généralement, même lorsqu'il s'agit de problèmes politiques d'un ordre plus précis. Mais je ne manquerai pas de reprendre cette conversation à la première occasion favorable.

Il semble qu'en fait, le développement des relations italo-yougoslaves et en particulier la reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie par le gouvernement de Belgrade se trouvent subordonnés au règlement des rapports commerciaux entre les deux pays. La Yougoslavie avait conclu avec l'Italie un accord commercial avantageux dont la dévaluation de la lire, intervenant peu après, est venue bouleverser les données et que le gouvernement de M. Stoyadinovitch veut, assez légitimement, modifier maintenant en conséquence. L'importance du marché italien pour la Yougoslavie explique le prix qu'à Belgrade on attache à cette révision qui, si elle s'avérait satisfaisante, pourrait être suivie assez rapidement par la reconnaissance *de facto* de la conquête éthiopienne et par la conclusion de l'accord politique envisagé.

D'autre part, le ministre de Tchécoslovaquie m'a dit récemment que, d'après ses renseignements, l'Italie poussait fortement à la conclusion d'un accord entre la Yougoslavie et la Hongrie. A en croire M. Chvalkovsky, les trois états de la Petite Entente ne verraient du reste que des avantages à signer avec la Hongrie un accord lui reconnaissant le droit de réarmer, contre l'engagement que le gouvernement hongrois prendrait pour dix ans par exemple d'entretenir de bons rapports avec ses trois voisins en laissant « dormir » pendant cette période le problème du revisionnisme.

327

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 34. Urgent. *Rome, 20 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 février.)

J'ai eu l'honneur de communiquer au Département les nouveaux renseignements qu'il m'a été possible de recueillir concernant l'intervention actuelle de l'Italie fasciste en Espagne.

Si, depuis la fin du mois dernier, on ne recrute plus ostensiblement à Naples de volontaires pour l'armée du général Franco, on voit par contre

affluer et s'embarquer ici de nombreux contingents provenant de diverses régions et surtout de l'Italie septentrionale. D'après certaines indications, beaucoup de jeunes gens auraient été enrôlés malgré eux, les uns ayant demandé à partir pour l'Afrique orientale et finalement acculés à prendre le chemin de l'Espagne, les autres, et ce serait le cas de la plupart des miliciens, ayant subi de véritables contraintes hiérarchiques. On prétend qu'on aurait même incorporé des individus dont le casier judiciaire était plus ou moins chargé et que tout dernièrement plusieurs milliers de ces recrutés assez spéciaux se trouvaient concentrés à Gaète, en instance de départ. Le navire *Lombardia*, dont le nom était effacé et les trois cheminées repeintes en jaune clair, a quitté Naples le 14 vers huit heures du soir, très vraisemblablement à destination de la péninsule ibérique. Il aurait embarqué environ 4.500 hommes, deux groupes de chars d'assaut, comprenant 1.500 miliciens coiffés de casques sur le côté droit desquels figurait une tête de mort. Il pourrait fort bien s'agir des *Arditi*, anciens combattants des groupes d'assaut dont l'insigne est effectivement une tête de mort et dont j'ai signalé le départ infiniment vraisemblable par mon télégramme précité, *in fine*. D'autre part, le transport d'avions *Giuseppe Miraglia* aurait appareillé le 12 avec une trentaine d'appareils *Caproni*. Le bureau de recrutement des volontaires continue à fonctionner à Naples comme précédemment. Un nouveau centre a été installé dans la caserne du Château-de-l'Œuf. Toutes les informations parvenues à la connaissance de notre consul font prévoir que des contingents importants partiront incessamment à destination de l'Espagne. L'un des premiers transports serait sans doute assuré par le *Calabria*, qui vient de rentrer et dont on a fait récemment disparaître le nom.

A Bari, les engagements et les envois d'hommes continuent à s'effectuer régulièrement. S'il n'y a plus de départs massifs comme précédemment, on constate par contre journellement le départ de petits détachements déjà équipés ou encore en civil. Dans cette province, ce seraient les *fasci* locaux qui feraient office de bureau de recrutement. Les premiers volontaires auraient été désignés par le *fascio* et choisis parmi les plus ardents de ses membres. On les aurait invités à se mettre au « service du Duce » sans plus d'explications. Ce n'est que peu de jours avant leur départ que les engagés auraient été avisés de leur véritable destination. L'enthousiasme d'un assez grand nombre d'entre eux en aurait été singulièrement refroidi et beaucoup se seraient fait porter malades. Devant ces défections, le secrétaire fédéral aurait sévi en rayant des formations fascistes ces militants trop peu ardents. Maintenant, pour éviter le renouvellement de semblables incidents, les volontaires sont dirigés vers leur port d'embarquement aussitôt après leur incorporation. Dans cette région d'ailleurs, la misère est telle que les *fasci* n'ont plus besoin de désigner les jeunes gens, car l'appât d'une solde élevée suffit à provoquer des engagements. Depuis quelque temps, il circule à Bari des militaires de toutes classes et de toutes armes. Les anciennes casernes désaffectées sont à l'heure actuelle réoccupées.

Il me revient de *Cagliari* que des officiers qui ont dû s'engager dans l'armée nationaliste espagnole auraient été embarqués sur le croiseur *Cadorna*, qui a

quitté la Sardaigne le 16. Un certain nombre de lieutenants de réserve partira vraisemblablement aujourd'hui ou demain, de l'île, pour se rendre à Benevento d'où on les dirigera ensuite vers l'Espagne. M. Guiderdoni signale par ailleurs le mouvement intense des navires de guerre, le ravitaillement nocturne à leur mouillage en dehors du port de sa résidence, tous indices qui ont attiré son attention.

En ce qui concerne la question que m'a plus particulièrement signalée Votre Excellence, il résulte d'une communication de notre consul à Gênes que les Allemands dont il s'agit, environ 2 à 3.000, se seraient rendus à la Spezia dans les tout premiers jours de janvier et s'y seraient aussitôt embarqués, ainsi que j'ai eu l'honneur de le signaler à Votre Excellence le 16 de ce mois. Notre agent à *Milan* croit, lui aussi, que ce contingent est parti de la Spezia et qu'il est passé d'abord par Vérone. Il n'a pu toutefois recueillir aucune indication précise à ce sujet. Notre consul à *Trieste* croit pouvoir affirmer que le détachement hitlérien dont il s'agit ne s'est pas embarqué dans ce port. M. Bernard, par contre, a appris de bonne source que quelques volontaires italiens étaient partis récemment de Gorizia et de Trieste même où le bruit court, paraît-il, avec persistance que d'autres contingents beaucoup plus nombreux les suivraient prochainement.

D'une façon générale, et bien qu'on ne puisse avoir de certitude, étant donné la consigne de silence qui est strictement observée ici en ces matières, on a nettement l'impression que le gouvernement fasciste entend profiter le plus possible des délais dont il dispose encore grâce à ses manœuvres dilatoires, pour intensifier son intervention en faveur du général Franco et rétablir un équilibre qu'il prétend rompu au détriment des rebelles par suite de l'afflux des volontaires antifascistes dans les rangs des troupes gouvernementales. On n'a pas été toutefois sans éprouver en Italie certaines déceptions à ce sujet, paraît-il. On prétend notamment que beaucoup de prolétaires désireux de sortir du Royaume et ne pouvant y parvenir autrement se sont engagés dans des formations fascistes et, à peine arrivés en Espagne, ont fait défection, rejoignant les lignes républicaines. Trois agents recrutant directement dans la Péninsule pour le gouvernement de Valence auraient même été récemment arrêtés. Quoi qu'il en soit, l'Italie n'en continuera pas moins pour le moment à aider le plus possible les nationalistes espagnols, surtout si, comme c'est probable, le général Goering a nettement donné à Rome, pendant son séjour [1], l'impression que le Reich ne cesserait pas de soutenir le général Franco. On va jusqu'à dire, mais je ne transmets bien entendu cette information que sous toutes réserves, qu'une division de Chemises noires, commandée par le lieutenant-général Brandimarte, et dont l'esprit serait d'ailleurs assez mauvais, se trouve actuellement concentrée à Naples d'où elle serait bientôt envoyée en Espagne.

(1) Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 315 et 319; ci-dessous, le n° 335.

328

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 313 à 316. Réservé. *Berlin, 21 janvier 1937, 19 h. 56, 19 h. 57, 19 h. 58, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h., 19 h. 50.)

Un informateur habituel de l'ambassade m'a donné, sur le voyage de M. Goering en Italie, des indications *dont je ne puis garantir* l'exactitude, mais qui méritent tout de même d'être notées.

Le 20 décembre dernier, l'état-major allemand serait intervenu de façon pressante auprès de M. Hitler pour le mettre en garde contre le danger d'expédier des contingents allemands en Espagne. On aurait représenté au Führer que, pour assurer au général Franco un succès définitif, il faudrait envoyer dans la Péninsule des renforts dont l'importance ne devrait pas être inférieure à 150.000 hommes. La politique qui consistait à fournir aux rebelles de petits groupes de volontaires, ou prétendus tels, s'avérait inefficace. Elle était, d'autre part, compromettante, car le chiffre des pertes subies ne pourrait être longtemps caché à l'opinion publique du Reich et de l'étranger.

Il était donc opportun d'adopter une politique qui permît à l'Allemagne, soit de brusquer la fin du drame espagnol, soit de s'en retirer peu à peu. Quelque temps après, le gouvernement italien pressait, de son côté, le Reich d'accroître l'aide qu'il apportait au général Franco [1]. C'est dans ces conditions que M. Goering aurait hâté son voyage en Italie, afin d'exposer à M. Mussolini les hésitations et les scrupules de l'Allemagne et d'obtenir du Duce qu'il se ralliât à une attitude plus prudente et plus réservée.

Ces renseignements présentent une intéressante coïncidence avec ceux que m'a donnés le ministre du Portugal à Berlin (voir mon télégramme n° 163 du 11 janvier) [2]. Ils concordent également avec ce que m'a dit M. von Neurath, à mon retour de Paris, sur le rôle modérateur que M. Goering aurait reçu mission de jouer auprès du Duce (voir mon télégramme nos 252-253 du 17 janvier) [3].

Mais l'informateur ajoute que M. Mussolini n'aurait pas écouté son interlocuteur et aurait refusé d'approuver une politique d'attente ou de recul. Il aurait, au contraire, en alléguant l'exemple de l'Abyssinie et de sa propre résistance aux intimidations britanniques, réussi à convaincre M. Goering de

[1] Ainsi qu'il ressort d'une note du ministre allemand des Affaires étrangères, en date du 13 janvier. *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse.* III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole...*, trad. Tournier, n° 132.

[2] En fait le n° 165. Publié ci-dessus sous le n° 280.

[3] Reproduit ci-dessus sous le n° 310.

la nécessité de poursuivre vigoureusement l'effort entrepris. D'où les déclarations retentissantes faites, à Rome, par les deux hommes d'État.

Je ne suis pas en mesure, du moins jusqu'à présent, d'apprécier le bien-fondé des renseignements qui précèdent. Mais je remarque que le retard des réponses allemande et italienne à la dernière démarche anglaise est certainement dû à l'Italie. C'est l'Italie qui est principalement responsable de cette tactique dilatoire. Je ne suis pas moins frappé des propos pessimistes que tient mon collègue, M. Bernardo Attolico, quand on évoque devant lui la perspective de régler pacifiquement, et dans un bref délai, l'affaire d'Espagne [1].

329

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 168, 169. *Londres, 21 janvier 1937, 19 h. 28.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Sir Robert Vansittart, se référant à nos dernières conversations à ce sujet, m'a dit qu'il avait exercé l'action nécessaire sur la presse pour dénoncer le caractère tendancieux et suspect des campagnes de presse dirigées par l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie. « Toutefois, a-t-il ajouté, s'il est évident que la Tchécoslovaquie n'est pas soviétisée comme on le prétend à Berlin, elle s'expose à des griefs beaucoup plus justifiés par la tolérance qu'elle montre vis-à-vis de la propagande communiste. Prague est aujourd'hui le centre de l'action de la IIIe Internationale en Europe. Nous en avons des preuves irrécusables. C'est une des principales raisons de l'animosité allemande et, si les attaques venaient à porter sur ce point, je ne vois pas comment il pourrait y être répondu ». J'ai observé que le gouvernement tchécoslovaque éprouvait peut-être des difficultés particulières à éliminer ce foyer d'agitation. Mon interlocuteur a exprimé l'avis qu'en ce cas, l'U.R.S.S. abuserait de l'emprise qu'elle possède sur ce pays. L'intérêt de la paix européenne rend en effet indispensable que la Tchécoslovaquie ne fasse rien pour attirer les foudres de son puissant voisin. Or, en favorisant une propagande subversive en Europe centrale, elle se désigne elle-même à l'Allemagne comme un adversaire.

Sir Robert Vansittart estime que c'est d'ailleurs là une question de mesure, et qu'il suffirait sans doute que le gouvernement tchécoslovaque restreigne la liberté dont jouissent à Prague ces centres de perturbation. Il compte en parler dans quelques jours au ministre de Tchécoslovaquie, mais il m'a prié de signaler la question à l'attention de Votre Excellence.

(1) Communiqué à Genève sous les nos 37-40.

330

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 171, 172. Secret. Réservé. *Londres, 21 janvier 1937, 22 h. 21.*

(*Reçu :* 23 h. 55, 22 h. 45.)

A l'occasion de l'entretien que j'ai eu avec lui pour régler certains points particuliers [1], sir Robert Vansittart a attiré mon attention sur les paroles prononcées avant-hier à la Chambre des Communes par le secrétaire d'État au sujet de pourparlers éventuels avec l'Allemagne [2]. Il m'a dit qu'elles définissaient bien la position du gouvernement britannique. « Nous connaissons parfaitement, a-t-il dit, les besoins économiques et financiers du Reich. Nous ne nous refuserons pas à les examiner le moment venu. Mais nous voulons savoir d'abord quelles contreparties politiques il est disposé à offrir. Il ne servirait à rien de faire des concessions destinées à apporter une satisfaction ou un soulagement temporaire à ses difficultés. Celles-ci reparaîtraient aussitôt si le règlement envisagé n'est pas précédé d'arrangements de nature à amener une détente politique sérieuse en Europe. Pareille détente ne peut être obtenue que si tous les problèmes qui sont la cause du malaise actuel sont l'objet d'un accord : ainsi la question des armements, celle d'une promesse de non-agression contre la Tchécoslovaquie, etc. »

Le sous-secrétaire d'État permanent a admis cependant que les pourparlers politiques et économiques puissent être menés parallèlement. Mais il s'élève contre la tentation que l'on pourrait avoir de procéder par solutions fragmentaires, ce qui serait tout à l'avantage du Reich. « Croyez-vous, lui ai-je demandé, que votre gouvernement et votre opinion maintiennent fermement cette attitude? » « Certainement, a-t-il répondu, et si tous les autres en font autant, nous avons trop de gages entre les mains pour que le Reich ne soit pas forcé de venir à composition. »

Communiqué Genève sous les nos 45-46.

(1) Entretien dont il est question ci-dessus sous le n° 329.
(2) Sur le discours du 19 janvier, voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note).

331

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 309. Secret. Réservé. *Berlin, 21 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 22, 12 h. 35.)

Le ministre du Portugal m'a fourni une explication, que je crois plausible, des bruits fantaisistes qui ont couru, ces temps derniers, au sujet de la conclusion imminente, entre Berlin et Lisbonne, d'un pacte destiné à concéder à bail à l'Allemagne certaines parties de l'Angola (cf. le télégramme du chargé d'affaires nos 213-214 du 14 janvier) (2).

Le gouvernement portugais procède, depuis plusieurs mois, à des achats de matériel de guerre en Allemagne. Jusqu'ici, il payait ce matériel comptant, à l'aide de chèques en livres sterling. M. da Veiga-Simoes m'a confié que, récemment, il avait eu à signer, dans ces conditions, un chèque de 220.000 livres. Or, dernièrement, un représentant du groupement corporatif de l'Industrie est venu lui proposer de substituer au système de payement en devises la fourniture de matières premières coloniales. L'Allemagne aurait désiré, tout d'abord, recevoir des marchandises du Mozambique; mais celles-ci se trouvant absorbées en grande partie par l'Angleterre, on se serait rabattu sur la production de l'Angola. Il ne m'a pas été possible de savoir s'il s'agit de produits miniers ou de denrées coloniales proprement dites. Peut-être notre ministre à Lisbonne pourra-t-il en apprendre plus long. Quoi qu'il en soit, un délégué de l'industrie allemande serait parti pour le Portugal et négocierait, en ce moment, un accord sur les bases indiquées avec le gouvernement Salazar.

Le matériel de guerre allemand, dont le Portugal aurait déjà fait l'achat, comprendrait des fusils, des mitrailleuses et des avions.

(1) Par courrier.
(2) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce document faisant état de bruits qualifiés de fantaisistes. Il transmettait une information de presse démentie selon laquelle le Portugal aurait été sur le point de concéder à bail au Reich d'importantes parties de l'Angola.

332

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 76. Très confidentiel. Réservé.

Saint-Sébastien (par Ciboure), 21 janvier 1937 [1].

(*Reçu :* le 23, 11 h. 30.)

Les instructions que M. le Ministre de la Marine a données avec l'approbation de Votre Excellence aux bâtiments de guerre français, et qui leur prescrivent de riposter à toute attaque, impliquent naturellement qu'aucune unité de notre marine de guerre ne saurait être chargée de remplir, au voisinage de l'Espagne ou dans un port espagnol, une mission qui ne serait pas strictement conforme au principe de non-immixtion qu'a proclamé le gouvernement français. Il serait particulièrement fâcheux, en effet, qu'à la suite d'un incident retentissant, l'attention du public international fût attirée sur le fait qu'un navire de guerre français, au moment où il a dû recourir à la force pour repousser une attaque, se trouvait lui-même occupé à une tâche inconciliable avec la politique de son gouvernement.

Cette remarque s'opposerait, semble-t-il, au renouvellement des missions que le transport *Hamelin,* appartenant à la marine de guerre française, aurait accomplies deux fois à Barcelone en y apportant de l'essence qui, théoriquement destinée à la compagnie Air-France, aurait été livrée en réalité au Monopole espagnol des pétroles (C.A.M.P.S.A.) et vraisemblablement employée à des usages militaires.

Il va de soi que la plus grande discrétion s'impose au sujet de ces informations qu'il conviendrait d'ailleurs de vérifier. Mais comme elles ont pu parvenir à des marines étrangères et aux adversaires du gouvernement espagnol, il importe de parer aux complications que l'on pourrait chercher à provoquer si un de nos bâtiments de guerre se trouvait ainsi dans son tort.

[1] Par courrier en clair.

333

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 47, 48. *Prague, 21 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 23, 17 h. 15.)

Je me réfère à ma dépêche no 28 sous le timbre de l'Europe (2).

J'ai été reçu ce matin par M. Benès. La conversation a eu, entre autres, pour objet le pacte bulgaro-yougoslave. J'ai marqué que, d'après mes renseignements, ni la Roumanie, ni la Grèce n'en étaient très satisfaites, qu'il n'était pas impossible que l'Allemagne se fût intéressée à la négociation, puisqu'elle avait suggéré la conclusion d'un accord analogue entre la Roumanie et la Bulgarie, et j'ai laissé entrevoir mon étonnement que le gouvernement tchécoslovaque eût marqué tant d'empressement à donner son assentiment à la signature du traité.

M. Benès m'a dit avoir toujours été partisan d'un rapprochement entre Belgrade et Sofia. Il y avait encouragé les rois Alexandre et Boris. Dans son désir de rapprocher la Bulgarie de la Petite Entente, il avait même conclu, il y a quelques années, un pacte avec la Bulgarie, pacte qui ne devait entrer en vigueur que si les gouvernements yougoslave et roumain en concluaient d'identiques. Cette condition n'ayant pas été remplie, ce pacte bulgaro-tchécoslovaque était demeuré non avenu. Le Président ne croit pas au surplus que l'Allemagne ait été pour quelque chose dans la conclusion du pacte bulgaro-yougoslave, « les pourparlers étant en cours depuis trop longtemps ». Cette raison ne me paraît ni très pertinente, ni peut-être très exacte.

Quant à l'empressement mis par la Tchécoslovaquie à donner son assentiment au pacte bulgaro-yougoslave, le Président a été assez embarrassé pour me répondre. J'ai eu l'impression qu'il aurait voulu me dire que cet assentiment n'avait été donné que sous condition de l'assentiment roumain. Mais il ne l'a pas fait. Par contre, M. Benès m'a affirmé avec force qu'un pacte d'amitié ne serait signé entre Prague et Sofia que si le même instrument diplomatique était préalablement conclu entre Sofia et Bucarest.

M. Benès ne connaît pas le texte du pacte d'amitié bulgaro-yougoslave qui, d'après les journaux, doit être signé dimanche (3) à Belgrade. Il ne sait pas

(1) Par courrier, en clair.
(2) Dans cette dépêche, du 20 janvier, le ministre de France rapportait l'opinion du secrétaire général du ministère tchèque des Affaires étrangères, d'après lequel le gouvernement roumain n'accueillerait qu'avec réticence la prochaine conclusion du pacte bulgaro-yougoslave, en raison de la part prise à cette conclusion par l'influence allemande. Prague se montrerait au contraire mieux disposé à l'égard de Sofia.
(3) C'est-à-dire le 24 janvier.

non plus si, suivant le désir marqué par M. Antonesco à Votre Excellence, y a été ajouté un article stipulant le respect des engagements antérieurs de la Yougoslavie [1].

Le télégramme ci-dessous rend compte de la conclusion que le Président a donnée à tout notre entretien.

D'une manière générale, ainsi que je l'ai déjà écrit, M. Benès estime que plusieurs états moyens et petits d'Europe ont été impressionnés par la trop grande longanimité montrée naguère par la France et l'Angleterre aux entreprises allemandes et italiennes.

Il voit notamment la Yougoslavie attentive aux suggestions et sensible aux avances de Rome et de Berlin.

Il affirme par contre l'entente étroite unissant la Tchécoslovaquie à la Roumanie. « A ce point de vue, dit-il, la visite du roi Carol à Prague[2] a été décisive. »

Quant à l'Allemagne, comme nous, il la regarde comme un grand point d'interrogation. Il est au courant de la hâte avec laquelle le Reich poursuit ses préparatifs militaires. « Mais au printemps, dit-il, nous aussi, nous serons prêts. »

Son impression personnelle est que la campagne poursuivie contre la Tchécoslovaquie par la presse allemande répond à une des méthodes habituelles du gouvernement du Reich, l'intimidation. Il ne croit pas que l'Allemagne veuille attaquer la Tchécoslovaquie, mais plutôt qu'elle a l'intention, au cas où des négociations s'ouvriraient entre elle et la France et l'Angleterre, de se prévaloir de la longanimité qu'elle montre, malgré ses griefs, à l'égard de ce pays.

Plus que jamais, M. Benès insiste sur l'importance de l'entente franco-anglaise, sur la joie que lui cause l'intimité chaque jour plus grande entre ces deux états, « dont l'union constitue la seule garantie de paix pour l'Europe ». M. Benès a, m'a-t-il dit, beaucoup admiré le courage et la hauteur de vue dont ont fait preuve M. le Président du Conseil et Votre Excellence dans la question des volontaires pour l'Espagne. Il considère comme absolument nécessaire que l'harmonie franco-anglaise se maintienne quant à la question espagnole.

Il est persuadé que dans l'attitude allemande, il y a beaucoup de bluff. L'effet l'a montré de la résolution française dans l'affaire du Maroc espagnol. « Si la France et l'Angleterre se montrent dignes et fermes, a conclu le Président, elles se gagneront toute la confiance des états petits et moyens; les signes d'hésitation et d'incohérence disparaîtront, que nous relevons actuellement dans les groupements de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. »

(1) Voir ci-dessus n° 165 (I).

(2) Sur cette visite à la fin d'octobre 1936, se reporter au tome III de la présente série sous les nos 427, 448, 469 (et leurs notes).

334

Note de la Direction politique[1]

France et Petite Entente.

Suggestion de M. Antonesco.

Confidentiel. *Genève, 21 janvier 1937.*

Dans la conversation qu'il a eue le 20 janvier avec le Ministre, M. Antonesco a suggéré de substituer, au traité unique envisagé pour assurer le resserrement des liens entre la France et la Petite Entente, trois traités qui interviendraient entre la France et chacun des membres de ce groupement; le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a émis, en outre, l'idée qu'il y aurait un intérêt tactique à concevoir ces traités sur le type du traité franco-polonais.

Cette dernière suggestion de M. Antonesco paraît reposer sur une méconnaissance du caractère véritable des instruments diplomatiques qui lient la France à la Pologne. Il ne peut s'agir, en effet, de proposer la conclusion d'un traité conclu sur le type du traité franco-polonais de 1925 [2]. Avec la Tchécoslovaquie, ce traité existe déjà; on ne pourrait le répéter, et puisque, dans l'esprit de M. Antonesco, l'effet de solidarité recherché doit résulter de la signature simultanée de trois traités, c'est donc évidemment au traité de 1921 [3] que songe le ministre roumain. Au surplus, il ne pourrait être question, à l'heure actuelle, de reproduire un des traités conclus à Locarno en paraissant ignorer ce qui s'est passé depuis le 7 mars 1936. Malheureusement, le texte de 1921 n'a pas le caractère que M. Antonesco paraît lui attribuer.

Le traité de 1921 stipule, sur le plan politique, les engagements suivants :

1° Obligation de se concerter sur les questions de politique extérieure intéressant les deux états et « relatives au règlement des relations internationales dans l'esprit des traités et conformément au pacte de la Société des Nations »;

2° Obligation pour les deux gouvernements de se concerter « en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes » en cas d'agression non provoquée;

3° Obligation de se concerter avant la conclusion de nouveaux accords intéressant la politique des deux pays en Europe centrale et orientale.

Une convention militaire intervenait d'autre part.

Ainsi, dans le traité politique, rien que des obligations à la fois très vagues et très générales; aucune référence précise au pacte de la Société des Nations;

(1) Extraite des papiers de M. Massigli, cette note était destinée au Ministre.
(2) Traité de garantie mutuelle du 16 octobre (dans le cadre des accords locarniens).
(3) Accord politique du 19 février.

aucune organisation pratique d'assistance mutuelle. Notre effort a constamment tendu à préciser en même temps qu'à limiter nos obligations envers la Pologne; tel a été précisément l'objet du traité conclu en 1925 à Locarno. Si le gouvernement polonais, au contraire, ne perd aucune occasion de rappeler que l'alliance repose sur le traité de 1921, c'est simplement parce que le jeu de ce traité ne suppose pas l'intervention du conseil de la Société des Nations et parce que c'est à ce traité de 1921 que se lie la convention militaire.

La signature d'un pareil traité avec la Tchécoslovaquie serait manifestement sans objet, vu l'existence du traité de 1925; au surplus, le traité franco-tchécoslovaque du 25 janvier 1924 contient l'obligation pour les deux gouvernements de se concerter (art. 1 et 2) et de se consulter avant de conclure de nouveaux traités en Europe centrale (art. 7).

Sans objet en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, le traité envisagé ne correspond pas davantage à l'état de nos relations avec la Roumanie et la Yougoslavie, car les instruments diplomatiques qui nous lient déjà à ces deux pays renferment la substance de l'accord dont on suggère aujourd'hui la conclusion.

Le traité franco-roumain du 10 juin 1926 stipule, en effet, entre autres, les engagements suivants :

1° A l'engagement de se concerter d'une manière générale sur les questions de politique extérieure intéressant les deux états du traité de 1921, correspond l'article 5 du traité de 1926 qui stipule l'obligation de se concerter dans l'éventualité d'une modification ou d'une tentative de modification du statut politique des pays de l'Europe, sous réserve des résolutions qui seraient prises par le conseil ou par l'assemblée de la Société des Nations; l'article 3 prévoit, en outre, l'examen en commun des questions de nature à mettre en danger la sécurité extérieure des deux pays ou à porter atteinte à l'ordre établi par les traités;

2° A l'engagement de se concerter, en cas d'attaque non provoquée, en vue de la défense du territoire et de la sauvegarde des intérêts légitimes des deux pays, correspond l'article 4 du traité de 1926, qui prévoit, en cas d'attaque non provoquée, que les deux gouvernements se concerteront sur leur action respective à exercer dans le cadre du pacte de la Société des Nations, « en vue de la sauvegarde de leurs légitimes intérêts nationaux et du maintien de l'ordre établi dans les traités dont l'un et l'autre sont signataires »;

3° A l'engagement de se concerter avant de conclure de nouveaux traités en Europe centrale, correspondent les engagements des articles 3 et 5 visés ci-dessus et ceux de l'article 6 qui stipule des échanges de vues sur les questions touchant la politique européenne ainsi que la communication des traités qui viendraient à être conclus par les deux pays.

Un nouveau traité franco-roumain s'inspirant du traité franco-polonais de 1921 ne pourrait donc qu'affaiblir celui de 1927 (1).

Les mêmes observations valent pour le traité franco-yougoslave du 11 novembre 1927 qui suit de très près le traité franco-roumain.

(1) Allusion au traité d'amitié franco-roumain, en fait du 10 juin 1926.

La solution préconisée par M. Antonesco ne se heurte pas seulement à la situation de fait qui vient d'être mise en lumière. Elle suppose une altération sensible du plan de la négociation. L'initiative prise par le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement tchécoslovaque, répond au désir d'amener les trois pays à resserrer leurs liens. La France ne contracte des engagements nouveaux que dans la mesure où elle a l'assurance que la solidarité des trois pays est, par ailleurs, renforcée — les engagements pris ne devant d'ailleurs jouer que si, entre les trois pays eux-mêmes, l'assistance mutuelle est effectivement entrée en application.

On propose maintenant une simple manifestation de solidarité ne comportant pas en fait d'engagements nouveaux vis-à-vis de la France, mais entièrement indépendante de l'amélioration ou du relâchement des rapports entre les trois pays de la Petite Entente. Il est vrai que l'on a aussi en vue la conclusion, sur le même type, d'un traité entre ces trois pays. Mais un pareil traité, même s'il intervenait, ne marquerait aucun progrès par rapport aux conventions qui lient déjà entre eux les membres de la Petite Entente. L'existence du conseil permanent de la Petite Entente et la manière dont cette institution fonctionne supposent déjà une coordination d'action beaucoup plus poussée que celle qui pourrait résulter du nouveau traité envisagé.

Ainsi, à quelque point de vue que l'on se place, il n'y aurait aucun avantage à entrer dans la voie indiquée par M. Antonesco. Par contre, le désavantage est certain puisque la France contracterait avec chacun des trois pays des engagements vagues, ne réservant aucun rôle au conseil de la Société des Nations et qui, par là même, apparaîtraient à l'opinion anglo-saxonne comme des alliances du type d'avant-guerre et seraient, à ce titre, condamnés par elle.

Si le Ministre admet l'exactitude des remarques qui précèdent, il sera sans doute conduit à la conclusion que la proposition formulée par M. Antonesco ne saurait être retenue.

335

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 87[1]. *Berlin, 21 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 janvier.)

Le voyage du général Goering en Italie[2] a été l'objet d'une mise en scène évidemment préméditée et destinée à frapper l'attention. Il a pris, de ce fait, une portée politique qu'on avait pourtant, de prime abord, essayé de lui dénier.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce voyage, voir également ci-dessus les nos 315, 319 et 328.

Le 11 janvier, un bref entrefilet dans la presse allemande annonçait que M. Goering, accompagné de sa femme, allait faire un voyage privé de quelques jours en Italie; certains journaux précisaient même qu'il s'agissait d'un court congé. Mais, le 14 janvier, on apprenait que le principal lieutenant du Führer avait été accueilli officiellement à Rome et que les plus grands honneurs lui avaient été réservés. La présence, à la gare d'arrivée, du Duce, du ministre des Affaires étrangères et du secrétaire général du parti fasciste, une audience privée du Roi et deux entretiens prolongés avec Mussolini ne laissaient aucun doute à cet égard : le voyage du ministre-président de Prusse revêtait un caractère politique et l'on tenait à lui conférer publiquement ce caractère.

M. Goering était ainsi amené à jouer en Italie ce rôle, qui lui plaît tant, de vedette acclamée et promenée en grande pompe. Réceptions royales, cérémonies et parades officielles où voisinaient les uniformes fascistes et nazis, visites aux institutions de la jeunesse italienne et allemande, ovations et allocutions, excursions familières dans la Ville éternelle, tout était mis en œuvre pour illustrer la cordialité, l'intimité des liens qui unissent l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste, ainsi que la solidarité politique des deux régimes.

A vrai dire, la venue à Rome de M. Goering n'était pas complètement imprévue. On n'ignorait pas, dans les milieux politiques et diplomatiques, que le ministre-président de Prusse devait rendre, quelque jour, la visite officielle faite à Berlin par le comte Ciano. Si l'événement a provoqué quelque surprise et une certaine curiosité, c'est, tout d'abord, du fait de sa précipitation et, ensuite, à cause de la brusque transformation d'un voyage de caractère privé en un voyage officiel à grand apparat. Tout portait à croire, en effet, que M. Goering, accompagné, dès son départ d'Allemagne, de M. Magistrati, conseiller de l'ambassade d'Italie à Berlin et beau-frère du ministre des Affaires étrangères italien, avait été chargé auprès du gouvernement romain d'une mission spéciale, considérée à Berlin comme urgente, et dont Rome, de son côté, tenait à souligner l'importance.

Les questions que l'on pouvait se poser à ce sujet étaient d'autant moins circonscrites que les journaux allemands, conformément à la consigne qui leur était donnée, s'abstenaient, dès le début, de tout commentaire de nature politique. Réservant leurs développements au faste des réceptions, aux honneurs rendus à l'Allemagne en la personne de son représentant, ils ne donnaient aucune précision sur la nature des propos qui s'étaient échangés entre le général Goering, le Duce et le comte Ciano. Mutisme qui ne pouvait qu'aiguiser la curiosité et faire croire que des questions pressantes et délicates avaient été traitées au palais Venezia.

La *Gazette de Francfort*(1) n'a signalé que le 16 janvier qu'il n'y avait pas lieu d'attendre, à l'issue du voyage, la publication d'un communiqué : « Le séjour de M. Goering à Rome, déclarait-elle, n'avait pas pour but la négociation précise d'un nouvel arrangement diplomatique; il n'était que la mise en œuvre des accords déjà existants. »

Là-dessus, pourtant, est intervenue la déclaration faite par le Duce au

(1) *Note du document : Frankfurter Zeitung*, 16 janvier, édition du matin.

correspondant du *Völkischer Beobachter*[1], ainsi que l'allocution, adressée par le ministre-président de Prusse, à la colonie allemande de Rome.

Porte-parole de l'Italie et de l'Allemagne, MM. Mussolini et Goering ont développé deux thèmes qui ne sont pas nouveaux, mais sur lesquels ils ont mis un accent particulièrement solennel.

L'un de ces thèmes est l'opposition irréductible de l'idéologie autoritaire et de l'idéologie révolutionnaire, en face desquelles, selon les propres termes du Duce, les démocraties, consciemment ou inconsciemment, ne sont plus que des « foyers de corruption », des « sables mouvants », des « auxiliaires du bolchevisme ».

L'autre affirmation de principe est l'intangibilité du « bloc germano-italien », que l'accord méditerranéen avec l'Angleterre ne fait qu'affermir, et dans lequel on veut voir, à Rome et à Berlin, la base essentielle d'une politique de paix en Europe.

A la lumière de ces manifestations et de ces déclarations, il reste donc à rechercher quelle interprétation peut être donnée du voyage de M. Goering. Jusqu'à plus ample informé, il semble que cette visite se soit, avant tout, traduite par une démonstration éclatante de la solidarité entre les deux pays. On a voulu, avec une nouvelle et singulière énergie, souligner la consolidation du « bloc germano-italien », de « l'axe Rome-Berlin »; les expressions sont de M. Mussolini lui-même et elles ont fait fortune ici. Le sens même de ces formules a été précisé par le *Hamburger Fremdenblatt*[2], dans un article inspiré et de date récente. Après ces longs entretiens entre le chef du gouvernement italien et Hermann Goering, a écrit cette feuille, on est en droit de parler d'un « *front moral* ».

Que faut-il entendre par là? Il faut entendre, déclare le journal allemand, que les deux peuples se réclament du même idéal et ont les mêmes ennemis, et, qu'en conséquence, l'Etat fasciste ne met plus les considérations de politique étrangère au-dessus de ses convictions morales. Plus précisément, cela signifie que l'Italie et l'Allemagne sont convenues de subordonner leur action extérieure à la lutte qu'elles ont engagée contre le bolchevisme, au nom de leur idéologie autoritaire.

Le *Hamburger Fremdenblatt* explique que cette attitude résulte, avant tout, de la menace communiste qui a surgi dans l'ouest de l'Europe. C'est parce que l'Allemagne et l'Italie redoutent de voir l'Espagne devenir le point d'appui d'une invasion de l'Europe par le bolchevisme que s'est réalisé ce resserrement de leur alliance.

C'était bien, d'ailleurs, à l'occasion des affaires d'Espagne, et sous le couvert d'une même croisade contre l'Internationale communiste, que s'était affirmée la politique concertée des deux pays, depuis octobre dernier. Pourquoi, dans ces conditions, M. Goering a-t-il été précipitamment chargé de procéder à une mise au point avec Rome? On peut supposer que de nouveaux échanges de vues, voire un examen plus large de la situation, ont été provoqués par la

(1) *Note du document* : *Völkischer Beobachter*, du 17 janvier 1937. [Sur cette déclaration, voir 321 (note)].
(2) *Note du document* : *Hamburger Fremdenblatt* du 19 janvier 1937.

conclusion du *gentlemen's agreement*, qui a mis fin à la tension anglo-italienne dans la Méditerranée, et par le développement de la crise espagnole.

Certes, un point était déjà acquis : les deux pays étaient déterminés à barrer la route au marxisme en Espagne. Mais les rapports faits par le général Faupel, à son retour de la Péninsule, sur les chances de succès du général Franco, le rapprochement anglo-italien, les initiatives nouvelles prises par l'Angleterre et la France au sujet de la non-immixtion et de l'interdiction du recrutement et du passage des volontaires ont déterminé une considérable modification de la position tactique adoptée par l'Allemagne et par l'Italie. Dans les circonstances actuelles, les deux dictatures ont-elles avantage à se raidir dans une politique de prestige, d'isolement et de force? Ne doivent-elles pas, plutôt, essayer d'arracher l'Angleterre à l'indulgence aveugle dont elle témoigne à l'égard de la Russie des Soviets, peut-être par sympathie pour la France, de la convaincre qu'il ne saurait y avoir de paix en Europe que *contre* le bolchevisme et, qu'en tout cas, le concours de l'Allemagne et de l'Italie pour une tentative de règlement général des questions européennes ne serait obtenu que sur la base d'une solidarité élargie contre les entreprises moscovites?

La visite démonstrative du général Goering aurait été, ainsi, destinée à impressionner principalement la Grande-Bretagne et à suggérer à celle-ci de se porter délibérément du côté des puissances autoritaires, en entraînant la France avec elle, ou en la laissant éventuellement à l'écart, prisonnière de ses coupables amitiés.

Il faut toujours se souvenir que l'établissement d'une certaine concordance de vues entre Rome, Berlin et Londres est une des plates-formes de la politique hitlérienne, un des dogmes fondamentaux de *Mein Kampf*.

Mais la solution du problème qui consisterait à extirper le communisme d'Espagne, avec l'agrément et l'appui positif d'une Angleterre convertie à l'antibolchevisme, n'est pas facile à réaliser. Le fait que le gouvernement anglais continue à reconnaître, avec Paris, le gouvernement de Valence comme le gouvernement légal de l'Espagne, la fidélité de Londres envers l'Entente cordiale, affirmée solennellement et à plusieurs reprises, constituent autant d'obstacles malaisés à franchir ou même à tourner. De là, sans doute, le ton exacerbé de la campagne de presse qui s'est déclenchée contre notre pays, en Allemagne en même temps qu'en Italie, et dont le récent discours de M. Eden à la Chambre des Communes[1] a subi les contrecoups.

On conçoit sans peine que les dirigeants du Reich aient attaché du prix à recevoir de Rome l'assurance formelle que le *gentlemen's agreement* n'avait nullement affaibli l'axe Rome-Berlin, ni porté aucun préjudice à la politique germano-italienne.

On ne s'expliquerait pas que le chef du gouvernement italien eût répondu si largement à l'attente de l'Allemagne, s'il n'avait voulu, en proclamant une solidarité étroite qui semblait annoncer une prochaine alliance militaire, exercer une vive pression sur l'Angleterre et sur la France.

Mais peut-être a-t-il dépassé la mesure, lorsque, dans ses déclarations au

[1] Du 19 janvier. Voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note) et 330.

Völkischer Beobachter, il s'est livré à une violente attaque contre les démocraties et a prétendu ériger l'Allemagne et l'Italie en gardiennes de l'ordre en Europe. Il n'est pas probable que l'on ait beaucoup goûté, en Angleterre, les imprécations du Duce contre les « sables mouvants », les « foyers de corruption » et les « auxiliaires du bolchevisme ».

De son côté, le *Hamburger Fremdenblatt* s'est peut-être avancé trop loin en déclarant qu'il faudra bien qu'on se rende compte, en Angleterre, que le *statu quo* méditerranéen ne saurait se concilier, pour l'Italie, avec l'existence d'une république bolcheviste espagnole, ou même avec la fondation durable d'une république rouge de Catalogne.

L'Italie et l'Allemagne prétendent que leur rapprochement doit fournir une base solide à la reconstruction de l'Europe. Il n'apparaît pas, jusqu'à nouvel ordre, que les manifestations auxquelles a donné lieu le voyage du général Goering soient de nature à provoquer une détente internationale, ni même à faciliter un règlement de la crise espagnole[1].

336

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 90 [2] *Berlin, 21 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 janvier.)

Au lendemain de la déclaration faite par le Führer le 11 janvier[3], l'adoption, à l'unanimité, par la Chambre française de la loi conférant les pleins pouvoirs au gouvernement pour interdire la sortie des volontaires[4] a contribué à renforcer l'impression de détente qu'avait provoquée la liquidation de l'incident du Maroc espagnol[5]. Après une période de flottement marquée par quelques retours offensifs, quelques coups de boutoir, lancés autant par tactique et par habitude que par animosité, la presse allemande est revenue à un ton plus calme et, dans son ensemble, elle a cessé, ces jours derniers, toute attaque contre la France. Certains journaux où se reflète l'opinion des sphères officielles, ceux-là mêmes qui, depuis longtemps, n'avaient pas désarmé et qui, récemment, s'étaient distingués par leur véhémence et leur frénésie, ont posé ouvertement la question de savoir s'il ne conviendrait pas de profiter

(1) Dans un télégramme 198-199 du 22 janvier, le chargé d'affaires de France à Rome écrivait : « M. Alphand croit savoir que le général Goering, dans ses entretiens romains, aurait cherché vainement à convaincre le gouvernement italien de brusquer les événements en Espagne par une action militaire énergique qui eût placé l'Europe devant le fait accompli. »
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Voir ci-dessus nº 276, 277.
(4) Voir ci-dessus nº 305 (et note).
(5) Voir ci-dessus nº 288 (et note).

de la présente accalmie pour essayer de rétablir le contact, si longtemps interrompu, entre Berlin et Paris, et pour amorcer la discussion des problèmes qui se posent entre les deux pays et qui sont inséparables de l'organisation de la paix en Europe.

A quels sentiments répond cette nouvelle attitude? Quels peuvent être les calculs, les raisons, les espoirs qui l'inspirent? La détente actuellement constatée n'est-elle, dans l'esprit des dirigeants hitlériens, qu'une trêve éphémère ou envisagent-ils sérieusement la possibilité de l'exploiter pour enlever son acuité à l'affaire espagnole, pour chercher à assainir, d'une façon plus durable, l'atmosphère franco-allemande et pour dissiper les lourds nuages dont l'horizon européen demeure chargé ?

Une surprise très nette, telle a été la première impression qu'a produite sur l'opinion d'outre-Rhin le scrutin du 15 janvier. Entretenu dans l'idée que, sous un régime démocratique, l'intérêt national est systématiquement sacrifié aux intrigues des partis, convaincu que la France est irrémédiablement divisée par les querelles intérieures, le public allemand a été frappé par la manifestation d'une union et d'une cohésion à laquelle il ne s'attendait pas.

Les journaux allemands s'étaient imaginé une séance orageuse; ils croyaient, en particulier, à des tumultueuses interventions de la part des communistes. Ils ont dû constater que tout s'était passé dans le plus grand calme et que, des 591 députés présents, pas un seul n'avait refusé son adhésion. Ils n'ont pu dissimuler leur étonnement de voir que la France était encore capable de se dresser, d'un seul mouvement, lorsque sa destinée était en jeu.

Pour le reste, on a remarqué, dans l'attitude de la presse du Reich au lendemain du vote de la Chambre française, une certaine hésitation. Les journaux n'ont pas nié l'importance du geste que venait d'accomplir Paris. Mais ils se sont demandé si le gouvernement français était réellement sincère, s'il avait véritablement l'intention de faire usage des pouvoirs qui venaient de lui être conférés et s'il entendait effectivement mettre un terme à l'envoi de volontaires, malgré les vives sympathies dont le gouvernement de Valence jouit dans les milieux du front populaire français.

Aussi les organes officieux se sont-ils plu à insister sur le caractère conditionnel de la décision prise par le gouvernement de Paris; ils ont fait ressortir les réserves dont elle s'accompagnait : ils ont cru y discerner des arrière-pensées, des faux-fuyants, des échappatoires possibles. Certains ont laissé entendre que, même s'il avait sincèrement le désir d'interdire aux volontaires pour l'Espagne le passage de la frontière, le gouvernement de Paris n'en aurait pas les moyens. A toutes fins utiles, ils ont repris la fable de l'installation, dans le Roussillon, d'une république soviétique avec Perpignan pour capitale, qui se serait affranchie en fait de l'autorité de Paris et tiendrait ouvert, à son gré, l'accès de l'Espagne (1).

D'autres feuilles, et parmi elles la *Correspondance politique et diplomatique*, ont répété qu'en tout état de cause, l'interdiction de l'envoi des volontaires,

(1) Voir ci-dessus nos 274, 294.

même si elle était réellement mise en pratique, demeurerait insuffisante; que, pour être efficace, elle devrait s'appliquer rétroactivement, c'est-à-dire se traduire par le rappel des combattants étrangers déjà présents en Espagne. Reprenant la thèse « totalitaire » chère aux gouvernements de Rome et de Berlin, ils ont répété que la fermeture de la frontière aux volontaires pour l'Espagne devrait être accompagnée de l'interdiction de toutes les formes possibles de non-intervention et ils ont fait allusion au problème que constituait l'utilisation de l'or déposé à Paris par les républicains espagnols.

Enfin, quelques journaux ont profité de la publication simultanée des réponses française et soviétique [1] à la dernière note britannique pour insinuer, d'ailleurs sans y insister, que ces deux notes avaient peut-être été rédigées de concert entre Paris et Moscou de façon à rendre illusoire l'interdiction votée par la Chambre et à épargner au cabinet Blum la pénible nécessité d'empêcher ses amis du Front populaire d'envoyer des secours à leurs camarades espagnols.

Pourtant, à la lecture des journaux allemands, on avait l'impression que leurs critiques manquaient de conviction; que, tout en appréciant la portée de la décision du gouvernement de Paris, tout en se rendant compte de la position avantageuse qu'elle conférait à la France dans les discussions en cours, ils avaient pour consigne de ne pas exprimer trop clairement ce sentiment, de ne pas désarmer brusquement et, surtout, de ménager au gouvernement allemand l'entière liberté de ses décisions et toutes les possibilités de manœuvres ultérieures, en soulevant une série de problèmes et d'objections derrière lesquels il pourrait s'abriter, s'il jugeait opportun de faire échouer l'action entreprise par l'Angleterre et la France pour neutraliser l'affaire espagnole.

D'un autre côté, les rédactions avaient sans doute aussi reçu pour instruction d'éviter tout ce qui pourrait faire penser que le gouvernement du Reich apporterait à la localisation de la guerre d'Espagne moins de bonne volonté que les gouvernements français et anglais, et qu'il n'était pas disposé à prendre, à son tour, les mesures déjà adoptées par Londres et Paris.

Sous l'empire de cette double préoccupation, la presse allemande a offert, pendant plusieurs jours, avant la cessation complète des attaques contre notre pays, un spectacle assez mouvant et incohérent.

Ce spectacle n'était peut-être que le reflet des tendances diverses qui semblent partager les milieux dirigeants du Reich. Qu'il s'agisse de l'affaire d'Espagne, du problème des relations franco-allemandes ou de la question plus générale de la pacification de l'Europe, il est douteux que le IIIe Reich ait, d'une façon définitive, arrêté sa ligne de conduite; il continue plutôt à hésiter entre les partisans des solutions de conciliation et ceux qui estiment que, seuls les procédés comminatoires ou le recours à la force pourront assurer au Reich la place qui lui revient en Europe.

(1) Remises respectivement les 13 et 15 janvier. Voir ci-dessus les nos 289 et 306.

Pour les apôtres des méthodes violentes, pour ceux qui estiment que l'Allemagne ne saurait éviter une explication belliqueuse avec la Russie soviétique et ses alliés, l'affaire d'Espagne représente une occasion qu'ils ne laisseront pas facilement échapper. A chaque instant, l'Allemagne peut y trouver prétexte à une intervention armée contre le bolchevisme, auquel elle a déclaré une guerre sans merci. Or il paraît certain qu'il existe, au sein du gouvernement hitlérien, un parti de la guerre. On y range généralement le Dr Goebbels et M. Goering. En ce qui concerne ce dernier, M. von Neurath m'a affirmé récemment que rien n'était plus faux [1]. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que c'est le ministre de l'Air lui-même qui a contribué, par des propos plus ou moins inconsidérés, à accréditer semblable opinion.

A côté des gens d'humeur belliqueuse, il y a la phalange, plus nombreuse encore, des ennemis acharnés de la France, de ceux qui ne nous pardonneront jamais la victoire de 1918, qui estiment que tout prétexte est bon pour lutter contre notre pays et battre en brèche sa politique, pour le dénoncer aux yeux du monde entier comme le complice du bolchevisme, et qui, de parti pris ou de bonne foi, restent animés, à notre égard, d'une méfiance foncière. Ceux-là ne renoncent pas aisément au thème de la collusion des fronts populaires français et espagnol, prolongement de la scandaleuse alliance entre Moscou et Paris qui est, depuis des mois, leur leitmotiv.

L'épisode du Maroc espagnol leur avait fourni l'occasion de donner libre cours à leur haine et à leur fureur. La déclaration du 11 janvier et le vote de la Chambre française auront été, pour eux, une surprise désagréable; ils auront dérangé leurs pronostics; ils seront venus troubler les accents vengeurs avec lesquels ils proclamaient, à travers le monde, l'odieuse machination dont la France se serait rendue coupable.

D'autres chefs nationaux-socialistes, sans être animés à notre égard de sentiments aussi violents, auront estimé sans doute qu'il était bien difficile d'interrompre brusquement une campagne antifrançaise qui, depuis trois mois, était allée constamment *crescendo*. Si ductile et si docile que soit le public allemand, il fallait ménager son sens critique, éviter de lui donner l'impression que l'on avait fait fausse route et d'éveiller en lui le sentiment que les colères de la presse allemande avaient un caractère factice et artificiel, qu'elles s'enflammaient et s'apaisaient suivant les exigences de la politique du Reich. Une certaine période de transition aura donc paru nécessaire.

Ainsi s'explique probablement que, pendant plusieurs jours, la presse allemande n'ait pas su quelle contenance adopter et qu'elle ait continué de prendre la France à partie, tout en étant obligée de reconnaître que le gouvernement français venait de donner un gage manifeste de sa bonne volonté et de son attachement à la paix.

C'est dans ce sens que M. von Neurath m'a paru interpréter l'attitude de la presse allemande, lorsqu'il m'a déclaré que les commentaires des journaux risquaient de donner une impression inexacte des sentiments véritables avec

[1] Voir ci-dessus n° 310.

lesquels les milieux gouvernementaux avaient accueilli le vote unanime de la Chambre française [1].

De toute façon, il est évident que les éléments modérés, et avec eux la grande majorité du pays, se sont félicités de la détente intervenue depuis le 11 janvier et qu'ils ont accueilli avec satisfaction le geste fait par le gouvernement français en vue de conjurer le danger que la guerre civile d'Espagne fait courir à la paix européenne.

Dans le pays, en effet, l'entreprise espagnole ne suscite qu'une sympathie relative. Le public, auquel on n'a pu cacher les nombreux départs de miliciens bruns et noirs et même de soldats des unités spécialisées, ne comprend pas que le Reich se lance dans une pareille aventure. Il se demande pourquoi des Allemands vont se faire tuer sur les pentes du Guadarrama. On s'efforce de lui représenter qu'il s'agit de terrasser le bolchevisme et que c'est le sort de la civilisation européenne qui est en jeu. Il ne le comprend pas. Il ne se sent pas flatté du rôle de défenseur de la culture occidentale qu'on lui assigne. Depuis que, pour assurer cette défense, le Reich a fait appel à l'idée, le peuple soupçonne, sous toutes ces phrases sonores, des arrière-pensées qui l'inquiètent, des plans ténébreux dont il se méfie d'instinct. Une guerre qui éclaterait à propos de l'Espagne risquerait d'être, dès le début, très impopulaire. Le facteur psychologique intervient donc ici, à côté d'autres considérations d'ordre économique et militaire, en faveur d'une attitude modérée.

Enfin, il y a encore, en Allemagne, des personnalités et des milieux influents qui n'ont pas complètement renoncé à voir s'améliorer les rapports entre la France et le Reich, disparaître la méfiance réciproque et se régler à l'amiable les problèmes qui divisent les deux pays. Dans ces milieux qui se recrutent surtout parmi le monde économique, et dont le Dr Schacht peut être considéré comme le porte-parole, les événements de ces dix derniers jours auront certainement fait renaître quelque espoir. On se demande si le cauchemar espagnol une fois dissipé, les puissances ne pourraient pas tenter de reprendre la discussion des grands problèmes internationaux interrompue depuis le début de la guerre d'Abyssinie.

En tout cas, ce n'est qu'avec d'infinies précautions et à travers mille réserves que se trouve formulé, dans certains journaux officieux allemands, le désir d'une reprise des contacts et des conversations avec la France et l'Angleterre.

Le principal souci des interprètes des milieux dirigeants n'est d'ailleurs pas d'affirmer que l'Allemagne souhaite de pareils entretiens, mais de bien spécifier qu'elle est décidée à ne pas admettre qu'on lui dicte des conditions préalables.

Il ne faut pas, disent en substance les feuilles officieuses, qu'à Londres ou à Paris, on s'imagine trouver encore en face de soi l'Allemagne de Weimar. Il ne faut pas que l'on croie que, sous la pression de difficultés économiques et financières, l'Allemagne se résignera à aller à Canossa. Conscient de sa dignité et de sa force, le Reich d'aujourd'hui n'admet plus qu'une seule condition :

[1] Voir ci-dessus n° 305 (et note).

c'est la parfaite égalité des droits de toutes les puissances participant à une négociation. Au nom de cette égalité des droits, le Reich refuse obstinément d'être mis en présence d'accords partiels déjà conclus entre certains états et qui lui seraient présentés comme des faits accomplis à prendre ou à laisser. Dans ce cas, il préférerait demeurer à l'écart.

M. Megerlé, rédacteur diplomatique de la *Gazette de la Bourse* et l'un des porte-parole habituels de la Wilhelmstrasse, a tenu, dans un article paru dimanche dernier, à mettre en garde le gouvernement français contre l'idée qu'en échange de certains avantages économiques et financiers, l'Allemagne pourrait se résoudre à des concessions dans le domaine politique. Ce serait là, aux yeux de M. Megerlé, un marchandage honteux auquel le Reich ne consentira jamais et dont il repousse l'idée avec indignation [1]. La *National Zeitung* d'Essen, organe dont on connaît les affinités avec M. Goering, s'est exprimée dans le même sens et toute la presse a repris et développé ce thème, à la suite du discours prononcé, le 18 janvier, par M. Eden à la Chambre des Communes [2].

Parmi les conditions politiques que l'Allemagne jugerait inadmissibles, la *Gazette de la Bourse* et la *National Zeitung* ont indiqué une « renonciation à la croisade contre le bolchevisme » et l'acceptation d'un niveau d'armements qui ne tiendrait pas suffisamment compte des exigences de la défense nationale allemande et de la menace que constitue, pour le Reich, le système des alliances françaises.

Les négociations avec Londres et Paris, telles que l'Allemagne paraît les envisager, seront donc hérissées de difficultés et ne progresseront qu'à grand-peine.

Le fait à retenir cependant, c'est que dans les milieux dirigeants du Reich, on paraît enclin à penser qu'une reprise des conversations pourrait être fructueuse et qu'il ne faut pas se laisser décourager par la perspective des obstacles à surmonter.

A cet égard, la *National Zeitung* a cru devoir rappeler les propositions faites par le Führer dans son discours du 7 mars 1936 [3] ; elle a mentionné le projet d'un pacte de non-agression avec la France pour une durée de vingt-cinq ans, d'un pacte aérien entre les puissances occidentales, d'un retour éventuel à la Société des Nations. La *Gazette de la Bourse* a exprimé, de son côté, le vœu que « de part et d'autre, on profitât de la détente de ces derniers jours pour sortir des tranchées, pour explorer le terrain, et voir si l'heure n'était pas plus propice à une action pacifique qu'à une poursuite de la guerre de positions ».

L'évolution des rapports franco-allemands, depuis l'avènement au pouvoir du IIIe Reich, a connu trop de phases mouvementées et d'incidents drama-

(1) *Note du document :* Cf. mon message téléphoné n° 250 du 17 janvier 1937. [Document non reproduit (analyse de presse)].
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note), 330.
(3) Allusion au mémorandum lu ce jour-là en présence des représentants des puissances locarniennes, et analysé au tome III de la présente série sous le n° 8 (note).

tiques pour que l'on ne soit pas tenté d'accrocher quelque espoir au rayon de lumière qui paraît traverser actuellement un ciel si souvent assombri.

Toutefois, si les informations qui me parviennent sont exactes, il y a lieu de craindre que M. Goering, envoyé à Rome pour amener le chef du gouvernement italien à adopter, dans l'affaire d'Espagne, une attitude plus modérée, n'ait été, lui-même, gagné par M. Mussolini à une politique d'intransigeance et d'aventure et qu'il ne cherche à pousser, plus avant encore, son pays dans la guerre d'Espagne. Dans ce cas, les espérances éveillées en Europe par les déclarations du 11 janvier et par les récentes mesures adoptées à Londres et à Paris seraient bien rapidement dissipées, et l'entente entre l'Allemagne hitlérienne et une Italie fasciste, grisée par la conquête de l'Ethiopie, s'avérerait décidément comme un grand danger pour la paix.

337

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 91 (1). *Berlin, 21 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 janvier.)

Dans leurs revues de fin d'année, les journaux allemands se sont plu à exposer les succès diplomatiques et politiques que l'Allemagne avait obtenus en 1936. Ils ont dressé, pour la plupart, une sorte de bilan dont, fidèles aux instructions du service de la Propagande, ils n'ont pas manqué de souligner le caractère positif. Il est caractéristique cependant qu'un chapitre important se soit trouvé exclu de cet examen rétrospectif : celui des rapports du Reich avec les états riverains de la Baltique. Il est aisé de découvrir la raison de cette omission. Les déconvenues que Berlin a éprouvées, dans ce domaine, à la suite de certains espoirs excessifs ou trop impatients, les répugnances visibles des états scandinaves pour les méthodes de gouvernement en honneur dans le Reich, les méfiances suscitées chez les petites puissances de l'Entente baltique et même en Finlande par une diplomatie trop envahissante, enfin le rapprochement franco-polonais, auraient sans doute contraint les historiens improvisés à porter ce chapitre au passif de la balance.

Depuis quelques semaines, le côté défavorable que cette évolution comporte pour l'Allemagne paraît s'être encore confirmé. Préoccupés des affaires d'Espagne, soucieux de consolider le fameux axe Rome-Berlin et d'en manifester la stabilité, les milieux dirigeants hitlériens ont agi comme s'ils avaient détourné, pour un temps, leur attention de la Baltique. En ce qui concerne l'Entente baltique et la Finlande, on pourrait dire que la Wilhelmstrasse, hypnotisée

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

par l'action russe dans la péninsule ibérique, a presque négligé de combattre efficacement les progrès de Moscou dans ces états. Le recul actuel de l'influence allemande au nord et à l'est mérite d'autant plus de retenir l'intérêt que des voix isolées commencent à se faire entendre, dans la presse, pour en signaler l'importance et le danger. Les esprits avertis ont été frappés par une série d'événements récents qu'on interprète ici, sans oser le dire ouvertement, comme autant d'indices d'une diminution du prestige allemand, aussi bien économique que politique, dans ces régions.

Au nombre de ces indices inquiétants, les cercles politiques du Reich comptent la suggestion présentée, ces jours-ci à Oslo, par le ministre-président Colijn. L'homme d'Etat hollandais a proposé, on le sait, de multiplier les échanges de vues économiques entre les états nordiques pour étudier en commun les mesures propres à supprimer progressivement les restrictions apportées au commerce et les tarifs de douane trop élevés. L'initiative de M. Colijn a été accueillie à Berlin sans satisfaction. Dans le bloc qui serait ainsi constitué, le ministre hollandais entend grouper, comme il l'a expressément déclaré, les états scandinaves, la Finlande, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. L'Allemagne n'est pas comprise. Bien plus, M. Colijn a indiqué que ce pays s'était, par ses efforts vers l'autarcie industrielle, pratiquement retranché de l'économie internationale. La collaboration des états mentionnés aurait pour objet de suppléer à la déficience de l'Allemagne et, en définitive, de rendre inutile son concours hypothétique.

Une telle éventualité a de quoi inquiéter Berlin. Les relations germano-hollandaises sont présentement dans une phase aigre-douce. Il n'en est besoin pour preuves que d'invoquer les incidents qui ont accompagné le mariage de la princesse Juliana(1). Le projet en question venant de M. Colijn, on y discerne ici une pointe dirigée contre l'Allemagne. Tôt ou tard, le bloc d'Oslo, comme les feuilles allemandes l'appellent, se fermerait à l'influence allemande sous quelque forme que ce soit. Aussi s'empresse-t-on de protester. Dans un éditorial du 20 janvier, la *Gazette de Francfort* qualifie l'idée et les arguments de M. Colijn d'erreur fondamentale. Elle essaie d'en prouver la fausseté par un raisonnement subtil dont le thème est connu. L'Allemagne, dit-elle, n'a jamais voulu se retrancher de la collaboration économique internationale. Si elle cherche à développer son autarcie dans certaines branches, c'est pour permettre à son commerce d'augmenter les importations des autres branches. En période de plein rendement, l'économie allemande consomme une telle quantité de matières premières que ses besoins dans ce domaine sont, pour ainsi dire, illimités.

Aussi les sphères responsables se flattent-elles que les états scandinaves ne s'engageront pas dans la voie que préconise le ministre hollandais. Suivant les consignes qu'ils ont reçues, la plupart des journaux traitent avec la plus grande discrétion les nouvelles concernant la conférence d'Oslo et le voyage de l'homme politique hollandais en Suède. Les rares feuilles qui les commentent

(1) *Note du document :* Cf. lettre de l'ambassade nº 43 du 14 janvier 1937. [Non reproduite, cette dépêche retraçait les réactions violentes de la presse allemande aux manifestations d'antinazisme qui avaient accueilli le mariage].

insistent surtout sur la réserve avec laquelle les gouvernements suédois et norvégien auraient accueilli la proposition de M. Colijn. De la presse scandinave, elles ne relèvent que les articles hostiles au projet de bloc économique. Enfin, la pensée que la Finlande était, elle aussi, appelée à participer à ce bloc n'est pas sans irriter les milieux dirigeants.

Ceux-ci ont, en effet, tendance à considérer ce pays comme un territoire réservé à l'influence allemande. La Wilhelmstrasse a su habilement exploiter les souvenirs de 1918 et, prenant prétexte du danger commun que représente la Russie soviétique pour Berlin et pour Helsingfors, le gouvernement allemand a multiplié les envois de missions militaires, fourni aux Finlandais les éléments d'une flotte aérienne, préparé des aéroports : tout cela dans le but à peine dissimulé de faire de la Finlande une base stratégique qui permettrait éventuellement à l'Allemagne de porter la guerre en territoire russe, au cas où la Pologne réussirait, dans un conflit russo-allemand, à maintenir sa neutralité. Ces efforts cependant ne semblent pas avoir, jusqu'ici, complètement abouti. La politique du bloc nordique, politique à laquelle le long séjour fait par le prince héritier de Norvège en Finlande, l'an dernier, a donné un nouveau lustre, paraît exclure l'entrée de ce pays dans une combinaison de puissances autre que celle des états scandinaves. Dans ces conditions, il serait difficile de croire qu'un accord précis soit intervenu entre les gouvernements allemand et finlandais. Peut-être Berlin a-t-il espéré parvenir à cette solution à la suite des menaces formulées, au cours du congrès des Soviets, par M. Jdanov contre la Finlande et les états baltes(1). Une rupture définitive allait-elle s'ensuivre entre Moscou et Helsingfors? Mais, dès le 3 décembre, ces espoirs s'avéraient comme voués à la déception. Parlant au Parlement, le ministre des Affaires étrangères finlandais s'exprimait en termes prudents au sujet des rapports avec Moscou. Allant plus loin, M. Holsti annonçait l'ouverture de négociations entre les deux pays pour développer et élargir leurs échanges économiques.

La propagande allemande n'en redouble pas moins les bons procédés. Le 15 décembre, le soixante-quinzième anniversaire de M. Svinhufvud, président de la République finlandaise, fut célébré à Berlin avec un faste particulier. Dans un discours chaleureux, M. Rosenberg établit, non sans complaisance, un parallèle entre le mouvement d'indépendance finlandais et la résurrection de l'Allemagne nationale-socialiste(2).

Il semble bien, toutefois, que le rapprochement russo-finlandais si redouté doive avoir lieu prochainement. Ces jours-ci, les journaux finlandais, polonais et suédois signalaient que des conversations entre Moscou et Helsingfors préparaient une visite imminente de M. Holsti dans la capitale soviétique(3). Un organe finno-suédois ajoutait même que cette visite ne serait pas seulement un acte de courtoisie, mais qu'elle fournirait l'occasion aux représentants des

(1) Voir ci-dessus n° 166 (note).

(2) *Note du document* : Cf. mes télégrammes téléphonés n°s 4141 et 4153. [La reproduction de ces documents, des 15 et 16 décembre, n'a pas paru nécessaire. Sur la visite de M. Svinhufvud à Berlin, voir cependant ci-dessus n° 166].

(3) Cette visite eut lieu du 8 au 10 février.

deux gouvernements d'examiner les moyens de faire disparaître « certains points de friction » affectant les relations russo-finlandaises. La *Gazette de Francfort*, dans son numéro du 15 janvier, constatait avec amertume les dispositions conciliantes d'Helsingfors à l'égard des Soviets. Elle relevait, comme caractéristique, l'effort fait par l'état-major finlandais pour rassurer l'opinion locale inquiétée par les rumeurs d'après lesquelles des avions soviétiques survoleraient clandestinement la Finlande. Selon les communiqués officiels finlandais, les témoins auditifs de ces bruits d'avion que l'on percevait d'ordinaire la nuit pouvaient fort bien avoir été abusés par des sons dus à des phénomènes météorologiques. « Le soin avec lequel les autorités finlandaises donnent ces explications, écrivait quelque peu ironiquement la *Gazette de Francfort*, est significatif. A Helsingfors, on est disposé à tout faire pour éviter des différends injustifiés avec le grand état oriental voisin ».

En ce qui concerne l'Entente baltique, les positions de l'Allemagne n'ont guère changé. Elles sont demeurées celles que je définissais en mai 1936. Le passif du bilan dépasse toujours sensiblement l'actif. Les relations du Reich avec l'Esthonie sont bonnes, mais le gouvernement de Reval ne pense nullement à donner à sa politique extérieure une nuance pro-allemande. Les rapports avec la Lettonie sont, dans l'ensemble, normaux, mais sans plus. Si l'Allemagne voulait chercher, dans ce pays, un flanquement contre la Russie, on lui rappellerait, sans doute, l'aide apportée aux Soviets par des régiments lettons, lors de l'établissement du pouvoir bolcheviste en Russie. On n'ignore pas, d'ailleurs, à Berlin, la complaisance que manifestent, en toutes circonstances, les cercles intellectuels de Riga pour les idées moscovites. D'autre part, le conflit lithuano-polonais ne permet guère aux dirigeants allemands de faire à Kovno des avances qui risqueraient d'être fort mal interprétées à Varsovie. La cinquième conférence baltique, qui s'est tenue à la fin de l'année passée, a confirmé l'alliance lettone-esthonienne, base de l'Entente baltique. Elle a permis également de constater le développement de la solidarité entre Riga et Kovno, sans doute parce que la Lettonie se sent, comme la Lithuanie, plus proche d'un péril qui ne vient pas d'URSS. Enfin, les trois états ont affirmé, une fois de plus, leur fidélité au principe de la sécurité collective. Cette affirmation même laisse peu de chances d'aboutir aux efforts allemands pour détacher l'Esthonie du système balte[1].

Quant à la Pologne, la correspondance de cette ambassade a eu l'occasion d'exposer, dans des dépêches récentes, comment se posait, vu de Berlin, le problème actuel des rapports germano-polonais. Il est certain que si, en apparence, l'amitié et la cordialité subsistent officiellement entre les deux pays, comme aux plus beaux jours, l'élan de part et d'autre n'est plus aussi spontané. Le ton même de certaines revues, assez franches de langage, comme l'*Ostland*, en est une preuve. Les articles abondent en pointes à l'égard du pays voisin. Ils gardent moins de ménagements dans l'étude des questions litigieuses

(1) *Note du document :* Cf. ma lettre n° 847 du 20 mai 1936. [La reproduction de cette lettre n'a pas paru nécessaire.]

concernant les minorités. La visite de M. Beck à Berlin semble avoir eu surtout pour but de réchauffer des relations devenues un peu tièdes(1).

D'une manière générale, les milieux officiels du Reich n'ont donc pas lieu de se féliciter de l'évolution de la situation sur les rives de la Baltique. I n'est pas douteux qu'on profitera à Berlin de la première occasion opportune pour revoir le problème des rapports de l'Allemagne avec ses voisins du nord et de l'est et tenter de recouvrer le terrain perdu au bénéfice des influences occidentales ou de l'action soviétique.

338

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 31. *Prague, 21 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 février.)

M. Benès, auprès de qui j'ai eu audience ce matin, avait reçu le rapport du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères au sujet de ma démarche du 18 janvier, dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par ma dépêche nº 25 sous le présent timbre(2). Le texte du projet français de traité entre la France et la Petite Entente lui avait été remis et il avait été mis au courant des commentaires et compléments d'indication que j'y avais apportés, suivant les instructions faisant l'objet de la dépêche nº 10 de Votre Excellence sous le présent timbre(3) et de la note y jointe.

Le Président m'a dit apprécier hautement les motifs qui avaient présidé à l'élaboration du texte français et n'avoir aucune modification à demander à la rédaction de ce texte qu'il était prêt quant à lui à adopter immédiatement.

Il a ajouté que M. Krofta pourrait faire samedi sa première sortie et qu'il conviendrait avec lui ce jour-là des instructions à envoyer aux ministres de Tchécoslovaquie à Belgrade et à Bucarest, aussi bien que du langage à tenir ici aux représentants yougoslave et roumain.

Bien que M. Antonesco ait parlé à M. Thierry, pour caractériser le resserrement poursuivi des liens entre la France et la Petite Entente, « d'un accord plus vaste, conclu sous notre égide et sous celle de l'Angleterre » (communication de Bucarest nº 713 du 29 décembre dernier) (4); bien que d'après la

(1) *Note du document :* Cf. mon télégramme nº 299 du 20 janvier 1937. [Non reproduit, il faisa état de l'arrêt à Berlin de M. Beck, qui aurait rendu visite à M. von Neurath].

(2) Du 19 janvier, reproduite ci-dessus sous le nº 318.

(3) Du 11 janvier, reproduite ci-dessus sous le nº 281.

(4) D'après ce document, M. Antonesco, au cours d'un entretien avec M. Stoyadinovitch, dissipait les appréhensions de ce dernier sur la situation économique et sociale de la France. D'autre part, il assurait que le projet d'un resserrement des liens France-Petite Entente avait reçu l'assentiment de la Grande-Bretagne.

communication nº 3 de Belgrade[1], le ministre des Affaires étrangères roumain ait donné à M. Stoyadinovitch l'impression que « Votre Excellence était disposée à rechercher maintenant une formule différente de celle qui prévoyait la conclusion simultanée d'un pacte d'assistance obligatoire entre les puissances de la Petite Entente et entre ce groupement et la France », le Président croit que MM. Antonesco et Stoyadinovitch se rendent bien compte que nos tractations ne sauraient avoir pour but la conclusion d'un accord où la participation de la France et de l'Angleterre serait de même nature (sous l'égide de la France et de l'Angleterre, dit à M. Thierry M. Antonesco), que la France signera le pacte et que l'Angleterre ne le signera pas. M. Benès est certain cependant que Bucarest et Belgrade seraient encouragés par l'approbation que donnerait le cabinet de Londres à nos négociations. J'ai dit que Votre Excellence avait déjà reçu le témoignage des bonnes dispositions de M. Eden à ce sujet et que le ministre britannique des Affaires étrangères serait prié de marquer, notamment à Belgrade, la sympathie avec laquelle son gouvernement verrait l'heureux aboutissement de notre projet [2].

J'ai indiqué qu'au surplus mes collègues de Belgrade et de Bucarest avaient reçu l'instruction de procéder en même temps que moi à une démarche analogue à celle que j'avais faite auprès de M. Wellner, et que les intentions du gouvernement français, quant à l'in[ter]dépendance de l'accord d'assistance militaire à conclure entre les états de la Petite Entente et du pacte d'assistance mutuelle à signer entre la France et la Petite Entente en tant que telle, avaient donc été exposées avec une précision suffisante pour ne laisser place à aucune équivoque.

M. Benès s'est félicité de la présentation d'un texte français qui, suivant l'expression de Votre Excellence, met chacun des gouvernements intéressés en situation de préciser sa manière de voir... et de faire connaître s'il est d'accord sur les principes essentiels de l'entreprise envisagée tels que ce texte les énonce.

M. Stoyadinovitch sera ainsi mis dans l'obligation de prendre position, dit le Président. S'il hésitait à le faire, il conviendrait, d'après M. Benès, de prendre une attitude digne et détachée. Il faudrait dire au président du Conseil yougoslave que c'est à lui d'apprécier où sont les véritables intérêts de son pays. S'il ne les voit conjugués avec ceux de la France et des deux autres états de la Petite Entente, ceux-ci prendront d'autres dispositions.

Ce langage m'a rappelé celui que m'avait tenu M. Benès il y a quelques semaines (voir ma communication nº 1310 du 2 décembre) [3]. J'ai demandé au Président quelle réponse avait rapportée M. Protitch au message dont il l'avait chargé au moment de Noël pour M. Stoyadinovitch (voir ma communication nºs 1384-1385 du 18 décembre) [4]. J'ai compris que cette réponse devait

(1) D'après laquelle M. Stoyadinovitch n'accepterait une formule d'accord plus étroit entre France et Petite Entente qu'avec l'assentiment britannique.
(2) Voir ci-dessus nº 325.
(3) Télégramme publié ci-dessus sous le nº 81.
(4) Il n'a pas semblé utile de la reproduire.

se rapprocher des déclarations faites à M. de Dampierre par cet homme d'Etat. M. Benès a d'ailleurs remarqué que depuis, M. Stoyadinovitch avait été à Resita, que maintenant il avait été saisi du projet français et que dès lors son état d'esprit avait pu changer.

339

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 176, 177. Confidentiel. *Londres, 22 janvier 1937, 16 h. 30, 16 h. 42.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 19 h.)

Le service de presse du Foreign Office s'efforce depuis deux jours de mettre en garde les correspondants anglais ou étrangers contre tout optimisme excessif en ce qui concerne les négociations qui pourraient s'ouvrir éventuellement avec l'Allemagne. L'attention des journalistes français en particulier a été attirée sur les nombreux obstacles qui paraissent de nature à entraver la marche des conversations, portant soit sur la limitation des armements, soit sur des concessions d'ordre économique ou financier au Reich. On s'est attaché à leur démontrer que si M. Hitler pouvait aujourd'hui juger son programme d'armement réalisé dans presque toute son ampleur, il n'en était pas de même de la Grande-Bretagne qui se trouve loin encore du minimum qu'elle juge maintenant indispensable; on souligne d'autre part que le IIIe Reich s'est engagé à fond dans l'exécution du plan de quatre ans qui place dès maintenant l'économie allemande dans un état de guerre, et qu'il semble bien invraisemblable que les dirigeants national-socialistes acceptent de renoncer à des projets où ils ont investi déjà des capitaux considérables.

Dans ces indications perce visiblement une certaine inquiétude devant l'optimisme, que l'on tient pour exagéré, dont certains journaux français font preuve à cet égard. La presse anglaise de ce matin, comme en rend compte mon télégramme n° 173 (1), traduit cet état d'esprit.

(1) Non retenu (compte rendu d'articles de presse).

340

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 179. Urgent. *Londres, 22 janvier 1937, 19 h. 6.*

(*Reçu :* 21 h.)

De la part de notre attaché financier pour M. le Ministre des Finances.

Je me réfère à mon télégramme n° 170 d'hier [1].

La Trésorerie britannique a précisé aujourd'hui les conditions non financières qu'elle mettait à son accord pour un emprunt français à Londres :

Ces conditions ne portent pas seulement comme l'indiquait mon télégramme d'hier sur l'abandon de notre requête pour une diminution des droits anglais sur les produits agricoles, demandée par nous à l'occasion de l'accord sur le charbon [2]. Elles comportent l'abandon de toutes les contreparties commerciales et agricoles qui ont été indiquées au *Board of Trade* à l'occasion dudit accord. Plus précisément, la requête anglaise... [3] que cet accord soit mis en vigueur sans aucune liaison avec ces questions agricoles et commerciales aussitôt que l'entente sera faite sur les différents points soulevés à Londres, lors des discussions des 18 et 19 janvier entre les deux techniciens français et anglais représentant leurs départements communs respectifs.

Prière de communiquer d'urgence aux ministères de l'Agriculture et du Commerce.

(1) Non reproduit, le contenu en étant précisé ci-après.
(2) Sur la négociation visant à l'obtention d'un accord sur le charbon, voir ci-dessus n° 197 (et note).
(3) Lacune de déchiffrement.

341

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 50 à 54 (1). *Prague, 23 janvier 1937.*

(*Reçu :* le 25, 11 h. 30.)

Je me suis entretenu avec M. Benès des propos échangés entre le ministre de Tchécoslovaquie à Budapest et M. de Kanya, et au cours desquels avait été mentionnée la possibilité de la conclusion d'un pacte de non-agression entre la Hongrie et chacun des états de la Petite Entente. J'ai fait part au Président des observations que j'avais, à ce sujet, présentées à M. Krofta (voir mes télégrammes n°s 1397 à 1399 (2) et 1440 (3)).

Le Président m'a répondu avoir attaché moins d'importance que celui-ci à l'entretien du ministre de Tchécoslovaquie à Budapest et de M. de Kanya. Son état d'esprit à ce sujet, a-t-il ajouté, est le suivant : la conclusion de l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente et celle du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle, pourrait être envisagée... (4) l'ouverture de négociations entre la Hongrie et la Petite Entente en vue d'un accord amiable sur le réarmement hongrois, à substituer aux clauses militaires du traité de Trianon avec l'assentiment des puissances signataires de ce traité. La Petite Entente, étroitement unie, se présenterait à cette négociation comme un groupe plus puissant que son interlocuteur, et disposée à faire à celui-ci des concessions bienveillantes en vue d'apporter sa contribution à la détente des relations internationales. Une pareille attitude ne pourrait qu'accroître le prestige et le mérite de la Petite Entente aux yeux de l'Angleterre par exemple. J'ai demandé au Président si, à l'occasion de ces négociations, serait envisagée la conclusion du pacte de non-agression dont avait parlé sans instructions le ministre de Tchécoslovaquie à Budapest. M. Benès m'a répondu que certaines questions propres aux états de la Petite Entente et à la Hongrie, comme par exemple celles des tribunaux d'arbitrage, pourraient être réglées à ce moment, mais que ce règlement constituerait plutôt un traité de bon voisinage qu'un pacte de non-agression.

J'ai fait répéter à plusieurs reprises à M. Benès qu'il ne saurait être question de l'ouverture de ces négociations avant la conclusion de l'accord d'assistance

(1) Par poste.
(2) Du 21 décembre précédent, reproduits ci-dessus sous le n° 184.
(3) Du 30 décembre. Le ministre de France déclarait avoir réussi à obtenir de M. Krofta l'assurance que des négociations éventuelles avec la Hongrie n'auraient lieu qu'après la conclusion des pactes d'assistance entre états de la Petite Entente et entre ces derniers et la France.
(4) Lacune de déchiffrement.

militaire réciproque entre les états de la Petite Entente et celle du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle. Le Président m'a donné catégoriquement l'assurance que la conversation du ministre de Tchécoslovaquie à Budapest et de M. de Kanya n'avait été suivie d'aucune autre et que rien n'était en cours en ce moment. Il m'a même dit que j'étais la première personne à qui il parlait de ses intentions, à part un mot très bref à M. Badulesco qui était venu ici pour négocier le financement des armements roumains.

Comme le voit Votre Excellence, les propos et l'attitude de M. Benès diffèrent assez sensiblement de celle prise tout d'abord par M. Krofta, qui s'était laissé parler par le ministre d'Italie du projet de pacte de non-agression avec la Hongrie (voir mon télégramme nº 1439) (1). J'ai donc lieu de croire qu'il a été tenu compte des observations que j'avais faites au ministre des Affaires étrangères.

342

M. Massigli, Directeur-adjoint des Affaires politiques,

À M. Léger, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. personnelle (2). *23 janvier 1937.*

Je crois devoir attirer votre attention sur les pages 2 et 3 de la note ci-jointe.

Les propos de M. Azcarate sur le Maroc qui s'y trouvent rapportés n'ont pas en effet été tenus à moi seulement. L'ambassadeur d'Espagne à Londres a parlé à M. Viénot dans le même sens.

Ce n'est pas tout. M. del Vayo, dans une conversation avec le Ministre et avec le sous-secrétaire d'État, a abordé de son côté la question marocaine, mais sous un angle un peu différent.

L'argumentation de M. del Vayo est la suivante.

La fin de la crise actuelle marquera aussi la fin de la politique d'isolement de l'Espagne. De gré ou de force, nous devons entrer maintenant dans la politique européenne. En ce qui le concerne, le gouvernement de Valence ne conçoit cette entrée qu'en association avec la France et l'Angleterre. M. del Vayo a fait alors allusion à une sorte de « Petite Entente » des puissances occidentales comportant des engagements d'assistance d'ordre défensif : droit de passage des troupes à travers l'Espagne, droit d'user des Baléares comme base navale, etc.

Quant au Maroc espagnol, il présente pour la France et pour l'Angleterre un

(1) Qu'il n'a pas été jugé utile de reproduire.
(2) Extraite des papiers Massigli.

intérêt essentiel, mais on ne trouvera pas un milicien pour aller s'y battre, et le gouvernement de Valence sera, en tout état de cause, dans l'impossibilité de le reprendre à Franco.

Le problème marocain se posera donc en tout cas. Quant à la manière dont M. de Azcarate le présente en liaison avec un arrangement dans lequel l'Allemagne trouverait un avantage, M. del Vayo aurait indiqué que c'était une suggestion propre à l'ambassadeur d'Espagne, mais qu'il ne l'écartait pas.

Tout cela vous apparaîtra sans doute passablement chimérique. Mais il y a du moins quelques faits certains :

1° Les gens de Valence envisagent la liquidation prochaine de la situation de l'Espagne au Maroc, et il me semble trouver la confirmation de ce fait dans le discours que le président Azaña vient de tenir [1];

2° Ils voudraient se servir de cette liquidation pour s'assurer des concours français et anglais;

3° Les Anglais sont au courant. M. Eden, dans sa conversation d'avant-hier avec le Ministre[2], a dit en effet incidemment que la question du Maroc se poserait plutôt en cas de victoire des Rouges qu'en cas de victoire des Blancs. D'autre part, M. del Vayo a averti le Ministre qu'il se proposait de parler de la question à M. Eden lundi prochain;

4° M. del Vayo aurait dit quelques mots de l'affaire à M. Léon Blum et se serait réservé de l'en entretenir à nouveau lorsqu'il repasserait par Paris.

Tout cela n'indique pas que nous ayons à prévoir des décisions imminentes, mais c'est assez, me semble-t-il, pour que nous réfléchissions à la question.

Note Annexe

Genève, 22 janvier 1937.

M. de Azcarate considère que si la politique de non-intervention est effectivement pratiquée dans les semaines qui vont venir, le succès du gouvernement de Valence est certain. Le général Franco a perdu tout crédit et ses collaborateurs n'ont aucun prestige. Il y aura sans doute des problèmes délicats comme la soumission de la Navarre, mais à la longue le gouvernement doit l'emporter et être en état de rétablir l'ordre.

Des transformations profondes se produisent entre-temps dans la situation politique. Associés au gouvernement, les anarchistes syndicalistes sont peu à peu conduits à abandonner leurs anciennes doctrines. Ainsi que les syndicalistes purs, ils vont rentrer progressivement dans les cadres politiques. On peut prévoir pour l'avenir la constitution d'un très fort parti communiste, qui sera un parti de gouvernement, et un très fort parti socialiste. Quant aux partis républicains plus modérés, ils reprennent actuellement conscience d'eux-mêmes : il faut saisir ce moment pour mettre fin à la guerre et aborder le travail de reconstruction.

L'occasion risque de ne pas se retrouver de longtemps. Il y a de la lassitude et pour en finir, bien des concessions peuvent être envisagées. Si on laisse passer le moment favorable, les passions vont de nouveau s'exaspérer et il sera bien plus difficile d'en revenir à des formules qui permettent une œuvre de reconstruction positive.

En ce qui le concerne, M. de Azcarate voit avec optimisme les possibilités de reconstruction.

[1] Le 21 janvier, où le Président faisait appel à l'union de tous pour la défense de la République espagnole.

[2] Voir ci-dessus n° 325.

Il constate avec plaisir que les nouveaux dirigeants collaborent sans réserve avec les éléments des anciens cadres qui n'ont pas passé aux rebelles. Mais il ne faut pas espérer en revenir aux anciennes formules centralisatrices. Il est convaincu que l'Espagne se reconstituera sous forme de république fédérative.

Mais, pour cela, il faut que la guerre finisse; il faut que l'Allemagne lâche prise. M. de Azcarate est, sur ce point, très sceptique. Il ne peut pas croire qu'ayant pris pied en Espagne, le Reich abandonne si facilement la position qu'il s'est assurée.

L'ambassadeur d'Espagne à Londres développe alors les idées suivantes, d'abord sous forme d'allusions vagues qu'une série de questions l'amène peu à peu à préciser.

Il est si important pour le gouvernement de Valence que la guerre finisse, afin de pouvoir entreprendre une œuvre de reconstruction qui se présente dans des conditions favorables, qu'il ne se montrera pas intransigeant le moment venu. Si, pour décider l'Allemagne à lâcher prise, il faut une contribution espagnole, cette contribution ne sera pas refusée quels que soient les sentiments que l'intervention allemande a pu provoquer. M. de Azcarate n'entend pas, par là, faire allusion à des assurances concernant le régime intérieur de l'Espagne; pas davantage à des engagements qui porteraient sur la fourniture au Reich de certaines matières premières dont il peut avoir besoin. Il ne peut pas non plus être question d'un établissement allemand au Maroc.

L'idée de l'ambassadeur est que si la France et l'Angleterre étaient amenées à envisager pour l'Allemagne certaines compensations sous forme coloniale, l'Espagne pourrait, à son tour, dédommager Français et Anglais. M. de Azcarate a fait alors une allusion très claire au Maroc espagnol d'une part et, d'autre part, aux Baléares, ayant d'ailleurs soin de préciser qu'en ce qui concernait les Baléares, il devait exclure tout établissement territorial.

L'état d'esprit du représentant espagnol est, en somme, le suivant :

L'Espagne républicaine doit l'emporter si la guerre finit à bref délai. Il faut donc terminer la guerre rapidement. Cela dépend de l'attitude qu'adoptera l'Allemagne. Une renonciation allemande mériterait d'être payée, à condition que ce ne soit pas en consolidant la situation de l'Allemagne aux portes de l'Espagne.

Quant à l'Italie, M. de Azcarate considère que si l'Allemagne se retire, elle ne sera pas en mesure de poursuivre seule l'entreprise.

343

Note du sous-chef d'État-major général de la Marine [1]

Secret. *Paris, samedi 23 janvier 1937.*

Reçu à 17 heures la visite de M. Corbin, ambassadeur de France à Londres.

Le dernier projet du comité de non-intervention de Londres pour le contrôle de la contrebande des armes et des arrivées des volontaires pour l'Espagne consisterait, en sa partie navale, à charger les quatre principales nations de l'Europe occidentale de la surveillance *hors des eaux territoriales :*

— par l'Angleterre, de la côte cantabrique et de la côte sud d'Espagne de la frontière du Portugal à Malaga, et des Canaries;

— par la France, des côtes de Galice, de Gijon à la frontière du Portugal, des côtes du Maroc espagnol et de Majorque-Ibiza;

(1) Le contre-amiral Godfroy. La note, manuscrite, est extraite des archives de la Marine.

— par l'Allemagne, de la côte entre Malaga et Carthagène;
— par l'Italie, de la côte entre Carthagène et Port-Bou et de Minorque.

J'ai fait remarquer à M. Corbin :

— que cette espèce de blocus ne pourrait avoir d'efficacité qu'en y consacrant un nombre de bâtiments hors de toute proportion avec ce que nous pouvions fournir, et qu'en outre il serait tout à fait inefficace de nuit;

— que cette combinaison aurait pour effet inévitable de faire du bloquant l'ennemi définitif soit des insurgés, soit des gouvernementaux selon la côte qu'il bloquerait, et qu'une action internationale dans chaque secteur serait de ce point de vue beaucoup plus judicieuse.

M. Corbin m'a alors déclaré que c'était l'amirauté britannique qui insistait sur l'adoption de cette solution pour ne pas avoir à subordonner éventuellement ses bâtiments à un commandant supérieur allemand ou italien d'un secteur, voire même à un commandant russe si les Russes insistaient pour prendre part à la surveillance bien que tout le monde désire les en éliminer.

Dans la suite de la conversation, M. Corbin m'a appris qu'il ne s'agirait pas d'arraisonnement ni de visite, mais seulement de relever les noms des navires de commerce rencontrés et si possible leur provenance et leur destination, pour repérer ceux qui n'auraient pas passé par les ports de contrôle dont le fonctionnement serait prévu comme nous l'avons précédemment proposé.

J'ai fait remarquer à M. Corbin que, dans ces conditions, on n'empêcherait aucune contrebande et que de toute façon, les Espagnols restant maîtres chez eux, aucun trafic par bâtiments espagnols ne pourrait être contrôlé. Or, en certaines régions tout au moins, et en particulier pour les transports entre la Russie et l'Espagne, le trafic est encore fait aux trois quarts par des navires espagnols.

Si les Espagnols n'acceptent pas de contrôle à terre dans leurs ports et s'il ne s'agit que de signaler les bâtiments y entrant, il serait alors beaucoup plus simple, plus économique et plus efficace de faire la surveillance à l'entrée des ports en y laissant tout simplement nos bateaux comme ils y sont maintenant.

Le fait qu'il n'est prévu ni visite ni arraisonnement, dans tous les cas, permettrait d'opérer devant les ports sans froisser aucune susceptibilité espagnole.

On pourrait même — bien qu'il y ait à cela des inconvénients — embarquer un ou deux officiers étrangers sur le bâtiment d'une nationalité chargé d'un port, cette mesure n'étant envisagée que pour aller au devant de vérifications possibles des autres nations et surtout pour réduire au strict minimum le dispositif.

M. Corbin prétend que l'Amirauté, pleine de répugnance pour constituer cette espèce de blocus, ne met aucune bonne volonté à répondre aux désirs du Comité de non-intervention. On le comprend, si l'accomplissement de ces désirs doit conduire à consacrer à une telle besogne un nombre de bâtiments aussi considérable que celui qui serait nécessaire pour le contrôle envisagé.

Si l'on se contentait de surveiller les ports — 25 environ — comme nous l'avons proposé, 25 bateaux y suffiraient, soit 12 anglais (ils les ont déjà), 5 français (nous en avons toujours au moins 4), 5 italiens et 3 allemands.

M. Corbin va tâcher de faire évoluer le projet dans ce sens. Il repart demain pour Londres. Il m'a demandé d'envoyer un mot à notre attaché naval, membre du sous-Comité d'étude des mesures navales de non-intervention, ce que j'ai fait aussitôt avant la réunion de ce sous-comité prévue pour le lundi 25 janvier.

344

Note du Ministre de France à Bucarest [1]

Traité entre la France et la Petite Entente.
Attitude de M. Antonesco.

Bucarest, 23 janvier 1937.

Le Ministre ayant rencontré M. Antonesco au déjeuner de la délégation yougoslave, il lui a marqué que la solution esquissée par lui le 20 janvier (signature par la France avec chacun des trois pays de la Petite Entente, d'un traité suivant les lignes du traité franco-polonais de 1921) [2] ne répondait pas à la situation.

Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie n'a pas insisté et a suggéré une autre combinaison : signature par la France avec chacun des pays de la Petite Entente d'un traité s'inspirant de l'avant-projet que le gouvernement français vient de communiquer aux trois pays. Il a à nouveau protesté de son désir d'être agréable au gouvernement français, tout en marquant que la Roumanie n'avait pas avantage à se compromettre pour la Tchécoslovaquie, et il s'est abrité une fois de plus derrière les objections yougoslaves.

A M. Massigli qui a eu une conversation avec lui dans l'après-midi, M. Antonesco a tenu un langage sensiblement différent. Il a proposé la conclusion, non plus de trois traités, mais d'un traité unique, soit l'avant-projet français en faisant disparaître les clauses qui subordonnent le jeu de l'assistance à la fourniture effective de cette assistance de la part d'un membre de la Petite Entente. Il a écarté le moyen terme qui consisterait à maintenir le traité tel quel en faisant disparaître seulement la référence à un engagement exprès d'assistance existant entre les trois pays. Il a, en outre, manifesté l'intention de rencontrer à bref délai M. Stoyadinovitch pour conférer avec lui de la situation.

(1) M. Adrien Thierry. Cette pièce est extraite des papiers Massigli.
(2) Voir ci-dessus, n° 334.

M. Antonesco s'est abstenu de toute attaque contre les Tchèques. Au contraire, il a protesté [de] l'avantage qu'il avait à pouvoir entretenir des relations avec l'U.R.S.S. en passant par le détour tchèque; c'est uniquement l'obstacle yougoslave qu'il a mis en avant.

345

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 375. *Berlin, 25 janvier 1937* [1].

(*Reçu :* 14 h. 35.)

Le texte de la note allemande de réponse à la démarche anglaise du 10 janvier [2] a été remis ce matin vers midi à l'ambassade britannique à Berlin.

Voici la traduction de ce texte qui m'a été communiquée à 14 heures 30 (heure allemande) par l'ambassade d'Angleterre.

« *Mémorandum :*

« Au nom du gouvernement allemand, le ministre des Affaires étrangères du Reich a l'honneur de faire connaître à Son Excellence M. l'Ambassadeur de Sa Majesté britannique la communication suivante, en réponse à la note du 10 janvier :

« 1º Le gouvernement allemand a appris avec satisfaction que, selon l'opinion du gouvernement de Sa Majesté britannique, les principales puissances intéressées sont désormais d'accord sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour empêcher l'afflux de volontaires en Espagne et qu'en outre elles sont d'accord, en principe, pour que ces mesures soient prises en même temps par les gouvernements intéressés, pour que l'ensemble du problème des formes indirectes de l'immixtion en Espagne soit l'objet d'un examen conduit avec activité (d'un traitement actif) et pour que soit instauré un système de contrôle efficace. Ainsi se trouveraient remplies les conditions préliminaires auxquelles le gouvernement allemand, dans sa note du 7 janvier [3], s'était déclaré prêt à ordonner, en ce qui le concernait, les mesures en question.

« 2º Dans ces circonstances, le gouvernement allemand a déjà préparé une loi, qui interdirait et frapperait d'une sanction pénale l'entrée en Espagne de sujets allemands désireux d'y participer à la guerre civile, ainsi que l'enrôlement de personnes pour la même fin et qui prévoirait, en outre, les dispositions administratives nécessaires pour empêcher le départ et le transit de toutes les personnes qui se rendraient en Espagne pour y prendre part à la guerre civile.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Voir ci-dessus nº 267.
(3) Reproduite ci-dessus sous le nº 256 (annexe).

Il conviendra que le comité de non-intervention de Londres constate immédiatement l'accord de tous les gouvernements intéressés sur le contenu essentiel des mesures à prendre, sur la date de leur mise en vigueur, ainsi que sur les grandes lignes du système de contrôle à instaurer. Dès que cette constatation aura eu lieu, le gouvernement allemand prendra sans délai les initiatives nécessaires au sujet des mesures qui lui incombent.

« 3° En ce qui concerne l'application du contrôle, le gouvernement allemand est saisi d'une série de projets du comité de Londres, dont certains, d'ailleurs, ne lui ont été communiqués que depuis quelques jours et dont il accélèrera le plus possible l'examen. Il se réserve de faire connaître, dès qu'il le pourra, par l'intermédiaire de son représentant au comité de Londres, le résultat de cet examen et de soumettre en même temps, s'il y a lieu, des propositions complémentaires.

« 4° Le gouvernement royal britannique n'a malheureusement pas encore fait connaître son avis au sujet de la proposition formulée par le gouvernement allemand dans la note du 7 janvier et visant à éloigner d'Espagne tous les éléments non espagnols prenant part à la guerre civile, y compris les agitateurs et les propagandistes politiques, afin de rétablir ainsi la situation du mois d'août de l'année dernière. Le gouvernement allemand attache, aujourd'hui comme hier, une importance particulière à cette proposition. Il a des raisons sérieuses de craindre, étant donné l'évolution générale des choses déjà décrite dans la note du 7 janvier, qu'en interdisant pour l'avenir l'afflux de volontaires, mais en se résignant à laisser en Espagne les participants étrangers à la guerre civile qui s'y trouvent déjà, les puissances n'aboutissent à avantager unilatéralement, et d'une façon contraire à l'esprit même de la politique de non-immixtion, les éléments qui se trouvent en lutte contre le gouvernement national espagnol. Il semble au gouvernement allemand que l'heure commande que toutes les puissances intéressées fassent enfin sérieusement en sorte de mettre fin à des possibilités d'une immixtion en Espagne. Si elles y sont résolues, elles sauront trouver les voies et moyens convenables pour réaliser dans la pratique la proposition du gouvernement allemand ci-dessus rappelée.

«Berlin, le 25 janvier 1937».

346

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 370 à 373. *Berlin, 25 janvier 1937, 14 h. 4, 14 h. 2, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h. 10, 15 h. 45.)

Ainsi qu'en témoignent les premières éditions de la presse, les milieux politiques allemands sont sensibles à la forme du discours qu'a prononcé, hier, à Lyon, le président du Conseil (1). Ils reconnaissent, à l'exception des nazis les plus radicalement atteints de francophobie chronique, le soin avec lequel ont été évités tous les écueils auxquels la susceptibilité du IIIe Reich aurait pu s'accrocher et se blesser. Ils notent avec satisfaction que M. Léon Blum n'a pas offert à l'Allemagne une sorte de marché comminatoire, qu'il n'a pas énoncé ou dicté des « conditions », à prendre ou à laisser. Ils lui savent gré de n'avoir pas mis [en doute] l'esprit pacifique du chancelier Hitler, d'avoir, au contraire, supposé sa bonne volonté. Ils n'apprécient pas moins que M. Léon Blum ait manifesté une exacte compréhension des choses, en refusant de considérer que l'Allemagne, poussée par la détresse, lançait un appel au secours, et une compréhension aussi exacte des hommes, en attribuant aux Allemands un souci de l'honneur et de la dignité nationale, égal à celui des autres nations.

Le ton du discours de Lyon est donc regardé, d'une manière générale, comme parfaitement juste; on le souligne d'autant plus que la presse avait fait pressentir un langage différent et avec le dessein, plus ou moins avoué, d'opposer la courtoisie sans défaut du président du Conseil français à la rudesse arrogante qu'on reproche à M. Eden.

Quant au fond du discours, les milieux politiques en sont moins satisfaits. Ils y voient l'expression d'un fâcheux attachement aux thèses constantes de la politique française, thèses qui sont, d'après eux, responsables de tous les déboires passés, et que résument les *termes de sécurité collective, paix indivisible, pacte d'assistance, convention militaire.* Ils observent que le chef du gouvernement français a implicitement proclamé sa fidélité à l'égard du pacte franco-soviétique qui reste, à leurs yeux, le plus gros obstacle sur la voie d'un rapprochement franco-allemand.

(1) Discours prononcé à Lyon le 24 janvier à une manifestation du Rassemblement populaire. Une partie de ce discours est consacrée au seul problème franco-allemand, sans qu'il soit fait état du conflit espagnol ni de la politique extérieure française générale. M. Blum s'est efforcé d'extraire les relations entre la France et l'Allemagne de l'ensemble complexe des relations internationales, exposant comment, d'après le gouvernement français, un rapprochement pourrait se faire. Il a rejeté l'idée d'un marché, « l'Allemagne recevant dans l'ordre économique un concours compensé par sa participation suffisante au règlement pacifique de la situation européenne », contraire à la dignité des deux pays et il a suggéré la conclusion d'accords éventuels dans un esprit de confiance et sur un plan d'égalité.

En face du système préconisé par M. Léon Blum, ils vantent les méthodes de M. Hitler; ils rappellent les accords bilatéraux par lesquels cette méthode s'est traduite; ils posent en principe que ces accords ont consolidé la paix, alors qu'en réalité, ils ont, plus que tout le reste, contribué à répandre dans le monde la hantise de la guerre.

De ces impressions, de ces réserves, de ces objections si nombreuses et parfois si âpres, il semble qu'on devrait conclure que les milieux politiques allemands n'attendent rien du discours de Lyon et sont d'avis qu'il constitue une manifestation théorique, peut-être rude, mais sans portée pratique et qui ne fera pas avancer les problèmes.

Je serais pourtant étonné qu'un passage de ce discours échappât à l'attention des dirigeants de la politique du Reich. C'est celui où il est démontré qu'une limitation ou une dénonciation des armements soulèverait une question économique dont la solution devrait être recherchée en commun et qui serait d'ordre international. Tous les hommes compétents auront saisi l'intérêt d'une remarque qui indique que la vraie nature du problème essentiel de la vie allemande apparaît et est comprise de plus en plus clairement.

Et peut-être est-ce la raison pour laquelle, malgré l'abondance de leurs critiques, les feuilles allemandes concluent leurs premiers commentaires par des paroles d'espoir et déclarent que le discours de Lyon est « de bon augure » [1].

347

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 389. *Berlin, 25 janvier 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h.)

Quelques instants de conversation que j'ai eus tout à l'heure avec M. Goebbels m'ont montré l'étroit accord de la pensée du ministre de la Propagande avec celle qu'exprime la presse du Reich au sujet du discours de Lyon [2].

M. Goebbels m'a répété tout ce que j'avais déjà lu. Il trouve que le discours du président du Conseil n'a rien apporté de pratique ni de positif. Avec une insistance caractéristique, il m'a parlé du pacte franco-soviétique comme du principal obstacle qui s'opposait au règlement du problème européen et notamment à la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno.

[1] Par télégramme 381-386, du même jour, l'ambassadeur transmettait les commentaires de la *Correspondance diplomatique et politique* : cet organe officieux, tout en constatant que le discours du président du Conseil français ménageait les « susceptibilités légitimes du IIIe Reich», regrettait que le gouvernement français ne veuille examiner le problème franco-allemand « que dans le cadre d'une méthode et d'une procédure collectives ».

[2] Sur ce discours, voir ci-dessus nº 346 (et note).

348

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 217 [1]. *Rome, 25 janvier 1937* [2].

J'adresse ci-dessous au Département la traduction de la réponse italienne à la note britannique relative aux volontaires en Espagne :

« *Mémorandum* :

« 1º Le gouvernement italien a soigneusement examiné le mémorandum de l'ambassade britannique du 11 janvier relatif à la question de la non-intervention et plus particulièrement à la question des volontaires [3].

« 2º Le gouvernement britannique exprime l'avis que les puissances les plus intéressées sont désormais d'accord pour estimer nécessaire l'adoption de mesures immédiates pour arrêter l'afflux des volontaires étrangers en Espagne, à condition que ces mesures soient adoptées simultanément par tous les gouvernements, que soit poursuivi activement l'examen des autres formes d'ingérence indirecte et qu'enfin soit appliqué un système de contrôle effectif et adéquat.

« Le gouvernement italien est heureux d'avoir une nouvelle occasion de confirmer qu'en ce qui le concerne, ces fins sont précisément au nombre des fins principales qu'il se propose d'atteindre. Elles ont été indiquées comme telles au paragraphe 4 de sa note du 7 janvier [4].

« En conséquence, le gouvernement italien est prêt à adopter les mesures législatives nécessaires pour empêcher sur son territoire le recrutement, le départ et le transit des personnes se rendant en Espagne en vue de participer au présent conflit. Ces mesures déjà pratiquement définies seront appliquées dès que tous les autres gouvernements auront accepté d'adopter des mesures analogues, qu'ils seront d'accord sur les lignes générales d'un système de contrôle adéquat et qu'enfin ils auront fixé par l'entremise du comité de Londres une date pour leur entrée en vigueur simultanée.

« 3º Dans son mémorandum, le gouvernement britannique rappelle que le Comité de non-intervention a déjà élaboré un projet de contrôle des ports et des frontières terrestres de l'Espagne et que ce projet, convenablement adapté et étendu de manière à comprendre, non seulement le matériel de guerre, mais encore l'entrée de volontaires en Espagne par terre et par mer, pourrait être considéré comme suffisant pour atteindre les buts que l'on se propose. A cet égard, le gouvernement britannique demande à connaître les méthodes

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone en clair.
(3) Mémorandum s'inspirant des instructions reproduites ci-dessus sous le nº 267.
(4) Reproduite ci-dessus sous le nº 254 (annexe).

et formes de contrôle, autres que celles exposées dans le projet du Comité, que le gouvernement italien aurait éventuellement à l'étude et se déclare disposé à procéder à leur discussion et à leur examen avec la plus grande diligence.

« Le gouvernement italien a l'honneur de déclarer qu'il a presque terminé l'examen des divers projets du Comité et plus précisément : projet de contrôle terrestre et maritime; projet pour l'extension de ce contrôle aux volontaires; projet de contrôle aérien; projets dont certains ne sont en sa possession que depuis quelques jours.

« Il se réserve de faire parvenir sous peu par l'intermédiaire de son représentant au comité de Londres des indications précises à cet égard, également en ce qui concerne le contrôle aérien.

« 4° Le gouvernement italien a l'honneur de rappeler qu'en plus des diverses idées et propositions avancées jusqu'ici en vue d'assurer une politique efficace de non-intervention, on a formulé également celle d'éloigner du territoire espagnol tous les non-Espagnols combattants, volontaires politiques, propagandistes et agitateurs qui s'y trouvent actuellement, en vue de ramener la question aux termes où elle était en août dernier. Il se réfère à cet égard à son mémorandum du 7 janvier.

« Le gouvernement italien serait heureux que le gouvernement britannique pût lui faire connaître ses observations et son avis à ce sujet. Pour sa part, il se réserve de présenter ou d'appuyer des propositions concrètes en ce sens au sein du Comité de non-intervention. En attendant, le gouvernement italien ne peut s'abstenir d'observer à cet égard qu'au cas où les nouvelles publiées ces jours-ci par la presse des divers pays sur une prétendue naturalisation en masse des étrangers qui ont afflué dans les rangs d'une des parties en conflit seraient exactes, une telle mesure serait sans nul doute contraire à toute politique authentique de non-intervention. Cet acte arbitraire et unilatéral d'une des parties en conflit ne pourrait en aucun cas constituer un empêchement ou un obstacle valable à l'examen et à la réalisation des propositions qui seront présentées au comité de Londres en matière d'évacuation totale de l'Espagne des volontaires de guerre et politiques, propositions qui risqueraient autrement d'être vaines même avant d'avoir été examinées et discutées. De toute façon, cet acte révèle quel a été effectivement l'apport de volontaires étrangers aux forces d'une des parties en conflit, et quelle importance décisive celle-ci y attache.

« 5° Le gouvernement italien se rend parfaitement compte et apprécie les intentions qui ont porté le gouvernement britannique à adopter de son initiative les mesures nécessaires à rendre aux termes de la loi punissables sur son territoire le recrutement et le départ des volontaires.

« Il ne doute pas que de son côté, le gouvernement britannique appréciera les motifs qui inspirent la présente note et ses précédentes communications : appui et acceptation de toute proposition tendant à assurer une politique authentique et générale de non-intervention et son application rigoureuse, effective, intégrale, dans l'intérêt du peuple espagnol et des droits suprêmes de la paix et de la civilisation. »

349

M. BARBIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 15. *Valence, 25 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol. 12 février.)

Un milicien français intelligent, qui a réussi à s'échapper récemment du front de Madrid et qui est venu prier le gérant du consulat de France à Valence de faciliter son rapatriement, lui a parlé avec quelques détails de l'offensive nationaliste commencée le 4 janvier et interrompue le 10 du même mois.

Les troupes gouvernementales avaient subi, d'après lui, des pertes effroyables dans la région de Boadilla. Les miliciens espagnols s'étant débandés, la brigade internationale ne tenait plus qu'à grand-peine les positions situées autour d'Aravaca sur lesquelles elle avait dû se replier. Elle était, le 10 de ce mois, à bout de souffle et les munitions commençaient à lui manquer lorsque, brusquement, cessa l'attaque.

Les défenseurs se trouvèrent ainsi sauvés « miraculeusement », suivant une expression dont notre attaché militaire s'était lui-même servi dans un de ses télégrammes. Ils en sont demeurés abasourdis.

L'état-major de l'armée assaillante, qui semble vraiment ne rien avoir appris depuis la journée du 5 novembre 1936, a ainsi laissé passer pour la seconde fois l'occasion de prendre Madrid, et la défense a naturellement profité de ce répit inespéré pour se ressaisir derechef et pour organiser plus fortement encore les nouvelles lignes sur lesquelles elle s'était retranchée.

Ces circonstances me suggèrent une observation que je me permets de soumettre au Département à tout hasard et sous les réserves justifiées par mon incompétence technique.

On parle beaucoup des « effectifs allemands » qui seraient incorporés dans l'armée du général Franco et du « commandement allemand » auquel se seraient soi-disant assujettis les nationalistes. Or il est à supposer que, si des contingents allemands massifs, dont les mouvements auraient été réglés par un état-major germanique, s'étaient vraiment trouvés en ligne dans les environs de Madrid, l'issue des combats en question aurait été sensiblement différente. On ne voit guère, en effet, une troupe allemande s'arrêtant à l'étourdie, en pleine progression, et s'abstenant d'exploiter méthodiquement son succès. Et le processus de cette dernière offensive donne, au contraire, d'une manière frappante, l'impression du flottement et du décousu qui n'ont cessé, depuis le début de la campagne, de caractériser les opérations entreprises par les nationalistes sous leurs propres et uniques auspices. Ma conclusion est que, s'il se trouve sans doute parmi les troupes du général Franco

une certaine quantité de volontaires originaires du Reich et des techniciens de même nationalité, de même que des volontaires étrangers de nationalités diverses et des techniciens russes sont actuellement engagés dans les rangs de l'armée gouvernementale, l'armée nationaliste ne doit cependant point comprendre de régiments entièrement allemands et que, de plus, son commandement n'est pas, selon toutes probabilités, assuré d'une manière absolue ni exclusive par un état-major arrivé à cet effet de Berlin.

350

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 187, 188. Confidentiel. Réservé. *Londres, 26 janvier 1937, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

D'après les renseignements reçus à Londres de Berlin, la lutte continuerait d'être actuellement anormalement vive entre les éléments les plus radicaux du parti national-socialiste, qui pressent M. Hitler d'adopter le ton le plus ferme dans son prochain discours, et les modérés qui cherchent au contraire à l'incliner à la prudence. La Reichswehr serait toujours hostile à tout conflit international pendant 1937 pour les raisons suivantes :

1° A ses yeux, la préparation de l'armée française aurait fait des progrès considérables depuis un an;

2° La guerre civile en Espagne serait venue à propos pour montrer l'insuffisance de certains matériels de guerre allemands et du temps serait nécessaire pour porter remède à cette situation;

3° Les cadres moyens et subalternes de l'armée allemande seraient encore loin de répondre aux vœux du Haut-Commandement qui les tiendrait pour inférieurs à leur tâche.

En plus de ces considérations d'ordre technique, les dirigeants de la Reichswehr se demanderaient également si la France, au cas où l'Allemagne se montrerait intransigeante, n'en viendrait pas à conclure une convention militaire avec l'U.R.S.S. et à échanger des garanties plus précises avec les puissances de la Petite Entente.

351

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 395 à 398. *Berlin, 26 janvier 1937, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 50.)

Les circonstances qui m'avaient permis de m'entretenir hier après-midi avec M. Goebbels [1] m'ont fait rencontrer, le même soir, à l'occasion d'une réception qu'offrait le Dr Schacht, un certain nombre de personnalités importantes des milieux économiques et financiers. Le contraste était frappant. D'un côté, on avait surtout retenu, du discours de Lyon, ce qui pouvait heurter l'opinion des éléments avancés du national-socialisme et prêter à la polémique : l'attachement de la France aux amitiés et aux obligations contractées, interprété comme une déclaration de fidélité au pacte franco-soviétique, l'attachement à la Société des Nations, le désaveu de la méthode hitlérienne des accords bilatéraux.

De l'autre côté, on soulignait, au contraire, non seulement la nouveauté du ton du discours, mais l'intérêt éminent de certaines de ses suggestions positives, telles que la liaison qu'il établit entre le problème de la limitation des armements et le problème d'une organisation économique internationale. Ce passage n'avait pas manqué de frapper, comme je le prévoyais, les hôtes du Dr Schacht, dont les appréciations relatives au discours de Lyon étaient modérées, favorables et empreintes de confiance dans l'avenir. On les retrouve, d'ailleurs, dans les articles de la *Gazette de Cologne* et de la *Gazette de Francfort* dont j'ai, ce matin, transmis l'analyse par téléphone. Le président de la Reichsbank s'est exprimé lui-même en termes favorables. Il escompte un développement des conversations et des sondages dont il a été l'initiateur, et il croit que le discours attendu du Führer pour le 30 janvier prochain facilitera une heureuse évolution des choses.

Il devient de plus en plus manifeste que deux tendances partagent l'opinion des milieux dirigeants du Reich.

La première, qui est celle des militants nationaux-socialistes et qui pourrait bien être la plus forte, pousse à la réalisation accélérée et intégrale du plan de quatre ans, et à la constitution d'un bloc des puissances autoritaires.

La deuxième craint les conséquences économiques, financières et sociales du plan de quatre ans, qui accentuera de plus en plus le caractère paradoxal de la vie allemande, supprimera peu à peu tout le reste de la liberté industrielle et engendrera un étatisme dévorant, analogue à celui qui s'est établi en U.R.S.S.

[1] Voir ci-dessus n° 347.

Cette tendance ne redoute pas moins les menaces de conflit belliqueux qui résulteraient, à l'extérieur, d'une opposition des états autoritaires aux états démocratiques. Elle vise à rapprocher l'Allemagne de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique et à la réintégrer dans le circuit normal des relations internationales.

Entre les deux courants, la position personnelle du chancelier Hitler demeure jusqu'ici mal définie. Peut-être l'apercevra-t-on clairement après le 30 janvier.

352

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 189 à 192. *Londres, 26 janvier 1937, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 152 (1).

Le Comité technique a définitivement mis au point, au cours de sa réunion d'hier, un projet de contrôle des volontaires et du matériel de guerre hors d'Espagne.

Ainsi que je l'ai indiqué précédemment, l'organisation de la surveillance le long des frontières terrestres (France, Portugal, Gibraltar) n'a présenté aucune difficulté sous réserve de l'adhésion portugaise toujours en suspens.

En ce qui concerne le contrôle des navires de commerce, le projet du Comité technique offre deux systèmes au choix :

a. Surveillance à l'embarquement avec le concours des consulats. Ce projet ne paraît pas recueillir l'adhésion de la plupart des délégués;

b. Agents vérifiant l'embarquement dans des escales obligatoires. Ce projet recueillit l'adhésion des experts italiens, allemands, soviétiques et anglais. Il paraît devoir être finalement accepté.

Conjointement avec l'un de ces deux systèmes de contrôle sur les navires de commerce, le Comité technique a prévu une surveillance navale des côtes espagnoles.

Notre attaché naval s'est attaché à faire ressortir les inconvénients du projet qui partage les côtes de la Péninsule en zones surveillées par des patrouilles des quatre principales puissances navales. Il a proposé une surveillance discrète par des navires de ces quatre puissances dans les principaux ports ou à leur proximité immédiate. Il a été reconnu, du point de vue technique, que ce système serait d'un rendement au moins égal, qu'il comporterait moins de navires et qu'il s'exercerait à moins de frais; du point de vue politique, qu'il

(1) Du 20 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 322.

conserverait à la surveillance un caractère international. Mais il lui a été objecté qu'il était pratiquement irréalisable, puisqu'il supposait une tolérance des autorités espagnoles et qu'il s'agissait précisément d'appliquer une surveillance sans l'autorisation des parties en conflit, c'est-à-dire très probablement en dehors des eaux territoriales. Le Comité technique est revenu, dans ces conditions, à l'examen du contrôle par zone et notre attaché naval a dû se borner à marquer que, dans ces zones, les pays chargés d'appliquer le contrôle devaient être libres d'organiser la surveillance au mieux des intérêts généraux sans préciser le nombre d'unités navales à employer.

Le rapport définitif qui sera présenté au sous-Comité tiendra compte de notre projet ainsi que des objections soulevées par le commandant Du Tour dans l'organisation par zone. Il permettra donc de reprendre, le cas échéant, la discussion, mais l'impression qui se dégage des six réunions du Comité technique est qu'il sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'écarter complètement le système des zones.

Le projet technique établira, en outre, qu'il sera interdit de se rendre des eaux territoriales d'un pays limitrophe de l'Espagne dans les eaux territoriales espagnoles sans passer par la haute mer où s'exercera la surveillance internationale. D'autre part, il notera, à la demande du représentant de l'U.R.S.S., qu'au cas où une autre puissance voudrait participer au contrôle, la question sera étudiée et qu'une nouvelle répartition des zones pourra être envisagée. A cet égard, le délégué britannique a objecté que ce détachement naval manquerait de base. L'argument est sérieux pour une puissance ne possédant pas des unités susceptibles de tenir le large pendant une période assez longue.

Communiqué à Genève sous les n°s 99 à 102.

353

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19 [1]. *Moscou, 26 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février.)

Le deuxième procès des trotskystes s'est ouvert, comme l'ont indiqué mes télégrammes, le 23 de ce mois devant le collège militaire de la Cour suprême.

La lecture de l'acte d'accusation, que Votre Excellence trouvera ci-joint avec la liste des inculpés, suffit à faire apparaître la gravité de cette affaire qui aura un certain retentissement à l'étranger, notamment en Allemagne et au Japon, car ces deux pays sont directement mis en cause.

Les dix-sept inculpés se sont tous reconnus coupables des chefs d'accusation

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

relevés contre eux : haute trahison, espionnage, attentats contre la sûreté de l'État, actes de terrorisme et de sabotage; autant de crimes tombant sous le coup des articles 58-1/*a*, 58-8, 58-9 et 58-11 du code criminel de l'U.R.S.S.

Au cours de leur interrogatoire qui a occupé ces deux premières journées, les principaux accusés, Piatakov, ancien commissaire adjoint à l'Industrie lourde, Sokolnikov, ancien commissaire adjoint aux Affaires étrangères, Serebriakov, ancien commissaire adjoint aux Transports, et Radek, ancien chargé de mission à Berlin, ont fait le pénible exposé de leurs manœuvres criminelles, ajoutant des précisions ou des détails à l'acte d'accusation, n'en retranchant rien.

Leur action a commencé en 1931, sur l'initiative de Trotsky, exilé. Dans des lettres écrites à Radek, dans des messages transmis oralement par son fils Siedov, établi à Berlin, celui-ci a engagé ses partisans à reprendre la lutte contre Staline. Il a fait valoir que le programme d'industrialisation et de collectivisation agraire du gouvernement épuisait le pays, que l'action sur la jeunesse la privait de tout libre arbitre, que l'avènement du fascisme rendait certaine, à bref délai, une guerre fatale à l'U.R.S.S.; qu'en conséquence, il fallait agir vite et fort. Considérant qu'une action sur les masses n'était plus possible, il a recommandé le recours aux moyens terroristes et l'entente avec les pays fascistes. D'une part, on s'efforcerait de supprimer Staline et les hommes de son entourage, d'autre part, on organiserait à l'intérieur le sabotage des usines et des chemins de fer afin de retarder l'organisation de la défense nationale et l'on recruterait des cadres dits « défaitistes » appelés à agir à la mobilisation, tandis que Trotsky négocierait avec les puissances susceptibles d'attaquer la Russie des accords d'appui réciproque. On céderait l'Ukraine à l'Allemagne, la province maritime de Sibérie au Japon. On laisserait les mains libres à la première sur le Danube et aux Balkans, au deuxième en Chine; on fournirait au Japon le pétrole nécessaire à une action militaire éventuelle contre les États-Unis. En échange, ces deux puissances faciliteraient l'accès du parti trotskyste au pouvoir.

Le programme de Trotsky, ont déclaré les accusés, fut accepté, et de part et d'autre on se mit à l'œuvre.

A l'intérieur, les conjurés organisent un centre terroriste dit « Centre parallèle », parce qu'il était appelé à seconder et éventuellement à remplacer celui de Zinoviev et Kamenev déjà créé. L'organisation étend ses ramifications sur l'ensemble du pays. Radek se charge de Moscou et Leningrad, Piatakov de l'Ukraine et de l'Oural, Serebriakov du Caucase, Mouralov de la Sibérie. Des agents d'exécution sont recrutés sur place et l'action commence. La mine de Kemerovo est incendiée. La cité ouvrière de Krasno-Ouralsk est construite à un emplacement tel que les ouvriers sont atteints par les émanations toxiques du traitement du cuivre. Des explosions de mines, des déraillements de trains, des sabotages d'usines, l'attentat contre Molotov..., les accusés avouent, avouent tous les crimes relevés contre eux et plus encore.

A l'extérieur, Trotsky a pris contact avec Hess, chef des Jeunesses hitlériennes, avec des agents japonais. Il le fait savoir à ses complices et les invite, afin d'accroître son autorité suprême auprès des puissances étrangères et parce

que la guerre est prochaine, à intensifier leurs actions terroristes et à confirmer son action auprès des représentants de l'Allemagne et du Japon. C'est ainsi que Sokolnikov a une conversation avec Ohta, ambassadeur nippon, et Radek avec un agent de l'ambassade d'Allemagne; l'un et l'autre, interrogés par leurs interlocuteurs, font connaître que la position du parti trotskyste est bien celle indiquée par leur chef.

En 1935, déclarent les inculpés, Trotsky devient encore plus pressant et plus exigeant. Il se plaint de la passivité du parti, demande l'organisation et l'exécution d'une vaste action terroriste planifiée. Dans une lettre à Radek, dans une entrevue avec Piatakov à Oslo, il expose un vaste programme d'action pro-fasciste et pro-capitaliste. La guerre est imminente, le parti doit associer son sort à celui du fascisme pour hâter la défaite inévitable de l'U.R.S.S., renverser le gouvernement soviétique et prendre le pouvoir. Staline a trahi la révolution. Tout est à reprendre à la base. Il ne peut plus être question de démocratie. Seul un régime « bonapartiste » et capitaliste est maintenant possible. S'annexer au fascisme et vivre ou lutter contre lui et périr : telle est l'alternative. Trotsky en choisit le premier terme pour le salut de la révolution permanente et le donne pour directive à ses partisans.

Les inculpés ont reconnu avoir été quelque peu gênés par les buts nouveaux que leur assignait Trotsky, et cela se conçoit sans peine. Cependant, ils se sont inclinés, à l'exception de Radek qui déclare avoir, à cette époque, compris son erreur et plaidé repenti; ils décident toutefois, en raison de la gravité des directives reçues, de réunir le groupe et de les lui soumettre. Mais la Guépéou ne leur en laissa pas le temps.

Le procès du mois d'août [1] avait été, paraît-il, un acte répété de contrition des accusés. Les personnes qui l'ont suivi trouvent à celui-ci, par sa tenue générale, par l'attitude des inculpés, plus de dignité. Je ne puis comparer, n'ayant pas assisté au premier, mais le procès actuel m'a donné une impression assez spéciale. Rien tout d'abord de l'atmosphère des assises de chez nous, de cette tension du ressort humain que crée chez les juges, chez le procureur, chez les accusés et leurs défenseurs la mise en jeu d'une vie. Ici, trois juges venant à leur bureau, un accusateur public faisant sa classe, des accusés dociles et assez indifférents; ici, surtout, une venue de la réplique, un rythme égal du colloque qui donnent peu à peu le sentiment que l'on entend quelque chose de déjà appris et déjà répété, comme d'une pièce jouée par des amateurs. Certains sont des acteurs nés comme Radek, d'autres sont moins doués. Le malaise augmente quand on s'aperçoit que, par une coïncidence vraiment providentielle, les aveux et les déclarations concordent exactement et point par point avec les thèmes développés par le gouvernement pour combattre le trotskysme, justifier les arrestations massives, intensifier la préparation militaire. On a peine à croire que Trotsky, à supposer qu'il ait lui-même adopté cette position, ait pu espérer faire adopter par ses partisans le démembrement de l'U.R.S.S., la restauration du capitalisme, l'institution du « bonapartisme ». Il est encore plus difficile d'admettre que ceux-ci aient ainsi consenti à trahir

(1) Sur le procès et ses suites, voir, au tome III de la présente série, le n° 310.

à la fois leur pays et leur idéal. Si l'on songe que la ligne économique actuellement suivie par Staline, industrialisation et suppression des koulaks, était précisément en 1926 celle de l'opposition de gauche, aujourd'hui terroriste, et qu'alors le principal motif de la rupture des accusés avec Staline avait été la question de la « démocratie », de la libre expression de l'opposition, on demeure confondu d'entendre Radek justifier son attitude par une hostilité au programme économique du gouvernement et déclarer, au contraire, que la démocratie n'était plus de mise. Mais ce qui passe surtout l'entendement, c'est que des hommes qui ont exposé leur vie pour l'idée révolutionnaire, qui ont ensuite été, dix années durant, associés au pouvoir et en ont partagé les responsabilités, aient pu, avec une sorte d'humble simplicité, reconnaître leurs conceptions monstrueuses et leurs actes abominables, avouer qu'ils ont été à la fois traîtres à la patrie et à l'idée, sans qu'à aucun moment, à l'exception peut-être de Radek, ils aient eu un instant de révolte, ils aient fait effort pour se justifier. Par quelle indifférence du jugement des hommes et quel détachement d'eux-mêmes, par quelle conception de leur dignité acceptent-ils, au bord de la tombe, de se marquer au front du sceau de l'ignominie? Espèrent-ils sauver leur tête en répétant une leçon apprise? Ils savent cependant que les pires bassesses n'ont pas fait échapper à la mort leurs prédécesseurs du mois d'août.

Il est bien difficile de faire, dans ce drame, la part de l'âme russe et celle du Guépéou.

Si l'on peut hésiter sur les mobiles de leurs actes et de leur attitude, il ne paraît pas douteux par contre que les inculpés aient été à la tête d'une organisation terroriste qui étend ses ramifications sur l'ensemble du pays et compte des adhérents jusqu'aux plus hauts degrés de l'échelle administrative.

Les débats ont mis en évidence deux points qui, à des titres différents, sont graves pour le régime.

Le premier est l'importance d'un mouvement d'opposition que beaucoup voulaient minimiser, qui semblait s'être ralenti, mais qui paraît reprendre dans ces dernières années.

Le second est que cette opposition a pris le caractère terroriste qui est le critère des régimes autocratiques : on voit ainsi reparaître un à un les traits spécifiques de la vieille Russie.

Que parmi les hommes qui sont abattus, il y ait des « ingouvernables » comme Radek, des révolutionnaires malgré tout, cela n'est pas douteux, mais les dirigeants de ce pays attendent beaucoup de son apathie s'ils pensent qu'à côté de ceux qui tombent, d'autres ne se lèveront pas. Déjà un nouveau procès s'annonce, contre les opposants de droite celui-là, et dont Rykov et Boukharine seront sans doute les vedettes.

Après l'avertissement donné par le meurtre de Kirov, en 1934, le gouvernement, rééditant les procédés tsaristes, a cherché à la fois à frapper l'opposition diffuse par des arrestations massives et à donner satisfaction aux aspirations libérales, par l'élaboration d'une constitution nouvelle. Toutefois, quelle qu'en soit l'apparence démocratique, celle-ci ne paraît pas devoir jouer de manière à permettre la libre expression des opinions, la « concurrence pacifique des

partis à l'intérieur des soviets » annoncée par Lénine. S'il en était ainsi, il faudrait prévoir la continuation d'une action terroriste qui pourrait s'intensifier avec l'évolution du peuple. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, ce mouvement n'est pas de nature à menacer la situation de Staline, mais il crée pour sa vie un danger sans doute plus grand que ne le serait pour le régime l'existence d'une opposition constitutionnelle.

354

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 20 (1). *Moscou, 26 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er février.)

Au cours de sa séance du 13 janvier, le comité central exécutif de l'U.R.S.S. a approuvé le rapport que lui présentait M. Grinko, commissaire du peuple aux Finances, sur l'exécution du budget de 1936 et les prévisions du budget de 1937. Votre Excellence trouvera ci-joint un exemplaire de ce rapport tel qu'il a été publié par la presse, ainsi que le texte définitif du budget adopté pour 1937 (2) : les chiffres de ces deux documents ne coïncident pas exactement.

Continuant la progression marquée les années précédentes, le budget de l'U.R.S.S. pour 1937 a été fixé à 98.069 milliards de roubles pour les recettes, et 97.119 milliards pour les dépenses, en augmentation de 19,3 milliards en chiffres ronds sur 1936. Je rappelle que le budget soviétique a passé de 8 milliards en 1928-1929 à 35 milliards en 1933, à 53,3 milliards en 1934, à 65,9 en 1935 et à 78,7 en 1936. Pour l'année qui commence, si l'on ajoute au budget de l'Union proprement dit les 6 milliards de roubles des dépenses des républiques fédérées provenant de leurs recettes locales, on constate qu'en réalité un prélèvement de 103 milliards sera effectué sur le produit du travail des contribuables soviétiques.

Aux recettes, deux points principaux doivent retenir l'attention :

I. — Les revenus du secteur socialisé de l'économie (impôt sur le chiffre d'affaires, prélèvement sur les bénéfices) continuent à fournir la plus grande partie des recettes budgétaires.

Le produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires est estimé à 76,795 milliards en 1937, au lieu de 62,690 en 1936. Ce poste devra donc se procurer, à lui seul, 14 des 19 milliards d'augmentation des recettes prévues.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Textes non reproduits.

Par ailleurs, les prélèvements sur les bénéfices des entreprises sont évalués à 6,304 milliards au lieu de 3,18 en 1936.

Cet accroissement considérable (au total 17,2 milliards) des recettes de l'État en une seule année, sur le seul secteur industriel, est en proportion avec l'accroissement correspondant de la puissance industrielle de l'U.R.S.S. pendant la même période. C'est, du reste, ce que fait remarquer M. Grinko dans son exposé. Aujourd'hui, l'État soviétique commence à recueillir les bénéfices des sommes qu'il a affectées à l'édification de son industrie. En particulier, l'industrie lourde, la plus ancienne en date et la mieux équipée, n'a plus besoin de subventions : elle est considérée comme suffisamment rentable pour donner 4,2 milliards de roubles de bénéfices en 1937, outre 9 milliards au titre de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

II. — Le système d'imposition des kolkhozes a été modifié. Jusqu'à présent, l'impôt agricole était perçu pour les deux tiers sur le blé acheté à un prix infime aux kolkhozes. Ce blé était, depuis la suppression du régime des cartes, revendu à un prix unique et avec d'énormes bénéfices aux consommateurs sous forme de pain. La réforme à laquelle il est maintenant procédé consiste à élargir l'assiette de l'impôt agricole qui sera payé dorénavant avec plus d'égalité par l'élevage, les cultures industrielles, etc., sur la base de 3 % du revenu total des kolkhozes. Ceci ne signifie pas que le prix du pain sera abaissé ou que celui des autres denrées agricoles sera augmenté; ou encore que, selon la formule, l'industrialisation n'a plus lieu aux dépens des campagnes; le rapport de M. Grinko ne permet pas d'éclaircir ce point. Mais on peut conclure, de la modification à laquelle il vient d'être procédé dans la répartition de l'impôt agricole, que l'agriculture soviétique s'est suffisamment perfectionnée pour que des cultures, autres que celles des céréales, puissent aujourd'hui entrer en ligne de compte au regard du fisc.

III. — Aux dépenses, le poste de beaucoup le plus remarquable, par son volume et par son accroissement rapide depuis quelques années, est celui de la Défense nationale. Les sommes employées à cette fin s'élevaient à 1,3 milliard en 1931; à 5,019 en 1934; elles avaient passé de 8,2 en 1935 à 14,6 en 1936. En 1937, l'U.R.S.S. affecte 20,102 milliards au commissariat de la Défense, et 2,328 milliards au commissariat nouvellement créé de l'Industrie de la défense nationale : elle consacre donc 22,430 milliards à son armée et à sa marine. Il faut remarquer toutefois que l'augmentation du budget de la Défense n'est pas seulement causée par la formation de stocks de réserve, la construction de casernes, l'équipement des troupes, ou par le récent accroissement des effectifs de l'armée rouge, quoique celui-ci « exige pour l'année 1937 des crédits complémentaires importants », comme le dit textuellement M. Grinko. Déjà, dans son rapport n° 228 du 30 juin 1935, l'ambassade avait fait ressortir que la suppression progressive des cartes de denrées augmentait le prix de revient de l'armée, et amenait le gouvernement soviétique à majorer graduellement les prévisions de ses dépenses militaires. Le budget de 1937 prévoyant l'abrogation de tous les tarifs réduits dont bénéficiait l'armée, pour l'achat des denrées ou les transports d'unités, ce sont des sommes considérables

qui doivent être mises à la disposition du commissariat de la Défense pour l'entretien journalier des troupes.

IV. L'autre poste important des dépenses est constitué par le financement de l'Économie nationale : 39,2 milliards de roubles, en augmentation légère sur 1936. La plus grande partie (32,5 milliards) en sera consacrée à de nouvelles constructions. Il me semble, d'autre part, que le fonctionnement des industries déjà existantes soit sérieusement amélioré, et nécessite l'emploi de fonds de roulement moins grands qu'auparavant. En 1935, le budget avait affecté au chapitre « fonds de roulement » 19 milliards. En 1937, malgré le développement pris par les industries nouvellement créées, ce chapitre ne reçoit plus que 6,4 milliards. Il importe, néanmoins, de souligner qu'au 1er janvier 1938, le total des fonds de roulements des organisations économiques de l'U.R.S.S. atteindra le chiffre respectable de 48 milliards.

Enfin, il y a lieu de faire remarquer l'intérêt considérable apporté par le gouvernement soviétique (18,5 milliards au lieu de 13,9 en 1936) à l'Instruction publique.

Le budget de 1937 marque en somme les progrès importants réalisés par l'U.R.S.S. dans son développement général, particulièrement dans son développement économique et industriel; sa caractéristique essentielle est l'effort financier considérable accompli pour l'augmentation de la Défense nationale.

Communiqué aux Relations commerciales.

355

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 41. *Belgrade, 26 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février.)

Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence, le pacte d'amitié bulgaro-yougoslave a été signé le 24 janvier à Belgrade. Je joins à la présente dépêche la traduction *in extenso* de ce traité (annexe I) [1] qui se réduit en somme à un article ainsi conçu :

« Il y aura une paix inviolable et une amitié sincère et perpétuelle entre le royaume de Yougoslavie et le royaume de Bulgarie. »

Le matin même du jour de la signature, le président du Conseil bulgare était arrivé dans la capitale yougoslave entièrement pavoisée aux couleurs des deux pays. Il avait été salué sur le quai de la gare par M. Stoyadinovitch entouré de tous les membres du gouvernement, ainsi que par de nombreuses per-

(1) Il n'a pas paru utile de reproduire ici ce texte, dont la présente dépêche suffit à indiquer le caractère.

sonnalités, parmi lesquelles se trouvaient notamment les représentants des états de l'Entente balkanique.

L'assistance applaudit vivement les deux présidents du Conseil lorsqu'au moment où M. Kusseivanov descendait du wagon, M. Stoyadinovitch lui donna l'accolade. La première journée que M. Kusseivanov a passée à Belgrade a été occupée notamment par un déjeuner chez le Prince régent qui lui conféra la grand-croix de l'Aigle blanc, par une réception à la Ligue bulgaro-yougoslave, enfin par un dîner de gala offert par M. Stoyadinovitch au casino de la Garde royale. A l'issue du dîner, les deux chefs de gouvernements échangèrent des toasts dont la traduction est jointe à la présente dépêche (annexe II) et au cours desquels ils firent ressortir la signification du pacte pour le maintien de la paix dans les Balkans.

Le lendemain, M. Kusseivanov se rendit d'abord à Oplenats, où il déposa une couronne sur la tombe du roi Alexandre, puis au mont Avala où repose le Soldat inconnu yougoslave. Après un déjeuner offert par M. Stoyadinovitch à l'hôtel Avala, les deux présidents rentrèrent à Belgrade où eut lieu, dans le courant de l'après-midi, l'échange des instruments de ratification du pacte signé la veille, après quoi M. Kusseivanov remit à M. Stoyadinovitch la grand-croix de l'ordre de Saint-Alexandre.

Le chef du gouvernement bulgare assista ensuite à un dîner offert par le ministre de Bulgarie, puis il se rendit directement à la gare où il fut salué par les mêmes personnalités qu'à l'arrivée.

Accueilli chaleureusement par la population de Belgrade, le président du Conseil bulgare ne l'a pas été moins par la presse yougoslave. Depuis quatre jours en effet, la première place est donnée aux informations et aux commentaires sur la visite de M. Kusseivanov. C'est sous ce titre : « Un cher hôte », que celui-ci est notamment salué par l'organe de M. Stoyadinovitch, *Vreme*, qui, après avoir relaté sa carrière, reprend le thème qui a été dès le début celui du gouvernement et de la presse : l'arrivée de M. Kusseivanov pour la signature du pacte signifie, non seulement la paix, une paix éternelle entre la Yougoslavie et la Bulgarie, mais aussi une nouvelle ère pour les Balkans qui deviendront entièrement maîtres de leur sort : « Nous nous réjouissons à la pensée de cet avenir, écrit le *Vreme*, et il faut que nos amis et alliés, Roumains, Grecs et Turcs, qui sont petits séparément, mais grands lorsqu'ils sont unis, se réjouissent avec nous. » Et le journal de terminer ainsi : « Les signatures qui seront apposées aujourd'hui à Belgrade ne seront, pensons-nous, que le commencement d'une œuvre qui sera continuée à Bucarest et à Athènes, comme cela a déjà été fait à Ankara. Et alors, de nouveaux jours viendront pour les Balkans. » Un membre important du gouvernement, le ministre de l'Intérieur, a d'ailleurs tenu à faire pour l'opinion slovène une longue déclaration à son journal, le *Slovenec*. Après avoir indiqué que le pacte du 24 janvier répondait aux sentiments des deux peuples slaves des Balkans, Mgr Korochetz continue ainsi : « Que cette entente renforce la position des deux états, c'est l'évidence même. Elle a dissipé à jamais les projets de ceux qui pensaient qu'ils pourraient exploiter les divisions issues des tragiques complications de l'histoire entre deux peuples frères et braves. Nous avons franchi une grande étape... »

Il semble d'ailleurs que l'optimisme du gouvernement et de l'opinion publique yougoslaves ait fini par influencer les représentants de la Roumanie et de la Grèce eux-mêmes, bien qu'ils marquent encore un certain scepticisme et quelque réserve. D'après ce que MM. Cadere et Bibica-Rosetti ont dit à M. Coche, qui me remplaçait au dîner de la légation de Bulgarie où, étant souffrant, je n'avais pu assister, M. Kusseivanov leur a déclaré être désireux de régler prochainement les difficultés pendantes entre leurs pays et le sien pour pouvoir ensuite signer un pacte analogue à celui de Belgrade. M. Cadere, toutefois, a ajouté, en parlant à mon collaborateur : « Ce pacte sera ce qu'on en fera. Excellent s'il sert à rapprocher la Bulgarie de l'Entente balkanique, il pourrait devenir néfaste s'il devenait au contraire un élément de dissociation. » Quant au ministre de Grèce, après avoir dit à mon collaborateur que M. Kusseivanov lui avait exprimé l'intention de prendre l'affaire en main dès que le budget serait voté, il ajouta : « Ce n'est pas la première fois qu'il fait cette promesse, mais cette fois-ci, j'ai tout de même l'impression qu'il désire aboutir. »

Quant à M. Kusseivanov, il a dit au premier secrétaire de la légation : « Ce traité consacre un état de fait existant depuis plusieurs années, mais dans une époque de nervosité telle que celle où nous vivons, c'est une bonne chose, ne serait-ce qu'au point de vue moral, de pouvoir faire un geste comme celui que nous venons d'accomplir. » Le président du Conseil a d'autre part exprimé l'espoir que la coopération économique entre les deux états s'intensifierait, et il a fait remarquer à ce propos l'importance de la Yougoslavie pour son pays à ce point de vue, les trois quarts des exportations bulgares devant, en hiver, lorsque le Danube est gelé, être transportées par les chemins de fer yougoslaves.

356

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 76. *Ciboure, 26 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 février.)

Le courrier d'aujourd'hui m'a apporté la copie du rapport nº 361/A que notre attaché militaire a rédigé à Valence le 13 décembre et qui relate ses constatations ainsi que ses préoccupations au sujet des « volontaires » français envoyés en Espagne (1). Ce document, que je ne connaissais pas au moment

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 145. La dépêche nº 71 n'a pas été retenue : le présent document reproduit les mêmes renseignements. Voir également la D. nº 3 de Valence du 7 janvier publiée ci-dessus sous le nº 259.

où j'adressais à Votre Excellence ma dépêche Europe nº 71 du 25 janvier, fournit à mes conclusions une base beaucoup plus solide encore que les témoignages sur lesquels je m'étais fondé. Ce n'est pas un simple « volontaire » français récalcitrant, mais bien un officier français de la haute valeur morale du lieutenant-colonel Morel, qui écrit par exemple : « Je sais, d'autre part, qu'il existe près d'Albacete un « camp de discipline » pour ceux (des volontaires) dont l'enthousiasme tiédit. » Il est donc malheureusement certain que des Français sont traités en *disciplinaires* après avoir été attirés en Espagne par des appels à leurs convictions politiques, accompagnés de promesses d'argent. De là à admettre que certains d'entre eux ont péri par suite de mauvais traitements ou même d'exécutions, il n'y a pas loin.

Il est superflu de répéter que les informations relatives au sort des combattants français en Espagne ne peuvent pas nous laisser indifférents. Des mesures immédiates sont nécessaires. Pour empêcher que le nombre des victimes augmente, nous disposons de la procédure que j'ai suggérée dans ma dépêche précitée et des décisions administratives dont elle confirmera la nécessité. Pour délivrer ceux de nos ressortissants qui se trouvent déjà incorporés en Espagne et qui y seraient retenus malgré eux, une occasion s'offre précisément.

Dans leurs réponses à la Grande-Bretagne [1], les gouvernements allemand et italien viennent de rappeler qu'ils voudraient faire sortir d'Espagne tous les étrangers qui y sont allés pour prendre part à la guerre civile. Si l'on entendait vraiment qu'il faut les extraire jusqu'au dernier du territoire espagnol, la condition serait difficile à remplir en peu de temps. Mais on pourrait commencer par faciliter le départ de tous ceux qui désirent s'en aller. Si l'on obtenait que, dans les deux camps adverses, le Haut Commandement donnât l'ordre de laisser se diriger sains et saufs, vers des points de concentration déterminés, à l'arrière, les combattants étrangers réclamant leur rapatriement, et si les attachés militaires étaient autorisés à contrôler l'exécution de cet ordre dûment radiodiffusé, un pas considérable serait bientôt fait vers l'élimination des contingents étrangers dans la guerre d'Espagne, pourvu toutefois que l'on prît une précaution qui reste à indiquer.

Il faudrait que tous les gouvernements dont les nationaux peuvent avoir été enrôlés en Espagne fissent savoir que leurs ressortissants sont libres de rentrer individuellement dans leurs foyers et qu'ils seront garantis contre toutes responsabilités ou représailles après leur retour, quelque engagement qu'ils aient souscrit avant de partir. Si tous les gouvernements intéressés ne se prononçaient pas en ce sens, il serait à craindre en effet que les nationaux des états démocratiques fussent seuls à quitter l'Espagne, les autres aimant encore mieux affronter les périls d'une guerre que le mécontentement d'un maître.

En définitive, il s'agirait d'organiser sans retard ce qui pourrait s'appeler « le rapatriement des volontaires involontaires. » Sur le principe de cette mesure, c'est d'emblée que tout le monde devrait être d'accord. Le refus d'y souscrire équivaudrait à revenir au temps où la traite des noirs était permise, avec ces deux différences qu'au lieu de noirs on asservirait des blancs, et qu'au

[1] Reproduites ci-dessus sous les nos 345 et 348.

lieu de leur faire cultiver la terre, on les enverrait dans les tranchées. Le principe une fois admis, l'application peut être aussi rapide qu'on le voudra. L'essentiel est d'avertir aussitôt les étrangers qui sont en Espagne, et qui y participent à la guerre civile de quelque façon que ce soit, qu'ils sont libres de rentrer en toute sécurité dans leurs patries respectives. Dès que cette nouvelle aura été convenablement répandue au nom de tous les gouvernements intéressés — et la T.S.F. s'y prête efficacement —, les chefs militaires eux-mêmes jugeront probablement plus facile de sauvegarder la discipline en hâtant les départs qu'en y résistant.

357

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 197 à 200. *Londres, 27 janvier 1937, 22 h. 8.*

(*Reçu :* 23 h. 50; le 28, 0 h. 10.)

Le président du Comité, à qui j'ai demandé instamment d'accélérer l'accord sur les volontaires et sur le contrôle, m'a dit qu'il comptait demain matin faire le bilan des décisions communes qui peuvent être considérées comme acquises.

Il constatera d'abord l'entente de principe sur l'extension de l'accord de non-intervention aux volontaires et sur l'application aussi rapide que possible de la surveillance internationale au passage de combattants étrangers et de matériel de guerre. Lord Plymouth n'est pas tout à fait sûr que le texte des réponses italienne et allemande ne dissimule pas certaines embûches. Il tâchera demain d'éclaircir les points au sujet desquels les intentions de ces gouvernements paraissent encore douteuses.

Ensuite, il invitera le sous-Comité à procéder à l'examen du plan élaboré par les experts. Différentes questions restent en suspens. Jusqu'ici, le Portugal n'a pas accepté le contrôle sur sa frontière. J'ai engagé lord Plymouth à faire agir énergiquement à Lisbonne pour obtenir l'adhésion du gouvernement portugais, faute de quoi la surveillance navale devrait être considérablement accrue et entraînerait de lourdes charges pour les puissances à qui elle incombera. Ensuite, le secrétariat ne paraît pas avoir beaucoup avancé dans la préparation du recrutement des agents pour le contrôle maritime et terrestre. En ce qui concerne la surveillance des côtes, j'ai fait valoir de nouveau les objections que soulève à notre point de vue l'organisation de secteurs séparés confiés à une seule puissance. Lord Plymouth m'assure qu'il était prêt à rechercher des combinaisons de nature à répondre à nos préoccupations. Jusqu'à présent, il ne voit pas de suggestions pratiques qui puissent être accueillies par tous les gouvernements intéressés.

Enfin, il m'a annoncé que le dernier projet établi par les experts représentait une dépense de 50 % plus élevée que le système qui devait fonctionner en Espagne même (900.000 livres au lieu de 600.000). Il prévoit des protestations et cherche à réduire le nombre des agents à employer, mais ces réductions se feront nécessairement aux dépens de l'efficacité du contrôle.

D'après les nouvelles reçues de Genève par le Foreign Office, on peut espérer que le représentant soviétique n'exercera pas une opposition catégorique à la constitution d'un comité d'experts et de juristes chargés d'examiner si l'utilisation des divers éléments de ... [1] active espagnole peut ou non être rattachée aux autres formes d'intervention indirecte.

358

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 41 [2]. *Prague, 27 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 février.)

Ce matin, j'ai revu pour la première fois M. Krofta qui relève de maladie. Il est encore assez fatigué, mais espère reprendre toute son activité d'ici huit ou dix jours.

Le ministre était naturellement au courant des entretiens que j'avais eus avec M. Wellner et M. Benès au sujet du projet français de pacte d'assistance mutuelle à conclure entre la France et la Petite Entente, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par mes dépêches nºs 25 et 31 des 19 et 21 janvier sous le présent timbre [3].

Il m'a confirmé le parfait accord du cabinet de Prague avec celui de Paris, non seulement au sujet des motifs qui ont inspiré notre projet, mais au sujet du texte de l'accord à conclure. Il considère comme Votre Excellence que la remise simultanée de notre projet aux trois gouvernements de la Petite Entente doit être pour ceux-ci l'occasion de faire savoir sans tarder s'ils sont d'accord sur les principes essentiels des pactes à conclure. M. Krofta a ajouté qu'il était bien entendu entre nous que, pour Belgrade et Bucarest, il n'y avait qu'un projet français de pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle et que ce qu'on appelait le projet Krofta était celui d'un accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente qui avait été remis à ses collègues par le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque à la conférence de Bratislava au mois de septembre dernier. Votre

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(3) Reproduites ci-dessus sous les nºs 318 et 338.

Excellence a eu communication de ce projet par mes télégrammes nos 1168-1169 du 7 novembre dernier [1].

Les ministres de Tchécoslovaquie à Bucarest et à Belgrade ayant précédemment reçu l'instruction de parler dans le sens de nos desseins à MM. Antonesco et Stoyadinovitch, de nouvelles prescriptions ne leur ont pas été adressées, contrairement à ce que m'avait fait prévoir M. Benès.

J'ai dit que suivant l'opinion recueillie lors de mon récent passage à Paris, les pactes entre états de la Petite Entente et entre la France et la Petite Entente devraient être au moins paraphés le plus tôt possible, et qu'une décision dans ce sens pourrait sans doute être obtenue du gouvernement yougoslave si celui-ci se rendait compte qu'une réponse négative de sa part signifierait pour lui un éloignement de la Petite Entente.

M. Krofta s'est montré assez optimiste à cet égard, mais en termes vagues. La suite de sa conversation ne m'a pas donné très bonne opinion des rapports actuels entre Prague et Belgrade. Il s'est plaint de M. Pourich qui enverrait des rapports pessimistes sur la situation intérieure en France (M. Antonesco l'avait déjà confié à M. Thierry) et qui, à Genève, a dit à M. Heidrich que la Petite Entente n'était plus utile à la Yougoslavie, puisque cette puissance entretenait maintenant de bons rapports avec la Hongrie contre qui s'était constitué ce groupement, et avec l'Italie. M. Krofta s'est plaint à M. Protitch de ces propos et celui-ci a promis d'écrire à son collègue et ami pour le mettre en garde contre des manifestations répondant aussi peu à la réalité. Le ministre des Affaires étrangères suppose d'ailleurs que M. Pourich a dû être ramené à de meilleurs sentiments par ailleurs et que telle est l'origine du déjeuner où il a réuni à Genève Votre Excellence et les représentants de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. Ce déjeuner a été relevé avec quelque éclat par la presse locale. Il paraît d'autre part que l'attaché de presse à la légation de Yougoslavie à Prague inspire des articles dirigés contre la politique de M. Benès dans le *Venkov* notamment, et qu'il avait proposé pour une décoration yougoslave un journaliste connu pour son hostilité à cette politique. Dans une conversation avec M. Protitch, le ministre des Affaires étrangères a déploré l'activité de cet attaché de presse, mais n'a pas demandé son rappel. M. Krofta n'a pas caché non plus à son interlocuteur « le mécontentement » inspiré au président de la République par l'attitude du gouvernement yougoslave.

Il me semble résulter de ces propos qu'aujourd'hui, l'action française et l'action roumaine auraient plus d'effet que l'action tchécoslovaque pour amener Belgrade à prendre sans tarder trop longtemps une position favorable à nos projets d'accords. Je suppose que les larges satisfactions que nous avons données au gouvernement yougoslave en matière économique et en matière de livraison de matériel de guerre [2] nous ont permis d'obtenir des assurances au sujet de la ligne politique à suivre par le cabinet de Belgrade et que nous pourrions rappeler ces assurances pour hâter l'aboutissement des négociations.

(1) Erreur pour nos 1211-1255 du 11 novembre (texte reproduit au tome III de la présente série sous le no 468). Le T. 1168-1169 annonçait la remise de ce projet par Prague aux Yougoslaves.

(2) Allusion à l'accord commercial franco-yougoslave du 8 décembre. Voir ci-dessus no 148 (note).

Malgré la campagne de la presse allemande, je ne suis pas affranchi de la crainte que, changeant ses batteries, le Reich ne fasse brusquement une proposition ferme à la Tchécoslovaquie. Il serait préférable que cette proposition ne fût faite qu'une fois nos accords signés. Je l'ai dit à plusieurs reprises.

359

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 44 [1]. Confidentiel. *Prague, 27 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 février.)

D'après les renseignements envoyés par M. Mastny, les dirigeants allemands différeraient d'opinion en ce qui concerne l'attitude à adopter à l'égard de la Tchécoslovaquie : M. Hitler et son entourage d'une part, M. Schacht de l'autre seraient en faveur d'une conduite pacifique. Plusieurs chefs militaires partageraient cet avis, l'armée n'étant pas à leurs yeux en état de risquer une guerre générale. M. Goering, que ses tendances rapprochent des milieux conservateurs, se rallierait à ce point de vue. M. Goebbels et ses collaborateurs, notamment les anciens députés tchécoslovaques, recommanderaient par contre une attaque de la Tchécoslovaquie. La Wilhelmstrasse réserverait son opinion.

Suivant M. Mastny, M. Hitler ferait le 30 janvier un discours pacifique dans lequel il parlerait peut-être de la Tchécoslovaquie.

J'ai fait observer à M. Krofta que, dans le discours qu'il venait de louer [2], M. Léon Blum s'était déclaré nettement opposé à une négociation séparée entre la France et l'Allemagne. J'ai dit qu'une pareille négociation aurait pour la Tchécoslovaquie des inconvénients en partie d'autre nature que pour la France, mais peut-être plus graves encore. En effet, la France et l'Allemagne étaient des puissances de force analogue. Tel n'était pas le cas de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne. Le ministre m'a répondu que des rapports directs avec un voisin ne pouvaient pas être évités, que M. François-Poncet causait bien avec M. Hitler et M. von Neurath et Votre Excellence avec le comte Welczeck. J'ai dit que je n'entendais pas, bien entendu, détourner mon interlocuteur du traitement des affaires courantes; mais qu'à mon avis, dans les questions touchant à la politique générale, le gouvernement tchécoslovaque devait se montrer très prudent, se tenir en contact étroit avec ses alliés, avec la France en particulier, éviter de se trouver en pointe et de se mettre dans le cas de recevoir des propositions fermes; en effet, l'inconvénient de les accepter

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Sur le discours de Lyon du 24 janvier, voir ci-dessus nº 346 (et note).

serait évident vu la disproportion des interlocuteurs; et il valait mieux que le gouvernement de Prague ne s'exposât pas, en ayant à les refuser, à se mettre dans le cas de se voir taxer d'hostilité à Berlin. M. Krofta m'ayant objecté à ce que je lui disais l'intérêt que pourrait avoir la France à se trouver déchargée d'une partie de sa tâche diplomatique dans les négociations relatives au pacte de l'ouest et à la sécurité générale, j'ai répondu n'avoir pas eu l'impression qu'on escomptât à Paris la poursuite rapide des négociations en vue d'un nouveau Locarno. J'ai ajouté qu'au surplus, c'était faire le jeu d'Hitler et aller à l'encontre des principes de la sécurité collective que de se laisser aller à des négociations bilatérales avec l'Allemagne. Enfin j'ai rappelé que, lors de notre dernier entretien, mon interlocuteur m'avait donné l'assurance que le gouvernement tchécoslovaque n'ouvrirait pas de négociations avec le Reich avant l'aboutissement des pourparlers en vue de la signature d'un accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente et celle d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente (1).

J'ai cru devoir répéter ainsi les recommandations que j'avais faites à plusieurs reprises au ministre.

Différents indices m'ont en effet porté, depuis quelques semaines, à me demander si le gouvernement tchécoslovaque ne se laissait pas aller à des démarches destinées à ses yeux à le couvrir contre plusieurs éventualités. Il ne m'a jamais avoué d'inquiétudes. Mais ses inquiétudes à l'égard de l'Allemagne seraient compréhensibles. D'un autre côté, il n'est pas très sûr de ses alliés de la Petite Entente : M. Benès a dit à un de mes collègues, qui me l'a répété, que l'Allemagne jouissait, grâce à sa politique économique, d'une influence appréciable en *Roumanie* et en *Yougoslavie*, et qu'elle cherchait à user de cette influence pour dissocier la Petite Entente en séparant ces états de la Tchécoslovaquie. Le Président aurait ajouté avoir fait savoir à Paris et à Londres que s'il n'avait pas l'assurance formelle du concours français et du concours anglais, il négocierait avec l'Allemagne. J'ai répondu à mon collègue n'avoir aucune connaissance d'une pareille démarche qui me semblait d'autant plus inutile que M. Benès savait que, s'il était attaqué, il aurait le concours militaire de la France. Quant à la sympathie de l'Angleterre, elle était acquise à la Tchécoslovaquie, chacun le savait. Chacun savait aussi que l'Angleterre allait quelquefois au-delà de ses engagements.

D'autre part, le Président a dit à un de nos compatriotes de passage ici que la campagne de presse allemande contre la Tchécoslovaquie était sans doute, suivant la méthode nationale-socialiste, le prélude à des propositions d'accord, et que si de pareilles propositions lui étaient faites, il ne les repousserait pas dès l'abord, tout en affirmant immédiatement sa résolution de rester fidèle à tous ses accords et engagements. Si je n'ai pas attribué une importance exagérée aux confidences qui m'ont été ainsi faites, j'ai néanmoins retenu celles-ci.

Je les ai rapprochées de ces singulières avances à la Hongrie, dont ma correspondance a entretenu Votre Excellence, à la suite de mes conversations de la fin du mois dernier avec M. Krofta, de l'empressement mis par Prague à

(1) Voir ci-dessus n° 213.

donner son assentiment au pacte d'amitié bulgaro-yougoslave malgré les préventions roumaines et l'intérêt témoigné par l'Allemagne à la signature d'un pareil accord entre la Roumanie et la Bulgarie [1]. J'ai pensé aussi aux prévenances déférentes marquées à l'Italie.

J'en suis venu à me demander si, tout en restant incontestablement fidèle à ses préférences pour la conception française de sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations, Prague ne prenait pas ses précautions pour le cas où la poursuite d'une pareille politique se heurterait à des obstacles difficilement franchissables et exposerait la Tchécoslovaquie à des dangers immédiats. En ce moment, la politique tchécoslovaque ne me paraît pas très nette : la réaction contre la campagne de la presse allemande se concilie mal avec la complaisance quant à des conversations avec l'Allemagne qui reste au fond des esprits. Le ressentiment causé au Président par la politique de Belgrade s'accorde mal avec l'attitude observée à propos du pacte bulgaro-yougoslave, alors qu'est célébrée auprès de moi l'intimité entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

Il n'est pas jusqu'à ces avances à la Hongrie qui ne fassent penser à une velléité du gouvernement tchécoslovaque de tenter une harmonisation de sa politique avec celle de Belgrade et de Rome, alors surtout que la légation de Hongrie affecte de les ignorer et que les dirigeants tchécoslovaques devraient savoir que Prague est, comme le dit M. Gaston Maugras, la bête noire de Budapest.

Je me demande depuis quelque temps avec inquiétude quelle serait la réaction tchécoslovaque à une proposition allemande d'entente que M. Hitler ferait le 30 janvier. C'est pour cela que j'ai parlé comme je l'ai fait à M. Krofta. Mes appréhensions ont plutôt tendance à diminuer à mesure que s'affirment davantage l'autorité de la France et l'intimité franco-anglaise. Mais je crois que vu la situation géographique et les conditions de politique régionale dans lesquelles vit la Tchécoslovaquie, état courageux, mais petit et exposé, il serait nécessaire, pour le rassurer et le fixer définitivement, qu'aboutissent sans tarder longtemps les négociations poursuivies en vue de la signature de l'accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente et de celle du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle. Il me semble que vu les bonnes dispositions témoignées par M. Eden à l'égard du but poursuivi, devrait être hâtée, dans la mesure du possible, la démarche que Votre Excellence a demandé au secrétaire d'Etat britannique de faire auprès du cabinet de Belgrade [2].

(1) Voir ci-dessus n° 240.

(2) Conformément aux recommandations de la note de la direction politique en date du 20 janvier, reproduite ci-dessus sous le n° 325.

360

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 68/AM [1]. *Berlin, 27 janvier 1937.*

Quoiqu'il puisse paraître déplacé de mettre en doute, immédiatement après le discours prononcé à Lyon par le président du Conseil [2], la sincérité des déclarations du Führer quand ce dernier parle de son attachement à la paix, j'examinerai ici dans quelle mesure l'Allemagne est actuellement prête à la guerre, et quel genre de guerre elle pourrait faire.

L'armée a entamé au mois de novembre 1936 la dernière tranche des 36 divisions d'infanterie qui constituent l'essentiel du programme de la loi du 16 mars 1935.

Je dis « entamé », car bien que le Commandement enveloppe toute l'organisation militaire d'un voile épais (au point que les annonces de concerts militaires radiodiffusés ne donnent plus les numéros de régiments dont les musiques jouent), nous connaissons assez l'ordre de bataille pour affirmer que, dans le cadre général des douze grandes unités qui restaient à mettre sur pied, des lacunes importantes subsistent. Des régiments d'infanterie n'ont pas leurs trois bataillons, des groupes d'artillerie lourde manquent, et d'autres organes divisionnaires aussi. Ce n'est pas parce que les contingents disponibles au cours des années creuses sont trop faibles; le service de deux ans a d'ailleurs enlevé toute valeur à cet argument; les effectifs de paix sont au contraire extrêmement élevés. Mais les cadres sont encore insuffisants; si les quatre écoles militaires donnent environ 2.500 sous-lieutenants par an, le nombre des officiers à partir du grade de capitaine ne peut s'élever aussi vite, malgré la réintégration d'une grande quantité d'officiers démissionnaires et leur affectation à tous les emplois qui n'exigent pas d'avoir conservé l'entraînement au commandement d'une unité. En outre, s'il y a lieu de croire que les armes d'infanterie, l'artillerie légère existent en abondance, il paraît certain qu'il n'en est pas de même pour les matériels lourds. Il est à présumer que les unités qui manquent encore pourront être constituées à la fin de 1937. Quant à l'instruction des réserves, elle se poursuit, en dehors des exercices et manœuvres auxquels les réservistes sont convoqués, dans le cadre des unités dites de complément. Ce cadre semble s'élargir en ce moment, mais jusqu'ici, il n'a pu renfermer beaucoup plus de 20.000 hommes par an. On soupçonne que le Commandement a déjà prévu la constitution d'un certain nombre de grandes unités de réserve. Deux organes de mise sur pied de la Landwehr se sont

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Voir ci-dessus nº 346 (et note).

récemment révélés; ils ne resteront pas isolés. Mais toute cette organisation en est encore à ses débuts.

Le degré de préparation de l'aéronautique est loin d'atteindre celui de l'armée. Si l'effort dans le domaine aérien a été au moins aussi considérable qu'à terre, il ne faut pas oublier que la situation initiale de l'aviation militaire était voisine du néant. Les forces aéronautiques sont camouflées avec autant de soin que celles de l'armée de terre, mais nous savons qu'elles comprennent actuellement 150 escadrilles, et il est possible qu'à ce nombre s'ajoutent 60 autres escadrilles au printemps. Mais l'entraînement tactique du personnel, qui a commencé très tard, est loin d'être au point. En outre, le cadre général établi par Goering, c'est-à-dire l'équipement de l'Allemagne en terrains, en hangars, en ateliers, le nombre et l'ampleur des organes d'instruction et de commandement, dépasse largement ce qui serait nécessaire pour les forces déjà créées. Si nous connaissons à peu près la forme que doit prendre l'organisation de l'armée de terre, au moins d'ici quelque temps, nous ignorons tout du plafond que l'aéronautique se propose d'atteindre, mais il paraît clair qu'elle en est encore loin.

La Marine se prête aux mêmes observations. On serait donc tenté de conclure de cette situation que, si l'Allemagne prenait actuellement part à un conflit, elle ne bénéficierait pas encore complètement de l'effort énorme qu'elle a consacré depuis trois ans à reconstituer ses forces militaires. Cet effort ne porterait ses fruits qu'après un certain temps.

Or, je pense qu'à l'heure actuelle l'Allemagne devrait au contraire, si elle s'engageait contre la France, faire une guerre courte, et qu'elle y serait obligée en raison de sa situation économique.

Elle ne pourrait soutenir une guerre longue qu'à l'une de ces deux conditions : disposer de larges stocks de matières premières, ou avoir la liberté des mers pour se ravitailler. Mais ses bateaux ne circuleront pas si l'Angleterre s'y oppose; or, l'Angleterre, qui répugne à se lier dès le temps de paix avec nous, se retrouverait à nos côtés si l'Allemagne nous attaquait. Et c'est bien pour cela que l'Allemagne cherche inlassablement à mettre l'Angleterre de son côté, ou tout au moins à la retirer du nôtre. D'autre part, l'Allemagne n'a pas constitué les stocks de matières indispensables à une industrie de guerre qui ne se ravitaille pas à volonté. Laissons de côté certains approvisionnements que l'Allemagne s'est assurés tels que ceux de nickel, ou de métaux rares pour aciers spéciaux, et ne considérons que la plus importante des matières premières : le minerai de fer. On sait que l'Allemagne est pauvre en fer (elle n'a guère extrait, dans les meilleures années, plus de 6 millions de tonnes de minerai). Il est donc indispensable qu'elle en importe, même en temps de paix. Pour voir si elle en a stocké, prenons les statistiques de l'année 1929, qui clôt une suite d'années prospères pour la production métallurgique allemande, après quoi cette dernière a connu une période de dépression dont 1932 marque le point le plus bas, puis faisons une comparaison avec les chiffres de 1935 et 1936.

Considérons les quantités de minerai importées et celles de fonte et d'acier produites (Les chiffres représentent des millions de tonnes).

	Minerai importé	Production de fonte	Production d'acier
1929	17	13,2	16
1932	3,5	3,9	5
1935	15	12,8	16,1
1936	18,7	15,3	19,2

(Remarque : pour 1929 et 1932 la Sarre n'est pas comprise, mais ceci n'a pas d'importance pour les déductions à tirer).

Ces quelques chiffres nous montrent qu'en 1935 et 1936, l'Allemagne n'a certainement pas procédé à des stockages de minerai, puisque la proportion de fonte et d'acier produits par rapport au minerai importé est restée sensiblement la même.

Il n'a pu être procédé à des prélèvements sur le minerai tiré du sol allemand : il n'en a pas été extrait plus en 1935 qu'en 1929, au contraire (le chiffre dépasse à peine 6 millions de tonnes). Quant à la ferraille importée, elle entre pour une trop faible part dans les totaux pour qu'on en tienne compte (les chiffres sont de l'ordre de quelques centaines de milliers de tonnes).

On peut donc affirmer que l'Allemagne n'a pas devant elle des stocks de minerai de fer qui lui permettraient d'alimenter une industrie de guerre pendant un an. Il est vrai qu'une Allemagne bloquée, mais dont l'action resterait libre en Baltique, pourrait utiliser le minerai suédois. La Suède produisait vers les années 1929-1930 environ onze millions de tonnes de minerai; sa propre part mise de côté, elle pourrait livrer à l'Allemagne une quantité appréciable (elle lui en a vendu plus de 5 millions en 1935, sur 17 millions importés, mais ce sont des chiffres de temps de paix). La situation de l'Allemagne n'en resterait pas moins très critique.

Mais on peut s'orienter vers une guerre courte, et ne pas réaliser ces prévisions. Il est permis de penser que lorsque les représentants du Haut-Commandement, le général von Fritsch, le général Beck, ont joué auprès du chancelier Hitler le rôle de modérateurs qui leur a été prêté à plusieurs reprises, et tout récemment encore, à propos des affaires d'Espagne, ils ont dû s'appuyer sur des arguments militaires et économiques tels que ceux que je viens d'exposer brièvement.

361

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 422 à 425. *Berlin, 28 janvier 1937, 14 h. 16, 14 h. 15, 14 h. 18, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 15, 14 h. 20.)

Je me suis entretenu ce matin avec M. von Neurath. J'ai cru devoir en effet, avant la manifestation du 30 janvier, m'assurer que le ministre des Affaires étrangères du Reich avait bien compris le discours de Lyon [1]. J'en ai profité pour rectifier auprès de lui certaines erreurs d'interprétation commises dans les journaux du Reich et pour souligner à ses yeux l'aspect positif des suggestions contenues dans le discours en question.

M. von Neurath m'a paru avoir à peu près saisi le sens des paroles du président du Conseil dont il a vivement apprécié la courtoisie et la modération, quoiqu'il ait, lui aussi, retiré du passage relatif aux contacts directs et aux accords séparés l'impression que le chef du gouvernement français redoutait les conversations à deux avec l'Allemagne. La portée de l'allusion au problème de la limitation des armements et au programme économique qui s'y trouve lié n'a pas échappé au ministre des Affaires étrangères. Mais il semble avoir été surtout frappé par le caractère enveloppé et général, par la prudence des déclarations de M. Blum. Il pense que M. Hitler restera lui-même dans le domaine des principes et se bornera à renouveler les affirmations et les offres déjà exprimées par lui à la fin de mars 1936 [2].

M. von Neurath ne connaît pas encore le texte du discours du Chancelier que celui-ci rédige seul, en s'aidant de notes qui lui sont remises par les divers services; il en aura sans doute connaissance demain dans la matinée. Mais le ministre est persuadé que, sans préjudice des coups de boutoir qui seront certainement lancés à l'adresse de M. Eden, l'allocution de M. Hitler sera empreinte d'un esprit pacifique et d'une volonté de collaboration. Il est moins sûr qu'il doive en résulter des conséquences politiques immédiates. Il constate que la situation européenne est bien meilleure qu'il y a un mois; il s'en réjouit; il espère qu'il sera possible à bref délai d'éteindre l'affaire espagnole; pour le reste, il recommande la continuité d'un effort patient et prudent, car, — dit-il — les rapports franco-allemands sont surveillés jalousement de plusieurs côtés. Les Russes et les Anglais n'aiment pas beaucoup que les Français se rapprochent des Allemands, et si les Allemands font mine de se rapprocher des Français, ils se sentent aussitôt tirés en arrière par les Italiens.

(1) Voir ci-dessus n° 346 (et note).
(2) Dans son plan de paix du 31 mars 1936. Voir, au tome II de la présente série, le n° 2.

Peut-être faut-il voir dans cette phrase un écho du récent voyage de M. Goering dans la Péninsule? [1]

J'ai averti M. von Neurath que je comptais m'abstenir d'assister à la séance du Reichstag, afin de n'être pas témoin de la démonstration bruyante qui ne manquera pas de se produire, quand le chancelier Hitler évoquera la rupture du pacte de Locarno et la réoccupation de la Rhénanie.

362

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 205 à 207. *Londres, 28 janvier 1937, 22 h. 15.*

(*Reçu :* le 29, 0 h. 55, 1 h.; le 28, 23 h. 50.)

La discussion qui s'est poursuivie aujourd'hui au sous-Comité a abouti à la rédaction d'un questionnaire auquel les gouvernements intéressés sont invités à répondre le plus tôt possible. (En raison de la difficulté des communications postales, le délégué portugais a déclaré que le document et ses annexes ne pourraient arriver à Lisbonne que le 3 février).

Ce questionnaire que j'adresse à Votre Excellence par le courrier reprend les points précédemment soulevés en ce qui concerne les volontaires. Il énumère d'autre part les conclusions auxquelles sont arrivés les experts en ce qui concerne l'organisation d'un contrôle hors d'Espagne. Les difficultés que j'ai indiquées dans mon télégramme d'hier au sujet du contrôle naval [2] ont fait l'objet d'un débat prolongé : elles sont soumises pour décision aux gouvernements.

La séance d'aujourd'hui a fait ressortir d'autre part :

1° que l'Allemagne et l'Italie manifestent maintenant le désir de hâter autant que possible la mise en œuvre du contrôle qui devra suivre de près l'accord sur les volontaires;

2° que le représentant du Portugal prend à tâche de démontrer l'entière inefficacité du nouveau projet de contrôle et ferait douter de l'adhésion de son gouvernement. Ses objections, qui ont revêtu un caractère systématique, visaient principalement l'impossibilité de toucher les bateaux arborant le pavillon mexicain et l'insuffisance, donc l'inutilité du cordon de surveillance internationale le long de la frontière terrestre. D'après lui, le plan servirait uniquement les intérêts du gouvernement de Valence;

3° que l'U.R.S.S. demande à être associée au contrôle des côtes espagnoles.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 315, 319, 328 et 335.
(2) Voir ci-dessus n° 357.

Le représentant soviétique a appuyé les objections que je faisais au système des zones séparées, mais surtout pour réclamer la participation au contrôle de toute puissance qui en exprimerait le désir;

4° que le gouvernement britannique, tout en prenant note de la demande de l'Allemagne et de l'Italie relative au rappel de tous les étrangers combattant en Espagne, y voit de sérieuses difficultés, mais accepte d'examiner les suggestions précises que les deux gouvernements intéressés croiraient devoir apporter à cet effet.

Le président du Comité s'est montré très désireux de fixer dès maintenant une date pour l'application de l'accord sur les volontaires. En raison du délai que doit entraîner la mise en vigueur d'un contrôle même réduit, dont les modalités sont encore en discussion, il a été seulement indiqué que l'entente des gouvernements devra être mise en œuvre à une date du mois de février aussi rapprochée que possible [1].

363

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 114 à 118. *Washington, 28 janvier 1937, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 29, 13 h. 50, 13 h. 30, 14 h.)

L'abondance des projets destinés à amender et à compléter la loi de neutralité américaine et leur apparence contradictoire créent dans les esprits une confusion qui va croissant. Les textes présentés par les présidents des commissions des Affaires étrangères, du Sénat et de la Chambre, d'accord avec l'administration, diffèrent sensiblement. Celui de M. McReynolds est en effet plus détaillé et, à certains égards, plus strict que celui du sénateur Pittman.

Par ailleurs, le sénateur Borah se montre toujours résolu à défendre le principe de la liberté des mers, tandis que les sénateurs Nye et Vandenberg soutiennent un projet comportant la renonciation totale des Etats-Unis à ce droit jugé par le président Wilson en 1917 comme fondamental pour son pays.

[1] Le texte du questionnaire britannique [document NIS (36) 290], retransmis par l'ambassadeur de France le 29 janvier (dépêche n° 73), n'a pas été reproduit, en raison de son caractère technique. Les gouvernements représentés au Comité étaient sollicités de faire parvenir à Londres une déclaration à l'effet d'étendre l'accord de non-intervention au domaine des recrutements (par des mesures destinées à assurer cette extension à une date de février aussi rapprochée que possible). Cette déclaration devait indiquer s'ils accepteraient un système de surveillance internationale hors des frontières espagnoles, s'ils contribueraient financièrement aux frais de ce projet, et opéreraient immédiatement un versement de 20 % de leur contribution, à un compte ouvert au nom du « Comité international pour l'application de l'accord de non-intervention », enfin s'ils adopteraient le projet de surveillance de leurs navires se rendant en Espagne, et dans quelles conditions.

De son côté, le sénateur Thomas cherche à concilier dans un autre texte la neutralité avec le pacte de Paris, ce qui semble assez vain.

Sur un point, cependant, la plupart des législateurs paraissent s'entendre : quelles que soient les mesures adoptées, elles devront s'appliquer indifféremment à tous les belligérants, à l'agresseur comme à sa victime, dans l'espoir d'empêcher les Etats-Unis d'être entraînés dans le conflit éventuel.

Cette politique d'isolement et de répudiation de responsabilités est sévèrement jugée par certains journaux tels que le *New York Times*, qui la condamnent comme un manque de courage et d'idéalisme et la jugent moins bien adaptée au but qu'elle veut atteindre (le maintien de la paix) que ne le serait un appui donné par les Etats-Unis aux efforts tentés pour empêcher la guerre.

Des publicistes notoires s'attachent d'ailleurs à faire comprendre que quelles que soient les dispositions législatives votées, leur application ne résistera pas longtemps à la pression qu'exerceront, en cas de guerre, sur le gouvernement fédéral les producteurs qui ne sont nullement prêts à sacrifier leurs intérêts essentiels pour éviter à leur pays des complications internationales.

Que résultera-t-il de la discussion qui va s'engager sur cette question au début du mois prochain? Il est difficile de le prévoir tant le sujet est complexe et les opinions divergentes. Finira-t-on par reconnaître que la neutralité ne saurait être assurée à un pays par sa propre législation et laissera-t-on au Président assez de latitude pour agir suivant les circonstances? Nul ne peut le dire encore. Mais si l'opposition entre ceux qui veulent tracer à l'avance et impérativement la politique américaine en temps de guerre et ceux qui souhaitent lui laisser une certaine souplesse était irréductible, il ne serait pas impossible qu'on adoptât la formule simple et pratique du « Paiement et Transport » (1), qu'a émise l'an dernier le financier Bernard Baruch.

Dans l'état présent de nos relations avec l'Angleterre, cette solution nous serait favorable et ne soulèverait pas, m'assure-t-on, d'objections en ce qui nous concerne. Elle apparaîtrait cependant à certains comme une concession trop grande à la Grande-Bretagne et à beaucoup, comme un avantage immérité et dangereux pour le Japon.

Quelles que soient les paroles prononcées au cours du prochain débat et la nature des textes votés, notre presse serait, je crois, bien inspirée en ne les jugeant pas avec trop de logique et de sévérité.

Pour les motifs que j'ai développés déjà l'an dernier à pareille époque dans mon télégramme du 6 janvier nos 29 à 33 (2), je persiste à penser que nous aurions tort, à tous points de vue, d'attacher à des dispositions si probablement illusoires et temporaires une valeur sérieuse et un caractère définitif.

(1) D'après laquelle le belligérant acheteur aux États-Unis devrait payer comptant et faire transporter les denrées sur des navires américains.

(2) Publié au tome I de la présente série sous le n° 14.

364

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 71. Confidentiel. *Londres, 28 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 février.)

J'ai eu l'occasion de signaler à Votre Excellence, dans de récents télégrammes et rapports, que le Foreign Office, sir Robert Vansittart en tête, menait une active campagne auprès de la presse britannique pour obtenir que les grands journaux publient des articles pour défendre énergiquement la Tchécoslovaquie contre les attaques et les imputations de la presse allemande[1]. Nombreux sont les journaux qui ont répondu à cet appel et qui, toujours à la demande des bureaux, ont notamment souligné, à cette occasion, l'importance de l'invitation adressée par le gouvernement tchécoslovaque aux attachés de l'Air pour visiter les aérodromes du pays [2], en même temps qu'ils se félicitaient de voir le représentant de l'aviation anglaise bénéficier d'une telle occasion de réduire à néant les mensonges de la propagande nationale-socialiste.

Dans ces conditions, l'on ne peut qu'être extrêmement surpris à la lecture, au *Journal Officiel* de la Chambre des Communes, d'un échange de questions et de réponses qui a eu lieu à Westminster dans l'après-midi du 27 janvier dernier.

M. Henderson, député travailliste, fils du feu secrétaire d'Etat au Foreign Office et président de la conférence du désarmement, a demandé à savoir si le gouvernement britannique avait accepté, en réponse à l'invitation du gouvernement tchécoslovaque, d'envoyer un officier anglais inspecter les aérodromes du pays; si, en pareil cas, le rapport de cet officier avait été reçu, et si le gouvernement pouvait en communiquer le contenu à la Chambre.

La réponse de lord Cranborne a été ainsi conçue : « Le gouvernement de Sa Majesté a vivement apprécié l'invitation qui lui a été adressée par le gouvernement tchécoslovaque. Il a cependant considéré qu'il était impossible à un représentant de la légation de Sa Majesté de se livrer individuellement à une semblable enquête, et d'intervenir ainsi dans une controverse entre deux états étrangers, controverse où l'intérêt national de l'Angleterre n'est pas directement engagé ».

Sur une nouvelle question de M. Henderson, le représentant de M. Eden a précisé qu'à ses yeux l'envoi de représentants anglais, en pareil cas, constituerait « certainement » une intervention dans une polémique engagée entre

(1) Voir ci-dessus n° 329.
(2) Pour couper court aux allégations allemandes selon lesquelles la Tchécoslovaquie avait mis certains aérodromes à la disposition de l'aviation soviétique, le gouvernement de Prague avait offert aux attachés militaires étrangers de visiter tous les aérodromes.

deux pays, et il a rejeté l'exemple, cité par son interlocuteur, de la visite récemment accomplie en Allemagne par une mission aérienne anglaise, comme s'appliquant à un cas entièrement différent.

Entre cette déclaration officielle et publique de lord Cranborne et l'attitude adoptée par le Foreign Office, il règne une opposition si complète qu'elle a frappé les milieux diplomatiques et les cercles de presse, et que l'on s'est efforcé d'en rechercher l'explication. Les éclaircissements donnés, après beaucoup d'hésitations, par le service de la presse ne paraissent guère concluants. A en croire les fonctionnaires de Downing Street, l'attaché de l'Air anglais à Prague, avant même d'avoir reçu l'invitation officielle du gouvernement tchécoslovaque, et grâce aux relations personnelles excellentes qu'il entretient avec l'aviation tchèque, aurait procédé déjà, de son propre chef, à une inspection de tous les aérodromes du pays, et aurait ainsi acquis la conviction de l'inanité complète des affirmations allemandes. Dans ces conditions, il aurait été jugé préférable par le gouvernement britannique de ne pas recommencer cette tournée, d'autant plus qu'en raison des sentiments prêtés à tort ou à raison par les dirigeants de Berlin aux représentants militaires à Prague de la plupart des autres nations, l'officier anglais se serait trouvé en quelque sorte dans la gênante situation d'un super-arbitre.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut. Elle ne convaincra personne. Il paraît beaucoup plus probable que le Foreign Office était favorable à la demande tchécoslovaque, et qu'au sein du Cabinet, comme il est arrivé fréquemment en 1936, les partisans de l'abstention l'auront emporté, en déclarant que l'Angleterre devait se tenir à l'écart de cette querelle, et ne pas rechercher les responsabilités en Europe là où ses intérêts vitaux ne se trouvent pas engagés.

Quoi qu'il en soit, il y a eu là une fausse manœuvre regrettable dont la presse allemande ne manquera point de tirer parti, soit que le Foreign Office se soit avancé trop tôt en présentant comme un fait accompli aux journalistes l'acceptation de l'invitation tchécoslovaque, soit que les bureaux aient été obligés de revenir sur leur intention primitive, sous la pression de ceux qui préconisent toujours l'isolement.

La légation de Tchécoslovaquie n'a pas manqué de s'en émouvoir, d'autant plus que les journaux de M. Henlein paraissent avoir aussitôt tiré parti de l'incident. Sur les instructions de son gouvernement, M. Masaryk est allé protester au Foreign Office contre les déclarations de lord Cranborne. Ses interlocuteurs, pour se tirer d'embarras, ont cherché à rejeter la responsabilité du malentendu sur les journaux tchèques qui, d'après eux, auraient annoncé prématurément l'acceptation du gouvernement britannique. M. Masaryk a pu leur démontrer, à l'aide d'un télégramme de l'agence Reuter, que les feuilles de Prague n'avaient agi de la sorte que sur la foi des nouvelles envoyées par l'agence officieuse.

365

LE GÉNÉRAL PARISOT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 18/S [1]. Secret. *Rome, 28 janvier 1937.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous à titre d'information le résumé d'une conversation récente avec un journaliste américain rentré à Rome vers Noël, après avoir passé plusieurs mois en Espagne avec l'armée Franco.

Ce journaliste est considéré ici par mon collègue britannique comme sérieux, objectif et doté d'une certaine expérience qu'il avait manifestée notamment au cours de plusieurs mois passés avec l'armée italienne en Ethiopie.

Toutefois, il convient de n'attribuer aux opinions exprimées par lui que la valeur d'impressions toutes personnelles, dont je vous adresse un résumé à toutes fins utiles :

1. Franco aura beaucoup de peine à gagner la guerre avec ses seules forces, car il a usé contre Madrid ses meilleures troupes qui sont les troupes marocaines et n'a pas su les remplacer par une armée nationale organisée.

Les troupes espagnoles (notamment l'armée du général Mola) se battent mal et on n'ose pas les employer contre la capitale.

Les cadres subalternes espagnols sont bons; quant aux généraux, « ils se montrent généralement bons tacticiens, mais très mauvais stratèges. »

2. Les troupes étrangères paraissaient se monter *avant Noël* à environ 2.000 Italiens et 3.000 Allemands. Parmi ces derniers se trouvaient de nombreux spécialistes de la Reichswehr qui avaient quitté l'Allemagne sur ordre, sans savoir vers quelle destination on les envoyait.

Les Allemands se battent bien, mais comme les services ne sont pas organisés à l'arrière, ils sont mal ravitaillés en vivres comme en munitions. D'où mécontentement de la part de leurs cadres qui rendent responsable le commandement espagnol des échecs subis et manifestent une tendance à constituer un corps autonome.

3. En ce qui concerne le matériel :

Les avions Junker se montrent très inférieurs aux avions de marque française ou même russe. Il en est de même, à un degré moindre toutefois, des avions Savoia.

Par contre, l'artillerie antiaérienne allemande est excellente, sinon prodigieuse.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

Les Allemands ont aussi expérimenté une munition antichar pour fusil qui jouit de propriétés perforantes remarquables [1].

Les *carri veloci* italiens, dont certains sont pilotés par des officiers appartenant à l'armée régulière, ne valent rien.

4. L'impression dominante est celle d'une guerre d'extermination dont on n'entrevoit pas la fin.

366

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 211, 212. *Londres, 29 janvier 1937, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 14 h. 25, 15 h.)

A la suite des déclarations faites hier au sous-Comité par le représentant du Portugal [2], j'avais insisté encore une fois auprès du Foreign Office sur la nécessité d'une action très énergique pour obtenir l'adhésion de Lisbonne au contrôle des frontières.

Sir George Mounsey m'a rappelé ce matin que le Foreign Office avait déjà multiplié ses démarches pour fléchir la résistance portugaise. Une intervention effectuée par l'ambassadeur d'Angleterre, il y a une dizaine de jours, n'a abouti qu'à une réponse évasive. Les conversations du secrétaire d'Etat et de sir George Mounsey avec M. Monteiro ne paraissent pas avoir donné beaucoup plus de résultats.

Dans ces conditions, on envisage ici une nouvelle pression amicale sur le gouvernement portugais à laquelle on s'efforcerait d'associer l'Allemagne et l'Italie. Sir George Mounsey m'a demandé si le gouvernement français serait disposé à envoyer des instructions en ce sens à son représentant à Lisbonne en le priant de se concerter avec sir [Ch] Wingfield [3].

J'ai demandé à sir George Mounsey s'il avait fait prévoir à l'ambassadeur du Portugal que son pays s'exposerait à un contrôle de son commerce et de ses côtes s'il refusait de se prêter à une surveillance de ses frontières. Il m'a répondu que, pour des raisons psychologiques, il n'avait pas cru devoir faire jouer cette menace jusqu'ici, mais qu'il considérerait cette alternative comme inévitable en cas de refus définitif du gouvernement portugais.

(1) *Note du document :* On a tenu soigneusement cette munition à l'abri des indiscrétions des journalistes.

(2) Voir ci-dessus, n° 362.

(3) Ces instructions ont été adressées à M. Amé Leroy le même jour, par télégramme 23-24. Le ministre de France était chargé de faire observer « qu'en repoussant plus nettement encore que le gouvernement de Valence le contrôle sur territoire espagnol, le général Franco a lui-même rendu nécessaire l'établissement du contrôle aux frontières terrestres de l'Espagne ».

367

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 436, 437. *Berlin, 29 janvier 1937, 17 h. 22, 17 h. 23.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 17 h. 20.)

On a beaucoup remarqué et souligné ici la conclusion de l'accord colonial qui est intervenu, le 27 janvier, entre l'Angleterre et l'Italie [1].

D'après les indications fournies par les correspondants romains des feuilles berlinoises, l'Italie obtiendrait, en vertu de cet accord, des facilités d'accès aux ports de Zaïla et de Berbera, situés en Somalie britannique, le port de Djibouti perdant ainsi le monopole du trafic qu'il détenait jusqu'ici. En outre, des dispositions complémentaires autoriseraient, de part et d'autre, les tribus nomades à passer sans formalité la frontière et à se rendre, suivant les saisons, en territoire anglais ou italien pour y faire paître leurs troupeaux.

Les journaux allemands ont interprété l'accord en question comme une nouvelle preuve du caractère réaliste de la politique britannique et comme un indice de la volonté de l'Angleterre de développer le *gentlemen's agreement* et de continuer à se rapprocher de l'Italie sans se soucier des susceptibilités françaises. Ils ont fait observer, à cet égard, que l'Angleterre n'avait pas hésité à se prêter à un arrangement qui ne pouvait manquer de porter un grave préjudice au port français de Djibouti et à la ligne de chemin de fer exploitée par la compagnie française qui relie ce port à Addis-Abeba.

[1] Cet accord, signé au palais Chigi, réglait les droits de transhumance à la frontière de la Somalie britannique et de l'Afrique orientale italienne.

368

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 438, 439. *Berlin, 29 janvier 1937, 18 h. 40, 18 h. 44.*

(*Reçu :* 19 h. 10, 18 h. 45.)

Il est de mon devoir de signaler l'effet fâcheux qu'a produit ici le débat d'hier de la Chambre, au sujet de la défense nationale [1]. La presse allemande a marqué, dans ses comptes rendus, qu'il n'y avait pas lieu, selon elle, d'accorder créance aux orateurs qui ont dénoncé, en les exagérant à dessein, les faiblesses et les insuffisances de l'armée française. Les discours prononcés, a-t-elle dit, ne sont qu'une feinte; ou alors ils témoignent d'une crainte véritablement morbide de l'Allemagne. Le débat n'en a pas moins fourni une série d'indications dont tirera parti l'état-major de la Reichswehr.

Il semble que de tels débats ne devraient se dérouler qu'en dehors de la publicité.

369

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 213 à 215. *Londres, 29 janvier 1937, 22 h. 11.*

(*Reçu :* 23 h. 45, 23 h. 30.)

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a confirmé le désir qu'a son gouvernement de participer au contrôle naval des côtes espagnoles. Il lui serait d'ailleurs indifférent de faire figurer des unités soviétiques dans une escadre internationale ou d'être chargé de la surveillance d'une zone déterminée. Les Anglais lui ayant objecté la difficulté d'avoir des bases pour se ravitailler, il a répondu que les Allemands se trouvaient dans la même situation et que s'ils devaient chercher leur combustible et leurs vivres dans des ports italiens, les navires de guerre russes pourraient tout aussi bien faire relâche à Gibraltar, Malte ou Bizerte.

(1) Ce débat sur la défense nationale était destiné à remplacer la discussion, ajournée au moment de l'étude du budget de 1937, des crédits de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Dix-sept interpellateurs inscrits firent entendre diverses critiques concernant les faiblesses et les insuffisances de l'armée française. M. Daladier, ministre de la Guerre, leur répondit et le débat se termina par un vote de confiance au cabinet Léon Blum.

J'ai dit à mon interlocuteur qu'en principe, le Comité ne pouvait guère s'opposer à la participation au contrôle de toute nation ayant signé l'accord de non-intervention. En fait, il semble que le gouvernement de l'U.R.S.S. soit le seul aujourd'hui à vouloir adjoindre son pavillon à celui des autres marines étrangères opérant actuellement dans les eaux espagnoles, et je n'ai pas caché à M. Maisky que les considérations que j'avais soumises au sous-Comité, concernant le danger de surexciter la défiance des Espagnols par la présence de navires chargés d'une tâche hostile, s'appliqueraient particulièrement au cas de bâtiments soviétiques croisant dans les parages des ports insurgés.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a fait observer alors que son gouvernement se sentirait l'objet d'une exclusive déplaisante si la police des côtes espagnoles était confiée seulement aux quatre grandes puissances. « En tout cas, a-t-il ajouté, si l'on objecte que la Russie n'est pas une puissance méditerranéenne, il nous serait impossible d'admettre que l'Allemagne, qui ne l'est pas davantage, obtienne un secteur de contrôle sur la Méditerranée. »

Je ne sais si cette dernière déclaration représente exactement les vues de Moscou, mais si telles étaient les dispositions du gouvernement de l'U.R.S.S., il ne serait pas impossible que la délégation anglaise ne cherche à provoquer une nouvelle répartition des zones pour éviter les difficultés que soulèverait la demande soviétique.

370

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 100. *Ciboure, 29 janvier 1937* (1).

(*Reçu :* le 30, 17 h. 30.)

Je me réfère au télégramme n°s 189 à 192 de notre ambassadeur à Londres (2).

Il en ressort que le projet rédigé au nom du Comité technique, pour organiser le contrôle des transports à destination de l'Espagne, interdira « de se rendre des eaux territoriales d'un pays limitrophe de l'Espagne dans les eaux territoriales espagnoles sans passer par la haute mer où s'exercera la surveillance ».

Malgré sa forme générale, cette interdiction ne paraît viser en pratique que le trafic maritime d'un seul pays : celui de la France.

Il est peu vraisemblable, en effet, que des navires suspects de porter des combattants ou du matériel quittent les ports du Portugal pour gagner Vigo ou Cadix, alors qu'il existe une longue frontière terrestre parfaitement sûre

(1) Par poste en clair.
(2) Du 26 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 352.

entre le Portugal et la zone de l'Espagne à laquelle appartiennent Cadix et Vigo.

Il n'est pas vraisemblable non plus que des hommes ou des canons sortent par mer de Gibraltar pour être amenés à Algésiras ou à Malaga.

En définitive, il ne s'agit donc que de navires quittant les ports français de l'Atlantique ou ceux de la Méditerranée.

La situation n'est d'ailleurs pas la même dans ces deux mers. Il est peu probable que des envois suspects aient lieu d'un port français à Pasajes, Saint-Sébastien, Guetaria et autres ports de la zone espagnole soumise au général Franco. On ne craint évidemment que des expéditions destinées à Bilbao, Santander, Gijon et autres ports de la zone gouvernementale. Mais dans ces cas, les capitaines des navires ne peuvent pas songer à passer par les eaux territoriales espagnoles, c'est-à-dire à défiler, à une distance de trois milles au plus, devant Pasajes, Saint-Sébastien, etc. Ils gagneront nécessairement la haute mer, qu'on le leur prescrive ou non.

C'est donc uniquement aux ports français de la Méditerranée, tels que Sète et Port-Vendres, que s'applique pratiquement l'interdiction projetée. Même réduite à cette portée bien limitée, elle n'en a pas moins un caractère quelque peu désobligeant pour nous.

Elle semble impliquer, en effet, qu'on ne peut pas avoir confiance dans les autorités françaises pour empêcher des opérations aussi visibles que l'embarquement de recrues, le chargement de caisses de munitions, d'armes, de chars d'assaut, etc. Votre Excellence estimera, sans doute, qu'il serait préférable d'éviter que ce manque de confiance s'exprime par une décision internationale aussi retentissante. Étant donné qu'il s'agit simplement de surveiller ce qui se passe dans quelques-uns de nos ports, l'effort à accomplir ne doit pas être au-dessus des moyens que le gouvernement français possède. Dès qu'il apparaîtrait, au besoin par quelques sanctions exemplaires, que les autorités françaises répriment impitoyablement les tentatives faites pour embarquer des hommes ou du matériel à destination de l'Espagne, l'inutilité d'un contrôle international en haute mer deviendrait manifeste et nous ne serions plus exposés à voir, pour la première fois peut-être dans notre histoire, des bateaux français obligés d'aller se soumettre en haute mer à une visite étrangère, pour se rendre de La Nouvelle à Palamos.

Ces observations pourraient d'ailleurs être généralisées. Elles conviennent au trafic terrestre comme au trafic maritime. J'ai assez souvent demandé le renforcement — ou plus exactement le redressement — de la surveillance le long de notre frontière pyrénéenne, dans les Basses-Pyrénées comme dans les Pyrénées-Orientales, pour ne pas être exposé au reproche de favoriser la traite des volontaires ni celle des armes. Mais j'avoue que je n'envisage pas sans une impression pénible l'éventualité où, pour devenir efficace, le contrôle qui a incombé de tout temps aux autorités françaises devrait être confié sur notre sol à des délégués étrangers. C'est à nous qu'il appartient de faire régner l'ordre chez nous. Dès maintenant, du reste, sans la mise en vigueur d'aucune disposition nouvelle, par le simple usage des instruments législatifs, réglementaires, conventionnels et administratifs dont dispose le gouvernement français,

il doit être possible de réduire les passages d'hommes et de matériel, par notre frontière pyrénéenne, à un minimum complètement négligeable par rapport à l'envergure des opérations militaires en Espagne.

Telle est la première tâche à accomplir. Elle exige seulement que les fonctionnaires de tout rang obéissent strictement aux ordres de leurs supérieurs et ceux-ci à la politique de non-immixtion qu'a proclamée le gouvernement français. Mais si cette discipline n'existait pas, ce n'est pas l'expédient d'un contrôle international qui dispenserait de la rétablir. Il faudrait bientôt la faire prévaloir coûte que coûte, afin d'éviter bien d'autres périls que ceux de complications en Espagne. Mieux vaut donc prendre tout de suite le problème de front. La meilleure contribution que nous puissions apporter au contrôle international consiste à le rendre superflu, en ce qui nous concerne, par la rigueur inflexible avec laquelle nous arrêterons nous-mêmes tout envoi et tout transit d'hommes ou de matériel destinés à la guerre civile d'Espagne.

371

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 46. Secret. *Rome, 29 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol. 10 février.)

Depuis l'envoi de ma dépêche nº 34 du 20 janvier [1] et la remise de la réponse du gouvernement fasciste à la dernière note britannique [2], les expéditions de volontaires et d'armes à destination de l'Espagne se sont multipliées.

Notre consul à *Naples* me signale que, d'après les indications qu'il a pu se procurer, environ 6.000 hommes portant des numéros de formation, dans lesquels le chiffre 6 était accompagné des groupes 24, 35, 40 et 65, auraient été embarqués le 22 janvier au matin à bord du *Sannio* et du *Toscana* dont les noms ont été préalablement effacés. On aurait, en outre, chargé sur ces navires 160 tonnes de munitions. A la même date, dans le port de Naples, se trouvaient les sous-marins *Pietro Micca, Narvalo* et *Delfino,* ainsi qu'un quatrième dont le nom sur la coque et les lettres distinctives avaient été effacés, mais que M. de Sandfort croit être le *Ciro Menotti.* Le 23, il ne restait plus que le *Pietro Micca,* dont le nom avait été également recouvert de peinture noire. Le départ de ces sous-marins coïncide donc avec celui des bâtiments *Sannio* et *Toscana.* Il est vraisemblable que les sous-marins stationnés à Naples ont convoyé cette fois comme à diverses reprises les transports destinés

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 327.
(2) Du 25 janvier, reproduite ci-dessus sous le nº 348.

à l'Espagne. Le 26, on s'attendait à un départ en masse de volontaires par le *Lombardia*, le *Sardegna*, le *Calabria* et sans doute aussi le *Sicilia*. Les trois premiers navires avaient déjà leurs noms effacés et leurs cheminées camouflées. En ce qui concerne le *Lombardia*, ce bateau a appareillé le 26 vers midi pour Gaète après avoir chargé une centaine de canons de 105 long et de 149 et environ 100 tonnes de munitions. A Gaète, il aurait embarqué 4 à 5.000 volontaires et serait reparti à dix heures du soir pour le Portugal. On aurait également prélevé des éléments appartenant au 47e régiment d'artillerie de Caserte pour les envoyer en Espagne.

Le recrutement de soldats destinés à l'armée du général Franco continue également dans la région de *Florence*. Près d'un millier de réservistes des environs de Pistoia a été convoqué au début de la semaine dernière par le « fascio » de cette ville avec ordre de se présenter dans les vingt-quatre heures et sans autres explications. Dès leur arrivée, ces jeunes gens ont été casernés et il leur a été interdit de sortir. Quelques protestataires auraient été aussitôt arrêtés. Selon certaines informations recueillies par notre consulat à Florence au cours d'une réunion de la 92e légion de cette ville tenue le 20 janvier et à laquelle assistaient environ 300 personnes, on a demandé des volontaires pour une « expédition extérieure ». Il ne s'en serait présenté qu'un seul : les autres — 15 à 20 — auraient été tirés au sort.

Notre consul à *Livourne* a eu l'impression, après s'être livré sur place à une enquête très discrète, qu'une partie des renforts allemands destinés aux rebelles espagnols s'était effectivement embarquée à La Spezia et que quelques-uns de ces éléments étaient encore casernés dans cette ville. M. Pasqualini ajoutait qu'il croyait savoir qu'on avait expédié récemment aux rebelles du matériel de guerre comprenant des canons antiaériens et des canons anti-tanks. Il a constaté à Livourne une animation assez sensible dans le voisinage du siège central de la milice et on lui a rapporté qu'on activait le recrutement des Chemises noires destinées à l'Espagne... Il a appris de source certaine le passage en gare de Livourne, le 22, d'un train complet de miliciens allant s'embarquer à Naples et provenant de l'Italie du nord. A Livourne même, beaucoup de miliciens ont été convoqués et soumis à une visite médicale en vue de leur prochain départ. Il ne s'agirait pas uniquement de volontaires, mais de militaires désignés pour constituer des effectifs que l'on concentrerait en Méditerranée méridionale et qui pourraient se monter, va-t-on jusqu'à dire, à un corps d'armée. M. Pasqualini a constaté également la présence en gare de Livourne de trains de marchandises qui paraissaient contenir des autos-mitrailleuses et des tanks et autour desquels des miliciens en armes montaient une garde rigoureuse.

De son côté, notre agent à *Bari* constate lui aussi que le rythme des départs des contingents pour l'Espagne s'accélère. Chaque jour, M. Chastand remarque l'arrivée à Bari de petits groupes de civils en provenance de diverses régions de la province. Ils sont dirigés vers l'ancienne caserne des carabiniers où on les équipe. Leur équipement militaire est le suivant : sur l'écusson bronzé du calot figure toujours le chiffre 3 qui semble bien correspondre au numéro distinctif du détachement de Chemises noires de Bari, lequel est acheminé

chaque jour par petits groupes vers un port de la mer Tyrrhénienne. Les départs s'effectuent généralement par le train du soir qui se dirige sur Foggia et là se scinde en deux vers Naples et Rome. Notre consul a également remarqué, à partir du 20, des Chemises noires en tenue de campagne avec, sur le calot, un écusson doré sur lequel figure un faisceau et deux canons croisés. D'après une information de bonne source, les « fasci » auraient dû augmenter les primes d'engagements pour attirer de nouveaux militaires et celles-ci, portées dorénavant à 1.500 lires, auraient provoqué une véritable affluence. Au cours d'un récent voyage dans la région de Brindisi, M. Chastand a recueilli des indications intéressantes sur le recrutement des hommes destinés à venir en aide aux nationalistes espagnols. Il y aurait trois catégories de volontaires : les *raccogliticci* (détenus de droit commun ou indésirables), les *legionari* (fascistes), les *regolari* (soldats du contingent). Un certain nombre de faits précis lui ont été signalés. C'est ainsi, par exemple, qu'un certain d'Errico, ancien officier de la Grande Guerre, ayant demandé à partir pour l'Afrique, s'est vu incorporé dans un détachement destiné à l'Espagne. Comme il s'en plaignait à son colonel, on lui aurait promis de l'envoyer en Afrique orientale dès son retour d'Espagne. A Brindisi, un matelot de l'équipage d'un sous-marin revenu d'Espagne affirmait récemment que le nom de son bâtiment avait été effacé et qu'on avait enlevé tous les documents du bord permettant d'identifier le navire et son équipage, ajoutant qu'il en était de même d'ailleurs pour tous les navires destinés à l'Espagne. M. Chastand croit savoir que le 7 janvier, 8.000 hommes se seraient embarqués à Naples et le 8, 20.000 à Nola-Boiano. Ce sont les bureaux de postes qui payent les allocations aux familles des volontaires. Certains jeunes gens sont convoqués d'office à la gendarmerie. C'est le cas du fils d'un négociant de Brindisi, à qui un carabinier a remis un ordre d'appel et fait signer un engagement par lequel il se met à « l'entière disposition du Duce ». Dès qu'il eût signé, on l'a invité à se présenter immédiatement aux autorités militaires de Tarente.

Le colonel commandant le 10e régiment de *bersaglieri* à *Palerme* est parti il y a quelques jours pour l'Espagne, chargé du commandement des volontaires italiens qui coopèrent avec le général Franco. D'après certains renseignements, un nouveau bataillon de miliciens destinés à l'Espagne serait à l'heure actuelle en formation en Sicile. Un groupe d'environ 300 hommes complètement encadrés a quitté *Cagliari* par chemin de fer. Leur tenue de toile était d'une couleur différente de celle qui est usitée dans l'armée italienne et le revers de leur veste ne portait pas d'étoile. On a également signalé à M. Guiderdoni un départ de contingents de Sassari.

D'après certains bruits qui ne sont d'ailleurs pas confirmés, une division entière de l'armée régulière serait concentrée à l'heure actuelle à Naples. Par ailleurs, je sais de source certaine que 200 infirmiers viennent d'être prélevés sur les formations sanitaires des hôpitaux militaires de Rome. Ces jours derniers, 400 Italiens auraient été tués sous les murs de Malaga, un général grièvement blessé et un colonel d'aviation fusillé.

D'autre part, les journaux ont publié une note officielle annonçant que le ministère de la Guerre avait décidé de clore pour le moment les enrôlements

à destination de l'A.O.I. Ces enrôlements comprenaient, dit-on, ceux qui étaient également destinés à l'Espagne. Ils sont ainsi officiellement supprimés, mais les appelés ou les volontaires seraient inscrits comme convoqués pour un « exercice de mobilisation » (*saggio di mobilitazione*), et c'est sous cette forme désormais que se poursuivrait le recrutement des volontaires. A Rome, ceux-ci seraient pour la plupart des sans-travail ou des casse-cou qui sont déjà allés en Afrique orientale. Avant leur départ, ils font le tour des œuvres d'anciens combattants pour demander quelque argent qui leur est souvent refusé, car dans ces milieux, on n'éprouve pas beaucoup de sympathie pour l'intervention actuelle de l'Italie en Espagne.

A ce propos, il y a lieu de remarquer que la politique ainsi poursuivie par le gouvernement fasciste n'est pas sans commencer à provoquer quelque mécontentement dans la population, qui accuse également la guerre civile espagnole d'être indirectement la cause de l'augmentation soudaine et considérable du coût de la vie. On prétend, en effet, que les fournitures de toutes sortes et notamment de produits alimentaires livrées par l'Italie fasciste aux rebelles espagnols ont beaucoup contribué au renchérissement des prix sur le marché intérieur. Aussi, certaines critiques commencent-elles à se faire entendre, à mi-voix du moins. C'est ce qui pourrait expliquer dans une certaine mesure les diverses rumeurs dont notre ambassadeur au Saint-Siège et M. Jean Herbette ont eu comme moi-même l'écho et d'après lesquelles l'Italie aurait imparti au général Franco un délai maximum de trois à quatre mois pour venir à bout de ses adversaires d'une façon définitive. Ce pourrait être également la raison pour laquelle, pendant le temps qui reste avant que ne soient mises en vigueur, sur le plan international, les interdictions projetées, on s'efforce ici de précipiter les événements en envoyant de plus en plus de renforts, sur un rythme accéléré, au général Franco afin que celui-ci obtienne dans quelques semaines la victoire intégrale, car l'Italie ne serait sans doute plus en mesure de continuer indéfiniment pour sa part à soutenir, comme elle l'a fait jusqu'à présent, la cause des insurgés.

372

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 62 à 66. *Moscou, 30 janvier 1937, 15 h. 39.*

(*Reçu :* 15 h. 45, 15 h. 30.)

Le deuxième procès trotskyste [1] s'est terminé par la condamnation à mort de treize des inculpés. Les autres, dont Radek et Sokolnikov, sont condamnés à des peines allant de huit à [dix ans] de prison. Dans leurs réponses au réqui-

[1] Voir ci-dessus n° 353.

sitoire du procureur général, tous les accusés avaient renouvelé leurs aveux, flétri leur conduite criminelle et exprimé leur repentir. Comme s'ils avaient reçu *in extremis* une grâce d'État, ils ont à l'envi exalté l'œuvre du gouvernement aussi bien dans son orthodoxie que dans ses résultats et dénoncé M. Trotsky comme l'ennemi public nº 1.

L'odeur d'«inquisition» qui se dégage de ce procès a fait mauvaise impression dans les cercles diplomatiques de Moscou, où l'on constate qu'aucune preuve concrète n'a été produite et que la condamnation repose uniquement sur des aveux dont la sincérité est mise en doute. On peut également constater un malaise et même un certain désarroi dans les milieux russes cultivés où l'attitude des accusés ne trouve aucune explication satisfaisante.

Il semble au contraire que dans le peuple, l'effet d'indignation recherché ait été atteint. Dans de nombreuses réunions ouvrières, la répression impitoyable des « contre-révolutionnaires » est réclamée. Il faut s'attendre à l'ouverture prochaine d'un nouveau procès, qui a d'ailleurs été déjà amorcé par les déclarations de Radek et qui, suivant le jeu habituel de bascule, sera dirigé cette fois contre les factieux de droite, Boukharine et Rykov en tête.

Si délicat qu'il soit de faire le départ entre le véritable et le fictif et si troublante que soit, à cet égard, l'attitude des accusés, l'impression générale qui se dégage du procès répond aux dernières indications de ma correspondance.

Il existe en U.R.S.S. une opposition assez sérieuse. Elle n'est pas contre-révolutionnaire, comme on veut nous le faire croire ici, mais traduit, dans le cadre de la révolution, des tendances divergentes non conformistes et antistaliniennes. Ne disposant pas de l'... (1) des voix démocratiques, elle ne peut sous la compression de la dictature que s'[adjoindre] des moyens terroristes.

Il y a par ailleurs tentative de collusion entre l'Allemagne et le Japon d'une part et le trotskysme de l'autre. En ce qui concerne particulièrement le Reich, le procès actuel a révélé la persistance entre les deux pays de courants souterrains dont il ne faut pas négliger l'importance.

(1) Lacune de déchiffrement.

373

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 451 à 459. *Berlin, 30 janvier 1937, 20 h. 36, 20 h. 40, 20 h. 45, 20 h. 46, 19 h. 47, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 21 h., 21 h. 20, 20 h. 55, 21 h. 10, 21 h. 40.)

Dans la partie de son discours (1) qu'il a consacrée à la politique extérieure, le chancelier Hitler a proclamé la fin du traité de Versailles dans toutes ses clauses discriminatoires, et notamment déclaré avec emphase qu'il retirait la signature mise par l'Allemagne au bas de l'article 231 (Culpabilité de l'Allemagne). Il a ajouté, du reste, que l'honneur et l'égalité des droits de l'Allemagne étant aujourd'hui rétablis, l'époque des coups de théâtre était désormais close. Répondant à M. Eden (2), M. Hitler s'est défendu de vouloir isoler son pays; il a protesté que celui-ci ne demandait qu'à commercer le plus possible avec tout le monde. Mais il a, avec force, affirmé que le plan de quatre ans était chose décidée et qu'il serait exécuté irrévocablement.

Le Chancelier s'est livré à une de ses attaques coutumières contre le bolchevisme; il a reproché à M. Eden de ne pas avoir une juste idée du péril russe; il a déclaré que jamais il n'entrerait en négociation ou ne participerait à un accord avec les Soviets. Il a ajouté que M. Eden avait beau souhaiter que l'Europe ne se divisât pas en deux camps, cette scission n'en était pas moins un fait accompli, elle résultait du traité de Versailles qui avait séparé les peuples en vainqueurs et vaincus et de l'apparition du bolchevisme, artisan de révolutions mondiales.

En ce qui concerne la limitation ou la réduction des armements, M. Hitler a exprimé le regret qu'on n'eût pas tenu compte de ses anciennes propositions. Il ne les a pas renouvelées. Il a affirmé, en revanche, que chaque pays devait être laissé juge du degré de protection réclamé par le souci de sa propre sécurité. On devrait en conclure que le Führer écarte tout projet de limitation concertée. Cependant, il a parlé, en un autre endroit, des armements russes dont il a dit que tous les autres devaient se mesurer par rapport à eux. Il admet donc implicitement l'idée d'une proportion entre les armements des différents pays. En outre, parmi les principes qu'il a énumérés comme étant propres à asseoir la paix de l'Europe, le Chancelier évoque une détermination des armements dans un cadre général tenant compte de l'ensemble des éléments qui conditionnent ce problème.

(1) Discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la prise du pouvoir par le parti nazi.
(2) Allusion au discours du 19 janvier aux Communes. Voir ci-dessus les n°s 320, 321, 325 (note), 330.

Au sujet de la Société des Nations, la pensée du Chancelier est restée également dans l'ombre. Il a critiqué et plaisanté l'institution genevoise. Il a paru tout de même admettre une ligue qui serait un organisme de « raison évolutive » et non de « paresse réactionnaire ».

A propos de l'Espagne, M. Hitler a dit qu'il était prêt à s'associer à tous les efforts qui tendraient à rétablir dans ce malheureux pays une situation normale. Il a confirmé d'autre part qu'il n'avait aucune intention égoïste et ne songeait à se procurer, en profitant des circonstances, aucun avantage territorial, au détriment des Espagnols.

Sur un ton très ferme et très énergique, le Führer a formulé de nouveau les prétentions coloniales de l'Allemagne, sans d'ailleurs les préciser. Il a déclaré que cette exigence était toute naturelle, qu'elle s'expliquait par des raisons économiques et que le Reich ne cesserait de la faire entendre. Il s'est servi, en outre, d'une tournure directe, déclarant qu'il ne demanderait aucune colonie à ceux qui ne lui en avaient pris aucune, d'où il semble résulter qu'il en réclamera à ceux qui lui en ont enlevé.

Ayant rappelé qu'il avait déjà formulé le vœu de vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins et qu'il ne voulait pas autre chose que la paix, M. Hitler a répété qu'il restait disposé à reconnaître et à garantir l'intégrité et la neutralité de la Belgique et de la Hollande.

On notera encore dans son discours des allusions assez obscures aux états nouveaux de l'Europe centrale et à leurs intérêts vitaux, sans qu'il soit possible de savoir s'il a voulu préconiser par là une révision de leurs frontières. Une autre allusion au respect des minorités visait plus clairement les Allemands des Sudètes.

Quant à la France, le Chancelier l'a presque totalement passée sous silence. Il n'a pas dit un mot du discours de M. Blum à Lyon[1]. Il est juste de reconnaître cependant qu'il n'a pas insisté outre mesure sur la réoccupation de la Rhénanie, ni expressément condamné le pacte franco-russe, bien qu'il en ait parlé comme d'un événement néfaste. Il a répété aussi qu'à son avis, entre la France et l'Allemagne, il n'y avait plus de conflit possible, et il a eu un mot aimable pour la loyauté du gouvernement français, à propos de l'incident récent du Maroc espagnol [2].

En résumé, il ne semble pas que le discours de M. Hitler soit de nature à faire sensiblement avancer le problème de l'organisation de la paix européenne, telle que nous l'entendons. Il est contradictoire en plusieurs de ses parties et, dans l'ensemble, assez opaque. Il a besoin d'éclaircissements.

En tout cas, il n'apporte aucune suggestion nouvelle. Il ne repousse pas formellement celles qui étaient contenues dans les discours de M. Eden et de M. Léon Blum. Mais il ne les développe pas; il en montre au contraire les difficultés de réalisation.

Il affirme à plusieurs reprises une volonté pacifique et le désir que l'Allemagne assume sa part des tâches européennes. Mais nulle part, il ne précise

(1) Voir ci-dessus n° 346 (note).
(2) Voir ci-dessus, nos 288 (et note), 336.

les rapports de cette collaboration dont il définit les principes en termes très généraux et très vagues. Il s'est abstenu, d'ailleurs, de faire le procès de la sécurité collective et de la paix indivisible et de leur opposer ses propres méthodes.

Ce n'est pas le discours d'un homme disposé à ouvrir pour l'instant une négociation de grande envergure et qui dévoile d'une manière utile ses positions. C'est plutôt le discours d'un homme qui ne veut pas se découvrir, qui attend les événements et qui se réserve, tout en protestant de la pureté de ses intentions.

374

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 224, 225. *Londres, 30 janvier 1937, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

M. Craigie s'est montré très préoccupé ce matin de la correspondance de Paris publiée aujourd'hui dans le *Times* et aux termes de laquelle le ministre de la Marine aurait annoncé hier à la Chambre des députés son intention de porter le tonnage de notre flotte de guerre de 420 000 tonnes à 8 [50 000]. (1)

Le sous-secrétaire d'État a immédiatement pensé à l'effet qu'allait produire cette publication à Berlin.

« Vous savez, a-t-il dit au conseiller de cette ambassade, que dans notre accord naval avec les Allemands, ces derniers, à propos de la proportion de leur flotte par rapport à la nôtre, ont fait expressément spécifier que les dispositions ne vaudraient qu'autant que les positions et tonnages actuels des puissances navales seraient approximativement respectés. Aussi nous ont-ils causé de très sérieuses difficultés à propos des Soviets et à la suite de la convention de Montreux. Aujourd'hui la nouvelle qui vous concerne, telle qu'elle est publiée par le *Times*, leur permet de remettre tout en question. Je pensais cependant que la France avait le même intérêt que nous-mêmes à limiter le tonnage allemand au tiers du nôtre.

« Je ne saurais vraiment comment répondre aux Allemands lorsqu'ils me parleront de cette affaire. Je vais signaler la chose à sir Robert Vansittart, mais ne soyez pas surpris si votre gouvernement est officiellement saisi par le nôtre d'une demande d'éclaircissements.

(1) Le 1er février, le Ministre, signalait à l'ambassadeur de France à Londres que le *Times* avait donné un résumé inexact de déclarations faites, le 29 janvier, à la Chambre des députés, par le ministre de la Marine au sujet d'une éventuelle augmentation de la flotte de guerre. (T. 294-296 pour Londres). Voir également ci-dessous le n° 396.

« Entre nous, a ajouté M. Craigie, le gouvernement français peut avoir des raisons de vouloir augmenter sa flotte. Nous serions les derniers à nous en plaindre s'il procédait avec prudence et discrétion. Mais une déclaration publique comme celle-ci, outre qu'elle risque de ne pas répondre à vos possibilités immédiates, peut, au point de vue international, entraîner de graves conséquences et remettre en question les bases mêmes de la négociation qui est en cours ».

375

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 83 à 89. *Prague, 30 janvier 1937, 23 h. 25, 23 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 55, 23 h. 25; le 31, 0 h. 20; le 30, 23 h. 30.)

Dans la deuxième partie de mon audience (1), le Président a mis la conversation sur la situation politique générale.

Il m'a exprimé son appréciation chaleureuse et admirative de M. le Président du Conseil. Quant au discours de M. Hitler (2), M. Benès s'attend à y trouver une inspiration pacifique. Il paraît croire que le Chancelier y répétera l'assurance de sa disposition à régler par des négociations bilatérales les rapports de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie. A ce propos, M. Benès m'a déclaré à nouveau qu'en tout état de cause, il n'accepterait la conversation qu'après avoir spécifié qu'il entendait rester fidèle à tous les accords et à toutes les obligations contractés par la Tchécoslovaquie, c'est-à-dire dans le cadre de la sécurité collective. J'ai répété au Président ce que j'avais dit à M. Krofta sur les dangers d'une conversation directe prématurée (voir ma lettre n° 44 sous le timbre Europe). (3) J'ai marqué que M. Léon Blum avait repoussé, en ce qui concerne la France, l'idée d'un accord séparé avec l'Allemagne (4). J'ai dit que cette puissance cherchait à dissocier la Petite Entente et qu'en attirant la Tchécoslovaquie dans une conversation bilatérale, elle porterait un nouveau coup à la cohésion de ce groupement. J'ai indiqué avoir recueilli à Paris l'impression qu'était aléatoire le résultat des négociations relatives au pacte de l'ouest; j'ai ajouté qu'en tout état de cause, une conversation germano-

(1) Du 18 juin 1935.

(2) La première partie de l'audience fait l'objet des télégrammes nos 76 à 82 non reproduits. Elle était consacrée à la négociation d'un emprunt à contracter à Paris, mais dont les conditions étaient, selon M. Benès, beaucoup trop onéreuses et, de ce fait, inacceptables. L'ambassadeur terminait son compte rendu en demandant que satisfaction fût donnée à M. Benès dans la mesure du possible.

(3) Il s'agit du discours que M. Hitler prononçait chaque année le 30 janvier à l'occasion de l'anniversaire de la prise du pouvoir par le parti nazi.

(3) Du 27 janvier, reproduite ci-dessus sous le n° 359.

(4) Lors du discours de Lyon du 24 janvier. Voir ci-dessus, n° 346 (note).

tchécoslovaque ne devrait être entamée qu'après l'heureux aboutissement des échanges de vues visant la conclusion d'un accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente et d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente. Le Président m'a répondu que, pour ce qui concernait « la négociation générale », l'Angleterre refuserait d'y admettre la Tchécoslovaquie, comme elle l'avait fait à Locarno. J'ai objecté que ce que mon interlocuteur appelait la « négociation générale » n'était en réalité que la négociation du pacte de l'ouest et qu'à cette négociation se rattacherait, suivant la résolution marquée par le gouvernement français, une négociation en vue de l'organisation de la sécurité européenne. A cette conférence la Tchécoslovaquie participerait et sans doute l'Angleterre aussi, même si elle ne devait prendre aucun engagement nouveau.

Le Président m'a dit que, dans les circonstances actuelles, il jugeait de première importance de gagner du temps : ses préparatifs militaires ne seront en effet terminés qu'au mois de septembre. D'autre part, sans formuler expressément cette idée, il a voulu, je pense, me donner l'impression que la Yougoslavie et la Pologne «qui avaient peur de l'Allemagne» seraient plus disposées, la première à signer l'accord d'assistance militaire réciproque, la seconde à se rapprocher de Prague si elles étaient rassurées sur les intentions du Reich à l'égard de la Tchécoslovaquie.

Il m'a dit n'avoir d'ailleurs aucune confiance dans les engagements que pourrait prendre M. Hitler envers la Tchécoslovaquie, comme envers qui que ce fût, mais considérer que nous traversions une période décisive qu'il fallait, jouer très serré et utiliser tous ses atouts.

J'ai répété tous les dangers que je verrais, dans l'état actuel des circonstances, à une conversation bilatérale entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. Le Président a conclu que nous prendrions tout à l'heure connaissance du discours de M. Hitler. Il donnera des ordres pour que la presse ne prenne pas position au sujet de cette manifestation avant qu'il se soit concerté avec nous.

A son avis il est, d'autre part, indispensable que l'intimité franco-anglaise se manifeste par une concordance de vues complète au sujet du discours du Chancelier. Il a ajouté qu'il me prierait lundi ou mardi de venir le voir ou de voir M. Krofta. Nous nous entretiendrons alors en connaissance de cause [1].

Le Président a insisté avec force sur sa résolution d'agir en complet accord avec Votre Excellence. « L'amitié et la fidélité de la Tchécoslovaquie et de M. Benès sont, a-t-il dit, des choses certaines ».

Il s'était montré, au surplus, très optimiste.

(1) Voir ci-dessous n° 393.

376

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. *Rome, 30 janvier 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 février.)

Le rapprochement italo-allemand, consacré officiellement par le voyage du comte Ciano en Allemagne au mois d'octobre dernier, dure depuis trois mois. C'est déjà beaucoup si l'on considère le penchant traditionnel de l'Italie pour les volte-face en politique extérieure, penchant que facilitent, sous le présent régime d'autorité, la docilité de la presse et celle d'une opinion publique à laquelle une expérience de quinze ans a appris a subir avec philosophie et sans réaction extérieure les plus éclatantes palinodies, noir un jour, blanc le lendemain; personne ne s'en montre plus surpris et l'art des plus élémentaires traditions se trouve même, en pareille matière, complètement négligé la plupart du temps. De même que suivant l'aphorisme célèbre du docteur Knock, « la santé n'est qu'un état provisoire et qui ne présage rien de bon », l'amitié italienne a bien souvent un goût de provisoire et celui qui en bénéficie est tenté de scruter avec quelque anxiété l'avenir en guettant les signes avant-coureurs d'une évolution qui tarde rarement à se manifester. Rome et Berlin n'en sont pas encore là et l'axe fameux qui les unit est évidemment forgé dans un métal pesant pour avoir réussi à faire pencher ainsi d'une manière relativement durable l'un des plateaux de la traditionnelle bascule italienne.

Par voie de conséquence, l'attitude de ce pays à notre égard conserve avec constance depuis quelques semaines son caractère désagréable. Ce n'est assurément pas la première période de ce genre que, depuis la fin de la guerre, les contingences italiennes du moment nous font traverser. Un telle attitude se fonde sur des raisons immédiates que la presse de la Péninsule exprime trop souvent pour qu'il soit nécessaire de [les] définir longuement : antipathie du fascisme pour le gouvernement français du Front populaire, irritation causée ici par les relations de la France avec l'U.R.S.S. Mais l'humeur désagréable dont es journaux italiens se font l'écho vis-à-vis de nous dérive aussi de motifs plus généraux, plus permanents si l'on peut dire, et qui tiennent tant à la mentalité italienne en général qu'à certains sentiments traditionnels de l'Italie envers la France.

Tout d'abord, il est assez dans le caractère italien, pourtant chevaleresque sous d'autres rapports, de traiter avec une grande désinvolture et même sans égards celui ou ceux dont on croit pouvoir se passer et dont les réactions possibles en face d'un tel traitement sont, pour un motif ou pour un autre, jugées sans inconvénients. On se rappelle la campagne d'une violence inouïe que la presse italienne a menée il y a quelques années contre une Autriche coupable

à ses yeux de tolérer des manifestations irrédentistes dans la région d'Innsbruck : la grossièreté extrême des outrages qui s'exprimaient chaque jour contre une nation désarmée ne faisait assurément pas présager l'évolution qui conduirait, dans une période relativement courte, aux protocoles de Rome de 1934. De même, la Suisse était, il y a peu d'années encore, à l'époque de l'affaire Cesare Rossi [1], tournée chaque jour en dérision et caricaturée sous la forme d'une petite fille corpulente et disgracieuse en butte aux moqueries d'un milicien fasciste.

Toutes proportions gardées, bien entendu, et bien que naturellement nul ici ne songe à nous traiter de la sorte, il y a actuellement un sentiment un peu de même ordre à la base de l'attitude italienne à notre égard. Profitons, se dit-on ici, de la supériorité que nous confère le jeu de l'axe Berlin-Rome pour dire sans inconvénient à la France notre avis sur les oppositions qui nous séparent momentanément. Faut-il ajouter aussi que c'est pour l'Italie un sentiment toujours agréable (combien n'a-t-on pas savouré l'orgueil d'être vis-à-vis de nous puissance garante à Locarno !) de se croire en mesure d'affecter une supériorité à l'égard d'une France toujours considérée comme la sœur mieux dotée et dont le rayonnement intellectuel et moral est accepté comme un bienfait dont on ne peut se passer, mais que l'on subit parfois avec un peu d'impatience ? Un tel état d'esprit a trouvé il y a quinze mois l'une de ses illustrations les plus frappantes dans l'exception qui, lors de l'application des « contre-sanctions intellectuelles », a été faite en faveur de la production dramatique française, faute de laquelle les diverses compagnies théâtrales italiennes envisageaient à bref délai la faillite.

L'attitude présente de l'Italie à notre égard peut donc s'expliquer à la fois par des contingences du moment et par des raisons psychologiques d'ordre plus général. Pour l'apprécier justement, il faut, semble-t-il, tenir compte non seulement de ces influences complexes, mais aussi de la portée différente des mêmes mots et d'un même vocabulaire dans nos langues voisines et également de ce goût du théâtre qui conduit l'Italien à accentuer son personnage et à pousser extérieurement son attitude (surtout lorsqu'elle lui fait prendre une figure avantageuse) bien au-delà de la réalité.

[1] En août 1928, l'ancien dignitaire fasciste Cesare Rossi, passé à l'opposition, avait été enlevé par des ressortissants italiens et conduit dans l'enclave italienne de Campione (Tessin suisse).

377

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 24. *Washington, 30 janvier 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 février; Dir. pol., 16 février.)

Afin de respecter une tradition presque aussi ancienne que la Constitution des États-Unis, l'inauguration du président Roosevelt, le 20 de ce mois, eut lieu en plein air. Cette cérémonie n'a pas été favorisée par le temps, puisque la pluie n'a cessé de s'abattre sur la foule nombreuse venue de tous les états des États-Unis à Washington à cette occasion. M. Roosevelt ne s'est par pour cela départi de sa bonne humeur habituelle. A peine abrité sous un dais, il a prêté le serment d'usage sur les gradins du Capitole et prononcé son discours. Il parcourut ensuite en voiture découverte les avenues de la capitale et son invalidité ne l'empêcha pas de demeurer presque constamment debout, le visage fouetté par la pluie, pendant plusieurs heures que dura le défilé des troupes et de diverses associations.

Si, du temps des empereurs romains, la cérémonie de prise de pouvoir avait eu lieu par un temps aussi affreux, les oracles n'auraient pas manqué de mal augurer de l'avenir du chef de l'État. En fait, parmi les spectateurs, nombreux étaient ceux qui, mercredi dernier, évoquaient le souvenir de l'inauguration du président Hoover le 4 mars 1929. Il faisait ce jour-là tout aussi froid et il pleuvait davantage. Dans la parade, un superbe Indien, à moitié nu, montait un énorme cheval blanc sur la croupe duquel on pouvait lire en grosses lettres noires le mot légendaire : *Prosperity*. L'Indien mourut huit jours après d'une pneumonie. Quant à la prospérité, elle survécut tant bien que mal quelques mois, pour s'effondrer par une belle journée d'automne, au milieu d'un tumulte dont les échos sont encore perceptibles. Mais ceux qui, l'autre jour, se reportaient par la pensée au 4 mars 1929, se refusaient assurément à envisager la répétition d'une telle catastrophe pendant les quatre ans que va durer le second terme de M. Roosevelt. Franklin Roosevelt n'est pas Herbert Hoover. Son nom n'a jamais encore été associé à de retentissantes calamités publiques. Il est un homme heureux, à qui la fortune politique a jusqu'à présent souri et qui, sans se laisser aller à un optimisme exagéré, conserve une confiance imperturbable dans le succès de l'œuvre qu'il a entreprise.

Comment d'ailleurs, dans les circonstances présentes, pourrait-on lui faire un grief de cette confiance? Le 20 janvier 1937 contraste étrangement en effet avec le 4 mars 1933, date de la première inauguration.

Il y a quatre ans, la situation aux États-Unis revêtait un caractère tragique. Un moratoire général des banques venait d'être déclaré la veille. Chacun était inquiet sur le sort futur de son bien. Malgré les assurances que, dans le but de

calmer le public, certains leaders de la finance et de l'industrie prodiguaient quant à la fin prochaine de la crise, le pays était loin de se rendre compte que le pire avait été atteint. Jamais le chiffre des chômeurs n'avait été aussi élevé. L'industrie de l'acier travaillait à la cadence la plus lente. Le blé ne s'était jamais vendu aussi bas depuis Christophe Colomb. L'appréhension du lendemain régnait partout et se manifestait sur les visages des spectateurs qui, réunis devant le Capitole, attendaient les paroles de Franklin Roosevelt comme celles d'un messie. C'est bien une note de confiance que le nouveau président lançait dans un éloquent discours-programme. Le pays en fut en quelque sorte électrisé. Comme un seul homme, il suivit son chef. Le Congrès, encouragé par les paroles d'espoir qu'il venait d'entendre, se mettait aussitôt à la besogne derrière son leader. Jamais président n'était entré à la Maison Blanche à un moment aussi psychologique. Aucun ne s'était jamais vu confier une mission aussi lourde avec une telle unanimité.

Aujourd'hui, quel saisissant contraste avec la situation de 1933! L'Amérique n'est plus triste. Sans doute existe-t-il encore quelques points noirs au tableau de la reprise qui, durant les quatre premières années de la présidence Roosevelt, s'est accomplie aux États-Unis. A l'heure où j'écris, la gaieté et l'optimisme sont spécialement assombris par l'étendue des désastres causés dans le Middle-West par les inondations, ainsi que par les grèves qui viennent d'éclater dans l'industrie automobile et risquent de s'étendre à d'autres. Mais il est permis d'espérer que ce sont là des incidents dont les répercussions ne seront pas de nature à compromettre le relèvement du pays. Dans l'ensemble, les affaires sont redevenues saines. Les unes après les autres, les principales industries atteignent graduellement des chiffres d'affaires comparables à ceux de la période prospère du président Coolidge. Pour certaines d'entre elles, notamment l'automobile, le pourcentage des bénéfices est nettement supérieur à ce qu'il était dans cet âge d'or. La plupart des corporations ont recommencé à distribuer des dividendes. Les prix continuent à subir une hausse sensible, notamment les produits de la terre, et le prix de $ 1,30 pour le boisseau de blé laisse aux agriculteurs des marges intéressantes de profit. Le capitalisme se sent moins menacé et la plupart de ses chefs sont aujourd'hui de plus ou moins bonne grâce réconciliés avec une administration qu'il qualifiaient de socialiste, voire même de communiste, et qu'ils ont combattue avec acharnement aux dernières élections. Le climat de 1937 est plus doux que celui de 1933.

Un grand progrès a été accompli dans toutes les directions et, au moment où il assume de nouveau la charge du pouvoir, M. Roosevelt est justifié à se montrer satisfait du résultat. Peu importe que ce résultat soit dû aux mesures instaurées par lui, et dont d'ailleurs quelques-unes des plus importantes ont été annulées par la Cour suprême, ou que le retour à la prospérité ait été accompli par le jeu naturel des forces économiques. Aux yeux de la masse des électeurs qui lui ont donné une victoire sans précédent en novembre dernier, c'est à M. Roosevelt que revient l'honneur de la substitution d'un état de choses satisfaisant au chaos économique de 1933. On ne peut pas davantage lui contester le titre de restaurateur de la prospérité qu'on ne pourrait contester au maréchal Joffre celui de vainqueur de la Marne.

Le Président se trouve ainsi en janvier 1937 au pinacle de sa situation politique. Son prestige n'a jamais été plus grand. Au Congrès, l'opposition républicaine est pour le moment réduite à l'impuissance. Quant à celle du monde des affaires, elle paraît s'être considérablement atténuée, et à ce propos, ce n'est pas sans une certaine ironie qu'était récemment accueillie la nouvelle des fiançailles de l'un des fils du Président avec l'une des héritières de la richissime famille Dupont de Nemours. Les plus timides adversaires se rallient progressivement à l'administration. Il n'est pas jusqu'à M. Hearst, dont les insultes contre M. Roosevelt et ses collaborateurs dépassèrent souvent la mesure, au cours de la campagne électorale, qui ne cherche aujourd'hui à rentrer en grâce auprès de lui et de son principal conseiller et distributeur de places, le Postmaster General Farley. Le gendre et la fille du Président sont maintenant éditeur et rédacteur de l'un de ses journaux à Seattle. L'atmosphère politique est donc aujourd'hui beaucoup plus calme qu'elle n'a été depuis le début de l'administration Roosevelt. Cependant, en raison des législations projetées pour l'industrie de l'énergie électrique et la reprise de la N.R.A., aussi bien qu'en raison de l'attitude du secrétaire du Travail dans la grève de l'automobile, on ne peut pas dire qu'une ère de bonne entente ait été complètement instaurée encore.

Sans doute ne faut-il pas perdre de vue que tous les problèmes ne sont pas réglés et qu'il en demeure de particulièrement graves. La dette publique s'est accrue de 15 milliards de dollars en quatre ans et l'on ne voit pas encore poindre le moment où cet accroissement s'arrêtera. Les dépenses publiques ont dans le même temps passé de 4 à 7 milliards de dollars par an. La machine administrative a été démesurément élargie. Le chômage est loin d'être résorbé, puisqu'il existe encore, malgré le retour de la prospérité, environ 8 millions de sans-travail, dont la moitié est à la charge de l'État. Les grèves se multiplient. Les présages d'une grosse inflation existent et l'un des principaux soucis du gouvernement consiste à la prévenir et à contrôler le *boom* des valeurs et des prix.

Le Président n'ignore aucun des dangers inhérents à ces problèmes et l'on peut compter qu'il les abordera avec son habileté politique et son courage coutumiers. Son attitude, depuis la date de sa réélection, ainsi que le ton des discours qu'il a prononcés, dénotent qu'il a pleine conscience de la nécessité de procéder avec prudence. L'œuvre accomplie par lui au cours des quatre dernières années a été consacrée à parer à des conditions exceptionnelles et impérieuses et à jeter les bases de la reprise économique. Toutes les mesures proposées par lui au début de son administration ont été votées sans opposition, parfois même avec trop de hâte, par les Chambres, qui ne se préoccupaient ni de les discuter à fond, ni de savoir si elles étaient ou non dans les limites de la Constitution. Cette précipitation ne serait plus de mise aujourd'hui, et le Président n'a pas à solliciter l'octroi de pouvoirs quasi dictatoriaux qui ne paraîtraient plus justifiés en ce moment. La période de crise est passée. Il convient désormais de consolider les résultats acquis, de poursuivre la reprise et de la soutenir. A cet égard, on peut dire que si la première administration de M. Roosevelt a été consacrée au rétablissement économique, la seconde le

sera surtout aux réformes sociales et administratives. M. Roosevelt estime que, sans dévier de la ligne générale de sa politique, il faut procéder aujourd'hui avec plus de modération et de mesure. Tel est également le sentiment qui domine au Sénat et à la Chambre où, malgré le prestige dont dispose le Président, l'on n'est plus disposé à accepter aveuglément des projets plus ou moins bien conçus par un groupe de ses conseillers intimes. L'accueil réservé au projet de réforme administrative reflète ce sentiment.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les discours et messages de M. Roosevelt, depuis l'ouverture de la présente session législative, aient été modérés dans le ton et généraux dans leurs recommandations. Les circonstances actuelles n'exigeaient pas que, comme dans son discours d'inauguration de 1933, le Président exposât dans ses détails, et immédiatement, le programme de ce qu'il entend faire. Il s'est donc limité à certaines considérations générales concernant notamment l'exercice du pouvoir exécutif, la collaboration des pouvoirs publics, le nouvel ordre économique, la sécurité sociale, etc...

En dehors de deux messages précis, consacrés l'un au budget, l'autre à la réforme administrative, tous deux analysés dans des lettres séparées, M. Roosevelt a prononcé deux discours, l'un lors de la rentrée des Chambres, l'autre le jour de son inauguration. Chacun de ces documents reflète la volonté bien arrêtée du Président d'aller de l'avant, de poursuivre graduellement, et sans bouleversement brusque, l'œuvre sociale et économique qu'il a entreprise. Pour cela, il fait appel à la collaboration de tous et il insiste sur la possibilité d'entreprendre les réformes nécessaires dans les limites de la constitution actuelle, pourvu que celle-ci soit interprétée libéralement et d'une manière conforme aux nécessités de la vie moderne. On ne retrouve plus, dans le premier de ces messages, les reproches violents qu'il adressa, dans une mémorable déclaration à la presse, à la Cour suprême, lorsque celle-ci invalida, il y a deux ans le *National recovery act*. M. Roosevelt confesse aujourd'hui que le N.R.A. tenta de trop faire et il se contente d'exprimer sa satisfaction que dans l'industrie, on y conserve volontairement, et sans contrainte gouvernementale, les principales dispositions de cette importante réforme. Il ne menace pas de vouloir substituer au N.R.A. une autre mesure qui, par le jeu d'un amendement constitutionnel, passerait outre à l'opinion de la Cour suprême, amendement dont l'acceptation par les quarante-huit états serait d'ailleurs compliquée et longue. Il demandera au Congrès de voter le maintien des principales dispositions du N.R.A. par des mesures dont la constitutionnalité ne sera pas mise en doute.

De même qu'il recherche la confiance du Congrès, de même il fait appel à la collaboration compréhensive de ceux qui jusqu'ici ont entravé son expérience, de même il demande au pouvoir judiciaire d'interpréter libéralement la Constitution.

« Avec une meilleure compréhension de nos vues, dit-il, avec une connaissance plus intelligente des besoins du pays, il n'y a pas lieu d'envisager qu'il sera désormais impossible d'établir une plus grande harmonie entre les pouvoirs législatifs et les pouvoirs judiciaires. Il faut trouver le moyen d'adapter

notre législation et la jurisprudence la concernant aux besoins de la démocratie la plus progressive du monde moderne ».

C'est dans le cadre des institutions démocratiques actuelles, institutions auxquelles il renouvelle solennellement son attachement, que M. Roosevelt entend parachever son œuvre. Certains ont voulu voir dans la phrase qui précède une menace indirecte et un avertissement à la Cour suprême, sérieusement attaquée par l'aile gauche du parti démocrate. Cependant, telle n'est pas l'opinion générale, à en juger par les commentaires de presse qui, en grande majorité, ont accueilli favorablement le premier message présidentiel. A la quasi-unanimité, l'opinion a été satisfaite que M. Roosevelt considère que la Constitution américaine est aujourd'hui tout aussi bonne que dans le passé. Elle a loué le ton mesuré et conciliant de ce message et a félicité le Président de ses intentions.

Dans son discours d'inauguration, le Président s'est, comme dans son premier message aux Chambres, borné à certaines considérations générales et, contrairement à l'attente de certains, n'a pas défini de programme précis, les circonstances ne demandant pas, comme en 1933, qu'il en fût ainsi. Il a adressé au pays un vibrant appel pour la poursuite de son œuvre et l'accomplissement de certaines réformes sociales. Bien que conciliant dans le ton, son discours contient quelques apostrophes à l'adresse des potentats de Wall Street, contre lesquels il nourrit une rancune particulière :

« Nous avons pris l'engagement, dit-il, de chasser du temple de notre foi ancienne ceux qui l'ont profanée... Nous nous sommes consacrés à la réalisation d'un idéal, hâter le temps où il y aurait pour tous cette sécurité et cette paix essentielles à la poursuite du bonheur... Pour cela, il est nécessaire de trouver le moyen de contrôler les forces économiques aveugles et les hommes aveuglément égoïstes... ». Pour lui, l'oligarchie qui, pendant plus de soixante ans, a dirigé ce pays et dicté sa volonté aux administrations précédentes, est morte. Les privilèges qu'elle créait pour une classe d'individus doivent disparaître.

Développant davantage sa pensée, le Président s'indigne des inégalités sociales existant encore aux États-Unis et dépeint la misère dans laquelle vivent des millions de familles dans les parties les moins prospères du pays. Il estime que le gouvernement a le devoir de remédier à cette misère qui frappe le tiers de la population et il demande aux deux autres tiers de contribuer à une distribution plus égale du bien-être. Ce sera là l'aider dans la tâche qu'il s'efforce d'accomplir : donner à ce pays des extrêmes et des changements brusques un minimum de stabilité économique protégeant les masses contre les répercussions des secousses qui, dans le passé, se sont trop fréquemment produites aux États-Unis. Ce programme, que l'on a parfois qualifié de révolutionnaire, n'apparaît pas tel à M. Roosevelt. De même qu'il répudie la forme autocratique de gouvernement, il ne lui plaît pas de se voir taxé de socialiste ou de communiste. Il suit, depuis son arrivée au pouvoir, une ligne bien tracée, qui ne s'inspire d'aucune doctrine fixe, modifiant sa politique selon les circonstances, faisant tantôt un pas à droite, tantôt un pas à gauche. Les attaques qui, au cours des deux dernières années, s'accumulaient contre lui, principalement dans les

milieux conservateurs, où il était accusé d'engendrer la haine de classe et de créer la discorde sociale, ont aujourd'hui à peu près complètement cessé. Le pays qui, en grande majorité, suit le Président, a lui-même évolué dans son sens.

Le Président a répété dans son discours d'inauguration ce qu'il avait dit dans son message aux Chambres sur l'inutilité d'apporter des modifications à la Constitution américaine :

« Cette année-ci marque le cent-cinquantième anniversaire de la Constitution qui a créé notre nation. Nos ancêtres ont trouvé le moyen de sortir du chaos qui suivit la guerre d'Indépendance; ils ont créé un gouvernement fort, avec des pouvoirs suffisants alors et maintenant pour régler des problèmes ayant un caractère plus sérieux que les problèmes locaux ou individuels... Aujourd'hui, nous évoquons ces mêmes pouvoirs pour parvenir aux mêmes résultats ».

Mais après avoir donné cette assurance du respect de la Constitution et renouvelé son attachement aux principes démocratiques, M. Roosevelt fait ressortir que le programme de son gouvernement, à qui des tâches nouvelles s'imposent chaque jour pour réglementer la vie sociale et économique du pays, rendra nécessaire une profonde réforme administrative. Celle-ci est proposée dans un message que j'analyse séparément.

Il est à remarquer que dans ses déclarations publiques, M. Roosevelt n'a abordé aucune question de politique extérieure, à l'exception de la neutralité. Celle-ci préoccupe vivement l'opinion publique. Elle est actuellement débattue.

Dans certains milieux, ainsi que je l'ai rapporté antérieurement, on a attribué au Président l'intention de prendre, en politique extérieure, certaines initiatives, principalement dans le domaine économique et peut-être aussi en ce qui concerne le désarmement. On lui a même prêté celle de convoquer à Washington une conférence économique dont les résultats pourraient détendre heureusement la situation internationale et servir la cause de la paix.

Si M. Roosevelt a pu avoir de telles intentions, il ne semble pas qu'il entende les mettre en pratique dans un avenir prochain et il convient de n'attacher que peu de créance aux rumeurs qui circulent à ce sujet.

Sans doute le Président et son secrétaire d'État suivent-ils avec une extrême attention le développement de la situation européenne et ne refuseraient pas, le moment venu, d'apporter la contribution de leur pays aux efforts qui seraient tentés pour améliorer l'économie générale. La visite à Washington de M. Walter Runciman et l'arrivée prochaine de M. Georges Bonnet sont pour eux des occasions favorables de se renseigner sur l'orientation générale de la politique économique en Angleterre et en France. Ils y trouvent d'autant plus d'intérêt que c'est avec deux grands pays démocratiques qu'il leur paraîtrait désirable, M. Cordell Hull me l'a dit en propres termes (voir mon télégramme n°s 99 à 101 du 26 janvier dernier) [1], de concerter leur action éventuelle en faveur du retour de la prospérité et du maintien de la paix.

(1) Il y est question des entretiens de M. Runciman avec les dirigeants américains au sujet d'un projet d'accord commercial anglo-américain.

Mais si, comme je l'indiquais au début de ce rapport, il est exact que le Président n'a plus à compter, au Congrès, avec une opposition républicaine sérieuse, il lui faut tenir le plus grand compte des opinions qui prévalent au sein de sa majorité même et qui ne lui laissent pas la liberté qu'il souhaiterait parfois dans le domaine de la politique extérieure.

Ainsi que l'exposait mon télégramme nos 114 à 118 du 27 janvier dernier [1], à propos de la législation sur la neutralité, un courant très fort, reflet de l'opinion publique américaine, se manifeste au Sénat et à la Chambre des représentants contre l'octroi au Président de larges pouvoirs discrétionnaires. On annonce aujourd'hui que le secrétaire d'État va prendre contact avec les chefs de la majorité pour faire connaître les vues de l'administration à ce sujet et s'efforcer de les faire prévaloir. Le résultat de cette intervention donnera la mesure de l'influence que peut réellement exercer sur le Congrès en pareille matière le Président, à la suite de sa réélection triomphale.

Connaissant l'ignorance quasi complète des questions internationales de la plupart des membres du Congrès et leur nationalisme étroit, je serais bien surpris si M. Roosevelt pouvait obtenir une liberté d'action conforme à ses opinions personnelles, dont il ne fait pas mystère.

C'est donc aussi bien dans son propre parti que parmi ses adversaire politiques que le Président a rencontré et rencontrera sans doute encore des résistances pour engager son pays dans une politique étrangère plus large, plus généreuse et plus digne de l'immense puissance qu'il constitue.

Cette considération ne doit jamais être perdue de vue lorsqu'on veut apprécier du dehors avec impartialité l'attitude du gouvernement américain, et surtout lorsqu'on fait entrer dans ses calculs le rôle qu'il pourrait et devrait normalement jouer sur l'échiquier du monde.

Il n'en faudrait pas d'ailleurs conclure qu'on doit abandonner tout espoir d'un concours américain à la restauration de l'économie générale ni aux efforts qui sont faits dans l'intérêt de la pacification internationale. La prospérité des États-Unis dépend, pour une large part, il ne faut pas l'oublier, du pouvoir d'achat des autres pays, et le secrétaire d'État reste toujours fermement convaincu que le rétablissement de l'équilibre économique est la plus sûre garantie du maintien de la paix.

C'est pour ces motifs que la conclusion d'un accord commercial anglo-américain et celle d'un arrangement commercial entre la France et l'Allemagne seraient accueillies à Washington avec grande faveur et permettraient peut-être d'y envisager une participation active des États-Unis au mieux-être et à la détente morale auxquels l'humanité aspire.

Du 28 en fait. Reproduit ci-dessus sous le n° 363.

378

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 465 à 477. *Berlin, 31 janvier 1937, 15 h. 30, 15 h. 27, 15 h. 26, 15 h. 24, 15 h. 23, 15 h. 22, 15 h. 25.*

(*Reçu :* 16 h. 10, 16 h. 25, 16 h. 30, 16 h., 16 h. 15, 15 h. 10.)

Suite à mon télégramme nos 451 et suivants [1].

Dans son discours du 19 janvier, M. Eden avait demandé : « Que veut l'Allemagne? S'isoler en s'enfonçant dans la réalisation du plan de quatre ans? Ou collaborer avec les autres puissances à l'organisation de la paix? Dans ce cas, elle devrait bien adoucir les angles dans sa théorie de la race et comprendre que la Russie doit être intégrée dans une organisation de la paix européenne».[2]

Dans son discours du 24 janvier [3], M. Léon Blum avait dit : « Une Allemagne qui accepterait de collaborer à un règlement général de la paix, dans le cadre des obligations contractées par la France, et de se prêter à une limitation concertée des armements, trouverait l'aide de la France en matière économique, financière et coloniale ».

A ces ouvertures, M. Hitler a répondu hier [4] : « Je ne songe pas à m'isoler. Je ne suis pas isolé. Je désire collaborer avec les autres puissances. J'ai conscience de mes responsabilités envers l'Europe. Rien ne me sera plus agréable que de développer le commerce de mon pays avec les autres. Mais je tiens à mon plan de quatre ans et je le réaliserai; car je veux que l'avenir de l'Allemagne ne dépende que d'elle-même et *dans les travaux de ce plan, les milliers d'ouvriers que l'armement rendra bientôt disponibles auront un emploi tout trouvé.* Je ne renoncerai donc pas à développer mon « autarcie », malgré les conseils que peuvent me donner les économistes, pas plus que je ne renoncerai à ma doctrine de la race, qui est à la base même de l'action du national-socialisme.

« Au surplus, le commerce international ne reprendra pas, si l'on ne combat pas énergiquement le bolchevisme.

« Je suis résolu à vivre en paix avec tout le monde, maintenant que j'ai reconquis l'honneur, la liberté et supprimé toutes les clauses discriminatoires de l'odieux traité de Versailles. Je suis disposé à reconnaître et à garantir l'intégrité et la neutralité de la Belgique et de la Hollande. Je serais heureux d'avoir de bonnes relations avec l'Angleterre, avec la France aussi. Voilà

(1) Reproduit ci-dessus, sous le n° 373.
(2) Sur ce discours aux Communes, voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note) et 330.
(3) Du 24 janvier à Lyon. Voir ci-dessus, n° 346 (et note).
(4) Dans le discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du Chancelier.

pour l'ouest. Quant à l'est, je ne changerai pas mes positions envers la Russie des Soviets. Je ne pactiserai pas avec cette peste. Si d'autres croient pouvoir le faire, cela les regarde. Moi, je ne le ferai pas.

« Au sujet d'une limitation des armements, je ne dis pas que je refuse d'envisager ce problème. Mais je souligne ses difficultés. Il est conditionné par l'attitude de la Russie, qui entraîne celle des autres pays. Il est conditionné par l'ensemble des éléments d'où dépend la sécurité d'un peuple. Et tous ces éléments doivent être mis dans la balance. Et du reste, les mesures nécessaires à l'obtention de cette sécurité ne sauraient être fixées et imposées par une [instance] internationale, mais devraient être déterminées et acceptées par chaque pays, souverain juge en l'espèce.

« Je n'ai pas confiance en la Société des Nations. Elle a surtout parlé, plutôt qu'agi. Et quand elle a agi, elle a échoué. Elle a la prétention d'immobiliser le monde, comme si l'on pouvait arrêter la marée ou le Gulf Stream. Mais si elle se modifiait, si elle devenait un instrument d'évolution raisonnable, il est possible que je me rapproche d'elle. Je m'abstiendrai, en attendant, de polémiquer sur la sécurité collective, les accords bilatéraux et plurilatéraux, la paix indivisible et autres arrangements savants ».

Ramenées ainsi à leur contenu essentiel, on voit que les déclarations du chancelier Hitler émanent d'une pensée qui n'est pas tout d'une pièce, mais qui est plutôt fuyante et qui évite, sauf en ce qui concerne la Russie, d'adopter une attitude tranchante.

Cette pensée a plusieurs faces : elle est formée d'éléments souvent contradictoires, parmi lesquels la tendance du national-socialisme le plus radical paraît l'emporter; elle se réserve cependant des moyens de s'orienter dans des directions différentes. Elle n'est pas absolument négative; elle n'est pas, non plus, résolument positive. Elle n'ouvre aucune porte; elle ne ferme pas non plus toutes les portes.

Elle témoigne, en tout cas, d'un médiocre empressement à s'engager dans les voies suggérées par M. Eden ou par M. Léon Blum et, sans qu'on puisse affirmer qu'elle rejetterait des propositions précises, elle ne semble guère tenir à faciliter le développement de la grande conversation de capitale à capitale, qui avait semblé sur le point de se nouer.

Le chancelier Hitler semble avoir lui-même eu le sentiment qu'il s'était, dans son discours d'hier, relativement très peu occupé de la France.

C'est pourquoi, sans doute, en annonçant qu'il allait commenter les déclarations de M. Eden, il a ajouté que ces déclarations impliquaient, d'ailleurs, tout l'essentiel de ce qu'il y avait à dire également sur les rapports de l'Allemagne et de la France.

Il n'en reste pas moins fâcheux qu'il n'ait pas trouvé un mot pour reconnaître la bonne volonté dont le président du Conseil français avait fait preuve dans son discours de Lyon. A quoi tient cette réserve ? Les raisons n'en apparaissent pas immédiatement avec évidence et il y aura lieu d'essayer de les dégager. Car elles peuvent aussi bien tenir à des circonstances fortuites qu'à des intentions préméditées.

En tout cas, les premiers commentaires de la presse allemande sont très

corrects à l'égard de la France. La plupart des journaux ont relevé l'affirmation du Führer selon laquelle on ne saurait concevoir aucun litige entre les deux pays, ainsi que l'expression du désir d'avoir de bonnes relations avec la France et l'Angleterre.

J'ai émis la supposition qu'à travers les récits de M. Goering, la pensée de M. Mussolini avait pu influencer M. Hitler dans la rédaction de son discours du 30 janvier. Traiter la France comme un facteur désormais secondaire, passer par-dessus la tête de son gouvernement qui compose avec le bolchevisme, marquer qu'on ne désire pas un conflit avec elle, mais qu'on ne lui demande rien non plus, s'adresser exclusivement à l'Angleterre, telle est bien, en effet, la tactique que M. Mussolini paraît suivre pour son compte. Et c'est, sans doute, celle qu'il a conseillée à Berlin.

En tout cas, je relève dans les paroles du Chancelier les propres termes dont s'était servi le Duce au cours d'une récente interview [1]. M. Mussolini avait parlé des « porteurs de bacilles ». M. Hitler a répudié tout contact avec les « porteurs de bacilles empoisonnés ».

Les sarcasmes que M. Hitler a lancés hier contre les économistes et les techniciens n'ont pas dû beaucoup plaire à M. Schacht, dont ils visaient indirectement l'attitude critique à l'égard du plan de quatre ans.

On m'a rapporté d'ailleurs que son visage témoignait qu'il ne les goûtait guère, tandis que M. Goering s'en réjouissait ostensiblement.

Je remarque que dans les critiques ironiques adressées par lui à M. Eden, le chancelier Hitler avait été constamment prudent et courtois envers le secrétaire d'État. Même lorsqu'il a fait allusion au fameux questionnaire britannique, le Führer a rendu hommage aux intentions qui avaient dicté ce document. Il a répété, enfin, avec chaleur, que tout le peuple allemand, et lui-même en première ligne, souhaitaient une collaboration sincère et cordiale avec le peuple anglais et son gouvernement.

379

Note du Ministre de France en Roumanie [2]

Conversation avec M. Victor Antonesco le lendemain de son retour de Genève.

Bucarest, 31 janvier 1937.

De ma conversation de ce matin avec M. Victor Antonesco, je conserve l'impression que le ministre des Affaires étrangères persiste dans son intention de vouloir substituer au projet que je lui ai communiqué le 17 de ce mois [3],

(1) Dans l'interview du *Völkischer Beobachter*. Voir ci-dessus n° 321 (note).
(2) M. Adrien Thierry. Cette note est extraite des papiers Massigli.
(3) Il s'agit du texte analysé ci-dessus sous le n° 281 (annexe).

à la veille de son départ pour Genève, une autre conception par laquelle la France signerait avec les états de la Petite Entente trois traités identiques comportant un article final, par lequel chacun des membres de la Petite Entente s'engagerait envers la France à poursuivre les négociations déjà commencées en vue de conclure avec ses associés un traité sur le même type.

M. Antonesco m'a cité le traité franco-polonais comme pouvant servir de modèle à ces actes internationaux. Je n'ai pas eu de peine, en me servant des arguments puisés dans la note « pour le Ministre » du 21 janvier qui m'a été communiquée de Genève (1), à lui démontrer que la signature de traités du type du traité franco-polonais de 1921, outre de nombreux inconvénients, ne marquerait aucun progrès par rapport aux conventions qui nous lient déjà aux états de la Petite Entente. Le ministre n'a pas insisté : « Peu importe, m'a-t-il dit, la forme des traités », mais dans son esprit, notre système, d'après lequel la France ne contracterait des engagements nouveaux que dans la mesure où elle aurait l'assurance que la solidarité des trois états de la Petite Entente est par ailleurs renforcée, doit être abandonné. M. Antonesco propose aujourd'hui une opération en « deux étapes » :

1° des traités entre la France et les trois états de la Petite Entente;

2° Un traité entre les trois états de la Petite Entente.

Le danger me paraît être surtout dans ce renversement de l'ordre que nous avions initialement prévu. Rien ne nous garantit en effet que la seconde étape suivra immédiatement la première et M. Antonesco m'a laissé comprendre que s'il était décidé à contracter avec la France, il n'était pas certain de pouvoir s'engager avec la Tchécoslovaquie.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères m'a affirmé que M. Beck lui avait déconseillé toute entente avec Prague.

Contrairement à ce que les journaux ont annoncé, le ministre des Affaires étrangères n'a pas encore vu le Roi. Il doit être reçu par lui demain matin 1er février. De cette entrevue dépendra l'attitude de la Roumanie dans toute cette affaire. M. Antonesco m'a avoué qu'il avait hâte de s'entretenir longuement avec le Souverain afin de pouvoir combattre dans son esprit l'influence du prince Paul de Yougoslavie.

(1) Publiée ci-dessus sous le n° 334.

380

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 235 à 239. *Londres, 1er février 1937, 13 h. 34.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 15 h., 16 h., 15 h. 40, 16 h. 30.)

Si l'on se rappelle l'accueil fait le 7 mars dernier en Angleterre à l'occupation de la zone démilitarisée et aux « propositions de paix de M. Hitler », on ne peut qu'être frappé du contraste qui oppose l'attitude adoptée par la presse britannique, il y a moins d'un an, à la position qu'elle prend aujourd'hui vis-à-vis de la nouvelle déclaration du Chancelier (1).

Du long compte rendu transmis dans mon télégramme de presse de ce matin, il ressort que tous les journaux, si l'on excepte le seul *Daily Mail*, font preuve, avec quelques nuances, de la même réserve, du même scepticisme et de la même déception en faveur d'un discours que son auteur tient certainement pour modéré et qu'inspire le souci évident et constant de ménager l'opinion anglo-saxonne.

Sans doute les milieux officiels et les grands journaux conservateurs (sauf le *Times*) se sont-ils efforcés, pendant la semaine qui vient de s'écouler, de mettre, par des publications appropriées, le public en garde contre une réception trop favorable des assurances pacifiques dont on prévoyait le renouvellement par le Führer. J'ai signalé cette tactique dans mon télégramme no 216 (2); de même, le service de presse du Foreign Office a pris les précautions nécessaires pour que le Chancelier ne puisse bénéficier cette fois, comme il l'a fait depuis 1933, de l'arrêt complet pendant le week-end des sources d'inspiration officielle. Il n'est pas jusqu'à la compagnie nationale de T.S.F., la B.B.C., qui, dans le sommaire des nouvelles donné samedi soir, n'ait pris soin de souligner le caractère négatif de l'exposé hitlérien.

Rien n'illustre mieux l'évolution qui s'est accomplie en Angleterre depuis le 7 mars dernier que cette différence de réaction. Alors que l'an dernier, à pareille époque, une feuille libérale comme le *News Chronicle* était la première à réclamer que l'on passât immédiatement l'éponge sur la violation des accords de Locarno, le même journal, aujourd'hui, rejette à l'arrière-plan le discours du Chancelier qu'il commente de la manière la plus défavorable dans un éditorial, pour consacrer au contraire sa première page aux déclarations faites par Votre Excellence (3).

(1) Du 30 janvier. Voir ci-dessus, le no 378; ci-dessous les nos 398 et 465.
(2) La reproduction de ce télégramme n'a pas semblé nécessaire.
(3) Allusion au discours prononcé le 31 janvier à Châteauroux par le ministre français. Ce dernier, se référant au discours du Reichstag, constatait que les divergences franco-allemandes portaient non sur le but, mais sur les méthodes. La reconstruction économique de l'Europe postulait une atmosphère de paix, d'où les efforts de la France en faveur du contrôle des armements.

La politique du réarmement britannique aura ainsi entraîné, en 1936, chez les conservateurs, un certain raidissement vis-à-vis de l'Allemagne; d'autre part, les sympathies que libéraux et socialistes d'opposition professent pour l'actuel gouvernement français et les inquiétudes que leur cause l'intervention nationale-socialiste en Espagne ont largement contribué à ouvrir les yeux de la gauche sur les conséquences dangereuses de leur complaisant pacifisme vis-à-vis de Berlin.

Enfin, il semble évident que nous recueillons aujourd'hui le bénéfice de l'attitude de prudence et de sagesse adoptée par la France au lendemain du 7 mars. L'opinion anglaise est aujourd'hui convaincue qu'il ne faut plus chercher chez nous l'esprit d'aventure et qu'au contraire les assurances prodiguées par M. Hitler ont reçu trop souvent le démenti des faits pour être acceptées désormais de confiance.

Confidentiel. Il est d'ailleurs permis de se demander si la presse britannique, dans ses critiques de l'exposé de M. Hitler, ne dépasse pas les sentiments de l'opinion ou du Cabinet. Selon toute vraisemblance, de nombreuses voix se feront entendre pour souligner ce qu'il peut y avoir de positif ou de réconfortant dans le discours d'avant-hier. Au sein du gouvernement même, il est possible que certaines inquiétudes se manifestent en voyant l'évolution politique du Reich devenir peu à peu l'objet d'une polémique essentiellement anglo-allemande et la Grande-Bretagne se trouver ainsi « en flèche » en face de l'Allemagne.

L'attitude de la presse n'en constitue pas moins un témoignage précieux du chemin parcouru et par contrecoup de la communauté de vue qui se manifeste actuellement entre les démocraties occidentales.

381

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 491, 492. Réservé. *Berlin, 1er février 1937, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h.)

D'une source très bien renseignée, j'ai recueilli une information qui corrobore mes propres impressions.

D'après cette information, le discours du chancelier Hitler aurait été remanié et rendu plus caractéristique après le retour de M. Goering, et pour tenir compte des conseils donnés à celui-ci par M. Mussolini.

Le chef du gouvernement italien aurait émis l'avis qu'il ne fallait pas parler un langage trop conciliant, ni se montrer trop doux à l'égard de M. Eden. On aurait l'espoir à Rome, et Rome aurait fait partager cet espoir à Berlin, d'arriver à obtenir la chute du secrétaire d'État des Affaires étrangères du Foreign Office.

De la même source, on m'a indiqué qu'au moment où l'Allemagne se retire pratiquement de l'affaire d'Espagne et commence même déjà à faire revenir les hommes qu'elle a envoyés dans la Péninsule, il a peut-être été jugé nécessaire de couvrir cette retraite, en prononçant des paroles énergiques et en affectant d'être aussi sûr de l'avenir que du présent.

382

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 125 à 129. *Washington, 1er février 1937, 21 h 30.*

(*Reçu :* le 2, 13 h. 40.)

Dans son ensemble l'opinion américaine, telle qu'elle est... (1) par la presse, accueille avec scepticisme et même sévérité le discours prononcé avant-hier par M. Hitler (2) en ce qui concerne la répudiation solennelle du traité de Versailles. La presse ne s'en montre nullement surprise et rappelle que, peu à peu, l'Allemagne s'est libérée des obligations de ce traité devenu lettre morte. Mais elle constate que ses violations successives ont amené l'Allemagne à créer une situation tellement dangereuse que ses moindres actes futurs risquent de provoquer un conflit armé.

Le passage dans lequel le Chancelier déclare que l'ère des surprises est passée n'est pas considéré comme rassurant, étant donné la contradiction existant entre cette déclaration et les autres parties du discours.

Les principaux journaux estiment que la France et la Grande-Bretagne ne peuvent être que désappointées par les réponses de M. Hitler aux discours de M. Léon Blum (3) et de M. Eden (4). La réponse du Chancelier est considérée comme évasive et négative.

La promesse de respecter le territoire de la Belgique et de la Hollande est considérée principalement par le *New York Times* comme une manœuvre tendant à satisfaire la partie de l'opinion publique britannique favorable à une politique d'expansion allemande dans l'est de l'Europe. Et ce même journal souligne que le silence du Chancelier quant à ses intentions en Europe orientale laisse persister le danger d'une menace allemande à l'égard de la Tchécoslovaquie et de la Russie. De même, l'allusion aux minorités nationales permet de supposer que le Reich n'a pas renoncé à l'idée d'intervenir en Tchécoslovaquie.

Le *Washington Post* déclare : « Le sphinx a parlé mais demeure le sphinx... La réponse du Führer est évasive. L'Allemagne se trouve à un carrefour et

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus le no 378; ci-dessous les nos 398 et 465.
(3) Du 24 janvier à Lyon. Voir ci-dessus, no 346 (note).
(4) Du19 janvier à la Chambre des Communes. Voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note), 330, 378.

compte y rester quelque temps. M. Hitler a repoussé l'invitation de M. Eden et de M. Léon Blum... L'Allemagne ne collaborera à aucun accord européen, car sous aucun prétexte ne consentira-t-elle à s'associer avec la Russie soviétique ».

Le *New York Herald Tribune* estime qu'il est « significatif que, nulle part dans le discours, ne se trouve une allusion à une politique de compromis ni la moindre suggestion que l'Allemagne pourrait renoncer à suivre le chemin de la guerre. En fait, M. Hitler repousse l'idée d'isoler l'Allemagne. Mais à cet égard, l'Allemagne ressemble au nouveau soldat qui se plaint que tous ses camarades ne marchent pas au pas. Quiconque est en désaccord avec la politique de l'Allemagne est « isolé », mais pas l'Allemagne... Le monde serait fou de s'imaginer que l'unification du peuple allemand derrière l'idéal ultra-nationaliste des nazis, ainsi que la dénonciation du traité de Versailles et le réarmement de l'Allemagne, ne constituent pas une menace pour la paix de l'Europe ».

Après avoir remarqué que le discours de M. Hitler ne modifie pas la situation, le *Baltimore Sun* rappelle que l'objectif principal de la politique hitlérienne est d'immobiliser l'Europe occidentale de manière à conserver les mains libres en Europe orientale.

« MM. Eden et Léon Blum ont aimablement, mais énergiquement averti M. Hitler que cette politique doit inévitablement conduire à un désastre pour l'Europe entière et qu'aussi longtemps que la dictature nazie persiste à la poursuivre, il ne peut y avoir de base pour une coopération franco-anglaise avec l'Allemagne. Le discours de M. Hitler constitue une réponse négative à ces ouvertures ».

Quant à la glorification de la « belle démocratie » allemande, il est superflu d'insister sur la douce ironie qu'a provoquée ici cette plaisanterie.

383

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 48 [1]. Secret. *Prague, 1er février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 février.)

Je me permets de présenter ci-après quelques réflexions à Votre Excellence au sujet de l'information faisant l'objet de ma dépêche nº 46 du 31 janvier dernier, en admettant que cette information réponde à la vérité [2].

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.

(2) Document non reproduit. Par cette dépêche, le ministre de France signalait avoir entendu dire par le ministre d'Italie à Prague que des négociations étaient entamées entre le Reich et la Tchécoslovaquie au sujet des minorités allemandes de la Tchécoslovaquie, mais la nouvelle était donnée sous toutes réserves. Sur les conversations entre Prague et les partis activistes allemands de Tchécoslovaquie, voir ci-dessous nº 393 (et note).

Ainsi qu'en avait rendu compte mon télégramme nos 304-311 du 4 avril 1936 (1), M. Benès m'avait dit, il y a quelques mois, avoir déclaré au ministre du Reich qu'il n'accepterait pas de traiter bilatéralement avec le gouvernement de Berlin la question des minorités allemandes en Tchécoslovaquie.

Aujourd'hui, le danger d'une agression du Reich paraissant peut-être plus urgent et l'Angleterre ayant manifesté l'intérêt qu'elle portait au sort de ces minorités, je me demande si le Président n'aurait pas cherché une échappatoire à la conversation bilatérale en tenant au courant de la négociation qui se poursuit entre le gouvernement tchécoslovaque et les partis activistes un porte-parole du Chancelier qui ne serait peut-être même pas de nationalité allemande (2), et en s'inspirant des suggestions que présenterait ce personnage. Ainsi serait sauvegardé du moins en apparence le principe au [nom] duquel M. Benès a repoussé l'immixtion officielle du gouvernement du Reich dans la question.

Il paraît bien au surplus que des contacts existent entre M. Henlein et les partis activistes participant à la négociation, notamment le parti des agrariens allemands.

Si un accord était réalisé avec la collaboration officieuse de Berlin, le Président peut escompter que M. Hitler imposerait à ce sujet aux Allemands des Sudètes au moins le silence, que cesserait la campagne de presse sur la bolchevisation de la Tchécoslovaquie, que cet état obtiendrait quelque répit du côté de l'Allemagne et que l'Angleterre aurait satisfaction.

Si le jeu du Président est celui-là, il n'en reste pas moins fort dangereux à mes yeux.

384

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 247. Urgent. *Londres, 2 février 1937, 11 h. 5.*

(*Reçu :* 12 h. 20.)

Au cours de la discussion du sous-Comité relative à la surveillance des côtes espagnoles, il a été objecté que ce contrôle serait inefficace à l'égard des bâtiments de commerce battant pavillon d'une puissance ne participant pas à l'accord de non-intervention ou battant pavillon espagnol. Or, il me revient qu'une grande partie du commerce à destination de l'Espagne se fait par des bateaux espagnols ou mexicains. En fait, le principe de la liberté des mers interdit d'arrêter les bateaux espagnols à destination de l'une des parties en

(1) En réalité du 5 avril. Document dont le sens est indiqué ici et qui est reproduit au tome II de la présente série sous le no 26.

(2) Un certain comte Trautmannsdorf, qui, d'après le ministre d'Italie, assurait la liaison entre Prague et Berlin.

conflit ou les bâtiments appartenant aux puissances étrangères du moment que celles-ci n'ont pas adhéré à l'[accord]. Quoiqu'il n'ait pas été fait état de cette objection dans le rapport des experts, il est fort possible qu'elle soit reprise par d'autres puissances non désireuses de voir le système de contrôle entrer en vigueur. Je me permets d'attirer l'attention du Département sur ce point et je lui serais reconnaissant de m'indiquer si, le cas échéant, une suggestion pourrait être faite pour parer à cette difficulté.

385

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 43 à 45. *Lisbonne, 2 février 1937, 21 h. 30.*

(*Reçu :* le 3, 0 h. 15.)

Je viens de voir le président du Conseil auprès de qui j'ai fait la démarche prescrite par votre télégramme nos 23-24 [1]. Ma visite a suivi immédiatement celle de l'ambassadeur d'Angleterre.

Après m'avoir écouté, M. Salazar, avec l'autorité du chef responsable, m'a répété l'essentiel des objections et des réserves formulées hier à titre personnel par M. de Sampayo [2].

« L'expérience, [m'a]-t-il dit, a montré que les diverses mesures adoptées successivement par le comité de Londres, et auxquelles le Portugal a dû s'associer, se sont avérées plus ou moins inefficaces, et cette constatation fait douter de la valeur de toute proposition émanant de cet organisme. D'ailleurs, la mesure proposée par le Comité de non-ingérence représenterait bel et bien une ingérence dans la vie intérieure du Portugal.

« D'autre part, je ne saurais négliger le fait que, périodiquement, les gouvernements de Moscou et de Valence font planer sur mon pays l'éventualité d'un contrôle maritime, et je n'aime pas songer que la proposition d'une surveillance terrestre pourrait paraître appuyée de la menace d'une sorte de blocus dissimulé. »

M. Salazar m'a parlé avec amertume des campagnes qui se renouvellent contre le Portugal, sans cesse accusé de faciliter l'arrivée et le transit de personnel et de matériel. Je lui ai fait observer que le caractère international du contrôle projeté est précisément de nature à ôter tout motif et tout effet à ces campagnes :

[1] Il n'a pas semblé utile de reproduire ce télégramme du 29 janvier, qui avait trait à l'organisation du contrôle des passages et des transports en Espagne.

[2] Le ministre de France avait eu la veille un entretien avec M. de Sampayo, secrétaire général du gouvernement (T. nos 37-41). Il n'a pas paru nécessaire de publier ce télégramme, qui fait double emploi avec celui-ci.

« Je ne puis en tout cas, me dit le Président à la fin de notre entretien, vous donner aujourd'hui une réponse définitive. Je reçois à l'instant même de Londres un rapport sur les modalités du contrôle dont vous me parlez, et je dois tout au moins l'étudier attentivement, car la forme du contrôle n'est pas moins importante que son principe ».

Après cette déclaration, M. Salazar insista, en me quittant, sur la méfiance que lui inspire tout l'appareil de Londres et sur la position particulière du Portugal, contraint depuis le début du conflit de se rallier à des solutions qui n'ont pas son agrément intime.

386

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 141 (1). *Berlin, 2 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 février.)

Destiné à commémorer le quatrième anniversaire de l'avènement du régime national-socialiste, le discours prononcé le 30 janvier par le Führer devant le Reichstag devait, par la force des choses, apporter, en même temps, la réponse de l'Allemagne aux ouvertures contenues dans les récentes déclarations de M. Eden (2).

Ces ouvertures, sur lesquelles M. Léon Blum était revenu dans son discours de Lyon (3), s'inspiraient du désir commun de la France et de l'Angleterre de ramener le Reich dans le concert des puissances européennes, d'assainir l'atmosphère politique, d'arrêter la course aux armements et de permettre, ainsi, une collaboration économique plus intense entre les nations. Les suggestions franco-britanniques n'avaient pas rencontré, dans les milieux dirigeants de l'Allemagne hitlérienne, un accueil unanime. Elles avaient plutôt accusé les divergences de vue qui, sur les problèmes intérieurs, comme dans le domaine de la politique étrangère, séparent les éléments modérés des représentants des tendances les plus radicales. (Cf. dépêche nº 138 du 31 janvier 1937) (4).

A la veille de la réunion du Reichstag, la question était donc de savoir si le Chancelier se prononcerait en faveur de ceux qui souhaitent de voir le IIIe Reich s'orienter vers une politique d'apaisement à l'intérieur et de conciliation à l'extérieur ou, au contraire, vers ceux qui revendiquent l'application intégrale du programme national-socialiste, sans se soucier des troubles écono-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 19 janvier aux Communes. Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note), 330, 378.
(3) Le 24 janvier à Lyon. Voir ci-dessus, nº 346 (et note).
(4) Il n'a pas semblé utile de reproduire cette dépêche.

miques et sociaux, ou même des complications extérieures qui pourraient en résulter.

Ainsi qu'on pouvait le craindre, c'est du côté des éléments radicaux que le Führer s'est porté. Comme chaque fois qu'il est amené à préciser en public ses positions, il a opté pour les militants les plus avancés, pour ses camarades de combat de la première heure, pour sa « vieille garde ». Il s'est présenté sous l'aspect du « nazi » intégral et authentique, qui ne s'est laissé ni amollir, ni « embourgeoiser », et dont la foi ardente brûle, après quatre ans d'exercice du pouvoir, d'une flamme aussi pure qu'aux époques « de tempête et d'assaut ». Mais, toujours soucieux de ne pas s'engager d'une façon trop nette envers les uns ou les autres, et de réserver sa liberté de manœuvre, il a apporté à ses déclarations des correctifs et des tempéraments qui ne permettent pas d'affirmer qu'il ait rompu avec les éléments modérés. De là, l'impression trouble et troublante que laisse le discours du 30 janvier.

C'est dans les développements consacrés à la politique intérieure que se marquent le plus clairement les préférences du Chancelier pour le radicalisme des Goebbels, des Hess, des Lutze, des Himmler, des grands dignitaires du parti et de ces chefs de région (*Gauleiter*) dont la mission est d'entretenir l'ardeur et l'enthousiasme des troupes hitlériennes et de maintenir le moral de la population.

Parvenu au terme du délai de quatre ans, qu'il avait sollicité en 1933, en même temps que les pleins pouvoirs, pour montrer de quoi il était capable, le Führer aurait pu se borner à retracer l'œuvre accomplie pendant cette période, à énumérer les résultats obtenus, à faire ressortir tout ce qui était de nature à recueillir l'adhésion générale, et à laisser entendre qu'après une période de réformes si profondes et si tumultueuses, le Reich s'acheminerait vers une ère plus paisible. Il aurait pu se contenter d'évoquer la suppression des frontières politiques intérieures, le renforcement du pouvoir central, l'unification de l'Empire, la disparition des multiples partis, des ligues et des sociétés de toute sorte qui, dans l'esprit des nazis, divisaient et paralysaient les forces vives de la nation, la fin de la lutte des classes, l'union des patrons et des ouvriers dans une même organisation, la fusion en une seule de toutes les associations d'enfants et de jeunes gens, en un mot, la réalisation sur des bases durables de l'unité politique, sociale et morale du pays. Le Führer aurait pu trouver également quelques paroles pour reconnaître les sacrifices que cette œuvre d'unification, poursuivie avec une volonté inflexible et des méthodes souvent brutales, avait imposés à l'ensemble du pays et verser, ainsi, un peu de baume sur des plaies encore fraîches.

Il a préféré énoncer, sous leur forme la plus catégorique, les principes dont le national-socialisme s'était inspiré, au cours de ses quatre premières années d'existence, et affirmer que ces principes continueraient à guider son action, sans qu'il s'en écartât d'un pouce.

Bien qu'en certains passages de son discours, il se soit félicité de n'être ni un théoricien, ni l'esclave d'aucun dogme, il a tenu à exposer, dans toute leur pureté et leur rigueur, la théorie nationale-socialiste de la race, la théorie nationale-socialiste du droit, la théorie nationale-socialiste de l'éducation. Il

s'est exprimé, à ce sujet, dans les termes mêmes dont se servent les chefs du parti de la nuance la plus jacobine.

On ignore, a-t-il dit, pourquoi la Providence a créé une pluralité de races. Mais ce qui est certain, c'est que la loi suprême de toute activité sociale et politique doit être la conservation de la race avec ses caractères particuliers et les liens qui l'attachent au sang et au sol. Aux yeux du Führer, c'est là une loi primitive et fondamentale, qui ne saurait se comparer qu'à l'instinct de conservation individuel, et qui, dès lors, n'a besoin d'aucune justification. Adoptée et appliquée par tous les peuples, pareille conception aboutit à une lutte impitoyable pour la vie, à l'écrasement des faibles par les forts. Mais le Chancelier ne paraît pas s'en soucier. C'est avec orgueil qu'il a proclamé, au contraire, sa conviction et prétendu qu'elle révolutionnerait le monde, comme les découvertes de Copernic ont, un jour, bouleversé la science.

La race étant la réalité primordiale, il s'ensuit que le droit lui-même s'identifie avec l'ensemble des mesures propres à assurer l'existence et le développement de la race, du peuple. L'individu n'est qu'un élément secondaire. Il n'a pas de droits par lui-même. Il n'a de raison d'être que dans la mesure où il contribue au maintien de la race. La notion libérale du droit se trouve, ainsi, renversée de fond en comble. Est juste ce qui est utile au peuple. Or, aux yeux des nationaux-socialistes, le peuple, la communauté populaire s'identifie avec le parti. La loi, le droit, c'est donc la volonté du parti et de son chef, seul législateur et juge suprême. Ces principes ne sont pas nouveaux. Le IIIe Reich les a constamment appliqués. Le Führer les avait déjà invoqués pour justifier les massacres du 30 juin. Mais le fait qu'il ait tenu à en renouveler l'expression semble indiquer que l'Allemagne hitlérienne est encore loin de voir s'établir cette « sécurité juridique », base indispensable des rapports sociaux, dont beaucoup d'Allemands, cependant, souhaitent le retour.

C'est également au nom du racisme que l'État national-socialiste émet la prétention d'exercer une influence exclusive sur l'éducation de la jeunesse. Sur ce point, qui est à l'origine des sourdes luttes entre l'hitlérisme et les confessions religieuses, le Führer s'est montré extrêmement tranchant. Il a affirmé qu'à partir d'un certain âge, l'enfant devait être retiré à la famille et son éducation confiée à la communauté populaire. Il a ajouté que, dès lors, l'État ne devait plus relâcher son emprise sur l'individu et il a énuméré toutes les institutions qui, depuis le *Jungvolk* jusqu'à l'armée et aux milices brunes et noires, sont chargées d'embrigader tous les Allemands.

Dans l'exposé de ses doctrines économiques, le Führer s'est montré encore plus catégorique, comme s'il avait spécialement tenu à piétiner les plates-bandes du Dr Schacht et de ses partisans.

C'est sur ce terrain qu'il s'est montré le plus « révolutionnaire ». Il a raillé les experts de l'économie et de la finance. Il a déclaré que, depuis vingt ans, leur prétendue science avait été constamment contredite par la réalité. Il s'en est pris, en particulier, à ceux qui escomptent une amélioration économique de l'octroi de crédits étrangers ou d'une reprise de la circulation internationale des capitaux. Selon lui, l'avenir économique de l'Allemagne doit être fondé, avant

tout, sur l'accroissement systématique de la production et de la consommation intérieures.

Aux échanges commerciaux avec l'étranger, il est manifeste que le Chancelier n'attribue qu'un rôle accessoire et secondaire. L'essentiel, à ses yeux, est de ne pas être, pour l'acquisition d'objets indispensables, et surtout d'objets indispensables à l'armée et à la guerre, dans la dépendance de l'étranger. Il ne faut pas que l'Allemagne puisse être, de nouveau, à la merci d'un blocus, ni même qu'il soit possible d'exercer du dehors sur elle, en lui refusant certaines marchandises, une pression politique. C'est une intolérable atteinte à sa liberté, à son honneur. Aussi M. Hitler reste-t-il résolument « autarcique ». Son idéal serait « l'État fermé », décrit par Fichte. De cet idéal, il entend se rapprocher autant que possible, grâce à la mise en œuvre du « plan de quatre ans ». M. Eden a beau l'inviter à ne pas s'enfoncer ainsi dans l'isolement. Il désire qu'il n'y ait, à ce sujet, aucune équivoque. Le plan de quatre ans, instrument de libération et de préparation à la guerre, est fixé une fois pour toutes; la décision de l'exécuter est irrévocable et elle sera appliquée.

Les théories financières et monétaires développées par le Führer ne sont que la contrepartie de ces doctrines économiques. D'après M. Hitler, il est faux de croire que la valeur du papier-monnaie réside dans sa convertibilité en or ou en devises. La valeur de la monnaie est gagée directement par le travail et la production. Mais le Chancelier ne distingue pas entre les différentes espèces de travail et de production. Il ne se demande pas si les fruits de ce travail et de cette production peuvent être consommés ou vendus à l'étranger. Pour lui, tout travail est un enrichissement. Il raisonne comme s'il était évident qu'un état qui construit des routes stratégiques, embellit ses villes ou fabrique des canons devenait, par là même, plus riche. Aussi conclut-il qu'il est parfaitement sain et légitime de créer les moyens financiers qui permettent d'effectuer ces travaux et procurent du pain à des milliers d'ouvriers. L'argent ne compte pas. Suivant l'adage national-socialiste, « c'est de la crotte ».

Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces développements les idées les plus aventureuses professées par les économistes du parti, les Gottfried Feder, les Daitz, les Köhler, tous ceux dont, précisément, le Dr Schacht s'est constamment efforcé de combattre et d'éliminer l'influence.

D'ailleurs, le Chancelier a semblé entrevoir que l'adoption de principes aussi téméraires pouvait conduire à de sérieux désagréments. Il a prononcé les mots de dévaluation et de catastrophe; il ne s'y est pas arrêté. Il a écarté d'un geste plein de désinvolture les éventualités qu'ils évoquent. Un bout de papier qui, soudain, perd sa valeur, est-ce un drame? Et l'histoire de l'Allemagne n'est-elle pas abondante en catastrophes? Pourtant, le Reich est toujours debout, et toujours solide. La pensée de M. Hitler s'étend sur une période millénaire. Que sont, mesurées à cette échelle, les souffrances d'une génération?

On conçoit aisément l'effet que de telles déclarations ont pu produire sur les représentants du monde des affaires, sur les grands industriels, sur les banquiers, sur le Dr Schacht lui-même, dont l'attitude, au cours de la séance du Reichstag, trahissait un vif désappointement, tandis que M. Goering, grand ordonnateur du plan de quatre ans, affichait un air ironique et triomphant.

Pourtant, le Führer a cherché à panser les blessures qu'il causait et à calmer ceux qu'il inquiétait. Il a tenu à affirmer que l'Allemagne ne négligerait aucune occasion de développer son commerce extérieur; il a rappelé le zèle avec lequel elle poursuivait la réalisation d'accords commerciaux et indiqué qu'elle avait réussi à augmenter, d'une façon sensible, le volume de ses échanges avec l'étranger. Tout en exposant la nécessité du contrôle du gouvernement sur l'activité économique du pays, il a protesté que l'État national-socialiste n'entendait pas « bureaucratiser » la production, qu'il ne songeait pas à se substituer aux capitaines de l'industrie, aux chefs d'exploitation, aux inventeurs, qu'il faisait appel, au contraire, à leurs capacités, à leur dévouement, à leur sentiment des responsabilités et qu'il tenait à encourager, sous toutes ses formes, l'initiative privée et l'esprit d'entreprise.

Les a-t-il complètement rassérénés? Ce n'est pas sûr. Mais que peuvent-ils faire? Les plus sages, et M. Schacht avec eux, se seront dit qu'après tout, un discours n'est qu'un discours, que le Führer était obligé — particulièrement en ce jour anniversaire — de jeter quelques phrases en pâture à l'appétit de ses troupes, mais que, par la suite, et dans la vie quotidienne, ils auraient leur revanche et parviendraient, tout de même, à reprendre en détail ce qui leur aurait été enlevé en gros... et en paroles.

Au surplus, si M. Hitler avait voulu rompre avec les modérés, il n'aurait eu qu'à saisir l'occasion qui s'offrait. Les « jacobins » de son parti lui reprochaient de conserver encore, après quatre ans, dans le cabinet du Reich, des ministres qui n'étaient pas nationaux-socialistes. Ils le poussaient à s'en défaire et à les remplacer par des militants authentiques, tels que Ley ou Hühnlein. Le Führer ne les a pas écoutés. Il a éliminé Eltz-Rübenach, dont le catholicisme était trop voyant, mais il a gardé les Schacht, les Neurath, les Schwerin-Krosigk, les Popitz, les Gürtner. Il leur a adjoint Dorpmüller, qui est de la même farine. Il s'est borné à leur donner en bloc l'insigne d'or et d'honneur du parti. Et grâce à cette petite et, du reste, habile comédie, il a imposé silence aux Jacobins.

Le souci de donner des gages aux uns et aux autres, d'épouser les thèses les plus radicales, tout en accordant des apaisements aux partisans de la modération, apparaît plus nettement encore dans la partie du discours du 30 janvier que M. Hitler a consacrée aux problèmes extérieurs.

Deux interprétations, non seulement différentes, mais presque contradictoires, peuvent être tirées des déclarations du Chancelier. Selon l'angle sous lequel on les examine, on peut les considérer comme une fin de non-recevoir opposée aux suggestions franco-britanniques, comme un refus d'engager une conversation, comme l'expression d'une volonté de poursuivre une politique d'isolement et de persévérer dans la course aux armements.

Pourtant, en d'autres endroits du discours, certaines réserves, certaines indications prudentes permettent de penser, avec non moins de raison, que le Chancelier s'est appliqué à ménager l'avenir, à ne pas rompre les ponts, à ne pas décourager définitivement les efforts qui pourraient être tentés, du côté français ou anglais, en vue de ramener le Reich dans le concert des puissances.

Les partisans de l'intransigeance se réjouiront que le Führer ait solennelle-

ment répudié ce qui, en dehors des clauses territoriales, subsistait encore du traité de Versailles. Car il aurait pu s'en passer. L'article 231 était pratiquement caduc. La France avait offert, en 1931, de reconnaître cette caducité dans une lettre confidentielle (1). Les obligations imposées à la Reichsbank avaient été réduites à moins que rien et, depuis longtemps, les chemins de fer d'Empire avaient recouvré toute leur indépendance. La tirade du Chancelier n'avait donc qu'une valeur symbolique; c'était une démonstration bruyante mais vaine et d'où l'on pouvait conclure à un état d'esprit d'hostilité et de rancune persistantes.

Invité par M. Eden à normaliser ses rapports avec Moscou, à favoriser le retour de la Russie soviétique dans la sphère de la culture occidentale, le Führer a répondu par une manifestation d'antagonisme farouche et irréductible contre le bolchevisme. A ses yeux, l'U.R.S.S. n'est qu'un foyer de pestilence. Il a dénoncé les Soviets comme le plus grand fléau du genre humain; il a déclaré que jamais il n'aurait de contact avec ces gens-là, que jamais on ne le verrait s'asseoir à leur table, ni apposer la signature du Reich sur un document qui porterait la leur. Il a repoussé avec violence l'idée de la réintégration dans la communauté européenne de ces forcenés, de ces assassins qui, après avoir immolé en Russie des millions de vies humaines, massacré en Espagne plus de 170.000 personnes, ne cherchent qu'à étendre l'incendie au monde entier.

Le secrétaire d'État au Foreign Office avait exprimé la crainte que l'Europe, sous l'influence de deux idéologies rivales, ne se divisât en deux camps. Le Führer a répliqué que cette scission était déjà un fait accompli, qu'elle était, à la fois, l'œuvre du traité de Versailles et de l'Internationale bolcheviste et qu'il fallait en prendre son parti. Loin de préconiser, comme M. Eden et M. Léon Blum, la restauration d'un concert des grandes puissances, il a semblé considérer qu'il était nécessaire, et salutaire, qu'il y eût, dès maintenant, deux Europes. Il a énuméré avec jactance les amis de l'Allemagne, parmi lesquels il a enrôlé d'autorité les Yougoslaves, les Finlandais, les Polonais, comme s'il voulait déjà passer en revue les forces qui se groupaient autour du « bloc » allemand.

Il n'a pas dit un mot de l'éventualité d'un accord de l'ouest, d'un nouveau pacte de Locarno.

L'un des buts essentiels recherchés par la France et l'Angleterre était un accord d'ensemble sur la limitation des armements. Le Chancelier a posé en principe que chaque pays devait être le seul juge des nécessités de la défense de son territoire et que Berlin était seul compétent pour fixer le niveau des armements allemands.

Le Führer a ajouté qu'il ne pouvait s'en remettre à la Société des Nations du soin de veiller à la sécurité du Reich. Il a affirmé qu'il n'avait pas confiance dans l'institution genevoise, que celle-ci s'était toujours abreuvée de paroles, et que, dans l'unique occasion où elle s'était décidée à agir, elle n'avait fait qu'étaler son impuissance.

Sur un ton péremptoire, sinon menaçant, M. Hitler a, d'autre part, maintenu toutes les revendications coloniales du Reich. Il a proclamé leur caractère im-

(1) Dont il n'a pas été retrouvé de trace dans les archives françaises.

prescriptible et annoncé que, jamais, l'Allemagne ne renoncerait à les faire valoir.

En dehors de ses diatribes contre le bolchevisme, le Führer s'est abstenu de toute allusion à l'organisation de la paix à l'est de l'Europe. Il a parlé des réalités nouvelles qu'avait créées l'apparition ou la renaissance de certains états, et dont il convenait de tenir compte. Il a énuméré ces « réalités ». Pour lui, la Pologne est une réalité, et M. Beck s'en est certainement félicité. L'Italie est une réalité; les états balkaniques sont des réalités. Mais il faut croire qu'à ses yeux, les états baltes ne sont pas des réalités, et la Tchécoslovaquie non plus, car il ne les a pas mentionnés. Silence bien étonnant et révélateur de ses arrière-pensées!

En outre, le Chancelier n'a manifesté qu'en passant son désir d'entretenir de bonnes relations avec la France. Il s'est abstenu de la moindre allusion au discours prononcé à Lyon par M. Léon Blum. Il n'a pas trouvé un seul mot pour rendre hommage à la courtoisie et à l'esprit de conciliation qui avaient marqué les déclarations du chef du gouvernement français. Il a paru vouloir mettre la France à l'écart, inviter l'Angleterre à s'entendre directement avec l'Allemagne et donner à comprendre que, si Londres continuait à lier sa politique avec celle de Paris, la Grande-Bretagne verrait s'évanouir toute chance d'un accord avec le Reich.

Sans qu'on en violente le texte, le discours du 30 janvier est, cependant, susceptible d'une interprétation beaucoup moins négative et beaucoup plus conciliante.

Le Chancelier a proclamé, en effet, avec un accent de gravité solennel, que l'honneur de l'Allemagne étant intégralement rétabli, l'ère des coups de théâtre était révolue. Il s'est défendu de songer à pratiquer une politique d'isolement. Il a assuré que, ni du point de vue économique, ni du point de vue politique, son pays ne songeait à se replier sur lui-même, mais qu'il souhaitait, au contraire, entretenir d'intenses et d'amicales relations avec tous ses voisins. Il a protesté qu'il avait conscience de ses responsabilités envers l'Europe et de ses solidarités envers les autres puissances dans la recherche des solutions communes. La Russie des Soviets est le seul pays avec lequel il ait répudié tout contact. Pour le reste, le Reich ne demande qu'à s'entendre et à vivre en paix. Il est tout disposé à reconnaître l'intégrité et la neutralité de la Belgique et de la Hollande. Il n'a pas de plus sincère désir que de se lier d'amitié avec le peuple et le gouvernement de la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne la France, il est « humainement impossible, d'après lui, d'imaginer un sujet de contestation entre les deux pays ». Le pacte franco-soviétique est évidemment un obstacle au rapprochement entre Berlin et Paris. Mais M. Hitler n'a pas dit qu'il faisait de sa rupture une condition *sine qua non*. Il a rendu hommage à la loyauté du gouvernement français. Le Chancelier ne s'est pas non plus déclaré absolument réfractaire à tout essai d'une limitation des armements. Il a paru en envisager la possibilité, au moins théorique. En tout cas, il n'a pas refusé d'emblée de se prêter à un examen du problème, pourvu que tous les éléments dont il se compose fussent pris en considération et qu'une instance internationale ne s'arrogeât pas le droit d'im-

poser ses décisions aux peuples contre leur gré. Enfin, évitant de polémiquer au sujet de la sécurité collective, de la paix indivisible et des méthodes de négociation à employer, il a laissé entrevoir qu'un retour de l'Allemagne à la Société des Nations n'était pas inconcevable, si l'institution genevoise savait réformer son esprit et ses méthodes et si, au lieu de vouloir cristalliser le monde et maintenir indéfiniment le *statu quo*, elle devenait l'instrument d'une évolution raisonnable et cherchait à prévenir les conflits en assurant aux divers peuples la satisfaction de leurs besoins vitaux.

Des deux versions qu'il est ainsi permis de donner du discours du 30 janvier, quelle est la bonne? Ce ne sont pas, à coup sûr, les huit principes que l'orateur a formulés en terminant et présentés comme les solides assises de la paix de l'Europe qui dissiperont les doutes. Ils sont trop généraux, trop vagues et trop facilement extensibles. Entre les deux interprétations, l'une négative et catégorique, l'autre positive et nuancée, qui se dégagent des paroles du Führer, laquelle choisir? Et où réside la vérité?

La vérité n'est absolument ni dans l'une ni dans l'autre. Elle est à la fois dans l'une et dans l'autre. L'Allemagne est le pays où les contraires coexistent et s'associent au sein des mêmes individus. A cet égard, M. Hitler est un Allemand typique. Peut-être penche-t-il, au fond, pour l'interprétation la plus rude et la plus négative? Car celle-ci est plus conforme à son réalisme brutal, à sa foi dans la force, à sa croyance en la décrépitude des autres pays et dans le déclin des démocraties, à son goût de la menace et du bluff, aux conseils aussi que lui a, probablement, fait tenir M. Mussolini, grand expert au jeu de poker.

Mais d'autre part, le Chancelier est soucieux de ne pas fournir à l'Angleterre et à la France des raisons d'unir plus étroitement leurs causes. Il n'entend pas charger ses épaules du poids de la responsabilité d'un conflit éventuel. Il désire sauvegarder la paix, au moins pour un temps. Non seulement, en effet, son peuple la souhaite et aspire à être délivré du cauchemar qui a pesé sur lui pendant tout le mois de décembre; mais ses généraux lui représentent, en outre, que son armée n'est pas au point, qu'elle se heurterait à des résistances trop nombreuses et trop puissantes. C'est pourquoi, après s'être imprudemment engagé dans l'affaire d'Espagne, il a fait machine en arrière et accepté de s'en retirer. Une détente, une accalmie lui semblent opportunes. Il n'ignore pas, non plus, que la situation économique de l'Allemagne, sans revêtir un caractère suraigu, est néanmoins précaire, qu'elle risque de s'aggraver dans quelques semaines et de tourner franchement mal, si la prochaine récolte était déficiente. La prudence lui commande donc de ne pas se fermer d'avance une issue, à laquelle il risque d'être obligé de recourir. Malgré les avis qui lui sont prodigués, il demeure certainement persuadé que la France, dans les six mois qui viennent, traversera une crise financière, politique et sociale qui l'affaiblira, l'éloignera de la Grande-Bretagne et entraînera la dislocation du Front populaire. Il s'imagine également que le régime de Staline est à la veille de profonds bouleversements. Aussi éprouve-t-il une hésitation, une répugnance à se lier les mains prématurément. Mais pour le cas où il se tromperait et où les événements qu'il escompte ne se produiraient pas, il veut, tout de même, laisser une porte entrebaillée. Il estime enfin qu'après avoir, naguère, pris l'initiative et

fait des propositions, c'est aux autres, aujourd'hui, puisque ces propositions n'ont pas été accueillies, qu'il appartient de préciser leurs intentions et d'expliciter leurs offres. L'Allemagne a fourni assez de « contributions préalables »; on ne saurait lui demander de nouvelle *Vorleistung*.

Dans l'attitude de M. Hitler, la sincérité et la ruse se mélangent à doses égales. Les accents rauques de sa voix, le masque dramatique qu'il imprime à son visage dissimulent une tendance invétérée à établir des compromis entre les influences et les pressions contradictoires qu'il subit. Le discours du 30 janvier en est une nouvelle preuve. A-t-il vraiment servi la paix? L'Allemagne voudrait en répandre le sentiment. Elle prétend que l'étranger l'a reconnu et en sait gré au Führer du IIIe Reich.

Il n'y a, pourtant, rien de changé dans la politique allemande et dans les thèses qu'elle soutient obstinément depuis longtemps. Le discours du 30 janvier est un discours d'attente. Le Reich n'a pas renoncé à poursuivre les intrigues et les activités secrètes qu'il entretient partout. L'heure d'une conversation générale ne lui paraît pas encore avoir sonné. Il espère réussir à développer ses avantages, à ébranler les alliances de la France, à utiliser l'aversion qu'inspirent les Soviets, pour faire le vide autour de nous, ou pour nous amener à abandonner le pacte franco-russe, ou pour augmenter, par l'appât d'accords bilatéraux, le nombre des amitiés qu'il se flatte d'avoir attirées déjà dans son camp.

Le discours du 30 janvier est donc décevant. Il témoigne d'un médiocre empressement à entrer dans cette conversation de capitale à capitale à laquelle les paroles de M. Eden et celles de M. Léon Blum avaient frayé les voies. Il ne facilite pas la solution du problème européen; il ne constitue pas un progrès, si même il ne marque pas un recul.

Est-ce à dire que l'Angleterre et la France doivent regretter le langage qu'elles ont tenu? Ce serait oublier que rien ne doit être négligé pour contraindre l'Allemagne à sortir de l'équivoque, à produire au jour ses calculs et ses arrière-pensées et, en tout cas, pour démontrer qu'en face d'elle, il n'y a que bonne volonté, modération et désir d'entente.

On se tromperait, si l'on croyait que le discours de M. Léon Blum et, après lui, celui de M. Yvon Delbos (1), ont laissé indifférente l'opinion allemande. Ils ont frappé et troublé, ici, tous les esprits raisonnables et réfléchis. Ils ont eu pour conséquence d'alléger et d'assainir l'atmosphère, si bien qu'à l'heure actuelle, tout en constatant la persistance des divergences et des oppositions qui séparent la France et l'Allemagne, la presse de M. Goebbels est obligée de baisser le ton et d'user envers nous d'une courtoisie dont elle avait totalement perdu l'habitude. Dans cette ambiance améliorée mûriront, peut-être, les décisions de sagesse que M. Hitler ne s'est pas encore senti le courage d'adopter.

Le Chancelier a promis qu'il n'y aurait plus de surprises; il a voulu dire qu'il n'y aurait plus de surprises désagréables; mais il y a place encore pour les

(1) A Châteauroux, le 31 janvier. Voir ci-dessus n° 380 (note).

surprises agréables. De celles-là, il n'a point parlé. Aussi serait-il prudent de ne pas trop se fier à sa promesse. M. Hitler n'a pas montré, jusqu'ici, qu'il fût capable de concevoir l'action autrement que sous la forme des coups de théâtre. D'ailleurs, au point où il en est, s'il avait l'intention de surprendre encore une fois le monde, il ne pourrait procéder autrement qu'en jurant qu'il n'y aura plus jamais de surprises.

387

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. Confidentiel. *Prague, 2 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 février.)

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée ce matin, le président de la République m'a confié avoir reçu un renseignement venant de l'opposition parlementaire yougoslave, et suivant lequel un pacte de non-agression serait sur le point d'être conclu ou même déjà conclu entre Belgrade et Rome. M. Benès m'a prié d'insister auprès de Votre Excellence pour que si cette information était utilisée, il ne fût pas révélé qu'elle venait de Prague.

J'ai dit qu'il y a près d'un mois, M. Protitch avait dit à M. de Monicault [1] qu'on s'attendait à Belgrade à une proposition de pacte d'amitié de la part de l'Italie. J'ai ajouté que lors d'une visite qu'il m'avait faite récemment, mon collègue m'avait parlé d'un questionnaire que le gouvernement yougoslave venait d'adresser, ou serait sur le point d'adresser au palais Chigi, en vue d'éclaircir la portée pratique des assurances d'amitié données récemment par Rome à Belgrade.

Le Président a poursuivi que les bruits concernant de pareilles tractations n'étaient pas le seul mauvais symptôme recueilli par lui dans ces derniers temps sur la politique de la Yougoslavie. Il a mentionné le pacte d'amitié bulgaro-yougoslave [2]. J'ai observé avoir, dès qu'il en avait été question, attiré l'attention du gouvernement tchécoslovaque sur la réserve avec laquelle ce projet avait été accueilli à Paris. Mais j'étais arrivé trop tard, le cabinet de Prague ayant donné son assentiment à ce pacte, à l'instant même où il lui avait été parlé de l'intention de le conclure. M. Benès m'a répondu que ma remarque était exacte. Il avait cru que suivant l'usage observé entre alliés de la Petite Entente, le cabinet de Belgrade avait consulté celui de Bucarest avant celui de Prague, la Roumanie étant plus intéressée que la Tchécoslovaquie à la conclusion du pacte, et qu'il n'était interrogé que parce que Bucarest avait déjà donné son

[1] Qui retransmettait ces informations par télégramme n° 9 du 6 janvier. Voir ci-dessus. n° 326.
[2] Signé le 24 janvier. Voir ci-dessus, n° 355.

assentiment. Il avait eu tort de donner le sien, sans vérifier si le gouvernement roumain était consentant. Cette explication ne vaut pas grand-chose, le Président insistant depuis assez longtemps sur son intimité avec Bucarest, alors qu'il ne cache pas son mécontentement à l'égard de Belgrade.

Quoi qu'il en soit, M. Benès m'a dit que la presse roumaine s'attaquait maintenant au pacte d'amitié bulgaro-yougoslave, que M. Maniu demandait ce que ferait la Yougoslavie si la Bulgarie attaquait la Roumanie ou si, la Hongrie ayant attaqué la Roumanie, la Bulgarie se joignait à la Hongrie. J'ai dit que pareille question n'aurait pas eu à être posée, si le premier article du pacte avait été suivi, comme l'avait espéré M. Antonesco, d'un second spécifiant que les engagements antérieurs de la Yougoslavie n'étaient pas modifiés par le nouveau traité.

M. Benès réserve donc son opinion sur l'accueil... [1] à nos propositions visant la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente, conjuguée avec celle d'un accord d'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente.

J'ai observé avoir recueilli à Paris l'impression que si M. Stoyadinovitch se rendait compte qu'une réponse négative de sa part signifierait l'éloignement de la Yougoslavie de la Petite Entente, il n'oserait sans doute pas donner cette réponse négative. J'ai ajouté que le président du Conseil yougoslave, alléguant comme principale raison à ses hésitations la préparation militaire insuffisante de son pays et cette préparation se poursuivant par le ministère de la France et de la Tchécoslovaquie, l'avis qui m'avait été donné me paraissait fort motivé. En effet, à une Yougoslavie refusant de signer des traités ouverts et n'ayant de pointes dirigées contre personne et nouant par ailleurs des liens suspects avec d'autres états, nous n'aurions non plus que la Tchécoslovaquie aucune raison de continuer à fournir du matériel de guerre, ni de procurer d'autres facilités.

M. Benès m'a demandé si j'étais renseigné sur l'accueil réservé par Belgrade à notre démarche. J'ai répondu que non. Il me serait utile de l'être le plus tôt possible.

388

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 259 à 261. *Londres, 3 février 1937, 16 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h.)

A l'issue de la séance d'hier matin, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. m'a déclaré, ainsi qu'à lord Plymouth, que son gouvernement avait décidé d'envoyer des bateaux pour prendre part au contrôle. Il a ajouté qu'à Moscou, on était favo-

[1] Passage illisible.

rable à la surveillance de l'Espagne par une flotte internationale, plutôt que par secteurs séparés. Le président du Comité a accueilli cette communication sans aucun enthousiasme. Il m'a dit ensuite que toute la Home Fleet allant se trouver concentrée dans la Méditerranée pour les manœuvres de printemps, il serait impossible de recevoir des bateaux russes à Malte ou à Gibraltar, à supposer que le principe même de ces escales pût être accepté; que d'autre part, l'apparition du pavillon soviétique allait déchaîner dans le camp des rebelles des animosités propres à rendre beaucoup plus difficile la tâche des patrouilles navales.

Le secrétaire d'État m'en a parlé également cet après-midi, en me demandant si nous pourrions agir à Moscou pour amener les Russes à renoncer à une prétention qui pouvait retarder la mise en œuvre du plan de contrôle. Il reconnaît que les Allemands n'ont pas plus de raisons qu'eux à ces envois de bateaux en Méditerranée, mais il se trouve qu'il y a des navires de guerre allemands aux abords de l'Espagne depuis plusieurs mois, et il est impossible de ne pas en tenir compte. Finalement, il a été convenu que le Comité des experts serait réuni à nouveau pour examiner la question, ainsi qu'un certain nombre d'autres points que le rapport technique a passés sous silence.

J'ai, en effet, signalé à M. Eden certaines lacunes de ce document qui peuvent paralyser complètement le contrôle naval, notamment l'absence de toute mesure vis-à-vis des bateaux portant pavillon espagnol ou se réclamant d'une puissance étrangère à l'accord [1].

M. Eden a fait remarquer qu'il n'en serait pas ainsi si les délégations allemande et russe ne s'étaient formellement opposées l'une et l'autre à la surveillance dans les ports d'embarquement. Il consultera l'Amirauté sur ce qui pourrait être fait à cet égard, mais à première vue la solution lui paraît difficile à trouver.

389

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 262, 263. *Londres, 3 février 1937, 17 h. 34, 17 h. 53*

(*Reçu :* 19 h.)

Le secrétaire d'État m'a paru partager tout à fait l'impression que reflétait le Foreign Office vis-à-vis du discours de M. Hitler [2]. Il a été très sobre dans ses réflexions, indiquant seulement que les paroles du Chancelier ne marquaient pas d'aggravation immédiate et que l'on pouvait espérer une certaine

(1) Voir ci-dessus no 384.
(2) Du 30 janvier au Reichstag. Voir ci-dessus le no 378; ci-dessous les nos 398 et 465.

période de répit. Mais elles n'apportent aucune réponse aux ouvertures franco-anglaises ni aucune suggestion constructive. « Dans ces conditions, a conclu M. Eden, nous n'avons qu'à continuer notre réarmement ».

Je lui ai demandé si le silence du Chancelier ne soulevait pas cependant certains problèmes.

Allons-nous rester dans cette incertitude? Faut-il abandonner tout espoir de renouveler le traité de Locarno? « En ce qui concerne le pacte occidental, a dit le secrétaire d'État, je crois savoir que l'ambassadeur d'Allemagne revient à Londres porteur d'une réponse à la dernière note anglaise. A en juger par le discours du Chancelier, il ne ressortira probablement de cette réponse aucun élément nouveau. Mais il n'en faudra pas moins poursuivre la discussion ». M. Eden a ajouté qu'il ne comptait pas continuer publiquement la polémique et qu'il ne prononcerait sans doute pas de discours sur la politique extérieure d'ici quelque temps.

390

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 265 à 267. *Londres, 3 février 1937, 19 h. 55, 19 h. 56.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 21 h. 50.)

Je me réfère au télégramme n° 100 de notre ambassadeur en Espagne [1].

Le point qui a retenu l'attention de M. Jean Herbette a en réalité donné lieu au sein du Comité technique à des débats prolongés au cours desquels le représentant de l'U.R.S.S., qui visait manifestement le Portugal, a insisté pour que les navires chargés de la surveillance internationale fussent autorisés à exercer des pouvoirs spéciaux dans les eaux territoriales des pays limitrophes, pour être à même d'empêcher le passage direct des cargos le long de la côte dans les eaux territoriales de l'Espagne.

Notre attaché naval a fait écarter cette demande. Sur son initiative, il a été finalement convenu qu'il appartiendrait aux pays intéressés de prendre eux-mêmes toutes mesures pour que les navires de commerce ne puissent se rendre directement dans les eaux espagnoles, sinon la patrouille internationale serait chargée de veiller à l'observation de cette règle.

Bien entendu, celle-ci, si elle est adoptée par le Comité de non-intervention, s'appliquera aussi bien à Gibraltar et au Portugal qu'à la France.

Par ailleurs, il n'est pas question, comme paraît le croire M. Jean Herbette, de « visite » en haute mer.

Le comité de Londres ne pouvait envisager l'exercice d'un « blocus » de l'Es-

[1] Du 29 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 370.

pagne politiquement et matériellement irréalisable et n'avait pour mission que d'organiser une surveillance de l'application pratique des règles de non-intervention.

D'après le projet des experts, les navires chargés de cette surveillance vérifieront la nationalité et le nom du cargo, lui demanderont, en usant du code international, des signaux, s'il a passé par un port-souricière, et, dans la négative, l'inviteront à s'y rendre; mais aucune mesure de coercition n'a été prévue. Le navire de commerce qui n'aura pas respecté les dispositions acceptées d'un commun accord par les gouvernements sera simplement signalé au Comité et réputé coupable. Il appartiendra alors au pays dont il bat pavillon de prendre à son égard les sanctions qui s'imposeront.

391

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 332 à 335. *Paris, 3 février 1937, 22 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme 247 [1].

Mon télégramme 66 à 73 [2] marquait déjà la nécessité, une fois institué un système de surveillance applicable aux navires des pays ayant adhéré à l'accord de non-intervention, de se préoccuper des bâtiments de commerce arborant d'autres pavillons. Une solution n'apparaît possible que par des négociations amiables dans lesquelles le gouvernement britannique, auquel le gouvernement français s'associera volontiers, paraît devoir jouer le rôle principal.

Dans ma pensée, communication du plan adopté pourrait être faite aux principaux gouvernements en cause, en même temps que l'espoir serait exprimé qu'ils accepteront de faciliter par leur action l'effort de pacification poursuivi par les puissances européennes. A cet effet, on pourrait par exemple concevoir que le gouvernement des États-Unis, qui a déjà interdit l'exportation du matériel de guerre à destination de l'Espagne, se fît donner les pouvoirs nécessaires pour prohiber le transport sous pavillon américain des mêmes matériels en provenance de pays étrangers. Les derniers votes du Congrès [3] permettent d'escompter que le concours du président Roosevelt ne nous ferait pas défaut. Quant aux pays de l'Amérique latine qui refuseraient leur aide, certaines mesures collectives de rétorsion pourraient être envisagées, par exemple l'interdiction, pour les navires battant leur pavillon, d'embarquer dans les ports européens des marchandises ou des passagers à destination de l'Espagne.

(1) Du 2 février, reproduit ci-dessus sous le n° 384.
(2) Document non reproduit, analysé ci-dessus sous le n° 283 (note).
(3) Dont, notamment, celui du 6 janvier. Voir ci-dessus, n° 252 (et note).

En ce qui concerne les bâtiments de commerce espagnols, les puissances participant à l'accord de non-intervention paraissent fondées à demander au gouvernement de Valence comme aux autorités de Burgos d'accepter un mode de surveillance internationale sur les opérations de déchargement effectuées dans les ports de la Péninsule. On ne disposerait sans doute d'aucun moyen de coercition à l'égard des bâtiments qui refuseraient de se prêter à cette surveillance, mais rien n'empêcherait d'interdire ensuite à ces bâtiments l'accès des ports des pays liés par l'accord de non-intervention.

Ces suggestions n'ont d'autre objet que d'indiquer la direction dans laquelle peut être cherchée une solution aux difficultés réelles, mais non insurmontables, que vous signalez : vous estimerez sans doute qu'avant d'en faire état devant le Comité, il y aurait avantage à ce que vous entreteniez le Foreign Office d'une question dont le représentant britannique, au cours de la dernière session de Genève, s'est déjà vu signaler toute l'importance.

392

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 104, 105. *Prague, 3 février 1937* [1].

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

Le président de la République m'a parlé avec amertume de la Pologne dont la « trahison », a-t-il dit, a permis le réarmement public de l'Allemagne et l'attentat du 7 mars.

A entendre M. Benès, la politique de M. Beck apporterait tous ses soins à maintenir l'état de tension entre le Reich et la Tchécoslovaquie pour que, si la guerre doit éclater, elle débute par l'agression allemande contre ce pays. La France venant au secours de la Tchécoslovaquie, la Pologne resterait neutre au moins tant que les événements ne se dessineraient pas en faveur de l'une ou de l'autre partie.

J'ai objecté que le général Rydz-Smigly avait dit au général Gamelin que dans l'hypothèse envisagée par le Président, la Pologne remplirait ses obligations de membre de la Société des Nations [2].

M. Benès m'a répondu qu'il résultait de l'expérience éthiopienne que ces obligations n'allaient pas au-delà de la neutralité.

Il m'a répété que dans les questions de minorités, le gouvernement de Varsovie se montrait beaucoup moins correct que celui de Berlin vis-à-vis de Prague.

(1) Par poste.
(2) Voir, au tome III de la présente série, les n°s 301 et 308.

393

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 93 à 103. *Prague, s. d.* (1).

(*Reçu :* le 4 février 1937, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 83 à 88 (2).

Le Président m'a reçu ce matin.

Nous avons été d'accord pour constater tout d'abord que le discours d'Hitler était construit dans une idéologie si différente de celle des états démocratiques qu'il était difficile d'y trouver un point de départ de négociation quelconque.

Cela dit, M. Benès y a noté comme mauvais indices : la position prise par le Chancelier au sujet du désarmement, l'exclusive donnée à la Russie et la résolution du Reich de ne se prêter qu'à des négociations bilatérales. J'ai demandé quels étaient les passages du discours qui, aux yeux du Président, donnaient lieu à cette dernière interprétation : M. Benès m'a répondu que c'était l'opposition persistante au pacte oriental découlant du refus de traiter avec la Russie et l'assurance de la disposition de l'Allemagne à entretenir des rapports normaux avec *chacun de ses voisins.*

Comme idées favorables, M. Benès a relevé l'assurance qu'était terminée l'époque des surprises, le ton moins agressif à l'égard de la Russie, le silence observé à l'égard de la Tchécoslovaquie, le caractère général des passages au sujet des minorités.

Encore sur le premier point, le Président a-t-il remarqué de lui-même que si Hitler venait à juger de son intérêt de surprendre à nouveau le monde, il pourrait toujours dire qu'il s'agissait d'une entreprise d'une autre nature que celles auxquelles il avait déclaré vouloir renoncer.

Quant au silence observé à l'égard de la Tchécoslovaquie et au passage concernant les minorités, j'ai fait observer, et M. Benès en est convenu, que rien n'empêcherait Hitler d'en faire le point de départ d'une politique agressive. Je sais que telle est l'opinion de personnalités tchécoslovaques importantes et notamment du général Krejci.

D'une manière générale, le Président m'a rappelé m'avoir dit à plusieurs reprises qu'Hitler et Mussolini étaient des hommes d'État ne s'inspirant que des possibilités du moment et que dès lors, il convenait de n'ajouter aucune foi à leurs assurances, ni à leurs engagements.

M. Benès a conclu qu'à son avis, il conviendrait d'attendre les propositions précises que pourrait faire Hitler. Il m'a promis de me renseigner ou de me faire renseigner par M. Krofta sur les interprétations données à Berlin au dis-

(1) Par avion.
(2) Du 30 janvier, reproduit ci-dessus sous le no 375.

cours du Chancelier et m'a prié de le tenir au courant de ce qui me serait communiqué à ce sujet. Quant à la première impression du gouvernement français, il a vivement apprécié le discours de Votre Excellence, la fidélité aux engagements et alliances de la France qui y était marquée, notamment à l'égard de l'U.R.S.S. Si le gouvernement du Reich venait à faire quelque proposition précise, le Président estime que les alliés devraient se concerter à ce sujet. Il m'a affirmé avec force la ferme résolution du gouvernement tchécoslovaque de s'en tenir étroitement à la ligne politique suivie jusqu'ici. « Je serais bien fou, m'a-t-il dit, de m'écarter en quelque manière que ce soit de l'alliance de la France et de l'appui de la Russie. Si jamais une proposition m'était faite, avant de répondre, je me concerterais avec la France tout d'abord, puis avec mes alliés de la Petite Entente et avec la Russie pour voir ce qu'elle signifie ».

La conversation s'est poursuivie par un tour d'horizon dont je rends compte d'autre part.

J'ai demandé ensuite au Président s'il était satisfait du tour pris par les négociations poursuivies entre M. Hodza et les représentants activistes de la minorité germanique [1]. M. Bénès m'a répondu qu'à son avis ces pourparlers auraient dû être entamés depuis longtemps, mais que, simple ministre des Affaires étrangères, il n'avait pu faire prévaloir son avis à ce sujet. Actuellement, s'il était des points sur lesquels il était décidé à ne pas céder : il m'a cité l'attribution de postes diplomatiques aux Allemands, il était disposé, d'autre part, à accorder à ceux-ci dans les emplois n'intéressant pas la sûreté de l'État un nombre de postes correspondant à leur importance numérique relative : 23 %. J'ai noté que parmi ces emplois, M. Benès citait les Postes et les Chemins de fer interdits jusqu'ici à la minorité germanique. Le Président a ajouté que la force du parti des Allemands des Sudètes était en décroissance, que d'après ses renseignements, ce parti se démoralisait et M. Henlein aussi. Quoi qu'il en soit, le Président a marqué fortement sa résolution de traiter la question de la minorité germanique en dehors de toute immixtion du Reich.

Je lui ai rappelé la déclaration qu'il m'avait dit avoir faite à ce sujet à M. Eisenlohr au mois d'avril dernier (ma communication du 5 avril) [2]. Il m'a répondu s'en tenir étroitement à ce point de vue. J'ai dit, pour voir ce qu'il me répondrait, que si la question de la minorité germanique était résolue d'une manière donnant satisfaction à celle-ci, il était possible qu'en deviennent plus aisées les relations du Reich et de la Tchécoslovaquie. Le Président a réagi vivement en répondant que de cela il se méfiait aussi, qu'il ne voulait pas que le Reich eût un prétexte quelconque de donner son avis sur ce qui se passait dans la Tchécoslovaquie, qu'il n'admettrait jamais aucune interdépendance entre la question de la minorité germanique et celle des relations entre Prague et Berlin [3].

(1) Le 27 janvier, les membres allemands du Cabinet et les parlementaires des partis allemands activistes avaient remis un mémorandum formulant leurs revendications. Le lendemain, le parti allemand des Sudètes contestait devant le président du Conseil l'intérêt de ces conversations.

(2) Reproduite au tome II de la présente série sous le n° 26.

(3) Voir ci-dessus, n° 383.

L'information de mon collègue d'Italie ne répondrait donc pas à la vérité (ma dépêche n° 46 [Europe] du 31 janvier 1937) [1].

En résumé, mon entretien avec M. Benès me laisse une impression satisfaisante.

Si Votre Excellence compare cet entretien avec notre conversation de samedi (mon télégramme nos 83 à 88), Elle pensera peut-être comme moi que la déception inavouée causée par le discours d'Hitler y est pour quelque chose. J'ai eu, d'autre part, la certitude que M. Benès avait été réjoui et réconforté par le discours de Votre Excellence [2]. Il a observé d'ailleurs que cette manifestation avait été accueillie avec beaucoup de modération à Berlin, et que le *D.N.B.* y avait même donné le commentaire que c'était au communisme et non à la Russie qu'en avait le Chancelier.

Peut-être aussi, les avertissements et les conseils que j'ai donnés à M. Benès et à M. Krofta n'ont-ils pas été étrangers aux fermes et excellentes déclarations que m'a faites M. Benès.

394

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 530 à 533, 538 à 541. *Berlin, 4 février 1937, 15 h. 10, 15 h. 3, 19 h. 12, 19 h. 10, 19 h. 8, 19 h. 6.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 15 h. 55, 16 h. 20, 15 h. 35, 19 h. 50, 18 h. 41, 19 h. 20.)

Hier soir, dans les nouvelles salles du palais de la Chancellerie qu'il a fait construire et aménager avec autant de luxe que de goût, M. Hitler a offert au corps diplomatique berlinois le dîner d'usage.

J'ai eu avec lui à cette occasion un entretien qui éclaire assez bien son état d'esprit et qui explique son attitude, telle qu'elle s'est traduite dans son discours du 30 janvier.

J'ai dit au Führer combien ce discours avait été jugé, en France, décevant et peu propre à faciliter le progrès du règlement général qui délivrerait l'Europe de ses fardeaux et de ses cauchemars. M. Hitler m'a répondu par un geste évasif qui semblait signifier : « Je regrette, mais je ne pouvais parler autrement ! ». Puis il a déclaré qu'entre la France et l'Allemagne, il n'y avait vraiment qu'un sujet de contestation et un obstacle à l'entente : notre indulgence pour le communisme, notre accord avec la Russie des Soviets. A ce propos, il m'a questionné sur la situation intérieure française, comme un homme per-

[1] Dépêche non reproduite, analysée ci-dessus sous le n° 383 (note).
[2] Allusion au discours de Châteauroux du 31 janvier. Voir ci-dessus n° 380 (note).

suadé que, frappés d'un véritable aveuglement, nous marchons sans nous en rendre compte vers une crise grave et prochaine. Déjà, au début de septembre, M. Hitler m'avait tenu un pareil langage [1]. Je lui ai garanti qu'il se trompait, qu'aucune explosion, aucune tentative de coup d'État communiste n'était à craindre, que les autorités légales étaient en mesure de réprimer toute émeute, s'il s'en produisait, que la période des grèves et des occupations d'usines était passée, et que la France ayant, sans heurt tragique, absorbé et assimilé les énergies libérées par la dernière consultation électorale, suivrait les voies paisibles et pacifiques d'un évolution que l'exposition du printemps prochain viendrait éclairer et couronner.

Le Führer m'a écouté avec attention. Il a insisté pour savoir si c'était bien là ma conviction sincère et si j'étais bien sûr de ce que je lui disais. Et comme je le lui affirmais : « Alors, tant mieux, s'est-il écrié; je ne demande qu'à me tromper. On croit peut-être que par égoïsme, je souhaite que le chaos, l'anarchie s'installent chez vous. Je pense et je souhaite le contraire ».

M. Hitler m'a répété qu'un de ses vœux les plus chers était toujours d'arriver à un rapprochement des deux pays. Malgré les divergences qui subsistent et qu'il semble considérer comme fatales, il m'a répété également qu'il se prêterait volontiers à tout ce qui serait de nature à entretenir une meilleure atmosphère; il m'a remercié de ce que j'avais fait pour régler les incidents du Maroc espagnol; il a déploré les polémiques de presse en ajoutant que, pour sa part, il était en mesure, s'il pouvait compter sur une certaine réciprocité, d'imposer aux journaux du Reich le calme et la courtoisie; il m'a enfin marqué de nouveau l'intérêt que lui inspirait l'exposition de 1937, exprimant le regret de ne pouvoir s'y rendre et l'espoir que les circonstances permettraient à certains de ses collaborateurs de la visiter.

Avant de m'entretenir avec M. Hitler, j'avais pu causer pendant quelques minutes avec M. Goering. Les deux hommes ne s'étaient pas donné le mot. L'analogie de leurs propos, si caractéristique de l'orientation de leur pensée, n'en a été que plus frappante pour moi.

Car M. Goering, comme M. Hitler, m'a parlé avec insistance de la situation de la France. Comme M. Hitler, M. Goering semble convaincu que le communisme s'est infiltré dans les rouages de la vie nationale et que le jour n'est pas éloigné où il s'emparera, par un coup de main, du pouvoir. « Pour peu, dit le Ministre-Président, que le bolchevisme ait des succès en Espagne, la France flambera instantanément. Il en résultera un problème de la plus grande gravité ». J'ai représenté à M. Goering qu'il était mal renseigné, que le communisme était actuellement beaucoup moins fort qu'il n'avait été, que l'armée et la police étaient de taille à défendre l'ordre, etc... Mais je doute que mes affirmations aient réussi à le persuader qu'il se trompait.

Si la politique allemande croit devoir adopter la position de réserve et d'expectative que le discours du 30 janvier a indiquée au Reichstag, on peut donc supposer que c'est en partie [parce] qu'elle s'attend à des événements de nature à modifier sensiblement l'état de choses en France.

(1) Voir au tome III de la présente série le n° 334 (annexe).

M. Goering, plus que M. Hitler, a d'ailleurs souligné les difficultés financières avec lesquelles nous étions aux prises. Il a laissé voir qu'il les tenait pour inextricables et qu'à son avis, c'était de la crise des finances et de la chute du franc que sortiraient des bouleversements politiques.

Le Ministre-Président paraît encore sous l'effet de la réception grandiose dont il a été l'objet en Italie [1]. Lui et sa femme ne tarissent pas de descriptions enthousiastes sur le voyage qu'ils ont accompli dans la Péninsule. Il n'y a pas de doute que M. Mussolini n'ait fait sur l'esprit de M. Goering une forte impression et probablement celle-ci reflète-t-elle, dans son appréciation sur la France, ce qu'il a recueilli de la bouche du Duce.

Comme je conseillais au Ministre-Président de se méfier des bruits le plus souvent absurdes qui sont mis en circulation pour des fins supectes, et lui montrais à quel jugement on serait conduit sur le présent et l'avenir de l'Allemagne si l'on se fiait à ces rumeurs, M. Goering, qui en convenait, m'a raconté, à ce sujet, qu'il avait rencontré Alphonse XIII et que l'ancien roi lui avait assuré tenir de la source la meilleure qu'avant peu de semaines, l'Angleterre et la France se jetteraient sur l'Allemagne.

395

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 34 à 36. Secret. Réservé. *Belgrade, 4 février 1937, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 40, 21 h.)

D'après ce que m'a dit le président du Conseil, Votre Excellence a été tenue au courant par le ministre de Yougoslavie à Paris des ouvertures qui ont été faites par M. Mussolini au gouvernement de Belgrade, au lendemain du discours de Milan. Il semble qu'elles se soient précisées depuis lors [2].

M. Stoyadinovitch m'a, en effet, confié que M. Soubovitch, délégué permanent à la Société des Nations, serait envoyé en mission officieuse à Rome à la fin de ce mois, de manière à examiner, en marge de la légation, les possibilités d'une entente avec l'Italie sur les différents sujets de litige qui existent entre les deux pays (réfugiés politiques, minorités slovènes, affaire albanaise). Les gouvernements de Rome et de Belgrade auraient en vue un *gentlemen's agreement* du genre de celui qui a été signé par le comte Ciano et sir Eric Drummond [3], par lequel ils affirmeraient qu'aucun point de friction n'existe plus entre eux.

(1) Sur ce voyage en Italie, voir ci-dessus les n°s 315, 319, 328, 335.
(2) Sur les tentatives de rapprochement italo-yougoslave, voir ci-dessus les n°s 326 et 387.
(3) Sur ce dernier, signé le 2 janvier, voir ci-dessus n° 234.

J'ai cru devoir, à titre tout à fait personnel, donner au Président des conseils de prudence, en lui rappelant d'une part que le gouvernement yougoslave avait montré une vive répugnance, il y a quelque deux ans, à entrer dans la voie où il s'engage aujourd'hui, alors qu'à cette époque une semblable politique était préconisée par le gouvernement français dans l'intérêt général de la paix, en lui montrant d'autre part à quel point les presses allemande et italienne cherchaient depuis quelque temps à le compromettre et à le représenter comme se ralliant peu à peu à l'axe Berlin-Rome.

Le président du Conseil m'a répondu qu'il se... [1] de cet écueil : s'il avait intérêt à améliorer dans toute la mesure du possible ses rapports de voisinage avec l'Italie, il entendait que ce règlement ne fît pas dévier les lignes directrices de la politique yougoslave.

396

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 273. *Londres, 4 février 1937* [2].

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

Vos télégrammes nºs 294-296 [3] m'ont permis de dissiper la confusion qui s'était produite dans l'esprit de sir Robert Craigie à la suite de la correspondance du *Times* rendant compte du récent discours de M. le Ministre de la Marine à la Chambre.

M. Roger Cambon a donné communication au sous-secrétaire d'État adjoint des précisions que vous m'aviez fournies. Celui-ci lira d'ailleurs dans l'*Officiel* l'exposé de M. Gasnier-Duparc.

Après avoir remercié mon collaborateur d'avoir remis les choses au point, sir Robert s'est de nouveau référé aux inquiétudes que cause ici l'attitude de Berlin.

Au cours de ces derniers mois, les Allemands ont, comme nous le savions déjà, attiré l'attention de leurs interlocuteurs britanniques sur les faits modifiant, selon eux, les positions navales telles qu'elles existaient lors de la signature de l'accord avec la Grande-Bretagne.

Ces faits seraient :

— le traité de Montreux;
— le pacte franco-soviétique;
— les mises en chantier de navires de ligne français de 35 000 tonnes.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Par courrier, en clair.
[3] Analysés ci-dessus sous le nº 374 (note).

La correspondance de Paris publiée par le *Times* a en outre été utilisée par la diplomatie allemande. Elle l'a présentée à l'entourage de M. Eden comme une nouvelle manifestation des efforts qui se poursuivraient chez nous en vue de renforcer considérablement la flotte. Cette manière d'interpréter les faits n'a d'ailleurs pas été admise par le Foreign Office. Entre autres raisons, il a argué de la différence qui existe entre un vote de principe sur un programme et des mesures d'exécution.

Ces conversations ont été suivies de l'envoi tout récent par l'ambassade d'Allemagne d'une note. Ce document ne fait plus allusion à notre pays, mais il revient sur le traité de Montreux et les constructions navales soviétiques, plus particulièrement sur celles relatives aux bâtiments de grand tonnage.

Je vous ai, à diverses reprises, signalé les préoccupations que causent ici les idées de Moscou au sujet d'une flotte à construire « supérieure » à celle du régime tsariste. La dernière note allemande a naturellement augmenté l'inquiétude britannique. Il est possible qu'avant de répondre à l'ambassade d'Allemagne, le Foreign Office s'efforce une fois de plus de faire comprendre aux Russes l'intérêt qu'ils auraient à adopter une attitude plus modérée.

Sir Robert Craigie ne cesse de proclamer la nécessité de maintenir le plus longtemps possible les proportions actuelles entre les flottes anglaise et allemande. Il est d'accord avec l'Amirauté pour estimer que, si dans le domaine des constructions navales le Reich reprend sa liberté, les programmes actuellement établis par divers pays perdront toute signification. « Il est donc, a-t-il déclaré aujourd'hui même au conseiller de l'ambassade, de la plus haute importance qu'à l'argument fourni très imprudemment par les Russes, les Allemands ne puissent ajouter des prétextes qui leur seraient fournis par des constructions françaises dépassant les prévisions antérieures ou par une publicité trop retentissante donnée à ces programmes. En ce cas, notre effort vis-à-vis de Berlin, jusqu'ici relativement efficace, deviendrait absolument vain ».

397

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 275. *Londres, 4 février 1937* [1].

(*Reçu :* le 5, 11 h. 45.)

Les indications contenues dans votre télégramme nos 324 et suivants [2] me permettront de répondre aux différents points posés dans le questionnaire du Comité, sous réserve des observations d'ordre pratique que j'aurai à faire valoir au sujet de certaines des modalités du contrôle.

Dès cet après-midi, j'ai appelé l'attention de lord Plymouth sur les modifications que nous souhaiterions y voir apporter. En ce qui concerne le contrôle des frontières terrestres, il s'est montré entièrement favorable à une répartition plus élastique des agents le long des frontières, de façon à tenir compte de l'importance variable des différents points de passage. Le principe de ces ajustements d'ailleurs était prévu au paragraphe 23 du rapport des experts (document nº 285).

Quant à la surveillance des navires de commerce, il reconnaît que le projet préparé par les experts entraînera des frais assez élevés, mais il ne voit pas comment on pourrait embarquer des agents internationaux sur les navires de surveillance et les transporter, surtout en haute mer et pendant la mauvaise saison, à bord des bateaux de commerce. Même en prescrivant à ceux-ci un itinéraire obligatoire, il serait à craindre que volontairement ou non ils ne rencontrent pas les bateaux patrouilleurs dont le nombre sera forcément limité.

Il serait volontiers partisan d'une réduction des traitements, mais il lui a été objecté du côté anglais que les émoluments prévus représentaient un minimum tout juste suffisant pour décider certaines personnalités à accepter de pareilles fonctions. Ce serait le cas en particulier pour les ressortissants britanniques. La question n'en sera pas moins discutée à l'une des prochaines séances du Comité.

(1) Par courrier en clair.

(2) Par ce télégramme, du 3 février, le Ministre déclarait que Paris donnait son adhésion au système de surveillance internationale à établir hors des frontières espagnoles, proposé par le Comité. Il suggérait, cependant, que le nombre des agents de contrôle ne fût pas fixé *ne varietur*, mais pût varier selon les frontières et les nécessités du moment. La surveillance des navires de commerce se rendant dans les ports espagnols pourrait être assurée par des agents internationaux embarqués à bord des bâtiments de guerre chargés de surveiller les abords de ces ports. La marine française apporterait son entière collaboration au plan prévu, Paris étant « avant tout préoccupé de voir instituer dans le plus bref délai un système de contrôle garantissant efficacement l'observation loyale des engagements assumés ».

D'autre part, l'observation relative aux avantages qu'il y aurait à exercer le contrôle dans les ports et les eaux territoriales, en particulier pendant la nuit, est parfaitement justifiée (voir paragraphe 115 du rapport précité). D'ailleurs, toute latitude a été laissée aux puissances exerçant le contrôle pour organiser leur tâche comme elles l'entendront. Si elles estiment possible de disposer leurs bâtiments à proximité immédiate des ports et des côtes, personne n'y verra d'inconvénient. Toutefois, on ne jugerait pas opportun de faire des démarches auprès des deux partis en conflit pour obtenir leur adhésion de principe à ce mode de surveillance. On craindrait en effet qu'en cas de refus, les bâtiments des puissances qui sont admis à circuler librement aujourd'hui se voient interdire l'accès des ports espagnols et ne puissent poursuivre l'œuvre de rapatriement et d'assistance dont ils sont actuellement chargés.

En ce qui concerne les navires de commerce qui refuseraient d'obéir aux prescriptions des bateaux patrouilleurs, la question a été longuement discutée dans le sous-Comité et les Anglais n'ont pas jugé, en l'absence d'un blocus effectif, qu'il fût possible de faire autre chose que de signaler leur passage au Comité.

Reste la question des bâtiments battant pavillon espagnol ou pavillon neutre. Lord Plymouth a écouté avec intérêt les suggestions dont je lui ai fait part en vue d'étendre la surveillance aux bâtiments des pays n'ayant pas adhéré à l'accord. Il ne lui paraît pas impossible que le gouvernement des États-Unis accepte dans une certaine mesure d'entrer dans nos vues. Il doute qu'il en soit de même pour d'autres pays et en ce cas, il ne m'a pas caché que le *Board of Trade* se montrerait foncièrement opposé à l'adoption de toute mesure dirigée contre les navires battant leur pavillon, par crainte de mesures de rétorsion contre les bâtiments de commerce britanniques.

L'objection avait été envisagée dans le rapport des experts (paragraphe 123, alinéa 14) tandis que la question des bateaux espagnols a été passée sous silence. Lord Plymouth m'a promis d'examiner les suggestions que je lui ai communiquées et comprend l'intérêt qui s'attache, pour la marche satisfaisante du contrôle, à trouver une solution. Mais il m'a fait observer, ainsi qu'il est indiqué dans le document précité, que l'objet essentiel des gouvernements intéressés doit être aujourd'hui de mettre le plan en œuvre le plus rapidement possible, en se réservant d'y apporter par la suite les améliorations pratiques qui apparaîtraient nécessaires.

J'ai répondu que telle était également la préoccupation du gouvernement français et que nos observations ne s'inspiraient que du désir de simplifier les modalités du projet et de contribuer en même temps à l'efficacité du contrôle.

398

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 152 [1]. *Berlin, 4 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 février.)

Un informateur habituel de l'ambassade nous a fourni, à l'occasion du récent discours du chancelier Hitler, certaines indications relatives à l'orientation générale de la politique extérieure allemande. Sous les réserves d'usage, elles me paraissent de nature à retenir l'attention du Département.

D'après cet informateur, le IIIe Reich serait désireux de marquer, dans le domaine extérieur, un temps de repos et de faciliter l'avènement d'une période de détente et d'expectative. En annonçant, dans sa déclaration du 30 janvier [2], que l'« époque des surprises » était révolue, M. Hitler a, sans doute, voulu donner à cette idée une expression officielle. Reste à savoir quelles raisons et quels mobiles inspirent cette attitude.

Elle répondrait, dit l'informateur, à une double fin, d'une part, au souci de ménager l'opinion publique allemande, et, d'autre part, à un calcul politique précis.

Hitler ne serait pas un si remarquable démagogue s'il n'avait un sens direct, intuitif, des aspirations du peuple allemand et s'il ne s'y conformait pas, tout en paraissant les diriger. Le Führer a un talent que l'on ne saurait lui contester : la connaissance profonde de son peuple. C'est un de ses principaux mérites : il devine, il prévoit, il pénètre les réactions de l'Allemagne devant les événements politiques. Et l'expérience lui donne généralement raison, contre les avis ou les conseils de certains membres de son entourage.

Au bout de quatre ans, le Chancelier peut faire état d'une œuvre considérable, et montrer comment il a réalisé les promesses qu'il avait faites en prenant le pouvoir. Il faut lui rendre cette justice qu'il ne s'est pas laissé arrêter par les difficultés intérieures ou extérieures et qu'il n'a pas éprouvé de scrupules à briser les résistances. Il n'en demeure pas moins que ses entreprises ont provoqué, à l'intérieur même du pays, des chocs, des heurts, des remous profonds, qu'elles y ont déterminé une grande tension économique et qu'à l'extérieur, elles ont exposé l'Allemagne à des aléas, à des risques, dont la gravité n'a pas échappé à l'opinion.

Quels que soient ses revendications et son potentiel vital, un peuple ne saurait vivre en état constant de lutte et d'alerte; il a également besoin de détente, de repos, besoin de reléguer, parfois, à l'arrière-plan les spectres de

[1] Extraite des archives de l'ambassade.
[2] Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 378; ci-dessous le nº 465.

la révolution et de la guerre. La lassitude, la dépression morale peuvent, en effet, aussi bien qu'une opposition délibérée, être cause d'un relâchement et d'une désorganisation progressifs. Or il est certain qu'on peut percevoir actuellement, dans de nombreux milieux en Allemagne, des signes d'inquiétude et de fatigue, voire de découragement.

En dépit de l'ardeur des membres radicaux du parti, le Führer en aurait conscience; il aurait senti la nécessité d'une sorte d'entracte, pour consolider l'œuvre accomplie, avant de convier l'Allemagne à de nouvelles tâches.

Ce désir de temporiser ne correspondrait pas chez lui à une défaillance du caractère, mais à une pondération de jugement, en face de certains de ses partisans, plus préoccupés de leurs succès personnels que des intérêts permanents du régime. Cet homme, d'humeur flottante et instable, tient à ses idées avec une ténacité dont peuvent s'étonner les dilettantes de la politique, mais qui ne surprend pas la masse. Le cerveau qui commande à ce système nerveux influençable le ramène toujours dans les voies qu'il s'est tracées, de même que, malgré ses oscillations, l'aiguille magnétique finit toujours par indiquer le nord.

S'il a officiellement déclaré close l'ère des surprises, Hitler n'en poursuivra pas moins sa campagne contre le communisme en même temps qu'une rigoureuse exécution du plan de quatre ans. C'est que cette croisade idéologique et cet effort économique se concilieraient avec ses desseins tactiques.

Au début, l'offensive engagée par les dirigeants nationaux-socialistes contre l'U.R.S.S. aurait voilé des visées impérialistes. Sous le couvert d'organiser la défense de l'Europe contre le bolchevisme, on se proposait, à Berlin, de gagner l'adhésion des puissances occidentales à certaines modifications territoriales dans les régions baltiques, dont M. Rosenberg reste l'ardent promoteur.

Aujourd'hui, cependant, cet espoir serait déçu. L'évolution de la politique européenne, le rapprochement franco-soviétique, le resserrement de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, la tournure prise par le conflit espagnol, la situation économique de l'Allemagne ne favoriseraient plus guère d'aussi vastes desseins. Après s'être résolument engagé dans l'affaire d'Espagne, il semble que le IIIe Reich cherche à s'en retirer, s'il peut y réussir sans capituler devant le marxisme. Le gouvernement national-socialiste continuera d'utiliser le danger bolcheviste à la fois comme un tremplin pour sa politique concertée avec l'Italie, et comme une diversion aux difficultés économiques croissantes que rencontre le Reich.

M. Hitler ne renoncera pas à cette croisade, pas plus qu'il ne renoncera aux revendications coloniales, ni à l'exécution du plan de quatre ans, en attendant que des perspectives plus avantageuses ou des occasions plus décisives s'offrent à l'Allemagne. Il faut assigner des buts au peuple allemand. Ceux-là n'entraînent pas de risques nouveaux; ils permettent d'entretenir un certain courant continu d'énergie, sans rien compromettre des possibilités futures.

Mais l'attitude d'expectative observée par le Führer se fonderait, en outre, sur d'autres considérations. Il estimerait que la situation économique de l'Allemagne n'est guère propice à de grandes entreprises; d'autre part, il ne jugerait pas que, dans le moment présent, des négociations générales puissent

aboutir à des résultats substantiels, Il faudrait donc, en attendant, s'en tenir au plan de quatre ans, malgré son caractère autarcique et la psychose obsidionale qu'il engendre. Il s'agirait, surtout, de gagner du temps jusqu'à ce que la situation intérieure de la France et la position de l'Angleterre vis-à-vis de l'Europe fussent plus nettement éclaircies. Les dirigeants du III[e] Reich [pensent] que le gouvernement français résoudra difficilement les difficultés financières auxquelles il est en butte, qu'il va au-devant de graves complications de politique intérieure et même de troubles sociaux. Quelle sera, alors, l'attitude de l'Angleterre, entre une France absorbée et déchirée par une crise interne et une Allemagne qui aura donné, pendant plusieurs mois, la preuve de sa volonté d'ordre et de paix ? Londres ne sera-t-il pas tenté de modifier ses positions?

Dans le cas où ces prévisions seraient fausses, il restera toujours possible au régime national-socialiste de recourir aux mesures extrêmes ou aux négociations auxquelles pourrait le contraindre, éventuellement, l'aggravation de ses difficultés économiques.

De toute façon, M. Hitler voudrait se réserver quelques mois de répit, de réflexion et d'observation avant de déterminer l'orientation qu'il donnera à la politique générale de son pays.

399

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161 (1). *Berlin, 4 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 février.)

Afin de faire ressortir l'ampleur de l'effort de réarmement accompli par l'Allemagne au cours de l'année 1936 et de réunir quelques éléments d'appréciation sur le potentiel de guerre du Reich. j'ai demandé à l'attaché militaire, à l'attaché de l'Air et à l'attaché naval auprès de cette ambassade de me fournir quelques indications précises sur la situation de l'armée, de l'aviation et de la marine de guerre du Reich au 1[er] janvier 1936 et au 1[er] janvier 1937.

Ces indications ont été synthétisées dans trois tableaux annexés à la présente dépêche et qui ont été disposés de façon à mettre en relief, pour chacune des trois armes, l'accroissement en effectifs, en unités constituées et en matériel correspondant.

Elles permettent de se faire une idée d'ensemble du niveau d'armement actuellement atteint par le Reich, d'apprécier le rythme auquel ce réarmement a été accompli, et d'apercevoir les contours du gigantesque appareil militaire

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

à la réalisation duquel l'Allemagne hitlérienne a consacré jusqu'ici toutes ses ressources et toutes ses énergies.

Pour l'armée de terre et l'aviation, l'accroissement des forces du Reich a, par sa rapidité et son envergure, dépassé toutes les prévisions et renversé les calculs établis sur les bases les plus raisonnables.

A. En ce qui concerne *l'armée de terre*, deux faits, d'une importance capitale, ont influé sur son évolution et son développement.

1° La réoccupation de la zone rhénane démilitarisée par les troupes allemandes (7 mars 1936);

2° Le rétablissement du service de deux ans (25 août 1936).

Au point de vue des effectifs et de leur organisation, ces deux mesures se sont traduites :

— par la création de *deux nouveaux corps d'armée*, le XIe et le XIIe;

— par la constitution de *quinze nouvelles divisions* d'infanterie et de *deux nouvelles divisions blindées* (*Panzerdivisionen*);

— par un renforcement considérable des effectifs de l'armée active qui sont passés, en l'espace de douze mois, de *550 000* à *800 000*, soit une augmentation de *250 000 hommes* (31 %).

Le nombre des régiments d'infanterie et d'artillerie s'est accru dans des proportions correspondantes.

Pour l'infanterie, le nombre des régiments *identifiés* a augmenté de 35 unités (de 65 à 100). Pour l'artillerie, l'accroissement est de 25 régiments (42 à 67).

Quant à la cavalerie, elle est encore en pleine réorganisation. Sur les trois divisions de cavalerie que comptait la Reichswehr, l'une a donné la première division blindée (*Panzerdivision*). Les autres ont été dissoutes en mars 1936 et leurs régiments répartis sur l'ensemble du territoire à raison de 1 par corps d'armée. Toutefois, trois régiments ont été constitués en une brigade spéciale stationnée en Prusse orientale.

Un des traits les plus caractéristiques de la nouvelle armée allemande résulte de la formation et de la composition des divisions blindées, dont deux nouvelles ont été créées au cours de 1936. Ces unités, qui représentent une création originale du commandement allemand, sont constituées de façon à allier une extraordinaire puissance de feu à une extrême mobilité. Entièrement motorisées, elles comprennent essentiellement un groupe de reconnaissance (autos blindées), un régiment d'artillerie, un régiment de dragons portés et deux régiments de chars de combat comprenant chacun 250 chars. Elles sont réunies en un « corps blindé » où se trouve placée, sous le commandement du même chef, une masse de *mille cinq cents chars de combat.*

En plus des deuxième et troisième divisions blindées, qui groupent les six premiers régiments de chars, on a vu apparaître, au cours de 1936, un 7e et un 8e régiments de chars de combat, sans qu'il soit encore possible de dire si le commandemant allemand entend procéder à la formation d'une quatrième division blindée ou disposer autrement de ces unités.

La constitution des 36 divisions d'infanterie, des trois divisions blindées

et de la brigade de cavalerie de Prusse orientale a été portée officiellement à la connaissance des attachés militaires étrangers par une note du ministère de la Guerre du Reich en date du 15 septembre 1936.

Toutefois, les quinze nouvelles divisions d'infanterie créées en 1936 ne sont pas encore complètes.

On constate, en effet, que certains régiments d'infanterie n'ont encore qu'un ou deux bataillons; quelques régiments d'artillerie lourde ne comptent encore qu'un groupe; d'autres ne sont pas encore formés. A raison de deux régiments d'artillerie par division d'infanterie (un régiment d'artillerie légère, un régiment d'artillerie lourde) et d'un régiment d'artillerie par division blindée, il devrait y avoir théoriquement 75 régiments d'artillerie. Jusqu'ici, on n'a constaté l'existence que de 67 régiments. En revanche, la série des régiments d'infanterie (trois par division) devrait s'arrêter à 108; or on a déjà identifié le numéro 119. Ainsi, à côté des divisions incomplètes, il semble qu'il y ait des régiments non encore endivisionnés.

Ces faits, en apparence contradictoires, sont attribuables *à un double facteur*, qui complique beaucoup la tâche des organisateurs de l'armée allemande :

— *la surabondance des effectifs*;
— *la pénurie des cadres.*

La pléthore d'effectifs apparaît, au premier coup d'œil, si l'on songe que ces effectifs dépassent très sensiblement ceux de 1914, alors que le nombre des divisions est beaucoup moins élevé qu'à cette époque.

En 1914, les 760 000 hommes de l'armée impériale étaient répartis en 51 divisions d'infanterie et 11 divisions de cavalerie (62 divisions).

Aujourd'hui, les 800 000 hommes de l'armée du IIIe Reich ne forment, au total, que 39 divisions et deux brigades indépendantes.

Il est donc permis d'en conclure que l'état-major allemand se verra amené à mettre sur pied de nouveaux corps d'armée et de nouvelles divisions. Un XIIIe corps d'armée est d'ailleurs en voie de formation.

La pénurie de cadres est certainement l'obstacle le plus sérieux auquel se heurte le Haut-Commandement, qui manque surtout de chefs de compagnies et d'officiers supérieurs, Pour remédier à cette pénurie, il a été fait appel à tous les éléments encore utilisables de l'ancienne armée et de la *Landespolizei*, intégrée dans l'armée. En outre, on a recruté par centaines les élèves-officiers; à l'heure actuelle, les nombreuses écoles militaires groupent plus de 2 000 aspirants.

A côté de l'organisation de l'armée active, l'État-major a déployé les plus grands efforts pour instruire les réservistes et pour préparer la mobilisation. Au cours de 1936, 200 000 hommes de 23 à 35 ans ont été appelés pour effectuer dans des unités spéciales, dites *Ergänzungseinheiten*, des périodes dont la durée est d'environ deux mois. Des cours d'instruction de plus longue durée sont prévus pour les hommes qui font preuve d'aptitudes spéciales et qui peuvent devenir officiers de réserve. Dès maintenant, l'encadrement des formations de réserve est assez avancé et l'on perçoit les premiers signes d'une organisation des unités de territoriale (*Landwehr*).

D'autre part, des travaux de fortifications ont été entrepris dans la Forêt Noire, en Sarre, à la frontière belge, en bordure de la Posnanie, devant l'Oder et en Prusse orientale. Jusqu'ici, ces fortifications ne consistent pas en une accumulation de grosses masses bétonnées, mais en l'établissement d'une série de petits ouvrages et de défenses accessoires reliés entre eux par des voies de communications.

C'est là, d'ailleurs, la conception qui paraît avoir les préférences de l'état-major allemand.

Pour apprécier les possibilités de l'armée du Reich, il convient de tenir compte, au surplus, du concours que lui prêtent les grandes organisations nationales-socialistes, qui embrigadent des millions d'hommes et maintiennent le pays tout entier dans un état de mobilisation semi-permanente.

Il suffit de mentionner la *Hitlerjugend* et le service du Travail pour la formation prémilitaire, les S.A., les S.S., le Corps automobile national-socialiste, le Corps de cavalerie nationale-socialiste, le Corps national aéronautique, la *Technische Nothilfe*, qui assurent l'instruction post-militaire, ainsi que la préparation et le perfectionnement des spécialistes auxquels échoit un rôle si grand dans les armées modernes.

B. Les progrès réalisés par *l'aviation militaire allemande* sont peut-être plus marqués encore que ceux de l'armée de terre.

Au début de 1936, les forces aériennes du Reich se ramenaient à une cinquantaine d'escadrilles, constituées à la hâte, comptant à peu près 750 avions de première ligne. L'artillerie de DCA se composait d'une dizaine de groupes. Les troupes de transmission n'existaient encore qu'à l'état d'éléments dispersés et disparates.

Aujourd'hui, l'armée de l'Air du Reich est en mesure de mettre en ligne 137 escadrilles, représentant au total 2 055 avions, y compris les réserves immédiates et les réserves de parc, sans tenir compte de la réserve générale (soit un accroissement de 87 escadrilles et de 1 305 appareils). Près de la moitié des escadrilles (64 sur 137) est constituée par des unités de bombardement.

Le développement de l'artillerie contre avions n'a pas été moins prodigieux.

Il semble que l'Allemagne tienne beaucoup à s'assurer, dans ce domaine, une supériorité très nette sur tous les autres pays, non seulement par la diversité et le perfectionnement de ses engins, mais par le nombre de ses unités. Le programme de l'état-major de l'Air prévoit 35 régiments de DCA, à deux groupes chacun. Ces régiments sont en voie de formation; 40 groupes (soit trente de plus qu'au 1er janvier 1936) ont été identifiés. Mais il est probable que la mise sur pied de ces formations est encore plus avancée.

Si imposante que soit déjà la force de l'armée de l'Air du Reich, elle paraît, cependant, encore bien loin d'atteindre l'envergure que les chefs militaires de l'Allemagne entendent lui donner. C'est ce que permettent de penser, en particulier, l'importance numérique du Haut-Commandement, des états-majors des régions aériennes et des subdivisions régionales, ainsi que le très grand nombre d'établissements destinés à la formation des aviateurs. On

compte, en effet, à l'heure actuelle,12 écoles d'armes, 14 écoles de pilotage et 14 centres d'instruction de l'Air. D'après des informations sérieuses, la flotte aérienne du Reich s'accroîtrait, au cours de 1937, de 65 à 70 escadrilles, ce qui porterait à 200 environ le nombre des escadrilles de première ligne.

D'autre part, on estime à 200 appareils la capacité de production mensuelle de l'industrie aéronautique du Reich.

Ces chiffres amènent à se demander s'il ne faut voir qu'une boutade dans les propos tenus un jour par M. Goering à des journalistes étrangers, auxquels il a assuré que le Reich entendait posséder une aviation égale à la somme des aviations française et russe.

C. En ce qui concerne la *marine de guerre*, le rythme du réarmement allemand paraît sensiblement plus lent.

La flotte en service ne s'est accrue en 1936 que de 23 000 tonnes; la flotte en construction de 76 000 tonnes, correspondant à 10 contre-torpilleurs de 1 600 tonnes et à 24 sous-marins de 250 à 710 tonnes, pour la flotte en service; à trois cuirassés, à un croiseur, à deux navires porte-avions, à six contre-torpilleurs et à douze torpilleurs pour la flotte en construction.

Si le réarmement naval se poursuit à cette cadence, c'est seulement vers le milieu de 1938 que l'on commencera à en sentir les effets d'une façon appréciable.

A l'heure actuelle, la flotte en service ne représente encore que 105.000 tonnes. Si l'on y ajoute la flotte en construction, on obtient un total de 290.000 tonnes, inférieur de 160 000 au tonnage global auquel le Reich a droit en vertu de l'accord naval conclu en juin 1935 avec l'Angleterre.

L'effort naval du Reich peut donc être considéré comme relativement modéré. Ce fait tient, en partie, aux possibilités techniques moins extensibles, dans ce domaine, que dans celui des armements terrestres ou aériens. Mais il paraît attribuable également au désir du gouvernement du Reich de ménager les susceptibilités de l'Angleterre et de se concilier les bonnes grâces de l'amirauté britannique.

Ce souci apparaît, en particulier, dans l'insistance que la presse du Reich apporte à affirmer, en toute occasion, que l'accord de juin 1935 a exclu définitivement toute possibilité de rivalité sur mer entre le Reich et l'Angleterre.

Pour compléter le tableau du formidable effort militaire accompli par l'Allemagne en 1936, il faudrait tenir compte de l'orientation systématique de toute l'activité économique du pays vers l'accroissement du potentiel de guerre. orientation qu'est venu souligner encore le fameux plan de quatre ans.

Avant tout destiné à permettre la poursuite du réarmement, ce plan exprime, d'une façon aussi éloquente que l'armée active de 800 000 hommes et l'aviation de 150 escadrilles, le désir immodéré de force qui paraît être le principal ressort de l'Allemagne hitlérienne.

Ne pouvant être réalisé que grâce à la mobilisation de toutes les ressources économiques et financières du pays, grâce à l'établissement d'une sorte de communisme militaire, il menace d'engager l'Allemagne dans une voie sur laquelle il lui sera bien difficile de s'arrêter, et qui ne peut mener qu'à un épui-

sement économique complet, une débâcle financière, un ébranlement social ou des complications belliqueuses.

Aboutissement logique du réarmement gigantesque réalisé par l'Allemagne en 1936, le plan de quatre ans illustre la connexion étroite qui semble lier le sort de l'Allemagne et les destinées de l'Europe au problème de la limitation des armements.

400

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 37 à 41. *Belgrade, 5 février 1937, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h., 14 h. 30, 14 h. 35.)

Le président du Conseil a fait hier soir un important exposé devant la commission financière de la Chambre à l'occasion de l'examen du budget des Affaires étrangères.

Après avoir félicité la Commission pour le vote unanime des crédits du ministère de la Guerre et de la Marine et avoir souligné la valeur de l'armée yougoslave, M. Stoyadinovitch a déclaré : « C'est précisément parce que nous avons une telle armée que nous devons être très prudents en ce qui concerne le moment où nous mettrons dans la balance un facteur qui ne doit pas entrer prématurément en action : notre armée ne doit pas être un jouet entre des mains étrangères ».

Le président du Conseil a ensuite insisté sur le caractère pacifique de la politique de la Yougoslavie qui a réalisé son idéal national dans ses frontières actuelles.

Puis il a proclamé l'attachement de la Yougoslavie à la Société des Nations, rappelant que lors du conflit italo-abyssin, ce pays avait participé à la politique des sanctions bien qu'il en ait grandement souffert au point de vue économique: « Nous avons voulu... (1) par là, a-t-il déclaré, que la Yougoslavie respectait sa signature et qu'elle la respectait même si cela lui était difficile ».

Passant à la Petite Entente, M. Stoyadinovitch a tenu à spécifier que ce groupement pacifique n'était dirigé contre personne. Après avoir rappelé que la Yougoslavie faisait également partie de l'Entente balkanique, le président du Conseil a déclaré, au milieu des ovations, que le pacte d'amitié avec la Bulgarie (2) dont il a longuement parlé avait heureusement complété ces deux groupements.

Le président du Conseil, envisageant la frontière de l'ouest, a fait connaître

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Signé le 24 janvier. Voir ci-dessus sous le n° 355.

à la Commission que le gouvernement yougoslave avait été officieusement informé du fait que le *gentlemen's agreement* anglo-italien englobait également la Yougoslavie. « Nous sommes de cette manière, a-t-il ajouté, devenus un facteur de la politique internationale; nos frontières sur la mer Adriatique sont garanties par deux grandes puissances ».

M. Stoyadinovitch a déclaré ensuite : « Vous savez que M. Mussolini nous a tendu la main dans son discours de Milan [1], et je considère qu'il ne pourrait se trouver dans notre pays aucun gouvernement qui n'aurait accepté cette main tendue. Nous attendons qu'après toutes ces paroles viennent des actes et si ces actes confirment les paroles, nous n'avons aucune raison de ne pas créer une atmosphère de bon voisinage et de bonne amitié ».

Le Président s'est félicité en terminant d'avoir conservé intactes les amitiés et les alliances de la Yougoslavie et d'avoir en outre gagné l'amitié de la Grande-Bretagne.

« Nous sommes aussi en très bons termes avec l'Allemagne, a-t-il ajouté, et, ces derniers temps, en très bons rapports avec l'Italie», ajoutant : «Nous poursuivons une politique qui ne fait de tort à personne, restant fidèles aux amitiés anciennes ».

« Ma politique, a-t-il conclu, n'est ni germanophile, ni francophile, ni anglophile, ni italophile. Je fais une politique yougoslavophile, et ne connais ni ne veux aucune autre politique extérieure ».

401

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Thierry, Ministre de France à Bucarest.

T. nos 65 à 69. Secret. Urgent. Réservé. *Paris, 5 février 1937, 16 h. 25.*

Les conversations que j'ai eues à Genève avec M. Antonesco m'ont permis de vérifier la position actuelle du gouvernement roumain au regard du projet de pacte d'assistance.

Si la réflexion a pu amener le ministre des Affaires étrangères à modifier sur quelques points les premières impressions qu'il vous avait communiquées avant son départ de Bucarest, il n'en demeure pas moins porté à faire encore trop droit, dans ses prévisions, à l'opposition de M. Stoyadinovitch : il en tirerait volontiers argument pour conclure à l'opportunité d'un système qui comporterait seulement un resserrement des liens franco-roumains et franco-yougoslaves, sans contrepartie immédiate touchant les rapports entre états de la Petite Entente.

M. Antonesco n'a pas manqué d'ajouter, il est vrai, qu'il n'avait pu encore examiner la question avec M. Tataresco. Il comptait le faire avant de se rendre

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 432 (note).

à Ankara, d'où il gagnerait Athènes pour y rencontrer, le 15 février, M. Stoyadinovitch. Il s'efforcerait, m'a-t-il assuré, de modifier l'état d'esprit de ce dernier. Aussi bien entendait-il, en toute hypothèse, ne pas se dérober à la proposition française si elle était finalement maintenue, contrairement à son inclination et à ses suggestions.

Il importe qu'avant la rencontre d'Athènes, le ministre des Affaires étrangères de Roumanie soit parfaitement éclairé sur nos dispositions.

Il nous serait impossible de nous associer jamais à aucune conception qui, en s'écartant de la proposition française, attesterait des réticences à l'égard de la Tchécoslovaquie, incompatibles avec le souci de notre solidarité collective et propres par là même à justifier un changement d'orientation dans la politique du gouvernement de Prague. Au lendemain du traité bulgaro-yougoslave, il est naturel qu'on ait à Bucarest le souci de ne pas donner au gouvernement de Belgrade un nouveau prétexte pour accentuer l'indépendance de son évolution; mais ce ménagement ne saurait aller jusqu'à vouloir limiter à une communauté d'action dans les affaires hongroises la solidarité effective entre membres de la Petite Entente.

Au moment où pèse une menace sur la Tchécoslovaquie, les partenaires du gouvernement de Prague paraîtraient vouloir avant tout s'en garer, s'ils s'obstinaient à opposer à la conception française d'assistance mutuelle entre états de la Petite Entente, aussi bien qu'entre eux et la France, la conception d'un simple accord de chacun d'eux avec la France, par lequel ils s'assureraient l'appui français sans assumer pratiquement aucune obligation nouvelle. Les engagements ainsi demandés à la France lui apporteraient seulement des charges accrues, sans contrepartie ni justification puisque la défaillance yougoslave et roumaine à l'égard de la Tchécoslovaquie ne ferait qu'accroître les risques que court ce pays.

Vous ne laisserez donc pas ignorer à M. Antonesco l'impossibilité pour la France de se rallier, sous une forme ou une autre, à une conception autre que celle qui se trouve déterminée dans la proposition soumise à l'examen des trois gouvernements intéressés.

402

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 42 à 47. *Belgrade, 5 février 1937, 23 h. 40, 23 h. 46; 6 février, 2 h. 50.*

(*Reçu :* le 6, 2 h. 30, 0 h. 40, 2 h. 35, 2 h. 50.)

M. Rustu Aras a passé la journée à Belgrade, où il a eu un long entretien avec M. Stoyadinovitch. Le communiqué suivant a été donné ce soir à la presse :

« M. Rustu Aras a informé M. Stoyadinovitch de son activité à Genève et l'a mis au courant des conversations qu'il a eues à Milan avec le comte Ciano [1].

« M. Rustu Aras et M. Stoyadinovitch ont confirmé à cette occasion la cordialité des rapports existant entre la Yougoslavie et la Turquie, de même que l'identité de leurs vues sur tous les problèmes politiques actuels.

« Ils ont été heureux de pouvoir constater le développement extrêmement favorable qu'ont pris les rapports des deux états et de la Grande-Bretagne. Ils saluent avec satisfaction la conclusion de l'accord anglo-italien et se réjouissent de ce que, ces derniers temps, se soit manifesté dans une grande mesure un rapprochement amical de l'Italie avec la Turquie et la Yougoslavie et, de ce fait, avec les autres états balkaniques.

« M. Stoyadinovitch a fait part à M. Rustu Aras de la satisfaction avec laquelle il a appris la conclusion d'un accord entre la France et la Turquie, au sujet du sandjak d'Alexandrette [2]. De cette manière, le gouvernement turc a mis ses relations avec le gouvernement français en harmonie avec celles qui ont toujours existé entre la Yougoslavie et la République française amie.

« A la fin de leur entretien, M. Rustu Aras et M. Stoyadinovitch, envisageant la prochaine réunion du conseil de l'Entente balkanique à Athènes, ont pu conclure que cette réunion sera « une occasion nouvelle de manifester la parfaite entente et la solidarité des quatre états balkaniques sur toutes les questions qui les intéressent ».

Au cours de l'entretien que je viens d'avoir avec lui, le ministre des Affaires étrangères de Turquie a beaucoup insisté sur l'allusion très cordiale faite dans le communiqué aux rapports d'amitié existant entre la France et la Yougoslavie d'une part, la France et la Turquie de l'autre. Comme je lui indiquais que ce passage du communiqué complétait heureusement le discours prononcé hier par M. Stoyadinovitch (voir mon télégramme n°s 37 à 41 [3] et ma lettre d'aujourd'hui [4], M. Rustu Aras m'a dit que le président du Conseil lui avait déclaré avoir volontairement laissé dans le vague, devant la commission de la Chambre, les amitiés anciennes, comme celles avec la France ou la Turquie, pour s'attacher surtout aux amitiés nouvellement gagnées par son pays et son gouvernement.

Visiblement heureux de l'accord intervenu à propos du sandjak d'Alexandrette, le ministre m'a chargé de transmettre à Votre Excellence, à M. Viénot et à M. Léger ses souvenirs les plus amicaux, m'a indiqué qu'aussitôt après la réunion de l'Entente balkanique, il s'occuperait de la convention relative à la région d'Alexandrette. « Cette convention sera de la plus haute importance, a-t-il ajouté, car lorsque deux pays deviennent des alliés militaires dans un coin du globe, il est difficile qu'ils ne le soient pas ailleurs ».

M. Rustu Aras, que j'ai interrogé sur son séjour à Milan, ne m'a pas caché

(1) Le 3 février. Aux termes du communiqué final, l'échange de vues effectué « dans l'esprit du traité italo-turc du 30 mai 1928 » a conduit à constater l'absence de tout litige entre les deux pays.
(2) Le 27 janvier. Voir ci-dessus, n° 298 (note).
(3) Reproduit ci-dessus sous le n° 400.
(4) Qu'il n'a pas semblé utile de publier.

la bonne impression que lui laissaient aussi bien l'accueil particulièrement aimable du comte Ciano et de la population que ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères italien, dont il avait apprécié les vues modérées. Celui-ci lui avait dit notamment qu'en dépit de quelques différences passagères, aucune divergence profonde n'existait entre la France et l'Italie; depuis la signature du *gentlemen's agreement*, les rapports avec l'Angleterre étaient bons et iraient encore en s'améliorant, cet accord étant de nature à rassurer toutes les puissances méditerranéennes et un rapprochement s'opérant actuellement avec la Yougoslavie et avec la Grèce, il était tout naturel qu'il en fût de même avec la Turquie. Le comte Ciano s'est naturellement félicité des relations italo-allemandes et il a ajouté qu'en ce qui concernait l'Espagne, il espérait que le comité de Londres arriverait à une entente générale entre les puissances. Il n'a fait enfin aucune objection à l'arrangement d'Alexandrette et à la convention militaire projetée.

M. Rustu Aras m'ayant dit qu'il n'avait pas constaté de désaccord sur ces différents points entre les vues de son gouvernement et celles du gouvernement italien, je lui ai demandé s'il en avait été de même en ce qui concernait les rapports avec les Soviets. Le ministre m'a répondu qu'il avait nettement affirmé l'amitié du gouvernement turc pour la Russie soviétique, mais que son interlocuteur n'en avait pas pris ombrage, du moment que cette amitié s'exerçait dans le secteur de la mer Noire et non dans celui de la Méditerranée, où l'Italie entendait ne pas voir s'installer une puissance bolchevique et où la Turquie n'avait aucune raison de favoriser une semblable installation.

M. Rustu Aras repartira demain matin pour Ankara où il recevra le 10 février M. Antonesco.

403

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 134. Secret. Réservé. *Ciboure, 5 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 6, 18 h. 50.)

Des déclarations récemment attribuées à M. Indalecio Prieto indiquent que cet homme d'État, le meilleur de la République espagnole, aperçoit les maux qui menacent sa cause ainsi que son pays, et se préoccupe d'éviter une catastrophe. Je n'ai aucune raison de douter que telles soient en effet les dispositions de M. Indalecio Prieto. Sa clairvoyance habituelle me fait au contraire supposer qu'il discerne, dans la zone soumise au gouvernement de Valence, les traits essentiels de la situation militaire, les effets du blocus, la mentalité

(1) Par courrier.

des agriculteurs, le vide laissé par la destruction des classes aisées, les ravages des anarchistes, le mirage du communisme, bref tout ce qui détourne d'espérer. En même temps, comme il est patriote, courageux et ingénieux, je suis persuadé qu'il ne renonce à sauver ni les vies qui ont été épargnées jusqu'à présent, ni l'idéal démocratique pour lequel tant de ses amis sont morts, ni ce peuple espagnol que peu d'hommes savent comprendre et faire vibrer comme lui.

Je suis plus convaincu encore, s'il est possible, que le général Franco ne repousse pas l'idée de négocier un jour avec M. Prieto. Quelle que puisse être sa foi dans la victoire finale — à l'inverse d'un civil, un militaire ne peut rester au pouvoir que s'il se croit sûr de vaincre, puisqu'il est personnellement responsable de la conduite de la guerre —, le général Franco ne souhaite évidemment pas de voir, dans la moitié de l'Espagne, toutes les villes rasées et toute la population exterminée. Donc, le jour de négocier viendra. D'ailleurs, le général Franco ne peut pas croire à sa victoire sans en prévoir le lendemain. Si tous les éléments démocratiques étaient anéantis, quelle serait la position du futur gouvernement? Le général Franco n'a pas adopté une attitude « très réactionnaire », comme le chargé d'affaires mexicain l'a dit à notre ministre en Portugal (télégramme secret nº 42 de M. Amé Leroy) [1]. Il n'est pas non plus réduit, pour le moment du moins, à craindre une opposition quelconque. Mais il ne veut pas être plus tard à la merci d'un parti, la Phalange espagnole, qui s'est approprié la clientèle, le vocabulaire et jusqu'au drapeau de la confédération anarcho-syndicaliste du Travail. Pour faire équilibre à la Phalange, il ne peut pas compter uniquement sur les carlistes navarrais, trop spécialisés dans le temps et dans l'espace, et sur les monarchistes alphonsistes qui d'ailleurs lui reprocheraient volontiers d'être trop enclin aux réformes sociales. Il a besoin d'un contrepoids démocratique. M. Prieto, pour lequel je me figurerais volontiers qu'il a de l'estime personnelle, est l'homme le mieux qualifié pour le lui fournir.

Le poste de Radio-Salamanque a diffusé hier une nouvelle absurde selon laquelle le gouvernement français m'enverrait à Valence en vue d'une crise ministérielle prochaine, pour mettre au pouvoir M. Prieto. Ce matin, à Saint-Sébastien, la *Voz de España* a reproduit cette baliverne en première page et sous un grand titre. On perdrait son temps si l'on cherchait l'origine, malveillante ou simplement inepte, de ce bruit. Mais le fait qu'il a pu se répandre est instructif. Les rumeurs, même les plus fausses, parviennent à circuler lorsqu'elles répondent d'une manière quelconque à l'attente du public, de même que la fausse monnaie passe de main en main lorsqu'elle ressemble d'une manière quelconque à la vraie, à celle qu'on s'attend à recevoir. C'est donc que, dans la partie de l'Espagne qui obéit au général Franco, le public s'attend à quelque négociation qui abrégerait la guerre. Mais où s'arrête la définition du public, quand les journaux paraissent et quand les postes de radiodiffusion parlent sous le régime de la censure préalable? Les censeurs eux-mêmes font alors partie du public. Et comme ce sont des censeurs mili-

[1] Télégramme dont la reproduction n'a pas semblé utile.

taires ou militarisés, les choses qu'ils laissent imprimer ou dire ne doivent pas trop déplaire à leurs chefs, à leurs plus grands chefs. En d'autres termes, si M. Indalecio Prieto prenait le pouvoir, le G.Q.G. de Salamanque n'en serait probablement pas fâché.

Comme toutes ces observations sont sans doute venues à l'esprit alerte de M. Prieto bien avant de se présenter au modeste spectateur que je suis, il n'est pas exclu que M. Prieto tente un jour de sonder ou de faire sonder le gouvernement français, afin de connaître son avis sur la façon d'abréger la guerre. C'est uniquement en prévision de cette éventualité que je prends la liberté d'importuner si longuement Votre Excellence. N'y eût-il qu'une chance sur mille pour que le ministre français des Affaires étrangères fut sollicité de donner un conseil au gouvernement espagnol de Valence, présent ou prochain, le devoir de son ambassadeur serait de lui soumettre d'avance les éléments d'appréciation qui peuvent lui être utiles pour répondre. Car, en pareil cas, une réponse ne peut généralement ni s'improviser, ni s'ajourner.

Le problème est simple à poser, ce qui n'implique assurément pas qu'il soit facile à résoudre. De quoi s'agit-il? De connaître suffisamment l'intention du général Franco — intention qui est fonction de sa position militaire — pour formuler un avis qui soit profitable à celui qui le demande et à la cause de la paix en général. Mais l'intention du général Franco, tout en étant une fonction de sa position militaire, en est une fonction très compliquée dont maints paramètres nous échappent. Quant à sa position militaire elle-même, comment nous flatterions-nous de la connaître entièrement à chaque instant? En définitive, le problème est donc insoluble pour nous si on nous prie d'en calculer l'intégrale entre l'origine des temps et l'infini. Mais si par hasard nous pouvions nous borner à intégrer jusqu'à un instant déterminé du temps, nous réussirions peut-être. Or, il y aura certainement, dans la courbe que cette guerre décrit avec le temps, un point de rebroussement : celui qui correspondra au jour où le sort de Madrid sera réglé, soit par la prise de la capitale, soit par l'abandon du siège si l'on suppose que la bataille de Madrid finira comme la bataille de Verdun. Au cas où l'on nous demanderait conseil pour la période qui s'étendra jusqu'à cette journée décisive, nous serions en mesure de répondre avec une probabilité suffisante.

Mon impression actuelle, fondée sur l'opinion d'observateurs sérieux et sur le bon sens — car les renseignements confidentiels et le bon sens ne se contredisent pas toujours — est que, dans ces limites, notre réponse devrait être négative. J'entends, par là, qu'une négociation destinée à abréger la guerre aurait très peu de perspectives favorables si elle était entreprise avant que le sort de Madrid fût réglé. J'ajouterai même que, sauf nécessités impérieuses et inconnues de moi, M. Prieto aurait tort de prendre le pouvoir auparavant : il risquerait de ne pas rendre ensuite à la cause de la République démocratique et à la paix intérieure de son pays les services qu'on est en droit d'attendre de son esprit et de son cœur.

404

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 287 à 292. Réservé. *Londres, 6 février 1937, 0 h.*

(*Reçu :* 1 h. 35, 2 h. 5, 1 h. 25.)

Le secrétaire d'État m'a prié de venir le voir cet après-midi pour me faire part de son point de vue au sujet du pacte d'assistance obligatoire entre la France et la Petite Entente. Il m'a rappelé qu'il n'avait pu en parler à Votre Excellence à Genève, parce qu'il n'avait pas encore rassemblé tous les éléments d'information nécessaires pour se former une opinion. Or, les sondages qu'il a fait effectuer auprès des gouvernements intéressés, notamment à Belgrade et à Bucarest, lui ont donné la conviction que notre projet ne serait jamais accepté dans ces deux capitales. « Le but essentiel du pacte, m'a-t-il déclaré, est de venir en aide à la Tchécoslovaquie. Mais le gouvernement yougoslave n'est matériellement pas en mesure d'envoyer des troupes à son secours, puisqu'il n'y a pas de frontière commune entre les deux pays.

« La Roumanie elle-même, dont les moyens propres sont très limités, serait peu disposée à offrir le passage aux armées soviétiques, craignant de les voir rester indéfiniment sur son territoire. Par les démarches faites à Bucarest, j'ai d'ailleurs pu me rendre compte que le gouvernement roumain est beaucoup plus opposé à votre projet que son ministre des Affaires étrangères n'a peut-être osé vous le dire. Je n'ai cherché à exercer aucune pression sur ces deux pays, a-t-il ajouté, mais je n'ai pas le moindre doute que même si le gouvernement britannique usait de tous les moyens dont il dispose, il ne réussirait pas à modifier le point de vue des Yougoslaves ».

Aux yeux de M. Eden, l'attitude de Belgrade s'explique aussi par les répercussions qu'un pacte entre la Petite Entente et la France pourrait avoir à Berlin et à Rome.

L'Italie ne considérerait-elle pas cet accord comme plus ou moins dirigé contre elle, ce qui ne pourrait que l'encourager à se rapprocher du Reich? L'Allemagne, de son côté, ne se sentirait-elle pas visée malgré toutes les précautions de forme qui seront prises? Le gouvernement yougoslave ne veut pas courir les risques de représailles éventuelles pour un pacte qui ne pourrait avoir aucune portée effective.

J'ai cherché à savoir si l'argument tiré des réactions éventuelles de Rome et de Berlin n'avait pas joué le principal rôle dans l'esprit du secrétaire d'État. Celui-ci m'a affirmé que ce qui avait déterminé avant tout son opinion, c'est l'impossibilité de convaincre la Yougoslavie de prendre des engagements qu'elle ne pourrait tenir et l'inutilité de conclure des accords qui ne répondent pas au sentiment profond des pays intéressés.

J'ai rappelé alors pour quels motifs et dans quel esprit nous avions conçu ce renforcement de la Petite Entente et par la suite entre ce groupe et la France. Or, les indications qu'a recueillies le gouvernement anglais lui-même confirment nos craintes et justifient notre initiative. Dans l'état de flottement où sont les relations des différents pays danubiens, on est fondé à redouter que les états de l'Europe centrale ne cèdent à l'attraction de la force et n'entrent peu à peu dans l'orbite allemande et italienne. D'autre part, les résistances qu'on manifeste à Belgrade et à Bucarest montrent clairement combien est précaire la position de la Tchécoslovaquie. C'est une sérieuse responsabilité à encourir que de ne pas faire aujourd'hui tous les efforts possibles pour éviter la désagrégation de la Petite Entente au profit des puissances dont la politique constitue une menace permanente pour la paix de l'Europe.

M. Eden m'a répondu que la situation ne lui apparaissait pas sous un aspect aussi sombre. La Petite Entente s'est constituée jadis pour se prémunir contre un retour offensif de la Hongrie. Ce danger s'est atténué aujourd'hui et la solidarité des trois états s'en trouve atteinte. De plus, le facteur russe a jeté un certain trouble dans leurs esprits. Mais leurs dispositions vis-à-vis de la France restent les mêmes. D'autre part, le traité qui unit celle-ci à la Yougoslavie expire à une date rapprochée. Si le gouvernement français entend le renouveler, il trouvera là l'occasion d'éprouver la sincérité des sentiments du gouvernement yougoslave et aussi de poser ses conditions pour la continuation des garanties précédemment accordées.

En ce qui la concerne, la Grande-Bretagne, dont les rapports avec la Yougoslavie sont, a dit le secrétaire d'État, particulièrement confiants, n'est pas inquiète sur l'orientation future de Belgrade. Il se peut que le gouvernement yougoslave se laisse aller à des coquetteries avec l'Allemagne et l'Italie. Il reviendra toujours aux puissances dont le désintéressement lui offre les seules garanties sérieuses de sécurité.

La Roumanie, pour sa part, a noué des relations plus étroites avec la Pologne. Reste la question de la Tchécoslovaquie qui représente un incontestable danger en Europe. Peut-être, a conclu M. Eden, existe-t-il d'autres moyens pour la protéger que de conclure un pacte dont l'efficacité est aussi incertaine.

405

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 293, 294. Confidentiel. Réservé. *Londres, 6 février 1937, 0 h.*

(*Reçu :* 2 h. 5, 1 h. 40.)

Interrogé sur les entretiens qu'il a pu avoir avec l'ambassadeur d'Allemagne, depuis son retour à Londres, M. Eden m'a dit qu'il avait à peine échangé quelques mots hier avec M. von Ribbentrop, lors de la présentation par les

chefs de missions étrangères de leurs lettres de créance au roi George VI.

M. von Ribbentrop lui ayant proposé d'aller le voir « dans quelques jours », M. Eden a fait remarquer qu'il partait demain en congé et l'a engagé à s'entretenir avec lord Halifax qui assure l'intérim au Foreign Office; mais il en a conclu que l'ambassadeur ne rapportait de Berlin aucune communication urgente et qu'il n'était même pas chargé de remettre au gouvernement anglais la note que l'on attendait, relative aux pourparlers de Locarno.

« Il est possible, a ajouté M. Eden, que l'Allemagne aborde à bref délai la question des colonies. Je ne suis nullement pressé d'engager cet entretien. Mais je ne le redoute pas comme certains de mes collègues. Si l'Allemagne formule ses *desiderata* sur ce point, nous serons alors en excellente posture pour demander à notre tour toutes les garanties préalables qui nous apparaîtront nécessaires. »

406

M. AMÉ LEROY, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 46, 47. Urgent. *Lisbonne, 6 février 1937, 2 h. 20.*

(*Reçu :* 5 h. 50.)

M. de Sampayo m'a convoqué ce soir, de la part du président Salazar, pour me communiquer la réponse du gouvernement portugais à ma démarche relative à l'établissement d'un contrôle international sur la frontière terrestre du Portugal [1].

Cette réponse est négative. En me la transmettant, le secrétaire général des Affaires étrangères m'a fait remarquer qu'il ne saurait en être autrement, l'opinion publique portugaise, particulièrement chatouilleuse sur les questions de dignité nationale, ne pouvant admettre une mesure qui offenserait celle-ci.

« M. Salazar, a-t-il ajouté, après avoir pesé toutes les conséquences éventuelles d'un refus, a dû se résoudre à repousser le principe même d'un contrôle étranger sur le sol portugais, et aucun autre gouvernement ne saurait se maintenir au pouvoir, s'il s'y soumettait. »

Cette décision, également portée à la connaissance de l'ambassadeur d'Angleterre et des ministres d'Allemagne et d'Italie, a été télégraphiée ce soir à l'ambassadeur du Portugal à Londres, en même temps que celle relative aux mesures concernant l'envoi et le transit des volontaires et les modalités envisagées pour le contrôle naval.

(1) Voir ci-dessus n° 385.

407

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 568, 569. *Berlin, 6 février 1937, 19 h. 20, 19 h. 22.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

D'après ce que m'a dit le vicomte Davignon, la Belgique n'aurait pas encore fait à Berlin de démarche officielle pour inviter l'Allemagne à préciser le sens, et éventuellement, la portée pratique de l'offre publique et inconditionnelle que le Chancelier a faite, le 30 janvier dernier, de garantir l'intégrité et la neutralité de la Belgique (1) en même temps que celle de la Hollande.

Le vicomte Davignon sait, toutefois, que le gouvernement du Reich maintient cette offre et la conçoit, s'il lui est donné suite, comme devant s'insérer dans un pacte de l'ouest, destiné à remplacer le pacte de Locarno, ou comme devant, à défaut de la conclusion d'un tel pacte, donner lieu à un accord indépendant.

L'Allemagne ne considérerait donc pas encore comme définitivement abolies les chances d'aboutir à un nouveau pacte de Locarno. Mon collègue belge estime, d'ailleurs, que ces chances, dans la mesure où elles subsistent, sont assez minces.

408

Note du Département (2)

Paris, 6 février 1937.

L'obstination du Foreign Office, ou plus exactement de sir Robert Craigie, à remettre constamment en avant les thèses allemandes en matière de politique navale est frappante.

D'après la manière dont il se fait l'interprète de ces thèses, il semble qu'il leur accorde créance et qu'il ne soit pas tenté de les discuter sérieusement.

(1) Le 5 février (T. n° 105), l'ambassadeur avait noté : « Après les déclarations des ministres des Affaires étrangères anglais et français, on pensait ici que M. Hitler ne pourrait se dispenser d'une déclaration de même ordre ; mais on trouve qu'il a vraiment fait le minimum et que les assurances n'ont nullement le caractère catégorique et précis de celles de Votre Excellence et de M. Eden ».

(2) Rédigée à l'intention de M. Massigli.

En réalité, parmi les arguments avancés par les Allemands pour chercher à remettre en discussion l'accord naval du 18 juin 1935 (1), aucun n'est soutenable :

1° Le traité franco-soviétique était signé lors de la conclusion de l'accord naval anglo-allemand. Il n'existe donc pas actuellement de ce côté d'éléments nouveaux susceptibles de modifier la situation qui est à la base desdits accords;

2° En ce qui concerne la convention de Montreux, la prétention allemande est encore plus excessive. En effet, sous le régime de la convention de Lausanne, la liberté de passage des navires de guerre dans les Détroits était absolue et les flottes russes de la Baltique et de la mer Noire pouvaient opérer leur jonction sans aucune entrave. Si cette liberté n'a pas été supprimée à Montreux, elle a été du moins sensiblement restreinte, puisque le gouvernement soviétique est soumis à des obligations strictes, en ce qui concerne le préavis de passage et le tonnage maximum transitant en même temps dans les Détroits. En fait, du point de vue allemand, la situation actuelle constituerait plutôt une amélioration par rapport à celle qui résultait du traité de Lausanne, et l'argumentation allemande va à l'encontre même du but qu'elle se propose d'atteindre;

3° Enfin, en ce qui concerne les constructions des 35.000 tonnes françaises, il serait facile de répondre à la prétention allemande d'y voir une modification à l'état de fait existant au 25 juin (2). Cette situation est, en effet, modifiée, non pas du fait de la France, mais bien par suite de la mise en exécution même desdits accords : en raison de l'augmentation considérable de tonnage auquel l'Angleterre se livre actuellement, l'Allemagne va avoir la possibilité d'augmenter elle-même considérablement ses forces navales pour conserver la proportion de 35 %, à laquelle elle n'entend nullement renoncer en pratique. Elle saisira, au contraire, avec empressement l'occasion qui lui est ainsi offerte de renforcer sa flotte. Pour la France, la marge de supériorité de fait de 15 %, dont elle bénéficiait à l'égard de l'Allemagne, se trouvera diminuée d'autant. Il est donc normal qu'elle cherche à conserver cette proportion en mettant elle-même sur cale de nouveaux bâtiments dont les caractéristiques sont, par ailleurs, conformes aux traités en vigueur.

(1) Voir ci-dessus, n° 396.
(2) 1936. Le 25 juin, prenait fin l'examen du projet de convention turc par la conférence des Détroits.

409

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 579 à 583. *Berlin, 7 février 1937, 14 h. 43, 14 h. 40, 14 h. 35, 14 h. 33, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 16 h., 15 h. 45, 15 h. 10.)

Les circonstances m'ont mis hier, au cours d'une soirée, en présence de M. Goebbels et j'ai pu avoir avec le ministre de la Propagande un long entretien.

Je lui ai fait part des sentiments qu'avait provoqués en France son discours de Hambourg [(1)]. Je lui ai dit combien nous avions été choqués de l'entendre commenter, avec autant de liberté et d'âpreté, des problèmes qui ne concernent que nous et nos affaires intérieures. J'ai protesté, en particulier, contre l'image qu'il avait donnée de notre pays, en le représentant comme un peuple infecté, devenu dangereux pour la culture européenne. Quel cri jetterait la presse allemande, et que penserait-il lui-même si un membre du gouvernement français dénonçait, dans un discours public, les périls que la dictature nationale-socialiste fait courir à la civilisation? J'ai rappelé à M. Goebbels une conversation que j'avais eue avec lui, quelques jours auparavant [(2)], et dans laquelle il avait reconnu les efforts accomplis en France pour améliorer l'atmosphère des relations franco-allemandes, la nécessité de soutenir ces efforts en Allemagne et de s'y associer, quelles que puissent être les divergences de fond qui séparent les politiques des deux pays. Le discours de Hambourg répondait mal aux assurances que j'avais reçues du ministre de la Propagande et que, du reste, M. Hitler m'avait confirmées, dans notre entretien du 3 février [(3)].

M. Goebbels m'a paru très ennuyé de mes reproches. Il a contesté qu'il eût prononcé certaines des phrases que je lui citais. Il a affirmé qu'il s'en était pris uniquement au bolchevisme et nullement à la France, et qu'en particulier il n'avait [sciemment] dit, ni pensé que la France fut devenue un péril pour la culture européenne. Il a prétendu n'avoir pas prononcé le nom du Front populaire, qui figure pourtant dans le compte rendu du *Hamburger Fremdenblatt*. Au surplus, le ministre ne veut pas admettre l'exactitude de ce compte rendu. Il ne reconnaît pour véridique que le compte rendu de l'agence DNB elle-même; il l'a lu et contrôlé lui-même. Quant à la version du *Hamburger Fremdenblatt*, elle ne saurait être une sténographie. Le ministre a parlé

(1) Discours prononcé le 5 février, dans lequel la France avait été représentée comme un pays en train de sombrer dans l'anarchie.
(2) Voir ci-dessus, n° 347.
(3) Voir ci-dessus, n° 394.

deux heures; la sténographie aurait rempli toutes les pages du journal; la publication de la feuille hambourgeoise n'est donc qu'une analyse et une analyse approximative.

M. Goebbels m'a déclaré qu'il regrettait vivement d'avoir éveillé nos susceptibilités et que dans le prochain discours qu'il doit prononcer à Berlin, le 12 février, il s'appliquerait à rectifier les interprétations, à son avis erronées, auxquelles avait pu prêter le discours de Hambourg.

Revenant sur les allusions que j'avais faites à notre conversation antérieure et aux propos que m'avait tenus le Führer, le ministre de la Propagande m'a assuré qu'il n'avait pas changé d'opinion, qu'il se félicitait du ton des récents discours des hommes d'État français, et qu'il continuait à souhaiter sincèrement une détente dans les rapports des deux pays.

Il reste à attendre si M. Goebbels tiendra sa promesse et corrigera à Berlin ses erreurs de langage. Je compte voir, entre-temps, M. von Neurath. Ma conversation d'hier soir m'aura en tout cas permis d'informer le ministre de la Propagande de nos griefs, plus complètement et plus franchement que ne les lui transmettra la Wilhelmstrasse.

J'ai l'impression que M. Goebbels comprend qu'il a commis des écarts de langage et qu'il en est plutôt confus. Il est certain, d'autre part, qu'on constate, depuis le milieu de [janvier], dans la presse allemande, une sensible accalmie à notre égard. Les idées exprimées par M. Goebbels sont bien celles, je l'ai montré, de la plupart des membres du gouvernement du Reich. Mais ceux-ci n'en sont pas moins désireux d'atténuer les polémiques et de nous manifester plus de courtoisie, sans rien changer d'ailleurs à leurs convictions. Le discours de Lyon et le discours de Châteauroux [1] n'ont pas été prononcés en vain et ils ont exercé, malgré l'incartade du fougueux ministre de la Propagande, une salutaire influence sur les milieux dirigeants du Reich.

410

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 306, 307. Très confidentiel. Réservé. *Londres, 7 février 1937, 15 h. 38.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

La réponse du gouvernement portugais [2], tout en causant ici un extrême embarras, n'est pas tenue pour définitive. Conformément aux instructions que j'ai reçues par le téléphone, j'ai fait savoir hier au Foreign Office que le gouvernement français ne pourrait accepter le contrôle de la frontière des

(1) Les 24 et 31 janvier. Voir ci-dessus, nos 346 (note) et 380 (note).
(2) Voir ci-dessus, n° 406.

Pyrénées si le Comité, à défaut du contrôle de la frontière du Portugal, ne décidait pas d'organiser la surveillance de ses ports et de ses côtes. Sir George Mounsey m'a dit ce matin que d'après certaines confidences faites à l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, le gouvernement portugais, bien qu'absolument opposé au système prévu par le Comité, ne se refuserait pas à ce que des agents nominalement attachés à l'ambassade d'Angleterre pussent exercer sur la circulation des voyageurs et des marchandises à destination de l'Espagne une surveillance qui, exercée par la nation alliée, serait acceptable pour le pays.

Toutefois, jusqu'ici, il n'a été fait aucune suggestion formelle en ce sens comme s'y attendait le Foreign Office. Celui-ci a donc décidé d'inviter sir C. Wingfield à faire une nouvelle démarche auprès de M. Salazar, en vue de lui représenter les sérieuses conséquences de son refus pour la mise à exécution du projet tout entier et par suite pour l'apaisement de l'Europe. Le télégramme d'instructions adressé à l'ambassadeur d'Angleterre, dont sir George Mounsey a donné lecture, indique que si le gouvernement portugais persistait dans cette attitude, le gouvernement français retirerait vraisemblablement son acceptation du contrôle et qu'ainsi disparaîtraient toutes les perspectives d'entente si laborieusement aménagées. Sir [C.] Wingfield demandera donc au gouvernement portugais de préciser les objections qu'il peut élever contre le projet du Comité, ainsi que les suggestions qu'il désirerait formuler. Il cherchera en même temps à obtenir tous les renseignements possibles sur l'alternative envisagée à Lisbonne et notamment sur les facilités qui seraient éventuellement accordées aux agents anglais dont a parlé M. Salazar, en vue de l'accomplissement de leur tâche.

J'attire l'attention du Département sur le caractère très confidentiel des indications qui précèdent.

411

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 133, 134. *Ankara, 7 février 1937, 22 h. 55, 22 h. 58.*

(*Reçu :* le 8, 0 h. 10.)

Six mois après Montreux, l'Allemagne prend position et déclare que si satisfaction ne lui est pas donnée, la question des Détroits restera ouverte (1). C'est à peu de chose près le langage que tenait naguère la Turquie au sujet d'Alexandrette.

(1) Le 6 février, le gouvernement turc avait avisé l'ambassadeur de France que le gouvernement allemand protestait contre le régime des Détroits établi par l'accord de Montreux, parce qu'il avait été écarté de la préparation de cet accord.

Ces deux questions ne sont pas d'ailleurs si éloignées qu'elles paraissent, et la déception de l'Allemagne de cet accord politique franco-turc si vite intervenu (1) s'est avivée en constatant à nouveau que la convention de Montreux met pratiquement l'U.R.S.S. à l'abri de toute attaque par mer.

De là une prise de position aussi bien au regard des Soviets qu'au regard de l'éventualité soudainement apparue et trop tôt annoncée par la presse française d'un accord militaire franco-turc.

Je serais surpris qu'à la suite de cette rentrée en scène de l'Allemagne, le gouvernement français ne rencontrât pas de divers côtés des obstacles particuliers à la conclusion de ce pacte d'assistance mutuelle qui, en cas d'événements, pourrait nous ouvrir les Détroits en vertu de l'article 19 de la convention de Montreux (2).

412

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 28 (3). *Moscou, 7 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 février.)

Dans son intéressante lettre nº 4, du 3 janvier, dont Votre Excellence a bien voulu me donner communication (4), notre ambassadeur à Varsovie, analysant un article de la *Gazeta Polska* sur les rapports germano-soviétiques, reproduit les conclusions de ce journal. En particulier, la *Gazeta Polska* estime que l'U.R.S.S. manque de beaucoup d'éléments pour devenir un état national cohérent et M. Hitler ne croirait pas à une évolution de l'U.R.S.S. dans ce sens.

L'avenir dira si les pronostics de la feuille polonaise sont fondés. En attendant, les dirigeants de l'Union soviétique, Staline en tête, s'emploient de toute leur énergie à donner à leurs peuples un sens national et une cohésion fondés sur le patriotisme et sur l'amour du sol natal. Ce sont là des principes bien bourgeois; mais ces derniers temps, l'U.R.S.S., dans son évolution rapide, a emprunté tant de sentiments et d'idées à une civilisation qu'elle prétend réprouver et dont elle s'est beaucoup rapprochée, qu'on ne saurait s'en étonner.

Mais le gouvernement soviétique se trouve inévitablement entravé dans son évolution, à la fois par un phénomène de vitesse acquise et par la résistance des éléments auxquels il a fait appel au début pour réaliser son idéologie primitive.

Lorsque le bolchevisme s'est installé en Russie, il a amené en effet avec lui au pouvoir un grand nombre de sympathisants dont beaucoup n'étaient pas

(1) Voir ci-dessus nº 314 (note).
(2) Sur cet article, voir, au tome III de la présente série, le nº 146 (annexe).
(3) Extraite des archives de l'ambassade.
(4) Document non reproduit (analyse de presse dont l'essentiel est indiqué ici).

russes, mais allogènes; en particulier un grand nombre de Juifs. L'esprit le moins prévenu constate l'élimination progressive des Juifs du gouvernement d'abord, de l'administration ensuite (Cf. dépêche nº 277 du 5 septembre 1936) [1], et par là il est curieux de constater que, sous une autre forme, la pensée de Staline rejoint celle d'Hitler : aujourd'hui, au Politburo un seul Juif : Kaganovitch. Sur les quatorze accusés du procès Zinoviev-Kamenev, douze étaient Juifs. A peine cette sanglante tragédie était-elle achevée, Staline procède à un acte d'autorité et remplace Yagoda, autre Juif, chef du G.P.U., par Iejov, un pur Russe. Dans le procès Radek, le pourcentage juif est un peu moindre que lors du précédent, mais est encore important. Les Juifs des pays slaves sont souvent messianiques, donc internationalistes. C'est cet esprit que Staline combat en eux. Pour écarter du centre d'activité sociale de l'U.R.S.S. tous ceux qu'il n'a aucune raison politique spéciale de faire disparaître, il a même créé, à l'extrémité orientale de la Sibérie, le territoire autonome juif du Birobidjan; et la propagande gouvernementale vante les charmes de ce nouvel éden, pour y faire affluer les émigrants.

Les Juifs ne sont pas seuls atteints par la politique stalinienne de « russification » de l'U.R.S.S. Celle-ci paraît, autant qu'on peut en juger, reposer sur l'idée de prédominance des éléments grand-russien et caucasien sur le reste des peuples de l'Union. A cet égard, il est symptomatique que la nouvelle constitution donne à ces peuples la majorité au Conseil des nationalités.

Mise en application, cette politique a abouti à des transports forcés de populations qui ne sont pas exécutés à la légère, ou pour des motifs arbitraires. Ils ont deux buts.

D'une part, reprenant la politique de colonisation tsariste, avec les méthodes brutales mises déjà en œuvre il y a quatre cents ans par Ivan le Terrible, Staline envoie, par milliers, des Russes vers la Sibérie et l'Extrême-Orient pour russifier peu à peu l'Asie. Malgré la pénurie des renseignements, nous possédons à ce sujet quelques indications précises. L'ambassade a, en particulier, signalé l'envoi, en juillet dernier, de quatre mille jeunes gens arrachés à leurs familles dans la région de Leningrad, et dirigés sur Vladivostok.

D'autre part, les minorités fixées le long des frontières, qui pourraient être sensibles à des influences extérieures, sont transplantées loin de leurs lieux d'origine, au milieu de populations russes où elles sont noyées, et destinées à être graduellement assimilées. Ainsi les Finlandais de la Carélie ont été, l'année dernière, transportés sur les bords de la Volga. Sur toute la frontière occidentale de l'U.R.S.S., en particulier en Ukraine, des villages entiers ont été arrachés à leurs foyers et transplantés en Sibérie ou dans l'extrême nord. Les Lettons qui habitaient au sud de la Lettonie ont eu un sort semblable. Ce brassage des races est destiné à les fondre peu à peu en une seule.

Dans l'administration, l'élimination des allogènes se poursuit inlassablement. Ils sont peu à peu chassés de l'armée. On m'a rapporté le triste sort d'un colonel, d'origine polonaise, qui commandait à Leningrad et qui aurait été

[1] Dépêche non retrouvée qui traitait de la lutte contre l'esprit de la révolution permanente en U.R.S.S.

arrêté et fusillé séance tenante, sans jugement, le seul motif donné à sa condamnation étant celui de « nationalité ».

La G.P.U., elle-même procède, depuis quelques mois, sous la direction de Ejov, à une auto-épuration, qui mène devant le peloton d'exécution des hommes remplissant des fonctions importantes : à ma connaissance, deux Lettons d'origine occupant des emplois élevés au commissariat de l'Intérieur ont été exécutés récemment.

A travers ces faits complexes, semble donc bien percer une volonté déterminée d'arriver coûte que coûte à la transformation de l'Union soviétique en un état national, au profit de la race dominante. Certes, les moyens employés sont d'une brutalité qui peut parfois nous révolter. Mais en Russie, aujourd'hui aussi bien qu'hier, la vie humaine n'a guère de valeur et l'on peut admettre que, pour arriver à ses fins et dégager les fondements d'un état national, le gouvernement soviétique ne reculera devant aucun sacrifice.

413

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 30 [1]. *Moscou, 8 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 février.)

Le deuxième procès trotskyste, qui vient de se dérouler à Moscou [2] et dont je rends compte à Votre Excellence dans une autre dépêche, a présenté, à côté de son aspect psychologique si étrange et presque hallucinant, un intérêt politique qu'il convient de ne pas négliger. Non seulement il nous a permis de nous pencher sur les abîmes de l'âme russe et nous a ramenés quelque sept siècles en arrière, en évoquant, dans cette salle de tribunal transformée en chapelle expiatoire où les inculpés « se justifiaient » par la confession, les procédures de l'inquisition et de l'exorcisation des possédés, mais aussi il a jeté des lueurs sur la situation politique intérieure de l'U.R.S.S. Dans ce pays hermétique, où l'étranger ne voit, en règle générale, que la pièce savamment montée qu'on lui représente, c'est un privilège rare que d'apercevoir un instant le travail des coulisses. Le procès, malgré toute sa mise en scène, a laissé apparaître certaines réalités; il a marqué des tendances, révélé un conflit, confirmé des méthodes qu'il est intéressant d'enregistrer.

Il est possible que des motifs de vengeance personnelle et des intérêts policiers aient eu quelque part dans le drame dont nous avons connu les deux premiers actes en août et janvier derniers. Ils n'en constituent pas l'argument central.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Du 23 au 30 janvier. Sur ce procès, voir ci-dessus les nᵒˢ 353 et 372.

Sans doute, sous le choc des doctrines, des tempéraments et des ambitions, peuvent naître des haines farouches, « zoologiques », disait Radek, et sans doute aussi la Guépéou a-t-elle été tentée d'accentuer la gravité de l'affaire pour se rendre indispensable, mais l'orchestration vient de plus haut, et les buts dépassent les questions de personnes.

Pour saisir la signification et la portée de ces procès, il peut être utile de jeter un regard rapide en arrière. Dans la période assez confuse qui a suivi la mort de Lénine, ce n'est pas seulement son héritage que se sont disputé les différents partis, c'est le sort de la révolution russe qui s'est joué. Entre les révolutionnaires de gauche qui tenaient pour la révolution permanente, pour le communisme intégral, et ceux de droite qui inclinaient vers le retour au capitalisme, Staline a pris position pour la « révolution socialiste nationale ». Moins intelligent peut-être que certains de ses rivaux, mais supérieur à tous par son sens politique, sa ténacité et ses qualités manœuvrières, il a peu à peu imposé et sa personne et ses idées. Il a posé le principe de « l'édification du socialisme dans un seul pays », et en se servant avec un opportunisme étonnant tantôt des apports de gauche, tantôt des apports de droite, il l'a fait triompher.

Les événements lui ont donné raison, mais pas ses rivaux, ni même ses collaborateurs de la première heure.

Cela est humain. Toutefois, il n'est pas indifférent de rechercher les véritables mobiles de leur opposition, car ils nous donnent une des clefs des procès. S'il ne s'était agi que des directives tracées par Staline en matière économique, de son plan d'industrialisation et de collectivisation agraire, il est d'autant plus probable que ses adversaires auraient fini par s'y rallier que lui-même y a apporté peu à peu bien des tempéraments sous l'empire de la nécessité. Il est même à présumer que la prudence, observée par lui en ce qui concerne l'action révolutionnaire à l'extérieur, eût été admise par eux devant la réaction sans cesse plus accentuée des pays étrangers. Mais c'est sur le terrain de la politique intérieure pure que l'antagonisme s'est affirmé et est devenu irréductible.

On peut se demander quelle attitude aurait observée Lénine s'il avait vécu, au regard du principe de la révolution permanente. Mais il est sûr qu'il aurait installé à l'intérieur un régime politique entièrement différent de celui de Staline. Dominant le Congrès par son autorité morale, son envergure intellectuelle, ses dons oratoires, il eût cherché à imprimer aux éléments de base le mouvement nécessaire à la création d'une démocratie ouvrière et un tel régime, à supposer qu'il soit viable en Russie, eût permis la coexistence de plusieurs partis et de leurs chefs.

Staline n'a ni les dons intellectuels, ni les dons oratoires de Lénine. De l'acier, dont il porte le nom, il a la trempe, la résistance et la flexibilité, mais pas l'éclat. Il n'est pas tribun, mais organisateur et manœuvrier. Par tempérament, par prudence, par défiance des autres et peut-être de lui-même, il recourt à des voies latérales pour s'assurer le pouvoir et réaliser son programme de socialisme national. Par le secrétariat du parti qu'il dirige, il pourvoit aux postes administratifs et s'assure le concours de ce formidable appareil gouvernemental qui comptait déjà, en 1924, 27.000 fonctionnaires. Il met la

main sur la Guépéou, sur l'armée; par ses créatures, il contrôle le parti depuis la cellule jusqu'au Comité central. En 1926, il est le maître absolu du pays; il entreprend, avec le mécanisme bureaucratique dont il tient toutes les commandes, son œuvre constructive. Mais alors il n'y a plus place auprès de lui que pour des employés, il n'y a plus licence dans le pays pour la libre critique; pour les révolutionnaires de 1917, l'air n'est plus respirable. Tôt ou tard il faudra qu'ils disparaissent. Dès 1923, quarante-six d'entre eux écrivent au Politburo pour demander le droit de critique, la liberté d'examen, l'éligibilité des fonctionnaires; parmi les signataires figurent Piatakov, Serebriakov, Rakovsky, héros des procès d'hier ou de demain. En 1926, l'orage éclate. Staline négocie, essaie de ramener à lui les opposants; mais le fossé qui les sépare de lui est trop profond et lui-même le creuse chaque jour davantage en accentuant le caractère despotique de son gouvernement. En 1928, les arrestations en masse commencent et il ne semble pas qu'elles aient jamais entièrement cessé depuis. Trotsky est exilé. Les chefs de l'opposition feignent de se soumettre, mais c'est pour s'organiser clandestinement et, fait caractéristique de la scission définitive, du heurt de deux principes inconciliables, l'un de dynamisme révolutionnaire, l'autre de statisme social, les éléments d'opposition de gauche et de droite fusionnent en un seul et même bloc à tendance terroriste.

En 1934, Kirov, collaborateur et héritier présomptif de Staline, est assassiné. Mais l'assassin a frappé du même coup tous les chefs de l'opposition. A dater de ce jour, Staline les a condamnés. Longtemps il a temporisé; il a refusé « de donner le sang de Boukharine » aux gauches qui réclamaient sa mise en accusation; désormais sa détermination est prise et il l'applique inflexiblement : du moment où les hommes de la révolution permanente, les « ingouvernables », ne se bornent pas à résister mais attaquent, ils seront abattus. Tous les éléments qui n'ont pas participé à la cristallisation devront disparaître.

Ainsi que l'a déjà écrit cette ambassade, la loi du sang reprend ses droits. Le jeu n'en a été que retardé par le serment que Lénine a fait prêter à ses fidèles de ne pas s'entre-déchirer. Une fois de plus, elle frappera en Russie l'un après l'autre les révolutionnaires de la première heure, tous ceux qui ont porté le flambeau. Comme dans le vol nuptial de certains insectes, ceux qui fécondent les révolutions doivent mourir. Le prochain procès chargera les dernières charrettes avec les opposants de droite, Rykov, Boukharine, Ouglanov et quelques gauchistes attardés, comme Rakovsky, ancien ambassadeur à Paris, récemment arrêté.

Telle est, semble-t-il, la genèse des procès trotskystes. Assurément, la presse et les officiels soviétiques en donnent une version toute différente et même exactement contraire. C'est que, si l'esprit de l'évangile communiste a disparu, la lettre demeure. Il faut continuer à parler de révolution au peuple qui sans cela ne comprendrait plus, si bien que, par une sorte de terminologie renversée, dans le langage des journaux, des accusateurs publics et des accusés eux-mêmes, les révolutionnaires deviennent des contre-révolutionnaires.

Tant aux yeux de l'opinion que de l'étranger, les conspirateurs de marque condamnés en août et en janvier ne pouvaient être éliminés sans procès comme

le commun des suspects. Mais puisque procès il y a, il faut s'en servir pour justifier les arrestations massives qui se poursuivent depuis des années, et inspirer au peuple l'horreur des forfaits accomplis par l'opposition; il faut détruire le trotskysme et ses succédanés à la fois physiquement et moralement. Et c'est ici qu'il semble bien que le procès ne soit plus qu'un décor dans lequel les accusés sont devenus, par un procédé mystérieux, les acteurs d'une pièce écrite par la Guépéou. Piatakov, Radek et consorts ont conspiré contre Staline et son gouvernement, cela ne paraît pas douteux. Mais que ces révolutionnaires, qui sont cependant autre chose que des bandits de grand chemin, aient pu à la fois commettre les crimes monstrueux qu'ils ont avoués et renier aussi lâchement l'idéal pour lequel ils les ont perpétrés, ce sont là des contraires qui dépassent sans doute même les possibilités de l'âme russe et il est plus vraisemblable de supposer qu'ils ont dit plus que la vérité. Il est difficile de discerner exactement où finit la réalité, où commence la fiction, mais le but est clair : obtenir un effet d'indignation sur le peuple et l'amener à demander lui-même des arrestations. C'est ce qui s'est produit dans différents centres ouvriers. Le gouvernement, comme on pense, ne s'est pas fait prier et je sais de bonne source qu'il y a eu, ces derniers jours, 900 arrestations en Ukraine seulement, dont Kossior, le frère d'un des membres du Politburo. A Leningrad, au Caucase, les prisons se remplissent. On parle aussi de l'arrestation de 300 officiers.

Les masses ouvrières de l'étranger ont été également sollicitées contre le trotskysme et, de cette singulière tribune gouvernementale qu'était le banc des accusés, Radek les a haranguées : « Nous devons dire, a-t-il déclaré, aux éléments trotskystes en France, en Espagne et autres pays : l'expérience de la révolution russe a montré que le trotskysme est une « peste » pour le mouvement ouvrier ».

Enfin, dernier argument de propagande demandé au procès : les aveux des accusés permettent d'imputer à l'action terroriste de l'opposition une large part des accidents, des malfaçons, des négligences, des erreurs qui pullulent dans les différents champs de l'activité économique : sabotage, que de fautes sont commises en ton nom!

Il n'est pas jusqu'à la défense nationale qui ne trouve ses avantages dans l'affaire : il faut des canons et des munitions, car le procès a fait apparaître les intentions agressives des puissances fascistes.

Les procès trotskystes, pour qui les examine avec un esprit non prévenu et suffisamment critique, s'ils éclairent la politique intérieure soviétique et mettent en relief les méthodes staliniennes, n'indiquent pas une modification sensible de la situation. En fait, à l'étranger, ils ont produit mauvais effet parce qu'ils n'ont pas été jugés entièrement sincères, et parce que l'action terroriste qu'ils ont révélée a fait, par voie de cause à effet, ressortir le caractère despotique du régime actuel. Mais il ne semble pas qu'on y ait vu plus qu'une manifestation, une poussée nouvelle de la crise qui sévit ici à l'état endémique depuis la révolution.

Il n'en est pas de même de l'opinion indigène, et c'est là un point qui mérite de retenir l'attention.

A l'intérieur, il semble bien que l'étalage des forfaits de l'opposition trots-

kyste ait produit sur la masse le choc psychologique qu'en attendait Staline. Il est vraisemblable que le peuple, informé exclusivement par une presse monopolisée, ne met pas en doute la sincérité des aveux des accusés et la gravité de leurs crimes. Mais l'arme employée par le gouvernement est à double tranchant. L'étendue des ravages attribués aux trotskystes, la qualité même des inculpés ne peuvent pas ne pas créer, en même temps que de la colère, de l'inquiétude et de la défiance. Les oppositions de doctrine, les conflits de politique pure entre le vainqueur et les vaincus étaient peu connus du public. Celui-ci voit brusquement clouer au pilori des hommes dont certains ont participé au pouvoir depuis la naissance de la révolution, qui ont été en tout cas les collaborateurs les plus proches des grands chefs, des personnalités comme Rykov, ancien président du Conseil des commissaires du peuple, Mouralov, ancien généralissime, Zinoviev, ancien président de la III[e] Internationale et ancien membre de la « Troïka », Sokolnikov, ancien commissaire aux Finances, Piatakov, commissaire adjoint à l'Industrie lourde, chef des industries de guerre, Serebriakov, commissaire adjoint aux Voies et communications, Radek et Boukharine, grands maîtres de la presse. Un peu de toute cette boue ne rejaillit-elle pas sur ceux qui demeurent à la tête? Un certain discrédit n'atteint-il pas le gouvernement tout entier? Que des têtes tombent pendant la tourmente révolutionnaire, c'est la règle du jeu. Mais que des chefs soient fusillés pour forfaiture et haute trahison après que le régime nouveau s'est installé, pour ceux qui ne sont pas initiés, n'est-ce pas l'indice que le ver est dans le fruit et que la pourriture y vient? Ces doutes, il paraît bien difficile que ceux qui pensent ne les aient pas.

En fait, si l'indignation contre les trotskystes est la note dominante dans le peuple, dans la classe cultivée règne un malaise certain. Et dans beaucoup d'esprits se pose une question que les lèvres n'osent pas articuler : où Staline veut-il en venir?

A cette question, seul Staline pourrait répondre et l'on en est réduit à des conjectures.

Il n'est pas douteux que, pour l'heure, il est le maître tout-puissant de la Russie et que ses moyens de gouvernement font bien de lui le « Tsar rouge ». Ce sont ceux d'Alexandre II, le « Tsar de fer », beaucoup plus que de Bonaparte auquel on aime à le comparer. Il n'est pas douteux que c'est sur son ordre que les procès trotskystes ont pris l'ampleur et le caractère que j'ai indiqués. En sorte que s'il règne actuellement une atmosphère de crise, si le pays traverse depuis quelques mois une période de terrorisme analogue à celle de 1928, mais plus spectaculaire en raison de la chute des vedettes révolutionnaires, c'est le fait de Staline bien plus que celui de l'opposition dont il se sert, et c'est conforme à ses plans. Comme je l'ai déjà écrit, ce serait une erreur d'en inférer un affaiblissement de sa situation. Les méthodes et les réactions relèvent ici d'une psychologie très différente de la nôtre, et plutôt apparentée à celle des peuples d'Extrême-Orient.

L'objectif immédiat de Staline ne paraît pas douteux non plus : il entend se débarrasser une bonne fois des agitateurs révolutionnaires dont la place n'est plus en Russie. Pour ce qui est du trotskysme, il est en voie d'y parvenir,

ce ferment est désormais réservé aux pays bourgeois. Mais je ne pense pas qu'il anéantisse l'opposition avec le trotskysme. Dégagé de son enveloppe purement révolutionnaire, le principe démocratique qui a été, comme j'ai essayé de le montrer, au centre de la résistance au despotisme stalinien, demeure, et sur lui se polariseront des énergies nouvelles venues des jeunes générations. A mesure que celles-ci évolueront, et le développement de l'instruction auquel s'emploie le gouvernement hâte cette évolution, certaines aspirations se feront plus nettes et plus vives, notamment pour la liberté de penser, pour le droit d'examen et de critique aujourd'hui abolis; Gide a, sur ce point, cent fois raison : à l'inverse des accusés d'hier, il est resté, lui, en deçà de la vérité.

Il est notamment possible qu'au sein du « parti », Staline, malgré la ventilation continue à laquelle il procède, soit gagné de vitesse par ses idées. Le jour, peut-être prochain, où la pression viendra, non plus seulement des milieux frondeurs et déportables à merci de Leningrad, mais du « parti » lui-même, Staline devra choisir. Si le despotisme est son but, il consolidera la situation actuelle et régnera en accentuant le terrorisme jusqu'au jour où le Tsar rouge tombera sous le couteau. Si, au contraire, le pouvoir absolu n'est pour lui qu'un moyen de réaliser son œuvre, il évoluera à son tour vers un certain libéralisme. On est ici dans le domaine de l'hypothèse pure, mais je serais cependant porté à croire, en considérant le passé de Staline, que c'est dans ce dernier sens qu'il s'orientera, à moins qu'il ne s'avère une fois de plus que « le droit de tout faire et le pouvoir de tuer sont un vin trop fort pour la raison des hommes ».

Pour mener à bien l'œuvre colossale poursuivie sur le terrain économique et dont la réalisation est indispensable au succès de l'entreprise sociale, pour faire et soutenir l'effort prodigieux nécessaire, Staline a entendu concentrer tout le pouvoir dans sa main de fer et le mettre ainsi à l'abri des flottements et des découragements d'un peuple auquel il était à la fois, et si brusquement, tant donné et tant demandé. Mais le sens politique et l'opportunisme dont Staline a toujours fait preuve, le dévouement qu'il n'a cessé de marquer au « parti », la modestie de sa vie privée, me donnent à penser que le moment venu, il substituera à « sa dictature sur le prolétariat » la dictature du prolétariat, ce qui signifie, en bon français, le gouvernement du peuple. Aurait-il, s'il pensait autrement, annoncé avec tant d'éclat et fait voter avec tant de solennité la nouvelle constitution qui contient tout de même des éléments de libéralisme? Quand jugera-t-il le moment venu de relâcher l'étreinte, à supposer qu'il y songe? Peut-être ne le sait-il encore pas lui-même. Les oppositions nationales qui semblent s'accentuer à la périphérie, en Ukraine et au Caucase notamment, les difficultés du régime agraire, les résistances de l'appareil bureaucratique et des nantis pourront prolonger et compliquer l'étape. Mais Staline a côtoyé d'autres écueils, doublé d'autres caps et on peut compter qu'une fois de plus, il saura mener son bateau à bon port, si toutefois la vague terroriste lui en laisse le temps.

414

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 328 à 332. *Londres, 9 février 1937, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 10, 0 h. 20, 0 h. 35, 1 h. 35.)

J'ai fait part à lord Plymouth de l'émotion produite dans les cercles politiques français par la nouvelle relative aux derniers départs de contingents italiens pour l'Espagne [1], et j'ai attiré son attention sur les graves difficultés qui pourraient surgir si l'Italie persistait à profiter des retards du Comité pour faire des envois massifs de pseudo-volontaires dans la Péninsule.

Lord Plymouth m'a assuré qu'il le déplorait comme nous, mais qu'aux démarches déjà faites auprès du gouvernement italien, celui-ci avait répondu en rappelant ses propres suggestions tendant à la fixation d'une date commune pour arrêter tous les départs à destination de l'Espagne. Il ne dépend donc pas de Rome, disent les Italiens, qu'il soit mis un terme à cette situation.

Néanmoins, lord Plymouth verra s'il n'est pas possible d'agir de nouveau, soit par M. Grandi, soit par sir Eric Drummond. La réponse italienne relative au contrôle est attendue demain matin.

J'ai marqué alors l'intérêt qu'il y aurait à arriver d'urgence à une solution d'ensemble, si l'on ne voulait pas perdre le fruit de tant d'efforts accomplis pour concilier les points de vue opposés des puissances. D'après lord Plymouth, les difficultés essentielles à résoudre sont actuellement les suivantes :

D'abord, la question du Portugal. L'ambassadeur du Portugal a consenti à ajourner la remise de la réponse négative qu'il a été chargé de faire en ce qui concerne la surveillance à la frontière [2]. Mais, après un entretien qu'il a eu hier avec M. Monteiro, lord Plymouth garde peu d'espoir d'obtenir du gouvernement portugais des suggestions raisonnables.

Il semble que celui-ci envisagerait tout au plus l'envoi de quelques agents anglais à Lisbonne. S'il s'agissait de faire davantage, a dit l'ambassadeur, ce serait un véritable tollé dans le pays. Le président du Comité lui ayant alors fait pressentir l'établissement d'une surveillance des ports, M. Monteiro n'a pas caché que la réaction du public serait vive, mais que le gouvernement se résignerait peut-être plus volontiers à subir un contrôle extérieur qu'à accepter des agents étrangers sur son territoire. Dans ces conditions, j'ai demandé à lord Plymouth, pour éviter toute perte de temps, de faire entreprendre officieusement par l'Amirauté l'étude d'un plan de surveillance des

(1) Le 3 février, le Foreign Office recevait confirmation d'une information du *Times* annonçant un nouveau débarquement d'Italiens à Cadix.
(2) Sur cette réponse, voir ci-dessus n° 406.

ports portugais, en second lieu l'organisation du contrôle naval. Lord Plymouth m'a confirmé l'opposition irréductible de l'Amirauté à tout système de contrôle par une flotte internationale : « Nous avons lieu d'espérer, a-t-il ajouté, que le gouvernement français acceptera de modifier son point de vue à cet égard. Mais quelles sont les dispositions de l'U.R.S.S. ? ». J'ai exprimé l'avis que le gouvernement de l'U.R.S.S. n'insistera probablement pas sur une organisation de caractère international à condition qu'on lui alloue une zone de surveillance. Lord Plymouth, tout en soulignant les inconvénients de la participation russe, a reconnu qu'il sera difficile de s'y opposer. Il ignore le sentiment des délégués allemand et italien sur ce point, mais il pense qu'en tout cas ceux-ci feront obstacle à ce qu'on attribue à la flotte soviétique un secteur de surveillance sur la Méditerranée.

Ensuite, vient la question de la nationalité des agents qui doivent être désignés par le Comité. La délégation russe met son veto contre un grand nombre de pays, ce qui risque d'amener d'autres délégués à prononcer des exclusives et de rendre très difficile la désignation des huit ou neuf cents surveillants prévus par le plan de contrôle.

Enfin, la quote-part financière de l'Allemagne que celle-ci déclare ne pouvoir acquitter en devises étrangères. La Trésorerie britannique paraît attacher une grande importance à cette dernière difficulté, en faisant valoir que si le Reich ne consent pas à payer au moins une partie de sa dette en livres sterling, sa contribution peut être tenue pour nulle. D'autres pays ne manqueraient pas d'ailleurs de suivre cet exemple.

Le sous-Comité tiendra séance demain dans l'après-midi et abordera la discussion de la plupart des questions qui précèdent.

415

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 151. *Saint-Sébastien (par Ciboure), 9 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 11, 17 h. 15.)

Dans son télégramme nº 561 du 6 février, analysant le récent discours de M. Goebbels (2), notre ambassadeur à Berlin écrit :

« M. Goebbels a indiqué en outre que, selon lui, les bolchevistes ne s'intéressaient à l'Espagne que dans la mesure où l'affaire espagnole leur permettrait de contaminer et d'incendier la France, et par la France, de menacer et d'at-

(1) Par courrier.

(2) Télégramme non reproduit. Pour le discours de Hambourg auquel il est fait allusion, voir ci-dessus nº 409 (note).

teindre l'Allemagne. Ce n'est pas non plus une thèse nouvelle. M. Hitler l'avait déjà soutenue devant moi le 2 septembre dernier [1] et M. Goering y était revenu le 3 ».

Les télégrammes de M. François-Poncet offrent un si vif intérêt que Votre Excellence me permettra peut-être d'ajouter à celui-ci un bref commentaire.

D'où vient que la pensée exprimée par MM. Hitler, Goering et Goebbels est seulement une « thèse »? De la forme sous laquelle elle est présentée.

Si l'on déclare à Berlin que les bolchevistes russes *ne* s'intéressent à l'Espagne *que* dans la mesure où l'affaire espagnole leur permet de *contaminer* et *d'incendier* la France, on introduit dans cet exposé une série d'hypothèses : l'hypothèse que les bolchevistes russes ne s'intéresseraient pas du tout à l'Espagne si à travers ce pays, ils ne pouvaient pas atteindre la France, l'hypothèse que l'extension de leur influence en France est assimilable à la propagation d'une maladie contagieuse venue d'Espagne, etc. Sur des hypothèses on ne peut, par définition, fonder qu'une thèse.

Mais si l'on écrivait : « Les bolchevistes russes éprouvent pour l'Espagne un intérêt d'autant plus grand que l'affaire espagnole leur permet davantage d'accroître leurs moyens d'action en France et par là-même d'agir éventuellement sur l'Allemagne », on ne soutiendrait pas une thèse. On constaterait un fait.

Or, il est inutile d'aller au-delà de ce fait pour concevoir :

Que les dirigeants de l'Allemagne ont intérêt à combattre l'influence des bolchevistes russes en Espagne;

Que la victoire du parti espagnol qui a les préférences de l'Allemagne sera une défaite pour la Russie;

Qu'en prévision de cette défaite, plusieurs nations se détournent de la Russie et des groupements internationaux soutenant la Russie;

Et qu'enfin, l'un des problèmes les plus graves de demain, auquel il faut penser dès aujourd'hui, consiste à savoir comment les dirigeants soviétiques réagiront à cette seconde crise que leur politique sociale provoque dans leur politique internationale.

Cette dernière conclusion exige peut-être quelques éclaircissements. Les voici.

La politique internationale des dirigeants soviétiques a eu pendant longtemps pour base l'accord conclu avec l'Allemagne à Rapallo. Mais leur politique sociale, qui utilisait les bonnes relations avec l'Allemagne pour favoriser le développement du communisme dans ce pays, a contribué ainsi à provoquer la réaction nationale allemande dont M. Hitler est la personnification. Et l'avènement de M. Hitler a ruiné la politique de Rapallo.

Les dirigeants soviétiques se sont alors rapprochés de la France. Ils ont inauguré une politique internationale qui était l'inverse de la précédente et dont le pacte franco-soviétique a été le symbole. Mais ils ont inauguré aussi une autre politique sociale. Celle-ci consistait à participer, avec les partis

[1] Voir, au tome III de la présente série, le n° 334 (annexe).

démocratiques de France et d'Espagne, à des conditions dans le programme desquelles (*sic*) les exigences communistes étaient réduites à un minimum presque méconnaissable, mais grâce à la victoire électorale desquelles les partis communistes devaient acquérir, sur les pouvoirs publics, une influence permettant de travailler efficacement à la bolchevisation des masses. Vu les particularités du tempérament espagnol, cette nouvelle politique sociale a facilité en Espagne le développement de l'anarchisme. Elle est une des principales causes de la guerre civile, des excès qui s'y commettent et de l'impossibilité où le gouvernement s'est trouvé de vaincre les militaires. D'où l'intervention de la Russie venant au secours du gouvernement Largo Caballero. Mais cette intervention a suscité des ripostes beaucoup plus puissantes de l'Allemagne et de l'Italie. On arrive ainsi au point où des spectateurs de plus en plus nombreux, en Europe et jusqu'au Japon, s'aperçoivent que la guerre d'Espagne tourne à la défaite de la Russie et prennent leurs dispositions en conséquence. Pour la seconde fois et toujours par l'effet de leur politique sociale, la politique internationale des dirigeants soviétiques se trouve donc en crise.

La question qui se pose dès lors est celle qui a été formulée ci-dessus : comment les dirigeants soviétiques réagiront-ils à cette seconde crise que leur politique sociale provoque dans leur politique internationale?

La première fois, ils ont franchi toute la distance qui séparait Rapallo du pacte franco-soviétique.

Peuvent-ils cette fois-ci retourner à Rapallo, fût-ce par Canossa?

Notre ambassadeur à Berlin en sait là-dessus plus que moi.

416

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 81. Confidentiel. Réservé. *Moscou, 9 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 12, 12 h. 45.)

Le commissaire du peuple aux Affaires étrangères, que j'ai vu hier, m'a parlé en des termes très vifs de l'action que développerait le gouvernement polonais pour dissocier la Petite Entente et notamment pour détourner la Roumanie de la Tchécoslovaquie. Il s'était déjà exprimé dans ce sens lors de la visite de M. Antonesco à Varsovie (2), mais il a été hier encore plus affirmatif et m'a déclaré savoir de source sûre que, dans le même esprit, M. Beck aurait dissuadé le gouvernement roumain d'accepter le pacte d'assistance offert

(1) Par valise, en clair.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 83 et 97.

par la France à la Petite Entente. L'ambassadeur de Pologne à Paris aurait, en particulier, tenu, à ce sujet, à son collègue de Roumanie, un langage des plus catégoriques.

M. Litvinov m'a parlé également d'un projet de pacte hungaro-yougoslave où il voit aussi la main de M. Beck : « Ce serait, m'a-t-il dit, la fin de la Petite Entente ». Isoler la Tchécoslovaquie, tel est, à son avis, le but visé par la Pologne qui servirait, ce faisant, les intérêts de l'Allemagne. J'imagine que le refroidissement des relations du gouvernement roumain avec les Soviets depuis le départ de M. Titulesco n'est pas étranger au pessimisme avec lequel le commissaire aux Affaires étrangères envisage le développement des rapports des trois états de la Petite Entente; il a ressenti à cet égard très vivement l'obligation qu'aurait faite le roi Carol au ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest de quitter son poste pour avoir manifesté des sentiments trop favorables aux Soviets [1]. « En tant que Roi, lui aurait écrit le Souverain, je vous demande de conserver votre poste ; mais à titre d'ami, je vous conseille de vous en aller ».

Bien que M. Litvinov m'ait dit qu'il avait chargé M. Potemkine d'entretenir Votre Excellence de ces questions et spécialement des menées polonaises, j'ai cru devoir Lui rendre compte de ma conversation, car je suis frappé de l'irritation croissante que cause ici la politique de M. Beck. Il est préoccupant de voir monter ainsi le ton entre deux pays dont l'entente serait cependant nécessaire au jeu des accords qui nous lient à eux. Je dois malheureusement constater que mon collègue polonais ne fait rien pour arranger les choses, et son hostilité marquée vis-à-vis des Soviets laisse peu de doute sur les dispositions de M. Beck lui-même, dont il est l'ami.

417

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 55. Confidentiel. *Rome, 9 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 février)

Ainsi que je l'ai signalé par ma dépêche nº 46 en date du 29 janvier dernier [2], les expéditions de volontaires et d'armes d'Italie en Espagne se sont singulièrement multipliées ces derniers temps.

Il ressort en effet des renseignements qui continuent à me parvenir de divers côtés que le gouvernement fasciste entend, pendant ces dernières semaines, fournir au général Franco tous les éléments nécessaires pour lui permettre

(1) Allusion à l'affaire Seba. Voir ci-dessous, nº 442 (note).
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 371.

d'obtenir rapidement la victoire finale. On me signale que deux généraux et trois colonels de l'armée régulière viennent de partir pour l'Espagne afin de diriger le corps de 25 000 hommes qui devra être composé avant la fin du mois, car on prévoit, à ce moment-là, une grosse offensive nationaliste qui sera, on l'espère, décisive. Deux jours après le départ du général Goering, le chef d'état-major général de la milice, le général Russo, a été convoqué au palais de Venise et presque aussitôt une circulaire secrète était adressée aux principaux commandants de zones des Chemises noires : Marches, Abruzzes, Romagne, etc... les invitant à recruter, de gré ou de force, chacun dans leur secteur, un nombre d'hommes suffisant pour arriver avant la fin de ce mois au chiffre de 25 000 recrues, qui aurait été fixé par M. Mussolini comme correspondant à l'effectif maximum que le gouvernement fasciste doit encore envoyer dans la péninsule ibérique pour aider les rebelles espagnols. Les volontaires ou soi-disant tels sont en général concentrés à la Spezia ou à Gaète et transportés en civil à bord d'anciens transatlantiques désaffectés, pendant que les armes sont chargées dans de vieux cargos. Notre consul général à Milan a appris que quelques milliers de volontaires étaient partis il y a quelques jours de Benevento à destination de l'Espagne via Naples. Sans doute, Milan ne présente plus, au moins extérieurement, l'activité des dernières semaines de 1936 en ce qui concerne l'envoi des volontaires, mais les départs ne s'en organisent pas moins.

Il résulte des renseignements recueillis par notre consul à Florence que le recrutement dans sa circonscription se poursuit en s'amplifiant de jour en jour. On procède même à des prélèvements d'officiers et de sous-officiers appartenant à l'armée royale, à qui on offre des soldes élevées. Dans un régiment d'artillerie de Florence où l'on demandait 7 sous-officiers pour l'Espagne, il s'en est présenté 23. Quelle que soit leur provenance, tous ces « volontaires » revêtent un uniforme kaki, ne comportant aucun signe distinctif.

D'après une communication de Gênes, il ressort, de lettres acheminées clandestinement par le vapeur *Fanny-Bruner* et qui sont envoyées par des volontaires actuellement à Séville, que 30 000 Italiens environ se trouveraient en Andalousie ainsi que 19 000 Allemands et quelques officiers japonais. Ils s'occuperaient tout particulièrement de transports et de convois destinés au front de Madrid. La correspondance est envoyée en Italie par l'intermédiaire du bureau du ministère de la Guerre dénommé O.M.S., où elle serait préalablement examinée par la censure. Aucune lettre ne pourrait être adressée directement à qui que ce soit sans être d'abord ainsi filtrée. Notre agent à Gênes croit savoir qu'à la fin de janvier 500 volontaires étaient partis de Sanpierdarena et que 200 autres provenant de Faenza, près de Ravenne, avaient quitté La Spezia.

De Naples, on m'informe que dans la nuit du 30 au 31 janvier, le *Calabria* et le *Sardegna*, ayant chacun à bord 200 artilleurs, 500 miliciens et 50 chars d'assaut, ont levé l'ancre pour l'Espagne. Par la suite, ont eu lieu les départs du *Sicilia* et du *Tevere:* le premier avec une soixantaine d'hommes appartenant à la milice portuaire et 150 tonnes de munitions (canons et une forte quantité de grenades); le second avec 212 chars blindés. Selon certaines informations, ces navires devaient embarquer à Gaète 10 000 volontaires destinés

à l'armée nationaliste. D'après d'autres indications recueillies par M. de Sandfort, les navires italiens transportant des munitions et du matériel de guerre à destination des insurgés espagnols auraient désormais comme destination officielle Rotterdam, et les sous-marins assurant les convois militaires seraient allégés de tous papiers de bord ainsi que de leurs livrets matricules. Telles seraient les précautions prises pour empêcher l'identification des vapeurs réquisitionnés et des submersibles italiens en mission secrète dans les eaux espagnoles. Le *Tembien*, parti le 2, aurait embarqué près de 1 000 volontaires et des munitions, il devait prendre un autre chargement à Messine. Le 4, le *Sannio* a quitté Naples pour Gaète avec 1700 volontaires et 40 tonnes de munitions. Le 5 au matin, le *Liguria*, qui venait de rentrer d'Afrique orientale et dont on avait fait disparaître tous les signes extérieurs, a emporté un chargement de 150 tonnes de munitions. Ces deux navires devaient quitter Gaète pour Cadix après avoir embarqué environ 7 000 volontaires. L'unique cheminée du premier est peinte en jaune clair et noir au sommet, le second en a deux revêtues de blanc et noir. D'autre part, le *Lombardia* revenu récemment d'Espagne serait reparti de Naples ces jours-ci avec 100 tonnes de munitions et 300 volontaires et, après avoir embarqué à Gaète environ 3 000 hommes, il se serait dirigé vers la péninsule ibérique, suivi par un autre vapeur italien, le *Toscana*.

Il résulte de tout cela que si, comme M. von Neurath l'a indiqué à notre ambassadeur à Berlin, le général Goering a effectivement parlé à M. Mussolini pour lui conseiller de faire preuve d'une certaine modération dans l'affaire espagnole [1], le président du Conseil prussien ne paraît pas avoir réussi à influencer, si peu que ce soit, son interlocuteur. Jamais, en effet, le gouvernement fasciste n'avait, avant les récents contacts italo-allemands, procédé d'une façon aussi directe par envois massifs et presque cyniquement. Sans doute, M. Mussolini n'a-t-il pas caché, il y a deux jours, à sir Eric Drummond qu'il était assez déçu des résultats obtenus jusqu'ici par le général Franco et qu'il commençait à trouver que les hostilités en Espagne duraient bien longtemps. Mais ceci me paraît plutôt confirmer les indications que j'ai eu l'honneur de donner à Votre Excellence par ma dépêche du 29 janvier, nº 46, sur l'impossibilité pour l'Italie de continuer à fournir d'une manière illimitée des secours aussi importants aux nationalistes espagnols. Le gouvernement italien n'en est que plus désireux de mettre le général Franco en mesure de gagner rapidement la partie, afin de se dégager par un succès de cette période de difficultés grandissantes. Je doute, étant donné les signes d'incertitude et d'hésitation qui s'étaient manifestés il y a quelque temps en Italie à la suite des déceptions éprouvées devant le peu de résultat des offensives nationalistes, que, si le général Goering avait réellement exposé à M. Mussolini les scrupules du Reich au sujet de l'intervention dans la guerre civile espagnole, le chef du gouvernement, préoccupé comme il l'est par l'évolution de la situation en Espagne, n'en eût tenu aucun compte. Il est évidemment possible que ce soit M. Mussolini qui ait convaincu son interlocuteur allemand, en se basant sur l'exemple

(1) Voir ci-dessus, nº 315.

de l'Abyssinie, de la nécessité d'aller vite et fort pour en finir. Toutefois, j'inclinerais plutôt à penser que les deux dirigeants, décidés en réalité l'un et l'autre à faire le maximum de ce qui est en leur pouvoir en faveur du général Franco, au moins dans le moment présent, se sont entièrement mis d'accord sur les modalités de l'aide à fournir et de l'attitude à adopter aussi bien en ce qui concerne les réponses aux notes britanniques que l'aide effective à accorder aux rebelles. Tout se passerait donc comme si, en pleine collaboration avec le Reich, l'Italie prenait la direction de l'intervention en Espagne, afin de rassurer dans une certaine mesure l'Angleterre particulièrement inquiète de toute expansion allemande en Méditerranée, et accentuait ses efforts en faveur des insurgés espagnols, certaine de ne pas rester en flèche et se sachant assurée du concours matériel et de l'appui moral sans réserves du gouvernement hitlérien.

Quoi qu'il en soit, l'intervention fasciste en Espagne revêt maintenant un aspect tout différent. Il ne s'agit plus désormais, d'une façon générale, de départs de volontaires plus ou moins embrigadés. L'armée régulière est mise à contribution. Sans doute sont-ce les formations de Chemises noires qui constituent le gros des forces envoyées au secours des insurgés. Mais elles sont complétées par des éléments des troupes royales, tirés au sort dans diverses unités. Des carabiniers ont été appelés, une compagnie chimique s'est embarquée. Le corps expéditionnaire ainsi constitué paraît être de l'ordre d'un corps d'armée comprenant au moins deux divisions complètes, très largement dotées [du] matériel nécessaire, et dont l'une est vraisemblablement arrivée ces derniers temps en Espagne alors que l'autre est sur le point de partir. D'après des renseignements dignes de foi, il y aurait, à l'heure actuelle, sur le théâtre des opérations, un véritable état-major italien dirigé par le général Roatta, chef du 2e bureau de l'armée italienne, assisté d'officiers appartenant à l'état-major du ministère royal de la Guerre; le fameux « comte Rossi » serait retourné à Majorque. Le P. Louis, assistant le R. P. Gillet, a confié à notre chargé d'affaires au Saint-Siège que trois dominicains italiens avaient été en quelque sorte requis et affectés d'office comme aumôniers des troupes italiennes dans la péninsule ibérique. Une douzaine de capucins auraient été également envoyés d'urgence là-bas. Si l'on estime à environ 40 à 45000 hommes le chiffre total des contingents italiens qui combattent présentement avec les rebelles, il semble qu'on puisse raisonnablement considérer qu'au rythme actuel des départs et compte tenu des transports qui sont en route, il y aura environ 60 000 Italiens à la fin de février dans les rangs des nationalistes espagnols.

418

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 627 à 629. *Berlin, 10 février 1937, 14 h. 14, 14 h. 15, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 614 [1].

C'est sur les instructions de son gouvernement que le chargé d'affaires des Pays-Bas a effectué, le 8 février, une démarche à la Wilhelmstrasse afin d'obtenir des explications au sujet de l'offre de garantie exprimée dans le récent discours de M. Hitler.

Il lui a été indiqué que les propos du Führer visaient un accord général conclu entre les puissances occidentales et où la neutralité et l'intégrité territoriale de la Hollande et de la Belgique seraient garanties. On a ajouté que si un tel pacte ne pouvait être mis sur pied, l'Allemagne resterait disposée à fournir au gouvernement de La Haye les mêmes assurances dans un pacte bilatéral.

Cette seconde éventualité a été exposée avec plus de netteté et d'insistance à des journalistes néerlandais par des fonctionnaires du ministère de la Propagande, comme si c'était l'hypothèse à laquelle ceux-ci s'intéressaient particulièrement. On a l'impression, à la légation de Hollande, que M. Goebbels y fera allusion dans son discours du 12 février [2] si ce discours comporte, comme il est probable, une partie de politique extérieure. Du côté hollandais, on semble, d'ailleurs, plein de méfiance et de réserve.

(1) Ce télégramme se bornait à signaler que le gouvernement néerlandais avait fait demander à la Wilhelmstrasse « des précisions sur le sens de l'offre adressée par M. Hitler à la Hollande dans son discours du 30 janvier ».

(2) Sur ce discours, voir ci-dessous n° 439.

419

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 335 à 337. *Londres, 10 février 1937, 22 h. 7.*

(*Reçu :* 23 h. 45; le 11, 0 h. 30.)

Le sous-Comité a entrepris cet après-midi l'examen des réponses faites par les puissances au questionnaire du 28 janvier [1].

En ce qui concerne le principe de l'extension de l'accord de non-intervention aux volontaires, il a été constaté qu'elles étaient concordantes et affirmatives.

Pour la question du contrôle terrestre, l'ambassadeur du Portugal a fait savoir que son gouvernement repoussait le principe d'une surveillance de ses frontières. J'ai fait remarquer que cette réponse apportait dans nos discussions un élément grave, et j'ai rappelé que le gouvernement de la République n'avait donné son adhésion au contrôle de la frontière des Pyrénées que « dans le cadre d'un accord international couvrant toutes les voies d'accès terrestres et maritimes de l'Espagne». J'étais donc fondé à demander au Comité comment il envisageait l'application du contrôle au Portugal.

Le ministre de Suède a suggéré une surveillance des ports portugais par les agents du Comité en collaboration avec les autorités portugaises. Les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne ont reconnu de leur côté qu'un problème difficile se présentait et que leurs gouvernements souhaitaient l'établissement d'un contrôle effectif. M. von Ribbentrop a proposé de faire examiner le problème par le Comité des techniciens et a demandé à M. Monteiro de s'y faire représenter.

J'ai appuyé cette proposition, et l'ambassadeur du Portugal s'est engagé à demander à son gouvernement des instructions à cet effet.

Il a été finalement convenu que ce comité se réunirait vendredi prochain, qu'il se composerait des cinq ambassadeurs et de l'ambassadeur du Portugal avec leurs conseillers techniques, et qu'il aurait pour objet de rechercher les moyens d'établir une surveillance efficace sur les côtes et les ports portugais.

A propos du contrôle des frontières, la réponse italienne contient un passage sur le resserrement du contrôle qui, coïncidant avec le refus du Portugal, pourrait être interprété comme dirigé contre la France. J'ai demandé qu'aucune mesure ne fût prise à l'égard du contrôle terrestre si l'on ne peut en établir d'équivalent sur mer. Sous cette réserve, la question sera également examinée au Comité des ambassadeurs.

[1] Voir ci-dessus, n° 362 (note).

En ce qui concerne l'organisation de la surveillance navale par zone, l'ambassadeur de l'U.R.S.S. n'a pas maintenu, d'une manière catégorique, l'opposition qui ressortait de la réponse écrite de son gouvernement. Il a déclaré qu'il solliciterait de nouvelles instructions de Moscou.

La discussion sera reprise demain matin à 11 heures.

J'adresse à Votre Excellence par la poste les textes des réponses italienne et portugaise.

420

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 33 (1). *Moscou, 10 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 février.)

Des bruits circulent dans la presse étrangère au sujet d'une disgrâce encourue par le maréchal Toukhatchevsky, commissaire du peuple adjoint à la Défense. On va même jusqu'à parler de son arrestation.

Le bien-fondé de ces informations ne saurait être établi de façon certaine; on ne peut qu'étayer des conjectures sur des rapprochements. Le point de départ des rumeurs qui ont cours doit assurément être cherché dans l'allusion faite au Maréchal par Radek dans son interrogatoire du 24 janvier.

Radek a déclaré alors que Toukhatchevsky lui avait téléphoné un jour pour obtenir de lui certains papiers dont il avait besoin. Le Maréchal lui avait envoyé le général Poutna à qui remise avait été faite de ces documents. Et Radek profita de son entrevue avec Poutna pour parler du centre trotskyste.

Ces paroles de l'accusé avaient soulevé dans l'assistance une assez vive émotion; à l'audience suivante, le procureur demanda à Radek de préciser sa déclaration. Il en répéta les termes en affirmant, il est vrai, à la fin, que le Maréchal n'avait jamais eu aucun soupçon ni du «trotskysme» de Poutna, ni de la conversation que ce dernier avait eue avec Radek.

Bien que le Commissaire du peuple adjoint ait été ainsi blanchi publiquement par l'un des accusés, il n'est pas douteux que sa situation ait été atteinte du fait du simple rapprochement des trois noms : Radek, Toukhatchevsky, Poutna. Dans le désarroi d'une opinion publique prête à tout soupçonner parce qu'elle ignore tout, et qui voit condamner le soir ceux qui commandaient la veille, on a pu douter du civisme « léniniste-staliniste » de l'ancien lieutenant de la garde. Comme pour renforcer à plaisir cette impression, le gouvernement a interdit que, dans les prétendus comptes rendus *in extenso* du procès, aucune allusion soit faite à cet étrange incident d'audience. Il se

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

peut fort bien que le « cas » Toukhatchevsky soit légèrement antérieur à la séance du 24 janvier et remonte aux derniers jours de l'instruction. Il n'apparaît plus dans les théâtres ni dans les salles de concert qu'il fréquentait naguère. Il y a plus d'un mois qu'on ne l'a rencontré dans les soirées diplomatiques : hier, il n'assistait pas à celle qu'offrait le ministre de Finlande en l'honneur de M. Holsti, où l'on notait par contre la présence des maréchaux Vorochilov, Iegorov et Boudienny. On a l'impression évidente d'une retraite, ou d'un congé qui se prolonge. D'ailleurs, comme, le 20 janvier dernier, j'avais invité le Maréchal à une réception qui devait avoir lieu le 30, le chef des Relations extérieures du commissariat du peuple pour la Défense me fit savoir « qu'à cette date, le maréchal Toukhatchevsky serait en congé ». Or, on ne se souvient pas à l'ambassade avoir jamais entendu invoquer, dix jours à l'avance, pareil motif à propos d'un maréchal. Enfin, il est certain qu'un des officiers de l'état-major de Toukhatchevsky vient d'être arrêté.

Il n'est donc pas interdit de penser, en présence surtout des mesures d'épuration politique qui sont prises dans l'armée, que le vainqueur des mutins de Cronstadt a été en quelque manière compromis. Il est en tout cas certain que son influence dans les conseils du gouvernement est en diminution très nette. C'est ainsi qu'il faut interpréter le décret du 29 janvier aux termes duquel il est créé deux nouveaux postes de commissaire du peuple adjoint, confiés l'un à l'amiral Orlov, chef de la Flotte rouge, l'autre au général Alksnis, qui commande l'Aéronautique. La situation du maréchal Toukhatchevsky qui, jusqu'ici, ne partageait le titre de commissaire du peuple adjoint qu'avec Gamarnik, chargé de la direction politique, s'en trouve réduite d'autant et cela peut nous intéresser directement. En effet, il est peut-être excessif de parler de la « francophilie » du maréchal Toukhatchevsky, bien que, depuis son dernier voyage en France [1], il ait souvent vanté notre organisation militaire et la valeur de notre commandement; cependant, il n'en demeure pas moins que s'il disparaît du premier plan, son départ privera d'un contrepoids appréciable l'indiscutable germanophilie du maréchal Iegorov, chef d'État-major général.

[1] En février 1936, à son retour de Londres où il était allé assister aux obsèques de George V. Voir, au tome I de la présente série, sous le n° 180 (note).

421

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 58 (1). *Prague, 10 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 février.)

J'ai noté dans une autre dépêche de ce jour (2) une partie de la conversation que j'ai eue ce matin avec mon collègue de Yougoslavie. Au sujet du projet d'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente et de pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle, M. Protitch m'a dit que M. Stoyadinovitch aurait remis sa réponse, tenant à conférer préalablement avec M. Antonesco qu'il doit rencontrer à Athènes. Mon collègue a insisté encore une fois sur l'intérêt vital représenté pour la Yougoslavie par la vente à l'Allemagne des produits agricoles, tout en affirmant avec force la fidélité de Belgrade à ses alliés de la Petite Entente et à la France.

J'ai répondu que si l'Allemagne achetait les produits yougoslaves, c'était sans doute qu'elle y avait, elle aussi, intérêt. M'inspirant du télégramme adressé par Votre Excellence à M. Thierry (3), j'ai dit d'autre part que la France considérait la généralisation des liens militaires réciproques unissant les états de la Petite Entente comme la condition préalable à tout engagement nouveau à contracter par elle à l'égard de ces états. J'ai ajouté qu'à notre sentiment, la Yougoslavie serait menacée par tout accroissement de la puissance allemande en Europe centrale, et que d'après nous, le plus sûr moyen de préserver la paix était de donner au Reich la certitude, s'il pensait à la troubler, de trouver en face de lui un groupe d'états ayant préalablement coordonné leur résistance éventuelle.

Mon collègue m'a parlé des rapports de son pays avec l'Italie. D'après lui, les éléments nécessaires de l'amélioration de ces rapports sont tout d'abord la réforme de la condition des 600 000 Slovènes actuellement ressortissants italiens et qui, d'après lui, ne peuvent faire état de leur nationalité sans s'exposer à toutes les persécutions; ensuite la cessation de l'hospitalité accordée par l'Italie aux assassins du roi Alexandre qui circulent en liberté, et aux Oustachis qui séjournent actuellement dans une île du golfe de Naples, entretenus et payés par le gouvernement de Rome. M. Protitch a exprimé l'avis que l'Italie n'accepterait jamais pareilles conditions.

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Allusion à la dépêche nº 57, publiée ci-dessous sous le nº 422.
(3) Reproduit ci-dessus sous le nº 401.

Pendant tout notre entretien, mon collègue, qui est un primitif, m'est apparu embarrassé, et se donnant une peine visible pour ne me rien dire qui pût m'être désagréable.

Je lui en ai été reconnaissant, parce qu'en somme il témoignait ainsi l'estime où il tient les liens de reconnaissance qui doivent unir la Yougoslavie à la France. Mais cela diminue aussi quelque peu la valeur de ce qu'il m'a dit, car il y a des enfants qui sont quelquefois un peu fourbes.

422

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 57. *Prague, 10 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 février.)

J'ai fait savoir à Votre Excellence, par ma communication nºs 1397 à 1399 du 21 décembre 1936 (1), que le ministre de Tchécoslovaquie, au cours d'une conversation où il mettait M. de Kanya en garde contre la dénonciation unilatérale des clauses militaires du traité de Trianon par la Hongrie, avait, sans instructions, envisagé la possibilité de la conclusion d'un pacte de non-agression entre ce pays et les états de la Petite Entente.

Je ne suis pas loin de partager les idées de M. Gaston Maugras au sujet du peu de chance d'aboutissement que présente un pareil projet.

D'après M. Krofta, il ferait cependant le tour des chancelleries : M. de Kanya en aurait parlé avec faveur au ministre de Roumanie à Budapest, en ajoutant que le gouvernement royal ne mettrait comme condition à sa réalisation que l'obtention, de la part des trois états, de quelques assurances favorables du traitement des minorités hongroises.

Le ministre de Hongrie à Washington aurait dit, d'autre part, au département d'État que son pays était prêt à conclure des pactes de non-agression avec les états de la Petite Entente. M. Krofta a ajouté qu'une autre version de cette conversation aurait été donnée à Belgrade, version suivant laquelle le ministre de Hongrie aurait dit au département d'État que les états de la Petite Entente avaient refusé la conclusion d'un pacte de non-agression que leur proposait le gouvernement de Budapest. Mais mon collègue yougoslave ne m'a rien dit de semblable.

M. Benès, à qui j'ai dit un mot de tous ces bruits, m'a répondu qu'il n'y attachait pas d'importance et qu'il s'en tenait au projet dont il m'avait fait part au cours d'une précédente entrevue et suivant lequel les états de la Petite Entente, leurs liens militaires une fois généralisés, proposeraient à la Hongrie

(1) Télégramme reproduit ci-dessus sous le nº 184.

un accord amiable au sujet de la modification des clauses militaires du traité de Trianon [1].

D'après mon collègue de Yougoslavie, la Hongrie ferait actuellement des efforts pour se rapprocher de la Petite Entente à cause de la peur que lui inspirerait le fait de n'avoir pas été comprise, non plus que l'Autriche et la Tchécoslovaquie, dans le palmarès de M. Hitler [2]. Le gouvernement italien s'efforcerait, d'autre part, d'amener dans une forme non précisée un rapprochement entre Belgrade et Budapest. Cette dernière assertion confirmerait les suppositions formulées par M. Blondel à l'occasion du voyage de M. Goering à Rome [3].

Toutefois, M. Stoyadinovitch aurait fait savoir qu'il n'entendait pas suivre de telles suggestions.

M. Protitch prétend également que l'Autriche s'alarmerait, elle aussi, de ne pas avoir été mentionnée par M. Hitler parmi les réalités de l'après-guerre.

Le caractère incohérent ne m'échappe pas des propos que j'ai rassemblés dans cette dépêche. Je note cependant ceux-ci comme un indice du désarroi, quelquefois masqué, mais réel, régnant actuellement en Europe centrale. Cette région est en état de devenir.

C'est pourquoi je crois qu'en nous armant de patience, mais en usant aussi des moyens puissants et du prestige dont nous disposons, nous devons persévérer dans nos efforts en vue de la reconstitution, dans cette partie de l'Europe, du bloc coordonné qu'a constitué et que pourrait encore constituer la Petite Entente sous la direction de la France. Plus que jamais, peut-être, ce bloc pourrait en effet devenir un centre d'attraction.

423

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 174 [4]. Secret. *Berlin, 10 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 février.)

J'ai reçu le 7 février, à dîner, à l'ambassade, M. Hermann Goering.

En ces occasions, et un peu de champagne aidant, le Ministre-Président me témoigne volontiers sa sympathie et il devient facilement communicatif.

J'ai ainsi recueilli de sa bouche des propos dignes de remarque, auxquels il conviendra, cependant, de garder un caractère confidentiel, car mon interlocuteur a bien spécifié qu'il ne parlait pas à l'ambassadeur, mais, si j'ose dire, à l'ami.

(1) Voir ci-dessus, nº 341.
(2) Allusion, vraisemblablement, au discours du 30 janvier où la Hongrie, quoique mentionnée, n'occupait qu'une place très secondaire.
(3) Notamment dans la dépêche nº 33 du 20 janvier, reproduite ci-dessus sous le nº 326.
(4) Extraite des archives de l'ambassade.

Depuis ma dernière rencontre avec lui [1], M. Goering n'a pas changé d'avis sur le péril de révolution bolcheviste dont il nous croit menacés. Il m'a semblé seulement moins affirmatif et, du reste, il ne s'est pas attardé sur ce problème. Après quelques considérations générales qui engagèrent l'entretien, il en est venu à me demander si j'étais assez informé de la politique allemande pour savoir ce qui arriverait dans l'hypothèse où, pour une cause ou pour une autre, le chancelier Hitler disparaîtrait.

J'ai répondu qu'en pareil cas, je ne doutais pas que les choses ne dussent se passer comme à l'époque de la mort du maréchal von Hindenburg; le gouvernement du Reich se réunirait immédiatement pour proclamer M. Hermann Goering Führer et chancelier du Reich et le maréchal von Blomberg apporterait aussitôt à celui-ci le serment de fidélité de l'armée.

« C'est bien cela ! dit alors le Ministre-Président. Vous ne serez donc pas étonné d'apprendre que mes relations avec M. Hitler sont celles d'une intimité complète. Je lui suis dévoué, corps et âme. La plus étroite confiance nous unit. Je le vois régulièrement tous les jours. Le plus souvent, je déjeune avec lui et nous conférons, seul à seul, parfois durant des heures entières, sur tous les sujets. Je connais dans leurs moindres recoins ses pensées et ses sentiments. Je suis, par conséquent, en mesure de vous affirmer que le Chancelier souhaite sincèrement de s'entendre avec la France et l'Angleterre et que, même s'il a, pour l'un de ces deux pays, un faible, c'est en faveur de la France. Une entente de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne réglerait les destinées du monde et assurerait la paix pour longtemps ! »

M. Goering n'avait pas nommé l'Italie. Je me gardai de le lui faire observer, quoique cette omission m'eût semblé assez surprenante de la part d'un homme qui revenait précisément d'un voyage triomphal dans la Péninsule. Un peu plus tard, d'ailleurs, mon interlocuteur corrigea son oubli et introduisit de nouveau l'Italie dans l'évocation de ce concert de puissances qu'il appelait de ses vœux.

Je me bornai, quant à moi, à exprimer le regret que, si telles étaient les dispositions du Führer, son discours du 30 janvier devant le Reichstag les eût mal traduites, au point de ne pas même mentionner l'effort de conciliation dont avaient témoigné les paroles prononcées à Lyon par M. Léon Blum [2].

« Le Führer n'a pas mentionné le discours de Lyon, me répondit M. Goering, non pas, comme certains ont paru le croire, parce que la personne d'un homme d'État israélite, chef d'une formation de front populaire, ne lui est pas sympathique — car nous ne transportons pas au dehors de nos frontières des sentiments qui valent pour le dedans —, mais tout simplement parce que le discours de Lyon, très courtoisement et habilement rédigé, n'offrait pas de prise, tandis que le discours de M. Eden [3] nous avait heurtés et provoquait la riposte! »

Sans insister sur le caractère assez sommaire de cette explication, je me

(1) Sur cette dernière entrevue, voir ci-dessus n° 394.
(2) Du 24 janvier. Voir ci-dessus, n° 346 (note).
(3) Discours prononcé à la Chambre des Communes le 19 janvier. Voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note), 330, 378.

référai à ce que mon interlocuteur avait dit de l'accord des trois ou des quatre puissances, et lui fis observer que la discussion d'un nouveau pacte de Locarno fournissait justement l'occasion d'amener ces puissances à un échange de vues et de les unir entre elles. Pourquoi donc l'Allemagne fuyait-elle cette rencontre et cette discussion?

« Parce que, répondit M. Goering, vous voulez lier la conclusion d'un pacte oriental à celle d'un pacte occidental. »

« Avez-vous, dis-je, de votre côté, la prétention de nous obliger à dénoncer le pacte franco-russe? »

« Non, reprit M. Goering, et nous ne vous l'avons jamais demandé ! »

Je déclarai alors que, si l'Allemagne renonçait aux objections qu'elle avait élevées contre le pacte franco-russe, il devait être facile de parvenir rapidement à la signature d'un nouveau pacte occidental.

Mais mon interlocuteur ne s'engagea pas plus avant. Visiblement, il connaissait mal, ou il avait oublié les positions de la diplomatie allemande et le litige ouvert par celle-ci à propos des « exceptions » à introduire dans un engagement général franco-allemand de non-agression.

Après m'avoir indiqué qu'au sujet d'un pacte occidental, le dernier mot n'était peut-être pas encore tombé, le Ministre-Président se lança dans une diatribe contre la thèse de la paix indivisible :

« La paix indivisible, dit-il en substance, cela signifie qu'on veut nous bloquer de tous les côtés, et nous contraindre à garantir l'éternité du *statu quo*, tel qu'il a été établi à Versailles ! Or nous sommes prêts à vous fournir, du côté de l'ouest, à vous et aux Anglais, toutes les assurances, toutes les garanties que vous pourrez imaginer. Il n'y a plus, pour nous, de question d'Alsace. Nous ne désirons rien, je vous le répète, que de vivre avec vous en bonne intelligence. Mais nous ne pouvons pas nous engager à nous contenter éternellement de l'état actuel de l'Europe. Nous ne pouvons pas fermer pour toujours toute possibilité d'un meilleur avenir à un peuple de 67 millions d'habitants, dont la masse s'accroît sans cesse, dont nous avons réveillé et concentré les énergies, qui étouffe dans ses limites étroites et qui compte, à ses portes, trois millions de frères de sang et de race, d'ailleurs ignominieusement traités, chez les Sudètes et six millions chez les Autrichiens ! *La Tchécoslovaquie, c'est l'appendicite de l'Europe*. Il faudra bien se résoudre à l'opérer! Si l'on nous barre toutes les issues, si nous vous rencontrons en travers de tous nos chemins, nous éclaterons! une guerre éclatera! Je sais qu'on me dénonce comme le chef du parti de la guerre en Allemagne! Accusation ridicule! Regardez donc ces deux décorations, accrochées à mon habit : l'une est en brillants, l'autre en or; je le sais, *je les ai fait expertiser;* elles m'ont été données, sous cette forme exceptionnelle, l'une par la Yougoslavie, l'autre par la Bulgarie, pour rendre hommage aux efforts que j'ai déployés pour pacifier nos relations avec ces pays. Je ne rêve donc pas que de la guerre. Mais il peut y avoir des situations intolérables. L'Allemagne est redevenue un grand pays vigoureux. Le temps où l'on aurait pu nous abattre est passé. Nos forces se développeront encore et nous aurons des alliés plus sérieux que ceux que nous avait procurés la puérile diplomatie d'avant-guerre. Mais je n'aperçois pas l'intérêt que la

France aurait à laisser se produire un pareil conflit! Si elle redoute que, devenus trop puissants, nous ne nous retournions contre elle, encore une fois, nous sommes prêts à lui fournir les garanties les plus décisives, allant jusqu'à ouvrir à son état-major l'accès du nôtre. Pourquoi ne conviendrait-elle pas qu'il y a place pour elle et pour nous, côte à côte ?»

A mesure que M. Goering parlait, je retrouvais, dans ses paroles, où la tentative de séduction se mêlait à l'essai d'intimidation, la thèse caractéristique, chère à tant d'Allemands et depuis si longtemps, d'un partage franco-allemand de l'hégémonie en Europe, fondé sur un accord d'états-majors, et je pensais que le IIIe Reich n'a pas autant qu'il s'en flatte renouvelé les problèmes, ni la manière de les présenter.

Quand le Ministre-Président fut arrivé au bout de son couplet, je lui répondis que la France avait noué des amitiés et contracté des obligations auxquelles elle resterait fidèle, qu'elle ne se dissimulait pas, au surplus, qu'il serait vain de prétendre arrêter l'horloge du temps, mais qu'elle était convaincue que, la guerre étant la pire des solutions, si même la guerre était encore une solution, le parti le plus sage était d'examiner en commun les problèmes communs au sein d'une Société des Nations, qui éliminerait l'emploi de la force brutale dans le règlement des conflits entre les peuples; et c'est pourquoi la France souhaitait que l'Allemagne reprît bientôt sa place à Genève.

M. Goering parut médiocrement tenté par cette perspective. « Il m'avait semblé, ajoutai-je, qu'un règlement d'ensemble qui vous procurerait des facilités économiques, financières, coloniales, en regard de la conclusion d'un pacte occidental et d'un accord de limitation des armements, ne serait pas dénué d'avantages pour vous et pourrait suffire à occuper, pendant un temps raisonnable, vos activités pacifiques. Me suis-je trompé? »

— « Certainement pas! m'assura M. Goering. Notez bien que le Führer n'a rien refusé de tout cela! Et tout cela, conclut-il avec vivacité, mérite sans doute d'être considéré! N'hésitez pas à venir, à l'occasion, m'en parler! »

Notre entretien en resta là. Sans rien révéler d'inattendu, il avait, tout de même, éclairé d'une lumière assez crue l'arrière-plan de la pensée des dirigeants du IIIe Reich, avec tout ce qu'elle comporte de volonté d'expansion, d'ambition et d'orgueil, de foi dans la force et de réalisme brutal. L'idée dominante de M. Goering, c'est bien l'idée fondamentale qui inspire, depuis plusieurs années déjà, la politique extérieure du national-socialisme : s'engager à l'ouest, conserver le plus possible sa liberté à l'est et dans le bassin du Danube et, en attendant la conclusion d'accords problématiques, fortifier l'armée et l'esprit public.

On notera la franchise avec laquelle le Ministre-Président a formulé la revendication allemande touchant les Sudètes et la Tchécoslovaquie, « cette appendicite qu'il faudra bien se résoudre à opérer ». Quant au retour fatal des six millions d'Autrichiens dans la famille germanique, on aimerait savoir si M. Goering en a parlé à M. Mussolini dans les mêmes termes qu'à moi-même.

Quoiqu'il se soit vanté avec beaucoup d'insistance de son intimité avec le Führer, je ne crois pas, d'ailleurs, que M. Goering donne une traduction fidèle et intégrale des intentions de son chef. Il en reflète l'une des façons, celle

qui correspond à son propre tempérament, l'aspect impérieux, violent, aventureux. Il laisse voir dans quel sens il le pousse. Mais il y a aussi, chez M. Hitler, un fond de prudence, un goût de la temporisation et du compromis, une hésitation devant le risque qui ne se rencontrent pas au même degré chez son impétueux lieutenant; et l'on peut admettre que le Chancelier n'envisage pas l'hypothèse de la guerre d'un cœur aussi léger que son héritier présomptif. M. Goering a pris soin, au surplus, de marquer que des possibilités d'entente demeuraient, que tout espoir d'aboutir à un pacte occidental n'était pas aboli et que les suggestions franco-anglaises n'avaient pas été repoussées. Un souci du même genre apparaissait dans le discours du 30 janvier. M. Goering a beau se targuer des appuis nombreux et puissants que l'Allemagne a su acquérir, il n'en a pas moins conscience de la force qu'auraient ses adversaires éventuels et qu'il appartiendra à ceux-ci de ne pas laisser péricliter. Ni lui, ni son maître n'ont sans doute oublié que, selon un proverbe de leur pays, «on ne mange jamais la soupe aussi chaude qu'on la sert »!

424

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 61. Secret. *Rome, 10 février 1937*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

Par mon télégramme nº 228 du 26 janvier [1], j'avais signalé au Département que d'après certaines indications, je croyais savoir que le chef d'État-major hongrois s'était rencontré à Milan avec le sous-secrétaire d'État à la Guerre d'Italie. Il résulte des indications que j'ai pu recueillir à ce sujet que ce n'est pas le chef d'État-major de l'armée hongroise, mais le ministre de la Guerre lui-même, le général Roeder, qui s'est entretenu à Milan avec le général Pariani. Il est évidemment très difficile d'obtenir des précisions sur la substance des conversations militaires italo-hongroises qui ont eu lieu sans témoin et au sujet desquelles on observe au palais Chigi comme à la légation de Hongrie le plus rigoureux silence. D'après ce qu'a dit l'attaché militaire hongrois au général Parisot [2], il s'agissait uniquement d'une visite de courtoisie, étant donné que « les deux ministres ne s'étaient encore jamais rencontrés, puisque le général Roeder n'avait été désigné pour le portefeuille de la Guerre que cet hiver après la mort du président Gömbös ». Il est évident que cette version officielle n'est guère satisfaisante, surtout si l'on se rappelle que le général Roeder avait en 1934, en tant que chef d'État-major général, assisté

(1) Télégramme non reproduit, dont le sens est résumé ici.
(2) *Note du document :* Qui renseigne d'ailleurs son département par le même courrier

en Italie aux grandes manœuvres de l'Appenin émilio-toscan. D'autre part, dans le cours de ces deux dernières années, le général Pariani s'est certainement rendu aux manœuvres en Hongrie et il entretient des contacts étroits avec l'état-major hongrois.

On s'efforce du côté italien comme du côté hongrois de tirer argument du fait que le général Roeder s'est rendu dans le Royaume sans dissimuler le moins du monde son identité pour affirmer qu'il ne saurait dans ces conditions s'agir de conciliabules secrets. Il semble plutôt que l'attitude ainsi adoptée ait pour but de pallier les inconvénients d'une divulgation à laquelle les deux pays intéressés ne s'attendaient pas dans la mesure du possible. A Milan même où notre attaché militaire s'est rendu peu après les entretiens italo-hongrois, rien n'a filtré en dehors de la nouvelle du passage du général Pariani et de ses instructions dans la région.

Quant au fond même des conversations, d'après certaines indications de source assez sérieuse, il semble que le général Roeder soit notamment venu traiter à Milan d'une importante cession de matériel de guerre italien à la Hongrie. Il s'agirait de matériel d'aviation (deux escadrilles de chasse pour commencer), de l'artillerie antiaérienne, de l'artillerie lourde et de munitions d'artillerie. Il est évidemment possible que le gouvernement italien ait ainsi cherché à solder les quatre millions de quintaux qu'il a dû acheter récemment à la Hongrie. On peut toutefois se demander si une cession même importante de matériel de guerre eût suffi en elle-même pour justifier le déplacement de deux personnalités aussi importantes dans le domaine militaire à l'heure présente. Cette rencontre est en tout cas une conséquence évidente de la visite à Rome du régent Horthy (1).

425

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 75 N, 76 N. *Nankin, 11 février 1937, 18 h. 4, 18 h. 5.*

(*Reçu :* 11 h. 20, 12 h. 25.)

L'affaire de Sian-fou a évolué conformément à mon télégramme no 49 N du 30 janvier (2). Les partisans de la conciliation l'ont emporté à Nankin et auprès des généraux responsables de la révolte du 12 décembre. Après quelques désordres chez les rebelles, des négociations, qui se poursuivent encore, ont amené, au premier stade, l'occupation, le 8, sans combat, de la ville de Sian-fou par les troupes gouvernementales, les généraux révoltés ayant

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus no 89 (et note).
(2) Le télégramme, non reproduit, annonçait le succès probable d'un compromis et le maintien au pouvoir de Tchang-Kaï-Chek.

retiré les leurs. Des cantonnements réguliers avec subsides sont prévus au Kansou pour celles de Tchang-Hsueh-Liang, au Chen-Si pour celles du général Liang.

Il reste à régler le problème personnel de Tchang-Hsueh-Liang, dont le retour est réclamé par ses lieutenants, et celui des communistes, qui demandent l'admission de leurs troupes dans le système de défense nationale et cantonnements réguliers : ces deux questions sont actuellement soumises à des négociations, en vue de la réunion, le 15 de ce mois, du comité central politique du parti Kouomintang.

Certains font remarquer que les Rouges sont disposés à renoncer à leurs revendications doctrinales et à se soumettre. Ils invoquent aussi les promesses faites par Tchang-Kaï-Chek au moment de sa libération.

Par l'entrée de ses troupes à Sian-fou, sans combat, le gouvernement central dans sa forme actuelle se trouve renforcé. A moins de surprises, il n'y a pas lieu d'escompter de changement notable dans la composition du Cabinet. Tchang-Kaï-Chek, dont la santé s'améliore lentement, se propose de venir a la capitale pour la réunion du 15.

C'est aux comités centraux qu'il appartiendra donc à cette date, compte tenu de l'attitude du Japon et de l'état de l'opinion publique chinoise lasse de la guerre civile, même contre les Rouges, d'équilibrer entre ces deux tendances contradictoires la politique du parti et du gouvernement à l'égard des communistes.

426

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 31 à 33. *Tokyo, 11 février 1937, 20 h. 55*

(*Reçu :* 15 h., 15 h. 25.)

J'ai pris contact avec le général Hayashi, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à titre intérimaire. Bien que de caractère protocolaire, cette audience m'a permis de lui rappeler les déclarations que m'avait faites M. Arita, touchant l'accord germano-japonais (1), à savoir :

1o Qu'il n'y a pas de clause secrète;

2o Que le Japon n'entend pas, par cette convention, adhérer à une combinaison ou alliance politique idéologique s'opposant à une autre.

Le général m'a confirmé les déclarations de son prédécesseur et m'a dit que rien dans cet accord, qui ne vise qu'un but pratique contre le commu-

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus, n° 75.

nisme, ne peut être dirigé contre la France, à l'égard de laquelle il s'est exprimé avec bienveillance, rappelant le rôle qu'elle a joué dans la réforme de l'État, sous l'ère Meiji. J'en ai pris note, « d'autant plus volontiers que des inquiétudes avaient pu naître du fait qu'on ne voit pas comment une telle convention facilitera la lutte anti-Komintern, puisque c'est le rôle de la police locale et que deux polices peuvent toujours coopérer contre les agitateurs, sans qu'il soit besoin de convention internationale ».

Le général n'a rien répondu, mais le bruit court que la déclaration ministérielle mettra en lumière l'opportunité de la conclusion de l'accord germano-japonais.

Le général est d'aspect fatigué et paraît subir de fortes influences. Des tractations obscures se poursuivent. Une maladie opportune, d'ailleurs réelle, a amené le ministre de la Guerre, à peine toléré par l'armée, à démissionner. Il a été aussitôt remplacé par le général Sugiyama, [forte] personnalité qui avait refusé il y a quinze jours ce poste, à cause de son amitié pour le général Ugaki. Il saura satisfaire les militaires; on s'attend à un assaut politique sérieux de ces derniers contre la Diète, qui vient d'être prorogée à nouveau de quelques jours.

Le nouveau ministre des Finances a obtenu quelques compressions budgétaires, dont 20.000.000 sur les crédits de la Guerre.

Peu à peu, les vacances dans les portefeuilles se comblent. Le général Hayashi m'a dit que rien ne serait décidé avant un mois en ce qui concerne le choix du ministre des Affaires étrangères. Cela donne des chances sérieuses à M. Sato, attendu ici dans trois semaines, s'il consent à donner à l'État-major des gages suffisants.

Communiqué Nankin.

427

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 378 à 381. *Paris, 11 février 1937, 21 h.*

Je me réfère à votre télégramme n°s 335 et suivants [1].

Vous avez rappelé, comme il convenait, que le gouvernement français n'avait accepté le principe d'un contrôle de la frontière des Pyrénées qu'à la condition que la garantie lui fût donnée que les autres voies d'accès en Espagne seraient effectivement surveillées. Nous serions donc fondés à revenir sur l'adhésion donnée au plan de Londres dans la mesure même où l'attitude du Portugal empêcherait son application.

Si, dans un souci supérieur de pacification européenne, nous pouvons

[1] Du 10 février, reproduit ci-dessus sous le n° 419.

admettre qu'il n'y ait pas dans la forme un parallélisme absolu entre le système de contrôle qui serait institué à la frontière franco-espagnole et celui qui fonctionnerait du côté du Portugal, nous sommes du moins en droit d'exiger que les mesures qui seront appliquées du côté portugais aient pratiquement les mêmes effets que celles qui sont prévues pour notre territoire.

Si l'on admet que, dans l'état actuel des choses, les ressources propres du Portugal ne sont pas telles qu'il puisse alimenter dans une mesure appréciable en hommes et en matériel les armées rebelles, notre principale préoccupation doit donc être d'empêcher que cette situation ne puisse se modifier. On serait ainsi conduit à envisager l'extension aux relations avec le Portugal des engagements de non-intervention pris par les différents gouvernements touchant le matériel de guerre et les volontaires.

Une formule de ce genre qui assimilerait, purement et simplement, le territoire portugais au territoire espagnol, pourra être jugée trop rigide. Dans ce cas, il conviendrait d'envisager la possibilité de dérogations sur lesquelles le comité de Londres serait chaque fois consulté. Mais de telles dérogations ne seront admissibles que dans la mesure même où la possibilité sera donnée au Comité de suivre la destination, sur le territoire portugais, des matériels dont l'introduction aurait été ainsi autorisée. De ce point de vue, il importe de savoir quels pouvoirs le gouvernement portugais est prêt à reconnaître aux agents qui seraient attachés à l'ambassade d'Angleterre.

D'une manière générale, le gouvernement français pourra prendre en considération tout système dont la mise en œuvre garantirait suffisamment que le Portugal ne jouerait pas pour l'une ou l'autre partie le rôle d'une base de ravitaillement.

Mais l'opinion française ne tolérerait pas que pour ménager un amour-propre dont nous sommes prêts à faire pour notre part abstraction dans l'intérêt de la paix, on évitât de prendre des précautions en l'absence desquelles la liberté d'action d'un des gouvernements limitrophes de l'Espagne resterait en fait illimitée.

428

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 341 à 345. *Londres, 11 février 1937, 19 h. 36, 19 h. 31.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 21 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme nos 335 à 337. [1]

Le même sous-Comité a examiné ce matin la demande de l'U.R.S.S. tendant à participer au contrôle naval.

[1] Du 10 février, reproduit ci-dessus sous le n° 419.

Lord Plymouth a constaté que le gouvernement portugais (ma lettre nº 100) [1] avait manifesté l'intention de prendre part au contrôle dans le cas où d'autres pays que les quatre puissances primitivement prévues se proposeraient de le faire.

L'ambassadeur du Portugal a précisé que son gouvernement ne voyait en effet aucune raison d'être tenu à l'écart de la surveillance navale si de nouveaux pays étaient appelés à y participer, alors que sa flotte était en mesure, le cas échéant, d'assurer le contrôle effectif d'une zone.

Les représentants de l'Allemagne et de l'Italie ont, l'un après l'autre, fait remarquer que leurs gouvernements avaient répondu avec précision au questionnaire du 28 janvier [2] et fait connaître leurs préférences.

Ils ont déclaré devoir référer toute modification essentielle ou tout nouveau projet à Berlin et à Rome. Ils craignaient les délais que comportait l'élaboration d'un nouveau plan et se demandaient par ailleurs si la surveillance ne serait pas rendue plus difficile et moins efficace dans le cas où le nombre des puissances appelées à l'exercer devrait être augmenté.

Je suis intervenu pour noter qu'il y avait avantage à obtenir la participation du plus grand nombre possible d'[états], surtout dans le système par zones qui avait manifestement la préférence du Comité. Il semblait donc qu'il y avait intérêt au contraire à voir augmenter le nombre des puissances appelées à exercer le contrôle.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a rappelé que l'œuvre du Comité était basée sur le principe de la coopération internationale de vingt-sept états, tous appelés à fournir leur contribution à l'œuvre commune. Aucun d'eux ne devait se trouver dans l'obligation de participer à la surveillance s'il ne le voulait pas, mais aucun ne devait en être écarté s'il exprimait le désir d'y prendre part.

M. von Ribbentrop a répondu à M. Maisky par des considérations techniques et pratiques et s'est efforcé de montrer que le projet à quatre avait le mérite d'exister, qu'il était le plus simple, qu'il pouvait être mis en vigueur presque sans délai et que les techniciens s'étaient ralliés à l'avis de l'expert de l'amirauté britannique, pour penser que le contrôle devait être confié aux puissances qui avaient prouvé qu'elles pouvaient maintenir des navires dans les eaux de la Péninsule d'une façon permanente. Aucune autre puissance que la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Allemagne, a-t-il ajouté, ne répondait à ces conditions.

M. Monteiro a, de son côté, tenu à souligner qu'aucune question de principe ne se trouvait posée. Il s'agissait d'une question de fait et les experts avaient élaboré un projet qui visait à mettre en œuvre une surveillance aussi efficace que possible, et cela aussi rapidement que possible.

Finalement, lord Plymouth a suggéré que, sous réserve des modifications qui pourront être rendues nécessaires à la suite de la réunion des ambassadeurs (contrôle du Portugal) prévue pour demain, ce problème fût transmis pour

(1) Lettre du 10 février, non reproduite, qui retransmettait les réponses italienne et portugaise au questionnaire du 28 janvier.

(2) Sur ce questionnaire, voir ci-dessus, nº 362 (note).

étude au Comité technique. Celui-ci sera invité d'une part à élaborer un projet de surveillance basé sur la participation éventuelle de six puissances et, d'autre part, « à faire connaître son avis sur les avantages techniques réciproques des systèmes de contrôle à quatre ou à six ». Aucune des délégations présentes n'a soulevé d'objections positives sur le terrain des principes.

Toutefois, il est clair que les considérations politiques jouent un rôle important dans les préoccupations des représentants de l'Allemagne, de l'Italie et du Portugal. C'est probablement à l'abri des arguments techniques que se manifestera leur répugnance à accepter le concours soviétique pour la surveillance des côtes de l'Espagne. Quant à la délégation britannique qui reconnaît qu'il est en principe impossible d'écarter la demande du représentant de la Russie, elle garde une certaine prévention contre une revendication tendant à légaliser en quelque sorte la présence d'unités soviétiques dans les eaux espagnoles.

429

M. AMÉ LEROY, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 54, 55. *Lisbonne, 11 février 1937, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 15; le 12, 0 h. 35.)

Le *Diario de Noticias,* commentant une information du *Petit Journal,* repousse une fois de plus, en termes ironiques et triviaux, l'idée d'un contrôle international aux frontières terrestres du Portugal.

Dans une note visiblement inspirée, le journal dénie au comité de Londres tout droit et toute compétence en cette matière, taxant même d'abusives et d'arbitraires les prétentions de cet organisme. Néanmoins, il admet la possibilité pour le gouvernement portugais d'accepter la présence d'observateurs anglais envoyés par le gouvernement de Londres auprès de son ambassade à Lisbonne. A ceux-ci, le gouvernement portugais serait disposé à accorder toutes facilités de vérification.

J'ai désiré savoir ce qu'il y avait de sérieux dans cette idée et je suis allé voir l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Celui-ci m'a confirmé qu'effectivement cette suggestion était actuellement à l'étude à Londres. Il a ajouté que le gouvernement portugais, fermement décidé à ne se soumettre au Comité de contrôle et désirant échapper à une surveillance maritime internationale, n'admettrait pas que les rapports des observateurs anglais soient soumis au Comité, mais bien adressés directement au gouvernement britannique, allié traditionnel du Portugal.

430

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 191 (1). *Berlin, 11 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 février.)

La polémique, à laquelle se sont livrés M. Hitler et M. Eden dans leurs récents discours, donne actuellement le ton des rapports germano-britanniques. Les déclarations faites, le 30 janvier dernier, par le Führer sur la politique extérieure de l'Allemagne sont, ainsi que la correspondance de cette ambassade l'a souligné (2), une réponse directe à celles qu'avait prononcées le chef du Foreign Office, le 19 janvier, devant la Chambre des Communes (3). Cette joute oratoire a pris ainsi un caractère de plus en plus personnel. Il y a lieu toutefois de faire remarquer qu'elle demeure courtoise, principalement de la part du chancelier d'Empire. En dépit des critiques ironiques que lui avait adressées M. Eden, M. Hitler ne s'est départi ni de sa prudence, ni de sa modération.

Mais la forme, pour conciliante qu'elle paraisse, ne doit pas faire oublier les divergences fondamentales qui opposent, pour le moment, Londres et Berlin, ni la gravité des reproches faits par le Führer au secrétaire d'État britannique et qui sont repris souvent d'une manière assez vive par la presse allemande. Ces reproches sont connus; ils portent essentiellement sur trois points : la volonté du gouvernement anglais de lier les différents problèmes et de n'accorder au Reich un appui économique qu'au prix de certaines concessions politiques; les tendances trop exclusivement favorables, aux yeux des milieux dirigeants hitlériens, de M. Eden pour la France; enfin, la complaisance qu'il manifeste à l'occasion pour Moscou.

Il est encore un autre reproche, et celui-ci a peut-être plus d'importance que les autres, si l'on tient compte de la susceptibilité des sphères responsables de Berlin. Le ton de M. Eden a blessé leur amour-propre. On lui en veut d'avoir employé le mode ironique et doctrinal, de parler trop volontiers *ex cathedra*. Dans un article assez curieux mais significatif, la *Germania* indiquait récemment que la principale différence entre le discours de M. Eden et celui du Chancelier était justement cette différence de ton. « M. Eden, écrivait en substance ce journal, donne des leçons sans prendre la peine d'approfondir le problème ni de se faire une idée exacte de la situation du Reich, notamment de la menace précise que représente pour celui-ci le bolchevisme. Il est aisé à l'Angleterre de dispenser des enseignements. Les Anglais ne sont que trop

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) *Note du document :* Cf. télégrammes nos 451-459 et nº 471 [reproduits ci-dessus sous les nos 373 et 378].

(3) Sur le discours du secrétaire d'État du 19 janvier, voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note), 330, 378.

disposés à croire leur jugement politique infaillible, surtout lorsqu'ils s'adressent à l'Allemagne. Cette attitude est tout au plus bonne à faire revivre des sentiments qu'on pouvait croire disparus. Il est connu que, pendant la guerre mondiale, les Anglais se sont servis, beaucoup plus que les Français, d'arguments moraux. L'idée de la croisade contre le pangermanisme et contre les Huns est née dans les cerveaux britanniques et non dans ceux du continent ».

Le 30 janvier, le chancelier Hitler a refusé cette leçon. Il a montré un médiocre empressement à s'engager dans les voies que Londres lui suggérait. Il a paru laisser entendre qu'il ne tenait pas, dans de telles conditions, à poursuivre le développement de la conversation de capitale à capitale qui semblait sur le point de s'engager (1). L'opinion britannique a compris le sens de la réponse. L'accueil réservé que les milieux officiels et les journaux anglais ont fait au discours du 30 janvier en est une preuve. De leur côté, les feuilles du Reich (2) n'ont pas manqué de relever la fraîcheur de cet accueil et le désaccord s'en est trouvé aggravé.

D'une manière générale, l'opinion allemande a d'ailleurs l'impression que, depuis quelques semaines, et notamment depuis la fin du mois dernier, ce qu'on appelle ici la « campagne germanophobe » a repris en Angleterre. Elle en a vu un témoignage dans la récente conférence des évêques anglais et s'est indignée qu'on ait pu y affirmer que la Grande-Bretagne serait actuellement une colonie allemande, si elle ne s'était pas associée, en 1914, à la France, pour résister au pangermanisme. Elle en discerne un autre indice dans les attaques que mènent certaines feuilles libérales anglaises contre l'ambassadeur du Reich à Londres, M. von Ribbentrop.

Celui-ci vient, on le sait, de rejoindre son poste après une longue absence. Son retour a été marqué par un incident. L'épisode du salut hitlérien fait par lui, le 4 février, au palais de Buckingham, lors de la remise des lettres de créance au Roi, a produit mauvais effet sur les esprits anglais. Le personnel de l'ambassade a renouvelé cette manifestation discutable, avant-hier, au lever du Roi. La presse britannique proteste aigrement et les journaux du Reich s'étonnent et s'irritent, à leur tour, de ces protestations, prétendant qu'il s'agit non d'un salut nazi mais du salut allemand, et que rien ne saurait justifier les clameurs scandalisées des organes londoniens. Ces incidents, pour minimes qu'ils soient, n'en contribuent pas moins à alourdir l'atmosphère. Ils sont interprétés par les milieux hitlériens comme autant d'injures personnelles, dont ils font retomber la responsabilité sur l'entourage de M. Eden, ainsi que sur M. Winston Churchill et ses amis (3).

Est-ce à dire que l'on serait prêt à Berlin à rompre au moins provisoirement les ponts avec Londres? Malgré les apparences, il n'en est rien. Le mécontentement allemand à l'égard de l'Angleterre a une pointe précise qui est dirigée contre M. Eden. S'il est vrai, comme on me l'a indiqué (4), que le discours de

(1) *Note du document* : Cf. télégramme n° 471.
(2) *Note du document* : Cf. télégramme téléphoné n° 566 [analyse de presse non reproduite].
(3) *Note du document* : Cf. télégramme n° 566.
(4) *Note du document* : Cf. télégramme n°s 491-492. [Du 1er février, reproduit ci-dessus sous le n° 381.]

M. Hitler aurait été remanié et rendu plus catégorique, après le retour d'Italie de M. Goering, et pour tenir compte des conseils donnés à celui-ci par M. Mussolini, il est permis de penser que le gouvernement de Rome a réussi à faire partager à celui de Berlin son hostilité contre le secrétaire d'État britannique. Dans ces deux capitales, on nourrirait l'espoir d'arriver à obtenir la retraite de M. Eden. Commentant récemment le départ de ce dernier pour un congé de deux semaines sur la Riviera française, le correspondant à Londres de la *Börsenzeitung* [1] l'attribuait bien moins à des raisons de santé du ministre qu'au besoin qu'éprouverait le cabinet britannique de marquer un temps d'arrêt politique. Ce temps d'arrêt servirait, d'après lui, à entamer des négociations diplomatiques et à prendre certains contacts qui donneraient la faculté de traiter, dans le calme, les nombreux problèmes du moment. Une telle pause serait, d'autre part, rendue nécessaire par les divergences qui régneraient au sein du Cabinet. Celui-ci serait divisé en deux fractions opposées et M. Eden n'appartiendrait pas à celle dont les conceptions auraient finalement prévalu.

Sans être aussi affirmatif, l'*Observateur raciste,* dans son numéro du 9 février, discutait l'éventualité d'un changement dans le cabinet britannique. Il considérait toutefois comme peu probable que M. Baldwin ou M. Eden quittassent le pouvoir avant les fêtes du couronnement.

Il est possible que, dans cet ordre d'idées, les cercles responsables du Reich prennent leurs désirs pour des réalités. Ils semblent escompter prochainement une initiative de la part de Londres dans le sens d'un rapprochement germano-britannique, cette initiative supposant, d'ailleurs, le départ ou l'éclipse momentanée de M. Eden. On paraissait attendre beaucoup, à Berlin, ces jours-ci, de l'entrevue que doit avoir, au cours de la présente semaine, M. von Ribbentrop avec le représentant du secrétaire d'État en congé, lord Halifax. On prête à celui-ci un grand sens politique, de même qu'on se flatte, dans l'entourage de la Wilhelmstrasse, de l'idée que les cercles conservateurs britanniques seraient de plus en plus disposés à reconnaître le bien-fondé des revendications coloniales du Reich.

C'est dans le même sens qu'on interprète ici la nomination d'un nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin. Un éditorial de la *Gazette de Francfort* [2], signé de M. Kircher, soulignait que le changement des représentants britanniques à Berlin et à Paris [3] survenait à un moment d'une importance presque décisive pour le développement de la politique européenne. M. Kircher rattachait ces mutations au désir actuel des grandes puissances, et notamment de l'Angleterre, de reviser leurs systèmes politiques, de se libérer de certains préjugés ou ressentiments. Peut-être aussi n'est-on pas fâché, en Allemagne, du départ de sir Eric Phipps qui n'a jamais passé pour germanophile. On prête à sir Nevile Henderson, lequel a fait une partie de ses études à Bonn, des sentiments plus favorables. « Nous ne pouvons que souhaiter le meilleur succès, concluait M. Kircher, aux futurs efforts du nouvel ambassa-

(1) *Note du document :* Numéro du 7 février .
(2) *Note du document :* Numéro du 7 février.
(3) Ces changements sont annoncés les 2 (nomination de sir Eric Phipps à Paris) et 6 février (nomination de sir Nevile Henderson, auparavant à Buenos-Aires, à Berlin).

deur en faveur du développement des relations germano-britanniques. Avec sir Neville Henderson et M. François-Poncet à Berlin, avec sir Eric Phipps à Paris et M. von Ribbentrop, qui jouit de toute la confiance du Führer, à Londres, les trois grandes puissances disposent de diplomates qui ont assez d'expérience et de savoir pour mener à bien les plus grandes tâches, si les gouvernements intéressés sont prêts à les entreprendre. Le discours d'Adolf Hitler a, en tout cas, donné une base de discussion ».

Bien qu'il soit difficile de faire le point d'une manière très exacte, étant donné la souplesse avec laquelle le Führer sait diriger sa politique extérieure, il n'est pas sans intérêt d'apporter ces quelques précisions sur l'état des rapports germano-britanniques. On n'a pas renoncé, ici, à gagner l'Angleterre ; on est prêt à reprendre, dès que l'occasion opportune s'en présentera, la politique de séduction à l'égard de Londres. Cette séduction se mêlera, s'il le faut, et particulièrement en ce qui concerne les revendications coloniales, de quelque intimidation. A mesure que le Reich prend davantage conscience de sa force sans cesse accrue, le ton devient plus ferme. On n'est pas loin d'estimer, dans les cercles nationaux-socialistes, que si l'Allemagne ne court pas après les faveurs anglaises, c'est l'Angleterre qui courra après l'Allemagne. Le trouble et l'incertitude qui se manifestent dans la presse anglaise de ces derniers jours au sujet du problème colonial ne peuvent que renforcer cette opinion [1].

M. von Ribbentrop qui, pendant son long séjour en Allemagne, a longuement conféré avec le Führer, a-t-il emporté à Londres des propositions nouvelles ? On observe à ce sujet la plus grande discrétion dans la capitale du Reich. Il est cependant peu vraisemblable que l'homme de confiance de M. Hitler se contente d'une attitude d'expectative ou abandonne une partie qu'il a mal engagée, mais qu'il n'a pas encore jouée. L'épisode anglo-allemand connaîtra, sans nul doute, de nouveaux rebondissements.

(1) Le 8 février, le comité parlementaire de l'Association des industries impériales, composé de membres de l'aile droite du parti conservateur, s'opposait à tout transfert de territoires britanniques au IIIe Reich, tout en acceptant de faciliter à l'Allemagne l'accès aux approvisionnements de matières premières (T. 315-316 de Londres, du 9 février). La presse anglaise était en fait fort divisée, l'*Observer* et le *Daily Telegraph* se montrant assez favorables aux revendications allemandes, le libéral *Manchester Guardian* se prononçant pour une extension du système des mandats (T. 594 et 608 de Berlin, des 8 et 9 février ; T. 308 de Londres, du 8).

431

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 64. *Rome, 11 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

Le ministre des Affaires étrangères italien, à qui j'ai fait visite hier, m'a retenu assez longtemps et n'a cessé d'employer au cours de cet entretien presque entièrement monologué la manière directe, cordiale, familière qui est dans son véritable caractère. Il était visiblement satisfait des succès militaires remportés à Malaga [1] par des troupes qui, on le sait, comprenaient beaucoup de ses compatriotes et que commandait, à ce qu'on m'assure, le général Rossi, du cadre de réserve de l'armée italienne. D'une part, Malaga prise, la route de Madrid à Valence coupée, la capitale elle-même immédiatement menacée; d'autre part, les Rouges divisés, la brigade internationale impuissante malgré le courage parfois héroïque de ses soldats : tels apparaissaient au ministre des Affaires étrangères italien les éléments de la situation nouvelle en Espagne. Il ajoutait même que « d'après ses renseignements de presse, trois généraux de Barcelone avaient fait des ouvertures au général Franco ». Enfin, concluait-il, le « cafard » dont celui-ci était resté accablé pendant tout le mois de décembre avait totalement disparu.

— « Et c'est à vous qu'il le doit, paraît-il, plus qu'au général Goering? »

Sur cette observation à laquelle il ne s'était pas attendu, le comte Ciano sourit comme un homme flatté de recevoir un compliment et, feignant mal de ne vouloir l'accepter, son visage acquiesça et presque aussitôt il ajoutait : « Oh! nous avons été d'accord, tout à fait d'accord ».

Après avoir fait allusion à la difficulté d'organiser un contrôle efficace de non-intervention, à l'obstination du Portugal, à l'impossibilité de rappeler les volontaires et particulièrement « les cinq ou six mille Italiens qui combattent avec les Rouges », le ministre est revenu au général Goering. Il m'a décrit avec complaisance les manières et le caractère du président du Conseil prussien : un sentimental, jeune, humain, facile à émouvoir, répandant des larmes à chaque émotion, un grand seigneur féodal entouré de faste et d'honneurs, doté de nombreuses maisons, un grand travailleur aussi. Et j'ai compris qu'une vive admiration, issue dans une certaine mesure de goûts et d'ambitions analogues, ainsi qu'une sympathie, accrue peut-être par le sentiment égoïste d'une plus grande habileté personnelle, portaient le comte Ciano vers le général Goering.

[1] Tombé le 8 février.

C'est d'un ton de voix abaissé de plusieurs... [1] qu'il me parla ensuite, « à titre personnel et confidentiel », du Führer : « Pas travailleur, il quitte Berlin au bout de trois jours pour ses promenades de Berchtesgaden... » Et comme je l'interrogeais sur les intentions réelles d'Hitler, sujet d'inquiétude pour l'Europe, le comte Ciano, difficilement et sans donner à ses paroles l'accent d'une profonde conviction, entreprit de me rassurer : Hitler est pacifique pour deux raisons. D'abord, il a besoin de quelque temps encore pour façonner son peuple, car de larges couches de la population allemande, notamment dans les régions industrielles, n'ont pas encore été suffisamment imprégnées de pur esprit nouveau (ici, le comte Ciano loua l'état de saturation obtenu par quinze années de régime fasciste et rappela la sanglante défaite du communisme presque vainqueur dans son pays en 1919 et 1920); ensuite, le moral allemand souffre encore du souvenir de la défaite : « On peut supporter une raclée mais pas deux ». Sentant la faiblesse de son argumentation ou voyant qu'il ne me persuadait pas, il m'a alors affirmé son propre pacifisme : des dizaines d'années seraient nécessaires à l'Italie pour « digérer et exploiter la terre d'Éthiopie, qui découvrait chaque jour de nouvelles richesses ». Ayant exprimé l'espoir que l'Italie exercerait un effort de modération auprès de l'Allemagne belliqueuse, je l'entendis reprendre avec vivacité : « *Je l'ai* exercé et je continue de l'exercer ». Hitler lui avait dit à Berlin qu'il n'avait aucune revendication territoriale contre la France, etc., etc. Mais quand j'énonçais la possibilité que le Führer trouvât dans la notion de l'amitié italo-allemande un encouragement à courir de folles aventures, qu'il ne risquerait pas sans cela, le comte Ciano eut un silence dont je ne saurais dire s'il signifiait que mon interlocuteur partageât au fond une telle appréhension sans vouloir le reconnaître, ou bien doutât tout simplement de l'influence du facteur italien sur les décisions allemandes...

J'ajoute qu'en parlant de l'Allemagne, dont il n'estime d'ailleurs pas l'administration suffisamment centralisée : « ils sont six ou sept à diriger les Affaires étrangères », le ministre m'a dit incidemment qu'elle avait besoin de colonies et qu'on ferait bien de donner à Hitler quelque satisfaction sur ce point.

Dans la dépêche nº 54 [2] qui a été confiée hier à la valise, j'ai noté les déclarations que le comte Ciano m'a faites au cours de cet entretien relativement à sa récente entrevue avec son collègue de Turquie à Milan; je ne crois pas nécessaire de revenir sur ces déclarations fort nettes et qui ont confirmé assez exactement les indications déjà rapportées par cette ambassade au Département. Le comte Ciano m'a toutefois révélé l'intention de se rendre à Ankara. Il est vrai que, d'après ce que m'a dit dans la soirée le ministre de Grèce, il ne serait pas sérieusement question, pour le moment, d'un voyage à Athènes, le gouvernement hellénique n'a rien communiqué à ce sujet à M. Pierre Metaxas depuis le 3 février (mon télégramme nº 294 du même jour) [3]. Mais il est tout de même plus sûr de tenir compte et de l'attrait d'une escale assez facile sur la route de Turquie, et du penchant qui incline naturellement le gendre de

(1) Lapsus de dactylographie.
(2) Du 10 février, non reproduite. Sur l'entrevue de Milan, voir ci-dessus nº 402 (note).
(3) Télégramme qu'il n'a pas semblé nécessaire de reproduire.

Mussolini vers les manifestations extérieures de sa charge. Au surplus, certaine emprise allemande que signale la correspondance de notre ministre à Athènes n'est peut-être pas pour détourner le comte Ciano de ce désir d'entrevue.

Pour terminer, le ministre m'a confirmé la nouvelle, donnée récemment par les journaux, d'un prochain voyage du chef du gouvernement en Tripolitaine. Mais il a nié que M. Mussolini eût l'intention de se rendre en Éthiopie.

432

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 121. Réservé. *Bruxelles, 12 février 1937* (1).

(*Reçu :* 13 h.)

Suite à mon télégramme nº 120 (2).

Note du gouvernement belge au gouvernement britannique sur le projet de pacte occidental.

Par sa note, en date du 4 novembre 1936 (3), le gouvernement de Sa Majesté britannique a bien voulu résumer les opinions exprimées par les puissances signataires du traité de Locarno au sujet des bases sur lesquelles devrait être établi un nouveau pacte occidental.

Il a exprimé à cette occasion le désir de voir les puissances précitées donner leur avis sur la meilleure manière de concilier ces opinions et il a fait connaître lui-même son sentiment à ce sujet dans son mémorandum du 19 décembre (4).

Le gouvernement du Roi croit rencontrer les vues du gouvernement britannique, en formulant sur les diverses questions posées des suggestions qui tiennent compte des nécessités politiques de l'Europe occidentale et qui rapprochent dans la mesure du possible les desiderata exprimés par les signataires de Locarno.

1º En ce qui concerne la garantie et la réciprocité de celle-ci, il ne paraît pas indispensable au gouvernement du Roi que tous les signataires assument des obligations identiques. Selon lui, il y a lieu au contraire de tenir compte des conditions particulières dans lesquelles se trouve chaque état. Parmi ces conditions, il faut considérer notamment leur situation géographique et l'importance de leurs forces militaires et économiques. C'est la raison pour laquelle

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Qui annonçait la remise de la note par le directeur politique belge au conseiller de l'ambassade.
(3) Reproduite au tome III de la présente série sous le nº 439.
(4) Erreur pour : novembre (texte reproduit au tome III de la présente série sous le nº 513).

le gouvernement du Roi a fait connaître dans sa note du 22 octobre dernier [1] qu'il ne pourrait songer à garantir les autres puissances et qu'en assurant la défense de son propre territoire, il contribuait dans la limite de ses moyens à la sécurité des états voisins et qu'il était dès lors en droit de réclamer leur garantie et leur assistance en vue du maintien de l'inviolabilité et de l'intégrité de son territoire.

Le gouvernement du Roi constate avec satisfaction que sa manière de voir a reçu un accueil favorable de la part du gouvernement britannique qui ne demande pas l'assistance éventuelle de la Belgique. Il en est de même du gouvernement de la République qui déclare, dans son mémorandum du 19 décembre dernier [2], que « sous réserve du cas de la Belgique, la réciprocité des garanties stipulées apparaît comme un élément essentiel du traité envisagé ». Il en est de même enfin du gouvernement du Reich, ainsi qu'il résulte du discours prononcé par le Chancelier le 30 janvier 1937 [3].

2º Pour ce qui regarde les engagements de non-agression, le gouvernement belge estime que, dans l'intérêt de la paix, ces engagements devraient recevoir la plus large extension possible entre tous les signataires du nouveau pacte.

Il reconnaît, toutefois, avec le gouvernement britannique, qu'il est nécessaire de prévoir des exceptions aux engagements de non-agression [4]; la légitime défense contre toute attaque de la part d'un autre état étant un droit reconnu de temps immémorial doit naturellement pouvoir s'exercer librement et complètement.

Il va de soi également que l'état signataire du nouveau pacte qui violerait une obligation de non-agression vis-à-vis d'un autre état signataire serait par le fait même déchu des droits que lui conférerait le pacte.

Il est bien entendu enfin que le nouveau pacte ne pourrait pas être incompatible avec les stipulations du covenant.

3º Comment juger si les arrangements de non-agression du nouveau traité ont été violés?

Le gouvernement du Roi estime que le système imaginé à Locarno reste encore le plus adapté aux nécessités : il y a toujours lieu de distinguer entre l'agression flagrante et l'agression non flagrante.

Dans la première hypothèse, il n'y a pas lieu de subordonner l'assistance des garants à l'examen préalable d'un organisme international. Cette assistance doit être immédiatement accordée à l'état attaqué afin d'éviter les retards dont les conséquences pourraient lui être fatales. Elle doit l'être par chaque état garant individuellement, sous sa responsabilité propre, l'organisme compétent qui aura été aussitôt saisi gardant la faculté d'ordonner la cessation de l'assistance.

(1) Reproduite au tome susdit sous le nº 397 (annexe).

(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 178 (annexe).

(3) Sur ce discours, et notamment en ce qui concerne la Belgique voir ci-dessus les nºs 407, 418.

(4) Le conseiller de l'ambassade ayant fait remarquer que, si le gouvernement belge admettait certaines exceptions aux engagements susdits, il ne précisait pas son point de vue quant à la compatibilité entre le projet de pacte et certains accords d'assistance mutuelle tels que le traité franco-soviétique, le directeur politique avait refusé de soulever la question.

L'organisme qui paraît le plus indiqué pour examiner la question de l'agression est le conseil de la Société des Nations. Si un état signataire du nouveau pacte n'est pas membre de la Société des Nations, il devrait être appelé à siéger au Conseil.

4° Le gouvernement du Roi souhaite très vivement que toutes les questions européennes soient réglées dans un délai aussi rapproché que possible. Il persiste toutefois à penser, suivant l'avis formulé à Londres le 23 juillet 1936 par les gouvernements anglais, français et belge [1], que la première tâche à remplir est de négocier un nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de Locarno et de régler, par la collaboration de tous, la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars. Si des progrès peuvent être réalisés dans cette voie, d'autres problèmes pourront être utilement abordés.

5° En ce qui concerne la procédure de la révision, le gouvernement du Roi, tout en souhaitant une opération diplomatique aussi poussée que possible, estime que les méthodes actuellement employées ne permettent pas d'espérer un résultat prochain. Or, on ne peut, sans inconvénient grave, demeurer dans la situation confuse qui se prolonge depuis près d'un an. Il importe de faire un effort nouveau pour en sortir [2].

433

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 150 à 152. *Ankara, 12 février 1937, 13 h. 10, 18 h. 43.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 23 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 120 [3].

Avant le départ de M. Rustu Aras pour Athènes, j'ai eu l'occasion de lui demander ce qui restait dans son esprit du désir qu'il avait autrefois exprimé de fortifier notre entente par la conclusion d'un accord méditerranéen et d'un pacte d'assistance mutuelle.

(1) Voir, au tome III de la présente série, les n°s 18 à 20.

(2) Le texte de cette note avait été arrêté le 8 février (T. n°s 114-118 de Bruxelles, de ce jour) et le ministre belge des Affaires étrangères en avait commenté par anticipation les grandes lignes devant l'ambassadeur. M. Spaak avouait « qu'il ne pensait pas que cette note changeât grand chose à la situation», ajoutant qu'il ne dépendait pas de son pays de faire avancer la négociation. Des renseignements confidentiels parvenus à M. Laroche laissaient entendre que la rédaction de la note avait soulevé des difficultés au Conseil belge des ministres, le rôle attribué à la Société des Nations n'ayant été admis « qu'à la suite d'une intervention énergique des socialistes et des démocrates-chrétiens, qui notamment auraient attaché beaucoup de prix à ce qu'on s'efforçât de faire rentrer l'Allemagne à Genève » (*Même télégramme*).

(3) Ce télégramme, du 4 février, non reproduit, informe l'ambassadeur qu'au cours des entretiens de Genève, ont été abordées, « en termes très généraux », la possibilité d'une déclaration relative au maintien du *statu quo* territorial dans le bassin oriental de la Méditerranée et l'idée d'un pacte d'assistance mutuelle franco-turc. Il se termine par la prescription suivante : « Il est possible que M. Aras vous entretienne de ces sujets. S'il mentionnait le projet d'un pacte, vous lui donneriez toute ouverture pour exposer ses vues. »

Sur le premier point, M. Rustu Aras m'a dit que le récent accord anglo-italien [1] avait tracé la voie, que la Turquie, pour sa part, avait par une déclaration publique adhéré à ce système de sécurité, auquel sans doute adhérerait à son tour l'Entente balkanique au cours de la prochaine session d'Athènes, et qu'enfin si cette politique aujourd'hui fondée sur un système de déclarations séparées devait prendre plus tard une autre forme, cela ne se ferait évidemment qu'avec le concours de l'Angleterre et de l'Italie.

Sur le deuxième point, au rappel des entretiens qui, à Montreux, avaient abouti à la rédaction de l'article 19 et prévu, pour réserver l'application de notre accord tant avec l'U.R.S.S. qu'avec la Roumanie, l'ouverture des Détroits en cas de guerre dans le cas « d'un traité d'assistance *engageant* la Turquie » [2], M. Rustu Aras s'est exprimé aussi nettement :

Tout pacte d'assistance a un objet précis et limité. Il en va ainsi de tous les accords de la France avec ses amis : la Grande-Bretagne, par exemple, ne garantit que la frontière du Rhin.

C'est précisément le cas de notre accord au sujet d'Alexandrette qui, sur un point bien défini, établira une étroite collaboration franco-turque pouvant entraîner assistance militaire.

En ce qui concerne les Détroits, vos ... [3] avec la Roumanie restent de... [4], aucune convention militaire n'étant encore intervenue. Quant à l'U.R.S.S., sa préférence est toujours pour leur fermeture.

Ainsi, un pacte d'assistance de portée générale dépasse nos prévisions actuelles. C'est du reste, a-t-il souligné en conclusion, un terrain non encore exploré.

434

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 359 à 362. *Londres, 12 février 1937, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 19 h. 10.)

L'ambassadeur du Portugal a fait savoir ce matin au président du Comité que les instructions qu'il a reçues de Lisbonne n'étaient pas entièrement déchiffrées, mais qu'elles ne lui permettaient pas de participer dans les conditions présentes à la discussion prévue pour aujourd'hui.

Lord Plymouth s'est montré extrêmement contrarié et gêné par cette réponse. Il a exprimé le désir de se mettre en relations directes avec M. Mon-

(1) Allusion au *gentlemen's agreement* signé le 2 janvier. Voir ci-dessus n° 234.
(2) Sur le contenu de l'article 19 de la convention de Montreux, se reporter au tome III de la présente série sous le n° 146 (annexe).
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.

teiro, à titre de représentant du gouvernement britannique, pour examiner s'il ne serait pas possible de tirer parti de la suggestion portugaise concernant les agents anglais à préposer à la surveillance des ports sous le couvert de l'ambassade d'Angleterre. La discussion serait ajournée jusqu'à ce qu'il ait épuisé les moyens d'arriver à un accord.

J'ai marqué le regret que le gouvernement portugais ait répondu négativement à la suggestion que le Comité avait faite dans un esprit si conciliant. J'ai ajouté qu'il n'était pas possible de tenir en suspens pour une période indéfinie les accords élaborés en vue d'arriver à une pacification de l'Europe; j'ai donc demandé que les pourparlers envisagés par le Président fussent conduits avec la plus grande célérité pour que nous soyons à même d'engager aussitôt que possible les études qui s'imposeront suivant la décision finale de Lisbonne. Lord Plymouth prévoit qu'il n'arrivera à aucun résultat avant lundi.

Dans un entretien privé, il ne m'a pas dissimulé que tout en se plaignant vivement de l'attitude du gouvernement portugais, le cabinet britannique n'était guère disposé à tirer de la situation actuelle les conséquences extrêmes qu'elle comporte. L'Amirauté élève contre l'organisation d'une surveillance étroite des côtes portugaises des objections qui ne semblent pas uniquement de caractère technique. L'Angleterre est unie au Portugal par des liens trop étroits et trop anciens pour pouvoir arrêter l'exécution ou l'envoi des commandes d'armements destinés à assurer la défense de son allié. D'autre part, on ne voit pas comment, sans le concours des autorités portugaises, on pourrait faire la discrimination entre le matériel destiné au Portugal même et celui qui irait finalement aux rebelles.

J'ai fait observer que nous étions sensibles à ces considérations, mais qu'il y avait en jeu un intérêt général que nous ne pouvions pas perdre de vue, celui de la paix et de la solidarité européenne. Lord Plymouth m'a promis d'activer ses pourparlers dans toute la mesure possible et qu'il garderait présentes à l'esprit les préoccupations dont je lui ai fait part.

435

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 370, 371. Confidentiel. Réservé. *Londres, 12 février 1937, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 13, 1 h. 25.)

Sir Robert Vansittart, dans un entretien que j'ai eu tout à l'heure avec lui, m'a confirmé l'exactitude des informations que j'avais déjà obtenues sur la conversation de M. von Ribbentrop avec lord Halifax [1]. En en lisant le compte

[1] Sur cette conversation, tenue le 11 février, se reporter également ci-dessous au n° 436 (et note).

rendu, il a eu l'impression que c'était une des conversations diplomatiques les plus vides et les plus anodines que le Foreign Office ait eu à enregistrer depuis longtemps. L'ambassadeur d'Allemagne s'est étendu longuement sur les arguments habituels du Führer, sans y ajouter aucun élément nouveau, ni aucune précision. Il n'a même formulé aucune demande positive; il a seulement constaté les difficultés, par exemple pour le pacte franco-soviétique, sans suggérer le moyen de les résoudre.

Sir Robert Vansittart ne pense pas que ces déclarations puissent avoir une suite pratique. A supposer que le Reich se décide à envoyer une réponse à la dernière note anglaise, ainsi que lord Halifax l'a instamment demandé, il est clair que ce document ne contiendra rien de positif ni d'intéressant.

436

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 372. Réservé. *Londres, 12 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 13, 11 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme nos 366 et suivants (2).

D'après des renseignements supplémentaires, lord Halifax aurait pris soin, pendant toute sa conversation avec l'ambassadeur d'Allemagne, de revenir constamment sur la nécessité d'un règlement général européen préalable à toute autre discussion. Il aurait insisté sur ce point, notamment, quand son interlocuteur a fait grand état des offres allemandes de garantie à la Belgique et aux Pays-Bas, déclarant « qu'une telle solution serait excellente, à la condition qu'elle fût envisagée dans le cadre d'un arrangement général ». De même, quand M. von Ribbentrop a rappelé les objections qu'il a formulées en décembre contre le pacte franco-soviétique, il lui a été indiqué par le lord du Sceau privé que M. Eden avait demandé à cette époque si le gouvernement du Reich n'avait aucune alternative à proposer pour assurer le maintien de la paix en Europe orientale; la Wilhelmstrasse n'ayant fait, depuis lors, aucune suggestion à cet égard, ne serait-il point possible à l'ambassadeur de demander de nouvelles instructions?

Lord Halifax, d'autre part, a déclaré à l'envoyé du Führer que le souci mon-

(1) Par courrier, en clair.

(2) Ce télégramme transmet les tout premiers renseignements obtenus par M. Corbin sur la visite de M. von Ribbentrop à lord Halifax. En bref, l'ambassadeur d'Allemagne déclare qu'il n'a pas reçu d'instructions particulières et qu'il vient faire un tour d'horizon. En ce qui concerne la préparation de la conférence des cinq puissances, il se borne à énumérer les obstacles qui s'opposent à une entente sur les bases du dernier mémorandum britannique. M. von Ribbentrop insiste pour qu'un secret absolu soit gardé sur cette conversation. « Sans doute, déclare M. Corbin, espère-t-il en dissimuler le vide. »

tré par M. Hitler de préserver son pays du péril révolutionnaire était aussi compréhensible que louable; mais, a-t-il ajouté, « la Providence » n'a-t-elle pas placé entre l'Allemagne et le monstre bolchevique plusieurs pays qui empêchent ainsi tout contact direct entre le communisme et les populations germaniques? Et le Reich n'aurait-il pas, de ce fait, intérêt à vivre dans les meilleurs termes avec les états qui lui rendent un service aussi signalé?

Aux griefs énoncés par M. von Ribbentrop contre la presse anglaise (l'ambassadeur a été jusqu'à se plaindre de la malveillance des photographes), lord Halifax a répondu que si les relations anglo-allemandes s'amélioraient, le représentant du Reich serait le premier à en bénéficier auprès de l'opinion.

Enfin, à la fin de la conversation, le lord du Sceau privé, après avoir remercié du long et intéressant exposé fait par son visiteur, a indiqué que lui-même et M. Eden étaient en plein accord, et que le secrétaire d'État au Foreign Office serait heureux, après son retour de congé, de recevoir la visite de l'ambassadeur d'Allemagne et de s'entretenir à son tour avec lui « du règlement général de la paix européenne ».

437

Message du Gouvernement britannique au Gouvernement français [1]

12 février 1937.

Le gouvernement britannique a prié l'ambassadeur d'expliquer que s'il s'est permis d'envoyer un message à M. Blum, c'était uniquement dans l'espoir de lui être en quelque sorte utile. Ce n'était nullement dans son idée de mettre en avant des propositions spécifiques, ce qui est naturellement du ressort du seul gouvernement français. Le message, inspiré par les sentiments les plus amicaux, est à comprendre au sens de la consultation prévue à l'accord tripartite [2], et comme expression de l'inquiétude du gouvernement britannique en face de la situation qui semble se dessiner [3]. Le gouvernement britannique ne peut juger de cette situation qu'à la lumière des transactions entre les deux fonds d'égalisation. Celles-ci indiquent que les pertes d'or de la France ont été lourdes et persistantes et qu'elles continuent depuis assez longtemps. Plus récemment encore, un crédit de 40 millions de livres a été consenti à Londres, mais la situation, comme elle est vue de Londres, est que les pertes de devises continuent toujours et que le crédit lui-même s'épuise à mesure qu'il devient impossible. Il a paru au gouvernement britannique que si ces pertes se continuaient, elles compromettraient inévitablement le succès de l'accord tripartite. Voilà la raison pour laquelle le gouvernement britannique s'est permis d'exprimer l'espoir que M. Blum voudrait bien prendre en considération

[1] Extrait des papiers Lacoste.
[2] De septembre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le n° 288.
[3] Cette inquiétude s'était manifestée notamment, fin janvier, lors de la conclusion d'un emprunt de Paris (destiné en principe aux chemins de fer français) sur la place de Londres.

quelles mesures seraient à prendre dans le but de restaurer promptement la confiance dans le franc.

Aucune proposition tendant à une réunion entre M. Vincent Auriol et le chancelier de l'Échiquier n'a été reçue à Londres récemment, mais M. Neville Chamberlain craignait qu'une telle réunion ne manquât d'être connue et d'occasionner ainsi de nouveaux bruits et des dérangements sur les bourses. La situation qu'il s'agit de résoudre est du ressort du gouvernement français et M. Chamberlain a le sentiment qu'il serait préférable, de tous les points de vue, qu'il ne parût pas s'y mêler directement.

438

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 126, 127. *Bruxelles, s. d.* (1).

(*Reçu :* le 13 février 1937, 12 h. 35.)

D'après les informations et impressions recueillies par notre attaché militaire, il semblerait que le gouvernement belge soit enclin à faire reprendre entre nos deux armées les contacts qui avaient été suspendus depuis quelques mois. L'attaché militaire belge à Paris aurait été invité à demander et à donner divers renseignements, alors qu'il avait reçu antérieurement des instructions contraires.

Après les dernières déclarations de M. Hitler, on s'aperçoit peut-être qu'il faut toujours en revenir à l'appui traditionnel de la France et de l'Angleterre, surtout maintenant qu'on a nettement affirmé l'indépendance de la politique belge, que l'augmentation du service militaire est votée et qu'on considère comme acquis l'octroi d'une garantie française sans réciprocité (voir note belge remise aujourd'hui au gouvernement britannique sur les négociations locarniennes) (2).

Peut-être l'incident du banquet des officiers de réserve français (voir ma lettre n° 54) (3) n'est-il pas non plus étranger à ce revirement. L'impression de gêne qui en était résultée avait été habilement exploitée dans notre intérêt.

(1) Par poste.
(2) Reproduite ci-dessus sous le n° 432.
(3) La lettre n° 54 du 21 janvier rendait compte de l'incident suivant. Comme chaque année, avaient été invités, au banquet des officiers de réserve français en résidence en Belgique, le ministre de la Défense nationale et le chef d'État-major belges. L'un et l'autre se déclarèrent empêchés, mais firent savoir que le général premier sous-chef serait présent au banquet sans préciser si ce serait à titre officiel ou à titre personnel. Un peu plus tard, il était communiqué que la présence du général premier sous-chef aurait lieu à titre personnel. Entre-temps, l'ambassadeur apprit également que « c'était le gouvernement lui-même qui, pour des raisons de politique intérieure, avait invité le ministre de la Défense nationale et trois autres lieutenants-généraux à s'abstenir d'assister au banquet ».

D'une façon générale, ainsi que je l'ai déjà signalé à diverses reprises, on commence à sentir, dans la presse et dans les milieux officieux, une réelle détente dans les sentiments professés à notre égard, depuis que la situation intérieure en France et la situation extérieure consécutive aux affaires d'Espagne s'avèrent favorables.

439

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 669 à 672. *Berlin, 13 février 1937, 14 h. 57.*

(*Reçu :* 14 h. 55.)

Bien qu'il ait parlé, hier soir, sur le ton mordant et sarcastique et avec l'accent de polémique qui lui sont habituels, M. Goebbels s'est montré plus prudent à Berlin qu'il ne l'avait été à Hambourg [1].

Il s'est, à plusieurs reprises, défendu de vouloir se mêler de la politique intérieure des états étrangers. Il a déclaré que l'Allemagne n'avait pas à s'occuper de la formation politique qui gouverne la France et que peu lui importait que ce fût le Front populaire ou une autre combinaison.

Je crois pouvoir reconnaître dans ces phrases l'écho et l'effet des reproches que j'avais adressés au ministre, le 6 février.

La version officielle du discours publiée par l'agence *D.N.B.* a, d'ailleurs, été soigneusement revue et épurée.

C'est encore une fois, le traité de Versailles mis à part, contre le bolchevisme ou, plus exactement, contre la propagande révolutionnaire du bolchevisme en Europe, que M. Goebbels a été le plus violent. Il a atténué, à ce propos, ce que la presse allemande affirme chaque jour, à savoir que la Tchécoslovaquie construit des aérodromes pour satisfaire aux désirs de l'état-major russe. Mais il a ajouté que l'accord tchéco-russe obligeait à croire que les aérodromes tchèques seraient mis, en cas de guerre, à la disposition de la Russie [2].

Du pacte franco-russe, il ne semble pas qu'il ait dit un mot. Le président du Conseil *(sic)* déclare, cependant, que l'Allemagne ne tolérerait pas que le bolchevisme se fît de l'Espagne un nouveau tremplin (l'autre étant la Tchécoslovaquie).

On remarquera l'insistance avec laquelle M. Goebbels a répudié toute idée, toute intention, toute possibilité de guerre.

Ce n'est pas seulement pour échapper au grief d'avoir prononcé un discours de nature à inquiéter le monde et à faire prêter à l'Allemagne des projets

(1) Dans son discours du 5 février. Voir ci-dessus le n° 409 (et note).

(2) Par télégramme n° 673, l'ambassadeur ajoutait que, en dépit de ces attaques, « les contacts et les sondages réciproques » semblaient se poursuivre entre Allemands et Tchèques. (Se reporter aussi à la D. n° 64 de Prague, publiée ci-après sous le n° 442.)

agressifs. C'est pour calmer l'opinion allemande elle-même, dont les chefs nazis semblent aujourd'hui comprendre à quel point elle s'était alarmée en décembre et au début de janvier dernier, et combien elle reste encore, dans sa masse, hostile à la perspective d'une guerre prochaine.

M. Goebbels n'en a pas moins repris le thème dangereux qu'il avait déjà développé à Hambourg et selon lequel l'Europe serait, dès maintenant, divisée en deux camps, le camp du bolchevisme et celui de ses adversaires, parmi lesquels l'Allemagne s'enorgueillit d'occuper la première place.

440

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 155 à 157. *Ankara, 13 février 1937, 19 h. 28, 19 h. 25, 19 h. 22.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 10, 21 h. 50.)

La réserve, pour ne pas dire la retraite de M. Rustu Aras sur le thème du pacte méditerranéen et du pacte d'assistance générale (1), m'a amené à sonder le terrain sur la question du pacte oriental.

Ce pacte qui, avec l'agrément de l'U.R.S.S., devait à l'origine unir l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak et [la Turquie], s'est récemment élargi et, avec l'aveu de la Grande-Bretagne, doit s'étendre au Hedjaz et à l'Égypte. Il serait, m'a dit M. Rustu Aras, signé au printemps.

Par analogie avec le pacte balkanique, il y a lieu de penser que ces états se garantiront mutuellement la sécurité de toutes leurs frontières dans leur ensemble et s'engageront à se concerter sur les mesures à prendre pour la même sauvegarde de leurs intérêts communs.

La France sera-t-elle absente de cette consultation quand est assuré le patronage et de l'U.R.S.S. et de l'Angleterre, et la Syrie sera-t-elle mise à l'index, comme jusqu'à ce jour la Bulgarie dans les Balkans?

Sans doute la question est-elle complexe, et comme l'Angleterre au regard de la Palestine, la France, au regard de la Syrie et plus encore du Liban, doit-elle réfléchir aux conséquences politiques d'un pacte dont la Turquie attend d'une façon évidente le rayonnement accru de son influence.

Mais encore faut-il éviter que ce pacte ne soit interprété après l'affaire d'Alexandrette comme une nouvelle barrière mise à l'activité turbulente des Syriens et à leur dessein encore récemment avoué de réaliser au plus tôt l'unité arabe.

C'est pourquoi, sous la forme la plus nuancée, j'ai pris date, au cours de mon dernier entretien avec M. Rustu Aras, pour reparler de cette question.

(1) Voir ci-dessus n° 433.

441

M. Araquistain, Ambassadeur d'Espagne à Paris,
à M. Léon Blum, Président du Conseil français.

Paris, 13 février 1937.

Ainsi que je vous l'avais promis hier, je vous envoie ci-joint une copie du mémorandum que j'ai présenté aujourd'hui à M. Delbos au nom de mon gouvernement.

Comme vous le verrez, il y a quelques modifications par rapport à l'aide-mémoire que vous a remis Del Vayo à l'occasion de son récent voyage à Paris [1].

Je serais heureux que cette offre puisse servir de base à une négociation qui contribuerait à mettre un terme à l'ingérence des puissances fascistes en Espagne.

Personnellement, je crois, ainsi que je vous l'ai dit hier, que le rétablissement de la liberté de commerce, pendant que délibère le comité de Londres, exercerait une puissante influence sur l'acceptation et l'organisation du contrôle par les puissances récalcitrantes et sur toute solution ultérieure. Les paroles que vous avez prononcées à ce sujet m'ont été d'un grand encouragement.

Recevez...

P. S. — Bien reçu votre *Stendhal,* avec son affectueuse dédicace. Merci mille fois pour la double et délicate attention. Je suis en train de le savourer, avec tant de plaisir qu'il m'a ouvert l'appétit pour l'œuvre de critique, tout entière, du « frère défunt ». J'ai même déjà en vue un exemplaire rare de votre *Eckermann.* Et un jour, lorsque cette tempête sera calmée, et que seront revenues les heures de paix et de loisir, je me promets d'écrire pour rechercher la communauté profonde entre le critique et l'homme d'État, car la personnalité, au fond de l'être, est toujours une seule et même chose.

Annexe

Mémorandum [2]

Valence, 9 février 1937

Comme suite aux conversations qui ont eu lieu à Genève, à l'occasion de la dernière session du Conseil, et au cours desquelles le ministre des Affaires étrangères de l'Espagne exposa à MM. Delbos et Eden le besoin de ne pas laisser passer plus de temps sans commencer l'examen du problème de l'Espagne d'un point de vue différent, en vue d'une collaboration active de l'Espagne avec la France et le Royaume-Uni en ce qui concerne l'Europe occidentale, sus-

(1) Non retrouvé.
(2) Signé du ministre Alvarez del Vayo.

ceptible, en même temps, d'apporter de nouveaux éléments pour la solution des problèmes d'ordre général européen, le gouvernement de la République désire concrétiser son initiative dans les termes suivants :

I

1. Le gouvernement espagnol envisage l'avenir de la politique internationale de l'Espagne, en ce qui concerne l'Europe occidentale, sous la forme d'une collaboration active avec la France et le Royaume-Uni.

2. A cet effet, l'Espagne serait disposée à tenir compte des intérêts de ces deux puissances, pour autant qu'ils seraient compatibles avec ses propres intérêts, dans la reconstitution de son économie ainsi que dans ses relations militaires, navales et aériennes.

3. Dans le même ordre d'idées, l'Espagne serait disposée à examiner, dans une négociation d'ensemble, la convenance de la modification ou non de la situation actuelle en ce qui concerne ses positions dans l'Afrique du Nord (zone espagnole du Maroc), à condition que cette modification ne se fasse pas au bénéfice de puissances autres que la France ou le Royaume-Uni.

4. Le gouvernement espagnol est d'avis que la « mobilisation » de ses positions en Afrique du Nord doit servir à rendre possible, par la voie d'arrangements territoriaux plus étendus, la solution de problèmes politiques qui se trouvent au centre même des difficultés présentes et à la solution desquels l'avenir même de la politique internationale de l'Espagne se trouve étroitement lié.

II

Guidé par le désir de mettre un terme rapide à la guerre civile en Espagne qui, grâce à l'appui continu prêté aux rebelles par l'Allemagne et l'Italie, est susceptible de se prolonger, en produisant, d'un côté, de nouvelles et profondes atteintes à l'organisme espagnol, et, d'autre part, créant un risque constant de dériver, au moment où l'on s'y attendrait le moins, en un vaste conflit international, le gouvernement de la République formule les propositions contenues au paragraphe I, capables, à son avis, si on en déduit les conséquences logiques, de contribuer à la réalisation des fins proposées.

En se montrant disposé à consentir certains sacrifices — zone espagnole du Maroc — et à obtenir que le pays se décide à renoncer à la politique de neutralité qui jusqu'ici avait l'adhésion de la majorité des partis, le gouvernement de la République le fait à la condition que lui soit offerte la possibilité d'épargner à son peuple la prolongation de l'hémorragie de la guerre.

Si ces propositions, faites dans un esprit d'ample collaboration internationale, sont appréciées à leur juste valeur par les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne, c'est à eux qu'il incombe de prendre toutes les mesures à leur portée pour que cesse, désormais, d'une manière définitive, l'ingérence germano-italienne dans les affaires espagnoles.

Déjà, en eux-mêmes, les intérêts du maintien de la paix, qui se confondent avec les intérêts nationaux et démocratiques occidentaux, prescrivent la poursuite efficace de tels objectifs.

S'il devenait évident que les sacrifices consentis par le gouvernement espagnol étaient insuffisants pour atteindre le but primordial, c'est-à-dire, que cesse la fourniture d'armes et d'hommes aux rebelles par l'Allemagne et l'Italie et si, en conséquence, le gouvernement de la République se voyait obligé à poursuivre sa lutte jusqu'à la victoire contre ses généraux en rébellion, aidés constamment par deux puissances étrangères, les propositions formulées au paragraphe I perdraient toute signification et manqueraient de base même, dans la mesure où serait frustrée leur fin essentielle, qui est d'épargner au peuple espagnol de plus grandes souffrances.

Afin de souligner une fois de plus que de son côté le gouvernement espagnol est capable de mettre fin rapidement à la lutte sans aucune espèce d'appui extérieur, nous renouvelons ici notre assentiment aux efforts qui tendent à éliminer de la lutte qui se déroule en Espagne toute espèce d'ingérence extérieure.

Indépendamment des réserves de principe formulées invariablement par le gouvernement de la République, chaque fois qu'on a suscité le problème de la non-intervention, en tant qu'affirmation du droit indiscutable de tout gouvernement souverain à se pourvoir librement de tous les éléments dont il a besoin pour sa propre défense, devant l'existence de fait de la

non-intervention et du comité de Londres, il conviendrait, suivant l'opinion du gouvernement de la République, de leur donner un sens d'efficacité véritable si on ajoutait aux mesures prévues pour empêcher l'envoi de matériel de guerre et de volontaires, sous quelque forme que ce soit, cette autre mesure définitive :

Réembarquement, à une date déterminée, qui serait fixée par le comité de Londres, de tous les éléments étrangers sans exception, et quelle que soit leur fonction, qui participent actuellement dans la lutte intérieure espagnole.

Cette proposition, bien que formulée alors dans un but équivoque, figurait dans la dernière note de la réponse du gouvernement d'Italie à celui du Royaume-Uni [1]. Le gouvernement de la République la fait sienne. Il espère vivement que, étant donné que cette mesure est la seule qui donnerait un sens et une cohérence véritable à la politique de non-intervention, les gouvernements de la France et du Royaume-Uni s'en feront les porte-voix les plus résolus au comité de non-intervention de Londres.

Ce serait là le moyen sûr de voir terminer rapidement la guerre civile en Espagne.

442

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 64. Confidentiel. *Prague, 13 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 février).

A la suite des divers rapports que j'ai adressés à Votre Excellence, en ces derniers temps, sur les relations de la Tchécoslovaquie avec différents états, je crois utile de tirer la conclusion de ces rapports et d'exposer mes vues actuelles sur l'orientation de la politique tchécoslovaque.

Comme je l'ai indiqué, le cabinet de Prague est assez mécontent de celui de Belgrade, dont il observe avec méfiance les démarches politiques aussi bien que la répugnance à formuler par écrit les assurances de fidélité à l'alliance et de concours militaire éventuel qu'il donne verbalement.

Quant à la Roumanie, les hommes d'État tchécoslovaques se disent en rapports intimes et confiants avec elle.

Le cabinet de Prague vient de consentir à celui de Bucarest des conditions financières avantageuses pour une importante fourniture d'armes. Il n'en reste pas moins que le gouvernement roumain s'est rapproché de celui de Varsovie et que, d'après ce que m'a dit M. Krofta, on voit ici la trace des intrigues polonaises dans le caractère fâcheux de l'incident qui va motiver le déplacement du ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest [2].

(1) Allusion au mémorandum italien du 7 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 254 (annexe).

(2) M. Seba, ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest avait publié un ouvrage intitulé « La Russie et la Petite Entente dans la politique mondiale », où il considérait comme transitoires les frontières sud-orientales de la Pologne et souhaitait que la Tchécoslovaquie eût des frontières communes avec l'U.R.S.S. Ce fait, ainsi que ses jugements sévères sur l'aristocratie roumaine, le contraignaient le 15 février à demander lui-même son rappel.

Dans les négociations auxquelles donne lieu l'examen de l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente et du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente en tant que telle, le rôle de M. Antonesco ne paraît d'ailleurs pas très clair.

J'ai eu deux conversations avec cet homme d'État au moment où le roi de Roumanie est venu à Prague (1). Je n'avais pas perdu non plus le souvenir de mes rapports avec M. Antonesco, quand il était ministre à Paris et moi sous-directeur d'Europe.

Je l'ai trouvé vieilli. Est-ce un homme bien intentionné, mais peu au courant des affaires, de mémoire et d'intelligence vacillantes qui comprend mal ce qu'on lui dit, ainsi qu'il ressort des propos tenus à M. Thierry avant la démarche du 18 janvier, et de ce qu'a rapporté M. Stoyadinovitch de ses conversations de Resita (2)? Cache-t-il au contraire, sous une apparence superficielle et des propos peu consistants, une ligne politique personnelle qu'il préfère ne pas formuler, et qu'il suit en invoquant des malentendus? Mes impressions personnelles et la lecture des télégrammes de mon collègue qui ont suivi les visites de M. Antonesco à Paris et à Resita ne me permettent pas de choisir entre ces deux interprétations. Mais en tout cas, M. Antonesco ne me paraît pas avoir utilement exposé ni défendu notre manière de voir dans la question des accords entre les états de la Petite Entente et de la France avec la Petite Entente. Les conversations que j'ai eues ici soit avec le Président et le ministre des Affaires étrangères, soit avec les hauts fonctionnaires du ministère m'ont convaincu que le gouvernement tchécoslovaque ne croyait plus guère à l'aboutissement actuel de ces négociations.

Avec leur volonté habituelle d'optimisme, les hommes d'État de Prague ne s'en montrent pas troublés. Ils disent qu'il faut prendre patience, que la Roumanie est disposée à signer les pactes que nous avons en vue, qu'entre la Yougoslavie et l'Italie la méfiance habituelle ne tardera pas à remplacer les échanges actuels d'amabilité.

Il n'en reste pas moins que si le cabinet de Prague examine quelle serait sa situation en cas d'une attaque allemande, je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'il n'est pas absolument certain du concours militaire de ses alliés de la Petite Entente.

Votre Excellence a noté d'autre part dans mes récentes communications qu'il n'attend pas de la Pologne, dans une pareille circonstance, plus que la neutralité.

Ces constatations ne doivent pas être perdues de vue si l'on examine l'attitude de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'Allemagne.

M. Benès, M. Krofta surtout, se louent volontiers de leurs rapports autres que politiques avec le gouvernement du Reich : traité de commerce heureusement conclu, arrangement sur les chemins de fer satisfaisant les désirs tchécoslovaques, non-immixtion officielle du cabinet de Berlin dans les questions de minorités. M. Krofta a tenu d'autre part à me faire remarquer que,

(1) A la fin d'octobre 1936. Voir, au tome III de la présente série, les nos 427, 434, 448, 469.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus no 240 (note).

lors de la récente session de la commission de l'Elbe. la France et l'Angleterre ne se sont pas servies de l'instrument d'échange que leur donnait le cours moyen et inférieur du Danube pour obliger l'Allemagne à accorder à la Tchécoslovaquie des garanties de libre trafic sur l'Elbe, mais se sont bornées à conseiller au cabinet de Prague de négocier directement avec l'Allemagne en assurant celui-ci de leur bienveillance. Je sais que cette esquisse ne répond pas à la réalité, mais c'est celle que m'a présentée le ministre.

Ces composantes de l'attitude de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'Allemagne ne doivent pas être négligées non plus.

Il faut tenir compte également des progrès sans cesse poursuivis de l'armée tchécoslovaque et qui, d'après ce que m'a dit en dernier lieu le président de la République, amèneront l'automne prochain cette force militaire à un état de préparation parfait.

L'Allemagne est loin de méconnaître l'importance de ce facteur du problème. M. Eisenlohr l'a dit à M. Papée. Le gouvernement et le peuple tchécoslovaques y puisent aussi un sentiment de réconfort. Ils pensent que l'Allemagne hésiterait à attaquer un état capable de se défendre seul ou à peu près pendant plusieurs mois et d'attendre aussi des secours qui, s'ils étaient lents à devenir effectifs, le deviendraient certainement en raison de l'opiniâtreté de la résistance.

Il faut aussi considérer la certitude où l'on est, en cas d'accident, de l'appui français, l'espoir qu'on a de l'appui anglais. J'y reviendrai plus tard avec plus de détails.

C'est à la lumière de ces diverses considérations qu'il convient d'essayer de caractériser les réactions des hommes d'État tchécoslovaques à l'égard de la possibilité de propositions allemandes sur le plan politique. Votre Excellence sait que MM. Benès et Krofta m'ont tout d'abord parlé de propos qui leur avaient été tenus et auxquels ils n'avaient pas eu à répondre. Suivant ces propos, l'Allemagne serait disposée à conclure avec la Tchécoslovaquie un pacte de non-agression, de non-immixtion, de consultation et de non-assistance à l'agresseur. Au début, les hommes d'État tchécoslovaques n'envisageaient pas la possibilité de relever de pareils propos autrement que comme élément ou comme suite d'une négociation avec l'Allemagne où la France et l'Angleterre joueraient le rôle principal. La prochaine tenue paraissait en effet certaine d'une conférence destinée à conclure un nouveau pacte de Locarno, et peut-être à se généraliser en vue de l'organisation de la sécurité européenne. Cette conférence se fait attendre. Au début, les conséquences de ce retard ne se sont pas trop fait sentir. Nous avions pris l'initiative d'une double négociation, entre les états de la Petite Entente et entre la France et la Petite Entente, dont l'heureux aboutissement devait encadrer fortement la Tchécoslovaquie et lui permettre d'attendre. Mais ces négociations se heurtent à des difficultés plus longues à surmonter que nous ne l'avions prévu. D'autre part, l'Allemagne a monté contre la Tchécoslovaquie une campagne de presse qui a fait croire ici et là à la possibilité imminente d'une agression armée. Les hommes d'État tchécoslovaques ont dit qu'ils n'étaient pas impressionnés, qu'ils ne

croyaient pas à cette attaque parce qu'elle devait entraîner une guerre générale dont l'issue était plus que douteuse pour le Reich.

Mais en même temps, et cela résulte de ma correspondance de ces derniers mois, il apparaissait que leur position s'était quelque peu modifiée à l'égard des propos tenus par les personnalités responsables allemandes. Ces propos, disaient-ils, ne pourraient être suivis d'effet que si dès l'abord il était entendu que le cabinet de Prague n'y répondrait qu'une fois reconnue par l'interlocuteur la fidélité absolue qu'il entendait conserver à ses alliances, amitiés, engagements et obligations. Votre Excellence sait que je me suis appliqué à démontrer à MM. Benès et Krofta le danger que présenterait une pareille conversation, même à supposer que fût admise expressément par le Reich la condition préalable qu'y mettrait la Tchécoslovaquie (1).

J'ai toujours trouvé M. Krofta assez récalcitrant à ces idées.

Quant à M. Benès, Votre Excellence n'a pas perdu le souvenir des deux conversations que j'ai eues avec lui avant et après le discours du 30 janvier de M. Hitler (voir mes télégrammes n[os] 83 à 89 et 93 à 103) (2). Dans le premier de ces entretiens, le Président avait introduit un nouvel argument à l'appui de la conclusion avec l'Allemagne d'un pacte de non-agression. Si, laissait-il entendre, la Yougoslavie hésite à signer l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente, si la Pologne manifeste toujours, malgré son rapprochement de la France, des dispositions aussi hostiles à l'égard de la Tchécoslovaquie, c'est que la Yougoslavie et la Pologne ont peur de l'Allemagne. Rassurées à l'égard de la possibilité d'une attaque de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, ces deux puissances se montreraient plus diposées l'une à se lier avec Prague, l'autre à s'en tenir moins éloignée. M. Benès affirmait d'ailleurs qu'en tout état de cause, un engagement allemand ne lui inspirerait aucune confiance, et qu'il ne considérerait l'ouverture d'une conversation devant mener à la signature d'un pacte de non-agression avec Berlin que comme un moyen de gagner du temps et de fortifier ses liens avec d'autres états susceptibles de s'entendre avec Prague. Votre Excellence sait que, après le discours de M. Hitler et celui que vous avez prononcé à Châteauroux (3), M. Benès, le 2 février, déçu sans doute par la première de ces manifestations et réconforté par l'autre, impressionné peut-être aussi par les dangers que je lui avais montrés à la conversation qu'il envisageait, n'a plus fait mention de celle-ci, ni de l'argument qui l'y portait et m'a déclaré catégoriquement qu'à son avis il fallait attendre des propositions précises de M. Hitler; que si le Führer en faisait à Prague, il nous communiquerait immédiatement celles-ci et que nous verrions ensemble ce qu'elles signifiaient.

Dans une troisième conversation, le 4 février, le Président m'a répété presque textuellement les mêmes assurances, alors que je lui disais mon étonnement d'une conversation que j'avais eue la veille avec M. Krofta (4).

(1) Voir ci-dessus n° 359.
(2) Reproduits ci-dessus sous les n[os] 375 et 393.
(3) Sur le discours de Châteauroux, voir ci-dessus le n° 380 (note).
(4) Voir ci-dessus n° 393.

M. Benès conduisant la politique extérieure tchécoslovaque, je tiens pour valables ces déclarations nettes et catégoriques.

Je suis cependant étonné de voir M. Krofta, d'habitude si déférent et si discipliné vis-à-vis de son ancien chef, continuer à caresser complaisamment l'idée de cette conversation avec l'Allemagne. Cela m'avait vivement frappé le 3 février, c'est-à-dire le lendemain du jour où M. Benès m'avait donné les assurances rappelées plus haut. Je suppose que le Président a dû faire une observation à son ministre à la suite de l'observation que je lui avais faite à lui-même le 4 février, car M. Krofta est devenu plus timide. Mais je sens au fond de son cœur subsister cette dilection pour une conversation, assaisonnée de toutes les précautions que j'ai dites mais directe. Je lui répète toujours qu'il n'y faut pas songer ailleurs que dans le cadre d'une négociation générale en vue de l'organisation de la sécurité européenne ou, tout au moins, après la conclusion de l'accord d'assistance militaire entre les états de la Petite Entente et du pacte entre la France et la Petite Entente.

En lisant certains de mes rapports sur les relations de la Tchécoslovaquie avec l'Italie, avec la Hongrie, avec la Bulgarie, Votre Excellence aura peut-être eu comme moi l'impression d'un effort, assez lourd et maladroit à la vérité, pour se rapprocher de la Yougoslavie en l'imitant, pour essayer de paraître faire ses affaires tout seul. Dans cet ordre d'idées, M. Krofta vient de donner à *Excelsior* une interview d'une extrême médiocrité. Il y affirme la solidité inébranlable de la Petite Entente, la joie ressentie à Prague de l'union italo-allemande qui facilite, dit-il, le rapprochement et la collaboration des états de la Petite Entente et de ceux du pacte de Rome. Pas un mot de la France.

On en vient à se demander en rapprochant tous ces faits si la Tchécoslovaquie ne tente pas de jouer sur les deux tableaux.

J'ai cependant l'impression que nous pouvons l'empêcher de causer avec l'Allemagne, ce qui est le seul point important, ses fantaisies centrales, balkaniques ou péninsulaires étant de peu de poids : propos échangés entre petites gens changeantes, craintives, cherchant leur voie et quelque gain immédiat.

Les hommes d'État tchécoslovaques sont en effet à mon avis persuadés que, dans l'incertitude actuelle, la France est leur seul appui puissant et certain. Ils sont aussi convaincus que si la Tchécoslovaquie était attaquée par l'Allemagne et si la France venait à son secours, l'Angleterre se joindrait à la France. Ils estiment que la France et l'Angleterre unies sont plus fortes que le Reich et que le Reich le sait. Ils sentent donc que le plus sûr moyen de sauvegarder la paix et de sauver la vie de leur pays est de se tenir étroitement liés à la France et à l'Angleterre.

Je crois que nous pouvons considérer cette donnée comme une base solide. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que si le cabinet de Prague sentait quelque flottement dans notre attitude à l'égard de cette conversation allemande ou quelque complaisance de la part de l'Angleterre, il ne serait pas tenté de s'y risquer, se disant au surplus que nous le tirerions d'affaire si l'entretien menaçait de le mener plus loin qu'il ne pensait. C'est pour ce motif qu'à mon avis, nous devons être très fermes et donner l'impression d'une attitude arrêtée. Je suppose que Votre Excellence parle à M. Osusky dans le sens où je parle à

M. Benès. Il serait désirable qu'à Londres il fût fait de même ou, à tout le moins, que ne fût pas encouragée une conversation entre Prague et Berlin, considérée comme un moyen de fortune d'écarter la guerre.

Je croirais cette conversation très dangereuse et cela pour deux raisons :

Un accord sur le plan politique, si restreint fût-il, entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne risquerait de donner lieu, contrairement à l'avis des hommes d'État tchécoslovaques, au phénomène d'attraction ou de pénétration que nous observons en Autriche et qui a pu se manifester en Pologne à un moindre degré.

Contre cela, il serait très difficile de défendre la Tchécoslovaquie, car c'est un processus qui relève plutôt des lois de la gravitation que des stipulations des traités et l'Allemagne est à côté.

L'autre raison, c'est que notre prestige de grande puissance européenne souffrirait gravement d'un rapprochement politique entre Prague et Berlin effectué en dehors de nous, isolément, hors du cadre des accords à conclure en vue d'organiser la sécurité européenne et, quoi qu'en dise M. Krofta, suivant les méthodes recommandées par M. Hitler et contrairement à celles que nous prétendons suivre conformément aux principes du covenant.

Si ni ne s'ouvrent, ni n'aboutissent à un résultat heureux les négociations générales en vue de l'organisation de la sécurité européenne, la meilleure solution à notre point de vue serait donc, à mon avis, de persévérer dans nos efforts en vue de la conclusion des accords entre états de la Petite Entente et entre la France et la Petite Entente en tant que telle et, en attendant, de maintenir la Tchécoslovaquie dans sa position actuelle. Je crois qu'avec de la vigilance et de la fermeté nous le pouvons. Évidemment, les perspectives d'aboutissement des accords que nous avons en vue ne paraissent pas être en ce moment à échéance rapprochée. A ce point de vue, l'attitude du gouvernement britannique telle que l'exposé de M. Corbin dans sa communication n° 287 du 6 février (1) *(sic)* est assez décevante.

Cette communication se termine par un mot un peu obscur de M. Eden : « Il faudra trouver un autre moyen de sauver la Tchécoslovaquie ». Ce moyen sera-t-il la manifestation officielle de l'intérêt effectif que d'accord avec la France, le gouvernement britannique apporterait le cas échéant à la défense de ce pays? La Tchécoslovaquie serait ainsi probablement sauvegardée et dans le centre de l'Europe la paix assurée. C'est sans doute le principal. Le prestige de l'Angleterre en serait accru. J'observe en effet ici depuis quelque temps un remarquable désir d'attirer l'attention de Londres, de se faire bien voir de l'Angleterre. Il me rappelle les attentions et les espoirs dont ont été l'objet de la part de toute l'Europe les États-Unis d'Amérique après l'armistice de 1918. Je me demande si notre situation en Europe en serait également améliorée. Il me paraît incontestable qu'à ce point de vue serait préférable la conclusion que nous avons en vue des accords militaires entre états de la Petite Entente et du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente, si ces accords pouvaient aboutir même sans le concours de l'Angleterre;

(1) **Document reproduit ci-dessus sous le n° 404.**

cela ne me paraît pas impossible avec de la patience et de la persévérance, étant donné l'instabilité de la situation actuelle et les changements pouvant survenir dans les rapports italo-yougoslaves.

Je ne suis pas en mesure d'apprécier exactement les chances de réalisation de cette combinaison. Si nous prévoyions que la solution anglaise dût prévaloir, nous aurions à tenter de la présenter comme un témoignage de l'influence que nous exerçons à Londres, puisqu'il serait incontestable que l'intimité franco-britannique se manifesterait dans le centre et l'est de l'Europe plutôt suivant les principes de notre politique que suivant ceux de la ligne de conduite suivie jusqu'à ces derniers mois par l'Angleterre. Mais cette démonstration n'irait pas sans difficultés. La Tchécoslovaquie serait en effet tentée d'attribuer l'évolution anglaise, plutôt qu'à notre influence, à des circonstances générales prévues dès longtemps par les hommes d'État de Prague et dont ceux-ci auraient su tirer parti.

443

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 700. *Berlin, 15 février 1937, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h.)

Mon collègue belge, qui n'avait pas cru devoir me dire ouvertement qu'il s'était entretenu avec M. von Neurath lui-même du sens de l'offre de garanties faite par le Führer le 30 janvier, m'a tout de même indiqué que, sur une nouvelle question de sa part, la Wilhelmstrasse lui avait répondu que l'Allemagne attachait au terme de neutralité exactement le sens que le roi Léopold III avait donné à ce terme dans son discours de l'automne dernier.

444

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 704 à 707. *Berlin, 15 février 1937, 19 h. 42.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

En termes très violents, dont j'ai rendu compte par mon message téléphoné nº 702 [1], l'agence officielle *D.N.B.* a dénoncé, cet après-midi, la nouvelle campagne de calomnies qu'elle accuse la presse française d'avoir lancée

[1] Document non reproduit (analyse de presse).

contre l'Allemagne, en prétendant que M. Goering, à l'occasion des chasses de Bielovitsa, où il est invité par la Pologne en même temps que le président du Sénat dantzicois M. Greiser, prépare les voies à une prochaine action destinée à rétablir la pleine souveraineté du Reich sur Dantzig.

Le *D.N.B.* et les journaux berlinois déclarent que ces allégations sont mensongères comme l'étaient les allégations relatives au débarquement de troupes allemandes au Maroc espagnol. Ils en rendent responsables l'agence Havas, Pertinax et Mme Tabouis; ils y voient une manœuvre soutenue par l'argent dont les Soviets abreuveraient la presse parisienne et qui aurait pour but d'effacer la bonne impression causée par les derniers discours de M. Hitler et de M. Goebbels [1]. Le gouvernement français, ajoutent-ils, devrait bien mettre à profit les sages conseils du président Lebrun [2] et faire taire les excitateurs.

Dans la note du *D.N.B.* et les commentaires des feuilles, il est aisé de reconnaître l'inspiration directe de M. Goebbels, apparemment mécontent de l'accueil qu'ont trouvé en France ses récentes manifestations oratoires.

Les bruits d'une prochaine action allemande à Dantzig ont effectivement couru ces jours-ci dans la capitale du Reich. Ce n'étaient que des bruits, et il aurait sans doute mieux valu qu'une agence de caractère officieux comme l'agence Havas ne les reprît à son compte. Mais on ne saurait oublier que c'est M. Goebbels lui-même qui est à l'origine de ces rumeurs et qui les a rendues plausibles en exprimant en public l'espoir que la question de Dantzig soit, à bref délai, complètement résolue.

C'est cette phrase énigmatique, rapprochée de la nouvelle du départ de M. Goering pour une chasse en Pologne, qui a donné naissance aux bruits dont s'indigne le *D.N.B.* [3].

(1) Allusion aux discours du Führer du 30 janvier (voir ci-dessus les nos 378 et 398; ci-dessous le no 465) et du ministre de Hambourg et Berlin (voir ci-dessus nos 409 et 439).

(2) Allusion au discours prononcé le 7 février par le président de la République française au banquet des journalistes républicains, et où il mettait en garde ses auditeurs contre les dangers de la liberté de la presse et de la propagation de fausses nouvelles.

(3) Le 16 février (T. no 729), M. von Neurath affirmait à l'ambassadeur que « M. Goering n'avait jamais eu l'intention de parler de la question de Dantzig pendant son séjour en Pologne et qu'il n'en parlerait pas ».

445

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 400. *Paris, 15 février 1937, 22 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nºs 341 et suivants [1].

Il va de soi qu'il ne saurait être question d'associer le Portugal à une surveillance navale si, par ailleurs, le gouvernement portugais persistait à vouloir soustraire son pays à l'action d'un organisme de contrôle.

Si, par conséquent, un comité technique élabore un projet de surveillance basé sur la participation de six marines, toutes précautions doivent être prises pour que ces travaux ne puissent pas porter atteinte au principe ci-dessus défini.

446

Note du Ministre

Entretien avec sir George Clerk

Paris, 15 février 1937.

L'ambassadeur d'Angleterre vient me voir pour faire avec moi un tour d'horizon.

Il m'interroge d'abord au sujet des affaires d'Espagne et je lui fais part des instructions que j'ai données à M. Corbin, en lui soulignant la gravité de l'attitude italienne, de celle du Portugal et la nécessité de ne pas laisser se perpétuer un tel état de choses. Il le reconnaît et déclare que nous devons avoir, en effet, sur ce point, une pression des milieux de gauche.

Il me parle ensuite du projet concernant la Petite Entente. Il ne croit pas à sa réalisation étant donné les sentiments de la Yougoslavie et de la Roumanie. Il ajoute que peut-être ces nouveaux accords, dans les circonstances actuelles, ne sont pas souhaitables car ils pourraient fournir à l'Allemagne le prétexte de l'encerclement.

Je lui objecte des renseignements que je possède sur les intentions allemandes, et le danger d'une agression peut-être prochaine contre la Tchécoslo-

[1] Du 11 février, reproduit ci-dessus sous le nº 428.

vaquie [1], soit sous la forme d'envoi de volontaires au secours des Sudètes qui auraient été préalablement poussés à la révolte, soit de tout autre manière.

Dans ces conditions, quelle est la meilleure méthode : laisser croire à l'Allemagne qu'elle peut tout se permettre et ne rencontrera aucune résistance, ou bien lui faire comprendre qu'il y a des limites qu'on ne lui permettrait pas de franchir? Je crois qu'étant donné l'état d'esprit des nazis et de trop nombreux précédents, que la première manière est beaucoup moins efficace que la seconde.

Sir George Clerk me répond que, de toute manière, l'Allemagne doit savoir que si elle attaquait la Tchécoslovaquie, ce serait la guerre générale et que cela doit sans doute suffire à l'arrêter. Il ne paraît pas envisager l'hypothèse de l'Angleterre restant à l'écart du conflit, si la France y était engagée. Sur quoi, je lui fais observer que si l'on admet qu'une telle crainte peut l'arrêter, mieux vaut faire le possible pour la lui inspirer et j'insiste auprès de lui, comme j'ai insisté auprès de M. Eden, pour que son gouvernement, dont l'influence peut être décisive, encourage la Petite Entente à se ressaisir et ne néglige rien pour décourager l'Allemagne de toute tentative d'agression [2].

Sir George Clerk me demande ensuite ce que j'ai voulu dire dans mon discours de Châteauroux quand j'ai parlé de la réunion d'une conférence générale concernant le désarmement [3].

Je lui explique que j'ai simplement rappelé ce qui a été décidé à Genève (réunion du Bureau de cette conférence le 6 mai) et que le programme que nous envisageons reste le même : publicité des dépenses — contrôle de la fabrication et du commerce des armements — arrêt, limitation et réduction des armements aériens.

Sir George Clerk estime souhaitable de procéder par étapes en commençant par la publicité budgétaire. On verrait la tournure que prendrait cette discussion et jusqu'où l'on pourrait espérer utilement aller.

Il me parle enfin du problème financier évoqué par son gouvernement; il s'en déclare ennuyé, en ajoutant qu'il ne comprend pas très bien. Mais il espère que les explications qui sont en cours dissiperont les malentendus qu'il juge particulièrement regrettables dans les circonstances actuelles.

(1) Voir ci-dessus les n°s 359, 442.
(2) Voir ci-dessus n° 404.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus n° 380 (note).

447

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 115. *Londres, 15 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

Le séjour en Angleterre du baron von Wiesner, agent principal de l'archiduc Otto et du parti légitimiste autrichien, que j'avais annoncé au Département par mon télégramme n° 395 (1), s'est déroulé la semaine dernière suivant le programme que l'on avait annoncé.

C'est jeudi soir, le 11 février, que le visiteur autrichien a fait à l'Institut royal des Affaires internationales la conférence prévue, sous la présidence de lord Astor.

L'orateur a commencé par faire un historique du mouvement monarchiste, en précisant que celui-ci vise à la restauration de l'archiduc Otto de Habsbourg et en insistant sur le fait que, pleinement indépendant du légitimisme hongrois, il entendait rester dans les limites de l'Autriche actuelle : c'est avec une insistance toute particulière que le conférencier a ramené l'attention de son auditoire sur ce dernier point.

Il a indiqué ensuite que le mouvement avait pour buts essentiels le maintien de l'indépendance autrichienne, la résistance à l'Anschluss et au national-socialisme, et la coopération entre états danubiens. Il s'agit de remettre en honneur en Autriche les traditions d'un état allemand indépendant du IIIe Reich : seule une restauration peut, selon M. von Wiesner, permettre à l'Autriche de conserver à la fois son statut d'état germanique et son indépendance politique. A ses yeux, le problème reste purement national, et ne présente point d'aspect international.

Telle est l'essence d'un long discours dans lequel l'orateur a justifié le mouvement monarchiste par des arguments juridiques, culturels, historiques et politiques. Il a notamment fait ressortir la contribution que la doctrine légitimiste apporte à l'éducation du peuple autrichien dans le sens « national » du terme, et dans le sens d'une renaissance du patriotisme; il a rappelé que son parti avait accepté l'idée d'une constitution corporative avant même qu'elle ne fût appliquée par le chancelier Dollfuss. Enfin, M. von Wiesner a reconnu que les objectifs du mouvement monarchiste et du régime actuel étaient à bien des égards similaires, mais il a ajouté que la contribution des partisans de l'archiduc Otto à la résistance à l'Anschluss avait été décisive. Pour conclure, il a indiqué que le parti, qui comptait à l'origine une vingtaine de membres, en dénombre aujourd'hui 250.000.

(1) Document dont la reproduction n'a pas semblé utile.

Le représentant de l'archiduc Otto n'était pas sans inquiétude en ce qui concerne la discussion dont sa conférence devait être suivie. Chatham House, en effet, représente un milieu assez favorable à la Petite Entente, et assez informé des affaires d'Europe centrale. Quelques-unes des personnalités qui ont joué un rôle prédominant, pendant la guerre, dans la fondation des comités et de la revue *Nouvelle Europe*, comme le professeur Seton-Watson et M. Wickham Steed, prennent toujours part aux discussions. Aussi le baron von Wiesner s'attendait-il à être pris à partie assez vivement. La discussion s'est déroulée cependant dans une atmosphère de parfaite courtoisie. M. Seton-Watson est intervenu le premier pour demander si l'archiduc Otto, au cas où il monterait sur le trône, reviendrait à une conception plus démocratique de la constitution autrichienne. Ne serait-il pas alors à craindre qu'en s'appuyant sur la gauche, il ne perdît l'appui des conservateurs? D'autre part, une restauration serait-elle possible en Autriche sans que la Hongrie n'imitât immédiatement cet exemple? L'on verrait nécessairement surgir des revendications territoriales inacceptables pour les états successeurs. Ni la Petite Entente, ni l'Allemagne n'accepteraient, pour des raisons d'ailleurs différentes, le rétablissement de la monarchie en Autriche. Enfin, au cas où l'Archiduc ceindrait la couronne, serait-il prêt à renoncer officiellement à toutes revendications s'étendant au-delà des frontières actuelles de l'Autriche? Le professeur Seton-Watson se refuse à considérer qu'il y ait là une question d'intérêt local; elle lui paraît, au contraire, internationale au premier chef. Pour conclure, il a demandé à connaître le titre que voudrait prendre Otto de Habsbourg.

A ces diverses questions, le baron von Wiesner a répondu que le mouvement monarchiste ne travaillait à la restauration que dans le cadre des frontières de l'Autriche et qu'il était superflu de répudier des revendications que personne ne songeait à élever; que ses amis étaient entièrement indépendants des légitimistes hongrois; que le titre du futur souverain n'avait pas été arrêté, mais ne serait sans doute pas celui d'empereur, bien qu'il fût fondé à le prendre pour des raisons familiales, et non politiques; que l'Archiduc accepterait la constitution existante et n'entrerait certainement pas en conflit avec le chancelier Schuschnigg.

M. Wickham Steed, au nom de sa vieille expérience des affaires d'Europe centrale, a appuyé les objections de M. Seton-Watson. Sans craindre de remonter au déluge, il a soulevé la question de la Pragmatique Sanction. L'ancien directeur du *Times* s'est informé aussi de l'attitude probable de l'Italie; il a demandé s'il était exact que beaucoup de nationaux-socialistes se soient associés au mouvement monarchiste pour contribuer à provoquer une intervention allemande; enfin, il a rappelé que non seulement la Petite Entente, mais encore le Reich s'opposeraient à la restauration, l'Allemagne pouvant évidemment se servir de ce prétexte pour intervenir par la force et déclencher une guerre européenne.

M. von Wiesner a répliqué que la Pragmatique Sanction n'avait plus aucune validité; que Mussolini était favorable à la restauration et qu'il n'y avait point de nazis dans les rangs monarchistes. En ce qui concerne le danger de guerre, a-t-il ajouté, personne ne saurait voir l'avenir; mais, en tout état de cause, il

n'est pas question d'une restauration immédiate, et il est permis d'espérer qu'à longue échéance elle deviendra réalisable sans complications internationales.

M. C.F. Melville, correspondant diplomatique du *Sunday Dispatch*, a souligné, en reprenant les paroles du conférencier, la similitude du régime proposé par le souverain éventuel avec celui qu'a institué le chancelier Dollfuss; il a rappelé que M. von Wiesner avait également affirmé son désir de coopération danubienne et de résistance à l'Anschluss. Dans ces conditions, pourquoi l'officieuse *Reichspost* participerait-elle à la campagne nationale-socialiste contre la Tchécoslovaquie, à l'instigation sans doute de M. von Papen, attitude qui préoccupe vivement les partisans de la restauration en Angleterre?

Le représentant de l'archiduc Otto s'est montré évasif sur ce point; il a manifesté la crainte que la restauration des Habsbourg n'empêchât le succès de cet effort au lieu de le favoriser et qu'elle ne divisât l'Autriche, alors qu'il est essentiel d'en maintenir l'unité intérieure.

Enfin, sir Francis Lindley, ancien ambassadeur à Tokyo, qui fut jadis ministre à Vienne, a fait observer que l'Autriche était parfaitement fondée à ramener les Habsbourg si elle le jugeait bon. M. G. Edinger, collaborateur de la presse Beaverbrook, a parlé dans le même sens et contesté que tous les habitants des états successeurs fussent hostiles à l'idée d'une restauration. Miss Curry s'est exprimée en termes à peu près semblables.

D'une façon générale, l'atmosphère de la séance n'était point défavorable à la cause des monarchistes autrichiens. Le baron von Wiesner s'en est félicité, comme des contacts qu'il a eus, pendant son séjour, avec un certain nombre de personnalités britanniques du monde de la presse, de la politique et du Parlement. Il n'a point fait de visite officielle au Foreign Office, mais il a rencontré sir Orme Sargent au cours d'un déjeuner donné par M. von Blaas, conseiller de la légation d'Autriche. Il a vu également un certain nombre de jeunes députés à la Chambre des Communes, parmi lesquels M. Sandys, gendre de M. Winston Churchill, le capitaine Cazalet et M. William Astor, le fils du propriétaire du *Times*. Tous ces représentants conservateurs lui ont fait bon accueil, et il a même eu l'occasion de prendre la parole devant un groupe de membres des deux Chambres à Westminster.

A la légation d'Autriche où l'on montre, avec discrétion d'ailleurs, une vive sympathie pour la cause de l'archiduc Otto, l'on se déclare satisfait des conditions dans lesquelles s'est déroulé le séjour à Londres du baron von Wiesner. Le voyage, dit-on, n'a donné lieu à aucun incident; il a permis de constater, dans les milieux auxquels M. von Wiesner a eu à faire, qu'il existait plutôt un préjugé favorable au bénéfice de la cause des Habsbourg; l'opinion anglaise, dans son ensemble, considère que le problème de la restauration ne présente aucun caractère d'actualité, mais elle n'est pas éloignée d'y voir une possibilité d'avenir, si la Petite Entente modifie son attitude, et un élément de résistance à l'emprise que le Reich hitlérien voudrait exercer sur l'Autriche.

448

M. MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 21. Secret. *Budapest, 15 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mars.)

Le Régent m'a fait la grâce de venir il y a quelques jours dîner, à la légation, et j'ai pu, avant qu'il s'asseoie à sa table de bridge, échanger quelques propos avec lui.

Il voit dans Moscou le foyer d'un vaste complot dont le but prochain est le renversement de toutes les institutions existantes et dont le but éloigné est probablement l'instauration dans le monde de la royauté d'Israël. Pour se défendre contre de si pressants périls, la concentration dans chaque pays des pouvoirs de l'État en quelques mains fortes lui semble une nécessité. La dictature, la mobilisation quasi militaire de toute la population au service de l'idée nationale lui apparaissent dans les circonstances présentes comme des mesures que justifie le souci du salut public.

Le spectacle que lui a offert l'Italie [1] l'a profondément impressionné. Joignant ses mains et serrant de toutes ses forces ses doigts entrecroisés, il m'a dit : « Voilà l'Italie ». Il pensait trouver dans les milieux de la Cour un jugement assez réservé à l'égard de Mussolini. Il n'y a rencontré que l'enthousiasme. Son admiration personnelle pour le Duce a beaucoup grandi encore depuis qu'il le connaît. Il le tient pour le plus grand homme d'État qui ait paru dans le monde « depuis mille ans ».

Hitler aussi est un homme exceptionnel; mais, trop rêveur, sa fermeté est assez intermittente, et il ne sait pas faire régner parmi ses lieutenants la même discipline que Mussolini impose au parti fasciste.

De son voyage en Autriche, le Régent a rapporté une impression attristée. L'image qu'il avait gardée des fêtes de l'époque impériale lui a fait sentir par comparaison ce que le personnel gouvernemental actuel avait de médiocrement « décoratif ». Et puis l'Autriche, partagée en fractions hostiles qui ne communient même pas en une foi patriotique commune, déséquilibrée d'autre part par le poids excessif de sa capitale, lui paraît ne mener qu'une vie assez précaire et artificielle. Son amitié pour ce pays, auquel le rattachent tant de souvenirs, s'alarme des difficultés qu'il prévoit.

[1] Sur le voyage du Régent à Rome et Vienne, voir ci-dessus le nº 89 (et note).

449

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 384 à 390. *Londres, 16 février 1937, 0 h. 56.*

(*Reçu :* 3 h. 15, 3 h. 10, 2 h. 30, 2 h. 10.)

La séance tenue aujourd'hui par le Comité de non-intervention devait être consacrée à l'étude des mesures pouvant être prises en accord avec le gouvernement portugais pour le contrôle de ses frontières terrestres ou maritimes. La réponse de Lisbonne s'est trouvée retardée encore une fois par des demandes d'éclaircissement supplémentaires qui ont fait ajourner cet examen à demain après-midi.

D'autre part, j'avais fait savoir à lord Plymouth que j'aurais une importante communication d'ordre général à soumettre à la réunion. Le Président avait donc invité les deux délégués qui ne figurent pas dans le Comité des ambassadeurs à prendre part à la discussion. Dès le début de la séance. conformément à vos instructions, j'ai exposé la nécessité absolue que voit le gouvernement français, en présence des bruits alarmants qui circulent et de l'émotion qu'ils créent dans le public, à sortir de l'impasse où semblent engagés les travaux du Comité. Je n'ai pas caché que la situation actuelle ne pouvait se prolonger sans conséquences graves.

J'ai donc demandé si les gouvernements représentés à la réunion seraient prêts :

1° A adopter une date aussi rapprochée que possible pour étendre aux volontaires l'accord de non-intervention et pour prendre simultanément toutes mesures nécessaires à cette fin;

2° A fixer une date limite pour l'établissement du contrôle, celui-ci pouvant, au début tout au moins, être mis en vigueur sous une forme simplifiée. Pour conclure, j'ai indiqué que si un accord ne pouvait être obtenu sur ces deux questions essentielles, mon gouvernement ne pouvait que dégager sa responsabilité des suites de cet échec.

L'ambassadeur d'Italie a fait alors une déclaration destinée à expliquer l'attitude prise par son gouvernement dans les discussions précédentes.

Il s'est efforcé de démontrer qu'il n'avait cherché qu'à apporter certains perfectionnements au plan préparé par les experts pour le rendre plus efficace. Mais il s'est déclaré prêt, dans un esprit de conciliation, à retirer ses motions sur le renforcement du contrôle terrestre en exprimant l'espoir que cet exemple serait suivi par les délégués qui défendaient encore certaines positions susceptibles de créer des retards, paraissant viser ainsi le Portugal et l'U.R.S.S.

Répondant ensuite à mes suggestions, il en a reconnu l'opportunité et a assuré qu'il accepterait la date qui serait fixée par le Comité, son gouvernement ayant été le premier à soulever la question des volontaires.

M. Woermann, délégué du Reich, tout en déclarant ne pas avoir d'instructions spéciales, a assuré que l'Allemagne était tout aussi désireuse que l'Italie de voir un accord se réaliser sur la question des volontaires à une date rapprochée, à condition qu'un contrôle effectif pût être effectué sans délai. Il a rappelé aussi l'intérêt que porte son gouvernement aux questions d'ingérence financière qui sont toujours en suspens.

Successivement les autres délégués se sont ralliés en principe à la proposition française. Le délégué soviétique l'a particulièrement appuyée et ajoutant même, en réponse à M. Dino Grandi, que les difficultés relatives à la nationalité des agents et au système de contrôle par zone pourraient être écartées.

Lord Plymouth, après s'être félicité de constater les dispositions conciliantes des délégués présents, s'est alors employé à donner une consécration pratique immédiate à la proposition dont je m'étais fait l'interprète. Les représentants de l'Allemagne et de l'Italie, se référant à leurs instructions antérieures et désireux de ne paraître apporter aucune entrave aux débats, ont admis que leurs gouvernements ne pouvaient y voir aucune objection.

La discussion s'est alors engagée sur les dates à adopter pour le double accord à réaliser. Pour le premier (accord de non-intervention), le Comité a accepté de le fixer à la fin de cette semaine ainsi que je l'ai suggéré. Pour le second (établissement du contrôle), il a été décidé, après un long échange de vues, d'en finir également avec les derniers points qui retardent encore l'adoption définitive du projet préparé par les experts. Cette décision obligera le Comité à brusquer le débat relatif au Portugal. Si les atermoiements de Lisbonne continuent, les délégués seront amenés nécessairement à recourir à d'autres méthodes pour le contrôle de son territoire.

Quant à la mise en vigueur du plan de contrôle, il a été reconnu que, sous peine de prendre des dispositions purement fictives, il devait être laissé un délai de quinze jours au moins pour lui donner un commencement de réalisation.

On ne peut espérer en effet arriver dans ce laps de temps qu'à constituer le bureau central de Londres et à mettre en place les agents supérieurs des organisations de contrôle des ports et des frontières. Mais il est entendu que ce ne serait là qu'un premier pas, les autres échelons devant être progressivement établis conformément au plan général. Je dois noter qu'à aucun moment, le délégué italien n'a paru désireux de faire la moindre obstruction ou de retarder la proclamation de l'accord sur les volontaires. J'ai pris soin d'insister sur la haute importance de cet accord qui constituera pour les participants un engagement solennel.

Le communiqué établi à l'issue de la réunion fixe les éléments essentiels des décisions intervenues entre les délégués au sous-Comité. Il indique la date du samedi 20 février minuit pour l'exécution simultanée par toutes les puissances de l'accord sur les volontaires, et celle du 6 mars pour l'applica

tion du contrôle. Ces décisions doivent être soumises demain au Comité plénier pour l'approbation des autres gouvernements. Il paraît difficile d'imaginer que l'opposition de quelques-uns d'entre eux vienne faire obstacle à la réalisation de l'accord qui s'est établi entre les grandes puissances intéressées.

450

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 722, 723. *Berlin, 16 février 1937, 18 h. 32, 18 h. 33.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

J'ai déjà signalé [1] l'impression pénible qu'a causée ici la décision du gouvernement britannique d'emprunter 400 millions de livres pour financer le réarmement de son pays. Les commentaires des journaux n'en ont donné qu'une idée insuffisante.

Cette impression n'est pas seulement due au fait qu'on attribue l'effort de la Grande-Bretagne à la méfiance que lui inspirent les intentions du IIIe Reich. Elle s'explique encore par d'autres considérations.

L'Allemagne redoute que, par son ampleur, le programme de fabrications de guerre du gouvernement britannique ne provoque, sur le marché mondial. une hausse considérable des matières premières dont elle a elle-même besoin pour poursuivre son réarmement. Le Reich, dont les ressources en devises sont si limitées, ne peut se dissimuler que dans la concurrence qui risque de s'établir ainsi entre lui et l'Angleterre, il n'aura certainement pas le dessus.

Déjà, il y a quelques semaines, il s'est vu privé du minerai de fer qu'il importait jusque là de Suède, les mines suédoises ayant préféré livrer aux firmes britanniques, qui paient en bonne monnaie.

Les difficultés qu'éprouve le Reich, dans sa lutte avec les acheteurs britanniques sur le marché des matières premières, sont d'ailleurs l'une des raisons qui ont déterminé l'attitude allemande en Espagne. Si l'Allemagne a consenti de lourds sacrifices en matériel et en hommes, pour appuyer le général Franco, ce n'est pas en réalité par sympathie et calcul politique; c'est aussi pour s'assurer par contrat la disposition d'une partie des ressources du sous-sol espagnol, notamment des minerais de fer et de cuivre.

[1] Par télégramme 657, du 12 février, qui ne contient rien de plus que celui-ci.

451

M. Laroche [1], Ambassadeur de France à Bruxelles.
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 131, 132. *Bruxelles, 16 février 1937, 20 h. 27.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je me réfère au télégramme de Londres nº 322 [2].

J'ai interrogé discrètement le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères sur ce que penserait le gouvernement belge d'une offre allemande éventuelle de neutralité garantie.

M. Van Langenhove m'a confirmé que, d'après ses renseignements, le mot neutralité avait été employé par erreur par M. Hitler. Il a précisé très nettement que, ni pour maintenant, ni pour plus tard, la Belgique n'entend revenir à un statut de neutralité garantie. Il a ajouté que le vicomte Davignon avait été très catégorique à ce sujet dans ses conversations avec la Wilhelmstrasse.

452

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 413, 414. *Paris, 16 février 1937, 22 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 335 à 337 [3] et à votre lettre nº 100 du 10 février [4].

L'addition proposée par le gouvernement italien au paragraphe 120 (8) du rapport des experts, en vue de renforcer le contrôle terrestre, ne saurait être envisagée, ainsi que vous l'avez marqué à juste titre, que si elle peut être étendue au contrôle maritime. Il importe, en effet, de maintenir un parallélisme étroit entre les dispositions relatives à la surveillance sur terre et celles concernant la surveillance sur mer.

Cette réserve essentielle étant faite, j'estime que l'idée même qui est à la base de la proposition italienne soulève de sérieuses objections. Elle tend,

(1) Télégramme en fait « parvenu sans signature ».
(2) Non publié. Il y est question d'un article du *Manchester Guardian* concernant la neutralité de la Belgique.
(3) Du 10 février, reproduit ci-dessus sous le nº 419.
(4) Du 10 février, non reproduite. Voir ci-dessus nº 428 (note).

en effet, à modifier profondément le principe même du système de surveillance envisagé et le caractère de la mission — de vérification et de contrôle — confiée aux agents internationaux, en donnant à ceux-ci un pouvoir de décision vis-à-vis des autorités locales.

En ce qui le concerne, le gouvernement français, s'il est prêt à accepter un contrôle international sur son territoire, ne saurait par contre admettre aucune restriction à l'exercice de son autorité. Il ne peut, en tout état de cause, appartenir qu'aux seules autorités nationales de prendre sur le territoire français les décisions qui leur paraîtraient s'imposer le cas échéant et de donner aux services de la frontière les instructions nécessaires.

Sous cette réserve, le gouvernement français n'a aucune objection et ne verrait même que des avantages à ce que la mission des agents internationaux s'exerçât en étroite collaboration avec les autorités françaises régionales et locales.

453

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 396 à 399. *Londres, 16 février 1937, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h. 50, 23 h. 20, 23 h. 35.)

Le Comité plénier s'est réuni à 15 h. 30 pour prendre connaissance de l'accord réalisé hier par les puissances représentées au sous-Comité.

L'ambassadeur d'Allemagne a fait d'abord un exposé pour rappeler que son gouvernement avait été un des premiers à soulever la question des volontaires et pour se féliciter de l'adhésion enfin donnée par les autres gouvernements représentés au sous-Comité.

L'ambassadeur d'Italie a protesté à son tour contre les rumeurs de presse qui visaient à détruire l'atmosphère de conciliation qui s'était manifestée la veille.

J'ai pris après lui la parole pour rappeler le rôle de la France au Comité depuis l'origine, rendu hommage à l'esprit conciliant qui s'était manifesté dans la séance d'hier et pour faire appel à la coopération des autres gouvernements en vue d'obtenir leur adhésion à l'arrangement conclu, quelles que puissent être les difficultés administratives ou parlementaires à surmonter à cet effet.

Il n'y a eu aucune objection de la part des autres délégués pour solliciter aussitôt que possible l'adhésion de leurs gouvernements...[1] au président du Comité.

[1] Lacune de déchiffrement.

Le sous-Comité s'est réuni ensuite pour examiner la question portugaise. M. Monteiro s'est encore une fois excusé de ne pas avoir reçu les instructions qu'il attendait. Il a invoqué les préventions de son gouvernement, qui s'est longtemps opposé à l'acceptation de tout contrôle parce qu'il se jugeait sous la menace d'une surveillance navale qui aurait assimilé son pays à un état en proie à l'anarchie et à la guerre civile. Il a assuré que la réponse de son gouvernement était imminente et lui parviendrait certainement demain mercredi.

Lord Plymouth a aussitôt proposé de réunir le sous-Comité jeudi matin.

J'ai vivement protesté contre ces ajournements successifs, qui laissent le Comité dans l'ignorance complète des intentions de Lisbonne et qui vont rendre très difficile l'adoption définitive du plan de contrôle à la date convenue du 22. J'ai fait valoir aussi les impatiences de l'opinion, dont il est au moins aussi nécessaire de tenir compte que de la nervosité du public portugais.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a alors demandé que le Comité technique examine sans plus tarder un projet de contrôle des côtes portugaises. Cette suggestion n'a pas été retenue, et lord Plymouth, tout en se disant très contrarié de ces retards, a déclaré qu'il ne voyait réellement pas le moyen d'éviter la remise des délibérations à après-demain. Il a prié l'ambassadeur du Portugal de faire savoir à son gouvernement tout le prix attaché par le Comité à obtenir communication de la réponse promise avant cette date.

454

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 160 à 166. *Vienne, 16 février 1937* (1)

(*Reçu :* le 18, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 149 à 158 (2).

Les échos recueillis de divers côtés confirment l'impression de détente produite dans le pays par le discours de dimanche. L'opinion sait gré à M. Schuschnigg de sa franchise et de sa fermeté. Elle apprécie l'habileté avec laquelle il a, sans polémique irritante, déduit de son exposé économique la condamna-

(1) Par poste.

(2) Ce télégramme, non reproduit, rendait compte du discours prononcé par le chancelier Schuschnigg le 14 février au troisième congrès fédéral annuel des chefs régionaux du Front patriotique. Le Chancelier avait déclaré que la question du rétablissement des Habsbourg n'était pas « actuelle ». Il laissait prévoir qu'elle serait réglée un jour par un plébiscite populaire et qu'il lui appartiendrait d'en choisir le moment opportun. Il s'en était pris également aux « associations culturelles semi-politiques » qui empiétaient sur le monopole du Front patriotique et servaient de lieu de ralliement aux hitlériens et aux pangermanistes qu'il avait rappelés au respect de la loi.

tion de toute agitation nuisible au relèvement du pays. Il était temps d'ailleurs que fussent dissipées les équivoques qui pesaient depuis ces derniers mois sur la politique intérieure et le Chancelier avait été vivement pressé par ses amis de ne pas différer davantage la mise au point nécessaire.

Le passage sur la propagande monarchiste confirme d'autre part les conclusions tirées par tous les observateurs impartiaux de l'article de la *Wiener Allgemeine Zeitung* du 10 février (mon télégramme nº 139)(1) notamment: c'est un avertissement et un appel à la sagesse et au sens national beaucoup plus qu'un encouragement. Tout en maintenant vis-à-vis du Reich notamment le principe de la souveraineté absolue du peuple autrichien quant à la détermination finale de la forme de l'État, le Chancelier n'entend se prêter à aucune expérience incompatible avec les conjonctures politiques et économiques actuelles.

En ce qui concerne les associations « culturelles » de caractère pangermaniste, le qualificatif bénin « inopportunes » employé par M. Schuschnigg équivaut en fait à un veto. Les promoteurs de la pétition dite des « intellectuels » tendant à la création d'un nouveau groupe ont, en effet, accepté de retirer leur motion si elle leur était renvoyée sous couleur de vice de forme. Cet arrangement amiable a dispensé le Chancelier d'user de formules qui eussent pu ouvrir prématurément une crise ministérielle et avoir une répercussion sur la visite projetée de M. von Neurath.

La même préoccupation d'apaisement était manifestée dans le passage court mais significatif consacré à la politique étrangère et à la rédaction duquel ont participé M. Schmidt et le directeur politique. L'Autriche refuse toujours de se [lier] à aucun bloc et s'attache à maintenir la porte ouverte dans toutes les directions, y compris nommément ses voisins de la Petite Entente et les états occidentaux. Elle affirme ainsi à nouveau son indépendance vis-à-vis de Berlin, où la mention expresse des bonnes relations entre Vienne et Prague a dû être accueillie sans satisfaction. Quant à la phrase élogieuse sur la compréhension britannique à l'égard des intérêts autrichiens à laquelle mon collègue d'Angleterre a été très sensible, elle fait exactement pendant à celle où s'exprime le désir de meilleures relations « de peuple à peuple » avec l'Italie. La part de l'Allemagne a été réduite à l'expression d'une satisfaction de principe visant l'accord du 11 juillet.

La volonté d'ordre, de paix et d'entente qui se dégageait de l'ensemble des déclarations produira ici le meilleur effet, et il semble que la situation de M. Schuschnigg à l'intérieur doive être sensiblement consolidée par une manifestation où sa politique a été acclamée avec une chaleur exceptionnelle par les représentants du [pays] entier.

(1) Non reproduit (analyse de presse consacrée à la restauration monarchique).

455

M. Bonnefoy-Sibour, Ministre de France à Copenhague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 35. *Copenhague, 16 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol. 25 février.)

Je me réfère à mes précédents rapports relatifs au projet de loi sur la Défense nationale actuellement soumis au Parlement danois [1].

Votre Excellence trouvera ci-joint une analyse détaillée du contenu de ce projet de loi. Plus on l'étudie, et plus on vérifie qu'il constitue un succès indéniable pour le parti radical et pour son chef M. Munch qui, tout en laissant à M. Stauning l'apparence (que celui-ci souhaitait pour donner satisfaction à l'opinion publique) de réaliser un effort réel de réarmement, a réussi à faire en sorte que ce réarmement ne puisse en aucune manière gêner l'Allemagne ou même susciter sa susceptibilité. Dans la normale, les modalités de l'armement d'un pays sont fonction des dangers qui pourraient éventuellement obliger ce pays à recourir aux armes pour sauvegarder son indépendance et l'intégrité de son territoire. Dans les circonstances présentes, il n'en va pas ainsi au Danemark. Il est peu de Danois qui ignorent que l'Allemagne seule serait éventuellement passible d'utiliser la force contre ce pays. La défense de la frontière du Slesvig et la défense aérienne de Copenhague étaient donc, de toute évidence, les points sur lesquels un gouvernement réellement désireux de réarmer utilement aurait dû faire porter son effort. Or, ainsi que je l'ai indiqué au Département, ce sont justement ces points qui ont été laissés dans l'oubli. Il ne pouvait assurément être question pour le Danemark de créer à la frontière du Slesvig une « ligne Maginot », mais les experts sont d'accord pour estimer qu'une ligne de fortifications légères, avec abris bétonnés, présenterait sur cette frontière très courte une importance réelle sans outrepasser la capacité financière du Danemark (5 à 6 millions de couronnes). Mais le gouvernement s'est opposé à tout projet de ce genre. On ne saurait s'étonner, dans ces conditions, que le député communiste Axel Larsen ait demandé à la Chambre, en cours de discussion précédant le renvoi à la Commission pour seconde lecture, si le projet militaire n'avait pas été établi d'accord avec l'Allemagne, ou compte tenu des inspirations de cette dernière. M. Munch a naturellement répondu par la négative et, ce qui est presque un aveu, que le gouvernement avait tenu la balance égale entre toutes les puissances. A vrai dire, ceci même est inexact; préoccupé avant tout de ménager les susceptibilités germaniques, le gouvernement danois semble, dans son projet, avoir davantage prévu un débarquement anglais, français ou russe qu'une invasion allemande. En effet,

[1] La reproduction de ces rapports n'a pas semblé utile.

tandis que la frontière allemande demeure dégarnie de tout ouvrage fortificatoire et que la garnison du Slesvig du nord est réduite à 500 hommes (alors que les experts estiment à 8 régiments l'effectif qui serait au minimum nécessaire pour tenter de défendre utilement la frontière), un effort assez sérieux semble être prévu, par le renforcement de la flotte (construction d'une douzaine de navires : 2 torpilleurs, 3 sous-marins, 3 mouilleurs de mines), pour prémunir les côtes contre un débarquement éventuel. Il n'est pas étonnant non plus que l'unique député allemand au Parlement danois n'ait élevé aucune protestation contre le projet de réarmement. Ce qui apparaît plus surprenant, c'est qu'il se puisse trouver encore des Danois pour penser que ce projet militaire présente un intérêt quelconque pour la défense du pays.

Les Suédois, eux, ne s'y sont pas trompés et ils l'ont jugé très sévèrement. Au Danemark, seuls, les communistes d'une part, et les conservateurs de l'autre, semblent voir la situation avec lucidité. « La loi militaire est une escroquerie et une honte pour la jeunesse du Danemark », a déclaré hier le président de la Jeunesse conservatrice, et Christmas Möller déclare : « Le docteur Munch est un nihiliste de la défense nationale ». Aucun doute ne peut subsister sur ce point. Tout se passe en fait comme si M. Munch avait réussi à convertir M. Stauning à son nihilisme.

Au total, le fameux projet de réarmement du Danemark dont on a tant parlé, qui a provoqué tant de polémiques de presse, de prévisions contradictoires, de pourparlers laborieux, n'aboutira, en fin de compte, dans un délai qu'il est difficile de déterminer très exactement et, sauf imprévu peu probable d'ailleurs, qu'à une solution inopérante et à un véritable trompe-l'œil, issu de préoccupations et de manœuvres politiques, infiniment plus que d'études techniques judicieusement inspirées.

456

M. Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 9 à 11. *Budapest, 17 février 1937, 22 h., 22 h. 3, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 40, 23 h. 45.)

M. de Kanya, à qui j'ai demandé ce matin son avis sur le récent discours de M. Schuschnigg [1], m'a paru penser que le Chancelier encourageait le légitimisme, moins dans l'intention d'en réaliser les aspirations que dans l'espoir de favoriser autour de cette idée une cristallisation du sentiment national. M. de Kanya m'a dit que rien ne lui permettait de croire que l'Allemagne et la Yougoslavie fussent aujourd'hui moins irréductiblement opposées à la

[1] Allusion au discours du 14 février. Voir ci-dessus n° 454 (et note).

restauration qu'elles ne l'avaient été. Et quant à l'Italie, il la croit beaucoup trop soucieuse de ses bons rapports avec l'Allemagne pour favoriser une évolution des choses en Autriche qui provoquerait les fureurs de Berlin. « Si néanmoins la restauration se faisait en Autriche, ai-je demandé, quelle serait l'attitude du gouvernement hongrois? » « Nous mettrions obstacle à la propagande monarchiste sur notre territoire, m'a répondu M. de Kanya, car le légitimisme soulèverait chez nous des difficultés aussi bien intérieures qu'extérieures, que nous tenons à éviter ».

A propos des rapports entre Rome et Berlin, je dois signaler qu'un des collaborateurs de M. de Kanya me disait récemment avoir l'impression que M. Mussolini était maintenant assez tenté de sacrifier l'indépendance autrichienne aux bénéfices d'une coopération de grand style avec l'Allemagne.

457

Notes d'audience de la Présidence du Conseil [1]

Entretien avec M. Potemkine, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France, le 17 février 1937, à 15 h. 30

Paris, 17 février 1937.

En réponse à la question concernant formes et étendue secours en cas attaque allemande contre France ou Tchécoslovaquie, je puis porter à votre connaissance l'opinion suivante état-major U.R.S.S.

L'aide militaire U.R.S.S. peut comporter deux variantes :

1° Si Pologne alliée de la France et la Roumanie intimement alliée France et Tchécoslovaquie remplissent leur devoir et laissent les voies nécessaires pour passage des troupes soviétiques à travers leurs territoires respectifs, selon leur propre décision ou par suite décision de la Société des Nations, dans ce cas, l'U.R.S.S. est à même de prêter son assistance avec le concours de toutes armes, et ceci dans la mesure indispensable qui doit être définie par un accord spécial entre les états intéressés.

2° Si, pour des raisons incompréhensibles, Pologne et Roumanie s'opposent à ce que l'U.R.S.S. prête assistance à France et à Tchécoslovaquie et qu'elles ne veuillent pas permettre passage de leur territoire aux troupes soviétiques, dans ce cas, l'assistance de l'U.R.S.S. sera forcément limitée.

Elle pourra se traduire par l'envoi de troupes de terre en France par la voie de mer (Potemkine personnellement insiste sur ce point) et de forces aériennes

(1) Ces notes, prises par M. Léon Blum, seront transmises par lettre personnelle au ministre des Affaires étrangères le 26 mars.

en Tchécoslovaquie et en France. L'étendue de ce secours devant être définie par un accord spécial entre les états intéressés.

Dans les deux cas, l'U.R.S.S. prêtera assistance par ses forces de mer.

L'U.R.S.S. peut fournir à la France et à la Tchécoslovaquie de l'essence, du mazout, des huiles, du manganèse, des produits de consommation, des armements : moteurs, chars d'assaut, avions, etc...

L'état-major de l'U.R.S.S. désirerait savoir, de son côté :

1° Quelle assistance la France pourrait prêter à l'U.R.S.S. si attaquée par l'Allemagne.

Comment doit être précisée l'étendue de cette assistance?

2° Quels sont les armements que la France pourrait fournir à l'U.R.S.S.?

Question de Gerodias : Pourquoi n'envisage-t-on pas passage par Lithuanie?

Réponse état-major soviétique : On a envisagé passage par états amis de la France.

Si autres hypothèses possibles, appartient à France, d'accord avec U.R.S.S., de les préparer.

458

Note du Gouvernement français au Chancelier de l'Échiquier. (1)

17 février 1937.

Le gouvernement français a été très sensible aux termes du message du gouvernement britannique (2) et a vivement apprécié les intentions amicales qui l'ont inspiré.

C'est un égal souci de ne pas laisser « compromettre le succès de l'accord tripartite » et le même désir de procéder à la consultation prévue par ledit accord qui avaient motivé la démarche du ministre des Finances auprès de M. le Chancelier de l'Échiquier.

Il est exact, en effet, comme l'a justement remarqué le gouvernement britannique d'après les transactions entre les deux fonds d'égalisation, que « les pertes d'or de la France ont été lourdes et persistantes, qu'elles continuent depuis assez longtemps et que si ces sorties d'or persistaient, elles compromettraient inévitablement le succès de l'accord tripartite ».

Le gouvernement français ne cesse pas d'être préoccupé de cette situation et est résolu à prendre toutes mesures pour éviter l'échec de l'accord monétaire; cet échec atteindrait gravement non seulement l'effort de redressement économique et l'entreprise de paix auxquels le gouvernement français donne toute sa volonté, mais aussi par contrecoup les autres économies libérales et

(1) Extraite des papiers Lacoste.
(2) Du 12 février, reproduit ci-dessus sous le n° 437.

les autres monnaies qu'à la faveur de disparités nouvelles, la spéculation ne tarderait pas à attaquer, ainsi qu'en témoigne l'histoire des douze dernières années.

Il est plus que jamais convaincu que l'intérêt commun de toutes les démocraties est dans la solidarité et la fixité des monnaies, non certes, pour le moment du moins, par rapport à l'or, mais par rapport aux prix mondiaux, afin de mieux assurer leur collaboration économique et le retour à la liberté des échanges.

Mais il est également persuadé que le remède à la situation présente du franc ne dépend pas seulement du gouvernement français, mais aussi des autres grands pays intéressés à la stabilité monétaire et économique du monde.

Pour soutenir sa conviction, le gouvernement français considère comme un devoir de loyauté d'exposer franchement au gouvernement britannique les éléments de cette situation.

I. Le déficit budgétaire de la France sera certainement le plus faible de ces dernières années. La cause essentielle des déficits précédents (8 milliards en 1936, 10 milliards en 1935, 9 milliards en 1934) fut, du fait de la crise économique, la diminution constante des recettes fiscales.

Le gouvernement a tout mis en œuvre pour ramener la reprise des affaires dans le calme intérieur. Les indices de l'activité économique et les plus-values fiscales témoignent du succès de son effort. Le déficit total du budget ordinaire ne dépassera certainement pas 5 milliards à 6 milliards, y compris la charge des pensions de guerre.

L'équilibre aurait été presque réalisé si, comme en Belgique, le gouvernement avait procédé à la conversion forcée de la dette publique due à la guerre et à la reconstitution d'après-guerre, et dont le service absorbe 48 à 50 % des ressources budgétaires.

Il l'aurait pu être également par la suspension de l'amortissement annuel.

Mais en France, l'amortissement est contractuel, et le gouvernement n'a rien voulu faire qui pût ruiner la confiance des épargnants dans la signature de l'État.

Le gouvernement aurait pu également réduire le déficit en écartant les trois milliards de dépenses nouvelles exigées par le plein jeu de la loi militaire de deux ans et le recrutement des spécialistes des armes motorisées.

Mais le souci de la sécurité nationale l'a détourné de ce moyen budgétaire.

Il considère, par contre, que le développement des affaires, la prospérité renaissante de nos campagnes et de nos villes, contribueront non seulement au maintien de la tranquillité sociale et de nos libertés politiques, mais aussi au rétablissement progressif de l'équilibre budgétaire, qu'après une longue période de crise il est vain d'espérer brusquement, ainsi que l'indique l'expérience des autres pays.

II. Le gouvernement a dû créer, il est vrai, un budget extraordinaire et en couvrir les dépenses par l'emprunt. Ce budget comprend les dépenses exceptionnelles exigées par l'amélioration de nos armes (9 milliards 1/2).

Le gouvernement britannique qui vient de décider un effort magnifique,

pour lequel la France tout entière lui exprime, de tout son cœur, son admiration et sa gratitude, comprendra la prévoyance du gouvernement français. Il comprendra aussi le sens et la portée du concours financier que, malgré ses difficultés, il a apporté à la Pologne, à la Roumanie, à la Tchécoslovaquie. Il comprendra qu'il ne pouvait demander à une économie renaissante un effort fiscal supplémentaire qui l'aurait paralysée à l'heure même où elle reprend élan.

Le budget extraordinaire prévoit également les ressources nécessaires à la résorption du chômage par de grands travaux et à la couverture du déficit des Chemins de fer. Mais le gouvernement s'efforce de réduire ce déficit, que d'ailleurs la reprise des affaires comblera chaque jour davantage.

Les disponibilités de la France sont assez importantes pour faire face à ces dépenses, dont la plupart sont provisoires et constituent le reliquat de la crise; malgré les prélèvements que ces disponibilités ont subis du fait de la reconstitution des stocks en matières premières et en devises, du fait du déficit du commerce extérieur, la France peut incontestablement traverser cette période de transition. Le gouvernement a prévu, à cet effet, les mesures nécessaires de trésorerie.

Là n'est donc pas l'origine vraie du malaise qui pèse sur le franc.

III. Ce malaise tient à deux causes essentielles.

L'une, de caractère politique, est d'ordre intérieur. Le gouvernement français manquerait à son devoir de courtoisie s'il y insistait.

Mais il considère comme un devoir d'amitié d'insister sur la seconde cause, d'autant plus que ses réflexions entrent dans le cadre de la consultation prévue par l'accord tripartite.

Les capitaux français disponibles se sont, en très grand nombre, investis en achats de matières premières et en valeurs représentatives de ces matières premières, en raison de leur hausse continue que la spéculation accroît imprudemment au risque d'amener de nouvelles crises.

Nombreux sont les capitaux qui, à Londres ou ailleurs, alimentent cette spéculation sur valeurs internationales par des opérations accompagnées de ventes de francs.

Par suite de cette pression sur le franc, accentuée par des campagnes de presse qui annoncent périodiquement, dans toutes les capitales, le « glissement » du franc à sa limite inférieure, d'autres capitaux français se transforment en devises étrangères au point de gonfler la circulation fiduciaire des autres pays comme, dans un passé récent, les capitaux étrangers l'avaient fait en crédits et en devises françaises.

Ces opérations affaiblissent certes notre monnaie, mais par un effet contraire, risquent d'affaiblir les autres devises menacées un jour ou l'autre de retrait massif.

Elles compromettent en tout cas la sécurité des changes et des échanges en raison de cette double instabilité des capitaux et des prix.

Mais quand une monnaie, plus menacée que les autres, cède sous cette pression spéculative, qu'une disparité monétaire nouvelle est créée, les autres économies sont, par ricochet, menacées gravement et l'on risque de retomber

dans ce désordre monétaire et économique mondial auquel l'accord tripartite a tenté de mettre un terme.

Le gouvernement français est attentif à ce phénomène historique, non seulement dans l'intérêt de la France et de sa tranquillité que menacerait une crise monétaire, mais dans l'intérêt de l'œuvre qu'il a entreprise en accord avec les autres démocraties, en vue d'une collaboration économique indispensable à la paix du monde.

Aussi, en plein accord avec la Banque de France, et en dépit des rumeurs inexactes répandues pour des fins politiques sur l'action de son gouverneur, le gouvernement français se refuse-t-il énergiquement à établir un contrôle des changes qui serait en effet contraire aux principes de l'accord monétaire et aux exigences d'une étroite collaboration internationale.

Il n'ignore pas non plus que la stabilisation légale du franc, à un cours quelconque, dans la limite autorisée par le Parlement, supprimerait ou atténuerait, pour l'instant du moins, la poussée de la spéculation impatiente à cueillir un profit sur la marge légalement permise.

Mais il se permet d'attirer l'attention du gouvernement britannique sur ce fait, à ses yeux capital. Si demain, cette stabilisation faite, la hausse des prix intérieurs dans les autres pays cosignataires des accords commerciaux amenait ces derniers à faire « glisser leur devise », à l'adapter aux nouveaux prix, la rupture des rapports aujourd'hui créés entre ces monnaies solidaires obligerait le gouvernement français à solliciter du Parlement une nouvelle dévaluation et, étant donné l'inquiétude d'esprit du pays, ne manquerait pas de ruiner définitivement toute confiance dans la devise française.

Pendant tout le temps que les autres monnaies conserveront la faculté de se mouvoir librement en deçà et au-delà des parités de fait présentement établies, le franc demeurera en butte aux pesées du dehors, comme demain sous l'influence d'événements quelconques, d'autres devises peuvent subir le même destin.

Mais les capitaux français, réfugiés en d'autres pays, reviendront dans leur patrie, et les capitaux étrangers cesseront aussi leur pression spéculative, du jour où il sera clairement et solennellement proclamé, par les autorités qualifiées des trois grandes nations, que les devises sont solidaires, qu'elles se soutiendront *effectivement*, et que dans tous les cas, même si elles doivent rester encore libres par rapport à l'or, elles demeureront stables les unes par rapport aux autres.

Ces constatations de fait inclinent le gouvernement français à préciser ses conclusions.

Il est décidé, en ce qui le concerne spécialement, à proposer toutes mesures d'ordre intérieur : libre circulation de l'or, suspension dans l'augmentation des dépenses, etc., qui peuvent frapper les esprits et renverser la situation présente à l'intérieur. Il a déjà demandé à son fonds d'égalisation d'user d'une technique plus souple pour dérouter la spéculation. Il a pris toutes mesures pour limiter la hausse des prix. Il prévoit des abaissements de tarifs douaniers et des suppressions ou des limitations de contingentement.

Mais cette dernière mesure risque de peser sur sa monnaie par l'accroissement des importations.

Il est prêt à envisager une stabilisation légale du franc à la parité présente, mais ce remède risque d'être sans portée durable et même de réserver des difficultés nouvelles d'ordre financier et politique, si la spéculation monétaire estime qu'une disparité est encore possible entre le franc et la livre notamment.

Aussi estime-t-il que ses efforts seront vains si, à l'étranger et en France, on croit que le « franc » est isolé dans cette lutte et si les autorités responsables des autres monnaies n'affirment pas publiquement leur commune volonté de défendre les rapports actuels des grandes devises, de ne pas laisser porter atteinte à ces rapports, et de ne les modifier qu'ensemble et d'un commun accord afin que, plus jamais, des disparités nouvelles ne laissent la porte ouverte à des profits monétaires ou économiques particuliers.

La possibilité de variations communes et simultanées des monnaies solidaires par rapport à l'or peut avoir des effets utiles à tous dans cette période d'instabilité des prix.

Mais la possibilité de variations désordonnées et isolées d'une monnaie par rapport aux autres maintiendra et même aggravera l'état d'inquiétude économique dont souffre le monde.

Une déclaration commune de solidarité pratique dans le sens ainsi défini mettrait un terme à cette incertitude dont aujourd'hui le franc souffre, et dont, demain, d'autres monnaies et d'autres économies risquent de souffrir à leur tour.

Le gouvernement français espère que le gouvernement britannique verra dans la franchise de cet exposé le témoignage de l'amitié profonde et confiante qu'il lui porte.

Il espère que le gouvernement britannique retiendra la gravité du problème et l'urgence d'une solution dont dépend l'avenir d'une entreprise commune qui a fait naître tant d'espoirs, et dont l'échec créerait de cruelles déceptions pour tous les amis de la liberté, de la démocratie et de la paix.

459

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 120 [1]. Très confidentiel. *Bruxelles, 17 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 février.)

Le colonel Hébrard, attaché de l'Air, est à Bruxelles pour quelques jours. Il n'y était pas venu depuis plusieurs mois, retenu en France par le commandement de son escadre.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Il a été chargé par le ministère de l'Air de se renseigner sur les résultats obtenus par l'aviation belge dans l'utilisation de petites grenades employées en vol rasant.

Il a d'abord interrogé un capitaine de la direction de l'aviation qui s'est récusé. Il s'est alors adressé au général Duvivier, chef de l'Aviation. Celui-ci, tout en protestant de son amitié pour la France, s'est retranché derrière les ordres de l'État-major interdisant de communiquer tout renseignement confidentiel à un militaire étranger, quelle que soit sa nationalité.

Le général Duvivier est un ami sincère de notre pays. Son refus confirme donc officiellement ce que nous savions déjà, par certaines confidences, des ordres donnés en haut lieu et qui viennent, sans aucun doute, du Palais.

J'ai demandé au général Riedinger comment il se faisait que l'attaché militaire belge à Paris ait été autorisé à fournir et à réclamer certains renseignements ces jours-ci à notre état-major (mon télégramme n° 126) [1]. Il m'a précisé que le colonel Raquez avait répondu à une question posée, en septembre dernier, sur les quantités de charbon belge qui pourraient nous être fournies en cas d'hostilité, et les quantités de minerai de fer français dont on aurait besoin ici. La réponse, très sommaire, était limitée à deux chiffres. L'attaché militaire belge aurait également demandé quelques renseignements sur du matériel français.

Il y a une contradiction plus apparente que réelle entre les instructions données au colonel Raquez et le refus opposé au colonel Hébrard. Le premier a répondu à une question remontant à septembre et a demandé des renseignements qui semblent concerner des achats éventuels de matériel. Le second a interrogé sur des expériences ayant un caractère secret. On peut conclure de ceci que l'état-major belge est disposé à garder certains contacts, mais sans aller aussi loin qu'avant le discours royal du 14 octobre. Il évitera tout ce qui serait en contradiction avec la politique dite d'indépendance que M. Van Cauwelaert, le leader catholique flamand, a qualifiée hier à la Chambre de politique de neutralité volontaire. Il n'admettra pas, tout au moins jusqu'à nouvel avis, de reprendre avec notre état-major des conversations tendant à préciser les modalités d'une intervention militaire française en Belgique en liaison avec l'armée belge.

Nous pouvons regretter que le revirement constaté depuis peu, dans le sens d'un rapprochement plus confiant, ne soit pas plus accentué. Mais ce serait, à mon avis, une erreur de tactique et aller à l'encontre du but recherché que de vouloir trop ouvertement hâter cette évolution. Celle-ci se fera par la force des choses au fur et à mesure que, parallèlement à la politique d'expansion et aux fausses manœuvres de l'Allemagne, se développera la confiance dans notre tranquillité sociale, notre puissance militaire, la volonté pacifique de notre politique extérieure.

On sait bien ici qu'en face de l'impérialisme hitlérien on doit et peut, le moment venu, compter sur nous. Mais, dans l'espoir d'écarter la menace ger-

(1) Du 12 février, reproduit ci-dessus sous le n° 438.

manique de la frontière belge, on veut éviter toute apparence de compromission avec les voisins, tout prétexte à une mauvaise querelle d'Allemand.

Notre attitude, en réponse, doit être amicale, mais empreinte de la même réserve : « Vous souhaitez pouvoir éventuellement compter sur notre concours. D'accord. Mais vous admettrez que, chacun ayant sa pleine indépendance, nous pensions maintenant d'abord à nous-mêmes. Notre organisation défensive et stratégique sera inspirée des circonstances du moment. Le front du Luxembourg à la Hollande présente évidemment des avantages défensifs, à condition de ne pas rééditer les erreurs et le manque de préparation de 1914. Mais en organisant notre front plus en arrière, de Luxembourg à Dunkerque, nous gagnerions du temps pour notre mobilisation ».

En résumé : ne pas donner l'impression de vouloir imposer ni s'imposer; *se faire désirer.*

Toutefois, il me paraît nécessaire de « marquer le coup ». J'invite donc le général Riedinger à voir le ministre de la Guerre, à lui exposer la réponse faite par le général Duvivier, à se la faire confirmer, et à demander comment se concilie cette attitude avec l'application de l'échange de lettres du 6 mars dernier [1].

La réponse du général Denis pourrait avoir l'avantage de nous permettre de faire observer au gouvernement belge que l'attitude qu'il adopte n'est point de nature à faciliter la réalisation rapide de secours qu'il attend éventuellement des armées françaises. Certains journaux belges, pour minimiser l'assistance française, s'appliquent à démontrer qu'elle n'arrivera pas en temps utile, alors que c'est précisément l'attitude qu'il vient d'adopter qui aurait pour effet d'empêcher le fonctionnement rapide de cette assistance. Nous serions donc fondés à décliner la responsabilité d'un tel état de choses.

460

Le Lieutenant-Colonel Béthouart, Attaché militaire de France à Belgrade,

à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 49/SC. Confidentiel. *Belgrade, 17 février 1937.*

M. Stoyadinovitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, a prononcé le 4 février, devant la commission des Finances de la Skoupchtina, un discours qui appelle quelques observations.

Les milieux officiels ont déclaré d'ailleurs que le texte qui en a paru dans la presse yougoslave, le seul que nous connaissions, ne correspondait pas exactement à ce qu'avait dit l'orateur. Il n'a toutefois pas été démenti.

(1) Sur cet échange de lettres, voir, au tome Ier de la présente série, le nº 284 (note).

Au point de vue militaire, le président du Conseil, après avoir fait un vif éloge de l'armée yougoslave, a rappelé qu'« elle aurait demain un million et demi de soldats, les meilleurs d'Europe ».

Ce chiffre ne constitue pas une nouveauté. Il répond à l'effectif mobilisable de l'« armée d'opérations » qui, d'après la loi, est formée par les vingt premières classes de mobilisation, les dix dernières constituant l'« armée de réserve ».

Il semble que l'état actuel de l'armement permette à peine d'armer cette armée d'opérations qui pourrait comprendre 25 à 30 divisions du type yougoslave.

Le Président a, d'autre part, exalté le travail des usines militaires et déclaré avoir constaté dans ses visites que « nous fabriquons nous-mêmes cette année les munitions d'artillerie pour lesquelles nous devions jusqu'ici payer des millions à l'étranger ».

Cette affirmation est tout à fait exagérée, et répond davantage à un programme d'avenir qu'aux réalités du présent.

Depuis plusieurs années, l'atelier militaire de Sarajevo fabrique des munitions d'artillerie, mais sa capacité de production ne permet pas d'espérer actuellement un débit maximum supérieur à 2.500 coups par jour, ce qui est totalement insuffisant pour s'affranchir de l'étranger. Par contre, il existe un programme d'extension des fabrications, mais le ministre de la Guerre m'a déclaré lui-même, le 14 février dernier, qu'il était conditionné, comme c'est naturel, par l'achèvement du programme métallurgique et, en particulier, des usines et laminoirs de Zenitsa en cours de montage.

Passant ensuite à la politique extérieure, M. Stoyadinovitch, parlant de l'accord conclu entre l'Angleterre et l'Italie (1), a déclaré que son gouvernement avait été informé officiellement que l'accord visant le maintien des frontières territoriales dans toute la Méditerranée s'appliquait également aux frontières du Royaume et que, de ce fait, ses frontières sur l'Adriatique se trouvaient garanties par deux grandes puissances « qui comptent en Europe ».

En fait, aucune démarche de ce genre n'a été faite par la diplomatie britannique et cette interprétation a été infirmée par les déclarations de M. Eden à la Chambre des Communes, où il a spécifié que la Grande-Bretagne n'avait pas d'autres engagements que ceux qui découlent du pacte de la Société des Nations (2).

Dans le reste de son discours, le président du Conseil a exalté la politique de son gouvernement, politique de paix et de conservation par la fidélité à la parole donnée, par le maintien des liens existant avec la Société des Nations et avec les alliés de la Petite Entente et de l'Entente balkanique, mais aussi par l'établissement de relations cordiales avec tous les autres états. C'est ainsi que la Yougoslavie a resserré ses liens d'amitié avec la Grande-Bretagne, qu'elle entretient d'excellentes relations avec l'Allemagne, qu'elle salue les perspectives de rapprochement avec l'Italie et qu'elle vient de conclure un pacte

(1) Allusion au *gentlemen's agreement* signé le 2 janvier à Rome (Voir ci-dessus n° 234).
(2) Dans son discours du 19 janvier. Sur cette allocution, voir ci-dessus les nos 320, 321, 325 (note), 330, 378.

d'amitié avec la Bulgarie [1] qui amène la paix et la tranquillité sur sa frontière de l'est, où le pacte remplacera les fils de fer barbelés.

En matière de conclusion, le Président a déclaré que, si on lui disait qu'il fait une politique germanophile parce que la Yougoslavie est en bons termes avec l'Allemagne, ou francophile, anglophile ou italophile pour les mêmes raisons, il répondrait qu'il ne fait une politique ni germanophile, ni francophile, ni anglophile, ni italophile, mais seulement yougoslavophile.

On a beaucoup remarqué que ce discours n'avait pas fait mention de la France. L'opposition a souligné et exploité ce fait pour ses fins. D'après le gouvernement, au contraire, le président du Conseil n'avait pas à parler de la France puisque rien n'était changé dans les relations avec elle, le loyalisme de la Yougoslavie envers ses anciens alliés restant la base de sa politique sur laquelle il n'y a pas à revenir; le discours l'a exprimé d'ailleurs d'une façon assez explicite dans le passage suivant : « La Yougoslavie a respecté sa signature [2], elle est fidèle à sa signature et la respecterait même au cas où cela lui serait difficile. Nous avons montré par là que nous resterons toujours fidèles à ceux auxquels nous avons donné notre fidélité. »

Il semble pourtant que les critiques aient ému le gouvernement qui a multiplié les jours suivants les amabilités et protestations d'amitié envers nos représentants.

Personnellement j'ai été reçu très longuement, le 14 février, par le général Maritch, ministre de la Guerre, qui a profité de la visite de courtoisie que je lui rendais, pour me faire un long plaidoyer en faveur de la politique du gouvernement dont il fait partie.

Le général a d'abord insisté sur le fait que, pour la première fois depuis trente-deux ans, le ministre de la Guerre de Yougoslavie n'est plus réduit au rôle d'administrateur de l'armée, mais qu'il est appelé maintenant, ainsi que le chef d'État-major général, à donner son avis sur la conduite de la politique extérieure du Royaume, qu'il a dans ce but des contacts étroits et fréquents avec le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et qu'il est pleinement d'accord avec lui.

Ceci dit, le ministre a insisté avec force sur la fidélité de la Yougoslavie envers ses alliés de la Petite Entente et de l'Entente balkanique et envers la France. Cette fidélité reste la base de sa politique. Ce serait folie de lâcher des alliés anciens et sûrs pour des alliés nouveaux, incertains et revisionnistes. Il m'a demandé de le dire et de l'écrire.

Il croit que, par contre, la France s'est refroidie à l'égard de la Yougoslavie à cause des relations économiques avec l'Allemagne et des achats qu'elle y a faits, mais il espère que le gouvernement français a compris que la Yougoslavie se trouvait devant une nécessité et qu'il valait mieux pour elle acheter des avions en Allemagne que de perdre un argent qui aurait été utilisé par l'Allemagne à ses propres armements.

Il reste beaucoup à faire à la Yougoslavie pour compléter ses armements.

[1] Voir ci-dessus n° 355.
[2] *Note du document :* A propos des sanctions.

Le ministre compte y affecter une somme de quatre milliards de dinars, et espère avoir le concours de la France pour l'aider. Mais la réalisation de son programme nécessite des délais pendant lesquels il faut s'efforcer de maintenir la paix. En un mot, il faut gagner du temps.

Dans ce but, on doit éviter toutes les sources de conflit, et c'est la raison de cette politique de conciliation que mène le gouvernement à l'égard de tous ses voisins et adversaires éventuels.

La principale et dernière manifestation en est le pacte d'amitié bulgaro-yougoslave et le ministre souhaiterait qu'un pacte analogue fût conclu avec la Hongrie.

Cela ne l'empêche pas de se rendre compte des dangers créés par les revendications allemandes. L'annonce parue dans la presse que l'Allemagne aurait l'intention de demander la restitution des sommes versées au « titre des réparations » semble l'avoir touché particulièrement, car il a dit, à ce propos, qu'il faudrait pour les payer « vendre la moitié de la Yougoslavie ».

Parlant ensuite des protestations soulevées en Roumanie et en Grèce par le pacte bulgaro-yougoslave, le général Maritch y voit l'action de politiciens travaillés par des clans germanophiles ou italophiles, mais il souligne le fait que les gouvernements ont été consultés au préalable, et ont donné leur assentiment.

Toutefois, en ce qui concerne la politique de la Petite Entente, le ministre de la Guerre m'a dit être résolument hostile à toute politique de rapprochement et d'alliance avec la Russie soviétique, politique conseillée autrefois par M. Barthou et reprise par MM. Benès et Titulesco. Il l'a d'ailleurs combattue auprès du roi Carol et au cours des manœuvres roumaines de 1935.

On a jusqu'à ce jour attribué à l'état-major yougoslave une grande puissance et une grande influence dans l'État. La conversation du général Maritch montre que, si cette puissance existe, elle est au service du gouvernement, qu'il n'y a pas une politique de l'État-major plus ou moins conforme à celle du gouvernement, mais que, actuellement du moins, il n'y a qu'une politique yougoslave, celle de M. Stoyadinovitch, entièrement approuvée par le ministre de la Guerre et le chef d'État-major général.

Ce fait constitue pour la politique française un élément favorable, car la loyauté et les sentiments francophiles du général Maritch l'empêcheraient de donner son appui et sa collaboration à une politique de renversement d'alliances qu'il jugerait, et il le dit ouvertement, nuisible aux intérêts de son pays.

A cela les pessimistes peuvent répondre que les militaires ont la réputation d'être naïfs vis-à-vis des politiciens et des financiers et que M. Stoyadinovitch est l'un et l'autre. De plus pessimistes encore peuvent mettre en doute la sincérité du général Maritch.

Un tel machiavélisme, bien qu'assez balkanique, ne pourrait pourtant résister bien longtemps à l'épreuve du temps. Or, la collaboration Stoyadinovitch-Maritch et le développement de leur politique durent depuis plus d'un an.

On ne peut admettre non plus, ni que le Prince régent, dont toutes les attaches et toutes les sympathies vont vers l'Angleterre (ce qui, actuellement du moins, est une garantie), approuve une politique dont le but secret serait

de renverser les alliances au profit de l'Allemagne, ni que cette politique soit faite à son insu.

Il est beaucoup plus vraisemblable que le plan exposé par le ministre de la Guerre correspond bien aux intentions réelles de M. Stoyadinovitch et de son gouvernement.

Il n'est pas sans danger puisque, et l'expérience le prouve, il risque de provoquer des heurts et des froissements entre alliés et de diminuer ainsi la solidité du système existant.

Par contre, il réserve des positions avantageuses en cas de bouleversement de ce système pour des raisons qu'on se défend de vouloir susciter. Il permet ainsi d'être bien avec tout le monde et d'en tirer des petits profits d'ordre intérieur ou extérieur.

Il permet de manœuvrer ses amis comme ses ennemis.

Il permet aussi de continuer à caresser des rêves slaves plus ou moins flous et plus ou moins lointains, tels que la vieille idée de la grande Yougoslavie.

Il n'est donc pas net. C'est en cela qu'il nous choque, mais en cela aussi qu'il est slave.

461

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 115 à 121. *Varsovie, 18 février 1937, 5 h. 45, 5 h. 46, 5 h. 47, 5 h. 48, 5 h. 49, 5 h. 50, 5 h. 51.*

(*Reçu :* 9 h. 45, 9 h. 10, 10 h. 20.)

Le comte Szembek vient de me donner des détails sur la journée que M. Goering a passée hier à Varsovie [1].

La seule conversation d'un caractère politique aurait été celle que le ministre allemand a eue avec le maréchal Rydz-Smigly au cours du thé que celui-ci lui a offert, comme le faisait le maréchal Pilsudski dans les cas analogues et en présence du comte Szembek et de M. von Moltke.

M. Goering s'est livré, paraît[-il], à un large monologue de trois quarts d'heure, dont voici la substance, si j'en crois le vice-ministre des Affaires étrangères.

Après avoir déclaré que le Chancelier l'avait chargé de parler comme il allait le faire, le ministre allemand a affirmé que le Reich n'avait aucune revendication territoriale à formuler contre la Pologne et que ses dirigeants entendaient maintenir la politique de normalisation de détente poursuivie jusqu'ici par « la nouvelle Allemagne » et « la nouvelle Pologne ». « Nous pen-

(1) Le général Goering s'était rendu en Pologne du 16 au 22 février pour assister à des chasses.

sons bien, a dit M. Goering, que de son côté la Pologne n'a pas de visées sur notre territoire, qu'elle ne songe pas à nous prendre la Prusse orientale ». « L'Allemagne, a-t-il poursuivi, n'a pas non plus de revendications à faire valoir du côté de la France. L'alliance franco-polonaise, qu'elle sait être une alliance défensive, ne lui porte donc pas ombrage; elle voit même sans déplaisir la Pologne et la France entretenir de bons rapports ».

Faisant [allusion] aux incidents qui depuis quelque temps, se produisent à nouveau entre la Pologne et l'Allemagne ainsi qu'aux attaques de presse qu'ils provoquent (1), M. Goering a émis le vœu que les deux gouvernements s'efforcent d'en éviter le retour et discutent entre eux en toute franchise des questions litigieuses (des questions secondaires en particulier), afin de leur donner une solution. Au sujet de Dantzig, M. Goering se serait borné à se féliciter de l'amélioration survenue entre la Pologne et le Sénat.

Arrogant, le ministre a longuement déblatéré contre l'Union soviétique. A ce propos, le comte Szembek a remarqué que sa critique paraissait s'adresser à la « Russie » et pas seulement au régime bolchevique.

Revenant à la France, M. Goering aurait répété que, pour l'Allemagne, le seul obstacle à de meilleurs rapports avec elle était l'existence du pacte franco-soviétique « qui peut devenir dangereux ».

En réponse à mes questions, le comte Szembek m'a affirmé que, cette fois, M. Goering s'était abstenu de parler de la politique extérieure française et que la seule critique qu'il avait formulée contre nous était basée sur l'existence de notre pacte avec Moscou.

De même, il n'aurait rien dit de la Tchécoslovaquie ni d'une façon générale du bassin danubien.

A propos de l'Espagne, M. Goering aurait observé que l'Union soviétique s'était révélée incapable d'assumer le triomphe des gouvernementaux. Il aurait laissé entendre qu'il avait peu d'estime pour les troupes soviétiques.

A ce long monologue, le maréchal Rydz-Smigly se serait borné à répondre que, dépositaire de la pensée du maréchal Pilsudski, il assumait le maintien de sa politique et était également désireux que la Pologne reste en bons rapports avec l'Allemagne et règle à l'amiable les difficultés qui pourraient se présenter.

A entendre le comte Szembek, M. Goering lui aurait paru hier beaucoup plus calme, « beaucoup plus sage » selon son expression, que l'an dernier à pareille époque, et même que cet été à Berlin quand, au moment des Jeux olympiques, ils ont eu l'occasion de s'entretenir ensemble.

(1) Sur ces incidents, voir, au tome III de la présente série, les nos 470, 488 et 514 (et notes). Au début de janvier, le *Robotnik*, dépeignant la situation en Silésie d'Oppeln, faisait état de la transplantation de nombreuses familles polonaises au cœur de l'Allemagne pour y exécuter certains travaux. La presse d'opposition critiquait l'accord intervenu à Genève le 27 janvier sur le problème dantzicois. (Voir ci-dessus no 444, note), ainsi que la désignation au poste de haut-commissaire, le 18 février, de M. Burckhardt, considéré comme « prohitlérien ».

462

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 59 à 62. *Lisbonne, 18 février 1937, 21 h. 15, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 10, 23 h. 30.)

L'arrivée de nos trois torpilleurs à Lisbonne a provoqué le colportage des bruits les plus fantaisistes, et si je crois devoir les rapporter à Votre Excellence, c'est en raison de leur diffusion dans tous les milieux portugais et de la créance que ceux-ci leur ont accordée. On chuchote avec amertume que la présence simultanée du cuirassé britannique *Resolution* et de nos bâtiments de guerre n'est pas due à une simple coïncidence et qu'elle a la valeur d'une pression morale, au moment où le gouvernement portugais refuse d'accepter un contrôle sur sa frontière terrestre.

Mais ce qui est plus sérieux, c'est le bruit persistant de graves incidents qui auraient été provoqués à Madère, il y a quelques semaines, par les marins de l'escadre de l'Atlantique à laquelle appartiennent également les torpilleurs présents à Lisbonne. On assure avec un luxe de précisions que nos marins auraient chanté l'*Internationale,* qu'au cours de graves bagarres il y aurait eu morts et blessés, et on parle d'une sévère répression de la part des autorités locales. On ajoute qu'en vue d'éviter des incidents analogues dans la capitale portugaise, on a indiqué à nos torpilleurs un mouillage dans le cours du Tage.

Après avoir consulté télégraphiquement l'agent consulaire à Funchal sur la véracité des bruits répandus, et avoir reçu de lui l'assurance qu'il ne s'était rien passé, j'ai cru devoir, par l'intermédiaire du correspondant de l'agence Havas, démentir formellement les bruits relatifs à de soi-disant incidents français à Madère, mais aucun journal portugais n'a consenti à insérer cette mise au point, arguant de ce qu'aucun d'eux n'avait mentionné cette nouvelle. Je n'ai malheureusement pas lieu de m'étonner de ce manque de courtoisie de la part d'une presse qui, plus particulièrement ces derniers jours, a fait montre à l'égard de la politique française d'un ton extrêmement acerbe. C'est ainsi que hier encore, le leader du plus important quotidien de Lisbonne appelait le gouvernement français le fléau nº 2 et terminait par cette phrase : « Combien, aux morts portugais qui reposent dans les tranchées des Flandres, doit sembler lourde la terre de France! ».

463

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 431, 432. *Paris, 18 février 1937, 23 h. 15.*

Je vous adresse en clair, sous les numéros 433-434, le texte du décret [1] pris aujourd'hui en Conseil des ministres et qui sera publié demain au *Journal officiel* pour donner effet, à partir du 21 février et en application de la loi du 21 janvier [2], à l'accord relatif aux volontaires. Je vous communique en outre un arrêté interministériel qui paraîtra aussi au *Journal officiel* de demain concernant le régime des passeports pour l'Espagne et les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc.

L'*Officiel* publiera également demain un second décret destiné à donner effet, en ce qui concerne les compagnies de transports ferroviaires, maritimes ou aériens, aux recommandations contenues dans le rapport du comité de Londres.

Sans attendre que ce dernier texte vous soit parvenu, je vous prie de transmettre officiellement au président du Comité le texte de la loi du 21 janvier ainsi que celui des documents qui vous sont télégraphiés. Cela vous fournira l'occasion de demander que les divers gouvernements parties à l'accord communiquent, de leur côté, les textes législatifs et réglementaires qu'ils mettent en vigueur pour donner effet à celui-ci.

ANNEXES

I

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu la loi du 21 janvier 1937;

Le Conseil des ministres entendu;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit à tout ressortissant français de prendre du service dans des forces armées en Espagne ou dans les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc.

ART. 2. — Le recrutement, sous quelque forme que ce soit, pour les forces armées visées à l'article 1er, de même que tous actes tendant à l'enrôlement dans lesdites forces sont interdits sur le territoire français.

(1) Reproduit ci-dessous en annexe.
(2) Sur cette loi, voir ci-dessus n° 305 (note).

En conséquence, sont notamment interdits :

1° L'ouverture et le fonctionnement de bureaux de recrutement;

2° Le recrutement dans des réunions publiques ou par des visites à domicile, ainsi que la publication d'annonces dans les journaux ou par voie de radiodiffusion, l'envoi de circulaires, les dons et versements, les promesses, menaces et abus d'autorité ou de pouvoir ayant le même objet.

Art. 3. — Il est interdit à toute personne de nationalité française ou étrangère, à l'exception des personnes de nationalité espagnole, se trouvant sur le territoire français de quitter ce territoire à destination de l'Espagne ou des possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc, aux fins visées à l'article 1er.

Est interdit, dans les mêmes conditions, le passage en transit à travers le territoire français.

Art. 4. — Les pénalités prévues par la loi du 21 janvier 1937 sont applicables aux infractions au présent décret.

Art. 5. — Les dispositions des articles 2, 3 et 4 sont applicables en Algérie, aux colonies et dans les territoires sous mandat français.

Art. 6. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur le 21 février à 0 heure.

Art. 7. — Le président du Conseil, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de la Défense nationale et de la Guerre, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Marine, le ministre de l'Air, le ministre des Travaux publics, le ministre des Colonies et le ministre des P.T.T., sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 février 1937 (1).

II

Les Ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères,

Vu la loi du 21 janvier 1937 autorisant le gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne;

Vu le décret en date de ce jour pris en conformité avec l'article 1er, § 1 de la loi précitée;

Arrêtent :

Article premier. — A dater du 21 février et jusqu'à nouvel ordre, la validité des passeports français, certificats d'identité, titres d'identité et de voyage, certificats d'identité et de voyage (en un mot, de tous titres de voyage délivrés par les autorités françaises en France et à l'étranger) sera suspendue en ce qui concerne l'Espagne et les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc.

Il en sera de même pour tous les visas apposés, tant en France qu'à l'étranger, par ces autorités sur les passeports ou titres de voyage des étrangers.

Art. 2. — Ne seront admises à passer la frontière, pour se rendre en Espagne et dans les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc, que les personnes — autres que celles de nationalité espagnole — dont les passeports ou titres de voyage porteront un visa spécialement délivré à cet effet par une autorité française, après justification des buts du voyage.

Art. 3. — Par application des prescriptions de l'article 1er du présent arrêté, tout passeport français, certificat d'identité, titre d'identité et de voyage, certificat d'identité et de voyage devra, désormais et jusqu'à nouvel ordre, porter la mention — à l'encre rouge — « non valable pour l'Espagne et les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc ».

Art. 4. — La même mention devra également être apposée sur tous ceux de ces documents qui, à compter de la parution du présent arrêté, seront soumis à la formalité du renouvellement ou à celle de la prorogation de validité.

(1) Texte adressé à Londres par télégramme n° 433, à 23 h 30.

Art. 5. — Le visa prévu par l'article 2 du présent arrêté pour les personnes autres que les Espagnols autorisées à se rendre en Espagne et dans les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc, sera apposé par le préfet (ou le sous-préfet, pour les arrondissements situés sur la frontière franco-espagnole), ou par les autorités consulaires françaises à l'étranger et ne sera délivré qu'après justifications des buts du voyage, dans la même forme que le visa « aller et retour » destiné aux étrangers quittant notre territoire pour y revenir peu après.

Ce visa ne sera, en principe, valable que pour un seul voyage.

Fait à Paris, le 18 février 1937 (1).

464

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 236 (2). *Berlin, 18 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

Depuis quelques semaines, et en dépit de la contrainte que s'imposent les milieux dirigeants du Reich à la veille du voyage de M. von Neurath en Autriche, les rapports entre Vienne et Berlin menacent de tourner à l'aigre.

La déception que l'on éprouve, ici, de la modicité des résultats concrets obtenus à la suite de l'accord du 11 juillet contribue, pour une grande part, à cette évolution. Au lendemain de l'accord austro-allemand, beaucoup d'esprits en Allemagne, et jusque dans les sphères officielles, ont cru que la situation allait se modifier du tout au tout, que des échanges sans cesse accrus s'établiraient entre les « états frères » et qu'en particulier, les relations économiques se développeraient considérablement. Ils pensaient que l'Autriche, se reconnaissant définitivement un État allemand, suivrait docilement la voie qu'on lui indiquerait de Berlin vers un rapprochement de plus en plus étroit entre les deux pays. Mais les événements n'ont pas, jusqu'ici, répondu à leur attente. Même dans le domaine économique, les résultats ne correspondent pas aux efforts dépensés au cours de ces derniers mois. La correspondance de cette ambassade (3) a signalé la discrétion significative avec laquelle la presse du Reich avait enregistré la conclusion de l'accord commercial du 27 janvier (4). Il est vraisemblable que les milieux officiels, devant les maigres fruits récoltés, ont préféré se taire et ne donner que le minimum de publicité à une convention qui, sans être un échec, est loin de réaliser tous les espoirs du début.

Leur mauvaise humeur, tout d'abord latente, commence à se manifester. Elle s'exprime parfois sous une forme assez vive. Les polémiques de presse, un

(1) Texte adressé à Londres par télégramme nº 434, à 23 h.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) *Note du document :* Numéro du 5 février 1937.
(4) Qui prévoyait une augmentation des contingents et un système de bons destiné à développer le tourisme allemand en Autriche.

instant oubliées, ont reparu. Depuis les premiers jours de février, les organes nationaux-socialistes consacrent à nouveau une large place aux affaires d'Autriche et ils le font dans leur style habituel. S'il est vrai que des feuilles telles que le *Schwarze Korps* n'ont jamais cessé complètement leurs attaques, d'autres journaux se sont joints à elles. Sous le titre caractéristique : « Maintenant, en voilà assez! », l'*Angriff* a pris à son tour la parole pour répondre aux « injures sordides » de la *Reichspost* et du *Neuigkeitsweltblatt* auxquels on attribue, à Berlin, la qualité de journaux officieux. D'une manière assez étonnante après l'accord du 11 juillet, l'*Angriff* a rappelé avec violence les événements de juillet 1934. L'organe du front du Travail parle « d'interrogatoires accompagnés de tortures barbares jusqu'à provoquer la mort du patient » et qui étaient, dit-il, jusqu'ici une « spécialité russe ». Il enjoint, sur un ton comminatoire, à certaines feuilles viennoises, dont la *Stunde*, le *Tag*, le *Telegraf* et surtout le *Christliche Ständestaat*, de cesser de « mordre à la jambe le Reich et le régime national-socialiste, comme de dégoûtants roquets ».

L'irritation que ressentent les cercles responsables du Reich à l'égard de l'Autriche a deux objets précis : d'une part, le développement de la propagande monarchiste, propagande appuyée pour ainsi dire officiellement par le Ballplatz, d'autre part, le refus du gouvernement de Vienne d'autoriser la constitution d'une action groupant l'opposition dite « nationale ».

Les milieux politiques berlinois, et surtout les milieux hitlériens, ont suivi avec la plus grande attention la recrudescence d'activité des cercles légitimistes en Autriche et les manifestations diverses auxquelles elle a donné lieu, ces jours derniers. Le problème en lui-même et la façon dont il se pose actuellement provoquent, ici, l'inquiétude. On y estime que les monarchistes autrichiens, éperonnés par le message de Noël du Prétendant (« Les occasions que nous manquons maintenant seront perdues de toute éternité ») vont tout mettre en œuvre pour porter à son point aigu la question d'une restauration.

Exprimant ses craintes d'une telle éventualité, l'*Angriff*, organe de M. Goebbels dans la capitale du Reich, écrivait récemment (1) : « Vue d'Allemagne, la phase nouvelle où entre le légitimisme en Autriche mérite, pour plusieurs raisons, un intérêt particulier. La presse monarchiste, les chefs du parti, le candidat au trône et sa mère Zita, la Dame noire, n'ont jamais laissé dans l'ombre qu'ils étaient les adversaires les plus fanatiques, non seulement du IIIe Reich, mais encore, par haine de la Prusse, de l'unité allemande (2). L'un des leurs, Wiesner, a été assez franc pour déclarer, il y a peu de jours : « S'il y a en Allemagne même de vrais et bons Allemands qui voient dans les Habsbourg le moyen de sauver leur pays de l'erreur, il devrait à plus forte raison se trouver en Autriche des hommes pour reconnaître, dans notre pays, le Piémont d'où sortira l'idée libératrice ».

Le fait seul qu'il puisse y avoir des esprits pour attribuer à l'Autriche, dans une reconstruction de l'unité allemande, le rôle qu'a joué le Piémont en Italie, suffit, on le conçoit aisément, à exaspérer les dirigeants du Reich. Ils dénient

(1) *Note du document :* Le 10 février 1937.
(2) *Note du document :* Cf. mon télégramme nos 658-659 du 12 février 1937. [Il n'a pas semblé utile de reproduire ce télégramme].

aux partisans de « l'universalisme » autrichien le droit de parler au nom de l'Allemagne et pour elle. Ils les accusent de « loucher tantôt vers l'ouest, tantôt vers l'est de l'Europe » et de n'avoir pour trait dominant que leurs tendances anti-allemandes.

Aussi, l'*Angriff* a-t-il fait entendre un avertissement menaçant. « Le retour des Habsbourg-Bourbon à Vienne, a-t-il déclaré, équivaudrait à la paralysie et à la disparition du germanisme en Autriche. Les conditions naturelles de la nation allemande sont, pour les légitimistes, inconciliables avec les intérêts dynastiques et seraient, par suite, sacrifiées. Il n'est pas étonnant que la presse monarchiste et ses chefs appartiennent aux ennemis les plus acharnés de l'accord du 11 juillet parce qu'en rétablissant la vraie solidarité allemande, cet accord a empêché le développement du concept d'un second état allemand. Le légitimisme se sent apparemment assez fort pour imposer au gouvernement du 11 juillet une politique qui créerait automatiquement une situation nouvelle. Car, pour les initiés, en Autriche comme ailleurs, ce que le Reich pense d'une restauration ne saurait laisser place à aucun doute ».

Le retour des Habsbourg sur le trône d'Autriche, ajoute l'*Angriff*, c'est la guerre. Prenant subitement en mains le défense des intérêts de la Petite Entente, l'organe de M. Goebbels montre quels dangers ferait courir une restauration à la Tchécoslovaquie, à la Yougoslavie et à la Roumanie. M. Wiesner et ses amis, écrit-il, ont bien affirmé que les effets de la restauration se limiteraient exclusivement aux frontières actuelles de l'État autrichien. Mais il ne s'agit là, en réalité, que d'un programme minimum et on peut facilement se représenter ce que serait le programme maximum. Il suffit de s'en rapporter aux exigences d'un autre monarchiste, le colonel Wolff, qui avoue, lui, un légitimisme cent pour cent et qui revendique, en vertu de la Pragmatique Sanction, le rétablissement de l'autorité de son maître sur tous les pays relevant de l'ancienne couronne impériale.

Dans ces conditions, il est compréhensible que les déclarations faites le 14 février par M. Schuschnigg (1) n'aient pas été du goût des milieux politiques du Reich. Ainsi que je l'ai déjà indiqué (2), la presse allemande s'est montrée d'une discrétion rare dans ses commentaires sur le discours du Chancelier fédéral. Elle a bien fait ressortir que celui-ci avait posé certaines conditions à la propagande monarchiste et avait ordonné à ses auteurs de se plier, aussi bien en ce qui concerne le domaine intérieur que le domaine extérieur, au cadre politique de l'Autriche actuelle. Mais les dirigeants hitlériens n'en ont pas moins été irrités et inquiétés de voir que M. Schuschnigg semblait admettre la possibilité d'une restauration. L'écho approbateur du journal parisien leur a été particulièrement pénible. Dans un article intitulé « Le tiers aux aguets », la *Börsenzeitung* (3) accuse aujourd'hui la France d'être à l'affût de tout ce qui pourrait troubler les relations entre Vienne et Berlin et, par suite, entre Berlin et Rome. « La France du Front populaire,

(1) Voir ci-dessus n° 454 (et note).
(2) *Note du document* : Mon télégramme nos 720-721 du 16 février 1937. [Ce document n'a pas été reproduit : analyse de presse.]
(3) *Note du document* : Numéro du 18 février 1937.

écrit ce journal, regrette que son credo marxiste et l'attitude de la Petite Entente soient en opposition avec les projets légitimistes », et il reprend une formule tirée d'un éditorial de la *Tribuna* d'après laquelle il serait indifférent, pour Paris, qu'une restauration servît ou non la cause de la paix. Ce qui importerait au Quai d'Orsay, c'est qu'elle pourrait constituer un objet de discorde entre Rome et Berlin.

Quant à l'opposition « nationale » en Autriche, et aux sympathies pro-hitlériennes des groupes qui la composent, on témoigne à Berlin, vis-à-vis d'elle et pour les motifs qu'on devine, d'une discrétion plus grande encore. On veut, en effet, éviter de la compromettre inutilement. A la suite des paroles du Chancelier fédéral, l'*Observateur raciste* (1) a toutefois imprimé quelques brèves considérations qui laissent percer des sentiments mitigés.

« Il ressort des déclarations du Chancelier sur la question si importante de l'apaisement intérieur de l'Autriche, écrit l'organe officiel du parti national-socialiste, que, pour le moment, on ne peut guère espérer que le gouvernement de Vienne autorise la constitution de l'Union populaire sociale allemande qui grouperait toutes les forces de l'opposition nationale. Mais il semble en revanche que, dans l'entourage de M. Schuschnigg, on soit assez disposé à chercher un compromis avec l'opposition nationale. » L'*Observateur raciste* ajoute que la population nationaliste serait très profondément déçue qu'on lui refusât ce qu'on permet aux autres, notamment aux légitimistes et aux travailleurs chrétiens, et qu'elle trouverait particulièrement amer que ce fussent justement les anciens marxistes qui soient l'objet des avances du gouvernement et non pas les cercles nationaux, qui représentent la partie la plus solide et la plus précieuse de la population. »

L'appel loyal et intégral au concours des éléments pangermanistes et nationaux-socialistes reste, selon la presse du Reich, la seule solution qui puisse permettre au gouvernement fédéral d'affermir une autorité de plus en plus ébranlée. Elle affecte de s'inquiéter à l'extrême de la fermentation dont la classe ouvrière serait la proie en Autriche. Reprenant les arguments bien connus, elle montre le péril communiste accentuant sa menace sur ce pays. Les journaux ont monté en épingle les informations relatives à l'avion clandestin qui vient de temps en temps, dans le ciel de Vienne, dessiner avec de la fumée la faucille et le marteau symboliques.

Tel est l'état des rapports austro-allemands à la veille de la visite de M. von Neurath. Celui-ci a, dans une interview accordée au représentant berlinois du *Hamburger Fremdenblatt*, exprimé sa satisfaction de se rendre prochainement à Vienne et pris visiblement soin de prévenir les interprétations tendancieuses qu'on pourrait donner de son voyage (2). Il n'est pas douteux, cependant, que le ministre des Affaires étrangères du Reich n'ait mission de faire entendre un langage assez ferme et il se pourrait que, contrairement aux espoirs qu'on avait peut-être nourris dans la capitale fédérale, il renouvelât nettement le veto du Reich à toute tentative de restauration.

(1) *Note du document* : Numéro du 15 février 1937.
(2) *Note du document* : Mon télégramme nos 718-719. [Non reproduit : analyse de presse.]

Le bruit d'un remaniement ministériel à Vienne et de la retraite éventuelle de M. Glaise-Horstenau [et] de M. Neustädter-Stürmer avait provoqué, à Berlin, une certaine émotion. Elle semble à peu près dissipée. On paraît y attendre d'autres modifications plus profondes, si M. Schuschnigg persiste dans ses intentions matrimoniales qui sont connues et dont on suppute déjà les conséquences (1). Dans ce cas, une tout autre partie s'engagerait, pour le Reich, où celui-ci ne serait pas sans posséder de nouveaux atouts.

465

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 222 (2). *Berlin, 18 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 février.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, le 16 février, à la fin de l'après-midi, le baron von Neurath m'a confirmé que le discours prononcé, le 30 janvier au Reichstag par le Chancelier (3), devait être interprété comme un discours d'attente. D'après le ministre des Affaires étrangères du Reich, le Führer aurait été guidé par le désir de ne pas trop s'engager et le souci de ne rien compromettre. Estimant, sans doute, que l'heure présente n'était pas favorable à l'ouverture d'une négociation de grande envergure ayant pour but un règlement général européen, M. Hitler aurait préféré se tenir sur la réserve et adopter une attitude d'expectative et de prudence; il aurait pris soin toutefois, et M. von Neurath n'a pas manqué de le souligner, de ne pas fermer la porte à l'éventualité d'une pareille discussion, dans un avenir plus ou moins proche. C'est bien d'ailleurs ce qui semble être ressorti de l'entrevue de M. von Ribbentrop avec lord Halifax (4).

Pour quelles raisons le Chancelier s'est-il tracé cette ligne de conduite? Pourquoi s'est-il appliqué à n'être ni positif, ni négatif? Pourquoi n'a-t-il ni accepté, ni repoussé les suggestions de M. Eden et de M. Léon Blum? M. von Neurath esquisse un geste évasif; il lève les yeux au ciel; il ne le sait pas, ou plutôt, il ne le dit pas. Il m'a, cependant, avoué que le discours du 30 janvier avait été rédigé par le Führer sans entente préalable avec lui et qu'il n'avait pas reçu communication à l'avance de son texte. J'ai alors demandé au ministre si M. Hitler avait une prévention à l'encontre du Front populaire

(1) Allusion au projet de mariage du Chancelier fédéral, veuf depuis 1935, avec l'épouse séparée d'un major d'aviation de la Reichswehr. Cf. G. Puaux, *Mort et transfiguration de l'Autriche*. Paris, 1966, p. 96.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 378 et 398.
(4) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 435 et 436 (et note).

ou de la personne même du chef du gouvernement français, s'il éprouvait une hésitation, ou une répugnance, à traiter avec la formation politique et les hommes qui sont, à l'heure actuelle, au pouvoir en France; s'il n'avait pas été encouragé, récemment, dans ce préjugé par M. Goering, lui-même influencé par M. Mussolini. A ces questions, le baron von Neurath a répondu négativement avec la plus grande netteté. Sur un ton catégorique et avec toutes les apparences de la sincérité, il m'a donné l'assurance qu'il n'avait jamais constaté chez le Führer l'existence de pareils sentiments.

Si le ministre des Affaires étrangères ne connaît pas les raisons qui déterminent l'attitude du Chancelier, ou s'il croit plus prudent de ne pas les révéler, les conversations du monde politique et les articles des journaux permettent, tout de même, de les imaginer, sans grand risque d'erreur.

C'est d'abord la considération des affaires d'Espagne qui tient en suspens les initiatives de M. Hitler. Avant de rien entreprendre qui oriente l'Europe vers une négociation générale et définitive, il veut que la guerre civile espagnole soit liquidée. Ce n'est pas qu'il doute de la victoire du général Franco : il l'escompte à brève échéance. Mais, d'ici là, des incidents peuvent encore se produire et entraîner de graves répercussions. La défense de toute immixtion étrangère en Espagne, l'établissement d'un contrôle international sur les frontières terrestres et maritimes de la Péninsule peuvent donner lieu à des difficultés. Quelle sera, d'autre part, l'étendue de la victoire des troupes nationales? Quelle en sera, pour l'Allemagne, la portée? Quelle forme assumera le nouveau régime? Quelles conséquences, quels arrangements avantageux en découleront pour le Reich? Quels conflits risquent d'en surgir? Autant d'inconnues, qui chargent l'avenir d'un poids assez lourd. Jusqu'à ce qu'elles s'éclaircissent, M. Hitler croit opportun d'attendre et de voir venir. C'est seulement quand les nuages qui pèsent encore sur l'Espagne se seront dissipés qu'il jugera possible d'aborder, en pleine connaissance de cause et avec toute la possession de ses moyens, l'examen du problème européen.

Une autre raison pousse également le Führer à la temporisation. Il regarde la situation intérieure de la France comme instable. Il pense que des troubles sérieux éclateront, tôt ou tard, dans notre pays. Ce n'est pas ce que lui disent ses diplomates. Car ceux-ci déclarent, au contraire, que le danger communiste, en France, est dépassé et que le « péril rouge » y est conjuré. Mais c'est ce que prétendent les agents du « parti », ceux de M. Goebbels et de M. Hess. Ceux-là annoncent que notre pays est à la veille d'événements graves, qu'il entrera bientôt dans une série de crises qui ébranleront son régime, et qui atteindront, en tout cas, sa puissance jusque dans son tréfonds. Sans aller aussi loin, M. Hitler écoute pourtant les voix du « parti », plutôt que celles de la Wilhelmstrasse. Des deux versions, c'est la plus défavorable pour nous qui paraît l'emporter dans son esprit. Il nous considère comme voués à une catastrophe financière, qui engendrera des troubles sociaux dont les communistes s'empresseront de profiter. Il ne se cache pas, d'ailleurs, de cette opinion et il m'en a fait part lui-même avec franchise.

En ce qui concerne la Russie, le Chancelier semble croire aussi à l'immi-

nence de grands troubles. Les récents procès qui se sont déroulés à Moscou ont frappé vivement l'imagination des Allemands. Ils en ont conclu à l'existence d'une crise aiguë. La presse du Reich a relaté que de nouvelles victimes étaient désignées. Elle a annoncé l'arrestation de Mme Litvinov. Elle a ajouté que son mari, rappelé soudain de Genève, allait être destitué et déporté en Sibérie. Les feuilles ont prétendu, en outre, qu'un conflit violent avait éclaté entre Vorochilov et Staline. Elles ont rapporté, enfin, que des désordres sanglants s'étaient produits en Ukraine, où des régiments s'étaient soulevés. Il ne se passe pas de jour qu'elles ne décrivent les progrès de la famine et du mécontentement en U.R.S.S. Sans doute, ces informations, dont la plupart viennent de Varsovie, sont-elles, le plus souvent, tendancieuses, inexactes, et même complètement fausses. Mais elles n'en agissent pas moins sur l'esprit de M. Hitler; elles nourrissent, en lui, l'idée que la puissance de Staline est en déclin; elles lui donnent lieu de penser qu'au prix d'un peu de patience, il verra bientôt la situation de la Russie se présenter à ses yeux sous un jour tout nouveau.

Enfin, en Angleterre même, le Führer et ses conseillers espèrent que se produiront d'importants changements. Ils savent que, jusqu'au couronnement de George VI, les choses resteront en l'état et les hommes en place. Mais ils comptent que M. Baldwin quittera le pouvoir aussitôt après et que M. Eden devra renoncer à son portefeuille. S'ils n'aiment guère le premier, ils détestent le second; le discours du 30 mars [1] l'a prouvé. Ils souhaitent que s'use le crédit du ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne. Ils y travaillent, du reste, par l'intermédiaire de M. von Ribbentrop et de ses amis londoniens. Ils sont convaincus, en effet, qu'une négociation avec l'Angleterre sera plus facile et s'ouvrira sous de meilleurs auspices, le jour où M. Eden aura quitté le Foreign Office. Et c'est une raison de plus, à leur avis, pour se contenter, présentement, d'attendre et d'observer.

Ainsi, les dirigeants du IIIe Reich paraissent, en ce moment, désireux de marquer une pause et de laisser mûrir les événements. Mais ils désirent, en même temps, utiliser cet entracte à des fins précises; ils veulent provoquer une détente, alléger l'atmosphère, répandre l'impression que la paix n'est pas menacée, qu'en tout cas, elle ne l'est pas par l'Allemagne, car l'Allemagne repousse avec horreur, et de toutes ses forces, l'hypothèse d'une guerre européenne. Leur préoccupation majeure est, pour l'instant, de donner des gages de leurs intentions pacifiques.

Ils l'ont montré, ces jours derniers, d'une manière assez significative. Plusieurs incidents, désagréables pour eux, se sont produits en effet. Aux Pays-Bas, le ministre des Affaires étrangères a décliné l'offre de garantie allemande formulée par le Chancelier dans son discours du 30 janvier, en déclarant que la neutralité et l'indépendance de la Hollande ne pouvaient faire l'objet d'un échange de signatures [2]. En Autriche, M. Schuschnigg a

(1) Lire : janvier.
(2) Par déclaration du ministre des Affaires étrangères au Sénat le 13 février.

prononcé des paroles doublement déplaisantes pour des oreilles allemandes, en ce sens qu'elles n'excluaient pas l'hypothèse d'une restauration monarchique à Vienne et qu'elles interdisaient, d'autre part, la formation d'associations de tendances nationales-socialistes (1). En Finlande, au moment même où le ministre des Affaires étrangères de ce pays, M. Holsti (2), venait de se livrer à une série de démarches aimables à l'égard de la Russie des Soviets, le président de la République, M. Svinhufvud, qui jouissait des sympathies de Berlin (3), a été remplacé par M. Kallio, moins germanophile et qui constituera un ministère orienté plus à gauche. En Allemagne, enfin, les évêques et les cardinaux ont condamné en chaire, avec plus de hardiesse et plus de vigueur que jamais, la politique religieuse du régime.

De tels faits, en d'autres temps, auraient suscité une avalanche d'articles violents, de propos insultants, de reproches sanglants et de menaces à peine déguisées. Mais, cette fois, il n'en a rien été. La presse a enregistré. Elle s'est abstenue de commenter. La censure a imposé silence à la troupe servile de ses rédacteurs. Le gouvernement a jugé préférable de ne pas lancer, comme en tant d'occasions précédentes, la meute des journaux, de garder ses réflexions pour lui et, s'il avait des plaintes ou des avertissements à formuler, d'y procéder avec discrétion.

En revanche — et par un contraste frappant, qui n'est sûrement pas dû au hasard — une grande place a été accordée, dans la presse et dans la vie de la capitale du Reich, au congrès international des Anciens combattants (4). Non seulement ceux-ci ont été reçus par les plus hautes autorités du régime avec beaucoup d'honneurs et d'égards, mais la portée politique de leur voyage et de leur mission a été, par tous les moyens, mise en lumière. Tour à tour, M. Goering, M. Hess, le maréchal von Blomberg et, à l'heure où cette lettre est écrite, M. Hitler lui-même, ont profité de cette visite pour affirmer solennellement leur volonté de paix et de concorde. Ils ont esquissé, en la circonstance, la théorie d'un néo-pacifisme basé sur l'égalité des droits, l'estime mutuelle, un nationalisme viril, plein de compréhension pour les autres nationalismes, et animé de l'esprit de camaraderie des anciens combattants du front. Ils ont souligné combien il était important et éloquent que ce congrès fût réuni à Berlin, sous l'égide de l'Allemagne nationale-socialiste, témoignage éclatant de la bonne volonté du Reich, et de sa conviction que les antagonismes du passé doivent s'effacer devant la conscience des solidarités présentes. Ils ont évoqué avec insistance l'image rassurante d'une Allemagne qui arme seulement pour se défendre et pour défendre la paix. « Le IIIe Reich, soldat de la paix! », tel est le mot d'ordre qui a résonné de Berlin à Berchtesgaden.

C'est précisément parce qu'il s'appliquait de tout son effort à développer cette thèse et à faire entendre cette note apaisante que le gouvernement allemand a été si courroucé de la nouvelle lancée par l'agence Havas, et d'après laquelle l'Allemagne méditerait un coup prochain sur Dantzig. Pareille infor-

(1) Allusion au discours du Chancelier fédéral du 14 février. Voir ci-dessus n° 454 (et note).
(2) En visite à Moscou du 8 au 10 février.
(3) Sur les égards de Berlin à l'égard de ce dernier, voir ci-dessus n° 166.
(4) Tenu du 15 au 18 février.

mation, d'ailleurs inexacte et manifestement tendancieuse, le dérangeait en plein travail et lui prêtait un air d'hypocrisie. De là, sa fureur. Mais les chefs du IIIe Reich savent tirer parti même de leur colère. Ils ont immédiatement saisi l'occasion que leur offrait le correspondant maladroit de l'agence Havas; ils ont dénoncé à la réprobation du monde les « provocateurs » irresponsables, les excitateurs belliqueux; ils ont présenté l'incident comme une preuve péremptoire que les « fauteurs de guerre », les « empoisonneurs internationaux » ne se trouvaient pas en Allemagne, mais hors d'Allemagne, et spécialement en France, où ils sont les instruments de la Russie soviétique.

Et, par cet habile détour, ils sont revenus à leur thème du Reich en armes, champion de la paix.

Devant la retenue qu'il impose à sa diplomatie, les efforts qu'il déploie pour créer une atmosphère détendue et les protestations qu'il multiplie pour affirmer sa volonté pacifique, on doit se demander quels buts poursuit le Führer. Est-il sincère? Obéit-il, au contraire, à un simple souci de tactique, afin de masquer des calculs à plus lointaine échéance? Il est difficile de le savoir avec certitude. Et peut-être, lui-même, ne le sait-il pas exactement. De toute façon, il est clair qu'il cherche à calmer les inquiétudes qui se sont manifestées dans son propre pays, en décembre et en janvier. Il a senti que l'idée de la guerre était moins populaire que celle de la paix et que ses compatriotes ne se verraient pas volontiers entraînés dans une conflagration à propos de l'Espagne. Il s'est rendu compte que cette appréhension des masses allemandes était un sentiment dangereux pour le régime.

Mais Hitler et ses compagnons ont compris également les périls qu'une réputation belliqueuse ferait encourir à l'Allemagne, de la part des autres nations. Ils ne veulent pas que le Reich apparaisse au dehors comme le pays qui menace la paix, et contre lequel les autres états de l'Europe doivent s'unir pour défendre leur sécurité. Le projet anglais d'un emprunt de 400 millions de livres [1] les a vivement frappés, d'autant plus qu'ils ne pouvaient pas se dissimuler que les armements allemands et la crainte de l'Allemagne constituent la raison essentielle des sacrifices auxquels s'est décidée la Grande-Bretagne. Ni le Führer, ni ses collaborateurs n'ont oublié qu'une des fautes de Guillaume II avait été d'aborder la guerre de 1914 dans une position diplomatique défavorable et dans une ambiance internationale hostile à l'Allemagne. Ils ne veulent pas retomber dans une erreur qu'ils n'ont cessé de condamner. Ils aperçoivent le risque qu'ils assumeraient, s'ils laissaient leur pays devenir à nouveau « la bête noire » de l'Europe.

Ils continuent, et continueront, de réarmer jusqu'au niveau qu'ils estiment nécessaire. Ils surveillent de près l'évolution des événements, avec l'arrière-pensée de profiter des circonstances avantageuses qui se présenteraient, dans le cas où leurs prédictions et leurs prévisions se réaliseraient. Mais, plus qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici, ils ont soin de ménager les apparences. Ils s'attachent à modifier le climat qui les entoure et à se donner, même dans

[1] Voir ci-dessus n° 450 (et note).

leurs rapports avec la France, un aspect rassurant et conciliant. Pour avoir, à Hambourg et à Berlin, tenu un langage imprudent (1), M. Goebbels — je l'ai appris de source sûre — s'est attiré un blâme sévère de son chef. Il semble que M. Hitler ait reconnu qu'à se poser en ami de la paix, il ne pouvait que gagner, soit que l'Europe doive s'acheminer vraiment vers la paix — et alors, il pourrait se vanter de l'y avoir poussée —, soit qu'elle glisse vers la guerre; car il pourrait, dans cette hypothèse, s'écrier lui aussi : « Je n'ai pas voulu cela! »

466

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 409 à 414. Confidentiel. *Londres, 19 février 1937, 0 h 40.*

(*Reçu :* 3 h. 15.)

La séance du Comité a été reprise à 7 heures du soir.

J'ai alors exposé le point de vue français conformément aux instructions que Votre Excellence m'a fait tenir par téléphone. J'ai indiqué que si, en principe, le gouvernement de la République pouvait admettre une certaine dualité dans le système applicable à la France et au Portugal, il considérait comme indispensable qu'une équivalence aussi étroite que possible fût établie dans les méthodes pratiques qui seront employées de part et d'autre pour exercer la surveillance des voies donnant accès à l'Espagne par le territoire des deux pays. A cet effet, j'ai énuméré un certain nombre de points au sujet desquels nous voulons être assurés d'obtenir toutes garanties en ce qui concerne la stricte exécution de l'accord. Cette énumération visait en particulier les... (2) et les facilités qui seront reconnues aux agents britanniques pour la surveillance du trafic; les devoirs qui s'imposeront à leurs chefs en vue de rendre compte des infractions éventuelles et de procéder aux enquêtes jugées nécessaires par le Comité; enfin le dispositif de la surveillance qui devra se rapprocher autant que possible de l'organisation créée sur le territoire français, notamment en ce qui concerne le nombre des agents et leurs postes de stationnement.

Je n'ai pas manqué de rappeler que si la France acceptait cette différence de traitement, c'est qu'elle n'avait rien à redouter du contrôle international et, d'autre part, qu'elle faisait pleine confiance au gouvernement britannique

(1) Sur les discours tenus dans ces villes par le ministre allemand de la Propagande, voir ci-dessus les nos 409 et 439.
(2) Lacune de déchiffrement.

pour assurer la surveillance requise. J'ai fait ressortir l'extrême modération de son attitude à laquelle nous sommes en droit d'espérer que les autres gouvernements répondront dans un esprit analogue.

La parole a été donnée ensuite à l'ambassadeur du Portugal qui s'est efforcé de montrer qu'il ne saurait y avoir identité ou même parallélisme entre les deux systèmes, étant donné le terrain entièrement différent sur lequel se place l'accord anglo-portugais.

Cette observation n'avait pas grande portée puisqu'il s'agit en ce moment d'une discussion entre toutes les puissances intéressées, le gouvernement britannique restant chargé de négocier avec Lisbonne afin d'obtenir les modifications qu'il paraîtrait nécessaire d'introduire dans l'accord précité.

M. Monteiro a d'ailleurs ajouté que les termes de cet accord couvraient déjà plusieurs des exigences liant le gouvernement français.

Le représentant de l'Italie a déclaré à son tour qu'il appréciait l'effort accompli par le gouvernement français et qu'il espérait que les difficultés nées de la présente situation pourront être surmontées.

Il a exprimé le vœu que le gouvernement portugais se montre conciliant dans la fixation du nombre des agents requis pour la surveillance de son territoire, de manière à écarter une des principales divergences de vues qui retarderont la décision finale.

Le délégué allemand s'est associé à ces observations; il a également souhaité que le Portugal fasse preuve d'un esprit accommodant dans ses tractations avec Londres. Aucune objection n'a été soulevée contre nos demandes. Il est vrai que nous n'en sommes pas encore arrivés aux précisions qui pourront soulever des controverses. Le sous-comité des experts se réunit demain matin pour examiner plus en détail l'accord anglo-portugais et pour voir sur quels points devra porter l'approximation demandée par le gouvernement français.

La réserve manifestée par les délégations italienne et allemande semble témoigner du désir qu'elles ont d'arriver finalement à une solution, après avoir redouté que le refus portugais ne fasse échouer l'accord si péniblement échafaudé. Du côté britannique, se manifeste surtout la crainte que l'on ne mette à trop forte épreuve la bonne volonté du Portugal et que celui-ci, avec lequel il reste certains points en litige, refuse de continuer les pourparlers. J'ai prié tout spécialement lord Plymouth de bien considérer l'importance du sacrifice consenti par le gouvernement français et de s'inspirer de cette comparaison dans ses tractations avec les Portugais. D'une manière générale, j'ai pu constater combien sont appréciées les concessions que nous avons faites dans le désir d'arriver à une entente générale.

467

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 415. *Londres, 19 février 1937, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 3 h. 15.)

Au cours de cet après-midi, les experts ont établi un nouveau projet de contrôle naval dans la Méditerranée, attribuant à la marine russe un secteur de surveillance au nord-ouest de l'Espagne, d'un point situé au-delà du cap Finisterre jusqu'aux environs du cap Busto. Cette position ne satisfait pas entièrement la délégation soviétique, qui aurait souhaité se voir attribuer une zone de contrôle dans la Méditerranée (Cadix, le Maroc ou les Baléares). La question des bases de ravitaillement soulevée par l'expert russe a été écartée par les Anglais comme excédant la compétence du sous-Comité.

468

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 416 à 419. *Londres, 19 février 1937, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 3 h. 15.)

Ce matin, le représentant britannique au sous-Comité a donné lecture d'une déclaration dont j'ai communiqué le texte à Votre Excellence par la poste, sous le nº 126 [1], indiquant les suggestions acceptées par Lisbonne au sujet de la surveillance du territoire portugais.

D'après cette proposition, le contrôle serait confié à une cinquantaine d'observateurs britanniques stationnés soit sur la frontière espagnole, soit dans les ports et qui jouiraient de toutes les facilités requises pour contrôler l'envoi et le transit de matériel de guerre et de volontaires. Ces observateurs soumettraient à l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne tels rapports qu'ils jugeraient utiles, et le gouvernement britannique ferait part au Comité des manquements qui auraient été ainsi relevés.

Lord Plymouth a exprimé l'espoir que ces suggestions apporteraient au Comité une solution permettant de donner suite aux conclusions du rapport des experts.

[1] Ce document n'a pas été reproduit. Il est résumé ici pour l'essentiel.

J'ai pris aussitôt la parole pour réserver entièrement l'avis du gouvernement de la République.

Après avoir remercié le gouvernement anglais de ses efforts, j'ai rappelé que si nous ne visions pas à une égalité parfaite dans le contrôle des deux frontières, nous sommes fondés à demander une équivalence aussi complète que possible dans la surveillance exercée de part et d'autre. J'ai ajouté que mon gouvernement avait toute confiance dans l'action qui serait exercée par les agents britanniques, mais qu'il était indispensable de tenir compte des réactions de l'opinion qui ne pourrait que s'étonner d'une telle différence de traitement.

Le représentant de l'Allemagne a fait savoir que ses instructions lui permettaient d'accepter dès maintenant la proposition formulée par le Portugal et a fait appel à l'ambassadeur de France pour que le projet des experts fût accepté sans modifications, toute demande en ce sens risquant de soulever des retards et de sérieuses difficultés.

Le représentant de l'Italie, avec certaines nuances d'expression, a demandé que le projet que nous accepterions sur notre territoire ne s'écarte pas d'une manière par trop sensible de celui des techniciens.

A la suite d'observations formulées par l'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Monteiro est revenu longuement sur la position délicate de son gouvernement qui, a-t-il dit, était allé jusqu'à l'extrême limite de ses possibilités.

Lord Plymouth a marqué alors qu'il comprenait les difficultés du gouvernement français. Il a assuré toutefois le Comité que le gouvernement britannique n'aurait pas accepté la responsabilité de soutenir ce projet si celui-ci ne lui paraissait pas présenter les garanties désirables. Il a invité les représentants des puissances à s'informer des vues de leurs gouvernements et à les lui faire connaître au cours d'une réunion qui a été fixée dans la soirée.

469

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER (1).

T. circulaire. *Paris, 19 février 1937, 19 h. 15.*

Conformément aux décisions du comité de Londres, le gouvernement français a interdit par décret paru au *Journal officiel* du 19 février, et applicable à dater du 21 février, le départ et le transit de volontaires à destination

(1) Notamment à Berlin (nos 190-193), Buenos-Aires (nos 37-40), Vienne (nos 42-45), Bruxelles (nos 53-56), Rio-de-Janeiro (nos 30-33), Sofia (nos 42-45), Nankin (nos 21-24N), Copenhague (nos 23-26), Tallinn (nos 17-20), Washington (nos 86-89), Helsingfors (nos 26-29), Londres (nos 440-443), Athènes (nos 77-80), Budapest (nos28-31). Rome (nos 181-184), Riga (nos 35-38), Kaunas (nos 13-16). Luxembourg (nos 13-16), Oslo (nos 23-26), La Haye (nos 33-36), Varsovie (nos 81-84), Lisbonne (nos 40-43), Bucarest (nos 84-87), Stockholm (nos 36-39), Berne (nos 48-51), Prague (nos 73-76), Ankara (nos 143-146), Moscou (nos 109-112), Belgrade (nos 91-94), Rabat (nos 142-145), Tetouan (nos 15-18).

de l'Espagne et des possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc.

Pour assurer l'application de ces dispositions, un arrêté ministériel pris dans les mêmes conditions prescrit qu'à compter du 21 février et jusqu'à nouvel ordre, les passeports français ainsi que tous les titres de voyage (certificat d'identité, titres d'identité et de voyage, etc.) délivrés ou renouvelés par les autorités françaises en France et à l'étranger ne sont plus valables pour l'Espagne et les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc [1].

En conséquence, dès réception des présentes instructions, vous devrez apposer à l'encre rouge sur tous les documents dont il s'agit, au moment de leur délivrance, de leur renouvellement, ou même chaque fois que, pour une raison quelconque, ils vous seront communiqués, la mention suivante : « Non valable pour l'Espagne et les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc. » Cette mention devra également figurer en marge des visas qui ont été ou seront délivrés.

Il s'ensuit que ni les citoyens ou protégés français ni les ressortissants étrangers, à l'exception des Espagnols, ne pourront franchir la frontière franco-espagnole à destination de l'Espagne, sans être munis d'un *visa spécial,* qui sera délivré en France par les autorités préfectorales et à l'étranger par l'agent diplomatique ou consulaire dans la circonscription de qui réside le requérant. Ce visa spécial ne sera accordé qu'à titre exceptionnel et pour un seul voyage sur justification, preuves à l'appui, de motifs nécessitant valablement un voyage en Espagne : retour au domicile, affaires commerciales, missions humanitaires patronnées par des œuvres ou sociétés reconnues, enquêtes faites pour le compte de journaux ou revues régulièrement déclarés. En cas de doute, vous en référerez au préalable au Département.

Toutefois, vous n'aurez pas à requérir ces justifications des étrangers ressortissant à un pays partie à l'accord de non-intervention (Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, U.R.S.S., Yougoslavie), et qui auront déjà obtenu de leurs autorités nationales postérieurement au 20 février un visa spécial pour l'Espagne et ses possessions; vous leur délivrerez donc le visa spécial sans autre formalité, le contrôle à la frontière franco-espagnole permettant de mettre fin, le cas échéant, aux passages qui présenteraient un caractère suspect.

Enfin, en ce qui concerne les titulaires de passeports diplomatiques, le visa spécial leur sera délivré sur simple présentation de leur passeport et de la demande formulée en leur nom par l'autorité étrangère qualifiée.

Vous voudrez bien me communiquer au fur et à mesure les noms des personnes à qui un visa spécial aura été accordé.

Pour tous les postes, sauf Téhéran : Je vous serais obligé de porter immédia-

[1] Voir ci-dessus, n° 463, annexe II.

tement ces instructions à la connaissance des consuls placés sous votre autorité.

Pour Buenos-Aires : avec prière de communiquer à Montevideo sous les nos 9 à 12 et Assomption sous les nos 9 à 12.

Pour Bruxelles : sauf Léopoldville.

Pour Nankin : y compris Hong-Kong et Manille et avec prière de communiquer à Tokyo sous les nos 28 à 31.

Pour Washington : sauf Manille.

Pour Londres : dans le Royaume-Uni.

Pour Port-au-Prince : avec prière de communiquer à Ciudad-Trujillo, sous les nos 6 à 9.

Pour Rome : y compris Tripoli et Benghazi.

Pour La Haye : sauf Batavia.

Pour Varsovie : avec prière de communiquer à Dantzig.

Pour Lisbonne : sauf Lourenço Marquès.

Pour Prétoria : y compris Port-Louis.

Pour Caracas : avec prière de communiquer à La Trinité.

Pour Singapour : avec prière de communiquer à Bangkok sous les nos 23 à 26 et Batavia.

Pour Sydney : avec prière de communiquer à Melbourne et Auckland.

Pour Calcutta : avec prière de communiquer à Colombo et Bombay.

470

M. GEORGES BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 185 à 189. *Washington, 19 février 1937, 15 h. 28, 15 h. 20, 16 h. 21, 16 h. 8, 16 h. 9.*

(*Reçu :* 23 h. 15, 23 h.; le 20, 0 h. 20.)

Au cours de la visite d'arrivée que je lui ai faite hier, le secrétaire d'État m'a réservé un accueil particulièrement cordial. M. Cordell Hull, à qui j'ai transmis les messages de M. le Président du Conseil et de vous-même concernant ma mission aux États-Unis, m'a assuré de son sincère désir de faciliter ma tâche.

Comme nous évoquions les souvenirs de la conférence de Londres de 1933[1], la conversation porta sur la situation économique mondiale. Le secrétaire d'État a résumé l'évolution qu'a suivie la politique commerciale américaine depuis

[1] Réunie en juin 1933, la conférence monétaire et économique internationale chercha vainement des remèdes à l'anarchie provoquée par la crise, au désordre monétaire et au désordre dans le mouvement des prix. L'échec fut total (se reporter au tome III de la première série).

le début de l'administration Roosevelt et a constaté avec satisfaction que les adversaires de cette politique, destinée à réparer les erreurs et l'excès de l'ultra-protectionnisme républicain, devenaient de moins en moins nombreux, ce qui l'encourageait dans la poursuite de ses efforts.

Les nécessités actuelles l'exigeaient et le moment lui paraissait particulièrement favorable. J'arrivais donc aux États-Unis, fit-il observer, à l'époque où une offensive énergique devait se déclencher en faveur du libéralisme économique si l'on voulait prévenir des catastrophes menaçantes.

Je répondis à M. Cordell Hull que cette opinion était entièrement partagée par le gouvernement français et par moi-même. L'objet de ma mission était précisément d'offrir la collaboration entière et loyale de la France, sous condition de réciprocité, au rétablissement économique mondial. Je rappelais que cette collaboration s'était déjà manifestée par la conclusion d'un accord monétaire (1) et d'un traité de commerce (2).

J'insistais sur les graves dangers que pourrait comporter, dans l'ordre international, l'échec de cette politique au cours de l'année à venir.

Le secrétaire d'État affirma son accord complet avec mon observation. Il ajouta que le développement de l'autarcie dans le monde entraînerait rapidement, sinon un conflit armé, du moins un chaos économique tout aussi dangereux. C'est pourquoi il lui apparaissait souhaitable que les puissances qui se sont engagées dans la voie de l'abaissement des barrières douanières redoublassent leurs efforts. Malheureusement, à cet égard, a-t-il ajouté, l'attitude de la Grande-Bretagne était loin d'être satisfaisante. Cette remarque du secrétaire d'État permet de penser que la visite récente de M. Runciman (3) n'a pas donné au gouvernement américain d'espoir au sujet de la conclusion d'un traité de commerce.

J'ai profité de cette observation pour souligner auprès du secrétaire d'État la nécessité d'arriver à une complète coopération franco-anglo-américaine. En me quittant, le secrétaire d'État qui, comme vous le savez, fait de l'amélioration des relations commerciales la base de la politique extérieure américaine, m'a invité à venir causer avec lui aussi souvent que possible de ces questions.

A l'occasion de cette première prise de contact, je n'ai pas jugé nécessaire d'aborder avec le secrétaire d'État l'examen de telle ou telle question particulière. Néanmoins, j'ai cru devoir saisir cette occasion pour lui dire que le gouvernement français se préoccupait de régler aussi amicalement que possible les quelques difficultés soulevées par l'application de notre traité de commerce.

Le jour de la présentation de mes lettres de créance n'est pas encore fixé, mais il est vraisemblable que cette cérémonie aura lieu au milieu de la semaine prochaine.

(1) Allusion à l'accord tripartite de septembre 1936. Voir, au tome III de la présente série, le nº 288.

(2) Intervenu le 6 mai 1936. Voir, au tome II de la présente série, le nº 167 (et note).

(3) Cette visite eut lieu du 23 au 31 janvier. Le ministre britannique avait déclaré à la presse que les deux pays s'apprêtaient à négocier la conclusion d'un accord commercial et que la question de « la fourniture de matières premières à certains pays » avait été examinée au cours des entretiens.

471

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 212. *Saint-Sébastien (par Ciboure), 19 février 1937* [1].

(*Reçu :* le 20, 18 h. 30.)

Renseignements militaires (sources diverses paraissant sûres) :

1. Les autorités militaires (parti Franco) évaluent à 75.000 environ le nombre des étrangers qui ont été enrôlés par le gouvernement de Valence. Parmi eux, il y aurait environ 35.000 Français. Ces Français seraient pour la plupart des fantassins. Les Russes, en revanche, n'auraient guère fourni que des officiers.

Il convient de préciser que les 35.000 hommes dont il est question ci-dessus seraient bien des citoyens français, et non pas des volontaires de nationalités diverses venant de France.

2. Un nouveau renseignement confirme qu'il n'y a pas de fantassins allemands dans les unités de l'armée Franco sur le front de Madrid. Les Allemands n'ont envoyé en Espagne que des spécialistes (aviation, chars d'assaut, etc.).

3. Le nombre des Italiens qui figurent actuellement dans les forces du général Franco serait d'environ 40.000. Contrairement à ce qui se passe pour les Allemands, ce sont surtout des fantassins. Un grand nombre d'entre eux sont arrivés tout récemment. Des formations entières ont été amenées directement d'Éthiopie avec leurs officiers. Elles constitueraient un matériel humain assez douteux et certaines d'entre elles seraient maintenues à l'arrière où la population espagnole ne leur manifesterait que peu de considération. Toutefois, comme on le sait déjà, il y a des fantassins italiens dans les troupes d'Andalousie et il y en aurait même maintenant au nord-est de Madrid.

4. Les opérations du général Franco devant Madrid suivent invariablement le même cours : pendant les deux ou trois premiers jours, les attaques progressent brillamment; ensuite la résistance de l'adversaire devient beaucoup plus forte, il contre-attaque et la progression de l'armée Franco s'arrête. C'est ce qui vient encore de se passer dans le secteur du Jarama et de la route de Valence. On avait observé le même phénomène peu auparavant, plus en aval, dans le secteur de Ciempozuelos : la résistance des gouvernementaux avait été tellement acharnée que dans certaines de leurs tranchées on a trouvé, quand on les a prises, trois rangs de cadavres superposés. Un tiers environ des morts étaient des Français, et parmi eux, beaucoup de tout jeunes gens (17-18 ans).

[1] Par poste.

5. Bien qu'un journal de ce matin publie à Saint-Sébastien une correspondance de Saragosse, d'ailleurs censurée, qui relate de source autorisée des avances à Vivel del Rio (route d'Alcañiz) et à Belchite (route menant vers l'Ebre), il ne semble pas qu'une grande opération offensive soit actuellement imminente sur le front de la division de Saragosse.

6. L'état-major de Salamanque attache une certaine importance au fait que les exportations de matériel de guerre russe à destination de l'Espagne sont moins actives durant la période actuelle de l'année, à cause des difficultés de transport occasionnées par l'hiver.

472

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 176 à 180. *Vienne, 19 février 1937* (1).

(*Reçu :* le 21, 11 h. 30.)

Mon collègue d'Italie, que j'ai interrogé sur l'attitude du Reich dans la question de la restauration, m'a déclaré qu'à sa connaissance, M. Goering n'avait pas abordé ce sujet lors de son voyage (2), et que depuis aucune démarche allemande n'avait eu lieu à Rome.

M. Salata considère que le discours du Chancelier (3) est un avertissement aussi bien pour Steenockerzeel que pour Berlin. M. Schuschnigg a montré qu'il entendait se réserver seul la décision. Il est donc en mesure de donner à M. von Neurath l'assurance qu'aucune « aventure » n'est à craindre. Mais si le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne faisait des observations au sujet de la propagande légitimiste, il est certain que M. Schuschnigg se refuserait à discuter la question comme étant d'ordre intérieur. Il sait que sur ce terrain, il aura l'appui de M. Mussolini, car M. Salata ne m'a pas caché que son gouvernement voyait dans le légitimisme le seul obstacle sérieux à l'extension du nazisme.

Le directeur politique m'a confirmé que telle était bien l'attitude du gouvernement italien, mais il a ajouté que celui-ci, très soucieux de ne pas compromettre ses bonnes relations avec Berlin, avait évité jusqu'à présent de discuter ouvertement la question avec le gouvernement du Reich. Il préfère la laisser dans une certaine équivoque, afin de réserver l'avenir.

(1) Par avion.
(2) Sur le voyage à Rome de Goering, voir ci-dessus les n°s 315, 319, 328, 335, 394.
(3) Allusion au discours du 14 février. Voir ci-dessus n° 454 (et note).

473

Notes du Gouvernement britannique au Gouvernement français [1]

19 février 1937.

A) *Exposé général*

Le gouvernement de Sa Majesté est reconnaissant au gouvernement français de l'exposé très franc et très complet qu'il a bien voulu lui faire sur la situation financière présente en France dans son message du 17 février [2]. Le gouvernement de Sa Majesté a éprouvé une certaine appréhension à l'idée que les heureux résultats obtenus par le gouvernement de M. Léon Blum dans ses efforts pour maintenir la paix et assurer la reprise économique pourraient être compromis par les difficultés particulières qu'il a rencontrées dans l'ordre financier. Aussi, est-ce avec un véritable soulagement que le gouvernement de Sa Majesté a appris que le gouvernement français était décidé à agir avec vigueur en ce domaine précisément.

Le gouvernement de Sa Majesté note que, si le gouvernement français envisage de prendre en ce sens certaines mesures d'ordre intérieur, il met également en avant certaines suggestions en vue d'une action internationale, comportant notamment une déclaration commune des autorités monétaires anglaises et américaines affirmant leur commune volonté de défendre les rapports actuels des principales devises. Aux termes de la déclaration du 26 septembre dernier [3], le gouvernement de Sa Majesté avait déjà affirmé de nouveau son intention de poursuivre la politique qu'il avait pratiquée au cours des dernières années, et dont l'un des objectifs constants était de maintenir le plus grand équilibre possible sur le marché international des changes et de ne rien négliger pour éviter qu'aucun trouble ne fût apporté dans cet équilibre du fait d'une action monétaire britannique. Dans toute nouvelle déclaration que le gouvernement britannique pourrait faire, il ne pourrait aller au-delà de cet exposé de ses intentions. Dans ces conditions, il ne lui paraît pas pratiquement possible d'exprimer son adhésion au système qui paraît avoir été envisagé par le gouvernement français, et selon lequel les trois principales devises se trouveraient liées les unes aux autres par des parités de changes fixes, même en laissant la possibilité à chacune de ces devises de fluctuer par rapport à l'or.

L'établissement de relations fixes entre le sterling et le dollar, lequel se trouve pratiquement rattaché à l'or, aurait pour résultat d'assurer une stabilisation formelle du sterling par rapport à l'or. Dans les circonstances présentes, l'application d'une telle mesure dépasserait les pouvoirs du gouvernement britannique et serait contraire à sa politique déclarée.

Dans ces conditions, le gouvernement anglais est enclin à attacher moins

(1) Extraits des papiers Lacoste.
(2) Reproduit ci-dessus sous le n° 458.
(3) Reproduite au tome III de la présente série sous le n° 288.

d'importance à toute nouvelle déclaration qui pourrait être faite qu'aux mesures de politique intérieure que le gouvernement pourrait décider d'adopter. Le gouvernement anglais admettrait difficilement que les remèdes nécessaires se placent en dehors de la sphère d'action propre du gouvernement français.

Le gouvernement anglais demeure convaincu que la seule méthode effective pour mettre fin à la spéculation sur les devises est d'écarter toute perspective de profits spéculatifs, lesquels, dans le cas présent, ont été considérés par certains milieux comme une quasi-certitude.

Le gouvernement de Sa Majesté a été heureux de noter que le gouvernement français avait décidé d'adopter une technique plus souple dans le fonctionnement du fonds d'égalisation français et il est tout prêt pour sa part, si le gouvernement français le désire et à condition que le gouvernement des États-Unis se joigne à lui, de déclarer que c'est avec son plein accord que le gouvernement français envisage, dans les circonstances présentes, de faire usage de la liberté qui lui est donnée par la loi monétaire de faire varier la valeur du franc sans se proposer à aucun moment d'établir un taux définitif.

Le gouvernement de Sa Majesté note avec grand intérêt la décision envisagée par le gouvernement français de rétablir la libre circulation de l'or, mais il ne voit pas clairement s'il entre dans les intentions du gouvernement français de faire varier le prix de l'or quotidiennement. Il serait heureux d'obtenir un complément d'information sur ce point.

Le gouvernement anglais suppose que les devises étrangères se trouveraient traitées en principe sur le même pied que l'or, et que les capitaux auraient toute liberté de revenir en France sans obstacle ni pénalité. Le gouvernement anglais a noté avec le plus grand intérêt l'intention du gouvernement français de réduire les tarifs douaniers et de supprimer ou de limiter les contingentements. Il pense qu'une telle action serait extrêmement utile : l'abandon des contingents, en permettant de nouvelles importations, tendrait à freiner la hausse anormale des prix intérieurs et en même temps assurerait un accroissement des recettes des douanes au bénéfice du budget.

Mais le gouvernement anglais est également persuadé qu'une telle initiative prise par la France dans ce domaine viendrait promouvoir une action internationale en vue d'assurer des relations commerciales plus libres en Europe, et se traduirait rapidement par une augmentation des débouchés pour les exportations françaises.

Le gouvernement anglais a relevé avec intérêt les autres mesures intérieures que le gouvernement français a décidé d'adopter et a accueilli très favorablement en particulier l'intention déclarée par le gouvernement français de s'opposer totalement à toute mesure de contrôle des changes. Le gouvernement anglais espère que toutes les mesures envisagées seront appliquées avec vigueur et décision, afin d'assurer le retour de la confiance intérieure dans la monnaie.

B) *Note technique*

En dehors des questions de politique générale qui sont examinées dans la communication principale, il existe certains points techniques que le gouvernement anglais voudrait mentionner séparément.

I. Il note que, dans l'analyse des causes assignées aux difficultés de change actuelles, la spéculation internationale est traitée comme une cause spécifique et non un symptôme.

Cependant — et de l'avis même qui a été donné au gouvernement britannique par les experts financiers —, l'expérience a montré — notamment durant les jours où le marché français était fermé et où ceux de Londres et de New York restaients ouverts — que les ventes de francs ont été essentiellement effectuées pour compte de Français.

II. En ce qui touche la technique des transactions du fonds d'égalisation, l'expérience acquise par le fonds anglais oblige le gouvernement britannique à penser que, aussi longtemps que le cours du franc sera lié au sterling et que durera la croyance d'un fléchissement possible dans l'avenir pour le franc, les spéculateurs à la baisse continueront d'agir dans l'espoir d'un profit et avec la certitude qu'ils ne sauraient encourir la moindre perte.

Si au contraire la parité n'était pas fixée d'une façon aussi rigide et s'il y avait une possibilité de hausse comme de baisse du franc, les spéculateurs à la baisse auraient à prendre un risque de perte compensant leurs chances de gain, et de plus, leurs opérations se trouveraient probablement contrebalancées par l'action inverse de spéculateurs comptant sur une hausse.

III. En ce qui touche la demande du gouvernement français de rétablir la libre circulation de l'or, le gouvernement britannique ne saisit pas clairement si l'intention du gouvernement français est de laisser le prix de l'or varier de jour en jour, afin de l'ajuster continuellement aux prix mondiaux, ou bien d'établir un prix d'achat et de vente qui reste fixé jusqu'à nouvel ordre, ou encore de se déclarer prêt à acheter l'or thésaurisé ou provenant de toute autre source aux prix mondiaux, tout en s'abstenant d'en délivrer sur demande.

474

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 129. *Londres, 19 février 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mars.)

Les comptes rendus de presse adressés par ce poste au Département montrent que la question des rapports de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne continue à être envisagée avec une certaine inquiétude dans les milieux politiques anglais. Ces préoccupations se sont avivées récemment à la suite des confidences

d'un ancien diplomate du Reich, bien connu à Londres où il a séjourné longtemps et où il s'était créé une position influente. Ce diplomate, qui a quitté son poste pour entrer dans les affaires peu de temps après l'avènement du régime hitlérien, et qui revient chaque année prendre contact avec ses amis britanniques, a répété un peu partout, toujours sous le sceau du secret, mais avec une insistance paraissant calculée, que si l'Allemagne affichait un programme de revendications coloniales, ce n'était pas là cependant son véritable objectif, que le point de mire des ambitions germaniques à l'heure actuelle était la Tchécoslovaquie et que l'on pouvait s'attendre, à brève échéance, à voir le chancelier Hitler engager contre Prague une action décisive dont les campagnes de presse actuelles sont déjà la préface.

Ces propos ont soulevé ici des sentiments divers où se mêlaient, en proportion inégale, la pitié, la crainte et l'indignation. On m'a raconté que lorsque le personnage dont j'ai parlé a exposé ses appréhensions, réelles ou feintes, à lord Cranborne, avec qui il est lié de longue date, ce dernier aurait eu l'attitude réservée qui est celle de tous les hommes politiques ou fonctionnaires anglais en pareil cas. Interrogé sur l'attitude qu'adopterait alors la Grande-Bretagne, le sous-secrétaire d'État se serait contenté de répondre que le peuple anglais envisageait l'hypothèse d'une guerre avec fort peu d'enthousiasme, et qu'une bagarre éclatant en Europe centrale lui inspirerait surtout le désir de n'y prendre aucune part.

J'ai profité d'un de mes derniers entretiens avec sir Robert Vansittart pour attirer de nouveau son attention sur cette inquiétante situation. Il m'a trop souvent fait part de ses propres craintes à ce sujet pour nier la menace qui pèse sur la Tchécoslovaquie.

Je lui ai demandé si, dans ces conditions, la Grande-Bretagne n'avait pas assumé une lourde responsabilité en nous détournant de poursuivre nos efforts pour établir une coopération plus étroite entre les états de la Petite Entente et pour conclure avec celle-ci un pacte d'assistance mutuelle(1). J'ai ajouté que le détachement dont faisaient preuve l'opinion publique anglaise, et quelquefois les représentants du gouvernement britannique, à l'égard d'un conflit éventuel en Europe centrale, ne pouvait qu'avoir l'effet le plus fâcheux en encourageant le gouvernement de Berlin à penser qu'il pouvait impunément s'engager dans une telle aventure.

Le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office a répondu qu'on n'empêcherait jamais la presse allemande de recueillir tous les faits isolés de nature à prouver que l'Angleterre était sinon favorable, du moins indifférente aux agissements germaniques à l'est du Rhin. Pourtant, le gouvernement britannique n'a jamais négligé de donner à Berlin les avertissements nécessaires. Le discours de Bradford (2) en est l'exemple le plus récent. D'ailleurs, la politique anglaise n'est-elle pas inscrite dans le relèvement des dépenses d'armement et dans le vigoureux effort entrepris par M. Neville Chamberlain pour développer l'équipement militaire du pays? « Si les Allemands, a-t-il

(1) Voir ci-dessus nº 405.
(2) Sur ce discours du 14 décembre, voir ci-dessus nº 152 (note).

conclu, continuent à entretenir des illusions à ce sujet, c'est que rien ne pourra jamais leur ouvrir les yeux » (1).

Je n'en ai pas moins prié très instamment sir Robert Vansittart d'examiner avec le secrétaire d'État si le danger d'une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie ne pourrait être visé plus spécialement par le gouvernement britannique et donner lieu à une déclaration comparable à celle faite, il y a quelques mois, au sujet de l'Autriche(3), et dont l'effet avait été si appréciable sur l'attitude de Berlin.

Sir Robert Vansittart n'a rien ajouté, en ce qui concerne les traités d'assistance mutuelle en Europe centrale, à ce que m'avait dit, il y a quelques jours, le secrétaire d'État. Si les états de la Petite Entente avaient paru disposés à partager les vues du gouvernement français, Londres nous aurait volontiers soutenus. Mais il a été constaté qu'à Belgrade et même à Bucarest, il n'y avait rien à espérer. Dès lors, tous les efforts qui pourraient être tentés resteront inutiles. Ils ne serviraient qu'à créer, notamment en Yougoslavie, une irritation nuisible.

De différents propos que j'ai recueillis par ailleurs, il ressort qu'une autre considération a pu exercer aussi quelque influence sur le Foreign Office. On se demande, en effet, s'il n'est pas non seulement inutile, mais dangereux, de procéder à la conclusion de nouveaux accords; si, en multipliant les signatures, on n'affaiblira pas la valeur des traités déjà existants. Personne ne met en cause la ferme volonté du gouvernement français de faire honneur à ses engagements. Mais, pour d'autres pays, des doutes peuvent s'élever. Dans certains cas, il faudrait, de la part d'une nation qui n'est pas directement menacée, un véritable héroïsme pour accomplir ses devoirs d'assistance. Alors que les violations de la parole donnée sont devenues si fréquentes en Europe, est-il sage d'établir de nouveaux pactes dont on n'est pas sûr qu'ils seront jamais exécutés? On le voit, c'est avec une conception assez différente de la nôtre que les Anglais ont tendance à envisager l'avenir de la sécurité européenne. Tandis que nous songeons au péril immédiat, à la nécessité de rassurer les esprits et de décourager les fauteurs de troubles, le Foreign Office se préoccupe surtout de la solidité des fondations sur lesquelles repose la paix de l'Europe. Aux pactes dont la valeur pratique pourrait être discutée, il préfère le néant. J'aurai sans doute occasion de revenir sur ce point, qui a joué un certain rôle dans l'évolution du Foreign Office à l'égard du renouvellement des accords de Locarno.

D'autre part, il m'a paru intéressant de connaître le sentiment de la légation de Tchécoslovaquie, en ce qui concerne l'hypothèse d'une attaque allemande

(1) Les dépêches 123 et 124 de Londres, du 18 février, rendent compte, la première, d'un Livre blanc destiné à justifier l'emprunt de 400 millions de livres qui devaient financer le réarmement britannique, la seconde, du débat du 17 aux Communes sur ledit réarmement. Au cours du débat, l'opposition travailliste reprochait au chancelier de l'Échiquier son silence sur la politique extérieure de la Grande-Bretagne et demandait que l'on proclamât l'attachement du pays aux principes de la sécurité collective.

(2) Allusion est faite ici à l'intervention, en mars 1936, de sir Austen Chamberlain aux Communes en faveur de l'indépendance autrichienne (voir, au tome Ier de la présente série, le n° 340), intervention qui avait conduit le Reich à envisager de conclure un accord avec Vienne sous la garantie de Genève (même tome, n° 420).

contre ce pays. Dans la conversation de M. Masaryk, j'ai retrouvé l'écho de l'imperturbable optimisme que manifeste M. Benès devant ses interlocuteurs étrangers et qui a fini par lasser la confiance du gouvernement anglais. M. Masaryk persiste à croire que le chancelier Hitler n'a pas d'aussi noirs desseins, en raison surtout des risques d'une telle entreprise. Il a fait état d'un voyage effectué récemment à Berlin par les anciens combattants tchécoslovaques et où l'on a beaucoup remarqué les attentions particulières témoignées par le chancelier Hitler à ses visiteurs. Il a fait allusion enfin aux pourparlers qui pourraient être prochainement engagés en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne. « Bien entendu, a-t-il ajouté, si nous entreprenions ces négociations, ce ne serait pas à la manière de M. Beck, et les gouvernements amis ne trouveraient rien à y redire. Nous sommes résolus, en ce cas, à écarter toute conversation relative aux minorités allemandes, aussi bien qu'à la propagande communiste dont on nous soupçonne si volontiers ».

Il reste à savoir si les interlocuteurs allemands que le cabinet de M. Hodza trouvera en face de lui laisseront tomber aussi aisément ces sujets de discussion. Les indications que j'adresse à Votre Excellence dans la dépêche suivante ne permettent malheureusement guère de garder grande confiance à cet égard.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1]

A

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

T

U

V

W

Y

Z

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

IMPRIMERIE NATIONALE. — 66 0101 0 68 001 1

France. Commission de Publication

Documents Diplomatiques Français 1932-1939